

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

45e ANNÉE — 1909

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juillet 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1225 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Le canon de Jeanne d'Arc : la Pucelle. — Du monument érigé à Jeanne d'Arc, à Orléans, sous Charles VII, et qui fut détruit en 1713, on a fait, avec le bronze, un canon appelé la Pucelle.

Où ce canon a-t-il servi ?

Qu'est-il devenu ? — Le M.

—

Roi ou Roy. On emploie quelquefois dans la presse le mot *roi* avec un *y*. Les royalistes voient dans cette orthographe une taquinerie de leurs adversaires qu'ils renvoient à la grammaire et à l'histoire.

Sans le moins du monde entrer dans des polémiques purement politiques, qu'il nous soit permis de demander quelles raisons l'on croit avoir pour écrire, aujourd'hui, roi par un *y*. — Y.

—

Les vrais Mémoires du prince de la Paix. — Dans le livre récent où il raconte, avec autant de brio que d'exactitude, les avatars de Rosine Stoltz, M. Gustave Bord évoque le souvenir du second mari de cette capricieuse artiste, Godoï de Bassano, prince de la Paix. Un homme de lettres, décédé quelques années après ce personnage, et qui demeurait dans la pension de famille où s'était échoué Godoï, le connut assez pour pouvoir m'apprendre quelques particularités sur la vie de ce déclassé, à qui, fort injustement, on contestait son nom et ses titres. Il n'avait jamais voulu se séparer d'une vieille malle, dernière épave de son passé, qui, à l'entendre, contenait, avec tous ses parchemins et papiers personnels, les *Vrais Mémoires du Prince de la Paix*, son ancêtre ; car il tenait la publication, ainsi désignée en librairie, pour une compilation ridicule et mensongère. A vrai dire, il ne put jamais trouver de libraire pour éditer le précieux manuscrit dont il se prétendait possesseur.

Sait-on ce que devinrent, après la mort de Godoï, et la malle, et le trésor qu'elle contenait ? — d'E.

—

Pendus pour avoir acheté des biens d'église. — Je lis dans le *Journal et lettres d'un émigré* publiés par M. le vicomte de Gouzillon de Belizal dans la *Revue de Bretagne* (1902) que des paysans furent pendus en mai 1795 pour « avoir acheté nationalement », en Bretagne, des domaines seigneuriaux ou des abbayes.

Le fait est-il exact ? — Rip-Rap.

—

Le fusil de Ledru-Rollin. — On voit figurer à l'Exposition du Paris de 1848, à la Bibliothèque Le Pelletier de Saint-Fargeau, un très beau fusil, signé Lefaucheux, et offert à Ledru-Rollin, en souvenir des journées de juin.

Quelles circonstances ont accompagné cet hommage ? A. B. X.

—

Les titres de l'empereur d'Autriche. — On sait que l'empereur d'Autriche possède toute une collection de titres. Je crois que dans les colonnes de l'*Intermédiaire* on pourrait bien les publier tous ensemble.

AMERICA.

—

Origine des couleurs des drapeaux. — On connaît les origines du drapeau tricolore français : pourrait-on indiquer quelles furent les origines du drapeau tricolore italien ? Connaît-on les origines des couleurs des autres pavillons ?

AMERICA.

—

La chanson de route militaire. — Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre a ouvert un concours de chansons militaires pour la route. Il voudrait renouveler le langage chantant du soldat, qui est grossier ou burlesque.

Je ne demande pas qu'on reproduise ici les chansons de troupier : la pudeur aurait à y perdre et la littérature n'aurait rien à y gagner.

Je demanderai seulement :

Y eut-il des tentatives particulières pour créer des chansons, imposées à la troupe ?

Les chefs de troupe ont-ils remarqué l'influence de la chanson sur le moral du soldat et sur son entraînement, et cette influence s'est-elle exercée en raison de la nature des paroles chantées ?

Il y a de nombreuses anecdotes à ce sujet dans les mémoires militaires : ne pourrait-on en reproduire quelques unes ?

Quelles sont les chansons ou refrains n'ayant rien de militaire, introduites en France par des soldats comme, dit-on, *Cadet-Roussel* ?

La *Marseillaise* a-t-elle jamais été une chanson de marche, et la légende n'est-elle pas fausse qui attribue à cet hymne guerrier, un pouvoir électrisant pendant l'action ? Dr L.

—

Le Serment. — Quel en est l'origine ? Quels sont à travers le monde et les âges, les diverses manières de le prêter et les usages anciens qui servirent de modèles aux gestes et formules dont on se sert actuellement ? Connaît-on des ouvrages spéciaux traitant ce sujet ?

ROBERT GÉRAL.

—

Madame Bailly, la femme du premier maire de Paris. — Que devint-elle après l'exécution de son mari ?

SIR GRAPH.

—

Famille Blanchet. — A propos de la fille adoptive de Mme Tascher de la Pagerie, l'*Intermédiaire* a inséré dans son numéro du 20 juin dernier, une note non signée, dont l'auteur paraît assez documenté sur la famille Blanchet. L'auteur de cette note aurait-il l'obligeance de nous dire si le dénommé « Pierre-Charles Blanchet, père » qui habitait la Guadeloupe, commune du Canal (Grande-Terre), au commencement du siècle dernier, n'était pas parent, peut-être frère, de Jean-Baptiste Blanchet, époux de Bénaguette. Pierre-Charles Blanchet devait avoir une certaine fortune, car aux termes d'un acte que nous avons sous les yeux, passé au Port de la Liberté (Guadeloupe) le 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801) devant les notaires Noirtin et Pénicaut, il achète une plantation pour la somme de 160.000 livres.

DESMARTYS.

—

Galliffet. — Quelle est l'origine de la famille du célèbre général ?

A. B. X.

—

Lamorlet. — Où et à quelle époque travaillait cet artiste graveur?

J. C. WIGG.

—

Michau de Montaran et la famille de Montaren. — La famille Michau de Montaran, dont un membre fut Maitre des Requêtes et Intendant du Commerce n'est-elle pas issue d'une famille de Montaren (ou Montaran) dont je possède une généalogie assez précise de 1095 à 1530?

Les de Montaren sont eux-mêmes issus d'un Mont-Areus qui partit à la Croisade avec Godefroy de Bouillon. Ils possédèrent durant 4 siècles environ, avec d'autres co-seigneurs, la seigneurie de Montaren (Gard. 3 kilom. d'Uzès). Connait-on des documents concernant cette famille ?

J. P.

C. Naudet, frontispice, démarquage. — Je possède un petit frontispice en largeur, qui parait être de la fin du XVIIe siècle et qui porte dans un cartouche entouré d'amours le titre suivant :

Cayer propre aux aspirants du génie militaire et civil.

Au bas on lit :

Diverses vues de Rome et compositions d'architecture remises en lumière par C. Naudet avec privilège du Roy.

Le nom de Mlle C. Naudet, qui est une artiste graveur du XIXe siècle remplace un nom qui a été effacé. Sait-on quel était ce nom ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Danican Philidor. — Le musicien français de ce nom (1727-1795) a-t-il laissé une descendance ? J'ai trouvé trace de deux personnes de ce nom : Ivan né en 1829 mort à 3 ans 1/2 et Marie-Antoinette Valérie née en 1808, morte en 1854, probablement sans postérité, qui pourraient être les petits enfants de Philidor. Un intermédiairiste peut-il me renseigner ? L. N. B.

—

Famille de Roure. — Quelque aimable collègue peut-il me donner des renseignements sur la famille *de Roure* qui, paraît-il, aurait été riche et puissante sous le premier Empire et avant, et aurait succombé sous les décombres de ce régime, ayant émigré ensuite en Portugal et autre part ? Comte GEORGE.

—

Solms. — Solms Orey. — Lubomirska. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire comment je pourrais savoir de qui était fils Jean-Frédéric-Oscar-Guillaume Solms — Solms Orey, marié à Ulrica-Louise-Hedwiges Lubomirska, ainsi que la filiation de cette dernière ? Ils vivaient tous les deux il y a environ cinquante ans.

ZANONI.

—

Le cardinal ministre Spada. — Le cardinal Spada fut secrétaire d'Etat de Pie VI (Braschi) qui fut pape de 1775 à 1779. Pourrais-je savoir *pendant quelles annees il fut ministre* et avoir sur lui quelques détails ? L. L.

Jacques Savary. — Jacques Savary (1622-1690) l'auteur du *Parfait négociant* eut de son mariage à Paris avec Catherine Thomas (1650) dix-sept enfants dont onze lui survécurent. La 8e édition du *Parfait négociant* (Biblioth. nationale, inventaire V 17350) en donne la liste. Je désirerais connaître les alliances et la postérité de ces enfants.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Bernard Tort de la Sonde, chirurgien-major de Grande Armée. — Dans le dernier numéro de la *Chronique médicale*, notre distingué confrère, le Dr Cabanès, publie un fragment de poésie tirée des *Mémoires inédits de S. Bernard Tort de la Sonde, chirurgien-major de la Grande Armée.*

Quel lien de parenté unissait ce praticien poète au fameux Tort de la Sonde, cet aventurier du XVIIIe siècle, qui a déjà un dossier dans l'*Intermédiaire* et qui eut de si longs, si retentissants et si mystérieux démêlés avec le comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, dont il était le secrétaire ? D'E.

—

Famille de Valois Saint-Remy. — Cette branche bâtarde de la maison de France est-elle éteinte dans les mâles ? La fameuse comtesse de Lamothe qui appartenait à cette famille avait un frère. A-t-il laissé postérité ?

Si je ne me trompe, la seule branche bâtarde de la maison de France, dont la filiation est établie authentiquement, subsistant encore aujourd'hui serait celle des Bourbon-Busset, à moins que celle des Valois Saint-Remy n'existe encore.

A. E.

—

Armoiries à déterminer : cinq losanges, billettes d'or. — Pourrait-on identifier les deux blasons suivants qui figurent sur une broderie du premier quart du seizième siècle. 1° *De... à trois fleurs de lys d'or, au franc quartier de sable chargé de cinq losanges* (ou losanges évidés ?) *d'or.* (Deux seulement des fleurs de lys du champ sont visibles.) — 2° Ecu en losange. *Parti au 1* comme le premier blason ; *au 2 d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant.*

Le deuxième du parti doit être Nassau.

A. L. S.

Ordre de l'Eperon d'or. — Cet ordre, d'origine très ancienne, a joui d'une grande faveur sous le pape Pie IV au XVI[e] siècle, mais cette faveur disparut complètement, et au XVIII[e] il n'en était plus question. Cependant il existait en France sous la Restauration des chevaliers de l'ordre de l'Eperon d'or. La décoration en est devenue assez rare.

Je désirerais savoir par quelle autorité cet ordre a été rétabli — et définitivement supprimé. V. T.

—

Ex-libris à déterminer : D. B. D. V. etc. — 3° *Plein d'argent. Un écusson en abîme de gueules plein.*

Ecu ovale. — Couronne de comte. Comme support deux griffons.

Dans un cartouche au-dessous de l'écusson les lettres majuscules suivantes, ainsi disposées.

D. B. D. V.
c. R. c.
P. g. D. B.

H. D[s].

—

Ex-libris à déterminer : d'or à la bille de sable, d'azur à trois faces d'argent. — A qui faut-il attribuer les trois ex-libris armoriés dont voici la description :

1° *Ecartelé aux 1[r] et 4[e] de France au chef d'or aux 2[e] et 3[e] d'argent au sautoir de gueules dentelé, de sable. — Et sur le tout d'or à la bille de sable.*

Ecu ovale. — Couronne de duc. Deux licornes pour supports.

2° *D'azur à trois faces d'argent.* Couronne de marquis. H. D[s].

—

« Le Lac » : où fut composée cette poésie de Lamartine ? — Je suis sur les bords du lac du Bourget, où je fais des recherches sur les souvenirs intéressant l'histoire de Lamartine. Une tradition locale bien établie se trouvant en contradiction avec les assertions d'un des auteurs qui ont écrit à ce sujet, je viens vous demander s'il vous est possible de m'aider à résoudre la question suivante :

Est-ce sur les bords du lac que Lamartine a composé les fameuses stances du *Lac ?*

Est-il possible de préciser l'endroit même où cette poésie a été écrite ?

Tout le monde sait que l'original porte la date de : « Aix, septembre 1817 ».

Il s'agirait de déterminer le lieu de l'inspiration, d'une manière plus précise, et de savoir si c'est à tort ou à raison que M. Léon Séché l'a placé à Saint-Innocent, alors que la tradition du pays est opposée à cette manière de voir.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler à quel point sont d'actualité les souvenirs lamartiniens, après les ouvrages de MM. Doumic et Séché.

Baron DE N.

—

Ancien ouvrage de pharmacie et de chimie. — A quel moment a été publiée une *Pharmacopée royale gallénique et chimique* in-4° avec un frontispice représentant des personnages des diverses parties du monde portant des drogues ?

A quelle époque a été publiée, à Paris, chez Thomas Jolly, le *Traité de chymie* de N. Le Febre, apotiquaire du Roy de la Grande Bretagne, etc ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Van. — Voici un mot que bien peu de personnes connaissaient, je crois, avant les incidents qui marquèrent dernièrement des courses à Auteuil. J'entends bien ou crois entendre ce que c'est que ce *van*.

Y a-t-il longtemps que ce mot est en usage dans le monde des éleveurs et entraîneurs, et quelle en est l'étymologie ?

Serait-ce parce que l'osier entre dans la fabrication de cette voiture ?

G. F.

—

Mastroquet. — Quelle est l'origine de ce nom donné aux marchands de vins, et qui commence à être remplacé par celui de « bistro » ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ecoles d'arts et métiers ; argot des élèves : Cuscrit. — Je lis dans la *Libre Parole* (n° du 17 novembre 1907) un article où il est question de l'école d'arts et métiers de Châlons et j'y trouve cette phrase : « Les conscrits qui se permettent de lever les yeux sur un *cuscrit* qu'ils rencontrent ou qu'ils ne saluent pas assez bas... »

Qu'est-ce que le *cuscrit* ? l'élève de seconde année ? *Cuscrit* ne serait-il pas une mauvaise graphie pour *viscrit* que

donne le *Dictionnaire de la langue verte* d'Hector France ?

Et puisque nous sommes à l'École de Châlons, qu'est ce qu'un *canaque* ? Sans doute l'élève de troisième année ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les noix de la Saint-Michel. — D'où vient la coutume anglaise de casser des noix le jour de la Saint-Michel?

MICHEL B.

—

Le premier paratonnerre. — On lit dans les journaux :

C'est non point à Franklin, mais à Jacques de Ronas que nous le devons. Aussi, la ville de Nérac se propose t elle de lui élever un monument.

Jacques de Ronas, qui s'était déjà fait connaître à l'Académie de Bordeaux, par des travaux scientifiques fort originaux, lança, le 7 juin 1753, le premier paratonnerre. L'expérience eut lieu dans la vallée de la Baïse. L'appareil était une sorte de cerf-volant en papier huilé, de 18 pieds carrés de surface ; il était attaché à une corde de chanvre entourée d'un fil de cuivre continu. C'est ce que l'inventeur appelait le « cerf-volant électrique ». Lancé dans les airs tandis qu'un orage grondait, l'appareil s'éleva rapidement à environ 180 mètres de hauteur. Ronas fixa la corde en y attachant un cordonnet de soie dont l'autre extrémité était retenue par une pierre placée sous l'auvent d'une maison.

Au fil de cuivre était suspendu un cylindre de fer-blanc ; si l'appareil était réellement conducteur de l'électricité, les étincelles devaient se produire quand on toucherait ce cylindre avec un autre cylindre de même métal emmanché à un tube de verre isolant le fluide.

Les explosions eurent lieu en effet, accompagnées de lames de feu assez longues. Jusqu'à la chute du cerf-volant, on n'aperçut plus d'éclairs et l'éclat du tonnerre était beaucoup moins violent. Quand l'appareil eut été ramené, l'orage reprit son cours. Le principe du paratonnerre était trouvé.

La discussion est ouverte.

Voir T. G., 676 : *Un essai de paratonenrre sous Louis XIV* (VII,624). (Question restée sans réponse].

—

L'ami de Mme Desbordes-Valmore. — Je lis dans une intéressante étude de M. Jacques Boulenger sur « le mari de Mme Desbordes Valmore » parue le 1er juillet dans la *Revue de Paris*, que le séducteur de Marceline avait été H. de la Touche. Est-ce aussi certain que semble le croire M J. Boulenger ? On a beaucoup discuté sur cette question vers 1896 et mis en avant plus d'un nom. Cf. les articles de M. Jules Lemaître, t. VII des *Contemporains*. Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ?

VINEUSE.

—

La première édition des poésies de Marceline Desbordes-Valmore. — M. G. Vicaire ne la mentionne pas et je n'en ai point trouvé d'exemplaires dans les bibliothèques publiques, sauf à la bibliothèque de Douai dont l'exemplaire est incomplet de la nouvelle : *Marie*. Voici son titre : *Elégie, Marie et Romances*. Par Mme Marceline Desbordes. A Paris, chez François Louis, libraire, rue Hautefeuille, n° 10, 1819 In-16 Chacune des trois parties du volume a une pagination spéciale ; la première, les *Elégies*, se termine par une table ; en outre les caractères qui ont servi pour imprimer *Marie* et les *Romances* ne sont point les mêmes qui ont servi pour les *Elégies*. Sans doute on aura trouvé que le volume composé par les *Elégies* était trop mince et on y aura ajouté la suite après coup. — Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* connaissent-ils des exemplaires de cette édition ?

J. B.

—

Stendhal-Club. — Sous le titre « Soirées du Stendhal-Club », la Société du *Mercure de France* a publié en 1905 et 1908, deux volumes contenant des détails intéressants sur la vie de Stendhal et sur ses écrits. Chaque volume est précédé d'une préface où je n'ai pas trouvé l'affirmation de l'existence de ce club.

Stendhal est à la mode, plus même qu'il ne l'aurait supposé, surtout depuis la publication par MM. Paupe et Chéramy de sa Correspondance en 3 vol. in-8, à la librairie Charles Bosse ; qui laisse bien loin derriere elle la correspondance publiée par Colomb chez Michel Lévy frères, en 1855 ; 2 vol. gr. in-18.

Le Stendhal-Club existe-t-il, ou est-ce un mythe ?

J. BRIVOIS.

Réponses

—

Les 18.000 livres payés par Louis XVI à M. de Sartines pour Beaumarchais (LIX, 889). — En même temps qu'il accepta d'aller à Londres négocier avec Théveneau de Morande, ce rusé coquin dont l'amitié et la correspondance, a dit Mirabeau, étaient un opprobre pour l'auteur du *Mariage de Figaro*, Beaumarchais accepta de négocier à Londres, avec le chevalier, ou la chevalière, d'Eon pour lui faire rendre des papiers qu'il, ou qu'elle, détenait et qui intéressaient le gouvernement de Louis XV et Louis XV lui-même.

D'Eon réclamait 22 000 livres sterling, qu'il avait déboursées au service de la France dans les diverses missions qui lui avaient été confiées.

De plus, il, ou elle, demandait son retour en France.

D'Eon rentra en France, Beaumarchais lui remit-il l'argent promis au nom du gouvernement français ?

D'Eon écrivait le 10 février 1778 :

Beaumarchais parlait toujours de son désintéressement ; à l'en croire, il ne voulait jamais rien, pas même l'obole de Caron, son homonyme ; cependant j'avais à Londres une belle vierge... Beaumarchais me dit qu'il aimait beaucoup les vierges. Je donnai la mienne à ce cher Caron. J'avais une Vénus... Beaumarchais me dit qu'il aimait aussi beaucoup les Vénus. Je donnai la mienne à ce cher Caron. J'avais un grand et magnifique coffre de fer .. Je ne tardai à m'apercevoir par ces faits et beaucoup d'autres que M. de Beaumarchais était d'une avidité extrême et qu'il devenait intraitable lorsqu'on avait le moindre compte à régler avec lui et, qu'après avoir réjoui toute la compagnie à table, il entrait en fureur aussitôt que l'on apportait le bill de la dépense...

Et dans une lettre du 21 octobre 1778 (bibliothèque de Tonnerre) :

... Quant à M. de Beaumarchais qui a subtilisé et trompé milord Ferrer (le banquier et prêteur d'Eon) en ne payant point les billets qu'il avait promis de retirer et en ne s'acquittant pas davantage avec moi des paiements en garantie desquels il m'avait donné sa parole, j'ai le plus souverain mépris pour lui...

Cette manière de payer ses dettes ne profita guère à Beaumarchais, car Beaumarchais, nous apprend par une lettre qu'il adressa au ministre des Affaires étrangères, le 15 mars 1783, que malgré tout l'argent reçu par lui, il était complètement ruiné par la guerre d'Amérique. Il avait entrepris le commerce en grand du bois avec la nouvelle république américaine en guerre avec l'Angleterre.

Les dix-huit mille livres n'étaient-elles que pour l'affaire de Morande ?

Beaujour.

—

Les Trônes (LIV ; LVI). — Un fragment du trône de Louis-Philippe a été recueilli par le poète Michiewitz, qui se trouvait à la Bastille, quand ce trône fut brûlé ; il ramassa un morceau de velours et un morceau du bois qu'il coucha sur un morceau d'étoffe tricolore. Il mit le tout sous verre.

Son fils, qui a recueilli ces débris, les a prêtés à la Bibliothèque Lepelletier Saint Fargeau, qui les a fait figurer dans son Exposition du Paris de 1848.

Donc, le trône de Louis-Philippe n'a pas disparu tout entier : un républicain en a sauvé un souvenir matériel.

—

Maria Stella (LVII ; LVIII, 20, 70, 294 ; LIX, 906). — Si le comte de Beaulaingourt-Marles se procure le volume de Sir Ralph Payne (Galwey. Ed. Arnold, Londres), il saura tout ce qu'il y a à savoir sur la famille Newborough.

M. Maugras, M. Vitrac et Sir Ralph se trompent au sujet de la date de la mort du fils de Mme de Genlis (de la rougeole). C'est sans doute les chiffres 3 et 5 dans une lettre du duc d'Orléans et dans celle de la princesse de Monaco (le 3 au lieu du 5) qui les ont induits en erreur.

L'enfant est certainement mort l'année suivant l'avènement au trône de Louis XVI (1775).

La duchesse n'était pas la mère de Maria Stella, mais cela n'empêche pas le comte de Joinville d'avoir été le père. Lord Newborough était fort intime avec Lord Edward Fitzgerald qui épousa Paméla.

Notre chef de cuisine italien de 1842 à 1852 se disait cousin de Louis-Philippe. Louis-Philippe était d'une ressemblance frappante avec les Chiappini. Tout dernièrement une Miss Marie Perceval (petite-fille du ministre assassiné en 1812) disait se rappeler qu'enfant elle avait vu

le duc de Normandie chez la veuve du ministre et une famille *Bourke* dont le petit garçon (revenant avec ses parents du Cap, à la vue d'un portrait de Louis-Philippe aux Tuileries), s'écria : Voilà M. Chiappini. Le fils de Lorenzo C. s'établit au Cap. Le seul membre de la famille chez qui le type plébéien s'était reproduit fut la princesse Charlotte de Belgique (Imp. du Mexique) qui avait toute la tournure et l'air d'une petite contadina italienne. G. W.

*
* *

Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse encore être assez aveugle pour prêter crédit à cette fable absurde. On a démontré — à l'aide de documents irréfutables — que la duchesse de Chartres a accouché à Paris. Contre cette démonstration viennent se briser les dires d'une exaltée, plus ou moins consciente.

Nous demandons à l'*Intermédiaire* de faire justice de ces racontars une bonne fois. C'est à ces besognes de probité historique qu'il doit sa réputation.

V. B.

*
* *

C'est de la folie que d'insister sur la question Maria Stella après la publication de M. Vitrac qui prouve d'une façon absolue que le duc et la duchesse de Chartres n'ont pas quitté Paris en 1776 et après les pièces officielles que j'ai publiées dans la *Rivista araldica* de Rome, (juillet 1907). La prétendue lettre du geôlier Chiappini a été déclarée *fausse* par le Tribunal de la Rote de Florence le 30 mai 1827 et il reste *prouvé* que Maria Stella était bien la fille de Lorenzo Chiappini, et qu'elle avait *inventato una favola per rendere nobili i suoi natali come erano nobili i suoi due matrimoni*. Cela ressort du témoignage de 18 témoins et des actes du procès. Seulement des illuminés peuvent encore avoir des doutes à ce sujet. Tout l'échafaudage bâti par le *seul* témoignage des *Mémoires* de *Maria Stella*, par maints faiseurs de romans s'écroule devant la cruelle vérité qui ôtant toute sa poésie à Maria Stella nous découvre un abîme psychologique sur les bords duquel notre esprit effrayé se détourne avec horreur. Quant aux descendants de Maria Stella, M. le comte de Beaulamgourt n'avait qu'à consulter le *Peeragine* par Boork pour se convaincre que Sir William Wynn, baron de Newborough, chef actuel de la maison, est le propre neveu de Maria Stella.

Comte Pasini Frassoni.

—

« L'homme qui a aimé l'Impératrice » (LIX, 947). — Je n'ai pas entendu parler, autrefois, de l'anecdote qui concerne les officiers grecs du nom de Callerghis. Ce que je puis dire avec certitude, c'est qu'un lieutenant de vaisseau français, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, s'est trouvé dans un cas analogue, et qu'il est mort fou. Il ne me convient pas de rien ajouter aujourd'hui. Langoumoisin.

—

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII : XLII ; LII ; LIV à LVI ; LVII, ; LIX, 912). — Le confrère P. G., revenant sur cette question, engage, avec raison, à aller consulter à son sujet les anciens Canadiens Français. Je me crois en mesure d'apporter à l'appui de cet avis un témoignage tant soit peu autorisé. Je m'occupe, en effet, en ce moment, de recueillir les souvenirs d'un mien parent, (Henri-Marie du Breil de Pontbriand), qui fut évêque de Québec pendant toute la dernière période de la domination française au Canada, et qui mourut, après vingt ans d'épiscopat, à l'heure même où elle s'effondra, consumé, semble-t-il, par la douleur qu'il ressentit de sa chûte. Or, à chaque page de ses lettres et de ses mandements, je retrouve, avec des appels vibrants, les mots de *patrie*, de *patriotisme*, comme ceux de *patriotes*, de bons *citoyens*, etc. Puissent donc, comme le dit P. G., ces sentiments — loin d'être une nouveauté — rester chez nous aussi vifs qu'ils l'étaient, à cette époque dans la Nouvelle-France !

Vicomte du Breil de Pontbriand.

*
* *

Je ne crois pas, pour ma part, que la question soit « épuisée », d'autant qu'elle demeure capitale en un temps où l'on fait, et de l'idée et du mot, un abus de si grande conséquence, et alors que le patriotisme, devenu absolument païen, transforme la Patrie en une véritable idole, et porte jusqu'à certains de nos prédicateurs, plus friands de rhétorique et de popularité que de bonne doctrine, à nous faire

entendre, dans la chaire de vérité, de si étranges déclamations, dont on pourrait former un si étrange volume.

Je proposerais, pour conclusion provisoire du débat, auquel — quoi qu'en dise M. P. G. — « l'érudition » importe beaucoup, de considérer que la mentalité publique, sur ce point comme sur tous les autres, est absolument différente aujourd'hui de ce qu'elle était avant la Révolution.

Il va sans dire qu'en pareille matière la Révolution ne date pas seulement de 1789, mais remonte, en quelque sorte, jusqu'à la Renaissance païenne du XVIe siècle, et implique l'inconsciente responsabilité de nos éducateurs laïques, ecclésiastiques et religieux, dans l'enseignement desquels Brutus rivalisait constamment de prestige avec le Roi.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

L'antipode du tombeau de Saint-Pierre (LIX, 777, 899). — « La Nouvelle Zélande ». HENRY LEFFMANN.

—

Le serf du Mont-Jura (LVI ; LVII ; LIX, 714, 785, 904). — Voici le texte du *Moniteur* :

On annonce un vieillard de 120 ans, né dans le Mont-Jura : il désire voir l'Assemblée qui a dégagé sa patrie des liens de la servitude.

PAUL EDMOND.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949). — Nul n'a le droit de modifier à sa guise son nom de famille ; pas plus qu'il ne peut y ajouter une particule. Une lettre même ne peut être changée.

Pour pouvoir obtenir la réunion d'un prénom à un nom patronymique, il faut nécessairement un décret, rendu sur le rapport du garde des sceaux. Mais comme on n'est pas sûr de l'obtenir, et que dans le cas d'obtention il faudrait payer un droit de sceau, on trouve bien plus simple de se passer de l'autorisation.

Un officier de l'état civil qui se permettrait d'introduire cette modification dans la rédaction d'un acte commettrait une faute grave.

Un jeune fonctionnaire rougissant du nom de son père, homme des plus honorables et des plus justement estimés, mais ayant le tort de porter un nom trop démocratique et porté par des paysans, des ouvriers et des mendiants, avait pris l'habitude de souder son prénom au nom paternel sur ses cartes de visites et dans sa correspondance. Par suite de je ne sais quelles influences ou tout simplement par inattention du ministère, il a été nommé fonctionnaire de la République avec sa nouvelle dénomination. A ses amis qui le plaisantent, il répond que le nom lui appartient bien : il y a fait du prince !

Mais s'il lui arrivait d'avoir une contestation en justice, le tribunal, malgré le fait du prince, n'hésiterait pas à lui restituer le nom paternel sans modification.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Maires de Ham (Somme), de 1500 à 1580 (LIX, 946). — Lire Ham au lieu de Hans.

—

Famille de France (LIX, 780, 917, 974. — Je ne sais si les « de France » — maintenant Defrance — sont originaires uniquement de Bretagne ; mais j'ai trouvé dans les archives de la mairie la note suivante : « étaient présents..... Jean Pierre « de France, receveur des consignations, « commissaire aux saisies réelles (1725).

De plus, la dernière ferme avant d'arriver à Pont l'Évêque, en venant de Lisieux, porte le nom de « La Cour de France » ; elle appartient actuellement au Sénateur Boivin-Champeaux.

Les de France, transformés en Defrance, depuis la Révolution, pullulent à Saint-Hymer et à Pont-l'Evêque.

Un Jean de France, fils de Jean Pierre sus-dit, était vicaire de Pierrefitte de 1722 à 1724. Son père fonda, en sa faveur, 150 livres de rente pour lui permettre d'arriver aux ordres, le 3 mars 1717 : dans l'acte, il est qualifié de « Sieur du Prey ».

LÉON DESRUES.

—

Comte de Bellemare d'Albon en 1766 (LIX, 611, 801). — Voici quelques renseignements concernant cette famille qui pourront peut-être rendre service au confrère qui s'occupe de cette question.

Du 14 janvier 1658 au 24 juillet 1696, il y avait pour curé, à Pierrefitte-en-Auge, *Jacques de Bellemare de la Motte-Ranger*, né à Duranville (Eure). Sa famille était alliée aux barons de Blangy ; aux seigneurs d'Angerville, par le mariage de

Théréze de Bellemare avec Jean d'Angerville — aux seigneurs de La Cour du Bosc, par le mariage de Marie Marthe de Bellemare avec Pierre Alexandre de Bonnechose, de La Cour du Bosc — aux seigneurs de Gassart, par le mariage de Philémon François de Bellemare avec Françoise Deshayes de Gassart. Aux seigneurs de Betteville, par le mariage de Louis-Antoine Pascal de Bellemare avec Marie Anne Thérèze de Quintanadoine de Betteville.

Léonor de Bellemare est prêtre à Lisieux en 1717.

Désirée de Bellemare entre chez les Ursulines de Lisieux en 1710.

Catherine de Bellemare fait profession chez les Carmélites de Pont-Audemer en 1731.

Louis de Bellemare est curé de Berthouville (Eure) en 1739.

Ambroise-Aubry de Bellemare reçoit les ordres mineurs en 1743.

Je n'ai trouvé nulle trace des Bellemare d'Ablon au cours du XVIIIe siècle. Monsieur G. L. H. ajoute à sa note (LIX,801) : « Cependant au XVIIIe siecle ce sont les « Brévedent qui sont seigneurs d'Ablon, canton d'Honfleur, Calvados.

Ainsi présentée, l'affirmation est inexacte (salva reverentia) car,

En 1711 et en 1717, c'est dame Cécile de Brunon, veuve de Messire François Le Doyen, SEIGNEUR *et patronne* d'Ablon, qui nomme à la cure.

En 1718, Marie-Charlotte-Cécile Le Doyen épouse Henry-Eustache de Saint-Pierre marquis de Saint-Julien.

En 1747 la susdite Marie-Charlotte-Cécile Le Doyen, veuve de Messire Henry Eustache de Saint Pierre, nomme à la cure, en qualité de *seigneur d'Ablon*.

Ce n'est qu'en 1771 qu'il est fait mention de Esprit Jean Baptiste de Brévedent, époux de Marie-Anne de Mannoury, qui nomme à la cure d'Ablon en 1776.

En 1789 le château d'Ablon est habité par Louis-Jean-Baptiste de Brévedent.

Il ressort de ceci que s'il y eut des « Bellemare d'Ablon » ce ne fut que pendant les onze premières années du XVIIIe siècle, et je n'en connais aucune mention. LEON DESRUES.

—

Boutet de Monvel (LIX, 891). — *L'Armorial du 1er Empire* du vicomte Révérend (édition Picard 1894) donne, page 130, tome I, des renseignements sur la famille dont il s'agit.

Boutet de Monvel (Noël-Barthelemy) chevalier de l'empire par lettres patentes du 11 septembre 1813. Secrétaire de Cambacérès, né à Marseille le 3 septembre 1768 † en 1849, fils de Jacques Boutet de Monvel, sociétaire de la Comédie-Française † en 1812.

Marié en 1798 à Cécile-Catherine Anselme dont 6 enfants. Parmi ceux-ci le 4e, François-Eugène-Benjamin né le 26 septembre 1820 fut professeur et décoré. Son fils aîné Louis-Maurice, artiste peintre, marié à Jeanne Labarque, a un fils.

Le chevalier de l'Empire avait reçu les armes suivantes :

Parti : *de gueules à trois croissants d'argent 2 et 1 : et d'azur à 3 chevrons alaisés d'or 2, 1 ; à la champagne d'azur ornée du signe des chevaliers de la Réunion (une étoile à douze rais d'or).*

C'était le frère consanguin de Mlle Mars de la Comédie-Française (Anne-Françoise-Hippolyte Boutet, née à Paris en 1767).

B. P.

*
* *

Je trouve dans une liste des Chevaliers du 1er Empire, publiée en 1905 dans la *Revue héraldique* : Boutet de Monvel (Noël Barthélemy) né à Marseille le 3 septembre 1768, mort en 1849, secrétaire de Cambacérès, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 11 septembre 1813.

Armoiries : *Parti de gueules à 3 croissants d'argent 2 et 1 ; et d'azur à 3 chevrons alésés d'or 2 et 1 ; à la champagne d'azur chargée du signe des chevaliers de la Réunion (une étoile à 12 rais d'or).*

On trouverait probablement des renseignements plus détaillés dans l'ouvrage du vicomte Révérend sur la noblesse de l'Empire. M. DE F.

*
* *

Depuis longtemps je remets au lendemain les recherches que je me propose de faire sur mon trisaïeul Jacques-Marie Boutet Monvel, le tragédien, prédécesseur de Talma, l'auteur de l'*Amant Bourru*, de *Blaise et Babet* et de quantité d'autres pièces, indifféremment signées Monvel, Montvel, Boutet de Monvel et Boutet Monvel. J'en possède quelques unes ; mais sur la vie même de l'auteur nous n'avons,

moi et les miens, que peu de renseignements en dehors de ceux que l'on trouve généralement dans les encyclopédies et dictionnaires biographiques.

Il naquit en 1745 et mourut en 1812. Dans la *France littéraire* par J. M. Quérard, on trouvera la liste complète de ses œuvres. On y verra cités également deux de ses fils : J M. J. Aristide de Monvel, dont, au reste, sauf dans cet ouvrage, je n'avais ouï parler et sur lequel je n'ai pu encore me procurer de renseignements bien nets, et Noël-Barthelémy de Monvel qui fut secrétaire des commandements de l'archichancelier Cambacérès. A l'époque de la Révolution celui-ci se trouvait en Amérique ; un brevet conservé dans les papiers de ma famille atteste qu'il figura comme officier du génie dans l'armée des Etats-Unis. Vers le même temps, de concert avec d'Espreménil et quelques autres, il s'occupa d'organiser un centre de colonie française sur le territoire américain. Ce projet échoua.

D'après une lettre de Bonaparte adressée à Talma et citée par Thomas Raikes (*Portion of the Journal of Th. Raikes*, vol. III, p. 123) il semble que son père, Jacques-Marie Boutet Monvel, se soit lié d'assez bonne heure avec le futur Napoléon Ier. Quant à lui, à son retour d'Amérique, il devint l'intime du futur archichancelier; Cambacérès, M. d'Aigrefeuille et Monvel formaient un trio d'inséparables, renommés pour leur gourmandise, et que l'on rencontrait, chaque soir, sous les galeries et dans les petits théâtres du Palais-Royal.

En tout cas Noël-Barthelémy de Monvel est bien mon arrière grand-père, père lui-même de Benjamin Boutet de Monvel, le chimiste, lequel eut pour fils le peintre actuel, Maurice Boutet de Monvel.

Reste la question des mariages de Jacques-Marie Boutet Monvel. Sur son acte de décès Monvel est dit « époux de Catherine-Victoire-Leriche Cléricourt ». Mais sur l'acte de mariage de son fils, Noël-Barthelémy de Monvel ce dernier est dit fils de Monvel et de « Jeanne Michelet, son épouse. » Noël-Barthelémy était né à Marseille, le 3 septembre 1768. Il s'agirait de savoir si Jacques Marie Boutet Monvel attendit la mort de sa première femme pour en épouser une seconde ou s'il fut le mari de deux femmes à la fois. Cette dernière hypothèse ne me semble pas invraisemblable Ce qui est certain, c'est que entre la naissance de son fils Noël-Barthelémy et celle des deux enfants qu'il ramena de Suède, il reconnut comme étant issu d'une liaison avec une demoiselle Salvetat un enfant du sexe féminin. Cet enfant devait être plus tard Mlle Mars. Il y aurait donc là un troisième ménage intercalé entre les deux autres.

Pour ce qui est de Magdeleine d'Hôtel, elle est sa mère ainsi que l'atteste son acte de baptême et non sa femme.

Enfin, dans le journal de Stendhal (1801-1814) publié par MM. Stryenski et François de Nion (1888), je trouve par hasard la note suivante (p. 42) :

Mlle Talma, connue successivement sous les noms de Mlle de Vanhove et de Mlle Petit, avait débuté en octobre 1785. C'était la seconde femme de Talma ; elle épousa, après la mort de Talma, le vicomte de Chabot, en troisièmes noces. Elle était fille de Monvel.

Je n'avais pas encore entendu parler de cette fille de Monvel et d'ailleurs des très nombreux membres de ma famille, je n'ai jamais connu que ceux qui descendaient de Noël-Barthelémy de Monvel.

ROGER BOUTET DE MONVEL.

—

Descendance du général Caffarelli (LIX, 892). — M. le vicomte de Reiset trouvera, dans le *Dictionnaire* de Roinet, cinq articles sur les cinq frères Caffarelli, mais rien sur leurs alliances et descendances. Gourdon de Genouillac donne leurs armes. E. GRAVE.

Le comte Caffarelli, ancien député et petit-fils du général, habite le château de Leschelle (Aisne).

***

Le comte de Caffarelli, petits-fils du général, demeure à Paris 66 avenue Kléber : il possède au château de Leschelle (Aisne) les papiers et les plus précieux souvenirs.

Voir Le Révérend, et *Nouvelle Encyclopédie*. ROBERTOT.

—

Cassini de Thury et son œuvre (T. G. 173). — Cette question, demeurée sans réponse depuis quatorze ans, a perdu de son intérêt, et l'auteur a peut-être trouvé, depuis, les renseignements qu'il cherchait. Mais il n'a certainement pas connu la piquante mésaventure arrivée au

pauvre savant aux environs de Quimper et que raconte M. L. de Tombelaine sous ce titre : *Miettes d'histoire ancienne*, *Cassini le Bougre*, dans le numéro de juin 1909 de la Revue *L'Europe Politique et Littéraire*. Cet article contient des lettres de Cassini qui auraient pu mettre sur la voie pour la solution des questions posées jadis. MARGEVILLE.

—

René de Châlon à Bar-le-Duc (LIX, 893). — Le célèbre squelette du sculpteur Ligier Richier surmontait le mausolée que Louise de Lorraine fit élever à la mémoire, de son époux le prince d'Orange, René de Châlon, tué au siège de Saint-Dizier.

Elle fut, dans son pays de Lorraine, la fidèle exécutrice des volontés de son mari, car il avait manifesté le désir « d'avoir sa portraicture fidèle non comme il était en ce moment, mais comme il serait trois ans après son trépas. »

Son cœur, placé dans un étui en vermeil, dans la main gauche de la statue, y resta jusqu'à la Révolution. L'étui a été remplacé par un cœur doré.

Il semble que le tombeau du prince qui était dans l'église de Bréda a été détruit par les briseurs d'images qui mutilèrent ou firent disparaître dans les Pays-Bas tant de chefs-d'œuvre de l'art religieux. GRO L.

—

Adalbert de Chamisso (LIX, 891). — La nouvelle biographie générale de Didot fait naître Charles Adalbert de Chamisso (ou plus exactement Louis-Charles Adélaïde de) d'origine française, au château de Boncourt, près Sainte-Menehould.

Ante (et non Ant) est une petite commune de 115 h., canton de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould.

La dernière question de M. B. est de savoir « avec qui de la famille de Chamisso on pourrait causer ».

A tout hasard, j'y réponds en disant qu'un M. de Chamisso a épousé une fille de la comtesse de Martel de Janville (*Gyp*) et qu'une dame J. de Chamisso habite, d'après le *Bottin Mondain*, avenue de la Motte Piquet, 16.

D. R.

*
* *

M. B. demande d'où le poète allemand Chamisso est exactement originaire et pourquoi sa famille est dite Lorraine.

Selon Bachelet, Chamisso est né au château de Boncourt en Champagne, il émigra en 1790 et mourut à Berlin en 1838.

Si le château de Boncourt est situé à Boncourt, aucune commune de ce nom n'existe en Champagne, tandis qu'il en existe deux de ce nom en Lorraine : une dans la Moselle, canton de Conflans, arrondissement de Briey, l'autre dans la Meuse, canton et arrondissement de Commercy.

Et alors la famille serait Lorraine.

Si, selon M. Farchi, le château de Boncourt est au village d'Ante, Ante étant situé dans la Marne, canton de Dommartin, arrondissement de Sainte-Menehould, Chamisso serait né en Champagne.

Ces trois localités sont distantes d'une vingtaine de lieues les unes des autres.

BEAUJOUR.

*
* *

Le village de Ant, en Champagne, cité par M. Marc Farchi, doit être celui dont le nom s'écrit *Ante*. Il est situé à 10 kilomètres de Dommartin-sur-Yèvre, chef-lieu du canton dont il fait partie, et à 12 kilomètres de Sainte-Menehould ; sa population est d'environ 150 habitants.

NAUTICUS.

*
* *

Il existe à Sainte-Menehould (Marne) des membres de la famille de Chamisso. J'ignore s'ils pourraient fournir les renseignements demandés. N. T.

*
* *

Il existe en Portugal une famille Chamiço (Madame Claudina de Freitas Chamiço, 8 rua Antonio Maria Cardoso, à Lisbonne) qui, je suppose, doit avoir des liens de parenté avec Adalbert de Chamisso. Vicomte DE FARIA.

*
* *

Adalbert ou mieux Adelbert ou mieux encore Louis-Charles-Adélaïde de Chamisso, est né au château de Boncourt le 27 janvier 1781. On dit que Boncourt est près de Sainte-Menehould, mais il n'y a pas de château de Boncourt dans la Marne. A Ante, village à 12 kil. de Sainte-Menehould, il existe un château qui n'est pas de Boncourt. Par contre, il

y a un château de Chamisso sur Villers-en-Argonne, Marne, dont la propriétaire en 1891, était une veuve de Chamisso. Enfin à Boncourt, Meuse, est un château de La Roche. Si ce Boncourt était le lieu de naissance du poète-naturaliste, celui-ci serait donc d'origine Lorraine, si la Lorraine est bien une province déterminée, ce dont ne sont pas sûrs les Lorrains. Il y a trente ans, et c'est pourquoi je réponds, un sieur de Chamisso est venu habiter Mantes pendant quelques années. Puis il en partit sans que je sache ce qu'il est devenu. Il avait une fille au moins. E. GRAVE.

—

Famille de Chazerac ou de Chazerat (LIX, 837, 971). — Chazerat, en Auvergne, porte : *d'azur à l'aigle d'or, à la bordure de gueules chargée de 8 besants d'argent* (Rietstap).

Louis de Chazerac, chevalier, seigneur du Rix, de Courteneraux, de Bernereau et d'Archi, est cité comme bailli et gouverneur du Berry en 1544 (Cabinet d'Hozier, 91). J. G. T.

*
* *

Gourdon de Genouillac lui donne pour armes : *d'azur, à l'aigle éployé d'or ; a la bordure de gueules, chargé de huit besants d'argent.* Mais celle de Berry portait : *d'argent au chevron de sable, accompagné de 8 billettes de même, 2, 2, 1, 2, 1.*

Car cette famille a été représentée en Berry depuis le milieu du XVe jusqu'à la fin du XVIe siècle et y a possédé par alliances, les seigneuries ou fiefs de *Grandeffe* alias *Granteffe, Morteclaise, Bélâbre, la Botardière*, etc.

Voici, hâtivement et sommairement, les renseignements locaux que je possède sur quelques-uns de ses membres :

ODET DE CHAZERAC, Chevalier, seigneur de Granteffe, fut l'ami d'enfance de Louis de la Trémouille élevé au château de Bommiers-en-Berry, et il le suivit lorsque le futur « chevalier sans reproche », âgé alors de 12 ou 13 ans, déserta le toit paternel pour aller auprès de Louis XI achever son éducation de gentilhomme (vers 1472). Il demeura par la suite son fidèle compagnon. C'est, à n'en pas douter, le capitaine de Noirmoustier de 1490. Il avait épousé *Catherine Le Borgne*, morte avant 1527. C'est par elle qu'entra dans la famille de Chazerat le lieu noble de *Grandeffe* possédé par les Le Borgne depuis 1403. On trouve Odet de Chazerat présent au contrat de remariage (11 janvier 1518) de la veuve de *Florent de Chazerat*, parmi les « parents et alliés de la future épouse ». Le 5 septembre 1527, par son procureur, noble homme Jean Bourde, écuyer, seigneur du Poyron, et au nom de ses enfants *Jean, Antoine* et *Charles* nés de feue Catherine le Borgne, il fait l'aveu des dîmes des villages de « Chastre, Blort, la Pieugne, Minières, Ferrières et Foulle. »

De ses fils ci-dessus désignés :

1° JEAN DE CHAZERAT, prêtre, seigneur de Grandeffe, donne dénombrement « du lieu et hostel noble de Grandeffe et portal et salle, d'un colombier près le bourg de Luant, de onze étangs près de Grandeffe » etc., le 4 mai 1530 ; et le même jour, par un autre acte, « du dîme de Grabonnière » ou Gabonnière.

3° CHARLES DE CHAZERAT, écuyer, sieur de Morteclaise, vend un pré à Méry de Varennes en 1560.

Messire FLORENT DE CHAZERAC, chevalier de la Jarrige, avait épousé damoiselle *Marguerite de Bressolles*, dame de Courtevrault, *alias* de Courtenvault, fille de messire Louis de Bressolles, chevalier, seigneur de Bousses et de Courtevault en partie. Celle-ci convola en secondes noces (1518) avec François Bertrand, écuyer, seigneur-châtelain du Lys-Saint-Georges et de Coudières, vicomte de Bourges, Panetier de la reine de Navarre, duchesse de Berry, mort vers 1539. — Gilbert Bertrand, leur petit-fils, fait hommage, le 15 avril 1603, des fiefs de Grandeffe et de Morteclaise, *à cause de Catherine de Barbezières* avec laquelle il s'était marié le 9 février d'avant. C'est donc par celle-ci, et non par Marguerite de Bressolles comme on a eu tort de le prétendre, que ces deux fiefs sont passés des Chazerat en la possession des Bertrand du Lys.

Du mariage de Florent de Chazerac et de Marguerite de Bressolles est né probablement :

LOUIS DE CHAZERAT, seigneur de Rys, (1) *alias* du Lys (erreur), de Courtenvault et de Bélâbre, mari d'*Anne de Pocquières* qui lui apporta la seigneurie de Bélâbre donnée en 1372 par Charles V à Jean de Pocquières, l'un de ses fidèles serviteurs. Il avait été nommé en 1554 Bailly et Gouverneur de Berry par Marguerite de Navarre, qui posséda ce duché, comme on sait. Il était ardent catholique, et l'on a attribué à sa faiblesse et à sa partialité les troubles qui, en 1561, éclatèrent à Bourges entre catholiques et protestants et qui se terminèrent seulement en 1573 par le célèbre siège et la capitulation de la ville de Sancerre, pillée et

(1) Sans doute *Ris Chazerat* en Poitou.

démantelée ensuite en sa présence. Le 19 septembre 1501 il avait acheté de Jean de Valolhes (?) la « chevance du Petit-Grandeffe » dont il rendit l'hommage le même jour. Il fit donation à *Claude de Chazerat* qui suit de la seigneurie de Grandeffe le 28 avril 1565.

Claude de Chazerat, écuyer, sieur de Grandeffe, avait dû négliger certains droits ou devoirs qu'entraînait la donation précédente, car Grandeffe fut saisi féodalement le 25 juin 1565. Aussi s'empressait-il de faire, trois jours après, l'aveu et dénombrement avec « l'avrillage » de la dîme de Rosny, *alias* Ronil, puis l'hommage de cette dîme et du fief du Petit-Grandeffe. Le 12 novembre 1568, il fournit l'hommage du lieu seigneurial de Morteclaise.

Barbe de Chazerat, sa fille ? s'unit à *Robert Maurice*, écuyer, seigneur de Mirant ; et celui-ci, à cause de son mariage, se soumit à la prestation de l'hommage dû à Jean d'Aumont, seigneur de Châteauroux, « pour raison de la moitié de la seigneurie de Morteclaise » (15 mai 1568).

Françoise de Chazerat, veuve de *Christophe de La Lande*, écuyer, fait hommage du fief de la Botardière le 7 juin 1572.

Enfin, la seigneurie de *Grandeffe*, pour une raison que j'ignore, fut saisie réellement et un bail judiciaire en fut fait par les officiers du seigneur de Châteauroux le 21 juillet 1584.

Tels sont les vagues, lointains vestiges de cette famille dont le nom s'est éteint depuis cette époque en Berry, f ute de descendance masculine.

Je m'excuse d'être si peu précis et explicite dans ces renseignements, surtout en ce qui touche la filiation des personsonnes citées, mais comme les originaux de la plupart des documents auxquels je fais allusion ont été détruits par le feu au XVIIIe siècle, je suis restreint à ce que possèdent seulement les archives départementales de l'Indre, c'est-à-dire à l'inventaire plus que sommaire qui, heureusement encore ! en avait été dressé peu de temps avant. Pierre.

—

Famille Clémenceau (LVII ; LVIII ; LIX, 205, 412, 528, 748, 915). — Les Bordelais de l'an V et de l'an VI de la République française une et indivisible, c'est-à-dire des années 1797 et 1798 vieux style ont eu l'honneur d'avoir un Clémenceau, comme administrateur du Bureau Central, sorte de bureau de police qui fit exécuter d'une manière impitoyable les lois de fructidor contre la presse bordelaise : journalistes, imprimeurs et propriétaires de journaux furent fructidorisés dans toutes les règles. Nous avons lu quelque part que ce Clémenceau était originaire de la Vendée, il peut donc appartenir à la famille du président du Conseil qui sera peut-être heureux d'apprendre qu'il y a eu déjà un *flic* parmi ses ancêtres.

Nous relevons sur un des registres originaux de ce Bureau Central, conservés aux Archives municipales de Bordeaux, le passage suivant d'un de ces arrêtés pris contre la presse bordelaise pendant le Directoire :

5e jour complémentaire de l'an 5 (21 septembre 1797). Le Bureau Central a sur le champ requis le citoyen commissaire de police de la Section no 11 de se transporter dans le domicile du nommé Lawalle, un des rédacteurs du *Journal des Journaux*, de faire conduire dans les prisons de la Commune sa personne s'il la trouve, et en cas d'absence, d'en faire la perquisition et d'en dresser son verbal. De s'informer du nom des collaborateurs, entrepreneurs et directeurs du journal, pour s'assurer de leur personne et les faire mettre en état d'arrestation pour assurer l'exécution de la loi du 22 fructidor an V.

La police ne trouva pas Lawalle chez lui, ce journaliste n'avait pas de goût pour le climat de la Guyane où le gouvernement paternel du Directoire envoyait les hommes politiques en villégiature et où tant de français périrent d'une manière si misérable (voy. *Les Déportés de Fructidor ou Journal d'Ange Pitou*, Paris, 1909). Lawalle avait pris la fuite, il mourut plus tard en exil. Sa femme, Françoise Pellier, reprit avec des amis le journal sous différents noms successifs, le *Frelon*, l'*Extrait des Journaux*, la *Gazette Bordelaise*, le *Télégraphe*, le *Spectateur*, journaux qui furent tous poursuivis et supprimés tour à tour par le Bureau Central qui faisait saisir ou briser les presses, arrêter et emprisonner les rédacteurs et les imprimeurs de ces feuilles.

La police bordelaise, dont faisait partie le citoyen Clémenceau, poursuivait les anciens royalistes, elle inventait même des conspirations (on voit qu'il n'y a rien de nouveau), mais elle protégeait les anciens terroristes et leur délivrait même des passeports sous de faux noms pour qu'ils

pussent fuir la colère de la partie saine de la population bordelaise.

L'AUTEUR *de La Presse Bordelaise pendant la Révolution,*

*
* *

LIX, 915, renvoi ; lire 1769 au lieu de 1569.

—

Daoust, adjudant général à l'armée d'Italie (LIX, 612). — Bernard-Eustache-Marie d'Aoust, né à Cuincy, district de Douai, le 29 Mai 1773, est bien le frere cadet (plus jeune de dix ans) de l'infortuné général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, guillotiné le 2 juillet 1794. Leur père était représentant du département du Nord à la Convention.

Voici les états de service jusqu'en prairial an VIII, de Bernard d'Aoust :

Né en 1773, le 29 Mai

1792 Volontaire de marine, fait la campagne de la Martinique.

1792 Aspirant de marine

1793 Sous lieutenant au 61me Régiment d'infanterie ci devant Vermandois

le 1er Juin, aide de camp du général de brigade Daoust son frère, chef de l'état major de l'armée des Pyrénées orientales

Juillet : capitaine au 3me bataillon de la légion des montagnes.

Septembre, Porte à la Convention les premiers drapeaux enlevés aux Espagnols à la bataille de Peyretortes.

Frimaire an 2, capitaine au 22me Régiment de chasseurs à cheval.

13 Nivose, adjudant général

réformé en l'an 3

En Vendémiaire an 7, chef d'escadron au 3me Régiment de chasseurs à cheval

En Brumaire, destiné à l'expédition d'Irlande comme officier d'état major par la direction

En Frimaire, employé à l'état major général de l'armée d'Angleterre comme adjoint.

Nivose, Passé à l'armée de Naples.

20 Floréal an 7, chef de l'état major de l'aile droite de l'armée d'Italie sous le général Pérignon.

10 Messidor, chef de l'état major de l'aile gauche sous le même général.

16 Fructidor, chef de l'état major de la 3me division de l'aile droite successivement aux ordres des généraux Labussière, Miollis et Quesnel.

26 Fluviose an 8, chef de l'état major de la 2me division aux ordres du général Gazan.

6 Floréal, Premier adjudant général

16 Prairial, chef de l'etat major de la colonne qui est sortie de Gênes par terre.

23 Prairial, chef d'état major de la 3me division formée d'une partie de cette colonne.

—

Deux chevaux tués à la bataille de Novi du 28 thermidor, où le général Pérignon fut blessé et fait prisonnier.

2 Brumaire an 8, blessé à la bataille de Bosca.

21 Germinal an 8, son cheval tué à la bataille de la Verrerie.

Sa conduite à l'armée des Pyrénées orientales est caractérisée par la lettre suivante :

Armée des Pyrénées orientales L. L.

Les représentants du peuple près la dite armée certifions que le citoyen Daoust, aide du camp du général divisionnaire du même nom, n'a discontinué de donner des preuves authentiques de bonne conduite, de civisme et de bravoure de toutes les actions qu'il y a eu depuis qu'il est dans cette armée et notamment aux glorieuses journées de Vernaz et Peyretortes le 17 septembre vieux style et il se signala en vrai républicain et démontra le plus grand courage et le zèle le plus ardent à la réussite de ses victoires éclatantes, ce qui engagea les représentants à lui confier l'honorable mission de porter à la Convention les drapeaux et trophées pris aux ennemis.

Perpignan 18 nivose an II rép. une et indivisible

CASSENYS GASTIN
représentants en mission

Vu à Paris le 25 Thermidor an II

BONNET
représentant du peuple

Et voici ce qu'à l'armée d'Italie pense de lui Masséna :

Armée d'Italie
Quartier général de Gênes
le 6 Floréal an 8

Masséna général en chef,

Sur le compte qui lui a été rendu par le général de division Gazan de la bravoure, de l'intelligence et du civisme du citoyen Daoust chef d'escadron et surtout de la conduite distinguée qu'il a tenue dans les dernières affaires, le nomme au grade d'adjudant général. Il jouira provisoirement des appointements et de tous les droits attachés à ce grade en attendant sa confirmation du gouvernement.

Le 16 Thermidor de l'an X il est sous-chef de l'état major général de l'armée.

Le général Leclerc le désigne et le demande au ministre de la guerre pour l'expédition de Saint-Domingue ; il y mourut de la fièvre jaune le 17 août 1802.

Encore un brave dont le nom mérite de

sortir de l'oubli. Son portrait orne l'une des salles de l'hôtel de ville de Douai.

GÉO L.

—

Le cardinal Dubois. — (LIX, 609, 749). — Il y avait à Meudon deux châteaux importants, mais celui de Bellevue était habité par Mesdames de France filles de Louis XV. Avant le 1er juillet 1723, la cour alla à Meudon où le cardinal logea dans l'appartement du Dauphin ; ce devait être dans ce château de Bellevue. Ce doit être là aussi qu'il expira, le 10 août 1723, à la suite de l'opération que, la veille, pratiqua sur lui La Peyronnie. On trouve sur cette opération des détails minutieux dans le livre bien connu : *Vie privée du cardinal Dubois*, à Londres, 1789.

E. GRAVE.

—

Familles Dumont ou Dumont de Crest (LIX, 893). — Les armes de la famille Dumont, de Saint-Georges, fixée ensuite à Crest, sont :

D'argent à la montagne à trois coupeaux de sable, celui du milieu sommé d'une colombe au naturel, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Une notice sur cette famille est insérée dans un ouvrage publié par M. Villain, sous le titre *La France Moderne*, (tome II, Drome et Ardèche, p. 326).

Cet ouvrage, en cours de publication, est imprimé à Saint-Etienne, chez Thomas et Cie.

ALBERT DE ROCHAS.

* * *

L'arbre généalogique de la famille Dumont de Saint-Georges est reconstitué jusqu'à : du Mont, colonel des armées du roy, qui fut tué à la bataille de Moncontour en 1569.

Un des membres de la famille fut en effet pasteur et chapelain de la cour de Hollande. Son arriere petit fils, M. Georges Dumont, ancien président de la Société des ingénieurs civils de France, possède un de ses portraits gravé portant les mots :

Gabriel Dumont, né à Crest en Dauphiné, le 19 d'Aout 1680, mort à Rotterdam le 1er janvier 1748.

et au-dessous les vers suivants :

L'humilité, la science et le zele
Ornerent les talents de ce digne pasteur,
Et ses leçons touchaient d'autant plus l'auditeur
Que sa vie en était l'interprète fidele.

Le grand-père de M. Georges Dumont, seigneur de la Répara près de Crest (Drôme) brûla publiquement ses titres lors de la Révolution de 1789. On se rappelle qu'elle commença dans le Dauphiné.

Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, la famille Dumont qui était protestante émigra : partie à Lausanne, partie dans les Pays-Bas.

Ses armoiries sont : *D'or au chevron d'azur accompagné de deux oiseaux becqués et membrés, la tête contournée, l'une à dextre, l'autre à senestre de l'écu. Un croissant en pointe. Au chef d'azur à deux épées posées en sautoir, chargées d'un cœur d'or, enflammé de même.* L'écu timbré d'une couronne de comte.

Devise : « Fort comme un Mont ».

L. V. P.

—

Le prince Elim Mestchersky (LIX, 729, 861, 920). — Les princes Mestcherski proviennent du mourza (gentilhomme) Bakhmète Schirinski, qui s'empara en 1298 de Mestchera (ville située, alors dans la province actuelle de Riazan.) Ils furent créés princes le 30 juin 1798.

Pourquoi diable, la comtesse Dash, les appelle-t-elle Massalski ?

Vers 1860 deux Massalsky : Nicolas, lieutenant général et Fédor, général-major, se sont octroyés de leur autorité privée le titre de prince, sans aucun droit d'ailleurs. Mais il y a des princes Koltsow-Massalsky, ils proviennent de Saint-Michel de Tchernigow, tirent leur nom de la ville de Massalsk (gouvernement de Kalouga) et descendent de Rurik.

A. T.

—

Familles Forbes de Montilly (LIX, 838). — Voici la généalogie de Malcolm, Forbes, qui comme son père, était garde du corps du roi de France.

L'ancêtre de la famille, John de Forbes, vivait vers 1250. C'était le trisaïeul de Sir John Forbes, 5e Laird of Doumiinour, qui épousa Elisabeth, fille de sir John Kennedy of Dunure, dont il eut quatre fils.

Sir Alexandre Forbes, 1er baron Forbes, Premier baron of Scotland, qui épousa Elisabeth Douglas, fille de George, 1st Earl of Angus et de Mary, fille de Robert III, Roi d'Ecosse.

Cette branche est actuellement représen-

tée par Horace Courtenay Gammell Forbes 19e du nom.

Sir William Forbes of Pitsligo et Kennaldie, qui épousa Agnès Fraser.

Cette branche est actuellement représentée par sir Charles Stewart, 5e baron of Newe.

Sir John Forbes, dont il va être question.

Sir Alexander of Brux.

Sir John Forbes de Douminour mourut en 1405. Son troisième fils épousa Marjorie Preston, héritière de Tolquhon.

Ils eurent plusieurs enfants, dont :

Sir John Forbes of Tolquhon, qui épousa Elisabeth Strattan des Lairds de Laicrenston ; leur fils aîné Alexandre Forbes of Tolquhon épousa Mary Hay, des Lairds of Dalgetie. Leur fils Malcolm épouse sa tante, une des filles de James, 2e Lord Forbes.

William Forbes of Tolquhon, qui succéda à son père, épousa Leith, fille du Laird of Barnes. De leur fils, Alexandre Forbes of Tolquhon, qui épousa Alicon Anderson des sites de Wrawby et Flixborough sortirent :

William Forbes of Tolquhon et John Forbes of Baudley, dont seul nous allons nous occuper.

Ce dernier vécut vers 1560. Il épousa Elisabeth, fille de William Kreith, Laird of Tullock. Leur fils aîné Duncan fonda la branche des Forbes of Culloden.

Le cadet, capitain John Forbes passa en France vers l'âge de 20 ans, fut gouverneur du château de Dieppe et garde du corps du Roi de France.

Il épousa d'abord Madame de Meckley, dont il eut un fils Malcolm, et, en secondes noces, la marquise douairière de Montilly.

Son fils Malcolm Forbes eut de sa femme, Mlle de Montilly une nombreuse postérité.

On touvera tous les détails relatifs à cette très illustre, très antique et très nombreuse famille, alliée à la maison royale d'Ecosse dans *Burke's Dictionary of the Peerage et Baronetage of the Brisitsh Empire — History of the Landed Gentry*, etc. — Harrison's, Londres. Il existe aussi différents mémoires que j'ignore ; je ne saurais même certifier s'ils ont ou non été mis dans le commerce.

Je crois que les recherches seraient considérablement facilitées à celui qui possèderait sinon la généalogie complète des Montilly, du moins quelques données sur leurs origines. Je ne possède à ce sujet aucun renseignement. Il m'a également été impossible jusqu'à présent de savoir ce qu'était devenue la postérité des Forbes-Montilly.

Un autre point restant à éclaircir est la personnalité de cette dame de Meakley ou Meckley, première femme du Captain John Forbes et mère de Malcolm Forbes.

G. P.

—

Mémoires inédits du Maréchal Jourdan (LIX, 834). — Il existe aux Archives historiques du Ministère de la guerre les Mémoires manuscrits du maréchal Jourdan pour les années 1793-1794, 1795, 1796 et 1799.

Ce sont des feuillets écrits de la main du maréchal, couverts de ratures et du reste très peu nombreux ; ils ont été reliés par année avec une copie, faite postérieurement, et de nombreuses pièces justificatives également recopiées.

GALD.

—

Hohenloe-Ingelfingen (LIX, 779, 918). — Quoique le prince de Hohenloe-Ingelfingen ne soit pas nommé dans le traité de Ratisbonne qui organise la Confédération du Rhin (signé le 2 août 1806), il semble que ce prince est plutôt parmi les amis de la France. si l'on en juge par cet entrefilet du *Publiciste* à la date du 15 août, même année :

Mayence... parmi les étrangers de marque qui se sont unis à cette fête (la Saint Napoléon), on distingue. . le prince de Hohenloe-Ingelsingen (*sic*).

Etait-ce donc un semblant d'empressement destiné à masquer une prochaine défection qui se manifesta dès le début de la campagne d'Iéna ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Lisbonne, colonel de la Commune (LIX, 840, 977). — Lisbonne était son véritable nom. J'ai connu un ancien caporal du 3e zouaves, décoré, médaillé de Crimée, Italie, médaille militaire, qui l'avait eu dans son escouade. Il contait que la mère de son zouave, modiste dans le quartier Saint-Martin, sachant son fils dépensier, lui envoyait mensuellement 40 francs ; cette somme était par prudence, adressée au caporal à qui la maman recommandait de la remettre par petits paquets. Les deux compères mangeaient le tout dès l'arrivée du mandat. Le caporal avait conservé comme souvenir de son inférieur devenu colonel de la main gauche, une gamelle restée depuis dans la famille ; elle est matriculée 324 K.

Lisbonne fut blessé à la jambe dans les derniers jours du second siège. Le lundi 22 mai 1871, nous le vîmes dans la rue Croix-des-Petits-Champs, vêtu en officier de la garde nationale, marchant péniblement, traînant la jambe, s'appuyant aux murs, il se dirigeait vers la place des Victoires.

A l'amnistie, on le retrouve acteur-directeur des Bouffes du Nord, puis tenancier de tavernes excentriques.

Il mourut il y a quelques années.

A. CEITE.

—

L'abbé Trublet (LIX, 894). — Le célèbre compilateur s'était retiré en 1761, à Saint-Malo, *dans le sein de sa famille*, écrivent ses biographes. Il devait, par conséquent, selon toute vraisemblance, être parent des *Trublet* de la cité des corsaires auxquels fait allusion mon confrère P. du C. Dr BILLARD.

—

Vintras (LIX 894). — Vintras a exercé son ministère à Tilly-sur-Seulle (Calvados) et non Tilly-sur-Seine.

J'ai eu en ma possession la procédure criminelle imprimée en deux volumes, en 1842.

Si M. B. veut bien indiquer exactement ce qu'il faut extraire de cette procédure, Vintras a été condamné pour escroquerie, je rechercherai ces deux volumes que je ne retrouve pas actuellement sur les rayons de ma bibliothèque.

BEAUJOUR.

—

Les monnaies de la Commune (LIX, 895). — M. Camélinat, qui fut, je crois, directeur de la *Monnaie* pendant la Commune, pourrait renseigner avec exactitude notre confrère A.-Z. Camélinat est actuellement trésorier du Parti Socialiste, et on peut lui écrire au siège de ce Parti, 16 rue de la Corderie, Paris.

A. HAMON.

—

Armes à déterminer : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 torches (?) de gueules enflammées du même ; au chef d'azur (LIX 730, 870). — S'il n'y a pas d'autre réponse, en voici une : Picot de Peccaduc a pour armes : *d'or au chevron d'azur accompagné de 3 falots allumés de gueules, au chef d'azur*. La devise est : *Nullus extinguitur*. Suivant Gourdon de Genouillac, le chevron et le chef sont de gueules. Mêmes armoiries et devise pour les Picot de Combrun et de Vaulogé.

E. GR.

*
* *

Je trouve dans mes notes le nom de la famille qui a pour devise : *Nullus extinguit*.

C'est la famille Picot de Moras (baron d'Alligny).

Résidence : château de Montmirey-la-Ville (Jura) avec les armes suivantes : *d'or, au chevron d'azur accompagné de deux falots de gueules, au chef de même*.

Voir : *Etat présent de la noblesse française* p. 1563 et *Etat de 1873*. E. DEFER.

—

Les signatures de Sainte-Beuve père et fils. — Remarques sur l'hérédité du graphisme (LIX, 883). — Il est indiscutable qu'il existe des cas, dans lesquels il y a une grande ressemblance entre les *signatures* (pour ne pas parler de l'écriture, c'est-à-dire du *Graphisme* pur) des père et fils. En dehors du fait rapporté par Sainte-Beuve, je puis citer un cas personnel, qui éclaire nettement la question.

Un jeune lycéen de ma connaissance, lorsqu'il eut à signer ses premières missives, s'efforça de chercher une signature originale. Il ne trouva rien de mieux que de combiner celle de son père, très compliquée comme paraphe, et celle du notaire de la famille, encore plus ornementée ! Plus tard, il s'aperçut que c'était là une « précaution inutile » ; et il revint à une signature aussi simple que celle de Sainte-Beuve.

Conclusion : S'il y a analogie entre fils et père, c'est que souvent le fils *copie* le père.

Ce qui est tout à fait naturel et logique. MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Il y a deux questions distinctes sous cette rubrique. Je ne répondrai qu'à la seconde : Hérédité du graphisme. Il faut, lorsqu'on constate une similitude de graphisme entre ascendants et descendants, se défier et ne pas l'interpréter comme un phénomène d'hérédité, surtout lorsqu'il s'agit de la signature. Souventes fois, en effet, il y a dans cette similitude un simple phénomène d'imitation. L'enfant, on le sait, est porté à imiter ce que font les

grands, et par suite ce que font ses parents, surtout, s'il les aime, s'il a pour eux une certaine admiration, ce qui arrive souvent. Et alors l'enfant cherche à imiter la signature paternelle. Et il l'imite plus ou moins. Naturellement il y a, pour le choix de l'être à imiter, une influence héréditaire. Tout cela est très complexe et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître exactement tous les facteurs qui font la similitude du graphisme, similitude qui n'est pas rare. On sait que les écritures d'une même époque ont toutes un aspect commun, en un même pays; que les écritures ont, suivant les sexes, toutes conditions étant données, un caractère commun. On voit la complexité de la question, très intéressante et très digne d'attirer l'attention des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. A. HAMON.

—

Quelles sont les personnes qui ont servi de modèles pour le plafond du foyer de la Comédie Française ? (LIX, 834). — Il m'a toujours semblé, dès que ce plafond a été mis en place, que Dubufe, dans les deux portraits en question, a voulu reproduire les traits de Mesdames Croizette et Samary, toutes deux sociétaires de la Comédie Française. Après tout, ce n'est peut-être qu'une impression personnelle.

GOMBOUST.

—

Un, deux, trois, etc., vers à retrouver (LIX, 896, 984).

Quelle heure, au juste, est-il ? Depuis assez longtemps
Il me semble, parbleu ! qu'en cet endroit j'attends.
Ecoutons, l'heure sonne au vieux clocher de bronze
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze,
Douze. Voilà minuit, c'est l'instant convenu ;
Malgré moi je ressens un frisson inconnu.

Extrait de *Dona Nina*, pastiche du genre Victor Hugo, dans la *Physiologie du Poëte* (Le Poète Olympien), par Sylvius, illustration de Daumier (Paris. J. Laisné, 1841).

Sylvius n'est-il pas le pseudonyme de Champfleury ? T. O'REUT.

—

L'Enlèvement de Mlle de Moras (LIX, 894, 984) — La bibliographie, indiquée par M. le vicomte de Reiset, à la première page de son article du *Correspondant*, sur l'Hôtel du Sacré-Cœur et Anne-Marie de Moras est en effet incomplète, puisqu'elle ne parle pas du principal ouvrage écrit sur cette affaire, *Un enlèvement au XVIIIe siècle*, par Jules Claretie. Paris, Dentu 1883, in-18 avec quatre eaux-fortes de Lalauze. Ce récit, beaucoup plus complet que celui de M. de Reiset, avait paru d'abord dans le *Journal Officiel* des 9, 10, 20 et 22 décembre 1876.

Cette aventure a fait aussi le sujet d'un article signé E. A. paru dans le *Moniteur universel* du 29 juin 1887, sous ce titre : *L'enlèvement de Mlle de Moras pour le Comte de Courbon sous Louis XV.*

Profitons de l'occasion qui nous est donnée par la question du Vieux Bibliomane, pour rectifier une erreur de M. le vicomte de Reiset qui semble croire que le mariage d'Anne-Marie Peirenc de Moras avec Charles-Angélique, comte de Courbon-Blénac, eut lieu au château de La Roche-Courbon, où il aurait été célébré par le curé d'une paroisse « voisine », le curé de Contré ; le mariage eut lieu à Contré même, le 8 novembre 1737, et Contré (canton d'Aulnay, Charente-Inférieure) est situé à plus de cinquante kilomètres de La Roche-Courbon.

GUSTAVE CHÉNEAU.

* * *

En effet, chez Dentu, paraissait, en 1882, un livre, aussi joliment illustré qu'imprimé, sur l'aventure de Mlle de Moras. Il avait pour auteur M. Jules Claretie et portait comme titre : *Un enlèvement au XVIIIe siècle*, documents tirés des Archives Nationales. Il était précédé d'une longue introduction intitulée : *Visite à l'Hôtel de Soubise.*

M. Claretie écrivait, dans la dédicace adressée à sa mère :

J'aurai peut-être mis le meilleur de moi-même dans mes livres d'histoire.

L'enlèvement, allègrement consenti, de Mlle de Moras par M. de Courbon, fut ce qu'on appellerait volontiers aujourd'hui un événement sensationnel. Tous les Mémoires et correspondances du temps le commentent à l'envi ; il n'est de nouvelles à la main ni de rapports de police qui ne

dissertent complaisamment sur ce scandale du jour. D'E.

—

« **La France chrétienne** » (LIX, 895). — Mon exemplaire porte sur sa garde une petite fiche découpée, par un précédent propriétaire, dans un catalogue de la librairie Claudin : « 75446. La « France chrétienne... 1693 in-4°, v. br. « 55 fr.... L'ouvrage de Chevillard s'arrê« tait en 1693, à la planche 98, il a été « continué dans cet exemplaire jusqu'en « 1705 et contient 138 pl. de blasons « gravés ».

Cette note et le prix coté me semblent répondre aux deux questions de M. de la Coussière, mais pour plus de précision, voici la collation du volume qui, selon toute apparence, est bien celui qui faisait l'objet de la notice ci-dessus : 3 ff. n. ch. pour le titre, un hommage à l'archevêque de Paris et un advis au lecteur, — puis 82 ff. chiffrés pour les Archevêques et Evêques, — 8 ff paginés de 83 à 90 *précédés* d'un feuillet de titre « Généraux des « ordres religieux français dont les « abbayes.... sont en France » feuillet qui est paginé 91, mais a été rapporté par le relieur en tête de cette série, c'est-à-dire entre les pages 82-83, et le chiffre 91 a été *transformé à la main* en 83, ce qui double ce chiffre. — Puis un 3e titre : « Changement arrivée (*sic*) au clergé.. pendant « l'année 1639 » paginé encore 91. La série des prélats reprend ensuite de 92 à 138 selon l'ordre des nominations depuis Mre de Briqueville de la Luzerne (Cahors) 1693 jusqu'à Mre Jean Catellan (Valence) 1705. Dans cette série le n° 102-1694 s'applique à Mre de Clermont de Chaste (Laon), le n° 103-1695 à Mre de la Motte-*Fennelon* (Cambrai). Le n° 120 est en double, mais il n'y a pas de 121, ce n'est donc qu'une faute de gravure ; il y a deux fois 130. Enfin le volume est terminé par 4 ff. n. ch. (pour la table et l'extrait du privilège) précédés de 12 ff. de papier blanc conforme à celui du volume. La table ne comporte que les 90 premiers numéros. MARGEVILLE.

—

Le record de la production littéraire (LIX, 897.) — Alexandre Hardy, pour commencer par le plus fécond de nos anciens poetes dramatiques, laisse loin derrière lui Xavier de Montépin. Il a fait, au dire de ses contemporains, 600 pièces de théâtre. Cinquante-quatre pièces seulement ont été imprimées, Paris 1623-28, 6 vol. in-8°.

William Prynne, pamphlétaire anglais, né en 1600 à Schwainswick a laissé plus de 200 ouvrages, formant 40 volumes.

On conserve à la bibliothèque d'Oxford 122 volumes écrits de la main d'un antiquaire anglais du XVIIe siècle, Dodsworth.

L'allemand Jean-Jacques Moser, publiciste et compilateur du XVIIIe siècle, a laissé 400 volumes.

Les œuvres complètes de l'abbé Prévost forment 170 volumes in-12, et ses œuvres choisies 39 volumes in-8° 1781-1785.

Les œuvres de Rétif de la Bretonne, le plus fécond des romanciers français de la seconde moitié du XVIIIe siècle, forment plus de 200 volumes, dont quelques-uns méritent à peine d'être lus.

Ajoutons, pour finir, que Dingé, écrivain français fort inconnu, mort en 1832, a laissé, paraît-il, des manuscrits autographes pesant 400 kilogrammes.

Dr BILLARD.

—

Livres rares atteignant des prix très élevés (LIX, 897). — Il n'y a, selon moi, aucune assimilation à faire entre la valeur des manuscrits par définition uniques, et celle de livres imprimés si rares qu'ils puissent être. Je note aussi que le collaborateur P. Taffin commet une inadvertance au sujet du *Livre d'Heures* d'Anne de Bretagne, qui est non à Chantilly mais à la Bibliothèque nationale.

H. C. M

—

Comme la guenon du pays de Nod (LIX, 616, 874, 985). — C'est non seulement dans la brochure *Tue-la* qu'Alexandre Dumas fils parle de *La Guenon du pays de Nod*, il en parle aussi dans la brochure *L'Homme-Femme*, publiée également à l'occasion de l'*incident Dubourg*.

A la page 133 de cette dernière brochure, il s'exprime ainsi :

Caïn, marqué d'un signe, est sorti de la première famille ; il erre vagabond et finit par arriver au *pays de Nod*. Il connaît sa femme. Quelle femme ? Nul ne le sait puisque, bibliquement, il n'y a encore sur la terre qu'une femme : Eve Qu'est ce que cela signifie ? Cela veut-il dire que Caïn est

dans ce qui n'est pas, et qu'il féconde ce qui ne doit pas être ? Qu'est-ce que cette humanité innommée jusqu'alors, mystérieuse, hors la loi, où Caïn et ses descendants trouvent les femelles dont ils ont besoin pour perpétuer les traditions du mal ? Est-ce une puissance d'en bas égale et hostile à celle de Dieu qui suscite cette horde bâtarde contre le peuple élu ? Ou bien les animaux ont-ils désobéi comme l'homme et la femme ? Ont-ils mangé de l'*herbe du bien et du mal*, et tentant, de leur côté, une création qui leur était interdite, sont-ils arrivés à donner naissance à ces semblants d'hommes qu'on appelle les singes ? Caïn, le meurtrier, le maudit, le fugitif, le premier homme aux mains sanglantes, se contenta-t-il d'une *guenon* pour son premier amour ?...

C'est possible. Toujours est-il que les anthropomorphes se mettent à pulluler de telle façon qu'ils couvrent bientôt la terre, et ils arrivent à des produits si beaux, physiquement, que quelques fils des hommes véritables se laissent entraîner à leur tour par leurs filles, guenons rectifiées. Les mélanges se continuent donc, menaçant ou de faire descendre les enfants de Dieu, ou de faire remonter la descendance de Caïn. C'est alors que pour protéger les siens le Seigneur ouvre les cataractes du ciel .

En comparant les deux passages, M. Léon Saget comprendra facilement le sens de cette expression : *Comme la Guenon du pays de Nod.* GOUTATOUT.

—

Prononciation des mots étrangers (LVIII ; LIX, 93, 148, 202, 310, 369, 426, 488, 650, 762, 825, 926). — Notre confrère M. Léon Sylvestre demande si les Romains de l'âge classique avaient le *ch* chuintant et comment sonnaient chez eux les groupes *ca, ce, ch, sc, sch* La réponse est simple : ils sonnaient *ka*, *ké*, *k'h* (c'est-à-dire *k* suivi d'une *h* fortement « expirée »). *sk*, *sk'h*, car les Romains de cette époque ignoraient les sons chuintants. C'est beaucoup plus tard que le *c* et le *g* ont commencé à subir chez eux l'évolution qui a abouti aux sons *tch* et *dj* de l'italien actuel.

Il en a été de même pour le latin importé en Gaule par les soldats de César et devenu la langue populaire connue sous le nom de *roman*. C'est seulement du VIe au VIIIe siècle que dans cet idiôme le *c* initial devant *a* s'est changé en *tch* ; puis, à partir du XIIIe siècle, ce *tch* a perdu son élément dental pour devenir un *ch simple*. Exemples : *cantum*, *canem*, *carnem*, d'où *chant*, *chien*, *chair*.

Il en fut de même pour le *g* et l'*i* initial. Le *g* initial devant *a*, *e*, *i*, prit le son *dj* comme *c* avait pris le son *tch*, et, comme lui, il perdit au XIIIe siècle son élément dental pour devenir le *j* simple qu'il est resté. Exemples : *gamba*, *galbinum*, d'où *jambe*, *jaune*. Ce *j* simple, dérivé de *g*, est noté chez nous par un *g* devant *e*. Exemples : *gent*, *geindre*, de *gentem*, *gemere*.

L'*i* palatal initial, qui se prononçait *i* en latin, subit la même évolution. Il prit en roman le son *dj*, qui perdit au XIIIe siècle son élément dental pour aboutir à la prononciation *j* qu'il a conservée depuis lors. Notre orthographe, qui est, comme chacun le sait, la perfection de l'incohérence sur ce point comme sur tous les autres, le note tantôt par *j*, tantôt par *g*. Exemples : *jà*, *jeu*, *gésir*, de *jam*, *jocum*, *jacere*. ALFRED DUTENS.

—

Molendinum Maris (LIX, 896). — Les moulins à marée existent encore sur certains points de la côte bretonne. A Ploumanach, dans la commune de Trégastel, il y en a encore deux qui fonctionnent actuellement. Près de chez moi, entre Port Blanc et Plougrescant, il y a les restes d'un tel moulin. Il y a dans ces moulins, comme dans ceux à eau, une roue à aubes qu'actionne la mer. Celle-ci, en montant, remplit un bassin, un étang clos par un mur dans lequel s'ouvrent des vannes. L'étang de mer étant plein, on ouvre les vannes qui laissent fuir l'eau, avec une chute, sur la roue à aube et le moulin est actionné. En somme, la mer joue le rôle d'un ruisseau, d'une rivière. L'homme n'a qu'à faire des barrages pour constituer des étangs qui s'emplissent à mer montante et se vident à mer baissante. C'est seulement à mer baissante que le moulin marche, croyons-nous. A. HAMON.

* * *

Le *Maris Molendinum* se rencontre fréquemment en Bretagne, où les meuniers de la côte depuis longtemps captent le flux et utilisent le reflux pour la manœuvre de leurs roues à eau. On appelle cela des *moulins de mer*, ou *moulins à mer*. Parmi les plus pittoresques je citerai ceux de la baie de la Fresnaye, près de

Saint-Cast, de Concarneau en allant vers Trégunc, de Ploumanach : ce dernier sis sur une chaussée très longue, boyau-route dangereux la nuit pour les piétons, le jour pour les voitures. D'un côté la mer, de l'autre un étang. Pas de garde-fou ! Je me souviens d'avoir, par une nuit opaque, franchi ce passage avec des ruses d'Apache. En avançant je craignais de dévier à droite ou à gauche. Tous les deux ou trois mètres, j'appelais mon chien Scott, l'obligeant à passer et repasser entre moi et l'abîme. Un rapide frôlement, le furtif éclair de poils neigeux, m'indiquaient l'intervalle le plus large. Je me dérobai ainsi aux traîtrises du *moulin de mer*. LÉON DUROCHER.

*
* *

Avant d'admettre la traduction de *Molindinum Maris* par *Moulin à Marée*, c'est-à-dire par Moulin actionné par la *Marée* (*montante* et *descendante*), je crois qu'il serait utile d'apporter des *preuves* d'*exactitude* de cette traduction (qu'il vaudrait peut-être mieux remplacer de suite par celle de *Moulin de la Mer*, qui paraît au premier abord être plus légitime. Je ne vois pas très bien, en effet, le fonctionnement d'un moulin de cette espèce (*à Marée*) au XIVe siècle, même sur la Manche ! Certes les *Moulins d'Eau* étaient connus des anciens et certainement des Romains ; mais il ne faut pas confondre *Eau courante* (d'ailleurs toujours *dans le même sens*) et *Eau* présentant des alternatives de flux et de reflux, en ce qui concerne les moulins.

D'ailleurs, à Veules, qui n'est pas bien loin de Dieppe, existait jadis, *à l'embouchure du ruisseau de cette commune*, un moulin, qui était appelé *Le Moulin de la Mer* (sans doute par *bonne* traduction, cette fois d'un *Molindinum Maris*, analogue à celui de Dieppe.)

Mais il me semble bien que ce moulin n'a jamais été qu'un *moulin à eau ordinaire*. Cela en raison de la pente moyenne du ruisseau de Veules : 1 m 30 pour 100 m, situé tout simplement *au bord de la mer*.)

Le plus facile, du reste, est de traduire mot à mot. MARCEL BAUDOUIN.

—

Oua pour non (LIX, 843, 989). — Originaire de l'Ille-et-Vilaine, j'ai toujours entendu considérer le mot « oua », non comme une négation, mais comme une formule dubitative que le mot *what*, en anglais, représente parfaitement, après élision du T final.

Quant à *ouiche*, c'est une formule négative dont l'origine m'est inconnue, mais dont l'emploi est familier à tous les cultivateurs d'Ille-et-Vilaine. « Ah ! ben ouiche » veut dire « Ah bien non » ou, si j'ose me servir d'un terme d'argot qui n'a pas encore été naturalisé par l'Académie française : « Ah ! bien zut ! ».

JEAN DU GUÉ.

—

Gnognotte ou Nioniote (LIX, 674, 824, 927). — Emile Debraux (1796-1831), dans deux chansons, composées vers 1820 ou 1825, a employé le mot *gnognotte*. Le titre d'une de ces chansons est même *la Gnognotte* :

Mais, morbleu ! quand on n'a pas l'sou,
C'est d'la gnognotte !
. . . .
Ventrebleu ! ces grands dîners-là,
C'est d'la gnognotte !

L'autre chanson a pour titre *les Carottes* et débute ainsi :

On dit qu'à présent Béranger
N'fait que d'la gnognotte,
... Encore un' carotte
Qu'on veut nous tirer.

(Voir les *Chansons complètes* de Paul-Emile Debraux, tome I, pages 34 et 87 ; Paris, Palais-Royal, 1836.)

Au lieu de *gnognotte*, M. Jean Richepin a écrit *gniogniole* : « Pour moi, c'est de la gniogniole, comme les chansons de Henri Heine, par exemple. » (Jean Richepin, *Madame André*, p. 108.)

ALBERT CIM.

—

Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens (LIX, 730, 932). — Auguste Vacquerie attribue ce mot à Mme de Staël. Voici ce qu'on lit dans son volume *Profils et Grimaces*, XLIV, à Ernest Lefèvre, pages 302-303 (Paris, Calmann Lévy, s. d.) :

« Plus j'ai connu les hommes, disait Mme de Staël, plus j'ai aimé les chiens. » Il est certain que les chiens sont supérieurs à bien des hommes pour le dévouement, le courage et l'intelligence.

ALBERT CIM.

*
* *

J'ignore le nom de l'auteur ; mais j'ai une lithographie de Charlet représentant un pompier qui cache un chien, avec cette légende :

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est [le chien !

A. Cordes.

—

Les artistes ont-ils un terme pour désigner les spectateurs? (LVII, LVIII; LIX, 313, 926). — On lit dans les *Mémoires de Marie-Française Dumesnil en réponse aux Mémoires d'Hippolyte Clairon* : « A cette époque (avant la Révolution), les comédiens avaient un argot comme les criminels... Les artistes étaient appelés *la Banque*. Pour demander : celui-là, près de vous, est-il un comédien ? on disait : « Le gonze qui est à votre ordre est-il de la banque ? » Et si l'homme n'en faisait pas partie, la réponse était : « Non, il est *lof* (profane) ».

Nauticus.

—

Happechair et menottes (XLV ; XLVI ; XLVIII ; LIX ; 927). — Il y a plusieurs happechairs au musée d'instruments de torture installé dans le Gevangenport à La Haye. Sur l'une des cartes postales illustrées représentant les diverses salles du musée, que vendent les gardiens, on distingue très bien ces happechairs. Il y en a pour le cou et les jambes, et d'autres plus petits, sans doute pour les poignets.

De Mortagne.

—

Musée ou Muséum de Bordeaux (LIX, 615). — Le *Musée* était une Société littéraire fondée à Bordeaux en 1783, sur l'initiative de trois avocats, Duranteau père, Saige et Nicolas de Lisleferme. Cette société, qui fut honorée du patronage de Marie-Antoinette et de la protection de l'Intendant de Guienne du Pré de Saint-Maur, tenait ses séances dans un local dépendant de l'hôtel de l'Intendance. On y faisait des cours de littérature et d'histoire, de mathématiques, de mécanique, de physique, de géométrie, de chimie, de géographie et même de sténographie. On y enseignait également le grec et le latin, ainsi que nombre de langues vivantes.

En 1793, l'hôtel de l'Intendance et ses dépendances ayant été vendus comme bien national, la Société du *Musée* disparut du même coup. Ressuscitée une première fois en 1797, sous le nom de *Lycée de Bordeaux*, elle fut encore dissoute l'année suivante. L'année 1801 la vit réapparaître à nouveau, grâce à Rodrigues et à Goëthals qui l'installèrent, sous le nom de *Museum d'Instruction publique*, dans un immeuble qu'ils firent construire rue Mably, et où furent repris les cours précédemment professés au *Musée*. Il y fut même adjoint des séances musicales appelées *Veillées des Muses*.

En 1806, Rodrigues et Goëthals, dont le contrat d'association était expiré, se séparèrent. Goëthals fit acquisition du local de la rue Mably et y installa le *Museum d'Histoire Naturelle des arts et d'instruction publique*, plus tard appelé *Athénée* et qui disparut définitivement en 1819. Quant à Rodrigues, il s'établit sur les allées de Tourny, sous l'ancienne rubrique *Museum d'Instruction publique*.

C'est là qu'en 1808, dans une salle à elle réservée par Rodrigues, une société, qui poursuivait en somme le même but que les deux institutions précédentes et qui était composée d'anciens membres du *Musée* prit naissance sous le nom de *Société Philomathique*. Celle-ci existe encore. Ajoutons qu'elle ne fut jamais plus utile ni plus prospère qu'aujourd'hui.

La vignette décrite par notre collègue V. A. T. date de l'origine même du *Musée*. C'était *l'ex libris* de la Société, on l'appliquait aussi sur les diplômes délivrés par celle-ci.

Si notre collègue V. A. T. désirait connaître sur la question des détails plus circonstanciés, il pourrait lire l'intéressant article de M. R. Céleste, intitulé *La Société Philomathique à Bordeaux*, et paru dans le n° 2 de la *Revue Philomathique* (année 1897), ainsi que *Le Barreau de Bordeaux*, par H. Chauvot, p. 500.

Quœrens.

—

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113, 266, 311, 375, 427, 489, 652, 885). — Dans les très nombreuses liasses des petites juridictions existant sur le territoire qui porte actuellement

e nom de département du Morbihan, j'ai trouvé, par centaines, des cartes à jouer fixant des heures et jours d'expertises, des descentes de justice ou, tout simplement, la désignation des avoués et avocats inscrits dans telle ou telle affaire. C'était, sans emploi de papier timbré, la fixation du rôle que lit, actuellement, le greffier pour l'évocation des causes, au début de l'audience.

JEAN DU GUÉ.

—

Testaments devant curés au XVIIIe siècle (LVII ; LVIII ; LIX, 74, 126, 208, 264, 348, 935). — Il en est de plus anciens encore : Nous avons la copie d'un testament militaire du XVIe siècle, devant l'aumônier de son régiment, par Frédéric de Richoufftz, Suisse au service de François Ier, grièvement blessé à Pavie. On les a même fait remonter au temps de Jules César, et nous croyons avoir retrouvé le nom grec latinisé de ces aumôniers militaires, au service de Varus, du temps d'Auguste ; qui avaient la mission de recevoir ces testaments en temps de guerre, en même temps que celle de diriger les processions sacrées. Il y en avait un par légion, mangeant à la même table que le *Legatus* et son secrétaire privé, et partageant le même tombeau que le chef de la légion, dont ils étaient souvent les parents, ou les alliés par le sang.

Ce chevalier suisse du XVIe siècle était un des ancêtres de M. de Grattier, le beau-frère de M. Schneider, fondateur du Creusot, qui avait épousé sa sœur, sous le dernier Empire. Il habitait le château de Beaurains près Noyon, et nous avait donné lecture de cette copie devant le comité archéologique de cette ville, réuni en séance publique solennelle, à l'Hôtel-de-Ville.

Son ancêtre avait dicté ce testament à l'aumônier du régiment, originaire de la Suisse comme lui, qui a traduit en français, par *homme d'avoine* (!), son nom suisse d'Aburman, Habermann en allemand. Il serait intéressant de rechercher la véritable signification de ce nom singulier, qui n'a évidemment rien à voir avec notre locution française d'*homme de paille !* je présume ; sauf avis contraire de nos doctes ophélètes : qu'en pensent M. Léon Sylvestre, M. Koch, M. le docteur Vogt et M. Paul, que nous ne saurions trop remercier de leurs savantes communications, au sujet du *stock-prussien ?*

Dr BOUGON.

*
* *

M. Paul Le Blanc nous communique très gracieusement, et nous l'en remercions, un testament original fait devant curé, qui mérite d'être reproduit in-extenso :

Aujourd'huy cinquième décembre mil sept cent vingt deux nous messire Jean Baptiste Pradelle communaliste et vicquaire de la paroisse du Zérat y résidant esté requis et appellé attandu l'éloignement de la ville d'Auzon de la personne de Pierre Martel laboureur habitant de Vauxcelles, parroisse d'Auzon pour luy administrer les Sacrements comme estant détenu malade dans son lit de maladie corporelle. Sain de ses sens et entendement et après les luy avoir administré il nous a requis vouloir rédiger par écrit son testament et dernière volonté, crainant qu'il n'aurait pas le temps de pouvoir le faire faire devant notaire attandu que l'heure est incertaine et après avoir fait le signe de la Sainte Croix sur sa personne il a prié Jeanne Porte, sa femme (à laquelle il a donné la jouissance de tous ses biens pendant sa vie seulement) (1) de le faire enterrer si tost que son âme sera séparée de son corps, au tombeau de ses prédecesseurs et dans le cimetière dud. Auzon, que pour ses funèbres il s'en remet à la volonté de lad. Porte sa femme (et pour ses héritiers) (2) led. Martel testateur donne et lègue par preciput et avantage à ses autres enfants nés et à naître la quatrieme partie de tous ses biens tant meubles qu'immeubles à Gabriel Martel son fils et de lad. Porte et le surplus qui sont les trois quarts de lesd. biens seront partagés par égale par led. Gabriel Martel Marguerite et Louise Martel aussi ses enfants et de lad. Porte à la charge par eux de payer à autre Louise Martel sa fille aînée ou à ses descendans la somme de dix livres moyennant laquelle somme led testateur la forclos et l'exclue de sa succession aussi bien que tous ses autres enfans moyennant la somme de cinq sous qui leurs seront payés un an après son décès par lesd Gabriel Marguerite et Louise Martel ses enfans que led. testateur a nommé et nomme par les présentes pour ses héritiers, cassant tout autre testament et codiciles qu'il auroit

(1) lignes effacées ultérieurement.
(2) même observation.

pu avoir fait avant ces présentes voulant et consentant que celuy sorte pour plains et entiers effet en tous ses chefs et comme estant sa dernière volonté lequel a esté par nous Sr. Pradelle lue et relue aud. mortel testateur au devant de son lit lequel a dit estre sa volonté et y a persisté et pour l'exécution d'iceluy a obligé fait en présence de françois Bélisson, jean Belisson, autre françois Belisson, charles Crevabet, guillaume Fargette, jean Bonjean et benoit Crevabet, tous laboureurs habitans dud. nouveilles parroisse dud. Auzon, lesquels et led. testateur ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis lesd. iour et au susd. cinq décembre mil sept cent vingt deux.

J'approuve les trois ratures de la première page.

PRADELLE, prêtre en l'absence de Mrs le curé du Zérat et chanoine d'Auzon.

—

Une lettre de M. Emile Zola. — La lettre suivante, intéressante pour la biographie d'Emile Zola, ne figure pas dans la Correspondance qui vient d'être publiée.

Médan, 7 juillet 87.

Mon cher Confrère,

C'est encore moi qui viens solliciter votre appui pour une petite-cousine que vous avez fait nommer sous-directrice à l'école maternelle de Salon. Pour des raisons qu'elle explique, cette jeune fille désirerait obtenir son changement. Je me permets de vous adresser sa demande, en vons priant de vouloir bien l'apostiller. Vous mettriez le comble à votre obligeance en obtenant légalement l'apostille de M. Leydet, député d'Aix.

Et mille fois merci, à vous et à lui. Vous me pardonnerez mon importunité, n'est-ce pas ? Je n'ai aucun pouvoir, il faut bien que j'utilise mes amis puissants.

EMILE ZOLA.

—

La légende napoléonienne. Autographes de MM. Arsène Houssaye, Cherbuliez et Alp. Daudet. — On publie beaucoup en ce moment sur Napoléon Ier. Certains journaux y ont vu une campagne. Ce n'est pas cependant la première fois, depuis trente ans, qu'on assiste à ce qu'on appelle le réveil de la légende.

On nous communique trois documents autographes dont l'origine indique une même préoccupation, et qui, sous des signatures illustres, cherchent à en déterminer la raison.

*
* *

La France est idolâtre, elle se passionne tantôt pour un Dieu, tantôt pour un demi-dieu. Autrefois, il y avait des dieux visibles ; mais depuis que les neiges ont envahi l'Olympe, on ne va plus de ce côté-là. Il y a encore Dieu le père et Dieu le fils qui ont leurs fervents ; mais si il y a des Dieux, il n'y a plus de demi-dieux depuis que Napoléon est tombé de son trône, il n'y a plus de ces hommes miraculeux qui remuent le monde entier comme Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon. Napoléon ! Celui-là est à nous, il est notre homme et notre demi-dieu. Il en est parmi nous qui le croient encore à Sainte-Hélène ou qui le saluent dans son tombeau aux Invalides. Ce sont des aveugles. Napoléon est partout, il nous console de nos défaites, en nous rappelant que nous avons été les maîtres du monde. Or plus nous tombons dans le troisième dessous, plus nous sommes gouvernés par le néant, et plus nous reconnaissons la grandeur de ce géant des batailles, qui a jeté le feu sacré dans toutes les âmes françaises, car il règne encore dans nos esprits. Tout ce qui fut lui est nous. Il rayonne de sa gloire perpétuelle, et dans nos jours sombres, il nous donne l'illusion par les théâtres, par les livres et par les journaux qu'il est toujours là. La France est idolâtre. Vive les idoles !

ARSÈNE HOUSSAYE.

*
* *

La France n'a jamais été plus heureuse qu'aujourd'hui ; mais elle a le goût de l'extraordinaire, et elle se sent malheureuse dans son bonheur, qui lui semble insipide et médiocre. Pour échapper à son ennui, elle se réfugie dans la légende du plus épique de ses grands hommes. De tous les maîtres qu'elle ait jamais eus, aucun ne l'a tant fait souffrir et n'a procuré tant de bonheur à son imagination. V. CHERBULIEZ.

*
* *

Il en est de Napoléon comme de toutes les grandes mémoires, qui passent par des phases d'ombre et de lumière, jusqu'au définitif classement de la postérité. Napoléon est dans sa phase lumineuse ; et plus grande que toute autre, sa mémoire jette plus d'éclat.

Personnellement, en dehors de toute politique, mon admiration pour lui n'a jamais varié. Dès que mes yeux se sont ouverts, j'ai été ébloui et je le suis encore. Tout enfant, Ah ! que j'aurais voulu mourir dans un carré de la garde à Waterloo.

ALPHONSE DAUDET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juillet 1909

45e Année — N° 1226

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Le « tout s'arrange » de M. Capus. — On attribue à M. Alfred Capus la paternité de cet aphorisme : *Tout s'arrange*, presque une Lapalissade, dont l'optimisme n'est qu'une forme de scepticisme ou d'ironie aimable. Or, j'ai retrouvé cette pensée, exprimée en termes à peu près identiques dans le roman de Cherbuliez *Une gageure* : « A la longue tout s'arrange. »

Il est certain que l'idée n'est pas neuve. Mais de ce que le théâtre de M. Capus l'adopte comme base de son esthétique, s'ensuit-il qu'il puisse en revendiquer la priorité ? Et depuis longtemps déjà, le vaudeville moderne, avec son système d'imbroglios, n'est-il pas là pour prouver qu'après une série de déconcertantes invraisemblances et d'inextricables quiproquos, *tout finit par s'arranger ?*

Sir Graph.

—

Le bossu Maignat. — Il fut roué vif. Il avait conspiré pour le compte du maréchal d'Ancre. Ce procès est resté fort obscur. En existe-t-il une trace dans les mémoires contemporains?

A. B. X.

Les aventures de la reine Aliénor. — Dans une lecture faite à l'Institut, M. Elie Berger a parlé d'Alienor, femme de Louis VII et de Henri II Plantagenet. On sait qu'elle fut répudiée et qu'elle épousa le prétendant au trône d'Angleterre. Ce nouveau mariage ne fut pas plus heureux.

M. Elie Berger dit :

> Dans une charte pour Fontevrault, que M. Léopold Delisle a retrouvée et datée de 1152, on la voit nommer côte à côte, son premier mari, le roi Louis, et son second mari, le comte d'Anjou ; ce document a vraiment des allures de vaudeville.

A-t-il été publié ? et où ?

V.

—

Napoléon Ier a-t-il pleuré ? — On l'a prétendu insensible. Les historiens, en effet, ne le montrent jamais pleurant. Pleura-t-il ? Et dans quelles circonstances?

Y.

—

Le régiment du Bugey. — Dans *Saint-Simon* (t. VIII p. 53, Ed. Chéruel) il est parlé de la mort de *Béranger*, colonel du régiment *du Bugey*. Après sa mort, ce régiment fut donné à son frère.

Un collaborateur pourrait-il donner quelques renseignements sur ce régiment? Prit-il, à l'époque de la Révolution, un numéro régimentaire ? Lequel ? et quelles furent ses campagnes sous l'ancien régime ?

A. Callet.

—

Volontaires de 1792. — Où peut-on trouver la liste nominative des enga-

gés volontaires composant le 4e Bataillon de Paris, formé le 3 septembre 1792. (Ce bataillon en réalité, est le premier formé après la déclaration de la Patrie en danger, les trois premiers ayant été formés en 1791).

Pourquoi ce bataillon s'appelait-il Bataillon des Sections réunies ?

Qu'est devenu ce bataillon ?

A. CEITE.

—

L'escroquerie au trésor caché. — Dans un ouvrage tout récemment paru, intitulé la *Conspiration Révolutionnaire de 1789*, M. Gustave Bord, en parlant des documents susceptibles d'induire en erreur les historiens, lorsqu'ils les rencontrent isolément, signale des lettres écrites au cours de la Révolution par des prisonniers qui prétendaient avoir été les hommes de confiance de telle ou telle victime et offraient à leur correspondant de partager le trésor qu'ils disaient avoir caché.

M. Bord cite 3 lettres de ce genre publiées par M. Mirot dans la *Correspondance Historique* en 1897 et 1898 et une autre par MM. Villetard et Chérot en 1901, dans la revue *Etudes*, et il semble que ces écrivains aient accordé quelque crédit au contenu de ces documents.

Ces 4 lettres émanaient d'individus se donnant tous comme des serviteurs, ou de Foullon ou de Bertier

Ce genre d'escroquerie, très connu de nos jours, était-il déjà réellement si répandu ?

Connait-on d'autres lettres analogues de la même époque ?

Parmi les victimes de la Révolution, sait-on si d'autres que Foullon et Bertier ont servi de prétexte à ce genre d'industrie ?

A. B.

—

Les ballons militaires en Allemagne. — Dans son numéro du 13 Vendémiaire an 3, *la Feuille de la République*, à propos de la victoire de Fleurus (8 messidor an 2), qui fut en même temps le triomphe de l'aérostation militaire, raille agréablement l'Allemagne, dont les publicistes, et plus particulièrement le poète Kestner, avaient traité la découverte de Montgolfier de « légèreté française ». Un jeu de mots bien allemand !

Le gain de la bataille de Fleurus dessilla-t-il les yeux de ces gallophobes ? S'occupa-t-on, au delà du Rhin, de cet auxiliaire inattendu de la tactique militaire ?

Existe-t-il des documents à cet égard ?

PAUL EDMOND.

—

La dernière filleule de Napoléon. — Pendant l'exil de Sainte-Hélène, les époux DE MONTHOLON eurent deux filles, qui suivent :

1° *Napoléone*-Marie-Hélène-Charlotte, née à Longwood, le 18 juin 1816. Elle eut l'Empereur pour parrain.

2° Marie-Caroline Julie-Elisabeth-*Joséphine*-Napoléone, née à Longwood, le 26 janvier 1818.

Je serais très reconnaissant à l'aimable confrère qui pourrait me renseigner d'une façon exacte sur les points que voici :

1°. Quelle fut la marraine de la petite *Napoléone ?*

2° Quels furent le parrain et la marraine de la petite *Joséphine ?* Le parrain fut-il Napoléon ?

JACQUES DE BARTIER.

—

Le mobilier du château de Commercy. — Où pourrait-on prendre connaissance du procès-verbal de la vente publique des objets *mobiliers garnissant le château de Commercy ?* Cette vente a dû avoir lieu, soit après la mort du roi Stanislas, soit au moment de la désaffectation du château de Commercy.

TABAC.

—

Evêque d'Anvers (Belgique) en 1779. — Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner le nom de l'évêque d'Anvers en 1779 et m'indiquer si sa vie a été publiée ou s'il est question de lui dans une publication quelconque ?

LACH.

—

Arnolfini. — Je m'intéresse à cette famille sur laquelle je n'ai que des renseignements incomplets. L'Hermite-Soliers ne lui consacre qu'une notice générale sans filiation.

Vénus d'Allemagne en Ombrie au XIe siècle, comtes palatins de l'Empire, issus, croit-on, d'une Hohenstaufen, alliance en souvenir de laquelle ils portent écartelées avec leurs armes les armes de l'Empire, les Arnolfini ont fourni au XIVe siècle des gonfaloniers à la République de Lucques

Dans la première moitié du xve siècle, un Jean Arnolfini, lucquois, banquier à Gand, épouse une belle-sœur de Jean van Eyck (dont j'ignore le nom).

Jean van Eyck fait de lui deux portraits, l'un où il est représenté avec sa femme, et qui est à la National Gallery, à Londres, l'autre où il est seul, et qui est au Musée de Berlin.

On commence à trouver trace de cette famille en France en 1469 où Jean Arnolfini signe un reçu de 750 livres à Pierre Habert, Trésorier des Finances pour ses appointements de Conseiller du Roi en Normandie.

Enfin, en 1515, les Arnolfini font partie avec leurs compatriotes les Gadagne et beaucoup d'autres italiens, de ce groupe de financiers, presque tous lucquois, qui détenaient à Lyon, à cette époque, le commerce de l'argent. Sans être « riches comme Gadagne » suivant le proverbe, les Arnolfini paraissent avoir eu une situation assez importante.

Jérôme et Jean Arnolfini banquiers sont en 1515 associés de Pierre-Ange Guinigi.

Joseph Arnolfini, damoiseau lucquois, est banquier à Lyon, compagnon principal, Gouverneur et Administrateur de la banque instituée a Lyon sous le nom des sieurs Bonaventure et Jérôme Arnolfini.

La maison de Banque existait encore en 1591 (Acte la concernant de la Chambre des Comptes de Tours).

Depuis Joseph Arnolfini, naturalisé français en 1567 et marié à Claire Guinigi, la filiation existe jusqu'à nos jours.

Le petit-fils de Joseph fut écuyer de la grande écurie de Louis XIII et mit à cheval Louis XIV et son frère.

L'arrière-petit-fils fut le lieutenant-général Arnolfini, comte de Magnac qui conduisit la charge qui sauva, disent les ennemis de Villars, la journée de Friedlingen.

Un régiment d'Arnolfini exista pendant quelques années sous Louis XIV, (avant 1668,et fut reformé,je crois,en 1671).

L'héritière de la famille épousa en 1754 un Aved, maitre particulier des Eaux et Forêts de Champagne (fils du peintre et frère d'Aved de Loizerolles) qui prit le nom de Magnac et joignit aux siennes les armes d'Arnolfini.

Je désirerais connaitre les liens existant entre les personnages de cette famille ayant habité Lyon et Gand aux xve et xvie siècles, et la généalogie antérieure à 1567. E. de la L.

—

Bauffremont, commandant d'une flotte. — Un de nos confrères s'est beaucoup occupé dans l'*Intermédiaire* de Bauffremont. Pourrait-on me dire si on a publié un manuscrit que je possède ? C'est le seul de la campagne faite par un prince de ce nom, à la tête d'une flotte du roi en Afrique. Tuolliver.

—

Le ministre Billault et l'affaire Jourdan. — Notre distingué confrère, M. J. Mantenay, pose cette question dans l'*Univers* :

L'honorable avocat, qui a été élu mardi bâtonnier de l'Ordre à une belle majorité, est le petit-fils du célèbre ministre du second Empire : M. Billault.

M. Adolphe Billault, qui, lui aussi, avait été nommé bâtonnier à Nantes dans de brillantes conditions (il avait vingt-cinq ans), fut sous-secrétaire d'État sous la royauté de Juillet, puis il flirta quelque peu avec la République en *1849*, mais il se rallia promptement au Prince-Président. Après le coup d'Etat, le portefeuille de l'Intérieur fut confié à M. Billault, que Napoléon III nomma plus tard « ministre sans portefeuille », c'est-à-dire défenseur attitré de la politique impériale. C'est à cette époque que se placent les grandes luttes de M. Billault contre l'opposition.

Il mourut le *13* octobre *1863*, à l'âge de cinquante-huit ans. Grand'croix de la Légion d'honneur, il eut des obsèques solennelles à Saint-Germain-l'Auxerrois. MM. Rouland, Baroche et Le Roux prononcèrent des discours sur sa tombe. Le général Fleury, grand écuyer de l'empereur, et un chambellan, le marquis de Chaumont-Quitry, représentèrent Napoléon III aux funérailles.

« La mort de M. Billault est un coup funeste, écrivait Mérimée ; c'était assurément le plus habile et le plus propre à lutter avec courage contre les orateurs de l'opposition. »

Tous les journaux officieux parlèrent de la « perte irréparable » que faisait le régime. S'il faut en croire Viel-Castel (mais il est si mauvaise langue !), Napoléon III, mécontent de cet étalage de regrets, serait allé chasser, le jour même des obsèques, avec le roi de Grèce, alors à Paris.

Je n'ai pu contrôler le fait, mais j'ai relevé une note du *Moniteur* d'après laquelle M. de Morny, « retenu par une indisposition à

son château de Nades », n'aurait pas assisté à la cérémonie.

Or, voici en quels termes le *Dictionnaire* Larousse termine l'article consacré à Billault :

« Sous le rapport des mœurs politiques de l'époque, cette biographie est incomplète : un épisode, qui a eu du retentissement même en haut lieu, brille ici par son absence. C'est une lacune que comblera sans doute plus tard quelque Taschereau rétrospectif. »

Que signifie cette note mystérieuse ? Le rédacteur de l'article fait-il allusion à la mort de M. Billault ou à l'affaire Sandon ?

Quant à l'affaire Sandon, elle n'a jamais été tout à fait éclaircie. Sandon, avocat à Limoges, avait été en rapports avec Billault, lorsque celui-ci se présenta à la députation dans la Haute-Vienne en *1849*. Les deux amis échangèrent des lettres et Billault, alors républicain, critiqua violemment dans cette correspondance le Prince-Président. Devenu ministre, Billault voulut racheter à tout prix ces lettres. Sandon s'y refusa et confia les papiers en question à un ami qui les livra au ministre. Sandon aurait alors menacé son ancien ami d'un scandale. Ce qui est certain, c'est qu'on l'interna comme fou à Charenton. A la mort de Billault, on le relâcha. Il y a une lettre de Persigny à M. Conti, chef du cabinet de l'empereur, sur cette histoire : « Mon cher Conti, voici une affaire grave qu'il importe d'étouffer. La conduite de M. Billault a été inouïe. Il y a là, d'ailleurs, une iniquité épouvantable. Il convient de la réparer. »

M. Conti mit cette lettre sous les yeux de Napoléon III, qui alloua une pension de six mille francs à Sandon sur sa cassette.

Est-ce à cette affaire que le *Larousse* fait allusion ? Notre érudit confrère de l'*Intermédiaire des chercheurs* pourrait peut-être nous renseigner...

(*Univers*). J. MANTENAY.

—

Bridiers (de) des Guérins. — Un jeune homme de ce nom eut en décembre 1771, un accès d'insubordination qui finit par un repentir complet, au collège de La Flèche. Pourrait-on me dire quel était ce mutin ? L. C.

—

Cocatrix, sieur d'Azor. — En 1750, le graveur Hérisset épousa la fille de Michel Cocatrix, sieur d'Azor, imprimeur. Est-ce ce Michel Cocatrix qui avait donné son nom à la rue disparue dans les démolitions de la cité et d'où vient le nom d'Azor ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Romain Dupérier. — Une dame fort âgée m'a parlé, il y a bien des années déjà, d'un professeur de Belles-lettres à Bordeaux, qui portait ce nom et jouissait sous le premier Empire, d'une certaine notoriété. Il m'est récemment tombé entre les mains un poème en douze chants, dont ce personnage est l'auteur, et qu'il a intitulé : « Poëme des verroux révolutionnaires ». Histoire des Tyrans, des *moutons* sanguinaires Dupérier raconte comme quoi il fut arrêté sous la Terreur, et resta assez longtemps en prison. Il ne fut libéré qu'assez longtemps après le 9 thermidor, sans qu'on voie bien de quoi il pouvait être inculpé. Les vers sont assez faibles et même plats, mais il y a des détails intéressants sur la vie au fort du Hâ, les divertissements des prisonniers, etc., etc.

Sait-on quelque chose de plus sur Romain Dupérier ? V. A. T.

—

Espirac, libraire à Lisle-Jourdain. — Un de mes amis possède une *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, par le sieur de Royaumont, éditée en 1811 chez Espirac, libraire à Lisle-Jourdain. — Or, il y a en France deux communes de ce nom, l'une dans le Gers, l'autre dans la Vienne. — Je désirerais savoir dans lequel de ces deux endroits se trouvait, en 1811, le susdit libraire. ALBERT RENARD.

—

Le Cointe de Guet-Fontaine (garde du corps). — Un de mes arrière grand' oncles, monsieur François Emmanuel Le Cointe de Guet-Fontaine, fut avant la Révolution de 1789 garde-du-corps. Etait-ce du Roi (et alors dans quelle compagnie) ou de l'un des princes ?

Il émigra en 1791 et rejoignit les gardes-du-corps dont les compagnies se reformaient à Coblentz et à Worms.

Dans quelle compagnie fut-il inscrit ?

L'arrestation de tous les membres de sa famille et la confiscation de leurs biens a forcément entraîné la disparition de papiers précieux.

J'ai consulté sur cette question des gardes-du-corps plusieurs ouvrages spéciaux, mais ils ne sont pas complets.

Un intermédiairiste en posséderait-il de plus importants et pourrait-il me renseigner ? P. L. C.

—

Flotow. Ses déplacements. — Une tradition veut que *Martha* ait été compo-

sée, en 1847, aux environs de Mamers, dans un château de la famille de Reiset. Serait-il possible de certifier le fait et de connaître d'autres séjours de ce musicien au même château ? L. C.

Famille Fouilleul de la Faverie. — Quelles sont les armoiries de Jean-René Fouilleul de la Faverie, né à la Bazouge-du-Désert le 3 mars 1714, brigadier des gardes du corps du roi ; chevalier de Saint-Louis. Il vivait encore en 1785 à son manoir de la Chauvière à Landivy ; marié en 1763 à Marie Bécherel il n'en eut qu'une fille : Madame d'Estanger.

NOREVARG.

Malherbe (de). — Quel est donc ce « M. de Malherbe », clerc à La Flèche en 1771, qui, « insupportable », fut mis en prison 8 jours. L. C.

Famille Parthon. — Serait-il possible de connaître les noms et prénoms des père et mère de Guillaume *Parthon*, chirurgien, oculiste du roi, puissant seigneur de Boisrameaux qui maria, le 24 juillet 1664, Marguerite Parthon sa fille, issue de son mariage avec Marguerite Bignicourt, à Charles le Normant, bourgeois de Paris, y demeurant rue Fromenteau, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, fils de feu Me Jean le Normant conseiller du roi, grénetier au grenier à sel d'Orléans et de Beaugency, et de Charlotte du Laurens.

Je remercie vivement les obligeants collaborateurs qui pourraient me renseigner à ce sujet et je recevrais avec reconnaissance tous les renseignements possibles sur cette famille dont l'origine est Mehun-sur-Yèvre et Châteauroux, et dont le dernier représentant est M. le Chevalier Parthon de Von domicilié à Tournai (Belgique). E. TAUSSERAT.

Famille Pellier. — Pellier, père ; Pellier, fils faisaient partie, en qualité de « piqueurs » de la maison du roi Louis de Hollande, en 1809.

Il est probable qu'ils étaient : l'un le grand-père, l'autre l'arrière grand-père de Pellier, le célèbre et excellent maître de manège de notre temps.

J'ai vu, d'ailleurs, qu'un Pellier donnait déjà des leçons d'équitation au commencement de l'Empire. Prière de me renseigner sur cette famille, si possible.

C. DE LA BENOTTE.

Pouin, peintre renommé. — Je relève au dos d'une miniature faite vers 1818... « Ce portrait a été fait par Monsieur Pouin, peintre renommé de passage à Grenoble... »

Peut-on me fournir quelques éclaircissements sur ce peintre ?

Quelle valeur donne-t-on à ses œuvres ?

GASTON HELLEVÉ.

Famille Rouillard de Beauval. — Louis-Léon-Charles de Boullenois, conseiller correcteur à la cour des comptes 1733-1813, fils de Louis Boullenois, avocat au parlement et de Charlotte Dubois, a épousé, avant 1780, Anne-Elisabeth Rouillard de Beauval.

Quelle est cette famille Rouillard de Beauval ? Où pourrais-je trouver l'acte de mariage en question, le contrat de mariage, des renseignements sur les ascendants de Anne-Elisabeth et son acte de naissance. VILLERS.

Le nom de la Trémoille. — Le deuxième conseil de guerre maritime jugeait, le 27 mai dernier, le marquis Fernand de la Trémoille, né à Redon en 1884, sous l'inculpation de désertion. Ce jeune gentilhomme aurait eu une enfance particulièrement pénible. Engagé dans la flotte en 1904, il déserte à Saïgon pour essayer d'une autre vie. Il s'installe à Singapour et y fonde une maison de commerce avec un étranger pour associé. Mais bientôt après il revient en France pour s'y marier et partir à l'étranger. Etabli cafetier à Bruxelles, il eut l'imprudence de se rendre à Paris, où il fut arrêté en mars dernier. Prenant en considération cette existence mouvementée, le conseil n'a condamné le jeune matelot qu'à dix mois de prison, avec le bénéfice de la loi de sursis.

S'il faut en croire Borel d'Hauterive (*Annuaire* de 1843), la branche de Thouars, l'aînée, serait la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Comment alors concilier cette assertion avec l'existence, en Bretagne, de ce représentant du vieux nom de la Trémoille ? Un confrère breton

peut-il nous renseigner sur ce point intéressant ? PATRI DE CHOURCES.

—

La biographie et l'œuvre du peintre J. L. Voille. — Le peintre Jean-Louis *Voille* dont l'origine parisienne, la formation artistique et la carrière en Russie sont connues, exposa à Paris au Salon de 1795 plusieurs portraits sous le même numéro. De ces portraits, un seul a été recueilli par une collection publique et figure au Musée de Lille : le *portrait de Mme Liénard*, femme du graveur J.-B. Liénard et mère du peintre Edouard Liénard.

Quelqu'un pourrait-il indiquer en France d'autres portraits ou dessins de Voille, et saurait-il quelque chose d'intime sur la vie de cet artiste pendant son séjour en France ou sur les originaux encore inconnus de ses portraits français ?

DENIS ROCHE.

—

Le professeur Veblen. — Pourrait-on me donner des renseignements sur la personnalité de l'éminent théoricien socialiste des Etats-Unis, auteur de ces deux volumes qui devraient être traduits au plus vite en français : The Theory of business enterprise — The Theory of the leisure class ?

ANDRÉ LEBEY.

—

La rose au naturel dans les armoiries. — Je voudrais savoir si dans les armoiries des différents pays d'Europe la rose (fleur) est quelquefois employée comme pièce héraldique *au naturel*, ou si elle n'est jamais qu'employée sous la forme du fleuron consacrée par la science du blason. YERO.

—

Armoiries de Jacques Cœur. — Un aimable collègue pourrait-il m'indiquer les armoiries de Jacques Cœur ? Sa postérité subsiste-t-elle encore ?

A. E.

—

Armoiries à déterminer : (de l'abbaye de Morimond). — Un ex-libris, avec encadrement Louis XV porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 de l'abbaye de Morimond ; aux 2 et 3 d'azur au chevron accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant surmonté d'une fleur de lis de jardin; le tout d'argent.* » La crosse et la mître qui accompagnent l'écusson indiquent un abbé, mais lequel ? L'abbé Dubois, dans son *Histoire de Morimond*, donne la liste des abbés, mais non leurs armes. Les derniers furent Nicolas Aubertot de Mauveignan, du Bassigny, mort vers 1720 ; Lazare Languet, de Dijon, mort en 1736 ; Nicolas-Philibert Guyot, mort vers 1748 ; Pierre Thirion, de Langres, mort en 1774 ; Antoine Chautan, de Toul ou de Metz, mort en 1823. J'ajoute que l'écusson est surmonté d'une couronne fermée fleurdelisée. Baron A. H.

—

Armoiries à déterminer : famille Masson. — *D'argent à l'aigle de gueules, tenant dans ses serres, des dagues de même.*

Ces armes appartiennent à une famille *Masson*, mais à laquelle des très nombreuses familles Masson ? P. M.

—

Armoiries à déterminer : 1° mouton en pointe ; 2° aigle éployée. — Il m'a été impossible de découvrir à quelles familles peuvent appartenir ces armoiries qui sont sur d'anciens cachets

1° Couronne de marquis. *D'azur à la pointe de... bordée de... chargée en pointe d'un mouton ? de...*

2° Couronne de marquis. *Ecartelé du 1 et de 4 au palmier de...et du 2 au 3 de gueule, à l'aigle éployée.* Epoque Louis XVI.

B. DE C.

—

Le change aux Antilles au 18e siècle. — Dans les actes passés aux colonies vers la fin du XVIIe siècle, on trouve fréquemment, après l'évaluation d'une somme, la mention « argent de France » ou bien « argent des iles ». Un obligeant confrère pourrait-il m'indiquer exactement le taux du change aux Antilles et plus spécialement à la Guadeloupe, vers 1798-1801 ? DESMARTYS.

—

Marques des tapisseries d'A. Auwerix. — Comment étaient marquées les tapisseries sortant de l'atelier d'Albert Auwerix ? Y a-t-il un répertoire des marques de tapisseries ? +

—

Battre monnaie sur la place de la Révolution. — Ce mot, attribué à Barère, est-il bien de lui ? Dans quelles circonstances fut-il prononcé ? SIR GRAPH.

Réponses

—

Les armoiries de la France sous la République Française (XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXXVI ; LIX, 982). — Puisque l'opinion de M. Jules Henriet a été émise dans nos colonnes, il nous sera bien permis d'y répondre. L'auteur, du reste, a-t-il bien étudié son sujet ? Il nous semble que sa compétence en matière héraldique est très discutable quand il nous dit que la « France a pour armoiries un écusson fond d'azur chargé de lis d'or », ou que la République de Hollande « aurait dû quitter son écusson aux billettes chargées du lion de Brabant ».

La France, sous la monarchie, avait pour armes : *d'azur à trois fleurs de lis d'or* ; la fleur de lis est une figure héraldique conventionnelle qui n'a aucun rapport avec la fleur du lis de nos jardins. L'*Intermédiaire* en recherchait encore dernièrement l'origine (voir *Crapauds ou fleur de lis ?* vol. LVIII et LIX).

Passons à la Hollande. Lorsque, à la fin du XVIe siècle, les Pays-Bas se révoltèrent contre la domination espagnole, sept provinces se confédérèrent sous le nom de Provinces-Unies et prirent pour armes : *de gueules au lion couronné d'or, tenant de la patte dextre un faisceau de sept flèches du même ;* un peu plus tard *le lion tint de la patte dextre une épée d'argent, garnie d'or et de la senestre le faisceau des sept flèches.* Ces armoiries durèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le congrès de Vienne ayant établi le royaume des Pays-Bas, Guillaume Ier, de Nassau-Orange, apporta les armes de sa maison qui sont : *d'azur semé de billettes d'or ; au lion couronné du même, brochant sur le tout* ; on ajouta au lion l'épée et le faisceau de flèches ; ce fut la seule concession qu'on fit à l'ancienne confédération des Provinces-Unies. On se demande ce que vient faire là le lion de Brabant.

M. Jules Henriet cite l'Espagne comme n'ayant pas changé d'armoiries ; c'est ce que nous allons examiner. Les descendants de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique adoptèrent pour armes : *Ecartelé : aux 1 et 4* de Castille ; *aux 2 et 3* de Léon ; *enté en pointe* de Grenade. Philippe V, arrivant au trône, s'empressa de mettre en cœur ses armes personnelles de *Bourbon-Anjou.* Joseph Bonaparte change complètement la forme et divise l'écu en six quartiers : Castille, Léon, Aragon, Navarre, Grenade, les colonnes d'Hercule, et sur le tout l'aigle impériale. Ferdinand VII reprend les armes de la maison de Bourbon. La révolution de 1868 efface ces dernières et les armes d'Espagne se trouvent formées d'un écartelé de Castille, de Léon, d'Aragon, de Navarre et un enté en pointe de Grenade. Pendant son court passage, Amédée y ajoute la croix de Savoie, et avec Alphonse XII reviennent les armes de Bourbon-Anjou.

Le même exemple d'instabilité dans les armoiries peut s'appliquer aux autres Etats.

La France n'a pas eu d'armes propres ; elle n'a eu que celles de ses rois de la race capétienne qui a régné huit cents ans et qui a vu naître les armoiries. Actuellement il serait incohérent de donner à la France les mêmes armes que les princes de la maison de Bourbon ont légitimement le droit de porter. D'ailleurs pourquoi les fleurs de lis plutôt que l'aigle napoléonienne ?

Avec notre regretté maître et ami, Arthur Maury, nous avons combattu pour l'adoption par la France du coq gaulois ; il n'est pas séditieux, c'est tout au plus un calembourg ; mais il a l'avantage d'avoir traversé la monarchie comme emblème national et d'être compris par les masses.

Les vraies armes actuelles de la France, celles qui résumeraient son histoire, devaient être : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis d'or* (Monarchie) ; *aux 2 et 3 d'azur à l'aigle d'or au vol abaissé, empiétant un foudre du même* (Empire). *Sur le tout d'azur à un coq hardi d'or,* — ou *d'or à un coq hardi de gueules* (République).

PALLIOT LE JEUNE.

—

Une lettre de Desaix (LIX, 834). — Dans les *Guerres de la Révolution*, par M. Chuquet (tome IX, Hoche, p. 155) la phrase en question est attribuée, non à Desaix, mais aux représentants Lacoste et Baudot annonçant la victoire de Frœschwiller le 22 décembre 1793.

Une note placée à la fin du paragraphe indique que plusieurs des documents cités sont aux archives du ministère de la guerre ; il semble probable que la lettre citée s'y trouve également.

J. G. T.

Les arbres de la Liberté (T. G. 53 ; LVIII, 945 ; LIX, 95, 470, 878). — Ceux qu'intéresse le côté historique de la question des arbres de la liberté trouveront les détails les plus suggestifs et les plus sûrs dans un ouvrage récent : *Fraternité Révolutionnaire*, par Pierre Bliard, Emile-Paul, place Beauvau. P. D.

—

Statue à identifier : personnage de la Révolution (LIX, 723). — La ville de Rennes possède sur l'une de ses places la statue de l'un ses anciens maires : Leperdit, dans une attitude identique à celle décrite : ceint d'une grande écharpe et à même de déchirer une feuille de papier ou de parchemin.

Leperdit né à Kergrésil près Pontivy le 5 mai 1752, mourut à Rennes le 1er août 1823.

Leperdit exerçait à Rennes la profession de tailleur lorsqu'éclata la Révolution ; nommé maire sous la Terreur, il sut grâce à son énergie tenir tête à Carrier et sauva de l'échafaud un grand nombre de ses concitoyens.

En 1839, David d'Angers avait offert à la ville de Rennes de faire gratuitement la statue de Leperdit, cette offre fut acceptée mais elle ne reçut jamais d'exécution.

Deux fois sans qu'il y fût donné suite, en 1870 et en 1883, le conseil municipal de Rennes décida d'élever une statue à Leperdit. — En 1889 la question fut reprise et cette fois menée à bien : en 1891 M. Emmanuel Dolivet sculpteur, né à Rennes, à la suite d'un concours, fut chargé de l'exécution de la statue.

Celle ci représente Leperdit porteur de l'écharpe de maire, déchirant une liste de « suspects » condamnés par le sanguinaire Carrier.

La reproduction vue par Quœrens ne serait-elle pas une des maquettes présentées au concours de la ville de Rennes en 1891 ? la chose est possible, dans cas le personnage représenté ne serait autre que Leperdit. V. P.

—

Encore le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX ; L ; LIX, 598, 872, 921, 959). — Je soupçonne Monsieur P. Darbly d'avoir lu ma note de l'*Intermédiaire* du 20 juin 1909 (LIX, 921) à l'aide de fortes lunettes, autrement il n'y aurait pu découvrir ce qu'il appelle un « ton agressif ». M. Darbly ne peut-il se faire à la contradiction ? Il tente de la raillerie. La raillerie ne me déplaît pas, même lorsqu'elle s'adresse à moi, pourvu qu'elle soit appropriée et pas trop lourde Qu'il le veuille ou non, les cours de Michelet et de Quinet sur les jésuites ont été un des événements marquants de l'histoire politique et de l'histoire littéraire de la monarchie de Juillet. Depuis plus de trois ans, la campagne, dite de la liberté d'enseignement, était commencée. Laïques, prêtres, évêques, s'étaient jetés dans la mêlée. L'Université avait été attaquée par eux avec une violence grandissante. Des professeurs, l'honneur de la France, tels que MM. Cousin, Jouffroy, Nisard, Labitte, Bouillier, Jules Simon, Michelet, Lerminier, Quinet, Philarète Chasles, Michel Chevalier J.-J. Ampère, Laroque, Damiron, avaient été dénoncés par des plumes ecclésiastiques comme corrupteurs de la jeunesse. La *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats*, dont M. Darbly veut bien reconnaître la modération, avaient été, eux aussi, traités de la belle manière : celui-celui-ci d'organe de l'athéisme, celui-là de « recueil abominable qu'on dirait écrit pour les mauvais lieux. »

C'est alors que Michelet et Quinet prirent la parole au Collège de France. Un nombreux auditoire se pressait autour des chaires des deux éloquents professeurs. Un jour, c'était le 11 mai 1843, il y eut au cours de Michelet ce que Sainte-Beuve a appelé « quelque essai de tapage de la part des néo-catholiques » ; ces tapageurs furent « vite comprimés par l'immense majorité ». Un autre contemporain, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, ajoute, en parlant de ces tapageurs : « Qu'ont-ils obtenu ? les huées de l'auditoire, une démonstration unanime de la presse contre eux, tant à Paris qu'en province ; ils ont fait retentir dans toute l'Europe des paroles destinées à mourir dans l'enceinte du Collège de France ; ils ont obligé MM. Michelet et Quinet à imprimer leurs leçons, dont plusieurs éditions ont été enlevées en un mois.. » (F. Génin, *Les Jésuites et l'Université*, deuxième édition, Paris, Paulin, 1844, 1 vol. in-12, p. 235).

L'importance de l'événement politique

et littéraire dont j'ai parlé ne saurait donc être contestée, n'en déplaise à M. Darbly. Parmi ces paroles qui ont « retenti dans toute l'Europe » figurent celles de Michelet que j'ai rappelées. En vain, pour en affaiblir la portée, M. Darbly invoque-t-il l'opinion d'un historien qui a découvert des lacunes dans l'œuvre de Michelet et celles d'un autre historien qui a trouvé quelques erreurs dans ses ouvrages. Ce n'est pas la question. Il s'agit de savoir si, oui ou non, la tendance anti-française signalée par Michelet dans l'*Histoire de France* a l'usage de la jeunesse, œuvre des jesuites, existe réellement dans ce livre. Et il ne faut pas d'équivoque. Le livre dont il s'agit a été souvent modifié. « Dans l'édition qu'ils ont faite en juin, dit Michelet, ils ont supprimé le passage que je citais au Collège de France, d'après une édition de janvier ou février que j'ai encore sous les yeux en écrivant cette note, aujourd'hui 24 juin (1843). » (*Des Jésuites*, par Michelet et Quinet, deuxième édition, Paris, Comptoir des imprimeurs unis, Hachette, Paulin, 1843, 1 vol. in 12, p. 58, note 1). C'est donc l'édition de janvier ou février 1843, et non une autre postérieure, fût-elle de la même année, qu'il faut citer.

D'ailleurs, après une courte et insuffisante discussion, qui laisse toutefois percer le véritable esprit du livre, celui même que signale Michelet, M. Darbly ajoute : « J'aurais d'autres remarques encore à faire sur la page qu'on m'objecte. M. Raesler me permettra de ne pas insister. » Mais si, au contraire, j'insiste, car M. Darbly se dispense par cette commode volte-face de s'expliquer sur le passage relatif a Waterloo, que Michelet a donné, et qu'après lui cite également le savant professeur auquel j'ai déjà emprunté quelques lignes.

Voici en quels termes s'exprime M. Génin :

Chacun sait que l'auteur (le père Loriquet) écrivant pour la gloire de son ordre et la Restauration, n'a jamais assez de mensonges pour travestir les faits, assez d'injures et de calomnies contre les grands hommes qui ont rendu la France puissante et honorée entre toutes les nations, de 89 à 1815. Si quelqu'un ne connaissait pas le père Loriquet, il suffirait de dire, pour en donner une juste idée, qu'il insulte notre armée sur le champ de bataille de Waterloo et triomphe avec les Russes, les Anglais et les Prussiens. L'historien jésuite, après avoir raconté que les débris de la garde impériale refusèrent de se rendre, ajoute : *On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entretuer sous les yeux des Anglais que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur.* HISTOIRE DE FRANCE à l'usage de la jeunesse. A. M. D. G., édition de 1843. (*Les Jesuites et l'Université*, par F. Génin, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, p. 301.)

Il est très possible qu'après le scandale produit, ce passage fâcheux ait été, comme tant d'autres, effacé dans les éditions subséquentes. Mais Michelet et Génin ont eu entre leurs mains l'édition qui contenait ce passage, ils l'ont dénoncée à la France et à l'Europe entière, et M. Darbly aura beau dire et beau faire, le jugement de Michelet et de Génin demeurera comme l'expression même de la vérité.

FÉLIX RAESLER.

***

La reprise de cette question nous vaut, dans un des numéros de l'*Intermédiaire*, un témoignage de la comtesse Dash qui n'est pas sans intérêt ; quant à la phrase dudit père sur la nuit du 4 août, citée de seconde ou de troisième main, sont-ce bien tant que cela des *balourdises* ? Voir, à ce sujet, Taine, *la Révolution*, t. I, pp. 188 et suivantes.

P. DU GUÉ.

—

L'Opéra pendant la Commune (LIX, 947). — Le role d'Eugène Garnier, comme directeur de l'Opéra, fut éphémère, à en juger par les quelques lignes suivantes empruntées au *Paris intime en Révolution* (*1871*) de M. Paul Ginisty.

La Commune s'intéressa par à-coups, aux théâtres, souhaita leur activité... on nomma un directeur à l'Opéra, qui s'appelait Garnier. Il s'occupa d'organiser une représentation au profit des blessés avec cet abondant programme.

Hymne aux Immortels (R. Pugno) ; le *Trouvère* (4e acte) avec MM. Villaret, Melchissédec et Mme Lacaze ; scène funèbre pour orchestre (Salmer) ; *Patrie*, de V. Hugo (Mme Ugalde) ; *Alliance des Peuples*, chœur (R. Pugno) ; la *Favorite*, quatrième acte MM. Melchissédec et Michot ; air des Bijoux, de *Faust* (Mme Arnault) ; *Vive la liberté* ! Chœur de Gossec, orchestre « complet » sous la direction de M. Georges Hainl.

Malheureusement Garnier avait choisi comme date le 22 mai, et ce jour là, les troupes étaient entrées dans Paris.

Les deux chœurs *Hymne aux Immortels* et *Alliance des peuples*, écrits pour la circonstance par M. Raoul Pugno, sont restés à la Bibliothèque de l'Opéra inédits et autographes. MAURICE HALOCHE.

—

Roi ou Roy (LX, 1). — Il en est de l'orthographe du mot *roi* comme de celle des mot *Eloi*, *foi*, etc., où on a commencé par écrire ces mots avec un *y* final ; à cause de l'élision d'une des lettres *g* ou *d*, dans rig, reg, rag, roig, Eloig (Eligius) féod, etc.

Pour nous, en effet, le mot roi ne vient pas plus du latin *rex*, que le mot foi ne vient de *fidus* (qui a fait fidélité) ; mais de *féod* (qui a fait féodalité). De même Eloi et Remy ne viennent pas tant d'Eligius et de Remigius, en latin, que du germanique Eloig, Remwig (noble vainqueur, fier vainqueur). De là, leur *y* final. Dr BOUGON.

—

Le serment (LX, 3). — On trouvera des documents dans les nombreux ouvrages publiés sur les mœurs et coutumes des divers peuples du globe, à pair pour la France, par exemple : chanoine Louis Le Gendre : *Les Mœurs et les Coutumes des Français*. Paris, Jacques Collombat 1712 ; in-12. (De la Chesnaye des Bois) : *Dictionnaire historique des Mœurs, Usages et Coutumes des François*. Paris, Vincent 1767 ; 3 vol. in-12. On peut outreplus consulter : Paul Sébillot : *Le Folk-Lore de France*. Paris, Guilmoto ; 4 vol. in-8, et surtout Fernand Nicolaÿ : *Histoire des Croyances*. Paris, Victor Retaux ; 3 vol. in-8. Aux coutumes de serment se rattachent les ordalies sur lesquelles existe toute une littérature, je recorde : Gustave Glotz ; *L'Ordalie dans la Grèce primitive*. Paris, Albert Fontemoing 1904 ; in-8. B. — F.

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3). — La question se borne a un drapeau de l'Italie. Il est difficile de remonter bien haut, en tout cas on peut dire que l'Italie a actuellement le drapeau du Piémont, ce qui est déplacer la question et non la résoudre.

Quand les Français prirent l'Italie au commencement du siècle dernier, un décret du 20 août 1802 établissait que le drapeau de la République italienne serait un carré à fond rouge dans lequel est inscrit un carré à fond blanc contenant un autre carré à fond vert. On pourrait être porté à croire que ces trois couleurs faisaient allusion aux trois vertus théologales nécessaires au chrétien, et que les italiens d'alors, très religieux, auraient pu attester ainsi leur foi par leur drapeau. C'est pour ce motif que dans les loges Vaticanes peintes sous Léon X (commencement du XVIe siècle) il y a comme centre de l'ornementation dans une des voutes une couronne d'où s'échappent trois plumes, l'une verte, celle du milieu blanche et la troisième rouge, symbolisant ainsi l'espérance, la foi et la charité. La foi (couleur blanche) est, au centre comme étant le fondement des deux autres vertus. Mais le gouvernement français n'avait certes point ces visées théologiques ; il a fait ce drapeau à l'instar du sien en changeant seulement une couleur. Telle n'était point la bannière des anciens régiments piémontais qui était très compliquée : un aigle de sable couronné portait au centre la croix de Savoie et une grande croix blanche partageait le drapeau écartelé d'azur et de gueule avec des flammes d'or dans les angles. De plus chaque État, en Italie, avait sa bannière ou drapeau.

Un décret de Charles Albert du 11 février 1832 modifiait le drapeau de ses régiments d'infanterie et de cavalerie, leur donnant l'écusson de Savoie, de gueule à la croix d'argent, avec la cravatte ou écharpe bleue pendant de la hampe. Mais en même temps il donnait à ses gardes du corps la croix blanche de Savoie, portant au centre une couronne d'or s'emportant sur un champ orange ? avec la cravatte ou écharpe bleue.

Quand en 1848 l'armée sarde entra en Lombardie, un décret du même Charles Albert (23 mars 1848) donnait aux troupes un nouveau drapeau, qui est devenu par la suite celui de toute l'Italie unifiée. Trois couleurs, vert (près de la hampe), blanc, rouge, posées verticalement et dans la bande blanche l'écusson de Savoie terminée par une bande bleue.

Ce drapeau devenu celui du Piémont marcha à la conquête de l'Italie et devint le sien. Il faut ajouter que depuis, les drapeaux des régiments, identiques à ceux décrits, sont surmontés de la couronne

royale, ce que n'ont point les autres drapeaux, par exemple ceux des navires de commerce. Comme ces drapeaux ont l'écharpe ou cravatte bleue, cette couleur est devenue celle de l'écharpe des officiers en service et de l'étendard royal. C'est un carré d'azur ayant au centre l'aigle éployée de sable couronnée d'or portant sur la poitrine l'écusson de Savoie, entouré du collier de l'Annonciade et flanqué aux quatre angles de quatre couronnes d'or. La bannière des princes royaux est de même couleur, mais se termine en double pointe et les couronnes aux angles en sont absentes.

Voilà tout ce que je puis dire sur la question proposée ; ce n'est pas évidemment tout ce que l'on désirerait savoir, mais un autre intermédiairiste sera, je l'espère, plus savant et plus heureux que moi. Dr A. B.

—

Maréchal de camp provincial (LIX, 895). — Le comte Gaspard de Clavagnac raconte dans ses *Mémoires* (1638-1669) qu'en septembre 1652, sa brouille avec la Cour prit fin grâce à la puissante intervention du duc de Cancale (Louis-Charles de Nogaret de la Valette), alors colonel-général de l'Infanterie, qui lui fit obtenir la patente de maréchal de camp à l'armée de Catalogne. Cette armée jointe à celle de Guyenne parvint à battre la petite armée des Princes et à soumettre Bordeaux qui restait à la Fronde.

Le maréchal de camp, écrivait de Tavannes dans ses *Mémoires*, soulage ou ruine l'armée, la sauve ou la perd ; l'inexpert la tient à cheval tout un jour pour faire une lieue, la mande et renvoie à des rendez-vous généraux sans nécessité ; embarrasse les files des bagages, portant confusion et désordre. Le prudent, hors la vue de l'ennemi, exempte les troupes de venir au rendez-vous général et les fait marcher par divers chemins. Il fortifie la tête du logis d'infanterie et met à couvert toute la cavalerie qui marche en avant pour prendre sa place de bataille.

Louis XIII eut trois *généraux de camp* dans son armée du Languedoc en 1622 ; ils étaient adjoints aux lieutenants-généraux et avaient eux-mêmes des aides de camp. En 1642, lors de la conquête du Roussillon, un maréchal de camp préparait le logement et plaçait les avant-postes ; en 1652, le maréchal de camp était un *officier général patenté*.

MAURICE HALOCHE.

—

Château de Mme de Pompadour à Soisy-sous-Etiolles (LIX, 220). — Le château de Soisy-sous-Etiolles, commune du canton de Corbeil (Seine-et-Oise), qui fut la résidence de Mme de Pompadour et abrita Napoléon III et l'impératrice Eugénie, a été, en effet, livré à la pioche des démolisseurs, conformément aux ordres de M. Joseph Pastré à qui cette propriété a été vendue par les enfants et héritiers du général Gellinard. La vente du mobilier a été faite, les dimanches 24, lundi 25, mardi 26, dimanche 31 janvier 1909, par le ministère de mon ami, Me Albert Gouet, greffier de paix à Corbeil, à l'amabilité duquel je dois les éléments de cet article. Me Gouet, pour la vente de la bibliothèque, était assisté de M. Martin, expert à Paris. Les meubles et tableaux ont été particulièrement disputés. Quatre bergères de l'époque Louis XVI ont été adjugées 3.600 francs ; un petit salon Louis XV, 3.900 francs. Les peintures ornant la salle à manger ont atteint des prix élevés et on ne saurait s'en étonner quand on pense qu'il s'agit de la décoration qui ornait le château lorsque la célèbre favorite de Louis XV y habitait. Deux panneaux de Desportes ou de son école ont atteint 3.000 francs. Deux dessus de porte, paysages avec personnages et chevaux, bonnes et claires peintures de l'époque de Louis XV, ont trouvé preneur à 3.500 francs. Enfin, quatre grands panneaux, d'après l'un des Téniers et du temps de Louis XV, ont été vendus 6.500 francs à un amateur parisien, M. Paul Gers. — Avant la démolition du château, on a aussi vendu les boiseries, les cheminées et tous les aménagements intérieurs, susceptibles d'être enlevés et utilisés ailleurs.

TH. COURTAUX.

—

La Gallevesse (LIX, 844). — Gallevèse, Gallevesse, Galleveze. Petit pays dans les diocèses de Meaux, de Soissons et surtout de Chalons. — Chef-lieu Château-Thierry, alias : Ferté-sous-Jouarre. Etymologie (?) *Gallo-Helvetia*, *Galliam-Vescens*, *Gallia-Velus*. A. G. III, 87.

D'après le *Dictionnaire de Trévoux* :

formé du latin *Vadicasses* 1° par transposition : *Vadicasses, Cadivasses* ; 2° par permutation de *d* en *l* comme dans *Vadensis*, le Valois, *Cicada*, cigale.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15). — Dans le *Tout Paris*, édition 1909, nous relevons à la lettre V :

Victor-Hugo (Georges).

Est-ce une liberté prise par le descendant du poète ou y a-t il un décret rendu ainsi que le veut : un ancien magistrat ? A la lettre H nous relevons seulement :

Hugo : voir Victor-Hugo.

GASTON HELLEVÉ.

—

Maître André, perruquier (LIX, 610, 858, 921). — Dans un catalogue de la librairie Dorbon aîné, paru en 1906, on lisait l'indication des deux volumes suivants :

André (Me) perruquier. Le tremblement de terre de Lisbonne, tragédie en 5 actes. Lisbonne 1755, in-8, 1/2 chagr. rouge, n. r.

Marchand J. H. Le tremblement de terre de Lisbonne, tragédie en 5 actes par M. André, Me perruquier. A Lisbonne, de l'Imprimerie du Public, 1755, in-8 br.

Le nom de Marchand J. H. qui figure comme auteur du second ouvrage, est-il une attribution supposée ou est-il imprimé en tête du volume ? Il pourrait être facile de le savoir.

Il existe un autre ouvrage également attribué à Marchand (Jean-Henri) dont l'épître est adressée à Monsieur l'illustre célèbre poète *Monsieur André*, perruquier :

C'est l'*Enciclopédie* (sic) *perruquière*, ouvrage curieux à l'usage de toutes sortes de têtes, enrichi de figures en taille-douce par M. Beaumont, coëffeur dans les Quinze-Vingts.

S'en torche qui voudra les barbes.

à Amsterdam et se trouve à Paris, chez l'auteur et chez Hochereau à la descente du Pont-Neuf au Phénix, MDCCLVII (1757).

Dans l'épître, l'auteur loue ironiquement le perruquier, auteur du *Tremblement de terre*, et lui propose, notamment, une inscription pour mettre au bas de son buste en plâtre qu'on lui élèvera après sa mort :

Alliant aux bons vers l'état de la Tignace
André s'est fait un nom parmi nos grands [auteurs
Apollon l'a nommé perruquier du Parnasse ;
Il y fait proprement le poil aux doctes sœurs.

L'ouvrage ne comprend qu'une longue tirade dite préface, qui paraît rappeler les divers incidents de la vie du maître perruquier.

De ces documents il semblerait apparaître que la tragédie et l'Enciclopédie sont deux phases d'une mystification contre un perruquier des Quinze-Vingts.

J. G.

—

Jean Ailleboust (LIX, 836, 967). — D'après les détails généalogiques donnés col. 967, l'ex-libris dont il est question col. 968, daté de 1574, au nom de Charles, serait celui de l'évêque et non d'un des chanoines. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Gustave Aymard (LIX, 836, 968). — Il est exact que ce personnage a été un des organisateurs des francs-tireurs de la presse en 1870, mais je doute qu'il ait assisté au combat du Bourget. En tout cas les survivants du corps en question, formant deux compagnies, venaient, quelques jours après, renforcer un autre corps franc, celui des Eclaireurs de la Seine, (primitivement Eclaireurs de la garde nationale), dont je faisais partie, et je me rappelle fort bien que nos nouveaux camarades n'avaient pas eu lieu de conserver un bon souvenir de leur organisateur, prétendant avoir été *abandonnés* par lui. Ils se servaient même d'une expression plus énergique. ROLIN POETE.

—

Gaspard de Besse (LIX, 64). — On peut consulter un poème occitan : *Gaspard de Besso, proüemo en tres chants su la priso, la conduito eis presouns d'Ai et l'execution de Gaspard de Besso.* Aix 1781 ; in-12, 23 p. B. — F.

—

Christophe Beys (LIX, 390, 586, 859). — Il y avait, en 1580, un Gilles Beys, imprimeur-libraire rue Saint-Jacques, au *Lys Blanc*. Etait-il parent de Christophe ?

L'un ou l'autre eut-il pour descendants le poète Charles Beys (1610-1659), et le comédien Denis Beys, qui fut le camarade de Molière à l'Illustre-Théâtre en 1643 ?

GEORGES MONVAL.

L'acteur Bocage, homme politique (LIX, 780). — « On a de M. Bocage, dit Vapereau (*Dictionnaire des Contemporains*, éd. 1865), à la date d'avril 1848 : « Le citoyen Bocage, artiste dramatique, au citoyen Lamartine, circulaire électorale publiée avec la réponse de M. de Lamartine (in-8°) ».

Et Philibert Audebrand (*Petits Mémoires d'une stalle d'orchestre*) :

Bocage, le grand Bocage, un des fiers représentants de l'art dramatique, ne prenait pas du bon côté cet appétit des Parisiens toujours prêts à se jeter dans les jambes d'un artiste en réputation.

Homme de 1830, il faisait profession d'aimer le peuple, politiquement parlant, mais il fallait que les masses n'entravassent pas sa marche pendant la promenade. On n'a pas oublié un trait de sa vie professionnelle à la Porte Saint-Martin. Un soir, dans un drame d'Emile Souvestre, l'orchestre murmurait ; Bocage, s'écartant de son rôle, s'avança vivement sur le devant de la scène et dit : — Est-ce à l'homme politique ou à l'artiste que vous en voulez ?

P. c. c. MAURICE HALOCHE.

—

Raymond Bouchaud (LIX, 837, 914). — « Le passage Bouchaud » dont parle notre confrère D. R. a bien reçu le nom de la famille à laquelle appartenait Raymond, mais lui personnellement n'y est pour rien. Les Bouchaud ont occupé les plus hautes situations à la Cour des Comptes de Bretagne et possédaient des immeubles dans différentes parties de la ville, notamment dans le quartier où est situé le passage en question. Double raison pour qu'il en porte le nom. Si mon confrère D. R. désire des renseignements plus complets sur la famille Bouchaud, il peut se documenter facilement, dans le livre de Léon Séché, sur Lamartine et Elvire, ou bien m'écrire. Je me ferai plaisir de le renseigner. Il n'a qu'à demander mon adresse au journal, où on la lui donnera. L. F. L.

—

Boutet de Monvel (LIX, 891 ; LX, 17). — C'était la mère, et non la femme, de Monvel qui s'appelait Marie-Magdeleine d'Hôtel.

Avant de débuter à la Comédie-Française, Monvel, très jeune comédien de province, avait épousé Jeanne Michelet, dont il eut Noël Barthélemy, né à Marseille le 3 septembre 1768.

Ce fils signait *Boutet Monvel*. A quelle date la famille a-t-elle donc été autorisée à prendre la particule ?

GEORGES MONVAL.

—

Famille de Castelnau (LIX, 949). — Castelnau en Gascogne : *coupé de gueules sur or, le gueule chargé d'un château couvert d'or, et l'or chargé d'un lion de gueules.*

Une famille du même nom en Provence, porte : *de gueules à une tour d'argent crénelée de trois pièces.*

F. JACOTOT.

—

Adalbert de Chamisso (LIX, 891 ; LX, 21). — D. R. disait (LX, 21) : « Un monsieur de Chamisso a épousé une fille « de la comtesse de Martel-Janville « (Gyp) ». Madame la comtesse de Martel nous écrit :

« Mais pas du tout !... Je n'ai qu'une « fille, et elle a épousé le Comte Pierre « d'Hugues... » F.

*
* *

Boncourt était en Argonne, près du village d'Ante (et non Ant), canton de Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould, Marne ; et, ce nom s'appliquait vraisemblablement à un château isolé, n'existant plus aujourd'hui, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le *Dictionnaire des Communes de France*, pour le service des postes et télégraphes, d'une part ; et que d'une autre, il n'y a pas de village de ce nom dans la région. Il aura été détruit, c'est à supposer, au moment des troubles de la Révolution, ou au cours des deux invasions de 1814 et de 1815.

La famille de Chamisso, ou Chamissot de Boncourt, (dit Rietstap), était en Champagne lors de la recherche de la noblesse qui y fut faite en 1667, par M. de Caumartin, intendant, puisqu'elle produisit des preuves par devant lui, et fut maintenue. — Rietstap la mentionne également : « comme de Prusse, originaire de Lorraine ? et de Champagne » ; cette circonstance doit vraisemblablement provenir de ce que au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, elle y émigra sinon tout entière, au moins une de ses branches, qui y aura fait souche.

En 1870, un Louis de Chamisso était, je crois, officier dans les mobiles de la Marne, et a dû se trouver à Passavant, lors du massacre que firent en ce village, les Prussiens, de mobiles prisonniers et désarmés.

M. B. pourrait, avec ce qui précède, se procurer dans la région des renseignements plus explicites et moins vagues sur le sujet qui l'intéresse.

Ce dernier, qui a épousé une demoiselle Kunkelmann, en a plusieurs enfants : il a été député d'une des circonscriptions de l'arrondissement de Vervins (Aisne), et réside au château de Leschelle, non loin du Nouvion en Thiérache.

Il est aisé, avec ces données, d'avoir les détails désirés. UN CHAMPENOIS.

*
* *

La famille de Chamisso est citée dans les *Recherches sur la noblesse de Champagne* par M. de Caumartin en 1670, et est indiquée comme étant d'origine Lorraine. Sa généalogie remonte à Alexis de Chamissot, écuyer du duc René de Lorraine, en 1499. Adalbert de Chamisso, le poète allemand, est le seul qui ne soit pas rentré en France après l'émigration. Le château de Boncourt a été détruit pendant la Révolution, et l'était déjà quand Chamisso écrivit sa fameuse poésie « Schloss Boncourt ». Un de Chamisso était, il y a quelques années, chef d'escadrons de cavalerie, mais est mort depuis. Je trouve dans l'*Annuaire héraldique* pour 1904 les indications suivantes :

Chamisso (Casimir-André-Joseph Mayran de) né le 2 mai 1853, marié à Marie-Marguerite-Charlotte-Clémence Ecremans de Beaufort ; dont 1° Henriette-Marie-Camille, née le 18 mars 1891 ; 2° Joseph-Frédéric-Louis, né le 30 janvier 1894, château de la Malmaison, poste Hautvilliers, Télégraphe Dizy, gare Epernay (Marne).

Peut-être M. B. pourra-t-il trouver quelque chose de ce côté. M. DE F.

—

Famille de Chazerac ou Chazerat (LIX, 837, 971 ; LX, 23).

Mon cher confrère,

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10, votre correspondant PIERRE donne d'intéressants renseignements sur la famille *de Chazerac*, mais il termine en disant que le nom de cette famille s'est éteint faute de descendance masculine.

Or, une branche directe de cette famille s'est installée en Angoumois vers la fin du XVIe siècle et le nom de Chazerac s'est déformé en *de Sazerac*. Cette famille a donné plusieurs branches dont des représentants existent encore : les Sazerac de Forge, Sazerac de Roches, Sazerac de Limagne.

Une Joséphine Sazerac de Limagne fut béatifiée.

La particule qui précédait le nom patronymique avait été abandonnée sous la Révolution.

Croyez, mon cher confrère, à mes sentiments très distingués.

HENRY SAZERAC DE FORGE.

—

Famille Corbin (LIX, 727). — La famille Corbin est une fort ancienne et honorable famille du Berry anoblie depuis 1651.

Il y a une cinquantaine d'années un honorable bibliothécaire de la ville de Bourges écrivait, à ce sujet, à M. le conseiller honoraire Corbin de Mangoux, une lettre intéressante.

« A aucune époque, disait-il, la famille Corbin n'a changé son nom, bien que, noble, elle ait possédé simultanément ou successivement de nombreuses propriétés. Plusieurs Corbin ont porté le nom de leurs terres, mais sans abandonner le nom patronymique ; ils ne se sont point prévalus des anoblissements du XVIIe siècle pour faire précéder leur nom de la particule. Ils ont donné des poètes, des avocats distingués, des prêtres éclairés, des magistrats arrivés aux plus hautes fonctions, et, à l'armée des capitaines morts au champ d'honneur ; l'agriculture, le premier des arts, a aussi été et est encore de leur domaine. Et chez tous ceux qui ont été mêlés aux mouvements et aux péripéties de leur temps, on peut constater la tradition caractéristique d'un esprit d'indépendance uni à une sorte de fierté de cœur : dans les circonstances mémorables, comme les tourmentes révolutionnaires, leur devise a été : Energie civique ».

D'autres familles Corbin se rencontrent sur divers points de la France. M. Corbin de Saint-Mars et Mme Corbin de Saint-Mars ont signé en 1811 à Paris au contrat de mariage des grands parents de ma femme.

Il y a des familles Corbin à Paris, à Rennes, dans l'Eure, la Mayenne et ailleurs. Existe-t-il entre ces familles et les

Corbin du Plessy et de Malouy une parenté autre que de nom ?

FROMM, de l'*Univers*

—

Famille Cottereau (LIX, 838, 972). — Par contrat reçu Mes Jacquier et Lambert, notaires à Vitry-le François, le 16 octobre 1787, François Chevilley, fils de feu Jean-Baptiste Chevilley, avocat au parlement et de Marie-Charlotte *Cothereau* tous demeurant à Langres, épousa, de l'avis de Me Nicolas Cothereau son oncle, propriétaire en partie de la verrerie de la Planchotte (Vosges), Bonaventure Françoise Adélaïde Bugnot, fille de Jean-Baptiste Bugnot, seigneur d'Etrepy et de Farémont en partie.

Charlotte et Nicolas Cothereau doivent avoir la même origine que les Cottereau rappelés ci-dessus, car dans la famille Chevilley on conserve un sceau : *d'argent à trois lézards de sinople*, semblable à celui des Cottereau de la Luzardière et de Maintenon.

Je serais bien reconnaissant à l'obligeant collaborateur qui pourrait m'indiquer le lien de ces deux branches.

E. TAUSSERAT.

—

Cuvillon (Ph.) (LIX, 952). — Il s'agit vraisemblablement de Philemon Cuvillon, violoniste, né à Dunkerque, le 13 mars 1809.

Admis comme élève au Conservatoire de Paris le 30 janvier 1824, il obtint le second prix de son instrument au concours de 1825.

Plus tard, Cuvillon, sans abandonner le violon, fit ses études de droit, et passa sa thèse de licence en 1838.

Il remplit les fonctions de professeur adjoint du cours de violon d'Habeneck depuis 1843 jusqu'en 1848.

Il tenait encore la place de premier violon, en 1861, aux concerts du Conservatoire et à la chapelle impériale.

Dr BILLARD.

—

Alphonse Daudet et Gambetta (LIX, 950). — Je ne crois pas que la philippique de Daudet contre Gambetta ait paru dans un journal. Elle se trouve dans les *Lettres à un absent*, Paris, 1870-1871, publiées par Alphonse Lemerre, Paris 1871, page 34, sous le sous titre : « Les Dictateurs ».

GÉO L.

* * *

C'est dans la première édition aujourd'hui introuvable, des *Lettres à un absent* que se lisent ces attaques.

Plus tard, Daudet manifesta le désir d'en témoigner ses regrets au tribun. On lui ménagea une entrevue, dans un salon ami.

La scène fut charmante. Daudet, anxieux, attendait la venue de celui qu'il avait criblé de ses traits, pour lui dire son repentir sincère. Gambetta retenu au Parlement, arriva enfin, exubérant et cordial, comme de coutume, Daudet, gêné, cherchait encore le mot, le geste de la réconciliation. Gambetta l'aperçut, il courut à lui, et lui serrant la main avec effusion.

— Alphonse, lui dit-il, d'une voix caressante, Alphonse, n'en parlons plus !

Et voilà pourquoi l'œuvre de l'auteur des *Lettres à un absent* — hors cette édition devenue rarissime — ne porte pas trace des violences, que Daudet, très conservateur, au lendemain de la guerre, avait décochées à celui qui était encore à ses yeux « le fou furieux ».

M.

—

L'ami de Mme Desbordes-Valmore (LX, 9). — A la suite de la publication faite par M. Benjamin Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai, d'une série de lettres de Mme Desbordes-Valmore, et à la suite de l'apparition de mon livre sur *la Jeunesse de Mme Desbordes-Valmore*, dans lequel je donnais moi-même une centaine de lettres inédites de cette femme admirable, de tous côtés vinrent des suppositions relatives à l' « ami » de ses jeunes années, celui dont l'amour et le souvenir lui inspirèrent des vers si touchants et si pathétiques. Beaucoup de noms furent mis en avant sans qu'on parvînt à découvrir la vérité, et je soutins même, dans *le Gaulois*, une polémique avec un de mes confrères qui avait cru trouver le héros en la personne d'un prétendu poète, le chevalier Dupuy des Islets, écrivain sans valeur, qu'aucune circonstance ne pouvait faire supposer avoir été l' « ami » en question. Le nom d'Henri de Latouche, le premier éditeur des poésies d'André Chenier, fut alors prononcé par certains, et je ne sais sur quels indices on voulut

en faire le père de l'enfant de Marceline. N'ayant, à cette époque, rien qui me permit de prendre parti pour ou contre cette attribution, je restai étranger à la question. Il n'en est pas de même aujourd'hui, et la lecture d'un catalogue d'autographes de M. Charavay est venue me donner la certitude que le nom d'Henri de Latouche doit être mis définitivement à l'écart, et que ce poète ne fut certainement pas l'amant de Marceline. Voici exactement, la mention du catalogue en question :

Latouche (Hyacinthe, dit Henri de), célèbre poète et romancier, n. 1785, m. 1851. L. a. s. à Mme Desbordes-Valmore ; 5 octobre 1819, 1 p. in-8.

Il accepte l'invitation d'aller la voir dans sa famille. Il me semble que je m'y représente comme un ami, tant vos écrits m'ont déjà fait connaître et estimer l'auteur.

Toute remarque ici serait inutile, et l'on conviendra qu'il est impossible, après cela, de continuer à considérer Henri de Latouche comme l'auteur des tourments de Marceline et l'inspirateur de ses plus beaux vers. Cela ne résout pas la question de la personnalité du père de l'enfant, mais cela met définitivement de côté, dans cette question, un nom qui doit lui demeurer décidément étranger.

ARTHUR POUGIN.

***

Malgré certaines invraisemblances, il est acquis maintenant aux yeux de ceux qui sont allés au fond des choses, que cet ami de la jeunesse de Marceline ne fut autre qu'Henri de Latouche. Sainte-Beuve qui, en pareille matière, était mieux informé que qui que ce fût, écrivait le 15 juillet 1838 aux Olivier, de Lausanne : « Mme Valmore est une femme si charmante, quand on la connait, si naïve ! Savez-vous (comme biographie) que ses belles élégies brûlantes sont pour Latouche, *Le loup de la vallée*, dont elle ne s'est pas encore réveillée, dit Guttinguer ».

Guttinguer tenait la chose de Pauline Duchambge, l'amie la plus intime de Marceline. Il est donc bien difficile d'en douter, surtout quand on a lu la lettre que Mme Desbordes-Valmore écrivit à Sainte-Beuve après la mort de Latouche. Quand je publiai en 1903 la *Correspondance de Sainte-Beuve aux M. et Mme Juste Olivier*, d'où est tiré le fragment ci-dessus, je fis sur cette histoire d'amour une enquête aussi approfondie que possible et j'acquis la conviction que l'ami de Marceline était bien Latouche. On trouvera mes arguments dans mon livre sur *Sainte-Beuve* (1904). Depuis lors, à la suite de nouvelles recherches et de nouvelles découvertes, cette conviction est devenue pour moi une certitude. Je dirai tout ce que je sais là-dessus dans le livre que je prépare sur Henri de Latouche.

LÉON SÉCHÉ.

—

Famille de France (LIX, 780, 917, 974 ; LX, 16). — Il n'y a des « de France » à Montauban en Caorsin.

B. — F.

—

Famille de Fromentières (LIX, 950). — Je ne sais pas de généalogie spéciale de la maison de Fromentières (ou Formantières, par suite de rotacisme), mais notre confrère de Saint-Venant pourrait consulter utilement, je le crois, les dossiers à ce nom conservés dans les divers fonds du département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale.

La Chesnaye des Bois est sujet à caution et, règle générale, tout généalogiste doit être contrôlé. Le P. Anselme ne fait pas exception. Que mon confrère me permette de lui citer ce fait, entre autres. Dans un catalogue paru, il y a quelques années (je regrette de ne l'avoir pas sous la main), Charavay mettait en vente une quittance du XIVe siècle (si ma mémoire ne me trahit pas), pièce délivrée et signée par un cadet de la maison de Lorraine-Vaudemont et dont l'existence, jusqu'alors, était complètement ignorée. Il n'est donc pas surprenant de constater de fréquentes et très nombreuses lacunes dans la descendance des familles de rang secondaire.

Quant au doute élevé par mon confrère sur l'identité de la fille de Guion et de Jeanne de Fromentières, l'archiviste d'Eure-et-Loir peut en avoir raison.

Je me fais un devoir de signaler à notre confrère, qui peut facilement vérifier sur place (si toutefois le minutier de l'étude ne comporte pas trop de lacunes), le contrat de mariage passé devant Lambert, notaire à Vendôme, le 25 septembre 1612, entre Pierre de Saint-Denis, sieur de Dehault et de Moré, au Maine, et demoiselle Gabrielle de Fromentieres. Celle-ci yeuve, dès 1641, fut présente, le 16 dé-

cembre de ladite année, au contrat de mariage de son fils René de Saint-Denis avec damoiselle Marie de Courtalin, passé devant Le Grand, notaire à Chartres.

Au tome XXXVII de la *Collection Duchesne* (B. N.) on trouve, page 127, mention de divers actes intéressant les Fromentières : est cité notamment le contrat de mariage de h. et p. seigneur Pierre de Champagne, chevalier seigneur dudit lieu et de Pescheseul, et de damoiselle *Anne* de Fr. fille de Guion de Fr. chevalier seigneur dudit lieu et de Beaumont la Ronce et de feue *Jeanne* de Fromentières le 12 décembre 1504.

Cette Jeanne de Fromentières et sa sœur puinée, Renée de Fr. sont dites filles de *René* de Fr. seigneur de Beaumont la Ronce et de *Catherine de Daillon*. René était le frère cadet d'Olivier de Fromentières, tous deux fils de « *noble et « souverain messire Jehan de Fromentières*, « chevalier, et de dame Jehanne Carbon- « nel », des sieurs de Canisy, aux termes du partage du 16 juin 1482 entre ledit Olivier et ses nièces.

Ces mentions permettent d'établir trois degrés, et l'une d'elles confirme l'union de Guion avec Jeanne sa parente.

Patri de Chources.

—

René de Chalon à Bar-le-Duc (LIX, 893). — Le monument de Ligier Richier actuellement en l'église Saint-Pierre de Bar le-Duc n'est pas le tombeau de René d'Orange, fils de Henri de Nassau et de Claude de Chalon, époux d'Anne de Lorraine, c'est un mausolée. René d'Orange servant dans l'armée de Charles-Quint fut blessé mortellement le 14 juillet 1544, devant Saint-Dizier et mourut le lendemain. Le 16 juillet suivant les actes du Chapitre de la Collégiale de Saint-Maxe, « le cœur du dit Seigneur et ses intestins ont este sépulturés devant le grand-autel de Saint-Maxe, auprès de celui de feu Monseigneur le Duc, du coste de l'Evangéliste et là gist. »

On a raconté que le duc avait exprimé le désir qu'on fit « sa portraicture fidèle non pas comme il était en ce moment, car on flatte toujours les grands ; mais comme il serait trois ans après son trépas. »

Quoi qu'il en soit, Anne de Lorraine chargea Ligier Richier de faire le mausolée de son époux. Il le représenta debout dans un état de décomposition avancé, la main droite serrant sur la poitrine un écu sans armoiries, la gauche tenant un cœur qu'elle offre à Dieu.

Le chapitre Saint-Maxe ayant été réuni en 1785 à celui de Saint-Pierre, le nouveau chapitre fit transporter cette œuvre en l'église Saint-Pierre. Il fut placé au-dessus du tombeau de Henri IV et de Yolande, dans une sorte de rétable entre deux belles colonnes corinthiennes et de douze petites niches. Le fond représente une draperie funèbre et au-dessus de la tête se trouve un écu sommé d'un heaume et entouré du collier de la Toison d'Or.

Sauvé en 1793 des vandales révolutionnaires par un officier municipal, on brisa la main du duc pour s'emparer du cœur en vermeil ; depuis il a été restauré.

Baron du Roure de Paulin.

—

Robert de Vey (LIX, 953). — Le collabo Duilla trouvera à la Bibliothèque nationale, dans le journal l'*Echo du Raincy*, n° du 24 août 1882, dans un feuilleton en bas de page, sur l'amiral Jacob, dont Robert de Vey fut l'héritier testamentaire, quelques renseignements sur ce dernier. La notice sur l'amiral publiée par ce journal, fut écrite sur ses notes et revue par lui. A. H.

—

Le marquis de Moncade (LIX, 841, 978). — Balzac ne fut pas le premier à retenir pour ses œuvres le nom et le personnage du marquis de Moncade. Au XVIIIe siècle, le théâtre et le roman se servirent fréquemment de l'un et de l'autre pour désigner un petit-maître vain, frivole, capricieux, très infatué de son titre et de ses avantages personnels — le successeur des marquis de Molière.

Sir Graph.

* * *

La famille Moncade, d'origine espagnole, est encore florissante en Sicile où elle occupe une position considérable. Parmi les nombreux titres auxquels a droit cette maison, je me bornerai à citer ceux de prince de Paternò, duc de S. Giovanni, comte de Caltanisetta, comte de Cammarata. Henry Prior.

* * *

Le texte de Balzac ne permet pas le moindre doute. Voici le passage en

question : « ce trait de finesse aurait valu au chevalier de Valois, l'estime du chevalier de Gramont, un sourire du baron de Fœneste, une poignée de main du *Marquis de Moncade*... ». Il ne s'agit pas ici de personnages historiques, mais bien de types sortis du livre ou du théâtre et bientôt devenus plus vivants et plus durables que des personnages réels.

Le marquis de Moncade est, comme on sait, le héros d'une grande comédie de Baron : *l'homme à bonnes fortunes* (1686); il reparut en 1728, à la même Comédie-Française, dans *l'Ecole des Bourgeois* d'Allainval que jouait si bien, il y a quarante ans, le regretté sociétaire Leroux. — Baron, Molé et Fleury avaient mis le personnage à la mode, et l'on disait : un Moncade, comme on a dit plus tard un Lovelace.

GEORGES MONVAL.

—

Le chevalier, puis vicomte Pierre d'Orléans, contre-amiral honoraire LVIII; LIX, 35, 137, 250. — M. Déséglise trouvera encore des détails intéressants sur ce personnage dans *Nobiliaire de l'Orléanais*, par C. de Vassal, tome premier (et unique), *D'Orléans* (p. 104-107).

Ce travail généalogique ne signale pas le mariage du chevalier avec Mlle Charlot de la Granville, mais il en indique un autre, contracté en 1785, avec Mlle La Touche de Tréville. Aux pièces justificatives (p. 205-207) se trouvent les éclaircissements sur le privilège obtenu par M. d'Orléans de monter dans les carrosses du Roi, le 16 mai 1787, et une longue énumération de ses états de services.

O. DE STAR.

—

Famille de Perponcher (LIX, 614, 754, 814, 861, 979). — Parmi la collection de plaques d'ex-libris formée par notre père, en figure une qui intéressera certainement M. de Saint-Saud. Elle est de format in-4° et gravée au recto et au verso. D'un côté sont les armes de *F. de Perponcher-Sednitzky* (*armoiries écartelées, aux 1 et 4; trois colonnes au chef chargé de 3 étoiles : aux 2 et 3, une flèche en cornière crochue*) ; de l'autre côté, les mêmes armes mais contrécartelées *de trois cors posés 2 et 1 et de trois fleurs de lis d'azur*. Devise : *Ma Patrie est au ciel.*

SAFFROY, frères.

Famille de Soubiran de Lamagnère (LIX, 000). — Cette famille avait pour armes :

D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'argent.

Marquis DE BINOS.

—

Taine et Stendhal (LIX, 952). — La théorie de la race, du milieu et du moment se trouve éparse dans l'œuvre de Stendhal. L'auteur de *Rouge et Noir* n'en a pas fait un corps de doctrine à part et complet ; il l'a plutôt définie en détail et à l'occasion dans ses ouvrages de critique et d'histoire, et mise en action dans ses romans. Voici cependant quelques fragments où Beyle a nettement précisé cette théorie, reprise par Taine, cinquante ans plus tard, avec la maîtrise qu'on lui connaît. Les lignes suivantes datent de 1817 « La nature de l'air dans lequel nous nageons constamment, la nature des plantes qui font notre nourriture, ou des animaux que nous dévorons, ou qui se nourrissent de ces plantes, varient avec le climat.... Quand Helvétius a nié l'influence des climats, il a donc dit à peu près la meilleure absurdité du siècle. Le climat ou le tempérament fait la force du *ressort*. L'éducation ou les mœurs, le *sens* dans lequel ce ressort est employé.... Cette chose, si difficile en 1789, sera peut-être assez simple en 1900 ! Qui sait si l'on ne verra pas que le phosphore et l'esprit vont ensemble ? alors on trouvera un phosphoromètre pour les corps vivants... On sent fort bien qu'on ne parle ici que de l'*être vivant* et de l'intime liaison qui, *pendant la vie*, rend le physique et le moral *inséparables*. A Dieu ne plaise qu'on veuille nier l'immortalité de l'âme, la plus noble consolation de l'humanité » (*Histoire de la peinture en Italie*. Lévy, 1854, ch. XCI, pp. 208-218). Etudiant Léonard de Vinci, Stendhal écrit : « Probablement Léonard approcha d'une partie de la science de l'homme, qui même aujourd'hui est encore vierge : la connaissance des faits qui lient intimement la science des passions, la science des idées et la médecine ». (*Id.* p. 169). Et ailleurs, il conclut en déclarant « qu'un être humain ne lui paraît jamais que le résultat de ce que les lois ont mis dans sa tête et le climat dans son cœur ».

Il va sans dire que Stendhal lui-même

trouva les premiers éléments de cette théorie dans les ouvrages de Cabanis, Condillac, Helvétius et Destutt de Tracy qu'il s'appropria en leur imprimant la lumineuse netteté de son esprit si pénétrant, et en leur ajoutant ses observations personnelles, dans la belle concision de son style. ADOLPHE PAUPE.

—

Famille Tascher de La Pagerie (LIX, 952). — Le dernier duc Louis-Robert de Tascher de la Pagerie, secrétaire de légation, né à Munich le 10 novembre 1840, époux (le 10 juillet 1828) de Angélique Panos (divorcée de Jean Paranuthiotis) est décédé sans enfants le 3 août 1902, à New-Hausen.

Il était fils de Charles-Joseph-Louis-Robert-Philippe Tascher de la Pagerie créé duc le 2 mars 1859, sénateur, grand-maître de la maison de l'Impératrice et de Caroline-Wilhemine-Eléonore-Euphrosine Pergler de Perglas.

Le dernier duc a eu deux sœurs : 1° Amélie - Eugénie - Thérèse - Caroline qui épousa, le 13 octobre 1860, Maximilien-Charles-Frédéric, prince de la Tour de Taxis Elle mourut le 28 mars 1905 ;

2° Hortense - Stéphanie - Anna - Sophie Fredengue qui épousa, le 4 novembre 1865, Marie Oscar-Emile, comte de L'Espine. Elle mourut le 12 mars 1867.

Il existe une deuxième branche des Tascher, cousins au dixième degré du feu duc, ils descendent de Pierre-Jean-Alexandre comte de Tascher et de l'Empire, par décret 8 mai 1808 et comte-pair de France héréditaire par ordonnance du 31 août 1817.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

* * *

Le dernier duc de Tascher de la Pagerie, Louis Auguste de Tascher de la Pagerie, né en 1840 (fils de Charles-Philippe, créé duc héréditaire de Tascher de la Pagerie, par décret impérial du 2 mars 1859) est mort le 3 août 1902, sans enfants d'Angélique Panos qu'il avait épousée le 10 juillet 1878. Avec lui le titre de duc s'est éteint, que personne ne peut relever.

La famille de Tascher est encore représentée par Charles-Napoléon de Tascher de la Pagerie, marié en 1881 à Mlle Catherine Amelot de Chaillou dont deux fils. Il est le petit-fils de Charles de Tascher de la Pagerie (1780-1839), membre du Comité consultatif de la Martinique et oncle du premier duc de Tascher, Charles-Philippe.

Une autre branche séparée de la branche ducale au XVe siècle, dite la branche de *Beaulieu*, obtint, le titre de comte en 1808 et celui de baron héréditaire en 1811 ; l'empereur n'hésitait pas à accorder des faveurs à ceux qui portaient le nom de sa femme, la parenté dût-elle remonter à près de quatre siècles. Le comte Charles-Joseph de Tascher, marié en 1874 à Anne Rodorel de Seilhac, dont trois fils, est le chef de cette branche. Pour plus amples détails, voir *Armorial du premier empire*, tome IV et *Titres et confirmations de titres 1830-1908*, deuxième partie, par le vicomte Révérend.

De la branche de *Beaulieu*, s'est détaché au XVIe siècle un rameau, peu connu, qui vint s'établir en Guyenne ; l'auteur de ce rameau était Gilles de Tascher, frère de Jacques, seigneur de Beaulieu ; je ne sais s'il compte des représentants de nos jours, mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il existait encore au milieu du XVIIIe siècle. Puisque A. P. L. s'intéresse à cette famille, voici quelques renseignements sur ce rameau presque ignoré.

I. Jean-Baptiste de Tascher, écuyer, seigneur de Boisgontier, maintenu dans sa noblesse, le 17 juillet 1697 épousa Elisabeth de Noailles, dame de Boisgontier, qui mourut le 4 janvier 1687 ; elle fut inhumée dans l'église d'Yvrac (*Commune de la Gironde, canton du Barbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux*. Il dut être père de 1° Joseph, qui suit ; 2° Jeanne, mariée, à Yvrac, le 6 avril 1688, avec Jean de Berard, écuyer, avocat à la cour.

II. Joseph de Tascher, écuyer, seigneur de Morpain (seigneurie dans la paroisse d'Ivrac), mort à Morpain le 10 juillet 1710, fut père de : 1° Jeanne, baptisée dans l'église d'Yvrac, le 31 octobre 1699 ; 2° probablement de Joseph qui suit ; 3° probablement de René, écuyer, seigneur de Morpain, inhumé le 17 février 1756 dans l'église d'Yvrac, marié à Catherine de Ligardes dont : a) Pierre, baptisé à Yvrac le 9 septembre 1735 ; b) Françoise-Marguerite, *b*) mariée le 23 août 1763 à Pierre-Bruno de Labat de Savignac, écuyer, ancien capitaine de grenadiers ; *c*) autre Françoise,

mariée à Yvrac le 1er septembre 1773, à François de Saint-Angel, écuyer.

III. — Joseph de Tascher, écuyer, seigneur de Mensignac, marié le 5 juillet 1752 à Marie-Anne de Bérard, alla se fixer en Périgord. De son mariage il eut : 1° Jean-Joseph, baptisé à Sainte-Foy le 16 juin 1756 ; 2° Françoise, baptisée à Sainte-Foy, le 14 novembre 1754 ; 3° Marie-Marguerite, baptisée à Lamonzie-Saint-Martin, le 25 février 1758 ; 4° Marie-Jeanne, baptisée à Saint-Martin le 17 mai 1759.

De ces Tascher devait descendre Louis-Joseph-Napoléon de Tascher, marié à Catherine de Lentillac, directrice de la poste à Mauvezin (Gers), morte vers 1858. Elle possédait des biens à Monbazillac (Dordogne). PIERRE MELLER.

—

La mort de Trial (LIX, 952). — Il est exact que Trial s'est empoisonné et de nombreux dictionnaires de biographie font mention de son suicide. (*Biographie Michaud. Biographie générale*, Firmin Didot, Lalanne. *Dictionnaire historique, Dictionnaire de la Révolution.*

Il serait curieux de dresser la liste des personnages remarquables qui se sont suicidés pendant la Révolution, j'en connais un nombre assez considérable.

HÉGÉSIAS.

* * *

Si M. H.L. veut bien prendre la peine de se reporter aux pages 131-135 de mon livre sur l'*Opéra-Comique pendant la Révolution*, il y trouvera les renseignement les plus certains et les plus circonstanciés sur l'affaire de Trial au théâtre Favart (Opéra-Comique). Il y verra, entres autres, que Trial ne fut point chassé de la municipalité, comme on l'a dit, après le 9 thermidor, puisque c'est lui qui, comme officier de l'état-civil, dressa et signa, quinze jours après leur supplice, les actes de décès des deux Robespierre et du trop fameux cordonnier Simon, le lâche bourreau du fils de Louis XVI. Il y a plus : c'est encore lui qui, cinq semaines après, et en la même qualité, célébra le mariage de son fils, compositeur, avec « la citoyenne » Méon, artiste du théâtre Favart. ARTHUR POUGIN.

* * *

La fin de Trial, comme la vie de cet excellent artiste pendant la période révolutionnaire, a toujours été entourée d'un certain mystère. Tour à tour Trial a passé pour un buveur de sang et pour un républicain convaincu, mais d'opinions modérées. Il semble toutefois que cette dernière version ait prévalu, grâce à l'autorité incontestée de M. Arthur Pougin qui a si chaleureusement plaidé la cause de Trial dans son livre si intéressant et si bien documenté sur l'*Histoire de l'Opéra Comique pendant la Révolution.* D'E.

—

Titre dérivant d'une présentation à la cour (LIX, 729). — D'après le règlement du 17 avril 1760, pour jouir des *honneurs de la cour*, c'est-à-dire être admis aux réceptions du roi et de la reine, monter dans les carrosses de Sa Majesté et assister aux chasses, il fallait que l'impétrant établit sa filiation, devant le généalogiste de ses ordres, depuis l'année 1400, sur trois titres originaux par degrés de filiation.

Si le gentilhomme ne portait pas de titre ou si ses ancêtres directs n'en avaient pas porté, il pouvait prendre un titre pour la présentation au roi, sauf celui de duc ou de prince ; c'était une sorte de vêtement dont il s'affublait pour la circonstance, un décorum pour le bon air de la cour. Mais ces qualifications étaient purement personnelles et n'étaient tolérées que pendant la vie de l'impétrant ; c'étaient des titres de courtoisie. Ils ne pouvaient être transmis à la postérité directe et masculine, sous aucun prétexte, à moins que le roi n'accordât des lettres patentes, régulièrement enregistrées dans les parlements.

Malheureusement presque tous ces titres sont devenus abusivement héréditaires, comme les titres *à brevet* accordés aux officiers généraux.

PIERRE MELLER.

—

« Crapauds ou fleurs de lis » LVIII ; LIX, 39, 146, 198, 422, 646, 871). — Je signale, sans chercher à expliquer le fait, qu'à l'église de la Cour à Innsbrück (Tyrol) se trouve une statue en bronze, grandeur naturelle, représentant notre roi Clovis (en allemand Clodwig) avec un bouclier sur lequel sont représentés 3 crapauds posés 2 et 1 comme les fleurs de

lis. Je ne crois pas que cette statue soit antérieure au XVIe siècle.

NOREVARG.

—

Casque couronné (LIX, 953). — Voilà ce que disent les héraldistes allemands à ce sujet ; je traduis les passages suivants dans le *Katechismus der Heraldik* von Eduard Freiherrn von Sacken :

Les couronnes de heaume (ne pas confondre avec les couronnes de titres nobiliaires) sont de petites couronnes de forme simple, en général à quatre fleurons en forme de feuilles d'ache, de feuilles de trèfle ou de fleurs de lis ; elles encerclent la base du cimier. Ces couronnes étaient à l'origine une distinction, elles devinrent plus tard très communes et furent mises dans les temps modernes sur toutes les armoiries de familles nobles, souvent en contradiction avec la nature du cimier qui en paraît rétréci et enserré. Elles ne sont pas du tout indispensables comme beaucoup le croient.

Les couronnes de titres (prince, comte, baron, etc.) se placent *posées* sur le bord supérieur de l'écu et non pas *planant au-dessus* de l'écu. On les porte *à la place* du heaume. Une réunion du heaume et de la couronne n'est pas régulière et on ne doit pas employer les couronnes de titres comme couronnes de heaume pour réunir ce dernier au cimier ni pour couronner des figures du cimier. En tous les cas on ne doit pas poser le heaume au-dessus de la couronne du titre, ni faire sortir le cimier de cette couronne, car le cimier ne doit pas être séparé du heaume.

Dans l'ancienne héraldique on trouve des exemples d'emploi des couronnes de duc ou comte comme cimier, quoique cela soit rare et peu recommandable. Les deux sont des coiffures et on doit employer, ou le heaume avec son cimier, ou la couronne du titre seule sur l'écu.

En résumé, la couronne de heaume n'a aucun rapport avec le degré de noblesse ni avec une noblesse ancienne ou un anoblissement récent. Des familles de très ancienne noblesse allemande, titrées, n'ont jamais porté de couronne de heaume dans leurs armoiries, et j'ai vu de ces couronnes dans les armes de familles bourgeoises non nobles.

M. DE F.

—

Ex-libris à déterminer : d'or à la la bisse de sable (LX, 7). — Lignes 27 et 34, au lieu de *bille*, lire : *bisse*.

H. D'.

Ex-libris à déterminer : D. B. D. V., etc. (LX, 7). — Ces initiales veulent dire : *Dominus Hubertus de Vendieres : conciliarus Regis Christianissimi. Procurator generalis ducatus Barrensis* (Voir : *De Mahuet et des Roberts, Répertoire des Ex-libris Lorrains*).

S.....Y

—

Remarques sur l'hérédité du graphisme (LIX, 833 ; LX, 54). — Pendant un voyage au Caire, ayant besoin de retirer du Comptoir National d'Escompte certaines pièces déposées par mon père et n'ayant aucun papier établissant mon identité, le chef de service me demanda simplement ma signature pour la comparer à celle de mon père. A l'expression de ma surprise il me répondit qu'il y avait TOUJOURS une grande ressemblance, soit dans l'ensemble, soit dans une particularité entre la signature d'un père et celle de son fils. Ce qui vient appuyer le dire de Monsieur Raoul Bonnet.

GASTON HELLEVÉ.

—

La première édition des poésies de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 10). — Je n'ai malheureusement pu réunir toutes les éditions des poésies de Mme Desbordes-Valmore. En particulier, je ne possède pas et n'ai jamais vu la première, mais j'ai été appelé à en parler dans mon livre. C'est par l'entremise du célèbre docteur Alibert, son médecin et son ami, qui l'avait vivement engagée à publier ses vers, qu'elle entra en relations avec le libraire Louis, son premier éditeur. (Elle l'en remercia indirectement en lui dédiant la première pièce du volume, *l'Arbrisseau*). Elle était à Bruxelles, engagée au théâtre de la Monnaie, lorsque fut commencée l'impression du volume, et c'est de Bruxelles, où elle entretenait une correspondance avec Louis, qu'elle corrigea les premières épreuves. Elle disait à celui-ci, dans une de ses lettres :

Monsieur Alibert vient de m'écrire. Il dit qu'il meurt d'impatience et qu'il n'a rien vu d'aussi lent que cette impression. Pour mon compte, je voudrais que vous l'eussiez retardée d'un an ; le tout y eût gagné. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais ôté à *Marie* bien des pompons inutiles, ou ajouté. Mais jugez-moi. Encore cette petite revue s'est-elle faite au milieu de migraines et d'études.

Cette lettre est du 9 décembre 1818.

Cette petite nouvelle en prose de *Marie* fut, comme le suppose justement M. J. B. ajoutée à ce recueil de vers afin de grossir le volume, que l'éditeur jugeait trop mince. L'auteur la replaça plus tard, dans le recueil de nouvelles intitulé *les Veillées des Antilles.*

ARTHUR POUGIN.

—

L'enlèvement de Mlle de Moras (LIX, 894, 984). — C'est dans la notice que M. d'Andigné a publiée pour le Conseil municipal (ou pour la Société du Vieux Paris), que l'on trouvera les détails les plus complets, et probablement les plus récents, sur l'hôtel de Biron et sur l'enlèvement de Mlle de Moras.

PIETRO.

—

Un, deux, trois, etc... Vers à retrouver (LIX, 896, 984. LX, 35). — Ces deux vers sont de Victor Hugo. Je les trouve cités dans un traité de versification au titre : *Le rythme*, § 3, *Les accents mobiles;*

Et, à leur sujet, voici l'opinion de l'auteur :

Il peut encore y avoir trois accents dans l'hémistiche, comme il peut n'y en avoir qu'un :

(Suivent divers exemples).

On ne saurait dépasser trois, et quand Victor Hugo écrit :

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, [neuf, dix, onze.

il fait une de ces facéties énormes et massives dont il avait le secret, mais il ne fait pas un vers.

Les deux vers (objet de la question) sont empruntés à la première série de la *Légende des Siècles.*

ALEXANDRE REY.

*
* *

On nous signalait ces vers comme se trouvant dans *Cromwell*, de Victor Hugo. C'est une erreur.

C'est le passage suivant qui a pu y donner lieu.

ACTE IV, SCÈNE III

(*Le beffroi commence à sonner lentement minuit*).

(CROMWELL)

Mais quel bruit... le beffroi !... C'est l'instant [attendu,
Jamais je ne l'avais, à cette heure, entendu,
Comme un glas de mort ! Comme une voix [qui pleure.

(*Après les derniers coups de l'horloge*).

Minuit et je suis seul! Si j'invoquais les saints...
Ah ! je suis rassuré, voici mes assassins!

—

Le bien et le mal qu'on a dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX, 543, 648, 821, 933, 987). — Voici encore une traduction inédite de l'ode 7 du Livre IV d'*Horace* : le diffugere nives :

Les champs ont disparu sous un linceul de neige
Que tache des corbeaux le sinistre cortège,
Puis la neige a fondu, le blé semble plus vert ;
Le bourgeon qui dormait tout à coup s'est ouvert
Et demain couvrira l'arbre de son feuillage :
Sur les branches l'oiseau reprend son babillage.
Comme après une larme un enfant qui sourit
La terre consolée, au soleil refleurit.
Les Grâces rassemblant les Nymphes, vont, sans [voiles
De leurs danses charmer les pudiques étoiles.
Tout renaît... Mais encor rien n'arrête le Temps,
L'Eté bientôt aura remplacé le Printemps,
L'Automne de ses fruits couvrira notre table
Et nous retomberons dans l'Hiver détestable.
A chaque lune éteinte avant la fin d'un mois
Succède une autre lune avec les mêmes lois,
Et nous, d'Enée allant rejoindre la grande ombre
Des morts nous n'aurons fait que de grossir le [nombre.
Savons-nous si des Dieux la bienveillante main
A ce jour commencé réserve un lendemain ?
Tes héritiers sont là, guettant ton héritage,
Te laissant, Torquatus, tes regrets en partage.
Quand une fois Minos a rendu son arrêt
Nul à son joug ne peut jamais être soustrait...
Diane eut beau prier de sa voix de déesse,
Et Thésée invoquer sa dernière prouesse,
Hippolyte est encore en sa captivité,
Pirithoüs ne peut repasser le Léthé.

P. c. c. ALEXANDRE REY.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LVIII ; LIX, 924, 987). — Le nombre des ouvrages sérieux mis en vers est suffisant pour composer une petite bibliothèque. Si Najac et Hennequin ont fourni dans *Bébé*, au répétiteur Pétillon, le couplet connu :

L'enfant ne peut quitter la maison de son [père

ils n'ont fait qu'imiter un poète dont j'ignore le nom — mon exemplaire acheté à Angers chez le père Kauffmann, dit Simon, rue David, ne possède ni feuilles de garde, ni titre avec nom d'auteur ni d'éditeur ni lieu de publication.

Le poète a eu la patience de traduire en alexandrins les 2281 articles du Code civil. La lecture de ce chef-d'œuvre triompherait des insomnies les plus rebelles.

Un autre littérateur a dédié une de ses

œuvres aux élèves du cours d'hydrographie de Rochefort-sur-Mer :

Illustres habitants du vaste sein des mers,
C'est pour vous que j'ai mis l'arithmétique en [vers.

Tous les collégiens suivant le cours de chimie ont entendu chanter, sur un air connu, la formule de la fabrication du gaz hydrogène :

Quand on veut fair' de l'hydrogène
On prend un tube en porcelaine,
On y met du fer et de l'eau ;
On plac' le tout sur un fourneau.
Par le fer l'eau décomposée
Met l'hydrogène en liberté
. . . .
Et l'oxygène f'l'camp dans l'air.

Le célèbre théorème du carré de l'hypothénuse, connu en géométrie sous le nom de *Pont aux ânes*, a inspiré un autre versificateur :

Le carré de l'hypothénuse
Est égal, si je ne m'abuse,
A la somme des deux carrés
Construits sur les autres côtés

Pailleron, dans le *Monde où l'on s'ennuie*, a mis à la charge de son sous-préfet la *Plombéide*, composée en l'honneur d'un dentiste :

Oh ! n'arrachez jamais même une dent qui [tombe !
Qui sait si, quelque jour, l'homme adroit qui [la plombe,
N'aura pas conservé, soit en haut, soit en bas,
Cet attrait au sourire et cet aide au repas !

Et, trente-huit ans après ma sortie du collège, je garde encore souvenir de la stupéfaction éprouvée par mon excellent professeur d'histoire et de géographie à l'institution Saint-Vincent à Rennes, quand il m'entendit répondre en ces termes à une question sur la transformation de la province de Normandie en départements :

Rouen, Dieppe, Neufchâtel dans la Seine-Inférieure,
Et le Havre, Yvetot ; mais Evreux est dans l'Eure,
Puis Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer.
Le Calvados contient Caën, Bayeux vers la mer,
Falaise, Pont-Lévêque et Lisieux, Vire, Avranches ;
Cette dernière ville est mise dans la Manche,
Dont St-Lô le chef-lieu ; Cherbourg, Coutance y sont
Avec Mortain, Valogne et dans l'Orne, Domfront,
Alençon le chef-lieu, Mortagne, Argentan lie
Les cinq départements formant la Normandie.

J'avais trouvé cette mirifique formule dans une petite brochure à dix centimes découverte, le 24 juin, jour de la foire de la Saint-Jean à Montfort-sur-Meu, dans la voiture d'un libraire ambulant. L'auteur anonyme manifestait quelque dédain pour les règles de la prosodie. Le couplet consacré à la Normandie le prouve assez éloquemment. Mais que dire de ce joli vers ?

Pyrénées-Orientales, chef-lieu Perpignan.

Inutile d'insister, n'est-il pas vrai ? En tout cas, on peut être sûr que la formule, bien ou mal rythmée, s'inscrivait, sans peine, dans la mémoire du collégien.

Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule !

ALBERT MACÉ.

—

Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens (LIX, 730, 932 ; LX, 42). — Je n'ai pas la prétention d'établir, texte à l'appui, de qui est le mot, ne l'ayant jamais lu dans un livre. Seulement je l'ai entendu répéter plusieurs fois, mais autrement : Plus je connais les hommes, plus j'*estime* les chiens. Et cette version me paraît, jusqu'à preuve du contraire, plus exacte.

En tout cas, la formule est meilleure.

SOULGET.

***

Ligne 3, au lieu de *pompier*, lire troupier ; au lieu de cache, lire caresse.

Dr CORDES.

—

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 874, 986). — Quand Dieu fit le cœur de l'homme, il y mit d'abord la bonté. Qui a dit cela ? Bossuet ou le Père Lacordaire ? TH. COURTAUX.

—

Ville mal nommée (LIX, 845). — Cette appellation est bien antérieure à la création des chemins de fer. D'après Paul Joanne (*Dictionnaire géographique*) ce terme qui semble être plutôt la périphrase (?) du nom véritable, remonte au moins au XIIIe siècle.

Le *Dictionnaire topographique de la Vienne* ne donne aucun renseignement.

F.

—

Origine du mot muscadin (LIX, 432, 550, 876). — Dans *Akadémos* du

15 février dernier, M. le Dr Ullmann, au cours d'un article sur les parfums, dit que « la muscade a donné son nom aux incroyables du Directoire ». +

—

—

Vingtenaire ? (LIX, 954). — Je crois qu'on pourrait dire *vicenaire*, le latin possédant *vicenarius* « âgé de *vingt ans* », mot formé sur le même patron que *centenarius* « âgé de cent ans », d'où nous avons tiré *centenaire*. Dans le même ordre d'idées, le latin nous offre encore *vicennalis* et *vicennis* « qui a lieu tous les vingt ans », ainsi que *vicennium* « espace de vingt ans ». Si l'on désire créer un néologisme, le choix de *vicenaire* parait donc tout indiqué. ALFRED DUTENS.

—

Oua pour non (LIX, 843, 989). — C'est aussi au Poitou que cette locution est usitée. Quand j'étais enfant, je l'ai entendue bien souvent de la bouche de mes camarades de collège, et employée moi-même.

C'est une sorte de négation renforcée et superlative, quelque chose comme qui dirait : *absolument non* ou *jamais de la vie* ! Mais nous la faisions toujours précéder de *Ah* ! Nous disions : *Ah ! oua*. Je m'étonne que M. Emile Faguet, qui est poitevin comme moi, ait parlé, à propos de cette locution essentiellement poitevine, de l'Allier et d'Ille-et-Vilaine et pas de la Vienne où elle a cours.

EDMOND THIAUDIÈRE.

* * *

Comme dans l'Allier, on emploie cette expression pour exprimer un extrême doute, ou même pour nier, dans la Côte-d'Or. Mais ici le mot est toujours précédé de l'exclamation ah ! de sorte que le mot devient en orthographe phonétique : aoua, aouat, aouèt, aouich.

Comme exemple d'emploi de ces mots, je sténographie un fragment de conversation.

A. — Je soulèverais bien ce gros poids.
B. — Aouat !!!
A. — Tu dis : aouat ; tu vas voir.

— Ou encore : j'ai essayé d'éveiller Paul ; aoua ! il est comme une marmotte.

— Je croyais qu'il avait fini son travail. Aouich ! il avait à peine commencé ?

FXT, de Dijon.

Gnognote ou nioniote LIX, 674, 824, 927). — Victor Hugo, dans le t. II de son ouvrage *Les Travailleurs de la mer*, livre deuxième : *La Reconnaissance en plein despotisme*, chapitre Ier ; *Joie entremêlée d'angoisse* emploie le mot « gnognotte ».

Voici la partie du dialogue entre Lethierry et Gilliat dans laquelle il se sert de ce mot :

. . . .

Et dire que Durande va remarcher ! L'arbre des roues est démonté comme par un bijoutier. Donne-moi ta parole d'honneur que je ne suis pas fou.

Il se dressa debout, respira, et poursuivit :

— Jure-moi ça, quelle révolution ! Je me pince, je sens bien que je ne rêve pas. Tu es mon enfant, tu es mon garçon, tu es le bon Dieu. Ah ! mon fils. Avoir été me chercher ma gueuse de machine ! En pleine mer ! dans ce guet-apens d'écueil ! J'ai vu des choses très farces dans ma vie. Je n'ai rien vu de tel. J'ai vu les parisiens qui sont des satans. Je t'en fiche qu'ils feraient ça. C'est pis que la Bastille. J'ai vu les gauchos labourer dans les pampas, ils ont pour charrue une branche d'arbre qui a un coude et pour herse un fagot d'épines tiré avec une corde de cuir, ils récoltent avec ça des grains de blé gros comme des noisettes. C'est de la *gnognotte* à côté de toi...

D'après le manuscrit original Victor Hugo a commencé le 4 juin 1864 à écrire *Les Travailleurs de la mer*, et il terminait ce travail le 29 avril 1865.

Or, *Gnognotte* avec Gn serait bien l'orthographe adoptée.

ALEXANDRE REY.

—

A bocheton, à boucheton (LIX, 954). — Humbert (*Nouveau Glossaire genevois* Genève, 1862) dit : *à bouchon* et *d'abouchon*, terme lyonnais, qui se trouve dans le *Dictionnaire français-anglais* de Cotgrave (1609).

Gandy-Lefort (*Glossaire genevois*, Paris et Genève 1827, 2e édit.) dit : *Bouchon* (à), terme lyonnais ; dans la langue romane : se mettre à bouchon veut dire : se renverser.

A *bocheton* se trouve dans le *Larousse pour tous*. A. CORDES.

* * *

On dit de même couramment dans le langage populaire lyonnais *à bouchon*, ce qui signifie : sur la bouche, c'est-à-dire à

plat ventre. *Tomber a bouchon*, tomber à plat ventre.

Le *Dictionnaire de Bescherelle* dit d'ailleurs au mot *aboucher* : « Anciennement *s'aboucher* signifiait tomber sur la bouche: Le roy tout esperdu sur son arçon s'abouche (G. de Rouss). »

D'après le *Littré de la Grand'Côte* (*Dictionnaire humoristique des expressions populaires lyonnaises*) de Nizier du Puitspelu en sa 2e édition, page 2, aboucher signifie : « Mettre sens dessus dessous tout objet qui a une bouche : un verre, un sieau, un thomas, un pain, quoiqu'il n'ait pas de bouche, mais la paillasse (on verra plus loin la signification toute locale de cette expression) où il était en avait une. On ne dirait pas : aboucher un livre, des bretelles, une gobille (bille), un mât de cocagne, d'abord parce que vous ne sauriez comment faire...»

« Règle de la civilité : Ne jamais aboucher le pain sur la table, c'est à-dire le mettre à l'envers. La personne du sexe qui en serait coupable s'exposerait à se faire dire une grosse inconvenance. A Nyons on dit que cela « fait pleurer un « ange. »

« S'aboucher. — Tomber en avant (sur la bouche). « S'abouchant sur un « petit lit vert, elle demeura fort long- « temps sans respirer », dit l'*Astrée*.

« Abouché. — Dans l'expression *pain abouché*, c'est un pain qu'on a mis à cuire en renversant la petite paillasse ronde dans laquelle est la pâte.

« Pour le pain non abouché, il se nomme du *pain jeté*, parce qu'on le jette au four comme un palet. Toutes les ménagères vous diront que le pain abouché est meilleur. Si je sais pourquoi, je veux être étranglé. Je sais seulement que le mitron étant obligé d'enfariner le fond de la paillasse pour que la pâte n'y adhère pas, on s'enfarine sa vagnote (veste) quand on veut couper le pain abouché, ce qui n'arrive pas avec le pain jeté. »

Ibid, page 54 :

« *A bouchon*, locution adverbiale. *Tomber à bouchon*, s'aboucher, *Se coucher à bouchon*, se coucher sur le ventre.

« Ce mot est encore en usage (je le crois « bien !), dit Armand Fraisse, témoin ce « refrain suave que nous avons entendu, « il y a quelques jours à la Guillotière, « chanté à tue-tête par une petite fille rose « et blonde :

Fouilleuse, rogneuse, marchande d'oignons,
Qui vire, qui tourne, qui tombe à bouchon.

A. W.

—

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764, 885, 933, 993). — Lois usuelles et usages locaux de l'arrondissement de Saint Omer (Pas-de-Cais) ; Saint-Omer d'Homont 1879. A.

***

Je connais en Seine-et-Marne trois recueils d'usages locaux non encore signalés dans les précédentes réponses:

1° « Usages locaux du canton de Montereau, Yonne » par Paul Quesvers, agréé près le Tribunal de Commerce, dont une 2e édition a paru en 1901.

2° « Usages locaux du canton de Lagny. » J'ai eu jadis la brochure entre les mains, mais le nom de son auteur ne m'est pas resté dans la mémoire.

3° « Baux à ferme Recueil des usages du canton de Crécy et de l'arrondissement de Coulommiers et s'appliquant à tout le département de Seine-et-Marne, » par Bruneau, notaire honoraire, ancien juge de paix à Crécy, 1 vol. in-12. 3e édition.

ALBERT CATEL.

—

Ecoles gratuites de dessin et écoles royales au XVIIIe siècle (LVIII, 955 ; LIX, 151, 772). — Voir dans le compte rendu de la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, de mars 1874, *L'Ecole gratuite de dessin de la ville d'Orléans*, par Louis Jarry.

Autorisée par déclaration royale du 15 mars 1777, cette institution d'enseignement comprenant le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture et autres arts dépendant du dessin, était placée sous la protection du duc d'Orléans. Elle ne fut ouverte que le 23 novembre 1786 en présence de l'intendant, M. de Cypierre.

O. DE S.

—

Mariages d'enfants (LVIII ; LIX, 32, 127, 207, 315, 349, 435, 582, 884). — Marie-Anne-Claude de Monceaux, née à Chemiré le Gaudin (Sarthe) 2 avril 1745, fiancée le 30 avril 1755, épousa, le 19 avril 1757, à peine âgée de douze ans Jean Etienne Rivault, seigneur de la Renaudière et de Saint-Julien en Champagne. Elle mourut à 25 ans, laissant quatre enfants.

Abbé Esnault. *Mémoires de l'abbé Nepveu de la Manouillère.*, t. I, p. 93.

Louis Calendini.

* * *

La liste déjà donnée dans l'*Intermédiaire* peut s'allonger indéfiniment, mais pour la limiter il est nécessaire de poser quelques règles.

Dans le droit romain, comme dans le droit canon, les garçons peuvent se marier à partir de 14 ans et les filles à partir de 12 ans. Il est certain que cet âge peut paraître insuffisant dans les pays septentrionaux, mais dans les pays chauds bien des filles sont plus précoces.

D'ailleurs, on ne peut considérer comme de véritables mariages des engagements pris par les parents sans le consentement des enfants. D'un autre côté bien des chroniqueurs confondent les fiançailles avec les mariages. Enfin un mariage « ratum sed non consommatum » pouvait être annulé dans certains cas, surtout s'il avait eu lieu par procuration. A. E.

—

Musée ou Museum de Bordeaux (LIX, 615 ; LX, 43). — Le musée en question édita en 1787 un ouvrage, imprimé chez Racle, à Bordeaux, intitulé : *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, dédié à la Reine.* La première page est une dédicace à la Reine qui « a daigné favoriser les vœux d'une Société d'amateurs »; on lui offrait annuellement un recueil semblable à celui que j'ai sous les yeux. Vient ensuite un *Discours préliminaire* de M. Saige où il explique la constitution du Musée, son but, ses moyens d'actions etc., etc. Puis des articles scientifiques, des vers, beaucoup de vers. Pour terminer, les statuts, la liste des cours et celle des associés (titulaires, professeurs, élèves). St-Saud.

—

Orpailleurs de Paris au XVIIIe siècle (LIX, 846, 990). — Le mot orpailleur est en dialecte *Lyonnais*, ce qui explique son absence dans nos dictionnaires.

Les orpailleurs étaient ceux qui recueillaient les parcelles ou paillettes d'or qui se trouvaient dans le sable au fond du Rhône ou d'autres fleuves, car au XVIIIe siècle, il y avait encore des orpailleurs à Strasbourg. Ce métier qui rapportait de deux à trois francs par jour à chaque homme, a sans doute complètement disparu. Mais le mot orpailleur s'applique *exclusivement* aux hommes qui tirent le sable et le lavent pour y recueillir les paillettes d'or. Ecila.

—

Le premier paratonnerre (LX, 9). — La question est posée sous un titre impropre, car il ne s'agit pas du paratonnerre, de l'application pratique d'un principe, ains de l'antériorité dans la découverte de ce principe.

Il n'y a pas davantage de discussion à ouvrir. Il est *connu* que le physicien Jacques de *Romas*, et non Ronas, de Nérac, fit l'expérience du cerf-volant électrique. avant Franklin. On n'en continue pas moins, et on n'en continuera pas moins, durant de longs siècles, à faire honneur de la découverte à celui-ci.

C'est une de ces nombreuses erreurs didactiques traditionnelles, qui paraissent indéracinables, car les gens, tout en connaissant parfaitement ces abusions, continuent routinièrement à les répéter. Ainsi, de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, de la dérivation de l'occitan du latin, de la prétendue ignorance des anciens du mouvement de la terre, et de tant d'autres conardies qui se transmettent soigneusement par l'imbécile rédaction de nos manuels d'écoliers.

B. — F.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

L'acte de mariage du duc de Morny — Le très intéressant ouvrage consacré par M. Frédéric Loliée à la personnalité de Morny vient de rappeler l'attention sur ce personnage. Son état civil est un objet de constantes controverses. Aussi, croyons-nous utile de consigner ici un document dont nous avons trouvé l'original aux Archives de la Seine : c'est son acte de mariage.

Extrait du registre des actes du 10e arrondissement de Paris (*ancien*).

Du lundi vingt juillet mil huit cent cinquante sept, à midi, transcription d'un acte de mariage dont la teneur suit. N° 669. Traduit du latin, acte de mariage. Extrait de mariage de l'Eglise paroissiale catholique Romaine de Saint-Pétersbourg sous l'invocation de Sainte Catherine, vierge et martyre. L'an du Seigneur mil huit cent cinquante sept

le septième jour de janvier, vieux style, après avoir obtenu dispense de l'Excellentissime, Illustrime et Révérendissime dom Venceslas Zylinski, archevêque de Mohilef. Métropolitain de toutes les Eglises catholiques Romaines dans l'Empire Russe, Président du Collège Ecclésiastique Catholique Romain et chevalier d'Ordres ; après la publication des bans qui n'ont amené la découverte d'aucun empêchement canonique ; après une enquête préalable du consentement libre des parties contractantes; en présence de témoins dignes de foi et signé par les contractants et les témoins sur le registre des enquêtes ; après avoir rempli les autres formalités prescrites par le droit, moi Pierre Couderc, curé de l'Eglise de Saint-Louis de Moscou, j'ai interrogé le futur, de la religion catholique, S.Exc. Charles Louis Joseph Auguste, comte de Morny, président du Corps Législatif et ambassadeur extraordinaire de France, près la Cour de Russie, et la future S. Exc. Sophie Princesse Troubetskoy, de la religion Gréco-Russe, et ayant constaté la liberté de leur consentement, je les ai unis par les liens du mariage, et leur ai donné la bénédiction suivant le rite de notre Sainte Mère l'Eglise. Les témoins ont été S. Ex. le Prince Gortchakoff, M. D. Charles Baudin, S. Ex. le comte André Schouvaloff, S. Exc. le comte Wladimir Bobrinsky ; Son Exc. le comte Jean Tolstoy, Son Exc. le Prince Dolgorouky, T. Hittroff, S. Exc. le comte Alexandre Adlerberg et beaucoup d'autres. Je soussigné atteste que cet extrait est conforme à l'original. En foi de quoi, j'ai apposé le sceau de notre Eglise paroissiale Romaine de Saint-Pétersbourg. Donné à Saint-Pétersbourg le trente un janvier mil huit cent cinquante sept Signé Mathias Walentinowitzch, de l'ordre des Frères Prêcheurs curé prédicateur pour la nation allemande (L S). Ensuite est écrit en français. Nous consul de S. M. l'Empereur des Français à St-Pétersbourg, officier de son ordre de la Légion d'honneur, certifions que la signature apposée d'autre part sur une expédition authentique de l'acte constatant le mariage contracté le sept janvier, style russe, de l'année coulante, et dix neuf janvier style grégorien, entre Son Excellence le comte Charles Louis Joseph Auguste de Morny, y qualifié, et son Excellence la Princesse Sophie Troubetskoy, est véritablement celle du Révérend père Mathias Walentinowitzch, l'un des curés en exercice actuellement en l'église paroissiale catholique romaine de Saint-Pétersbourg, Sainte Catherine, et que foi doit y être ajoutée, tant en justice que hors. En témoignage de quoi, nous avons signé les présentes qui ont été munies du sceau officiel de notre Consulat. A Saint-Pétersbourg, le dix sept février mil huit cent cinquante sept. Signé : C de Wallot (L S). Le ministre des Affaires Etrangères certifie véritable la signature ci dessus de M. de Wallot. Paris, le 15 juillet 1857. Par autorisation du ministre, pour le chef du Bureau de la chancellerie. Signé Dubois (L S) Je soussigné, interprète traducteur, assermenté à la cour Impériale de Paris, certifie que la traduction qui précède est exacte, fidèle et conforme à l'original en langue latine, qui m'a été représenté et que j'ai rendu après l'avoir paraphé *ne varietur*. Paris le 18 juillet 1857. Signé Carey, interprète Juré. Vu par nous, maire du deuxième arrond. de Paris pour la légalisation de la signature de M. Carey qualifié ci-dessus. En mairie le dix huit juillet, mil huit cent cinquante sept, signé P. Binet, La présente transcription a été faite par nous, maire du dixième arrondissement de Paris ; faisant les fonctions d'officier de l'Etat civil, sur la demande de M. le comte de Morny, Président du Corps Législatif, en exécution de l'article 101 du code Napoléon, et d'après une copie authentique de l'acte de son mariage, dont les publications ont été faites en cette mairie les dimanches onze et dix-huit janvier dernier, laquelle copie est annexée au présent registre sous le n° 744. Le requérant a signé avec nous, après lecture. Signé le comte de Morny, Aug. Cochin.

Pour extrait conforme
Paris le 16 mars 1855
Le conseil d'État, secrétaire général.

—

Le roi Louis de Hollande trace le plan d'éducation de son fils aîné. — La lettre qu'on va lire — tirée du fonds Charavay — nous est communiquée par M. le docteur Cabanès.

Le roi Louis de Hollande y trace le plan d'éducation de son fils aîné.

Il voit en lui le chef de la famille. Mais en mourant à Forli, en 1831, Napoléon Louis, fera libre à son jeune frère, Louis Napoléon, le chemin du trône impérial restauré.

Monsieur l'abbé,

Vous savez qu'il y a bien longtemps que j'avais pensé à vous confier l'éducation de mon fils, c'est dire qu'il y a bien longtemps que j'estime vos talents et surtout votre caractère ; vous ne serez donc pas surpris que je vienne vous consulter sur un sujet si important pour moi, et que je vous prie ici de me donner votre opinion écrite sur les moyens de parvenir à donner une instruction et éducation convenables à mon fils.

Mon fils va terminer sa 15e année dans peu de jours ; vous le connaissez, je ne vous

dirai donc rien sur sa personne : cela serait inutile.

Son caractère est bon, fin, spirituel : il est très intelligent et très vif, et en même tems très bon et très doux ; il montre quelquefois un jugement qui m'étonne, mais sa vivacité est extrême, il ne se livre pas aux exercices du corps, il s'y précipite.

Il y a 4 ans, au mois de novembre 1815, qu'il m'a été rendu et qu'il demeure près de moi.

Je voulois à cette époque l'élever de maniere qu'à 18 ans il eut achevé ses études et son éducation ; mais beaucoup d'obstacles presque insurmontables se sont opposés à ses progrès,

1° Les voyages continuels que j'ai fait durant la 1/2 de l'année.

2° Trop de faiblesse ou du moins trop de condescendance de ma part.

3° L'indifférence ou trop grande mollesse de son gouverneur quoiqu'il soit bon et recommandable sous bien des raports.

De sorte qu'il a commencé maintenant, un peu de tout, mais ne sait rien entièrement et parfaitement, même sa langue.

J'ai une bien mauvaise santé vous le savez ! sa mère qui demeure en Bavière n'en a pas une meilleure ; nous sommes expatriés et presque proscrits : tout donc me fait un devoir de hâter l'éducation de mon fils le plus possible ; je voudrais qu'elle fût achevée en 3 années bien employées.

Les buts qu'elle doit avoir sont les suivants :

Il doit apprendre tout ce qu'il est nécessaire pour être et rester honnête homme, religieux et bon.

Il doit être en état de prendre la carrière militaire dans le cas où il la préférerait.

Il doit apprendre tout ce qui lui est indispensable pour administrer lui-même ses affaires et servir de conseil à son jeune frère.

Son instruction doit marcher de pair avec toutes les dispositions nécessaires pour fortifier son tempérament et sa constitution, bons l'un et l'autre mais non robustes.

Ceci posé et admettant que son éducation peut se prolonger jusques à 20 ans, c'est-à-dire encore 5 années, je vous demande un plan général et détaillé sur cet objet le plus essentiel pour moi.

L'excellent abbé Paradisi, gouverneur actuel de mon fils, a une très mauvaise santé.

On a critiqué et l'on peut critiquer ma manière d'être avec mon fils, mais il en est pour les familles comme pour les gouvernements : on porte sur eux souvent les jugements les plus faux en croyant être justes à leur égard puisqu'il faut connaître parfaitement la position des individus et l'état des affaires pour pouvoir en décider sainement. Maintenant, je suis résolu à passer la 1/2 au moins de l'année à ma petite villa près de Florence et le reste à Rome, de sorte que mon fils éprouve peu d'interruption dans ses études.

Il fallait il y a 4 ans lui faire perdre quelques petites habitudes, de fausses opinions, répréhensibles ; il fallait le rendre religieux et réfléchi : c'est ce qu'il est maintenant.

Il connaît ma tendresse pour lui, il sent sa position, il a les premiers éléments de beaucoup de choses, c'est-à-dire les premières notions : il faudrait un excellent gouverneur qui convint avec moi d'achever son éducation en 3 ou 5 ans et qui promit de me le rendre à cette époque comme je le désire et l'ai indiqué plus haut : il n'y a pas de sacrifice que je ne fisse pour cela.

Veuillez, monsieur l'abbé, vous occuper de m'indiquer en général, et dans tous les détails possibles, les moyens d'arriver au but que je me propose. Il me semble qu'il faudrait d'abord faire le cadre, ou poser des bases plus étendues que je ne l'ai fait, et convenir des principes ; après cela vous auriez la bonté d'élever l'édifice tout seul et de l'achever.

Vous avez les lumières, l'expérience, et le caractère loyal, ferme et honorable nécessaires pour tracer un tel plan : voulez-vous le faire ? vous m'obligerez beaucoup. Répondez-moi le plus tôt possible.

Adieu, Monsieur l'abbé, croyez à mon estime et à ma parfaite considération.

L. DE SAINT-LEU.

—

L'orthographe du juge de paix.

Le petit billet ci-dessous émane d'un juge de paix de l'an III. Il figure aux Archives nationales (F^1 C III). Il n'est intéressant que par la liberté de l'orthographe dont il témoigne, laquelle donne une idée de la culture de ce magistrat investi de la mission d'appliquer la loi.

LÉONCE GRASILIER.

A Citoyen Merscaut a genationalle du ditrique Ditrique dorleans

Geresu lenumeraux soisenle dix du blutain des lois dela république contenain la daiscré de la convansion nassional au peuple francois lequelle acte plublie alodiense le premier brumère prezean mois lan troisziemme de la replublique une et divizible.

LEFEVRE guge de paix du segon cantont de la commemume dorléan et tera murose.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 30 Juillet 1909

45e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1227
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

L'oracle de la tête sanglante : Catherine de Médicis. — Catherine de Médicis, pour connaître si Charles IX pouvait guérir ou non de la maladie dont il mourut, a t-elle eu recours à l'*Oracle de la tête sanglante*, operation magique qui impliquait l'immolation d'un enfant comme dit Eliphas Levi (*Manuel et rituel de la Haute Magie*, Paris, 1861. tome II, p. 235 à 238), qui raconte ce crime d'après Bodin : *Demonomanie* ?

G. Uzielli.

—

Un portrait photographique de Louis Philippe. — A l'Exposition du *Paris de 1848*, organisée par la Bibliotheque de la Ville de Paris, figure une épreuve d'un daguerréotype de Louis-Philippe. Ce daguerréotype appartient à Mme veuve Esnault. L'épreuve a été faite pour M. Le Vayer et donnee par lui à la Bibliothèque, dont il fut le Directeur. Il est très curieux, ce portrait. Nous sommes autorisés à le reproduire. Il a été fait en 1844.



Est-ce le seul portrait photographique de ce roi que nous possédions ?

—

Le général de Galliffet et la Commune. — Le rôle que joua le général de Galliffet dans la Commune, a donné lieu à des récits sur lesquels la lumière n'a jamais été faite. Le général de Galliffet a-t il réellement accompli les actes qui lui sont imputés et dont il ne finit par se défendre, après avoir laissé les légendes

s'implanter, que dans les dernières années de sa vie ?

Ce qu'on attend ce sont des témoignages authentiques et certifiés, et non des accusations portées par des adversaires, dont les récits poussés au rouge et incontestablement partiaux, ne sont accompagnés d'aucune preuve. V.

—

Les généraux Lecomte et Clément Thomas. — Dans quel ouvrage trouverait-on des détails authentiques sur la mort des deux généraux fusillés le 18 mars et des indications certaines sur les véritables auteurs de ce crime ? Y. G.

—

Les premiers pionniers de l'Afrique. — Les journaux et les livres ont redit jadis la gloire des Stanley, des Speke, des Livingstone etc , ces hardis voyageurs qui, les premiers, auraient pénétré dans l'intérieur de l'Afrique et, les premiers, auraient découvert les lacs Victoria et Albert ainsi que les monts Alkamar et tout un groupe de fleuves et de rivières inconnus jusqu'à nos jours.

Mais, au milieu de notes prises sans suffisantes références, je trouve que ces *découvertes* étaient décrites avec détail dans des ouvrages et des cartes qui auraient plus de 200 ans d'existence. Dès lors ces voyageurs, illustres quand même, n'auraient fait que les tirer de l'oubli

Je serais heureux que quelque *intermédiairiste* complète mes souvenirs avec documents à l'appui. YHAF.

—

L'almanach de Naples 1808-1815. — L'*Almanach royal du Royaume de Naples* pour les années 1808-1815 ne se trouve ni à la Bibliothèque nationale, ni à celles des ministères des Affaires étrangères et de la Guerre.

Se trouverait-il dans une des autres bibliothèques de Paris, ou dans une bibliothèque de province ? JEAN DES PINOY.

—

Noms révolutionnaires. Boissansoif. — Pendant la période révolutionnaire, la Convention modifia un grand nombre de noms de villes, notamment ceux qui pouvaient rappeler « les souvenirs de la royauté, de la féodalité ou de la superstition ».

Au fur et à mesure qu'un nouveau nom était attribué à une ville pourvue d'un bureau de poste, l'Administration faisait confectionner un « timbre de départ » portant la dénomination nouvelle et ce timbre était frappé sur toutes les lettres déposées au bureau. Les collectionneurs ont un répertoire de ces marques postales provisoires et les recherchent tout particulièrement.

Or, sur plusieurs lettres de cette époque, datées de Troarn (Calvados), je trouve ce cachet pour le moins bizarre :

13
BOISSANSOIF

(Le chiffre 13 est le numéro d'ordre postal désignant le département du Calvados). Le nom de Boissansoif a-t-il été attribué à Troard, qui est un chef lieu de canton de l'arrondissement de Caen ?

Les annuaires de l'époque ne font pas mention de ce changement, mais j'ai tout lieu de considérer comme authentiques les lettres portant cette curieuse estampille. Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner sur la question un renseignement précis ? MY.

—

Famille du chancelier de Bethmann — Les journaux, naturellement, parlent beaucoup ces jours-ci du nouveau chancelier de l'Empire d'Allemagne. Ils le disent d'une famille originaire de Francfort, ou plutôt — et c'est là ma question pour savoir si c'est exact — d'une famille hollandaise établie en... (?) à Francfort-sur-le-Mein, en la personne des descendants — sont-ce les fils ? — de Simon-Moritz Bethmann, intendant de la maison de Nassau, qui fondèrent une maison de commerce. Quel était ce commerce ?

Dans les Archives municipales de Bordeaux (Fonds non classés), il y a des notes assez curieuses sur les Bethmann, que notre érudit collaborateur, M Meller, a utilisées pour établir un essai généalogique des Bethmann, du Bordelais, proches parents, vraisemblablement, du nouveau chancelier. Mais ces papiers ne concordent pas avec ce que disent les journaux, à savoir que l'aïeul du chancelier fut anobli au XIXe siècle par l'empereur d'Autriche.

Jacob Bethmann, né à Francfort en 1717 (son père était grand-bailli d'Yds-

tein ; son aïeul, directeur des Monnaies à Mayence — quels étaient leurs prénoms et quelles furent leurs femmes ?) fut anobli le 15 janvier 1776, avec son frere Jean-Philippe, surtout pour avoir — et c'est là le piquant — rendu « des services essentiels à l'Empire pendant la guerre contre la Prusse ». Mais tout cela est-il bien exact ?

Jacob de Bethmann, naturalisé français, n'eut qu'une fille, Catherine-Elisabeth, mariée en 1769 à Pierre-Henri Metzler, Francfortois fixé à Bordeaux. Le contrat de mariage, passé à Francfort, stipulait, nous apprend M. Meller, que leurs enfants ne devaient porter que le nom de Bethmann. Ceux-ci se sont conformés à cette obligation. St-Saud

—

Castagny (de). — Armes et références ? L. C.

—

Astolphe de Custine. — A propos des démarches faites par Chateaubriand, en 1823, en faveur d'Astolphe de Custine, qui désirait être nommé pair de France, on lit dans un Appendice des *Mémoires d'outre-tombe* (t. II, p. 578, édition Edmond Biré) :

C'est à lui-même et à lui seul qu'Astolphe de Custine doit imputer d'avoir tout perdu [son échec]. Son nom fut mêlé, à ce moment, à une aventure honteuse, au plus abominable des scandales. M. Chédieu de Robethon s'est vu dans la nécessité d'en parler, au moins sommairement. Il me serait impossible de reproduire ici son récit.

Peut-on — sans scandale — donner la clef de cette énigme ? G. Gallois.

—

Alexandre Dumas et la famille d'Orléans en 1848. — Villemessant, dans un chapitre de ses *Mémoires d'un Journaliste* (T. 1, p. 143), rapporte quelques anecdotes touchant une aimable actrice, Mlle Alice Ozy. A propos d'un séjour qu'en 1848 celle-ci fit en Angleterre, il écrit :

Le voyage de la comédienne était tout diplomatique. Sa camarade, Mme Person, l'avait chargée de faire tenir à la famille d'Orléans une lettre écrite par Alexandre Dumas. Cette lettre était une invitation pressante adressée au prince de Joinville, qui relevait de maladie, de revenir en France. On y lisait cette phrase : « Paris est au pouvoir du premier qui voudra bien l'occuper. Que notre jeune malade vienne.

Lorsque d'Aumale eut appris le nom de l'auteur du message, il refusa de s'en charger pour son frère et répondit en le remettant intact à l'ambassadrice : « Nous ne voulons rien accepter de ce qui vient de cette main. »

Pourquoi tant de méfiance envers Dumas ? Villemessant me semble sujet à caution ; cette singulière intrigue est-elle confirmée par d'autres témoignages ?

d'Heuzel.

—

Guilmant de l'Anglade ou d'Anglade. — De cette famille je demande notes généalogiques et héraldiques, concernant surtout le début du XVIIe siècle. L. C.

—

La Châtre, colonel d'état-major. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner l'ascendance d'Etienne Denis de la Châtre, colonel d'état-major, né à Issoudun le 7 novembre 1763, mort le 27 juillet 1820, fils de Pierre de la Châtre et d'Anne Gagneau.

Il fut commandant de la citadelle d'Alexandrie, donataire en Hanovre 15 août 1809, baron de l'Empire 27 décembre 1810 et fit les campagnes de 1792 à 1798 et celles d'Espagne et d'Allemagne de 1808 et 1809.

La branche de La Châtre d'Issoudun, que les divers ouvrages généalogiques se contentent de mentionner sans en établir la filiation, a rempli pendant plusieurs générations des charges de l'échevinage de cette ville. On raconte que Louis Charles de La Châtre, comte de Nançay, colonel en garnison à Issoudun, passant par la grande rue du Château, vit ses armes au-dessus d'une porte et fit jeter le propriétaire de la maison en prison. Obligé de reconnaître qu'il n'y avait pas usurpation, il ordonna de remettre en liberté M. de La Châtre, qui ne consentit à sortir de prison qu'après avoir reçu des excuses. Dans le cas où le fait ci-dessus serait exact, il a peut-être laissé des traces, et cette contestation a pu donner lieu à l'établissement de preuves qui pourraient servir à établir la filiation des La Châtre d'Issoudun et le lien qui les rattache aux autres branches de cette famille. E. de la L.

—

Le peintre Russel. — Qui peut me donner des renseignements sur la bio-

graphie de cet artiste anglais du dix-huitième siècle ? Connait-on des ouvrages ou des articles bien faits sur lui ? A-t-il peint des Français ? Est-il venu en France ? Où trouver des pastels de ce maître en dehors des musées, et des collections particulières célèbres ? C. O.

—

Le pasteur Thomas. — Je me rappelle avoir vu, un peu après 1840, au Temple protestant de la ville, à Bordeaux, un vieux monsieur, que j'avais remarqué parce qu'il portait un peigne à la partie postérieure de la tête, comme le faisaient certains élégants du Directoire. Ce monsieur sur lequel je n'ai pu savoir d'autre renseignement que son nom — il s'appelait M. Thomas — et sa religion, puisqu'il venait régulièrement au Temple de la rue du Hâ, était-il le même que celui dont il est question à la page 30 de l'*Aperçu historique sur l'Eglise réformée de Bordeaux*, par M. le pasteur Cadine (1892) dans les termes suivants, à propos de l'inauguration du temple de la rue du Hâ, le 1er janvier 1806 :

L'élection, un peu hâtive, d'un pasteur Thomas de Sainte-Foy, qui avait accepté sous la Terreur les fonctions d'administrateur du département, avait soulevé de violentes oppositions et n'avait pas été maintenue.

Pourrait-on avoir quelques renseignements sur la biographie de M. Thomas, sur sa carrière ecclésiastique et politique ? il n'est question de lui ni dans la *France protestante*, ni dans le *Dictionnaire de la Révolution* de M le Dr Robinet, ni dans l'*Histoire de Bordeaux*, par M. le professeur Jullian. V. A. T.

—

Les missions secrètes de Mélanie Waldor. — J'ai entendu soutenir que Mélanie Waldor, sous l'Empire, fut employée par le pouvoir à des missions secrètes.

Quelles missions ? M.

—

Décoration révolutionnaire : Deux épées en sautoir. — Il est probable que nos érudits confrères vont me taxer d'ignorance ; mais ne m'étant jamais occupé de décorations, ils me pardonneront de leur poser la question suivante :

Qu'est-ce qu'un insigne officiel consistant en un médaillon chargé de deux épées à l'antique, posées en sautoir, la poignée en bas, qui fut donnée à l'époque révolutionnaire à des soldats méritants ? En classant récemment de vieux papiers, j'ai trouvé un diplôme sur parchemin daté de Paris le 3 ventôse an II, dans lequel Bouchotte, ministre de la Guerre, certifie que Mathieu Pantin, sergent au 19e régiment d'infanterie, a servi pendant vingt-quatre ans effectifs, et qu'en considération de ses bons services, « le Conseil Exécutif provisoire » lui donne le droit « de porter toute sa vie, sur le côté gauche de son habit, à la hauteur de la troisième boutonnière, le médaillon de deux épées en sautoir, des couleurs et de la forme ci empreintes. » Le médaillon est gravé dans le coin gauche du parchemin, en dehors de l'encadrement d'attributs guerriers qui entourent le texte imprimé ; mais il n'y a aucune indication de couleurs, à moins qu'il ne faille voir dans les hachures verticales sur lesquelles sont posés les deux glaives, la preuve que le fond du médaillon était rouge (de gueules). Ce procédé héraldique et fort peu révolutionnaire d'indiquer une couleur n'aurait pas lieu de nous étonner.

De l'autre côté du brevet, à droite, et en pendant du médaillon, on lit les mots suivants manuscrits : « Duplicata d'un brevet expédié le 2 mars 1778. » Est ce que l'insigne dont il s'agit aurait existé déjà sous Louis XVI et bien avant les événements de 1789 ? Et serions-nous là en présence d'une décoration de l'ancien régime ayant survécu à la destruction de la monarchie ?

Je pose la question à plus savant que moi.

Comte de Caix de Saint-Aymour.

—

Ex-libris du général Desaix. — J'ai récemment acquis d'un marchand, qui me l'a vendu sans garantie d'authenticité ni de tirage ancien, un ex-libris dont voici la description. Dans un cartouche ovale, les armes : *d'argent à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or*, en haut un casque de profil avec lambrequins à l'un desquels est suspendu un sabre à lame courbe ; d'un côté, des fleurs, de l'autre, des livres. Tout ceci repose sur une console portant ce texte

de la BIBLque
DU CHEVer de VEYGOUX

Ce serait donc là l'ex libris du général

Desaix, qui, chacun le sait, s'appelait Desaix de Veygoux.

Cette épreuve me paraît être d'une impression récente. Où se trouve le cuivre original ?

Que pensez-vous de l'authenticité de cette vignette ? VIGILANT.

—

Armoiries à déterminer : d'hermines au franc canton. — A quel dignitaire impérial ont appartenu les armes suivantes : *D'hermines au franc canton des comtes militaires (épée en pal sur champ d'azur) et à la barre de gueules accompagnée en pointe d'un coq d'azur contourné?* — Ces armes figurent sur un ex-libris du commencement du XIXe siècle.

NISIAR.

—

Symphorien Champier a-t il écrit une vie du roi René II ? — Cet ouvrage est indiqué par Don Calmet : *Histoire de la Lorraine*, etc., 1745 47 t. V, col. 455.

Il n'est pas cité, par Brunet, Graesse, etc., etc , ni par M. P. Allut : *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, Lyon, N. Scheuring M. DCCC. LIX.

Prof. LUIGI P.

—

L'Apicius Cœlius a-t-il été traduit en français ? — On connaît le fameux traité de cuisine, comprenant plus de 450 recettes, composé par un auteur anonyme peu d'années après le regne d'Héliogabale et intitulé *Apicii Cœlii de opsoniis*, etc., en souvenir, peut-être, du célèbre gourmet Marcus Apicius, lequel vivait sous Tibère.

Si l'on en croit Martin Lister, qui en publia, au commencement du XVIIIe siècle, une édition latine enrichie de très savants commentaires, nous devrions cet ouvrage à un affranchi africain.

L'*Apicius Cœlius* a une valeur historique incontestable, malgré la futilité apparente du sujet : il jette une lumière complète sur tout un aspect intéressant de la société romaine.

L'*Apicius* est fréquemment cité par les dictionnaires scolaires latins-français qui l'invoquent pour justifier l'emploi de certains mots relatifs à l'art culinaire romain.

On conçoit difficilement qu'une œuvre de cette importance n'ait pas encore eu les honneurs d'une traduction française.

Qu'en est-il en réalité ?

J'ai vainement consulté, sur ce point, la savante *Bibliographie gastronomique*, de M G Vicaire, publiée en 1890.

N. . N...

—

La première revue de fin d'année. — *Il faut un état ou la Revue de l'An six*, est-ce bien la première en date des Revues de fin d'année, comme le prétend M. Robert Dreyfus dans son étude sur ce genre de pièces ? Y.

Voir T. G., 769.

—

Une gravure du « Mariage de Figaro ». — Je me rappelle avoir vu, mais où, une gravure du temps, représentant Figaro, au 5e acte du *Mariage*, débitant, sous l'allée des *Maronniers*, son fameux monologue. Il a jeté son chapeau par terre et s'est laissé tomber sur un banc.

Un obligeant collabo qui aurait vu, lui aussi, cette gravure et en connaîtrait l'exacte identification, me rendrait un grand service, dont je le remercie à l'avance, s'il voulait bien me renseigner à cet égard. SIR GRAPH.

—

« La chemise » d'Anatole France. — Anatole France vient de publier un charmant récit intitulé *La chemise*. L'épigraphe, tirée de *Larousse*, semble indiquer que c'est une œuvre sortie de son imagination.

Ne trouve-t-on pas cependant un conte semblable dans Walter Scott ou dans Voltaire ? CURIOSUS.

—

Les victimes du livre. — Le *Journal* du 6 avril 1909 a conté l'extraordinaire aventure d'un vieillard de 75 ans, M. Gentines, qui serait mort enseveli sous ses bouquins. L'historiographe du *Livre*, M. Albert Cim, connaît il d'autres bibliomanes qui auraient été victimes, comme celui-ci, de leur passion ? R. A.

—

De certaines élisions des prépositions « à » et « de ». — J'ai toujours cru que l'on devait dire *bois de rose* et *bleu de ciel* Depuis quelques années je lis à chaque instant *bois rose*, *bleu ciel* ; qui a tort, qui a raison ?

Il en est de même de l'expression *d'ici à*

huit jours, d'ici à deux semaines ; je trouve fréquemment *d'ici huit jours, d'ici deux semaines*. Est-ce bien correct ? Je ne le crois pas. HENRY PRIOR.

—

Ficher le tapin. — Dans les *Bals de bois* (1745) faisant partie de ses *Œuvres badines*, le comte de Caylus écrit :

La cousine eut d'abord la première volonté d'emprunter l'habit d'un garçon apothicaire de ses amis qui avait fait partie tout seul d'y venir pour se masquer ; mais elle fit réflexion que des embaucheurs pourraient bien la jeter dans un four, et, comme on dit dans le peuple, l'obliger de s'enrôler à force de lui *ficher le tapin*.

Que signifie cette façon de parler : *ficher le tapin* ? Le *Dictionnaire* de Trévoux est muet. GUSTAVE FUSTIER.

—

Faire rougir un singe. — On lit dans le *Petit Parisien* (1er août 1907) :

N'ayant plus d'entraves, les cafés-concerts ont été fort loin. Le mot propre — ce qui est dans la circonstance une expression paradoxale — a remplacé le sous-entendu, et certaines élucubrations, ne se sauvant pas même par l'esprit, ont dépassé la simple grivoiserie. Elles ont été d'une grossièreté à *faire rougir un singe*, selon une expression pittoresque lancée, entre parenthèses, par le plus mesuré de nos écrivains

Le nom de cet écrivain, s'il vous plaît ? N'est-ce point Renan ? G. F.

—

L'invention du paletot. — Dans son charmant ouvrage sur *les Dandys*, l'auteur, M. Jacques Boulenger, conte ainsi l'origine de ce vêtement :

Un jour, comme il (d'Orsay) revenait d'une promenade à cheval, il fut surpris par une pluie torrentielle : il risquait fort de s'enrhumer, lorsqu'il avisa un matelot, couvert jusqu'aux genoux d'une longue veste en gros drap, qui fumait tranquillement sa pipe au milieu de l'orage. — « Veux-tu me vendre ton habit, mon brave ? lui demanda le dandy. — Mais... Mylord... — Voici dix guinées ». Et une demi-heure plus tard, d'Orsay faisait son entrée au Park, revêtu de la veste du marin, qu'il avait passée par-dessus son costume. La pluie avait cessé ; c'était l'heure fashionable. Le lendemain, dix cavaliers se montraient avec de longues et larges vestes, et notre moderne paletot était inventé.

Est-ce de l'histoire ou une jolie légende, je n'ose en décider. Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ?

PONT CALÉ.

—

Haut-à-bas : colporteurs. — Pourquoi appelait-on les colporteurs des *haut-a-bas* ? A. B. V.

—

Les hirondelles. — Dans la localité où j'habite viennent, pendant la belle saison, trois espèces d'hirondelles.

La plus grosse a le ventre et le dos noirs, c'est le martinet ; la seconde en grosseur a le dos noir et le ventre blanc, elle a la queue fourchue, c'est l'hirondelle proprement dite, celle qu'a signalée le chansonnier :

Que j'aime à voir les hirondelles,
A ma fenêtre tous les ans,
Venir m'apporter des nouvelles
De l'approche du doux printemps.

La plus petite des trois a le ventre et le dos blanc, la queue coupée droit

La première pond dans les crevasses des murs, sans bâtir de nid ; la seconde et la troisième font des nids avec de la terre argileuse qu'elles pétrissent ; mais la forme de leurs nids est très différente, le nid de l'hirondelle qui a le dos noir et le ventre blanc ressemble à une coupe, ce nid n'a pas de toit ; — l'hirondelle qui a le dos et le ventre blancs fait un nid de forme ovoïde, avec une entrée placée sur le côté.

L'hirondelle à queue fourchue arrive la première dans notre pays, c'est celle qui annonce le printemps ; elle est suivie de près par le martinet ; le martinet repart le premier et l'hirondelle à queue fourchue peu après.

Quant à l'hirondelle à dos et à ventre blancs, elle arrive la dernière des trois, disparaît et reparaît deux ou trois fois.

Quelque collègue naturaliste a-t-il observé ses vagabondages ? pourrait-il nous faire connaître où elle séjourne, et nous signaler ses voyages pendant l'été, nous dire si elle est plus frileuse, ou si elle a besoin d'une nourriture plus spéciale qui nécessite ses vagabondages dans notre contrée pendant la belle saison.

BEAUJOUR.

Réponses

Le bossu Maignat (LX, 49). — Bassompierre raconte l'anecdote dans ses *Mémoires*.

La reine Marie de Médicis qui s'est tournée contre le maréchal d'Ancre, exhale son courroux dans le sein de Bassompierre.

Elle lui dit :

« Il y a quelque temps que Gueffier, notre agent en Piémont, nous a mandé que l'on donnait des avis de par là contre le service du roi, et a même envoyé l'adresse d'un des paquets que journellement l'on envoyait. Nous ne savions qui soupçonner. Aujourd'hui nous avons tout découvert, ayant pris sur le fait celui qui les écrit, comme il jetait son paquet dans la caisse de la poste. C'est un certain bossu blond, que vous avez vu souvent suivre la cour, Dauphinois, nommé Maignat ».

Je lui dis que je le connaissais et que je l'avais vu souvent à l'antichambre de M. le marquis d'Ancre. Elle me dit alors : « Aussi y avait-il affaire, et on en verra bientôt davantage ». Je n'y pensai plus avant et m'en allai souper chez Zamet. Et comme c'était la veille de la Pentecôte, il n'y avait hors sa famille, que Loménie, secretaire d'Etat, auquel, sans y penser, je dis : « Qui est un certain bossu, nommé Maignat ? » Il me répondit : « Qui vous fait me le demander ? » Parce que, lui dis je, j'en sais quelque chose. — Et moi, me dit-il peut-être davantage que vous. — Joignons, lui dis-je, nos secrets, pour voir s'ils se rapportent. — Il écrivit au nom de quelque personne de condition en Savoie. » Gueffier, en eut quelque lumière : il envoya par de ça une couverture de paquet écrite de sa main : on le prit comme il jetait un paquet dans le bureau de la poste : on l'a déjà interrogé et il commence à chanter clair. ». Il me dit là-dessus : » Pardieu vous êtes averti de si bonne part que je n'ai rien à ajouter, sinon que j'ai été greffier à l'interroger et que j'ai son interrogatoire en ma poche ». Je lui demandai ce qu'il chantait. Il me répondit : « Puisque vous en savez déjà tant sur l'article, je ne vous citerai rien de tout le reste, où il parle clair de M. et Madame la marquise d'Ancre, mais surtout de M. Dolet, qui était leur organe, et le tiens bien fin s'il peut démêler cette fusée. » Puis ensuite il m'en dit tout le particulier. Je faisais profession tres étroite d'amitié avec le marquis d'Ancre, et aimais aussi Dolet : c'est pourquoi durant le souper je songeai plus d'une fois comment je les pourrais aider et servir, et sortant de table, j'allai pour trouver le marquis, mais il était déjà retiré avec sa femme, à cause du bonjour du lendemain, et ne puis même le jour suivant le voir plutôt, qu'après dîner en la chambre de la reine, comme elle s'en allait au sermon. Je lui dis : « Allons faire deux tours en l'antichambre pendant le sermon, et puis nous irons à vêpres et aurons évité le chaud et la presse. »

Là Bassompierre lui pose cette question : qu'est-ce que de Maignat ?

A ce mot tout étonné, il me dit : Pourquoi M. de Maignat ? Que *vol* dire Maignat ? » Je lui dis : « Vous me bernez : vous le savez mieux que moi, et vous faites l'ignorant. » Il me dit : » *Pardio, moussu, je ne connaisse, Mignat*, je n'entends point cela, je ne sais ce que c'est, Moussou » — Monsieur, lui dis-je, je vous parle ici comme votre serviteur, et votre ami, non pas comme un juge ou un commissaire. Maignat fut pris hier, et sur l'heure même interrogé, puis encore le soir, et le matin encore. Il a été pris jetant au bureau de la poste un paquet qui parle de beaucoup de choses et nomme les personnes par leur nom. Si vous le savez déjà, je n'ai perdu que la peine de vous l'avoir dit, et si vous ne le saviez pas, je pense comme votre serviteur, gagner beaucoup de vous en avertir, afin que vous y donniez ordre, et que vous pourvoyiez particulièrement à tirer M. Dolet hors de cette affaire, dans laquelle on tâchera de l'embarrasser. Il me dit fort étonné : « Moi, monsieur, je ne pense pas que M. Dolet *cognosca questo Maignat*, je ne me mêle point de cela.

J'abrège la citation.

Le marquis d'Ancre s'était retiré tres vite. Le lendemain il fit demander Bassompierre et lui cria dès qu'il le vit : « Ah ! monsieur de Bassompierre, je suis perdu, mes ennemis ont gagné le dessus dans l'esprit de la reine pour me ruiner. »

Bassompierre lui conseilla de reconquérir les bonnes grâces de la reine. Il ajouta : Il faut voir les commissaires de Maignat.

« Ah ! monsieur, pleurait le marquis d'Ancre, j'ai bien peur que la reine n'ait les oreilles bouchées à mes justifications, et qu'elle ne croie entierement que ses ministres. »

Il lui conseille l'éloignement : il plaidera à distance par avocat, offrant de l'assister. Il lui donne deux heures pour réflechir, et tient les bottes prêtes pour

le départ. Le marquis d'Ancre ne parut pas.

M. de Roissy qui avait fait subir le premier interrogatoire à Maignat était ami de la marquise d'Ancre, il le fit favorable au marquis : les deux commissaires nommés Masurier et Mangot étaient dans sa main.

Le procès fut parachevé, les noms du marquis et marquise d'Ancre supprimés de la procédure ; lui Maignat fut condamné à être roué tout vif, ce qui eut lieu.

En somme, ce pauvre bossu est le comparse qui paie pour les premiers rôles, car l'heure de leur exécution n'est pas encore venue. VID.

—

Le serment (LX, 3). — Faire une histoire du serment à travers les âges ne sera pas chose facile, voici ; en tout cas, quelques indications pour celui qui voudrait tenter le travail.

Au point de vue historique on peut lire :

Rondini (Druso). *Il giuramento dei cristiani nei primi tre secoli*, Livorno, 1888, 52 p.

Histoire du serment dans *Saint-James ? magazine* (1867) XVIII, p. 373 (en anglais).

Vertot, *Sur l'ancienne forme des serments usités parmi les françois.* Mémoire Académ. Insc. et belles-lettres, 1736, II 648-652 et IV 390-423.

Pour ne pas voler le bien d'autrui, je m'empresse de dire que ces références sont empruntées au Topo-bibliographie d'Ulysse Chevalier. J'y ajouterai dans la *Bibliotheca canonica* de Ferraris, édit. de la Propagande, tom. IV, 589 et suiv., ce qu'il dit à propos du serment au point de vue canonique et judiciaire. On trouvera aussi dans Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de nombreux exemples de serments tirés des chartes du moyen âge qui montrent la formule de serment alors employée. On jurait avec une main, deux, trois, dix, vingt et jusqu'à la centième main, ce qui signifie le nombre des témoins venant appuyer de leur serment le même fait, mais on lira tous ces détails dans l'ouvrage précité. La comtesse Mathilde confirme, c'est-à-dire jure, la donation qu'elle fait à S. Grégoire VII (en 1077) *per cutellum, festucam nodatam, gantonem, et vascionem terrae atque ramum arboris ;* ce qui était à la fois une forme de serment et un symbole de la chose donnée.

Mais on ne demande que des indications bibliographiques, les notes ci-dessus et surtout le glossarium de Ducange — (mot *jurare*) suffiront amplement pour une première étude. D[r] A. B.

*
* *

JADIS, l'*Intermédiaire belge* (38, rue Neuve, à Soignies (Hainault), a publié (XI, 93, 110), au sujet des serments, de leur antiquité et de leurs formes, un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, jusque-là inédit.

EDME DE LOURME.

—

Les armoiries de la France sous la République française (XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXXVI ; LIX, 982 ; LX, 61). — A l'occasion d'une réunion des « Blancs d'Espagne », à Sainte-Anne-d'Auray, don Carlos adres-sait la lettre suivante au prince de Valori :

Venise, 3 octobre 1890.

Mon cher Valori,

Je viens de lire le noble discours que vous avez prononcé à Sainte Anne-d'Auray Je remercie ceux qui m'ont demandé de vous envoyer me représenter en Bretagne.

Fidèle interprète de ma pensée depuis dix ans, vous avez traduit mes sentiments avec cette netteté, cette courtoisie qui ont tant de prix à mes yeux.

Comme je vous envie de vous être trouvé en Bretagne, sur le sol de cette Biscaye française où, comme vous le dites si bien, on se heurte à chaque pas à un souvenir glorieux ; terre bénie de l'Armorique où les Cathelineau, les Charette, les la Rochejacquelein sont des Celtes comme les Zumalacarregui, les Ollo, les Elio, les Valde-Espina et mes autres enfants de la Navarre et des provinces basques ; terre où se dresse aussi la mémoire d'un des grands hommes de ma famille : Marie Caroline de Bourbon !

Si, comme roi légitime de l'Espagne, je ne veux pas intervenir dans la politique intérieure et extérieure de la France, j'ai le devoir de l'aimer comme on l'aime depuis douze siècles dans ma famille.

Si je sacrifie mes droits à la couronne de France dans ma sainte passion pour l'Espagne, j'ai le droit de rappeler à mes amis français que ce sont mes ancêtres qui ont voué leur pays à Dieu, à la grandeur, à la victoire. J'ai le droit de dire avec vous qu'étant l'aîné de la Maison d'Espagne et

de France, pour arriver au trône, par droit de primogéniture, il faut marcher derrière moi.

Merci encore, mon cher prince, pour votre dévouement de chaque heure. Dans les jours d'épreuve, il y a toujours un Valori auprès d'un Bourbon. Cela a duré des siècles et cela continue.

Soyez mon porte-voix auprès de tous ceux qui m'aiment et qui, à Sainte-Anne-d'Auray, viennent encore de me le prouver.

Croyez-moi, mon cher Valori,

Votre bien affectionné,

CARLOS.

Plus tard, nouvelle querelle au sujet de ces armes. Le *Figaro* consultait un personnage qu'il ne nommait pas, mais qu'il tenait pour « très compétent en matière de blason ». Celui-ci critiquait en ces termes les prétentions de don Carlos.

L'erreur où est tombé Mgr le duc de Madrid a été de prendre les armes de France pour les armes de Bourbon. Les Bourbons, comme descendants d'un fils cadet de saint Louis, portaient les fleurs de lis, mais avec une brisure qui variait suivant les branches (Orléans, Vendôme, Anjou, etc.). Les armes de France, elles, ont toujours été, depuis un temps immémorial, des fleurs de lis d'or sur champ d'azur. Autrefois, c'étaient des fleurs de lis sans nombre. Depuis le quinzième siècle, ces fleurs de lis ont été réduites à trois. Telles sont les armes qu'ont prises tous les souverains au moment où ils montaient sur le trône, renonçant, quand il y avait lieu, à leurs propres armes. Ainsi Philippe de Valois a renoncé aux armes des Valois pour prendre l'écusson fleurdelisé Ainsi François I[er] a renoncé à la brisure d'Angoulême, et Louis XII au lambel d'Orléans. L'écusson plein avec les trois fleurs de lis était l'emblème de la royauté. Quand par la mort de Mgr le comte de Chambord, en vertu du droit français et des renonciations du traité d'Utrecht, Mgr le comte de Paris est devenu le chef de la Maison de France, il a renoncé au lambel d'Orléans, comme Henri IV avait renoncé à la bande de gueules des Bourbons-Vendôme. Les collatéraux de Mgr le comte de Paris, les princes de Bourbon-Orléans, ont continué de porter le lambel d'Orléans. Quant à l'écusson plein aux trois fleurs de lis, Mgr le comte de Paris a incontestablement le droit de le porter, car ce ne sont pas seulement aujourd'hui les armes de Bourbon, ce sont les armes de France. A ce titre même, le chef de la Maison de France aurait le droit de protester contre l'usage qui s'est introduit, depuis Ferdinand VII, chez les Bourbons d'Espagne, de supprimer, dans leurs armes, la bordure d'Anjou autour de l'écusson fleurdelisé.

« **Monsieur de Charette** ». « **La Vendéenne** ». **Chanson de Paul Féval**, (T. G. 347). — De *M. Gaston Deschamps* dans le *Temps :*

Un lecteur du *Temps* m'a écrit de Poitiers, la semaine dernière, pour demander quelle est l'origine de la *Vendéenne*, cette fameuse chanson des chouans qui fut fredonnée, si je ne me trompe, à l'une des récentes séances de la Chambre des députés, en réponse aux couplets de l'*Internationale*. Voici quelques vers de la *Vendéenne*, inscrits comme épigraphe, par M. Théodore Botrel, dans ses *Chansons de chez nous*, en tête des strophes du *Petit Grégoire* :

Monsieur d' Charette a dit à ceux d'Ancenis...
. . . .
Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Prends ta Vierge d'ivoire !
Nos messieurs sont partis
Pour chasser la perdrix.

J'ai reçu à ce propos, de divers côtés, tous les renseignements que pourront désirer, sur ce sujet, les curieux d'histoire anecdotique. On me permettra de citer les personnes obligeantes qui ont bien voulu apporter à cette amusante enquête le concours de leur érudition très aimable. Ce sont : MM. le professeur Galippe ; Paul Baillière ; Marcellin Pellet, ministre de France à la Haye ; Albert Geil, professeur au lycée de Mulhouse ; Paul Marion, receveur particulier des finances à Paimbœuf ; Jean Lailler, l'auteur de la *Poursuite*, le jeune poète dont Mme Bartet, à l'avant-dernière séance du Salon des poètes, a lu (comme elle sait lire) un remarquable poème, — et enfin un abonné du *Temps* et un élève du lycée Condorcet dont je regrette d'ignorer les noms.

Du dossier qui m'est ainsi transmis par la plus cordiale collaboration, il résulte qu'un ancien préfet du Seize-Mai, le vicomte Oscar de Poli, profita des loisirs que lui procurait le succès des 363 pour publier un ouvrage où il publiait la chanson en question, racontant qu'il la tenait d'un « vieux chouan ». Mais ce « vieux chouan » lui-même, de quel Tyrtée vendéen avait-il appris ce cri de guerre ? C'est ce que précisa bientôt une lettre adressée au vicomte de Poli, le 26 décembre 1880, et ainsi conçue :

Monsieur,

Je suis votre collaborateur. Que payez-vous ? comme on dit rue Marcadet. Le chouan qui vous a donné

Prends ton fusil, Grégoire,

est un farceur.

C'est moi l'auteur de ce grand poème. Et malgré mon antiquité, je ne remonte pas à la prise de Saumur.

J'avais une espèce de voix autrefois, et je chantais, au piano, des chants originaux (que je faisais) et dont quelques-uns ont bien couru la Bretagne vers 1865-1866.

Prends ta gourde pour boire,

est un hugotisme.

Prends la Vierge d'ivoire

procède du même Jupiter romantique, que le bon Cathelineau ne connaissait pas. C'était mal bâti ; mais l'air empoignait, et l'idée aussi. J'avais des succès formidables chez ma belle-mère avec ça.

PAUL FÉVAL.

Sur cette amusante historiette on pourra consulter l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 10 novembre 1897.

Charles Buet, auteur de la *Papesse Jeanne* et d'un recueil d'*Histoires à dormir debout*, plus connu sous les divers pseudonymes de Gaston Bois-Dupré, Tristan de Rochenoire, Amédée Leyret, Capitaine Némo, Rubempré, Vindex, Gauthier de Montréal, etc., — a publié, en 1885, une série de *Médaillons et Camées* où se trouve une biographie de Paul Féval. On me dit que l'aventure de la « chanson de *Monsieur d' Charette* » y est contée.

—

Roi ou Roy (LX, 1, 67). — Il n'y a aucune raison pour écrire *roy* par un *y*, au contraire : l'orthographe exacte est *roi*. C'est ainsi que ce mot s'est écrit depuis l'origine jusqu'au XIIIe siècle inclusivement. Le XIe siècle a *rei*, le XIIe et le XIIIe *roi*; *roy* ne date que du XIVe.

Il ne faut pas oublier que, dans la diphtongue *oi* écrite *oy*, le remplacement de l'*i* par un *y* n'est nullement dû à une cause étymologique et n'a rien à démêler avec l'existence d'une linguo-palatale antérieure, soit sourde (*c*), soit sonore (*g*). Il appartient simplement à l'esthétique des maîtres d'écriture et provient d'une fantaisie des copistes du moyen-âge. Avec sa queue en forme de panache renversé, il leur avait semblé d'allure plus élégante que le modeste *i*, et c'est pourquoi une époque vint où ils le substituèrent à ce dernier avec la plus fastueuse et fastidieuse prodigalité. Primitivement, dans les manuscrits, la diphtongue *oi* est toujours notée par un *i*, quelle que soit l'étymologie du mot où on la rencontre. Son remplacement par *oy* ne commence à se produire que dans les textes du XIIIe au XVIe siècle. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, *coy*, *foy*, *loy*, *moy*, sont du XIIIe siècle ; *esmoy*, *quoy*, *soy*, du XVe ; *toy*, *moyne*, du XVIe ; et nous voyons peu à peu cette graphie se généraliser au fur et à mesure que l'orthographe française perd sa limpidité et se corrompt sous l'influence néfaste des pédants de la Renaissance. Mais, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, elle abandonne graduellement le terrain qu'elle avait usurpé dans la période précédente ; au XIXe elle se trouve presque totalement éliminée, la graphie *oi* a reconquis sa place légitime, et il ne reste plus trace de l'incorrect *oy* que dans un certain nombre de prénoms comme *Geoffroy*, de noms de famille comme *Leroy*, et de noms de lieu comme *Aulnoy*, *Fontenoy*, *Fresnoy*, etc., en regard de *Aulnois*, *Fontenois*, *Fresnois*.

ALFRED DUTENS.

—

L'escroquerie au trésor caché (LX, 51). — Je ne connais pas l'ouvrage de M. Gustave Bord, mais il y a quelque vingt ans, j'ai eu l'occasion d'étudier la question de l'escroquerie au trésor caché, à propos de documents curieux découverts par moi. On trouvera l'histoire de la cassette de Gracchus Babœuf et des bijoux de l'impératrice Eugénie dans mes *Variétés Révolutionnaires*, III, 43. (Félix Alcan, 1890). Je citais en outre, d'après une communication obligeante de M. Francisque André, archiviste de l'Aube, une circulaire de Garat, Ministre de la Justice, aux administrateurs des départements en date du 9 février 1793, établissant avec preuves à l'appui que cette escroquerie était pratiquée en grand dans les prisons de Paris. On la pratique encore, car la bêtise et l'avidité humaines sont deux mines inépuisables à exploiter.

MARCELLIN PELLET.

—

Napoléon Ier a-t-il pleuré ? (LX, 50). — Je trouve, sur cette question quelques lignes, dans un livre intitulé : *Bonaparte ou l'homme du destin, tablettes, historiques et chronologiques, présentant le Précis de la Vie entière de cet Homme extraordinaire ; des détails très curieux sur sa Maladie, sa Mort, son Cercueil et ses Funérailles ; l'Ile de Sainte-Hélène ; des Anecdotes, des Particularités sur Joséphine, les généraux Bertrand et Montholon et des*

Galanteries ignorées, etc. ; par J. P. R. C***. Paris *An du deuil de la Gloire, 1821.*

Page 279...

Ce qui n'avait jusqu'alors battu que pour la gloire, cet esprit profond et sublime qui n'avait jamais médité que grandeur et immortalité, descend insensiblement au rang des affections des simples mortels. Napoléon, dis-je, devient père, époux sensible, *et des pleurs inondent souvent son visage...*

Page 287...

L'escadre sortit le 11 du canal pour se rendre à l'île Sainte-Hélène. Au moment où elle traversa la Manche, Bonaparte, qui se trouvait sur le pont avec le petit nombre de personnes qui lui étaient restées fidèles, apercevant la pointe du cap de la Hogue, témoigna tout à coup la plus vive émotion ; *ses yeux se remplirent de larmes qu'il s'efforça vainement de retenir* puis étendant la main vers les côtes de France, il s'écria de l'accent le plus pénétré : « Adieu, terre des braves ! quelques perfides de moins, et la grande nation serait encore la maîtresse du monde ! » Les femmes fondirent en pleurs ; le général Bertrand le serra dans ses bras sans pouvoir proférer un seul mot, et Bonaparte, *se sentant suffoqué par ses sanglots*, se déroba dans sa cabine, d'où il ne reparut plus sur le pont de quelques jours... etc.

Page 291...

Le soir au coucher du soleil, il avait contracté l'habitude de se promener, de contempler le magnifique spectacle qui se développait à l'horizon ; ses yeux se tournaient avec un sentiment d'horreur vers les côtes britanniques : « Ah ! les monstres ! s'écriait-il ». Puis portant ses regards dans la direction de la France, *alors des larmes furtives mouillaient sa paupière*, et un soupir s'échappait de son sein oppressé... etc.

F. JACOTOT.

***

Pour le savoir, il n'y a qu'à consulter les mémoires de ses contemporains ; surtout de ceux qui ont eu occasion de l'approcher longtemps, comme Bourrienne, Marbot, de Bausset (préfet du palais), etc. Nous ne citerons que deux circonstances : 1° *La mort du maréchal Lannes*, à Essling (voir les *Mémoires* de Marbot, son aide de camp, qui le soigna pendant les derniers jours de sa vie, alors qu'il était lui-même grièvement blessé.)

2° *Le divorce d'avec Joséphine.* Voici les propres expressions du préfet du palais, appelé par l'empereur au secours de Joséphine (qui jouait un peu la comédie de l'évanouissement, comme toutes les femmes en pareil cas) :

« Son agitation et son inquiétude « étaient extrêmes (à Napoléon)... L'émo- « tion qu'il éprouvait le forçait à mettre « un long intervalle entre chaque phrase, « pour respirer. Les mots s'échappaient « avec peine et sans suite ; *sa voix était* « *émue, oppressée et des larmes mouillaient* « *ses yeux*... Toute cette scène ne dura « pas plus de 7 ou 8 minutes. »

1809, jeudi 30 novembre (entre 6 h. 1/4 et 6 h. 1/2 du soir). Le dîner n'avait pas duré 10 minutes ; mais Napoléon avait eu le temps de prendre sa tasse de café dans le salon, en sortant de table.

Dr BOUGON.

—

Madame Bailly, la femme du premier maire de Paris (LX, 4). — *La Biographie de Jean-Sylvain Bailly*, par Arago (Paris, Didot, 1852) donne quelques détails, un peu sommaires, il est vrai, sur madame Bailly, après l'exécution de son mari. Elle avait été réduite à une gêne extrême, et vivait des secours en nature distribués par le bureau de charité de son arrondissement où l'avait fait inscrire le géomètre Cousin, membre de l'Académie des sciences. Elle habitait, rue de la Sourdière, deux petites chambres, cédées gratuitement dans la maison d'une personne compatissante dont Arago regrette, dit-il, de ne pas savoir le nom.

Au 18 brumaire, Laplace nommé ministre de l'intérieur, obtint pour elle une pension de 2.000 francs, un premier semestre devant lui être payé d'avance et sur le champ, par l'ordre du consul Bonaparte. C'est madame Laplace elle-même qui, le 19 brumaire, apporta de bonne heure à madame Bailly le premier secours ; Arago termine sa biographie par ce détail touchant.

Madame Bailly était veuve lorsqu'elle épousa Bailly en novembre 1787 ; — quels étaient son prénom et nom de jeune fille ? La date du 28 octobre rappelle-t-elle un fait particulier dans les derniers jours de Bailly, tel que son arrestation à Melun, sa séparation de sa femme, etc. ? — Quel fut son dernier souvenir pour celle-ci, souvenir confié, avant son exécution, d'après Arago, à un gendarme de l'escorte ?

VAN.

Charlat ou Charlot l'assassin de Madame de Lamballe (LIX, 50, 119). — On lit dans le Journal inédit ou *Tablettes* de l'annaliste bordelais Pierre Bernadau (Bibliothèque de Bordeaux, manuscrits, 713 V à XII) :

5 vendémiaire, an 4 (27 septembre 1795) : Une affiche au coin des rues annonce que le Mamein qui égorgea, dans les massacres de septembre, la princesse de Lamballe est fils naturel du bordelais Mamein le poète et non du praticien de ce nom.

Il avait donc été écrit quelque part que cet assassin portait le nom de Mamicin.

L'écrivain bordelais Mamein ou plutôt Mamin ou Masmin, littérateur obscur, greffier du Sénéchal de Guienne, avait commis plusieurs pièces de théâtre en prose et même en vers et un roman dans le genre du *Télémaque*, intitulé : *Aventures d'Ulysse dans l'île d'Œnea*, Paris, 1752, qui lui valut, dit-on, l'honneur d'être reçu à la cour de Berlin où il résida quelque temps. Il revint à Bordeaux où il est mort vers 1804, à un âge très avancé.

Quérard, dans la *France littéraire*, ne cite de Mamin que ce roman *Aventures d'Ulysse*, mais il a publié encore à Bordeaux, *Momus courrier*, comédie, 1765, *Le Nouvel an ou les Etrennes de Colette*..., 1768, *Les Fêtes Bordelaises*, divertissement composé pour l'arrivée à Bordeaux du maréchal Richelieu en 1759, *Le Pharmacopole*, comédie, 1773, *Le Prix de mérite*, comédie, 1773.

Quant à son fils naturel, qui aurait pris part aux massacres de septembre en égorgeant la maheureuse princesse de Lamballe, nous ne l'avons rencontré que dans les *Tablettes* de Bernadau, écrivain suspect dont il ne faut accepter les dires que sous toutes réserves.

E. L.

—

Origines des couleurs des drapeaux (LX, 3). — Tricolore *Français*. Les armoiries de la capitale sont : *de gueules à la nef d'argent voguant sur des flots de même, au chef de France*. On y retrouverait donc aisément les *trois couleurs*, mais le chef n'est en réalité qu'une addition.

D'après le *Dictionnaire de Larousse*, le *bleu* et le *rouge* auraient été cependant empruntés au blason de Paris et on y aurait ajouté le *blanc*, couleur des étendards de la garde nationale.

D'autres ont dit que si le *bleu* est l'azur des armes de France, le *blanc*, la couleur du drapeau de la monarchie, le *rouge* est celle de l'oriflamme de Saint-Denis.

Tricolore *Italien*. Quoique le *vert* soit depuis longtemps une couleur savoyarde, on en a fait un emblème de l'*Espérance*, du blanc celui de la *Foi*, et du rouge, de la *Charité*.

Le poète Dall'ongaro, quoique ancien prêtre, a dédaigné sans doute avec raison, cette interprétation *théologale*, et ses vers sont dignes d'être cités :

Il bianco è l'Alpe,
Il rosso, foco degl' due volcani,
Il verde, l'erba degl' Lombardi piani.

Léda.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949, LX, 15, 71,). — Le trait d'union dans le nom doit être considéré comme un changement de nom et nécessite l'autorisation du Gouvernement (art. 4 de la loi du 11 germinal, an XI).

En effet, l'enfant ne doit avoir d'autre nom patronymique que celui de son père (je suppose qu'il s'agit du cas le plus fréquent, c'est-à dire d'un enfant légitime) et de prénoms que ceux qui sont indiqués dans l'acte de naissance.

En effet, l'article 57 du code civil porte : l'acte de naissance énoncera le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et les PRÉNOMS qui lui seront donnés, les prénoms, noms, profession et domicile des père et mère et ceux des témoins.

Que de plus M. le comte de V. lise un acte de naissance quelconque libellé comme ils le sont en conséquence des prescriptions de l'article 57 :

« ... Devant nous... a comparu (le père de l'enfant) lequel a dit que... son épouse était accouchée d'un enfant du sexe... auquel ont été donnés les prénoms de... »

Et il en sera convaincu.

Beaujour.

***

Puisque le nom du petit-fils a été cité, une anecdote, au sujet de Victor Hugo sans trait d'union. Elle avait cours au Sénat, il y a vingt-cinq ou trente ans

Au commencement d'une législature, on remit aux membres de la haute assem-

blée des boîtes de carton, contenant des bulletins de vote à leur nom.

Les questeurs n'avaient pas songé, sans doute, que certains noms appartiennent à l'histoire et qu'il ne sied pas à un scrutin sur les sucres ou sur le régime douanier d'en changer l'euphonie, et les bulletins du proscrit portaient :

HUGO (Victor)

Le poète ne dit rien. Il se contenta d'emporter la boîte dans sa poche et de passer chez un imprimeur diligent qui lui fournit un bristol et des caractères identiques, grâce auxquels le nom glorieux fut vite rétabli sous sa forme immortelle de

VICTOR HUGO.

PIERRE DUFAY.

—

Le ministre Billault et l'affaire Sandon (LX, 54). — C'est par erreur qu'on a imprimé dans le titre l'affaire JOURDAN.

—

M. de la Ville, ancien curé de Paimbeuf (LVIII). — Donatien-Rogatien de la Ville, cinquième curé de Paimbeuf, gouverna cette paroisse de 1782 jusqu'au commencement de 1791. Il refusa de prêter serment et passa en Angleterre le 15 août 1791. A son retour d'exil il fut chargé de la cure de Clisson et mourut le 7 mars 1824, à l'âge de 75 ans. Les Archives de la mairie de Paimbeuf contiennent le document suivant signé de M. de la Ville :

Je proteste devant le Dieu suprême de l'Univers que je perdrai plutôt la vie que de faire le serment sans restriction ! Je sais ce que je dois à mon Dieu et à sa chère épouse la Sainte Eglise ma mere, qui m'est d'autant plus chère qu'elle est plus indignement persécutée. Oui M. M. j'ai trop de sentiment, trop de foi, de religion, de délicatesse, de conscience pour, comme un autre Judas, me laisser séduire à prix d'argent.

A. B.

—

N. de la Roche, commandant des garde-chasses du Roi (LIX, 447, 594, 701). — Je n'ai pu identifier Pierre de la Roche, époux de Marie-Anne Levasseur, avec aucun membre de la famille de Geoffroy de la Roche. Je n'ai pu le rattacher non plus aux autres familles du même nom dont les dossiers figurent au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale.

Je signalerai seulement, à titre de similitude de noms, la présence d'Alexandre Le Vasseur, seigneur de Boislecomte, gentilhomme servant ordinaire du Roi, assistant le 21 juin 1757, comme cousin issu de germain paternel, au mariage de Charles de la Roche, trésorier de France en la généralité de Rouen, demeurant à Paris rue des Bernardins, avec Geneviève-Louise Parquet, demeurant rue de l'Échelle, paroisse Saint-Roch (Carrés d'Hozier, 544). J. G. T.

—

L'ami de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 9, 78). — J'espère que M. Arthur Pougin changera d'avis sur l'identité du « jeune homme de Marceline » quand il aura lu le volume que je viens de publier sur Marceline Desbordes-Valmore d'après ses papiers inédits. Il y verra, notamment, pourquoi la lettre du Catalogue Charavay du 15 décembre 1906, qui lui paraît un argument péremptoire contre l'hypothèse Latouche, ne m'en a pas semblé un du tout. Que nous montre cette lettre, en effet ? Elle nous montre qu'en octobre 1819, Latouche écrit à Marceline sur un ton fort cérémonieux et comme s'il ne la connaissait pas encore ; et j'ai retrouvé et cité une lettre de Marceline à Latouche, à peu près de la même époque, et écrite exactement sur le même ton. — Mais, franchement, qu'est-ce que cela prouve ? En 1819, Mme Valmore était mariée depuis deux ans à peine : si Latouche éprouvait le désir de la revoir et qu'elle éprouvât elle-même le désir de recevoir Latouche qu'elle aimait toujours, il est fort possible qu'ils aient fait semblant de ne pas se connaître et qu'ils aient feint d'entrer en relations à ce moment : c'était le seul moyen de ne pas alarmer la jalousie du mari, Valmore, qui devait ignorer leurs anciennes relations.

J'avoue que le rôle de Marceline n'est pas là des plus plaisants. Mais qu'y faire ? Il y a des argumens très forts pour démontrer que le séducteur de Marceline avait bien été Latouche, et notamment le témoignage écrit de Guttinguer et de Sainte Beuve, et le témoignage oral du propre fils de Mme Valmore, rapporté par M. Lacaussade. J'avoue, d'ailleurs, que les argumens contraires, bien qu'unique-

ment moraux et psychologiques, sont d'un certain poids : il y a d'abord l'amitié de Valmore pour Latouche (mais si Valmore ne savait rien ? ou s'il y avait eu une explication : cf. George Sand, Musset et Pagello ?) ; puis il y a l'amour, la douteuse passion, de Latouche âgé de 54 ans pour la petite Ondine vieille de 18 printemps, que Mme Valmore finit par pardonner et qui ne l'empêcherait pas de chanter dans ses derniers vers, comme elle fait, Latouche, son amant, avec autant d'enthousiasme qu'au temps de sa jeunesse...

Il est difficile d'entreprendre cette discussion ici, et je ne puis que renvoyer à mon volume, qui vient de paraître, ceux que ce petit point d'histoire littéraire intéresse. Je souhaite beaucoup que M. Arthur Pougin, dont le très intéressant ouvrage m'a été du plus grand secours (de même que la *Correspondance intime* publiée pas M. Benj. Rivière), y trouve de quoi se convaincre.

JACQUES BOULENGER.

—

Galliffet (LX, 4). — Au temps déjà lointain où je m'occupais d'histoire locale en Champagne, j'avais noté que les Galliffet étaient seigneurs de Marcilly-sur-Seine (Marne) a la fin du XVIIIe siècle, ou tout au moins qu'ils avaient habité le château de ce village au commencement du XIXe. La tradition rapportait même qu'un membre de cette famille, très brillant cavalier et très attaché à sa monture, s'était fait enterrer avec cette dernière ou à côté d'elle dans le parc de sa propriété. On trouverait trace par là sans doute des ascendants du général. BIBL. MAC.

***

M. Dauphin Meunier, dans le *Temps* (17 juillet 1906), rapporte une curieuse conversation qu'il eut avec Galliffet, au sujet de ses origines.

— Vous êtes prince de Martigues, lui dit M. Dauphin Meunier.

— Suis pas prince de Martigues, me répond-il. Là-dessus, il m'expose que la principauté de Martigues fut vendue sous Louis XIV par le prince de Condé à M. de Voguë, avec promesse de transfert à celui-ci du titre de prince. M. de Voguë ne paya que la moitié du prix de vente, et pour se libérer du reste, il fut obligé de recéder la principauté à M. de Galliffet, à qui le prince de Condé renouvela volontiers sa promesse de transfert. Mais successivement Louis XIV, le régent, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X refusèrent de la confirmer. « Suis pas prince de Martigues, vous voyez. Pour que mes fils ne prennent pas ce titre, me le suis pas donné dans leurs actes de naissance... D'ailleurs c'est un détail, ça n'a pas d'importance.

— Pourtant, mon général, votre père et vos grands-pères le portaient, et quand ils entraient aux Martigues, leurs communautés et leurs vasseaux leur rendaient les honneurs dus à leur prince.

— Vous savez ça ? Possible. Mais qu'est-ce que ça prouve ? Au fait, mes ancêtres, connais pas. Mon père écrivaillait et plaidait contre sa sœur. Mon grand-père dansait. Il était devenu prodigieusement avare. Il dépensait vingt francs pour s'éviter de hasarder cinq francs dans un procès gagné d'avance. Ou le contraire : il n'eût pas donné cinq francs pour en gagner vingt à coup sûr. Et mon arrière-grand-père, qu'est-ce qu'il faisait ?... — Il regardait danser son fils et ses écus... — Ah, c'est intéressant. Et les autres, ceux d'avant ?...

Les Galliffet sont du plus vieux sang de Provence, du plus pur aussi, bien qu'ils n'aient pas échappé à l'imputation de *jaunerie*, c'est-à-dire de mésalliance juive, dont au dix-huitième siecle déjà la plupart des grandes familles nobles du Midi étaient déclarées entachées. La jaunerie créait les plus sérieux obstacles à l'introduction des cadets dans l'ordre de Malte et les filles dans les chapitres de Remiremont et de Maubeuge. Je n'ai vu nulle part que les Galliffet eussent jamais éprouvé de ce chef des difficultés. Ils « faisaient leurs preuves » — autrement dit, ils établissaient leur filiation authentique — par des actes remontant à l'année 1329 ; et ces actes attestaient que leur maison était dès lors ancienne et distinguée dans l'ordre de la noblesse. Deux de leurs membres siégeaient parmi les gentilshommes aux Etats du Dauphiné en 1347 Et bref, comme le dit Courcelles, appelés aux premières fonctions de la magistrature et aux grades supérieurs dans les armées de terre et de mer, ils ont réuni dans les trois derniers siècles les différents genres d'illustration qui caractérisaient la principale noblesse du royaume.

A la vérité, les Galliffet, à l'exemple de l'aristocratie provençale tout entière, de la plus humble à la plus huppée, furent plus magistrats que soldats Dans la coutume de Provence — un pays de droit écrit, demeuré romain par sa constitution comme par ses mœurs — les nobles ne dérogeaient point à porter la robe des parlementaires et à exercer les fonctions de l'administration provinciale et municipale, comme procureurs et

consuls. Et le plus grand nombre s'était couvert de la poudre des greffes plus volontiers que de celle des combats. Dans ces trois siècles de l'ancien régime évoqués par Courcelles, un seul Galliffet fut remarquable par la réunion des vertus et des vices qui d'un militaire peuvent à l'occasion faire un conquérant ; et ce fut un flibustier, Joseph de Galliffet, dit l'Inflexible, qui s'en alla coloniser à Saint-Domingue. Il s'y tailla de si vastes et si profitables domaines que leur exploitation produisait plus d'un demi-million de revenu annuel jusqu'à la Révolution, qui souleva et mit à feu et à sang cette île atrocement pressurée...

— Oh ! pour celui-là, s'écrie le général, c'est tout moi, au physique et au moral ! C'était mon arrière-grand-oncle.... Tenez, j'aurais dû être condottiere, chef de bande et mercenaire... Mais j'ai eu de la chance quand même. Tout ce qui eût dû me nuire m'a tourné à bien. J'aurais voulu être encore plus que ce que j'ai été ; mais j'ai été tout ce que je pouvais. L'occasion fait le larron. Elle a fait un Napoléon, elle peut le refaire.

— Et que sont devenus, questionné-je, les domaines de l'Inflexible ?

— Finis ! me répond le général. Jusqu'en 1874, j'ai touché des annuités de 7,000 à 8,000 francs, et ma sœur autant. Payées à cette date pour la dernière fois... Réclamé... M'en occupe plus... D'ailleurs, c'est un détail...

Le prestige extraordinaire de la maison de Galliffet date pourtant du 23 mai 1702, jour où ledit flibustier fit à Saint-Domingue son testament. Il y prescrivait le prélèvement sur ses biens d'une somme suffisante pour acquérir dans le Comtat-Venaissin des fonds de terre qui seraient perpétuellement attribués aux aînés de sa branche, qui était l'aînée, et à défaut d'hoirs mâles, aux aînés de la branche cadette, dont son oncle Jacques était le chef. Il mourut, célibataire, à Paris, en 1700. Son frère aîné, Alexandre, hérita de toute sa fortune ; et il augmenta encore de 200,000 livres les substitutions créées par le flibustier. Le fils d'Alexandre fut le premier marquis de Galliffet. Il s'appelait Louis-François.

De la branche aînée que Louis François représentait, il n'allait rester que des filles, lui-même étant veuf sans postérité ; et il devait les déshériter au profit des aînés mâles de la branche cadette. Pour n'en pas venir à cette extrémité pénible sans désobéir toutefois aux prescriptions testamentaires de son oncle l'Inflexible et de son père, Louis-François s'avisa du moyen suivant. Le bénéficiaire éventuel des substitutions était Simon-Jean-Alexandre de Galliffet, seigneur du Tholonet, lequel avait un fils de vingt-quatre ans, capitaine de dragons. On donna en mariage à celui-ci sa cousine de la branche aînée, Marie-Louise de Galliffet ; et ce mariage fut célébré le 9 avril 1772. Le marquis Louis-François intervint au contrat pour faire aux deux époux des donations considérables, portant notamment sur l'ensemble des propriétés de Saint-Domingue ; il léguait aussi au jeune marié son marquisat tout neuf. Il ne tarda plus guère à mourir (1778).

L'union féerique à laquelle il avait ainsi présidé fut brève ; il la vit se dissoudre de son vivant, en avril 1776, par la mort de la jeune femme. Elle avait eu un fils mort en bas-âge ; elle laissait une fille, pour gage unique de la fusion des deux branches. Très peu de jours après sa mort, sa sœur devint duchesse de Fronsac, sous les auspices de Marie-Antoinette, à la suite d'incidents romanesques. En janvier 1775, le vicomte d'Houdetot avait trouvé à terre un billet écrit avec du sang, qui renfermait la déclaration d'amour d'une femme. Il le colporta, se fit exclure des bals de la reine, et avec lui, plusieurs dames que leur légèreté rendait suspectes de l'avoir écrit. Or, on finit par savoir que ce billet était de Mlle de Galliffet et adressé au duc de Fronsac, quoique veuf et plus âgé qu'elle de vingt et un ans. Ce digne fils du maréchal de Richelieu faisait encore de plus difficiles conquêtes. Il agréa celle-là ; mais le maréchal s'opposait à un mariage : il y trouvait des biens médiocres et une alliance trop peu relevée. Il ne céda que devant une auguste influence : la reine aimait les Galliffet...

— Je possède, me dit le général, le contrat de mariage du duc et de la duchesse de Fronsac... Le voulez-vous ? (Puis il fait un geste dans la direction de l'Arc-de-Triomphe et de la Concorde.) Fronsac, devenu duc de Richelieu, et sa descendance, possédaient dans Paris d'immenses terrains d'un seul tenant, où la majeure partie de l'avenue des Champs-Elysées a été prise. De cette descendance est le prince de Monaco,

Mais j'en reviens au jeune héritier des biens du flibustier, au fortuné époux de Marie-Louise de Galliffet, sitôt veuf, et qui devint par son remariage le propre grand-père du général, — à Louis-François-Alexandre, dit le comte de Galliffet, le Boiteux. Son père était président à la chambre des enquêtes du Parlement de Provence. Il ne s'y rattacha plus que par les liens de l'honorariat après la mort du premier marquis de Galliffet, bienfaiteur de la branche cadette ; il se qualifia lui-même désormais marquis de Galliffet, prince de Martigues, seigneur du Tholonet, et comme je l'ai dit, il regarda danser son fils et ses écus. Cette danse dura

environ huit années, de 1776 à 1788. Le jeune comte de Galliffet, né en 1748, n'avait pas adopté la carrière parlementaire. Capitaine du régiment Dauphin-dragons en octobre 1771, et devenu riche par son mariage, il acquit en mars 1773, moyennant quelque deux cent mille livres, une charge de cornette dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi ; et le rang de mestre de camp, attaché à cette charge, lui fut reconnu l'année suivante. A la suppression des mousquetaires, en 1775, il fut réformé avec une pension. Il n'avait que vingt-huit ans et trop de loisirs, de biens et de galanterie, lorsqu'il perdit sa femme. Au moment où il tentait de se consoler, il fit à Aix-en-Provence la rencontre de la jeune comtesse de Mirabeau. Elle était alors presque aussi veuve que lui. Mirabeau, mis sous lettre de cachet, avait rompu son ban à Pontarlier; et puis, ayant enlevé la fameuse Sophie, marquise de Monnier, il s'était réfugié avec elle en Hollande. Bientôt extradé, son père l'avait enfermé au donjon de Vincennes, où il passa quarante mois. La comtesse de Mirabeau ne devait plus revoir ce fougueux mari qu'en 1783, à Aix, quand il vint la redemander par exploit de M. Loyal. En attendant, la comtesse de Mirabeau et le comte de Galliffet s'accordèrent...

— Oh ! connais ça ! interrompt le général gaiement, Tenez, je voyais souvent au cercle le marquis de Mirabeau, l'oncle de Gyp. Il entreprend un jour de me faire l'éloge des Mirabeau. Moi, je lui débine les Galliffet. Ça l'étonne, hein ? Alors, je lui dis : « Voulez-vous l'explication ? Eh bien, de nous deux, le Mirabeau, c'est moi, et vous êtes le Galliffet. »

J'interromps à mon tour le général :

— Et comment cela ?

— Vous savez bien. Mon grand-père avait son hôtel sur le cours d'Aix, juste en face de l'hôtel Mirabeau. Un matin, au petit jour, mon grand-père, qui sortait de chez la comtesse de Mirabeau, se trouve nez à nez avec Mirabeau, qui sortait de chez ma grand'mère. Querelle, duel. Voilà D'ailleurs c'est un détail...

— Oh, mais, dis-je, le détail est piquant. Cela fait un joli tableau. Quel dommage ! La vérité, à côté de cela, a l'air d'un fouillis. Mirabeau n'a pu être l'amant de votre grand'-mère en 1783, par la raison qu'alors votre grand-père était encore veuf et qu'il ne s'est remarié qu'en 1788. Et le fils de la comtesse de Mirabeau n'était point des œuvres de votre grand-pere ; au reste, cet enfant mourut en bas-âge et elle n'en eut point d'autre qu'en 1792, mais d'un officier suède, et il mourut tout jeune aussi.

— J'ai toujours entendu conter cela comme je vous l'ai dit.

— Sans reproche, mon général. Votre récit vaut mieux que le mien.

Et nous parlons de la frivole comtesse de Mirabeau. Le général m'exprime le désir que je dise bien haut qu'elle avait (à défaut de la beauté, c'était un « singe mélodieux ») de l'esprit, des talents, du charme, de manière que cette liaison fasse honneur au goût de son grand-père.

— Reportez de cette façon sur lui la sympathie que vous avez pour moi, ajoute-t-il.

Dans une copieuse biographie de la *Comtesse de Mirabeau* (Perrin, édit., 1908), j'ai conté au long sa liaison brillante et incidentée avec le comte de Galliffet, et j'en ai décrit aussi le décor habituel, qui était le château et la terre du Tholonet, à deux lieues d'Aix-en-Provence. Domaine opulent, château sans style, mais fait pour recevoir, et où l'on comptait jusqu'à douze appartements d'amis, de trois pièces chacun, non compris les vastes appartements des maîtres. Cet ensemble subsiste encore, au pied d'une montagne abrupte et majestueuse. A proximité sont des ruines romaines, une belle cascade, un fin ruisseau. Pour mettre en valeur les dons de la comtesse de Mirabeau (cantatrice et comédienne *di primo cartello*), le comte de Galliffet lui avait édifié face à la chapelle du château, un théâtre des mieux machinés, où une troupe d'amateurs et de professionnels encadrait l'étoile. Elle y était aussi la reine d'une cour d'amour. Ni la mort soudaine de son fils unique, survenue tandis qu'elle jouait sur ses tréteaux, ni les injonctions hautaines et les plaidoyers sublimes de Mirabeau en 1783, ni les duels où celui-ci, dès que le Parlement d'Aix eut prononcé sa séparation de corps d'avec sa femme, appela le comte de Galliffet, ni les chansons, ni les brocards n'interrompirent cette liaison notoire.

Au 1er janvier 1784, le comte de Galliffet reprit une place importante dans l'armée. Et moins de six mois avant son remariage, il fut fait maréchal de camp et reçut la croix de Saint-Louis (mai 1788). Ces faveurs n'étaient pourtant pas la récompense de services militaires éclatants. Cet officier général n'avait jamais vu le feu. Il ne se souciait que de faire belle et grande figure au Tholonet ou dans sa magnifique demeure d'Aix ou à Paris, dans son hôtel de la rue du Bac, qui servit sous le Directoire et le Consulat à loger le ministre des affaires extérieures.

La Révolution ruina le comte de Galliffet, qui émigra en Italie, à Livourne, avec son nouveau ménage et la fille de son premier lit. Pour y subsister, il donnait des leçons de danse et de maintien. Rentre en France au temps du Consulat, il ne retrouva presque rien de son ancienne fortune. Les biens de Saint-Domingue ne produisaient plus

rien ; son hôtel d'Aix-en-Provence avait été démoli, les acquéreurs s'étant imaginé qu'ils y trouveraient de fabuleux trésors enfouis ; le reste était confisqué ou vendu « nationalement ». Il mourut à Aix le 23 février 1831, non mieux traité par la Restauration que par la Révolution : car on lui contesta jusqu'à son titre d'émigré, et il vit sa fille aînée, Anne de Coriolis, revendiquer avec succès contre lui, dans un procès retentissant, la majeure partie des biens qu'il avait recouvrés. Un fils lui était né de son second mariage avec Mlle Laure de Lestang-Parade qui fut le quatrième marquis de Galliffet, colonel de cavalerie démissionnaire en 1830, auteur de divers récits de voyage et d'un livre sur l'ancienne Provence intitulé *la Gueuse parfumée*. Comme « il faut avoir un père » pour être du Jockey-Club, le général reconnaît volontiers celui-là pour le sien ; mais il estime peu, semble-t-il, ses ouvrages, dont il n'en possède qu'un, et encore veut-il que je l'emporte.

***

La Savoie libérale (14 juillet 1909) publie cet article:

Un de nos compatriotes ayant entendu dire que Galliffet avait du sang savoyard dans les veines, lui écrivit pour le consulter à ce sujet. Il reçut aussitôt la lettre suivante que nous reproduisons textuellement :

RÉPONSE

« Le 27 Juin 1906.

« Monsieur,

« Ma famille est, en effet, originaire de Savoie. Aux environs de 1374, ainsi que le prouvent des édits du Parlement de Grenoble, la branche aînée — c'est la mienne — s'établit en Dauphiné. D'autres restèrent en Savoye ou en France, provinces de l'Ouest.

« Le nom s'écrivit tantôt Galliffet, tantôt Galiffet, tantôt Gallifet.

« Je suis le dernier chef du nom. Mon fils aîné est mort il y a 8 mois, laissant une veuve avec un fils et deux filles. Mon second fils Marius est marié depuis deux mois. Je suis né le 23 janvier 1830.

« Tres haute considération.

GALLIFFET.

La déclaration du général sur ses origines savoyardes semble confirmée par certains documents conservés aux archives départementales et dans les papiers des hospices de Chambéry.

Il résulte de ces documents qu'une famille de Galliffet (dont le nom s'écrivait, à cette époque, en un seul mot : *Degalliffet*) habitait au XVIIIe siècle le territoire d'Oncin, qui actuellement fait partie de la commune d'Attignat-Oncin. Lors de la confection du cadastre sarde (1730-1738), la famille de Galliffet était representée à Oncin par trois personnes : deux frères « les nobles Pierre et Joseph-Marie Degaliffet » et Madame « spectable Porta née Anne-Marie Degalliffet ».

Cette dame a eu un fils, lequel, en mourant, a légué une partie de ses biens aux hospices de Chambéry qui les possèdent encore aujourd'hui.

Et — détail important — la famille « Degalliffet » d'Oncin avait exactement les mêmes armes que le général ; un de nos amis se rappelle les avoir vues sur une argenterie ayant appartenu aux « Degalliffet » et dont a hérité une autre famille de la Savoie. Ces armes figuraient naguère sur les murs des anciens hospices, à côté d'autres armoiries qui rappelaient le souvenir des bienfaiteurs de cet asile et qu'a détruites la pioche impitoyable des démolisseurs, — sans que les administrateurs de la maison aient eu la pieuse pensée d'en garder au moins l'image qui devrait être peinte à nouveau sur les murs intérieurs des nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Voilà donc un fait établi. Non seulement la famille de Galliffet a des origines savoyardes, mais on peut et doit la compter au nombre des familles bienfaitrices de Chambéry.

C'est un titre de plus à la reconnaissance de la Savoie. E. BLANC.

—

Les La Valette de Provence (L). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre 1904 (L, 688) M. B. de C a eu l'obligeance de donner quelques notices sur la famille La Valette de Provence, en réponse à des questions dans la livraison L, p. 558. M. B. de C. pourrait-il me donner d'autres renseignements que, loin de ses notes, il ne pouvait se procurer à cette époque-là ?

Je lui serais bien reconnaissant et le remercie d'avance de son amabilité.

FERRAGUS.

—

La deuxième femme d'Antoine de Lustrac (LIX, 951). — Je ne connais pas de seconde femme à Antoine de Lustrac, marquis de Fronsac, marié en 1725 à Françoise de Pompadour ; il n'en eut qu'une fille, Marguerite de Lustrac, mariée en premières noces au maréchal d'Albon et en deuxièmes noces, à Geoffray de Caumont, ex-abbé de Clairac et d'Uzerche.

Antoine de Lustrac, de la branche de Canabases, mort en 1585, semble,

d'après les généalogistes, n'avoir épousé que Jeanne d'Aspremont.

PIERRE MELLER.

—

Michau de Montaran et la famille de Montaren (LX,4).— Le numéro 1225 de l'*Intermédiaire* contient sous la signature M. P. cette question : « Connaît on des documents concernant la famille de Montaren ou Michau de Montaran ? » Or je crois pouvoir y répondre en extrayant le passage suivant pages 117, 118 et 119 de mon ouvrage *Le quartier Barbette* publié, en 1899, par la Société des Etudes historiques, chez Albert Fontemoing, éditeur, 4 rue Le Goff à Paris, actuellement en dépôt chez Picard, libraire éditeur, 82 rue Bonaparte in-8° de 227 pages. Il y a eu en, effet, un hôtel de Montaran, à Paris, dont j'ai trouvé l'emplacement exact aux Archives nationales sur la feuille n° 18 du Plan Terrier du Temple de 1789 où chaque immeuble ou maison se trouve indiqué et désigné par une sorte de numéro cadastral, l'hôtel de Montaran y est ainsi figuré sous les n°s 16 et 18 :

HOTEL de MONTARAN (n° 7 *actuel* de la rue Barbette et n° 28 *actuel* de la rue des Francs-Bourgeois). Ces deux numéros ne formaient avant la Révolution qu'une seule propriété dont l'entrée principale était rue des Francs-Bourgeois ? Ils représentaient cependant deux maisons d'origines bien distinctes. Le n° 16 (ancien) qui ne communique avec la rue Barbette que par un passage longeant le n° 7 (ancien) et qui n'était qu'une dépendance du n° 18 (ancien), dont les bâtiments regardent la rue des Francs-Bourgeois, fit seule partie de l'ancien hôtel Barbette : il avait appartenu, en 1574 à Julien de Marennes, procureur en la Chambre des Comptes (1)

Quant au n° 18, il avait d'abord fait partie d'un grand jardin ayant appartenu au cardinal Jean Bertrand, puis à son fils, Guillaume Bertrand, sieur de Villemor en Berry, conseiller d'Etat, qui en fit déclaration le 20 février 1568. Après ce dernier, le jardin ayant été divisé en 4 lots le n° 18 (ancien) représentait le lot qui appartint d'abord à Anne d'Aquerre, veuve de Ludovic Adjacerto, comte de Châteauvillain (2), puis vers 1598, aux héritiers de Guillaume Mortier, sieur de Montault, commissaire ordinaires des guerres (3). Après ceux-ci les deux propriétés n°s 16 et 18 (anciens) n'en formèrent plus qu'une seule, pour laquelle un censier de 1630 désigne, comme titulaire, Etienne Briois, sieur de Bagnolet, payant 12 deniers parisis de cens, au lieu du président de Mesmes, et auparavant de Denys Feydeau, sieur de Bois-le-Vicomte (4).

Le 1er août 1639, Guillaume de Bordeaux, sieur de Geneloy, secrétaire d'Etat s'était rendu adjudicataire de cette propriété sur le curateur de la succession de feu Etienne Briois. Le 8 juin 1650, ledit Guillaume de Bordeaux en fit déclaration ; après lui, elle passa par indivis aux mains de ses deux filles, Marie de Bordeaux, épouse de Jacques Sanguin, chevalier sieur de Livry, et Catherine de Bordeaux. Après celles-ci, Louis Sanguin, marquis de Livry qui s'y trouvait aux droits de Marie de Bordeaux, sa mère et de Catherine de Bordeaux, sa tante, vendit l'immeuble, le 18 mars 1709, à Jean-Jacques Michaud de Montaran sieur de Beaurepaire et autres lieux, doyen du Grand Conseil et ci-devant trésorier des Etats de Bretagne.

La même année, Michaud de Montaran fit changer, par les soins de l'architecte Boffrand, la façade de l'hôtel sur la rue des Francs Bourgeois et transforma cette maison en une habitation superbe. Cet hôtel eut alors pour locataire le chancelier Voysin, que Mme de Maintenon avait d'abord fait nommer intendant de Saint-Cyr, puis conseiller d'Etat et ministre de la guerre. Le dernier duc de Roquelaure, petit-fils de celui qui avait con-

(1) Archives nationales S 5591 et MM 172.

(2) Le comte de Chateauvillain avait son hôtel dans la Vieille rue du Temple ; après lui, cet hôtel appartint au marquis d'O, surintendant des finances. Les créanciers du marquis d'O ayant fait saisir cet immeuble, il fut vendu par voie d'adjudication, en 1655, aux religieuses de l'hôpital de Sainte-Anastase, dites de Saint-Gervais, qui y transférèrent leur monastère, lequel fut supprimé à la Révolution et remplacé depuis par le marché des Blancs-Manteaux.

(3) Archives nationales S 5590 et MM 173 et 174.

(4) Archives nationales S 5081.

seillé le premier au roi Henri IV de quitter Gabrielle d'Estrées, s'installa dans l'hôtel laissé vacant, en 1717, par le décès du chancelier Voysin. Héritier d'un nom haut placé, tant dans les fastes militaires que dans ceux de la gaieté française, Roquelaure fut nommé maréchal de France en 1724 et mourut en 1738, ne laissant que deux filles (1).

Le susdit Jean-Jacques Michaud de Montaran étant mort, son fils, Jacques-Marie-Jérôme Michaud de Montaran, chevalier, sieur de Beaurepaire et autres lieux intendant du commerce, hérita de la maison, le 1er avril 1751, pour la vendre trois années après (le 24 juillet 1754), à J.-B. Thomas, chevalier, marquis de Pange. Le fils de ce dernier, J. B. Thomas de Domangeville, chevalier, baron de Mareuil, sieur de Chouilly et autres lieux, maréchal de camp aux armées du Roi, en hérita le 10 juin 1769. Sa femme, Marie-Pauline de Roche-Monteix de la Roche Vernassal, vendit l'hôtel par procuration de son mari, le 9 juillet 1774, à Charles Chastel, écuyer, trésorier-général de l'artillerie et du génie, qui en était encore possesseur en 1789 (2).

La partie de cet hôtel formant actuellement le n° 7 de la rue Barbette était, en 1789, habitée par le M. le marquis de Chabert, inspecteur du dépôt de la marine, et sa femme, et par Madame la présidente de Tachères ; tandis que la partie, représentée aujourd'hui par le n° 28 de la rue des Francs-Bourgeois, était occupée par le susdit M. Chastel et par le comte et la comtesse de Pinieux (3). A partir du commencement de la Restauration, les bâtiments de cette partie servirent de caserne à la gendarmerie du département de la Seine, tandis que les bâtiments s'ouvrant au n° 7 de la rue Barbette furent affectés au logement des officiers de cette gendarmerie. De nos jours, une école municipale a remplacé la caserne des gendarmes, jusqu'à ce que les bâtiments sur la rue des Francs-Bourgeois aient été abattus, il y a quelques années, pour être remplacés, par une maison de rapport de six étages, occupée en partie par un dépôt d'eaux minérales.

CHARLES SELLIER.

(1) Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. V, p. 248.

(2) Archives nationales, S 5038 pp. 474 à 402.

(3) Watin fils, *Etat actuel de Paris, le Temple*, changements et additions pp. 6, 26 et 27.

—

Ordre de l'Eperon d'or (LX, 7). — Cet ordre a été, autant que je sais, fondu dans celui de Saint-Silvestre, je crois, par Pie IX, mais je n'en suis pas sûr et n'ai pas sous la main de documents pour pouvoir le contrôler.

M. DE F.

***

Cette question a déjà été longuement traitée dans nos colonnes, il y a peu d'années, spécialement en 1900 sous la rubrique *Ordre de la Milice dorée*..

Cet Ordre n'a été, à vrai dire, ni rétabli ni supprimé. Il fut incorporé à celui de Saint-Sylvestre, dont la branche inférieure de la croix porte un éperon d'or. Pie X l'en a séparé, il y a deux ans, pour former un Ordre à part de cent chevaliers d'une classe unique ; très peu ont encore été nommés. Il n'y a qu'un ou deux chevaliers français, depuis quelques mois, dont le général de Charette.

LA COUSSIÈRE.

***

Cet ordre fondé, suivant la tradition, par Constantin-le-Grand, était très recherché parce qu'il donnait les titres de chevalier de la Milice dorée et de comte du sacré palais de Latran ; il tomba peu à peu en discrédit parce que certains délégués du Souverain Pontife et aussi les ducs de Sforza, par privilège spécial, le conféraient avec trop de profusion. Il fut réformé par Grégoire XVI qui réserva au Saint-Siège la nomination des chevaliers, et lui donna le nom d'Ordre de Saint-Sylvestre. L'insigne, une croix à huit pointes avec un médaillon au centre, portant l'image du saint, avait à sa base un petit éperon d'or comme l'Ordre primitif, et le ruban qui était rouge fut chargé de deux raies noires.

Pie X ayant résolu de fonder un nouvel ordre de chevalerie dit de la Milice dorée, qui ne devait comprendre que cent chevaliers ayant rendu à l'Église des services exceptionnels, enleva à l'ordre de Saint-Sylvestre ses privilèges nobiliaires, et l'éperon d'or traditionnel fut transporté à la décoration du nouvel Ordre de la Milice dorée. L'Ordre antique de l'Epe-

ron d'or fut ainsi définitivement aboli, et il n'en reste que le souvenir.

HÉRALD.

***

Par lettres apostoliques du 31 octobre 1841 le pape Grégoire XVI le réunit à l'Ordre de *Saint-Sylvestre* et créa ainsi un nouvel ordre appelé *Saint-Sylvestre* ou *de la Milice dorée* ; il se composait de deux classes : commandeurs et chevaliers.

Par bref du 7 février 1905, le pape actuel Pie X rétablit l'ordre de l'*éperon d'or*, en le détachant de Saint Sylvestre qu'il établit à trois classes : Grand Croix, commandeurs et chevaliers.

L'ordre de *la Milice dorée* ou de *l'éperon d'or* ne se compose actuellement que d'une seule classe de chévaliers. La décoration se porte au cou avec plaque sur le côté gauche et le nombre de chevaliers, qui sont nommés par *Motu proprio* pontifical, est de cent.

La croix est octogonale, en or ; elle porte au milieu, sur fond d'émail blanc, entouré d'un cercle d'or, le nom auguste de la Vierge Marie et au revers le chiffre MDCCCCV, avec ces mots en cercle : PIVS X RESTITVIT. La croix est surmontée d'un trophée d'or. La même croix superposée aux rayons d'une étoile d'argent forme la plaque de l'Ordre. Le ruban est rouge bordé de blanc.

Il n'y a eu, je crois, que 4 chevaliers nommés depuis la réorganisation de l'Ordre.

Tous ses détails, la traduction du document pontifical et la description de l'uniforme se trouvent dans la revue *Rome*, éditée par la librairie de la Bonne Presse dans le n° du 8 avril 1905.

Il y a eu, en effet, des nominations au XIXe siècle et, à cette époque, la croix donnait le titre de comte Palatin ; je n'ai cependant pas pu en avoir confirmation. Cet ordre a donc été supprimé, mais rétabli de nouveau par le pape actuel.

JEAN-HENRY.

—

Armes à déterminer : d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 torches (?) de gueules, enflammées du même ; au chef d'azur (LIX ; LX, 33). — L'*Intermédiaire* a déjà cité plusieurs branches de la famille Picot, mais n'a pas encore mentionné celle des Picot de Dampierre, dont le dernier représentant a été tué en 1870, au combat de Bagneux, à la tête des mobiles de l'Aube.

Son bisaïeul Pierre Picot, marquis de Dampierre (1723-1783), capitaine au régiment des gardes françaises, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, pourrait être le personnage représenté par le tableau à identifier. J. G. T.

—

Ex-libris à déterminer : D. B. D. V. (LX, 7). — D'après le *Dictionnaire* de Renesse, les familles suivantes ont pour armes : *un écusson de gueules sur champ d'argent.*

Amance ou Asmentz	Niepe
Gerolstein	Schney
Malberg ou Mailberg	Vendiers

J. G. T.

***

Vendières, en Lorraine : *d'argent à un écusson de gueules* (Léon Quantin : *Ex-libris Héraldiques anonymes*, n° 1128).

***.

—

Ex-libris à déterminer : d'or à la bille de sable, d'azur à trois fasces d'argent (LX, 7). — Colbert : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis d'or, et au chef du même* (Estaing) ; *aux 2 et 3 d'argent au sautoir de gueules, bordé-deuché de sable* (Froulay). *Sur le tout d'or à une couleuvre* (et non bille) *d'azur, ondoyante ou pal* (Colbert). (Léon Quantin : *Ex-libris Héraldiques anonymes* n° 311).

***.

—

Texte latin à expliquer (LIX, 843, 990). — *D^s^ Antonius Le Roy p^br^ diœc. Cam. coadjutoris Aurel. ab elem.* Il faut lire : *Dominus Antonius LeRoy, presbyter diœcesis Cameracensis, coadjutoris Aurelianensis ab eleemosynis.*

Ab eleemosynis est un terme qui a la même valeur que *eleemosynarius*, tout comme *a secretis* est le synonyme de *secretarius*. Ce sont là des expressions indéclinables, très usitées jadis, et dont le *Glossaire de Du Cange* nous donne un exemple fort ancien avec la formule *a responsis* qui signifiait *responsabilis* ou *apocrisiarius*, une sorte de chancelier ou *magister responsorum, qui dat responsa regalia, responsa principis, qui negotia alicujus curat et de iis responsa dat*, etc.

En 1724 il y avait bien en effet un coadjuteur à Orléans. Ce fut Nicolas-Joseph

de Paris, évêque *in partibus* de la petite ville d'Européé (Syrie), qui, de 1723 à 1733, occupa cette situation ecclésiastique. Il était neveu et il devint successeur de l'évêque Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville. Quelles furent les circonstances qui l'amenèrent à s'attacher, comme aumônier, un prêtre du diocèse de Cambrai, Antoine Le Roy, pourvu d'une chapellenie à Beaurevoir (Aisne) ? Nous l'ignorons.

Un petit volume édité en 1752 sous le titre de *Détail historique de la ville d'Orléans* nous apprend (p. 19) qu'Antoine Leroi (*sic*) était chanoine du chapitre de l'église cathédrale depuis 1734. Cette dignité lui fut sans doute conférée à cette époque par le nouvel évêque, pour récompenser les services rendus pendant dix ans au coadjuteur. Monseigneur de Paris faisait alors, le 2 mai de cette même année 1734, une entrée solennelle dans sa ville épiscopale. A cette occasion, il délivrait 1150 prisonniers. Cette scène a inspiré au peintre Natoire une magnifique composition. Sur une toile immense qui couvre un des panneaux du monumental escalier de l'évêché d'Orléans, figurent, autour du prélat, d'innombrables personnages et, au premier plan, beaucoup de notabilités orléanaises dont le jurisconsulte Pothier est la plus marquante. Il ne serait pas impossible qu'un familier de Monseigneur de Paris, tel qu'était son aumônier, ait été tout spécialement représenté, lui aussi, sous ses traits originaux. Une esquisse de cette peinture est conservée au musée d'Orléans. Quant à l'œuvre principale, ses détenteurs actuels la séquestrent avec un soin jaloux. Inutile par conséquent de songer à la voir

Par ailleurs (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVIII, p. 180), dans une étude sur *Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans*, M. Cuissard, ancien bibliothécaire de la ville d'Orléans, nous donne la mention suivante : « Le Roy (Antoine) dont l'obit est au 18 mai, fonda une messe qui se disait le jour de la Pentecôte durant Tierce. »

Si M. de Mortagne sait quelque chose de plus sur Antoine Le Roy, nous lui serons reconnaissant de bien vouloir nous en informer. O. DE STAR.

Le Stendhal club (1) (LX, 10). — Dans la préface des *Soirées du Stendhal club* (1re série, 1904) M. Léon Belugou a parlé de cette « mystérieuse confrérie » en des termes d'une évidente modestie. Cela s'explique par ce fait que M. Belugou est un des membres les plus distingués du S. C. Mais tout le monde sait aujourd'hui que M. Casimir Stryienski, universellement connu, est le Président d'honneur de cette association tacite et restreinte, qui compte parmi ses élus, outre le signataire des *Petits Mardis Stendhaliens*, M. Paul Guillemin, auteur de l'*Imagerie de Stendhal entr'baillée*, M. Paul Arbelet, l'évocateur attendri de Métilde et de Pauline, dont les exhumations sont incessantes, M. Jean de Mitty, qui se repose sur les lauriers de *Napoléon* et de *Lucien Leuwen*, etc., etc. Si nous rappelons les titres de quelques sociétaires du S. C., c'est qu'une des conditions d'admission, d'ailleurs facile à remplir, est la publication d'une œuvre stendhalienne d'un intérêt ou d'une documentation remarquables: c'est l'unique cotisation. C'est ainsi que Miss Doris Gunnell, aimable conquête du beylisme, fut reçue dernièrement à l'unanimité, du fait de sa thèse doctorale sur *Stendhal et l'Angleterre* — alors que M. Jean Mélia, pourtant animé d'excellentes intentions, hésite à se présenter.

Les réunions du Stendhal-club n'ont pas lieu d'une façon régulière et dans un endroit déterminé ; elles sont soumises au hasard des circonstances et des saisons : une séance mémorable fut celle du 9 juillet 1905, clos Madame, rue Porto Riche, à Meudon, en pleine verdure. La Bibliotheque du S. C. ne laisse rien à désirer sous aucun rapport, mais elle est un peu disséminée. Les éditions originales du Maître, lui ayant appartenu, et bon nombre de ses manuscrits sont précieusement conservés à la Présidence, rue Soufflot ; les éditions courantes, étrangères et illustrées, ainsi que la critique de tous les temps, s'entassent aux archives de la rue des Abbesses, et l'iconographie, jointe à 1.800 documents de toutes sortes, se trouve actuellement sur les Alpes, aux environs de Briançon, dans un castel, aménagé par M. Guillemin pour y rece-

(1) L'historique d'une *Annexe du Stendhal club* figurera dans le prochain numéro (A.P.).

voir ses trésors. — Est-ce à dire que Stendhal soit ainsi exilé, en effigie ? Loin de là. L'archiviste est fier de montrer aux fanatiques, Henri Beyle, non seulement en eaux fortes et gravures, mais en bronze, en plâtre, sur zinc, et en peinture sur des assiettes en faïence ! Mais il manque quelque chose à son bonheur : les bretelles de Stendhal, en édition princeps, sur lesquelles il écrivit un fragment de son autobiographie : c'est bien difficile à trouver.

ADOLPHE PAUPE.

—

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 874, 986). — Mme de Baur : « La qualité dont nous tirons le plus d'avantage dans le monde, c'est la bonté ».

Mme de Necker : « La bonté est la première des vertus ».

Bossuet : « Lorsque Dieu forma le cœur, il y mit premièrement la bonté. »

Lacordaire : « C'est la bonté qui donne à la physionomie son premier et invincible charme ».

La Rochefoucauld-Doudeauville : « La beauté plait, l'esprit amuse, la sensibilité passionne, la bonté seule attache. »

JULES HOULBRECQUE.

—

Mastroquet (LX, 8). — D'aucuns ont attribué à Louis Veuillot la paternité de ce mot. *Mastroquet* ne serait-il pas, se demande Delvau, une corruption de *mastoquet*, homme *mastoc*, le marchand de vins étant généralement de forte corpulence. On a aussi indiqué l'anglais *mash*, mélange et *drug*, droguer, empoisonner ; mot à mot : celui qui vend des mélanges empoisonnés, ce qui n'est que trop vrai. Selon Toubin de l'allemand *meister*, maître et du sanscrit *oKa*, maison ; litt : le maître de la maison.

Dans le *National* (4 oct. 1874), M. de la Bédollière a, croyons-nous, indiqué l'étymologie véritable. Mastroquet dériverait de *mi-stroc*, mi-setier en ancien argot (V. Grandval : *Vice Puni*, 1727). Le mastroquet, c'est à proprement parler l'homme du *demi-stroc*, du demi-setier. Littré (*Supp. au Dict.*) adopte cette explication ainsi que le *Courrier de Vaugelas* (15 janv. 1878).

GUSTAVE FUSTIER.

Skis, Luges, Toboggans, Bobsleighs (LIX, 898). — *Skis*. — N'y aurait-il pas similitude d'origine entre *ski*, patin à neige et *skate*, nom anglais du patin à glace ?

Luge. — La luge est montée par une ou deux personnes au plus. Elle se dirige soit par des inflexions du corps, soit par quelques coups de talon ou encore à l'aide de deux baguettes de bois que l'on tient dans les mains et que l'on appuie plus ou moins fortement sur la neige en arrière de la luge.

C'est, renforcé le type du *Roddel* tyrolien.

Construite plus lourdement, plus courte et très basse, avec les cotes pleins, la luge devient le *Hammer* très en faveur sur les hauteurs qui entourent Montreux.

Tobbogan. — Le toboggan est une luge métallique très basse et sur laquelle au lieu de s'asseoir on se met à plat ventre. Il se dirige à l'aide des pieds. C'est à Saint-Moritz (Engadine) que le Toboggan est le plus en faveur. Une piste spéciale *Cresta* y est aménagée tous les ans. Pour se protéger, les adeptes de ce sport sont obligés de porter un casque en cuir durci, des cubitières, des gantelets et des genouillères de cuir durci ou de métal — et à la pointe de leurs chaussures une semelle de fer dentelé débordant de 5 à 6 centimètres.

Malgré cette véritable armure les accidents ne sont pas rares et en janvier ou février 1907, le comte de Bylandt a trouvé la mort sur le Cresta en se brisant la tête sur un des cotés de glace de la piste.

Le Canadian Seedge dont la description exacte a été donnée par un intermédiairiste est généralement monté par une à quatre personnes ; il adhère à la neige sur toute sa largeur.

Le Boboleigh est un très long « hammer » avec un avant-train dirigeable, soit à l'aide d'une corde dont on tient en mains les extrémités, soit (depuis quelques années seulement) à l'aide d'un volant de direction d'automobile. Il est muni de griffes qui, mordant dans la neige en cas de besoin, servent de frein, car il atteint des vitesses folles. Bob est l'abréviation de boboleigh.

Je rapprocherais *sledge* et *sleigh* de l'anglais *slide*, glisser.

GASTON HELLEVÉ.

L'abbé Trublet (LIX, 894 ; LX, 33). — L'abbé Trublet ne descendait pas directement de Josselin, époux, suivant P. du C. de Françoise Parent, mais il s'y rattachait d'assez près, comme on le voit par le tableau ci-joint, en observant que ce *Josselin* semble être plutôt un *Pierre*, dont le père était un Josselin et qui eut lui-même un fils de même prénom ; que, de plus, il avait bien épousé Françoise Parent en 1591, mais qu'il fut marié en secondes noces, en 1600, à Guyonne Picot, double mariage dont sortirent au moins deux fils et cinq filles, sans qu'on trouve la descendance des uns et des autres, sauf pour la dernière fille, mariée, le 22 novembre 1626, à François, *alias* Jacques Nepveu, s^r de la Motte-aux-Anges, dont postérité.

Consulter : *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, par l'abbé Paul Paris-Jallobert, *Saint-Malo*, t. III, p. p. 430 et suiv. recueil dans lequel on trouvera des renseignements sur diverses autres branches de la nombreuse famille Trublet, toutes descendues du même auteur.

P. DU GUÉ.

Jean Trublet.
Marie Ruault, vers 1490.

|

Julien Trublet, né vers 1493.
Marguerite le Débotté, vers 1522.

Julien Trublet, né 8 sept. 1535.
Olive Baudran, 1562.

|

Pierre, s^r *du Jardin*, 26 sept. 1568 † 10 sept. 1626.
Ep. 1° Françoise Parent, 1591.
2° Guyonne Picot, 1600.

|

Josselin, né 1er octobre 1594.
Jean, 23 octobre 1602.

—

Cinq filles dont la dernière,
Olive, 2 avril 1609 † 13 nov. 1646,
ép. François, *alias* Jacques
Nepveu, s^r de la Motte.

Jean, s^r de la Guimorais, né 1er oct. 1538.
Guillemette Gravé, 1549.

|

Jacques, s^r de la Potinais, 4 janv. 1566 † 1er août 1632.
Françoise Salmon, 1594.

|

Guillaume, s^r de la Thiolais, 31 oct. 1612 † 5 mars 1690.
Perrine Jonchée, 1642.

|

Charles-Joseph, s^r de la Flourie, 1653 † 8 avril 1710.
Françoise le Breton, 1694.

|

Nicolas-Charles-Joseph, né 4 déc. 1697,
(L'abbé Trublet), † 14 mars 1770
P. DU GUÉ.

—

Quelles sont les personnes qui ont servi de modèles pour le plafond du foyer public de la Comédie-Française (LIX, 834 ; LX, 35).

De M. Maurice Guillemot, dans le *Siècle* :

On retrouverait, par exemple, au plafond de Dubufe, au foyer du Théâtre-Français, les effigies de Croizette et de Mme Escalier, devenue Mme Alexandre Dumas, qui, elle, a posé pour un ange dans l'*Apothéose de Gounod*.

—

Molendinum maris (LIX, 896 ; LX, 40). — Notre excellent confrère, M Léon Durocher, qui est, si je ne me trompe, né a Pontivy, aurait pu, sans quitter le Morbihan, vous indiquer le moulin à marée de Campen, sis à la jonction de la côte du Vincin et de celle du Petit-Molac, à cent mètres de la route de Vannes à Arradon.

Le pont a deux culées et une pile centrale : du côté de Vannes se trouvent les vannes avec une main courante à droite et à gauche. Au-dessus du déversoir, il n'y a qu'une main courante constituée par un jeune bouleau fixé à ses deux extrémités. Que de fois, vers dix heures du soir, revenant d'Arradon, où j'avais passé la journée dans l'hospitalière villa du comte de Rorthays, ancien préfet, directeur du journal le *Petit Breton*, dont je fus rédacteur en chef de 1878 à 1889, pendant dix ans, dix mois et dix jours, j'ai franchi la passerelle à rampe unique, sans songer aux dangers d'un faux pas !

J'aurais, sans doute, pu passer la nuit à Arradon et revenir, le lundi matin, par la vieille diligence, dite *la Pichonnière*, du nom de son propriétaire, qui assurait le service de la pointe sise en face de l'Ile-

aux-Moines, à Vannes, ou dans l'antique briska d'Hilary, faisant le parcours d'Arridon à Vannes. Ce briska était tout un poëme : il était venu de Toulon à Vannes vers 1847, ramenant dans son pays natal M. Jollivet-Castelot et sa famille.

Sur le coffre antérieur, le conducteur prenait place avec un ou deux voyageurs; on en fourrait, bien ou mal, plutôt mal que bien, six dans l'intérieur. Les colis étaient arrimés sur le toit du véhicule. Sur le coffre de l'arrière on installait, parfois, une demi-barrique, et la femme du conducteur trouvait le moyen de s'installer, à côté de ce colis encombrant, moitié sur le coffre, moitié sur la barre de fer ajourée, dans les trous de laquelle passaient les cordes destinées à maintenir l'équilibre des colis placés sur le toit du véhicule.

Quand ce chargement compliqué arrivait à destination en moins d'une heure et demie, on avait le droit d'offrir ses félicitations au conducteur.

JEAN DU GUÉ.

—

Testaments devant curés au XVIIIe siècle (LVII ; LVIII ; LIX, 74, 126, 208, 264, 348, 935 ; LX, 45). — Dans une étude que M. Pannier a faite sur l'Eglise de Claye, de 1554 à 1700 se trouve un article intéressant la question des testaments devant curés.

Claye est un bourg de la Brie, bâti sur la Beuvronne, affluent de la Marne et situé à 28 kilomètres de Paris et à 14 kilomètres de Meaux, sur la route de Paris à Metz.

M. Pannier mentionne que le plus ancien registre conservé à la mairie de Claye, aux archives de l'Etat-civil, commence par un baptême du 26 juillet 1577 et que le curé s'appelait alors Reynaut.

Que *le Registre des testaments*, commencé également en 1577, renferme quatre lignes d'écriture, où deux lignes de modèle sont reproduites par une main mal habile et signées Claude Deobonne, puis une liste de ceux qui ont des vignes: le tout de l'écriture du curé Reynaut.

Puis après des baptêmes de 1585, toujours célébrés par le même curé Reynaut est une nouvelle page d'écriture de Claude Deobonne.

A la suite est le *morteloge* des obits de l'Eglise de Claye, auxquels le prieur et le vicaire de Souilly (village situé au nord-ouest de Claye) doivent parfois assister. Il y a dans ce précieux recueil de registres une lacune qui va de 1585 à 1617, etc.

Ce registre des testaments — si on entendait par testament, autrefois comme aujourd'hui, un acte par lequel le testateur dispose pour le temps où il n'existera plus de tout ou partie de ses biens — ce registre devait être conservé à demeure entre les mains des curés successifs de la paroisse, et les curés devaient délivrer aux intéressés des extraits authentiques de ces registres.

Si la tenue de ces registres était légale, les curés agissaient comme officiers publics et devaient avoir les mêmes droits que les notaires pour conserver ces registres et en délivrer des extraits.

Sur quel document législatif s'appuyaient les curés pour tenir et conserver ces registres de testaments ?

BEAUJOUR.

—

La chanson de route militaire LX, 3. — Le colonel Bruneau, actuellement général de division, avait, lorsqu'il commandait le 59e régiment d'infanterie, fait un voyage en Russie et une visite au 59e régiment d'infanterie russe. A son retour, il avait institué dans son régiment une équipe de chanteurs marchant avec la musique et copiés sur les Russes.

Il avait fait apprendre à ces hommes un certain nombre de chansons autres que celles chantées ordinairement par les troupiers et qui ne sont pas, en général, d'une littérature très relevée. Après son départ du régiment les chanteurs avaient été supprimés et les chansons, qu'il avait voulu imposer, avaient rapidement disparu du répertoire des hommes, excepté toutefois une seule d'entre elles, vieille chanson datant, paraît-il, de Louis XV et chantant les malheurs d'un enseigne, qui était, ma foi, fort jolie. Celle-ci avait été acceptée par les hommes, et transmise par les anciens aux jeunes soldats. En général, les chansons imposées ne prennent pas, peut-être bien justement parce qu'on les choisit d'un genre trop relevé.

Les chansons de marche ont très certainement une influence sur le moral du soldat et aident à l'entraîner pendant les marches un peu longues. J'ai constaté

bien souvent que, tant que les hommes chantent, les traînards sont peu nombreux, et que, quand les chants s'arrêtent, c'est un signe de fatigue sérieuse J'ai connu un lieutenant d'infanterie qui savait admirablement entraîner ses hommes pendant les marches en les faisant chanter et en chantant avec eux. Certainement son peloton était celui qui présentait le moins de traînards pendant la marche et le moins de malades à la visite médicale une fois arrivé au cantonnement.

La nature des paroles chantées me paraît n'avoir aucune influence.

Actuellement, je n'ai jamais entendu employer la *Marseillaise* comme chanson de route, mais j'ai entendu souvent *Sambre-et-Meuse*, la *Marche lorraine* et les *Allobroges*. Dans le midi, ils chantaient des chansons en patois *O mon pays, o Toulouse*, les *Pyrénées* etc., qu'ils avaient l'habitude de chanter chez eux. Cela est une conséquence du recrutement régional.

M. de F.

⁂

En 1877, alors que j'étais engagé conditionnel au 26e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Epernay, quelques essais furent faits pour substituer aux vieilles chansons de route, des chants moraux et patriotiques. Chaque jour les hommes étaient réunis par groupes dans la cour du quartier, sous la direction d'un moniteur qui les exerçait à ces chants. D'ou étaient tirés les morceaux ainsi exécutés ? Je l'ignore. — Ces temps sont déjà loin et ces couplets sont sortis de ma mémoire. Cependant l'un deux commençait par ce vers :

Laboureur, garde au loin la plaine,

Le second couplet de la même romance, par celui-ci :

Forgeron, veille à ton enclume,

Ces deux vers peuvent donner une idée de l'esprit dans lequel étaient conçus ces morceaux. — Le thème de celui-ci ; c'était le sol de la Patrie gardé par tous ses enfants contre l'ennemi envahisseur.

Ces tentatives n'eurent d'ailleurs aucun succès. — Quand on s'en allait en marche, on entonnait bien au départ le chant nouveau, mais au premier tournant de la route on n'entendait plus, de la tête à la queue de la colonne, que *La Boiteuse* ou *J'ai deux œufs dans mon panier* : ou toute autre scie, à la vérité idiote et peu convenable, mais assurément plus propre à cadencer la marche et à entretenir la gaîté qui est encore, je crois, le meilleur préservatif contre la fatigue et le découragement.

HD•.

—

Feu grégeois (T. G., 346 ; LIX). — Le curieux qui a posé dans le no 1219, sur le terrain scientifique la question du feu Grégeois, remercie MM. Tardieu, Gascard, Bougen et Jacotot, mais est-ce une raison, parce que personne n'a fait connaître jusqu'à présent la formule du feu Grégeois, comme le constate finalement l'intermédiairiste qui a signé O. D., pour qu'on renonce à tout jamais à la reconstituer ?

Ce serait une défaite indigne de nos chimistes modernes, car le feu Grégeois n'est pas une légende, et ce n'est que parce qu'il a engendré la poudre qu'il a été oublié. Il n'est que temps de combler cette incroyable lacune de la science.

Il semble que ce devrait être un jeu, à l'âge du radium, que d'imiter les barbares du Levant qui ont su inventer ce produit avant de connaître le fer, peut-être.

La question reste donc posée, car elle ne peut pas rester indéfiniment sans solution.

Un Curieux.

—

Femmes : les premières conquérantes des diplômes masculins. Prix de Rome en sculpture (LIV à LIX). — Le 21 juillet 1909, Mlle Heuvelmans a obtenu le second grand prix de Rome. C'est la première femme qui obtient cette récompense.

—

Défense des fouilles (LVII, 308 ; LIX, 207). — Il est d'usage, dans notre France, de légiférer à tout propos.

Pour plaire aux anti vivisectionistes, le temps est proche, où on ne permettra plus aux chercheurs de sérum qu'un certain nombre de rats à sacrifier.

Pour être agréable à quelques savants officiels « dont la plupart, soit dit entre parenthèse, n'ont jamais manœuvré un piochon » les fouilles vont être réglementées. Il n'est pas assez d'obstacles élevés contre les chercheurs de documents scientifiques pour que l'Etat lui-même vienne enfin s'en mêler.

Personnellement je vais de ce pas fouiller une tombe gauloise, sans attendre l'heureux temps où un décret mettons... présidentiel me permettra seul de pouvoir le faire. ALBERT HUGUES.

—

Les signatures de Sainte-Beuve. — Remarques sur l'hérédité du graphisme (LIX, 883 ; LX, 34). — Je connais une famille dont l'aïeul, les deux fils, et les deux fils de l'aîné de ceux-ci, ont une écriture qui se ressemble à s'y méprendre. Quant aux écritures des dames de nos jours, n'en parlons pas. Beaucoup se ressemblent entre elles à cause de la méthode. LA COUSSIÈRE.

—

Une lettre autographe de Pigalle au sujet du Christ du Dauphin (LIX, 553). — Le *Christ* de Pigalle était, d'après le mémoire qui le concerne « d'une exé« cution délicate. Le *Christ* et la Croix « sur laquelle il est attaché sont taillés « dans le même bloc de marbre, la hau« teur du tout est de 22 pouces ».

Il était de plus encadré dans une bordure de bronze doré d'or moulu, exécutée par Philippe Caffiéri.

Après l'avoir refusée cette œuvre d'art, au curé et aux marguilliers de Saint Germain-l'Auxerrois, M. de Marigny se la fit octroyer par bon du roi le 15 mars 1772.

Aussi, retrouvons-nous ce Christ dans le catalogue de sa collection, sous le n° 198. Il semble avoir disparu depuis (Voir Furcy-Raynaud, *Inventaire des sculptures commandées par la Direction générale des Bâtiments du Roi*. Paris. Schemit, 1909).

—

Ancien ouvrage de pharmacie et de chimie (LX, 8). — Je possède de Moyse Charas, docteur en médecine et Chymiste du Roy de la Grande Bretagne, *la Thériaque d'Andromacus*, Paris, chez Laurent d'Houry 1685. La première édition est de 1668. Dans le privilège de ce traité curieux et rare, (édition de 1685) permission est accordée à Laurent d'Houry de réimprimer *la Pharmacopée Royale, Galenique et Chymique* par le sieur Charas qui lui en aurait cédé son privilège ; *la Thériaque d'Andromacus* par le même auteur, etc., etc., et *la Chymie* de N. le Fèvre, lesquels livres auraient été ci-devant imprimés par feu Jean d'Houry, son père.

La Pharmacopée Royale, Galénique et Chymique, de Moyse Charas a été publiée aussi à Lyon, chez Bruyset en 1753 et en 1758 ; cette dernière édition est la plus estimée, d'après le *Dictionnaire bibliographique*.

Moïse Charas, médecin-pharmacien, chymiste du roi de la Grande-Bretagne, membre de l'Académie des Sciences, est né à Uzès, (Languedoc) en 1618 ; il mourut en 1698.

Le *Cours de Chimie* de N. Le Fèvre a été édité à Paris (5ᵉ édition) chez Leloup en 1751, 5 vol. in-12. Cette édition enrichie de figures par Dumoustier, fut publiée par l'abbé Langlet du Fresnoy.

N. Lefèvre, ou Le Fèvre, le Febre, le Febvre, chimiste français, appelé en Angleterre par Charles II, mourut à Londres en 1674. F. JACOTOT.

—

Un, deux, trois, etc. Vers à retrouver (LIX, 896, 984 ; LX, 35, 91). — *Sylvius* n'était pas le pseudonyme de *Champfleury*, qui, du reste, était lui-même le pseudonyme de *Jules Fleury Husson*. Fleury Husson avait pris le pseudonyme de Champfleury à l'instigation d'Arsène Houssay.

Sylvius est le pseudonyme d'*Edmond Texier* qui écrivait au *Siècle* (Voir *Les pseudonymes du jour*, par Charles Joliet, nouvelle édition. pages 46 et 78).

GOUTATOUT.

—

Van (LX, 8). — Van est un mot anglais synonyme de wagon couvert. Il se pourrait que l'étymologie fût la même que celle de « vane » dans « caravane » qui vient du persan « Karwan ».

Le Vicomte DE BONALD.

*
* *

Van en anglais veut dire fourgon de chemin de fer et, en général, toute voiture servant à transporter des poids lourds. L'argot des courses est presque exclusivement anglais ; rien de surprenant à ce qu'on emploie chez les entraîneurs et sur les hippodromes de France une telle expression, d'autant plus que le personnel hippophile ne compte guère que des fils d'Albion. ISKATEL.

*
* *

Van est un mot an-glais qui signifie une voiture de livraison, de préférence fermée, du genre dont se servent à

Paris les grandes épiceries (Potin, Damoy etc.) et dont je ne trouve, pas le nom correspondant en français.

Le mot van est assez souvent employé en anglais dans le sens de voiture cellulaire : *prison-van*. GASTON HELLEVÉ.

—

Morts mystérieuses (XLIV). — **Suicides célèbres.** — Wolsey (Thomas), cardinal anglais. Il s'empoisonna en 1530. Et. Pasquier, dans ses *Recherches de France*, nous dit que « le cardinal de York fut contraint de son propre motif, d'abréger ses jours pour ne pas tomber en mort plus honteuse ». Sanderus nous apprend que « le bruit courut qu'il s'estoit empoisonné luy même ». Aucun dictionnaire de biographie ne fait allusion à sa mort volontaire.

Albany (Léopold, duc d') (1853-1884). Il n'est pas mort subitement, mais il s'est suicidé.

Alfred (prince héritier de Saxe-Cobourg-Gotha (1874-1899). Il n'est pas mort d'une tumeur au cerveau, il s'est empoisonné.

Frédéric François III, grand duc de Mecklembourg (1851-1897). Il se jeta d'un pont à Cannes.

Frédéric - Guillaume, landgrave de Hesse (1854-1888). Il se jeta de son yacht, près de Batavia.

Rohan (Ernest, prince de). Suicidé d'un coup de fusil, à Gratz (Styrie) août 1895.

Gaëtan, comte de Girgenti. Epoux de la princesse des Asturies. Il se suicida à Lucerne en 1871.

Diebitsch- Zabalkansky (Ivan) comte et feld-maréchal russe (1785-1831). Il s'empoisonna.

Mouraviev (Michel, comte) Homme d'état russe (1845-1900). Il s'empoisonna.

Betteloni (Cesare). Illustre poète italien (1808-1858). Il se suicida.

Garchine (Ysevolde). Romancier russe (1855-1888). Il se jeta en bas de son escalier.

Mendoza y Rios (Don José). Illustre astronome et marin espagnol (1763-1816) Il se pendit.

Meolier (Jean). Prêtre et philosophe. Il se laissa mourir de faim en 1729

Reiss (Wilhelm). Illustre explorateur allemand. Il se tua d'un coup de fusil, le 2 octobre 1908.

Wyssmann (Hermann Von). Explorateur allemand (1853-1905). Il se tua d'un coup de fusil, le 15 juin 1905.

Collé (Charles). Célèbre chansonnier et auteur dramatique (1709-1783). Il se suicida.

Hurban (Joseph). Ecrivain et patriote hongrois (1817-1888). Il s'empoisonna.

List (Frédéric). Publiciste allemand (1789-1846). Il se brûla la cervelle.

Beneke (Frédéric). Illustre philosophe allemand (1798-1854). Il se noya.

Mizon (Louis). Explorateur français (1853-1899) Il se tua d'un coup de fusil. Nombreux sont les explorateurs qui se sont suicidés : Quiquerez, Ménard, Duveyrier, Moustier, Speke, Schwatka, Bove, Levis-Meriwether, etc.

Ledyard (John). Illustre explorateur (1751-1788). Il s'empoisonna avec du vitriol.

Baraguay-d'Hilliers (comte). Maréchal français (1795 1878). Il s'empoisonna avec de la morphine.

Meyer (Victor). Illustre chimiste allemand. Il s'empoisonna avec du cyanure de potassium (août 1897).

Salimbeni (comte). Explorateur italien en Afrique. Il avala du sublimé corrosif (juillet 1895).

Odobesco (Alexandre). Fondateur de l'Académie Roumaine et professeur à Bucarest. L'écrivain le plus fécond et le plus apprécié de la Roumanie. Il se suicida en novembre 1895.

Je lis dans une déposition du procès Verger :

> Il a couru de singuliers bruits sur l'évêque d'Évreux et sur celui de Soissons. D'aucuns ont même parlé de suicide, au sujet de la mort du dernier, arrivée quelques années après.

Il ne peut être question ici que de Mgr Salmon du Châtelier et de Mgr de Simony, morts en 1841 et en 1849 Il serait très curieux d'éclaircir ce point d'histoire.

On lit dans Guy de Pierrefeux : *Les Martyrs de l'Episcopat*, Paris 1897, p. 79 :

> « On connaît la mort tragique de Mgr Fournier à Rome. Il mourut empoisonné ou assassiné ».

Cet évêque est mort en juin 1877, et il m'a été impossible de trouver le moindre document sur sa mort. Que faut-il penser de cette affirmation d'un prêtre parisien ?

HEGÉSIAS.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Monroë, propriétaire... à Montmartre. — Savait-on ce détail qui nous est révélé par les *Affiches* de prairial, an VII, page 533 ? L'américain James Monroë qui a attaché son nom à la doctrine par laquelle les Etats-Unis se sont constitués en Etat indépendant des autres nations, a été propriétaire à Montmartre.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans les *Affiches* :

Vente d'une grande maison et enclos, formant un parc, fermé de murs, sis au bas de la montagne de Montmartre, appelée communément le petit château de la Bouxières, par James Monroé, ci-dev. ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, près la République Françoise, et Elisa Kortrigt, son épouse, moyenn. 75.000 fr. de principal.

Monroë vint en France en 1794 comme ministre plénipotentiaire. Il dut quitter son poste. Il revint de nouveau en France en 1802.

Cette vente eut lieu à une époque où Monroë se trouvait en Amérique. Savait-on qu'il avait acquis, probablement étant ambassadeur, le château de la Bouxière ?

Nos confrères du Vieux Montmartre ont là un petit point d'histoire locale à élucider.

—

La duchesse de Duras, protectrice de Delphine Gay. — M. Joseph Ageorge publie dans le *Correspondant* (25 juillet) une très personnelle étude sur Latouche et Lourdoueix. Les lettres adressées à Lourdoueix — qui sont nombreuses, et la plupart importantes, — sont à vendre ; elles forment un ensemble bien curieux pour cette période.

La lettre qu'on va lire qui est inédite — nous est communiquée par M. Joseph Ageorge et fait partie de ce très riche dossier. La duchesse de Duras s'était mise en tête de demander une pension pour Delphine Gay dès 1820. Sa lettre est adressée à Honoré de Lourdoueix, au Ministère de l'Intérieur. Il était alors chef de la division des Beaux-Arts, Sciences et Lettres.

Vous voulez, monsieur, que je croie à votre bienveillance pour moi, et je vais faire un appel à cette obligeance cachée sur laquelle j'aime à compter. Vous avez à l'Intérieur, un fond de pension pour les Gens de Lettres. Remarquez que je ne dis point les hommes de lettres, car la personne à laquelle je m'intéresse n'est point un homme, c'est une jeune fille remplie de grâces, d'esprit et de talent, mais dont la fortune est loin d'être au niveau de toutes les qualités qui la distinguent ; c'est Mlle Gay, auteur de cet épisode des sœurs de Sainte-Camille couronné par l'Académie, et qui s'occupe en ce moment d'un autre poème, espèce de Messiade française, où les sentiments religieux les plus touchants sont rendus avec une force et une grâce d'expression et un talent de poésie bien au-dessus, à ce qu'il me semble, de celui qui s'est jamais montré dans une femme. Ne serait-il pas digne du but qu'on s'est proposé en créant ce fond pour l'encouragement des lettres d'accorder à cette charmante jeune personne une petite pension que sa position lui rend absolument nécessaire ? Un logement serait aussi fort acceptable, car après avoir été très à leur aise, des circonstances malheureuses ont réduit presque à rien les ressources de la mère et de la fille. Dites-moi si j'ai tort de recommander à votre intérêt une affaire, de laquelle je souhaite vivement le succès ? Il est un peu entre vos mains, et je l'y laisse.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Duchesse de Duras.

La bonne duchesse revint à la charge dans plusieurs autres lettres. Mais il semble que le ministre de l'Intérieur ne jugea pas les titres de Delphine Gay suffisants.

—

Une phrase de Balzac. — Je lis cette phrase dans l' « étude philosophique » de Balzac *Sur Catherine de Médicis* (édition de la Librairie nouvelle, s. d., p. 209) :

Chaudien... suivit ces deux grands hommes de la Réformation, en se tenant *à gauche* de Théodore de Bèze, qui marchait *à droite* de Calvin.

Il me semble que si Théodore de Bèze marchait à droite de Calvin, c'est Calvin qui devait se trouver à gauche de Théodore de Bèze. G. Gallois.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LX Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Août 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1228 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Le 10 août. — Récit inédit. — Enfants de l'Argot. — Le docteur Cabanès, qui a eu entre les mains ce manuscrit : *Souvenirs de M. Foucher*, nous en communique un passage très intéressant relativement à la journée du 10 août :

J'aurais certainement manqué de vertu politique si je m'étais laissé entraîner aux Tuileries, je remercie le ciel de ne m'avoir pas mis à une épreuve dans laquelle j'aurais succombé.

Nous nous tînmes enfermés presque toute la journée. Vers les huit heures du soir je cédai à l'invitation que nous fit Boutin d'aller voir ce qui se passait ; nous savions les événements, mais nous voulions nous assurer de l'état des choses. J'endossai un mauvais habit, me coiffai d'un bonnet de police et nous prîmes la route du Carrousel. Nous croisions à chaque pas, des hommes et des femmes qui portaient au bout des piques des têtes, des oreilles, des cœurs et autres débris sanglants. Parvenus à l'extrémité de la rue Saint-Nicaise, la vue des flammes nous éblouit ; on brûlait les corps de gardes et les loges de Suisses des cours du Château.

Comme nous étions tout près de ces feux, nous fûmes arrêtés dans notre marche par la multitude qui apportait des corps et les jetait dans les bâtiments incendiés ; nous parvînmes à pénétrer dans la cour d'honneur, celle du milieu, un autre spectacle accrut notre effroi : des Suisses que les vainqueurs venaient d'arracher des recoins du château où les malheureux s'étaient cachés, étaient précipités vivants des fenêtres et des toits dans la cour, où la populace les achevait. J'aurais voulu me retirer, j'en parlai à Boutin qui me dit qu'il n'était plus temps, que j'eusse à faire bonne contenance parce qu'il présumait que nous étions suivis. Nous avançâmes donc. Le grand escalier était obstrué par des cadavres ; il fallut enjamber par dessus. Les grands appartements avaient peu soufferts. Quelques fauteuils étaient brisés, d'autres avaient des taches de sang.

Le dégât avait eu lieu dans les pièces d'habitation, toutes les glaces en étaient brisées, des hommes ivres dormaient dans le lit de la Reine, dont les draps traînaient à terre, d'autres lits que l'on disait être ceux des enfants de France et qui étaient dans la même pièce étaient couverts et entourés de larges plaques de sang caillé ; il paraît que des Suisses s'y étaient blottis et qu'ils y avaient été égorgés.

De grands cris se firent entendre derrière nous ; on venait de surprendre deux individus volant quelque chose, un homme en chemise et coiffé d'un énorme chapeau à cornes, cria : « *Au palais royal !* toute la foule répéta : « *Au palais royal !* et quitta les appartements ; nous saisîmes ce moment pour faire notre retraite, ayant soin, sur l'idée qu'en eut Boutin, de relever et tenir par devant les basques de nos habits afin que l'on ne fît pas glisser dans nos poches quelques objets pris au château.

La foule nous porta jusqu'à la place du Palais Royal où il y avait déjà entassés, des

cadavres de voleurs. Les deux individus saisis y furent écharpés à coups de sabre et leurs corps jetés sur ceux qui gisaient là. Je présume qu'en assurant un salaire aux enfants de l'Argot, on leur avait imposé des devoirs dont l'oubli entraînait la peine de mort.

Je m'en revins au Marais, où je logeais, avec la résolution bien prise de ne plus m'aventurer comme je venais de le faire.

Les enfants de l'Argot : qui l'auteur veut-il désigner par là?

—

Le château et les jardins de Rueil. — Récemment, à propos de la propriété, dont Jean Coquelin est devenu acquéreur à Rueil, la *Liberté* rappelait qu'il n'y restait plus que des vestiges du château ayant appartenu au cardinal de Richelieu. Une monographie de Rueil, parue, autant qu'il m'en souvient, il y a soixante ans, disait également qu'il ne restait rien ou presque rien du château de Richelieu ; mais elle donnait en même temps, de fort belles vues des Jardins de Rueil. Or, on peut voir aujourd'hui au Louvre, Salle Miche-Ange, un magnifique bronze d'Hercule terrassant l'hydre de Lerne avec cette mention : « dans les jardins de Rueil ».

En somme, que reste-t-il, actuellement, du château et des jardins de Richelieu ? Et le bronze du Louvre s'y trouvait-il ? A quelle époque entra-t-il dans le musée ? Et celui ci, ou d'autres collections particulières, contiennent-ils des œuvres d'art provenant du domaine de Rueil ?

PAUL EDMOND.

—

Le chant national de 1804 à 1810. — Quel était le chant national de 1804 à 1810 ? Ce n'était plus la *Marseillaise*.

E. SILVESTRI.

—

Le grand soir. — De qui cette expression dont on se sert dans certains milieux pour parler de la prochaine révolution sociale ? G. F.

—

Famille de Balsac. — Esmé Stuart, seigneur d'Antigny, épousa Catherine de Balsac, fille de Guillaume de Balsac, seigneur d'Entraigues et de Marcoussis, et de sa femme, née Louise d'Humières. Existe-t-il encore en France des descendants de cette famille de Balsac ?

DE S.

Joël. Judicaël. — Joël est un prénom très usité en Basse-Bretagne. Existe-t-il un saint Joël ? Ou bien conformément à une opinion assez commune, Joël serait-il une abréviation et une corruption du vocable Judicaël? Mais dans ce cas, qu'est-ce que saint Judicaël ?

GEORGES MARESCHAL.

—

Agard, graveur. — Sur une estampe du XVII° siècle, une espèce de frontispice surmonté des armes de France et de Navarre, je lis la signature T. Agard F. (fecit ?) et à gauche dans la marge la signature Bus.

Quels sont ces artistes ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

M. de Montléart et son titre princier. — M. de Montléart, mari morganatique de la princesse de Saxe Courlande, douairière de Savoie-Carignan, mère du roi Charles-Albert ; par qui fut-il *princisé ?* Certainement pas par le roi de Sardaigne. Baron MANNO.

—

Genres masculin et féminin de val et vau. — Comment se fait-il qu'on dise *le* val d'Andorre, au masculin, *Bel*val et *Du*val ; alors qu'on dit *La*vau*blanche*, au féminin, Vau*labelle* et De*la*vau ? (Etant donné que *val* et *vau* sont le même mot diversement prononcé, comme *chevals* et *chevaux*).

N'est-ce pas identiquement comme si on disait « de belles chevaux et de beaux chevals », alors que cheval et chevaux sont du masculin ? D[r] BOUGON.

—

Préceptes de l'École de Salerne. — J'ai lu autrefois un ouvrage en latin assez volumineux citant et commentant les préceptes de l'Ecole de Salerne. Peut-on m'en donner le titre exact que j'ai oublié ? Où pourrait-on se le procurer ? Existe-t-il des traductions françaises.

A. CUIR.

—

Toujours les deux sur les dix. — Que peut signifier cette locution qu'on entend dans le monde marin ? et quelle en est l'origine ? I. P. K.

Un prétendu portrait de la femme de Calvin. — M. N. Weiss, secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français, signalait naguère, au moment où se préparaient les fêtes du IVe centenaire de Calvin qui ont eu lieu le mois dernier à Genève (*Bulletin* de la Société, mai-juin 1907), un tableau du Musée de Douai longtemps attribué à Lucas Cranach et qu'une inscription ancienne désigne comme le portrait — ce serait le seul connu — de la femme du célèbre ré-



femme
de Jan
Caluein

formateur, Idelette de Bure, née vers 1510, morte en 1549. La découverte fit grand bruit dans le monde protestant.

Idelette étant d'origine liégeoise, la Société d'histoire du protestantisme belge décida aussitôt d'offrir une copie de ce tableau à la Ville de Liège. Dans divers journaux, j'émis alors l'opinion que le portrait ne pouvait être authentique, le costume, notamment, que porte la femme du tableau de Douai n'ayant fait son apparition que bien après la mort d'Idelette de Bure, et la richesse de ce costume étant d'ailleurs incompatible avec le vieux rigorisme genevois.

Afin d'étayer ma thèse, j'ai, depuis, demandé l'avis de M. E Doumergue, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, qui s'occupe depuis de longues années de Calvin et de l'iconographie calvinienne : M. Doumergue croit comme moi que le portait n'est pas celui d'Idelette de Bure. J'ai demandé l'avis de M. Désiré Chaineux, l'éminent achéologue et dessinateur parisien, le précieux collaborateur de M. Jules Claretie à la Comédie Française, l'érudit dont l'Institut de France et la Société de l'histoire du costume ont dit la valeur. Et M. Chaineux vient de m'adresser une longue lettre où, abondant tout à fait dans mon sens, il date le portrait « de 1565, peut-être plus tard, certes pas plus tôt ».

La question parait donc définitivement résolue. Et après les recherches faites en ces dernières semaines, il semble qu'il faille renoncer à connaître jamais les traits de la femme de Calvin.

Qu'en pensent nos collaborateurs ? Spécialement, puis-je leur demander :

1° S'ils ont rencontré déjà un portrait d'Idelette de Bure ?

2° S'ils pourraient nommer la femme réellement représentée par le tableau de Douai — dont j'ai fait faire pour l'*Intermédiaire* le cliché reproduit ici ?

A. Boghaert-Vaché.

—

La mère des trois Dupin : sa famille paternelle et maternelle. — Catherine-Agnès Dupin, qui fut mère de Dupin aîné, du baron Dupin, pair de France, et de Philippe Dupin, fut une femme suffisamment remarquable pour que, sur son tombeau, aux environs de Clamecy, on ait pu inscrire cette épitaphe romaine :

« Ci git la mère des Trois Dupin » !

A-t-on publié quelque information sur sa vie et sur sa famille ? Etait-elle apparentée à son mari avant son mariage et comment ?

Serait-il egalement possible d'obtenir des renseignements généalogiques complets sur la famille de sa mère Anne-Vincente Robin, femme de Jean Jacques Dupin ?

La Painaie.

—

Deux discours de Jules Ferry. — Où a-t il dit : « *La plus sotte politique est la politique de rancune* : » ? Dans quel discours se trouve ce passage : « *La politique du tout ou rien n'est pas meilleure pour les nations que pour les partis* » ?

P. B.

—

Les ébénistes Jacob — En dehors d'une plaquelle de Paul Lafond sur les Jacob (1894), pourrait-on m'indiquer *d'autres études concernant ces célèbres ébénistes?*

L. L.

—

Famille de Lalanne. — Je désirerais connaître l'origine de cette famille de Navarre et Béarn, barons de *Castelnau* en Chalosse (Landes) et d'une branche hollandaise, *de la Lanne de Duthay*. Les plus anciens que je connaisse sur cette maison sont : le capitaine *La Lane*, capitaine navarrais, maistre de camp de l'infanterie de Béarn et Navarre (1520) ; son fils *Marc de Lalanne*, capitane de Saint-Jean-de-Pied-de-Port en 1569.

Il y a plusieurs branches et je serais reconnaissant de tous renseignements sur l'auteur le plus ancien qui soit connu.

S O.

—

Un portrait de Marat. — Le peintre Doze, qui avait à se faire pardonner son passé royaliste, exécuta un portrait de Marat que le poète Dorat-Cubières célébra dans une sorte d'élégie en septembre 1793.

Sait-on ce qu'est devenu ce portrait ?

Alpha.

—

Signe de Musset. — Est-il vrai que Musset ait été atteint dune maladie de cœur à l'un des symptômes de laquelle on a depuis donné le nom de *signe de Musset* ?

Est-il vrai que cette affection soit particulièrement fréquente chez les poètes ?

Peut-on en citer qui en aient été atteints ? -+.

—

Le général Brun, ministre de la guerre, est il parent du général baron Brun du Ier Empire ? — D'après le *Petit Journal* (numéro du 26 juillet) le ministre actuel de la guerre serait le petit-neveu du général baron Brun, dit « le *Dromadaire* », né à Quaix, près de Grenoble.

Il y a, je crois, une erreur évidente dans cette information :

Le général baron Brun n'a jamais été surnommé « le *Dromadaire* » ; c'est son frère, le colonel Brun (qui n'a jamais été que je sache, créé baron de l'Empire) qui avait été gratifié de ce sobriquet en l'honneur des prouesses exécutées par le régiment qu'il organisa en Egypte à l'aide d'hommes montés sur des dromadaires, et dont il eut le commandement.

Ce dernier, mis en demi-solde en 1815, fut mêlé, en 1816, à l'affaire de la conspiration de Didier qui avait pour but de renverser Louis XVIII au profit de Napoléon II.

Si je ne me trompe, le général baron Brun et son frère, le colonel Brun, n'ont laissé aucune postérité — je ne leur connais pas de frère : de qui descendrait donc le ministre actuel de la guerre ?

G. DE MASSAS.

—

Pellegrino Ropi. — Cet illustre italien naturalisé français ; pair et ambassadeur de France à Rome auprès de S. S. Pie IX et depuis ministre de ce Pontife ; victime de son zèle, assassiné lâchement en 1848, au palais de la *Cancelleria* ; par qui fut-il créé comte ?

Baron MANNO.

—

Armoiries de Charles du Molin. — Quelles sont les armoiries de ce jurisconsulte, qui écrivit plusieurs livres sur les Coutumes de Paris sous François Ier et Henri II ? L. L.

—

Armes de Marolles, Crény, Ruillier et Sainte-Ville. — Je désirerais connaître les armes des familles de Marolles, de Crény, de Ruillier et de Sainte-Ville. DESMARTYS.

—

Armoiries à déterminer : bande trois croissants. — Il s'agit d'armoiries qui *ont une bande accompagnée de 3 croissants : un dans la partie de droite, deux autres, dans la partie de gauche.* Il n'y a pas, en Auvergne, de famille portant ce blason ; et j'ai lieu de supposer, cependant, que ce sont les armoiries d'une alliance (vers 1520) de la famille *des Rosiers*, ancienne et bien alliée, en Auvergne, également. AMBROISE TARDIEU.

—

L'agneau et le nom Martin. — Quel rapport et quelles allusions entre l'agneau porté en armoiries (Cf. Dauphiné, vallée de Barcelonnette, Savoie, Piémont etc.) par plusieurs familles Martin, Martini, Martinelli, etc ? FECIALIS.

—

Piron et Vadier. Lequel a été le plagiaire ? — Deux contes en vers, *Saint Guignole* et *la fille violée* figurent à la fois dans les œuvres de Piron et dans celles de Vadier, Saint Guignole est le même dans les deux auteurs. Quant à l'autre conte, il offre chez Vergier une sorte de préambule que je ne retrouve pas dans Piron.

Lequel des deux a copié l'autre ? Ils ont été contemporains pendant 31 ans. En effet, Vergier a vécu de 1657 à 1720, Piron, de 1689 à 1773. Piron n'ayant écrit qu'assez tard aurait pu ne faire paraître ces deux pièces qu'après la mort de Vergier, et il n'est pas probable que Vergier, dans les dernières années de sa vie, ait transcrit, pour les donner comme étant de lui, des œuvres d'un jeune homme. Je crois donc que les deux pièces dont il s'agit doivent être attribués à Vergier et non à Piron.

Vergier, fort oublié aujourd'hui, était de son vivant, comme le montre sa correspondance, apprécié de littérateurs distingués (Lafontaine entre autres) et de gens d'une haute situation. Lui-même était commissaire de la marine, et a navigué quelques mois comme officier d'administration de l'escadre que commandait Jean Bart. Plusieurs de ses compositions sont dédiées à son chef le ministre Pontchartrain, qui les lui demandait « *badines* » et Vergier s'empressait de le satisfaire.

Vergier mourut le 16 août 1720, assas-

siné au sortir d'un dîner, dans la rue « du Bout du Monde » (aujourd'hui rue Saint-Sauveur) par un certain chevalier Le Craqueur, et deux autres scélérats de la bande de Cartouche. Le Craqueur fut rompu vif à Paris le 10 juin 1722.

Vergier ne manque pas d'esprit, mais c'est dans le genre « *badin* » qu'il évite le plus son défaut ordinaire qui est d'être traînant et même quelque peu lourd.

V. A. T.

—

Mystifiés littéraires. — On sait que, lorsque M. Pierre Loüys eut publié les *Chansons de Bilitis*, un savant allemand ou suédois, sinon norwégien, lui écrivit pour lui demander l'indication de l'original grec sur lequel il avait fait sa traduction. On sait aussi que les journaux se demandèrent très sérieusement quelle pouvait bien être cette Clara Gazul, comédienne espagnole, cette chanteuse illyrienne, auteur de la *Guzla*, cet Adoré Floupette, si décadent, etc. Pourrait-on citer quelques beaux exemples de mystifications ayant réussi et d'historiens, critiques et journalistes trompés ?

DUBOIS.

—

Une description de la Touraine. — Dans son « étude philosophique » — ou historique *Sur Catherine de Médicis*, (édition de la Librairie nouvelle s. d., p. 79), Balzac insère une curieuse description de la Touraine, qu'il attribue, mais sans le nommer, à « l'un de nos plus élégants écrivains. »

Elle débute ainsi :

Il existe en France une province qu'on n'admire jamais assez. Parfumée comme l'Italie, fleurie comme les rives du Guadalquivir, et belle, en outre, de sa physionomie particulière, toute française, ayant toujours été française, contrairement à nos provinces du Nord, abâtardies par le contact allemand, et à nos provinces du Midi qui ont vécu en concubinage avec les Maures, les Espagnols et tous les peuples qui en ont voulu ; cette province pure, chaste, brave et loyale, c'est la Touraine ! La France historique est là ! » etc., etc.

A qui Balzac a-t-il emprunté cette description ?

G. GALLOIS.

—

Vers à identifier : N'adresse point au Ciel une plainte importune... — Quel serait l'auteur des quatre vers suivants (que je trouve écrits sur la couverture d'un bouquin) ?

N'adresse point au Ciel une plainte importune,
Et quel que soit le cours de ton sort incertain,
Apprends de moi que l'infortune
Est le creuset du genre humain.

I. P. K.

—

Quand je viendrai m'asseoir dans le vent, dans la nuit .. Vers à retrouver. — Un intermédiairiste pourrait-il me dire de qui sont les vers suivants :

Quand je viendrai m'asseoir dans le vent, [dans la nuit,
Au bout du rocher solitaire,
Que je n'entendrai, plus en t'écoutant, le bruit
Que fait mon cœur sur cette terre...
. . . .

M. E.

—

Voirie. — Le mot *voirie* s'applique 1° à l'étude des voies ; 2° aux dépotoirs de matières usées, dont il paraît être le synonyme Ne devrait-on pas attribuer une dénomination distincte à l'étude et au dépôt. — Le *viateur* antique était chargé d'aller par monts et par vaux, ramener par les *voies* les sénateurs romains. Ne pourrait-on moderniser ce terme pour désigner le préposé des voies publiques ou privées ? Son dérivé en exprimerait la fonction.

S.-P.

—

Propriété des cours d'eau. — Quelque intermédiairiste aurait-il rencontré un acte antérieur à la Révolution portant cession au propriétaire d'un moulin du terrain nécessaire pour établir le bief qui amènera les eaux nécessaires à ce moulin ? Même en l'absence du titre primitif quels sont les droits appartenant au propriétaire d'une rivière artificielle ?

Peut-il assécher cette rivière en faisant retourner les eaux dans la rivière principale ? Peut-il le faire même si, par suite de circonstances naturelles, le régime des eaux s'est modifié et que le bief en entraîne la majeure partie ?

De nos jours où tant de vieux moulins sont abandonnés des cas semblables ont certainement dû se présenter.

G. A.

Réponses

—

Le serment (LX, 3, 67, 119). — Dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, un de nos confrères a demandé à être renseigné sur les origines antiques du serment.

Le serment, comme le dit Diodore, (I, LXXIX) à propos des Egyptiens, a été toujours cru la plus haute garantie religieuse et par conséquent juridique. Aussi, à défaut de pièces écrites, donnaient-ils toujours raison à ceux qui le prêtaient. Diodore cite les débiteurs d'argent prêté sans contrats qui étaient délivrés de leurs dettes s'ils niaient par serment. Les documents démotiques m'ont prouvé que ce fait était exact ; mais qu'il n'était pas le seul du même genre. Les débiteurs *ex delicto* appartiennent à la même catégorie, et ce n'étaient pas seulement les parties intéressées, mais la puissance publique, devant châtier les coupables, qui était ainsi désinvestie. Nous avons des centaines de serments de ce genre, prêtés, à défaut de témoins, dans les diverses espèces de crimes et de délits, aussi bien que de créances ordinaires.

Généralement, en cas pareil, c'était le tribunal qui donnait la formule du serment qu'on devait prêter et qui fixait, dans son arrêt, les conséquences de la prestation (délivrance du créancier ou de l'accusé) ou de la non prestation (amendes ou dommages dont le taux était fixé d'avance, etc.). Le débiteur prétendu et l'accusé devaient ensuite se rendre dans le sanctuaire désigné par les juges pour la cérémonie religieuse.

A Thèbes, c'était ordinairement au temple de *Mont neb manun* situé sur la rive occidentale du Nil dans le quartier de la nécropole, et que les Grecs ont appelé *κεραμια* à cause du grand nombre de tessons écrits qu'on y trouve. Le plus souvent, en effet, le juge confiait, sur un tesson, à celui qui devait le prêter le texte de ce serment : et ce tesson était jeté quand les prêtres avaient dressé sur leurs registres le procès-verbal de cette action. Le libellé commençait par : « Adjuré soit tel Dieu (Mont ou Chons, etc.) sur ce point à savoir »...

Le faux serment constaté, après coup, était d'ailleurs puni de mort par le code de Bocchoris. Du temps des Ramessides et de la 21e dynastie, dans les procès criminels des voleurs de la nécropole, etc., celui qui le prêtait précisait seulement pour sanction la mutilation et la relégation dans les mines d'Ethiopie.

Le nom même du serment, ainsi que la formule de prestation, se rattachent à la racine *ankh* signifiant « vie » parce que l'on jurait « par la vie », comme chez les Hébreux.

Ceux-ci, on le sait, juraient par la vie du roi ou du Pharaon (Gen. 42, 15 et 16, ou par la vie de l'âme de celui auquel on s'adressait (1 Sam. 1, 26 ; 17, 55) ou par la vie de Jehovah et de l'âme (Sam. 20, 3. 25, 26).

Chez les Egyptiens on jurait aussi souvent simplement par la vie du roi régnant ou bien par la vie du roi, de la reine, de leurs ancêtres, d'Isis, d'Osiris et des dieux et déesses de l'Egypte.

On comprend comment une telle formule permettait l'exécution de celui qui avait commis le sacrilège d'exposer ainsi la vie du souverain.

Nous avons de nombreux modèles de ces serments qui ne rentraient pas dans la classe des serments décisoires mais des serments *faciendi aut præstandi*. Les Lagides, quand ils affermaient des impôts, des travaux à faire, etc., etc., ou même quand ils confiaient une terre à un cultivateur royal, avaient coutume d'exiger de tels serments, soit de la partie elle-même, soit des cautions. Notons qu'en droit privé les cautions (autres que celles des co-intéressés de la famille) étaient interdites en droit privé par le code de Bocchoris ; mais en droit royal et pour les intérêts du roi on ne pouvait les interdire (1).

En revanche, en droit privé, nous avons des exemples d'obligations et de créances contractées par serment. Est-ce à cause de cette circonstance ou à cause du serment qui avait à intervenir dans les

(1) La prise de corps, la prison pour dettes, était également interdite par Bocchoris. En droit privé pour la faire intervenir, il fallait faire intervenir dans l'acte une amende au roi ; car les débiteurs du roi pouvaient être saisis personnellement, comme ils pouvaient l'être, aussi bien que leurs biens, dans le droit des Macédoniens d'Egypte.

créances sans titre, etc., que le nom même de toute espèce de créance, même celui de certaines obligations connexes à un mariage, dans le mariage dit par créance, était *sankh*, ce qui signifie « faire adjurer ». Je tends à croire — et j'en ai beaucoup de preuves — que primitivement toutes les obligations se contractaient par un serment verbal dans un sanctuaire — d'ou est venu le mot *sankh*. Il a en a été primitivement de même chez les Romains où tous les contrats de droit civil ont été d'abord verbaux. On sait que ces contrats rentraient dans deux types spéciaux : 1° La *sponsio* de la *stipulatio* ; 2° la *mancipatio*.

Nous avons montré dans nos ouvrages que ces deux contrats types étaient communs aux Egyptiens et aux Romains. La *sponsio* n'était elle-même qu'un serment démarqué.

Aussi trouve-t-on le serment à la base de toutes les obligations au XXIIIe siècle avant Jésus-Christ dans le droit archaïque Chaldéen antérieur à Hammourabi, dont notre ancien élève le Père Scheil, de l'Institut, a découvert le code.

Déjà en 1886 mon frère et moi nous avons établi ce fait dans le supplément chaldéen de notre volume sur les « obligations. »

La formule finale est alors : ou bien simplement « le nom du roi est invoqué » ; ou bien « les noms du dieu Sin, du dieu Shamsh et du roi Rimsin sont invoqués ».

Nous avons aussi montré que « toutes les contestations relatives aux actes devaient être soumises à la juridiction des prêtres. Tous les serments décisoires dont il est question dans ces documents du Warka (Ur en Chaldée, la patrie d'Abraham) devaient être prêtés à la porte des temples ; et les sommations judiciaires, les publications légales, etc., se faire également auprès des sanctuaires ».

Dans le droit égyptien, il en était de même. Sous les Ramessides, comme dans le droit classique égyptien du temps des Ptolémées, les juges de droit civil étaient les prêtres, alors que les juges criminels étaient des fonctionnaires royaux présidés par le *dja* ou premier ministre (comme en droit ptolémaïque par le *præses*). Les Grecs, dans leurs récits, étaient d'ailleurs tous d'accord à ce sujet. C'est seulement sous le droit amonien, c'est-à-dire du temps des prêtres rois de la 21e dynastie, que l'élément sacerdotal absorba tout et que le dieu Amon, officiellement consulté, décida les questions politiques, administratives, les jugements criminels, etc., comme les questions de droit privé.

Dans celui-ci, jusqu'à ce que *nous nommons* la plus récente époque, le serment pouvait intervenir dans les questions de propriété, aussi bien que dans les obligations.

Il est promis *au besoin*, dans tous les écrits pour argent ou de reçu du prix pou. le cas où la légitimité de la propriété serait contestée. Les actes non pourvus de cette formalité, de ce que le papyrus grec 1er de Turin nomme στυαιωσις ou *sponsio* distincte de la βεβαιωσις (1) également exigée, par laquelle le vendeur se mettait à la place de l'acheteur (2), devaient être déclarés nuls.

L'appel aux dieux par le serment (3) était donc considéré partout comme la suprême ressource.

EUGÈNE RÉVILLOUT.

*
* *

Michelet, dans les *Origines du droit Français*, a consacré le chapitre VI, de ce livre si copieux, à l'étude du serment, dans le monde. Ce chapitre comporte huit pages in-8° et on comprendra que je ne les donne pas ici. Je le regrette presque, parce que les intermédiairistes pourraient s'assurer que cette sorte d'engagement, a revêtu toutes les formes, suivant les temps, les lieux et la religion des jureurs. Si nous connaissons le serment sur l'évangile, il y a le serment par la barbe, par les yeux, par le paon, par la main sur la

(1) La βεβαιωσις restée il est vrai facultative, a été imitée par le droit attique ainsi que l'ορκος ou serment des ventes.

(2) Il devait aussi livrer tous les actes qu'on lui avait faits et tous les actes qui avaient été faits sur le bien *à toute époque*. Le droit égyptien n'admettait en effet ni l'usucapion, ni la prescription. C'est le droit prétorien des *praesides* grecs qui a essayé de les introduire dans les procès égyptiens jugés par eux.

(3) Le serment qui devait intervenir alors portait, comme tous les autres, le nom de *ankh*, tandis que le nom des créances était tiré du factitif *sankh* « faire adjurer ».

porte. La femme a juré sur son sein, sur ses tresses : le Frison jurait sur ses cheveux, etc. E. GRAVE.

—

Les 18.000 livres payées par Louis XVI à M. de Sartines pour Beaumarchais (LIX, 889 ; LX, 11). — Je pense que la lettre ci-dessous est inédite ; en tout cas, je copie textuellement l'original en ma possession. Si elle ne répond pas précisément à la question posée, elle donne une idée des termes dans lesquels se trouvaient Théveneau de Morande et le chevalier d'Eon avec lesquels Beaumarchais était chargé de négocier. Ils paraissaient se connaître assez bien, réciproquement.

Cette lettre n'est pas datée, mais elle porte en tête cette mention, de la main du chevalier d'Eon : « Reçu le 30 mars 1775. »

« Je suis bien fâché de vous avoir été importun la dernière fois que je vous ai vu ; si j'étais insolvable je ne vous aurais demandé aucun service : je suis un peu gêné dans ce moment ci, mais j'espère que cela changera assez tôt pour détruire l'opinion que vous avez pu prendre ; il n'était pas inutile que j'eusse encore une leçon pour m'apprendre à vivre. Je ne puis corriger qu'un abus à la fois ; par degrés j'ai appris à mes dépens à en corriger quelques-uns et je crois qu'enfin j'arriverai au point ou je dois être pour n'être importun envers personne. Je ne vous cache pas que vous m'avez humilié et que raisonnant par comparaison, vous avez blessé mon amour propre et touché mon cœur ; mais vous n'avez pas altéré les sentimens que je vous ai voué, et tout ce que j'ai éprouvé en cela de plus désagréable, je le rejette sur moi... Je vous souhaite bien le bonjour et vous demande de regarder le secret de mes affaires du même œil avec lequel je vois et verrai toujours les votres. Soyez heureux et puissiez vous avoir des amis aussi sincères que moi. Je suis votre serviteur.

DE MORANDE.

P. S. Avez-vous fait partir ma lettre et mes livres ; comme j'écris demain il est à propos que je le sache.

DESMARTYS.

—

L'escroquerie au Trésor caché (LX, 51). — Je possède deux lettres d'escrocs : *au Trésor caché* dont je donnerai très volontiers des copies au correspondant A. B. si ces documents peuvent l'intéresser.

La première est datée de la prison de Sainte-Pélagie le 15 avril 1797. — Elle est signée *Lesacier*. L'auteur se donne comme ayant fait partie de la maison d'un sieur Delaborde, fermier général et banquier de la ci-devant Cour.

La seconde est datée de la prison d'Etat du Temple, le 23 juin 1801 ; elle émane d'un sieur Guilly qui dit avoir été le fidèle serviteur de monsieur le Maréchal de Noailles.

Bien que légèrement différentes dans la forme, les deux lettres sont les mêmes quant au fond. Certains détails sont identiques ; par exemple, la composition du Trésor ; les instructions données au dépositaire ; la façon dont le coffret a été enfoui ; l'arrestation du dépositaire ; les moyens employés par lui pour parvenir à expédier sa lettre, malgré le secret auquel il est assujetti. Tout porterait à croire que ces deux lettres, adressées à quatre années d'intervalle, au même destinataire, sont l'œuvre de la même personne, ou tout au moins qu'elles sont rédigées à l'aide d'une sorte de passe partout en usage parmi ceux qui se livraient à ce genre d'industrie. J'ai d'ailleurs reçu moi-même, il y a quelques années, deux lettres de ce genre émanant de prétendus prisonniers espagnols. Le procédé assez naïf et bien usé aujourd'hui, est resté le même. — Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

H. D^{s}.

—

Votontaires de 1792 (LX, 50). — Le 4e bataillon de Paris, dit des sections armées, n'a pas de registre contrôle aux archives administratives de la guerre. Il fut embrigadé dans la 59e 1/2 brigade de 1re formation.

Voir à son sujet l'ouvrage très documenté de MM. Chassin et Hennet sur les volontaires nationaux de Paris.

GALD.

—

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T.G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV à LVI ; LVII ; LIX, 912 ; LX, 14). — Voici ce que, pendant la Fronde, écrivait à saint Vincent de Paul, le gouverneur de Saint-Quentin : « La misère est si grande qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages, qui aient seulement de la paille pour se

coucher... C'est ce qui m'oblige dans le rang que je tiens... de vous supplier d'être encore le *Père de la Patrie* pour conserver la vie à tant de pauvres moribonds... » (E. de Broglie, *Saint Vincent de Paul* — Paris, Lecoffre, 1897, p. 159).

C'est le temps où la jeunesse se formait à lire les « Quatrains de Pibrac », le manuel d'instruction civique de l'époque ; et Pibrac disait :

« Ayme l'honneur plus que ta propre vie :
J'entends l'honneur, qui consiste au devoir,
Que rendre on doit, selon l'humain pouvoir
A Dieu, au Roy, aux Loix, à sa *Patrie*. »

(Les *Quatrains de Pibrac*... avec une notice par Jules Claretie — Paris, Lemerre, MDCCCLXXIV, page 81, quatr. XXXIII).

F. VALLÉE.

* * *

Bien que nous ayons émis l'idée de voir cesser l'enquête faite à ce sujet, il nous semble qu'il n'est pas inutile de signaler qu'Ernest Carro écrit sur *l'idée de la Patrie* un fort intéressant chapitre dans son volume intitulé *Les jours d'épreuves, 1870-1871*. Paris, Hachette, 1872, in-12, de 309 pages.

Il y a également lieu de citer l'ouvrage ci-après plus récent :

Legrand Louis. *L'idée de Patrie*. Paris, Hachette, 1897, in-8°, br. de 349 pages, 2 fr. 50.

UN BÉQUIN.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple : documents inédits (T. G., 534 ; XLIX à LVIII ; LIX, 9, 62, 232, 342, 452, 685, 735, 849, 955).

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE
Cabinet Particulier *17 Xbre 1816*
Note

Une dame se disant comtesse Ladoulcet de Méry, logée rue croix des Petits champs n° 31, parait être mise en avant pour propager le bruit de l'existence de Louis XVII.

Elle affirme qu'elle en reçoit des lettres et qu'elle a dépensé 500 mille francs pour le soutenir lorsqu'il était caché.

Cette dame reçoit un marquis de Goinpy, intriguant qui change de logement tous les mois.

Autre note, sans date :

Cette comtesse prétend recevoir des lettres de Louis XVII. Elle dit qu'elle a dépensé 500.000 francs pour le soutenir lorsqu'il était caché ; qu'elle l'avait présumé mort depuis 11 ans, ne sachant pas ce qu'il était devenu ; mais que par suite de la délivrance des chrétiens prisonniers à Alger, non seulement elle a vu qu'il existait et qu'il avait été rendu, mais encore qu'elle avait reçu de lui plusieurs lettres ; que son apparition subite a jeté le roi dans la plus grande consternation ; que des ordres ont été donnés pour l'incarcerer dans un fort mais que malgré tout, il monterait sur le trône.

Autre note, sans date :

A Monsieur Devilliers, commissaire interrogateur au Ministère de la Police Générale.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de donner avis à Son Excellence, que le conducteur (de la diligence) Maze est venu hier à son arrivée me prévenir que M. *Bourbon-Leblanc* était arrivé à Rouen et faisait jouer tous les ressorts *pour entraver l'affaire qui s'instruit contre le faux Dauphin.*

Le même conducteur m'a dit également de la part de *Mme Dumont*, que *M. Dupan* lui avait écrit qu'il allait également partir pour se rendre à Rouen et qu'elle eût à faire savoir son arrivée aux fidèles.

Dans un *Rapport sur les projets du Marquis de Goinpy*, adressé *à M. Rozan, secrétaire particulier de S. Ex. le Ministre de la Police Générale*, en date du 19 décembre 1816, on lit cette phrase qui termine ce curieux rapport sur les agissements des *ultra-royalistes.*

Vous pouvez, Monsieur, faire le rapprochement de tous les rapports que vous avez sur ces individus et sur bien d'autres qui tiennent à la même *société*, vous remarquerez que tous les bruits qui se sont déjà répandus sur l'existence de Louis XVII, sur les prétendues manœuvres employées par les partisans du Duc d'Orléans pour replacer ce Prince sur le trône et sur le rétablissement de la république, etc., etc., etc., ne sont émanés que de ce comité que, si j'osais, je nommerais *ultra-révolutionnaire.*

DURAND.

A la tête de la *société* dont il est question, on trouve les membres d'un certain *Bureau Polymatique* établi rue de la Chaise n° 20.

Sous prétexte de rédaction de lettres, placets, mémoires, pétitions, et en se donnant de l'importance par le titre pompeux de *Chancellerie des ordres étrangers*, le *Bureau polymatique* se charge de causes équivoques, reçoit des hommes suspects et a produit certaines célèbres plaintes contre des Ministres et divers grands personnages. Bourbon-Leblanc était le rédacteur des placets qu'un M. de Saint-Didier portait chez le marquis de Goinpy qui, avant

de les remettre à M. de Sallabery, membre de la Chambre des députés, les communiquait au duc de la Châtre, et celui-ci les mettait sous les yeux des Princes. Une fois approuvées par eux, M. de Sallabery remettait ces plaintes à la commission chargée des pétitions, avec ses réflexions.

Bourbon-Leblanc était un intrigant de haute marque se prétendant odieusement le fils naturel du comte d'Artois et de la princesse de Condé.

Bourbon-Leblanc et consort exploitaient aussi l'*Ordre du Mérite du Lion de Holstein-Limbourg* dont l'expédition du brevet en parchemin et tous les frais de chancellerie étaient fixés « irrévocablement » à 20 francs.

Le marquis de Goinpy, ancien émigré qu'on appelait irrévérencieusement « Trissotin » était aussi noté comme un intrigant, cinquième roue à un carrosse, grand parleur, grand faiseur de projets en police ordinaire et en police extraordinaire et homme de toute nullité.

De Saint-Didier, ennemi juré du comte Decazes, se chargeait des besognes louches.

Le chevalier de la Grange, le comte de France et bien d'autres très connus à la Police Générale, ainsi que beaucoup de femmes, telles que Mme de la Marck, étrangère, la baronne de Montaro, la comtesse de Beschay, Mme de Genneval tireuse de cartes .. G. L. R.

—

Les ballons militaires en Allemagne (LX, 51). — Les aérostiers militaires de la Révolution n'eurent pas d'imitateurs de l'autre côté du Rhin. Le premier essai des ballons à la guerre en Autriche remonte seulement à 1849 (siège de Venise); l'organisation des aérostiers militaires n'y date que de 1893. En Allemagne, des expériences infructueuses furent faites en 1872 dans l'armée, où les ballons ne furent définitivement introduits qu'en 1884 (Cf. *Die Luftschiffahrt*, par Hildebrandt. Berlin, 1907.

Eu. C.

—

Napoléon Ier a-t-il pleuré ? (LX, 50, 124). — La Revue autrichienne *Die Kultur*, dans les numéros du quatrième trimestre de 1908 et du premier de 1909, a publié les *Souvenirs* du comte Eugene de Czernin et Chudenic, dont la *Croix* de Paris a reproduit le principal, en dix feuilletons historiques parus cette année, en mai et juin.

Czernin dit (p. 460 de l'année 1908 de la *Kultur* :

Aujourd'hui, le maréchal Lannes, duc de Montebello, est mort des suites des blessures reçues à la bataille: il paraît que Napoléon a versé des larmes près de son lit de mort.

Le comte de Czernin était tout jeune en 1809. Mais le palais Czernin, où il resta avec ses parents pendant l'occupation française, hospitalisait Savary, ses aides de camp et Charles Schulmeister avec son personnel policier. Eugène de Czernin faisait tous les soirs la partie d'échecs du premier aide de camp de Savary, qui passait dans la famille de Czernin tout le temps libre que lui laissait son service. Les *Souvenirs* ont donc une valeur documentaire indubitable. Il est seulement fâcheux que le témoignage ne soit pas plus affirmatif : *Napoleon soll thraenen ergossen haben*, Napoléon *aurait* versé des larmes. ACHILLE PLISTA.

***

Dans son *Journal d'un Anglais prisonnier de guerre en France en 1814*, Unterwood raconte, d'après le major John Vivian, qui passa à la Calade (Bouches-du-Rhône) quelques jours après Napoléon, que celui-ci y aurait pleuré dans les circonstances suivantes :

Après les dramatiques incidents d'Orgon, Napoléon, devançant les commissaires qui l'accompagnaient à l'île d'Elbe, se présenta incognito à l'auberge de la Calade, le 26 avril 1814, et y demanda une chambre sous le nom du colonel Campbell. L'aubergiste lui demanda s'il avait rencontré Bonaparte sur la route et se répandit en injures et en menaces contre lui.

Cette conversation, dit Unterwood, produisit un tel effet sur l'Empereur que, lorsque les commissaires arrivèrent dans l'auberge, ils le trouvèrent la tête appuyée dans ses deux mains. Quand il la releva, ses yeux étaient *baignés de larmes*.

(Cf. *Mémoires d'anonymes et d'inconnus*, publiés par P. Ginisty, Paris, 1907, p. 28). Eu. C.

—

Le régiment du Bugey (LX, 50). — Le régiment du Bugey a été créé, sous ce nom, le 4 octobre 1692, et son pr

mier chef fut le marquis de la Chaize ; il servit d'abord en Flandre. Le 4 octobre 1695, le marquis de la Chaize eut pour successeur Hyacinte de Monvalet comte d'Entragues, qui conduisit, en 1697, le régiment à Ath. Le 16 juin 1699, le corps fut placé sous le commandement de Jacques Bérenger comte du Guast, auquel le 17 septembre 1701 succéda son frère Pierre comte de Bérenger. Le régiment est envoyé en Italie ; en 1702, il est a Luzzara, à Gonzagne, en 1703, à Stradella, Castelnuovo, en Tyrol et à San Sebastiano. En 1704, le comte de Guast, reprend le 10 février, le commandement du corps et se trouve à sa tête, en 1705, à Verseil, Ivrée, Verrue, Chirasso ; en 1706, à Turin ; en 1707, à la défense de Toulon. L'année suivante, le régiment est Flandre, en 1710, il défend Saint-Venant, son colonel y est tué. Le 4 octobre de la même année, le comte Pierre de Bérenger remplace son frère à la tête du corps. En 1713, Bugey est sur le Rhin, à Landau et à Fribourg. Epuisé par de longues et rudes campagnes, le 7 octobre 1714, les deux faibles bataillons composant le régiment du Bugey furent incorporés dans le régiment de Champagne, dont ils ont partagé le sort.

Il serait à peu près impossible, ou du moins d'une difficulté extrême, de savoir ce que sont devenus les débris de Bugey au milieu des bouleversements militaires qui se sont accomplis de 1714 à 1792.

Baron DE WATTEVILLE.

***

— Le régiment du Bugey fut créé sous ce titre le 4 octobre 1692 et donné au marquis *de la Chaize*, campagne de Flandre. — Donné le 4 octobre 1695 à Hyacinthe de Monvalat, comte *d'Entragues*. Ath, 1697. — Donné le 16 juin 1699 à Jacques de Béranger comte *du Guast* et le 17 septembre 1701 à Pierre comte *de Béranger*, son frère. Italie, Luzzara, Gonzague, 1702. Stradella, Castelnuovo, Tyrol, San-Sébastiano, 1703. — Repris le 10 féfrier 1704 par le comte *du Guast*, Verceil, Ivrée, Verrue, Chivasso, 1705. Turin 1706. Défense de Toulon, 1707. Flandre, 1708. Défense de Saint-Venant, 1710, le colonel est tué. — Repris le 4 octobre 1710 par le comte *de Béranger*. Rhin 1713. Landau, Fribourg 1714. Incorporé dans le régiment de Champagne le 7 octobre 1714. (*Histoire de l'ancienne infanterie française* par le général Susane).

M. DE F.

***

Créé le 4 octobre 1692 et donné au marquis de la Chaize. Armée de Flandre. Donné le 4 octobre 1695 au comte d'Entragues. Siège d'Ath en 1697. Donné ce 16 juin 1699 à Jacques de Bérenger, comte du Guast et le 17 septembre 1701 à Pierre, comte de Berenger, son frère. Armée d'Italie, bataille de Luzzara, prise de Luzzara et de Gonzague en 1702. Combats de Stradella et de Castelnuova, expédition du Tyrol, combat de San Sebastiano en 1703. Repris le 10 février 1704 par Jacques de Berenger du Guast. Sièges de Verceil, Ivrée et Vérue. Sièges de Chissano en 1705. Siège de Turin en 1706. Défense de Toulon en 1707. Mis en garnison à Saint-Venant, en 1709. Défense de Saint-Venant 1710 ; le colonel y est tué. Repris le 4 octobre 1710 par Pierre comte de Berenger. Sièges de Landau et de Fribourg en 1713. Incorporé le 7 octobre 1714 dans Champagne. Cf. *Susane*, *Histoire de l'ancienne infanterie Française*, tome 8, p. 273.

GALD.

Même réponse : F. X. T.

—

Encore le Père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX ; L ; LIX, 598, 872, 921, 950 ; LX, 63). — M. Raesler revient à la charge ; ce n'est pas pour me déplaire. Continuons donc notre conversation.

Mon contradicteur me soupçonne d'abord, dit-il, « d'avoir lu sa note de l'*Intermédiaire*... à l'aide de fortes lunettes. »

— Vraiment ! mais que ne prouve-t-il son allégation !

D'ailleurs parler ainsi, n'est-ce pas imprudence pour un homme qui a gravement naguère dénaturé ma pensée, je l'en avais prévenu, par une addition matérielle à mon texte ; qui, aujourd'hui même, me fait dire que je reconnais « la modération de la *Revue des Deux-Mondes* et du *Journal des Débats* vers la fin du règne de Louis-Philippe, alors que précisément j'insinue le contraire et lui demande nettement de prouver qu'à cette époque, particulièrement dans l'affaire des jésuites, ces deux périodiques tinrent une aussi noble conduite (*Intermédiaire*, p. 961) ?

Mais ce n'est rien encore.

On se souvient que, pour m'accabler,

M. Raesler s'était contenté de copier une page de Michelet, en l'agrémentant de quelques réflexions. Je me permis d'examiner le tout et de montrer notamment, en donnant mes preuves, en mettant les points sur les i (*Intermédiaire*, p. 961), que cette page de « l'historien poete » contenait entre autres des contradictions palpables, des exagérations étranges, des inexactitudes évidentes ; qu'elle était digne, par suite, d'un pamphlétaire échauffé, non d'un historien consciencieux ; qu'en un mot ce témoignage n'avait point de valeur et que M. Raesler venait de donner un coup d'épée dans l'eau, sans s'en douter le moins du monde, bien entendu.

J'avais lieu de croire que mon contradicteur prendrait corps à corps chacune de mes affirmations, qu'il y répondrait successivement ; du moins qu'il me dirait nettement ce qu'il en pensait, en quoi, d'après lui, j'avais exagéré, où je m'étais trompé. Je l'attendais sur le terrain même qu'il avait choisi. Or voici ce qu'il a fait, lui qui ne craint pourtant pas d'accuser les autres de « commode volte-face ». Il me consacre bien trois colonnes de l'*Intermédiaire*, mais en tout cela pas un mot de réfutation directe, à peine une courte allusion à mon argumentation, à mes assertions si précises contre la page qu'il m'objectait. Par contre, des généralités, la plupart étrangères au point spécial en litige. Il assure, par exemple, que je ne puis supporter la contradiction, tandis que lui a bon caractère, au point que même la raillerie ne lui déplait pas, la raillerie fine et délicate, il nous en avertit. Il note qu'aux environs de 1845 « laiques, prêtres, évêques, s'étaient jetés dans la mêlée » ; qu'il y eut, — et ici il croit utile d'emprunter le langage de Sainte-Beuve — « quelque essai de tapage » aux cours de Michelet ; que « l'importance de l'événement politique et littéraire, dont il a parlé ne peut être contesté », et d'autres digressions pareilles. Voilà qui prouve, n'est-ce pas, que la page qu'il alléguait comme argument irréfragable, car c'est là pour le moment toute la question, ne contenait ni erreurs, ni contradictions, ni exagérations, bien que j'eusse osé, pièces en main, il est vrai, démontrer le contraire ; qu'enfin elle écr[illegible]it de son poids le malheureux Loriquet, et [illegible] définitivement, pour toujours. — Vraiment n'ai-je pas tort de m'attarder à discuter en de pareilles conditions ?

Encore un mot pourtant.

M. Raesler, qui triomphe sans motif et bien inopportunément de ce que je n'ai pas, dans les quelques lignes que je lui ai consacrées, relevé toutes ses erreurs, me demande de m'expliquer au moins sur le passage de l'*Histoire de France*, relatif à Waterloo. J'accède avec plaisir à ce désir.

Loriquet écrit en parlant des soldats de la garde sommés de se rendre et refusant de le faire : « On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entretuer sous les yeux des Anglais... »

L'assertion est nette, on en conviendra.

Or, de deux choses l'une : ou le fait rapporté de la sorte est exact, ou il ne l'est pas. S'il est exact, est-ce un crime de l'avoir rappelé et la vérité historique n'aurait-elle plus de droits ? Que M. Raesler réponde. — Si, au contraire, le fait est faux, pourquoi mon contradicteur n'a-t-il pas signalé les documents, les pieces contemporaines qui établiraient l'erreur de l'historien, d'autant que, soit dit en passant, personne ne l'a fait jusqu'ici ?

Il se contente, et j'avoue que c'est plus commode, de copier Michelet ou Génin, sans paraitre remarquer que les indignations factices, les exclamations essoufflées et les malédictions d'hommes passionnés sembleront toujours, absolument insuffisantes aux yeux de tout juge impartial, surtout quand ces hommes, comme ici Michelet et Génin, parleront eux-mêmes sans appuyer leurs dires, mêleront dans leurs pages les erreurs et les exagérations les plus évidentes à quelque parcelle de vérité. Libre à M. Raesler de se prosterner le front dans la poussière devant ces nouveaux fétiches ; mais qu'il souffre que d'autres ne l'imitent point.

Pour moi, j'attends qu'il apporte quelques documents établissant l'inexactitude du récit ; je lui dirai clairement alors ce qu'il en faut penser. Dès maintenant cependant je lui avouerai, sans détours, qu'à mon sens conclure de cette seule ligne de l'historien jésuite qu'à Waterloo « il triomphe avec les Russes, les Anglais et

les Prussiens », c'est se moquer de ses lecteurs ; d'autant que le contexte découvre nettement la vraie pensée du narrateur, si peu hostile à notre armée qu'il va jusqu'à admettre l'authenticité de la fameuse réponse : *la garde meurt et ne se rend pas.*

M. Raesler qui a dû sentir cela comme moi, car je suis sûr qu'il a relu ce passage de Loriquet avant de le critiquer, forge enfin une hypothèse dont il espère tirer un meilleur parti pour sa réputation de polémiste instruit et averti. Il imagine comme « très possible », que les mots en question ont été supprimés dans les éditions postérieures à 1843. — D'abord, pourquoi ne n'est-il pas assuré de la chose ? C'est pourtant élémentaire. De plus, qui a jamais mis en avant une pareille suppression et nié l'authenticité de ces lignes ? Ce n'est pas moi du moins. Et si cette hypothèse n'est venue à l'idée de personne, pourquoi M. Raesler la prête-t-il comme possible à ses adversaires et la combat-il ? Comment n'a-t-il pas songé qu'en maniant ainsi bravement l'épée contre des antagonistes dont il ignore même l'existence, il risquait de faire penser à ce héros d'autrefois qui se battait contre les moulins à vent, et tire actuellement encore son meilleur renom de ces glorieuses prouesses ?

P. Darbly.

—

Pourquoi les évêques ont-ils abandonné la couleur violette de leurs vêtements ? (LIX, 561). — Cette question a été traitée dans l'*Annuaire Pontifical Catholique*, année 1903, p. 352 et 353 ? J'en résume les indications en ajoutant quelques observations personnelles.

D'abord la couleur violette n'est point nettement définie. Comme elle résulte du mélange de deux couleurs, bleu et rouge, on comprend que les tonalités puissent en varier presqu'à l'infini, soit en augmentant ou diminuant la quantité de chaque couleur composante, soit encore en prenant des composantes qui ne soient point pures. Le violet fait avec du bleu et du rouge, pour ne prendre que les couleurs du spectre, ne ressemblera pas à la même nuance faite avec du rouge et de l'indigo. Le *Cérémonial des évêques* dit simplement que le vêtement des évêques sera violet, « *violaceus* », et il ne va pas plus loin. Le Prélat est donc libre de choisir, dans les mille tonalités du violet qui sont dans le commerce, celle qui lui conviendra davantage.

Or il s'est fait une délimitation assez tranchée entre deux sortes de violet, le violet bleu et le violet rouge. Le premier était appelé violet français, le second violet romain. Le premier était parfois si bleu que, devant faire pour le centenaire de Notre-Dame-des-Dunes un grand cortège historique (époque de Louis XIV), on habillait de soie bleue le personnage représentant l'évêque de Tournai, pour mieux, disait-on, rester dans la couleur locale. Je crois qu'à mon avis on a légèrement exagéré cette couleur locale. En tout cas, il est facile de voir, par les peintures qui nous restent des XVIIe et XVIIIe siècles que les évêques en France s'habillaient d'un violet qui tirait nettement sur le bleu. Et de là vient la demande de l'*Intermédiaire*.

A Rome, au contraire, la nuance du violet aurait été, d'après une tradition locale qu'il est difficile de contrôler, donnée par Raphaël. Ce violet est le pourpre, mélange de bleu et de rouge, mais avec prédominance de cette dernière couleur. Il en est résulté ce que les commerçants appellent un violet français et un violet romain, tous les deux, comme les autres nuances, du reste, parfaitement admis par l'Eglise qui impose la couleur, et nullement la nuance.

Laquelle des deux couleurs est préférable ? Ici c'est une question de goût. Le signataire de la question penche manifestement pour le violet français, il répond en effet à son esthétique et est, ou mieux était, traditionnel en France. On peut n'être point de son avis, et j'en donnerai une raison pratique que les prélats, français ou italiens, apprécient beaucoup. Sans entrer dans le mystère de la chimie des couleurs, il est cependant un fait : c'est que ces deux nuances de violet se comportent très diversement à la lumière artificielle. Le violet français, (violet bleu) devient presque noir et n'a pas de reflet ; le violet italien, au contraire (violet rouge) se ravive à la lumière du gaz, des bougies et devient plus éclatant qu'il ne l'était de jour. Il s'ensuit que dans une réception du soir, le violet français, je ne dirais pas ceux qui s'en servent, est terne, tandis

que le violet romain triomphe, sans toutefois permettre de confondre un prélat avec un cardinal qui est habillé d'écarlate.

Mais l'ancien violet romain, tout en étant suffisamment rouge, n'est point une couleur vive, et il y a des prélats qui désirent des teintes plus voyantes. Aussi les marchands romains ont inventé une troisième nuance, qui restant dans la tonalité romaine, c'est-à-dire rouge, est bien plus voyante et se rapproche beaucoup de l'amarante. C'est ce que l'on appelle le violet portugais. L'auteur de la demande déclare cette nuance « d'une tonalité fausse, criarde, d'un goût douteux ». On peut lui répondre que cette tonalité n'est point fausse, qu'elle est vive et non criarde, et que pour le goût, ceux qui s'en servent la trouvent d'un goût exquis. Ce serait ici le cas de répéter l'adage « *de gustibus et coloribus non est disputandum* ».

Mais j'ai été bien long sur une question de couleur. Je termine en répétant que l'Eglise impose le violet à ses prélats, les laissant parfaitement libres d'en choisir la tonalité et la nuance. Dr A. B.

—

Evêque d'Anvers (Belgique) (LX, 52). — Le 17e évêque d'Anvers était Jacob Thomas Joseph Wellens décédé le 30 janvier 1784. Nommé évêque le 9 septembre 1776.

Son successeur 18e évêque, Corneille François de Nelis, né le 5 juin 1736 fut sacré évêque le 5 juin 1785.

Thomas Wellens était donc en fonctions en 1779.

Voyez *Anvers à travers les ages*, 2 magnifiques volumes grand in-4° publiés à Bruxelles en 1888. Les portraits des deux évêques se trouvent dans le 1er vol. Mais je n'y ai vu aucune particularité biographique. L'abbé Mohl.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127). — Ce n'est pas seulement dans le *Tout-Paris* de 1909 qu'on relève la même irrégularité (je dis irrégularité, car le nom est en général beaucoup plus connu que le prénom), prenez un autre annuaire ou registre d'adresses et vous y relèverez le même mode de procéder.

Dans le *Baedeker* de 1907, la liste alphabétique des rues est faite selon le prénom du citoyen plus ou moins illustre, dont on a donné le nom à la rue, et non d'après son nom patronymique.

Je lis sous la lettre A : Alexandre Cabanel, Alexandre Dumas, Alexandre Parodi.

Sous la lettre C : Claude Bernard, Claude Decaen, Claude Lorrain, Claude Pouillet, Claude Tillier, Claude Vellefaux.

Le siège de notre société est indiqué sous la lettre V et non sous la lettre M. C'est à la lettre V, qu'il faut chercher la rue Victor Massé Il est vrai qu'il y a la rue *Massé* et la rue *Macé* ; mais ce n'est pas une raison, selon moi, pour ne pas les ranger toutes les deux sous la lettre M.

Dans l'Annuaire de la ville de Caen, je vois que la rue Lair (autrefois des Quatre Vents) est rangée sous la lettre P, parce que ce grand homme se prénommait Pierre ; de même la rue Berthelot (Pierre) est rangée sous la lettre P.

Sous la lettre J, la rue Romain (Jean), la rue Marot (Jean), la rue Jeanne d'Arc.

Ce qui paraît plus extraordinaire encore, c'est que les rues de Brye et Decaen sont rangées sous la lettre G parce que MM. de Brie et Decaen avaient été généraux.

Dans l'Annuaire de Cherbourg, la rue Thomas Henry est à la lettre T ; président Loubet au P ; Michel Legoupil à la lettre M. ; François Lavieille et François Millet à la lettre F, etc.

J'estime que ce sont des irrégularités, et elles seraient plus intolérables encore dans un dictionnaire historique et géographique, car le nom, en général, est seul connu et le prénom ou la profession sont beaucoup moins connus et quelquefois même tout à fait inconnus.

Beaujour.

—

Madame Bailly, la femme du premier maire de Paris (LX, 4, 126). — Cette femme sympathique, victime de la Révolution, était née à Paris, dans la paroisse de Saint-Gervais en 1737 et mourut en 1800. Elle s'appelait Jeanne Le Seigneur.

Elle était veuve de Raymond Gayl, greffier au département des gens de main-morte, lorsquelle épousa, le 13 novembre 1787, à Saint-Germain-l'Auxerrois, âgée de 50 ans, le célèbre Bailly, premier maire de Paris. Il existe d'elle un portrait gravé au physionotrace, in-12,

par Quenedey, marqué F. 27. Ce portrait est très rare, Je le possède et puis en expédier une photographie, au besoin.

AMBROISE TARDIEU.

—

Boutet de Monvel (LIX, 891 ; LX, 17,73). — Je remercierai tout d'abord mes aimables confrères B. P., M. de F. et Roger Boutet de Monvel de l'empressement qu'ils ont mis à me répondre, et puisque ce dernier se propose de faire des recherches sur son trisaïeul, je me permettrai de lui faire part des découvertes que j'ai faites depuis que la question a été posée.

1° Lieu de naissance ? Nancy ou Lunéville ? Le *Dictionnaire* de Jal est très affirmatif : Monvel, Jacques, Marie Boutet dit de Monvel naquit à Nancy le 5 mars 1745. Il ajoute même : Communiqué par l'état civil. Il y a quelques jours, je fis faire par un ami des recherches à Nancy. La réponse fut catégorique : on y ignore Boutet de Monvel.

De Manne, dans sa Biographie dit : Lunéville, 25 mars 1745. C'est la date adoptée par M. Monval. Je fis faire des recherches à Lunéville. Le futur tragédien naquit à *Lunéville*. Voici un point acquis.

2° Son père est déclaré « musicien ». Cela peut être exact. Mais il était aussi comédien. J'ai parfaitement retrouvé sa trace : il était acteur et directeur à Liège en 1761, et en juillet 1764, il obtenait un ordre de début à la Comédie-Française où il parut le 12, dans le rôle d'Arnolphe de l'*Ecole des femmes*. Il ne fut pas admis, mais de 1775 à 1780, nous le retrouvons inspecteur à la Comédie.

3° C'est bien sa mère, et non sa première femme qui s'appelait D'Hôtel. M. De Manne a donc fait erreur. Mais ce que M. Roger Boutet de Monvel ignore sans doute, c'est que j'ai retrouvé il y a quelques années à Florence des D'Hôtel, devenus italiens. Comme je m'étonnais de la consonnance de ce nom si peu italien, le dernier descendant de la famille me répondit : Nous venons de Lorraine. Mes aïeux étaient musiciens à la Cour du Roi Stanislas avant de se fixer en Italie. Ce descendant — qui ignore absolument tout ce qui se rattache à l'histoire de Boutet de Monvel, — musicien lui-même par atavisme, est actuellement accordeur de pianos à Fleurier (Suisse).

4° Quelle fut la première femme de Monvel ?

Jeanne Michelet. — De ce premier mariage seraient nés deux fils : Aristide, cité par M. Boutet de Monvel, et très peu connu. Puis Noël Barthélemy, né à Marseille le 3 septembre 1768. Secrétaire de Cambacérés, chevalier de l'Empire, il mourut à Orléans où il résidait, en mai 1847, à 81 ans.

5° Liaison intérim. — Ici se place la liaison de Boutet de Monvel avec Mademoiselle Marie Salvetat, connue au théâtre sous le nom de Mademoiselle Mars (la mère). Dans un ouvrage fort documenté, *Militaires Fils d'acteurs* (Paris, Plon, 1903). M. le baron de Contenson nous apprend que la célèbre Mademoiselle Mars ne fut pas le seul fruit de cette liaison. Nous lui laisserons la parole : « Boutet de Monvel, nous dit-il, fut le père de Mademoiselle Mars et d'un garçon qui suivit la carrière militaire et devint officier. Son acte de naissance fut retiré du ministère de la guerre en exécution de la loi du 12 février 1872 sur la reconstitution des actes de l'état civil de Paris et transmis au dépôt central établi en vertu de l'article 6 de la même loi. Nous y voyons qu'Alphonse-Pierre, fils de père inconnu et de Marie Salvetat, né à Paris le 5 avril 1775, fut baptisé en l'église Saint-Roch, sa paroisse et eut pour parrain Pierre-Georges Peurot, suisse de l'église, et pour marraine Marie-Marguerite Doudier, demeurant rue Basse-du-Rempart. »

Nous ignorons les raisons pour lesquelles M. le baron de Contenson conclut que cet enfant « fils de père inconnu » doit être le fils de Monvel ? Qu'il ait été le frère de Mademoiselle Mars, frère de mère, ceci est indiscutable. Le fait était public, et Charles Maurice écrit en avril 1814 :

J'arrive de Saint-Denis où je suis allé avec Mademoiselle Mars pour tâcher de savoir ce qu'est devenu son frère, Salvetat, officier de lanciers, etc.

Monvel venait de Marseille ; Mademoiselle Salvetat était, dit-on, d'origine marsaillaise... Ce n'est pas suffisant. La naissence de son fils remonte à 1775, et Mademoiselle Mars ne naquit qu'en 1779. Bref, avant de quitter ce Salvetat, nous rappellerons que sa carrière militaire fut

des plus remplies : volontaire à 17 ans, hussard au 2e hussards dit Chamboran, fourrier aux chasseurs à cheval de la Garde, sous-lieutenant au 18e dragons, puis lieutenant en 1809, capitaine au 17e dragons, lieutenant en premier au 2e chevau-légers (lanciers de l'ancienne Garde), capitaine, prisonnier à la bataille de Bautzen, chef d'escadron, capitaine aux chevau-légers, licencié en 1815, Salvetat avait fait les campagnes d'Allemagne, 1792-1801, de Saxe et France 1813-14, armée du Nord 1815. Blessé d'un coup de sabre à la tête devant Manheim, an VII, de trois coups de sabre et de lance le 22 mai, à Rieckembastz, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars 1806. Il était célibataire sans fortune en 1819, et avec de l'aisance en 1820.

Mais si nous ne pouvons affirmer que ce Salvetat fut réellement le fils de Monvel, pour Mademoiselle Mars, née le 9 février 1779, le doute n'est pas permis, puisque c'est Monvel lui-même qui prend soin de le déclarer sa fille.

Extrait des actes de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois :

Du mercredy, dixiesme de février mil sept cent soixante dix-neuf fut baptisée Anne-Françoise-Hipolyte, fille du sieur Jacques-Marie Boutet, bourgeois de Paris, et de Jeanne-Marguerite Salvetat, son *épouse*, rue Saint-Nicaise. L'enfant est né d'hyer.

Acte de baptême modifié par un jugement rendu par le Tribunal de première instance du département de la Seine en date du 1er décembre 1847, et établissant que Jeanne Salvetat n'avait jamais été mariée avec Marie Boutet.

6° Départ précipité pour la Suède. — Cet incident de la vie de Monvel sortant de la question posée, nous nous réservons d'en parler plus longuement dans l'article *Monvel* du *Dictionnaire des comédiens*.

7° Second mariage en Suède. — Monvel épousa en Suède, après 1781, Mademoiselle Catherine-Victoire Leriche-Cléricourt. Celle-ci était vraisemblablement la fille ou la sœur de comédiens connus sous le nom de Cléricourt à la Cour de Berlin en 1777-78. Le père ou le frère jouait les valets et une Cléricourt les amoureuses. Lorsque Monvel revint en France, il ramena avec lui sa nouvelle famille et les parents de sa femme. Nous croyons qu'il eut de ce mariage au moins deux enfants : Théodore, tué au siège de Saragosse, et Joséphine qui épousa un médecin et devint l'amie de sa sœur de père, Mademoiselle Mars. La question néanmoins n'en reste pas moins toujours posée : la première femme de Monvel vivait-elle encore lorsqu'il se remaria en Suède ?

On ne prête qu'aux riches, dit-on, et j'apprends par M. Roger Boutet de Monvel que le *Journal de Stendhal* laisse entendre que Madame Talma (seconde du nom) était encore une fille de Monvel ! Ceci est tout à fait invraisemblable. On aura confondu Madame Talma avec Mademoiselle Mars.

Madame Talma naquit le 10 septembre 1771 à la Haye, où son père, Charles-Joseph Vanhove, exerçait la profession de comédien dans la troupe française. Or, Monvel débuta à Paris le 28 avril 1770 et fut reçu sociétaire le 1er avril 1772. Nous n'avons jamais entendu dire qu'il ait voyagé en Hollande à cette époque. Mademoiselle Mars... Madame Talma... Stendhal évidemment n'y regarda pas de si près. HENRY LYONNET.

* * *

Etait-il de la famille du grand Monvel, cet Aristippe de Monvel dont on trouvera, aux Archives (O1 1756), un placet au roi pour proposer un opéra de sa composition : *Le retour des lis ou Minerve protectrice de la France*, qui, s'il était joué, pourrait « faire un bon effet, soit sur les alliés, soit sur ceux dont les sentiments ne sont pas encore bien affermis » ?

Une note de l'intendant des Menus-Plaisirs, M. de La Ferté, jointe au placet, déclare que l'opéra est ridicule et que « le jeune auteur ne sait pas un mot de français. » JACQUES BOULENGER.

—

Famille de Castelnau (LIX,949, LX, 74). — Tous mes remerciments à notre distingué confrère F. Jacotot qui m'indique les armoiries de deux familles de ce nom, l'une en Gascogne, l'autre en Provence. Mais il y a dans le *Dictionnaire* de Joanne une trentaine de localités du nom de Castelnau. En Languedoc seulement (la famille qui m'intéresse paraît être originaire de cette province) il y a *Castelnau de Montmiral*, canton et arr. d'Albi, et *Castelnau de*

Lévis, chef-lieu de canton, arr. de Gaillac, sans parler des autres !

Je réitère ma question : existe-t-il une généalogie de cette famille pour le XIIIe siècle ? Y a-t-il des rapports de famille entre les divers personnages cités ?

Y. Z.

—

Famille de Chazerac ou de Chazerat (LIX,837,971 ; LX,23,75). — Chazerat (X. de) appartenait à une vieille famille berrichonne qui s'était établie en Auvergne et en Bourbonnais où elle possédait de nombreuses seigneuries.

En 1669, il était lieutenant réformé de cavalerie et employé comme ingénieur aux travaux de Lille, sous les ordres de M. de Montguirault, en 1670 il est employé aux fortifications de Douai avec Vollant. En 1672, il quitte Douai pour faire campagne sous Vauban et laisse son service à l'ingénieur Champagne. En 1675 il vend 18500 livres la sous-lieutenance qu'il a aux Gardes françaises. En 1676 il est employé à Dunkerque. En 1677, le Roi lui accorde la majorité de Valenciennes qu'il revend 24.000 livres en 1683 ; il quitte Dunkerque où il est remplacé par M. de Lalande ; il est employé au siège de Saint-Omer. En 1678 il est nommé directeur des fortifications à Ypres. En 1688, malade, il demande sa retraite, reçoit une pension de 1800 livres et est remplacé à Ypres par M. de Coligny.

La bibliothèque de Clermont-Ferrand possède la correspondance de Louvois avec Chazerat où l'on voit que cet ingénieur était très emporté avec les entrepreneurs. La correspondance avec Vauban montre qu'il avait une belle bibliothèque que Vauban signale à Vauban : Louvois répond qu'il n'a pas le temps de lire. (1)

(1) Cette notice est extraite d'un livre actuellement sous presse et intitulé *Vauban. Ses oisivetés et sa correspondance. Analyse et extraits*. L'ouvrage, imprimé avec grand luxe et de nombreuses gravures se composera de deux gros volumes grand in-8° jésus et n'aura que 300 exemplaires. Il est actuellement en souscription chez Allier, imprimeur à Grenoble, au prix de 30 francs.

DE R.

Famille Clémenceau (LVII ; LVIII ; LIX, 295, 412, 528, 748, 915 ; LX, 25). — Puisque chacun de nous a son Clémenceau, vendéen ou breton, à produire, qu'on nous permette, s'il en est temps encore, de présenter le nôtre.

Ah ! ce n'était pas un brillant sujet que ce Nicolas Clémenceau, fils aîné de Claude-Nicolas Clémenceau « de la Goubraye ou de la Gautraie, avocat au Parlement, ancien juge des droits du Roi et ancien maire de la ville d'Ancenis ».

Le père avait dû le faire enfermer à Bicêtre, par lettre de cachet du 13 juillet 1753, » pour sauver l'honneur de la famille... à la sollicitation de plus de vingt de ses parents et sur la recommandation du maréchal de Noailles ».

Mais Nicolas, « qui ne devrait chercher qu'à se cacher à tout le monde », était un coquin artificieux et rusé, se prodiguant en belles paroles et en arguments captieux pour démontrer qu'il était victime de la tyrannie paternelle, partant, pour recouvrer au plus tôt sa liberté. C'est ainsi qu'il avait abusé par ses impostures des « gens de nom... ignorant l'habitude invétérée du crime qui cause sa détention », et ces âmes compatissantes, fort éprises sans doute de la liberté individuelle, tentaient mille démarches pour faire sortir de prison Nicolas Clémenceau.

Le père, l'ayant appris, adressa, en 1760, à qui de droit, un placet où il rappelait toutes les particularités qui avaient précédé et suivi l'internement de son fils. Nicolas avait été enfermé, avant 1753, dans la maison des Frères de l'Ecole chrétienne d'Angers, appelée *le Sabot*, et, de là, transféré à Bicêtre, où le père payait pour lui une pension annuelle de 200 livres.

Le but du placet était d'interdire toute communication de Nicolas avec l'extérieur.

Le détenu avait alors 35 ans. Que devint-il par la suite ? Nous l'ignorons, le dossier 11819 des *Archives de la Bastille*, auquel nous empruntons ces documents, ne contenant que le placet de ce Clémenceau, ancien maire d'Ancenis, parent sans doute des la Carterie dont l'*Intermédiaire* a déjà parlé.

D'E.

* * *

Je croyais que la formule « la partie

saine de la population », appliquée aux gens qui pensent comme nous, formule chère à Joseph Prudhomme, était entrée à l'hôtel des Invalides des truismes et ne servait plus que sur le mode ironique. Au sujet de ce vocable, un souvenir, ancien hélas ! Il s'agit d'un préfet du 4 septembre, administrateur fantaisiste, mais parfait honnête homme, d'infiniment d'esprit et érudit de tout premier ordre, dont le souvenir n'est pas oublié ici. Il adressait en octobre 1870 un rapport confidentiel à son ami et grand chef Gambetta, alors à Tours, et après lui avoir exposé la situation politique de son département, terminait par ce joli trait de pince sans-rire : « Je regrette vivement, Monsieur le Ministre, de ne pouvoir vous renseigner plus complètement, mais ma qualité de fonctionnaire républicain ne me permet pas de fréquenter la partie saine de la population. » Je n'avais pas revu cette formule depuis le jour lointain où, dans son cabinet de la Chaussée d'Antin, Gambetta nous la rappelait en présence du pauvre Louis Combes, avec les mots de qui on ferait un recueil de ces anas jadis à la mode. Qui a noté certaines de ses discussions avec Challemel-Lacour ? C'était une joie. MARCELLIN PELLET.

—

Cocatrix (LX, 55). — Les Cocatrix devaient être une famille d'imprimeurs. A titre de renseignement j'indique un Cocatrix, imprimeur à Pithiviers au XVIIIe siècle. MARTELLIÈRE.

***

Ce n'est certainement pas ce Cocatrix qui a donné son nom à la rue, aujourd'hui démolie, de la cité. Est ce un de ses ancêtres ? La chose est possible, mais l'on ne saurait, en aucune façon, l'affirmer. Cette rue, fort ancienne, est mentionnée d'une manière très peu honorable dans les registres du Parlement de Paris, à la date du 15 juin 1367. L'une des parties de la cause appelée ce jour-là, Jeanne la Pelletière, avait ouvert, dans la rue Cocatrix, un *clapier de femmes folles de leur corps*. Les habitants d'une rue voisine, (celle des Marmousets), s'en étant plaints, elle leur répondait que la rue Cocatrix *est foraine, ou il y a eu b... de si long temps, qu'il n'est mémoire du contraire*

J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

***

Cette rue, qui formait un retour d'équerre, tire son nom du fief *Cocatrix*, qui était situé entre la partie méridionale de la rue d'Arcole et de la rue des Deux-Ermites. En 1300, un nommé Cocatrix y demeurait. Une décision ministérielle du 13 ventose an VII (3 mars 1799), signé François de Neufchateau, a fixé la largeur de cette voie publique à 6 mètres. En 1843, la partie qui formait retour sur la rue d'Arcole a été supprimée. Les propriétés du côté des numéros impairs ont avancé sur l'alignement de la rue de Constantine. Louis Lazare, *Dictionnaire des rues de Paris*, 1844).

En outre, dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par MM. Hurtaut et Magny, 1779, il y a cette notice :

«COCATRIX, ou VAL-COCATRIX, maison, fief et seigneurie, qui porte le nom et de sa situation et de la famille des *Cocatrix*, ses anciens possesseurs, qui ont aussi donné leur nom à une rue, et à un fief proche Saint-Leufroy ou le Grand-Châtelet. On croit que *Geoffroy Cocatrix* fut échanson du roi Philippe-le-Bel ; et il est marqué dans les tables de cire des voyages de ce prince, que, revenant de Poitou en 1308, il logea au Val-Cocatrix, le dimanche 11, et 12 d'Août ; et que, pour cette résidence de deux jours, la léproserie de Corbeil eut la dîme du pain et du vin, qui furent consommés par la Cour. Il reste pareillement des Lettres du Roi Charles-le-Bel, donnés au Val-Cocatrix en avril 1326. Cette terre et le fief de la Croix sont réunis au seigneur de Sintry et Tremblay ».

P. c. c. DÉSIRÉ LACROIX.

—

Famille Corbin (LIX, 727 ; LX, 76). — M. Paul Moreau, aujourd'hui décédé, a publié en 1885 (Pigelet, Bourges) une étude très documentée sur les différentes branches de la famille Corbin, mais je ne crois pas qu'il ait parlé des Corbin du Plessis et de Malouy dont il ignorait probablement l'existence.

J'estime cependant que cette étude très importante et des plus consciencieuse vaut la peine d'être consultée par M. de Lourme.

Il est probable que la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire.

E. TAUSSERAT.

—

Cuvillon (Ph.) LIX, 952 ; LX, 77. — J'ajouterai seulement quelques mots aux notes que M. le Dr Billard a empruntées à la *Biographie universelle des musiciens* de

Fétis. Jean-Baptiste-Phélémon de Cuvillon, né à Dunkerque non le 13 mars, mais le 15 mai 1809, est mort à Fontainebleau le 26 mars 1900. Il avait eu au Conservatoire, non seulement le second prix de violon en 1825, mais le premier prix l'année suivante. D'après ce que dit Fétis, qui s'exprime assez mal à ce sujet, on pourrait croire qu'il fut pendant quelques années professeur adjoint de la classe de son maître Habeneck ; mais ceci fut tout intime, et ne touchait ni à l'administration ni au budget du Conservatoire. Tout simplement Habeneck avait, comme tous les professeurs, un ancien élève en qui il avait confiance et qu'il chargeait de faire sa classe lorqu'il avait un empêchement quelconque. Au reste, Cuvillon avait le talent et la renommée d'un excellent professeur, et sous ce rapport son nom nous était bien connu à tous, à l'époque où j'étais moi-même au Conservatoire.

J'eus l'occasion de le connaître plus tard, et je trouvai en lui un homme charmant, instruit, plein de courtoisie et du meilleur monde. Il avait fait partie un instant, mais un instant seulement, de l'orchestre du Théâtre Italien, alors très renommé, en 1834 ou 1835 ; il demeurait alors 13, boulevard des Capucines. A cette époque, il faisait déjà partie de la Société des concerts du Conservatoire, et il fut un des membres les plus actifs de la Société des Enfants d'Apollon. Il avait étudié le contre-point sous la direction de Reécha, et a écrit plusieurs œuvres intéressantes pour le violon.

Fétis, qui certainement avait été renseigné directement par lui, nous apprend que Cuvillon était issu d'une famille noble de Flandre dont on constatait déjà l'existence au quatorzième siècle et qui possédait dans le Nord plusieurs seigneuries. C'est le 29 août 1838 que Cuvillon fut nommé licencié en droit, après avoir soutenu une thèse en latin et en français sur le droit romain et le code Napoléon, thèse qui fut imprimée chez Mme Huzard (Paris, 1838, in-°4). A. P.

—

La première édition des poésies de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 10, 90). — Bien que son titre porte la date de 1819, l'édition dut paraître à la fin de 1818. Voici, en effet, l'envoi d'auteur ms. de mon exemplaire :

Donné à Monsieur L. — F. (?) Maurice par Mme Desbordes-Valm[ore] le 31 décembre 1818.

Je serais curieux de savoir s'il existe beaucoup de spécimens de cette édition, dont je n'ai jamais vu, outre le mien, qu'un seul exemplaire, et incomplet, à la Bibliothèque de Douai.

JACQUES BOULENGER.

—

Flicoteaux (LIX, 727, 917). — Dans le *Petit Journal* du 13 juillet 1903, je trouve, sous la signature de l'érudit M. Félix Duquesnel, une amusante chronique relative à Flicoteaux. Il y est dit, notamment ceci :

Tous ceux qui ont dépassé la cinquantaine, ont connu Flicoteau qu'on surnommait familièrement « l'Empoisonneur » et plus littéralement « Borgia ». Il tenait son officine culinaire place de la Sorbonne.

D'après mes notes personnelles, Flicoteaux a dû mourir vers 1880 à 1882, rue Monsieur-le-Prince, à l'angle de la rue Racine, où il avait transporté ses fourneaux. HECTOR HOGIER.

—

Famille Forbes de Montilly (LIX, 838 ; LX, 30). — Le cadet, captain John Forbes, passa en France vers l'âge de 20 ans, fut gouverneur du château de Dieppe et garde du corps du roi de France.

Il épousa d'abord madame de Meckley, dont il eut un fils Malcolm, et, en secondes noces, la marquise douairière de Montilly.

Son fils Malcolm Forbes eut de sa femme, Mlle de Montilly une nombreuse postérité.

On trouvera tous les détails relatifs à cette très illustre, très antique et très nombreuse famille, alliée à la maison royale d'Ecosse, dans « Burke's Dictionary of the Peerage et Baronetage of the British Empire — History of the Landed Gentry, etc. » — Harrison's. Londres. Il existe aussi différents mémoires que j'ignore ; je ne saurais même certifier s'ils ont ou non été mis dans le commerce.

Je crois que les recherches seraient considérablement facilitées à celui qui posséderait sinon la généalogie complète des Montilly, du moins quelques données

sur leurs origines. Je ne possède à ce sujet aucun renseignement. Il m'a également été impossible jusqu'à présent de savoir ce qu'était devenue la postérité des Forbes-Montilly.

Un autre point restant à éclaircir est la personnalité de cette dame de Meakley ou Meckley, première femme du Captain John Forbes et mère de Macolm Forbes.

G. P.

—

Nicolas Habart, évêque de Bayeux (LIX, 781). — L'ancien palais du doyen du chapitre de Bayeux, confisqué à la Révolution, naguères palais épiscopal, aujourd'hui sous sequestre, doit renfermer le portrait de Nicolas Habart dans sa galerie des évêques.

Nicolas et Richard Habart son frère, grand vicaire, archidiacre de Caen, chanoine d'Amayé, furent inhumés dans la cathédrale de Bayeux, au bas de la nef du côté gauche. Leur tombeau était recouvert de plaques de cuivre que les Calvinistes pillerent en 1562 Nicolas Habart fit reconstruire la tour du midi de sa cathédrale et fonda la bibliotheque du chapitre. Sous son épiscopat, le duc de Bedfort, regent de France, fonda, au nom du roi Henri VI, l'Université de Caen.

Fréderic Alix.

—

Le marquis de Moncade (LIX, 841, 978 ; LX, 82). — Dom Bonaventure d'Argonne, dans un ouvrage (assez rare, je crois), met en scène un jeune homme « d'une ancienne Maison de la nouvelle Castille... Alvare Sanchez de Moncade » (p. 11). Ce jeune homme raconte comment il a été élevé par un « oncle paternel, Dom Ruy d'Avalos... dans son château à deux lieues de Séville » (p. 11). D'où le titre de l'ouvrage : *L'Education, maximes et réflexions de Monsieur de Moncade*... A Rouen et à Paris, chez Jean Guignard... M.DC.XCI. Je ne sais si ce jeune Moncade a réellement existé ou s'il est simplement de l'invention de l'auteur.

F. Vallée.

—

René de Châlon à Bar le-Duc (LIX, 893 ; LX, 21, 81). — Je remercie beaucoup nos collegues Messieurs Geo L. et le baron du Roure de Paulin de leurs intéressantes informations. Le premier donne à la femme de René de Châlon le prénom de Louise, et le second celui de Anne ; était-ce Louise ou Anne, ou encore Anne-Louise de Lorraine et de Bar ?

M. du Roure de Paulin pourrait-il donner le texte entier de l'acte de la collégiale de Saint-Maxe, dont il cite un passage ? Je lui en exprime à l'avance mes remerciements.

A. W.

—

Famille Pellier (LX, 57). — En 1805, M. de Sourdis, ancien écuyer de main de la Petite Ecurie, installa près des Tuileries, à l'Assomption, un manège dans lequel il prit comme écuyer un Pellier qui avait été écuyer du Prince de Condé et était revenu d'émigration trois ans auparavant. Ce Pellier jouissait d'une grande réputation.

Il était parent d'un autre Pellier, compromis en 1804 dans l'affaire de Georges. Charles d'Hozier avait, en effet, monté un manege qui servit à masquer la petite cavalerie de la bande de Cadoudal. Pellier faisait partie de ce manège et fut arrêté.

Voir aux Archives Nationales les bulletins de police des 19 et 24 thermidor, an XIII, article « Manège de M. de Sourdis. » AF^{IV} 1494. — Il doit exister sur ce Pellier un dossier dans les papiers de l'émigration (série F^{7}). — Voir aussi ce qui concerne Pellier dans les papiers de l'affaire Cadoudal (F^{7} 6391-6405).

Ernest d'Hauterive.

***

Nul mieux que moi ne peut renseigner notre confrère C. de la Benotte sur cette famille, puisque je suis, par ma mère, petit-fils et neveu des deux derniers Pellier.

Mon grand-père, Jules Pellier, était fils d'un écuyer de l'Académie de Versailles, ancien officier des armées de la République, mort d'une chute de cheval en 1808. Jules Pellier avait eu deux oncles, l'un, Thomas Pellier, chef des équipages du roi de Hollande, mort à Wilna en même temps que son fils pendant la retraite de Russie, l'autre, Auguste Pellier, qui avait créé un manège rue de Provence fut attaché à la Malmaison comme écuyer-professeur de Joséphine, femme du 1er Consul. Le père de ces trois Pellier, écuyer à la cour de Louis XV, était célèbre par des paris relatifs à des prouesses equestres restées légendaires.

Mon grand'père, d'abord attaché au Manege Royal, fonda, en 1828, une école

d'équitation, installée en dernier lieu rue d'Enghien, qui fut pendant cinquante ans la plus réputée de Paris ; il vécut jusqu'en 1886. Mon oncle, écuyer, lui aussi, de grande notoriété, qui fut le dernier Pellier du nom, mourut en 1905, à l'âge de 70 ans environ.

Sa veuve s'est remariée avec M. Gabriel Paillard.

J. C. MAURICE CHARLOT.

—

Le cardinal ministre Spada, (LX, 5). — D. Silvagni, la Corte et la Societa romana, Florence 1882-1885. — Journal *Il Chracas*. — Moroni, *Dizionario di Erudizione*, t. 22, p. 68.

CURIOSUS.

* * *

Il n'y a point, à ma connaissance, de cardinal ministre ou secrétaire d'Etat sous Pie VI qui porte ce nom. L'*Annuaire pontifical catholique*, année 1904, p. 220, donnant la liste des cardinaux secrétaires d'Etat cite pour Pie VI le cardinal Pallavicini, puis le cardinal Boncompagni-Ludovisi, le cardinal Zelada en 1789, et en 1796 le cardinal Busca. Le dernier secrétaire d'Etat de ce Pape fut le cardinal Doria Pamphili, de Gênes, et la république française, s'emparant brutalement de la personne de Pie VI, supprima cette charge. Il n'y a donc point de place pour un cardinal Spada ayant occupé cette position sous Pie VI.

J'ajoute que si nous prenons la liste des cardinaux de ce nom, nous ne trouvons pas de membre du Sacré Collège qui corresponde aux données de la question.

Le cardinal Spada (Bernardino), né en 1594, mort en 1661.

Le cardinal Spada (Jean-Baptiste), né en 1606, mort en 1675.

Le cardinal Spada (Farbrizio), né en 1643, mort en 1717.

Le cardinal Spada (Orazio-Filippo), né en 1659, mort en 1724.

Le cardinal Spada (Alessandro), né en 1787, morte en 1843.

Ainsi qu'on le voit, il n'y a point de place dans la liste des cardinaux portant le nom de Spada, pour un secrétaire d'Etat sous Pie VI. Dr A. B.

—

La Stolz (LIX, 55, 139, 195, 306, 362, 417, 481, 646). — Voir : Jules Lecomte *Le perron de Tortoni*, p. 11 et suiv. ; J. Reynaud *Portraits contemporains*, t. II. — Lettre inédite à Mlle George, sans date, citée dans le Catalogue Charavay, 20 mars 1890 :

... Oui, je me sens une véritable sympathie pour vous, Madame ; je me suis sentie attirée par l'attrait de cet immense Talent auquel je suis reconnaissante de m'avoir fait découvrir en vous ce que votre cœur renferme de qualités précieuses.

JACQUES BOULENGER.

—

Taine et Stendhal (LIX, 952 ; LX, 84). — En lisant ce qu'inspire à Stendhal, à Taine et à tant d'autres la théorie, trop absolue, selon moi, du climat, je pense à ce qu'écrit Théophraste au début de son livre :

J'ai admiré souvent et avoue ne pouvoir comprendre quelque sérieuse réflexion que je fasse, pourquoi toute la Grèce étant placée sous un même ciel, et les Grecs nourris et élevés de la même manière, il se trouve cependant si peu de ressemblance dans leurs mœurs.

Assurément je ne nie pas l'influence du climat et du milieu, mais ne consentirais jamais à en faire un impératif aussi catégorique, une loi de déterminisme aussi fatale que le voudraient certains théoriciens. Il y a là quelque chose, sans doute, beaucoup, je l'admets volontiers, non pas tout cependant. Les hommes vivant sous le même ciel, issus de même race, et soumis ancestralement aux mêmes actions naturelles ou créées par eux, demeurent plus divers, plus ondoyants que cela.

H. C. M.

—

Crapauds ou fleurs de lis (LVIII ; LIX, 39, 146, 422, 648, 871 ; LX, 88). Brewer (*Dictionary : of Phrase and table*, article *Lily*, dit que les armes de Clovis étaient 3 crapauds noirs. Un vieil ermite de Joye-en-Valle vit en songe un ange qui lui apporta un étendard bleu orné de 3 lis d'or et lui commanda de le donner à la reine Clotilde, pour son mari.

Le même, article « Toads » (crapauds) dit que, lorsque Clovis était en route pour combattre Candat, roi des ariens, il vit au ciel son écu changé miraculeusement, et portant 3 lis d'or sur un drapeau d'azur. Il fit faire un étendard de ces couleurs, et le nomma son *li flambe*. Ce dernier article est extrait des *Grans*

Croniques de France par Raoul de Presles. Suit un extrait de la « Fabians *Chronicle* », racontant en anglais le même fait.

A. CORDES.

***

En 481, Clovis avait 15 ans, quand il perdit son père Childéric. Or, son manteau était recouvert de 300 abeilles d'or de deux espèces (mâles et neutres, faux bourdons et ouvrières) en *pyropes* ; c'est-à-dire à lamelles rouge-poupre, enchassées dans l'or (sur les ailes) ; mais on n'y voyait ni fleurs de lis ni crapauds.

Au contraire, le roi Dagobert tient sur son cachet en guise de sceptre, *un rameau feuillé terminé par une fleur* d'iris jaune, à 3 pétales ; origine évidente des prétendues fleurs de lis ! Cela se comprend d'autant mieux que les feuilles ont la forme de sabres :

Tous les enfants ont joué au soldat, avec des feuilles de glaïeul en guise de sabre.

Dr BOUGON.

—

La rose au naturel dans les armoiries (LX, 59). — Si notre confrère veut bien se reporter à la Vraye et parfaite science des armoiries de maistre Geliot complétée par Palliot, il trouvera à ce sujet des détails intéressants et la figuration du nombre d'écus où la rose est représentée au naturel, avec sa queue parfois (elle est alors dite soutenue), d'autres fois sans sa queue, mais toujours épanouie et ouverte, avec feuilles et cœur d'émaux différents ou de même émail (*France*, *Italie*, *Allemagne*, etc..., t. II, p. 573).

ST-ANDRE.

***

La rose naturelle est très commune dans les armoiries de tous les pays ; on la désigne rose *tigée et feuillée*, pour la distinguer de la rose héraldique, figure conventionnelle dérivée de la quintefeuille.

P. LE J.

***

La rose au naturel se trouve parfaitement dans les armoiries bien qu'assez rarement. Voici un exemple : *d'or à une branche de rosier au naturel, chargée de trois roses de même* (Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*). Ce sont les armoiries de Jean Bouillon, originaire du Baillage de Saint Mihiel, capitaine-prévôt de Mandres-aux-Quatre-Tours, anobli le 3 février 1595 par lettres patentes du duc Charles III de Lorraine. Le dernier de cette famille, Eloy-Ferdinand de Bouillon, seigneur d'Itzbach, adopta par acte du 15 juillet 1724, Jean Henry Forget de Barst, adoption confirmée par le duc Léopold de Lorraine le 17 du même mois. M. de Bouillon mourut à Saint Nicolas-du-Port en 1746. Les Forget de Barst de Bouillon (branche aînée de la famille Forget de Barst) se sont éteints en la personne de Marie-Louis-François-Ferdinand Forget de Barst de Bouillon, sergent aux 1er régiment du génie à Arras le 20 août 1825.

M. DE F.

***

La rose naturelle tigée et feuillée, ou non, représentée tel qu'on la voit dans nos jardins est très fréquente en art héraldique, tant en France qu'à l'étranger. Le comte de Renesse cite 32 familles portant pour armes complètes une rose, 4 familles portant deux roses ; 69 familles, trois roses ; 1 famille cinq roses ; 2 familles, six roses ; 1 famille neuf roses. Puis, 37 familles portant une rose tenue par un meuble (homme, ange, lion, cerf, chamois, griffon, ours, aigle, merle, etc.); 6 familles ayant deux roses tenues par un meuble et 19 familles trois roses tenues par un meuble.

Ensuite viennent 14 familles portant une ou plusieurs roses issantes d'un cœur, 17 familles, une ou plusieurs roses issantes d'un chicot, 8 familles, une ou plusieurs roses issantes d'un vase, 8 familles, une ou plusieurs roses issantes de meubles divers (lion, soulier, tertre, etc.) Après, 183 familles portent des roses accompagnant des pièces. Enfin M. de Renesse remplit 15 colonnes pour énumérer les armes non complètes comportant des roses naturelles.

On peut ajouter : 102 blasons ornés d'un rosier, 5 ornées de couronnes de roses, 4 de chapelet de roses ; plus cinq colonnes du livre de M. de Renesse pour les écus ayant des branches de rosiers.

On trouve des roses naturelles rouges. (Exemple : Altofer, rose de gueules sur argent), blanches (Beck, rose d'argent sur gueules) ; bleues (Belling, rose d'azur sur argent) ; jaunes (Courtin de Torsay, rose d'or sur gueules) ; des boutons de roses (Vitry : un bouton de rose de gueules sur or) ; doubles (Gœckel, rose double de

gueules sur azur) et extraordinaires (Poldor, rose de quatre feuilles oblongues).

Baron du Roure de Paulin.

—

Armoiries à déterminer : (de l'abbaye de Morimond) (LX, 59). — Les sceaux ou cachets de ce personnage que j'ai relevés aux Archives de Meurthe-et-Moselle, portent aux 2e et 3e quartiers 3 étoiles mal-ordonnées accompagnant le chevron. E. R

* * *

Cet ex-libris a été publié dans les Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris (année 1907). Il a appartenu à dom Perre Thirion, d'une famille de Langres, 59e et avant-dernier abbé de Morimond (1750-1778). Les armes se blasonnent : *D'azur au chevron, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées, et en pointe d'un épi soutenu d'un croissant, le tout d'argent.*

P. le J.

* * *

L'ex-libris décrit est celui du R. P. dom Pierre Thirion, 50e et avant-dernier abbé de Morimond de 1750 à 1778. Il appartenait à une famille de Langres. Son ex-libris gravé sur bois est généralement très mal imprimé, ce qui fait que le baron A. H. a mal lu les armes des 2e et 3e quartiers, elles sont : *d'azur au chevron accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées et en pointe d'un épi soutenu d'un croissant, le tout d'argent*. Cette pièce a été étudiée avec les fers à dorer de l'abbaye de Morimond par M. Léon Quantin, dans le n° de novembre 1907 des *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques.*

Baron du Roure de Paulin.

—

Armoiries à déterminer : cinq losanges, billettes d'or, (LX, 6). — Dans le premier des deux blasons, les cinq losanges sont *aboutis en bande.*

A. L. S.

—

L'ordre de l'Eperon d'or (LX, 7, 142). — Cet ordre de chevalerie n'a jamais été supprimé, mais comme il était presque tombé en désuétude, Grégoire XVI lui donna un nouveau lustre en l'annexant à l'ordre de Saint-Sylvestre qui devint *Saint-Sylvestre et de l'éperon d'or*. Pour ce motif, il ajouta au bas de la décoration une molette d'éperon. On peut voir sur ce sujet *Annuaire Pont. cath.* année 1901, p. 483 et suiv. et en plus l'ouvrage italien de Cibrario Ordini Cavallereschi. *Dello Sperone d'oro ossia di San Silvestro*, tome I, pag. 306.

Maintenant, il serait faux de dire que cette décoration est devenue assez rare, parole qui serait vraie seulement si elle s'appliquait aux chevaliers de l'éperon d'or avant la reconstitution de cet ordre par Grégoire XVI (31 oct. 1841). Il est clair qu'il faudrait aujourd'hui être presque centenaire pour le porter. Si on le prend uni à l'ordre de Saint-Sylvestre, il n'est point rare ou plutôt l'est plus qu'il ne devrait l'être. En effet, dans les usages de la Secrétairerie d'Etat, la décoration qui s'accorde le plus facilement est celle de Saint-Sylvestre, la seconde, qui aurait comme un degré supérieur, celle de Saint-Grégoire, et la dernière, naturellement la plus ambitionnée, celle de Pie IX. Mais précisément parce que la décoration de Saint-Sylvestre est le dernier des ordres pontificaux, tout le monde cherche à avoir au moins celle de Saint-Grégoire, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il se résout à porter le cordon rouge et noir de Saint-Sylvestre. Ce dernier offre bien cet avantage qu'en dissimulant le noir sous les plis du ruban, il peut passer pour une décoration de la Légion d'honneur ; mais en dépit de cela, il est le moins recherché des ordres pontificaux, et pour ce motif, beaucoup plus rare que l'ordre de Saint-Grégoire. Dr A. B.

—

La Diane de Houdon (T. G., 431 ; XLVIII ; XLIX ; LV ; LVI ; LIX, 772). — L'auteur, *anonyme*, d'une réponse fort intéressante sur ce sujet, n° du 10 novembre 1907, page 692, dit en note, que M. Marius Vachon n'a pas parlé de la Diane de Houdon de la « Collection de Hertford à Londres. »

Je reviens de Londres où, sur la fin de cette indication, j'ai demandé à voir à Hertford-House (musée Richard Wallace) la *Diane* en question. Elle n'y figure pas et il m'a été affirmé qu'on n'en avait jamais entendu parler à Londres.

L'auteur de l'intéressant article sur la brochure de M. George Giacometti, paru dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre 1907 ou, à son défaut, l'un de nos excellents confrères en intermédiairisme pourrait-il

me renseigner à ce sujet ! Je lui en saurais le plus grand gré.

A. d'E.

—

Nappes anciennes (LVIII, 896). — Le musée de Cluny possède une nappe rappelant la bataille de Fontenoy. C'est certainement la pareille de celle que décrit M. A. B. Il y a plus de 25 ans, l'administration du musée me fit la faveur de la sortir de sa vitrine et de la déplier dans toute son étendue pour me permettre de la mieux juger. Il s'agissait pour moi de la rapprocher du type d'une demi-douzaine de serviettes que je possédais. La comparaison me permit de constater une parfaite identité entre les dessins damassés. L'origine de ces serviettes m'est absolument inconnue, car, pour venir échouer à Orléans, elles ont dû m'arriver par le fait de multiples étapes successorales que je ne saurais marquer sur une carte des provinces de France. J'en dirai autant d'une douzaine de serviettes du même modèle que j'ai vues dans une autre famille fixée à Orléans, famille dont les ascendants appartiennent au Languedoc. Ce sont toujours les cavaliers de Fontenoy et la bordure aux trophées militaires, canons, armoiries, etc.

Ajouterai-je qu'appareillées tant bien que mal à mes six serviettes de Fontenoy, je tiens de la même provenance six autres serviettes et une nappe représentant, en damassé de la même époque, une chasse à courre.

O. de Star.

—

Faiseur d'oreilles et raccommodeurs de moules (LIX, 616, 759,925).

S'ensuit la perfection d'une petite créaturette, laquelle venue avant terme à compter du jour que le niais avait été leurré, l'on le fait constituer prisonnier, supposant, contre vérité, qu'il *avoit fait, ce dont il n'avoit peut-être fait qu'une oreille*: tellement qu'estant jaune, il a fallu cracher au bassin.

(*Pont-Breton des Procureurs*, 1624.

P. c. c. Gustave Fustier.

—

Une phrase de Balzac (LX, 160). — M. Gallois a certainement raison en disant que Théodore de Bèze, marchant à droite de Calvin avait nécessairement celui-ci à sa gauche, néanmoins Balzac n'a pas tort.

En effet, s'il dit que Chaudien se tenait à gauche de Théodore de Bèze, il ajoute qu'il suivait les deux grands hommes.

Alors, puisque Chaudien était, ainsi que Calvin, à gauche de Théodore et qu'il suivait les deux grands hommes, c'est qu'il était derrière Calvin.

Donc, Balzac n'a pas tort. C. q. f. d. avec mes plus sincères salutations.

Jean Pila.

—

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 874, 986 ; LX, 94). — Sur la bonté, cette grande vertu à laquelle Marc-Aurèle avait dédié un temple, on peut conférer :

Montaigne (*Essais*, livre I, chap. 24 ; t. I, p. 187-188, édition Lovandre) :

Toute aultre science est dommageable à celuy qui n'a la science de la bonté.

Lamartine (*Nouvelles confidences*, livre I, chap. 48, p. 135 ; Paris, Michel Lévy, 1886) :

La bonté a toujours été pour moi un irrésistible aimant ; tous les autres mérites de l'homme ou de la femme s'effacent devant celui-là. La bonté est la vertu toute faite. On ne travaille sur soi-même toute sa vie, par des efforts ou des préceptes surnaturels, que pour arriver à cette perfection, que certains êtres ont reçue en naissant.

George Sand (déjà citée par M. Robinet de Cléry ; *Correspondance*, t. II, p. 8 9, lettre du 10 juillet 1836, à Mme d'Agoult ; et p. 50, lettre du 15 février 1837, à M. Jules Janin) :

Plus j'avance en âge, plus je me prosterne devant la bonté, parce que je vois que c'est le bienfait dont Dieu nous est le plus avare... J'ai des *grands hommes* plein le dos (passez-moi l'expression) Je voudrais les voir tous dans Plutarque. Là, ils ne me font pas souffrir du côté humain.

Qu'on les taille en marbre qu'on les coule en bronze, et qu'on n'en parle plus. Tant qu'ils vivent, ils sont méchants, persécutants, fantasques... Dieu nous en garde ! Restez bonne, *bête* même si vous voulez... Savez-vous ce que je prise au-dessus de tout le génie de l'univers? C'est la bonté et la simplicité, Mon ambition désormais est de devenir bon enfant ; ce n'est pas facile et c'est bien rare.

Albert Cim.

* * *

Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme il y mit premièrement la bonté comme son propre caractère et pour

être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons.

Bossuet. *Oraison funèbre du Grand Condé*, (*in fine*, de la première partie, qualités du cœur). V. B.

Même réponse : Léon Saget.

—

Le bien et le mal qu'on a dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX ; LX, 92). — J'extrais de l'*Heure Enchantée* de Gabriel Vicaire les deux quatrains ci-après :

Le printemps, couronné de folles marjolaines,
Sur la pointe des monts a mis son pied léger ;
Une flûte à la main, comme un jeune berger,
Du pays de l'azur il descend vers les plaines.

Quelque musique flotte à l'horizon lointain,
Pareille à l'oiseau bleu qui jamais ne se pose,
Et la colline d'or se perd dans le ciel rose
Comme un rêve d'amour dans la paix du matin.

Alexandre Rey.

—

Livres rares atteignant des prix très élevés (LIX, 897 ; LX, 38). — Le *Figaro* du 8 mai dernier a consacré une chronique intéressante et fort documentée aux ouvrages ayant subi le feu nourri des plus chaudes enchères.

Hector Hogier.

—

« La chemise » d'Anatole France (LX, 114). — Je ne contredis pas à l'épithète de « charmant » donné au récit d'Anatole France, en ajoutant toutefois que je le trouve un peu long, sans atteindre cependant au démesuré de l'*Ile des Pingouins*. Mais l'auteur n'a fait que rajeunir et habiller de toutes les grâces de sa pensée et de son style un thème à peu près aussi vieux que l'histoire du Chat botté ou du Petit Poucet. H. C. M.

—

Meudon, Bellevue, le Val Fleury (LIX, 667). — La maison n° 1 Grande rue, Bellevue, faisait partie des communs du château de Meudon.

Elle appartient aujourd'hui à M. Hoskier et porte le nom de La Fourrière qui indique son ancienne destination. Il s'y trouve des gravures du temps qui représentent le château et ses dépendances.

Ex-libris.

—

Le « Tout s'arrange » de M. Capus (LX, 49). — Je ne pense pas que M. Capus puisse revendiquer la priorité de la formule « Tout s'arrange ». En effet, cette formule se trouve *en fait*, sinon sous cette forme même, dans les œuvres *comiques* de tous les temps. Le théâtre comique est, par nécessité de sa technique, optimiste. Ce n'est pas seulement dans le vaudeville moderne que tout finit par s'arranger, c'est aussi dans la comédie des XVIIIe et XVIIe siècles, dans les farces médiévales, dans la comédie latine et grecque. Que Sir Graph relise Molière, Beaumarchais, Dancourt, les comédies de Fielding, de Shakespear et il verra que la formule « tout s'arrange » est la base de leur esthétique. Elle est, comme je l'ai montré dans mon cours libre en Sorbonne, (février 1909) sur le théâtre de Bernard Shaw, une conséquence de l'art comique. L'art comique est essentiellement généralisateur et réaliste. Il représente la vie. Or dans la vie, tout finit toujours par s'arranger ; c'est pourquoi dans le théâtre de Plaute, de Terence, de Molière, de Beaumarchais, de Bernard Shaw, tout finit par s'arranger. A. Hamon.

—

Les hirondelles (LX, 116). — *Hirundo urbica*, qui a le ventre et le dos blancs, arrive sans doute la dernière chez nous, parce que son vol est moins rapide : c'est l'espèce qui remonte le plus dans le Nord.

C'est la première fois que j'entends parler de disparitions et réapparitions de cette espèce, qui a les mêmes mœurs que *H. rustica* (à queue fourchue). Je crois trouver l'explication du fait dans l'amour immodéré que montre notre moineau commun pour le nid de *H. urbica* : dès que le nid est terminé, il s'y installe et résiste à toutes les attaques : au besoin, il massacre les petites hirondelles qui l'occupent, et prend leur place.

L'hirondelle dépouillée s'enfuit et revient sans doute pour la seconde ponte à son endroit de prédilection.

On reconnaît les nids occupés par les moineaux aux nombreux brins de paille qui dépassent l'entrée du nid, et que le moineau y entasse.

Dr Vogt.

—

Lanterne des morts. — (LVIII ; LIX, 205). — Il ne s'agit pas précisément d'une lanterne des morts, mais le fait curieux,

vaut d'être signalé. Il est extrait du *Rappel* du 28 octobre.

Au milieu du cimetière d'Alverston, un petit village situé non loin du bord de la mer, dans le Lancashire, une anglaise a fait récemment élever à la mémoire de son père, médecin de la marine anglaise, une tour de 23 pieds de hauteur et 8 pieds de diamètre au haut de laquelle est installé un phare brûlant jour et nuit Le monument dont il s'agit est tout en marbre blanc de Carare et orné de belles sculptures : en haut des ancres entrelacées, et au bas un navire balloté par les vagues. Une conduite de gaz alimente le phare dont l'intensité décuplée par un puissant reflecteur parabolique et des centres à échelons, atteint plusieurs milliers de bougies. Le cimetière étant sur une colline, on peut apercevoir pendant la nuit la lueur de ce singulier phare funéraire à quelque vingt milles de la côte. *P. c. c.* Z.

—

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LIX, 97, 155, 208, 268, 316, 884, 936, 998).

45245 *Mort espouvantable* (La grande désolation de la Religion prétendue réformée sur la probation et) du *ministre* de la ville de Nisme, *ayant eu le col tors dedans la chaire* par un grand esclat de tonnerre eslevé en l'air et rendu invisible au grand estonnement des auditeurs ; *En* leur *preschant* le contraire de la vraye Foy Catholique Apostolique et Romaine. A Nismes le 6 août 1634. *A Paris, chez Jean Brunet. A Montpellier par Jean Pech*, 1634, 7 pages in-8 br. 3 fr.

Réimpression tirée à petit nombre par Louis Perrin de Lyon en 1874.

(*Catalogue* Saffroy, janvier 1906)

SGLPN.

—

Testaments devant curés au XVIIIe siècle (LVII ; LVIII ; LIX ; LX, 45, 151). — M. le docteur Bougon demande, incidemment, quelle pourrait être la signification particulière du nom de *Habermann*? Chez les Allemands on compte par milliers les noms patronymiques se terminant par *mann* (homme, *vir*), et cette, désinence est précédée d'un autre terme, plus ou moins caractéristique, se rapportant, dans beaucoup de cas, à quelque profession ancestrale. Habermann signifie, en effet, homme d'avoine ou plutôt homme à l'avoine, de même que Kornmann, l'homme aux grains ou au blé ; Kleemann, l'homme au trèfle ; Fuhrmann, le charretier, l'homme conducteur ; Zimmermann, le charpentier ; Schiffmann le batelier etc., et.. Il y en a une kyrielle. Ce nom de Habermann ainsi n'a donc rien de singulier, et rentre dans une catégorie innombrable de noms du même genre.

Le vocabulaire allemand possède en outre le terme équivalent et littéralement conforme à notre *homme de paille* ; c'est *Strohmann*, signifiant, dans l'origine, un mannequin de paille destiné à être brûlé. Les Allemands donnent même à ce terme plus d'extension en désignant par *Strohwituter* (veuf de paille) un mari dont la femme est absente, temporairement.

LÉON SYLVESTRE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Inscriptions erronées au Louvre. — Pourquoi les ouvriers chargés de graver les inscriptions au bas des tableaux du Louvre les dénaturent-ils de si étrange façon ? Sans parler de la ridicule inscription du tableau de E. Delacroix « le naufrage *de (sic)* Don Juan » que tout le monde connait et qui a été vertement rectifiée par H. Rochefort (elle n'en subsiste pas moins) que dirons-nous, pauvres visiteurs, de l'étrange façon dont on a transformé le nom de ce malheureux Greco, de son vrai nom Theotocopuli, qui dans la Grande Galerie s'appelle « Theotocopoulo » au bas du portrait d'un roi d'Espagne et dans la salle XIII, devient « Theolocopouli » au bas du tableau récemment acquis : « Jésus entre les deux Donateurs » ?

En supposant même que l'on puisse contester la véritable orthographe de ce nom, n'est-il pas vrai que dans le même musée il ne doit pas être écrit de deux façons différentes ? D. R.

—

Un chef de la sûreté sous la Commune. — M. Noël Charavay s'est rendu acquéreur de l'importante collection d'autographes laissée par M. Macé, chef de la sûrete. Beaucoup de pièces ont déjà été cataloguées.

Parmi les plus curieuses est une lettre du citoyen Cattelain, qui avait joué en 1871, un role redoutable, dans lequel il fut inoffensif. Il avait été chef de la sûreté de la commune.

Le pauvre homme, combien peu il sut tirer parti d'un passé qui avait permis à tant d'autres de se pourvoir.

Mon cher monsieur Macé,

Je m'adresse à vous dans l'ennui — pensant que peut-être vous seul me ferez rendre un peu justice — vous savez que j'étais assez bon graveur, ma vue s'est affaiblie, je ne peux plus travailler ; à la Préfecture on ne me connait plus ; vous seul savez quelle a été ma conduite pendant les difficiles deux mois de Commune, avec quelle bonté j'ai traité les employés, donnant de l'aide à des femmes dont les maris étaient à Versailles, toutes ces choses sont oubliées. J'ai obtenu une médaille de marchand des quatre saisons, mais avec peine ; or, je suis atteint d'une maladie de cœur qui m'empêche de marcher. Je sollicite vainement un stationnement place Moncey, ce qui me permettrait de gagner du pain, on ne me l'accorde pas. Ou bien qu'on change ma permission pour l'ancien Paris avec un stationnement rue Montorgueil ou rue Montmartre ou faubourg Saint-Denis : *je ne peux plus marcher*.

Depuis la guerre j'ai élevé 10 orphelins, pensez-vous que ce soit un certificat d'honnêteté ? Doit-on confondre avec les gredins qui ont incendié Paris, un homme qui a sauvé la vie à des quantités d'otages, qui a déposé 13 millions au ministère des finances, qui a fait la chasse aux pillards avec une énergie qu'on a du vous dire.

Eh bien, des souteneurs de barrières, des gens pleins de forces qui n'ont aucun titre, obtiennent ces faveurs et à moi on les refuse.

Une démarche de votre part me la ferait obtenir, car vous avez laissé dans la presse des souvenirs impérissables. Ai-je eu tort de m'adresser à vous ? je ne le crois pas Je serais bien allé vous voir, mais m'auriez-vous reçu et puis je suis dans la misère, un voyage est lourd pour moi.

Voyez, mon cher monsieur, si vous pouvez me rendre ce service et croyez-moi votre tout dévoué.

Ph. Cattelain,
106, rue Marcadet (ex-remplaçant de M. Claude pendant la Commune).

Excusez mon écriture, je n'y vois presque plus.

—

L'« Ange de l'orgueil », poésie de Jules Vallès. — Jules Vallès eut des débuts cahotés. Le futur auteur des *Réfractaires*, en 1854, était un bohème de lettres arpentant fiévreusement le pavé de Paris, à la conquête de la gloire. L'ambition le dévorait et son impuissance à vaincre en faisait un révolté.

La poésie qu'on va lire est, croyons-nous, inédite. Elle est expressive, d'abord par sa forme nerveuse qui promet un écrivain, et par son accent. C'est l'orgueil qui blasphème ; tout le Vallès romantique, dont la vie ne fut qu'une attitude provocante et hautaine, est en germe dans ces quatre strophes.

L'*ange de l'orgueil* : n'est-ce pas Vallès lui-même qui se regarde dans le miroir de sa destinée ?

(Ce curieux autographe nous a été communiqué par M. Noël Charavay).

J'ai vu l'aigle blessé d'une voix déchirante
Vers l'horizon désert pousser un sombre appel,
J'ai, le soir, entendu passer dans l'épouvante
La foudre dont l'éclair brûlait mon front mortel,

J'ai vu le chêne altier crouler dans la tourmente,
Impuissant à porter la colère du ciel.
J'ai vu, sombre et profond comme l'Enfer du Dante,
Le monde chanceler aux mains de l'Eternel,

Et moi, fils insensible aux douleurs de ma mère,
Lorsque la terre entière hurlait sa plainte amère,
Le front dans l'ouragan, les pieds sur un écueil,

Moi j'insultais de Dieu l'impuissante colère,
Et, seul, dans mon cœur d'homme, aux refrains du tonnerre,
J'entonnais triomphant l'hosannah de l'Orgueil.

1854. Jules Vallès.

—

La justice sous la Révolution. — On ne lit pas assez le *Moniteur universel* de la période révolutionnaire.

Malgré le soin que l'on prenait de n'y présenter les faits que sous le jour le plus favorable pour l'honneur de la République, il s'y trouve souvent des notes et des renseignements qui laissent apercevoir des dessous singulièrement intéressants.

Voici ce qui se lit dans le numéro du quintidi 15 prairial, l'an 3ᵉ (mercredi 3 juin 1795, vieux style) :

Paris, le 14 prairial. — On a découvert dans les papiers du comité de la section de Guillaume Tell, une lettre signée Amar et Jagot, dans laquelle ces deux députés, dignes collègues de Robespierre, faisaient à ce comité le reproche suivant :

« Vous oubliez, citoyens, en nous envoyant la liste des individus que vous mettsz en état d'arrestation, de mettre en marge, et à côté de leur nom, la quotité de leur fortune.

« Cet oubli est très préjudiciable à la chose publique, il met les juges dans l'impossibilité d'asseoir leur jugement. »

Il m'a paru que cela méritait d'être signalé. Ad. Lanne.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Août 1909

45e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1229
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Manuscrit contenant les armes et les statuts des chevaliers de la Table Ronde. — Un manuscrit sur velin contenant les armes et statuts de l'Ordre des chevaliers de la Table Ronde, fondé à Bourges en 1486, faisait partie, au XVIIe siècle de la Biblioth. d'Alexandre Pétau, et fut vendu à La Haye en 1722. (Cf. Bibliothecae Petaviana et Mansartiana. — La Haye, Abr. de Glondt, 1722, in-12).

Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit ?

C. B.

—

Qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie ? — M. Laroche, ancien gouverneur de Madagascar, dans un discours de distribution de prix, à Sablé, a fait un historique inattendu de la destruction de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. Il l'attribue à un évêque de l'époque, nommé Cyrille, qui avait eu, au dire de l'orateur, une discussion des plus vives avec une célèbre mathématicienne, « qui défendait les principes scientifiques opposés aux principes de la religion catholique ». Cet évêque, sachant que certains des livres contenus dans la bibliothèque étaient hostiles à la religion, fit d'abord assassiner cette mathématicienne, puis brûler les chefs-d'œuvre que renfermait la bibliothèque.

Comment ! la bibliothèque d'Alexandrie n'a pas été brûlée par ordre du calife Omar ?

Y.

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise : une opinion d'historien. — Dans le n° du 15 avril, M. Wyzewa analysant une biographie de Jeanne d'Arc, par Andrew Lang, — the maid of France — écrit ceci :

.. Sans parler des jugements portés naguère sur Jeanne d'Arc par une certaine école d'historiens universitaires, on se rappelle, — ou peut-être même a-t-on déjà oublié — qu'un écrivain français des plus graves a déploré la collaboration de la Pucelle au grand mouvement populaire qui a délivré notre pays de la domination anglaise, en affirmant que, soumise à cette domination et devenue colonie anglaise à travers les siècles, la France aurait été plus tranquille, plus heureuse surtout plus civilisée en toute façon...

Je demande le nom de cet « écrivain français des plus graves » qui comprend d'une façon si étrange l'attachement à la Patrie.

A quelle époque, dans quel livre, en quels termes, a paru cette énormité ?

Puisque l'écrivain est des « plus graves » il me semble que son nom doit être facile à retrouver.

A. B. L.

Un mode de comptabilité publique au XVe siècle à expliquer. — Je soumets à l'érudition et à l'obligeance de mes collègues de l'*Intermédiaire* le cas suivant le plus brièvement possible.

En 1466, Jean Bernard, archevêque de Tours, ancien trésorier de Louis II, comte d'Anjou, puis de sa fille Marie, épouse de Charles VII, invitait ses héritiers à réclamer à la chambre des comptes de Paris une cédule « de debentur » pour toucher une somme « de 2000 francs qui lui était due sur son administration. Or, les conseillers, « domini de compotis » avaient refusé leur autorisation parce qu'ils trouvaient deux articles, l'un de douze cents, l'autre de six cents francs qui leur semblaient faire double emploi, « eu quod sunt pares sommœ et cedulœ et quittandiœ ejusdem datœ». Le réclamant affirme que ces articles sont en opposition « adversœ sunt » parce qu'ils ne sont pas de la même époque, mais qu'ils doivent s'ajouter « additio sunt », et il en donne l'explication suivante. Il s'agit des fameux revenus de l'impôt du sel. « Les marchands des Montils achetaient le sel moins cher qu'aux salants et les grènetiers le vendaient à bon compte pour en vendre davantage. Ainsi faisait la feue Reine pour sa part des greniers qu'elle possédait et pour lesquels, du temps de son père, le quintal de sel se vendait dix gros. Cependant, pour en expédier davantage, la dite Dame avait ordonné qu'on le vendrait trois ou quatre gros. Le trésorier, qui faisait la recette intégrale de dix gros par quintal et n'en recevait que quatre, était obligé d'avoir la quittance de ce qu'il n'avait pas reçu « Illum opportebat habere quittanciam de residuo duo quod non receperat et processit ista ambiguitas et dubitatio de sommis predictis. »

L'Anjou ne fut définitivement réuni à la couronne qu'en 1480 et la chambre des comptes d'Angers maintenue quelque temps encore. Pourquoi la requête de J. Bernard avait-elle été évoquée à la chambre des comptes de Paris ? Louis XI s'était-il réservé cet impôt du sel dès son avènement en 1461 ? En tout cas, l'ex-trésorier n'avait plus son ancienne protectrice, morte en 1463, pour le justifier et l'indemniser ; puis devenu archevêque en 1441, et grand personnage, il avait eu ses raisons pour ne pas se compromettre, et ses neveux, qui furent fort bien en cour, suivirent son exemple probablement.

E. B.

—

Escroquerie « à l'Apparition » au XVIIIe siècle. — Quelqu'un de nos confrères a-t-il connaissance d'un intrigant qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, essaya de faire fortune en laissant croire à des dames « sensibles » et pieuses qu'il pourrait les mettre en communication directe avec la Vierge et même avec le Diable ? Cet habile personnage s'appelait La Fosse ou de la Fosse ; il était fils d'un maître d'école de Provins ou des environs. Possédant une belle écriture, il avait été pris pour commis par un sieur Aviat, receveur des tailles à Provins, qui l'avait mis au courant du service de sa charge, s'était intéressé à lui et l'avait aidé à acheter à un collègue, le sieur Lejuge, l'office de receveur des tailles à la Rochelle. Mais ces modestes fonctions n'étaient pas de nature à satisfaire l'ambition du jeune la Fosse. Il vint donc à Paris où son physique, son esprit et plus encore son audace lui permirent de se faire bien venir de quelques dames de la noblesse, dont il « gagna le cœur », dit le document que nous avons sous les yeux, en leur procurant des apparitions. Sa principale victime parait avoir été une certaine dame de Montboissier.

Louise-Elisabeth de Colins de Mortaigne femme de Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, comte de Montboissier, avait été en butte pendant quinze ans aux sévices et aux mauvais traitements d'un mari débauché et brutal qui l'avait maltraitée de toutes les façons. Elle plaidait en séparation. C'était une proie toute indiquée pour la Fosse. Il la suborna de toutes les façons, et il « la menoit, dit-on, dans les carrières de Charenton où il prétendoit lui faire parler à la Vierge et voir le Diable. » Cette dernière intervention peut paraitre inutile, car le mari de la pauvre femme était le Diable en personne.

Quoi qu'il en soit, le scandale devint bientôt si grand, et la Fosse prêta si bien le flanc par ses extraordinaires manœuvres, que le comte de Montboissier, quelque disqualifié qu'il fût, put obtenir une double lettre de cachet le 30 décembre 1751. En vertu de ces lettres, madame de

Montboissier fut internée, prisonnière et au secret, à l'abbaye de Monchy, près Compiègne. Quant à la Fosse il fut mis à la Bastille.

Mais le gaillard n'était pas homme à supporter sa destinée sans se défendre. Il fit tant et si bien qu'au bout de 21 jours, il échangea la Bastille contre un ordre d'exil à 40 lieues de Paris,et que fort peu de temps après, il obtint main-levée de ces lettres d'exil et revint à Paris.

Il y retrouva une autre grande dame des affaires de laquelle il s'était déjà occupé avec une telle énergie, qu'un de ses fermiers l'accusait d'avoir voulu l'assassiner. Il s'agit de Marie-Françoise Potier de Tresmes, veuve de Louis-Marie-Victoire, comte de Béthune, dame d'Apremont en Nivernois, noble personne légèrement détraquée, dont la Fosse était devenu le factotum, le commensal et peut-être quelque chose de plus, et à laquelle il soutira des sommes très considérables. D'après les documents que nous avons sous les yeux, on affirma qu'avec la comtesse de Béthune comme avec son amie la comtesse de Montboissier, la Fosse s'était servi de ses prétendues relations avec le Diable et avait joué le grand jeu des apparitions. A la mort de madame de Béthune, vers 1772, le tuteur de ses petits enfants mineurs intenta un procès à la Fosse, et dans les pièces de ce procès, comme dans ceux qu'il avait eus vingt ans auparavant à l'occasion de ses relations avec madame de Montboissier, il est question de ces tentatives d' « escroqueries à l'apparition ». Malheureusement ces actes de procédure ne font que des allusions très vagues à ces manœuvres.

Je désirerais donc savoir s'il existe quelque autre document donnant des détails sur ces prétendues apparitions de la Vierge et du Diable dans les carrières de Charenton, apparitions qui durent faire quelque bruit à cette époque. Il y aurait peut-être là un curieux chapitre à ajouter à l'histoire de la sottise humaine.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Bréboeuf et les Fieschi. — La famille normande du vieux poète G. de Brébœuf et du jésuite Jean de Brébœuf, l'apôtre martyr du Canada, avait,aux XVe et XVIe siècle,une situation nobiliaire importante dans le Cotentin. Ses alliances avec les de Mathan, les de Montagne et les de la Luzerne le montrent.

Chérin (tome 37 de la collection), et Chamillard donnent pour épouse à Jean IV de Brébœuf, vivant 1430-1484.

Guillemette de Fiesque, ou Fieschi. On ne voit les Fieschi en France qu'au XVIe siècle.

Mais les éternels projets de croisade et l'esprit d'aventure entraînèrent bien des gentilhommes normands et bretons en Italie. Voir les *Gesta Britonum in Italia*, Dom Martène. Anecdot. T. 3. col. 1456.

Que peut-on savoir de cette alliance ?

G. LE H.

—

Guerre russo-japonaise. — Quels sont les ouvrages sur la guerre russo-japonaise, écrits en France ou à l'étranger par des témoins oculaires, correspondants de journaux ou militaires ayant pris part à la campagne ?

Dr MAXIME.

—

Le capitaine Joseph d'Aoust. — L'intermédiairiste M. Géo L. qui a bien voulu répondre à ma question au sujet de l'adjudant général Bernard d'Aoust, aurait-il l'obligeance de me faire connaître les états de service de son frère Joseph, qui était comme lui capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales et qui a dû ensuite faire la campagne d'Egypte ?

PAUL PINSON.

—

De Bragelongne.. — Je désire connaître noms et qualités du premier de Bragelongne passé aux colonies d'Amérique. En 1671, un officier de ce nom commandait une compagnie à la Montagne de Beausoleil, Guadeloupe. D^r P.

—

Famille de Bray. — Je désirerais savoir le nom des père et mère de Pierre Paulin de Bray, marié vers 1815 à Victorine-Justine de Clère Desmarbœufs, et qui eut un fils Anne-Victor-Gabriel de Bray, trésorier payeur général d'Eure-et-Loir, né le 11 février 1820, mort à Raizeux (Seine-et-Oise) en 1886.

A quelle branche de la famille de Bray se rattache-t-il ? X. Y. Z.

—

Madame Chauchard. — Qu'est-ce qu'une Mme Chauchard qui habitait, en

1816 à l'hôtel d'Avallon rue de Chartres? Etait-elle de la famille « du fondateur du Louvre » ?

Tout ce que j'en sais, c'est qu'elle était d'Avignon, qu'elle menait grand train, qu'elle avait une voiture de remise à ses ordres, qu'elle faisait et recevait beaucoup de visites, particulièrement de députés tels que Morgan de Belley, Choiseul-Gouffier etc., des officiers de marine et quelques négociants.

La police la surveillait étroitement parce qu'elle avait donné l'ordre de dire qu'elle n'était pas chez elle, précisément lorsqu'elle avait réunion de gens politiques, qu'elle affectait un royalisme exagéré et montrait des sentiments exaltés à l'égard de la duchesse d'Angoulême — deux raisons pour exciter la méfiance de M. Decazes. LÉONCE GRASILIER.

—

Famille Chotard de la Place. — Pourrait-on nous indiquer les origines de cette famille et nous fournir quelques renseignements généalogiques tant sur ses anciens représentants que sur ses membres actuels s'il en existe ?

QUŒRENS.

—

Monsieur Dubouchaye. — Je me souviens d'avoir, il y a une soixantaine d'années, lu dans un historien alors classique [Ph. Le Bas ?] la copie d'une lettre du roi Louis XI, par laquelle il prescrivait à « Monsieur Dubouchaye « de faire pendre un magistrat dont je ne me rappelle pas le nom ; ce magistrat était puissant à Hesdin. Il devait être exécuté dans cette ville même et avec ses insignes.

Hesdin, aujourd'hui chef-lieu de canton, et que Victor Hugo, dans ses *Misérables*, représente comme un « petit pays » avait donc sous Louis XI une assez grande importance, puisque c'était le siège d'une juridiction exercée par un magistrat portant le titre de président.

Qu'était-ce M. Dubouchaye à qui Louis XI confiait le soin de faire exécuter le président d'Hesdin, sur la place de la ville même où présidait ce dernier, et dans son costume officiel ? Peut-on retrouver le nom de ce président et les motifs de la sévérité royale à son égard ?

Quant à M. Dubouchaye, quelles étaient ses fonctions ? Etait-il de la même famille que le vicomte Du Bouchaye qui, après avoir été ministre de la Marine sous Louis XVI, le fut de nouveau sous Louis XVIII ? V. A. T.

—

Jean Lahor et Louisa Siefert. — Dans un article paru récemment dans le *Temps*, M. Jules Claretie raconte un prétendu roman qui se serait déroulé à Aix-les-Bains, en 1862, entre la poétesse lyonnaise, Louisa Siefert, et son médecin le Dr Henry Cazalis. Or, en 1862, si je suis bien renseigné, Cazalis était étudiant en droit à Strasbourg ; ce ne fut qu'en 1865 qu'il commença, contre le gré de sa famille, ses études de médecine. Celles-ci furent interrompues par la guerre et il ne les acheva qu'en 1875. En 1881 il s'établit à Aix-les-Bains. Il est donc certain que Cazalis n'a pas pu être le héros du roman en question. Quel est donc le médecin dont il s'agit et quelle est la station thermale où se passèrent les faits rappelés par M. Claretie ? Je ne crois pas me tromper en disant qu'elle doit se trouver en Auvergne.

NISIAR.

—

Famille De La Combe - Il résulte d'un document déposé aux Archives du Rhône que Philiberte de la Combe épousa Antoine Girard, praticien à Trévoux vers 1692.

Où eut lieu le mariage ? Où naquit Philiberte De La Combe, fille de Balthazard De La Combe et de Marie Fayolle ?

LA PAINAIE.

—

L'horloger Monot pendant la Révolution. — Une gravure sur bois provenant de quelque magazine d'il y a une vingtaine d'années (*La Famille*, je crois), représente une scène de la Révolution et porte en légende ceci :

L'horloger Monot, sauvant la vie de l'abbé Siccard, directeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets.

Cette gravure est la reproduction d'un tableau de M. L. Loustau.

Pourrait-on me dire qui est cet horloger Monot et quel est l'épisode exact auquel il est fait allusion dans cette estampe ainsi que l'endroit où se trouve le tableau de M. Loustau? M. M.

—

Puissant, fermier général. — Parmi les noms des fermiers généraux exé-

cutés en même temps que Lavoisier, le 19 floréal an 2, je relève celui de François *Puissant*, 59 ans, rue Ménars, né à Port de l'Egalité (Morbihan).

Ce personnage a-t-il une histoire particulière et son nom est-il cité dans les ouvrages divers publiés sur les fermiers généraux ?

A-t-il laissé une descendance et laquelle ? L. N. B.

—

Un portrait par Roslin. — Je voudrais identifier les personnages d'un tableau signé « Roslin, suédois 1759 » de 2 m. sur 1 m. 60.

Il représente en grandeur naturelle une dame assise en robe décolletée de brocart rose lamée d'argent, coiffure plate, poudrée, accoudée à un médailler dont elle retire un tiroir rempli de coquillages.

A coté d'elle, un homme debout lui présente un plan relief de bâtiment qu'il mesure avec un compas. Il est vêtu d'un habit de velours frappé marron et porte la croix de saint Louis.

J'ai appris qu'il existe une réplique de ce portrait en Angleterre dans une collection particulière dont le catalogue a été dernièrement imprimé. Le portrait a dû être gravé

Quelqu'un peut-il m'indiquer la collection en question ? VILLERS.

—

Solms-Solms et Orey. — Je désirerais quelques renseignements sur le personnage suivant :

Auguste-Edouard Guillaume-Hector-Achille-Arthur Solms-Solms et Orey, fils de Johann Friedrich Oscar Wilhem Solms-Solms et Orey, et de Ulrike Luise Hedwig Lubomirska. Il épousa à Batalha (Portugal), en 1852, dona Luiza Henriquetto Mouzinho de Albuquerque.

Il prit part à la révolution de Bade, vers 1848, fut exilé, entra dans la Légion étrangère, revint en Portugal, y vécut jusqu'en 1872.

En 1850, il tenait une haute place dans la société à Lisbonne. Le ministre de Prusse en cette ville, le comte de Brandenbourg, échangea une active correspondance avec son gouvernement à son sujet.

Ses deux fils sont entrés dans le « Cadettencorp de Bensberg » en Prusse.

Que sait-on de plus sur l'origine de ce personnage qui était d'une très grande distinction et sur la vie duquel un mystère semble planer ? QUERO.

—

Titres d'Altesse dans la maison de Bragance. — L'*Almanach de Gotha* ajoute d'ordinaire aux indications sur les familles princières Royales ou Sérénissimes : « portent le titre de » (suivent les nomenclatures) « avec la qualification d'Altesse « (Royales ou Sérénissimes, selon le cas). L'almanach toujours si bien informé ne nous donne que rarement l'autorité ou le décret sur lequel sont basées ces qualifications. Il y a même des cas où l'on a le droit de mettre en doute ces informations dans l'espèce. Ainsi par exemple, en parlant de la dynastie de Bragance ci-devant régnante en Portugal, l'Almanach soutient *que les enfants du Duc actuel portent le titre de Prince ou Princesse avec la qualification d'Altesse Royale*, tandis qu'en Portugal la maison de Bragance a toujours eu la simple qualification « d'Altesse Sérénissime ».

Les chefs de ces maisons princières ont-ils le droit de s'attribuer eux-mêmes ces qualifications, comme étant inhérentes à leurs droits de naissance ? ZANONI.

—

Le mot « Monsieur » devant un titre nobiliaire. — Je ne voudrais pas user de l'*Intermédiaire* comme d'un manuel de civilité puérile et honnête ; mais il y a cependant dans les usages certaines questions de nuances sur lesquelles il faudrait se mettre d'accord. Voici le fait : dans un écrit destiné à la publicité (article de revue, préface d'un livre, etc.), on est souvent amené à citer le nom d'une personne titrée encore vivante. D'excellents auteurs contemporains écrivent par exemple : « Je dois ces renseignements à l'obligeance du marquis de X... » ; d'autres non moins bons : « de M. le marquis de X... » Quelle est, de ces deux formules, la plus rigoureusement correcte ? La règle est-elle la même quand on parle d'une femme ? DESMARTYS.

—

Ex-libris à déterminer : au 1 d'or. — *Coupé au 1 d'or, à l'aigle de sable au vol abaissé, couronné à l'antique d'une couronne à trois pointes ; au 2, d'azur au sautoir rétréci et alésé d'argent.*

Couronne de comte, écusson ovale, en-

touré d'un cartouche, orné lui-même de branches de laurier et de palmes.

P. M.

—

La Diane de Houdon ; collection Hertford. — Qu'est devenue la Diane de Houdon, de la collection Hertford (Richard Wallace) de Londres ?

HECTOR HOGIER.

—

« Le Druide. » — Pourrait-on donner la clef du roman de Gyp, le *Druide*? Le nom du journal et celui du directeur sont transparents. Mais les autres ? En particulier celui de l'héroïne, Geneviève Roland?

O. S.

—

Patois comparés. — Connaît-on un dictionnaire des patois comparés de la France? Ce serait, me semble-t-il, un ouvrage précieux pour l'étude de l'étymologie.

C.

—

Brayelle. — L'aérodrome de Douai sur lequel ont évolué dernièrement les aviateurs Berliot, Paulhan, La Rue et Broguet, est établi sur un terrain appelé la Brayelle. Je n'ai pas trouvé ce mot dans les dictionnaires que j'ai consultés. Pourrait-on m'en faire connaître l'étymologie et la signification?

P. IPSONN.

—

Ribouldinguer. — *En ribouldinguant* ; c'est le titre d'un ouvrage posthume d'Alphonse Allais ; le livre vient de paraître. *En ribouldinguant*, c'est-à-dire, j'imagine, *en flânant*. On peut décomposer le mot en *bouler*, aller, rouler comme une boule et *dinguer*, jeter, lancer ; *envoyer dinguer*, envoyer promener, éconduire. *Bouler* et *dinguer* sont deux verbes appartenant au bas langage et communément employés. Mais *ribouldinguer* ? Connaît-on cette façon triviale de s'exprimer?

G. F.

—

La machine à bosseler. — Le journal l'*Humanité* a une tribune spécialement ouverte pour menacer de cette machine les ouvriers qui *font un effort pernicieux de production*.

S'agit il là d'une simple expression métaphorique ou bien cette machine existe-t-elle réellement ? Si oui, en quoi consiste-t-elle ? Nous avons bien déjà le *Bayard*, siège hérissé de clous, en usage sur les chantiers du Métropolitain où l'on place l'ouvrier rebelle aux ordres de la Confédération Générale du travail.

G. F.

—

Le jeu de Curta lipa ou lippa. — On trouve, dans les Archives ecclésiastiques de la Seine-Inférieure, qu'en 1526, un prêtre de Genesville, aujourd'hui Genainville, canton de Magny (S.-et-O). fut condamné à 20 s. d'amende, pour avoir joué dans le cimetière de la paroisse au jeu de *Curta lippa*. Je demande à mes collègues de l'*Intermédiaire*, ce que pouvait être ce jeu, probablement peu innocent, puisqu'il exposait le joueur à une peine relativement sévère. Y a-t-il ici, quelque rapport avec la danse des Brandons qui se passait quelquefois dans le cimetière ?

E. GRAVE.

—

Pignocher. — Manger négligemment et par petits morceaux. Littré donne comme douteuse l'étymologie « épine », « épinocher » et n'en propose pas d'autre. Faut-il rapprocher *pignocher* de *pigne*, fruit du pin ?

S. T.

—

Esquipot. — Tirelire où l'on met de minces épargnes ; dérivé de *pot* et d'un préfixe inconnu, dit Littré. Ce mot existe dans les dialectes occitaniens avec le même sens. Pourrait-on m'indiquer ce préfixe inconnu de Littré ?

S. T.

—

La flûte de Pan. — Existe-t-il une description de cette flûte qui puisse passer pour absolument authentique ?

V.

—

Barbizon. — La chanson des peintres de Barbizon. — Cette chanson célèbre est citée souvent ; mais on se borne à un couplet ou à un refrain :

Les peintres de Barbizon
Ont des barbes de bison.

Pourrait-on en publier tous les couplets dans l'*Intermédiaire* et en donner l'historique ?

Y.

—

Les chevaux de bois. — A quelle époque remonte la création du premier manège de chevaux de bois ?

L. C. V.

Réponses

—

Les aventures de la reine Aliénor (LX, 50). — La charte en question est encore inédite, mais elle paraîtra bientôt dans l'introduction du *Recueil des actes de Henri II*, page 127, dont M. Léopold Delisle va enrichir la collection des *Chartes et Diplômes* publiée par l'Académie des Inscriptions. La bienveillance de mon vénéré maître et ami me permet, en attendant la publication du volume, de satisfaire la curiosité de M. V.

Ce document est daté de Fontevrault en 1152 ; la reine Aliénor s'y qualifie ainsi : *Ego Alienor [dis], gratia Dei Pictavorum comitissa, postquam a domino meo Ludovico, videlicet serenissimo rege Francorum, causa parentele disjuncta fui, et domino meo Henrico, nobilissimo Andegavorum consuli, matrimonio copulata*...

Elle confirme à l'abbaye de Fontevrault une rente de 500 sous, monnaie de Poitiers,. . *sicut dominus meus Ludovicus, Francorum rex, tunc temporis maritus meus, et ego quondam dederamus*...

Cette charte a été copiée par M. Delisle le 4 avril 1870, sur l'original qui lui avait été communiqué par M. Hucher, du Mans.

P. Lbe.

—

Les 18.000 livres payées par Louis XVI à M. de Sartines pour Beaumarchais (LIX, 889 ; LX, 177). — En 1869 parut à Bruxelles un petit volume d'environ 200 pages intitulé : *Beaumarchais en Allemagne*. Révélations tirées des Archives d'Autriche, par Paul Huot, conseiller à la Cour impériale de Colmar.

Nous en extrayons quelques lignes touchant la question ci dessus :

Louis XVI ne devait rien au mystérieux agent de son aïeul ; le jeune et vertueux dauphin qui, en montant sur le trône, exilait la Dubarry, n'était nullement disposé à se montrer reconnaissant des démarches faites pour l'honneur de la favorite.

Toutefois, Beaumarchais fut, plus tard, *pécunièrement* indemnisé et rémunéré. Si sa cause qu'en fût l'objet, c'était là une dette du feu roi, et son petit-fils ne pouvait la laisser en souffrance. (P. 19).

La destruction de tous les exemplaires du libelle, dans un four à plâtre des environs de Londres, opérée fin mars ou commencement d'avril 1774, avait coûté 2.000 francs comptant et une rente viagère de 4.000 fr.

« Le ministère de Louis XVI racheta à Morande, sur sa demande, la *moitié de sa rente*, rapporte M. de Loménie (I, p. 381. *Beaumarchais et son temps*). »

Il semble, à lire ces lignes, que Beaumarchais n'ait touché qu'une fois *officiellement* et que ce fut en rétribution des deux missions à lui confiées par Louis XV et par Louis XVI. En effet, ce ne fut qu'après son retour (fin septembre 1774) d'Autriche où, comme l'on sait, il fut emprisonné à la suite d'intrigues auprès de l'Impératrice Marie-Thérèse, qu'on lui paya sans délai la somme énorme de 72 000 livres (plus de 150.000 fr. d'aujourd'hui) qu'il réclamait. Le prix du libelle n'ayant été, d'après sa propre déclaration, que de 1.500 livres sterling, représentant environ 75.000 fr. de notre monnaie actuelle, on voit que... maître Figaro n'avait pas fait une mauvaise affaire, et qu'il parle *ex-professo*, lorsqu'il dit au comte Almaviva.

(*Barbier de Séville* acte I, sc. VI).

De l'or, mon Dieu ! de l'or ! c'est le nerf de l'intrigue.

Maurice Haloche.

—

« La Marseillaise » : Comment vint-elle à Paris ? Le couplet des enfants (T. G., 568). — Je n'ignore point que ces questions ont déjà été traitées ; mais sont-elles résolues ? M. Alfred Bénard a publié un livre intitulé : *La Marseillaise et Rouget de Lisle. Légende historique racontée à mes petits-enfants* (au bureau de la *Revue Biblio-iconographique*, 9, rue du Faubourg-Poissonnière. Paris, 1907). Dans cet ouvrage, il aborde plusieurs points intéressants sans toujours les résoudre.

Ainsi, il reste à dire comment Mireur, qui apprit la *Marseillaise* aux Marseillais, la connut.

Pour M. Bénard, la *Marseillaise*, dès qu'elle fut connue à Strasbourg, y provoqua un grand enthousiasme. Pour M. G. Lenotre, « la chose ne fit pas événement, « puis l'on n'en parla plus ».

La première trace imprimée de la *Marseillaise* à Strasbourg doit-elle être cher-

chée dans le *Courrier de Strasbourg* ?

M. Bénard ne prête à la *Marseillaise*, à l'origine, que six couplets ; M Lenôtre dit qu'elle en avait sept. dont celui ci qui a disparu tout de suite : c'était une allusion à un arbre de la Liberté planté dans la cour du collège.

Arbre chéri, deviens le gage
De notre espoir et de nos vœux ;
Puisses-tu fleurir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux (*bis*)
Que sous ton ombre hospitalière
Le vieux guerrier trouve un abri,
Que le pauvre y trouve un ami,
Que tout Français y trouve un frère !

Cette note détonne dans l'ensemble, plus belliqueux, plus ardent, plus sauvage ; elle détonne avec les sillons abreuvés de sang impur ; puis c'est bien local...

Le couplet est-il contemporain des premiers ? a-t-il été chanté dans le salon de Diétrich, le lendemain de la nuit où Rouget de Lisle avait improvisé la *Marseillaise* (24 avril 1792) ?

Enfin, voici la question si litigieuse du « Couplet les Enfants » :

Nous entrerons dans la carrière...

On croyait généralement ce couplet de Rouget de Lisle, comme les autres, quand un nommé Louis Dubois, en 1848, s'en déclara l'auteur. Vingt ans plus tard, on attribuait le couplet à l'abbé Pessonneaux.

C'est en faveur de ce dernier que M. Bénard se prononce. L'abbé Pessonneaux était recteur du college de Vienne, le 14 juillet 1792, quand les Marseillais traversèrent cette ville. On les y reçut avec éclat. Ils entonnèrent le chant qu'ils avaient baptisé ; après la cinquième strophe ils s'arrêtèrent, et vingt écoliers dirent le couplet nouveau :

Nous entrerons dans la carrière...

Il avait été composé par l'abbé Pessonneaux. C'était une surprise. Comment l'abbé connaissait-il le chant des Marseillais avant que les Marseillais l'eussent chanté dans la ville ? C'est un point que M. Bénard explique trop facilement : il suppose qu'on lui avait envoyé la chanson..

Mais les hypothèses, les raisonnements, les suppositions ne sont point des preuves. Vienne s'en est pourtant contenté, qui a donné une rue à l'abbé et atteste dans son histoire locale, que le couplet des enfants évita à l'auteur, arrêté comme suspect, de périr sur l'échafaud.

C'est après la mort de l'abbé Pessonneaux que l'on a créé cette légende ; mais lui-même s'est-il jamais dit l'auteur du couplet ? Quelle relation contemporaine enregistre l'épisode des écoliers ? Où mentionne-t-on, dans quelles pièces officielles, l'interrogatoire de l'abbé par les jurés révolutionnaires ? Point de réponses à tout cela.

M. Bénard cependant apporte un document : il dit que, dans le numéro 67 de la *Trompette du Père Duchène*, sous la rubrique de Vienne, à la date du 23 juillet 1792, Hébert imprime :

Nouvelle abracadabrante : le 14 juillet dernier, le Père Duchêne n'était pas en colère. Une fois, morbleu, n'est pas coutume. Un Allobroge, du nom de Pessonneaux, bon diable, fichtre, moitié frocard, moitié pédagogue, a gratifié les Marseillais, à la fête de la Fédération, d'un couplet supplémentaire au chant de Rouget, couplet patriotique, pardieu, et dédié aux enfants. Quoique d'un aristo — pas de règle sans exception — le supplétif a produit sur la troupe un effet mirobolant. Qu'on le dise !

Si la citation est exacte, la cause est entendue.

Mais aux yeux de tout le monde, cette citation apparaît suspecte : ce n'est pas là le style d'Hébert.

Si nous recourons à la *Trompette du Père Duchêne*, n° 67, 23 juillet 1792, nous voyons bien qu'il y est question de la *Marseillaise*. Nous en trouvons le texte — moins le couplet des Enfants — et sans aucune allusion à Pessonneaux.

Le texte destiné à prouver, par un document contemporain, que le couplet en litige est bien de Pessonneaux, a donc été forgé de toutes pièces par M. Bénard, ou tout au moins a été admis par lui sans contrôle.

De toutes façons, c'est une mystification grossière.

—

L'Idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV XXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV à LVII ; LIX, 912 ; LX, 14, 178). — De notre érudit confrère Mantenay, dans l'*Univers* :

Le voyage que Louis XVI fit dans le Cotentin fut une des rares satisfactions que le roi goûta pendant son règne. Il venait de Caen et était arrivé à Cherbourg à onze heures du soir (le 22 juin 1786). Louis XVI alla coucher à l'abbaye, mais à trois heures du

matin, il était sur pied pour entendre la messe célébrée par l'évêque de Coutances, et il se rendait à la citadelle de l'île Pelée qu'il nomme le Fort-Royal. On l'applaudit fort : « Vive le Roi ! » criait la foule. « Vive mon peuple ! » répondait le souverain débonnaire. Louis XVI assista à une revue et à des manœuvres navales. Nombre d'Anglais étaient venus dans la rade de Cherbourg pour voir le Roi de France. Chose curieuse : *le vaisseau, à bord duquel se trouvait Louis XVI pour assister à ces manœuvres et qui battait pavillon de France aux trois fleurs de lys, s'appelait le* Patriote. *Or, chacun sait que la patrie n'existe que depuis* 1789 *et surtout depuis* 1792.

Louis XVI, qui était fort compétent en matière maritime, avait été charmé, je l'ai dit, de son voyage à Cherbourg. Cinq ans plus tard — presque jour pour jour — le malheureux roi prenait en fugitif la route de Varennes ; mais, sur son ordre, on avait placé dans une de ses malles l'habit rouge brodé d'or qu'il portait à Cherbourg. Hélas !..

A. B. N.

—

Une fille adoptive de Mme Tascher de la Pagerie – Bénaguette et Joséphine (LVII ; XLVIII ; LIX, 690, 793, 850, 904, 957). — Charles de Tascher que Blanchet (du Havre) croyait être son grand-père, le père naturel de Bénaguette, avait en réalité, six ans, lors de la naissance de celle-ci. Bénaguette est de 1788 et Charles de Tascher est né en 1782. Il assista au mariage de Benaguette et de Blanchet, en 1808 et donna son âge (26 ans) qui se trouve consigné sur l'acte de mariage des deux époux. Charles de Tascher n'est donc pas le père de Bénaguette.

J'ai dit que Blanchet était le secrétaire particulier de Villaret-Joyeuse. Un contradicteur anonyme nie le fait et déclare que Blanchet était secrétaire du général d'Honzelot. J'ai dit que Bénaguette avait reçu en dot 60.000 fr. On conteste cette affimation. On dit que Bénaguette reçut 150.000 livres. Voici une de mes preuves. Elle est tirée des Archives du gouvernement de la Martinique.

N° 470

Vu la dépêche de Son Em. le Ministre de la Marine et des Colonies en date du 22 octobre dernier, contenant notification et ordre d'exécution de diverses dispositions de S. M. l'Empereur et Roi en faveur de personnes attachées à feue madame de Lapagerie, mère de Sa M. l'Impératrice et Reine,

Vu notamment l'article de cette dépêche portant que l'intention de l'Empereur est que la demoiselle que madame de Lapagerie avait recueillie et adoptée (Mlle Marie-Josèphe Bénaguette) soit mariée convenablement et soit dotée de manière à faire un mariage plus avantageux qu'elle n'eût pu l'espérer si madame de Lapagerie eut pourvu elle-même à son établissement.

Sur la communication qui nous a été donnée par le sieur Jean-Baptiste Blanchet, commis principal de la Marine, secrétaire particulier du Capitaine général, de concert avec la dite demoiselle Marie-Josèphe Bénaguette, du projet qu'ils auraient l'un et l'autre de se marier ensemble ;

Considérant que cette union paraît remplir parfaitement les vues de Sa Majesté l'Empereur et Roi :

Après y avoir en conséquence donné leur consentement, arrêtent :

Art. 1er. — La dot de la demoiselle Marie-Josèphe Bénaguette est fixée, au nom de Sa M. l'Empereur et Roi, et selon ses intentions, à la somme de soixante mille francs (1).

Art. 2. — Cette somme sera payée à la dite demoiselle sur quittance signée d'elle et de son mari, savoir :

Moitié dans les vingt-quatre premières heures qui suivront la célébration de ses noces avec le sieur Jean-Baptiste Blanchet, la moitié restante dans le cours du mois suivant

Art. 3. — Une expédition du présent arrêté et copie authentique de l'acte de mariage du sieur Blanchet et de la demoiselle Benaguette seront annexées au mandat de paiement.

Art. 4. — Le chef d'Administration est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Il sera enregistré à l'inspection.

Donné à la Martinique le 12 mars 1808.

VILLARET

Par M. le Capitaine général,
Le secrétaire du gouvernement
Charles Fonin.

Laussat,
Par M. le Préfet
Colonial
pr le secrétaire principal de
Préfecture
Jubebu
Sre pr

Blanchet, au moment de son mariage, était donc bien secrétaire particulier du capitaine général Villaret, gouverneur de la Martinique.

Néanmoins, Blanchet a pu devenir secrétaire du commandant des troupes de

(1) Il se peut que Bénaguette ait été payée en monnaie de la Martinique, mais la somme qu'elle a reçue équivaut à 60.000 fr. d'argent de France.

la Martinique, le général d'Honzelot. Blanchet est donné comme « secrétaire du gouvernement » sur un acte postérieur à celui de son mariage, sur l'acte par lequel une pension est accordée à Marion, la nourrice de l'Impératrice.

R. PICHEVIN.

[Cet article est celui que le Dr Pichevin nous avait adressé le 30 juin et que nous avions dû renvoyer parce qu'il nous arrivait trop tard ; il aurait dû passer toutefois dans le numéro suivant.]

—

Les généraux Lecomte et Clément Thomas (LX, 107). — Dans son audience du 18 novembre 1871, le conseil de guerre de Versailles a condamné, pour participation au meurtre de ces deux généraux : Verdagner, Lagrange, Simon Mayer, Masselot, Aldenoff, Herpin-Lacroix et Leblond, à mort, Gobin aux travaux forcés à perpétuité, Poncin et Arthur Chevalier à dix ans de la même peine, Kadanski à la déportation, François Chevalier à dix ans de réclusion.

Quelques heures avant son exécution, Herpin-Lacroix, l'un des condamnés, écrivit à un ami la lettre suivante rapportée par M. Jules Claretie, dans son *Histoire de la Révolution de 1870-1871*, tome Ier, page 596 :

Mon cher ami,

L'heure est arrivée, où je vais mourir pour un crime qui n'est pas le mien.

Après avoir fait tous mes efforts, pour empêcher un crime que Dieu et l'humanité réprouvent, je suis condamné à mort, pendant que les véritables assassins se promènent libres et sans s'inquiéter des victimes de leur acte odieux. X., X. et X. se promènent, le premier dans les rues de Paris, les autres à Londres.

Je meurs sans haine Je pardonne à mes juges, comme je prie Dieu de leur pardonner. Plus tard, je l'espère, ma mémoire sera réhabilitée ; ce sera ma récompense... etc.

L'original de cette lettre doit exister quelque part et faire connaître les noms des trois X accusés par Herpin-Lacroix.

D'après M. Claretie, ce dernier aurait essayé de faire, au moins, comparaître les deux malheureux généraux devant une cour martiale constituée séance tenante. Des efforts très énergiques, pour les sauver, furent faits par un lieutenant de la garde nationale nommé Meyer, qu'il ne faut pas confondre avec Simon Mayer, capitaine, l'un des condamnés du conseil de guerre.

Tout fut inutile ; une foule furieuse envahit le local du comité installé rue des Rosiers, n° 6, où étaient enfermés les deux généraux. Ils furent fusillés dans le jardin de cette maison, le général Clément Thomas d'abord, qui tomba en criant : « Vive la République ! » On trouva soixante-dix balles dans son corps ! Les forcenés ne laissèrent même pas à leurs victimes le temps d'arriver jusqu'au mur où devait avoir lieu leur exécution ; toutes deux reçurent déjà des balles en s'y rendant. Le général Lecomte, ainsi atteint par derrière, tomba sur les genoux ; on le releva ; on le poussa vers le cadavre de Clément Thomas et dix coups de feu l'achevèrent.

A. W.

—

La Marianne (LIX 779, 911, 962). — La Société de la Marianne aurait pris son nom de Mariana, fameux Jésuite qui avait soutenu le droit de tuer les rois dans son livre *de Institutione regis*.

SUS.

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3, 67, 127). — Berwer (*Dictionnary of Phrase et fable*, 1909, article *Tricolour*) dit :

Les révolutionnaires ont choisi les 3 couleurs de Paris pour leur symbole. Les 3 couleurs ont été choisies pour la première fois par Marie Stuart. Le Blanc représente la Maison de France ; le Bleu, l'Ecosse ; le Rouge, la Suisse, en l'honneur de la Garde Suisse, qui avait un uniforme de cette couleur. Puis, les héraldistes ont donné ces 3 couleurs aux armes de Paris. On dit que les révolutionnaires de 1789 avaient adopté les 2 couleurs, Rouge et Bleu, et que Lafayette les persuada d'y ajouter le Blanc des Bourbons, pour montrer qu'ils n'avaient pas d'hostilité contre le roi. Le premier drapeau des Républicains était vert. Le drapeau tricolore fut adopté le 11 juillet, quand le peuple fut dégoûté du roi qui avait renvoyé Necker.

(Traduction de l'anglais).

Dr CORDES.

***

M. Léda connait-il l'ouvrage érudit publié en 1874, chez veuve Morel et Cie, 13 rue Bonaparte, sous le titre de *Recherches sur les drapeaux français*, par Gustave Desjardins, ancien élève de l'Ecole des

Chartes et décédé, il y a peu d'années, directeur des Archives ? Il y trouvera la monographie la plus documentée sur nos couleurs nationales et leurs origines.

Voici les conclusions de l'auteur :

Sous l'ancienne monarchie le drapeau blanc n'a pas été le drapeau national : il n'y en avait pas. L'origine de l'adoption du rouge, du blanc, et du bleu comme couleurs de la nation, n'a pu jusqu'ici être établie avec certitude. Quelle qu'elle soit, il est démontré que la cocarde et le drapeau tricolore datent des journées de la Bastille et ont été donnés à la France par la Ville de Paris. Enseignes et cocarde sont à ses livrées qui étaient semblables aux couleurs du roi. (Les armes de Paris sont : *de gueules au vaisseau équipé d'argent au chef cousu de France ; c'est-à-dire bleu, blanc, or et rouge.*)

LÉON SYLVESTRE.

—

Le serment, (LX, 3, 67, 119, 173). — Voici un ouvrage qui pourra être utilement consulté : *Du serment et de sa formule. Etude historique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* Par Jules Declève. Bruxelles, libraire C. Muquardt. 1873-90 p. in-8.

J. LT.

—

Les premiers pionniers de l'Afrique (LX, 107). — Il existe à la bibliothèque municipale de Dijon un grand globe terrestre, XVIIIe siècle, où sont très nettement représentés les lacs de l'Afrique équatoriale.

H. C. M.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 189). — Après notre collègue Beaujour, puisons à nouveau dans le Code pour en finir avec cette question.

Code civil, liv. I, Tit. VIII.

Art. 347. L'adoption conférera le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de l'adopté.

N'est-ce pas là un cas où l'apposition du trait d'union s'impose ?

PERTINAX.

—

Adalbert de Chamisso (1781-1838) (LIX, 891 ; LX, 21, 74). — La personne la plus qualifiée pour renseigner sur les origines de cette famille semble être le colonel Louis Mayran en retraite au Bois d'Epense, par les Islettes, (Meuse) : sa mère était Chamisso ; son père, le général de division, mourut glorieusement au feu, dans l'une des vaines tentatives contre Malakoff.

Son frère, Casimir Mayran, avait joint à son nom celui de Chamisso : il est mort dans sa propriété de la Malmaison.

Un Chamisso, chef d'escadrons de cuirassiers en retraite, mourut en 1908 à Versailles, ne laissant qu'une fille unique, Mme de Widranges, mariée à un officier de cavalerie en garnison dans l'Est, à Stenay ou à Vouziers, et qui elle-même n'a pas d'enfants.

Peut-être est-elle en possession de papiers de famille ? on a lieu de le présumer.

V. B.

—

Christophe Beys (LIX ; LV, 72). — Gilles Beys, imprimeur libraire rue Saint Jacques, à l'enseigne du Lys Blanc, est le père de Christophe Beys. Il épousa en 1572, Madeleine Plantin, fille du célèbre imprimeur d'Anvers, et en eut 9 enfants : 3 fils, dont Christophe, et 6 filles.

Christophe n'eut qu'une fille, Georgine Beys, qui épousa, le 20 août 1628, Simon Le Francq, imprimeur à Paris puis à Lille.

Charles et Denys Beys pourraient être descendants d'un frère de Gilles. Denis Beys fut bien collaborateur et ami de Molière. On dit qu'il écrivit quelques actes de comédie avec lui.

P. L. C.

—

L'acteur Bocage, homme politique (LIX, 780 ; LX, 73). — Curieuses notes biographiques sur cet artiste, dans les *Etudes et Souvenirs de Théâtre*, de Paul Foucher :

M. de Mirecourt, dans son livre, souligne vivement le ridicule des prétentions politiques de Bocage ; — mais ce n'était là un mystère pour personne, et candidat à la députation en 1848, il s'était affiché sur les murs de la capitale moins heureusement comme républicain que comme comédien.

La biographie de Bocage raconte qu'il a été d'abord commis greffier aux conseils de guerre — dans la maison même de ma famille — et à laquelle se rattachent des souvenirs de la jeunesse d'un grand poète, retracés dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Ce qui est curieux, c'est que le greffier, sous les ordres de qui a travaillé Bocage, était lui-même un ancien comédien, nommé Deschamps — excellent homme. Bocage débuta bientôt à l'Odéon. Il a été dans toute sa carrière la conviction incarnée. Il l'a portée jusqu'au fanatisme comme

acteur, et a laissé sur quelques types l'empreinte ineffaçable et poignante de la griffe du lion ; mais il ne s'aperçut point qu'il atteignait la limite du ridicule, en mettant trop le public au fait de ses idées politiques, dont nul n'avait à se préoccuper. M. de Mirecourt raconte que, dans *Pinto*, Bocage rendait séditieux le cri :« A bas Philippe ! ». Il fit mieux — ou pis, — il intercala dans la même pièce, un jour, un cri pour l'amnistie, parce qu'en ce moment-là toute la presse d'opposition la réclamait du gouvernement de Juillet. De la pièce qu'il jouait — quelle qu'elle fût — actuelle ou moyenâge, française, espagnole ou chinoise, Bocage faisait un journal du soir. A ce sujet, un trait amusant. Un jour où il trouva le public irrévérencieux, Bocage usa du droit d'interpellation (il en usait souvent) pour rappeler à la salle que deux révolutions devaient avoir émancipé le citoyen — même sur les planches. Le silence se rétablit ; mais, quelque temps après, Bocage étant en scène, un spectateur éternua. « Quoi ! — s'écria Provost dans la coulisse — après deux révolutions, un spectateur ose éternuer devant Bocage ! ».

P. c. c. F. JACOTOT.

—

Raymond Bouchaud (LIX,837,914; LX, 73). — Raymond Bouchaud était sans doute parent de N... Bouchaud, associé de Thébaud dans le commerce des épices à New-York, dès le commencement du XIXe siècle. Il trafiquait avec les colonies. Ce Bouchaud a, lui aussi, laissé deux filles. Raymond Bouchaud ne serait-il pas lui-même venu à New-York ?

Dr P.

—

Carpeaux (T. G., 171). — La *Chronique médicale* (1er août 1909) publie une intéressante étude sur « Bataillé, professeur libre à la Faculté de médecine de Paris et le statuaire Carpeaux ». Le Dr Pailhas (d'Albi) établit à l'aide d'une correspondance inédite, l'amitié qui unissait ces deux hommes. Un même goût de l'anatomie, à l'origine, les rapprocha. Ce fait est d'autant plus curieux à signaler que le grand sculpteur a été incontestablement un virtuose dans la connaissance du muscle. On voit, par ces documents, que Carpeaux et Bataillé se promenaient souvent ensemble, et échangeaient, à ce sujet, leurs observations.

Enfin, la correspondance révèle cette confidence du Dr Boussac : « A diverses reprises, j'accompagnai les deux amis dans des bals, notamment à la place de la Nation, assez voisine du logement de Bataillé. C'était l'époque où Carpeaux préparait pour l'Opéra son admirable Groupe de la Danse. Il s'agissait de saisir les mouvements des danseurs et de distinguer les muscles y participant. Et dans ces observations Bataillé n'avait pas le moindre rôle. »

Quelle puissance de métamorphose que celle du génie : ce sont les danseurs interlopes de la place de la Nation, les filles et les héros de l'entrechat de ces bastringues borgnes qui sont devenus les êtres de flamme et de passion du groupe illustre...

Le Dr Bataillé a été le dernier conseiller de Carpeaux quand la maladie le frappa en pleine sève : la correspondance publiée est, à ce point de vue, un élément de biographie essentiel.

Une lettre de Carpeaux du 16 avril 1876, se termine sur ces mots :

Je suspends dès ce jour toute espèce de traitements qui jusqu'ici m'ont été contraires, car je m'épuise et n'arrive qu'à des douleurs affreuses qui se portent à la vessie, aux reins, au rectum, au coxis, et à la cuisse droite, (espèce de sciatique). De sorte que je ne peux plus marcher. De plus j'ai des étouffements qui sont le produit, je crois, des doses de liqueur de Fowler. Tout le monde me dit qu'il faut sortir de chez moi, et aller dans une maison de santé. Je n'ai de confiance qu'en votre génie. Je vous en prie, ne me laissez pas dans cette déroute morale. Pardon de tant insister, mais je ne suis plus maître de mes impressions...

A vous de cœur, votre ami qui vous aime et vous attend. CARPEAUX.

11, rue Boileau. Auteuil.

Le dénouement était proche. On sait que grâce au dévouement d'un ami des arts, le prince Stirbey, qui l'installa chez lui, à son château de Becon, Carpeaux mourut entouré de soins affecteux.

Carpeaux a exécuté un buste de Bataillé que la *Chronique médicale* reproduit.

—

Castagny (de) LX, 109). — Famille de Bretagne, anoblie en 1763 : *d'argent à un châtaigner de sinople, mouvant d'un croissant de gueules et accostée de deux étoiles d'azur*. Cette famille était représentée de nos jours par le général A. comte de Castagny, 15 rue Boissy-d'Anglas (*Annuaire héraldique*, 1899-1900). P. LE J.

Famille de Chazerac ou Chazerat (LIX, 837, 971 ; LX, 23, 75, 195). — Je crois que M. Sazerac de Forge m'a mal lu ou compris : J'ai dit — et je n'ai pas été seul à le dire — que la *branche de Berry* des Chazerat, dont je me suis occupé exclusivement, venue du Poitou, s'était éteinte *en Berry*, à la fin du XVIe siècle, faute de descendants mâles, suivant les documents connus. Mais lui-même est-il bien sûr de descendre directement de cette *branche du Berry* ? Ne serait-ce pas plutôt des Chazerat d'*Auvergne*, en admettant que les Sazerac soient issus en réalité de la souche des Chazerat ? Du reste le surnom de *Limagne*, pris par un des rameaux de sa famille, ne semblerait pas laisser grand doute à cet égard. Or, comme il a pu le constater, les armes des Chazerat du Berry et de l'Auvergne n'offrent aucun rapport entre elles ; aussi, malgré que ce ne soit pas un argument péremptoire, va-t-on jusqu'à prétendre qu'ils pourraient bien être tout à fait étrangers les uns aux autres. L'indication des armoiries actuelles des Sazerac éclairerait peut-être la question de leur origine d'ici ou de là. En tout cas, jusqu'à plus amples informations, je me demande si notre confrère ne s'est pas trop hâté de m'accuser d'inexactitude. Cependant, dans l'intérêt de l'histoire des Chazerat de Berry, je souhaite qu'il m'en convainque en démolissant les données acquises jusqu'à présent, au moyen de preuves irréfutables qui nous manquent encore. PIERRE.

***

Colonne 195, avant-dernière ligne, lire que « Vauban signale à *Louvois*. »

—

Astolphe de Custine (LX, 109). — M. G. Gallois trouvera la réponse à sa demande dans les *Mémoires* de Philarète Chasles. HENRY PRIOR.

—

Le cardinal Dubois (LIX, 609, 749 ; LX, 29). — Dubois fut opéré et est mort à Versailles, à l'hôtel de la Surintendance, actuellement no 6 de la rue Gambetta. Les médecins avaient en effet déclaré que l'air de Meudon « était trop vif pour lui. » Il fut opéré par la Peyronnie, en présence de MM. Mareschal et Thibaud. Dubois ne survécut pas, et mourut 24 heures après l'opération, le 10 août 1723, à 5 h. du soir, « en grinçant des dents contre ses « chirurgiens et contre Chirac, auxquels « il n'avait cessé de chanter pouilles. »

On trouvera des renseignements très détaillés sur l'affreuse mort de Dubois dans l'ouvrage paru chez Plon et Nourrit, Paris, 1906, intitulé : *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV*, par le comte de Bièvre, ouvrage couronné par l'Académie française. GEORGES MARESCHAL.

—

Alexandre Dumas et la famille d'Orléans en 1848 (LX, 101). — Une mission politique confiée à Mlle Alice Ozy par Alexandre Dumas, avec intervention de Mme Person, le tout raconté par Villemessant, c'est de l'histoire à la d'Artagnan. H. C. M.

—

Romain Dupérier (LX, 55). — Ce personnage est parfaitement connu à Bordeaux, non seulement par son poème *Les Verroux Révolutionnaires*, mais par bien d'autres écrits qu'il a publiés. Il était né au château de Livran, en Médoc, le 16 juillet 1757, de Jean du Périer, seigneur de Larsan et de Jeanne d'Aux, sa seconde femme ; il était ainsi le demi-frère de Marc-Antoine du Périer de Larsan, né à Bordeaux en 1721, qui présida en 1789 l'ordre de la noblesse de Guyenne comme Grand-Sénéchal, et avec une grande énergie, mais qui n'accepta jamais, comme on a voulu le faire croire, les principes de la Révolution, car il émigra en 1792.

C'est Romain Dupérier lui-même qui nous fournit ces détails et il croit devoir ajouter que sa mère « accoucha de lui à huit heures du matin, sur un billard ! en riant et ne souffrit aucun mal, ni douleur, ce qui fit dire aux sorciers (le Médoc était alors le pays des sorciers) que l'enfant serait très comique et très jovial ! »

Pendant la Révolution, Romain, il nous le dit encore lui-même, se *dénobilisa* pour se *sans-culotider* et il signe toujours : « poète civique de la Convention », ce qui n'empêcha qu'il fut jeté en prison en octobre 1793 et c'est là qu'il composa son poème en six mille vers ! *Les Prisons*, « au prix fait par les prisonniers de 50 sols », poème dont la seconde édition en 1796 porte le titre de *Les Verroux Révolutionnaires*, avec un portrait gravé de l'auteur.

Sous le Directoire, du Périer, comme beaucoup de révolutionnaires par raison, mit de l'eau dans son vin et il rédigea un *Plaidoyer pour le Muscadin*, dans lequel il écrit que « Le Sans-Culotte est malpropre, effroyable, désordonné, avare, égoïste, jaloux, paresseux, traître, indifférent... Le Muscadin est actif, fort propre, bien rangé, franc, sensible, doux, aimant le bien public, s'attachant beaucoup aux femmes... » le tout signé : « Romain Dupérier, muscadifié ! »

Pendant la Terreur et alors qu'il tombait cinq ou six têtes par jour sous le couperet du bourreau, sur la place dite Nationale pour la circonstance, ancienne place Dauphine et aujourd'hui place Gambetta, notre doux poète crut très plaisant de publier un *Journal Amusant.., Utilité, Gaieté, Légèreté... le tout au plus grand plaisir des femmes...* et dans cette feuille pseudo-littéraire il débite à toutes les Chloris, les Philis et les Iris de la ville un tas de quatrains, de madrigaux, d'acrostiches, de bouts-rimés, de triolets et d'impromptus de la plus désespérante platitude.

Il fit suivre son *Journal Amusant*, qui n'eut que sept mois d'existence, de la *Feuille Littéraire, Utile et Amusante* en 1795, et du *Furet Bordelais* en 1796-1797, journaux sur lesquels on trouvera des renseignements très complets dans notre *Histoire de la Presse bordelaise pendant la Révolution*, en ce moment sous presse.

Romain Dupérier peut être classé parmi les fous littéraires. Il avait poussé l'originalité jusqu'à écrire sa propre épitaphe et en vers bien entendu ;

Ci-gît Romain l'original
Du Bas-Médoc originaire,
Qui de Bordeaux à Saint-Macaire
N'a pas rencontré son égal.

E. L.

*
* *

Ce « professeur de belles-lettres » n'est autre que *le chevalier Romain du Perier de Larsan*, demi-frère du grand sénéchal de Guienne, Marc-Antoine du Perier de Larsan. Il était très fier que son titre et ses noms formassent un alexandrin et voulait voir dans cette circonstance la première attention d'une Muse qui devait l'inspirer souvent, trop souvent.

Arrêté comme suspect sous la Terreur, il fut enfermé au Fort du Hâ et comparut, le 3 germinal an II (23 mars 1794), devant le Tribunal révolutionnaire qui prononça son acquittement.

Quelques années plus tard, comme il assistait à une représentation au Grand-Théâtre de Bordeaux, il dut, pour regagner sa place, déranger la femme du Préfet. Celle-ci, qui était fort bien conservée, quoique d'un certain âge, lui dit à brûle-pourpoint : « Monsieur du Périer, vous ne passerez pas sans m'avoir fait quelques vers. » Et sur le champ le poète lui répondit :

Madame, à vos genoux, je demande une grâce :
Vous qui ne passez pas, permettez que je passe.

Romain du Périer mourut à Bordeaux en 1820, sans avoir oublié de composer son épitaphe :

Ci-gît Romain l'original
Du Bas-Médoc originaire,
Qui de Bordeaux à Saint-Macaire
N'a pu rencontrer son égal.

QUŒRENS.

—

Espirac, libraire à Lisle-Jourdain (LX, 56). — Espirac était libraire à Lisle-Jourdain dans le Gers.

Annuaire de l'imprimerie, de la librairie de l'Empire Français pour l'année 1813 (Paris, Pillet, 1813, page 148).

PÉDÉ.

*
* *

C'est à L'Isle-Jourdain (Gers), que M. Espirac était libraire. Il éditait spécialement des livres usuels : paroissiens, livres classiques, et autres publications régionales. Un de mes amis possède un manuel de confrérie, imprimé chez Espirac, Lisle-Jourdain (Gers), en 1844.

N'ayant laissé qu'une fille née vers 1820 et disparue depuis, Espirac vendit son imprimerie, après 1850, à un de ses ouvriers, Castillon, qui, après avoir continué quelques années à L'Isle-Jourdain, s'établit enfin à Lombez à cause du tribunal. Castillon voulut revenir à l'Isle-Jourdain et y passer ses dernières années ; aussi céda-t-il l'imprimerie Espirac à un monsieur Nogue, qui l'exploite encore sous son propre nom, à Lombez.

Si monsieur Albert Renard le désire, je pourrai peut-être lui donner quelques autres précisions.

BEAUMARCHEZ.

—

Famille Fouilleul de la Faverie (LX, 57). — J'ignore les armoiries de

mandées. Je serai d'ailleurs heureux de les connaître et de savoir quelles relations de parenté unissaient Jean René Fouilleul de la Faverie à Guy Fouilleul de la Martinaie, résidant à Grugé l'Hopital, (Anjou), époux de dame Marie Jallot. — Ces derniers eurent une fille, Anne Angélique Fouilleul, qui épousa, le 26 novembre 1782, à Saint-Michel du Bois (Anjou) son cousin germain Julien René Jallot de Fresnaye, fils de Jean Julien Jallot de la Riveraie et de Marguerite Madeleine Chartier.

LA PAINAIE.

—

Galliffet (LX, 4, 131). — Dans le courant de recherches généalogiques à l'état-civil de Mézières (Ardennes) j'ai trouvé, sur la famille de Galliffet, l'acte suivant que je crois inédit :

L'an mil sept cent quarante un, le douzième de mars, est décédé dans cette paroisse messire Gaspard ch valier de Galifet, chevalier de Malthe et capitaine au régiment de la Couronne, âgé de vingt-quatre ans, natif de la Rochelle, lequel a esté inhumé le treze, dans l'église de cette paroisse, près de l'authel de la sainte Vierge, où nous l'avons conduit avec les cérémonies ordinaires, en présence de M. le chevalier de Copons, capitaine audit régiment, et M. Dauxion, capitaine aide-major audit régiment, qui ont signez avec nous les jour, mois et an que dessus.

Signé : le chr de Copons, le chr d'Auxion, d'Argy.

(*Registre paroissial de N.-D. de Mézières*, GG 23, fol. 159).

P. c. c. TH. COURTAUX.

—

Le général Garibaldi ne s'appelait-il pas originairement Garibaldo ? (T. G., 377 ; LVI ; LVIII). — L'intermédiairiste X, en publiant l'acte de naissance du Général Garibaldi, écrit à la fin : « Ce document, assez intéressant au « point de vue historique, va d'ailleurs « être photographié et vous le verrez « quelque jour figurer dans une publi- « cation illustrée, d'où, comme le héros « lui-même, il ira certainement faire « aussi le tour du monde ».

Je serais fort obligé à X s'il voulait bien me faire connaître la publication à laquelle il a fait allusion.

G. UZIELLI.

Le Cointe de Guet-Fontaine, garde du corps (LX, 56). — On pourrait trouver dans quelle compagnie de l'armée de Condé, il fut inscrit, en consultant l'Etat général du corps de Condé lors de sa dissolution en 1801, à la fin du 3e vol de *Campagnes du Corps sous les ordres... de Monseigneur le Prince de Condé* par le marquis d'Ecquevilly. — Paris Lenormant 1818. 3 v. in-8°.

PRIMOGUÉ.

—

Famille Lefèvre de Lépine (LIX, 840). — Il y a bien eu une famille de Lépine aux colonies d'Amérique, mais Papin et non Lefèvre de Lépine.

Madeleine Papin de Lépine épousa à la Guadeloupe René Bourgelas et a laissé deux fils, dont l'aîné, Pierre Bourgelas, capitaine de cavalerie au Port-Louis, Guadeloupe, décédé avant 1743, avait épousé Marie-Madeleine de Lépine, probablement une cousine.

La famille Papin de Lépine était alliée à celle de Louis de Villiers, sieur de la Courtille, décédé à la Guadeloupe avant 1765, aux familles Blanchet, Couppé, etc.

Dr P.

—

Danican Philidor (LX, 5). — Un monsieur Danican-Philidor (Eugène) prit sa retraite comme préfet des Basses-Alpes. Il est décédé depuis une vingtaine d'années et inhumé à Saint-Mandé. Il avait plusieurs freres.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Le secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, sous le préfet Durand Saint-Amand ou son successeur le préfet Bohat, — s'appelait Danican Philidor, vers 1860 ou 1855.

SAINT-M.

***

Danican Philidor avait épousé, au mois de février 1760, la sœur du chanteur Richer. Philidor Danican, eut de cette union sept enfants, dont une fille, qui fut la première femme du pianiste Pradher, et mourut au mois d'août 1825

Dr BILLARD.

***

Il existe des descendants du musicien français de ce nom. J'en ai connu un à Saint-Pierre (Martinique). Il était trésorier particulier en 1873. Il a quitté cette colonie pour se rendre, je crois bien, à

Saïgon. Il est mort en France. C'était un homme fort distingué.

Il a laissé deux enfants : un fils, Albert Danican, qui doit avoir une cinquantaine d'années et qui vit toujours, je pense, à Paris ; et une fille Noémie qui a épousé M. Gabet, officier d'infanterie de marine.

R. PICHEVIN.

* * *

Un M. *Danican-Philidor* a été préfet de l'Indre depuis le 3 septembre 1879 jusqu'au 17 novembre 1880. Au moment de son arrivée dans le département, une feuille locale et gouvernementale a publié sur lui l'entrefilet suivant : *Extrait du Dictionnaire universel d'histoire de Bouillet* :

PHILIDOR (François-André *Danican*, dit), célèbre compositeur né à Dreux en 1726, mort en 1795, avait un talent particulier pour le jeu d'échecs et le fit admirer en Angleterre, en Allemagne, comme en France ; mais il cultiva surtout la musique. Il donna plusieurs opéras-comiques dont un seul (*le Maréchal-Ferrant*) est resté au répertoire, et trois grands opéras oubliés aujourd'hui. Philidor manquait de verve et d'inspiration, et fut souvent accusé de plagiat. Son *Analyse du jeu des échecs* (Londres, 1749) a été souvent réimprimée.

« Cette ORIGINE de notre nouveau préfet est pleine de promesses : harmonie, conciliation, esprit pénétrant et juste, on devrait tout en espérer. » etc.

Le même surnom accolé au même nom patronymique du préfet en question, le document quasi-officiel ci-dessus permettent de conclure qu'assurément le joueur d'échecs-musicien Danican, dit Philidor, a laissé une descendance. PIERRE.

* * *

Certainement, Philidor a laissé une descendance. Lorsque je m'occupai pour la première fois, dans la *Gazette musicale*, de ce grand artiste, l'un des plus admirables qu'ait produits la France, quoique depuis longtemps injustement oublié, je me trouvai en relations avec sa petite-belle-fille, madame Philidor, déjà âgée, qui possédait un délicieux buste de son grand-père, dû à l'élégant ciseau de Pajou. Je fus aussi en correspondance, à cette époque, avec le fils de cette dame, qui était alors conseiller de préfecture de l'Aude, à Carcassonne, et qui, plus tard, je crois, remplit les mêmes fonctions à Nancy. Je retrouve une lettre de lui, avec son cachet : une lyre barrée d'une plume, avec, au-dessous, ses trois initiales, E. D. P.

Je crois qu'à cette époque plusieurs Philidor étaient dans l'administration ; il doit y en avoir encore, et il me semble qu'en consultant le recueil annuel officiel, on doit retrouver leurs traces.

Autant que je me rappelle, les Philidor étaient alors alliés aux de Leuven et aux Planard, ce qui perpétuait les relations de la famille avec l'Opéra-Comique.

ARTHUR POUGIN.

Famille Rouillard de Beauval (LX, 58). — La famille Rouillard de Beauval, avant la Révolution, était établie à Paris, d'où probablement elle était originaire. Un de ses derniers représentants, Adrien Cyprien R. de B. né à Paris le 6 juin 1779, fils d'un conseiller du roi, trésorier de France, habita le département d'Eure-et-Loir. Engagé à 15 ans il servit avec distinction au 6e hussards, au 2e chasseurs à cheval, au 6e cuirassiers. En 1803 il était aide de camp du général de brigade Carra Saint-Cyr, en 1805 lieutenant au 2e grenadiers de la garde impériale, en 1811 capitaine aux fusiliers sergents de la même garde ; le 18 janvier 1813 il était mis à la tête des flanqueurs chasseurs avec rang de lieutenant colonel ; en 1814 il était nommé au 11e régiment de ligne. Il servit à l'armée du Rhin (ans 8 et 9) au corps, d'observation du midi (ans 10 et 11) au camp de Bayonne an 12), sur les côtes de l'Océan (an 13) à la grande armée (1806-1807), à l'armée d'Espagne (1808), en Allemagne (1809), en Saxe (1813), et dans la campagne de France. Il fut blessé à Marengo, à la bataille de Dresde eut trois chevaux tués sous lui et fut de nouveau blessé à Montmirail. Il se distingua par sa valeur au passage du Mincio (an 9, et par son dévouement à la prise d'assaut d'Arrezzo en 1803. Après avoir reçu en 1808 un brevet de rente de 500 fr. de Napoléon Ier, pour les services, dit le décret, qu'il nous a rendus dans le cours des campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, il quitta le service en 1815.

La première Restauration lui accorda la croix de Saint-Louis et lui confirma le titre de baron qu'il avait reçu de l'Empire. Depuis, il fut fait officier de la Légion d'honneur.

Rentré dans la vie civile il ne resta point oisif Il fut successivement maire du Coudray et de Morancez (Eure-et-Loir) membre du conseil général d'Eure-et-Loir, et commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Chartres avec rang de colonel.

Devenu aveugle dans les dernières années de sa vie, il mourut au milieu de sa famille, à Paris, le 21 janvier 1859 et selon sa recommandation fut inhumé dans le cimetière du Coudray près Chartres.

M. Rouillard de Beauval qui habitait, si mes souvenirs d'enfance sont fidèles, à Chartres un hôtel situé en face et près de la cathédrale, était vraisemblablement le neveu de Anne Elisabeth R. de B. qui devint, par son mariage, madame de Boullenois. H. DE G.

Le peintre Russel (LX, 110). — Il y a eu deux peintres de ce nom, de l'école anglaise.

1° Russel (John), né en 1744, mort en 1806, celui auquel fait sans doute allusion mon correspondant. Il habitait Geuldeford, dans le comté de Lurrey. Il excella surtout dans les portraits aux crayons de couleur et écrivit un *Traité sur l'emploi des crayons*. John Russel fut membre de l'Académie royale.

2° Et Russel (Théodore), né en 1614. On a de lui *la tête de Cyrus reçue par la reine Thomyris*. Dr BILLARD.

Famille de Valois Saint-Remy (LX, 6). — M. René de Belleval a publié dans la *Revue nobiliaire* de Sandret, année 1869, un article sur *Les Derniers Valois*, duquel nous extrayons ce qui suit :

Nicolas-René de Saint-Remy eut deux fils, dont un seul lui survécut :

Jacques de Saint-Rémy, né le 22 décembre 1717, à Fontette, se fit appeler Jacques de Valois, baron de Saint-Rémy, mort le 14 février 1762, épousa le 14 août 1755 à Langres, Marie Jossel, fille d'un fermier de son père, dont il eut :

I. — Jacques de Valois Saint-Rémy, né le 25 février 1755, avant le mariage de son père ; lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance, en 1785 ;

II. — Jeanne, née le 22 juillet 1756, épousa à Bar-sur-Aube le comte de Lamotte et mourut à Londres le 23 août 1792 ;

III. — Marie-Anne, née le 22 octobre 1757, devint chanoinesse en Allemagne et mourut dans l'obscurité.

La branche illégitime, issue de Henri II et de Nicole de Savigny était donc complètement éteinte au commencement du XIXe siècle. D. DES E.

***

La famille de Bourbon-Busset est éteinte ; du reste Riesttap mentionne : Bourbon-Busset : *maison éteinte*. *Qui* s'est trompé ? Du reste, de nos jours, nous assistons à de telles *résurrections* de familles, que celle de Lazare n'est auprès d'elles que de la *gnognote*. P. M.

***

D'après Potier de Courcy, il subsistait encore au XIXe siècle une branche issue du trisaïeul de la comtesse de la Motte, René de Valois de Saint-Rémy, baron de Fontettes et d'Essoyes (1606-1665) qui avait épousé Jacquette de Brévot. Cette branche était représentée par Etienne Melchior de Valois Saint-Rémy, receveur de l'enregistrement, né à Troyes en 1801, mort en 1867, marié en 1838 à Louise-Adélaïde-Désirée d'André de Breuil, et par leurs enfants : Gustave, né à Troyes en 1848 ; Marie-Caroline, née à Revigny (Meuse) le 19 février 1842, mariée en 1868, à Marie-Paul-Emile Socard ; et Louise-Sophie Olivia née à Longuyon le 19 septembre 1844.

Le frère de la comtesse de la Motte est mort à l'Ile Bourbon le 9 mai 1785 sans alliance. J. G. T.

Robert de Vey (LIX, 953 ; LX, 82). — Notre érudit confrère A. H. veut bien nous signaler dans le n° du 20 juillet, une source de renseignements sur Robert de Vey. Grâce à lui nous savons qu'il hérita, à titre de fils adoptif de l'amiral comte Jacob, de la terre de Livry ; que peu avant sa mort, en 1884, le beau domaine fut vendu par le ministère de Me Poulain, avoué à Pontoise et acquis par M. Loriol de Barny.

Nous serions désireux de connaître l'étude de notaire dans laquelle cette vente a été passée. En en consultant les minutes, nous apprendrions sans doute à quelle date Robert de Vey a été adopté par l'amiral Jacob, quel est le lieu de sa naissance et enfin quels sont les nom et prénoms de sa mère, les prénoms de son père et le lieu d'origine de ce dernier,

renseignements que nous cherchons spécialement. DUELLA.

—

Famille Virgile du Pré (LIX, 222, 364, 756. — Faisant mon service au 2e cuirassiers, j'ai eu comme officier de peloton, le lieutenant Virgile, et celui-ci passa capitaine il y a une douzaine d'années. P. M.

—

Les armoiries de la France sous la République française (XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXXVI ; LIX, 982 ; LX, 61, 120). — Il me semble que c'est sous Charles V, au XIVe siècle, par conséquent, et aussi au XVe, que les fleurs de lis sans nombre ont fait place dans l'écusson royal, aux trois fleurs de lis posées deux et une. H. C. M.

—

Armoiries de Jacques Cœur (LX, 59). — Les armoiries de Jacques Cœur sont : *D'azur à la fasce d'or chargée de 3 coquilles de sable accompagnée de 3 cœurs de gueules.* Ces armes sont peintes dans l'ancien Hôtel Jacques Cœur à Bourges. Mais il y a une faute de blason qui est rectifiée par le chanoine Hubert (ms. de la bibliothèque d'Orléans) et par Paillot. Les 3 cœurs sont d'or.

MARTELLIÈRE.

* * *

D'azur à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de sable, et accompagnée de trois cœurs du second ; elles accompagnent un portrait du célèbre argentier, dans ma collection héraldique. Cette famille existait encore à Montargis à la fin du XVIIIe siècle ; Sylvain Cœur fut maire de cette ville en 1769.

P. LE. J.

* * *

Les armoiries de Jacques Cœur portent une fasce chargée de trois coquilles et accompagnée de trois cœurs. Je les trouve sur le dessin d'un vitrail du Musée de Bourges représentant un vaisseau de Jacques Cœur, qui porte l'écusson à la poupe et au sommet du mât un pavillon à ses armes ; les couleurs ne sont pas indiquées, mais les coquilles paraissent être noires. — Rietstap indique les mêmes armes : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois coquilles de sable et accompagnée de trois cœurs de gueules.* Devise : *A cœur vaillant rien impossible.* Pourtant ces cœurs de gueules sur fond d'azur me paraissent un peu à enquerre.

M. A. E. demande qu'on lui indique les armoiries de Jacques Cœur et si sa postérité subsiste encore.

Voici quelques renseignements que je trouve dans un ouvrage sur Bourges :

Jacques Cuer (Jacobus Cordis) fils de Pierre Cuer marchand pelletier, né à Bourges à la fin du XIVe siècle, fut l'ami intime du roi Charles VII qui l'anoblit ainsi que sa femme et toute sa postérité par lettres patentes données à Laon au mois d'avril 1440 et vérifiées à la chambre des comptes le dix du même mois.

Ses armes se voient à la voûte de la sacristie de la cathédrale de Bourges er sur les vitraux.

Elles sont *d'azur à la fasce d'or, chargées de trois coquilles de sable et accompagnées de trois cœurs de gueules* avec la devise : *A vaillants cueurs rien impossible.*

On voit aussi sur les vitraux les armes de sa femme — Marie de Léodepart fille d'un prévot de Bourges et valet de chambre du duc Jean le Magnifique.

Dans l'escalier principal de l'hôtel que Jacques Cœur fit batir à Bourges en 1445 et où siège la Cour d'appel depuis 1822, on voit les statues des deux époux : Jacques Cœur d'une main tenant un marteau et de l'autre présentant un bouquet à son épouse. Sur leurs vêtements sont gravés des cœurs et des coquilles, qui pourraient bien attester une alliance inconnue entre la famille Coeur et celle de Guy Coquille célèbre dans le Nivernais.

Jacques Coeur eut deux fils Jean Cuer archevêque de Bourges et Geoffroy conseiller et maître d'hôtel de Louis XI.

Geoffroy eut un fils Jacques Cueur qui vendit en 1501 l'hôtel que son aïeul avait fait construire.

BEAUJOUR.

* * *

Etant au collège, il y a de cela quarante ans et plus, j'avais un condisciple nommé Jacques Cœur de l'Etang, dont la famille affirmait, avec documents à l'appui, descendre du célèbre argentier de Charles VII. Cette famille habitait les environs de Montargis (Loiret), plus exactement Nogent-sur-Vernisson, si je me souviens bien. On me dit qu'il en existe encore plusieurs représentants.

A. W.

* * *

Jacques Cœur, lorsqu'il reçut, en 1440 des lettres de noblesse, fut pourvu d'armes

parlantes rappelant ses nom et prénoms : *d'azur à la face d'or chargée de trois coquilles de sable, accompagnées de trois cœurs de gueules, 2 et 1* :

Les trois cœurs furent répandus à profusion dans tous les détails d'architecture du magnifique bâtiment (hôtel de la Chaussée, aujourd'hui palais Jacques-Cœur) que le célèbre argentier fit élever à Bourges et dont le coût s'éleva à *six vingt quinze mille livres*.

On peut trouver les armes de Jacques Cœur peintes sur le premier feuillet d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (latin 699) acheté, pense-t-on, par l'argentier lui même, et d'un autre manuscrit de la même bibliothèque (latin, *ad homine* n° 3754).

Il laissa de Macée de Léodepart cinq enfants :

1° Perrette qui, à la mort de Jacques Trousseau son mari, se fit religieuse à Sainte Claire de Bourges.

2° Jehan, archevêque de Bourges, qui possédait le manuscrit 3754 ci-dessus cité.

3° Henri, doyen de l'eglise de Limoges et chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges.

4° Ravaut (pas de détails).

5° Geoffroy qui suit :

Geoffroy Jacques Cœur seigneur de la Chaussée, échanson et maitre d'hôtel de Louis XI, eut d'Isabelle Bureau trois enfants :

1° Jacques qui vendit l'hôtel de la Chaussée (1) (palais Jacques Cœur) à Antoine Turpin, seigneur de Nozay, moyennant 15000 livres, 15 aulnes de velours noir et 14 aulnes de camelot, le 7 octobre 1501, et mourut sans enfants, laissant ses deux sœurs pour seules héritières.

2° Marie, femme d'Eustache Lhuillier, seigneur de Saint Mesmin.

3° Germaine, femme de Louis du Harlay, écuyer, seigneur de Cesy, d'où une illustre postérité.

Il y a tout lieu de croire que le nom de Jacques Cœur s'éteignit à cette génération, car notre grand historien berrichon, *la Thaumassière*, ne donne aucun renseignement sur le fils de l'argentier, Ravaut, qui seul aurait pu faire souche ..

E. TAUSSERAT.

(1) Voir l'hôtel Jacques Cœur en 1670 par M. Deshoulières (Antiquaires du centre, 1900, xxive volume).

* * *

Je possède, dans un de mes cartons, un tableau généalogique destiné à établir l'existence d'un ascendant commun entre une famille Claparède, de Genève, originaire de France, et la famille royale de Savoie. Cet auteur commun ne serait autre que Jacques Cœur, le célèbre argentier, dont la descendance se trouverait ainsi, dans deux branches bien inégalement situées, à Genève et à Rome. Je communiquerai ce tableau à l'*Intermédiaire*, après les vacances, quand je pourrai le retrouver. Il va sans dire que je ne me porte pas garant de l'authenticité de cette généalogie, certaines familles s'attribuant volontiers des origines illustres qu'il n'est pas toujours facile de prouver.

NISIAR.

—

Armoiries de Charles du Molin (LX, 169). — *D'argent à la croix ancrée de sable, chargée au milieu d'une coquille d'or.* (*Vie de Charles du Molin*, par Brodeau. Paris, 1654, in-4° p 9.

—

G. O. B.

Maréchal de camp provincial (LIX, 895 ; LX, 69). — *Errata*. vol. LX, col, 69, ligne 22, au lieu de *Clavagnac*, lire *Chavagnac*. Quatre lignes plus bas, au lieu de *Cancale*, lire *Candale*.

—

Une décoration de l'ordre de Cincinnatus (LIX, 841). — La décoration de l'ordre de Cincinnati, fondé en 1783 par les officiers de l'armée Continentale, est représentée dans les portraits des principaux officiers de la Révolution qui se trouvent au Ministère de la Guerre, à Washington.

Je possède une gravure de la décoration actuelle. M. le vicomte de Grouchy pourrait s'adresser pour la décoration elle-même, au trésorier-général de la société des Cincinnati dont l'adresse lui sera donnée par Bailey, Banks et Riddle C^o, 1213 Chesnut, Street, Philadelphia, Etats-Unis.

D^r P.

—

« Le Lac » : où fut composée cette poésie de Lamartine ? (LX, 7). — M. Léon Séché, dans l'*Echo de Paris* (10 août 1909) répond à notre question. Son article porte ce titre : *Plages et villes d'eaux romantiques : Aix-les-Bains.*

M. Léon Séché voudrait que l'on convertit en musée l'hôtel Chabert.

« Au premier étage dans la chambre de Lamartine et dans l'appartement de Mme Charles, on réunirait tous les documents relatifs à leur séjour à Aix-les-Bains. »

Que faudrait-il pour réaliser ce programme? Un peu d'argent, mais surtout de la bonne volonté. De l'argent, il y en a à Aix-les-Bains, et l'on en trouverait ailleurs; on en a bien trouvé à Chambéry quand il s'est agi d'acquérir les Charmettes. Je suis sûr que M. Dujardin-Beaumetz subventionnerait avec plaisir la ville d'Aix-les-Bains, le jour où elle serait décidée à acheter l'hôtel Chabert pour en faire ce que je viens de dire. Car le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts est un fervent admirateur de Lamartine. Malheureusement, les municipalités ne font pas toujours ce qu'elles désirent. J'en sais quelque chose. Il y a quatre ans, ayant avec quelques amis formé un comité pour élever à Aix-les-Bains un monument commémoratif au poète et à l'héroïne du *Lac* et du *Crucifix*, je me heurtai à des résistances locales telles que le maire lui-même n'en put venir venir à bout, et que nous dûmes renoncer à notre projet. Ce monument se fera quand même, mais il sera édifié sur un autre territoire, où peut-être il sera mieux à sa place. Je m'explique.

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a inséré dans son numéro du 10 juillet dernier la question suivante de M. le baron de Nanteuil :

« Est-il possible de préciser l'endroit même où la poésie du *Lac* a été écrite? Tout le monde sait que l'original porte la date de : « Aix, septembre 1817. » Il s'agirait de déterminer le lieu de l'inspiration d'une manière plus précise, et de savoir si c'est à tort ou à raison que M. Léon Séché l'a placé à Saint-Innocent, alors que la tradition du pays est opposée à cette manière de voir. »

Je réponds à M. le baron de Nanteuil. La tradition locale ne repose sur rien de probant. C'est une légende, voilà tout. On croit généralement que le *Lac* fut composé sur la colline de Tresserve, à l'endroit qu'on appelle encore « le bois Lamartine », bien que ce bois n'existe plus. Le texte même de cette poésie suffirait à détruire cette croyance. Que disent les premières strophes?

O lac! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde, je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir.
Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes,
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déchirés,
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Or, de l'extrémité de la colline de Tresserve au lac, du côté du Petit-Port, il y a plusieurs centaines de mètres, et le seul endroit du rivage où il y ait des roches profondes et où l'on puisse, étant assis, recevoir l'écume des eaux, c'est le cap Saint-Innocent. Ouvrons d'ailleurs, le roman de *Raphaël* à la page où Lamartine raconte leur promenade au bord du lac, la veille de leur départ d'Aix-les-Bains. « Cette futaie de Saint-Innocent, dit-il, est un cap qui s'avance au milieu des flots dans la partie la plus mélancolique et la plus inhabitée de la rive. Elle se termine à quelques rochers de granit lavés par l'écume quand le vent la soulève, secs et luisants quand le flot est retombé. *Nous nous assîmes chacun sur une de ces pierres contiguës*. En face, l'abbaye de Haute-Combe pyramidait en noir devant nous, de l'autre côté du lac. Nous regardions une petite tache blanche qui brillait au pied des terrasses sombres du monastère. C'était la maison du pêcheur où ces flots nous avaient jetés tous les deux pour nous réunir éternellement par le hasard de cette rencontre... »

Cela étant, quoi de plus naturel que Lamartine, en apprenant, au mois de septembre 1817, que Mme Charles, malade, ne pourrait pas le rejoindre à Aix, ait été pleurer sur une des pierres où l'année d'avant ils s'étaient assis tous deux? A défaut d'une autre indication, je n'hésiterais pas une minute à désigner la pointe avancée du cap Saint-Innocent comme étant « le lieu de l'inspiration » du *Lac*. Mais j'en ai trouvé une autre très précise dans une lettre de Louis de Vignet à Guichard de Bienassis, qui est entre mes mains, et l'on ne saurait mettre en doute la parole de Vignet, puisqu'il était à Aix avec Lamartine quand fut composée l'*Ode au lac*. C'est bien au cap Saint-Innocent que jaillirent ces stances immortelles... J'ai donc eu l'idée de dresser notre monument commémoratif en cet endroit.

Dans ce même article, M. Léon Séché demande à Aix-les-Bains de consacrer le séjour qu'y fit Ponsard pour guérir une « crise d'âme » : il aimait Marie de Solms qui tenait sa cour à Aix-les-Bains.

Un, deux, trois, etc... Vers à retrouver (LIX, 896, 984; LX, 35, 91, 156). — A propos des vers (déjà identifiés) de Victor Hugo, veut-on me permettre de donner quelques fragments d'un chant populaire basque, publié quelque part par Garay de Monglave, et cité, en 1853, par J.-J. Ampère, dans les *Instructions du comité de la langue*, etc., prescrites pour les

collaborateurs du *Recueil des poésies populaires de la France* (décret Fortoul, 1852).

. . . .

Un cri s'est élevé au milieu des montagnes [des Escualdunacs,

. . . .

Ils viennent, ils viennent !
Combien sont-ils ? Enfant, compte-les bien.
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, [neuf, dix, onze.
Douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept [dix-huit, dix neuf, vingt.
Vingt et des milliers encore,
On perdrait son temps à les compter.
Unissons nos bras nerveux, déracinons les [rochers,
Lançons-les du haut des montagnes
Jusque sur leurs têtes
Ecrasons-les, tuons-les.

. . . .

Le sang jaillit, les chairs palpitent,
O combien d'os broyés, quelle mer de sang !

. . . .

Combien sont-ils ? Enfant, compte-les bien.
Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, [quinze, quatorze, treize,
Dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois, deux, un.
Un ! il n'y en a même plus un.

. . . .

Les *Instructions* où se trouve ce passage furent imprimées dans le *Moniteur* de 1853. (J'ai sous les yeux un tirage à part ; pp. 4-5). Elles sont donc anterieures de quatre ans à la 1re série de la *Légende des siècles* (qui est de 1857). Je crois que V. Hugo lisait le *Moniteur* à cette époque-là, et l'on peut supposer qu'il trouva de son goût cette énumération et s'en inspira dans une occasion toute différente.

VOYSLAV M. YOVANOVITCH.

—

Le « tout s'arrange » de M. Capus (LX, 49).

Balzac, *Un grand homme de province à Paris* :

Lucien, crut à son avenir en se fiant à ces axiomes profonds de Blondet :

« *Tout finit par s'arranger* », (Michel Lévy, Balzac, Œuvres illustrées, 1867, p. 55, 2e col.)

P. B.

—

La « Chemise » d'Anatole France (LX, 114). — Anatole France est loin d'être le père du conte qu'il a intitulé *La Chemise*.

Je ne sais si Walter Scott ou Voltaire en font mention, mais je connais l'histoire de la *Chemise* depuis quelque 25 ans — et ce n'est pas France qui me la conta.

D'autre part, ce conte se trouve tout au long dans un roman de Jules Verne, intitulé les *Enfants du capitaine Grant*.

VASCO.

—

Faire rougir un singe (LX, 115). — Celui que *Le Petit Parisien* appelle « le plus mesuré de nos écrivains », n'est pas Renan, comme parait le croire M. G. F., mais Octave Feuillet qui, dans son roman *La Morte*, publié en 1886, parlant d'une conversation entre jeunes filles du meilleur monde (le monde des romans de Feuillet), disait que ces jeunes filles tenaient des propos à faire rougir un singe !

L'expression, neuve alors, a depuis fait fortune et s'emploie assez communément.

GUSTAVE CHÉNEAU.

* * *

La phrase en question est d'Octave Feuillet ; elle se trouve dans son roman *la Morte*, page 8 (Paris, Calmann-Lévy, 1886). La voici textuellement :

... Elles étaient trois (trois jeunes filles du grand monde), toutes trois causant à demi-voix avec des rires frais comme l'aurore, et de grands yeux naïvement ouverts comme des fleurs. Je prêtai l'oreille, Je ne relaterai pas les propos que j'eus la stupeur d'entendre sortir de ces lèvres virginales, je dirai simplement qu'ils auraient fait rougir un singe.

ALBERT CIM.

Mêmes réponses : M. P. ; D. R EX.-LIBRIS, H. C. M.

—

Vers à retrouver : « Quand je viendrai m'asseoir dans le vent, dans la nuit .. » (LX, 172). — Ces vers sont de Jean Moréas ; on les trouvera dans les *Stances*.

Je m'excuse de ne point donner la référence avec plus de détails.

+

—

—

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté » (LIX, 617, 759, 874, 980 ; LX, 147). — On cite rarement ce panégyrique de la Bonté par Schopenhauer :

L'esprit, le génie, la beauté sont éclipses par la Bonté. . La Bonte du cœur... appartient à un ordre de choses qui aboutit plus

loin que cette vie, et elle est incommensurable par rapport à n'importe quelle perfection.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

***

Puisque, à la suite de l'identification de cette sentence, on se trouve venu à faire un choix de maximes relatives à la bonté et d'appréciations sur le sujet de cette vertu, voici un sentiment dont on ne lira sans doute pas l'expression sans curiosité :

J'ai horreur de la bonté, et cette horreur n'est égalée que par ma peur des fautes de goût. (J. A. Coulangheon. *Lettres à deux femmes*. Mercure, 408, p. 110. +

—

Fermes à noms bizarres en série de trois (LIX, 896). — Dans l'arrondissement du Blanc (Indre), on trouve presque parallèlement à la lisière de la forêt de Paillet, un kilomètre entre chaque, trois fermes dont les noms sont : Le Pas, le Trop, le Galop.

Cela n'a de signification que par rapport à la petite ville de Belâbre qui est dans le voisinage, et d'où on se rend facilement au pas d'un cheval à la première de ces fermes, dans le même temps qu'il faudra pour aller au trot à la seconde, et au galop à la troisième.

On trouvera les deux noms du Trop et du Galop sur la carte d'état major du 9e corps d'armée section Aigurande. Quant au nom du Pas, il a été remplacé sur cette même carte, par le nom plus nouveau des Brandes, qui, pour les gens du pays, est presque inconnu.

Je regrette de ne pouvoir, pour l'édification des Folkloristes, faire l'historique de ces trois hameaux ; ni même dire s'ils existent depuis longtemps.

Je crois cependant que le Pas est une forme assez ancienne : peut être même autrefois un fief. C'est probablement sa préexistence qui a déterminé les deux autres dénominations. M. A. B.

—

Oua pour non (LIX, 843, 989) ; LX, 95. — En disant que la locution *oua* pour *non* est essentiellement poitevine, je crois que M. Edmond Thiaudière commet une erreur. Voici d'abord FXT de Dijon qui la retrouve dans la Côte-d'Or, puis je me souviens maintenant que mon père l'employait couramment et tout à fait dans la même acception que les exemples cités par FXT de Dijon. Or, mon père était d'origine normande, il avait fait ses études à Caen et n'était venu à Paris, qu'à seize ou dix-sept ans, c'est donc certainement de la Normandie qu'il avait apporté cette expression. Je ne l'ai jamais vue écrite, mais le son *a* précédait toujours *oua* ou plutôt *ouat*. Il disait : Aouat ! et aussi bien : Aouich ! Mon père est mort en 1884 ; j'avais oublié ce terme ; les discussions de l'*Intermédiaire* me l'ont remis en mémoire.

J'ajoute que notre famille n'a aucune relation ni alliance avec les provinces du centre ; j'incline donc à croire que cette locution est peut-être plus générale qu'on ne le pense. J. V. P.

***

D'après les réponses publiées par l'*Intermédiaire*, il est facile de remarquer que chacun prétend que ce mot est essentiellement poitevin, nivernais, normand. Il est légitime d'en conclure que ce mot, quoique inélégant, est essentiellement français. FXT.

***

Il y a de cela plus de 60 ans... nous étions servis aux Sables-d'Olonne par un Barrienne (La Barre de Monts) qui disait *Sia* pour oui, mais c'est plutôt de diverses formes de négation qu'il s'agit aujourd'hui.

Il en est une assez étrange dans les Deux-Sèvres.

Quand on parle d'une visite où l'on n'a rencontré personne au logis, on dit assez indifféremment qu'on a trouvé *visage de bois* ou *niberte*.

Alias *niberte* s'applique à un refus énergique et peut-être médiocrement poli.

— Veux-tu venir avec moi ?

Niberte, je n'ai pas le temps.

— Fais cela pour moi ?

Niberte, tu m'ennuies, etc., etc

Il va sans dire que niberte ne se trouve dans aucun de nos glossaires bien qu'il y en ait 6 ou 7.

De même, on chercherait vainement *culpot* — *culocul*, de La Curne de Sainte-Palaye et *culot* de l'Académie. —

C'est le dernier-né d'une portée, le der-

nier éclos d'une couvée et par extension, le Benjamin de la famille humaine.

A cette qualité de tard venu, se lierait une massiveté originelle permettant de reconnaître le *culpot* d'une nichée, cause de défaveur lorsque les enfants se partagent les pauvres petits.

On dit communément que dans une portée de chienne, il y a toujours un *loup*, par atavisme sans doute, serait-ce le culpot ?

Nous avons aussi le joli verbe *tôtiver* ou tautiver, je ne sais ne l'ayant jamais vu imprimé.

« Totiver un drôle »,c'est caresser, cajoler un enfant

Il me semble que niberte voisine avec le *niente* italien Culpot se comprend à peu près, mais je cherche vainement l'origine de *tôtiver* ? LÉDA.

***

La négation, ou mieux l'exclamation *oua* (page 96 de l'*Intermédiaire*, 20 juillet) aurait d'après un vieux bourguignon, la même étymologie que *pouah !* exprimant le dégoût (*Dictionnaire universel* de Boiste).

Exemple : « Voulez-vous ces fraises ? — Ah, oua, elles sont gâtées.

EUG. SAINT-PÈRE.

—

A bocheton, à boucheton (LIX, 954 ; LX, 96). — « Règle de la civilité : Ne jamais aboucher le pain sur la table, c'est-à-dire le mettre à l'envers. » C'est un vieux préjugé, et c'est presque une incivilité de poser le pain à l'envers chez les gens, même bien élevés, dont le service n'est pas assuré par un domestique qui vous présente le pain tout coupé. Mais se doute-t-on que ce geste était autrefois infamant, et qu'il conserve à ce titre plus d'autorité qu'un simple préjugé

Si aucun chevalier ou gentilhomme avoit fait trahison en aucune partie et estoit assis à table avec autres chevaliers,gentilshommes, ledit roy d'armes ou héraut lui doit aller couper sa touaïlle (nappe) devant lui, *et lui virer le pain au contraire* s'il en est requis par aucuns chevaliers ou gentilshommes, lequel (héraut) doit être prest de la combattre sur cette querelle.

(Michelet, *Droit français*, p. 381).

Et voilà à quelle cause lointaine obéit une maîtresse de maison quand elle retourne le pain qu'une bonne mal stylée, a placé à l'envers sur la table.

E. GRAVE.

***

Dans la Suisse romande, on dit encore : *à bouchon*, *d'à bouchon*, pour : étendre le ventre, la *bouche* tournée sur le bas. Cette expression, bourguignonne probablement, est restée sans doute dans cette partie de la Suisse, qui touche à la Bourgogne ancienne.

Etant à la campagne, loin de ma bibliothèque, je ne puis faire des recherches sur l'étymologie de ce provincialisme.

Dr CORDES.

—

Prononciation des noms étrangers (LVIII ; LIX ; LX, 39). — Je remercie M. Alfred Dutens de la réponse qu'il m'a faite, et je m'incline devant son érudition spéciale dans laquelle je ne suis pas versé comme lui. Toutefois, j'ai peine à me faire à l'opinion que les anciens Grecs et Romains ignoraient ou plutôt n'employaient pas les sons chuintants.

L'absence de sons chuintants dans le langage des Romains serait surprenante. C'est là, de ma part, un sentiment plus instinctif que scientifique. Je prends la liberté de citer ici les premiers vers d'une épigramme de Catulle : De Arrio.

Chommoda dicebat siquando commoda vellet
Dicere, et *hinsidias* Arrius insidias.
Et tum mirifice sperabat se esse locutum
Quum, quantum poterat, dixerat *hinsidias*.

Mon honorable interlocuteur me répondra qu'Arrius prononçait *ch*ommoda comme k, h, c'est-à-dire comme *k suivi d'une h fortement expirée* ; mais une telle articulation est bien moins naturelle que le ch chuintant.

Au regard des Anciens, nous serions donc des quasi-barbares avec nos sons chuintants, quand nous disons : charmant, chéri, château, chêne .. ? Le gosier des Romains était-il donc autrement fait que le nôtre ? LEON SYLVESTRE.

—

Les hirondelles (LX, 116). — Dans l'oiseau noir, nichant dans les trous et crevasses des murs, que décrit M. l'intermédiairiste Beaujour, je crois reconnaître le martinet noir (*Cypselus apus*) qui nous arrive en mai, quitte ma région dès les premiers jours d'août « où vont-ils ? dans

le Nord, dit-on » et dont on voit repasser un grand nombre d'individus en septembre, se dirigeant vers le Midi.

L'hirondelle à queue fourchue est l'hirondelle rustique, ou de cheminée, (*Hirundo rustica*) que nous voyons arriver en mars et avril, nous quitter à l'automne

L'autre hirondelle est le Chelidon de fenêtre, (*Chelidon urbica*); il suit de près dans son arrivée la précédente et repart de même. Je n'ai pas observé pour cette espèce, les habitudes erratiques dont parle M. Beaujour.

Quant à son régime, j'ai dans le *Bulletin de la Société zoologique de Genève* 1907, appelé l'attention des ornithologistes sur la grande quantité de bêtes à bon Dieu (*Coccinella septempunctata*) détruite par cet oiseau dans ma région à l'époque de ses nichées, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en détruise pas moins une multitude d'autres insectes.

Quelques autres Hirundinidés viennent s'ajouter à la faune française.

La rare Hirondelle rousseline, (*Hirundo rufula*).

La Cotyle riveraine (*Cotyle riparia*) qui reste peu chez nous, niche dans des terriers aux bords des eaux.

Le Biblis rupestre, (*Biblis rupestris*) habite de préférence les rochers bordant les rivières; moins frileux que toutes les autres espèces de sa famille, il arrive le premier et repart le dernier.

Le Martinet noir ne compte pour la faune européenne, qu'une autre espèce dans son genre, le Martinet alpin, (*Cypselus melba*) bien plus grand que le premier, il s'en distingue aussi par les parties inférieures du corps qui sont d'un blanc pur.

ALBERT HUGUES.

***

L'hirondelle à dos et ventre blanc est l'hirondelle des fenêtres.

Je n'ai jamais remarqué qu'elle disparaisse et reparaisse plusieurs fois dans la même saison. C'est la variété d'hirondelles sur laquelle tant de bruits absurdes ont couru pendant longtemps, entre autres celui qui la faisait hiverner au fond des lacs et des étangs dont elle sortait aux premiers beaux jours pour reprendre son existence aérienne. Somme toute, elle est moins intéressante que l'hirondelle à queue fourchue — dite de cheminée — dont nous connaissons tous le gazouillement un peu monotone, mais si doux. L'hirondelle de fenêtres ne gazouille pas; elle fait entendre en volant un petit cri — toujours le même — qui peut se traduire par trr, trr, trr. De plus, Buffon l'accuse d'être couverte de poux. Je n'ai jamais eu la curiosité de vérifier le fait mais je l'ai entendu dire aussi dans nos campagnes de Gascogne. Sa nourriture est la même que celle de l'hirondelle de cheminée et elle se rencontre en plus grand nombre que sa congénère Cela tient à son plumage qui n'est pas recherché comme celui de l'hirondelle de cheminée dont le nombre diminue sensiblement, chaque année, pour le plus grand malheur des amoureux d'oiseaux en liberté.

VASCO.

***

L'hirondelle sur laquelle M. Beaujour demande des renseignements est pour moi le *Chelidon urbica* (Linné-Boié) ou Chelidon des fenêtres commun dans toute la France en été.

Je ne crois pas pouvoir mieux faire pour répondre aux diverses questions qu'il pose, que de le renvoyer à l'excellent ouvrage du Dr Chenu : *Encyclopédie d'histoire naturelle*, Paris, Moresq, 1852, et à la partie traitée avec la collaboration de M. des Murs concernant les oiseaux, *Les Oiseaux*, tome II, pages 235 à 239, où il trouvera tout ce qui a trait au genre Chelidon et à l'espèce Urbica, avec la réponse très détaillée à toutes ses questions sur cette espèce.

S'il ne peut se procurer cet ouvrage (ce qui m'étonnerait, car il est très répandu) je me ferai un vif plaisir de lui en envoyer un extrait pour tout ce qui pourra l'intéresser sur ce sujet.

DEHERMANN.

—

Le feu grégeois (T. G., 346; LIX, 712, 827, 936, 997; LX, 154). — Dans toute formule empirique, il y a toujours un très petit nombre d'éléments essentiels, associés à un grand nombre d'éléments secondaires; auxquels le vulgaire, seul, peut attacher plus d'importance qu'au principal.

Tout le monde savait bien que l'élément fondamental du feu grégeois était le naphte ou le pétrole (si abondant, dans les pays d'Orient d'autrefois); mais ce

que l'on ne savait pas aussi bien, c'est que *c'était surtout un mélange d'huile et de pétrole*. Voilà ce que nous apprend Ammien Marcellin ! Quant au reste, il y attache si peu d'importance, *qu'il n'en parle même pas !*

Il va même beaucoup plus loin encore, en nous montrant que ces principes secondaires variaient beaucoup suivant les temps et les lieux, et ne renfermaient guère que ce que l'on trouve dans les plantes du pays ; des sels de soude (sel marin, salpêtre, carbonate ?), des essences volatiles, solubles dans l'huile comme les cires végétales, etc.

Il va de soi que le feu grégeois des Romains pouvait légèrement différer de celui des Perses, et plus tard de celui des Grecs du Bas-Empire ; mais qu'importe ? Dès-là que c'étaient toujours les mêmes bases : *huile et pétrole* (ou NAPHTE, comme on disait alors) !

Ammien Marcellin était un professionnel, qui doit être cru à six titres différents, alors qu'un seul suffit :

1° Il était de l'époque du feu grégeois ;

2° Il séjourna, *durant toutes les campagnes*, dans le pays du feu grégeois (des 5 provinces Euphratiques perses) ;

3° C'est un historien qui nous donne la composition du feu grégeois ;

4° C'est un militaire, qui a été assiégé à Nisibe et qui a dû y lutter contre le feu grégeois des Perses ; *outre ceux dont il s'est servi lui-même*, pour incendier les machines des assiégeants ;

5° C'est un professionnel, qui nous décrit minutieusement toutes les machines de guerre employées de son temps, et le feu grégeois en particulier ;

6° *C'est un espion, logé chez un satrape traître* qui lui livre, de son côté, *tous les secrets des Perses* ! Il est donc mieux à même de nous renseigner, que qui que ce soit au monde ; s'il ne nous en dit pas plus, *c'est que le feu grégeois ne renfermait pas autre chose, de digne d'être mentionné ; sans quoi, il n'aurait pas manqué de le dire !* Voilà ce que n'a pas compris notre collègue. Dr BOUGON.

La défense des fouilles (LVIII ; LIX ; LX, 154). — Récemment, l'*Intermédiaire* a inséré une réponse d'un confrère plein de sagacité au sujet de l'Etat qui, paraît-il, aurait l'intention de légiférer les fouilles. L'Etat veut tout accaparer ; nous savons cela ; mais qu'il vienne défendre aux savants, aux érudits, de rechercher les débris de nos vieux âges, cela semble exhorbitant et portera un coup à la science. Il faut que la liberté des découvertes n'existe pas seulement pour quelques officiels, produits du favoritisme dont on se plaint avec raison. Oh ! si les officiels étaient de vrais érudits tous, je n'y verrais rien à dire, mais, certains ne sont pas forts, certes, en archéologie, et parviennent à force d'*intrigues*, à prendre place. A cela, je proteste ; et qu'il me soit permis de raconter, rapidement, ici, la découverte d'une ville gallo-romaine, en 1881, celle de Beauclair, près d'Herment (Puy-de-Dôme). Aidé par mon père défunt qui était un ingénieur savant, j'ai donc entrepris les fouilles de cette antique ville, placée dans des bruyères incultes. Nous découvrîmes une ville étendue, avec un curieux temple, une nécropole, un cirque et une foule d'objets. Nous eûmes le courage de faire tout cela *à nos frais*.

Le monde savant, de France et d'Europe, s'en émut ; et je publiai un grand mémoire illustré de plans, objets divers, qui fut apprécié et m'a valu des félicitations écrites de nos principales célébrités d'Europe.

Je n'avais qu'un but : le progrès de la science archéologique. L'Etat n'intervint en rien ; et ce fut une heureuse chose ; car il est probable que je n'aurais pu rien découvrir et que mon énergie n'eût suffi à rien. Je dotais donc l'archéologie d'une ville de plus ; mais j'avoue que j'eus la chance de ne pas être entravé par l'Etat, qui, au surplus, n'encouragea en rien mes fouilles. Je ne vis jamais le préfet intervenir, et je m'en félicite encore ; car s'il y avait eu une loi, au sujet des fouilles, j'aurais vu arriver un fonctionnaire plus ou moins capable *accaparer mon œuvre*. Je dis donc que la liberté des fouilles doit rester sous certaines conditions, je le veux bien, mais que cette liberté ne doit pas être défendue aux généreux et intelligents érudits. Non, jamais !... AMBROISE TARDIEU.

Livres rares atteignant des prix très élevés (LIX ; LX, 38, 211) — Le *Figaro* du 8 mai dernier a consacré une chronique intéressante et fort documentée

aux ouvrages ayant subi le feu nourri des plus chaudes enchères. HECTOR HOGIER.

—

L'invention du paletot (LX, 115). — J'ai emprunté l'anecdote, à laquelle fait allusion M. Pont-Calé, aux *Salons d'autrefois* de la comtesse de Bassanville (t. I, p. 155-7). Cette « comtesse » n'est autre que Mme Lebrun et son livre qu'un reçueil de potins tirés en partie des *Guêpes* d'Alphonse Karr (voir A. Karr, *Le livre de bord*, III, p. 43-44). Eugène Sue, dans *Mathilde* (nouvelle édition, Flammarion t. I, p. 21), fait remarquer à propos de deux élégants que, « quoiqu'il fit très froid, ni l'un ni l'autre n'étaient défigurés par ces abominables sacs, si mal imités du *north-west* des marins anglais, et appelés *paletots* par les tailleurs français ». Par conséquent, si ce n'est pas le comte d'Orsay qui a *lancé* le *paletot*, c'est apparemment quelque autre dandy de Hyde-Park, et le paletot doit bien être l'imitation du caban des matelots.

JACQUES BOULENGER.

—

Inscriptions erronées au Louvre (LX, 214). — Je ne prends pas la défense des manœuvres qui transcrivent trop négligemment et sans les comprendre les indications données par MM. les conservateurs. Mais j'estime que ceux-ci connaissant la faiblesse humaine, devraient faire exécuter le travail sous leurs yeux ; ce ne serait pas une grande affaire pour le personnel.

En ce qui concerne le tableau de Delacroix, est-ce que vraiment l'inscription « Le naufrage de Don Juan » est aussi « ridicule » que le pense le collaborateur D. R. ? En général, j'en conviens. le mot naufrage s'applique plutôt à un bâtiment qu'à un individu ; mais enfin cela peut se dire et l'on écrit couramment le naufrage de Robinson Crusoé.

Que, en pleine période romantique, alors que lord Byron était à la mode et inspirait fréquemment Delacroix, le grand peintre romantique eût voulu représenter avec une vulgarité tragique un épisode connu d'un poème qui était alors dans toutes les mains, quoi d'étonnant ? Est ce que le *Marino Faliero*, le *Combat du Giaour* ne sont pas d'inspiration byronienne ?

Il est, ce me semble, un moyen bien simple de trancher le débat, ce serait de recourir au livret de l'année où fut exposé le tableau. Là est assurément le mot décisif, et on verra si Delacroix a voulu représenter un naufrage quelconque avec le terrible tirage au sort, ou s'il a pensé à lord Byron en traduisant, dans son style personnel et puissant, le récit où le poète anglais n'a pu se défendre de mettre son ironie de pince-sans-rire.

C'est une constatation aisée à faire. Il me semble, d'ailleurs, que la *Barque*, on donne aussi ce nom au tableau, a figuré à l'Exposition universelle de 1859, et le catalogue de celle-ci n'est pas difficile à rencontrer. H. C. M.

—

Une Annexe du Stendhal Club (LX, 10, 146). — Le *Mercure de France* a cette originalité charmante, que tous ses rédacteurs sont stendhaliens. Ouvrez, au hasard, un numéro quelconque de cette Revue, c'est bien rare si vous ne tombez pas sur une citation du Maître, toujours bien appropriée, qui en indique le constant souvenir. Mais, direz-vous, tout le monde est stendhalien aujourd'hui. Le *happy few* n'est-il pas devenu légion ? Attendez !

« Etre stendhalien, vous répond M. Rémy de Gourmont, ce n'est pas être collectionneur de stendhaliana ; ce n'est pas manier l'encensoir dans une chapelle obscure ; ce n'est pas répéter à tout propos : *to the happy few*. Etre stendhalien, c'est admirer *le Rouge et le Noir*, *la Chartreuse*, *Brulard*, et tous ces précieux fragments, où se décèle une âme sans hypocrisie, une sensibilité qui aimait la vie civilisée, l'esprit des femmes autant que leur beauté, qui adorait la peinture, la musique et les voyages. » Voyez-vous la nuance exquise, le culte raffiné, aussi éloigné du snobisme que de l'idolâtrie ?

Cette heureuse disposition à si bien comprendre et honorer Stendhal devait amener ses adeptes à se grouper sans bruit, pour mettre leur ferveur en commun. C'est ce qui se produisit en 1906, lors de la création de la « Chronique stendhalienne » à *l'Ermitage*. — *Le Cénacle de la rue des Saints-Pères* naissait, non loin du Stendhal-club, à deux pas des quais,

réunissant MM. Rémy de Gourmont, R. de Bury, Jean de Gourmont, Paul Léautaud, Maurice Boissard, etc., et Mlle Lucile Dubois, linguiste distinguée, la grâce du Cénacle.

La réunion avait lieu le dimanche, dans l'après-midi, chez M. Remy de Gourmont. Pas banal du tout ce club d'un nouveau genre. Un étroit et sombre escalier, à rampe de fer, vous conduisait dans une série de pièces carrelées, véritable grenier d'abondance, où tout était sacrifié à la pensée. Le mobilier consistait en bibliothèques de toutes dimensions, bourrées de livres brochés, au milieu desquelles trottait, à pas menus, le Bénédictin des Lettres, dans sa courte houppelande à collet, le chef coiffé d'une calotte rouge, comme un cardinal à son petit lever. Toujours affable et souriant, le « Père Eternel de l'Idée » vous désignait un vaste canapé, sur lequel on n'osait s'asseoir dans la crainte d'écraser un chef-d'œuvre, encombré qu'il était de brochures et de manuscrits. Pour vous consoler de la station verticale, Mlle Lucile Dubois vous offrait une tasse de café, que les amateurs de chicorée déclaraient incomparable. La conversation s'engageait. On causait de l'*invisible* Coffe, fondateur de la Chronique, que le *Charivari*, toujours bien informé, affirmait être un beau jeune homme, « fils de famille » riche et désœuvré, ayant arboré Stendhal, en guise de gardénia à sa boutonnière. Un sceptique, sans doute mieux renseigné, disait en riant, que ce signalement lui rappelait la célèbre charge d'André Gill représentant Judic avec le nez de Louis Veuillot. Quoi qu'il en soit, Coffe était fortement conspué, de par ses fonctions de censeur, qui lui valaient le surnom de « Père Coupe Toujours ». Ses ciseaux ne respectaient qu'une chose, les coquilles, qui foisonnaient dans la chronique avec une réjouissante impudeur.

A trois heures, M. Paul Léautaud, toujours matinal, entrait, accompagné de son inséparable Maurice Boissard, critique théâtral qui se perdit dans les frises, après une brillante campagne au *Mercure*. L'auteur du *Petit ami*, indifférent aux libations, se calait dans un coin, sur une pile d'in-octavos, alors que son ami, dans un langage dénué d'afféterie, sollicitait « un jus de chapeau, sans sucre, avec une larme de fine ». Doux et songeur, M. Jean de Gourmont faisait une courte apparition, rêvant d'offrir à son frère *la Toison d'Or*, ornement tout indiqué pour *Un Cœur Virginal*. — La conversation devenait générale. Coffe, uniquement défendu par M. de Bury, dont les ciseaux s'exercent avec tant de sagacité au *Mercure*, était abandonné à son sort.

Chacun considérait, rangée sur une tablette, la récolte hebdomadaire de M. Rémy de Gourmont, qui s'était créé une spécialité dont enrageaient ses collaborateurs : la rafle incessante, sur les quais et aux alentours, des œuvres de Stendhal, en éditions rares, qu'il dénichait à vil prix, avec un bonheur persistant. On feuilletait avec vénération, ces volumes aux pages piquées et jaunies, habillés à la diable, en simple veau racorni, mais solide et résistant, où la pensée de Beyle apparaissait étincelante, vive et fraîche, en dépit des années. Des fragments étaient lus à haute voix, sans aucun de ces commentaires qui affaiblissent l'admiration toujours impuissante à exprimer dans son intensité. De cette communion intime devaient éclore les *Plus belles pages de Stendhal*, attachant recueil où le choix varié des fragments révèle la sensibilité de M. Léautaud unie à l'esprit judicieux de M. Rémy de Gourmont...

Las d'admirer, on reposait les reliques et allongeant le bras au hasard « sur les rayons poudreux », on amenait au jour les *Oraisons funèbres* de Bossuet ou *le Parnasse satyrique du XIXe siècle*, illustré par Rops — trouvailles peignant bien l'éclectisme souriant du Bénédictin, dont l'esprit aux multiples facettes se chauffe à tous les creusets, pour la plus grande joie des lecteurs du *Mercure de France*.

ADOLPHE PAUPE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Un billet d'amour de Mlle Alice Ozy

Les demoiselles, chez Ozy,
Menées,
Ne doivent plus songer aux hy-
Ménées.

chantait Banville. Cette Alice Ozy aura été l'une des créatures les plus fêtées

de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Elle a vu à ses pieds les lions du jour. Sa fantaisie spirituelle a enchaîné au char de sa fortune des captifs illustres.

Elle aura ses historiens ; elle mérite bien une page dans l'histoire des mœurs de ce temps. N'a-t-elle pas fait les orphelins héritiers de ses biens ? Et le Louvre n'expose t-il pas triomphalement un tableau de Chasseriau dans le cartouche duquel se lit ce nom : « Don de Mme Alice Ozy » ? Elle sut thésauriser, cigale qui avait des instincts de fourmi, car avec elle, ce qui venait de la flûte ne s'en retournait pas à Hambourg ou à Bade ou à quelque autre tapis vert.

C'était un petit être très complexe. Son portrait, qui a figuré à l'Exposition du théâtre, aux Arts décoratifs, y a remporté un grand succès de curiosité. Sa réputation le justifiait et sa beauté...

C'est par les rapides billets qu'elles griffonnent que nous entrons le mieux dans l'intimité de ces jolies filles. Parfois, elles y mettent une pointe de sentiment et un trait de sincérité qui coopèrent à leur psychologie.

A ce titre, le petit billet suivant (collection Charavay) peut être cité :

Cher ami,

Je perds tout, et je vois tout en noir : Je me prive donc du luxe... Ne m'en veut pas, je t'en prie, et viens me causer et me moraliser.

A toi

ALICE.

Le rôle que je joue n'est pas fait pour égayer, tu en conviendras.

On a découvert récemment que Sir Hudson Lowe était une fille de marbre déguisée. On va en faire cinq actes. Je te demande le rôle à grands cris !

« Viens me causer et me moraliser », qui eut attendu ce cri sous la plume d'Alice Ozy ? Mais comme il explique bien sa vie, et le don de sa fortune à l'enfance malheureuse.

Prends l'or de mes plaisirs, il deviendra sacré.

Lettre inédite de Chateaubriand pour sa biographie. — En 1816, Chateaubriand qui venait de publier sa fameuse brochure : *De la monarchie selon la Charte*, où se faisant l'écho des passions de l'ultra-royalisme, il attaquait, avec violence, le Cabinet Richelieu, fut rayé par ordonnance royale de la liste des ministres d'Etat. Peu après, il recevait du chevalier Philippart, attaché à la maison du duc de Kent, à Londres, une demande de renseignements biographiques et anecdotiques, en vue d'une étude que le chevalier désirait consacrer aux principaux événements de sa vie et à ses œuvres. M. Ernest Daudet — qui veut bien nous en réserver la primeur — a trouvé dans des papiers de police, la curieuse réponse que fit à cette demande Chateaubriand :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : vous n'avez point besoin d'excuse et votre demande me paraît fort simple car si d'un côté je ne puis ni ne veux devenir mon propre historien, d'un autre côté il est naturel que je vous indique les documents où vous trouverez les faits que vous désirez connaître.

La révolution a fait naître parmi nous des haines que le temps seul peut éteindre. Tout ce qu'on écrit aujourd'hui en France sur les hommes vivants, n'est trop souvent qu'un tissu de calomnies. Malheureusement, Monsieur, vos journaux sont devenus les échos de nos passions, et nos libellistes parviennent à faire circuler leurs mensonges jusque dans vos feuilles publiques. Dernièrement encore je lisais dans l'une de vos gazettes un article tiré des prétendus mémoires du Duc de Rovigo, et cet article qui me concerne est un conte aussi absurde qu'atroce. J'ai le malheur, ou le bonheur d'attirer sur moi la haine de ceux qui ont renversé l'autel et le trône ; j'ai donc nécessairement contre moi, outre les ennemis littéraires, une foule d'ennemis politiques et religieux. Mon opposition, comme Pair de France, au système suivi par le gouvernement actuel, a encore augmenté le nombre de ces ennemis : d'où il résulte que ce qu'on écrit aujourd'hui sur mon compte, conserve à peine quelques traces de vérité. Les deux morceaux que je joins ici ont du moins le mérite de l'exactitude quant aux faits, sauf quelques erreurs de date que j'ai corrigées à la marge. Vous remarquerez cependant que l'auteur de l'article biographique, en citant l'ordonnance du Roi, qui me raye des ministres d'Etat, s'abstient de toute réflexion, et n'ose dire la vérité : il est évident qu'il a craint la police, et les hommes puissants qui m'ont d'autant plus persécuté que je leur ai rendu plus de services.

Le Directeur-gérant :

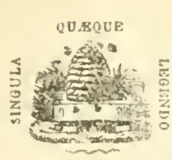
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Août 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1230 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Quanto, sobriquet de Mme de Montespan. — Un aimable intermédiairiste serait-il à même d'expliquer l'origine et le motif du sobriquet de Quanto, dont la marquise de Montespan est, en général, malicieusement affublée par Mme de Sévigné ?

Ce surnom serait-il une allusion à la quantité de numéraire dépensé dans le domaine de Clagny ? V. B.

—

Capitaine des Becs de Corbin. On lit dans le *Journal* du marquis de Dangeau :

25 juin 1684 : M. le maréchal d'Humières envoya à du Charmel la démission de la charge de capitaine des Becs de Corbin qu'il lui vendait 20.000 écus.

Quelle était cette charge occupée par un maréchal de France ?

UNE SABRETACHE.

—

Où se trouvent actuellement les portraits originaux de Vauban ? — On connait plusieurs portraits de Vauban. Le plus célèbre est celui qui a été peint

par Rigaud et dont l'original est resté, jusqu'en 1779, au château de Bazoches chez Mlle d'Ussé, la petite-fille du maréchal morte en 1778. De là, il passa à Tours dans la maison du comte de la Boninière de Beaumont, l'un des héritiers de Mlle d'Ussé. J'ignore où il se trouve actuellement Ce portrait a été gravé plusieurs fois, notamment par Dupuis au XVIIIe siècle et par Bertonnier en 1813.

Un autre beau portrait a été peint par de Troy vers 1680, et gravé à la manière noire par Bernard ; j'ignore également où est l'original.

Enfin, on connaît deux exemplaires d'un dessin aux trois crayons attribué à Charles Lebrun (1619-1690). L'un de ces exemplaires (Haut. 0,45 ; larg. 0,30) se trouve à la section technique du Génie. Il provient de la vente du maréchal d'Asfeld qui eut lieu à l'hôtel Saint-Pouange, rue Neuve des Petits-Champs, probablement vers 1743, date de sa mort (1). L'autre exemplaire appartient au capitaine Carnot ; il a été donné à son bisayeul Lazare Carnot par Mlle Sophie de Vauban, petite nièce de Vauban, à la suite de son éloge du maréchal couronné en 1785, par l'Académie de Dijon. Vauban y est représenté avec le cordon bleu qu'il reçut en 1705 (2).

(1) C'est d'après cet exemplaire qu'a été lithographié le portrait qu'on voit dans la plupart des établissements du Génie militaire.

(2) Le grand cordon que porte Vauban dans le portrait de Rigaud doit être celui de

La mairie d'Avallon (Yonne) possède un grand portrait en pied de Vauban qui lui a été donné en 1844 par le Ministère de l'Intérieur et qui doit être une copie de celui qui existe à Versailles dans la salle des maréchaux.

Enfin il y a, à la section technique du Génie, un joli tableau qui lui a été vendu en 1836.par M. Corbrion, garde principal du Génie, qui l'avait reçu d'un ancien chanoine du chapitre d'Auxerre, M. Duché, dont la galerie de portraits historiques avait une certaine réputation.

Ce tableau représente un jeune homme posant la main droite sur un plan de fortification ; il est catalogué sous le titre : VAUBAN A L'AGE DE 25 ANS PEINT PAR RIGAUD. Il y a là une erreur manifeste pour le peintre et une attribution hasardée pour le modèle. Quand Vauban avait 25 ans, c'est-à-dire en 1661, Rigaud, né en 1659 et mort en 1743, avait deux ans. — Mais est-ce bien de Vauban qu'il s'agit? On ne peut rien conclure de la ressemblance plus ou moins éloignée entre le jeune ingénieur qui est représenté et le vieux lieutenant général dont nous avons des portraits authentiques. D'après le costume du personnage et la facture de la peinture on serait tenté de la dater d'environ 1710 et de l'attribuer à Largillière (1656-1746). Cependant une réplique de ce portrait se trouvait, il y a quelques années, et doit se trouver encore, également sous le nom de Vauban,dans le salon, au rez-de-chaussée du cabinet du Ministre de la guerre.Le capitaine Carnot, qui a eu la curiosité d'en rechercher l'origine, a constaté qu'il avait été donné par une dame Le Prestre, en souvenir de son mari, médecin de l'hôpital de Caen qui se croyait de la famille du maréchal. Si ce n'est pas un démarquage, comme il s'en produit si souvent quand il s'agit d'ancêtres à se constituer, on pourrait supposer que Vauban s'est fait peindre un peu avant l'époque de son mariage qui eut lieu en 1660 et qu'il a payé le peintre avec l'*honnête gratification* dont le cardinal Mazarin, quoique *naturellement peu libéral*, *le gracieuza* à la suite des attaques de Gravelines, d'Ypres et d'Oudenardes qu'il avait conduites en chef, avec succès, en 1658.

ALBERT DE ROCHAS.

Saint-Louis qu'il avait reçu le 8 mai 1693 ; mais les gravures n'indiquent pas la couleur du ruban, je ne saurais l'affirmer. Dans le portrait de Troy, ainsi que dans un autre portrait gravé signé *Trouvain*, 1699, où les armes de Vauban sont posées sur la croix de Saint-Louis, il n'y a pas de grand cordon.

—

La déesse de la Raison à Perpignan. — D'après une tradition locale que rapporte l'abbé Toreilles dans son livre : *Perpignan pendant la Révolution*, (1896, t. II, p. 309), les jeunes filles de la ville, au sortir de la cathédrale où l'on avait célébré la fête de la Raison, (7 mars 1794) durent faire le tour de la guillotine et se rendre au théâtre (le café de France actuel), y baiser les pieds de la déesse de la Raison.

Quelle était cette déesse ? Et d'abord quelle est la part de vérité dans cette tradition ?

PAUL EDMOND.

—

Le traître de Waterloo. — Sauf un, les noms des officiers français qui ont passé à l'ennemi pendant la campagne de 1815 sont connus et figurent dans les histoires qui retracent les événements de cette époque. Le 15 juin au matin, c'était le général de Bourmont, accompagné de son état-major : le colonel Clouet, le chef d'escadrons de Villoutreys, les capitaines d'Andigné, de Trélan et Sourda. (Henri Houssaye, *1815*, *Waterloo*, page 111). Le lendemain c'étaient le colonel Gordon, chef d'état-major de la division Durutte et le commandant Gaugler (Pierrart, *Le drame de Waterloo*, p. 203).

Voici d'autre part ce qu'on lit dans le récit des derniers moments de la bataille de Waterloo donné par M. Henri Houssaye (*Waterloo* pp, 390-391) :

« Au moment où Drouot rassemblait la garde, un capitaine de carabiniers traversa le vallon au grand galop, défiant les boulets et la grêle des balles, et aborda le sabre au fourreau et la main droite en l'air, les tirailleurs avancés du 52e anglais. Conduit au major de ce régiment qui causait avec le colonel Fraser commandant l'artillerie légère, il s'écria : « — Vive le roi ! Préparez-vous ! ce b... « de Napoléon sera sur vous avec la garde « avant une demi-heure (1) » Le colonel Fraser rejoignit Wellington pour lui transmettre l'avis. Le duc parcourut la ligne

de bataille, depuis la route de Bruxelles jusqu'à la route de Nivelles, donnant ses derniers ordres... »

Au bas de la page,on trouve cette note :

(1) Frazer, *Letters*, 552. Lettres du général Adam, du major Blair et du colonel Colborne (*Waterloo Letters*, 276, 280, 283).

Le plus singulier, c'est que cet officier avait vaillamment chargé deux fois les Anglais. Revenu, de longues années après, visiter le champ de bataille, il y rencontra l'ex-sergent du 23e dragons, Cotton, devenu guide à Waterloo. Il lui expliqua qu'il n'avait pas déserté plus tôt, parce qu'il espérait entraîner avec lui plusieurs de ses camarades.(Cotton, *A voice of Waterloo*, 126).

Le nom de ce traître se trouve-t-il dans les écrits anglais cités plus haut, ou quelqu'un de nos confrères le connaît-il?

FÉLIX RAESLER.

—

M. Emile Ollivier. — Une lettre de Bismarck. — M. Emile Ollivier vient de publier le quatorzième volume de l'*Empire libéral*. C'est un ouvrage considérable pour le relief des personnages mis en scène, et pour la belle et puissante ordonnance des faits historiques dont M. Emile Ollivier a été le témoin et l'acteur.

Dans son livre, M. Emile Ollivier s'attache à démontrer que le véritable auteur de la guerre de 1870 est Bismarck.

Et il reproduit, à cet effet, entre autres documents, la lettre suivante, qu'il adressa au roi de Prusse :

Sire,

J'ai pris une grande part à la guerre actuelle et je ne saurais m'en repentir, car elle est née d'une injure que vous avez faite, involontairement sans doute, à l'Empereur des Français.

Je crois en Dieu, et — Dieu ayant toujours protégé la France, — la France triomphera.

EMILE OLLIVIER.

Le *Cri de Paris* publie, de son côté, la réponse que reçut M. Emile Ollivier. La voici :

Monsieur,

Le roi n'a pas reçu la lettre que vous lui avez adressée ; mais je crois pouvoir vous répondre que puisque vous croyez en Dieu, il ne vous suffira pas de toute la vie qui vous reste à vivre pour vous agenouiller devant lui et lui demander pardon du mal que vous avez fait à votre pays.

BISMARCK.

Cette lettre de Bismarck est-elle authentique ? M.

Eglise Saint-Martin-de-Noyon. — Existe-t-il un inventaire des tombes que contient cette église, ainsi qu'un relevé des inscritions faites sur ces tombes ?

M. S. M.

—

Les caveaux de la Sorbonne. — Est-il exact qu'un Jumilhac, décédé à Nice en 1879, ait été inhumé dans les caveaux de la Sorbonne, comme descendant et héritier des prérogatives du cardinal de Richelieu ? ALPHA.

—

Une des Seychelles appelée Silhouette. — Silhouette Pourquoi l'une des Seychelles porte-t-elle ce nom ? Est-ce en l'honneur du contrôleur général Etienne Silhouette, originaire de Limoges et qui vécut sous Louis XV, ou pour rappeler le souvenir d'un marin de cette famille, qui en aurait fait la découverte ? Plusieurs Silhouettes furent ingénieurs hydrographes ou marins. Il se peut que l'un d'eux, après avoir découvert l'île, lui ait servi de parrain. V. B.

—

Belleval, chevau-léger. — On désirerait avoir quelques détails sur un chevau-léger du nom de Belleval, de la compagnie du duc d'Aiguillon, le ministre ami de la du Barry. A quelle date et chez quel éditeur ont été publiés ses « Souvenirs »? Dussieux mentionne, sans autre indication, cet ouvrage dans son histoire du château de Versailles éditée en 1881. V. B.

—

Tableaux de chasse de Brun. — On désirerait connaître des tableaux et des dessins de Louis-Auguste Brun, un peintre suisse de la fin du XVIIIe siècle, représentant en général des scènes de chasse ou des portaits équestres de petite dimension, et particulièrement un portrait de M. le comte d'Artois sur un cheval blanc, entouré de plusieurs gentilshommes et ayant près de lui son coureur Blondin, ainsi qu'un portrait du duc de Lauzun à cheval. A. B. X.

—

Marquis de Dampierre. — Un aimable collègue de l'Indre, s'occupant de généalogie, pourrait-il me donner quelques renseignements sur les ascendants et collatéraux de « Haut et puissant seigneur Pierre-François, marquis de Dam-

pierre, chevalier, seigneur de Milliancourt, Angibaudt, Clairfond, Tarry, etc., capitaine au régiment de Foix, fils légitime de feu messire Pierre de Dampierre seigneur de Milliancourt et de feue Dame Catherine Le Tellier, habitant la ville de la Châtre, paroisse Saint-Germain-en-Berry, épouse, par contrat du 31 janvier 1787, au château du Saumont près d'Agen demoiselle Célestine Madeleine de Carbonneau » ?

A quelle époque cette famille vint-elle se fixer en Berry, pour qu'elle cause, d'où venait-elle ? Son passage était-il fortuit ou encore Pierre-François fut-il le seul à y demeurer ? LAUDOUINIÈRE.

—

Garibaldi fut-il poète français ? — Du *Journal des Débats*, sous la signature Gabriel Monod :

Le *Corriere della Sera* du 9 août, publie deux poésies de Garibaldi qui ont été données par Teresita Canzio au docteur A. Falconi, et imprimées par M. Gotti dans le *Resto del Carlino*. La première, écrite sur l'*Ondine*, en sortant de Plymouth, et adressée à un agneau attaché à la proue du navire, est une gracieuse petite pièce italienne, dont le tour sentimental ne surprendra aucun de ceux qui ont connu l'infinie douceur du « héros des deux mondes » :

Ov'è tua madre...? Oh ! misero,
Addolorato agnello !
Ov'è il tuo verde pascolo,
E il limpido ruscello,
E l'ombra de l'olmo antico,
Ed il belare amico
Del tuo compagno, agnel ?

Solo da fune avvolto
La nella proda implori
Chi liberta ti ha tolto.
Chi ti vuol spento, e plori.
Ah ! non udrà il tuo pianto
Colei che amo cotanto
Il suo perduto agnel !

La seconde poésie nous présente Garibaldi sous un aspect inattendu, celle de poète français et la surprise que nous cause cette révélation est asssez vive pour que nous nous demandions si Garibaldi est vraiment l'auteur de ce petit poème qui, malgré certaines gaucheries, témoigne d'une réelle maîtrise du français et semble avoir été écrite plutôt au dix-huitième siècle qu'au dix-neuvième. Il est intitulé : l'*Espérance*.

Salut, ô divine espérance !
Toi, dont le charme séducteur
Donne une aile à la puissance,
Ote une épine à la douleur.

Sur ton sein. quand l'homme repose
Ou qu'il goûte un doux abandon,
Si le plaisir est une rose
L'espérance en est le bouton.

Toi seule soutiens la nacelle
Du malheureux battu des vents,
Toi seule lui reste fidèle
Quand ses amis sont inconstants.

Malgré les verrous effroyables
Dans un cachot tu suis nos pas ;
Si les enfers sont redoutables
C'est que tu n'y pénètres pas.

—

Hardoncourt. — Au XVIIe siècle, Henri d'Hardoncourt, sr de Rosières, était gouverneur de la ville et citadelle de Marsal. Pourrais-je avoir des renseignements sur sa famille ? D'où était-il originaire ? DA.

—

Mgr Lacroix, évêque de Bayonne. — Quels étaient ses prénoms et quelles furent les années de son épiscopat ? SUS.

—

Enquête sur Johann Maurer. — Je possède une tête de mort en argent, grosse comme une pêche, très habilement gravée et renfermant une montre qui porte la signature *Johann Maurer fecit*. Cet objet d'art, que j'ai acheté récemment en Allemagne, me paraît dater du XVIIe siècle.

Johann Maurer était assurément un graveur de mérite ; son œuvre ne doit pas être inconnue. J'aimerais avoir sur son compte quelques notes biographiques ou du moins l'indication d'un ouvrage pouvant me renseigner.

Dr R. BLANCHARD.

—

Du Moustier ou du Monstier. — Du commencement du XVIe au milieu du XVIIe siècle, la France a vu naître toute une pléïade de grands artistes, tour à tour peintres, miniaturistes et dessinateurs, qui semblent appartenir à une même famille dont le nom était *du Moustier* ou *du Monstier*.

Nos critiques d'art moderne adoptent tantôt l'une tantôt l'autre de ces orthographes. Toutes deux, cependant, ne sauraient être exactes, et, sans compter la précision vers laquelle doit toujours tendre l'historien, la juste renommée qui s'attache à ces artistes doit ne nous invi-

ter que davantage à connaître leur nom véritable.

A notre avis, l'orthographe exacte paraît devoir être *du Moustier*, mot qui, bien que vieilli, fait encore partie du domaine de la langue française. Il signifie *église*, *monatère*, etc .. *Monstier*, au contraire, malgré sa forme plus voisine du latin *monasterium*, paraît n'avoir aucun sens. Et à défaut d'autre preuve, cette différence entre les deux mots suffirait déjà à nous faire adopter l'orthographe du premier.

A remarquer aussi qu'Estienne du Moustier (1520-1603) portait : *d'azur à l'église ou Moustier d'argent* : Or, s'il s'était appelé *du Monstier*, il est probable que ces armes, essentiellement parlantes, n'eussent pas été les siennes.

Enfin, dans ses *Historiettes*, Tallemant des Réaux a pris soin de nous dire qu'on prononçait du *Moustier*.

L'orthographe *Monstier* nous paraît n'être que le résultat d'une erreur due à la confusion, si facile, de l'*n* avec l'*u*, soit dans la signature elle-même des du Moustier. Toutefois nous serions heureux que quelque savant intermédiairiste voulût bien solutionner la question de façon précise et définitive. QUŒRENS.

—

Nirvenheim. — Que sait-on sur cette famille qui possédait, aux XVe et XVIe siècles, la baronie d'Etrepy ; en existe-t-il une généalogie ? DA.

—

Rényer de Laplane, baron de l'Empire. (Papiers du général). — Je suis très désireux de savoir où se trouvent ces papiers ; il y a 30 à 35 ans, ils étaient entre les mains de M. Mazaud, généalogiste, 9, rue de la Chaussée d'Antin, — qui, à cette époque, en a offert la cession au petit-fils de ce général.

TH. COURTAUX.

—

Mémoires de Richard-Lenoir-Herbinot de Mauchamp. — Paris-Delaunay, 1837. 2 vol. in-8° br. préambule adressé « Au Commerce » et signé Herbinot de Mauchamps.

Prière de me renseigner sur ce dernier : serait-il l'auteur de ces mémoires que Quérard déclare apocryphes ?

Le premier volume a-t-il seul paru ?

PRIMOGUÉ.

Saint-Romain ou de Saint-Romain. — Une brochure publiee par « un Joueur ruiné » et sortant de l'Imprimerie de Biribi — 1791 — mentionne qu'une dame de Saint-Romain tenait une maison de jeu au Palais-Royal au-dessus du Caveau.

Connait-on d'autres publications concernant cette personne et qui était-elle ?

L. N. B.

—

Armoiries à déterminer, frappées sur un Almanach Royal de 1789. — *De... à la fasce de.., chargée de trois barres, et accompagnée en chef d'une croix ancrée, et en pointe de trois têtes de lion arrachées de...* G. LE H.

—

Ex-libris de Massillon. — Je possède un livre portant collé au plat l'ex-libris de Massillon évêque de Clermont. Cet *ex-libris est-il rare et connaît-on beaucoup de livres* ayant appartenu à l'éloquent prédicateur ? L. L.

—

Vers à identifier : « D'un ruban signée... » —

D'un ruban signée,
Cette chaise est là ;
Toute résignée,
Comme me voilà.

Ces vers charmants sont-ils de Marceline Desbordes-Valmore ? Si oui, où se trouvent-ils ? Je ne les ai vus, ni dans le recueil de Sainte-Beuve (Carpentier, 1864) ni dans l'édition Lacaussade (Lemerre 1886). Ils peuvent d'ailleurs m'y avoir échappé.

Je croyais les avoir vus donnés comme type de rythme impair, par Verlaine, dans l'article charmant et superficiel qu'il consacre à notre auteur dans les *Poètes Maudits*. C'était une erreur de ma part.

Dans cet article, Verlaine avance que Marceline D.-V. a employé les rythmes impairs de 9 et 11 pieds. L'a-t-elle fait en dehors de ses pièces en vers libres ? Pourrait-on me citer des poèmes entièrement écrits en vers de 9 et surtout de 11 pieds?

Comme plusieurs de nos confrères s'occupent actuellement de Marceline D.-V. puis-je leur demander de vouloir bien répondre à ces divers points de ma question ?

Si je ne dois pas abuser, en le faisant, de

leur patience, ni des colonnes de l'*Intermédiaire*, puis-je encore leur demander, au cas où la pièce que je recherche serait de Marceline, mais se trouverait dans un recueil peu commun, de vouloir bien la transcrire. +

—

La Folle du Logis. — Sait-on qui a créé cette métaphore très spirituelle et devenue si courante pour désigner l'imagination ?

Comme elle forme un hémistiche, en même temps qu'une image charmante, je croirais volontiers qu'elle a été trouvée par un poète, mais quel est ce poète ?

RUSTICUS.

—

Orphée. Orphelin. Orphan. — Le mot *Orphan* en anglais s'applique, comme chez nous, à l'enfant, « Orphelin », qui a perdu père et mère.

Le lien étroit de parenté entre ces deux mots est évident. Mais quel est leur père commun ?

Serait-ce Orphée ?

Et pourquoi ? A. D'E.

—

S'apparenter... — Dans le roman de M. Henry Bordeaux, *La Croisée des chemins*, que publie en ce moment la *Revue des Deux-Mondes*, je rencontre, nº du 15 août, p. 731, l'expression suivante :

C'est ce qu'il faut, approuva aussitôt Hubert, sans s'apparenter de cette réserve.

Je crus d'abord à une faute d'impression, et cependant elles sont introuvables dans la Revue, mais voici p. 737 :

M. Avonière ne s'apparenta pas de cette mine renfrognée qu'il ne jugeait qu'attentive.

Dès lors, il ne peut être question d'une coquille, le mot est voulu ; seulement si j'en comprends assez bien le sens, ce m'est une connaissance nouvelle, et je ne crois pas que M. Henry Bordeaux ait employé cette locution dans ses précédents récits.

Est-elle savoisienne ou dauphinoise ? Si je ne me trompe, M. Henry Bordeaux est de la Savoie. Mais j'ai habité Chambéry et ces deux passages n'éveillent en moi aucun souvenir.

Ce me serait assurément un grand plaisir, un grand honneur aussi, M. Henry Bordeaux ayant conquis sa place parmi les premiers romanciers de notre temps, si l'auteur de la *Croisée des chemins* voulait bien répondre lui-même à la question posée. H. C. M.

—

Chanter pouilles. — L'étymologie de la locution *Chanter pouilles* à quelqu'un est inconnue, dit Littré. Pouille ayant signifié écurie, on a prétendu que chanter pouilles voulait dire chanter un langage d'écurie, injurier.

Nous croyons plutôt que dans cette locution *pouille* est écrit pour poule. Littré indique lui-même qu'on disait au moyen-âge : un *pouille de bois* (gelinotte) ; en langue wallonne poule s'est prononcé pouille. *Chanter pouille* vient peut-être de *chanter poule*. Qu'on se rappelle que le chant de la poule (quand elle imite les cris du coq) passe pour un signe de malheur.

Chanter poule aura pu vouloir signifier : dire du mal, prédire des malheurs, dire des méchancetés. Par extension et conséquence se dire des pouilles, se dire des méchancetés, s'injurier.

DE MAUROY.

Valentins. — Je possède un *Arrest de la cour du Parlement*, de Nancy, daté du 13 mars 1776,

Qui fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles puissent être, de crier ou faire crier, de donner ou faire donner, de jour ou de nuit, le premier dimanche de Carême, ou autres jours de l'année, ce qu'on appelle communément des VALENTINS.

L'arrêt ne contient aucune indication précise sur cet usage, il insiste sur l'impossibilité où l'on se trouve, malgré la vigilance des officiers de police, d'arrêter *ces cris désordonnés dont l'effet est d'assortir de fantaisie des personnes des deux sexes, même celles qui sont mariées*, et sur les conséquences fâcheuses qu'il entraîne, *portant des coups meurtriers à la tranquillité des mariages, au repos même des familles*.

Serait-il possible d'avoir quelques éclaircissements sur la portée exacte de cette habitude licencieuse, dont le texte ci-dessus laisse à peine deviner la nature ? La sévérité de l'arrêt en a-t-elle eu raison ?

Avait-elle quelque rapport, lointain, avec un usage anglais, décent et correct,

Réponses

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise : une opinion d'historien (LX, 218). — Cette théorie paradoxale est soutenue par J. K. Huysmans, *Là-Bas*, ch. IV. P. B.

* * *

On lit dans Balzac, *Illusions perdues*, Eve et David, t. II, pp. 306-307 ; Paris, Michel Lévy, 1864) :

... A quoi vous sert-il de savoir que Jeanne d'Arc a existé ? En avez-vous jamais tiré cette conclusion que si la France avait alors accepté la dysnatie angevine des Plantagenets, les deux peuples réunis auraient aujourd'hui l'empire du monde, et que *les deux îles* où se forgent les troubles politiques du continent [l'Irlande et la Grande Bretagne] *seraient deux provinces françaises* ?

Nos idées sur le rôle de Jeanne d'Arc, son héroïsme, sa sainteté, etc., sont récentes ; le dix-huitième siècle notamment voyait cette question tout autrement que nous : il était de l'avis de Voltaire, et admirait ce poème de *la Pucelle*, qui nous fait horreur aujourd'hui. Les plus grandes dames de ce temps, à commencer par la reine Marie-Antoinette, se plaisaient à réciter des vers de *la Pucelle.*

Sachons que tout le dix-huitième siècle adorait cette *Pucelle* libertine, que les plus honnêtes gens en savaient par cœur des chants entiers (j'en ai entendu réciter encore). M. de Malesherbes lui-même, assure-t-on, savait sa *Pucelle* par cœur.

(Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 401 ; Paris, Garnier frères, s. d.)

... *La Pucelle* traînait sur les tables, et les femmes qui se respectaient le plus ne se cachaient pas de l'avoir lue et ne rougissaient pas de la citer.

E. et J. de Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle*, pp. 157-158 ; Paris, Charpentier, 1890).

... Le soir de l'enterrement, l'archevêque de Narbonne récitait chez les d'Osmond un chant entier de *la Pucelle*, dont sa mémoire épiscopale n'avait pas craint de s'encombrer.

(Comtesse de Boigne, *Mémoires* dans la *Revue bleue*, 27 avril 1907, p. 539).

Etc., etc. ALBERT CIM.

* * *

On peut rapprocher de l'opinion citée par M. Wyzewa au sujet de Jeanne d'Arc, cette phrase mise par Balzac (*Illusions perdues*) dans la bouche de l'abbé Carlos Herrera (alias Vautrin) lorsqu'il veut empêcher Lucien de Rubempré de se jeter à l'eau :

A quoi vous sert-il de savoir que Jeanne d'Arc a existé ? En avez-vous jamais tiré cette conclusion que si la France avait alors accepté la dynastie angevine des Plantagenets les deux peuples réunis auraient aujourd'hui l'empire du monde et que les deux îles où se forgent les troubles politiques du continent seraient deux provinces françaises ?

G. R.

* * *

J'ai lu en effet un ouvrage dans lequel était soutenue cette thèse, mais je n'en ai pas noté le titre. Par contre, j'ai sous les yeux l'*Histoire des prolétaires depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Yves Guyot et Sigismond Lacroix, livre dans lequel les auteurs traitent « du mal que Jeanne Darc a fait à la France », et déclarent que « son dévouement ni son courage n'empêcheront pas l'œuvre de Jeanne Darc d'avoir été une œuvre funeste : funeste en elle-même, funeste par ses conséquences qui durent encore » (parce qu'elle a fortifié la royauté !)

DE MORTAGNE.

—

Le 10 Août. — Récit inédit. — Enfants de l'Argot (LX, 161). — On appelait ainsi les voleurs.

F. JACOTOT.

—

L'horloger Monot pendant la Révolution (LX, 224). — M. M. trouvera des renseignements sur *Monot* ou *Monnot*, qui contribua, en effet, au salut de l'abbé Sicard, et non Siccard, dans les volumes sur les Prisons (collection Baudoin) et dans l'*Almanach des Prisons*. ALPHA.

* * *

L'épisode reproduit est raconté en ces termes par Mgr de Salamon dans ses Mémoires inédits pendant la Révolution 1790-1801 publiés par M. l'abbé Bridier. Paris, Plon 1890, p. 34.

Nous laissâmes dans la prison (dépôt de la Mairie — aujourd'hui Préfecture de police) quinze ou dix-huit de nos compagnons. Le plus connu était l'abbé Sicart, instituteur des sourds-muets. Il ne fut transféré avec les autres que le lendemain, dimanche à deux heures, au moment précis où commençaient

les massacres, et on les égorgea tous, sans ombre d'interrogatoire, comme ils descendaient de voiture.

Le seul abbé Sicart fut sauvé par un certain Monotte, horloger de la rue des Augustins, fameux patriote, grand révolutionnaire, mais qui était une manière de philanthrope. Il se mit entre les assassins et l'abbé Sicart, et, découvrant sa poitrine bronzée : « Tuez-moi, leur cria-t-il, mais épargnez la vie de cet homme si nécessaire à l'humanité souffrante ». Les assassins voyant un si grand patriote protéger l'abbé Sicart, abaissèrent leurs sabres et leurs piques, et le laissèrent échapper, après l'avoir, à ce que j'ai ouï dire, légèrement blessé à l'oreille. L'abbé ne s'en alla pas aussitôt, mais il fut enfermé, en attendant, au Comité, dans une de ces petites prisons que l'on appelle vulgairement « violons ».

Cette scène, d'après Mgr de Salamon, se passait le 1er septembre à onze heures du soir.

Les mêmes mémoires contiennent quelques détails curieux sur les rapports de leur auteur avec l'abbé Sicart. VAN.

*
* *

L'abbé Sicard, dans ses *Annales religieuses, politiques et littéraires* (Bibl. Nat. Le 2885) raconte dans le premier volume, pages 13 à 34 et 72 a 85, son arrestation le 2 septembre 1792, sa détention à l'Abbaye et les massacres dont il a été bien près d'être l'une des victimes. Il fut sauvé grâce au courage et à la présence d'esprit de l'horloger Monnot, dont il est question aux pages 31-33 et 85. ZANIPOLO.

—

Volontaires de 1792 (LX, 50, 178)). — Au sujet du 4e bataillon (de Paris) dit Premier des sections *armées*, consulter Chassin et Hennet, *Les volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, pp. 441-478. DE MORTAGNE.

*
* *

On trouvera quantité de renseignements sur ce bataillon, dit 1er des sections armées, dans les *Volontaires nationaux pendant la Révolution*, de Chassin et Hennet, t. I, p. 441 à 480. PRIMOGUÉ.

—

Escroquerie « à l'Apparition » au XVIIIe siècle (LX, 220). — M. Ch. de Coynart a raconté, sous le titre *Les malheurs d'une grande dame sous Louis XV*, (Paris, Hachette, 1904, in-12). l'histoire de Louise-Elisabeth Colins de Mortagne, et l'on trouvera là exposés tout au long, d'après les archives de la Bastille, les faits et gestes du sieur Delafosse.

On peut voir, au sujet de l'origine de Louise-Elisabeth Colins, un article publié dans la *Revue des Questions héraldiques* (n° d'octobre 1905) sous le titre : *Un chevalier d'honneur de la mère du Régent*. DE MORTAGNE.

*
* *

Loin de Paris, je n'ai pas sous les yeux mes fiches et mes notes sur les Archives de la Bastille. Mais il y a fort longtemps, je signalai, autant qu'il m'en souvienne, (mais dans quel périodique ?) cette petite cause célèbre d'après la publication Ravaisson et d'après le dossier de La Fosse à la Bastille. Mme de Montboissier, le duc d'Olonne et combien d'autres se trouvèrent compromis dans cette scandaleuse affaire.

Au reste, assez récemment, un auteur, de qui le nom m'échappe, a consacré tout un livre, fort bien fait, ma foi, à l'historique d'une escroquerie, qui ne fut pas la seule de ce genre au XVIIIe siècle. D'E.

—

Le fusil de Ledru-Rollin (LX, 2). — Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun document officiel au sujet de la circonstance dans laquelle ce « fusil d'honneur », sorti des ateliers de la maison Lefaucheux fut offert à l'ancien tribun.

Toutefois, comme un journaliste a exprimé un certain doute au sujet de l'authenticité de cette arme, doute partagé par plusieurs personnes, nous croyons devoir donner quelques détails sur cet objet historique.

Vers la fin de l'année 1848, après les événements mémorables qui établirent en France la deuxième République, un grand nombre de patriotes se groupèrent dans l'intention d'offrir au promoteur du Suffrage universel, à l'ancien Ministre de l'Intérieur, un souvenir de sa participation au triomphe de ce gouvernement. — Faut-il rappeler que Ledru-Rollin réunit au moment de l'élection à la présidence de la République 1.448.000 suffrages ?

On s'adressa donc à M. Lefaucheux qui, depuis 1827, avait pris des brevets successifs pour l'invention et le perfectionnement des armes qui portent son nom ; celui-ci montra la plus belle pièce fabriquée jusqu'à ce jour dans ses ateliers.

C'était un fusil à bascule, confectionné en 1844, comme l'indiquent la date frappée sur le barillet et le monogramme d'un des plus habiles armuriers de l'époque, Léopold Bernard. L'arme faite avec le plus beau damas turc que l'on ait pu réaliser, — les connaisseurs d'aujourd'hui admirent encore ce travail, — comprenait comme incrustation en or des sujets de chasse

Ce fusil fut immédiatement agréé et entre les deux canons on incrusta, également en or, la mention : *Invention Lefaucheux, Système breveté, 22-23-24 Février 1848. Au Citoyen Ledru-Rollin*, et on l'offrit peu de temps après au célèbre homme d'Etat.

Depuis cette époque, ce précieux souvenir resta en la possession de Ledru-Rollin d'abord, de sa veuve ensuite.

A la mort de madame Ledru-Rollin, qui avait conservé avec un culte sacré les objets lui rappelant celui qu'elle avait passionnément admiré pendant toute sa vie, le fusil en question fut légué, par testament daté de 1881, à un ami intime du tribun, M. Auguste Cadet.

Cadet avait été également un des combattants de 1848. l'exil le récompensa de son amour pour la liberté et de sa résistance à l'homme du 2 Décembre.

En Angleterre, il rejoignit Ledru-Rollin avec lequel il se lia d'une profonde amitié ; à son retour en France il entreprit une campagne des plus actives pour le faire élire à nouveau à la Chambre, en 1874.

Comme Conseiller municipal de Paris il fut l'organisateur d'une souscription nationale pour l'érection d'un monument au promoteur du Suffrage Universel et, lorsqu'il remplaça M. Floquet, nommé Préfet de la Seine, à la Chambre des Députés, M. Cadet continuant son œuvre de propagande pour son vieil ami, fit voter par les Chambres la somme nécessaire à la fonte de la statue de Ledru-Rollin qui fut inaugurée le 24 février 1885 sur le terre-plein du boulevard Voltaire.

Après la mort de M. A. Cadet, le fusil passa entre les mains de son gendre qui en est le détenteur aujourd'hui.

GEORGES COLAS.

—

La flûte de Pan (LX, 228. — Au sujet de la question posée par le collaborateur V., je rappelle que, en 1906, il a été trouvé dans une fouille sur le Mont-Auxois, (Côte-d'Or), où s'élevait l'ancienne Alesia, une flûte de Pan en bois, presque intacte et qui passe pour un morceau unique. Elle a été étudiée par M. Salomon Reinach dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions ou à la Société des Antiquaires de France, je ne sais plus au juste. En tous cas cette communication très érudite a figuré en tout ou en analyse dans la *Revue archéologique*. L'instrument est assez bien conservé pour que l'on en ait tiré des sons de manière à en déterminer la gamme. La flûte de Pan d'Alesia a été moulée en fac-simile par les habiles praticiens du musée de Saint-Germain et reproduite en cartes postales que l'on débite à Alise-Sainte-Reine, où est conservé l'original.

H. C. M.

—

Un mode de comptabilité publique au XVe siècle à expliquer (LX, 219). — Col 219, lig. 41, après *residuo*, supprimer *duo*.

—

Le serment (LX, 3, 67, 119, 173).

Et moi, je vous dis, d'écrire Jésus, de ne point jurer du tout ; ni par le ciel, ni par la terre: ni par Jérusalem ; mais que votre parole soit : oui, oui, non, non ; car ce qui se dit de plus vient du mal.

(Ev. *saint Mathieu*, V. 33).

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3 67, 127, 236). — On sait que toutes les nations ont choisi des couleurs. Le drapeau, guidon d'honneur et signe de ralliement, est leur expression sacrée.

Voici quelques renseignements sommaires sur les pavillons actuels des principales nations : (j'exclus de la nomenclature celui de la France dont chacun connaît la création et celui de l'Italie dont traite le numéro du 20 juillet 1909).

Russie. — Couleurs inspirées de celles de Rurik, fondateur de l'Empire russe (879), mais modifiées dans la disposition. Le tzar a un étendard spécial : sur fond orange, l'aigle de Saint Georges.

Allemagne. — Date du 3 août 1871. L'aigle noir impérial porte sur sa poitrine l'aigle prussien Au dessus, à gauche, le blason des Hohenzollern. Sur l'aigle, la couronne de Charlemagne.

Angleterre. — Couleur du blason de la Grande-Bretagne. La croix ordinaire et la croix de Saint-André symbolisent saint Georges, saint André, saint Patrice, patrons respectifs de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

Autriche. — Date de 1396. Couleurs du blason de la maison d'Autriche : une écharpe blanche sur fond rouge. Huit étoiles dominent l'écusson impérial.

Espagne. — Date du XVIe siècle. Couleurs du blason royal de Castille qui est au milieu et qui représente un château aux tours crénelées que garde le lion de Castille.

Portugal. — Date de 1500. Couleurs tirées du blason royal qui montre sur fond blanc une croix d'or formée de cinq écussons bleus.

Belgique. — Date du siècle dernier. Couleur du blason national qui représente dans un écusson noir un lion doré tirant une languè rouge.

Hollande. — Les Français ayant conquis la Hollande en 1785, et établi la République Batave, un drapeau remplaçant celui de la maison de Nassau, inspiré du drapeau français, fut donné aux Pays-Bas qui l'ont conservé. A l'inverse des couleurs du drapeau français, disposées verticalement, les couleurs du drapeau hollandais sont disposées horizontalement, le rouge en haut et le bleu en bas.

Suède. — Origine très ancienne. Couleur du blason suédois qui représente sur écusson bleu trois couronnes d'or. Le jaune rappelle la couleur des couronnes effacées sur le drapeau devant la croix.

Norvège. — Origine très ancienne. Le rouge, le blanc, le bleu sont les couleurs des armoiries de la maison de Wasa. (La croix, semblable de forme à celle de la Suède, ÉTAIT le trait d'union entre les deux nations, sœurs. Mais depuis l'avènement de Haakon VII, le pavillon national a pu subir une modification).

Danemark. — Date de 1100. La croix blanche si célèbre du Danemark a fourni à ce pays le symbole essentiel du drapeau. Le rouge signifie le sang versé pour le triomphe de la foi.

Turquie. — Date du XIVe siècle. Est inspiré du blason égyptien. Le croissant rappelle Mahomet, dont il était l'emblème, et l'étoile l'espoir dans Allah.

Grèce. — Date du XVIe siècle. Couleur inspirée du blason national, composé d'une croix blanche dite « la croix du Sauveur » sur écusson bleu.

Suisse. — Date du XVe siècle. Couleur et symbole de l'écusson de la Confédération Helvétique : la croix blanche de paix sortie du sang des quatre cantons unis et libres.

Perse. — Le drapeau officiel est celui de la marine. Remonte au XIVe siècle, le soleil et le lion représentent « la Perse toute-puissante », les deux bandes vertes, la mer, son empire.

Chine. — Le soleil jaune rappelle l'Empereur, le Fils du ciel « lumière et flamme de l'Univers », le rouge est la couleur du pouvoir suprême. Origine très ancienne.

Japon. — Drapeau de la marine. Remonte à une quarantaine d'années. Le disque rouge représente le soleil levant, symbole de la puissance naissante du Japon.

Siam. — L'éléphant blanc, orgueil du drapeau de Siam, est un animal sacré. Le drapeau est à la fois national et religieux. Origine très ancienne.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord. — Les étoiles représentent les Etats de la Confédération. Les bandes en bleu, blanc, rouge, sont les couleurs des Etats de l'Amérique du Nord, adoptées par eux en « *souvenir de la France libératrice.* »

Chili. — Couleur empruntée au blason national qui représente un écusson coupé d'une bande bleue au-dessus d'une bande rouge. Au milieu une étoile blanche.

Brésil. — Bien que modifié dans sa partie du milieu le 15 novembre 1889 (alors que ce pays devint république) ce drapeau existe en fait depuis, le XVIIIe siècle. On y trouve toutes les nuances du plumage du perroquet proprement dit où le vert domine, puis le jaune, le rouge et le bleu. Couleurs du blason national. Vert teinte de fond du blason, jaune or du losange ; du cercle bleu, lequel contient 18 étoiles d'argent et une bande transversale avec les mots : ordem e progresso (ordre et progrès).

Mexique. — Date du XVIIIe siècle. Couleurs du blason. Il représente sur écusson d'argent un rocher sortant de l'eau ; sur ce rocher un cactus vert d'où s'envole un aigle qui tient un serpent.

Pérou. — Date du XVIIIe siècle. Couleurs distinctes de celles du blason qui est au milieu du drapeau, et porte sur fond bleu une lame d'argent derrière un arbre vert. ALEXANDRE REY.

***

On trouvera des renseignements intéressants sur le drapeau italien dans la plaquette publiée par M. Viola (Orazio) : *Il tricolore italiano, saggio bibliografico con due appendice* ; Catane, 1905, in-8°, 32-XII pages. EU. C.

—

Ex-libris à déterminer : d'or à la bille de sable, d'azur à trois fasces d'argent (LX, 7, 89 144). — Il faudrait corriger *bille* qui ne signifie rien, et écrire *bisse*, terme employé quelquefois pour le serpent des armes de Milan, je crois. Pour les armes de Colbert, on blasonne toujours : *à la Couleuvre d'azur*.

E. GRAVE.

—

Décoration révolutionnaire : Deux épées en sautoir (LX, 111). — Il existe au musée de Tours un portrait de vétéran qui porte, sur le côté gauche de l'habit, le médaillon aux deux épées en sautoir.

La Sabretache a reproduit ce portrait avec notice explicative ; n'ayant pas pour l'instant, la collection sous la main, je ne puis donner la référence.

EX-LIBRIS.

***

Il s'agit sans doute ici de la *plaque de vétérance* donnée aux vieux soldats après une période déterminée d'années de service et qui consistait en un médaillon ovale encadré de cuivre, et chargé de deux épées à l'antique, posées en sautoir sur fonds de velours rouge. On peut voir cette décoration dans le portrait de Jean Thurel, doyen des vétérans, qui se trouve aujourd'hui au musée de Tours et a été exposé en 1900 à la Centenale des armées de terre et de mer. Cette décoration a été, croyons-nous, l'objet d'un article dans *La Sabretache*. M. F. R.

***

L'insigne dont il est question n'est pas, à proprement parler, une décoration ; c'est le *médaillon de Vétérance*, récompense militaire, instituée par ordonnance royale du 16 avril 1771, accordée aux soldats ou bas officiers après 24 ans de services et 3 congés dans le même corps. Un petit nombre de vétérans eurent deux médaillons Un seul en obtint trois, ce fut Jean Thurel, originaire de Orain (Bourgogne engagé en 1716 et qui servit sans interruption pendant 72 ans.

Il existe des exemplaires de ce médaillon au musée de l'armée. Au cours de ces dernières années, la *Giberne* et la *Sabretache* ont publié des dessins représentant le médaillon de Vétérance. Il existe en Lorraine, plusieurs maisons dont la porte d'entrée est surmontée d'une sculpture représentant cet insigne.

FAULTIMONT.

***

L'insigne dont parle M. de Saint-Aymour est un médaillon de vétérance, médaillon ovale à fond rouge, entouré d'une bordure et chargé de 2 épées en sautoir, cette bordure et ces épées sont soit en cuivre ciselé et doré, soit en broderie d'or. Ce médaillon était donné sous Louis XV et Louis XVI aux soldats ayant un certain nombre d'années de service. Les soldats qui restaient très longtemps sous les drapeaux (quelquefois une trentaine d'années) pouvaient avoir deux ou même trois médaillons.

M. de Saint-Aymour dit que le brevet en question porte la mention : « Duplicata d'un brevet expédié le 2 mars 1778 », cela prouve que le médaillon de vétérance avait été décerné au sergent Pantin à cette date et que le brevet établi le 3 ventose, an II, n'est qu'un duplicata confirmant le précédent. Cet insigne fut supprimé sous la Révolution, comme tous les insignes militaires de l'ancien régime et remplacé plus tard par des armes d'honneur. M. DE F.

***

La décoration date de l'ancien régime. On conserve un de ces médaillons au Musée de l'Armée, étiqueté : « du temps de Louis XV » Le cercle et les deux épées sont en cuivre sur fond de drap rouge.

Je possède un brevet identique, daté de 1793 et délivré *par duplicata* signé du ministre de la guerre Bouchotte à Baptiste Fleuriet, caporal aux « cy devant Gardes françaises ». Le brevet initial avait été « expédié le 15 juin 1780. »

Ce fait bizarre du duplicata, en 1793, d'un brevet décerné par Louis XVI avait beaucoup étonné le conservateur du Mu-

sée à qui j'en avais référé. Il est singulier aussi, comme le remarque M. de Caix de Saint-Aymour, qu'on emploie en 1793 les hachures héraldiques pour indiquer la couleur du médaillon. HÉRALD.

*
* *

Rien n'est moins révolutionnaire, mais rien non plus n'est plus démocratique que cette décoration des deux épées en sautoir, institution de l'ancienne monarchie en faveur des sous-officiers et soldats de terre et de mer ayant 24 ans de bons services et qui portaient dès lors sur l'habit les deux épées en sautoir se détachant sur un fond de drap de la couleur distinctive de l'uniforme du porteur.

Cette récompense n'allait pas sans haute paie et droit à pension.

La Révolution supprima tous les ordres de chevalerie, mais n'osa abolir le médaillon de Vétérance. Ce médaillon ne fut plus donné à de nouveaux titulaires depuis l'avènement de la Convention mais on permit à ceux qui en étaient pourvus de le conserver, à condition qu'ils rapporteraient leurs brevets ornés des insignes de la féodalité, c'est-à-dire ornés de la couronne et du globe fleurdelisé et empreints de formules royales pour en prendre de nouveaux délivrés par la République. C'est pour cela que l'on voit sur tous ces brevets délivrés sous la Révolution : « Duplicata ». On établit aussi que le médaillon de Vétérance serait uniformément sur fond de drap rouge, les deux épées croisées et le pourtour du médaillon en cuivre ciselé. Pendant toute leur vie, de vieux invalides, sous le premier Empire et la Restauration, portèrent le médaillon de Vétérance qu'ils avaient obtenu sous Louis XVI.

La Révolution ne se borna pas à changer les brevets des Vétérans, mais dans beaucoup de villes et villages, les anciens soldats durent rapporter les congés aux armes royales qu'ils avaient obtenus en quittant le service et qui furent brûlés avec les « insignes de la féodalité ».

Après cet autodafé stupide, on leur délivrait un certificat dit « dépôt de Congé Militaire » portant copie du texte de leur ancien congé et orné surtout d'un bonnet phrygien en haut du papier et au bas des signatures des petits tyrans municipaux d'alors. COTTREAU.

L'ordre de l'Eperon d'or (LX, 7, 142, 207). — Il y a eu sous Pie X une seconde reconstitution de l'Ordre de l'Eperon d'or, et ce que répond M. Jean-Henry à cette question est parfaitement exact. Il n'y aurait rien à y ajouter, à moins qu'on ne voulût reproduire le bref lui-même. Je me bornerai à une remarque dont je ne trouve point l'explication.

Le bref en question, du 7 février 1905, a été publié par l'*Osservatore Romano*, qui a fait suivre cette publication d'une note semi-officielle établissant les divers degrés des Ordres pontificaux, et les différentes classes des personnes qui ont reçu l'honneur de les porter. De l'*Osservatore Romano*, ce bref a passé dans diverses publications italiennes et françaises. Mais, et voici ce qui m'étonne, la publication officielle des *Pii X Pontificis Acta* ne porte point de trace, à la date indiquée, de ce bref, et cependant cette publication, qui est absolument officielle, donne aux environs de cette date des lettres et brefs beaucoup moins importants. Je ne puis me rendre compte de la raison de cette omission, d'autant plus incompréhensible que l'Ordre de l'Éperon d'or étant passé dans la pratique, ayant eu des nominations, devait se trouver inséré dans des documents officiels qui ont été publiés seulement dans les premiers mois de 1909.

J'ajouterai enfin une dernière remarque sur le motif de la création de ce nouvel ordre de chevalerie. Le Souverain Pontife, voyant que parmi les ordres de chevalerie dont il dispose, il n'en était point qui soit sous la protection et le patronage de la Sainte Vierge Marie, a voulu, dans le premier cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, créer cet ordre destiné à récompenser ceux qui ont vaillamment défendu l'Eglise. Ils seront ainsi sous le patronage de Celle qui a détruit toutes les hérésies dans le monde.

Cet ordre comble donc une lacune, et comme il a pour protecteur la Vierge Immaculée, il est le second des ordres pontificaux, le premier étant, comme il convient, celui du Christ. Dr A. B

Le château et les jardins de Rueil (LX, 163). — Le château appartenait, au moment de la Révolution, à la duchesse

d'Aiguillon qui mourut en 1796. Ses héritiers, le duc d'Aiguillon émigré à Hambourg et les enfants de Chabrillan le vendirent à Masséna qui en démolit une partie et le morcela.

Il en restait, il y a une dizaine d'années, un pavillon, le *pavillon du Père Joseph*, qui avait été longtemps habité par l'Eminence Grise.

La famille de Chabrillan possède des tableaux, des livres et des meubles provenant du château. A. CALLET.

—

Testaments devant curés au XVIII° siècle (LVII ; LVIII ; LIX, 74, 126, 208, 264, 348, 935 ; LX, 45, 151). — Il n'est pas douteux que sous le régime de l'ancienne législation, les curés aient eu qualité pour recevoir, à leur choix, les dernières volontés des intéressés Je trouve dans les *Remembrances des Plaids Royaux* du Mans, ès années 1478-1506, l'exhibition d'un contrat par Le Royer, en date du 12 avril (avant Pâques) 1480, aux termes duquel Jeanne, veuve de feu Jean Coustart, en son nom et comme tutrice naturelle de ses enfants, demeurant en la rue Dorée, au Mans, vendit à Jean Hallegrin, boucher, et à Jeanne sa femme, à toujours, mais la franchise et liberté nommée *la broyse*, que ladite veuve disait à elle appartenir, tant par raison de son acquet de Jean Piau, que par raison de la « donnaison a elle faicte par son dict feu « mary, par son *testament faict en dereine « volonté passé par messire Jehan Lambert, « prestre curé de Saint-Benoist du Mans*, « dabté du XI° jour de décembre mil IIII° « I (1450) ». PATRI DE CHOURCES.

—

Le chant national de 1804 à 1810 (LX, 163). — Sauf erreur d'impression ou de manuscrit, le contexte de la question permet de supposer que M. Silvestri pense qu'un nouveau chant national a remplacé, en 1810, celui qui existait depuis 1804, année de l'établissement du premier Empire.

Cette remarque faite, disons que pendant le règne de Napoléon Ier le chant national avait pour titre : *Veillons au salut de l'Empire*, qui en était le premier vers. La musique était celle d'une mélodie d'un ancien opéra de Daleyrac, *Renaud d'Ast*. NAUTICUS.

Armure de Jeanne d'Arc (T, G., 54 ; LVIII). — Celle qui était ainsi désignée au Musée des Invalides a perdu beaucoup de son ancienne popularité. Cependant je viens de constater, avec une certaine surprise, que cette armure est la reproduction presque identique du *harnais* figuré sur une grande dalle votive dans la crypte de l'abbaye de Saint-Denis, que j'ai reconnue en 1901 et qui a été depuis repeinte, dorée et encastrée sous le buste de Jeanne de Bourbon.

J'ai publié une esquisse de la dalle dans le *Magasin Pittoresque* d'avril 1909, et dans le petit volume anglais *Jeanne d'Arc, héroïne and healer documentary evidences* (Paris, Picard 1909 ; Londres, Dulau) l'inscription est gothique :

Ce que estait le harnais de Jeanne, par elle baillé en hommage à monseigneur Saint-Denis

et cette inscription me paraît bien être du XV° siècle, et contemporaine de la croix de consécration érigée en 1456, par Dunois, dans la forêt de Saint-Germain, sur la limite de la commune de Poissy, et connue dans le pays sous le nom de *Croix-Pucelle*.

L'armure des Invalides paraît un peu modernisée et éveille l'idée d'une restauration plutôt que d'une armure de combat. Celle de Saint-Denis est plus complète, et les armes sont celles d'un combattant à pied, mais les deux ont dû être inspirées par un même modèle. Peut-on savoir au juste d'où vient l'armure des Invalides, et pourquoi elle ressemble tellement à la gravure de la dalle commémorative de la crypte de l'abbaye de Saint-Denis ? C. R.

—

Alliance et parentées avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563, 621, 692, 749, 861, 857). — Notre regretté confrère Lapointe du Sillon indiquait dans l'*Intermédiaire* n° 1019, du 20 octobre 1903, colonne 569, sous ce titre « Un petit neveu de la Pucelle » que la famille Renaudeau d'Arc descendait en droite ligne de Pierre d'Arc du Lys, l'un des frères de notre grande héroïne. Voici le tableau généalogique qui le prouve et la copie des lettres patentes de confirmation de Charles X :

DESCENDANCE DE PIERRE D'ARC DU LYS, Frère de la Pucelle

JACQUES D'ARC (Père de la Pucelle)
épouse ISABELLE ROMÉE

Jacquemin d'Arc mort sans alliance	Jehan d'Arc du Lys Ecuyer	Pierre d'Arc du Lys Chevalier du Lys épouse Jehanne de Prouville	Jehanne d'Arc La Pucelle	Catherine du Lys sans alliance

Enfants de Pierre d'Arc du Lys :

Jehan du Lys (l'ainé) épouse 1° Marie de Vésines 2° Jeanne de Varannes	Jehan du Lys (le jeune) échevin d'Arras épouse Anne de Villebresme	Catherine l'ainée alias Jehanne du Lys épouse François de Villebresme	Helwide du Lys épouse Etienne Hordal	Catherine du Lys (la jeune) épouse Georges Haldat

Descendance de Catherine l'ainée :

Marie de Villebresme du Lys
épouse Robert le Fournier, Baron de Tournebus

Jehanne le Fournier du Lys
épouse Lucas du Chemin (1)

Lucas du Chemin s^{r} du Féron
épouse Isabeau de Mélissan, petite fille de
Marguerite de Montmorency

Robert du Chemin, s^{r} du Coudray
Conseiller au Présidial de Coutances
épouse Guillemette de Surtainville

Jehanne du Chemin
épouse Joachim Hébert, s^{r} de la Bretonnière

Charles Hébert seigneur de la Roque
Conseiller au Présidial de Coutances
épouse Jehanne de Guerry

Catherine Henriette Hébert
épouse Jehan de Launey s^{r} des Portes

Jean Louis Charles de Launey
épouse Rose de Goury

(1) Ce Lucas du Chemin a obtenu les lettres patentes rapportées par Chartier comme descendant de Pierre d'Arc le chevalier du Lys. Ces lettres sont enregistrées à la cour des comptes 16e livre des Chartes.

épouse Henri Gauttier

Une ordonnance du 8 Août 1827 de Charles X confirmée par lettres patentes en date du 24 Novembre 1827, confirme en faveur des quatre enfants de Catherine Adélaïde de Launey, les lettres patentes de Charles VII, de Décembre 1429 (Série II, registre nº 6, 2ᵉ partie page 58). — Il n'y a plus à faire preuves depuis cette époque, la preuve ayant été faite alors.

Albertine Gauttier d'Arc
épouse le Comte de Julienne

Edouard Gauttier d'Arc
ministre plénipotentiaire
sans descendance

Rose Adine Gauttier d'Arc
épouse Jean Marie Renaudeau
procureur du Roi près le Tribunal de Louviers

Eugénie Gauttier d'Arc
épouse Fabre de Parrel
sans descendance

Edgard de Julienne
mort à Mars la Tour
en 1870

Adine de Julienne
épouse Mr Lanery
Intendant militaire

Berthe de Julienne
épouse Mr Rivière
Lieutenant de Vaisseau

Pierre Lanery
4 enfants

Albert Rivière
épouse Mlle Lanne
3 enfants

Amélie Rivière
épouse M. d'Alayer
de Costemore
3 enfants

Par décret Impérial du 24 avril 1861, les trois fils de Rose Adine Gauttier d'Arc sont confirmés dans la possession du nom de d'Arc (bulletin des Lois nº 926 de 1861) dans les conditions des lettres patentes de Charles X.

Edouard Renaudeau d'Arc
épouse Laure Beaudoin

Charles Renaudeau d'Arc
épouse Mathilde Charaist

Ernest Renaudeau d'Arc
épouse Berthe de Carbonat de Sédières

Lucien Renaudeau d'Arc
épouse Marie Raguet

Marthe Renaudeau d'Arc
épouse Raymond Marais

Georges R. d'Arc

Marie R. d'Arc

Jehanne R. d'Arc
épouse
Maurice Talbert

René R. d'Arc
épouse
Jessy de Ward

Marcel R. d'Arc
épouse
Eglé de
Franclieu

Félicie R. d'Arc
épouse le
Baron de Conivet
de la Rouge-fosse

Odette d'Arc
épouse
Xavier
Tumerel

Paul Renaudeau
d'Arc

Edouard
Renaudeau d'Arc

Louis Marais
d'Arc

Juliette Marais d'Arc
épouse Jacques Forgeot

Yvonne Talbert d'Arc

Jehanne Talbert d'Arc

Jehan, Pierre, Guy, Simone, Jacques
Renaudeau d'Arc

Roger de la
Rougefosse d'Arc

Olivier
Tumerel d'Arc

Marguerite Marie
Tumerel d'Arc

Charles, par la Grâce de Dieu, roi de France et de Navarre à tous, présents et à venir. Salut.

La Dame Rose Adine Gauthier, épouse du Sieur Jean Marie Renaudeau, Procureur pour nous près le Tribunal de 1re instance séant à Louviers, Département de l'Eure, née à Cherbourg, département de la Manche, le 15 Brumaire an neuf (6 novembre 1800) nous a fait exposer qu'elle descend en ligne directe féminine de l'un des Frères de Jehanne d'Arc, dite la Pucelle, anoblie, ainsi que ses père et mère, ses trois frères et toute leur postérité légitime, en ligne masculine et féminine, par le roi Charles VII l'un de nos prédécesseurs suivant les lettres patentes données en 1429; confirmées par celles du roi de France Henri II données en Octobre 1550. Que des armoiries qui seront ci-après énoncées avaient été octroyées à dite Jehanne d'Arc par le même roi Charles VII, que les descendants de ses frères ont obtenu par lettres patentes spéciales et confirmatives accordées en 1612 par le roi Louis XIII, l'autorisation de faire usage des armoiries, qu'ainsi en sa qualité de descendante de la famille de Jehanne d'Arc elle est habile à jouir de la noblesse et à porter les armoiries accordées à elle et à sa dite famille suivant les lettres patentes sus énoncées. En conséquence la dame Renaudeau nous a fait supplier de vouloir bien la maintenir et la confirmer dans ces avantages. Et sur le rapport de notre garde des Sceaux, ministre et secrétaire d'Etat au département de la justice qui nous a présenté les conclusions du Conseil d'Etat, commissaire pour nous au sceau de France et l'avis de notre commission du sceau ; nous l'avons par notre ordonnance du 8 novembre dernier reconnue comme descendante de la famille de Jehanne d'Arc par la ligne féminine, et désirant profiter de la faveur que nous lui avons accordée, la Dite Dame Renaudeau s'est retirée par devant notre garde des sceaux pour obtenir nos lettres patentes nécessaires. A ces causes, voulant perpétuer le souvenir des glorieux services rendus à la France par Jeanne d'Arc et faire revivre dans la personne des membres actuels de la famille les prérogatives accordées par les lettres patentes données en 1429 par le roi Charles VII et celles confirmatives accordées par les rois Henri II et Louis XIII en 1550 et 1612. Conformément à l'ordonnance du 8 août dernier, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, reconnu, et par ces présentes signées de notre main nous reconnaissons la dite Dame Rose Adine Gaultier, épouse du sieur Renaudeau, comme descendante de la famille de Jeanne d'Arc par la lignée féminine, en conséquence nous l'avons confirmée et maintenue, la confirmons et maintenons dans la jouissance et possession de la noblesse telle qu'elle a été accordée par les lettres patentes sus-énoncées de 1429 à Jeanne d'Arc dite la Pucelle, à son père, à sa mère, à ses frères, et à toute leur lignée et postérité en ligne masculine et féminine, voulons qu'elle soit censée réputée noble tant en jugement que hors jugement, ensemble ses enfants, postérité et descendants nés et à naître en ligne directe, masculine et féminine et légitime mariage ; que comme tels ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'écuyer et jouir des rangs et honneurs réservés à notre noblesse et qu'ils soient inscrits en cette qualité aux registres ouverts à cet effet par notre commission du sceau. Permettons à la dite Dame Renaudeau et à ses enfants, postérité et descendants de porter en tous lieux les armoiries, telles qu'elles avaient été octroyées à la dite Jeanne d'Arc et qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes : lesquelles armoiries sont : *d'azur à la couronne d'or soutenue d'une épée d'argent montée d'or, accostée de deux fleurs de Lys du même ; l'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins.*

Mandons à nos amis et féaux conseillers en notre cour royale séante à Rouen dans le ressort de laquelle la dite Dame Renaudeau est domiciliée de publier et enregistrer les présentes et d'envoyer copie du dit enregistrement à notre commissaire au sceau, car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux a fait apposer par nos ordres, notre grand sceau en présence de notre Commission du sceau.

Donné à Paris le vingt quatrième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent vingt-sept et de notre règne le quatrième

Signé

CHARLES.

Par le roi

Le garde des Sceaux, ministre et secrétaire général d'Etat au département de la justice.

Or ayant 1° vu dans le n° 200 de *Fémina* du 15 mai 1909, page 273, une photographie des enfants Lanery publiée avec cete légende « Les derniers descendants directs de la famille de Jeanne d'Arc » et 2° lu dans le *Journal de Chartres* que les de Maleyssie (du château d'Houville, Eure-et-Loir) descendaient aussi de la grande Lorraine, il serait intéressant de savoir comment est établie la descendance de ces deux familles.

GEORGES CHAMPAGNE.

*
* *

Servant au 5e chasseurs à cheval, j'ai eu comme chef d'escadron le capitaine Renaudeau d'Arc. P. M.

*
* *

L'article tiré des *Paroles*, n° du 21 avril 1909, et donné dans nos colonnes, p. 692, contient une erreur généalogique qu'il sera difficile d'empêcher de se reproduire indéfiniment, mais qui n'en est pas moins une assertion inadmissible désormais. En effet, il n'est aucune famille qui puisse se rattacher à celle de Jeanne d'Arc par le fait d'une alliance entre un François de Villebresme et une Jeanne du Lys. La possibilité de ce mariage avait été mise en doute dès 1880, par Jules Doinel, archiviste du Loiret (Cf. *Mém. de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XVII, p. 194).

Plus récemment, dans une étude intitulée *Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc? (Bulletin de la Société arch. de l'Orléanais*, année 1906, p. 154-164) le docteur Garsonnin prouve positivement que la mère de cette Marie de Villebresme s'appelait Jeanne Brachet et non pas Jeanne du Lys. Pour rattacher à un frère de la Pucelle les Le Fournier et tant d'autres familles qui descendent de ceux-ci, il faut découvrir mieux que ce qui est admis par tant d'arbres généalogiques erronés. O. DE STAR.

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 190). — J'estime que si dans un dictionnaire les articles doivent être rigoureusement mis au nom de famille, même si le prénom en est devenu par l'usage et la gloire inséparable, par exemple pour Victor Hugo, il n'en va pas de même pour la nomenclature des rues. Et la raison en est, selon moi, que le nom d'une rue forme un tout indivisible ; ainsi je donne raison à Baedeker.

Il y a à Dijon, une rue *Amiral Roussin*, je trouve parfaitement légitime qu'on l'ait mise à l'A ; et aussi dans la même ville la rue *Général Fauconnet* au G.

H. C. M.

*
* *

Nos honorables de la Chambre et du Sénat — surtout ceux de la Chambre — usent et abusent de cette liberté.

Ils ont le culte du prénom !

J'ai relevé une bonne quarantaine de noms de députés qui, dans la liste nominative des scrutins, se font porter non à la lettre initiale de leurs *noms de famille*, mais à la lettre de leurs *prénoms*.

Beaucoup d'électeurs, même, s'y trompent lorsqu'ils recherchent le nom de leurs Elus ! HECTOR HOGIER.

Adelbert de Chamisso (LIX ; LX, 21, 74, 237) — Dans une très bonne collection des *Classiques modernes allemands* publiée à Cassel, chez Ernst Balde en 1853, en petits volumes in-16, avec portrait de chacun d'eux, biographie et extraits de leurs œuvres. Le dixième tome est exclusivement consacré à Ad. de Chamisso, 156 p. in-16, avec, en tête, son portrait de 3/4 tourné à droite — (que je pourrai communiquer au besoin)

De l'article biographique je traduis ces lignes :

Adelbert de Chamisso, proprement Louis-Charles-Adélaïde de Chamisso de Boncourt, est né le 27 janvier 1781, au château de Boncourt, en Champagne.

Il était un des plus jeunes fils de son père Louis-Marie, comte de Chamisso, et de sa mère, Marie-Anne Gargam, lesquels vivaient au château de Boncourt, dans le village d'Ante.

La Révolution détruisit leur bien natal et chassa la famille de sa patrie. Les 2 frères aînés d'Adelbert, Hyppolyte, né en 1769 et Charles, en 1774, avaient été pages de Louis XVI ; ce dernier principalement fut un fidèle serviteur du Roi, toujours attaché à sa personne et fut, le 10 août 1792, presque victime de son dévouement. La famille conserve, en souvenir de ce jour, une épée que le Roi avait donnée à ce fidèle serviteur, ainsi qu'un papier autographe du monarque ainsi libellé :

« Je recommande à mes frères Monsieur de « Chamisso, un de mes dévoués serviteurs. « Il a, en plusieurs occasions, exposé sa vie « pour moi »

VICTOR DESEGLISE.

Famille du chancelier de Bethmann (LX, 108). — L'opinion que la famille de Bethmann soit originaire de la Hollande est absolument fausse Cette famille est originaire de Goslar dans le Harz. Son arbre généalogique a été dressé jusqu'au XVe siècle et établi sur des documents tout à fait authentiques. C'est dans

le livre : Simon Moritz von Bethmann und seine Vorfahren » par Pallmann (Francfort s. l. M. 1898), tiré à soixante exemplaires seulement, que l'on trouve tout cela.

De cette famille Johan-Philipp, † 1793, et Simon-Moritz (II). Bethmann, † 1782, tous les deux fils de Simon-Moritz (I) Bethmann, fondèrent en 1748 la maison de banque : « Gebrueder Bethmann » à Francfort s. l. M.

Johan-Philipp eut beaucoup d'enfants, parmi lesquels ; Suzanne-Elisabeth, l'arrière grand'mère du chancelier et Simon-Moritz (III), l'ancêtre de tous les barons de Bethmann de Francfort. Suzanne-Elisabeth Bethmann épousa en 1780 : Johann-Jakob Hollweg, associé de la maison « Gebrueder Bethmann », qui prit ensuite le nom : « Hollweg, genannt Bethmann ». Son fils Moritz-August fut anobli en Prusse, en 1840, sous le nom : von Bethmann-Hollweg. Ce Moritz-August est le grand-père du chancelier Dr Theobald von Bethmann Hollweg,qui est donc nullement un Bethmann ; c'est un Hollweg.

Un frère de Johann-Philipp et de Simon-Moritz (II) Bethmann était Johann-Jakob, † à Bordeaux en 1792. Il eut entre autre une fille ; Catherine-Elisabeth, qui épousa en 1769 : Pierre-Henri Metzler, † 1800, qui était originaire de Bordeaux. Johann-Jakob Bethmann et son gendre Pierre-Henri Metzler furent anoblis en 1776,par l'empereur Joseph II, le dernier sous le nom : « von Bethmann-Metzler ». C'est lui, qui est l'ancêtre de tous les « de « Bethmann » de Bordeaux d'aujourd'hui, qui sont donc, comme le chancellier, nullement des Bethmann ; ce sont des Metzler. Du reste la vicomtesse de Flavigny, Marie-Elisabeth, mère de la comtesse d'Agoult (Daniel Stern) et par conséquent grand'mère de Madame Blandine Ollivier et de madame Cosima Wagner, était une Bethmann : la sœur de Suzanne-Elisabeth (voir supra).

Tout cela a été démontré par moi dans le « Berliner Lokal-Anzeiger », n° 484 du 25 juillet 1909.

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

—

Descendance du général Caffarelli (LIX, 892 ; LX, 20). — Le général comte Auguste de Caffarelli (1766-1849), descendait d'une très ancienne famille patricienne romaine, dont une branche vint s'établir en Languedoc au début du XVIIe siècle. Il était le plus jeune de six frères, dont l'aîné, le général Max de Caffarelli du Falga, fut tué au siège de Saint-Jean d'Acre, en 1799 ; comme il était lié d'amitié avec Bonaparte, celui-ci lui promit, à son lit de mort, de s'occuper de ses frères. L'un d'eux, Philippe, avait été tué à Quiberon, à côté de son oncle maternel Constans d'Anceau de Saint-Cyzy. Les autres furent :

Le comte Joseph, préfet maritime de Brest.

Le baron Charles, préfet de Caen.

Jean, évêque de Saint-Brieuc.

Le comte Auguste de Caffarelli fut gouverneur des Tuileries, aide de camp de l'Empereur, Ministre de la Guerre et de la Marine du royaume d'Italie, puis pair de France. Il se distingua entre autres à Marengo, à Austerlitz, et commanda en chef l'armée du Nord de l'Espagne.

Napoléon l'aimait beaucoup et avait une estime particulière pour tous les Caffarelli.

A cause de cela et de ses attaches romaines, le général fut envoyé à Rome auprès du pape Pie VII, et décida ce dernier à venir sacrer l'Empereur à Paris.

Plus tard, on lui confia la mission de veiller sur Marie-Louise et sur le roi de Rome, et de les conduire à Vienne.

Le comte Auguste de Caffarelli avait épousé Mlle d'Hervilly, fille du comte d'Hervilly, blessé mortellement à Quiberon. Il en eut deux filles et un fils :

1°) La comtesse de Bernetz † dont :

a) Comtesse de Lignac †, dont un fils.

b) Comtesse de Lambertye †, dont : comtesse Fernand d'Argentré et vicomtesse Et. de la Tullaye.

c) Vicomtesse de la Bretonnière, dont Mme R. de Tourtier et Mme A. de Montgeon.

2°) La comtesse Bégouën †, dont la descendance est actuellement représentée :

a) par ses petits-enfants : Le colonel et Mlle de Serry, Henri, comte Bégouën.

b) par son arrière-petite fille, Mlle Marie Bégouën, fille du comte Marcel (frère aîné d'Henri) officier de cavalerie, mort au Sénégal en 1900.

3°) Le comte Eugène de Caffarelli † maitre des requêtes au Conseil d'Etat, préfet de Rennes, puis pendant 18 ans, député de Saint-Malo et conseiller général

de l'Aisne, marié en 1res noces à Mlle de Juigné dont :

Mme de Presle, dont un fils et deux filles : Mme de Jeauffrau-Blazac, et Mme de Curzon.

De son second mariage avec Mlle Fréteau de Pény, il reste actuellement :

a) La comtesse de Saint-Angel, dont un fils et une fille ;

b) Mlle Thérèse de Caffarelli ;

c) Jean, comte de Caffarelli, ancien député, marié à Mlle Kunkelmann, dont une fille et quatre fils Cte de C.

—

Symphorien Champier a-t-il écrit une vie du roi René II ? (LX, 113). — Cette vie ne figurerait-elle pas dans le *Recueil ou croniques des hystoires des royaulmes d'Austrasie ou France Orientale, dite à présent Lorrayne, de Hiérusalem, de Cicile et de la duché de Bar*... Lyon, 1510, in f° ?

De Mortagne.

—

Famille Clemenceau (LVII ; LVIII ; LIX, 205, 412, 528, 848, 915, LX, 25, 196). — Il y a à Bordeaux, au quartier des « Chartrons » une rue Clemenceau. Notre « Premier » d'hier n'est pour rien — je le vois depuis la réponse portée à la page 25 du LX volume — dans la dénomination de cette rue qui n'allait pas sans intriguer certains hôtes de passage dans la cité Girondine, lesquels se prenaient parfois à dire — en voyant ce nom : « Déjà ! »

Hector-Hogier.

—

Cocatrix (LX, 55, 197). — Il existe actuellement une famille *de Cocatrix habitant Saint-Maurice-en-Valais*. Catholiques, les de Cocatrix ont servi comme officiers dans l'armée des derniers rois de Naples et eurent un des leurs député du canton de Valais. L. L.

***

Il existe une famille de ce nom en Vallais : un de ses membres était chanoine de l'église de Sion à la fin du siècle dernier. Hyrvoix de Landosle.

—

La mère des trois Dupin : sa famille paternelle et maternelle (LX, 167). — Mon correspondant trouvera sans doute les renseignements désirés dans un volume sur *Varzy, Nièvre, son histoire, ses monuments, ses célébrités*. Paris, Kugelmann, 1905, in-8, 175 p. pl.

Dr Billard.

Famille Forbes de Montilly (LIX, 838 ; LX, 30, 200). — Où est Montilly ? Il y a Montilly élection de Vire, mais on ne trouve aucun fief du nom. La famille ne se trouve pas dans le *Nobiliaire* de la Chesnaye-des-Bois, ni dans la *Recherche de la Noblesse*. Caen, 1668.

C. L.

—

Galiffet (LX, 4, 131, 245). — En 1581, un juif, nommé Porceret-Coulet, vint à Aix et se fixa plus tard à Avignon. On raconte qu'il rendit des services signalés à la procure d'un couvent, se convertit et reçut au baptême les noms de : Gallus factus (Galiffet, devenu Français). Un de ses frères, Josué, s'établit également en Provence, et un Galiffet-Coulet fut anobli par lettres patentes de 1623, comme président au Parlement d'Aix (*Glaneur*, 15 juillet 1909).

Une famille genevoise du nom de Galiffe, encore existante, et qui a fourni de nombreux magistrats à cette ville, est aussi originaire de Savoie, d'où elle est venue à Genève au xve siècle. Voir Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*. F. P. Mac Rebo.

—

Joël, Judicaël (LX, 164). — Saint Judicaël est un roi de Bretagne (ou, pour être plus précis, un roi de Domnonée). Il renonça d'abord à la couronne qu'un de ses frères, Salomon, lui disputait, et entra au monastère de Saint-Jean de Gael gouverné alors par saint Méen. Quelques années plus tard, Salomon étant mort sans enfant, Judicaël quitta le cloître et prit le sceptre, « candide forsitan arbitratus, dit le Bréviaire (au propre de Rennes, 17 décembre) ad Dei gloriam magni intéresse ut regni habenas ipse susciperet ». Il eut quelques démêlés pacifiques avec Dagobert et saint Eloi ; après quoi, il abdiqua et reprit l'habit religieux. Il fonda alors l'abbaye de Paimpont, et mourut en 658. On l'enterra au monastère de Gael, d'où les religieux fuyant l'invasion normande le transportèrent son corps à Saint-Jouin-de-Marne, en 919. Il existe dans la curieuse église paroissiale de Paimpont — ancienne église de l'abbaye — une vieille statue de saint Judicaël ou, plus exactement, de saint Gicquel (Gicquel et, selon la prononciation du pays, Gicquet, étant la corruption du nom de Judicaël). On

conserve aussi à la sacristie un os de saint Judicaël renfermé dans un antique reliquaire en forme de bras tenant un missel. Notons enfin que le prénom de Judicaël est encore de temps en temps donné aux enfants baptisés à Paimpont.

F. VALLÉE.

* * *

Dans la Vulgate et dans le texte hébreu, Joël est le second des douze petits prophètes et le quatrième dans la version grecque. F. JACOTOT.

—

Jean Lahor et Louisa Siéfert (LX, 224). — Du *Temps* sous les initiales de M. Jules Claretie :

J'ai reçu nombre de lettres, toutes fort intéressantes et aimables lettres, d'amis ou lettres de lecteurs et de parents des intéressés, à propos d'une de mes dernières causeries, où j'avais, d'après le livre touchant de Mme Siéfert, parlé du roman de Louisa Siéfert, de sa déception, de ce drame d'amour dont Aix-les-Bains avait été le témoin voilà bien des années.

Il m'avait été dit, on s'en souvient peut-être, que le docteur X..., aimé de la jeune fille, était le docteur Cazalis, le poète de l'*Illusion*, Jean Lahor. Il n'en est rien. Ce n'est qu'une légende, et une légende à détruire, bien qu'elle ne soit blessante pour personne.

Le docteur X... que Louisa Siéfert n'épousa pas, et pour des raisons de religion (elle était protestante), n'était pas Henri Cazalis, alors fort jeune et encore étudiant, je crois, à Strasbourg. Ce docteur X... est mort aujourd'hui et on n'a pu me dire son nom.

Il serait intéressant de le connaître, et ceci regarde les curieux de l'*Intermédiaire des chercheurs*. Le doux roman virginal de Louisa Siéfert a donc son X aussi, son *inconnu* comme le roman passionné de Marceline Desbordes-Valmore. Mais, encore une fois, ce n'est pas Cazalis.

* * *

Le roman narré par M. Jules Claretie est exact, sauf le nom du héros M. Dardel, qui, en 1862, était la fleur des pois des médecins consultants d'Aix-les-Bains, par sa prestance de beau ténébreux.

Louisa Siéfert, qui suivait à Aix un traitement pour son anémie et sa tuberculose, dont elle mourut deux ans après, était devenue amoureuse folle du beau médecin qui jouait un peu avec elle qu'il appelait sa « petite Lyonnaise énamourée. »

Quand vint l'âge d'asseoir sa situation médicale, Dardel épousa la fille d'un conseiller à la Cour des Comptes, et dans les poésies de L. Siéfert, celle-ci fait allusion à la femme de celui qu'elle adorait « grasse, lente, majestueuse et blonde ».

Dardel mourut vers 1875. Il aurait aujourd'hui 82 ans. Il a laissé un fils qui est un des médecins les plus distingués d'Aix.

— A. CALLET.

M. de Montléart et son titre princier (LX, 164). — Prince sarde, 1816 ; prince autrichien, 30 octobre 1822 ; titres éteints, 18 octobre 1865. S. O.

—

Danican Philidor (LX, 5, 246). — M. Schaffer ayant donné sa démission de chef de la Société Philharmonique de Blois, les sociétaires s'adressèrent à M. Philidor, fixé à Vendôme depuis 1835, dont le talent de violoniste était fort apprécié. Premier prix du Conservatoire de Paris pour le violon.,. Philidor était un précieux professeur d'accompagnement...

Cette nomination eut lieu le 25 novembre 1847... : mais M. Philidor continua de résider à Vendôme, venant seulement à Blois deux fois par semaine ; ce n'est que le 24 novembre 1850 qu'il s'installa définitivement dans cette dernière ville.

M. Philidor avait alors éprouvé bien des déboires : la perte de sa première femme, pianiste distinguée, avait altéré quelque peu son intelligence, à l'exemple de son *aïeul* le grand Michel Danican Philidor, qui était un joueur passionné, il se livra lui aussi à cette funeste habitude, mais moins heureux que son *grand-oncle* (?), il perdit des sommes dépassant ses moyens... Des protecteurs cherchèrent à le tirer de l'abîme ; il était trop tard ! Adonné à de tristes habitudes, il perdit la raison et fut enfermé à la maison des aliénés de Blois, en février 1852. Il y fut traité avec beaucoup d'égards : Philidor avait la liberté d'aller donner des leçons en ville, accompagné d'un domestique qui avait pour mission de l'empêcher de s'enivrer.

Il se rendait utile en jouant du violon devant ses compagnons d'infortune, parmi lesquels il avait organisé des concerts périodiques. Philidor passa ainsi plusieurs années entouré de soins bienveillants dans cette maison. Il s'y éteignit le 12 janvier 1854, âgé de 38 ans. Ainsi finit

un artiste de mérite, un violoniste plein de charme, qui avait été un élève distingué de Baillet et qui portait un nom illustre, l'arrière-petit-fils de Philidor, l'un des créateurs de l'Opéra-Comique.

TRES ARTES.

—

Le nom de la Trémoille (LX, 58). — Je ne veux pas prendre parti dans la question de l'existence actuelle de plusieurs branches de la Trémoille, n'ayant nullement étudié cette question. Mais la rubrique que l'on vient d'ouvrir dans notre *Intermédiaire* me fournit l'occasion de relater une anecdote caractéristique, qui prouve qu'au XVIe siècle tout au moins, sous François Ier, ce nom était porté par d'autres que par la grande famille qui l'illustra. Je trouve cette anecdote dans un vieux livre peu connu intitulé : *Le choix de plusieurs histoires et autres choses mémorables tant anciennes que modernes, appariées ensemble, pour la plupart non encore divulguées*. Paris, 1608, in-8°. Ce livre a pour auteur Adrien de Boufflers, bailli de Beauvais ; et j'ai constaté l'exactitude de l'auteur chaque fois que j'ai pu contrôler ses récits au moyen de documents originaux. On peut donc lui donner toute confiance. Voici en quels termes il raconte comme quoi « Louys de la Trimouille n'eust désagreable, estant général d'armée, de voir son nom porté par un homme d'armes. »

Ce récit est à la page 394 du volume.

Le grand Roy François ayant retiré de la Picardie Monseigneur de Vendosme, qui en estoit Gouverneur, pour l'accompagner au sinistre voyage qu'il fit en Italie, y posa en sa place Messire Loys de la Trimouille, gouverneur de Bourgongne, luy laissant un bon nombre de gens de guerre pour s'opposer aux efforts de l'Empereur Charles le Quint et du Roy d'Angleterre, lesquels alliés ensemble dressoient leur visée sur le Boulonois ; ce qu'entendant (apprenant) le seigneur de la Trimouille, mit en campagne une petite armée telle que la briefveté du temps luy peut permettre ; et comme l'on faisoit la monstre (revue), le tour venant à la compagnie de Monsieur de Créqui, il se rencontra un homme d'armes appelé la Trimouille, que Monseigneur de la Trimouille contempla fort attentivement. Les monstres achevées, il demanda à Monsieur de Créqui s'il estoit gentilhomme, et l'en ayant asseuré, et que l'on le tenoit en outre pour brave et généreux : sur ce bon rapport il l'appela pour l'embrasser et l'asseurer qu'il estoit fort joyeux de le cognoistre, et de sçavoir que son nom estoit accompagné de noblesse et vertu. Sur tels propos, ce seigneur le fit disner en sa maison, et levé que fut de table, le mena en son escurie, ou après luy avoir monstré tous ses grands chevaux, luy donna l'un des meilleurs pour arres (arrhes) de plus grande courtoisie, dont il promettoit de le gratifier : en l'exhortant de suivre tousjours les traces de l'honneur, et que de sa part il luy seroit tousiours bon parent et amy. Ce gentilhomme, au partir de là, fut espris d'une extrême joye, d'avoir recogneu l'honneur et la libéralité de ce Général, en présence de tant de Seigneurs, Gentilshommes et Cavaliers ; et (je) croy que s'il se fust lors présenté une bataille ou un assault contre les ennemis, qu'il n'eust mané les mains avec moins de résolution que fit celuy qui s'appeloit Alexandre, tant pour tesmoigner la fidélité dont il estoit redevable à son Roy, que pour se rendre digne de la faveur reçeue par Monsieur de la Trimouille.

On me pardonnera la longueur inusitée de cette citation, mais l'anecdote m'a paru assez curieuse pour être reproduite. Elle est, en effet, tout à fait caractéristique des relations qui existaient alors entre les chefs et les soldats.

Quoi qu'on ait dit de l'orgueil des gentilshommes et des seigneurs d'autrefois, ils étaient beaucoup plus près de leurs serviteurs et de leurs subordonnés que le sont les hautes classes de notre société moderne. La bienveillance montrée par Louis de Tremouille pour son humble homonyme qu'il élevait jusqu'à lui avec une grâce pleine de bonhomie, n'est donc pas exceptionnelle ; il serait facile de citer maint exemple de pareils faits, en s'adressant aux documents eux-mêmes, et non pas seulement aux manuels d'histoire courante.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à l'objet même de la question, il me semble résulter de cette anecdote que l'homme d'armes de la Compagnie de Créquy n'appartenait point à la grande maison de la Trémouille, dont il portait le nom. Il était pourtant gentilhomme. Il y avait donc à cette époque, d'autres la Trémouille que les princes de Talmont, vicomtes de Thouars, etc.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

Le record de la production littéraire (LIX, 897 ; LX, 37). — Ne pas oublier de mentionner Lope de Vega, qui

n'a pas écrit moins de cinq à six cents pièces. P. M.

—

Faire rougir un singe (LX, 125, 258). MM. P. S[t] A., D[r] Cordes, Maurice Lallier avaient indiqué la même source : Octave Feuillet.

—

Un, deux, trois, etc. Vers à retrouver (LIX, 896, 984 ; LX, 35, 91, 156, 256). — On a bien affirmé que les deux vers en question appartiennent à la première partie de *La Légende des siècles*, mais on n'a point indiqué dans quelle pièce ils se trouvent. TH. COURTAUX.

—

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 854, 986 ; LX, 94, 210). — Colonne 210, ligne 17, lire *Louandre* et non *Lovandré*.

*
* *

En adhérant pleinement à tout ce qui a été dit, écrit, cité sur la bonté, je ferai cette réserve qu'elle doit être dirigée, limitée, si l'on veut, par la raison et la justice. Sans quoi elle risque de se tourner en sentimentalité et en faiblesse amoilissante. Or, la sentimentalité est trop souvent un dissolvant dans les affaires humaines. Je ne dis pas cela pour dénigrer notre espèce, mais pour constater un fait ; je veux donc que la bonté soit une vertu éclairée, virile, à la Marc-Aurèle, et non une sensiblerie à la Berquin ou à la..... mettez le nom que vous voudrez. H. C. M.

—

« Monsieur de Charette ». « La Vendéenne » chanson de P. Féval (T. G., 347 ; LX, 122). — Comme tout ce qui a rapport à la chanson, et aux chansonniers m'intéressa toujours, j'étais allé, un soir, entendre madame Rachel de Ruy dans son répertoire de chansons de la période de la Révolution : j'avais entendu précédemment les autres séries qui font partie de son *Histoire de la chanson*. Ces interprétations sont accompagnées de très intéressantes causeries, faites ordinairement par M. Emile Mas. Dans cette série révolutionnaire figure la *Carmagnole*, le *Ça ira* ! *La Marseillaise*, le *Chant du Départ*, et enfin *Monsieur de Charrette* (chant vendéen). Le conférencier dit au sujet de cette chanson qu'elle était bien de son époque, et qu'elle avait un bon parfum de terroir. Comme j'avais la certitude de n'avoir jamais rencontré trace de cette chanson parmi les nombreuses chansons parues à cette époque, je fus à la fin de la soirée trouver le conférencier ; pour lui demander s'il était *sûr* que cette chanson était bien de l'*époque* ; il me répondit tout d'abord *oui*, je lui demandai alors s'il en avait des preuves *certaines* a l'appui, il me dit alors : « Nous n'avons que des présomptions, mais comme cette chanson rentre bien dans notre cadre, nous l'avons adoptée. »

Je me rappelais bien avoir lu cette chanson citée quelque part. Le lendemain, je cherchai dans mes notes, et je retrouvai, dans ma bibliothèque, le volume intitulé : *Paul Féval, souvenirs intimes d'un ami*, par Charles Buet, paru en 1887 ou 1888, chez l'éditeur Letouzey et Ané (Paris). Dans ce volume, je retrouvai les *quatre* couplets de la chanson *Monsieur Charrette*, et la lettre de Paul Féval au vicomte de Poli, cité dans l'*Intermédiaire*. J'écrivis aussitôt à M. de Poli pour lui demander dans lequel de ses ouvrages avait figuré cette chanson. Voici sa réponse :

Monsieur,

Je me fais un plaisir de vous faire connaître que la chanson *Monsieur de Charrette* revendiquée *légitimement* par Paul Féval, est intercalée (page 95) dans un de mes romans *Jean Poigne d'Acier* dont la dernière édition vient d'être publiée par Marc Barbou et C[ie], éditeurs à Limoges, rue du Puy-Vieille-Monnaie.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes civilités empressées.

O. DE POLI.

Cette chanson a été éditée récemment avec une musique de Pierre Letorey, mari et accompagnateur de Mme Rachel de Ruy.

Letorey est un compositeur de talent, ainsi qu'un chef d'orchestre fort habile.

Je désirerais bien retrouver, si cela était possible, la musique *originale* que chantait Paul Féval, je crois que cette musique doit être de lui.

Je désirerais également retrouver une autre chanson du même auteur, qu'il chantait aussi à la même époque, (1865-1866); elle commence ainsi :

Les vieux Bretons n'aiment pas l'insolence
Ils ont de la tête et du cœur.

Cette chanson, dit Paul Féval, a été chantée dans tout l'Orient. Ces deux chansons ont-elles été éditées avec la musique ? et où ? et quand ? A. PATAY.

—

Encore le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX ; L ; LIX, 508, 872, 921, 950 ; LX, 63). — Monsieur P. Darbly prétend avoir des griefs contre moi. Avec une noirceur qui n'a pas d'exemple, j'ai rappelé que les cours sur les jésuites, professés par Michelet et Quinet au Collège de France en 1843, avaient été précédés et amenés par la campagne, dite de la liberté de l'enseignement, qui durait depuis trois ans, et pendant laquelle laïques et prêtres avaient rivalisé de violence contre l'Université.

Je suis coupable en second lieu d'avoir « dénaturé la pensée » de mon contradicteur et « gravement » s'il vous plaît. En réalité, je n'ai rien « dénaturé » du tout. Enfin, troisième grief, telle la violette qui se dissimule dans les buissons, ainsi il y avait une ironie cachée dans la phrase de mon contradicteur relative à la modération et à l'impartialité du *Journal des Débats* et de la *Revue des deux Mondes* de l'époque de la campagne contre l'Université.

M. Darbly veut qu'on sache à la ronde que ces deux grands organes n'étaient, en 1843, rien moins que modérés et impartiaux, par la raison péremptoire qu'ils tenaient pour Michelet et Quinet contre les écrivains catholiques, les auteurs de mandements et les jésuites.

M. Darbly arrive ensuite au véritable point du débat, à la citation du livre du père Loriquet sur Waterloo, donnée par Michelet et après lui par Genin.

Mon contradicteur, qui appelle, je ne sais pourquoi, Génin « un fétiche » et Michelet un « pamphlétaire échauffé », veut bien convenir de l'exactitude de la citation faite par ces deux écrivains. C'est le passage du livre où, racontant que les débris de la garde impériale refusèrent de se rendre à Waterloo, l'histoire des jésuites ajoute :

On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre-tuer sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur.

Ainsi le « pamplétaire échauffé » Michelet, et le « fétiche » Génin n'ont rien inventé. La phrase est bien du père Loriquet (1). Après cet aveu, M. Darbly conclut en ces termes :

... De deux choses l'une : ou le fait rapporté de la sorte est exact, ou il ne l'est pas. S'il est exact, est-ce un crime de l'avoir rappelé et la vérité historique n'aurait-elle plus de droits ? Que M. Raesler réponde. — Si, au contraire, le fait est faux, pourquoi mon contradicteur n'a-t-il pas signalé les documents, les pièces contemporaines qui établiraient l'erreur de l'historien, d'autant que, soit dit en passant, personne ne l'a fait jusqu'ici.

Et quelques lignes plus loin, M. Darbly, s'adressant encore à moi, ajoute :

J'attends qu'il apporte quelques documents établissant l'inexactitude du récit ; je lui dirai clairement alors ce qu'il faut en penser.

Ou les mots n'ont pas de sens, ou M. Darbly prend ici nettement fait et cause pour l'histoire de Loriquet.

Dans la multitude d'ouvrages qui ont été publiés sur la Campagne de 1815, il en est quelques-uns qui ont une grande notoriété : ceux de Charras, d'Edgard Quinet, de Thiers, de M. Henry Houssaye. Il faut citer aussi ceux de Pierrart, de M. Charles Malo, du maréchal Wolseley.

J'ai relu, dans l'*Histoire de la Campagne de 1815*, tome II, par le lieutenant-colonel Charras (Paris, Le Chevalier, 1869, sixième édition, 2 vol. grand in-8° pp. 78-92) le récit de la déroute de Waterloo et n'y ai rien trouvé qui confirme le passage de Loriquet.

Rien non plus dans l'*Histoire de la Campagne de 1815* d'Edgard Quinet (Paris, Michel Lévy, 1862 1 vol. in-8°, pp. 265 et suivantes). Rien encore dans le vingtième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers (pp. 248-253).

Rien dans le *Précis de la Campagne de 1815 dans les Pays-Bas* (Bruxelles, C. Muquardt 1887, 1 vol. in-8°), dont l'auteur est M. Charles Malo, sinon cette remarque géniale qu'il est peu de batailles « qui aient été disputées avec plus d'opiniâtreté et d'acharnement » que celle de Waterloo (p. 259).

Rien, toujours rien, dans l'ouvrage si important du maréchal Wolseley : *Le dé-*

(1) Voir l'*Histoire de France à l'usage de la Jeunesse*, etc., 1844, tome II, pages 340-342. (Bibliothèque nationale).

clin et la chute de Napoléon (Paris, Ollendorff, 1894, 1 vol in-8°, p. 205).

Il est vrai que, dans le volume de son histoire de 1815 qu'il a consacré à Waterloo, M. Henri Houssaye a écrit ces lignes : « Des blessés se tuèrent pour ne pas tomber vivants entre les mains de l'ennemi. » (p. 423).

M. Houssaye n'a fait que reproduire un passage d'Achille de Vaulabelle que nous donnons intégralement.

Achille de Vaulabelle (*Histoire des deux Restaurations*, tome II, chapitre VIII) après avoir cité quelques passages du rapport de Blücher relatifs à la poursuite de la cavalerie prussienne, « qui n'était qu'une véritable chasse, soit dans les champs, soit dans les maisons », ajoute :

Un grand nombre d'officiers et de soldats se dérobèrent par une mort volontaire aux coups furieux de cette cavalerie. « Ils n'auront ni mon cheval ni moi », dit un officier de cuirassiers, en voyant arriver l'ennemi ; d'un coup de pistolet il renverse son cheval, d'un autre il se tue. Vingt pas plus loin, un colonel se brûle la cervelle. « Où donc allez-vous ? dit un aide-de-camp à un général de brigade qui tournait la tête de son cheval du côté des Prussiens. — Me faire tuer ! » répond le général en enfonçant les éperons dans le flanc de sa monture et en se jetant tête baissée sur l'ennemi. Des soldats, que l'épuisement ou leurs blessures empêchaient de marcher, décidés à mourir plutôt que de se rendre, se fusillèrent, *assure-t-on*, entre eux.

Pierrart (*Le drame de Waterloo*, Paris, 1868, 1 vol. in 12, pp. 406-407) donne, à peu près dans les même termes, le récit de la déroute.

Ainsi, c'est un on-dit que rapporte Achille de Vaulabelle, et il s'agit dans le passage qu'on a lu plus haut, non des carrés de la garde, mais seulement de blessés soldats ou de épuisés.

M. Henry Houssaye déclare d'ailleurs qu'aucun document ne lui a permis d'établir l'exactitude d'une autre partie du récit de Vaulabelle, d'après laquelle des blessés français et prussiens, étendus côte à côte dans les maisons sur la paille, luttèrent furieusement entre eux le lendemain et même le surlendemain de la bataille (*1815, Waterloo*, p. 416, note 1.)

Au surplus là n'est point le débat. Les historiens dont j'ai cité les noms et les ouvrages, après avoir consacré de longues pages au récit de la terrible bataille, ont été unanimes à reconnaitre la bravoure que montrèrent jusqu'au dernier moment les compagnons d'armes de Ney, de Lobau, de Petit, de Pelet, de Cambronne, ces bataillons de la garde, dont les carrés, puis les triangles arrêtèrent, trop peu de temps, hélas ! l'élan de la cavalerie anglaise et la poursuite des troupes de Blücher. Aucun d'eux, comme Loriquet, dont la narration tient en quelques lignes, n'a eu le triste courage d'appeler « forcenés » ces braves entre les braves. C'est contre cette qualification abominable que se sont élevés Michelet et Génin et contre laquelle j'ai protesté après eux.

La phrase citée par Michelet et par Génin appartient donc en propre à Loriquet, et elle indique bien quel est l'esprit du livre. En donnant la qualification de « forcenés » aux héroïques compagnons d'armes de Ney, de Lobau, de Petit, de Pelet, de Cambronne, l'histoire des jésuites marque la même tendance qui s'était fait jour dans la brochure : *De Buonaparte et des Bourbons*, lorsque Chateaubriand écrivait en 1814 que les alliés devaient être reçus non comme des ennemis mais comme des « libérateurs. » (p. 84).

« Il y a de l'écho en France quand on prononce ici les noms d'honneur et de patrie », s'est écrié un ancien combattant de Waterloo, le général Foy, en montant pour la première fois à la tribune de la Chambre des députés. Tant que cet écho se prolongera, les bons Français honoreront la mémoire de ces combattants du 18 juin 1815, injuriés par Loriquet, qui tombèrent à Mont Saint-Jean, à Plancenoit, à la Belle-Alliance, moins pour assurer le pouvoir ébranlé de l'ancien dominateur de l'Europe que pour la défense de la cause sacrée de l'indépendance nationale.

Félix Raesler.

*
* *

Michelet n'a été qu'un poète. Il ne juge les événements qu'à travers ses passions. Il voit faux ; il altère la vérité avec une impudence que peut excuser l'éloquence de sa fièvre.

La *Semaine Religieuse* d'Aix, relevait, le 20 août dernier, la contradiction existant entre les assertions de Michelet et l'exactitude.

Il est un mot de Michelet qui a fait fortune : « Le moyen-âge, cette époque sombre où, pendant mille ans, personne ne s'est lav.» Epoque sombre... pendant mille ans... Ce sont des expressions de pamphlétaire : elles n'ont ni mesure ni contrôle

Veut-on la preuve que le moyen-âge se lavait et davantage que le Paris de la Révolution ?

En 1292, dans le petit Paris d'alors, on comptait 26 étuves publiques, sans parler des « cuves à baigner » dont était pourvue chaque maison de quelque importance. Il était d'usage d'offrir un bain à ses visiteurs. Les grands seigneurs ne voyageaient pas sans leurs baignoires. La menue monnaie qu'on remettait aux serviteurs ou aux artisans en plus de leur dû — nous disons aujourd'hui : le pourboire — s'appelait « l'argent du bain ». Preuve que les « petites gens » allaient aux établissements de bains.

Il y avait des bains publics non seulement dans les villes, mais encore dans beaucoup de villages. Les étuves étaient des lieux très fréquentés. Du reste, ils avaient des règlements sévères. Des piscines et des étuves étaient affectées à chaque sexe. L'eau devait être très propre et chauffée au gré des clients.

Il en fut ainsi au cours du moyen âge. Pendant quatre siècles, tout alla bien. Mais le relâchement des mœurs, coïncidant avec la Renaissance, provoqua des abus, et il fallut fermer un grand nombre d'établissements. Au XVIe siècle — nous ne sommes plus au moyen âge — commence le règne de la malpropreté.

Voilà Michelet : moyen-âge, curé : le peuple est sale ; temps modernes, librepensée : le peuple est propre.

Ce sont là les raisonnements tranchés du fanatisme. Qu'on admire Michelet si l'on veut, mais qu'on ne l'oppose pas au père Loriquet pour son sang-froid et son exactitude. C. L.

—

Mystifiés littéraires (LX, 171). — Consulter Lalanne : *Curiosités littéraires* ; Paris Delahays 1857 ; — Vapereau : *Dictionnaire des Littératures* ; Paris, Hachette 1876.

Tous les bibliophiles connaissent la fameuse et très amusante mystification du *Catalogue Fortsas*. Ce catalogue rédigé par M. Rénier Chalon ne comprenait que des livres imaginaires. Il avait pour titre : *Catalogue d'une très riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le Comte J.-N. A. de Fortsas, dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Mourlon, notaire, rue de l'Eglise, n° 9*. Mons, typ. E. Hoyois. Ce catalogue plusieurs fois réimprimé ne fut tiré qu'à soixante exemplaires et adressé aux plus célèbres bibliophiles et aux bibliothécaires les plus érudits. Beaucoup y furent pris. V. le n° de l'*Intermédiaire* du 25 janvier 1869. Voir aussi *Table générale* de notre recueil.

GUSTAVE FUSTIER.

⁂

Voir *Le Magasin Pittoresque* du 1er avril 1909. *Les Mytificateurs littéraires*, par M. Paul-Louis Hervier.

Et le *Dictionnaire encyclopédique d'Anecdotes*, par Edmond Guérard, 3e édition, tome second, Paris, Firmin-Didot, 1876, article *Mystifications*, notamment pages 136 à 140.

ALBERT DESVOYES.

—

Les victimes du livre (LX, 114). — Le vieillard de 75 ans, M. Gentines, dont parle le *Journal* dans son n° du 6 avril 1909, est mort enseveli sous ses « bibelots », plutôt que sous ses bouquins. Voici, du reste, la phrase du *Journal*, qui prouve que M. Gentines était un « collectionneur », non un bibliophile ou bibliomane proprement dit :

> ... Après de minutieuses recherches, sous l'amoncellement disparate, on finit par découvrir le corps de l'infortuné collectionneur. Il gisait, inanimé, au milieu des précieux bibelots ; sur sa poitrine, une longue canne Pompadour à poignée d'ivoire, délicatement ciselée, maintenait en équilibre les paperasses, les vieilles boîtes, les inestimables coffrets, tout ce que le pauvre homme avait tant aimé.

Notre collaborateur R. A. veut bien me demander si je connais des bibliomanes

morts victimes de leur passion, morts, particulièrement, dans leur bibliothèque, « au champ d'honneur ». J'ai parlé en détail de ces « morts glorieuses » dans un chapitre de mon ouvrage *le Livre* (t. II, chap. XI, pp. 216-263), et je mentionne, à ce sujet, les noms de :

Pétrarque (1304-1374) ;

Armand Bertin, directeur du *Journal des Débats* (1801-1854) ;

Jacques-Charles Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire* (1780-1867) ;

Le collectionneur Motteley (....-1850) ;

Le bibliothécaire de Dresde F. A. Ebert (1791-1834) ;

Le marquis de Morante, bibliophile espagnol (1808-1868) ;

Le savant Rover (......... : XIXe siècle), mort, à 82 ans, d'une chute qu'il fit en prenant un de ses volumes.

Etc., etc.

Le grand historien allemand Théodore Mommsen (1817-1903) s'étant rendu, un soir de janvier 1903, dans sa bibliothèque, avec une bougie à la main, communiqua le feu à ses longs cheveux blancs, et fut très grièvement brûlé à la tête et au visage. Il mourut — on peut dire : des suites de cette brûlure — le 1er novembre suivant.

ALBERT CIM.

* * *

Du *Journal des Villes et Campagnes* (18 janvier 1847) j'extrais le fait divers suivant :

Un vieux Bibliomane.

Un vielllard vint, il y a une quinzaine d'années, s'installer dans un appartement assez vaste, rue Bailleul n° 12. Cet individu, Irlandais d'origine, et appelé Sir Walter Furgon, s'était fait remarquer tout d'abord par son caractère original et sa manière de vivre. Personne n'habitait avec lui ; il portait été comme hiver le même costume, consistant en un habit bleu, une culotte courte et des bas blancs, et chaque jour on le voyait rentrer avec des paquets de livres qu'il allait acheter chez les bouquinistes.

Sir Furgon était en effet un bibliomane forcené, et pour satisfaire cette passion, il s'imposait les plus dures privations.

Sir Furgon recevait chez lui des élèves. Ceux-ci s'étant rendus chez lui, à l'heure où il donnait ses leçons, furent surpris de trouver la porte fermée. Ils frappèrent et ne recevant pas de réponse, ils s'inquiétèrent car la ponctualité ordinaire du maître rendait cette circonstance singulière.

Le concierge leur dit qu'il n'avait pas vu sortir M. Furgon, et ils résolurent alors d'appeler le Commisssaire de Police du quartier Saint-Honoré.

Lorsque ce magistrat pénétra dans l'appartement, il trouva M. Furgon étendu sur un amas de livres en tas au milieu de la chambre. Ses membres étaient déjà raidis, et il ne donnait plus le moindre signe de vie. Dans le reste de l'appartement il y avait des amas de livres du même genre, et on évalue leur nombre à 40.000 volumes.

Un médecin a été appelé pour constater la mort, et il résulte de son rapport que la mauvaise nourriture qu'il prenait et les privations de toute nature qu'il s'imposait pour satisfaire sa funeste manie d'acheter des livres qu'il ne lisait pas toujours, ont contribué à sa destruction ; en effet, il ne vivait que de pain détrempé dans de l'eau tiède, et ne faisait jamais de feu.

Toute sa richesse consistait dans ses volumes, dont quelques-uns ont de la valeur, et ses élèves ont dû se cotiser pour le faire enterrer convenablement.

LÉON SAGET.

—

« La Marseillaise » : Comment vint-elle à Paris ? — Le couplet des enfants (T. G., 568 ; LX, 230). **Le couplet de Dieu.** — Par un décret de la Convention nationale du 28 septembre 1792, contresigné le 30 par Roland et Danton, il fut décidé qu'une fête civique serait célébrée dans toute la République, en mémoire du succès des armées françaises en Savoie.

A cette occasion, l'hymne des Marseillais devait être solennellement chanté.

Le conseil général d'administration du département de la Dordogne, en raison de ce décret, rédigea cette adresse à ses concitoyens (16 octobre 1792) :

Citoyens,

La chute de ce colosse qui enfantoit les crimes a disparu ; les attributs du despotisme sont brisés et les tyrans et les lâches qui entouroient le trône ont rougi la terre de la liberté de leur sang impur... Patrie, Liberté, Egalité, ne seront plus de vains noms... Eh ! quel est le Français qui n'est pas prêt à périr pour soutenir les droits sacrés de l'homme... Célébrons donc les succès de nos armées que vont grossir les peuples qu'elles arrachent à l'esclavage et qui bientôt porteront la liberté par tout l'univers. Que l'hymne des Marseillois soit chanté et que nos cœurs répètent : *Vive la Liberté ! L'égalité ! la République !*

Suivait la *Marseillaise*, sans nom d'auteur, mais avec des variantes, et annon-

cée comme devant se chanter sur un air connu... à Bordeaux.

HYMNE

DES MARSEILLOIS

Air du chœur de la Caravane du Caire

Les variantes consistent en ceci :

Au lieu de : *Marchons.*

Aux armes, citoyens, formez vos bataillons :
Marchons (*bis*)... qu'un sang impur *abreuve* [nos sillons.

on a imprimé :

Marchez...

Le refrain du cinquième couplet est modifié...

Mais les despostes sanguinaires,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère...

Aux armes, Citoyens, formez vos bataillons :
Marchez (*bis*)... *que tout leur sang* abreuve [*nos sillons,*

Leur sang n'est plus dit impur, mais on veut que *tout* leur sang abreuve nos sillons. On marque ainsi que le sang qu'il importe de faire couler est surtout le sang des Français. Il faut faire couler *tout* leur sang.

A qui doit-on cette variante ? Ce n'est certainement pas à Rouget de Lisle.

Mais voici le plus curieux : cette *Marseillaise* qui ne comporte pas le couplet des enfants : « Nous entrerons dans la carrière », se termine sur un couplet qui ne figure pas dans la *Marseillaise* et que nous reproduisons ci-dessous d'après le document imprimé que M. Raoul Bonnet, qui a eu la bonne fortune de le découvrir à Bordeaux, nous communique.

Peuple Français connois ta gloire,
Couronnés par l'égalité,
Quel triomphe, quelle victoire,
Que conquérir la liberté. (*bis.*)
Le Dieu qui lance le tonnerre,
Et qui commande aux élémens,
Se sert de ton bras sur la terre
Pour exterminer les tyrans.
Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons.
Marchez (*bis*)..... qu'un sang impur abreuve nos sillons.

VU la loi du 28 Septembre dernier & l'adresse ci-dessus, le Conseil du Département de la Dordogne, oui le Procureur-Général-Syndic, a arrêté & arrête que ladite loi, l'hymne aux Marseillois, & le présent arrêté seront imprimés & envoyés à toutes les municipalités du Département, pour y être lus, publiés, & affichés.

Ce couplet de quand date-t-il ? Figurait-il parmi ceux que Rouget de Lisle chanta à ses hôtes à Strasbourg ? Figure-t-il dans le texte que publia le *Courrier de Strasbourg*, première version imprimée?

La *Marseillaise* n'est connue à Paris qu'en août : le décret qui l'impose à la nation et que nous citons ici est de la fin de septembre. Le texte qu'on envoie en province doit être celui même de Rouget de Lisle, qui n'a pas ajouté de couplet après coup, et pour cause : le 10 août en a fait immédiatement un suspect.

Le septième couplet appartient donc à l'improvisation même.

S'il en est autrement qu'on en dise l'auteur.

Et en tous cas, puisqu'il figure dans la *Marseillaise officielle* de 1792, d'où vient qu'il en disparaitra par la suite ?

Je vois bien que Dieu est mêlé à la Révolution : mais elle n'avait point pour elle que des athées, et Robespierre en est la preuve.

Il y a là une énigme : qui a fait ce couplet de Dieu dans la *Marseillaise* ? Est-ce Rouget de Lisle ; et pourquoi et comment a-t-il disparu ?

Maintenant il existe encore une autre énigme : sur quel air la *Marseillaise* fut-elle chantée ? Aujourd'hui c'est l'air qui constitue la *Marseillaise* dont on ne sait plus les couplets. C'est cet air qui passe pour avoir électrisé les foules et les armées.

Au 10 août, quand elle entra à Paris, la *Marseillaise* était-elle chantée sur l'air de Rouget de Lisle ? A Bordeaux, elle était chantée sur l'air du *Chœur de la Caravane du Caire*. Qu'est-ce que cet air ? Comment s'y adaptait-elle ? Il y aurait une explication curieuse à donner.

Tout au moins, voit-on par là que la *Marseillaise* a eu encore deux couplets de plus qu'on le suppose généralement. Elle a offert quelques variantes dont on ne sait pas l'origine. Et enfin, l'air sur lequel on la chante — et qui constitue son unique supériorité — ne fut pas l'*air* sur lequel le peuple dans toute la France, — par ordre — la chanta ; qu'on a emprunté pour sa diffusion des airs quelconques : airs d'opéra ou de vaudeville auxquels elle fut tant bien que mal appropriée...

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Un drame chez d'Ennery. — La curieuse lettre suivante (cabinet d'autographes de Noël Charavay) montre le fameux dramaturge d'Ennery peu soucieux de voir la presse s'occuper des drames dont il était le héros quand il lui plaisait si fort qu'elle parlât de ceux dont il était l'auteur :

Cher Monsieur Macé,

Deux journalistes de mes amis qui ont entendu parler vaguement de l'abominable sortie de M. D. sont venus hier me demander des renseignements à ce sujet :

AFFAIRE D'ENNERY

Menace d'assassinat

Vous comprenez quelle aubaine pour eux; j'ai refusé de donner des détails, et j'ai même obtenu qu'il ne fût question de rien avant le procès. Mais il y a de fréquents rapports entre la presse et vos bureaux. Je viens vous prier de refuser à ces messieurs toute espèce de communication.

Votre bien dévoué
Ad. d'ENNERY.

—

Un quatrain inédit de Lamartine sur l'île Maurice. — Dans sa vieillesse, pour payer ses dettes et avant d'avoir, en 1867, reçu une dotation d'un demi-million du gouvernement impérial et un chalet de la ville de Paris, Lamartine entreprit d'éditer lui-même toutes ses œuvres et son *Cours familier de littérature* (1856). Un certain nombre de créoles de l'île Maurice souscrivirent, M. Liénard, entre autres, qui croyons-nous, à cette occasion, reçut du grand poète, obéré et malheureux, le quatrain d'album suivant, que *Mauritiana, Mélanges biographiques, historiques et littéraires* (Port-Louis, île Maurice, 7, rue du Vieux Conseil), publie dans son numéro du 1er juillet 1909 :

De l'amour du pays quand mon âme guérie
Cherche une île où le sort aurait moins de [rigueur,
Je songe à toi, Maurice, et je dis : « la patrie
N'est ni l'air, ni le ciel, ni le sol, c'est le cœur.»

TH. COURTAUX.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LX Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Septembre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1231 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Les chiens de prison au XVIIIe siècle.

D'énormes chiens, dit Mercier dans son *Tableau de Paris* (1781), font la garde et même la police avec les geôliers. Rien n'est plus frappant que l'analogie qui les caractérise. Ces élèves sont dressés à saisir un prisonnier au collet et à le mener au cachot. Ils obéissent au moindre signe.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

Nous faut-il voir là les ancêtres de nos chiens de police ?

—

Collection d'armes du marquis de Belleval. — Cette collection, cédée à Napoléon III, fut, au début de la guerre de 1870-71, emballée et transportée précipitamment dans les greniers du Louvre, où elle resta cinq ans. Après la mort de l'empereur, l'impératrice la réclama vainement. Le gouvernement la fit déposer au Musée d'artillerie, où toutes les pièces furent disséminées dans les galeries sans indication de provenance. Il paraît qu'au musée, *aucune* mention ne constate l'entrée de cette collection, ce qui rend impossible toutes les recherches en l'absence

d'indication, sur les pièces qui pouvaient s'y trouver.

Mais il semble que M. de Belleval n'avait vendu à l'empereur qu'une grande partie de son cabinet d'armes.

Pourrait-on m'indiquer où il est possible de découvrir la partie non cédée à Napoléon III, et le moyen de voir au musée d'artillerie les autres pièces qui devaient y exister ?

F. CLÉREMBRAY.

—

Les comédiens à la fête de l'Etre Suprême. — Je vois dans les feuilles du temps et dans l'excellent livre de M. A. Pougin sur le *Théâtre de l'Opéra-Comique*, que le personnel des différents spectacles de Paris devait coopérer à la mise en scène de la fête ordonnée par David. Les comptes-rendus officiels ont-ils indiqué quelle fut cette collaboration et quels furent ces collaborateurs ? Trouverait-on ailleurs que dans les programmes descriptifs, des renseignements sur la part que durent prendre à la célébration de cette cérémonie les artistes des théâtres parisiens?

SIR GRAPH.

—

Pavillon de l'île d'Elbe sous la souveraineté de Napoléon. — Quel était le drapeau national de l'île d'Elbe, quand elle était placée sous la souveraineté de Napoléon, après son abdication ?

En donner la description.

NAUTICUS.

Le portrait de Louis Napoléon par Couture. — Au début de 1849, Armand Marrast commanda au peintre Couture un portrait du président de la République. Sait-on si ce portrait fut exécuté, et en ce cas, 1° où il fut placé, 2° ce qu'il est devenu ? L.

—

Le duc de Broglie et l'annexion de la Belgique. — Dans un mémoire rédigé par M. le général Ducarne, chef d'état-major de l'armée belge, afin de prouver la nécessité — suivant lui — d'augmenter les forces militaires de la Belgique et d'établir dans ce pays le service obligatoire, je relève les lignes suivantes :

Il est établi que M. de Broglie, ministre (le général veut dire : ambassadeur) de France à Londres (en 1871) aurait déclaré que l'Allemagne obtiendrait quittance pour l'Alsace-Lorraine si elle voulait céder la Belgique à la France.

Je serais bien curieux de savoir sur quelles données se fonde le général Ducarne pour émettre une telle assertion qu'il prétend d'ailleurs corroborer en ajoutant :

Une partie de la population française commence à se familiariser avec cette éventualité (un rapprochement avec l'Allemagne) et les avantages à retirer de ce rapprochement sont discutés dans la presse française, *où l'on ne craint pas de faire entendre que la Belgique fera les frais de la réconciliation.*

(Voir le *Patriote* (de Bruxelles) du 28 août dernier). J. W.

—

La culotte de M. Darimon. — Cette culotte donna lieu à l'une des plaisanteries qui eurent le plus de succès, à la fin du second Empire.

M. Mantenay — qui note souvent d'intéressants souvenirs — dit, à ce propos, dans l'*Univers* du 28 août :

... M. Darimon ne porta jamais qu'un pantalon... Il n'a jamais fait cette concession [de la culotte] à l'étiquette, et c'est en pantalon qu'il se présenta démocratiquement [à la cour] à Compiègne.

Je crois que M. Mantenay se trompe ici, et que l'austère républicain rallié arbora bel et bien la fameuse culotte courte noire, avec le frac noir et les bas de soie noirs, qui constituaient la tenue d'étiquette, aux soirées de Compiègne, de même qu'aux réunions des Tuileries qu'on nommait : « les petits bals de l'Impératrice ».

La plaisanterie s'agrémentait de cette considération que M. Darimon était affligé d'un physique tellement grotesque qu'il n'y avait qu'à le représenter au naturel pour en faire une caricature.

LANGOUMOISIN.

—

Une soirée bizarre sous la Commune. — Dans le 3e volume des *Mémoires du Prince de Hohenlohe*, il est affirmé (p. 54) que :

La femme du général Eudes, qui logeait à la Légion d'honneur, y avait donné une fête où elle s'était exhibée en bas roses et en bottines, et ceinte du grand cordon de la Légion d'honneur sans autres vêtements.

Le prince de Hohenlohe ne cite pas ses références, mais étant donné ses relations d'amitié avec Maxime Ducamp, il est probable que c'est cet écrivain qui lui a raconté ce fait. L'anecdote est donc sujette à caution.

Pourrait-on préciser et dire, en s'appuyant sur des documents, ce qu'il y a de vrai ou de faux. J.-B.

—

Les gendarmes de la garde du roi en 1766. — Je serais reconnaissant à celui de mes obligeants confrères qui pourrait me donner la description exacte de l'uniforme des gendarmes de la garde du Roi en 1766, ou qui me renverrait à un ouvrage pouvant me donner le renseignement, lequel me permettrait d'identifier un portrait dont l'attribution reste douteuse. Comte DE VARAIZE.

—

Ancienneté de services de militaires. — Dans un ouvrage de biographie militaire paru dans les premières années du second empire : *Biographie des célébrités militaires de 1789 à 1850*, par C. Mullié, membre de l'Université, etc... chez Poignavaut, éditeur, je trouve l'intéressante notice suivante :

Kolombeski (Jean) né à Oskowa (Pologne) le 1er mars 1730, entra au service de la France, comme volontaire, au régiment de Bourbon-Infanterie, en 1774, à l'âge de 44 ans. Nommé caporal en 1790, à l'âge de 60 ans, il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire dans différents régiments d'infanterie, et fut incorporé, en 1808, dans le 8e régiment de la Vistule. Blessé en

1814, il entra à l'hôpital de Poitiers, et en sortit bientôt après pour être placé en subsistance au 2e régiment d'infanterie légère. Le 11 octobre de la même année il fut admis dans la première compagnie de sous-officiers sédentaires ; puis en 1846, à la 5e compagnie de sous-officiers vétérans.

Les trois dernières de ces compagnies venant d'être supprimées par décision récente du ministre de la guerre, Kolombeski fut mis en subsistance au 61e de ligne, reçut une pension de retraite, décret du 17 mai 1850, et le ministre autorisa son admission aux Invalides. Kolombeski a donc plus de *cent vingt ans*, il compte 75 années et demie de service et 29 campagnes, il jouit d'une bonne santé, est assez fort et bien constitué, et ne paraît pas avoir plus de 70 à 80 ans. Il montait encore sa garde et faisait le même service que ses camarades à la 5e compagnie de sous-officiers vétérans en 1846 (à 116 ans !.) Lors d'un voyage du roi Louis-Philippe à Dreux, où se trouvait cette compagnie, il lui fut présenté, et le prince, prenant sa propre décoration, la lui mit sur la poitrine. C'est le plus étonnant exemple de longévité que l'on ait vu peut être dans l'armée.

En connait-on d'autres ? THIX.

—

Les statues du pont de la Concorde. — On parle beaucoup en ce moment, des douze statues qui se trouvaient jadis sur le pont de la Concorde, et que le roi Louis-Philippe fit transporter dans la cour d'honneur du château de Versailles.

Une campagne de presse a même été, je crois, entreprise pour faire remettre ces statues à leur place primitive, et voici ce que nous lisons, dans *le Journal* du 19 août dernier, sous la plume alerte et spirituelle de M. Henry Maret :

> Jean de Bonnefon vous a appris ce que vous ignoriez certainement, et ce que, pour ma part, si je l'ai jamais su, j'avais complètement oublié, que les douze statues qui ornaient le pont de la Concorde avaient été transportées par Louis-Philippe dans la cour de Versailles.
>
> Ce que ce pauvre Louis-Philippe a fait de gaffes semblables est inimaginable...

N'est-ce pas, tout simplement et très raisonnablement, parce que les douze statues en question, qui sont de dimensions colossales, menaçaient la solidité du pont, qu'on a dû les enlever ? ALBERT CIM.

—

Le château de Nointel. — Connait-on quelque gravure représentant le château de Nointel, proche Clermont (Oise), construit, si j'ai bonne mémoire, par Mansart et détruit après la Révolution ? LA BRETONNE.

—

Chasteuil, complice de la Voisin. — Dans l'*Affaire des Poisons*, de Sardou, il est question d'un certain *Chasteuil*, chevalier de Malte, capitaine des gardes de Monsieur le prince de Condé, et plus tard gouverneur des enfants du duc de Savoie...

Pourrait-on avoir des documents très précis sur ce Chasteuil, complice de la Voisin (toujours d'après Sardou) et qui serait mort à Verceil ? X***.

—

Le P. Cotte. — Connait-on quelque document iconographique concernant le P. Cotte (1740-1815), oratorien, curé de de Montmorency, qui découvrit les sources d'Enghien et fonda la science météorologique ? LA BRETONNE.

—

Le peintre Dubois. — Je possède les deux gravures énigmatiques connues de tous les collectionneurs d'estampes et représentant un paysage ou des ruines quand on les regarde dans le sens ordinaire ; mais si l'on tient la gravure dans le sens de sa largeur le paysage devient le profil d'une figure humaine.

Au bas de l'une d'elles se trouve l'inscription suivante :

> A me considérer tes soins sont superflus.
> Si tu m'apercevois, tu ne me verrois plus

Ces estampes sont de la fin du XVIIIe siècle.

Je possède également les réductions de ces deux estampes.

Je prie les chers collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me dire quel est le nom de ces fantaisies. Faut-il admettre l'indication : *à Paris chez L. Dubois, peintre rue de l'Eperon n° 8*.

Ces gravures sont-elles la reproduction de tableaux ? L'abbé MOHL.

—

Claude Perrault. — Existe-t-il des médaillons ou médailles à l'effigie ou en l'honneur de Claude Perrault, architecte du Louvre ? Si oui, lesquels et où pourrait-on les consulter ? H. H. B.

—

La femme de Théveneau de Morande. — S'il fut un bandit de lettres, à la fin du XVIIIe siècle, ce fut assurément

Théveneau de Morande. Mais cette âme de boue avait encore des éclairs de sensibilité. Quand il négocia avec le duc d'Aiguillon, premier ministre, et Sartine, lieutenant de police, la vente de tous les exemplaires de ses *Mémoires secrets d'une femme publique* (Mme du Barry) il spécifia entr'autres conditions, que sa pension de 4000 livres serait reversible par moitié sur la tête de sa femme. Cette sollicitude conjugale étonne ou plutôt détone chez un tel sacripant. Qui était sa femme ?

SIR GRAPH.

—

Vivant Denon. — J'ai chez moi, dans un cadre d'or de l'époque, sur 10 cm. de large et 13 cm. à peu près de haut, un médaillon dessiné par Vivant Denon, l'auteur de ce terriblement charmant : *Point de Lendemain.* Ce dessin représente Voltaire assis, à peine simiesque... Au dessous (au crayon) :

« Dessiné d'après nature le 6 juillet 1775. par M. Vivant Denon dans un voyage qu'il a fait à Ferney le 6 juillet 1775.

Je crois savoir qu'il y a eu deux dessins de Denon représentant Voltaire, et dont l'un encoléra sa vieillesse. Y en a-t-il eu un troisième ? Peut-on identifier celui-ci ?

CHARLES ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Titres de noblesse. Noms de villes concédés. — Un gouvernement monarchique peut-il faire une concession d'un titre de noblesse portant le nom d'une ville ou d'une terre d'un pays différent ? ZANONI.

—

Légion d'honneur. — Je prie le sagace et bienveillant *Intermédiaire* de me fixer sur ce point... rouge. Ayant eu l'honneur de recevoir aux environs de trente-trois ans, comme secrétaire de Légation d'une puissance étrangère, et à l'occasion d'un Traité, la rosette de la Légion d'Honneur, je demande (puisque les Diplomates à Paris portent parfois leur décoration sur l'habit) si, en l'espèce, je puis me permettre de porter le précieux ruban, quoique n'ayant jamais été chevalier ; — mais officier, au titre étranger... ? D'un autre côté un officier de la Légion d'honneur français, peut-il légalement en porter simple ruban ? J'ai l'honneur de le demander. CH. AD. C.

Boutons à date. — J'ai trouvé récemment un bouton métallique pour vêtements, portant à l'envers la marque suivante : « Fini 1871. Déposé Paris » et à l'endroit, la marque de tailleur : « Carrance et Legrand « Versailles. » — Je pense que « 1871 » est une date. — Connait-on des boutons plus anciens, *datés* ?

SGLPN.

—

Inscription à traduire : Cerne virum. — Comment traduire ces deux vers, le premier surtout, inscrits au bas d'un portrait du XVIII[e] siècle :

Cerne virum; *incubi* promptum solamen egeni;
Hic pater est doctorque simul pietate magistrâ.

Incubus peut-il signifier *sine cubile* ?

Il s'agit d'un saint personnage, fondateur d'une œuvre insigne d'assistance et d'instruction religieuse.

Vicomte DU BREIL DE PONTRIAND.

—

« La Révolution de Syracuse ». — Je trouve, dans le procès de Brissot, cette déposition de Deffieux, qui devait être exécuté plus tard comme hébertiste :

« J'oubliai un fait qui a eu lieu pendant le procès du ci-devant Roi. Soulès, qui connait Vergniaud, fit une pièce intitulée la *Révolution de Syracuse*, dans laquelle on condamnait un tyran, après avoir rejeté l'appel au peuple ; mais, au moment de l'exécution, le peuple demandait la grâce du coupable et l'obtenait. La représentation de cette pièce fut interdite à Paris, mais Soulès fut envoyé par la faction à Bordeaux pour la faire jouer ».

Fut-elle jamais jouée ?

H. QUINNET.

—

« Je ne bois à la mort de personne. » — Dans sa récente et intéressante publication, la *Vie Parisienne sous le Consulat et l'Empire*, M. Henri d'Alméras cite cette phrase d'*Edouard en Ecosse*, pièce d'Alexandre Duval, jouée à Paris le 17 février 1802, « Je ne bois à la mort de personne » : phrase en apparence bien innocente, qui faillit attirer à l'auteur la plus fâcheuse persécution.

D'autre part, M. Maurice Souria, dans la thèse qu'il a soutenue *Népomucène Le Mercier*, prête le même propos à son héros, lors de son passage à Tours, pendant la réaction thermidorienne, le jour où

des compagnons de table d'hôte l'invitaient à boire avec eux à la mort des aristocrates.

Par la suite, Alexandre Duval fut en relation avec Lemercier ; et n'a-t-il pu lui emprunter une phrase qui, par parenthèse, pourrait bien avoir un autre père que l'honnête Népomucène ? D'E.

—

« Je me pleure ». — Y aurait-t-il quelque chercheur qui pourrait me dire quelle est la personne qui répondit, un jour que ses amis l'interrogeaient sur la cause de sa tristesse : « Je me pleure » ?

NOËL RAMÈRE.

—

L. Feuquières. — En octobre et novembre 1902, ont paru sous la signature *L. Feuquières*, dans la *Revue Hebdomadaire*, deux articles intitulés : « A l'intérieur du Mont-Valérien ». Aux bureaux de cette revue, on n'a pu me fournir aucun renseignement sur l'auteur de ces articles, avec lequel je désirerais correspondre à leur sujet. Si quelque intermédiairiste pouvait m'en faciliter le moyen, je lui en serais très reconnaissant.

H. DE G.

—

Amourite. — Je lis dans : *Au milieu des hommes*, par Ch. Rozan (1882) p. 283 :

On dit que l'amitié entre deux personnes de sexe différent a un caractère spécial qui n'a pas de nom dans la langue française. Un philosophe de la fin du dernier siècle a proposé de l'appeler *amourite*.

Quel est l'auteur ? Dans quel ouvrage ?

CARO.

—

A la mistanflute. — Au pays de Dol (Ille-et-Vilaine) on emploie cette locution adverbiale comme synonyme de : à la diable, à la va-vite.

Est-elle connue ailleurs ? D'où vient-elle ? CHARLEC.

—

Ventes par « paires » ou par « couples ». — Pourrais-je savoir d'où vient l'habitude usitée un peu partout — en France comme en Angleterre, aux Etats-Unis comme au Canada — qu'ont les marchands d'envoyer, de vendre aux clients leurs produits par « paires » ? Vous allez au marché. Vous marchandez une sole ou un poulet « Combien la sole » — « Vingt sous ; mais je vous laisserai la paire pour trente-six sous ! » « Et ce poulet » ? « Deux francs cinquante. Prenez donc la paire pour 4 francs ! »

Cela ne semble pas logique. Qu'on achète des gants, des bas, des chaussettes ou des souliers par paire, cela va de soi.

Mais enfin, on peut n'avoir besoin que d'une seule sole ou d'un seul poulet pour une consommation personnelle !

Et pourtant cet usage « d'appareiller » les produits mis en vente est à peu près général.

Pourquoi ? A. D'E

—

Sainte Barbe. — On sait que cette sainte est la patronne très fêtée des artilleurs. Elle est aussi celle des mineurs, parce qu'ils emploient la poudre dans leurs travaux, et des sapeurs-pompiers, parce qu'ils combattent le feu.

Or, je crois savoir que sainte Barbe était une Vierge timide, qui fut martyrisée très jeune, sur la terre africaine.

Je demande : 1°) quelle est l'origine des honneurs que les artilleurs rendent à sainte Barbe ; et pourquoi ces braves gens, bruyants entre tous ont-ils choisi une patronne aussi douce et aussi mystique ? 2°) Connait-on un ouvrage, ou, à défaut d'ouvrage, une notice sérieuse et digne de foi, écrite sur la vie et sur le martyre de sainte Barbe ?

GEORGES MARESCHAL.

—

La légende des cigognes à Strasbourg. — Il y a une légende, à Strasbourg, sur la cigogne que je ne peux trouver dans les livres à ma disposition. Veut-on m'aider ? PECIALIS.

[Voir « Respect pour les cigognes » T. G. 211].

—

En France le ridicule tue. — C'est une expression qu'on entend employer souvent. N'est-elle que proverbiale ? Est-ce une pensée qui a un père ? Qui est-il ? Où la rencontre-t-on pour la première fois ?

Dr. L.

Réponses

—

M. Emile Ollivier. Une lettre de Bismarck (LX, 277). — J'ai lu le XIV[e] volume de l'*Empire Libéral* de M. Emile Ollivier, depuis la première ligne jusqu'à la dernière (640 pages) et je n'y ai point trouvé « la lettre au roi de Prusse » publiée par notre confrère M dans l'*Intermédiaire*. Il est probable que cette lettre est aussi apocryphe que la réponse attribuée à Bismarck : J. W.

* * *

Nous disions dans le dernier numéro que l'on prétendait que M. Emile Ollivier avait publié dans son livre cette lettre au roi de Prusse :

Sire,

J'ai pris une grande part à la guerre actuelle et je ne saurais m'en repentir, car elle est née d'une injure que vous avez faite, involontairement sans doute, à l'Empereur des Français.

Je crois en Dieu, et — Dieu ayant toujours protégé la France, — la France triomphera.

Emile OLLIVIER.

Et, d'après le *Cri de Paris*, nous donnions la prétendue réponse, non du roi, mais de Bismark :

Monsieur,

Le roi n'a pas reçu la lettre que vous lui avez adressée ; mais je crois pouvoir vous répondre que puisque vous croyez en Dieu, il ne vous suffira pas de toute la vie qui vous reste à vivre pour vous agenouiller devant lui et lui demander pardon du mal que vous avez fait à votre pays.

BISMARCK.

Nous avons mis ces deux lettres sous les yeux de M. Emile Ollivier.

L'ancien ministre nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie).
3 septembre 1909.

Monsieur,

Je n'ai pas écrit au roi de Prusse la lettre que vous me mettez sous les yeux et que vous représentez à tort comme ayant été publiée dans mon livre. Je n'ai pas davantage reçu de Bismarck la lettre que vous reproduisez. Ces deux documents sont apocryphes. Est-il nécessaire d'ajouter que si Bismarck s'était permis de m'adresser la lettre qu'on lui attribue, je l'aurais sévèrement rappelé à la pudeur et à la vérité ?

Agréez, monsieur, mes sentiments empressés. Emile OLLIVIER.

Qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie ? (LX, 217). — On s'étonne parfois, au premier moment, de certaines questions posées dans l'*Intermédiaire* ; au second, on s'en réjouit secrètement, puisqu'elles donnent l'occasion d'y répondre, et nous savons tous que c'est un grand plaisir. M. Laroche, dont je ne connais pas le discours, a eu raison et il y a longtemps que la mémoire du cousin de Mahomet a été lavée de l'odieux du crime du fameux incendie. La Bibliothèque d'Alexandrie n'a pas été brûlée par Omar, et Moréri n'y fait même aucune allusion. Le bénévole et superficiel Bouillet l'en disculpe même et en accuse son lieutenant Amrou, en ajoutant prudemment que ce n'est pas bien avéré. Il imite en cela la *Biographie de Didot*. On sait, du reste, qu'Alexandrie ne fut pas prise par Omar, mais par Amrou.

Le *Temps*, autrefois, a consacré un copieux article à cette question, que je ne retrouve plus et qu'il serait quand même impossible de citer tout entier. Mais Ed. Fournier, dans l'*Esprit dans l'Histoire*, raconte à ce sujet une anecdote amusante où Charles Dupin, comme M. Y., croit sans hésitation, au crime du second Calife, le *farouche Omar*, « conquérant ignare qui brûlait la Bibliothèque d'Alexandrie ». En tout cela, ajoute Ed. Fournier, c'est la plus grosse erreur et, comme l'a fort bien dit M. Tamizey de Larroque, il n'est pas permis à un académicien de l'avoir répétée.

Si l'on suit avec attention les conquêtes et la méthode des premiers musulmans, on se rend compte qu'ils ne cherchaient pas à détruire, mais plutôt à conserver intact tout ce qui tombait en leur puissance pour en jouir en maîtres, et parfois en savants et en artistes, comme ils continuèrent à le faire dans la suite des temps.

Quant à saint Cyrille, patriarche et non évêque d'Alexandrie, les écrivains religieux ne l'ont pas accusé d'avoir brûlé la Bibliothèque, mais ils n'ont pu dissimuler le zèle démesuré et parfois la violence de ses luttes contre les juifs, les philosophes et les hérétiques dont sa ville était remplie, et qui s'agitaient autour de lui. Le meurtre de la mathématicienne Hipatia, ses poursuites contre Nestorius et les Nestoriens, n'ont pas été sans lui attirer par-

fois un blâme discret et semblent justifier l'accusation formelle de l'incendie de la Bibliothèque. Si l'on sait que le patriarche vivait au ve siecle et Omar au viie, on comprendra pourquoi Ed. Fournier a dit que celui-ci n'a pu détruire ce qui n'existait plus depuis deux siècles.

Omar, incendiaire de la Bibliothèque d'Alexandrie, est donc un lieu commun historique qui ne doit pas avoir sa place dans l'*Intermédiaire*. Pourtant, comme la survie de Louis XVII, comme le mariage de la duchesse de Berry, cela peut encore donner lieu à un intéressant assaut d'érudition. E. GRAVE.

***

De toutes les bibliothèques de l'Antiquité aucune n'a égalé, pour l'importance et la célébrité, celle ou plutôt celles d'Alexandrie, car il y en avait deux, le Musée et le Sérapéum. La première fut fondée par Ptolémée-Soter, fort enrichie par Ptolémée-Philadelphe, qui faisait acheter des livres de toutes parts ; encore plus par Ptolémée-Evergète, qui n'achetait pas de livres, mais s'en procurait par un moyen simple et grand. Il fit saisir tous ceux qui se trouvaient en Egypte, en fit faire des copies qu'il donna aux propriétaires et garda les originaux. Ce n'est pas sûrement ce procédé qui lui valut le surnom d'Evergète (bienfaisant).

... Cette bibliothèque de 400.000 volumes suivant Tite-Live, périt dans l'incendie allumé pendant le combat de César contre la flotte égyptienne.

La bibliothèqce du Sérapéum, déjà presque aussi considérable que l'autre et qui s'accrut encore dans la suite, eut certainement à souffrir de la guerre civile qui éclata sous le règne de Théodore, entre les chrétiens et les défenseurs du temple de Sérapis, dans les dépendances duquel se trouvait la bibliothèque. On sait que la lutte se termina en 391, par la prise d'assaut et la destruction de ce temple... Beaucoup de livres durent disparaître dans cette bagarre ; mais c'est aller bien loin que de soutenir comme l'ont fait quelques modernes, que les chrétiens n'avaient pas laissé de livres à brûler aux soldats d'Omar.

Le témoignage des écrivains musulmans ne permet de révoquer en doute ni la réalité ni l'importance de ce dernier incendie.

(Extrait d'un article intitulé *Les Bibliothèques de l'Antiquité*, paru en 1880, dans la revue *Le Livre*, sous la signature de l'érudit publiciste feu M le baron Ernouf).
MAURICE HALOCHE.

Jeanne d'Arc et la domination anglaise : une opinion d'historien (LX, 218, 285). — Je ne sais si c'est à lui que M. Andrew Lang fait allusion, mais je me rappelle parfaitement qu'Huysmans, dans son livre *Là-Bas*, paru voici une quinzaine d'années, prête à son héros une opinion parfaitement conforme à celle des récents universitaires visés sur le rôle de Jeanne d'Arc et ses conséquences ; je n'ai pas le volume sous la main, mais cela doit se trouver aux environs de la page 50. J'ai même été fort étonné que cette « énormité », comme dit M. A. B. L., ait passé inaperçue à son époque.
LA BRETONNE.

—

« La Marseillaise » : Comment vint-elle à Paris ? Le couplet des enfants (T. G.. 568 ; LX, 230). — **Le couplet de Dieu** (LX, 32). — Le couplet découvert par M. Raoul Bonnet a ceci de particulier, qu'il ne peut se chanter sur l'air de la *Marseillaise*, le dernier vers se terminant par une rime masculine et le pénultième par une féminine, alors que la musique exige le contraire.

J'ajoute que, sans aucun parti pris, cette strophe nouvelle me semble vraiment trop niaise et d'une langue trop abominable, pour être attribuée à Rouget de Lisle. HENRY GAUTIER-VILLARS.

—

La déesse Raison à Perpignan (XL, 276) — A propos de la tradition locale que rapporte l'abbé Torelles dans son ouvrage : *Perpignan pendant la Révolution* et d'après laquelle les jeunes filles de la ville se virent obligées de baiser les pieds de la déesse Raison, tradition que M. Paul Edmond (dernier numéro, col. 276) semble mettre en doute, un lecteur nous rappelle que dans un livre de M. Ernest Daudet : *Mon frère et moi*, on trouve un trait du même genre.

L'auteur raconte en effet qu'à Nimes, sa ville natale, sa grand-mère maternelle, alors âgée de seize ans, fut décrétée d'accusation pour avoir refusé de s'agenouiller sur le passage de la déesse Raison qu'on promenait processionnellement à travers la ville et dut s'enfuir notamment pour échapper aux poursuites dont elle était l'objet. V.

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV à LVII ; LIX ; LX, 14, 178, 232). — *La Revue de philologie française et de littérature*, publiée par Clédat, 3e trimestre 1909, page 222-223, contient l'indication suivante :

Abbé Coyer, dissertations pour être lues : la première sur le vieux mot de patrie;.... La Haye, 1755. »

PALENSIS.

*
* *

J'ajouterai ceci à la note très exacte et très juste de notre confrère Mantenay, que le voyage de Cherboug fut chanté sur tous les tons par les écrivains du temps, ces mêmes écrivains qui, six années après, allaient fouiller dans toutes les boîtes à ordures littéraires pour en déverser les vilenies sur Louis XVI, « le père de la Patrie ».

SIR GRAPH.

—

La dernière filleule de Napoléon (LX, 52). — Voici une réponse aussi complète que possible à la question posée par notre collègue Jacques de Bartier.

1° Napoléone Marie Hélène Charlotte, née à Longwood le 18 juin 1816 (le premier anniversaire de Waterloo) eut l'Empereur pour parrain et la générale Bertrand pour marraine. Il paraît qu'à défaut de prêtre catholique pouvant administrer le baptême, on crut devoir s'adresser à un jeune clergyman, ministre anglican à Jamestown.

2° Lorsque madame de Montholon accoucha d'une seconde fille en 1818, l'Empereur fut également le parrain ; mais dans la famille on n'a conservé aucun souvenir au sujet de la marraine de cette seconde fille, morte du reste en bas âge.

Madame de Montholon quitta Sainte-Hélène, avec ses deux filles, en 1819. A son retour en Europe, elle se réfugia en Belgique, et son premier soin fut de recourir à l'archevêque de Malines qui administra aux deux enfants le baptême sous condition.

Morte à Bruxelles en cette même année 1819, la seconde des filles de madame de Montholon fut inhumée à Ixelles dans la banlieue de Bruxelles.

Quant à la première, elle est morte, comtesse de Lapeyrouse, à Aix en Provence, le 16 janvier 1907, dans sa 91e année.

C'était une femme charmante et d'une haute distinction. Tous ceux qui l'ont connue ont gardé d'elle un fidèle et respectueux souvenir.

Un distingué notaire de la ville d'Aix en Provence, bibliophile éminent, a bien voulu me donner ces détails qu'il tient de la famille du compagnon d'exil de Napoléon.

GÉO L.

—

Les généraux Lecomte et Clément Thomas (LX, 107, 235). — Le *Journal Officiel de la République Française*, dans son numéro du dimanche 19 mars 1871, publiait relativement au meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas la note suivante :

Ce matin vers midi, le général Lecomte, séparé de ses troupes, a été amené par une bande de forcenés rue des Rosiers, à Montmartre, devant quelques individus prenant le titre de comité central. Des cris *à mort !* se faisaient entendre.

Le général Clément Thomas, survenu peu de temps après, en habit de ville, a été reconnu. Un des assistants s'est écrié : *C'est le général Clément Thomas, son affaire est faite !* Le général Lecomte et le général Clément Thomas ont été poussés dans un jardin, suivis par une centaine d'hommes. Ils ont été attachés et fusillés. Leurs cadavres ont été mutilés à coups de baïonnettes.

Ce crime épouvantable, accompli sous les yeux du comité central, donne la mesure des horreurs dont Paris est menacé, si les sauvages agitateurs qui troublent la cité et déshonorent la France pouvaient triompher.

Les deux aides de camp du général Lecomte allaient subir le même sort que leur général, quand ils ont été sauvés par l'intervention d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'est écrié que ce qui se passait était horrible ; qu'après tout on ne connaissait pas ceux qui prononçaient ces condamnations à mort. Il a réussi à faire épargner les deux jeunes officiers, menacés d'une mort affreuse.

Que la population de Paris, si indulgente jusqu'ici pour les fauteurs de désordres, comprenne enfin qu'elle doit se montrer énergique contre de pareils forfaits, sous peine d'être complice !

Ce numéro fut le dernier inspiré par le gouvernement de M. Thiers ; dès le lendemain le journal était entre les mains de la « Commune ».

Aussi trouvons-nous dans son numéro du 21 mars 1871 la note suivante :

Tous les journaux réactionnaires publient des récits plus ou moins dramatiques sur ce qu'ils appellent l'*assassinat* des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Sans doute ces actes sont regrettables.

Mais il importe, pour être impartial, de constater deux faits :

1° Que le général Lecomte avait commandé à quatre reprises, sur la place Pigalle, de charger une foule inoffensive de femmes et d'enfants.

2° Que le général Thomas a été arrêté au moment où il levait, en vêtements civils, un plan des barricades de Montmartre.

Ces deux hommes ont donc subi la loi de la guerre, qui n'admet ni l'assassinat des femmes ni l'espionnage.

On nous raconte que l'exécution du général Lecomte a été opérée par des soldats de la ligne et celle du général Clément Thomas par des gardes nationaux.

Il est faux que ces exécutions aient eu lieu sous les yeux et par les ordres du comité central de la garde nationale. Le comité central siégeait avant-hier rue Onfroy près de la Bastille, jusqu'à l'heure où il a pris possession de l'Hôtel-de-Ville ; et il a appris en même temps l'arrestation et la mort des deux victimes de la justice populaire.

Ajoutons qu'il a ordonné une enquête immédiate sur ces faits.

Il m'a été impossible de retrouver trace de l'enquête dans la suite de la collection du journal. Peut-être n'a-t-elle pas eu lieu.

G. LA BRECHE.

—

Le trésor des registres des anciennes paroisses (LIII). — Dans ces dernières années, après le décès de M. Emile Castel, ancien clerc de notaire et propriétaire à Bû, commune du canton d'Anet en Eure-et-Loir, j'ai eu l'occasion de consulter une dizaine de cahiers de notes prises par le défunt sur les registres de la paroisse de Bû la-Vieville, pendant plus d'un siècle, de 1681 à 1792. Ces registres sont formés de feuilles de papier à un sol délivrées par la Généralité de Paris. Les actes qui y figurent sont signés du curé de Bû (ou de Beû), quelquefois du vicaire. Les registres de 1772 et de 1781, sont cotés et paraphés par Denis Lebreton, écuyer, lieutenant général civil et criminel au bailliage royal de Montfort-l'Amaury. Le registre de 1788 et de 1789 a été coté et paraphé par Mathurin, Alexandre Beniard, avocat en Parlement, bailli, juge criminel et de police du comté et bailliage de Beu. En janvier 1790, le registre de l'état civil a été visé à Dreux par Giroult des Brosses, conseiller du roi et son avocat honoraire au bailliage royal de Dreux, « en l'absence de Monsieur le Lieutenant général au dit siège. » Celui de 1791 a été paraphé par Du Friche des Genettes, juge du tribunal du district de Dreux ; enfin, le 22 décembre 1792, le registre de l'état civil a été « clos et arresté » par Confais, maire de Bû.

C'est un sentiment de piété filiale qui avait porté M. Emile Castel à prendre ces notes qui, pour la plupart, relatent le texte même des registres. Dès 1685, les actes font mention de l'un de ses ancêtres, et on retrouve fréquemment les noms des autres dans les documents qui s'échelonnent pendant la longue période de 1685 à 1792. Il y a lieu de remarquer également que beaucoup de noms portés aujourd'hui encore par les habitants de Bû et des communes voisines figurent dans ces registres, ce qui prouve que, depuis plus de deux siecles, ces familles n'ont cessé de demeurer dans cette région.

Vers la moité du dix-huitième siècle, les actes donnent à la fois les noms et les surnoms des personnes qu'ils concernent. Quelques-uns de ces surnoms sont curieux : Louis Masselin, dit *tout rond* ; Louis Confais, dit *la vigueur* ; Pierre Girard, dit *sans quartier* ; Alexandre Noblet, dit *la Canne*, Jean Girard, dit *le bon*.

En 1686, le 23 septembre, on trouve la mention du décès de Marie et Anne, filles de Pierre Toutain et de Marie Didier, nées d'une *ventrée*, le 22 du dit mois.

En 1724, le 5 janvier, nous lisons, sous la signature de R. Lebret, curé de Bû : « Enfant baptisé sous condition, par ce qu'ayant été baptisé au ventre de la mère, ce qu'ayant examiné, *ainsi que la partie sur laquelle il a été baptisé*, le baptême nous a paru douteux. » Le curé Lebret, on le voit, poussait ses investigations très loin.

En 1755, le dimanche 17 août, il y a eu publication au prône de la grande messe paroissiale de l'« Edit de Henri II concernant les peines portées contre les femmes homicides de leurs fruits. » Le curé de Bû s'appelait alors Loisel. En

1761, le 13 septembre, Lesage, qui lui avait succédé, publie au prône l'Edit du même Henri II, de l'année 1555, « concernant les peines portées contre les femmes qui cèlent leur grossesse. » Ces avertissements furent, paraît-il, peu entendus de la population féminine de Bû, car le curé Lesage, ou ses successeurs, eurent à renouveler la publication au prône de l'Edit fameux en 1765, 1766, 1767, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1775, 1779. La fréquence de ces publications ne laisse pas que d'inspirer des doutes sur la pureté des mœurs des habitants de Bû-la-Vieville.

Le curé Aimé Lesage n'entendait point raillerie sur le compte de la religion. En 1762, nous le trouvons qui interroge un parrain « sur les choses que doivent sca voir ceux qui se présentent pour ces sortes de fonctions, » et l'acte porte que le parrain « n'ayant pas fourni des réponses satisfaisantes a été refusé par le dit sieur curé, qui s'est substitué en son lieu et place de parrain. »

Voici maintenant le procès-verbal de l'élection d'un marguillier, Lefèvre étant curé, et Rotrou, vicaire de Bû :

Le dimanche sixième Jour de Novembre 1740, après la publication faite au prône de la messe paroissiale de l'Election d'un Marguillier, Nous prêtre, curé, vicaires et habitants de cette paroisse de Bû, assemblés à la tablette entre Vespres et Complies, avons choisi et élu à la pluralité des voix la personne de Monsieur Louis Souffrain, dit la Tounelle, maître chirurgien demeurant en ce lieu pour faire les fonctions de Marguillier en la manière accoutumée de tout temps en cette Eglise, à commencer ce jourd'huy et finir à pareil jour dans trois ans, les charges et fonctions de la première année consistant à aider à sonner le second coup de messes et vespres, porter du sel pour l'eau bénite de la premièie messe et la bannière aux processions ; la seconde année, le jour de la Toussaint, tout marguillier entré en charge touche les deniers provenant des dons, questes, rentes et fermages dûs à la dite fabrique dont le dit Comptable tient son compte charge pour le rendre au bout des trois ans de sa nomination. Ainsi fait et arrêté à la tablette le même jour et an que ci-dessus, présence du dit Souffrain la Tounelle qui a promis s'en acquitter et a signé avec nous.

Signé : Peron, Masselin, Rousseau, Louis Loiseau, Havard, Michel Goupy, J. Lelièvre, Deschamps, L. Souffrain, Rotrou et Lefèvre.

Un procès-verbal du 9 novembre 1738 donne cette variante. Le marguillier, au lieu du second coup, doit aider à sonner le premier coup des messes et vespres. Un autre procès-verbal d'élection de marguillier, du 11 mars 1753, est semblable à celui que nous reproduisons plus haut.

On remarquera que l'un des signataires du procès-verbal de 1740 porte le nom de Rotrou. La paroisse de Bû était peu distante de la ville de Dreux, où naquit, au commencement du dix-septième siècle, Jean de Rotrou. Rien toutefois ne laisse supposer que le vicaire de Bû appartenait à la famille du célèbre poète dramatique. Mais, en 1718, on relève sur les registres le nom et la signature d'Eustache de Rotrou, conseiller du Roy, Président, Lieutenant général civil et criminel au bailliage de Dreux, qui en était selon toute apparence.

Indiquons, pour terminer, la mention de légitimation qui fait suite à l'acte de mariage de Jacques Mouton et de Marie Lelièvre, du 5 février 1788 : « De plus, les parties ci-dessus mentionnées ont reconnu que l'enfant né le 30 août 1787 est le leur, et pour en donner des preuves encore plus authentiques, il a été apporté à la célébration de leur mariage, *a été mis avec eux sous le voile conjugal*, le tout conforme à l'acte de baptême de l'enfant... »

J'espère pouvoir donner, dans un autre numéro de l'*Intermédiaire*, les extraits les plus intéressants des registres de la paroisse de Bû concernant l'abjuration et le mariage des protestants, ainsi que le baptême forcé des enfants des protestants.

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3, 67, 127, 336, 290). — Puisque la question du drapeau tricolore français est aussi étudiée, qu'il me soit permis de signaler les volumes suivants qui sont intéressants à lire :

Les Couleurs de la France, par Q. de Verneuilh, chez Dumaine, 1876.

Les drapeaux Français, par le comte de Bouillé, chez Dumaine, 1875.

La note de Berwer, traduite de l'anglais, contient des explications assez fantaisistes que la lecture de ces livres peut utilement rectifier. B. P.

*
* *

Afin d'éviter des erreurs, nous allons donner à nos lecteurs (c'est le *Républicain cubain* qui parle) quelques détails sur la description et l'histoire du drapeau cubain.

Les couleurs sont les mêmes que celles des drapeaux français, des Etats-Unis, du Chili, du Libéria, etc.. disposées de la façon suivante. Tout le long du rectangle, trois bandes bleues et deux blanches qui, partant de la marge extérieure, viennent rejoindre le triangle rouge qui se trouve à la marge intérieure, au centre duquel est placée une étoile blanche à cinq pointes.

Cette étoile représente allégoriquement la séparation de la métropole, c'est-à-dire l'indépendance de l'île ; les trois angles ou pointes du triangle représentent la *Liberté* dans toutes les manifestations de la vie des citoyens : *Egalité* de toutes les classes sociales devant la loi, et *Fraternité* avec toutes les nations. Enfin les trois bandes bleues representent la *Science*, la *Vertu* et la *Beauté*, et les deux blanches, la *Justice* et la *Pureté*.

C'est ce même drapeau qu'arbora, en 1851, le général révolutionnaire Narciso Lopez et, plus tard, au Camagüey, les patriotes Agüero, Arteaga, Zayas et Benavides, et à Trinidad, Amenteros.

Le drapeau que l'inoubliable Carlos Manuel de Cespedes, déploya à Yara le 10 octobre 1868, quand il proclama de nouveau l'indépendance de Cuba, avait les mêmes couleurs, seulement disposées d'une façon différente. Sous ce drapeau, il gagna les premières batailles, le faisant flotter sur les murs de la ville de Bayamo sitôt qu'elle se rendit aux patriotes, le 21 octobre 1868.

Le 10 avril de l'année suivante, eut lieu à Guaimaro, la réunion de la Constituante qui vota la première Constitution cubaine, dans laquelle un de ses articles prévenait que serait adopté, à l'avenir, l'ancien drapeau de Lopez et d'Agüero.

E. FIGAROLA-CANEDA.

Pourquoi les évêques ont-ils abandonné la couleur violette de leurs vêtements (LIX, 561 ; LX, 187). — Et d'abord la couleur violette est-elle bien la couleur liturgique des évêques ? J'ai souvent entendu dire que cette couleur était le vert. Cette assertion est-elle fondée ? Le vert a-t-il été, à une époque quelconque, la couleur des évêques, et à la suite de quels événements, cette couleur a-t-elle été changée ?

A ce sujet, je poserai une question qu'il me serait très agréable de voir solutionner par un obligeant confrère. Je possède un portrait de Michel Amelot de Gournay, archevêque de Tours (1624-1687) peint par Claude Lefèvre. L'archevêque est représenté en buste, de sorte qu'on ne peut constater la couleur de la soutane, mais le camail, que recouvre la croix pastorale est, non pas violet, mais brun clair.

A quoi attribuer cette particularité ? serait-ce que l'archevêque était affilié à quelque tiers ordre ? ce dont d'ailleurs ne parle aucun de ses biographes ?

Comte DE VARAIZE.

—

Le château et les jardins de Rueil (LX, 163, 296). — Sur les collections et le palais de Richelieu, voir : Champier et Roger Sandoz : *Le Palais Royal* ; Rocca : *Richelieu*.

Léo Claretie : *Cadet la Perle*. p. 70 sq. 205 sq.

DESRUES.

—

Evêques d'Anvers (Belgique) (LX, 52, 189). — En 1779, était évêque d'Anvers Jacques-Thomas, Joseph Wellens, élu le 15 juillet 1776 et mort le 21 août 1784.

Je n'ai pu trouver d'autres indications.

Dr A. B.

—

Famille de Balsac (LX, 163). — Les de Balzac d'Entraygues existent encore.

B.-F.

—

Famille Blanchet (LX, 4). — Charles-Pierre Blanchet était mon arrière-grand-père maternel. Il n'avait aucun lien de parenté avec Jean-Baptiste Blanchet, époux de Benaguette, que son acte de mariage fait naître à Chambéry le 22 mars 1763. (Voir l'*Intermédiaire* du 30 mai 1909).

Charles-Pierre Blanchet, né au Petit-Canal le 30 septembre 1744, et décédé au même quartier, fils unique de Charles Blanchet (1696 ? - 1744), était grand propriétaire et commissaire du gouvernement à l'époque de sa mort, survenue le 8 brumaire an X (28 octobre 1801).

Ses enfants quittèrent définitivement la colonie en 1811 et 1817, et n'y ont laissé aucun descendant.

Le 2 thermidor an X (21 juillet 1802), le chef de l'état-major général Ménard écrivit de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, au citoyen Blanchet, du Canal, fils aîné de Charles-Pierre Blanchet que, vu l'opi-

nion commune de sa fortune, il lui faisait la demande de 48.000 livres pour les besoins de l'armée, payables en trois termes : le premier tiers comptant sous quarante-huit heures ; le second le 1 fructidor et le troisième le 1 vendémiaire.

Je serais reconnaissant à M. Desmartys s'il voulait bien me prêter l'acte du 12 vendémiaire an X, dont il est possesseur, ou m'en donner une copie. Dr P.

—

De Bragelongue (LX, 222). — Claude de Bragelongue, trésorier de France et intendant général des vivres des camps et armées du roi, eut, de son mariage avec Marie Godefroy, plusieurs fils, dont :

1° Charles-Robert de Bragelongue, seigneur de Boisripaux, capitaine et conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe. Ne paraît pas avoir laissé de postérité.

2° Charles de Bragelongue, seigneur de Boisripaux et de Berlange, né à Paris le 8 mars 1632, capitaine du régiment de Navarre, fut employé aux îles d'Amérique où il devint conseiller au grand conseil souverain de la Guadeloupe. Il épousa, en 1661, Marie de Joubert, et sa postérité qui resta aux Antilles, est rapportée dans l'*Annuaire de la noblesse*, année 1868.

D. DES E.

—

Dubouchaye (LX, 223). — Il s'agit vraisemblablement de Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, qui fut un des plus dévoués serviteurs de Louis XI. Sa vie a été écrite par M. B. de Mandrot : *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier* (*1438-1523*). Paris, 1886, in-8.

HE. BO. RO.

* * *

Il faudrait, je crois, dire du Bouchaye (Ymbert de Batarnay Sr) ; mais je ne trouve pas cette lettre dans la correspondance de Louis XI publiée par MM. J. Vaesen et Et. Charavay.

Par contre, il y en a une, datée de Hesdin le 20 avril 1477, dans laquelle le roi dit entre autres choses au seigneur de Bressuire (Jacques de Beaumont) ce qui suit :

Ceux dudit Arras s'estoient assemblez bien vingt deux ou vingt trois pour aller en ambassade devers mademoiselle de Bourgoigne. Ilz ont esté prins et les instructions qu'ils portoient et ont eu les testes tranchées, car ilz m'avoient fait une fois serment. Il y en avoit un entre les autres, maistre Oudart de Bussy, à qui j'avois donné une seigneurie au parlement ; et, afin qu'on congneust bien sa teste, je l'ay faicte atourner d'ung beau chaperon fourré, et est sur le marché d'Hesdin là où il préside.

N'est-ce pas dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante, où la lettre au seigneur de Bressuire figure, que M. V. A. T. a lu le fait ? Feu M. Vaesen, en publiant de nouveau cette lettre, a renvoyé dans une note aux différentes chroniques qui donnent des renseignements sur Oudart de Bucy et sur son exécution. Voici à ce sujet un extrait d'une chronique tournaisienne inédite :

Pendant ce que le roy fist ledit voyage furent pris sur le chemin XXII ou XXIII des principaulx de la ville d'Arras qui s'en aloient vers la contesse de Flandres, amenez à Hesdin, mis ès mains du prévost des mareschaulx de France, qui au mois d'avril, en fist décapiter jusques à XVIII. Et tous l'eussent esté si le roy ne se fust arrivé en ladite ville, qui fist cesser l'exécution et demanda combien il en restoit et entre aultres se ung maistre Odart de Bussy estoit décapité. Et on luy dict que ouy et que tous les corps des mors estoient jà enterrez. Puis commanda que on desterrast la teste dudit Bussy, ce qu'on fist. Et fist drecher ung hault chevron au millieu du marché et sur icelui atacher laditte teste revestue d'ung chaperon d'escarlate fourré de menu ver, à la manière d'ung des conseilliers de parlement. Icelui Bussy estoit natif de la ville de Paris, mais il estoit marié et habitué en laditte ville d'Arras. Pour tant qu'il estoit homme soubtil, le roy l'avoit voulu attirer à luy en luy offrant l'office de conseillier au parlement qui lors vaca, mais comme fol ne la voulust accepter Et depuis quant ceulx de laditte ville eurent fait le serment au roy, il luy avoit donné l'office de maistre de ses comptes et d'aultres grans biens, de tous lesquelz il n'en tint compte, mais tousjours persévéra en sa querelle ; adont il luy prist mal comme est jà dict.

DE MORTAGNE.

—

Alexandre Dumas et la famille d'Orléans en 1848 (LX, 109, 242). — Que cette question posée me permette une question succédanée. On sait généralement que Dumas père entra, vers sa 21e année, dans les bureaux du duc d'Orléans comme

expéditionnaire, aux appointements de 1200 fr. par an. Il devint ensuite bibliothécaire du prince.

Mais il fut également, vers cette date, secrétaire forestier à Dreux et à Anet (Eure-et-Loir), limites extrêmes de la forêt de Dreux, propriété des d'Orléans. Je connais une lettre où Dumas parle de comédies qu'il *joua* à Anet, en compagnie d'autres secrétaires forestiers, parmi lesquels se trouvait Adolphe Yvon, devenu, par la suite, le célèbre peintre que l'on connaît.

Pourrait-on me donner des détails sur cette époque de la vie d'Alexandre Dumas et d'Yvon et sur leur passage à Anet ?

M. M.

—

Du Moustier ou du Monstier (LX, 280). — Suivant les différents patois locaux, on a dit successivement chez nous d'abord (et ensuite simultanément) : Du Monstier, du Moustier, du Moûtier et même Dumontier, pour dire du monastère (abbaye, prieuré, couvent; et non pas église). C'est la prononciation française de *Monasterium* ; et c'est saint Augustin lui-même qui nous apprend que ce mot grec est entré latinisé chez nous, sous les descendants de l'empereur Constantin.

De même les noms de Sulpice, Supplis, Soupply, etc., sont les dégénérescences du latin *Sulpitius*, en français et en patois. C'est même là ce qui a fait dire (bien à tort), qu'en français, les noms propres n'avaient pas d'orthographe ! Heureusement c'est là une de ces innombrables erreurs qui témoignent de l'ignorance de ceux qui les émettent. Il n'y a pas un seul nom propre, *en français comme partout ailleurs*, qui n'ait son sens précis et ses radicaux primitifs. Par suite, chaque nom a ses orthographes traditionnelles, en français et en patois. C'est à ceux qui portent ces noms à ne pas les défigurer, à leur détriment, par une orthographe vicieuse; comme B*eau*din pour Baudin, O*ll*ivier pour Olivier. Ce sont là de ces fautes d'orthographe, qui sautent aux yeux de tout le monde ; d'autant plus qu'elles sont beaucoup plus rares qu'on ne le croit en raison du génie de notre belle et magnifique langue française, si chère à notre cœur à tous. N'est-ce pas la langue babillée par nos jeunes mères, à nos oreilles enfantines ? Dr Bougon.

—

Flicoteaux (LIX, 727, 917). — A mon arrivée à Paris, je fus conduit chez Flicoteau, qui prenait le titre de restaurateur et demeurait rue de la Parcheminerie. Ce Flicoteau était le troisième du nom qui, après son père et son grand-père, dirigeait honorablement son établissement. C'était une grande salle obscure, garnie de tables et de bancs. A cela près qu'on n'y connaissait ni nappes ni serviettes, le tout était assez proprement tenu..,

A cette époque, cinq ou six autres restaurants, situés dans le pays latin, étaient tenus par des membres de cette honorable famille Flicoteau. Le vieux père Flicoteau, de la rue de la Parcheminerie, chef de la famille ne se gênait pas pour critiquer le luxe des établissements de ses neveux...

Il y avait un Flicoteau place de la Sorbonne et rue Neuve-de-Richelieu. Balzac en parle dans *Illusions perdues*, *Un grand homme de province à Paris*, t. I.

(« Souvenirs d'un médecin de Paris ». *Revue hebdomadaire* du 31 août 1909.)

Primogué.

***

C'est Viau *l'aquatique* qui tint un restaurant rue Monsieur-le-Prince à l'angle de la rue Racine. Son établissement disparut vers 1865. Il ne donnait que de l'eau, mais passait pour un honnête homme, contrairement à son homonyme Viau l'*empoisonneur*, obligé de fermer, avant mon arrivée à Paris (1856), sa boutique dont le siège ne m'est pas connu.

Léda.

—

Galliffet (LX, 4, 131, 245, 310). — Le comte de Gallifet, prince de Martigues, grand-père de l'ancien ministre de la guerre, possédait, avant la Révolution, le charmant château renaissance de Dampierre sur Boutonne, bâti en 1545-1550, par Jeanne de Vivonne, épouse de Jacques de Clermont. Ce château, qui existe encore, fut adjugé à François Dubois, cultivateur à Courant (Char.-Inf.) pour la somme de 100.200 l. s, étant devenu Propriété nationale par suite de l'émigration de la famille de Gallifet.

Eug. Rogée-Fromy.

Joël, Judicaël (LIX, 164, 310). — *Le Martyrologue universel* par M. de Saint-Alais (1823) mentionne : un *saint Joël*, prophète, qui a trois fêtes, dont la principale se célèbre le 18 octobre ; et un *saint Judicaël*, vulgairement saint Guiguel, roi d'une province en Bretagne, mort vers le milieu du VIIe siècle, et dont la fête se célèbre le 16 décembre. GOUTATOUT.

—

« La Châtre, colonel d'Etat-Major » (LX, 110). — M. E. de La L..... trouvera dans la *Revue du Berry et du Centre*, publiée à Châteauroux, numéro de janvier 1908, un article très détaillé de Joseph Pierre, le Directeur de la dite revue, sur Louis Charles de La Châtre, comte de Nançay, baron de Varennes, etc. Cet article de six pages, gr. in 8°, a l'avantage de reproduire un joli portrait du duc de La Châtre, d'après Robert Lefèvre. VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Jean Lahor et Louisa Liefert (LX, 224, 311). — En 1862, deux médecins du nom de Cazalis exerçaient à Paris :

L'un, E. E. Cazalis habitait rue du Helder, n° 5.

L'autre Ad. Cazalis, quai de la Mégisserie, n° 82 (*Almanach impérial* 1862).
Dr BILLARD.

—

Un portrait par Roslin (LX, 225). — A la vente des tableaux provenant de la succession Henri Lacroix, de Suresnes, (2e Vacation, 19 mars 1902) figurait sous le n° 60 et sous le titre : « Portraits de Perronet et de sa femme », un tableau d'Alexandre Roslin (H. 32 centim. L. 98 centim.) reproduit au catalogue en phototypie, qui répond, quoique de plus petites dimensions, à celui que décrit M. Villers.

Ce tableau, qui fit partie de la collection Audouin, représente en effet une dame, les cheveux poudrés et ornés de fleurs, en robe décolletée de brocard rose lamé d'argent, ornée de dentelles, dont les amples plis recouvrent en partie le fauteuil sur lequel elle est assise, accoudée, sur un bureau-médailler dont elle tient sur ses genoux un tiroir rempli de menus objets et tenant de la main gauche un de ces objets. Derrière elle, une fenêtre entr'ouverte, avec un rideau bleu.

A sa gauche, un homme debout, regardant le spectateur, vêtu d'un habit de soie ou de velours violacé, brodé d'or, tient de la main gauche une tablette supportant un plan relief de bâtiment qu'il mesure de la main droite avec un compas.

L'identification des portraits proposée pour ce tableau m'a toujours paru douteuse, Perronet s'étant occupé de construction de ponts, de canaux ou de routes, plutôt que de construction de bâtiments. A mon avis, le portrait d'homme serait plutôt celui d'un architecte : si la maquette figurée sur ce tableau était celle de l'école royale militaire du Champ de Mars, le portrait de femme pourrait être celui de Madame de Pompadour, instigatrice de cette fondation, et le portrait d'homme, celui de Paris Duverney, son confident dans cette affaire, ou celui du marquis de Marigny, directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures. Cette hypothèse, toutefois, demande vérification.
H. DE G.

—

Le peintre Russel (LX, 110). — John Russell (le nom s'écrit avec deux l) est le célèbre peintre pastelliste de George III. Il a publié, en 1777, *The Elements of Painting with Crayons*. Russell est né en 1744, à Guildford, dans le comté de Surrey. Il vint à l'âge de 15 ans à Londres et devint rapidement le peintre préféré du grand monde. Il s'occupa aussi d'astronomie, inventa même un instrument pour observer les phases de la lune et trouva le temps d'écrire sur cette planète un livre illustré de planches gravées.

J'extrais ces quelques renseignements d'un article d'Elizabeth W. Champney paru dans *The Century Illustrated Monthly Magazine*, n° de décembre 1891 L'article est intitulé *The golden age of Pastel*, et reproduit de John Russell le *Child with cherries* d'après l'admirable tableau qui se trouve au Louvre.

L'article en question ne contient point d'éléments permettant de répondre aux autres questions de M. C. O. Je le regrette. OTTO FRIEDRICHS.

—

Famille de Valois Saint-Remy (LX, 6, 249) — M. Emile Socard, bibliothécaire de la ville de Troyes, a publié des tablettes généalogiques sur cette maison dans les *Mémoires de la Société*

Académique de l'Aude, année 1867, p. 169-212. G. O. B.

—

Robert de Vey (LIX, 253; LX, 82, 250). — On peut savoir chez quel notaire fut liquidée la succession de M. Robert de Vey, en s'adressant à l'étude de Me Poulain, avoué poursuivant, dont le successeur fut Me Bourgeois. Le titulaire actuel de l'étude est Me Charles Dupont, rue Basse à Pontoise. L'acquéreur du domaine de Livry, M. Loriol de Barny, était un ancien notaire d'Angers. Il avait rêvé créer, avec les sources du domaine, une station thermale, qui aurait concurrencé, pour son eau sulfureuse, Enghien. L'affaire ne réussit pas et le domaine passa à une société qui le lotit. A. H.

—

Les armoiries de la France sous la République Française (T. G. 00; XXXVI; LIX, 706, 982; LX, 61, 120).

Erratum. — A différentes reprises, a été oubliée, aux rubriques, l'indication de la réponse signée B.-F., vol. LIX, col. 706.

—

Les titres de l'empereur d'Autriche (LX, 3). — François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, porte aussi les titres suivants : Roi apostolique de Hongrie, roi de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, de Lodomérie et d'Illyrie, roi de Jérusalem, etc., archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane et de Cracovie, duc de Lorraine, de Salzbourg, de Styrie, de Carinthie, de Carniole et de Bukovine, grand prince de Transylvanie, margrave de Moravie, duc de la Haute-Silésie, de la Basse-Silésie, de Modène, Parme, Plaisance et Guastalla, d'Auschwitz et Zator, de Teschen, Frioul, Raguse et Zara, comte princier de Habsbourg et Tyrol, de Kyburg, Goritz et Gradisca, prince de Trente et Brixen, margrave de la Haute et de la Basse Lusace et en Istrie, comte de Hohenembs, Feldkirch, Brigance, Sonnenberg, etc., seigneur de Trieste, de Cattaro et de la Marche wende, grand-voyvode de la voyvodie de Serbie, etc., etc. NAUTICUS

—

Ex-libris à déterminer : au 1 d'or (LX, 226). — Ces armes sont celles des Constant de Rebecque et Rebecque des Constant de Villars, mais avec quelques variantes dans les émaux. Elles doivent se lire :

Coupé : 1° *de sable à l'aigle d'or* ; 2° *d'or au sautoir de sable.*

Ce sont les armes de Benjamin Constant.

Il existe en effet plusieurs ex-libris de la famille Constant qui se trouvent sans aucun doute dans l'ouvrage du Pasteur Gerster sur les Ex-libris suisses.

HENRY PRIOR.

—

Ex-libris de Massillon (LX, 282). — J'ai vu, jadis, dans la riche bibliothèque de M. le comte de Bonnevie à Aubiat (Puy-de-Dôme), mort en 1890, plusieurs volumes ayant appartenu à l'illustre évêque Massillon et possédant son ex-libris. Celui-ci consistait dans les armoiries de prélat, dans un ovale (*d'azur à un alcyon d'argent, dans son nid, nageant sur une mer aussi d'azur*). Au-dessus, couronne de duc ; crosse et mitre de chaque côté. Le tout surmonté du chapeau d'évêque. M. le comte de Bonnevie me donna un exemplaire de ce rare ex-libris (que je possède). Les volumes faisant partie de la bibliothèque de Massillon sont peu répandus, je crois. J'en ai vu quelques-uns avec sa signature autographe ; mais il y a 30 ans, on ajoutait peu d'importance aux ex-libris, du moins, en Auvergne ; et beaucoup, regardés comme peu de chose, ont disparu, forcément. J'en ai rencontré de très recherchés aujourd'hui, sur la place où se vendaient la ferraille, les livres à 10 centimes, à Clermont-Ferrand ; et je voyais peu de personnes les acheter; mais, actuellement, tout cela est très rare et très demandé. Je recevais récemment, de Russie, d'un grand amateur, une demande d'ex-libris rares. Je n'ai pu que lui répondre avec mes regrets au sujet de ceux de l'Auvergne.

AMBROISE TARDIEU.

—

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII; XLIX; LI; LVI à LVIII; LIX, 308, 920). — Il ne s'agit de jeter la pierre à personne, car qui est sans péché... j'en connais qui disent maintenant : « Ils sont trop verts... » mais qui auraient bien aimé, en d'autres temps, l'avoir *rouge*. Les femmes surtout sont fières d'avoir un mari décoré, ou d'être au bras d'un monsieur qui le soit. — Du temps de Salvandy (il y a bien longtemps de

cela), quelques-uns déclarèrent au ministre que leur mère en mourrait, s'ils n'avaient pas la croix ; — et le ministre, bon, ne voulut pas que leur mère mourût. L'un de ces malins, de beaucoup d'esprit, un Marseillais (c'est tout dire) usa d'un autre truc. Il arbora carrément le ruban rouge, et dit au ministre, avec un air de bravade et de défi, permis à un écrivain de talent et de renom : « Vous ne me l'ôterez pas ?... » Le ministre la lui laissa ; il l'avait prise lui-même. C'était le bon temps ; cela ne réussirait pas toujours.

C'est en ces matières — surtout quand on n'est pas décoré soi-même — qu'il est prudent d'être sceptique, car on ne sait jamais comment on se serait comporté devant le démon Tentateur. Il est téméraire de dire qu'on l'aurait refusée, tant qu'elle ne vous a pas été offerte.

Je n'ai voulu qu'enregistrer deux nouveaux refus de la croix, dont l'un est de notoriété publique. Jules Lermina, dans *Le Radical*, du 11 août 1909, a raconté, en l'un de ses plus piquants *Bavardages*, qu'un jour Ranc s'était offert de *la* lui faire avoir, encore qu'il ne la demandât pas, — et bien que lui-même, Ranc, n'en fût pas partisan ; mais parce que c'était « entré dans nos mœurs politiques », et qu'il jugeait Lermina, par son talent et les services rendus par sa plume à la cause républicaine, digne de la porter. — Lermina se retrancha dans d'immuables principes, qui faisaient de lui un républicain de la veille et refusa. Ranc lui écrivit :

Je vois que vous êtes resté de la vieille école, la bonne. J'en suis enchanté.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui *en* ont paré leur boutonnière soient de moins bons républicains que les autres ; c'est affaire de conscience et d'appréciation, — et surtout le milieu, d'influence ambiante, de femmes, de familles, de relations d'amitié... L'ambition personnelle donne le coup de pouce. — Après tout, la Légion d'honneur est d'institution nationale, et elle n'est pas la seule dont on tire vanité en France.

Mais j'en connais un autre qui, de tout temps a porté la vareuse *rouge*, et n'a jamais voulu l'agrémenter d'un ruban de même couleur. L'incendie de la vareuse l'aurait éteint, comme le soleil éteint les étoiles qui ne se voient que la nuit. Nadar a toujours opposé un dédain superbe aux propositions les plus *aguichantes*. Il a résisté là où tant d'autres — autant dire tous ou presque tous — auraient succombé.

Son nom manquerait, dans l'*Intermédiaire*, à la collection de ceux qui ont refusé la croix. JULES TROUBAT.

—

La défense des fouilles (LVIII ; LIX ; LX, 154, 265). — A notre ardente époque de travail acharné et de productives recherches, on vient de pousser des cris puissants en faveur de la liberté des fouilles. Après les avoir longtemps écoutés, je m'y associe à mon tour, parce qu'ils sont pleinement jutifiés.

Que de choses — écrivais-je naguères — restent enfouies sous le sol, sous les monuments publics ou les propriétés privées, dans les collections particulières et inconnues, dispersées par les indifférents, négligées par les incapables. Et cependant, nous devons protéger, contre la destruction et l'oubli, les restes du passé.

En dépit de généreux efforts, le mal subsiste toujours ; et, pour le faire cesser, il convient peut-être de recourir au législateur, mais non sans tenir compte des bonnes volontés témoignées par les uns, ni des services rendus par les autres.

Dans le canton de Vertou (Loire-Inférieure), sur Les Cléons, mon patrimoine aujourd'hui si connu par de nombreuses publications, existe un *musée local* comportant trois salles garnies de milliers d'objets de toutes sortes : Préhistoriques, Gaulois, surtout Gallo-Romains, formant une sorte de monographie faite pièces en mains, et qui effleure, avec des échantillons intéressants et curieux, la Géologie et l'Histoire.

Commencé et agrandi depuis vingt-cinq années sans aucune subvention, le *musée local* des Cléons a été honoré de la grande médaille de vermeil de la Société Française d'Archéologie et de la médaille d'or de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.

Outre ces deux Sociétés savantes, il a reçu plus de huit mille visiteurs de toutes les conditions sociales, des classes entières d'élèves conduites par leurs instituteurs, une des classes du lycée, l'école nationale professionnelle Livet avec ses professeurs, deux maires et des édiles de Nantes, deux pré-

fets de la Loire-Inférieure, de nombreuses notabilités françaises et étrangères, qui ont manifesté sur le livre d'or du musée leurs attestations elogieuses et leur satisfaction. Le Ministre de l'Instruction publique lui-même, du point élevé où il domine, a bien voulu jeter les yeux sur l'auteur de cette importante collection.

Mais le sol des Cléons n'a pas encore livré tous ses secrets, et des fouilles y seront vraisemblablement reprises.

Est-il possible, — là ou dans toute circonstance analogue — de faire surveiller le chercheur, de lui adjoindre un homme de valeur sans doute, mais qui, pour apporter même tardivement sa pierre à l'édifice, paralyserait une partie des moyens de l'archéologue, en envisageant les choses à un autre point de vue que lui ?

Non ! Mille fois non, car ce serait montrer la plus funeste et la plus ingrate injustice.

Telle n'est pas la mission du législateur. FÉLIX CHAILLOU.

—

Inscriptions erronées au Louvre (LX, 214, 267). — Par une faute de plume ou d'impression, il a été dit, col. 268, dans la communication faite par moi sur le naufrage de Don Juan, que cle tableau de Delacroix avait peut être figuré à l Exposition universelle de 1859 ; c'est 1855 qu'il faut lire. Il n'y a pas eu d'Exposition universelle en 1859, à Paris.

H. C. M.

—

Jacquemarts (T. G., 457). — On m'adresse une carte postale représentant le Jacquemard de Taninges (chef-lieu de canton de la Haute-Savoie) sans autre renseignement que la date *1753* imprimée entre parenthèse. Ce personnage porte un costume militaire : habit à la française laissant voir le gilet, épaulettes, sorte de chapeau de *gendarme* avec cocarde et petit plumet *en haut*, grandes bottes et moustaches démesurées, il se dresse sur une table entre deux pots à fleurs au-dessus d'un énorme yatagan posé horizontalement sur la retombée d'une nappe à grands ramages.

J'ai vu bon nombre de Jacquemard sans en connaître de semblable, il me serait agréable d'avoir quelques éclaircissements ; cette date de 1753 doit se rapporter à un fait connu. LBDA.

Une gravure de Schenk (T.G.826). J'ai eu la curiosité de rechercher les éditions des sermons de Corneille Adriaensen de Dordrecht conservées à la Bibliothèque royale de La Haye, pour trouver le fameux moine à la queue de renard. Toutes ces éditions, imprimées sur l avant-propos, en gros caractères gothiques, ont l'air beaucoup plus anciennes que ne l'indique leur date.

La première, en un seul volume, a été publiée à Delft en 1756. La gravure sur bois occupant la moitié inférieure du titre, représente une chambre. Un moine est assis à gauche, au pied d'un lit drapé. Vers lui s'avance une femme nue qui lui tend la main. Au fond, une seconde femme nue : à droite une femme debout, vêtue.

En 1607, Cornélis Cloetz publia une seconde édition des « Historie » ou sermons d'Adriensen, à Amsterdam. Elle est très augmentée, en deux forts volumes in 18° ; le frontispice gravé sur bois est le même, mais il paraît plus archaïque, étant moins soigné. La seconde femme nue ressemble plutôt à un homme.

On donna à Deventer, en 1639, une reproduction de cette édition en deux volumes. Le dessin du titre du tome I, présente le même sujet, mais beaucoup plus finement exécuté et retourné. Un moine est assis près du lit, tenant une verge à la main gauche. Devant lui, deux femmes nues, type Rubens. A gauche une femme vêtue ayant aussi un paquet de verges à la main.

Enfin, j'ai vu une autre édition en deux volumes (Amsterdam, 1714, chez Samuel Schoonwald). Le frontispice imite visiblement celui de 1639, seulement les deux pénitentes ont les jambes recouvertes de draperies comme la Vénus de Médicis, concession tardive a la pudeur néerlandaise.

Quant à la gravure de Schenk dont parlait jadis l'*Intermédiaire*, un moine fouettant avec une queue de renard une femme couchée en travers de ses genoux, je n'ai pu la découvrir. M. P.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes. (LIV ; LV ; LVI). — Un écho, peut être, de légendes sur des actes magiques de l'escargot ; et une réminiscence possible de l'emploi ornemental de cet animal, se trouvent dans *Le Diable amou-*

reux de J. Cazotte. On y lit le récit d'une scène fantastique dans laquelle « la cor- « niche qui surmonte le lambris de la « chambre s'est toute chargée de gros « *limaçons* : leurs cornes, qu'ils font « mouvoir vivement en manière de bas- « cule, sont devenues des jets de lumière « phosphorique, dont l'éclat et l'effet re- « doublent par l'agitation et l'allonge- « ment ». A la page suivante, les mollusques diaboliques sont nommés « *escargots* » ; et à la fin de l'ouvrage, le vénérable « docteur de Salamanque » qui commente la tentation du héros, n'oublie pas, parmi les ruses de l'esprit malin, « le puéril de ses *escargots* lumineux ».

SGLPN.

—

Nappes anciennes (LVIII ; LX, 209). — Je reconnais dans la description sommaire du collabo. O. de Star le dessin d'un *service* composé d'une grande nappe et de serviettes damassées représentant des cavaliers avec l'inscription de la *bataille de Fontenoy* que j'ai fait mettre à part après bien des lessives. Il a été depuis un siècle dans les armoires d'une vieille famille d'Isigny, avec un napperon d'une aune, plein de médaillons accompagnés de fleurs de lis et de palmettes, chaque médaillon contenant une tête sans nom. Le napperon encadré des restes d'un filet bleu. Ces pièces de *Damassé Grand-Caen* ont figuré dans une exposition régionale de l'Association Normande en 1869. Sont-elles de fabrication caennaise ? Peut-être d'Athis ou de Flers, patrie des Graindorge.

G. LE H.

*
* *

A l'exposition ethnographique de Niort en 1896 a figuré une nappe damassée 1^m35/1^m10 qui porte 6 fois répétée au milieu d'ornements dans le style du XVIe siècle, cette inscription en lettres gothiques :

Mathe XX. Payée mez louez comecat deznie ; jusque au piemiez.

Ce texte et la provenance dénotent une origine huguenote.

Envoi de M. Roger Drouault,

Cf. *La Tradition en Poitou et Charentes*, Paris, librairie de la Tradition nationale, 1897, p. 86.

LÉDA.

—

Texte latin à expliquer (LIX ; LX, 144). — Je remercie beaucoup MM. Zanipolo et O. de Star de leurs intéressants renseignements sur Antoine Le Roy. Malheureusement je ne suis pas en état d'y rien ajouter. Ce personnage n'est nommé en aucun autre endroit du pouillé du diocèse de Cambrai d'où est tirée la phrase en question.

Je puis seulement constater que, d'après le *Cameracum Christianum* de Le Glay, Marie-Augustine Le Roy (de Saint-Michel) était prieure du Couvent de Sainte-Catherine de Sienne, à Douai, en 1744.

Il faudrait pouvoir consulter à la Bibliothèque de Cambrai les « Registra actorum sive conclusionum Capituli ecclesiæ Cameracensis » pour la période correspondante, soit les Mss 1094 à 1097 qui vont du 20 septembre 1700 au 4 novembre 1726.

DE MORTAGNE.

—

Encore le Père Loriquet (T. G., 528, XLIX ; L ; LIX, 63, 317) — En traitant de « forcenés » les officiers et les soldats français qui se sont suicidés ou fusillés entre eux, à Waterloo, le Père Loriquet a parlé comme les chrétiens de tous les temps, comme tous les auteurs catholiques l'ont fait avant lui, dans des cas analogues. Les chrétiens de bonne foi doivent avouer, en cela, hautement le Père Loriquet, et se séparer de même des écrivains modernes qui le condamnent au nom du patriotisme païen remis en honneur par la Renaissance et la Révolution.

Je suis donc de ceux « qui prennent ici « nettement fait et cause pour l'histoire « de Loriquet », selon les propres expressions de M. Félix Raesler.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

« Le Lac » : où fut composée cette poésie de Lamartine? (LX, 7, 254). — J'ai quelque idée que « Le Lac » fut composé tout bonnement dans la chambre du poète et non en une soirée d'orage sur les bords du lac romantique ; avec les poètes il faut toujours se méfier un peu de la mise en scène. D'ailleurs, *Raphaël* a été écrit plus de vingt-cinq ans après l'épisode, et les choses ont dû se transformer singulièrement dans l'imagination de l'écrivain. Il me semble encore qu'il y a bien du tintamarre dans le : « Tu mugissais ainsi sous ces grottes profondes », et le reste ; on n'en dirait pas plus de la mer

sauvage à Belle-Ile. Je sais bien que le lac du Bourget a parfois des colères redoutables, mais tout de même la strophe est un peu retentissante. Puis, comment admettre que Mme Charles, atteinte de phtisie et condamnée, se serait laissée aller à une si mortelle imprudence ?

Comme touches peu exactes, voici les « rochers de granit », je ne pense pas qu'il y ait un seul caillou non calcaire dans tout le bassin du Bourget ; enfin, en 1817, l'abbaye cistercienne de Hautecombe qui venait d'être reconstruite après la ruine révolutionnaire était toute blanche — elle l'est encore — et ses bâtiments trainent plutôt qu'ils ne pyramident « en noir ».

Ce sont là, sans doute, des observations parfaitement insignifiantes, et « le Lac » n'en demeure pas moins un des plus beaux gémissements poétiques du XIXe siècle, de tous les siècles, parce que c'est de la poésie « vécue », comme dit Goethe, un mot qui a fait fortune. Mais enfin le décor n'est peut-être pas très exact, surtout avec les coups de pinceau ajoutés longtemps après. H. C. M.

***

Mon ambition ne va pas jusqu'à même essayer de répondre à cette question. Mais puisqu'il s'agit du Bourget, du *Lac* et de Lamartine, je veux seulement consigner ici un souvenir.

C'était il y a quelques années. Je me retrouvais à Chambéry, et je venais de faire un nouveau pèlerinage aux Charmettes, où la pensée de Jean-Jacques Rousseau et de Mme de Warens ne reportait guère mon esprit à celle de Lamartine et de Mme Charles. Celle-ci devait me revenir bientôt, au cours d'une de mes promenades aux environs, et voici la note que je trouve à ce sujet sur mon carnet de voyage :

Au gentil village de Challon, commune de Bissy, à deux pas de Chambéry et au bas d'un petit sentier verdoyant et tout fleuri, on trouve un pavillon rustique ouvert à tout venant, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur la vallée et sur le lac du Bourget, qui est tout à découvert et que l'on perçoit dans toute son étendue. L'endroit est solitaire, plein de fraîcheur et invite tout naturellement au repos.

Sur l'un des montants de ce pavillon merveilleusement situé est fixé un cadre avec cette inscription, tracée en lettres gothiques de diverses couleurs, à l'imitation des missels manuscrits du moyen âge, et que voici transcrite avec la plus scrupuleuse exactitude :

A cette place
et jusqu'en 1858
était un banc rustique sur lequel
Monsieur l'abbé Baud, curé
de Bissy, a vu à des époques
différentes, de 1810 à 1831
Xavier de Maistre
et
Alphonse de Lamartine
s'arrêter, écrire et se reposer
en admirant le lac et la vallée.
En souvenir
Charles Longue, 1850, a fait
construire ce pavillon.

En présence du spectacle admirable que, de ce pavillon, on a sous les yeux, on est touché de ce souvenir pieux d'un homme bien doué au point de vue du cœur et de l'intelligence, de cet hommage rendu par lui à deux grands esprits. En ma qualité de dévôt de Lamartine, je ne manquai pas de prendre aussitôt copie de cette inscription ; peut-être suis-je le seul qui ait eu cette pensée. En tout cas, il ne me semble pas sans intérêt de la reproduire, et je ne saurais trouver meilleure occasion de le faire. ARTHUR POUGIN.

—

Un quatrain inédit de Lamartine sur l'île Maurice (LX, 328). — Le quatrain cité par M. Th. Courtaux, comme ayant paru pour la première fois dans *Mauritiana*, se trouve dans les *Poésies inédites* de Lamartine publiées par sa nièce il y a quelque trente ans.

Je l'ai utilisé moi-même dans mon livre sur *Lamartine et Elvire*.

LÉON SÉCHÉ.

—

« Tout homme a dans son cœur un cochon qui sommeille » (LVI).— Ce vers est du sculpteur Auguste Préault.

Il est tiré de son carnet qui fut publié, quelques jours après sa mort, par M. Philippe Gille, dans le *Figaro*. Cet article a été reproduit par M. Ernest Chesneau dans son livre sur les *Peintres et sculpteurs romantiques*. Paris, Charavay, 1880 pages 140 et suivantes. NISIAR.

—

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté » (LIX, 617, 759, 874, 980 ; LX, 147,

258). — On lit dans Sophocle, *Philoctète*, v. 474 :

Les âmes généreuses... mettent leur gloire à faire le bien.

Dans Fénelon, *Télémaque*, livre XII (page 282 ; Paris, Dezobry, s. d) :

Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être bon.

Dans Michelet, *Histoire de France*, t. VI, Jeanne d'Arc (p. 290 ; Paris, Marpon et Flammarion, 1879) :

Le Français, même vicieux, gardait plus qu'aucun autre le bon sens et le bon cœur... Il restait toujours *bon enfant* ; petit mot, grande chose. Personne aujourd'hui ne veut être ni *enfant*, ni *bon* ; ce dernier mot est une épithète de dérision.

ALBERT CIM.

—

Quel nom donner à la maison de Molière (LIX, 672). — Le seul qui convienne est *Théâtre Français*, puisque l'Odéon se nomme *le second Théâtre Français* : il en faut nécessairement un *premier*. Du reste, *Comédie Française* est impropre puisqu'on joue des tragédies et des pièces étrangères : *les Français* ne signifient rien. Théâtre-Français lui-même serait incorrect si les pièces étrangères étaient représentées et jouées dans leur langue d'origine. P. M.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LIX ; LX, 92, 100). — *Magistri Joannis Aegidi Nuceriensis Adagiorum Gallis vulgarium in lapidos et emunctos Latinae linguae versiculos traductos* (Paris, Jod, Badius-Ascensius, 1519) :

A bon entendent ne fault que une parolle. — Dictum sapienti sat est.

Besoing fait vieille trotter. — Saepe necesse gravem currere cogit anum. — Currere *plus que le pas* vetulam compellit egestas.

Labit ne fait pas le moine. — Habitus non facit monachum sed professio regularis ! »

Etc., etc.

JACQUES BOULENGER.

***

A ajouter à la liste déjà fort longue, de ces amusantes curiosités : d'abord, un *Abrégé méthodique de l'Art du Blason en vers* (paru vers 1780) dont voici un échantillon :

IV. — *Des Emaux*

Le *champ* est varié par différents émaux :
Il n'a que cinq couleurs, deux jaunes, deux [métaux :
Or, *argent*, *gueule*, *azur*, *sinople*, *pourpre* et [*sable*,
La fourrure en *hermine* et *vair* est recevable.

Cette brochure compte 89 pages.

La seconde pièce, intitulée : *La Constitution Belge* en vers, sur Félix Cuveliers, parut chez Kistemackers, à Bruxelles, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1885.

Voici son début :

Muse ! Chante avec moi d'une voix pénétrante
L'ordre nouveau fondé depuis mil huit cent [trente.
Célébrons, dans ces vers, la Révolution :
Celle à qui nous devons la Constitution... etc.

Ce poème compte environ 400 vers !

Le catalogue d'autographes de la librairie H. Champion, 5 quai Malaquais, Paris, contient, l'ouvrage suivant, sous le numéro 833 :

BERTHOD. *La ville de Paris en vers burlesques*. Paris Loyson, 1652, in-4°.

Cette facétie semble être, par sa date, l'une des plus anciennes de la collection constituée par les réponses des intermédiairistes.

HECTOR HOGIER.

—

Fermes à noms bizarres en série de trois (LIX, 896, 259). — Col. 259, dans la réponse à cette question, lire à la seconde ligne du dernier alinéa *ferme assez ancienne* au lieu de *forme assez ancienne*.

M. A B.

—

Boissansoif (LX, 107). — Dans l'ouvrage définitif consacré, il y a quelques années, par le regretté philathéliste, M. Arthur Maury, aux « Marques postales » — cet ouvrage fait autorité en la matière — je n'ai pas retrouvé, contrairement à mon attente, la marque : *Boissansoif* attribuée révolutionnairement, au bureau de poste de Troarn, département du Calvados, (13).

Cette désignation, dont l'authenticité peut, je le crois, être certifiée au collègue My, est bizarre, certes, mais guère plus étrange que celle, par exemple de *Bal-la-Loi*, donnée, à la même époque au bureau de Balleroy, voisin de Troarn.

La Révolution ne dédaignait pas de

mêler « le plaisant au sévère ». Elle ne méprisait pas les à peu près, les calembours et les sobriquets que, de nos jours, on appellerait « rosses ». Peut-être les habitants de Troarn — crû renommé de cidre — avaient-ils, à l'époque, le « gosier en pente ? »

HECTOR HOGIER.

—

Oua pour non (LIX, 843, 989; LX, 41, 95, 259). — En Dauphiné, on emploie encore l'interjection *ah ouat*, pour dire : *allons donc, ce n'est pas possible.*

A. R.

* * *

Je crois aussi que ce mot et ses analogues, sont très répandus en France, avec une signification très voisine de « non » ; mais comment dirai-je ?. plus savoureuse. Ainsi, mon père et ceux de son âge disaient, dans notre contrée, à vingt kilomètres au sud-ouest de Paris, *ôuat* (en faisant entendre le *t*.) Cela marquait plus d'incrédulité, d'ironie, de dédain que *non*. — « Tu vas tomber ! tu vas te casser le cou ! » — « *Ouat* ! »

J'ai aussi entendu *ouin* (aspiré). Et il paraît que les cailles disent : « *Paye les dettes* ! » mais que leurs mâles objectent : *Ouin* ! *ouin* ! ce qui pourrait se traduire par « *On peut se fouiller* ! » plus exactement que par *Non* !

C'est du moins ce qui m'a été conté dans les champs, il y a au moins un tiers de siècle.

SGLPN.

—

Pignocher (LX, 228). — *Pignocher* se dit vulgairement pour manger du bout des dents, sans appétit On dit aussi *épinocher* qui est à notre avis, la forme première.

Plusieurs étymologistes, les éditeurs du *Dictionnaire de Trévoux* notamment dérivent *pignocher*, *épinocher* de l'épinoche, poisson qui a sur le dos des arêtes très vives, des *épines* en quelque sorte. *Epinocher*, c'est donc littéralement manger en faisant attention aux arêtes.

Ménage voit dans *pignocher* le latin *panis* pain ; pour Le Duchat, *pignocher* c'est se pincer les doigts. Roquefort et Toubin tirent pignocher de l'arbre résineux appelé pin ; pour eux, *pignocher* c'est manger grain à grain, comme si l'on tirait les pignons, les amandes de la pomme de pin pour les manger l'un après l'autre. Etant donné que la forme première est *épinocher*, manger de l'épinoche, prendre garde aux arêtes, l'étymologie par *épinoche* s'impose. On a dit ensuite par extension : *pignocher*, manger du bout des dents, faire la petite bouche, le dégoûté.

On trouve dans Furetière : « Cette femme, au lieu de manger ne fait qu'épinocher. »

Rolland (*Dictionnaire du mauvais langage* 1813) donne *pillocher*. Dans le canton de Vaux : *pichogner* (v. Develay : *Observations sur le langage du pays de Vaud* 1824). On disait aussi *pinocher* au XVIIIe siècle et cette forme donnerait raison à Roquefort et Toubin. *Pinocher*, d'intention alors manger lentement grain à grain comme on fait quand on mange du raisin appelé *pineau*, *pinot* dans certains pays.

Rapprochez : Anjou : *pigocher* ; Berry : *pignocher*, *picocher* qu'on peut alors comparer à notre *picoter* et à l'anglais *to pick*, becqueter, en parlant des oiseaux ; — Bessin : *pignochier*, *pignoter* enlever par petits morceaux ; — Bourguignon : *pichenotai* ; — Lyonnais : *pignochi*, tatillon, *pillochi*, manger sans appétit (mais *pillochi* vient alors de *peilli*, lambeau ; litt. enlever avec précaution la peau de quelque chose) ; — Normand : *pigocher*, *pignocher* ; — Saintongeais : *pigocher*, becqueter ; *pignot*, difficile sur la nourriture ; — Saône-et-Loire : *pillocher* ; — parler de Thaon (Calvados) *epinoter*, bouder sur la nourriture : *i pinot*, il mange sans appétit ; — Wallon : *pinoker*.

Elle m'a fait rester à table aujourd'hui, tête à tête, trois quarts d'heure, à la voir pignocher, éplucher et manger tout ce qu'elle a commencé par mettre au rebut.

(Mme du Deffand ; *Correspondance*).

Vous n'avez donc pas appétit, Mademoiselle ? vous ne mangez pas, vous pignochez.

(P. Borel : *Madame Putiphar*).

Un jour qu'il pignochait des œufs qui sentaient la vesse.

(Huysmans : *A vau-l'eau*).

Ils continuaient de pignocher quand un invalide fit son apparition dans le réfectoire.

(Descaves : *La Colonne*.)

M. S. R. connaît sans nul doute et a chanté la ronde enfantine :

Une poule, sur un mur
Qui pigoche du pain dur
Picoti, Picota
Lèv' ta queue
Et puis t'en va.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Esquipot (LX, 267). — Je copie Ménage :

C'est, dit-il, le tronc des chirurgiens, c'est-à-dire une petite boëte en forme des troncs des quêteuses dans laquelle on met ce que gagnent les garçons chirurgiens et qui est ensuite partagé entre eux et leurs maîtres. M. le Noble dans sa *Fradine* :

Et qui de l'Esquipot heureusement tirée
Du lit d'un Maltôtier tu te vois honorée.

Par corruption, pour *estipot*, formé de *Stipus* qu'on a dit pour *Stipes*, c'est-à-dire un tronc, et qui a été fait de στυπος qui signifie la même chose. *Stipus*, *Stiputtus*, *Stipottus*, Estipot. Les grands troncs des églises ont été ainsi de même appelés de *truncus*. On appelle aussi *esquipot* un jeu de cartes. Je n'en sais pas la raison. M.

Esquipot. En Languedoc on appelle *esquipot* un petit plat, une petite écuelle. Ce mot vient de l'allemand *schif* qui signifie *bateau*, duquel mot vient aussi notre *esquif* dans la même signification. Et je ne doute pas que l'*Esquipot* des chirurgiens n'ait été appelé de la sorte de ce que anciennement ce n'était qu'une espèce de gondole ou d'écuelle. Le jeu de cartes appelé *esquipot* doit aussi avoir été appelé de la sorte, soit de quelque écuelle où l'on met l'argent qui est au jeu ou de ce qu'on le met dans une carte repliée par les côtés en forme d'un petit esquif.

(Ménage : *Dictionnaire Etymologique de la Langue françoise*, tome I, p. 51).

P. c. c. DEHERMANN.

*
* *

« Esquipot, dit Trévoux, est une espèce de petit tronc ou boite qui est dans la boutique des barbiers, où les garçons mettent tout l'argent qu'ils reçoivent de la façon des barbes et qu'ils partagent ensuite avec le maître. »

C'est également ce que dit Ménage qui tire le mot de *stipus*, pour *stipes*, tronc d'arbre.

Haztfeld voit là une forme normanno-picarde de *équipot*, vase. Si, dit Scheler, *esquipot* n'est point un composé de *pot* (comparer le flamand *spaer-pot*, tire lire) on pourrait l'envisager comme un dérivé de *esquiper*, équiper, fournir du nécessaire, ou, à cause de la forme donnée à l'objet, comme un dérivé d'*esquipe*, forme dialectale pour *esquif*, ou enfin comme tronc des équipes (ouvriers). Rapprochez Midi : *esquipot*, magot d'un avare ; — Saintongeais : *esquipot*, petite armoire de cuisine.

« Tout son bonheur est là-dessous, dans un esquipot » (Dancourt : *Désolation des joueuses*, 1687).

« Faisons bourse commune ; mettez le produit de vos actes dans l'esquipot (Caylus : *Guillaume cocher*, 1730.

Le sexe plein de charité
Pour la communauté
Fournira de quoi mettre en pot.
Tends à propos ton esquipot.

(PIRON).

« Il a pour plus de deux cent mille francs de biens, sans compter son esquipot » (Balzac : *Eve et David*). Dans ce dernier exemple, *esquipot* a le sens de valeurs en portefeuille. « Le gain fait au loto chez Mme Simonnet était mis dans une bourse et destiné à payer une collation qu'on devait manger l'été, au bois de Touvailles et formait ce que, dans le pays on appelle esquipot et ailleurs une cagnotte. » (Zulma Carraud : *La servante d'autrefois*, 1866).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Chanter pouilles (LX, 284). — On a donné plusieurs origines à la locution familière *chanter pouilles* ; la plus probable est, à notre avis, celle qui, rapprochant le mot *pouilles* de *pouilleux*, fait ressortir l'analogie qui existe entre cette locution et la phrase « Chercher des poux à la tête de quelqu'un ». *Chanter pouilles*, a dit Ch. Nisard après La Monnoie, c'est appeler quelqu'un *pouilleux*. Quant au mot *pouilles*, dont l'origine ne remonte pas au-delà du XVIe siècle, on ne lui connaît pas d'étymologie autre que celle qui lui viendrait du mot *pouilleux*.

(*Petites erreurs et petites ignorances*, par A. L. Sardou. Paris 1890).

MAURICE HALOCHE.

—

Les victimes du livre (LX, 114, 322). — Voilà une jolie série ouverte sous cette piquante rubrique.

Eh bien ! Et Charles IX, mourant d'avoir feuilleté, de son doigt humecté de

salive, un livre de vénerie empoisonné ! Je sais bien que l'histoire ou la légende raconte autrement sa fin. Mais le père Dumas ne s'arrêtait pas à de tels détails : car c'est bien lui, autant qu'il m'en souvienne, qui fait de Charles IX une... victime du livre. SIR GRAPH.

*
* *

Le Docteur Robinet (1) bibliothécaire à la Bibliothèque des travaux historiques de la ville de Paris, étant un jour monté sur une échelle, glissa et fut couvert par un amas de livres et enseveli ; l'aimable brave homme fut retiré l'épaule brisée, il s'en ressentit cruellement et mourut peu après, d'une maladie de cœur, causée peut-être par cette chute inopinée.

C'était un robuste vieillard et un acharné bibliophile que le Dr Robinet, rien ne l'arrêtait et il ne sollicitait jamais d'aucun des garçons la demande de tel ou tel volume ; lui seul allait les trouver et les prendre. Cette passion lui réussit bien mal, car certainement il en mourut.

LÉON SAGET.

*
* *

Succomber sous une avalanche d'in-octavo, c'est bien la mort la plus glorieuse que puisse espérer un bibliomane dont la passion aura été d'entasser en pyramides vacillantes d'innombrables bouquins. Le bibliophile, lui, n'a pas des bouquins, mais des livres ; il ne les entasse pas, mais les ordonne sur les rayons de sa bibliothèque. S'il rêve parfois de périr au champ d'honneur, il comprendra que pour l'ensevelir, ses livres devraient dégringoler, se froisser, s'écorner... Il souhaitera autre chose et ambitionnera plutôt le sort du marquis de Morante qui mourut à Madrid, le 13 juin 1868, en tombant de l'échelle sur laquelle il grimpait pour atteindre des volumes haut placés.

Le marquis de Morante était d'ailleurs un singulier maniaque sur qui l'on trouvera une notice biographique en tête du catalogue de sa bibliothèque (Bachelin-Deflorenne, 1872). A la suite de cette notice, on lira quelques réflexions de Paul Lacroix et, en note :

(1) C'est lui qui prit l'initiative de l'érection du monument de Danton dans le VIe arrondissement, je crois même qu'il était le parent du conventionnel ?

On pourrait faire une nomenclature des bibliophiles et bibliothécaires qui sont morts, en tombant du haut d'une échelle, dans leur bibliothèque ! le Père Louis-Jacob de Saint-Charles, bibliothécaire du couvent des Carmes, — Frédéric-Adolphe Ebert, directeur de la bibliothèque de Dresde, — le savant helléniste Coray, etc.

D'HEUZEL.

—

Actes de naissance en vers) LIX, 954). — On trouvera dans un des anciens volumes de l'*Intermédiaire* la copie d'un acte de mariage en vers, acte très authentique, parait-il. PIETRO.

—

La chanson de route militaire (LX, 3,152). — Pendant la guerre de 70, nous avions la chance d'être aide-major dans un bataillon de voltigeurs (analogue aux bataillons de chasseurs à pied) de l'armée du Nord ; de sorte que nous avions l'avantage de ne pas avoir de major direct au-dessus de nous, à 23 ans. Tout au plus dépendions nous de l'Etat-Major du corps d'armée, que notre unique bataillon était chargé d'éclairer, avec ses 8 compagnies ; sous un commandant rougeaud, trapu et actif, toujours perché sur son petit cheval arabe, le seul cheval du bataillon, à la longue queue qui balayait le sol couvert de neige, pendant le rigoureux hiver de 1870-71.

La première fois que j'entendis chanter nos soldats, dont les âges variaient de 16 à 63 ans (je puis en donner ma parole d'honneur !) et dont un bon tiers étaient des Belges, ce fut un gai luron qui entonna le refrain :

Coin ! coin ! coin ! coin !
Dis-moi oui, dis-moi non,
Dis-moi si tu m'aimes ;
Dis-moi oui, dis-moi non,
Dis-moi oui ou non !

On avouera que le refrain n'exigeait pas grand effort de mémoire. Quant aux couplets, il suffisait d'en avoir entendu un pour les connaître tous ; 2 canards, 3 canards ; 10, 30, 100 canards ! (La chanson avait autant de couplets que l'on voulait). On chantait ainsi d'autant plus gaiement que l'air était très gai, très enlevant, et que les paroles étaient naïves.

Le capitaine de la 6e compagnie (à la-

quelle j'étais provisoirement attaché au début, en attendant que ma commission d'aide major fût en règle, signée par les deux ou trois plus hauts titulaires de la région : Testelin, Pierre Legrand, etc., (dont le moindre était le préfet du Nord !), le capitaine Dumoulin s'approcha de moi en souriant et en chantant, et me dit : « Vous savez ! vous pouvez chanter en marche, dans le rang. Tant plus c'est bête, tant plus ça fait plaisir, parce que tout le monde comprend ; et puis, c'est le meilleur moyen de brûler l'étape, sans s'en apercevoir. Sans compter que, par un froid comme celui-là, il vaut mieux rire que de pleurer. » Nous étions bien de son avis, malgré notre jeunesse ; et nous ne savions que trop, en pareil cas, que le premier qui se laisse attrister est perdu. D'ailleurs, les jeunes gens adorent la musique, surtout la musique militaire, que leur voix soit juste ou fausse. Sur 1200 hommes, il ne manque pas de mélomanes, pour faire l'accompagnement et chanter en chœur. C'était à la fois très amusant et fort encourageant. De plus, comme l'occasion fait le larron, cette musique entraînante développa les facultés musicales de quelques-uns d'entre nous.

Le sergent Roquencourt, dit Rocambole, le plus décoré de tous, une vraie *pratique* (en argot de troupier), était d'autant plus amusant que, lorsqu'il était dans les vignes du Seigneur (ce qui lui arrivait plus souvent qu'à son tour), il nous faisait mourir de rire, en chantant des romances sentimentales, qui l'attendrissaient lui-même.

Imaginez un colosse, à trogne culottée et à la voix éraillée, qui chante d'une voix flûtée, avec des larmes dans les yeux, une romance de petite pensionnaire ; telle que *Le fil de la Vierge* :

Pauvre fil, qu'autrefois, ma jeune rêverie,
Naïve enfant !

Vous voyez d'ici l'effet et les bravos moqueurs !

Depuis le chef de bataillon jusqu'au dernier apprenti-clairon, tout le monde riait aux larmes ; seul, le chanteur continuait à se prendre au sérieux, jusqu'à ce qu'on ait fini par l'assommer lui-même, en le bissant un nombre invraisemblable de fois.

Les soldats ne sont pas exigeants : pourvu qu'il y ait beaucoup de couplets qui n'exigent pas d'efforts de mémoire, ils n'en demandent pas plus ; et *Malbrough s'en va-t'en guerre* aura toujours du succès parmi eux, comme *le Sire de Framboisy avait pris femme*, *bientôt s'en repentit*... (avec la ritournelle).

Dr BOUGON.

—

Feu grégeois (LIX ; LX, 154, 264). — Notre illustre chimiste Marcellin Berthelot, dans son vaste ouvrage sur *les Alchimistes Grecs* et sur *la Chimie au Moyen-âge*, parle, à plusieurs reprises et avec détails, sur les origines et les inventeurs présumés du feu grégeois. Il recommande aux curieux de cette question le livre célèbre, publié en 1845, par MM. Reinaud et Favé sous le titre : *Le Feu grégeois et les origines de la poudre à canon.* On peut aussi se référer au propre article de Berthelot, dans la *Revue des Deux-Mondes* 1891, t. CVI, p. 787, *sur les compositions incendiaires des Anciens.*

Il serait naïf de croire que la chimie moderne ne puisse pas facilement reproduire ces compositions.

LÉON SYLVESTRE.

***

D'après la conclusion de la très intéressante communication faite dans le n° 1229, il semblerait que le docteur Bougon considère la question scientifique du feu grégeois comme complètement résolue dans les écrits d'Ammien Marcellin.

S'il en est ainsi, le docteur Bougon serait bien aimable de dégager dans l'*Intermédiaire* la ou les formules qui selon lui permettent la reconstitution du feu grégeois, reconstitution qui *seule* peut faire entrer du domaine historique, dans celui de la science, le mystérieux produit chimique.

UN CURIEUX.

—

L'invention du paletot (LX, 115, 267. — J'ignore absolument qui a lancé le paletot, vêtement fort laid, mais fort commode, que bien des gens ont porté vers le milieu du XIXe siècle, et que nous portons encore variant de forme suivant la mode sous le nom de pardessus.

Si la forme du paletot sac était nouvelle vers 1850, le mot est fort ancien.

Voici ce que dit à cet égard Viollet Leduc (*Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. IV, p. 163) :

Palletot. s. m. On trouve ce mot employé vers le milieu du XVe siècle. Il parait désigner un peliçon court, ou peut-être un de ces hoquetons qu'on passait par dessus l'armure.

En parlant de Jacques d'Avranchies, Olivier de La Marche, dans ses *Mémoires*, dit qu'à un pas d'armes, ce seigneur étoit armé de toutes armes, et dessus son harnois avait un *palletot* de soye vermeille, couvert de larmes.

MARTELLIÈRE.

—

Tambours dans l'armée (LVII) — De M. Fabrien Mougenot, dans *le Soldatesque* :

Ran ! Le tapin tape et retape,
Du battement sur battement;
Il faut qu'il roule ce qu'il frappe,
Chamarde, rappel, rataplan,
Et que ses sons grimpent en grappe.

Son tympan en frémit et jappe,
Mais ne rend point un roulement,
Dont le roulis s'étende en nappe
Rrran !...

Le temps passe. La peau se râpe,
Mais le tapin sait maintenant,
Répercuter rapidement
Le *ra* qui dans le *fla* se drape.
Alors, tambours, fermez le ban !
R...r...r...ran !

—

Valentins (LX, 284). — La question a été tronquée par une erreur de mise en pages ; nous la reproduisons in-extenso :

Je possède un *Arrest de la cour du Parlement*, de Nancy, daté du 13 mars 1776, Qui fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles puissent être, de crier ou de faire crier, de donner ou faire donner, de jour ou de nuit, le premier dimanche de Carême, ou autres jours de l'année, ce qu'on appelle communément des VALENTINS.

L'arrêt ne contient aucune indication précise sur cet usage, il insiste sur l'impossibilité où l'on se trouve, malgré la vigilance des officiers de police, d'arrêter *ces cris désordonnés dont l'effet est d'assortir de fantaisie des personnes des deux sexes, même celles qui sont mariées*, et sur les conséquences fâcheuses qu'il entraine, *portant des coups meurtriers à la tranquillité des mariages, au repos même des familles.*

Serait-il possible d'avoir quelques éclaircissements sur la portée exacte de cette habitude licencieuse, dont le texte ci-dessus laisse à peine deviner la nature ? La sévérité de l'arrêt en a-t-elle eu raison ?

Avait-elle quelque rapport, lointain, avec un usage anglais, décent et correct, et encore pratiqué, celui *des Valentines ?* Ont-ils une étymologie commune ? Laquelle ?

A ces diverses questions, je serais heureux d'avoir une réponse.

H. VIVAREZ.

***

Il s'agit d'une ancienne coutume de la Lorraine et du Barrois, encore existante dans certaines localités de ces provinces. Elle est décrite en détail dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc*, IVe série, tome I, page 101 (*Anciens us, coutumes etc., du département de la Meuse*, par H. Labourrasse). A certaines époques de l'année, les jeunes gens proclamaient devant la foule assemblée des unions fictives entre habitants de l'endroit (Je donne M X ! — A qui ? à qui ? — A Mlle Y !) Tantôt ces unions étaient assorties, et dans ce cas le *Valentin* envoyait généralement un bouquet à sa *Valentine*, qui, d'accord avec sa famille, répondait par une invitation à diner (on a vu des mariages s'ensuivre). Tantôt au contraire la malice des *dôneurs* (dôner, dônage, dôneurs, noms donnés à cette coutume dans le patois du sud de la Meuse) procédait à des rapprochements satiriques ; et l'on comprend quelle source de scandale ce pouvait être dans le milieu si favorable des petites villes de province ! L'interdiction dont parle notre correspondant est un fait bien connu des historiens lorrains. GASTON GRILLET.

—

Barbizon. La chanson des peintres de Barbizon (LX, 228). — Cette chanson se chante sur l'air de Fualdès ; elle se trouve manuscrite sur un tableau accroché dans le salon du rez-de-chaussée de la Villa « des Artistes » à Barbizon (à l'origine auberge du père Ganne) actuellement propriété de la petite fille du père Ganne, Mme Luniot-Charpentier, épouse de M. Barbier colonel d'artillerie.

Ladite chanson a été publiée par M. Félix Herbet dans son *Dictionnaire de la Forêt de Fontainebleau*, il y a 8 ou 9 ans, chez le libraire imprimeur-éditeur Bourges à Fontainebleau.

Elle a été depuis lors reproduite par

M. Gassies, artiste peintre, un des derniers survivants de la fameuse *école de Fontainebleau* (qui compta parmi ses *illustres*, Diaz, Millet, Rousseau, Charles Jacque, etc.), dans un livre charmant intitulé : *Le Vieux Barbizon*, chez Hachette.

La copie de cette chanson qu'on voyait encore il y a peu d'années à la *Villa des artistes* susmentionnée est signée :

L'insouciant, le joyeux Guillemin, le hardi Paturot, le profond Canut, le séduisant Alexandre Manceau, Chalamel, le vertueux, et le romantique Ténent, qui restituent, à leur bon ami ***M. Ganne***, hôtelier des artistes de Barbizon, ces délicieux couplets qu'ils ont trouvés au fond de ses bouteilles.

Fait à Barbizon le 15 août 1846.

On trouvera sûrement dans *le Vieux Barbizon* de M. Gassies de plus amples renseignements sur la *Chanson des peintres de Barbizon.*

Je prépare depuis longtemps une histoire de Chailly où Barbizon ne saurait manquer avoir une notable part.

CHARLES SELLIER.

* * *

La complainte de Barbizon

Une auberge à la lisière
D'la forêt d'Fontainebleau,
Là vont y manger du veau
Les peintres à la lisière.
Ces peintres de Barbizon
Ont des barbes de bisons.

C'est l'auberge du pèr' Ganne :
On y voit de beaux panneaux
Peints par des peintres pas no...
Vices et qui n'sont pas ânes.
Les peintres de Barbizon
Peignent comme des bisons.

On y voit des pétarades
De Diaz de la Pèna :
Des fagots verts, ous' qu'y a
Des jaun's d'œufs en marmelades.
Ce peintre de Barbizon
A la tête d'un bison.

Diaz, avec sa patte adroite,
Quand il va peindr' son fatras,
A tous il donne le pas ;
Aussitôt chacun en boite.
Ils le suiv'nt à Barbizon
Comme un troupeau de bisons.

Ledieu sur tous les murs bâcle
L' grand homme et son p'tit chapeau.
C'est à l' fair' fuir d'Fontain'bleau
Comme au temps de la grand' débâcle.
Les cerfs, dans ses chasses, ont
L'élégance du bison.

Français à la barbe raide
A peint du vert et du bleu
Entre la glace et le feu,
Aussi c'est un peintre tiède.
Il jabotte à Barbizon
De Fournier, comme un bison.

Wéry, gloire sans pareille
Pour ses dîners, chers cotés,
A Barbizon fricotte, et
N'fait que potag's à l'oseille ;
Ses tableaux couleur gazon
Transporteraient un bison.

Martin a peint une botte
D'échalott's et d'harengs saurs :
De ces harengs l'art en sort ;
Les chats lèchent l'échalotte,
Et tombent en pamoison
Devant ce savant bison.

Qui rôtit sa nourriture
Sur ces rocs ? c'est Paturot :
Comm' l'Indien, il fait son rôt
Et s' croit plus près d' la nature ..
Il tomb'rait en oraison
Pour des grillad's de bison.

Parmi ces grands noms on voit
Rousseau dont rien on ne voit.
Quand par hasard on en voit
Queuq'chose, rien on n'y voit.
Les jurés sont des oisons
Qui n' valent pas des bisons.

Citons encore, ô ma Muse !
Guignet, peintre, qu'on cognait ;
Coignet, peintre, qui guignait
La gloire que l'homme amuse
Pour peindre, ils brav'nt la bise, on
Les prendrait pour des bisons.

Et pour dire tous les fastes
D'la forêt de Fontain'bleau,
Citons : Fontaine, Belot,
Dont le palais est fort vaste ;
Avec l'appétit qu'ils ont
Ils mangeraient un bison,

Guillemin, de gloire avide,
Pour lui seul un panneau prit ;
Il y mit tout son esprit
Et le panneau resta vide.
Ses cheveux hérissés ont
L'aspect de poils de bison.

Brissot y vient voir Toudouze,
Toudouze y vient voir Brissot.
Pour les verts ils font assaut :
Cent tableaux d'eux en val'nt douze.
On préfère avec raison
Les verr's pleins de Barbizon.

Un peintre de bonne trempe
A Chailly, coule ses jours :
Barbizon demand' toujours
A quand Decamps en décampe.
S'il venait à Barbizon
Il serait roi des bisons.

Tous ces grands homm's en peinture
Vêtus comme des gorets,
Ils s'en vont dans la forêt
Fair' du chic d'après nature.
Avec un cloporte ils ont
L'adress' de faire un bison.

D'autres vont couper des cannes
Et font la guerre aux moiniaux
Du rest' pour tuer les moiniaux
Rien d' tel que les barbe à Cannes.
On dit : Sarbacann', mais on
Peut dir' Barbe à Barbizon.

Près de la mare aux Evées
Ils entassent leurs effets
Et nag'nt à l'heur' des effets
Comm' des grenouill's éprouvées,
Barbottant sans caleçons,
Pas plus décents qu' des bisons.

D'aucuns prennent des couleuvres :
Ceux-là n' travaill'nt pas en vain,
Car avec de l'esprit d'vin
Ils feront vivre leurs œuvres...
Seul'ment l'esprit à foison
N' se trouve pas à Barbizon.

Les piocheurs plaçant leur tente
Dans des chemins pas trop doux,
Plant'nt leur piqu' dans les cailloux,
Les cailloux piquent leur plante.
La plante des pieds qu'ils ont
N' vaut pas celle des bisons.

Deux rochers avec trois chênes
Trois chên's avec deux rochers,
Des chênes tout bancroche, et
Des rochers qui font la chaîne ;
Quels jolis horizons ont
Les peintres à Barbizon !

Sans lanternes ni sans torches,
Le soir on rentre à bon port.
L'on mange comme des porcs
Et l'on boit comme des porches,
Certain vin de Barbizon
Qui f'rait valser les bisons.

Puis, ô douce jouissance !
Dans les draps sentant le thym
L'on s'endort jusqu'au matin
D'un sommeil plein d'innocence,
Car l'on garde à Barbizon
L'innocence du bison !

Le berger, couronné d'aches,
A l'aub' jou' des airs nouveaux ;
Sa corne éveille les veaux
En même temps que les vaches.
Ache rime à vach'. Posons
L'ache au berger d' Barbizon.

Mais je m'arrête tout morne ;
Au fait, ce n'est pas joli
Que de se voir hors du lit
Entraîner par une corne.
Ceux qui fir'nt ces chansons sont
Des bard' à barb' de bison.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

La virginité de Mme Récamier. — Un de nos amis, érudit et grand fouilleur d'archives, nous communique l'extrait suivant d'une lettre écrite d'Aix-la-Chapelle, le 23 septembre 1818. A cette date, le Congrès mémorable où fut décidée la libération du territoire français occupé par les alliés avait réuni dans cette ville les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et autour d'eux, avec toute la grande diplomatie européenne, force gens de la haute société cosmopolite, parmi lesquels se trouvait Madame Récamier. C'est à propos d'elle qu'un malveillant écrivait :

Vous n'avez pas cru, je pense, au départ de Mme Récamier annoncé par les gazettes, afin que l'Europe pût prendre le change sur les assiduités du prince Auguste de Prusse de retour ici, car cette beauté attache tant de prix à la vertu qu'elle veut, malgré ses quarante-deux ans, qu'à la vérité tout le monde lui conteste, passer pour vierge et sur ce point, on serait bientôt d'accord si elle consentait à n'avoir plus la même prétention le lendemain.

Hier, enfin, les assidus prolongeant trop la visite du soir, la dame se trouva mal. Tout le monde alors se retira, excepté Alopéeus et Lubomirski, lesquels plus émus, voulaient prodiguer des soins. Le mal augmente et elle leur fait entendre qu'il allassent chercher M. Reymann premier médecin de l'empereur de Russie. Ils accoururent à la Redoute où il est habituellement à cette heure et me rencontrant, ces messieurs me demandent tout essoufflé si le docteur est là.

« — Le voici, dis-je, faisant un quinze-vat.

« — Accourez, docteur : elle se meurt.

« — Qui ?

« — Madame Récamier.

« Le docteur retire son argent et part. Un instant après, il rentre d'un air tout contrit.

« — Eh bien ? demandent nos ministres russes que fait-elle ?

« — Hélas ! monsieur l'ambassadeur, répond le docteur ; je suis arrivé trop tard ; l'alliance avec la Prusse est faite. Quand vous avez quitté le poste, le prince Auguste arrivait et j'ai jugé que mes soins étaient superflus.

Quelques sourires parmi les auditeurs ont terminé ce commerage, s'il est permis d'appeler ainsi ce qui se passe à Aix-la-Chapelle.

Lamartine inédit : un épithalame. — Un des maîtres de l'éloquence dont on regrette de ne plus entendre la voix au Parlement, et de ne l'entendre que trop peu souvent au barreau, M. Georges Laguerre, a été conduit par ses goûts d'érudit et de lettré à se faire une collection dont ses amis peuvent jouir pleinement.

Pour l'*Intermédiaire* dont il est le très renseigné et très obligeant collaborateur, il veut bien détacher de cette collection une perle rare : c'est un épithalame *inédit* de Lamartine, qui peut passer pour l'une de ses plus gracieuses poésies.

Le jour des noces

et la

couronne de fleurs de la fiancée

Vous ne pouvez, hélas, enchaîner sur la rive,
Un seul des flots du tems, pas même le plus doux !
Mais vous pouvez semer sur l'onde fugitive,
Vos débris de bonheur en mémoire de vous !

Le tyran de Samos aux flots jetta sa bague,
Pour éprouver les dieux et tenter son bonheur,
La mer le lui rendit ;... Vous ! jettez à la vague
A la vague du tems, ce jour, et cette fleur !

Et si Dieu vous les rend, même dans l'autre monde,
Remerciez la vie et dites gloire à lui !
Le chemin est bien long, la nuit est bien profonde,
Mais le ciel n'est pas loin car l'amour vous a lui.

Lamartine.

Paris, 20 juillet 1843.

Blessures bizarres. — Le 7 juin 1684, le maréchal de Vauban envoyait à Louvois, l'état des ingénieurs blessés au siège de Luxembourg : et en regard du nom de M. de la Lande, major d'Aire, il décrivait ainsi la blessure de cet officier :

Froissé de l'effet d'une mine dont il a été guéri trois jours après.

Au milieu d'une centaine de blessures dangereuses et même mortelles, celle-ci peut paraître bizarre.

Ironie ou pitié : qui sait? Dans le même état, le grand ingénieur n'ajoutait-il pas aux grade et état de M. d'Espagne, « fils de M. d'Espagne, gouverneur de Thionville, et aide de camp de Vauban » la mention : *fort joli garçon ?*

Charles Bréville.

L'aviation à la fin du XVIIIe siècle. — Dans le chapitre intitulé *Amour du merveilleux*, Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris* (1781), s'exprime ainsi :

Les promesses hardies gagneront toujours le peuple, et surtout en finances. Que n'a-t-il pas prêté en France depuis cent ans ?...

Depuis, un chanoine d'Etampes a demandé cent mille livres d'une machine *avec laquelle il voyagerait dans l'air* ; et les cent mille livres ont été déposées chez un notaire...

P. c. c. Gustave Fustier.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

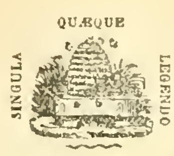
Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Septembre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

N° 1232 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Le journal de Saint-Denis, sur Napoléon. — L'auteur des piquants « Souvenirs d'un médecin de Paris » que publie, en ce moment, la *Revue Hebdomadaire*, rapporte qu'il a été longtemps le médecin de la famille Saint-Denis.

Le fils Saint-Denis était, on le sait, valet de l'Empereur, qui l'avait désigné pour l'accompagner à Sainte-Hélène. Il aurait, paraît-il, écrit un *Journal*, formant quatre gros cahiers, et sur lequel il avait consigné, au jour le jour, dans un style aussi fantaisiste que son orthographe, tout ce qu'il avait vu ou entendu, depuis l'année 1801 jusqu'en 1821. Ce manuscrit présentait surtout de l'intérêt à partir de 1814, époque à laquelle « le maître plus rapproché du serviteur a eu moins de secrets pour lui ».

Sait-on entre quelles mains a bien pu tomber ce fragment de l'Epopée ?

Dr Cabanès.

Notre-Dame de la Guillotine — Dans son intéressant volume, la *Vie Parisienne sous la Révolution et le Directoire*,

M. d'Alméras a écrit qu'en 1793, un libraire prit pour enseigne : *A Notre-Dame de la Guillotine.*

M. d'Alméras n'indique pas la source de ce renseignement qui nous paraît suspect. Pourrait-on étayer cette affirmation de quelque document sérieux et discutable autre que les pamphlets ou les racontars fantaisistes du *Journal de la Cour et de la ville* où il y a plus d'imagination que de vérité ?

J.-B.

—

Eborgnement de Masséna. — On sait que Masséna devint borgne pour avoir, pendant une chasse, reçu un plomb dans l'œil gauche. Le *Figaro* du 8 septembre dernier prétend que c'est Napoléon et non Berthier qui blessa Masséna. Est-il exact que ce soit Napoléon ? Le *Figaro* ajoute que Napoléon, pour consoler Masséna, le nomma commandant de l'armée de Portugal. Or, c'est en septembre 1808 que Masséna fut blessé, et c'est seulement le 17 avril 1810 qu'il fut appelé au commandement de l'armée de Portugal.

Patureau.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord : Une protestation du duc d'Orléans. — Je me rappelle avoir lu, dans le *Libéral de la Vendée*, vers 1885, la protestation du duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe Ier, contre la légitimité d'Henri V, duc de Bordeaux.

Où peut-on trouver le texte de cette protestation ?

On l'a attribué à Louis-Philippe Ier, était-elle réellement de lui ?

ALPH. VEILLET.

—

Lieutenant de la musique ? — Qu'entendait-on par là ?

Dans une requête adressée au comte d'Artois, Ferdinand PAËR, le célèbre compositeur, sollicite la croix à ce titre ; et, au cours de sa demande il rappelle que c'est à ce même titre qu'ont été décorés Cherubini, Plantade et autres. Qu'en disent les musicographes ? C. R.

—

Cimetières de Paris. — Un de nos confrères connaît-il un *Tableau historique des cimetières de Paris*, par Léopold Lachaud, avocat à la cour impériale de Paris ? Pourrait-on m'indiquer une date, un nom d'éditeur, le format ? Je ne trouve dans aucun répertoire bibliographique cet ouvrage qui est cité par M. Vacquier dans le *Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. du VIIe arrondissement*, n° 4, juin 1908, page 24. P. LBE.

—

Numérotage des maisons sous la Révolution. — Sous la Révolution les maisons virent leurs numéros changés. On numérota, croyons-nous, par quartiers en suivant sans se préoccuper du nom des rues. C'est ainsi que Mme Veuve Lavoisier habitait boulevard de la Madeleine 243 et que l'hôtel de Grammont se trouvait rue Saint-Dominique 1565.

Quelle était la base du système employé et comment pourrait-on aujourd'hui retrouver une maison qui portait alors l'un de ces numéros fantastiques ?

DE MERRET.

[Cette question posée en 1864, n'a reçu que des solutions incomplètes. Le numérotage était fait par district].

—

Les portes romaines, dites d'argent, à Clermont-Ferrand. — Il y a eu, à Clermond Ferrand, dans un faubourg de cette cité, à l'époque gallo-romaine, une porte de l'enceinte, dite *porte d'argent*. D'où viendrait cette qualification (d'argent) ? Il est possible qu'il y ait eu, à Rome et ailleurs, des portes romaines, dites d'argent ? Remarquez qu'à l'époque féodale, cette porte n'existait plus, l'enceinte de Clermont-Ferrand ayant été diminuée de plus de moitié. Je crois que le mot argent ne rappelle en rien l'octroi des barrières parce qu'il était perçu à toutes les portes de la ville.

AMBROISE TARDIEU.

—

Lettre écrite par la Vierge aux habitants de Messine. — Il a été question dans divers journaux, à l'occasion de la récente catastrophe survenue en Sicile, de la traduction d'une lettre écrite en l'an 42, par la Vierge aux habitants de Messine : cette lettre écrite en hébreu aurait été traduite en grec par saint Paul et conservée dans la cathédrale de Messine.

En connait-on le texte ?

G. DE MASSAS.

—

La Gazette de Hollande. — On l'a mise en musique au XVIIIe siècle ; on l'a chantée au XIXe ; on en parle tous les jours au XXe ; encore devrait-on dire les *Gazettes de Hollande* ; car elles étaient assez nombreuses. Il s'en imprimait à Leyde, La Haye, Amsterdam ; et celles d'Anvers, Bruxelles, etc., étaient comprises sous la même rubrique. Certaines étaient tolérées en France, d'autres interdites et se distribuaient sous le manteau. Hatin en parle assez longuement dans son *Histoire de la Presse* ; mais depuis la publication de cet ouvrage, qui, en dépit de quelques erreurs, est d'une documentation si abondante et si précieuse pour le travailleur, n'a-t il pas paru des études ou des livres sur les journaux de Hollande et des Pays-Bas, qui étaient presque tous rédigés en français et par des protestants qu'avait chassés la révocation de l'Edit de Nantes ? A-t-on la liste approximative des feuilles tolérées ou défendues en France, dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles ?

PAUL EDMOND.

—

Campi : une énigme judiciaire. — Dans le *Monde illustré*, (11 septembre 1909) M G. Lenôtre publie un article intitulé : *Un Guillotiné anonyme*.

Il s'agit de Campi qui tua M. Ducrost de Sixt, et qui eut pour défenseur Me Georges Laguerre.

Campi, de famille honorable, n'aurait pas tué M. Ducrost de Sixt pour le voler, mais pour se venger.

Il fut condamné à mort et exécuté sous le nom de Campi sans que son identité ait pu être établie.

M. G. Lenôtre termine ainsi :

Aujourd'hui l'énigne subsiste : bien qu'un bruit, jadis, ait circulé avec persistance, d'après lequel l'assassin de la rue du Regard aurait été le frère — ou le demi-frère — du général Boulanger, on ignore encore l'identité de Campi : Jaume assure ne pas la connaître. Deux personnes seulement, d'après lui, ont reçu la confidence du criminel : ces deux personnes sont M. Clemenceau et Me Laguerre. Ni M. Quesnay de Beaurepaire, alors procureur général, ni M. Macé, chef de la Sûreté, ni MM. Guillot et Lascoux, juges d'instruction, n'ont jamais rien su.

Et voilà une question à poser aux fureteurs de l'*Intermédiair*.

Nous déférons à cette sollcitation sans grand espoir de parvenir jamais à lever le masque tombé, avec la tête du criminel, dans le panier de Deibler.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux. — Lorsque la future Mme Tallien vint habiter Bordeaux, quelque temps avant son divorce, dans quelle maison logea-t-elle ?

Les historiens sont muets sur ce point ; mais il est question dans des pièces d'archives d'une *Maison Franklin sur le cours de Tourny*.

Un intermédiairiste bordelais serait bien aimable de nous indiquer où était exactement cette maison, si elle existe encore, si elle abrita les premières amours de Thérésia et de Tallien, car il semble bien que jamais la Cabarrus ne logea dans la demeure du Représentant, au Grand Séminaire (actuellement La Poste).

R. B.

—

Enfance de Corot. — Sait-on par suite de quelles circonstances Corot fit ses études au collège de Rouen ?

Quelle était exactement la maison qu'il habita, dit-on, à Rouen rue de l'Hôpital ?

ROLL.

—

Famille Francolet. — Pour ouvrage scientifique, le colonel Wilbrenninck demande au bienveillant lecteur, la date de décès du chevalier « Francolet », Jean-Joseph-François, né à Bruxelles 31 octobre 1785, fils de Guillaume-Emmanuel, et Marie-Guillemine-Hyacinthe Küilberg.

Col. WILBRENNINCK.

Guillaume, abbé de Crespin. — Dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Crespin, nous avons trouvé l'acte de séparation des paroisses de Bellignies et Gussegnies (Belgique). On y lit :

Nous vicaires générales (*sic*)... il nous a été exposé de part noble homme de Harchies, chevaliers, seigneur temporel de Bellignies, du secours parochial de Gussegnies... maison avec son jardin, laquelle possessoit nouvellement en la ville de Bellegnies noble Gille de Harchies, dit bastard, auprez de l'église de Bellegnies... etc.

Cet acte n'est malheureusement pas daté. Il mentionne Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai (1440-1480) et *Guillaume, abbé de Crespin*. Or nous avons, sous le pontificat de Jean de Bourgogne, trois abbés de Crespin du nom de Guillaume : Guillaume Rasoir (1433-1446) ; Guillaume de la Forge (1446-1463) ; Guillaume d'Aurethan (1453-1463).

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il m'aider sinon à préciser la date de l'acte précité, du moins à le fixer sous la prélature d'un des trois abbés ?

G. ALQUIER.

—

Omer Joly de Fleury. — Je cherche quelques renseignements biographiques sur ce magistrat. Je voudrais notamment connaître le lieu de sa naissance en 1715 et la date exacte de sa mort. Son frère, Jean-François, qui fut ministre des finances après Necker, fut, au début de sa carrière, magistrat. Fut-il, en 1748, procureur du roi à Troyes ? GÉO L.

—

La descendance du général Rapp. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur la descendance du général Rapp ? Il aurait eu de son premier mariage un fils qui, aide de camp du général Damrémont, aurait été tué, en 1837, au siège de Constantine.

J. PIERRE.

—

Le nom de Richelieu. — Du *Figaro* :

L'amiral de Richelieu.

Après le cardinal et le maréchal. Ce nom, dans les télégrammes danois relatant le départ du docteur Cook, a frappé beaucoup de lecteurs.

Le directeur des sociétés de navigation de Copenhague, qui embarqua l'autre jour pour New-York le fameux explorateur, appar-

tiendrait-il à l'illustre famille française ?... — Il s'appelle, en tout cas, sur nos annuaires, Armand du Plessis de Richelieu, nous disait hier un membre de la colonie danoise de Paris. Son aïeul nous vint, au début du siècle dernier, de Hambourg...

« A quel degré descend-il des Richelieu de France, je ne saurais le dire. Mais c'est un homme de grande valeur qui ne peut qu'ajouter du lustre à ce grand nom. C'est un *self made man*.

« Lieutenant de notre marine, il passa au Siam. Il y organisa toute la flotte du roi Chulalongkorn : et c'est ce Roi qui lui donna le grade qu'il porte aujourd'hui avec le nom du célèbre ministre de Louis XIII et du vainqueur de Fontenoy ».

L'explorateur appartient-il à la famille du célèbre cardinal ?

—

Roux, de Toulon. — Pourrait-on me procurer des renseignements sur Roux, ouvrier bourrelier, de Toulon, lequel joua, dans cette ville le rôle de Mazaniello.

Roux fut, en 1792, l'instigateur du coup d'Etat royaliste : il fit preuve des plus grandes qualités d'énergie et de patriotisme, — puis il disparut. Que devint-il ? Quels étaient ses prénoms ? Quelle est la date de sa naissance ? De sa mort ? Je ne connais que MM. Cottin et Lauvergne qui parlent de Roux, l'un dans *Toulon et les Anglais*, et l'autre dans l'*Histoire de la Révolution dans le Var* ? Lui a-t-on consacré une notice spéciale ? O. H.

—

Les Paléologue. — Notre ministre à Sophia, *M. Paléologue*, passe pour descendre de l'Empereur de Byzance. Sur quoi repose cette lointaine *filiation ?*

L. L.

—

Pardaillan. — A quelle famille appartenait ce Pardaillan, qui lors de la conjuration d'Amboise fut tué le 20 mars 1560, dans les bois qui environnaient cette ville, par la Renaudie, le chef de la révolte ? — Qui vive ? cria Pardaillan à la tête d'une troupe de cavaliers. — Liberté ! répondit La Renaudie. — « Vive le roi » s'écria l'officier en tirant sur le conjuré un coup de pistolet sans l'atteindre. Ce dernier lui plongea son épée à travers le corps et le tua sur le coup ; au même instant un des hommes de Pardaillan déchargeait, à bout portant, dans la tête de la Renaudie un coup de pistolet qui l'étendit raide mort. Il paraît que Pardaillan et la Renaudie étaient cousins.

Plusieurs familles de Guyenne ont porté la qualification de seigneurs de Pardaillan : les Pardaillan Gondrin, les Ségur, les d'Escodéca, les Ferrand, les Bardonin de Sansac qui ont dû posséder la même terre de Pardaillan par alliance ou par héritage ; les du Périer, seigneurs de Pardaillan à la Tresne (Gironde), et enfin les Gassies et leurs descendants, les Daulède, seigneurs de Pardaillan à Lussac, en Libournais. PIERRE MELLER.

—

Pignatelli d'Egmont. — Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, épousa, à 29 ans, le 10 février 1756, Sophie-Jeanne-Armande du Plessis-Richelieu.

Etait-ce le père de Casimir-Louis-Gonzague-Marie-Alphonse-Armand Pignatelli, marquis de Mora comte de Fuentes et d'Egmont qui vivait sous le 1er Empire ? Que sait-on de ce dernier ? A-t-il laissé une descendance ? L. N. B.

—

Tabouet. — Margerie. — Des Essarts. — Lenoir (de Margerye) — Renard. — En attendant que me viennent les renseignements sollicités, que je me propose de rééditer en les précisant, si c'est nécessaire ; je demande à tous et à chacun, qu'on veuille bien me faire connaître :

1° Les armoiries du « de Margerye » à cause de Anne de M..., mariée en 1615, à noble Jean III, Tabouët, à Yssoudun.

Je passe sur les qualifications, charges et honneurs..... il y a postérité.

2° Celles de Louis Robert des Essarts, bourgeois de Paris et 1er capitaine au rég. de Turenne. Marié à une date ignorée à Marguerite Tabouët, née le 27 septembre 1670 à Yssoudun ; y décédée le 28e jour de janvier 1700, L. Robert semble appartenir à une branche des R. de Chennevières, fixé en cette ville d'Yssoudun. Mais les armes peuvent différer. Celles des... de Chennevières elles-mêmes sont-elles bien fixes ?

3° Les armes, s'il en a été octroyé en 1697 aux Lenoir (du Berry) ; de Pierre L... Dr en médecine, marié à Flore Tabouët le 24 janvier 1775. Celle-ci, fille d'un principal du collège de Châteauroux

plus tard receveur des Tabacs de la même ville.

4° Les armes de la famille Renard, originaire de Vermanton, à cause du mariage d'une femme de cette maison, sœur d'un notaire parisien, chez lequel elle habitait... avec Richard Tabouët, commissaire au Châtelet de Paris, † S. P. le 14 février 1720 ; en même temps : les prénoms de cette Damoiselle et tous autres détails la concernant.

5° d'Eugénie Chappée, † à Paris, rue de l'Arcade, le 19 février 1843. Femme de J.-B. Tabouët, avocat ; et enfin :

Quid, d'un fils de ceux-là, Vincent, né en 1809, élevé dans un pensionnat de Saint-Germain (en Laye ?) et l'un des aventureux pionniers de la civilisation d'outre-mer. Parti à 25 ans pour les Etats-Unis, il y accompagnait une dame âgée, amie de sa famille, qui allait vivre à la Nouvelle Orléans, auprès de sa fille « madame d'Estréhan » ; puis poursuivant son odyssée, et changeant de nom, il voulut sous celui de « Frédéric » (sans autre, je crois ?) tenter à Saint-Louis, le commerce de chevaux auquel il ne paraissait pas prédestiné.

Qu'est-il advenu de Vincent Tabouët de « Frédéric » ?

Oncques, personne ne le revit en France et toutes recherches à Saint-Louis, demeurèrent infructueuses.

TABOETIUS.

—

Le peintre Vauzelle. — Quelque aimable confrère pourrait-il me donner des renseignements sur le peintre Vauzelle, originaire d'Angerville (S.-et-O) où il est né le 16 février 1776 et où il fut baptisé sous les prénoms de Jean Lubin ? Une notice manuscrite que je possède le dit : « peintre d'aquarelles, quai des Augustins, 37, élève de Hubert Robert », il a exposé ses œuvres de 1802 à 1831.

Le musée d'Etampes a de lui deux aquarelles dont l'une, provenant de la vente d'Auguste Maquet, porte au revers une note de ce romancier.

Où et quand est-il mort ?

A-t-il été marié et avec qui ?

Je serai reconnaissant des moindres détails.

CH. F.

—

Armoiries d'un baron évêque de l'Empire. — A quel prélat de l'époque impériale se rapportent les armes suivantes que je n'ai pu retrouver dans les 4 volumes de l'*Armorial* du vicomte Révérend dont la consultation, pour les anonymes, est, faute de table, par pièces, presque impossible ?

D'azur, bordé d'hermines, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un mont de six coupeaux du même, au franc quartier des barons évêques, à senestre.

NISIAR.

—

Livres aux armes de Fénelon. — Bossuet, Fléchier eurent des livres *reliés à leurs armes*. N'y en est-il pas de même de *Fénelon* ? Je n'en connais point, pas plus que d'*ex-libris* d'ailleurs. Cette lacune m'étonne, monsieur de Cambray étant d'une bonne noblesse de province et aimant les livres.

L. L.

—

Armoiries à déterminer : Plaque de cheminée — *De... à 3 fasces ondées d'... surmontée d'un croissant de...*

TAILLEVENT.

—

L'Hamlet de Schakespeare. — Il est infiniment probable, pour ne pas dire certain, qu'Hamlet n'a jamais existé, mais s'il a vécu, Bouillet et Larousse sont d'accord pour le placer au second siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque où le Danemark (connu seulement depuis la conquête du Jutland par Gormond le Magnifique, au IXe siècle), devait en être à peine à l'âge de la pierre polie. Je ne demanderai pas pourquoi Shakespeare fait tenir à Hamlet des propos philosophiques un peu en avance sur l'âge quaternaire, mais seulement pourquoi tout le monde s'est obstiné à vêtir le prince de Danemarck et les autres acteurs du drame de costumes du XVIe siècle. C'est comme si on nous représentait Agrippine en costume de Marie Stuart ou Ajax en capitaine d'artillerie.

M. P.

—

La collection Chevremont sur Marat. — Pourrait on me dire ce qu'est devenue la collection Chevremont sur Marat ?

A-t-elle été vendue aux enchères ?

L'Etat s'en est-il rendu acquéreur ?

A quel moment a-t-elle été vendue ?

P. DE M.

Un bibliographe anonyme. — Quel est l'auteur d'une des *Notices extraites d'un catalogue manuscrit de la bibliothèque* de M. D***. Paris, 1839. La préface est signée T. N. B. D.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La naissance du cochon. — Dans quel ouvrage satirique (du XVIIIe siècle, je crois) un chapitre se trouve-t-il consacré à la genèse du cochon, qui naîtrait, dans l'arche de Noé, d'une crotte fumante de l'éléphant ? (Indiquer le livre et le passage). MOCH.

—

Pensée de Guy de Maupassant. — Les églises où pleurent les femmes — « Si l'on ferme un jour les églises, où donc iront pleurer les femmes ? »

Le « Masque de fer », dans le *Figaro* du 11 septembre 1909, cite cette pensée à propos de la pétition pour classer l'église des Carmes parmi les monuments historiques.

Dans quel ouvrage de Maupassant a été prise cette pensée ? BOOKWORM.

—

Tremble, carcasse. — Plusieurs écrivains attribuent à divers héros la phrase :

Tremble, carcasse ; tu trembleras bien plus tout à l'heure.

On serait heureux de savoir quel est *vraiment* celui qui a dit cette belle phrase.

UN LECTEUR ASSIDU.

—

La chanson de Malborough. — De M. Serge Basset (*Figaro*) :

Le compositeur italien Léoncavallo, l'auteur de *Paillasse* et de *Zaza*, vient de terminer, en collaboration avec M. Maurice Vaucaire, une grande opérette *Malbrough*, qui sera jouée cet hiver à Milan et également à Berlin, par les soins de M. Sliwinski, l'heureux propriétaire de *la Veuve Joyeuse*.

Il paraît que le Malbrough de la chanson populaire ne serait pas du tout le général anglais qui vint combattre en France, mais bien un redoutable guerrier breton de l'époque de Dagobert. La célèbre complainte « Malbrough s'en va-t-en guerre » fut apportée à la cour de Marie-Antoinette, par Mme Poitrine nourrice du Dauphin.

La chanson s'était perpétuée dans le village de la brave bretonne. La reine et la cour qui en aimaient les couplets et les chantaient sans arrêt la mirent ainsi à la mode.

Que penser de l'explication de notre confrère ?

—

Cela vaut toujours mieux que d'aller au café. — Est-ce que cette expression du langage courant n'a pas pris naissance dans le monde militaire ? Y a-t-il longtemps qu'elle est employée ?

G. F.

—

Algérien. Algérois. — De quand date cette distinction ? Est-ce qu'Algérois désigne un habitant de la ville d'Alger ou un de la province ? — Dans le *Bulletin de l'Afrique Française* d'août dernier, on lit p. 291 :

Et depuis lors, s'est créé un mouvement dans les milieux algérois tendant à la création d'une flotte algéroise, constituée avec des capitaux algériens, n'employant que des armateurs et des inscrits algériens.

LA COUSSIÈRE.

—

Les usurpateurs des marais communaux. — Une loi du 1er avril 1810 donne la liste des usurpateurs des marais communaux de notre région (Vendée) et les met en demeure de renoncer à ce qu'ils avaient pris ou de passer un arrentement de ces terrains avec les communes.

J'ai vainement cherché au *Bulletin des lois* de 1810, je n'ai rien trouvé : où pourrais-je me procurer cette loi qui me fournira des renseignements précis pour l'histoire locale de ma commune ?

ALPH. VEILLET.

—

Le chat de la Liberté. — Une gravure de Prud'hon de 1793 représente la Liberté sous la figure d'une jeune fille vêtue à la grecque, posant le pied sur des chaines brisées et ayant un chat auprès d'elle Quelle est la signification de cet animal aux pieds de cette déesse symbolique ? J.-B.

—

Chapelles, munies de cheminées. — Il en existe, lisions-nous récemment, une à Amboise. Mais on doit en retrouver ailleurs ; je n'ai pas souvenir que M. Camille ENLART en ait parlé dans son *Architecture religieuse*. Mais ma mémoire peut me servir. P. CALÉ.

Réponses

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise ; une opinion d'historien (LX, 218, 285,342). — A rapprocher du jugement de Vautrin sur Jeanne d'Arc, celui que porte également sur elle des Hermiez dans *Là-Bas*.

Cette page de Huysmans peut ne pas plaire à tous, mais, elle est étincelante d'esprit et de verve et mérite d'être relue.

P. D.

* * *

Nos collaborateurs « P B » et « La Bretonne » ont raison, en ce qui concerne l'opinion émise par J. K. Huysmans. Voici du reste le passage in-extenso, tiré du ch. 4 de *Là-Bas*.

Ecoute un peu : tu sais que les défenseurs de Charles VII étaient pour la plupart, des pandours du Midi, c'est-à-dire des pillards ardents et féroces, exécrés même des populations qu'ils venaient défendre. Cette guerre de Cent Ans, ç'a été, en somme, la guerre du Sud contre le Nord. L'Angleterre, à cette époque, c'était la Normandie, qui l'avait autrefois conquise, et dont elle avait conservé et le sang, et les coutumes, et la langue. A supposer que Jeanne d'Arc ait continué ses travaux de couture auprès de sa mère, Charles VII était dépossédé et la guerre prenait fin. Les Plantagenets régnaient sur l'Angleterre et sur la France qui ne formaient du reste, dans les temps préhistoriques, alors que la Manche n'existait point, qu'un seul et même territoire, qu'une seule et même souche. Il y aurait eu ainsi, un unique et puissant royaume du Nord, s'étendant jusqu'aux provinces de la langue d'Oc, englobant tous les gens dont les goûts, dont les instincts, dont les mœurs étaient pareils.

Au contraire, le sacre du Valois à Reims a fait une France sans cohésion, une France absurde. Il a dispersé les éléments semblables, cousu les nationalités les plus réfractaires, les races les plus hostiles, etc., etc...

L'opinion publique ne s'insurgea pas contre cette trop fantaisiste théorie, probablement parce qu'elle l'ignora. Huysmans fut peu connu dans le grand public jusqu'à ces dernières années.

Vers 1903 ou 1904, (je ne pourrais préciser, même à un an près) Edouard Drumont, dans un article de tête de la *Libre Parole*, analysa le passage que je viens de citer, et conclut fort justement à mon sens, que Jorvis-Karl Huysmans étant à peine français, avait porté une appréciation qui dénotait à quel point ses sentiments étaient contraires à ceux du bon peuple de France.

A. DE MONTECLAIN.

* * *

Serait-ce de Huysmans que M Wysewa aurait voulu parler ? S'il en est ainsi, il est peut-être exagéré d'invoquer « la gravité de l'auteur ». Quelque idée qu'on se fasse du talent de l'écrivain réaliste que fut Huysmans, il est tout aussi impossible d'assimiler l'étude qu'il fit de Gilles de Rais, dans un de ses romans, à une œuvre historique, que de prendre au sérieux les paradoxes hargneux et les boutades agressives de l'écrivain aigri et neurasthénique.

Que penser en effet du portrait qu'il trace de Charles VII, d'après le tableau de Foucquet « de cette honteuse gueule, où l'on démêle un groin de goret, des yeux d'usuriers de campagne, des lèvres dolentes et papelardes, dans un teint de chantre » ? Et lorsque, un peu plus loin (*Là-bas*, p. 65) il déplore l'intervention de Jeanne d'Arc qui, en délivrant notre pays de la domination anglaise, amena la fusion « des pandours du Midi » avec les populations du nord de la France, faut-il voir dans le réquisitoire acerbe qu'il dresse contre les méridionaux, pour exalter d'autant les gens du Nord, autre chose qu'un paradoxe hargneux, excessif et amusant par cela même, dans la manière habituelle d'un des Esseintes ou d'un Folantin ?

« — Je ne suis pas aussi sûr...que l'intervention de Jeanne d'Arc ait été bonne pour la France... Tu sais que les défenseurs de Charles VII étaient pour la plupart des pandours du Midi, c'est-à-dire des pillards ardents et féroces, exécrés même des populations qu'ils venaient défendre. Cette guerre de cent ans, ç'a été, en somme, la guerre du Sud contre le Nord. L'Angleterre, à cette époque, c'était la Normandie qui l'avait autrefois conquise et dont elle avait conservé et le sang, et les coutumes, et la langue.

A supposer que Jeanne d'Arc ait continué ses travaux de couture auprès de sa mère, Charles VII était dépossédé, et la guerre prenait fin. Les Plantagenets régnaient sur l'Angleterre et sur la France qui ne formaient du reste, dans les temps préhistoriques, alors que la Manche n'exis-

tait point, qu'un seul et même territoire...

Au contraire le sacre du Valois à Reims a fait une France sans cohésion, une France absurde. Il a dispersé les éléments semblables, cousu les nationalités les plus réfractaires, les races les plus hostiles. Il nous a doté, et pour longtemps hélas ! de ces êtres au brou de noix et aux yeux vernis, de ces broyeurs de chocolat et mâcheurs d'ail qui ne sont pas du tout des Français, mais bien des Espagnols ou des Italiens. En un mot, sans Jeanne d'Arc, la France n'appartenait plus à cette lignée de gens fanfarons et bruyants, éventés et perfides, à cette sacrée race latine que le diable emporte ! »

Cette violente sortie est évidemment très drôle : il est difficile de soutenir qu'elle puisse être autre chose que cela.

LAMOUREUX.

***

Sainte-Beuve s'impatientait un jour d'entendre sans cesse jeter la fâcheuse *Pucelle* dans l'éternel débat sur Voltaire. Soit, il y a chose jugée ; c'est un vilain, très vilain livre dont le succès ne fait pas honneur au XVIIIe siècle. Et parmi les acclamations qui en 1778 saluèrent Voltaire mourant et triomphant, s'il y eut le cri « Vive le défenseur de Calas », ce qui était bien, on cria aussi « Vive l'auteur de la Pucelle », et c'était de trop.

L'engouement pour cette polissonnerie fut incroyable et prolongé ; enfant, il m'a été donné de connaître quelques survivants du XVIIIe siècle, et je leur ai entendu citer des vers que je sus plus tard être de la *Pucelle*, notamment le passage où le poète nous montre saint Dominique rotissant en enfer. Mais j'ai peine à imaginer, et ne me rendrai qu'à une preuve sérieuse, que Marie-Antoinette qui avait un fond solide de tenue ancestrale, d'honnêteté, surtout de piété ait jamais eu sur les lèvres des citations de ce poème incongru. D'ailleurs nous savons qu'elle ne lisait guère.

Si j'avais à plaider les atténuantes, je ferais remarquer que l'irréalité absolue des événements, des caractères et des mœurs, l'addition d'un merveilleux satirique et tout bouffon, la transposition de l'histoire en conte libre, ôtent quelque chose de sa portée à l'outrage. Et je reproche plus sérieusement à Voltaire d'avoir écrit quelque part, en prose, que Jeanne était une « pauvre idote ». Cela est pire, selon moi que les malpropretés d'un poème illisible aujourd'hui, parce que mortellement ennuyeux. Il n'est même plus lu par les écoliers et les vieillards friands de priapées ; les uns et les autres trouvent facilement mieux ou pire, comme on voudra, et la littérature contemporaine leur offre des tableaux d'une sensualité bien autrement raffinée

Je n'éviterai pas de parler de l'*Histoire de Jeanne d'Arc* par M. Anatole France, et pour dire que dans ma manière de voir, c'est un livre manqué ou peu s'en faut. D'ailleurs, par ses qualités comme par ses défauts, aucun écrivain de ce temps-ci ne paraissait moins propre à un tel dessein. Du moins celui-ci pouvait-il faire preuve d'une correction de chartiste. Or, c'est ce qui manque au livre ; d'abord on y a relevé des erreurs de traduction latine telles que M. Bergeret, professeur en Sorbonne et homme juste aurait refusé pour la version le candidat-bachelier Anatole France. Puis en fait de pièces justificatives, M. Anatole France a été pris si souvent en flagrant délit d'inexactitude que le jury de l'École des Chartes se montrerait inexorable si l'*Histoire de Jeanne d'Arc* était une thèse de sortie. Voyons maintenant aux idées historiques.

M. A. France fait de Jeanne l'instrument peu conscient de clercs anonymes ; une explication comme une autre. Seulement il faudrait produire des faits, des vraisemblances, surtout des noms propres, et l'auteur n'en apporte point. C'est une idée qu'il a comme cela, voilà tout. Maintenant il me paraît dans la vérité en disant, que le siège d'Orléans était une entreprise au-dessus des forces anglaises, un trompe-l'œil militaire. Pour le faire lever, il suffisait de vouloir ; fort bien, seulement on ne savait pas vouloir et Jeanne d'Arc voulut. D'ailleurs l'indomptable ténacité britannique ne se rendit pas sans lutte ; même quand on a peu d'Anglais devant soi ce n'est jamais une tâche aisée d'en venir à bout.

M. France blâme la marche sur Reims ; selon, lui profitant des succès remportés sur la Loire, il fallait se porter sur la Normandie, jeter les Anglais à la mer et Paris se serait rendu ou aurait été enlevé sans coup férir, ce qui terminait par un coup

de tonnerre la guerre de Cent Ans. C'est là de l'histoire hypothétique c'est-a-dire de la fantaisie pûre ; sans doute, en présence d'un fait on se peut demander ce qu'il serait arrivé au cas où les choses eussent tourné autrement, c'est un jeu d'esprit et un sport agréable d'imagination, mais encore y faut-il mettre de la raison et de la vraisemblance ; voyons donc.

Eh bien la vérité est que, malgré l'alliance de Philippe le Bon et l'énergie enfin réveillée de la nation, la guerre va se prolonger encore pendant de longues années et que l'Angleterre luttera avec cette âpreté dont elle est coutumière pour une proie désormais perdue. Voyez : le traité d'Arras qui met la Bourgogne dans le jeu de la France, est du 21 septembre 1435, Paris ne sera livré que le 13 avril suivant ; Meaux, malgré le secours d'une armée anglaise est emporté le 20 avril 1439, Pontoise le 16 septembre 1441. Dans la Normandie désespérément défendue, Rouen est pris en 1449 ; la bataille de Formigny qui décide du sort de la province et du 15 août 1450, enfin c'est seulement en 1453 que par la victoire de Castillon, Bordeaux et la Guienne redeviendront Français. Ainsi l'absurde guerre de Cent Ans se continuera encore pendant presque un quart de siècle après la délivrance d'Orléans ; il n'était donc paa si facile que celade la terminer dès 1429

On peut affirmer que dans cette longue épreuve la France puisa la force qui créa ou consacra sa nationalité. Et le mouvement populaire cette fois, s'incarna dans une fille du peuple, du peuple des campagnes. Il était demeuré étranger aux querelles des Armagnacs et des Bourguignons et ne les avait partagées que pour en souffrir des maux sans nombre supportés avec autant de résignation que les fléaux naturels. Mais ce pauvre peuple si patient se révolta à la pensée de voir un roi étranger régner sur la France, et c'est pourquoi l'affirmation éclatante du droit national par le sacre de Reims fut un coup de partie et de génie.

Ces choses dites, et en vérité il est étrange d'avoir à les proclamer encore, que faut-il penser de la thèse de Balzac reprise par Huysmans, deux hommes à qui le paradoxe n'a jamais fait peur ? Est-ce que si la guerre de Cent ans avait tourné autrement, le résultat eût été d'unir si indissolublement l'Angleterre et la France qu'elles fussent demeurées à jamais les maîtresses de l'Europe et du monde ? Eh bien, je le dis nettement, pour moi c'est le comble de l'invraisemblance et il est à peine permis, même à des romanciers, de se livrer à de telles débauches d'imagination. Faire vivre sous la même domination, en deux régions séparées par la mer, l'Anglo-Saxon libre, hardi, indomptable quand il s'agit de son droit, et le Français, Gaulois transformé et demeuré tout Latin, parlant enfin deux langues très différentes, est à mes yeux une impossibilité géographique et historique. Croit-on que la France étant la partie la plus importante de l'agglomération aurait réduit l'Angleterre à l'état d'une grande Irlande vassale, ou que l'Angleterre âpre et dure aurait exploité la riche terre française comme aujourd'hui les Indes ? Admettre que Paris eût subi la suprématie lointaine de Londres, ou Londres celle de Paris, est un défi à toutes les probabilités humaines. Il y a là par destination impérieuse, deux poles attractifs et fatalement les masses nationales se seraient dissociées pour se grouper autour de chacun d'eux selon les lois de la race de la langue et de la géographie.

Je suppose, et cela est déjà bien difficile à admettre, que les Anglais auraient eu assez d'élan pour absorber la France jusqu'aux Pyrénées ; mais le difficile était de la conserver, non de la prendre. Une conquête des plus forts en nombre par les plus faibles n'est possible que par une élite en possession d'une civilisation ou d'une énergie supérieure. Ainsi les Romains purent réduire en provinces la Gaule indépendante, ainsi une poignée de Francs conduite par Clovis put établir sa domination sur les masses gallo romaines amollies. Quant aux exemples plus modernes, ils sont innombrables ; mais aucun ne s'applique au cas de l'Angleterre et de la France, les deux peuples étaient dans des conditions d'égalité générale à ne rien pouvoir définitivement l'un contre l'autre. La chimère d'un royaume continental, ce rêve des Plantagenets est condamnée aujourd'hui par tous les historiens anglais, notamment par le sage Macaulay.

Si la guerre avait fini, ou paru finir par le triomphe de l'Angleterre, le résultat aurait été probablement la création d'un état anglais dans le nord de la France, une sorte de Hanovre avant 1866, un Calais, si l'on veut, mais un Calais constitué par des provinces entières. C'était la rupture, de longue durée, sinon définitive, de l'unité nationale ; c'est ce qu'a empêché le grand mouvement français, unitaire, determiné, créé par Jeanne d Arc.

Peut-être, le mouvement libérateur se serait-il produit sous une forme différente et par d'autres facteurs humains ; mais nous avons déjà bien assez de peine à savoir ce qui a été sans nous évertuer à prévoir ce qui aurait pu être.

Ainsi pour donner une conclusion à cette longue communication qui, après tout, n'excède pas ce que j'ai le plaisir de rencontrer çà et là dans l'*Intermédiaire*, j'estime que par son martyre comme par sa vie, l'un et l'autre sans supérieurs en beauté dans l'histoire humaine, Jeanne d'Arc a bien mérité de la patrie. Et c'est à bon droit que l'on salue en elle l'incarnation sacrée de la volonté nationale à l'heure la plus sombre des siècles passés.

H. C. M.

* * *

Il y a une quinzaine d'années qu'un M. Martin, que j'ai entrevu à Montmartre, et qui n'était pas un antipatriote, a publié l'*Erreur de Jeanne d'Arc*, petite brochure qui étonna beaucoup de gens qui n'avaient jamais ni lu ni réfléchi — autant que je me le rappelle, l'auteur pensait comme beaucoup de monde que si les Anglais s'étaient implantés définitivement en France, les deux pays constitueraient la plus forte puissance du monde (et c'est peut-être là la plus grande tendance du patriotisme actuel) que, par son génie, et surtout sa situation géographique, le vaincu aurait absorbé le vainqueur, que Paris serait devenu inévitablement la capitale de cette puissance; qu'au bout de peu de temps, il ne serait resté des événements qu'un changement de la dynastie régnante, etc., etc. Je crois, pour ma part, qu'on peut très bien penser cela, tout en admirant Jeanne d'Arc et sans suspendre ses armoiries aux fenêtres, et sans pactiser avec ceux qui lui reprochent de n'avoir pas été « unifiée ».

J. C. Wigg.

* * *

M. Albert Cim a parfaitement raison. Les attaques contre Voltaire à propos de la *Pucelle* sont relativement récentes. Elles ont commencé sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Personne ne les aurait comprises au XVIIIe siècle, pas plus Marie-Antoinette que M. de Malesherbes. Quand les rédacteurs ultra-royalistes des *Actes des Apôtres* parlent de Voltaire, c'est pour vanter « l'illustre auteur de la Pucelle. » On pourrait rattacher cette question sur Jeanne d'Arc à la question si souvent traitée dans nos colonnes : « L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? ».

M. P.

—

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563, 621, 692, 749, 861, 857 ; LX, 298). — Jehanne du Lys, nièce de Jehanne d'Arc et fille de Pierre du Lys et de Jehanne de Proville, épousa en 1456, Philippe II, Macquart, écuyer, seigneur de Dainville, La généalogie de toute sa descendance, jusqu'à nos jours, a été publiée en 1891, chez Desclée et de Brouwer : *Généalogie de la famille Macquart, sa parenté avec Jeanne d'Arc, suivie de documents et notes à l'appui*, par P. M. de la G. in-8. 113 pages, tirage à 175 exemplaires.

Parmi les familles qui descendent ainsi des Du Lys par les Macquart, je relève les noms de : Vignoble, le Noir des Ardonnes, de Hennezel d'Ormois, van Pradelles de Palmaërt, Touzet du Vigier, Taffin de Tilques, Melin de Valicourt, Moullart de Vilmarest, van der Straeten, Duriez de Vildesöve, Barbier de la Serre, Magon de la Giclais, de Bassecourt, Aronio de Romblay, de Sars, Massiet du Biest, d'Hailly, de Coussemaker, etc...

de Bourg.

—

Quanto, sobriquet de Mme de Montespan (LX, 273). — Voir *Intermédiaire*, LV, 951 ; LVI, 143, 367).

—

Le traître de Waterloo (LX, 275). — Nous sommes nombreux à savoir ce nom : c'est l'un des plus estimés de nos annales militaires. Il a été porté par le fils de l'officier que l'on vise, et avec tant d'honneur, de bravoure et de loyauté que l'on s'est fait scrupule de l'écrire. Il y a des heures troubles dans la vie des peuples et des individus. En tous cas, si ce nom doit

être imprimé ici, il évoquera à côté d'une inexplicable défaillance, le souvenir d'un soldat admirable, dévoué à sa patrie et devant lequel nous nous inclinons respectueusement.

On ne veut pas, j'en suis sûr, atteindre le souvenir du fils, en révélant cette particularité de la vie du père.

M. Houssaye qui ne pouvait passer l'incident sous silence, a omis à dessein le nom que l'on demande et que, pour ma part, je ne donnerai pas.

X.

* * *

Il s'agit du capitaine Du Barail, père de l'ancien Ministre de la Guerre. On trouvera des renseignements sur ce personnage dans les *Waterloo Letters*, dont un exemplaire se trouve à la *Bibliothèque* du Ministère de la Guerre, et dans le dossier individuel de cet officier, aux Archives administratives du même ministère. Dossier que le général Du Barail devenu ministre, s'est refusé, à faire «expurger».

Cet acte d'honnêteté vulgaire, en somme — est si rare, hélas! — qu'il mérite d'être signalé, tant nos différents dépôts d'archives ont été *tripatouillés* depuis cent ans.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Napoléon a-t-il pleuré ? (LX, 50, 124, 181). — Cela ne parait pas douteux, au moins une circonstance rappelée par l'auteur des *Souvenirs d'un médecin de Paris* (Le Dr Pourniès de la Siboutie), publiés par la *Revue hebdomadaire*.

Voici le passage on ne peut plus explicite :

> Je vois, au moins une fois par semaine, aux Invalides, le général Petit. C'est lui qui, en avril 1814, commandait la garde impériale à Fontainebleau. Napoléon l'embrassa avec effusion au moment de partir pour l'île d'Elbe, en disant : « Mes vieux camarades, je voudrais pouvoir ainsi vous presser tous sur mon cœur.
>
> Le général Petit m'a raconté plusieurs fois cet intéressant épisode. Au moment où Napoléon saisit l'aigle du régiment, il éprouva une forte émotion *qui humecta ses yeux* : ce fut l'affaire d'un instant, et il prononça d'une voix forte et retentissante ces mots fameux : Adieu, chère aigle, puisse ce baiser retentir dans la postérité !

Pavillon de l'île d'Elbe sous la souveraineté de Napoléon (LX, 330). — Le drapeau national que Napoléon avait choisi pour l'île d'Elbe, lorsqu'elle fut placée sous sa souveraineté, était blanc, traversé en diagonale d'une bande orangé-rouge, semée de trois abeilles d'or.

(*Napoléon, roi de l'île d'Elbe*, par M. Paul Gruyer, Paris, Hachette, 1906).

NABOR.

* * *

Napoléon arriva à l'île d'Elbe le 4 mai 1814, à six heures du soir.

Dans la matinée, selon Saint-Hilaire, il s'était occupé de choisir un drapeau pour l'île d'Elbe. Pour cela il avait feuilleté un livre qui contenait tous les pavillons anciens et modernes de la Toscane, et s'était décidé pour un pavillon blanc avec une bande rouge diagonale, portant trois abeilles parce qu'elles entraient dans ses armes comme empereur des Français.

BEAUJOUR.

* * *

Le *Magasin Pittoresque* (consulter la table générale de ce recueil) a donné une description et même une image du pavillon dont il s'agit.

Autant que je puis m'en souvenir, il était blanc avec une bande rouge diagonale, sur laquelle étaient représentées trois abeilles (d'or ?) V. A. T.

* * *

Dans le *Magasin Pittoresque* de 1839, p. 184, il y a un article sur l'arrivée de Napoléon à l'île d'Elbe, et l'on y lit ces quelques détails sur le drapeau :

> Le 4 mai (1814), Napoléon débarqua, à quatre heures du soir, au bruit du canon et au son de toutes les cloches. La garde nationale et la garnison bordaient la haie du port à l'église où fut chanté un *Te Deum*, auquel assista l'Empereur. Le maire de Porto-Ferrajo lui remit les clefs de la ville, et la mairie devint le palais. Le même jour, le général Drouot, gouverneur de l'île au nom de l'Empereur, fit arborer sur les forts le pavillon de l'île, *fond blanc, traversé diagonalement d'une bande rouge, semée de trois abeilles d'or*.
>
> Le pavillon fut salué de 21 coups de canon par les batteries des forts de la côte, de la frégate anglaise l'*Undaunted*, et des bâtiments de guerre français qui se trouvaient dans le port. Un nouveau procès verbal fut rédigé à cette occasion et signé par les commissaires des puissances alliées, le général Drouot et le

général Dalesme. Ainsi s'accomplit l'inauguration de cette éphémère souveraineté, que dix mois après, Napoléon délaissa volontairement, pour reconquérir la France, à la tête de quelques centaines d'hommes.

Désiré Lacroix.

* *

Les armes du nouveau souverain furent *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois abeilles d'or.*

Le pavillon arboré le 9 mai 1814 fut conforme à ces armes.

La cocarde des troupes était rouge et blanche semée d'abeilles d'or.

Cf. Houssaye. 1815. B. P.

—

Voici le procès-verbal de la reconnaissance du pavillon elbin :

Cejourd'hui 4 mai 1814, S. M. l'Empereur Napoléon ayant pris possession de l'île d'Elbe, le général Drouot gouverneur de l'île au nom de l'Empereur, a fait arborer sur les forts le pavillon de l'île, fond blanc traversé diagonalement d'une bande rouge semée de trois abeilles d'or. Ce pavillon a été salué par les batteries du fort de la côte, de la frégate anglaise *l'Indomptée* et des bâtiments français qui se trouvaient dans le port. En fin de quoi nous commissaires des puissances alliées, avons signé le présent procès-verbal, avec le général Drouot gouverneur de l'ile d'Elbe.

L'Empereur avait décidé que le drapeau serait blanc traversé diagonalement d'une bande rouge qui le diviserait en deux triangles égaux, et que cette bande rouge serait parsemée de trois abeilles en or.

Napoléon hésita pour adopter les trois abeilles jaunes ; il les voulait bleues. Mais après avoir réfléchi il dit : Avec les trois abeilles bleues. nous aurions le drapeau tricolore ce qui pourrait bien nous occasionner des désagréments. Et les abeilles jaunes l'emportèrent (*Mémoires* de Pons de l'Hérault). Geo L.

Même réponse: St-André P. de M.

—

La culotte de M. Darimon (LX, 331). — De M. Emile Berr, *Figaro*, (octobre 1902).

Il (Darimon) avait été présenté aux Tuileries, et l'opposition s'empara de cet incident pour plaisanter Darimon sur sa « culotte ». Car on supposait qu'il avait dû, pour cette présentation, revêtir la culotte de Cour ; et comme il était tout petit, d'allures un peu gauches et totalement dépourvu de coquetterie, on trouvait délicieusement comique d'imaginer Darimon en culotte courte !

La vérité est qu'il ne porta jamais cette culotte-là, et que, devenu vieux, quand nous lui demandions de nous renseigner sur la légende de sa culotte, il en riait tout le premier. Les députés, sous l'Empire, avaient un uniforme (habit à la française, gilet blanc à col droit et *pantalon*), et c'est sous cet uniforme — et pantalonné comme tous ses collègues — qu'il avait été présenté au souverain. La culotte ne se portait qu'aux *lundis* de l'Impératrice, et Darimon n'y vint jamais. N'importe ! la légende était formée. Alors il comprit la naïveté de ses rêves, et que, quoi qu'il fit désormais, il ne serait plus, aux yeux de son parti, qu'un renégat, — « Darimon-culotte », comme ils l'appelaient.

* *

Je donne ici une opinion que je cueille dans un ouvrage intitulé : *La cour et la Société du second Empire*, par James de Chabrier.

... Darimon, présenté aux Tuileries, avait endossé l'uniforme, s'était coulé dans une culotte de cour.

Oh ! cette culotte de cour pour ce tout petit homme, d'aspect chétif et mal tourné, sans buste et sans mollets. Non ! c'était trop drôle.

Il y avait bien chez lui le regard qui était clair, le sourire qui était fier, mais on ne s'occupa que des jambes, bientôt submergées par une pluie de brocards. Et cela avec tant de bruit, tant de rires, que Darimon ne voulut pas se présenter aux élections de 1869, sentant bien qu'il n'était plus pour beaucoup de ses anciens électeurs que « Darimon la culotte ».

Le surnom resta contre toute vérité, car il fut découvert que cette culotte était un pantalon, le pantalon d'uniforme porté aux Tuileries par tous les députés.

Thix.

—

Les généraux Lecomte et Clément Thomas (LX, 107). — Si ma mémoire est encore fidèle, j'ai vu, le 18 mars au matin, Herpin-Lacroix, rue du Mont-Cenis, en uniforme d'officier de l'armée de Garibaldi, et il aurait été élu « sur le tas » commandant d'un bataillon de garde nationale, dont le commandant n'avait pas voulu marcher ce jour-là ; j'ai entendu parler dès le lendemain de tout ce qu'il avait fait pour éviter le malheureux début de l'insurrection, aussi comme beaucoup de gens, ai-je été très peiné de sa condamnation. Ce que je n'ai jamais pu m'expliquer, c'est qu'il n'était pas le

même qu'un M. Herpin-Lacroix que j'avais connu à Montmartre, habitant rue de Norvins, sous l'Empire.

J. C. WIGG.

—

Une soirée bizarre sous la Commune (LX, 332). — Si le prince de Hohenlohe tenait de M. Maxime Du Camp le fait qu'il cite dans le 3e volume de ses *Mémoires*, il l'a singulièrement dénaturé, ou bien MM. Ducamp le lui a raconté de toute autre façon que dans ses *Convulsions de Paris* (tome 2, p. 75. Ch. III, la Générale Eudes) où il dit ceci :

On recevait quelquefois le soir à l'ancien palais du prince de Salm et on y faisait des bombances dont les tapis avaient conservé la trace. Pour ces solennités, Madame Eudes *portait en sautoir le Cordon rouge du Grand Croix*. Mais elle n'en était pas plus fière pour cela et disait volontiers au concierge du palais « : Ce n'est plus comme du temps de Flahaut où tu étais forcé de dire M. le comte. Appelle-moi comme tu voudras, tutoie moi si ça t'arrange ; moi je m'en bats l'œil ».

Il était de bon ton de se montrer aux soirées de Mme Eudes et le monde communard s'y empressait. On se rengorgeait en disant : je vais chez la Générale, etc.

Comme on le voit, le costume de Mme Eudes était à la fois original et imposant, mais n'était pas aussi réduit et suggestif (bas roses et bottines seulement) que l'écrit le prince.

DEHERMANN.

—

Capitaine des Becs de Corbin (LX, 273). — Dans la Maison du Roi figuraient les Gentilshommes à bec de Corbin qui primitivement au nombre de 100, formèrent sous Louis XIV, 2 compagnies de 100 hommes commandées par un capitaine et un lieutenant.

A l'entrée du Roy et de la Reine à Paris, le 20 août 1660, les 2 Compagnies suivaient le roi, ayant à leur tête le marquis d'Humières et le comte de Péquilin-Lauzun ; les gentilshommes armés de leur hache d'armes à manche, recouvert de velours bleu et terminée par un marteau et un bec de faucon.

Ce corps fut supprimé durant le règne de Louis XIV.

B. P.

*
* *

Chacun sait ce qu'est un bec de corbin : en général un outil de fer ou d'acier recourbé et terminé en pointe. En art militaire il y a des marteaux d'armes dits becs de corbin, des pertuisanes, des hallebardes courtes, des cannes d'armes. Or, certains officiers, aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient autorisés à porter dans quelques cérémonies, la canne à bec de corbin. C'étaient des gentilshommes spécialement préposés à la garde du roi et qu'on appelait des gentilshommes à bec de corbin. Ils formaient une compagnie appelée les Becs de Corbin. A ce titre ils avaient un capitaine qui fut justement avant le 25 juin 1684, Louis de Crevant d'Humières, que le P. Anselme qualifie de capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, mort à Versailles le 30 août 1694.

E. GRAVE.

*
* *

Le bec de corbin était une espèce de hallebarde que portait une Compagnie particulière des gardes du roi, gentilshommes à bec de corbin ou au bec de corbin. « Couvisson eut une place dans les 100 gentilshommes de la maison du roi, c'est-à-dire les becs à corbin (Saint-Simon 143. 83). »

Racinet costume historique, pl. 372, figure au bas de la planche (reproduction d'un dessin de Charles Nicolas Cochin publié en 1737) un jeune officier de la maison du roi faisant repriser son bas et prenant le menton de la jeune ravaudeuse. C'était, dit Racinet, un des 100 ou plutôt des 290 gentilshommes à bec de corbin. La canne haute se terminant en bec de faucon était l'insigne, de ces officiers marchant deux à deux devant le roi aux jours de cérémonie et se tenant auprès de lui les jours de bataille.

C'était donc cette charge de capitaine des becs de corbin qu'occupait le maréchal d'Humières.

DEHERMANN.

*
* *

On appelait *bec-de-corbin*, une hallebarde à manche court dont le fer était recourbé en bec d'oiseau de proie vers la pointe. On l'appelait aussi *becquoisel* ou *bec-de faucon*. Cette arme est surtout connue pour avoir donné son nom à l'une des compagnies de gardes du corps des rois de France, celle des *Cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roy*, couramment appelée, à partir d'Henri III, *Compagnie des Bec-de-Corbin*. Cette troupe d'élite avait été instituée par Louis XI, le

4 septembre 1474. Elle était composée de cent hommes d'armes ayant chacun avec lui deux archers. Son premier capitaine fut Hector de Golart, à qui succéda Louis de Gravelle, sieur de Montaigu. Sous celui-ci les archers furent enlevés à la compagnie et formèrent la petite garde du corps du roi. Une seconde compagnie de cent gentilshommes fut instituée par Charles VIII. Une ordonnance rendue par Henri III le 1er janvier 1585 vint régler le service de ces deux compagnies ; elle porte que cinquante gentilshommes sont de service par quartier auprès du roi. C'est alors que la hache d'armes ou courte hallebarde dont elle était armée valut à cette troupe le nom de *Becs-de-Corbin*. Supprimées par Louis XIII en 1629, ces deux compagnies furent rétablies vingt ans après par Louis XIV, mais la seconde fut supprimée en 1686. Sous Louis XV, la compagnie restante était composée de deux cents gardes commandés par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Le capitaine disposait des charges de tous ses subordonnés, quand elles devenaient vacantes.

Les *Becs-de-Corbin* marchaient deux à deux devant le roi, les jours de cérémonie, tenant à la main leur « pertuisane à l'antique » selon l'expression d'un historien contemporain. Dans le principe, ils devaient suivre le roi à la guerre et se tenir auprès de lui dans les batailles, mais ces fonctions belliqueuses étaient tombées en désuétude à partir du règne de Louis XIII.

C'est à l'affaire du Pas-de-Suze, en 1629, en effet, qu'ils sont signalés pour la dernière fois sur un champ de bataille. Les cérémonies où ils accompagnaient le roi étaient seulement celles du sacre du mariage du roi et de la réception des chevaliers du Saint-Esprit. Dans la solennité du sacre pour se rendre à l'église, les *Becs de Corbin* marchaient derrière le clergé et les hérauts d'armes, précédant immédiatement le connétable et le roi. Arrivée à la cathédrale, la compagnie demeurait dans la nef avec les Cent-Suisses, mais le capitaine se plaçait à deux pas en avant et à gauche du roi. Pour sortir, les Cent-Suisses ouvraient la marche suivis immédiatement des *Becs de Corbin*.

NAUTICUS.

Les gendarmes de la garde du roi en 1766 (LX, 331). — Mon confrère trouvera certainement le renseignement dans un ouvrage édité à la Librairie centrale des Beaux-Arts, 13, rue Lafayette : *Armée française. Historique et uniformes des régiments*, par le colonel Titeux. On vend séparément chaque série de régiments. Dr BILLARD.

*
* *

Consulter : Lucien Mouillard. *Les Régiments sous Louis XV*.

EX-LIBRIS.

*
* *

Les gendarmes portaient l'habit rouge jusqu'à leur disparition en 1787. En 1724, nous trouvons l'uniforme suivant. Officiers : habit rouge, galon or : parements noirs, galon or : veste noire, galon or culotte rouge. La troupe a la même tenue, mais l'habit est orné ainsi que les parements, de boutonnières en galon d'or. Chapeau à galon d'or et à cocarde noire. En 1787, l'habit est toujours rouge. Les officiers ont un collet noir, des parements et des retroussis noirs, à galons d'or : épaulettes or, veste comme en 1724, culotte noire. La troupe a l'habit rouge, collet rouge, retroussis et parements noirs galonnés or, poches galonnées or : épaulettes or, veste noire, galon or, culotte noire. B. P.

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3, 67, 127, 236, 290, 348). — M. Rey attribue au drapeau hollandais une origine, que je ne puis laisser passer sans rectification.

Le drapeau du Taciturne, orange blanc en bleu, sous lequel les Hollandais s'affranchirent du joug espagnol, fut arboré en premier sur la flotte des gueux de mer en 1572. Plus tard l'orange fut remplacé par le rouge, d'après quelques auteurs en 1653, commencement de la première époque de gouvernement sans stadhouder. D'après d'autres, le rouge et l'orange étaient employés indifféremment avant et après 1653.

Sur les tableaux de l'école hollandaise représentant des batailles navales on trouve les deux couleurs dans les drapeaux. Le décret du 14 février 1796 des Etats Généraux de la république Batave dit, que « comme drapeau national sera adopté le drapeau ordinaire et ayant été

toujours celui de cet Etat, savoir rouge, blanc et bleu. » Tout cela démontre clairement que la conquête française n'a exercé aucune influence sur le drapeau.

Puisque nous causons drapeaux, encore quelques mots à propos de celui de la Russie, qui date de 1695 et eut pour modèle ce même drapeau hollandais. Archangel, longtemps le seul port de la Russie s'était développé grâce à l'élément hollandais qui y prédominait. Le czar Pierre le Grand s'y rendit en 1693 et y resta quatre mois, avec toute sa cour, l'hôte des négociants de cette nation. En sa présence on commença avec des constructeurs venus expressément de Zaandam, la construction d'un navire, qui lancé en 1695 fut le premier vaisseau russe sur lequel flotta le pavillon, que Pierre Ier venait d'adopter et qui montrait dans un ordre interverti les mêmes couleurs que le drapeau hollandais, le blanc en haut, le rouge en bas et le bleu au milieu. F. KOCH Jr.

—

Les statues du pont de la Concorde (LX, 333). — J'ai toujours entendu dire, en effet, que les douze statues placées aujourd'hui dans la cour du château de Versailles avaient été enlevées du pont de la Concorde parce qu'elles en chargeaient dangereusement les piles. Quant à la destination que leur a donnée le roi Louis-Philippe, il paraît difficile d'en imaginer une plus fâcheuse. Ces colosses assez médiocres, d'ailleurs, en général, ne sont pas à l'échelle des bâtiments un peu traînants, sans doute, mais tout de même imposants de Versailles. C'est le sort des statues démesurées pour lesquelles on n'a pas préparé un cadre approprié, de tout rapetisser autour d'elles, paysages ou édifices. C'est en effet bien connu et les preuves en abondent.

Quant aux « gaffes » commises par ce « pauvre Louis-Philippe » j'en suis parfaitement d'accord avec M. Henry Maret; s'il a sauvé Versailles, il l'a gâté en maintes parties et d'une manière irrémissible. Mais enfin le vandalisme bourgeois de Louis-Philippe n'est qu'un chapitre dans l'histoire de la destruction artistique en France. Et le livre n'est pas terminé, ah non, j'en atteste les insanités monumentales et le vandalisme imbécile, dont, sans parler des restaurations injurieuses, nous sommes les témoins à Paris comme en province. H. C. M.

***

Les piles du pont de la Concorde n'ayant pas depuis la construction du Pont reçu de décoration, Napoléon, par décret impérial du 1er janvier 1810, ordonna de faire exécuter et d'y placer les statues des généraux Saint-Hilaire, Espagne, Lasalle, Lapisse, Cervoni, Colbert, Lacour, Herso, elles devaient être exécutées en marbre de 14 pieds de haut, à peine achevées à la Restauration, elles furent reléguées dans une cour des Invalides et une nouvelle série d'illustrations fut commandée.

Placées pendant quelque temps sur le Pont, ces hommes illustres en furent retirés, non à cause de la solidité du pont, mais par suite du mauvais effet produit.

Au moment de la création du Musée de Versailles, elles furent transportées dans la cour d'honneur du château ; leur nombre n'étant pas suffisant, l'administration se souvint des généraux de l'empire relégués aux Invalides ; trouvant leur grade insuffisant pour prendre rang parmi les illustrations du 2e projet, on décida d'en faire des maréchaux, quelques têtes furent coupées et quelques maquillages et ajustements opérés.

Le projet put s'exécuter, — elles font bien à Versailles, laissons-les en place de crainte de voir encore quelques têtes tomber. Pour instruire les visiteurs, le savant conservateur du Musée de Versailles pourrait peut être compléter les étiquettes en mettant :

Maréchal Martin, anciennement général Colbert.

Maréchal Lannes, ancien général Lassalle.

Maréchal Masséna, ancien général Saint-Hilaire, etc.

Les statues des généraux de l'Empire furent exécutées dans les anciens ateliers construits sur l'Esplanade des Invalides qui, en 1793, servaient à la fabrication des armes ; supprimés en 1810, ils furent remplacés par d'autres au Gros-Caillou, dépôt des marbres actuel. GÉO.

—

Le capitaine Joseph d'Aoust (LX, 221). — Je ne puis pas malheureusement renseigner notre confrère M. Paul Pinson. Le capitaine Joseph-Eustache Ghislaine

d'Aoust a dû quitter de bonne heure l'armée ; son dossier est à peu près vide aux archives de la guerre, car il ne renferme qu'une seule pièce : sa nomination, était capitaine au 3e bataillon d'infanterie légère de la Légion des montagnes comme adjudant de l'adjudant général La Banine. Le frère du capitaine Bernard d'Aoust, chef d'état major de l'armée des Pyrénées-Orientales, donna son agrément à cette nomination.

C'est peu, mais c'est tout.

Géo L.

—

Belleval, chevau-léger (LX, 278). — V. B peut demander à n'importe quelle bibliothèque : De Belleval, *Souvenirs d'un chevau-léger* (Paris 1866). A la Nationale, il trouvera l'ouvrage, avec sa cote, au *Catalogue général*. d'E.

—

Collection d'armes du marquis de Belleval (LX, 329). — Je déposerai dans quelques jours, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, le *Catalogue des Armes et Armures*, Habit de Mestre de Camp, composant la collection de *M. le marquis de Belleval et de Licques* dont la vente a eu lieu à Beauvais (Oise) les 21, 22 et 23 janvier 1901, après décès.

Le catalogue et la notice-préface qui précède la nomenclature des pièces vendues, intéresseront certainement M. F. Clérembray, auquel je me fais un plaisir d'offrir cet exemplaire.

F. Bargallo.

—

Famille du chancelier de Bethmann (LX, 108, 306). — Il paraît bien démontré, comme l'écrit notre savant correspondant Dr K von S., que la famille de Bethmann n'est nullement originaire de Hollande. Ce qui a pu contribuer à accréditer cette opinion erronée, c'est que Daniel Stern (la vicomtesse d'Agoult) descendante de cette famille par les femmes, écrivait dans son ouvrage *Mes Souvenirs* :

> Le protestantisme des Bethmann remontait à la réforme des Pays-Bas. Au temps des persécutions religieuses ils avaient quitté *la Hollande* où ils étaient établis, s'étaient réfugiés sur le territoire de Nassau, etc., etc

D'autre part, Simon-Maurice Bethmann (2e du nom) avait épousé une Hollandaise, Mlle Louise Boode, et ses descendants se trouvent, de ce fait, apparentés à de nombreuses et excellentes familles hollandaises.

La plupart des journaux allemands et français sont tombés dans une autre erreur en attribuant à cette famille des origines israëlites. Est-ce parce que Francfort a été le berceau de plusieurs maisons de Banque juives, entr'autres les Rothschild. Tout le monde sait, en effet, que cette ville a compté de tout temps, parmi les habitants, une grande quantité d'Israëlites, mais, en ce qui concerne les Bethmann, ils appartenaient de longue date, comme aujourd'hui encore à la religion protestante.

L'ouvrage de Daniel Stern, cité plus haut, l'atteste et parle, à diverses reprises, de « leur pure saveur de protestantisme », de leur attachement à cette religion qui provoqua, du reste, la longue résistance opposée au mariage du vicomte de Flavigny (père de Daniel Stern) avec Marie-Elisabeth Bethmann.

En relisant cet ouvrage, je remarque qu'il passe complètement sous silence Jean-Jacques Bethmann, frère des fondateurs de la maison de Francfort, et qui, lui-même, fonda à Bordeaux en 1740 une maison de commerce devenue par la suite très puissante et florissante.

C'était l'époque de la grande prospérité commerciale de Bordeaux ; J.-J. Bethmann joignait à des aptitudes d'homme d'affaires remarquables un esprit très cultivé et très ouvert. Il est souvent question de lui dans les mémoires ou lettres de Grimm et de Madame d'Epinay, avec lesquels il entretenait une active correspondance ; tous les étrangers ou personnages de marque passant par Bordeaux étaient reçus de façon luxueuse chez ce négociant grand seigneur qui offre une curieuse personnification des mœurs de l'aristocratie commerciale de cette époque. R. L.

—

De Bragelongne (LX, 222, 351). — En 1854, il y avait au Lycée Saint-Louis, dans la classe appelée alors logique (sciences) — aujourd'hui mathématiques élémentaires, un élève externe appelé Landry de Bragelongne, sur lequel je ne connais aucune autre particularité ; je crois pourtant me rappeler avoir entendu dire qu'il était des colonies. V. A. T.

***

Jacques de Bragelongne, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, est décédé à Paris en 1613, âgé de 63 ans. Il avait épousé Barbe Robert, dont il a eu 3 filles et 4 fils, parmi lesquels :

Claude de Bragelongne, écuyer, seigneur de Boisripaux, intendant des vivres des camps et armées de S. M. Sur la fin de sa vie, il a été honoré de l'ordre de la prêtrise, après le décès de sa femme, qui s'appelait Godefroy. Il en avait eu plusieurs enfans, entr'autres :

Robert de Bragelongne, capitaine et conseiller au Conseil souverain de l'isle de Gardelouppe, où il s'est fait une très belle habitation, avant même pris femme dans le païs, dont il a plusieurs enfans.

Ce fragment est extrait d'un volume imprimé en 1689 et intitulé : « Discours généalogique, origine et généalogie de la maison de Bragelongne ». (Bibl. Nat. L m³ 151)

La Chesnaye Desbois reproduit la même généalogie, mais il fait de Robert de B. un fils de Jacques et un frère de Claude.

J. G. T.

—

Tableaux de chasse de Brun (LX, 278). — Le petit-fils de Brun, M. Panchaud, demeurant à Chambéry, près Genève, possède quelques tableaux de son aïeul, ainsi qu'un petit album renfermant des portraits en noir et sanguine de membres de la famille royale et de grands personnages de la cour. Ces figures finement dessinées sont du plus grand intérêt.

J'ai de Brun deux gouaches, traitées en miniature, représentant un départ pour la chasse et une chasse au cerf.

Les descendants du peintre sont fort connus à Paris ; ils sont les fils du Docteur Brun-Odier, qui fut le fondateur d'Enghien ; ils doivent posséder des œuvres de Brun. NISIAR.

—

Descendance du général Caffarelli (LIX, 892 ; LX, 20, 307). — Le baron Charles Caffarelli qui figure comme préfet de Caen sous le premier Empire, parmi les membres de la famille de ce nom dont le comte de C. a donné l'énumération, (dernier numéro, col. 308) fut aussi préfet de Troyes. Il y était en 1814, lors de la première occupation des alliés et quitta la ville au moment de leur entrée. Quelques jours après, Napoléon les en ayant chassés et ayant repris possession de la vieille cité champenoise, on s'attendait à voir revenir le préfet. Mais il ne reparut pas. L'empereur, malgré son affection pour les Caffarelli desquels il disait « que c'étaient des fanatiques d'honneur », le révoqua et nomma à sa place le baron Rœderer. Le décret est, croyons-nous, du 24 février. D.

—

Famille de Castelnau (LIX, 949 ; LX, 74, 194). — En Guyenne, trois familles importantes de ce nom :

Celle des marquis de Castelnau, Geaune; comtes de Capian, Brocas, Galapian, Miramont, Batz, originaire du Tursan, remontant au XIII[e] siècle, représentée par la marquise de CastelnauTursan, veuve et sans enfant. *D'azur au château crénelé de sable.* Alias : *De gueules au château crénelé d'argent, maçonné et ajouré de deux fenêtres de sable, flanqué de deux tours rondes pavillonnées et girouettées d'argent et maçonnées et ajourées de sable ; le château bâti sur une rivière d'azur, accosté d'un lion d'or, rampant contre La tour senestre.* (Armorial de 1696).

Celle des marquis de Castelnau d'Auros, barons d'Issan, Cantenac et Labarde qui revendique une communauté d'origine avec la précédente ; elle s'est fixée en Bazadais au XVI[e] siècle et compte encore plusieurs représentants dans la Gironde, dont le chef est le marquis de Castelnau d'Essenault qui a plusieurs frères et sœurs. *De gueules au château ouvert d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de trois donjons crenelés de même.* Ils écartèlent d'Essenault.

Enfin celle des marquis de Castelnau, de la Loubère, comtes de Beaumont, barons de Jonville et Concressant, seigneurs de la Mauvissière (en Libournais) Coarraze ; maison d'origine féodale, originaire de la Bigorre qui a produit des personnages d'une grande valeur, entre autres un maréchal de France. Armes : *D'azur au château d'argent à trois donjons avec leurs girouettes.* Alias : *Parti, au I d'azur à trois chevrons d'or ; au II, de gueules au château d'or, girouetté d'argent ; coupé d'argent à deux loups passant de sable* (Armorial de 1696, Registre de Guyenne).

PIERRE MELLER.

René de Châlon à Bar-le-Duc (LIX, 893 ; LX, 21, 81, 201). — Je réponds à la note fort aimable de notre confrère A. M. J'ai vérifié et le prénom de la femme de René de Châlon est bien Anne et non Louise, comme je l'avais écrit par erreur. J'ai appris en outre que cette princesse pleura peu de temps son mari et convola en secondes noces avec le duc d'Arsschot. GEO L.

—

Le Père Cotte (LX, 334) — Il existe à la bibliothèque de Laon, un portrait du Père Cotte ; il a été reproduit en tête de la notice intitulée :

Biographie d'un Laonnois célèbre, Louis Cotte, (1740-1815) *fondateur d'Enghien*, publiée en 1899 par G. Chalmel.

Aux Cabinets des Estampes, on trouve aussi un portrait du même personnage, dans la collection de Fleury, tome VII, f° 11. JEHAN.

—

Marquis de Dampierre (LX, 278). — Erard de Dampierre, exempt des gardes du prince de Condé, et Esme son fils furent maintenus en 1668, à l'Intendance du Berry, élection de Bourges, sur preuves remontant à Hugues de Dampierre, lequel reçut en 1563 commission de lever cent hommes de guerre pour le service du roi, et épousa, en 1546, Claire de Chauzy. Erard épousa, en 1625, Angélique de Lanty ; Esme, leur fils, épousa en 1655 Aimée de Malivaut.

Cette famille portait : *d'azur à trois chevrons d'or*. (V. *Recherches de la Noblesse du Berry*, par le comte de Toulgoët).

Lors de l'Assemblée de la noblesse en 1789, le marquis de Dampierre, seigneur d'Angibault, comparut par fondé de pouvoir parmi les gentilhommes du bailliage de Châteauroux (V. *Catalogue des gentilshommes de Touraine et Berry* par Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy). HERALD.

—

Danican-Philidor (LX, 5, 246, 312). — On lit dans le *Journal Officiel* du 25 août, au titre des pensions militaires :

Danican-Philidor (Noémie-Victoire-Fanny) veuve Gabet, le mari chef de bataillon, 1333 francs.

PAUL PINSON.

* * *

L'artiste signalé par M. Tres Artes et qui mourut fou à Blois, n'a que faire avec la famille Danican-Philidor. Alphonse Phylidor (par un y), violoniste assez habile, était né à Paris le 25 février 1814 Admis au Conservatoire, il y obtint en 1830, non un premier prix de violon, mais un accessit pour cet instrument, en même temps qu'il se faisait décerner un premier prix de solfège. Peu après, il faisait partie de l'orchestre du théâtre de la Gaîté. C'est tout ce que j'en sais pour ma part. Mais, je le répète, et l'orthographe de son nom l'indique, il était absolument étranger aux Danican-Philidor.

Ceci dit, je suis obligé de protester contre une insinuation de M. Tres Artes. Le grand compositeur, André Philidor, l'auteur de tant d'œuvres charmantes, n'était nullement joueur, au sens qu'on attache à ce mot ; il jouait aux échecs, et l'on sait que ce jeu est un jeu de savant, qui ne laisse rien au hasard, et qui est parfaitement inoffensif. Il y était d'une force absolument exceptionnelle, et telle que nul n'eût été tenté de risquer sa fortune avec lui, certain d'avance qu'elle eût été perdue, Philidor ne connaissant point de rival. Le traité qu'il publia sous ce titre : *Analyse du Jeu des échecs*, à peine âgé de vingt ans, est classique encore aujourd'hui. A. P.

—

L'ami de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 9, 78, 130). — Les énigmes de l'histoire littéraire sont bien difficiles à déchiffrer. Quoi qu'on en puisse penser, celle qui est relative à l' « ami » de Mme Desbordes-Valmore n'est pas encore résolue. M Frédéric Loliée a tenu naguère pour le chevalier Dupuy des Ilets, et je crois lui avoir prouvé qu'il se trompait. Aujourd'hui, M. Léon Séché et M. Jacques Boulenger tiennent, après beaucoup d'autres, pour le misérable qui s'appelait H. de Latouche, à qui l'on peut pardonner beaucoup de choses en faveur de ce qu'il a fait pour la gloire d'André Chénier. Pour M. Léon Séché, dont je lirai avec plaisir le livre qu'il prépare sur Henri de Latouche, « il est acquis maintenant aux yeux de ceux qui sont allés au fond des choses que cet ami de la jeunesse de Marceline ne fut autre qu'Henri de Latouche ». Pardon ! je crois pouvoir dire que je suis de ceux « qui sont allés au fond des choses », et

pourtant je déclare que rien n'est acquis pour moi. Qu'on m'entende bien : je n'affirme pas de façon absolue que le séducteur n'est pas de Latouche, mais les preuves qu'on prétend m'opposer n'en sont pas pour moi J'ai l'habitude de chercher la vérité, je la cherche ici avec honnêteté, sans passion ni parti-pris, et je ne la trouve pas.

Sainte-Beuve a écrit lui-même à ce sujet le nom de Latouche, et personne plus que moi ne respecte Sainte-Beuve, qui d'ailleurs avait un culte pour Marceline ; mais.... mais il tenait ce nom de Guttinguer, qui l'avait lui-même de Pauline Duchambge. Qu'on me permette de dire ici que cette révélation, si elle était prouvée, eût été simplement une trahison de la part de cette dernière. Mme Duchambge, qui était comme une sœur pour Marceline, connaissait certainement son secret ; mais ce secret, si impénétrable pour tous, elle aurait été indignement le révéler à Guttinguer, qui ne faisait pas d'histoire et à qui cela devait être parfaitement égal, et cela sans nécessité, par pur bavardage féminin ! A qui le fera-t-on croire sérieusement ? Reste la lettre de Marceline à Sainte Beuve sur Latouche. Nous y viendrons.

Quant à M. Jacques Boulenger, dont je viens de lire tout d'un trait le livre récent, écrit « sur des papiers inédits », cette lecture ne m'a pas, comme il le supposait, fait changer d'avis au sujet de Latouche. (Pour le dire en passant, j'en connais aussi, des papiers inédits, car je suis en possession de *tous ceux* de la famille Valmore). Pour M. Jacques Boulenger, la lettre cérémonieuse de Latouche à Marceline, signalée par moi, en date du 5 octobre 1819, ne signifie absolument rien. Véritablement, ses arguments et la façon dont il les expose me stupéfient. Il suppose d'abord tout simplement que Marceline, quoique mariée, a eu le désir de revoir l'amant qui l'avait abandonnée dix ans auparavant, et qu'elle a usé d'un subterfuge pour lui ouvrir la porte de sa maison, après quoi elle en a fait l'intime ami de son mari. Il suppose ensuite que Marceline a renoué des relations, coupables cette fois, avec son ancien séducteur. Enfin, il va jusqu'à insinuer charitablement que sa fille aînée, Ondine, serait peut-être la fille, non de Valmore, mais de Latouche lui-même ! Que l'on ne croie pas que j'exagère : « Sans doute, dit M. Boulenger, sans doute la pauvre Marceline le renoua, ce lien douloureux, et l'on se demande malgré soi si sa fille aînée, cette spirituelle et réservée Ondine, bizarrement nommée Hyacinthe à son baptême, et dont Latouche n'avait pas été le parrain, avait bien pour père Prosper Valmore .. » Mais alors, cette femme infâme serait à la fois une imbécile et une catin ! Franchement, ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'histoire et qu'on jette le mépris sur une femme qui fut trompée, mais dont toute l'existence fut un modèle de droiture et d'honnêteté.

M. Boulenger dit encore, après avoir fait tout bonnement les suppositions qu'on vient de voir : — « J'avoue que le rôle de Marceline n'est pas là des plus plaisants. Mais qu'y faire ? Il y a des arguments très forts pour démontrer que le séducteur de Marceline avait bien été Latouche, et notamment le témoignage écrit de Guttinguer et de Sainte-Beuve, *et le témoignage oral du propre fils de Mme Valmore, rapporté par M. Lacaussade* ». Quel est-il donc, ce témoignage, et où le trouve-t-on ? Est-ce dans l'article que Lacaussade donna à la *Revue européenne*, est-ce dans la notice placée par lui en tête de la dernière édition des œuvres de Marceline ? Je ne le découvre nulle part. Peut-on me le montrer ? J'imagine qu'on y aura quelque difficulté. Par ailleurs, j'ai à peine besoin de dire que dans mes nombreux entretiens avec Hippolyte Valmore, cette question n'apparut jamais.

Après avoir argumenté comme on l'a vu, M. Boulenger nous montre Latouche, devenu dans la suite presque le commensal de la maison Valmore, familier entre tous, Latouche, âgé de 54 ans, mais « bien conservé » s'éprenant d'Ondine, la poursuivant de ses obsessions, et rêvant de devenir l'amant de la fille (qui pourrait être la sienne, avez-vous dit) après avoir été celui de la mère. Certes, une canaillerie de plus ne serait pas pour étonner de la part du personnage, pour lequel Sainte Beuve — avec beaucoup d'autres — avait l'estime que l'on sait — et qu'il méritait. Sur ce point M. Boulenger donne des preuves convaincantes, et il faut voir les inquiétudes de Marceline

au sujet de sa fille et de cette poursuite de Latouche mêlée à l'histoire assez malpropre d'une autre liaison de celui-ci, et combien est écœurée de tout cela la pauvre femme, qui juge l'infâme comme il le mérite et qui ne se gêne point pour donner sur lui son opinion trop justifiée, tout en se débattant pour sauver son enfant des dangers qu'elle lui voit courir.

Et c'est ici que j'en viens à la fameuse lettre de Marceline, dont on fait tant d'état et qui sert d'argument si fort à tous ceux qui veulent absolument découvrir en la personne de Latouche son séducteur. On sait que cette lettre était une réponse faite par elle à Sainte-Beuve, qui, voulant faire un article sur Latouche à l'occasion de sa mort, lui avait écrit pour lui demander à son sujet quelques renseignements, sachant qu'elle l'avait connu de près et intimement. Or, dit-on, puisque Sainte-Beuve s'appuyait en cette circonstance sur ce fait qu'elle avait bien connu Latouche, c'est donc que c'est celui ci qui avait été son amant. Pardon ! Sainte-Beuve était au courant des relations de Latouche non seulement avec Marceline, mais avec sa famille et tous les siens, il n'ignorait rien de sa conduite odieuse envers Ondine, il savait les transes éprouvées en cette occurrence par la pauvre mère, et il me semble que tout cela suffisait pour qu'en effet elle le connût bien et que Sainte-Beuve s'adressât à elle pour le pouvoir apprécier en meilleure connaissance de cause. A mon sens donc, et qu'on me permette de le dire, au point de vue de la thèse soutenue, l'argument qu'on tire de cette lettre est sans valeur, et j'en attendrai de plus probants pour me faire une opinion certaine.

J'ai déjà dit que je n'avais sur ce sujet délicat, et que M. Boulenger me semble vraiment avoir traité avec un peu trop de légèreté, aucun parti-pris, aucune idée préconçue ; que je ne niais pas d'une façon absolue que Latouche ait été l' « ami » de Marceline, mais que jusqu'ici je ne le croyais pas, parce qu'on n'apportait sur ce point aucune preuve décisive, et que l'on se bornait à de simples inductions. Pour me faire changer d'opinion, moi qui connais bien, et pour beaucoup de raisons, l'histoire intime de Marceline, je demande qu'on me présente cette preuve irrécusable. Elle ne m'est point donnée dans le livre de M. Boulenger. Si je la trouve dans celui que M. Léon Séché prépare sur Latouche, je m'inclinerai galamment, sans contrainte et sans embarras, devant la vérité révélée.

Jusque-là, non. ARTHUR POUGIN.

—

Mgr Lacroix, évêque de Bayonne (LX, 280). — François Lacroix, nommé evêque de Bayonne le 10 août 1837, fut sacré le 12 avril 1838 par Mgr de Quélen ; il donna sa démission le 14 juin 1878 et mourut dans sa ville épiscopale le 11 octobre 1882, à près de 89 ans.

Voir sur lui l'*Episcopat depuis le Concordat jusqu'à la séparation* (*1802-1905*). Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, gr. in-8, p. 112-113. G. O. B.

***

François Lacroix, né en 1793, nommé le 10 août 1837, préconisé le 14 février 1838, sacré le 12 avril suivant. — Démissionnaire le 14 juin 1878, mort le 11 octobre 1882. (Cf. *L'Episcopat français du Concordat à la Séparation* 4° Paris, Société Bibliographique, 5 rue Saint-Simon). ALEF.

***

Mgr François Lacroix naquit à Entraygues (Aveyron) le 6 novembre 1793. Sacré évêque de Bayonne, à Paris, en 1838, il démissionna fort âgé en 1878 et décéda à Bayonne en novembre 1882. Il était officier de la Légion d'honneur et assistant au Trône pontifical, ce qui lui donnait le titre de comte romain. Armes : *d'azur à la croix de passion d'or, entrelacée d'une couronne d'épines de sable.* SAINT-SAUD.

***

Mgr Lacroix se nommait François. Il portait : *d'azur à la croix de la passion de sable.* Cf. : *Armorial des prélats français du XIXe siècle*, par M. le comte de Saint-Saud.

***

François Lacroix, évêque de Bayonne, fut consacré le 12 avril 1838 et résigna son siège au mois de juin 1878. DA.

***

Né à Entraygues (Aveyron) dioc. de Rodez le 16 nov. 1795, Françoix Lacroix fut élevé au collège d'Entraques, fit sa philosophie à Rodez et sa théologie à Toulouse. Il était licencié en 1812 et entra dans la Compagnie de Saint-Sulpice qui l'envoya, l'année suivante, prof. de théo-

logie à Toulouse, d'où il passa avec la même chaire au Séminaire de Paris. Ordonné prêtre à Paris en 1820, par le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, il est professeur d'Ecriture sainte à la faculté de théologie de Paris. En 1822 il est supérieur du grand séminaire de Rodez, et vicaire général honoraire de ce diocèse. En 1836 on le trouve directeur d'une communauté religieuse à Toulouse. Nommé par le roi évêque de Bayonne le 10 août 1837, il est préconisé le 23 février 1838. Le 19 mars de la même année est signée l'ordonnance royale autorisant la publication des bulles et le 12 avril suivant il est sacré à Paris, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur par Mgr de Quélen assisté par Mgr. Marcelin Bonamée, archevêque titulaire de Chalcédoine, et Mgr Simon Lemercier, évêque de Beauvais.

Le 15 mai 1838 il est intronisé dans sa cathédrale, le 17 août 1843 est fait chevalier de la Légion d'honneur, en 1851 comte romain. La même année, du 20 au 30 août il assiste au concile provincial d'Auch. Le 5 septembre 1858, accompagnant l'empereur et l'impératrice dans leur visite aux travaux de la barre de Bayonne, il bénit les travaux qu'on y faisait. Le 13 août 1861, il est officier de la Légion d'honneur, le 22 mai 1862 assistant au trône pontifical, prend part en 1869 au Concile œcuménique du Vatican, votant l'infaillibilité du Souverain Pontife. Il donne sa démission après 40 ans d'épiscopat en juin 1878 et meurt à Bayonne, dans la maison de l'Espérance où il s'était retiré le 11 octobre 1882.

Ses armes étaient *d'azur, à la croix haute alésée d'or, entrelacée en cœur d'une couronne d'épines de sable*; on peut consulter *L'Episcopat français* depuis le Concordat jusqu'à la Séparation, pag. 112.

Dr A. B.

—

M. de Montléart et son titre princier (LX, 164, 312). — Je puis assurer M. S. O. qu'il n'existe pas de concession sarde de titre de prince à M. de Montléart. Les anciennes archives de la Chambre des Comptes à Turin (*Archivio di Stato* sezione III) sont très completes sur la série documentaire de la Noblesse et donnent un résultat négatif. La concession autrichienne de 1822 est-elle bien prouvée ?

Baron MANNO.

—

Nirvenheim (LX, 281). — *Corrigez* Nivenheim ; on trouve aussi la forme Niveneham.

DA.

—

Pellegrino Rossi (et non Ropi) (LX, 169). — Pellegrino Rossi était né à Carrare. Il peut par conséquent fort bien appartenir à une des nombreuses familles nobles de la Toscane qui portent le nom de Rossi. M. le baron Manno trouvera des détails sur les sept ou huit différentes nationalites de Pellegrino Rossi dans *les Guêpes* d'Alphonse Karr et sur sa mort dans *Alcuni Ricordi di Michelangelo Caetani Duca di Sermoneta*.

HENRI PRIOR.

—

La femme de Théveneau de Morande (LX, 334). — Elle s'appelait Elisabeth Saint-Clair. Voir un article sur Théveneau de Morande, par M. Albert Albrier dans le *Bulletin du bouquiniste* du 15 décembre 1875 et, au besoin : *Théveneau de Morande. Etude sur le XVIIIe siècle*, par Paul Robiquet (Paris, Quantin, 1882), p. 303.

IN-OCTAVO.

* * *

Le 13 juillet 1773, d'Eon écrivait de Londres au comte de Broglie :

Je sais que Théveneau de Morande a mis à composition d'argent plusieurs personnes riches à Paris par la crainte de sa plume... comme ses passions sont aussi impétueuses que son esprit, depuis l'impression de son Gazetier Cuirassé il a épousé la fille de son hôtesse qui faisait et défaisait son lit avec lui ; il en a deux enfants et vit bien avec elle.

Morande paraît avoir senti, du moins à l'origine, une vraie tendresse pour sa femme ; il en parle souvent dans sa correspondance ; témoin ce poulet plutôt cette adresse à d'Eon, au cours de leurs relations à Londres en 1773.

Ma femme qui est un peu cahotée par sa nouvelle grossesse qui sera sûrement la dernière vous fait mille compliments plus tendres les uns que les autres ; mon petit garçon se dispose à vous recevoir avec une douzaine de mots dont il est très fier. Quand vous voudrez bien nous prendre pour Philémon et Baucis et venir frugalement partager notre laitage et nos fruits, ma petite Baucis vous donnera de son propre lait, si vous en

voulez et vous pourrez vous charger de le lui rafraîchir par reconnaissance. Jupiter, si sa vieille hôtesse eut ressemblé à la vôtre, ne se le fut pas fait dire deux fois.

On sait que d'Eon n'était guère compromettant. V. B.

—

Où se trouvent actuellement les portraits originaux de Vauban ? (LX, 273). — M. de la Bonnière de Beaumont, dont le nom est indiqué dans la demande de M. Albert de Rochas, est-il l'ancien préfet maritime de Toulon ? Dans le cas de l'affirmative, c'est celui que j'ai connu vice-amiral à Cherbourg. Il est aujourd'hui décédé, sa veuve habite Paris et sa fille unique mariée habite également la même ville.

Dans la même demande, M. de Rochas mentionne qu'une réplique du portrait de Vauban se trouvait dans le salon au rez-de-chaussée du cabinet du ministre de la guerre et que le capitaine Carnot avait constaté qu'il avait été donné par une dame Leprestre, en souvenir de son mari, médecin de l'hôpital de Caen qui se croyait de la famille du maréchal.

Madame veuve Ferdinand Leprestre, née Phina Gillon, fille d'un bourguemestre de la banlieue de Bruxelles, était la seconde femme du docteur Leprestre et légataire universelle de la première femme du docteur Leprestre.

Dans les pièces imprimées d'un procès entre la famille de Bourmont et la famille Leprestre, procès qui fut jugé à Caen il y a quarante ans, et dont j'ai une partie sous les yeux, on trouve une certaine quantité de renseignements qui pourraient aider à retrouver les anciens possesseurs du portrait du maréchal de Vauban.

Madame Louise Méritte-Longchamp, fille unique de Charles Louis, ancien émigré, et d'Amélie Damours, première femme du docteur Leprestre, n'avait aucune fortune. Elle s'était mariée au mois d'août 1827 ; mais elle fut faite légataire universelle de la cousine germaine de son père, Mme Lecerf de la Boulaye, laquelle décéda le 14 décembre 1850, légataire universelle elle-même de son mari, possesseur d'une grande fortune et qui était décédé le 17 avril précédent.

Il paraitrait des renseignements contenus dans cette procédure que la fortune possédée par Mme Leprestre, née Méritte, provenait médiatement de monsieur de la Boulaye et que le portrait pouvait provenir de la même succession.

Mme Leprestre, née Méritte, décéda le 25 janvier 1866 et son mari quatre ou cinq ans après, époux de Mlle Gillon, qui, devenue veuve, est entrée comme religieuse à l'Hôtel-Dieu de Caen, où je l'ai vue encore vers 1890.

L'Inventaire après le décès de Mme de la Boulaye est dans l'étude de Me Perrotte, notaire à Caen, à la date du 15 janvier 1851. Le portrait y est-il mentionné ?

Possesseur de la grande fortune de monsieur de la Boulaye, Mme Leprestre, née Méritte, avait doté plusieurs jeunes filles et entre autres, Mlle Teresa Milanollo, à qui elle avait donné 200.000 fr., et qui épousa M. Parmentier, aide-de-camp du maréchal Niel.

Est-ce à l'occasion de ce mariage que le portrait de Vauban fut dirigé vers le ministère de la guerre ? BEAUJOUR.

***

Un portrait du maréchal de Vauban, par Rigaud, se trouve au musée Lemercier, à Saintes. Ce tableau a figuré à l'exposition universelle de Paris de 1889. Un auteur qui achevait une étude sur Vauban, a demandé à la Ville de Saintes la permission de le reproduire en tête de son travail.

Cette autorisation lui a été accordée.

Pour remerciements il a négligé d'offrir son ouvrage à la Ville. P. B.

—

Vivant Denon (LX 335). — Je possède une gravure par *Canot*, in-4°, en largeur, représentant *Voltaire*, âgé, non pas assis, mais couché. Vivant Denon l'aurait dessiné d'après nature, en 1775.

Cette gravure porte dans son cadre ovale, en haut :

Le Déjeuné de Ferney

et hors cadre, en bas, à droite : « d'après nature, en 1775 » ; à gauche : « Canot sculp. » ; et au milieu : « London Printed for R. Sayer at n° 53 in Fleet Street ».

Le baron Roger Portalis, dans son ouvrage des *Dessinateurs du XVIIIe siècle*, à l'article de Denon, décrit ainsi ce dessin :

Dominique Vivant Denon, pendant son séjour à Ferney évoqua ce « Déjeuner de Ferney, dessiné d'après nature, le 4 juillet 1775 ; *Voltaire*, un peu chargé, est dans son lit, la main dans celle de Mme Denis sa nièce. Le

Déjeuner est sur une petite table et la scène est complétée par quelques personnages qui sont des portraits.

Le personnage assis dans un fauteuil serait Benjamin de La Borde...

Mon épreuve de cette gravure, fort curieuse et rare, est à toutes marges, bien conservée. Au-dessus du lit, dans les rideaux est fixé un tableau, représentant une scène de « La famille de Callas ».

VICTOR DESEGLISE.

—

Titres de noblesse. Noms de villes concédés (LX, 335). — On demande si un gouvernement monarchique peut faire une concession d'un titre de noblesse portant le nom d'une ville ou d'une terre d'un pays différent. Avec ça que Napoléon III s'est gêné de créer duc de Magenta le maréchal Mac-Mahon et comte de Palikao le général Cousin de Montauban, sans parler d'Isly par Louis-Philippe en faveur de Bugeaud, etc., etc.

OROEL.

—

Ordre de l'Eperon d'or (LX, 7, 142, 207, 296). — Dans la question de l'*Ordre de l'Eperon d'or*, la vérité a été cette fois rétablie dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

On lit en effet sous la signature Dr A. B. « Cet ordre comble donc une lacune et « comme il a pour protecteur la Vierge « immaculée, il est le second des Ordres « pontificaux, le premier étant, comme il « convient, celui du Christ.

A l'appui de cette assertion, je puis témoigner que j'ai lu, en 1906, une lettre intime du cardinal Macchi, Grand Chancelier des Ordres pontificaux adressée à un personnage auquel il annonçait qu'il était décoré, *Motu Proprio*, de l'Ordre de Saint-Sylvestre. Le vénérable cardinal signifiait nettement qu'en raison du très grand service que le dit personnage venait de rendre à l'Eglise il lui était décerné le brevet de chevalier de l'Ordre de Saint-Silvestre.

Cet ordre, ajoutait-il, vient d'être réorganisé sur des bases nouvelles et est à présent la plus grande distinction pontificale (après l'ordre du Christ, sous entendu).

X***.

—

Manuscrit contenant les armes et les statuts des chevaliers de la Table Ronde (LX, 217). — M. le comte A. de Blangy a publié, il y a une douzaine d'années : *La forme des tournois au temps du roi Uter et du roy Artus, suivie de l'Armorial des Chevaliers de la Table Ronde*. Cette impression d'un manuscrit dont M. de Blangy fixe la date entre 1469 et 1475 a été faite avec le plus grand soin et un très grand luxe. Elle n'a été tirée qu'à cinquante exemplaires dont aucun n'a été mis dans le commerce. Elle comporte une savante dissertation de 74 pages, la lettre de Jean de Bourbon à Pierre de Bourbon son frère, en lui offrant le précieux ouvrage, puis la *Forme qu'on tenait des tournoys et assemblées au temps du Roy Uter Pandragon et du roy Artus entre les Roys et princes de la Grande-Bretaigne et chevaliers de la table ronde*, soit trente pages, et enfin cent cinquante feuillets montés sur onglet, avec gardes, portant chacun l'écusson en couleur d'un des chevaliers. Format grand in-quarto. Imprimé à Caen en 1897, chez Charles Valin.

G. LE H.

—

Armoiries à déterminer, frappées sur un Almanach de 1789 (LX, 282). — Ces armoiries sont celles des Thiroux, famille d'Autun, à laquelle appartenait Thiroux de Crosne, lieutenant de police.

L'avocat LOUVAN GELIOT.

* * *

Ce sont les armes de la famille bourguignonne des Thiroux de Crosne, de Gerviller, de Mondésir, etc., à la différence que les barres chargeant la fasce doivent être rectifiées des bandes. Consulter l'*Armorial des Bibliophiles* de Guigard.

P. LE J.

* * *

Ces armoiries sont celles des Thiroux *d'argent, à une fasce d'azur chargée de 3 bandes d'or et accompagnée en chef d'une croix ancrée de gueules, et en pointe de 3 têtes de lion aussi de gueules posées 2 et 1*. (Cf. Dossiers bleus 632, Carrés d'Hozier, 600. Nouveau d'Hozier 314).

Baron A. H.

—

Armes de Marolles, Crény, Ruillier et Sainte-Volle (LX, 169).

QUATRESOLS DE MAROLLES (en Brie) : *D'azur au lion accompagné en chef d'une étoile, et en pointe d'une palme posée en bande, le tout d'or.*

GAIGNERON DE MAROLLES (Touraine, la

Martinique, Bordelais) : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de coq de même.* Alias : *D'argent au chevron d'azur accompagné des têtes de coq du même, barbées et crêtées de gueules 2 et 1.*

PIERRE MELLER.

—

Encore le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX ; LIX, 508, 872, 921, 950 ; LX, 63). — Pour ne point fatiguer le lecteur, je ne relève ici ni les plaisanteries de mon contradicteur, ni les triomphes qu'il s'attribue, ni les citations absolument étrangères au sujet qu'il multiplie, ni ses omissions de réponses sur des points importants, le lecteur jugera tout cela de lui-même ; j'arrive directement « au point véritable du débat », comme dit M. Raesler, « à la citation du livre du père Loriquet sur Waterloo. »

Je note d'abord que des pages de Michelet et de Génin qu'on m'avait objectées ? si naïvement, on ne retient maintenant que 2 ou 3 lignes, tout le reste est abandonné ; que de toutes les accusations accumulées contre l'*Histoire* du Jésuite dans ces passages, on ne garde qu'une seule, les autres sont oubliées. Le recul est sensible, on le voit.

Examinons donc cette seule allégation qu'on brandit encore contre Loriquet.

Il a écrit, on s'en souvient, parlant des vaincus de Waterloo :

On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre-tuer.

Là est tout le litige.

M. Raesler, qui est un *polémiste sérieux*, a lu 7 historiens pour s'éclairer sur cette question. Or, il est arrivé à ce résultat : il constate que pas un de ces divers écrivains dont certains « ont une grande notoriété » n'a nié le fait lui-même, que trois au contraire et notamment M. Houssaye, le plus récent et le mieux documenté, l'ont admis. Mais alors, qu'il me permette de le lui demander, est-ce un crime pour Loriquet d'avoir fait ce qu'ont fait ces derniers ? Est-ce un cas pendable, une preuve de monstrueuse scélératesse ? Qu'en pense mon contradicteur ?

Mais je l'entends qui me crie : Vous oubliez l'épithète de *forcenés* qu'il donne à ces braves. — Rassurez-vous, Monsieur, je n'oublie rien du tout.

Loriquet, je le sais, a qualifié de *forcenés* des soldats qui, au lieu de se conserver pour la patrie en faisant ce que tant de braves ont fait avant eux et continueront de faire après, au lieu du moins de vendre chèrement leur vie, ont préféré mourir inutilement. Est-ce nier leur héroïsme précédent, est-ce refuser de reconnaitre la vaillance qu'ils avaient déployée jusque-là ? En aucune manière ; c'est uniquement blâmer d'un mot un acte de désespoir que rien n'exigeait, que de nobles motifs interdisaient et qu'aucune morale païenne sérieuse n'a jamais absous. Donc tout le crime de Loriquet se réduit à l'emploi d'un terme énergique, trop énergique, si l'on veut. Merci à mon contradicteur d'avoir amené lui-même notre discussion à cette conclusion.

Dans l'une de ces fables aimables qu'on nous faisait apprendre aux jours de notre enfance, La Fontaine a écrit qu'il n'y avait rien de plus dangereux qu'un maladroit ami, il aurait pu, je crois, ajouter qu'il n'y a rien de plus secourable, de plus précieux que certains ennemis. Si Loriquet revenait parmi nous, il n'y contredirait pas, j'en suis sûr. P. DARBLY.

—

« Monsieur de Charette ». « La Vendéenne » chanson de Paul Féval (T. G. 347 ; LX, 122, 315). — J'ai toujours entendu dire que la musique de la *Chanson de Monsieur de Charette*, avait été composée par Léo Delibes. Cette musique — le chant, tout au moins — a été édité dans un recueil intitulé *Chants royalistes*, par M. Coulbault, d'Angers, chez Libaros, 1, place du Change, à Nantes.

Sans vouloir contester en rien le mérite de M. Letorey, il me sera permis de regretter qu'il ait en quoi que ce soit modifié la musique originale de ce chant très connu dans nos provinces de l'Ouest, mais qui ne saurait passer pour un *chant populaire* au sens qu'on donne le plus généralement à ce mot. H. B. D.

—

La première édition des œuvres de madame Desbordes-Valmore (LX, 10, 90, 199). — Je possède deux éditions des Poésies de Madame Desbordes-Valmore.

La première : *Poésies de Madame Desbordes-Valmore*, troisième édition, Paris. Théophile Grandin, libraire-éditeur, 1822. Jolie reliure veau plein, filets sur les plats, nervures sur le dos, tr. dor.

La deuxième : *Elégies et poésies nouvelles*, par Mme Desbordes-Valmore, Paris, chez Ladvocat, libraire MDCCCXXV. Imprimerie de Firmin Didot. Cette dernière édition a, parait-il, une certaine valeur. Mais pour moi ces deux volumes sont d'un grand prix ; elles portent *A Monsieur Edmond Géraud, Mme* (1) *Desb : Valmore.*

Edmond Géraud, le poète bordelais si apprécié était mon bisaïeul. Il était très lié avec Mme Desbordes-Valmore, lorsqu'elle séjourna à Bordeaux. J'ai plusieurs lettres d'elle à mes grands parents et une élégie qu'elle composa à la mort du poète en 1831, intitulée : *Aux mânes d'Edmond Géraud.* Je crois qu'elle est inédite.

Je serais reconnaissant à mes collègues Arthur Pougin et Jacques Boulenger, de m'informer s'ils n'ont pas trouvé des lettres de mon bisaïeul, dans le dépouillement de la correspondance de Marceline. PIERRE MELLER.

—

« Je me pleure » (LX, 337). — C'est sans doute à la comtesse d'Houdetot, belle-fille de celle dont le nom est resté célèbre, que fait allusion M. Noël Ramère.

Atteinte de la poitrine alors qu'elle était encore dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, la jeune femme qui se savait condamnée se désespérait de quitter sitôt l'existence. Elle restait de longues heures silencieuse et c'est en vain qu'on cherchait à la distraire de sa mélancolie : « *Je me regrette* » répondit-elle doucement, un jour, à un étranger ignorant de son mal, qui l'interrogeait sur la cause de sa tristesse.

Vicomte DE REISET.

—

La flûte de Pan (LX, 228, 289). — Au sujet de la question posée par le collaborateur V., et de la réponse qui y a été faite dans le numéro du 30 août dernier, par le collaborateur H. C. M., je vous demande la permission de rectifier une erreur commise par ce dernier.

L'étude de la « flûte de Pan d'Alésia » a été faite, non par M. Salomon Reinach, mais par M. Théodore Reinach, et elle a paru dans la revue *Pro Alesia*, 1re année, nos 11 et 12 (mai, juin 1907), pp. 161-169, 180-185, avec 2 planches et 6 fig. dans le texte (A. Colin, éditeur). Le travail existe en tirage à part. L. M.

(1) Marceline.

Les victimes du Livre (LX, 114, 322, 372). — Peut-on aussi comprendre sous cette rubrique les martyrs de la bibliophilie ? Si oui, je rappellerai avec émotion la fin de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Ile qui avait su réunir sur Paris une bibliothèque unique de livres et de documents.

Obligé de s'en défaire, le chagrin qu'il éprouva de voir tous ses beaux livres dispersés sous le feu des enchères, fut en grande partie cause de sa mort survenue peu après. P. DE M.

—

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté » (LIX, 617, 759, 874, 986 ; LX, 147). Nietzsche lui-même, dont on connaît la morale de dureté, Nietzsche qui recommande à l'*Uebermensch* la cruauté envers les autres, écrit, dans *Also sprach Zarathoustra :*

Que ta bonté soit la dernière victoire remportée sur toi-même. Puisque tu es capable de faire le mal, j'exige de toi le bien.

Je cite de mémoire, n'ayant pas mes livres en voyage, mais je réponds absolument du sens.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

La folle du logis (LX, 283). — Sauf erreur, ami Rusticus, la métaphore qui vous enchante est de l'aimable conteur Xavier de Maistre et se trouve dans son délicieux ouvrage : *Voyage autour de ma chambre.* S...E.

—

Guerre russo-japonaise (LX, 222). — Je ne sache pas que le grand ouvrage de Kouropatkine soit paru en français, mais il me semble me souvenir qu'il y a une édition anglo-américaine. Il a été publié en français la traduction d'un roman russe, *La Déroute*, qui est une réelle histoire de la guerre russo-japonaise. L'auteur a pris le pseudonyme de G. Erastoff. Je sais de source sûre que ce pseudonyme cache un officier supérieur russe. Ce livre, fort bien traduit par Marie Redgar et Iann Karmor, a fait très grand bruit en Russie, parce qu'il expose la vérité dans toute sa triste nudité. Et cet étalage des méfaits de l'autocratisme, appuyé du bureaucratisme, fait regretter que la Russie ne soit pas dotée du système de

parlementarisme et de liberté qui existent dans les pays vraiment civilisés.

La Déroute est un volume in-18 à 3 fr. 50, Emile Nourry, éditeur. Paris 1909.

AUGUSTIN HAMON.

—

Mystifiés littéraires (LX, 171, 321). — En 1903, Willy publia des vers de sa jeunesse qu'il prétendit extraits du discours académique, en préparation d'Edmond Rostand. La *Nouvelle Revue* les accueillit sans défiance et M. Jules Claretie les loua fort dans le *Figaro* du 29 mai 1903 que j'ai consulté à la Nationale et dont voici un extrait :

M. Henry Gauthier-Villars vient de publier quelques alexandrins de ce discours primitivement écrit en vers. En cette harangue le poète rappelait ses souvenirs de Provence...

Plus heureux, vous avez réalisé le rêve
Que j'ai conçu, là-bas, tout enfant, sur la grève
De Provence, où le rythme immortel de la mer
Apporte, avec l'odeur du goëmon amer,
L'arôme des lauriers et des myrtes d'Athènes...

Il y a de l'Athénien, en effet, chez ce Français de pure race, il y a aussi du rêveur etc., etc.

J'ignore si cet article de M. Claretie se retrouve dans la *Vie à Paris* du trop crédule académicien. MÉRIADEC.

* * *

Il y a, ce me semble, quelque confusion dans la question posée sous cette rubrique et signée Dubois.

Dans le volume qui contient la *Chronique de Charles IX* et la *Double méprise*, se trouve aussi la *Guzla*, avec la préface de 1827, qui a établi littérairement la mystification, et celle de 1840, qui en a donné le mot. Dans cette dernière, Mérimée ne manque pas de s'égayer doucement, mais sans rire, des critiques étrangers qui ont pris au sérieux ses fantaisies slaves. Il y a surtout un M. Gerhart, « conseiller et docteur quelque part en Allemagne » qui prétendit avoir facilement retrouvé sous la prose « le ryhme des vers illyriques ». Oh ! Mérimée ne s'ennuya pas.

Le *Théâtre de Clara Gazul, comédienne espagnole*, est une autre mystification non moins réussie. Le volume parut avec une préface signée Joseph L'Estrange et datée, antidatée, je pense, de 1825. Le théâtre parut, je crois, après la *Guzla*, et remarquant que Gazul est l'anagramme de Guzla, les malins découvrirent la supercherie.

Ainsi Clara Gazul est une Espagnole et n'a rien de commun avec la Guzla, dont l'auteur supposé est un chanteur populaire et joueur de guzla, le barde slave, Hyacinthe Maglanovich.

Il est difficile de pousser plus loin la vraisemblance que ne l'a fait l'auteur dans ses deux préfaces. C'est même cette perfection qui a donné l'éveil.

H. C. M.

—

Feu grégeois (LIX ; LX, 154, 264, 376). — Il serait naïf de croire que la chimie moderne ne puisse pas facilement reproduire ces compositions (feux grégeois), dit M. Léon Sylvestre.

Tout le monde est de cet avis, mais ce n'est pas une solution. Le feu grégeois a coulé par tonnes des marmites des anciens, et il est aussi mystérieux pour nous que le radium, qui n'est pas encore sorti des creusets de nos chimistes.

UN CURIEUX.

—

Les chiens de prison au XVIIIe siècle (LX, 329). — M. Gustave Fustier publie un extrait du *Tableau de Paris* (1781) de Mercier ; on y lit que d'énormes chiens faisaient la garde et même la police avec les geôliers et étaient dressés à saisir un prisonnier au COLLET et à le mener au cachot.

Ces chiens étaient donc bien grands et les prisonniers de bien petite taille.

J'estime que le mot MOLLET conviendrait mieux que le mot collet. Car, ces chiens, quoique énormes, ne devaient-ils pas bien plus souvent saisir le prisonnier par le mollet que par le collet ?

BEAUJOUR.

* * *

Extrait de la notice de M. Lucien Lambeau sur le *Couvent des Oiseaux*, rue de Sèvres et boulevard des Invalides :

. . . .

Quelque temps avant la fin de la Terreur, la discipline s'était ressaisie dans la maison de la rue de Sèvres, et avec l'arrivée d'un nouveau concierge qui avait organisé, dans la cour et dans les jardins, un service de sentinelles destinées à rompre les groupes des prisonniers qui se promenaient. Il devait bientôt remplacer ces sentinelles par de gros chiens chargés du même service, et dont les

aboiements appelaient l'attention des gardiens.

. . . .

(Commission du Vieux Paris, 27 février 1909.)

—

Escroquerie au Trésor caché (LX, 51, 124, 177). — La circulaire ministérielle du 9 février 1793 que M. Marcellin Pellet signale très justement comme répondant le mieux à la question posée dans l'*Intermédiaire*, a été reproduite *in extenso* en 1890, par la *Revue Rétrospective* de M. Paul Cottin. On peut la trouver sous le titre « Un mystificateur » (1er semestre 1890, vol. XII, p. 402).

Elle est restée néanmoins quelque peu ignorée puisque, depuis 1890, plusieurs écrivains, en rencontrant des lettres du genre de celles que dénonçait Garat, leur ont, sans méfiance, accordé assez de crédit pour tirer de leur contenu les conclusions les plus hardies. Le cas s'est produit notamment au sujet de Foulon et Bertier dont le projet de fuite, aux yeux de certains écrivains, a paru victorieusement démontré par le récit de tel ou tel des escrocs qui se donnaient pour d'anciens serviteurs des personnages en cause.

Voici la circulaire en question telle que l'a reproduite la *Revue Rétrospective*.

Lettre du ministre de la justice faisant les fonctions par intérim du Ministre de l'Intérieur, aux administrateurs des départements.

Paris le 9 février 1793 l'an second de la République.

La maison de Bicêtre est un arsenal d'où partent depuis deux ans au moins, des lettres adressées à divers citoyens de tous les départements, contenant les fables les plus grossières, qui ont cependant abusé quelques-uns de ceux à qui elles ont été écrites.

Tantôt l'auteur de la lettre se dit l'ami de Foulon, de Bertier, tantôt le confident de Mme Lamballe ; il assure avoir reçu d'eux une grande quantité d'or, de diamants, et de papiers, pour les porter en pays étranger, où il devait aller attendre Foulon, Bertier ou la dame Lamballe.

Le fourbe fait naître des incidents, annonce qu'il a été contraint de cacher son trésor dans la terre ; promet d'indiquer le lieu, de partager le trésor ; et joignant dans la première ou seconde lettre la demande d'un secours, il trouve des hommes assez peu en garde pour tomber dans le piège.

Il importe de prévenir le public contre cette fourberie et en général contre tout ce qui part des prisons.

Vous voudrez donc bien, administrateurs, donner la plus grande publicité à ma lettre dans toutes les municipalités en la faisant imprimer ainsi que la copie de l'une de celles écrites de Bicêtre que vous trouverez à la suite de la mienne. Je l'ai choisie parmi toutes celles qui m'ont été renvoyées, comme la plus récente et comme contenant les ruses les plus adroitement compilées. Le citoyen qui me l'a fait passer a été abusé au point de me l'envoyer par un courrier extraordinaire. D'après les renseignements que j'ai fait prendre à Bicêtre, il est parti, depuis peu, une très grande quantité de ces lettres. J'ai pris des précautions pour empêcher de pareils abus à l'avenir ; mais comme ils peuvent se renouveler ailleurs et sous d'autres formes, je regarde comme infiniment instant d'en instruire le public.

Le ministre de l'Intérieur
par intérim,
GARAT.

Suit la copie d'une lettre trop longue à reproduire d'un nommé Courtoy qui se dit ancien serviteur de la princesse de Lamballe et récite le roman signalé dans la circulaire ministérielle.

S. P. Q. R.

—

Les épées légendaires. — En voici une liste ; est-elle complète ?

Balisarde, épée de Rogier, l'amant de Bradamante.

Balmung, épée de Siegfried de Hagen, près d'Ehneunld, dans le Niebelungen.

Baptisma ou *Beausisme*, épée de fier-à-bras, forgée par Aniseax.

Bitterfer, la reine des épées, forgée par Veland.

Brimir (le feu), épée d'Odin.

Colada, enlevée par le Cid à Raymond III, de Barcelone, allié des Maures.

Courtain, épée d'Ogier le Danois, forgée par Munificans.

Damsleif, glaive fabriqué par les mains de Dverges, dans l'Edda.

Durandal, épée de Roland.

Durissime, épée de Guillaume Tailiefer, comte d'Angoulême, forgée par Velaud.

Ekkesahs, épée éblouissante fabriquée sous terre par le nain Alfrik.

Escaliar, épée d'Artus, chevalier de la Table-Ronde.

Fineguerre (finisseur de guerre), épée de Gérard de Nevers. Elle avait appartenu au calife de Bagdad.

Floberge ou *Flamberge*, ouvrage de Veland, appartint au duc Legon, puis au roi païen Anthénor, ensuite à Maugis d'Aigre-

mont, qui la donna à son cousin Renaud de Montauban.

Florence, épée de fier-à-bras, forgée par Aniséax.

Gramauh, autre épée de fier-à-bras.

Hanny, glaive arabe du héros Autar.

Haute-Claire (garde brillante), épée de Pépin, de Briéves, de Charlemagne et d'Olivier, beau-frère de Roland.

Joyeuse, épée de Charlemagne et de Guillaume au Court-Nez, auquel l'empereur l'avait donnée en l'armant chevalier.

Merveilleuse, épée de Doolins de Mayence, faite dans la forge de Velaud, et qu'une fée se chargea d'affiler.

Mimung, épée fabriquée par Velaud, pour son fils Wittich.

Recuite, épée Alexandre le Grand, de Ptolémée, de Judas Machabée, de Vespasien, de Cormenorant et de son fils Cordabas. Elle fut forgée par Irashels et Velaud, passa ensuite une année à la trempe. Cette double opération lui valut le nom de *Recuite*.

Rose, épée donnée à Otrict par le roi Elberich.

Rosebrant, épée de Leghelyn de Jérusalem.

Sarrasine, épée de Brunamont.

Sauvagène, épée d'Ogier le Danois.

Screp, épée du roi danois Verneaud, laquelle coupait toujours par le milieu les obstacles qu'on lui opposait.

Schritt, épée de Bittesolf, forgée par Mimer le Vieux, le maître de Velaud.

Skoffrung, épée merveilleuse qu'un pirate enleva du tombeau d'un roi norwégien.

Zizon, conquise par le Cid sur les Maures et donnée par lui à ses gendres.

A ces épées, on en peut ajouter d'autres qui, pour n'avoir pas des noms particuliers, n'en étaient pas moins fameuses ; telles que celle de Tristan, avec laquelle il tua le Morhout d'Islande, et qui passa en Italie, si l'on en croit la chronique de Galvana Fiama. Cette épée, si c'est bien la même, fut portée ensuite en Allemagne, d'où elle tomba entre les mains de Jean-sans-Terre, qui l'enferma dans la tour de Londres.

L'épée d'Amadis avait le privilège de détruire les enchantements. Le roman du *Saint-Graal* est tout plein d'épées magiques. Là, c'est celle de David, dont Salomon, d'après l'avis de la reine sa femme, fit le fourreau et la garde et qui était destinée à Perceval le Gallois ; plus loin, c'est le glaive avec lequel on a décollé saint Jean-Baptiste, et dont la lame, qui se rapetissait dans le fourreau, devenait saignante tous les jours à midi ; le roi Gargaran la donna à Gauvin pour l'avoir délivré d'un géant.

L'épée de *Freya*, divinité des Scandinaves faisait d'elle-même un grand carnage aussitôt que son possesseur le lui ordonnait. *Freya* la donna à son confident *Skerner*, et, se trouvant sans armes lorsqu'elle combattit contre *Dela*, elle le tua avec une *corne de cerf*.

On pourrait ajouter à cette liste déjà longue les noms des autres épées, merveilleuses et légendaires qu'on rencontre dans les récits de nos trouvères et ailleurs.

A. B. X.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Promesse de se prier à la nopce du 27 may 1759.

Furent présents Etienne B. et Jean B. garçons en leurs droits monouvriers demeurant à Fleury.

Lesquels réciproquement se sont par ces présentes promis l'un à l'autre de se prier de leurs nopces lorsqu'ils se mariront soit à Fleury ou ailleurs et de se faire l'un à l'autre tous devoirs de politesse au moment du Banquet qui suivra leur mariage. Et au cas que le premier marié d'eux ayt femme et enfant le dernier desdits comparants qui sera a marier sera aussi tenu et obligé non seulement d'inviter à sa nopces le premier marié, mais encore sad. femme et enfant s'il en a Le tout à peine contre celuy qui contreviendra au présent acte de payer par forme de Dedit la somme de six livres et deux paires de poulets pour être le tout consommé en un repas qui sera fait entre lesdits B. et B. car ainsy promettant obligeant renonceant. Fait et passé à Fleury en Brierre devant le notaire Royal audit lieu soussigné et en l'étude. L'an mil sept cent cinquante neuf le vingt sept may après midy en présence de S. Recteur des petites Ecolles dudit Fleury et de B. sergent de la prévosté dudit Fleury tous deux demeurant audit Fleury témoins a ce appellés qui ont signé avec ledit Jean B quant audit Etienne B. il a déclaré ne savoir signer de ce requis et interpellé suivant l'ordonnance.

Controlé à Fleury le cinq juin 1759 reçu douze sols.

Me Gravet etant notaire.

P. c. c. ROBERT GÉRAL.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LX° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Septembre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1233 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Le lieu de naissance de Jean Bart. — Le lieu de naissance de Jean Bart prête à des controverses dont la presse se fait l'écho.

Où Jean Bart est-il né exactement ?

V.

—

Perfide Albion. — A quelle époque et dans quelle circonstance la phrase suivante a-t-elle été prononcée : « La ou cette perfide Albion » ?....

Capitaine G.

[Cette question posée tomes IX et X n'a reçu aucune solution satisfaisante.]

—

Fulton et Napoléon Ier. — Napoléon Ier a-t-il méconnu le génie de Fulton, et doit-on attribuer à ce manque de prévision le départ de Fulton pour l'Angleterre et ensuite pour l'Amérique ?

Je demande les documents de ce procès historique et non des raisonnements.

V.

—

Un assassinat sous la Régence : le comte de Horn. — Le comte de Horn était le fils du prince de Horn ; sa

mère était une princesse de Ligne. Il se rendit coupable à Paris d'un assassinat qui le conduisit à la place de Grève, où il fut rompu.

En dehors des biographies, quelles sont les relations *contemporaines* de ce crime ? Où en est-il parlé avec des développements ?

Le crime est vulgaire sans doute ; et l'attitude du Régent est louable qui a permis à la justice de suivre son cours.

Mais que sait-on de précis sur les interventions qui se produisirent en faveur du coupable ?

Dr L.

—

La foire du Lendit. Règlement des emplacements à une foire. — L'*Echo de Paris*, 1er juin 1909, publiait :

> ... La foire du Lendit remonte, suivant la chronique, au temps du roi Dagobert...
>
> En 1215, Philippe-Auguste fit un règlement pour les places que chaque espèce de marchands devait y occuper...

Ce document nous est-il parvenu en entier ? Où est-il ? Peut-on en avoir communication ? A-t-il été publié in-extenso ? où ?

Gaston Hellevé.

—

La légende de l'abbaye d'Orval. — Un obligeant bibliographe pourrait-il signaler dans quel recueil de légendes a été imprimée la légende de l'Abbaye d'Orval ?

Henry Dalivoy.

Mission du général de Galliffet au Mexique. — Je lisais dernièrement dans un journal, que je ne puis plus retrouver, que le général de Galliffet avait été envoyé au Mexique par Napoléon III, avec une mission toute particulière et d'une nature très délicate. Peut-on savoir de quelle mission il s'agissait ? Et, à ce propos, sait-on quand paraîtront les mémoires dont le général voulait confier la publication après sa mort au regretté Albert Sorel qui l'a précédé dans la tombe ? J. W.

—

Famille Bonaparte Wyse. — Des journaux ont annoncé dernièrement l'accident qui serait arrivé à l'automobile du *Prince Bonaparte Wyse*. Pourrait-on nous dire à quelle branche de la famille de l'Empereur se rattachent les *Bonaparte Wyse*, et quel est leur degré de parenté avec le Prince Victor ? MELBAN.

—

Paul-Louis Courier de Méré. — Le célèbre pamphlétaire est appelé par certains dictionnaires Courier *de Méré*. D'où lui venait ce nom de *Méré* ? Courier descendait-il de Poltrot de Méré qui assassina François de Guise ?

ABEL-LOUIS.

—

Michelet, à Forges. — Pourrait-on me fournir quelques détails sur le séjour de Michelet et de sa femme à Forges-les-Eaux ? Tout document, *surtout iconographique*, sur cette station thermale, serait accueilli avec gratitude par le signataire de cette question. PONT-CALÉ.

—

Le fils de Michelet. — Où est-il parlé de ce fils du grand historien ? L'extrait d'une correspondance de Michelet, publié dans un des récents catalogues de Noël Charavay, m'a fort intrigué à son sujet. Michelet remercie son correspondant « de l'avoir tiré de la gare, où il était fort exposé aux intempéries de l'air et de l'avoir placé dans un bureau clos et chauffé ; il exprime le désir que son fils s'aide quelque peu par lui-même, l'état de sa santé et l'incapacité où il est de travailler le lui font vivement désirer. « Pour moi, ajoute-t-il, quelque résigné que je sois aux sévérités de la Providence qui, après de longs travaux, m'imposent la pauvreté, la maladie et l'exil, je n'en sens pas moins le besoin d'espérer de ce côté un peu de consolation. »

La lettre est datée du 7 décembre 1853.

L. R.

—

Plumard des Rieux. — Lenôtre, dans les lignes si intéressantes qu'il a consacrées, dans le *Correspondant*, à Mme Gasnier l'Américaine, parle d'un Plumard des Rieux, chez qui fut donné, à Nantes, un bal en l'honneur du célèbre chef royaliste, Charette.

Je serais très heureux si un de mes confrères intermédiairistes pouvait me donner, sur l'origine et les alliances de cette famille, quelques indications. Potier de Courcy donne, comme détails sur cette famille, ces seuls mots : « Originaire du Maine ». LOUIS FAVREUIL.

—

Les « Inconnus » de Mme Récamier. — Dans une lettre, adressée par la troisième femme de Beaumarchais à un certain Ruault (?), nous relevons ce passage :

Notre Quintilien va faire la roue chez la belle et blanche, l'élégante et froide Mme Récamier. Je le tiens d'un de nos amis intimes. C'est peut-être pour en faire une conqueste au bon Jésus.

Sait-on de qui il est question ? P. C.

—

Un fils de Mme Récamier et du prince Auguste de Prusse. — L'existence de ce fils est-elle positivement constatée ? Dans le cas affirmatif, par qui aurait-il été adopté ? qu'est-il devenu ?

QUERO.

—

Famille Thiboult. — Existe-t-il des descendants de la famille Thiboult (Thiboust, Thibout), en Normandie, dont les membres ont porté les noms des seigneuries de Lafresnaye, de Parville, de Trévigny, du Puysact, de Durcet, de Grès, de Saint-Malo ? (Election de Falaise ; maintenue du 17 mars 1667. Armes : *D'argent, à une fleur de lys de gueules, surmontée de deux quintefeuilles ou roses du même*). MADEL.

—

Jean-Baptiste de Vigny. — En 1700, mourait à Paris, Jean-Baptiste de Vigny, chevalier, maréchal de camp. Il avait épousé Marie-Geneviève Picquet, dont il eut cinq enfants. J'ai vainement

cherché des renseignements sur ce personnage. La Chesnaye des Bois indique une famille de Vigny, dans l'Orléanais, portant : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une merlette du même et en pointe de trois coquilles d'argent posées en fasce.* Jean-Baptiste de Vigny appartenait-il à cette famille ? Je serais fort reconnaissant à celui qui pourrait me fournir quelques indications au sujet de ce personnage et de sa famille, ou m'indiquer les sources où je pourrais me documenter.

O. GIVE.

—

Armoiries à déterminer : Rex fatis. — A qui appartiennent les armes suivantes : Ecartelé aux 1° et 4° *d'azur à trois fleurs de lis d'argent* (*ou d'or* ?) aux 2° et 3° *d'azur à la croix alésée d'or ; sur le tout gironné vairé de gueules et d'or.* Devise : *Rex fatis, miles factis.* Cimier : *un chevalier issant tenant un sceptre dans sa main gauche, la tête converte d'un casque taré de face et surmonté d'une couronne à cinq pointes.*

NISIAR.

—

Peut-on être décoré de la Légion d'honneur sans l'avoir demandé ?— J'entendais dernièrement soutenir dans un salon qu'en dehors de l'armée, un Français ne pouvait être décoré de la Légion d'honneur sans en avoir fait la demande. Cette règle, qui ne s'étend pas aux étrangers, serait appliquée depuis qu'à la fin de l'Empire le peintre Courbet refusa bruyamment la croix que Napoléon III voulait lui donner. Il me semble me rappeler pourtant que, depuis lors — sans parler ici du cas particulier de Mme Marcelle Tinayre — on a vu d'autres décorés refuser la croix. Mes confrères en ont cité quelques-uns.

Il est, en tout cas, peu probable que les pauvres religieuses que l'on voit encore décorer par ci par là (et qui l'ont certes bien mérité !) aient jamais sollicité cet honneur. J. W.

—

Flûte traversière. — Existe t-il dans un musée ou collection particulière, autant que possible en France, une *flûte traversière à une clef* (pour le ré) du commencement du XVIII° siècle se rapprochant du type d'instrument employé par *Holleterre* dit *le Romain* (auteur du *Traité sur l'art de jouer la flûte*, publié en 1707).

Il s'agit avant tout d'une flûte ordinaire et non d'une flûte basse ni d'une flûte à bec. L. L.

—

Proxenette juré. — Qu'entend-on par ce qualificatif ? Si nous nous en rapportons à un document publié dans le dernier numéro du *Vieux-Papier*, il s'agirait de toute autre chose que de... ce que l'on pourrait, à première vue, supposer.

Mais pourquoi ce terme infamant appliqué à une honorable industrie ?

PONT-CALÉ.

—

Prière d'un moulin à prières. — Contiennent ils tous cette prière des Lamas « Oummani Padmei oum » ? Quel est exactement le sens de cette invocation ?

ROBERT GÉRAL.

—

Femmes actrices. — C'est en Espagne, au dire de Dervient (cité par Havelock Ellis, *Revue des idées*, 15 août 1909, p. 120),que les femmes auraient, les premières, joué les rôles de femmes : une ordonnance de Charles-Quint (1534) ferait mention d'actrices espagnoles Ce document est-il connu des historiens du théâtre ; a-t-il été quelque part publié ?

PONT-CALÉ.

—

Femmes « toreros ». — Selon Mme Dieulafoy, (*Aragon et Valencia*, 1901, p. 21), citée par M. Havelock Ellis, dans son étude sur la Femme Espagnole, parue dans la *Revue des Idées*, du 15 août 1909, Dona Maria de Gaucin aurait quitté le couvent, pour se faire *torero*, et « dans cette carrière se serait distinguée, non seulement par son langage, mais aussi par sa beauté et sa vertu. »

Après quelques années, pendant lesquelles elle conquit la renommée dans toute l'Espagne, elle reprit tranquillement la pratique de la religion dans son couvent, et, semble-t-il, sans aucun reproche de la part de ses sœurs, qui jouissaient du reflet de la renommée de ses exploits.

Une des gravures à l'eau-forte de Goya, dans l'*Arte de Lidiar los Toros*, ajoute M. Havelock Ellis, représente la « valor varonil » de « la celebre Pajuelera » sur la Plaza de Toros de Saragosse.

A-t-on cité d'autres « senoras », qui

aient eu la belle audace, comme celle dont on nous narre les exploits, d'aller combattre le taureau dans l'arène ?

L. D.

—

Une race d'oiseaux inconnue. — Dans un discours prononcé à un comice agricole de Villeneuve-sur-Lot, M. Leygues a parlé de « certains oiseaux de mer qui ne chantent qu'au milieu des orages ».

Un naturaliste compétent pourrait-il nous donner quelques détails sur cette race d'oiseaux assurément peu connue du vulgaire ?

J...

—

L'argent du bain. — M. C. L. pourrait-il citer l'autorité sur laquelle il s'appuie pour écrire : (N° du 30 août, colonne 321). « La menue monnaie qu'on remettait aux serviteurs ou aux artisans en plus de leur dû — nous disons aujourd'hui : le pourboire — s'appelait « *l'argent du bain* » ?

HENRI DALIVOY.

—

Chanvre habillé en poupée. — Fromages de saison de grains. — Dans de nombreux baux des XVIe et XVIIe siècles, passés à Niort ou à Saint-Maixent, je trouve parmi les suffrages stipulés, plusieurs « livres de chanvre en pouppée habillée » et des « fromages de saison de grain ». Je demande si un confrère, particulièrement poitevin, a déjà rencontré ces expressions? Ce qu'elles signifient ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Les poètes bons à rien : un auteur à rechercher. — En lisant le *William Shakespeare* de Victor Hugo, j'ai noté dans le livre VI, intitulé : *Le Beau, serviteur du Vrai*, le passage que voici :

« Une plume fort autorisée », comme on dit en patois académique, écrivait ceci : « Le plus grand service que puissent nous rendre les poètes, c'est de n'être bons à rien. Nous ne leur demandons pas autre chose. » Cette phrase « réussie » à ce qu'il paraît, a été fort répétée. Nous la répétons à notre tour. Quand l'aplomb d'un idiot arrive à ces proportions, il mérite enregistrement. L'écrivain qui a écrit cet aphorisme est, à ce qu'on nous assure, un des hauts personnages du jour. Nous n'y faisons point d'objection. Les grandeurs ne diminuent pas les oreilles. »

On comprend l'indignation de Victor Hugo qui se sentait par son génie multiple, bon à toutes les plus hautes tâches. Elle ne serait excessive que s'il avait mal interprété la vraie pensée de l'auteur, en prenant au pied de la lettre une boutade d'un goût médiocre.

Quoi qu'il en soit, on serait curieux de savoir quel est l'écrivain ainsi fustigé par le grand poète. EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Château de la Hunaudaye et abbaye de Saint-Aubin. — Je désirerais connaître des plans anciens ou vues du château de la Hunaudaye, siège de la baronnie de ce nom et de l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin, situés tous deux commune de Plédéliac, arrondissement de Dinan et « ruinés » l'un et l'autre pendant la Révolution.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Trésorière de l'artillerie. — Il semble que sous l'ancien régime, il ait existé plus de débouchés à l'activité féminine que dans les périodes andromaniaques du premier empire et de la restauration. C'est ainsi que dans l'*Almanach historique et géographique de la Picardie* (Amiens 1661), je trouve mentionnées huit femmes apothicaires, quatre directrices des postes, deux entreposeuses du tabac, etc., et, ce qui parait plus surprenant, une *trésorière de l'artillerie et du génie* à Calais, madame Dunoquet (page 125). Connait-on d'autres exemples d'une position militaire de ce genre, qui parait avoir été importante, occupée par une femme ? R. D.

—

Mathurins. — De quelle époque date ce surnom donné à nos marins. Et à quelle occasion leur fut-il donné ?

RIP-RAP.

—

Ernest Joachim du Châtelet. — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur Ernest Joachim du Châtelet, qui a été rédacteur au journal *le Siècle*, vers 1840 ou 1850? Publiciste érudit, il se serait occupé spécialement de questions archéologiques concernant la Ville de Paris Il serait né vers 1810 et mort aux environs de 1860. Pourrait-on me renseigner sur sa vie et sur ses œuvres? W. A.

Réponses

—

Qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie? (LX, 217, 340. — M. Laroche prend véritablement trop de licence avec l'histoire et se croit, sans doute, encore chez les Malgaches.

Il devrait savoir cependant que si la bibliothèque d'Alexandrie a été détruite en 390 et brûlée en 641, ce ne pouvait être sur l'ordre du patriarche Cyrille, puisqu'il n'est né qu'en 376, n'a été intronisé sur le siège d'Alexandrie que le 18 octobre 412 et est mort le 27 juin 444.

Quant à l'assassinat de la célèbre Hypatia, voici ce qu'en dit *Larousse*, qui ne saurait être suspect de tendresse pour les catholiques :

Doué (le patriarche Cyrille) de plus de zèle que de modération, il ferma les églises des novatiens, s'empara de leurs trésors, et pour punir les violences de quelques juifs envers les chrétiens, se mit à la tête de la multitude, ferma les synagogues, chassa les 40.000 juifs de la ville et livra leurs maisons au pillage. Le préfet d'Egypte, Oreste, qui se montrait opposé à ces saturnales, fut lui-même assailli par des troupes de moines partisans du patriarche.

C'est au milieu de ces mouvements que fut accompli, par des furieux qui se paraient du nom de chrétiens, le meurtre de l'illustre Hypatia, philosophe platonicien, à l'influence de laquelle ils attribuèrent l'opposition du préfet...

Donc, pas un mot accusant le patriarche Cyrille de ce crime. Les auteurs de la *Bibliothèque sacrée*, dont le récit est à peu près le même que *Larousse*, sont même plus sévères que lui, car, parlant de ce mouvement ils disent :

On aurait tort d'attribuer toutes ces violences à saint Cyrille ; *il n'y eut aucune part*, quoi qu'en dise Damascius. *On ne peut cependant guère l'excuser d'avoir prodigué des louanges au moine Ammonius, qui blessa Oreste à la tête*, et que ce gouverneur fit mourir dans la question...

Voici donc comment certaines personnes écrivent l'histoire ! F. H.

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise : une opinion d'historien (LX, 218, 285, 342, 397. — Je puis affirmer qu'il n'y a pas quinze ans, mais quarante ans, que l'opinion paradoxale et si amusante dont on parle (prise au sérieux, paraît-il par quelques sots) a été émise *devant moi* — un peu avant 1870 !

Je faisais alors à Rome le buste du peintre philosophe Chenavard, buste que possède le charmant poète provençal Paul Marieton. Les yeux de mon modèle, s'étant portés sur une statuette de la *Pucelle* qui était placée sur une tablette de mon atelier, il me dit de sa voix enrouée :

« — Sans *celle-là*, nous serions la plus puissante nation du globe.

« — Comment ! lui dis-je, sans Jeanne d'Arc ? »

« — Parfaitement. Les Anglais seraient « restés en France ; le roi d'Angleterre « serait devenu le roi de France et d'An« gleterre ; il eût quitté les brouillards de « Londres pour habiter Paris, nous se« rions les maîtres du monde. »

— Comme je riais de tout mon cœur, il ajouta :

« Il n'aurait jamais parlé que le fran« çais ; — comme, d'ailleurs, ses prédé« cesseurs. Ignorez-vous, qu'un peu plus, « Shakespeare écrivait en français ?

Le père Chenavard (*Paris-Port-de-Mer*, comme nous l'appelions, car c'était sa marotte) m'amusait beaucoup par ses paradoxes, aussi fis-je durer les séances.

Quand je lui fus présenté pour faire son portrait, il me dit :

« Vous faites de la sculpture ? »

— J'inclinai la tête.

« — Jeune homme, après Phidias, on ne fait pas de la sculpture !

« Nous *sommes* tous morts à *Chéronnée* ! »

— J'écris aussi, lui dis-je, un livre d'histoire ; mais je vous avoue que je me sens découragé à la pensée des milliers de documents qu'il me faudrait aller consulter dans les bibliothèques de différents pays, pour écrire une œuvre sérieuse...

— « Une œuvre sérieuse ? » dit-il en m'interrompant, « mais écrivez donc « votre livre, vous l'étudierez ensuite ; ils « n'ont jamais fait que cela les histo« riens ! »

Je ne serais pas éloigné de croire que nous avons découvert « l'historien » qui, le premier, a émis l'opinion que Jeanne d'Arc, « en se mêlant de ce qui ne la re« gardait pas », avait empêché la France d'être aujourd'hui la plus puissante nation du globe.

P. d'Epinay.

Pavillon de l'Ile d'Elbe sous la souveraineté de Napoléon (LX, 330, 406). — Colonne 407, ligne 16, lire *elbois*.

—

Enfants naturels de Napoléon III (XLVI). — **L'enfant de Marguerite Bellanger** (XLVIII, 668, 795). — **Les comtes d'Orx et Labenne.**— M. J... (Jean-Bernard) dans l'*Indépendance belge* (22 septembre 1909) donne des détails intéressants sur la postérité illégitime de Napoléon III avec la blanchisseuse de Ham, qui fut sa maîtresse, et dont il eut deux fils.

La blanchisseuse de la prison, une demoiselle Bure, fort jolie personne, s'attardait parfois avec son client et de cette liaison naquirent deux fils, l'un en 1845, l'autre en 1846. L'aîné fut inscrit à la mairie de Batignolles-Monceau, le 19 mars 1845, sous le nom d'Alexandre-Ernest-Louis Bure. Devenu empereur, Napoleon III le nomma très jeune percepteur à Paris et receveur de finances. Un mois avant la guerre, en juin 1870, les deux frères Bure furent créés comtes, l'un sous le nom de Labenne ; l'autre d'Orx.

Un chercheur breton, M. Frédéric Le Guyader, a publié, en mai 1904, dans la *Dépêche* de Brest, un article documenté, où il nous apprend que le comte de Labenne avait épousé sous l'Empire, Mlle Henriette Paradis, fille d'un banquier de Paris. En 1880, de ce mariage naquit un fils Georges-Henri-Louis Bure de Labenne. Cette même année, le comte et la comtesse de Labenne firent un voyage en Bretagne et séjournèrent à Paimpol.

Paimpol dut laisser un bon souvenir à la comtesse, puisqu'étant devenue veuve en 1882 elle vint habiter cette petite ville ; en 1883, elle se remaria avec un M. Dupont, et, en 1884, elle perdit son jeune fils. C'est alors, nous apprend M. Frédéric Le Guyader, qu'elle acheta une chapelle historique, la chapelle de Lancey, pour y enterrer son mari et son fils. « Cette chapelle est située à mi-côte, au milieu d'un bouquet de bois, tout près de la station de Plourivo, sur la ligne du chemin de fer entre Paimpol et Pontrieux ».

Voici la description de la sépulture de Labenne dans le bas côté, près du chœur, dans cette chapelle :

« Un grillage de fer entoure un parvis exhaussé de deux marches, carrelé de faïence bleue. Sur ce parvis, un sarcophage en stuc clair et deux anges, agenouillés, des deux côtés du sarcophage. Au pied de celui-ci, une plaque de marbre blanc est posée sur le parvis. On y lit ces mots :

ICI REPOSE
LOUIS, COMTE DE LABENNE
DÉCÉDÉ LE 11 FÉVRIER 1882
DANS SA 38e ANNÉE

« Au-dessus de la sépulture, un vitrail colorié représente un portrait d'enfant, dans un médaillon soutenu par des anges. Au-dessus du portrait, dans un cartouche :

GEORGES-HENRI-LOUIS,
COMTE DE LABENNE,
DÉCÉDÉ LE 10 DÉCEMBRE 1884
DANS SA 5e ANNÉE

« Au-dessus du médaillon, un écusson surmonté d'une couronne de comte. L'écu est à fond d'azur à deux bandes d'argent, sur lesquelles s'alternent *des aigles* et des coquilles de sable. Au dessus, la devise : *Semper recte* ».

Le pourtour des murs est couvert d'une fausse tapisserie verte semée d'abeilles.

Voilà donc retrouvés le fils et le petit-fils naturels de Napoléon III.

Il serait intéressant de retrouver l'autre fils, le frère du comte de Labenne, le comte d'Orx.

Nous ignorons ce qu'il est devenu.

Notre confrère doit se tromper sur un point.

La jeune fille s'appelait Alexandrine Vergeot, c'était la fille d'un sabotier ; on l'avait surnommée « la belle sabotière », Elle était repasseuse chez madame Renard, femme du portier-consigne qui se chargeait de la nourriture des prisonniers. C'était elle qui portait ses repas au prisonnier, ce fut ainsi que cette liaison s'ébaucha.

Il en naquit deux enfants, Eugène et Louis, que Napoléon envoya chez sa nourrice, Mme Bure.

Mme Bure avait un enfant qui avait été le frère de lait de Napoléon III. Il devint le mari d'Alexandrine Vergeot. Napoléon III le nomma trésorier de la liste civile.

Elle eut avec son mari et peut être avec Napoléon, d'autres enfants.

Elle est morte à Paris en 1886. Elle était née en 1820.

Eugène — celui dont on a perdu la trace — fut une tête brûlée. Il réclama avec impertinence une situation en rapport avec sa naissance. On l'envoya en Russie comme attaché d'ambassade. Il enleva une actrice avec fracas, fut rappelé, et fut envoyé en Afrique.

M. Hachet-Souplet — qui a connu la famille Vergeot, — dans son livre : *Louis-Napoléon, prisonnier au fort de Ham*,

(Dentu) pense que le comte d'Orx est mort — il ne dit ni où ni quand.

Je remarque encore que le comte de Labenne devait être né en 1842 ou 43 et à Ham ; ce qui correspond bien à l'inscription de la pierre tombale ; mais ce qui ne correspond plus à la naissance des enfants portés sur le registre de la mairie des Batignolles en 1845 et en 1846, sous le nom de Bure ; ce qui est d'autant plus inexplicable qu'Alexandrine Vergeot ne se maria avec Bure qu'une dizaine d'années plus tard.

—

La Vénus de Milo. Dans quel état fut-elle trouvée ? (T. G., 916 ; LVII, 895 ; LVIII, 13, 131). — Je copie les lignes suivantes dans la *Seconde relation de la campagne hydrographique de la gabare du Roi la* Chevrette, *dans le Levant et la mer Noire, pendant l'année 1820, par M. d'Urville, enseigne de vaisseau. (Histoire naturelle)* :

La *Chevrette* appareilla de Toulon le 3 avril 1820 au matin, et mouilla le 16 dans la rade de Milo.

. . . .

Le 19, j'allai visiter quelques morceaux d'antiques découverts à Milo peu de jours avant notre arrivée. Comme ils m'ont paru dignes d'attention, je vais consigner ici, avec une certaine étendue, le résultat de mes observations.

Sur un côteau rocailleux, non loin du village moderne nommé *Castro*, par les habitants, et connu par la plupart des marins français sous le nom de *Six-fours* (1), fut découvert, il y a un petit nombre d'années, un amphithéâtre en marbre bien conservé, et dont le prince de Bavière a fait l'acquisition. Il était composé de neuf rangs de gradins ; son diamètre est d'environ cent vingt pieds, et l'œil du spectateur dominait sur la rade et sur une petite anse qui devait renfermer l'arsenal des anciens insulaires. Tout à l'entour la terre est jonchée de tronçons de colonnes et de morceaux de statues. On rencontre çà et là d'énormes fragments de murailles d'une construction très solide, et plusieurs tombeaux considérables ont été rouverts dernièrement par la curiosité des étrangers et la cupidité des habitants. Tout enfin annonce que l'antique Mélos dut être bâtie sur ce monticule.

Trois semaines environ avant notre arrivée à Milo, un paysan grec, bêchant son champ renfermé dans cette enceinte, rencontra quelques pierres de taille ; comme ces pierres, employées par les habitants dans la construction de leurs maisons, ont une certaine valeur, cette considération l'engagea à creuser plus avant, et il parvint ainsi à déblayer une espèce de niche dans laquelle il trouva une statue en marbre, deux hermès, et quelques autres morceaux également en marbre.

La statue était de deux pièces, jointes au moyen de deux forts tenons en fer. Le Grec, craignant de perdre le fruit de ses travaux, en avait fait porter et déposer dans une étable la partie supérieure, avec les deux hermès ; l'autre était encore dans la niche. Je visitai le tout attentivement ; et ces divers morceaux me parurent d'un bon goût, autant cependant que mes faibles connaissances dans les arts me permirent d'en juger.

La statue, dont je mesurai les deux parties séparément, avait, à très peu de chose près, six pieds de haut ; elle représentait une femme nue, dont la main gauche relevée tenait une pomme, et la droite soutenait une ceinture habilement drapée et tombant négligemment des reins jusqu'aux pieds ; du reste, elles ont été, l'une et l'autre mutilées, et sont actuellement détachées du corps. Les cheveux sont retroussés par derrière, et retenus par un bandeau. La figure est très belle, et serait bien conservée si le bout du nez n'était entamé. Le seul pied qui reste est nu ; les oreilles ont été percées et ont dû recevoir des pendants.

Tous ces attributs sembleraient assez convenir à la Vénus du jugement de Pâris ; mais où seraient alors Junon, Minerve et le beau berger ? Il est vrai qu'on avait trouvé en même temps un pied chaussé d'un cothurne, et une troisième main ; d'un autre côté, le nom de l'île, *Mélos*, a le plus grand rapport avec le mot Μῆλον, qui signifie *pomme*. Ce rapprochement de mot ne serait-il pas indiqué par l'attribut principal de la statue ?

Les deux hermès qui l'accompagnaient dans sa niche n'ont rien de remarquable ; leur hauteur est de trois pieds et demi : l'un est surmonté d'une tête de femme ou d'enfant, et l'autre porte une figure de vieillard avec une longue barbe.

L'entrée de la niche était surmontée d'un marbre de quatre pieds et demi environ de longueur, sur six à huit pouces de largeur. Il portait une inscription dont la première moitié seule a été respectée par le temps ; l'autre est entièrement effacée. Cette perte est inappréciable : peut-être eussions-nous acquis par là quelques lumières sur l'histoire de cette île, que tout prouve avoir été jadis très florissante, et dont le sort nous est complètement inconnu depuis l'invasion des Athéniens, c'est-à-dire, depuis plus de vingt-deux siècles. Au moins eussions-nous appris à quelle occasion et par qui ces statues avaient été consacrées.

(1) Nom d'une colline qui domine la partie Ouest de la rade de Toulon, et porte à son sommet le fort et le village de même nom. (NAUTICUS).

Néanmoins j'ai copié avec soin les caractères qui restaient encore de cette inscription, et je puis les garantir tous, excepté le premier, dont je ne suis pas sûr. Le nombre que j'en indique pour la partie effacée, a été estimé d'après l'espace qu'occupent les lettres apparentes.

ΔΑΚΧΕοΣΑΤΙοΥΥΠοΥΥ ....ΑΣ,.
ΤΑΝΤΕΕΞΕΔΡΑΝΚΑΙΤο..............
ΕΡΜΑΙΗΡΑΚΛΕΙ

Le piédestal d'un des hermès a dû porter aussi une inscription ; mais les caractères en sont tellement dégradés, qu'il m'a été impossible de les déchiffrer

Lors de notre passage à Constantinople, M. l'ambassadeur m'ayant questionné sur cette statue, je lui dis ce que j'en pensais, et je remis à M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade, la copie de la notice qu'on vient de lire A mon retour, M. de Rivière m'apprit qu'il en avait fait l'acquisition pour le Muséum, et qu'elle était embarquée sur un des bâtimens de la station. J'ai su depuis que M. de Marcellus arriva à Milo au moment même ou la statue allait être embarquée pour une autre destination ; mais, après divers obstacles, cet ami des arts parvint enfin à conserver à la France ce précieux reste d'antiquité.

Signé : J. D'URVILLE.

Le mémoire d'où est extrait ce qui précède est imprimé dans les *Annales maritimes et coloniales* (p. 149 et suiv.), année 1821, IIe partie. A Paris, de l'Imprimerie royale. Lecture en fut donnée à l'Académie royale des Sciences, le 22 janvier 1821.

NAUTICUS.

—

Le trésor des Registres des anciennes paroisses (LIII ; LX, 345). — Humbert-Droz et Dormann, imprimeurs à Etampes, ont édité, par livraison, depuis quelques années, un ouvrage in 4° à deux colonnes, texte compact, 344 pages ou 400 environ, presque entièrement achevé à l'heure actuelle, sur les « Registres paroissiaux du canton de Méréville (Seine-et-Oise) » par M. Ch. Forteau.

Cet ouvrage comprend 20 paroisses et rappelle, avec les familles nobles du temps et de la contrée, des faits inédits et tous ceux rappelés par M. Lucien Delabrousse, le paraphe, l'édit de Henri II, les élections de marguilliers, les reconnaissances d'enfants, l'abjuration des protestants, etc., etc...

Ce doit être le premier travail d'ensemble qui ait été fait à ce sujet.

B. COONEY.

* * *

Sous ce titre, M. Lucien Delabrousse cite l'édit de Henri II, de l'année 1555, « concernant les peines portées contre les femmes qui cèlent leur grossesse », édit dont la publication fut renouvelée, d'année en année, au moins jusqu'en 1779, au prône de la messe paroissiale.

Notre très érudit confrère sera, peut-être, fort surpris d'apprendre qu'il y a trente ans à peine, les prescriptions de l'édit de 1555 étaient encore, du moins dans un département de la Haute-Bretagne que je connais fort bien, considérées comme « loi existante ».

La fille d'un meunier parut, un beau jour, atteinte d'une de ces indispositions qui se terminent, en général, au bout de neuf mois, par un baptême. Le père, furieux, exigea des explications qu'on ne put lui fournir. Il expédia sa fille dans un département voisin et la mit en pension chez une sage-femme qui certifia, à son tour, les dires du premier médecin consulté.

Mais les jours, les semaines, les mois s'écoulaient et le secrétaire de la mairie n'avait aucune naissance à enregistrer. La jeune fille revint au domicile paternel : un autre médecin fut appelé. Il constata, tout simplement, un kyste ; mais ce dernier, suivant l'expression vulgaire, s'était transformé en « grappe de raisin ». Les ponctions furent inutiles et la pauvre fille mourut, victime de l'erreur de diagnostic du premier Esculape.

Je connais un autre fait, moins lugubre, constaté par le docteur Bodélio, dont le buste ou la statue s'élève, quelque part, à Lorient. Il avait, lui aussi, diagnostiqué une grossesse chez une de ses clientes. Dix mois, un an, deux ans, dix ans, vingt ans, trente ans, quarante ans se passent, et... l'événement prédit ne se produit pas. Enfin, la femme meurt à l'hôpital de Quimperlé. Le docteur prend le train, arrive à l'hôpital, fait l'autopsie et constate qu'il avait eu raison. L'enveloppe s'était pétrifiée, — ossifiée, j'ignore le terme exact — mais la grossesse était, bel et bien, réelle.

Le docteur, satisfait, rédigea un mémoire que les curieux pourront retrouver dans les procès-verbaux de l'Académie de

médecine ; il put, comme le vieillard Siméon entonner le *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, et, quelques mois après, il rendit à Dieu l'âme d'un médecin qui, pendant cinquante ans, soigna, avec un inlassable dévouement, riches et pauvres, surtout les pauvres auxquels il donna son superflu, et, parfois même, son nécessaire. ALBERT MACÉ.

—

Ancienneté de services de militaires (LX, 332). — Un autre exemple intéressant d'ancienneté de services dans l'armée est celui de Jean Theurel, ce soldat qui vit trois siècles, et qui servit pendant quatre-vingt-six ans, sous Louis XV, Louis XVI, sous la République et sous Napoléon Ier.

Voici ses états de services, tels qu'ils sont rapportés dans l'*Almanach du Drapeau* de 1901 :

Né à Dijon en 1699, Jean Theurel avait quitté à 15 ans la maison paternelle, pour suivre des forains. Il aime le mouvement et les aventures.

Au hasard de ses voyages, il se laisse séduire par les belles promesses d'un sergent recruteur. Le voilà soldat du régiment de Touraine, en 1716. Il passe quelques années ensuite au régiment de dragons de Bauffremont, puis au régiment d'Anjou.

En 1733, au siège de Kehl, à la tranchée, il a le corps traversé d'une balle.

En 1745, il fait la campagne de Flandre. On le retrouve à Raucoux, à Lawfeld, à Fontenoy, où trois de ses frères sont tués.

En 1750, il rentre au régiment de Touraine. En 1759, à Minden, il reçoit sept coups de sabre qui lui entaillent en six endroits la tête. Il refuse toute espèce d'avancement.

Admis en 1783 aux Vétérans, il reçoit une récompense de 200 livres convertie en 1787 en une pension de 300. En 1780 et en 1788, les deux autres marques de vétérance lui sont accordées. *Jean Theurel est le seul qui ait jamais eu trois plaques de vétérance.* Il a alors 88 ans, et on lui voit refuser de suivre en voiture le régiment qui va d'Avesnes à Rennes. Il fait la route à pied.

La Révolution le ruine en lui supprimant la pension royale. A la formation des compagnies de Vétérans, il obtient, bien qu'il ne puisse plus faire de service, une place rétribuée dans la Compagnie d'Indre-et-Loire.

A 93 ans, il reçoit le titre honorifique d'officier. Tout le monde s'arrache ce vieux brave. Il a belle humeur, bon appétit, et il ne sait pas se faire prier pour raconter ses longues campagnes.

En 1802, Bonaparte lui fait allouer une pension de 1500 francs.

Le 14 juillet, Theurel, âgé de 103 ans, défile dans une revue, en donnant la main au fils du général Lambert, un bambin âgé de 4 ans.

L'Empereur le comprend dans sa première promotion de la Légion d'honneur.

Alors Theurel fait rajouter bien vite sa croix sur le portrait qu'a fait de lui Vestier. Et l'uniforme royal de fusilier du roi Louis XV est rougi de la décoration impériale.

Puis Theurel vit paisiblement à Tours, avec sa femme, presque aussi âgée que lui. Lors de la translation dans cette ville des cendres du général Meusnier, il fut un des quatre commissaires.

Il mourut en 1807, et Napoléon ordonna que ses obsèques fussent solennelles.

NABOR.

* * *

J'ai lu jadis l'histoire de Kolombeski, âgé de 120 ans en 1850 et comptant plus de 75 années de services militaires. J'ai lu aussi peu de temps après, un article de journal où on affirmait que Kolombeski n'avait justifié de la première période de ces 75 ans de services qu'en produisant des certificats délivrés à un autre, et qu'en réalité le prétendu centvingtenaire n'était qu'un septuagénaire mal conservé. Qu'y a-t-il de vrai dans ce double récit ?

V. A. T.

—

Les gendarmes de la garde du roi en 1766 (LX, 332, 412). — L'uniforme des gendarmes de la garde ordinaire du roi a toujours été l'habit écarlate, galonné d'or et, parements de velours noirs ; la coupe en a changé avec le temps et elle fut peu modifiée cependant au cours du XVIIIe siècle. Comme ouvrages à consulter, il faut voir le *Recueil des troupes de la maison du roi* par Eisen, en gravures ; les recueils parus à Nuremberg chez Raspe en 1761 et 1762, le *Recueil des troupes de France de Montigny* 1772, *les Etats militaires*, enfin comme ouvrage moderne, *Les Régiments sous Louis XV* par Mouillard.

COTTREAU.

* * *

M. le comte de Varaize trouvera une description détaillée et des planches en couleur, de l'uniforme des gendarmes de la garde du Roi dans l'ouvrage de MM. Dunoyer de Noirmont et de Mar-

bot sur les costumes militaires de l'armée française de 1489 à 1789. N.

***

Je renvoie le collabo à la plaquette dont le titre suit : *La gendarmerie de France, son origine, son rang, ses prérogatives et son service*, par M. d'Ismard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. A Strasbourg, chez Jean-François Le Roux, imprimeur du roi, de l'évêché et de la chancellerie. M. DCC LXXXI, 86 pages in-octavo avec planche.

On y trouvera certainement tout ce qu'on désire savoir. J'ajouterai qu'il y a quelques années, la Bibliothèque nationale a acquis à la librairie Voisin un lot important de manuscrits d'Isnard, ancien gendarme du roi. P. LE B.

***

Voici une réponse un peu à côté, mais qui aura cependant, je l'espère, son utilité. Un de nos collaborateurs indique quelle était la tenue militaire des gendarmes de la garde royale en 1724 et en 1787. Je puis aussi indiquer à M. de Varaize et à nos collègues qui se préoccupent des intéressantes questions d'uniformes français, un ouvrage où ils trouveront tous les renseignements qu'ils voudront, mais à partir de 1780 seulement.

Ce travail, très complet, et peu connu, a pour titre :

Guide à l'usage des artistes et des costumiers, contenant la description des uniformes de l'armée française, de 1780 à 1848, par H. Malibran, à Paris, chez Boivin et Cie, 5 rue Palatine, 1904.

Ce Guide est accompagné d'un album qui ne fut édité par la même maison, qu'en 1907.

L'auteur, M. Hippolyte Malibran, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la Compagnie d'Orléans, actuellement décédé, était tout à la fois un érudit consciencieux et un dessinateur de grand talent.

Il avait été maintes fois choqué de voir les nombreuses et grossières erreurs que commettent les peintres d'histoire ou de batailles, en matière d'uniformes. Et il consacra les loisirs de la retraite et les dernières années de sa vie, à composer ce Guide, qui est, à ma connaissance, ce qui a été fait de plus exact sur les costumes militaires français.

A. DE MONTECLAIN.

Origine des couleurs des Drapeaux (LX, 3, 67, 127, 236, 290, 348, 412). — L'usage des 3 couleurs (blanche, verte et rouge), se trouve déjà en Italie en 1797, époque de la Constitution de la République Cisalpine. Les troupes cisalpines portaient l'uniforme vert, et avaient une cocarde, blanche à l'intérieur, verte et rouge au centre. Le plumet des schakos ou chapeaux était également tricolore. Durant toute la période Impériale, l'armée italienne avait des uniformes presque toujours semblables à ceux de l'armée française, mais le *vert* remplaçait le bleu. Des cravates de drapeaux datant de cette époque sont aux trois couleurs. D'où vient la couleur verte, je l'ignore. J'indique que l'ordre des saints Maurice et Lazare consiste dans une réunion de croix dont l'une est émaillée de vert, et que le cordon est également vert. L'ordre fut fondé en 1416, par Amédée, duc de Savoie.

Notre confrère demande l'origine des drapeaux des autres nations.

Belgique — Les couleurs, noir, jaune et rouge sont celles du Brabant. Lors de la révolution brabançonne de 1789 90, les patriotes arborèrent une cocarde à ces 3 couleurs — qui fut reprise lors des événements du 25 avril 1830 qui donnèrent l'indépendance à la Belgique.

Hollande. — En 1598, les Hollandais prièrent le roi de France Henry IV de placer leur flotte sous sa protection, car le Sultan ne voulait les recevoir dans ses ports que s'ils naviguaient sous l'égide française. Le roi leur donne alors ses propres couleurs, bleu, blanc et rouge (comme chef de la maison de Bourbon. — La Marche — Vendôme. Henry IV avait les 3 couleurs qui furent depuis les couleurs personnelles des rois de France). Ce fut l'origine du drapeau hollandais à 3 bandes horizontales, rouge, blanche et bleue. (Cf. *Les Couleurs de la France*, par Q. de Verneuil) (1).

Allemagne. — Le drapeau fédéral allemand est noir, blanc et rouge, les couleurs disposées par bandes égales et perpendiculaires à la hampe. C'est en 1868, lors de la fondation de la « Marine allemande » que l'on donna à la confédéra-

(1) Voir *Intermédiaire* LX, col. 412.

tion de l'Allemagne du Nord un pavillon commun à tous les Etats.

Au lieu des couleurs anciennes de l'Empire d'Allemagne, noir, rouge et or, le chancelier Bismarck proposa d'unir aux couleurs de la Prusse (noir et blanc) les couleurs de la Hanse (blanc et rouge). (Cf. *Etat militaire des puissances étrangères*, par J. Lauth 1902).

L'armée ne fait pas usage de ce drapeau — chaque contingent a son drapeau national. Mais le drapeau de la marine de guerre est blanc avec une grande croix noire, au centre l'aigle de sable posée dans un canton blanc circulaire. Dans le canton supérieur du drapeau, près de la hampe, les couleurs fédérales, chargées de la croix de fer (noire bordée de blanc).

Turquie. — Le pavillon de commerce turc est rayé horizontalement rouge, vert et rouge. (On trouve déjà ce drapeau dans un portulan du XVIe siècle). Le drapeau de l'armée est rouge avec un croissant et une étoile d'argent.

Le *vert* est la couleur de l'étendard du prophète ; le rouge est la couleur de la maison impériale. (Cf. *Encyclopédie Art militaire*, t. II).

Espagne. — Le drapeau Espagnol tire probablement ses couleurs des émaux et métaux qui figurent dans les armes de ce pays. Un portulan du XVIe siècle indique un drapeau *écartelé 1 et 4 d'Aragon et 2 et 3 d'or.* Philippe IV avait une garde habillée de rouge et de jaune, galons rouges et blancs. En 1785, l'Encyclopédie donne aux Espagnols un drapeau rouge. A l'heure actuelle, certains corps de troupes ont encore des drapeaux particuliers violets, bleus, etc.

Grande-Bretagne. — Au XVIe siècle, un portulan indique pour l'Angleterre un pavillon blanc à croix rouge ; pour l'Ecosse un pavillon à croix de Saint-André, blanche, les deux triangles supérieur et inférieur bleus, les 2 autres rouges. Le drapeau qu'arborent les consuls est bleu, coupé de la croix droite rouge bordée de blanc, de la croix oblique blanche de saint Patrick, soit l'Union des trois Royaumes.

La marine militaire a conservé l'ancien pavillon de Saint-Georges, blanc à croix rouge ; dans le canton supérieur près de la hampe, l'Union Jack (Union des Trois Royaumes) que nous venons de voir.

L'armée de terre, en outre du premier drapeau cité, possède un drapeau particulier par régiment avec couleur distinctive, emblèmes, etc., et un quartier près de la hampe reproduisant le drapeau national. Le régiment des gardes à pied possède un drapeau spécial, rouge, avec couronne royal d'or au centre. (Cf. *Etat des puissances*, cité plus haut).

Certains pays ont un drapeau de commerce et national différant absolument de celui de l'armée, l'Autriche peut servir d'exemple. Le drapeau autrichien est rouge traversé horizontalement par une large bande blanche. L'armée de terre possède dans la plus grande partie des corps, un drapeau blanc orné d'un côté de l'Image de la sainte Vierge et de l'autre de l'aigle impériale. Quelques corps ont gardé l'ancien drapeau jaune à l'aigle noire, bordé de triangles noirs, or, blanc et rouge.

Le drapeau Hongrois est semblable à celui de l'Autriche, la bande inférieure est rouge et verte. Ce sont les émaux et le métal des armes de la Hongrie (*de gueules, de sinople et d'argent*). Les troupes houved ont le drapeau blanc comme les Cisleithans, mais la bordure est aux couleurs nationales.

Les couleurs rouge et blanche semblent fort anciennes. Elles figurent dans les armes de l'Empire d'Autriche, exactement comme sur le drapeau (tiercé *au 2 de gueules à la face d'argent*) et sont déjà dans celles de Maximilien, époux de Marie de Bourgogne.

Saint-Siège. — L'étendard de l'Eglise porté par le vexillifère de la sainte Eglise, est rouge cramoisi, semé d'étoiles d'or et portant les armes du Pontife régnant surmontées de la tiare et des clefs. L'armée avait, sauf les Suisses, un drapeau blanc avec des ornements variant suivant les corps.

Ce fut sous Pie VII, après la chute de l'Empire Français, que les couleurs jaune et blanche furent données aux pavillons de commerce et de pavoisement. Ces couleurs furent prises en souvenir de la cocarde que les garde-nobles portaient au moment où le Souverain Pontife fut enlevé de Rome par ordre de l'Empereur. (Cf. Drapeau Pontifical. *Annuaire Pontifical*, de Mgr Battandier, 1909).

Le serment (LX, 3, 67, 119, 173, 237, 290). — Merci aux aimables confrères qui veulent bien suivre cette question.

Pourraient-ils m'indiquer l'origine, la signification, le symbole des doigts (deux doigts et le pouce) ; ne doit on pas voir dans ce geste le symbole de la Sainte Trinité ? ROBERT GÉRAL.

—

Lettre écrite par la Vierge aux habitants de Messine (LX, 388). — Voir *Intermédiaire* XXVI, 484, 677 ; XXVII, 57.

* * *

Voici le texte de la lettre écrite par la Bienheureuse Vierge Marie à la cité de Messine, au temps où saint Paul y prêchait l'évangile :

Je Marie Vierge très humble Mère de Jésus-Christ fils de Dieu le Tout puissant et Eternel à tous ceux de Messine : Salut et bénédiction en Notre Seigneur.

—

Vous avez entendu par les ambassadeurs envoyés à vous comme par la prédication de Paul apôtre, vous avez reçu l'évangile et avouez-le tout être véritable et que Jésus-Christ a souffert mort et passion pour le salut des hommes. Icelui Jésus-Christ vrai Messie comme Il est pareillement je vous prie de persévérer vous promettant et à toute votre cité d'être toujours votre garde auprès de mon fils. Marie Vierge très humble Mère de Dieu.

La tradition et de grandes preuves démontrent que quiconque porte avec confiance et piété cette lettre sur soi et récite tous les jours 3 Ave Maria ne peut mourir, ni par le fer, ni par le feu, ni de mort subite, ni par accident, ni offensé par ses ennemis.

M. DE V.

—

La Vierge noire (LVIII, 705). — Sous l'ancien régime, il y avait dans la crypte de la cathédrale de Chartres une statue de la vierge noire qui fut détruite pendant la Terreur, après avoir été, pendant des siècles, l'objet d'une vénération singulière. Voici ce qu'on lit dans l'excellente monographie de E. de Lépinois, Appendice n° 11 de l'*Histoire de Chartres*, tome I :

Alex. Pintard, fait *de visu* (1681) la description de l'image de la vierge de la crypte dans les termes qui suivent :

Dans la chapelle spécialement érigée en son honneur, la vénérable image qui s'y voit élevée dans une niche, au-dessus de l'autel, est faite de bois qui paroist estre du poirier, *que le long temps a rendu de couleur en fumée*. La vierge est dans une chaise, tenant son fils assis sur ses genoux, qui, de la main droite, donne la bénédiction, et de la gauche porte le globe du monde....... Son visage, ses mains et ses pieds qui sont découverts, sont de couleur d'ébeine grise luysante. La vierge est revestue, par dessus sa robe, d'un manteau à l'antique......... son visage....... de couleur noire luysante.

La gravure, ajoute de Lépinois, reproduisit à diverses époques la statue de Notre Dame des Cryptes ; le dessin le plus ancien que nous connaissions est celui qui est fixé en regard de la description qui précède, dans l'ouvrage de Pintard — En 1793, la vierge noire fut arrachée de son pilier et brisée sur le pavé de la nef.

LAMOUREUX.

—

Sainte Barbe (LX, 338). — A Nacqueville (arrondissement de Cherbourg) sur une élévation, à l'intersection de plusieurs chemins, est une statue de sainte Barbe. Cette statue est entourée de tilleuls, dont un fort agé regarde la mer.

Au pied de ce monument est une inscription. Je la transcris en respectant l'orthographe des mots et des abréviations :

Ste Barbe
de tovs temps très
révérée en ce liev nous
préserve des éclair
du thonerre & dv fev
1748.

BEAUJOUR.

* * *

Sainte Barbe fut martyrisée à Heliopolis sous le règne de Galère, vers l'an 306. D'autres prétendent que son père n'ayant pu lui faire abandonner la foi de J.-C., lui trancha lui-même la tête, et fut ensuite frappé de la foudre, ce qui fait qu'on l'invoquait dans les temps d'orage.

L'origine des honneurs que les artilleurs lui rendent vient, soit de ce qu'on nomme *sainte-barbe*, à bord des vaisseaux, les magasins aux poudres, soit de ce qu'elle est considérée comme la protectrice des chrétiens contre le feu du ciel, le tonnerre qui évoque le bruit du canon.

Dr BILLARD.

* * *

Sainte Barbe fut décapitée à Nicomédie, ville de Bithynie en Asie Mineure et non « sur la terre africaine », comme le croit M. G. Mareschal.

Son père fut son propre bourreau ; comme il venait de porter le coup suprême à sa victime, il tomba mort, frappé par la foudre.

Les artilleurs ont, sans doute, choisi sainte Barbe pour patronne, parce que les canons sont appelés la foudre de la guerre. La martyre de Nicomédie ayant été vengée par le feu du ciel, c'est probablement pourquoi elle est devenue également la patronne des sapeurs-pompiers, ainsi que des carriers, des mineurs et en général de toutes les corporations employant ou fabriquant la poudre et les matières inflammables. JULES HOULBRECQUE.

***

La *Légende dorée* termine ainsi le récit de la « passion » de la sainte :

La martyre eut la tête tranchée des mains de son propre père. Et lorsqu'il redescendit de la montagne le feu du ciel tomba sur lui et le consuma et il ne resta pas un vestige de lui.

Ce dernier épisode a fait invoquer sainte Barbe pour être preservé des atteintes de la foudre. Le même motif détermina vraisemblablement les artilleurs, artificiers, mineurs, etc., à se mettre sous son patronage, l'explosion subite de la poudre à canon étant, en quelque sorte, par ses effets destructifs et son effrayant fracas, comparable à un coup de tonnerre. QUÆSITOR.

***

Le père de sainte Barbe, homme puissant de la ville de Nicomédie, dénonça sa fille comme chrétienne devant Marcien, gouverneur de la Bithynie, et eut la joie de la voir meurtrie et déchirée par des ongles de fer, et promener nue ignominieusement par la ville de Nicomédie. On lui coupa même les mamelles, mais elle resta toujours fermement attachée à Jésus-Christ. Enfin son pere obtint contre elle un arrêt de mort et se chargea de l'exécuter ; mais après avoir coupé le cou à sa fille, il fut frappé par la foudre. C'est pourquoi sainte Barbe préserve de la foudre ceux qui l'invoquent et c'est aussi pourquoi elle est devenue la patronne des artilleurs.

Il n'y a guere de saint qui ait tourmenté les hagiographes autant que cette martyre.

Son histoire véritable parait être celle narrée par Surius (*Vitæ Sanctorum*, Cologne, 1570-1575). D. R.

***

Le juge Marcien condamna cette vierge chrétienne au supplice du fouet ; il lui fit appliquer des torches ardentes et tenailler les seins ; enfin, voyant tous ces tourments inutiles, il la condamna à perdre la tête. Dioscore, père de Barbe, qui avait été le témoin de toutes ces cruautés, demanda à être lui-même le bourreau de sa fille, après avoir été son dénonciateur, et lui trancha la tête le 4 décembre, l'an 306, sous l'empereur Maximin. Dieu punit le père et le juge, qui furent à l'instant écrasés par le tonnerre : ce qui fait qu'on réclame contre les coups de la foudre, la protection de cette sainte martyre.

En terme de marine, on appelle *sainte Barbe*, la chambre des canonniers, dont sainte Barbe est la patronne. *Cubiculum Sanctæ Barbaræ*. On l'appelle autrement *Gardiennerie* (Trévoux). F. JACOTOT.

—

Cimetières de Paris (LX, 387). — *Le tableau historique des cimetières de Paris*, 40 pages in-8°, fragment extrait du t. VII des publications administratives de Louis Lazare, par Léodold Lachaud, avocat à la cour impériale, se trouve à la Bibliothèque Saint-Fargeau sous le n° 5992.

Nous prévenons les intermédiairistes qui vouvraient étudier les cimetières de Paris de ne pas perdre leur temps : le travail est fait. Nous avons relevé près de 80 cimetières à Paris, tant chrétiens (catholiques et protestants) que juifs. Nous tenons nos recherches à leur disposition. PITON.

***

Je suis certain que M. Vacquier se fera un plaisir de donner à P. Lbe le renseignement complet qu'il lui demande, il n'aurait qu'à lui faire parvenir sa demande en l'adressant au Président de la Société. GEO.

—

Les statues du pont de la Concorde (LX, 333, 413). — Il paraît bien avéré que les statues de marbre de la cour d'honneur du château de Versailles ont été transportées à cet endroit parce qu'elles *écrasaient* le pont de la Concorde. Mais comment comprendre ce mot *écrasaient?* Il y a bien longtemps (hélas !) m'entretenant avec un des conservateurs de Versailles de cet encombrement de la grande cour, il m'indiqua le motif du déplace-

ment, et comme je m'étonnais que des blocs de marbre, même aussi massifs, pussent nuire à la solidité des piles d'un pont comme celui de la Concorde, mon interlocuteur m'observa que le mot était pris au figuré, non au propre, et que les grands hommes n'étaient pas à l'échelle des monuments du voisinage et des figures situées à peu de distance. Cette explication m'a paru très plausible. Est-ce la bonne ? Ne conviendrait-il pas, dans tous les cas, d'indiquer quand les statues avaient été installées sur le pont et quand elles furent déplacées ? N'y a-t-il pas deux de ces figures dont les têtes ont été changées. Et puis enfin quand cessera-t-on de déménager sans cesse les tableaux et les statues de nos musées qu'on ne retrouve jamais à leur place ? Que sont devenus ces pauvres maréchaux de l'ancien régime et des temps modernes dont les portraits en pied garnissaient tout le rez-de-chaussée du château ?

NIGER.

*
* *

Les personnes désireuses d'être renseignées, exactement sur les quelques tentatives et les nombreuses études de couronnement et de décoration des piles du Pont de la Concorde doivent consulter l'ouvrage publié par M. F. de Dartein, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, professeur d'architecture à l'Ecole Polytechnique sous le titre suivant (vol. II, pages 228-238) : *Etudes sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration antérieure au XIXe siècle.* Paris, 1907, Béranger, éditeur, 28 rue des Saints-Pères.

C'est l'ouvrage d'un technicien doublé d'un érudit et d'un fort agréable écrivain.

JEAN PRADELLE.

Dans les caveaux de la Sorbonne (LX, 278). — Je ne sais s'il n'y a pas une erreur de date dans la question. Voici ce que je puis répondre. Armand de Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu et de Fronsac, marquis de Jumilhac, né 1847, est mort en juin 1880. Il avait tous les droits à être déposé dans le caveau de la famille de Richelieu à la Sorbonne. Son fils, né en 1875, est le duc actuel de Richelieu.

BÉNÉDICTE.

Eglise Saint-Martin de Noyon (LX, 278). — M. Fernand Brière (qui habite Noyon depuis bientôt 65 ans, et qui est très au courant de ce qui concerne nos anciennes églises) pourrait mieux que nous, répondre à cette question.

Tout ce que nous savons à ce sujet, c'est que le vieil antiquaire M. Alphonse Boulongne a écrit, avant de mourir, un ouvrage assez complet sur *les pierres tombales de la cathédrale et leurs inscriptions.* Or plusieurs de ces pierres provenaient de nos anciennes églises, et on s'en était servi en guise de dalles pour le pavage des bas côtés de la nef, après la grande Révolution française, lorsque notre antique basilique fut rendue au culte. On l'avait transformée en écurie et en grenier à fourrages ; de sorte que son ancien dallage avait besoin d'être réparé le plus économiquement possible. Pendant près de 80 ans, ces pierres tombales eurent leurs inscriptions tellement usées et effacées sous les pas des fidèles, que leur lecture nécessitait toute la patience et la sagacité d'un fervent archéologue, comme M. Boulongne.

Peut-être trouverait-on, dans son livre, des indications précieuses, sur celles de ces pierres tombales qui provenaient de notre ancienne église Saint-Martin-de-Noyon, en particulier, car c'était sans contredit une des plus importantes, placée qu'elle était au centre de la ville, derrière l'hôtel de ville.

En pratiquant des fouilles dans les anciens cimetières paroissiaux, on aurait chance d'en trouver encore bien d'autres, qui ont été jetées là, pour servir de fondations aux constructions qu'on y a faites depuis ; notamment autour des anciennes églises Saint-Germain, Sainte-Marie-Magdeleine, Saint-Pierre, Saint-Hilaire, etc., dont les vestiges subsistent encore, comme ceux de Saint-Martin. Nous profiterons de l'occasion pour dire que le palais royal à Noyon, du temps des Mérovingiens, se trouvait sur l'emplacement de l'hôpital actuel : nous en avons la certitude absolue. Or c'est là un fait d'autant plus important à signaler, qu'il est très peu connu de la génération actuelle. Il était de l'autre côté de la rivière, entre la Verse et la Versette, qui pouvaient lui servir à la fois d'égout et de défense. La Versette, placée du côté des écuries

royales, servait surtout d'abreuvoir ; (et nous avons encore la rue de l'Abreuvoir sur les anciens plans de Noyon), qui a disparu depuis, près du théâtre actuel, à droite. Dr Bougon.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305). — Toute modification aux noms et prénoms inscrits à l'état civil — et le trait d'union en est une — doit être approuvée par l'autorité compétente qui varie suivant qu'il s'agit d'une addition ou d'une rectification. Il y a plusieurs sortes d'additions : adjonction au nom existant d'un nom nouveau ; réunion d'un prénom au nom par un trait d'union. De même la rectification s'applique soit à une faute d'orthographe, soit à une omission dans un acte de l'état civil, soit encore à la reprise d'un nom antérieurement sacrifié pendant la période révolutionnaire.

Dans un cas comme dans l'autre, la rectification est un droit absolu, le demandeur ne fait que réclamer sa légitime propriété et si ses titres sont réguliers on doit la lui rendre. On peut même dire que l'exercice de ce droit est un devoir lorsqu'il s'agit de faire revivre dans son intégralité le nom des aïeux.

Le changement de nom et l'addition d'un nom nouveau constituent toujours une grâce, une faveur.

La rectification est du ressort de l'autorité judiciaire ; l'addition dépend de l'autorité administrative. Bien qu'ayant sollicité une faveur et reçu une grâce parmi la multitude de ceux qui ont eu recours à l'autorité administrative, plusieurs avaient cependant des droits certains. Cet adjectif me fait songer à l'un des derniers maréchaux de France, noble, portant un nom de terre sans la particule possessive à laquelle il avait cependant droit, son père l'ayant eue avant la Révolution. Plusieurs de ses titres étant sans doute égarés, il ne put obtenir une rectification du Tribunal de la Seine et ne voulut jamais s'abaisser à solliciter une faveur de l'autorité administrative. D'autres eurent moins de fierté, ils s'adressèrent au Sceau de France, une première fois sous le 2e Empire, une seconde fois sous la République et obtinrent ainsi d'adjoindre à leur nom patronymique deux noms provenant d'ancêtres maternels et auxquels ils ne pouvaient prétendre en droit. Bien que en droit absolu, il faut reconnaitre que, s'il s'agit de la reprise d'un nom antérieurement porté par la famille, la rectification n'est pas toujours facile à obtenir. Le cas du maréchal n'est pas unique, il serait facile de réunir de nombreux exemples de familles qui n'ont pu faire admettre leurs justes réclamations. Aussi peut-on affirmer que ceux qui réussissent devant l'autorité judiciaire ont dix fois raison. Il ne leur suffit pas de produire de nombreux actes, parfois plusieurs centaines, où leurs ancêtres du dernier ou des derniers siècles avant la Révolution sont toujours désignés par le nom objet de la demande en rectification. « L'ensemble des actes qui constituent la situation de la famille », suivant l'heureuse expression de M. du Miral, rapporteur de la loi du 28 mai 1858, ne suffit pas aux Tribunaux. Devenus formalistes avec l'ambiance moderne et confondant la rectification courante avec celle qui a pour but de faire revivre un nom disparu, ils exigent des actes de l'état civil désignant ainsi par une extension abusive les anciens actes d'église. L'état civil n'existait pas avant la Révolution, les actes rédigés par les curés ne peuvent lui être comparés. Il ne faut pas perdre de vue que sous l'Ancienne Monarchie si les actes paroissiaux pouvaient être justificatifs de filiation, ils ne pouvaient jamais être justificatifs de qualité, (Règlement pour la Réformation de la Noblesse de 1668) parce qu'on n'imposait pas aux curés les mêmes obligations qu'aux notaires, qui étaient responsables de la teneur de leurs écrits. Aussi était-ce aux actes dressés par leur ministère qu'on attribuait toute valeur probante. Le Règlement du 30 juillet 1759 relatif aux honneurs de la Cour, affirmant la même idée que celui de 1668, spécifie que « Nulle Dame ne pourra être présentée à Sa Majesté et nul gentilhomme non plus être admis à monter dans Ses carosses et la suivre à la chasse » a moins que « chaque degré de famille du mari » ne soit établi « par trois titres, tels que contrats de mariage, testaments, partages, actes de tutelle, donations »... Autrement dit, trois actes notariés.

Or, supposez une famille parfaitement noble et même titrée qui n'ait pas sur-

veillé, jadis, la rédaction des actes paroissiaux la concernant, ce en quoi, d'ailleurs, elle se conformait aux idées du temps, pendant que vivait à côté d'elle un marchand enrichi, vaniteux, bien avec son curé qui en espère quelques dons pour l'église et qui par flatterie inscrit dans les registres de sa paroisse les dénominations les plus sonores, les titres les plus brillants, et cela d'autant plus facilement qu'il sait que les actes qu'il rédige n'ont aucune valeur officielle.

Mais après la Révolution, ces actes paroissiaux, jadis sans valeur, sont assimilés à ceux de l'état civil. Supposons qu'alors les descendants du gentilhomme et du marchand enrichi veuillent revendiquer les titres portés par leurs ancêtres. Etant donnée la jurisprudence des tribunaux français — écartant ou n'admettant qu'en seconde ligne les actes notariés comme corollaires des registres paroissiaux seuls pourvus de force probante — celui qui n'a aucun droit réussira certainement, tandis que celui qui a tous les droits aboutira à un échec. Tels sont les résultats de l'interprétation étroite d'une prescription, et cependant ce ne serait pas le cas de dire que « la lettre tue » puisqu'au contraire l'application de la lettre vivifiera un titre faux.

G. de La Véronne.

—

Alliances et parentés de Jeanne d'Arc (LIX ; LX, 298,404). — S'inspirant de deux articles du *Bulletin archéologique de l'Orléanais* que malheureusement je n'ai pu me procurer, M. O. de Star affirme que Marie de Villebresme n'appartient pas à la famille de Jeanne d'Arc. Et il ajoute :

Pour rattacher à un frère de la Pucelle les le Fournier et tant d'autres familles qui descendent de ceux-ci, il faut découvrir mieux que ce qui est admis par tant d'arbres généalogiques erronés.

Certes je ne connais aucun document combattant cette affirmative : cependant elle me bouleverse à cause des nombreuses confirmations de lettres d'anoblissement accordées à Jeanne le Fournier fille de Marie de Villebresme et à ses descendants.

Confirmation de lettres d'anoblissement en faveur de Lucas Chemyn, époux de Jeanne le Fournier, adressées en 1550 aux baillis d'Orléans, de Blois, de Chaumond en Bassigny et de Caen, enregistrées en la chambre des Comptes de Paris le 30 avril 1551, vérifiées à la Cour des Aides de Normandie le 13 décembre 1608.

En 1576, arrêt des commissaires des francs fiefs en faveur de Jean et Nicolas Chemyn, petits-fils de Marie de Villebresme.

En 1580, arrêt du Conseil privé pour Adam Dodeman, sieur de Placy, Jeanne-Marguerie sa femme et « autres descen« dants de Jeanne le Fournier et de ses « sœurs » filles de Marie de Villebresme.

En 1603, Charles Baillard obtint des lettres de maintenue en qualité d'arrière-petit-fils de Jeanne le Fournier et d'Etienne Patris son troisième mari.

En 1622, Gilles Hallot, sieur de Martragny, fut anobli à cause de sa femme Madeleine Bourdon (fille de Guillaume Bourdon et d'Antoinette Ribaut, et arrière-petite-fille de Jeanne Lefournier) comme étant issu de la famille de la Pucelle d'Orléans.

A cette occasion Guillaume Bourdon, père de la susdite Madeleine écartela ses armes avec celles de la maison du Lis et depuis ses descendants ont toujours porté leurs armes ainsi écartelées. Cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXIV. (*Histoire de la maison et baronnie de Tournebu*. — P. Carel : *Une descendance normande de Pierre d'Arc*. Lyon, 1891. — V. Hunger : *Histoire de Verson*, Caen 1908, p. 117 à 126.

Souvent la même femme épouse successivement plusieurs maris et réciproquement; témoin cette Jeanne Lefournier qui s'unit : 1° à Lucas Chemin ; 2° à Gilles Godard ; 3° à Etienne Patris, et qui eut des enfants du premier et du troisième lit. Ce fait est une des grandes difficultés qu'ont à surmonter les généalogistes. François de Villebresme, père de Marie, put bien avoir pour épouses successives Jeanne Brachet, et Jeanne (alias Catherine) du Lis. Et rien autre qu'un titre authentique ne peut enlever à Marie de Villebresme l'honneur d'être petite-niéce de la Pucelle ; ce qu'affirment tant de maintenues de noblesse. Si ce titre existe, il serait fort intéressant de le connaître.

Fréderic Alix.

***

Je lis dans le n° 9 (septembre 1909) de l'*Ami du Bien*, organe religieux et social du canton de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), après le compte rendu de la fête de Jeanne d'Arc « Détail à noter : aux différentes cérémonies de la journée, on remarquait les familles Piel et Deshouilières qui appartiennent à la parenté glorieuse de Jeanne, la Pucelle d'Orléans. »

Comment s'établit cette parenté ?

GEORGES CHAMPAGNE.

—

Le capitaine Joseph d'Aoust (LX, 321, 414. — Colonne 415, ligne 8, lire : l'adjudant-général La Barrière.

—

De Bragelongne (LX, 222, 351, 416). Charles de Bragelongne, chevalier, seigneur de Boisripaux et de Berlange, né à Paris le 8 mars 1632, fils de Claude de Bragelongne, chevalier, seigneur de Boisripaux, trésorier de France, et de Marie Godefroy, servit comme capitaine et fut envoyé à la Guadeloupe, où il fut nommé membre du conseil souverain ; il épousa Marie de Joubert le 27 février 1661, dont postérité qui compte encore de nombreux représentants. D'après le si intéressant *Dictionnaire des familles françaises*, par C. d'E. A. tome VI, p. 348, Charles de Bragelongne aurait eu un oncle, Robert de Bragelongne, frère de Claude, conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe. Lui aurait-il succédé dans cette charge ?

PIERRE MELLER.

—

Castagny (de) (LX, 109, 240). — Paul-Antoine de Castagny, ancien porte-étendard des Gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Mantes, figure parmi les signataires du Cahier de l'ordre de la noblesse des bailliages de Mantes et de Meulan, remis à Antoine de Vion, marquis de Gaillon, élu député en 1789 aux Etats Généraux.

PAUL PINSON.

—

L'ami de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 9, 78, 130, 420). — Je ne crois pas que les vers suivants fassent faire un grand pas à la question ; on remarquera pourtant les deux derniers, qui me paraissent suggestifs. Ils doivent être connus, et je les trouve dans les *Annales romantiques*, 1827-28, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais 3. Gr. N. 17.

LE BOUQUET SOUS LA CROIX

A M. H. de Latouche.

D'où vient-il ce bouquet oublié sur la pierre ?
Dans l'ombre, humide encor de rosée, ou de pleurs ?
Ce soir, est-il tombé des mains de la prière ?
Un enfant du village a-t il perdu ces fleurs ?

Ce soir, fut-il laissé par quelque âme pensive,
Sous la croix où s'arrête un pauvre voyageur ?
Est-ce d'un fils errant la mémoire naïve,
Qui, d'une pâle rose, y cacha la blancheur ?

De nos mères partout nous suit l'ombre légère,
Partout l'amitié prie et rêve à l'amitié ;
Le pèlerin, souffrant sur la route étrangère,
Offre à Dieu ce symbole, et croit en sa pitié !

Solitaire bouquet, ta tristesse charmante
Semble avec tes parfums exhaler un regret.
Peut-être es tu promis au songe d'une amante ;
Souvent dans une fleur l'amour a son secret.

Et moi, j'ai rafraîchi les pieds de la Madone
De lilas blancs, si chers à mon destin rêveur ;
Et la Vierge sait bien pour qui je les lui donne :
Elle entend la pensée au fond de notre cœur !

Mme Desbordes-Valmore.

Je me garderai bien d'ajouter aucun commentaire. Je ne veux flatter ni M. Léon Séché, ni M. Boulenger ; je serais désolé de contrister M. Arthur Pougin, qui me semble aussi très documenté. Mme Desbordes-Valmore, en 1827, avait quarante-deux ans : quand H. de Latouche fut-il le misérable si odieux à M. Pougin ?

E. GRAVE.

—

Le peintre Dubois (LX, 334). — existe une reproduction de ces estampes réduites qui ont été publiées vers 1858 ou 59 dans un journal hebdomadaire *La Ruche parisienne*, je les conserve avec curiosité à cause du dessinateur dont on ne s'attendait pas à y trouver le nom : *André Gill.* CESAR BIROTTEAU.

—

Monsieur Dubouchage (LX, 223, 351). — *Erratum.* — Dans le titre partout dans l'article inséré, remplacer Dubouchaye par Dubouchage.

V. A. T.

—

Du Moustier ou du Monstier (LX, 280, 353). — La question a été déjà maintes fois agitée, et par cela même, me paraît assez difficile à trancher. Quœrens qui préfère *Du Moustier* a pour lui l'étymologie ; je n'y contredis pas ; mais j'ai remarqué que les crayons de l'artiste portaient beau-

coup plus la signature *Du Monstier* que la signature *Du Moustier*. ALPHA.

* * *

Dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, 1878, p. 249 et suiv., on trouve un inventaire fait par Nicolas Du Monstier, et des vers adressés par Le Digne à Etienne du Monstier : « Rare et grand Du Monstier » etc, qui prouvent que leurs contemporains les appelaient bien DU MONSTIER. J. C. WIGG.

—

Flicoteaux (LIX, 727, 917 ; LX, 354). — La *Revue hebdomadaire* vient de publier les souvenirs d'un médecin de Paris, le docteur Poumiès de la Siboutie, mémoires qui embrassent la période allant de 1789 à 1855.

En 1810, arrivant à Paris, il alla se loger rue de la Harpe et prit ses repas chez le restaurateur Flicoteau, rue de la Parcheminerie :

Ce Flicoteau était le troisième du nom qui, après son père et son grand-père, dirigeait honorablement son établissement. C'était une grande salle obscure, garnie de tables et de bancs. A cela près qu'on n'y connaissait ni nappes ni serviettes, le tout était assez proprement tenu. Les plats gras ou maigres variaient de trois à cinq sous. Pour un sou on trempait la soupe, c'est-à-dire que chaque consommateur allait, en entrant, choisir une soupière de la capacité qui lui convenait ; il y taillait le pain qu'il voulait et appelait le père Flicoteau qui, consciencieusement, n'épargnait pas le bouillon. Certaines de ces soupières, dont le contenu était destiné à un seul consommateur, auraient été plus que suffisantes pour dix ou douze convives ordinaires. Les portions de viande de cinq sous étaient très copieuses ; l'usage du vin était peu répandu Il arrivait que beaucoup de dîners ne montaient qu'à six sous, non compris le pain, que chacun devait apporter.

A cette époque, cinq ou six autres restaurants, situés dans le pays latin, étaient tenus par des membres de cette honorable famille Flicoteau : les prix fixés étaient de seize à vingt-deux sous. Le vieux père Flicoteau, de la rue de la Parcheminerie, chef de la famille, ne se gênait pas pour critiquer ce qu'il appelait « le luxe » des nouveaux établissements formés par ses neveux : « Ils ont une carte, disait-il en ricanant, une carte sur laquelle on lit : « Pain à discrétion. » Les malheureux ! »

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

La Châtre, colonel d'état major (LX, 110, 355). — Etienne-Denis, colonel d'état major, épousa, le 13 avril 1803, Elizabeth Siounet, dont 1° Pierre Charles-Alphonse, baron de la Châtre, né le 20 janvier 1810 ; 2° Frédéric-Louis-Auguste, né à Issoudun le 14 octobre 1814, élève de l'école de la Flèche, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire. Il épousa à Bordeaux, le 12 juillet 1848, Louise Claudine Teyssier ; à la suite de ce mariage, il s'était fixé en Bordelais et habitait le château d'Arbanats, à Podensac (Gironde) ; sa veuve y résidait encore, il y a quelques mois. Il a laissé deux filles : 1° Marie-Amélie-Heuna, mariée en 1879 à Jean-Joseph-André Cotton de Bennetot ; 2° Marie, mariée à Georges Miacque.

Monsieur de Bennetot qui appartient à une famille normande, maintenue en 1667, fixée à Bordeaux, sous la Restauration, a trois enfants : 1° Jean, avocat ; 2° Henri docteur en droit ; 3° Marie Thérèse, mariée à M. de Marichalar. Ils sont propriétaires du château de Balambit à Castres (Gironde). Peut-être pourront-ils donner des renseignements sur les ascendants d'Etienne-Denis de la Châtre ?

PIERRE MELLER.

—

Jean Lahor et Louise Siefert (LX, 224, 311, 355). — En 1888, l'un des médecins consultants du Mont Dore portait le nom de Cazalis. V. A. T.

—

Piron et Vergier. Lequel a été le plagiaire ? (LX, 170). — *Erratum.* — C'est par une erreur d'impression que le nom de Vadier a été substitué à celui de Vergier.

1° sur la table de la couverture ;

2° dans le titre de mon article ;

3° à la 5e ligne de celui-ci.

A la 3e et à la 5e ligne, il faut lire Saint Guignolé, avec un accent.

V. A. T.

—

Romain Dupérier (LX, 55, 242). — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de mon érudit compatriote E. L. sur Romain Dupérier ; j'ajoute ici quelques renseignements généalogiques qui pourront servir à V. A. T. et que quelque collègue pourra peut-être compléter ;

Romain Dupérier épousa à Begadan

(Bas-Médoc) le 1er juillet 1788, sa cousine Geneviève d'Aux, fille de François d'Aux de Lescout, écuyer, seigneur de la Bernède, Frontignan et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Henriette Michel (et non Miche) de la Richardière. Elle mourut à Bégadan peu de temps après son mariage, le 8 avril 1789. Je ne pense pas qu'ils aient eu d'enfant, qui aurait eu juste le temps de venir au monde.

Romain était-il le même que Romain Dupérier de Lombrière, écuyer, habitant la paroisse de Salleboeuf (Gironde), marié par contrat du 27 novembre 1784, passé devant Dussaut, notaire à Saint-Loubès (Gironde) avec Thérèse-Elisabeth, fille de Jean Dutil du Repère, écuyer?

L'époux de Geneviève d'Aux mourut à Bordeaux en janvier 1829.

Pierre Meller.

--

La virginité de Mme Récamier (LX, 382). — Mme Récamier ne reçut de son mari que son nom. Ceci peut étonner, mais je ne suis pas chargée d'expliquer le fait ; je me borne à l'attester, comme auraient pu l'attester tous ceux qui, ayant connu M. et Mme Récamier, pénétrèrent dans leur intimité.

(*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, Paris, Michel Lévy, 1860, 2 vol. in-8°, tome Ier, p. 13.

Mathieu de Montmorency est bien vite rassuré.

Une lettre de lui du 27 juillet 1818 le prouve (*Ibid.* pp. 316-317). Après l'avoir reproduite, Mme Lenormand ajoute :

On peut dire hardiment que Mme Récamier a été l'amie par excellence. Privée par la destinée des affections qui d'ordinaire remplissent et absorbent le cœur des femmes, elle porta dans le seul sentiment qui lui fût permis une ardeur de tendresse, une fidélité, une délicatesse sans égales.

(*Ibid.* p. 317).

Le nom de la Trémoille (LX, 58, 313). — Une des familles Prevost de Genève, famille issue de Claude Prevost, d'Issoudun, reçu bourgeois en 1551, principal du collège, époux de Gabrielle Ramel, d'Orléans, et frère d'Elie Prevost, docteur-médecin à Bourges, prétend se rattacher à l'illustre famille de la Trémoïlle.

Ce n'est cependant que vers la fin du XVIIe siècle que l'un de ses membres, Jacob Prevost, maître horloger, prit le nom de la Trimouille que ses descendants, tout en conservant la tradition en question, ont fini par abandonner.

Galiffe (*Notices généalogiques génevoises*, tome VII, p. 436 et s.) rapporte les démêlés de la famille Prevost, se disant de la Trimouille, avec le Consistoire et le Conseil au sujet de cette prétention.

En 1702, entre autres, Louis Prevost demandait qu'on lui restituât les papiers de ses ancêtres, soit les titres de Claude, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval et second fils de Louis, mari de Gabrielle de Bourbon (ce qui était une erreur, dit Galiffe, Claude étant non le fils, mais l'arrière petit-fils du fils de ces derniers), et les deux contrats de mariage des deux femmes de Claude, Charlotte de Nassau et Charlotte de Condé.

Il prétendait que Claude de Thouars s'était retiré de France en 1529, pour cause de religion et était venu à Lausanne puis à Genève où son fils Pierre était devenu ministre de l'église réformée.

A la date du 10 avril 1705, le Registre du Conseil de Genève mentionne qu'il a été opiné « *que cette affaire avait été éclairée ci-devant, de manière à faire connaître qu'il y avait de la vision dans l'esprit des frères Prevost.* »

Les recherches de Galiffe, qui montrent que les Prevost ont été une honorable famille bourgeoise qui a compté dans son sein des ecclésiastiques de renom, ne permettent pas de conclure en faveur de la descendance prétendue. Galiffe émet cependant l'hypothèse que cette tradition peut avoir sa source dans le mariage de Marie de la Tremoïlle avec un sieur Prevost, mariage qui est mentionné dans l'*Histoire* du P. Anselme. Mais rien n'indique que Claude Prevost d'Issoudun soit issu de ce mariage et les présomptions les plus graves s'élèvent contre une origine que les descendants de Claude de Thouars n'auraient eu aucune raison de cacher pendant 150 ans, surtout en un temps où les familles nobles émigrées à Genève faisaient grand état de leurs titres et blasons et écrasaient volontiers les autochtones par leur attitude hautaine et leur insupportable morgue.

Enfin, le mariage de M. Prevost avec

une La Trémoïlle n'aurait pas, je suppose, donné à ses descendants le droit de prendre le nom d'une famille non éteinte alors.

NISIAR.

—

L'abbé Trublet (LIX, 894 ; LX, 33, 149). — L'*Armorial* d'Hozier de 1738 ne fait pas mention de Josselin Trublet, seigneur du Jardin, de Saint-Malo. Les Trublet étaient seigneurs de la Ville-Jegu, de la Chesnaye ; de la Fosse-Haingant ; de Launay ; de la Guinouais ; de la Ville-le Roux ; de la Flouerie ; de Nermont, etc.

Je fais appel aux lumières de nos confrères malouains pour m'éclairer sur l'ascendance de Michel Trublet de la Ville-Jegu, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, probablement de Saint-Malo, dont j'établis la filiation plus ou moins correctement ainsi :

Michel Trublet de la Ville-Jegu épousa vers 1744, Marguerite-Antoinette de Montigny, (ou, d'après les registres paroissiaux de Lorient, *Anne*-Marguerite-Antoinette de Montigny), dont le père était alors subdélégué de l'Intendant de Bretagne à Lorient.

Ils eurent entre autres :

1° Charles-Michel-Laurent Trublet, baptisé à Lorient le 14 avril 1745. Parrain : Laurent-André de Montigny, sieur du Timeur, procureur royal de Lorient, probablement son grand-père. Marraine Anne-Elisabeth de Montigny du Timeur, qui semble être sa tante maternelle ;

2° Jacques-Jérôme-Antoine Trublet, né le 17 novembre 1746, baptisé à Lorient le 11 avril 1747 ;

3° Peut-être Laurent Trublet, né vers 1762, à Saint-Malo, et décédé au Port-Louis, Ile Maurice, le 28 mars 1836, à 74 ans.

D'après son acte de mariage, Laurent Trublet serait né à Saint-Malo et serait fils de Michel Trublet et de *Marie*-Antoinette de Montigny. La similitude des prénoms me porte à croire qu'il était bien fils de Michel Trublet de la Ville-Jegu et de Marguerite (et non *Marie*)-Antoinette de Montigny.

Laurent Trublet, né à Saint-Malo, vers 1762, écrivain principal des colonies, épousa au Port-de-la-Montage (Port-Louis), Ile-de-France, le 16 messidor an II (5 juillet 1794), Victoire-Elisabeth-Gilette Estienne-Bolgerd, née au Port-Louis, Ile-de-France, le 19 février 1776, décédée en ladite ville, le 1 frimaire an X (22 novembre 1801), laissant :

1° Michel-Victoire-Laurent-Antoine Trublet de Nermont, né au Port-Louis, Ile-de-France, le 9 ventôse an IV (1 mars 1796) ;

2° Thomas-Victor Trublet, né au Port-Louis, Ile-de-France, le 15 novembre 1798, mort le 17 décembre 1858. Marié le 12 novembre 1825, avec Pauline-Effalide Chevreau, décédée le 3 décembre 1883, laissant postérité à l'Ile Maurice.

Laurent Trublet épousa en secondes noces, le 8 février 1805, Julienne-Marie Vivès, et eut :

3° Laurentia Trublet, née le 31 janvier 1806 ;

4° Marie-Charlotte Trublet, né le 14 décembre 1808.

Je désire 1° Connaître les ascendants de Michel Trublet de la Ville-Jegu et sa parenté avec l'abbé Trublet ;

2° Savoir si Laurent Trublet (1762-1836), était bien fils de Michel Trublet ;

3° Si Marguerite-Antoinette de Montigny, épouse de Michel Trublet, était bien fille de Laurent-André de Montigny, sieur du Timeur, procureur royal de la ville de Lorient, et de Charlotte-Corantine Robin de Kernombre.

Dans ce cas, Marguerite-Antoinette de Montigny serait sœur de :

1° Marguerite-Charlotte de Montigny, baptisée à Lorient le 30 juin 1734, épouse, le 28 mai 1754, de Augustin Noblet, écuyer, sieur de Penhoat, à Lorient ;

2° Pierre-André de Montigny, baptisé à Lorient, le 23 février 1739 ;

3° Anne-Elisabeth de Montigny du Timeur, épouse le 1er août 1757, de messire Charles-Auguste Carré, seigneur de Lusançay et du Pou, commissaire de la marine du roi à Lorient. Dr P.

—

Valois Saint-Remy (LX, 6, 249, 356). — La famille de Valois habitant le château d'Aumâtre, dans la Somme, doit descendre des Valois-Saint-Remy.

HABEC-IDOFUGY.

—

Famille Vié (LIX, 169). — Dans les nécrologes de l'*Annuaire de la Noblesse* on trouve Mme Vié, née Charlotte Gille

de la Boissière, décédée le 18 juin 1870 au château de Penchien, âgée de 71 ans.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries de Jacques Cœur (LX, 59, 251). — Une notice du *Bulletin héraldique de France* (1891, page 285) sur la famille Pavée de Villevieille, dit que cette famille porte comme cimier sur ses armes un cœur de gueules, avec la devise : *a vaillans cœurs rien d'impossible.*

L'auteur de l'article ajoute :

Cette devise est celle de Jacques Cœur, dont la nièce Jacquette Cœur épousa N. de Villages. De ce mariage naquit une fille qui épousa Jean de Pavée, auteur des diverses branches de cette famille. C'est en souvenir de cette alliance que les descendants de Jean de Pavée avaient adopté le cimier et la devise de Jacques Cœur.

J. C. I.

—

Armoiries à déterminer, frappées sur un Almanach de 1789 (LX, 282, 430). — J'ai dans ma modeste collection deux ex-libris du XVIIIe siècle, l'un anonyme, l'autre au nom de « M. Thiroux de Gervillier, colonel de dragons, » qui portent *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois bandes d'or, accompagnée en chef d'une croix ancrée de gueules, et en pointe de trois têtes de lion arrachées du même, posées 2 et 1.*

Il y a si peu de différence entre ces armes et celles décrites dans la question, que je crois pouvoir attribuer le volume à un membre de la famille Thiroux (T. de Gervillier, T. d'Arconville ou T. de Crosne) en expliquant cette différence soit par une erreur dans la gravure du fer, soit par une brisure.

Il existe à Rouen, et il existait au siècle dernier à Evreux, une rue de Crosne, en souvenir d'un Thiroux de Crosne qui fut intendant de la généralité de Rouen de 1767 à 1785.

Margeville.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; LXII ; XLIV ; XLVIII ; XLIX ; LI ; LII ; LIII). — Voici le résultat des recherches que nous avons faites depuis la publication de notre dernière liste parue au tome 53.

Célibat et mariage des prêtres, par A. de Beck. Paris, libr. gén., 1872, in-8.

Un prêtre catholique peut-il aujourd'hui se marier civilement ? par M. J... Dijon, imprimerie Carion, s. d. in-8 (Tiré à 50 exemplaires).

Plaidoyer de M. Duverne pour M. Dumonteil sur cette question. Un prêtre peut-il contracter mariage. Paris, Ponthieu, 1828, in-8.

Consultation pour le sieur Dumonteil, par M. Mermillod Paris, 1828, in-8.

Plaidoirie pour le sieur Dumonteil sur la question du mariage civil des prêtres. Paris, Pihan de la Forest, 1828, in-8.

M. l'abbé Dumonteil. Sa cause devant les tribunaux, ses défenseurs, leurs plaidoyers, etc, etc. par M. G. Gley. Paris, Méquignon-Havard, 1829, in-8.

Dernière plaidoirie de Me Mermillod pour le sieur Dumonteil, sur la question du mariage civil des prêtres. Paris, imprimerie de Pihan de la Forest, 1831, in-8.

Cour royale de Paris. Grandes audiences solennelles des 24 et 31 décembre 1831 et 2 janvier 1832. Mariage civil des prêtres. Plaidoiries de Me Mermillod pour le sieur Dumonteil. Paris, Pihan de la Forest, 1832, in-8.

Réquisitoire de M. Dupin, procureur général à la cour de cassation, dans l'affaire du sieur Dumonteil, ex-prêtre catholique. Paris, Pihan de la Forest, 1833, in-8.

Liberté du mariage des prêtres, mémoire produit à la Cour de cassation pour M. Dumonteil fils, par Nachet. Paris, imprimerie, Duverger, 1833, in-8.

Du célibat des prêtres à l'occasion de l'arrêt de la Cour de Cassation du 21 février 1833 et de la bénédiction nuptiale, par l'abbé Cher. D. A. (Guillon de Moléon). Paris, Denain, 1833, in-8.

Du célibat des prêtres, à l'occasion d'une ordonnance rendue par le président du tribunal de la Seine le 16 février 1828 par M. Jauffret, Paris, Delaunay, 1828, in-8

Du mariage des prêtres catholiques, suivant la proposition de M. Portalis, par Kératry. Paris, Tenré, 1833, in-8.

Réflexions sur la demande devant les tribunaux, par des prêtres, d'être autorisés à se marier, par Ch. G. octogénaire. Paris, Dondey-Dupré, 1829, in 8.

Réflexions nouvelles sur la question de savoir si nos lois autorisent le mariage du prêtre, par un avocat à la Cour. Paris, Ed. Bricon, 1828, in-8.

Observations sur le mariage des prêtres, par un père de famille. Paris, Merlin, 1831, in-8.

De la jurisprudence sur le mariage des prêtres dénoncée à la Chambre des députés et des règles du Code civil sur le mariage. Paris, Videcocq, 1834, in-8.

Mariage des prêtres. Examen de la question. L'engagement antérieur dans les ordres sacrés constitue-t-il dans l'état de notre législation, un empêchement prohibitif du

mariage, par de Brooard. Paris, Deloy, 1846, in-8.

Question du mariage des prêtres. Arrêt de la Cour royale de Limoges du 27 janvier 1846. (Mémoire signé Colelle). Paris imprimerie Ducessois, 1846, in-4.

Débats sur la question du mariage des prêtres. Plaidoirie de MM. Jules Favre et Mie neveu. Conclusions de M. Bourgade. Jugement du tribunal de Périgueux. Paris, imprimerie Dupont, 1862, in-8.

Le mariage des prêtres. Réponse à M. J. Favre; suivi du Concordat, des articles organiques, par l'abbé Th. Loyson. Paris, Douniol, 1862, in-8.

Des conséquences d'une religion d'état. Mariage des prêtres, par de Serrigny, in-8.

Question sur le mariage civil des prêtres rentrés dans la vie civile. Boulogne-sur-Mer, 1844, in-8.

Amours et intrigues des prêtres français depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, ou désordres, malheurs, crimes qui sont le fruit du célibat des prêtres, par E. M. Masse. Paris, 1837, in-18.

PAUL PINSON.

—

Lamartine inédit : un épithalame (LX, 383). — L'épithalame « inédit » n'est que l'adaptation facile des trois dernières strophes d'une pièce bien connue des *Harmonies poétiques et religieuses*, livre quatrième, IX, « Une fleur ». *Vous* et *vos* remplacent partout *nous* et *nos*. A part cette transposition, les deux petits poèmes ne diffèrent que par de fort légères variantes. QUÆSITOR.

—

La première édition des œuvres de Madame Desbordes-Valmore (LX, 10, 98, 199, 432). — L'édition de 1822 est la troisième et celle de 1825, la quatrième. Elles sont toutes les deux intéressantes, mais elles n'approchent pas en rareté; la première, datée de 1819 (parue à la fin de 1818) et dont, je le répète, je n'ai jamais vu que deux exemplaires, dont l'un incomplet.

Pour Edmond Géraud, qui intéresse à si juste titre M. Pierre Meller, je n'ai jamais vu de lettre de Marceline Desbordes-Valmore qui lui fût adressée.

JACQUES BOULENGER.

* * *

La poésie *aux Mânes d'Edmond Géraud* dont parle M. Pierre Meller dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, a paru en 1833, dans le recueil de Marceline Desbordes-Valmore intitulé *les Fleurs*.

Mme Desbordes-Valmore, l'a fait suivre de la note que voici :

Edouard Géraud est mort, il y a environ deux ans, dans un âge peu avancé, à sa maison de *Belle-Allée*, près Bordeaux. Il venait de mettre la dernière main à une nouvelle édition de ses poésies considérablement augmentée. Nous avons l'espérance que ce nouveau recueil sera bientôt livré à l'impression.

LÉON SÉCHÉ.

—

« Je me pleure » (LX, 337, 432). — En revenant de la campagne, je lis dans le dernier *Intermédiaire* (10 septembre) page 337, la question faite, au sujet de la personne qui répondit à des amis qui l'interrogeaient sur la cause de sa tristesse : « Je me pleure ». — Il me semble, dans ma toute jeunesse, avoir entendu dire à ma tante, Mme de la Vieuville, que cette réponse que l'on rappelait était de *Mme de Houdelot*, la belle-sœur de Mme La Live d'Epinay, l'amie des philosophes ! — Cette réponse (si elle est de Mme de Houdetot) aurait pu être faite à son ami Saint-Lambert pour lequel elle avait « un de ces attachements que la durée épure », comme a dit Rousseau. P. D'EPINAY.

—

Recueils d'usages locaux (LIX, 143, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764, 885, 933, 993; LX, 98). — On peut ajouter aux listes déjà longues : l'*Enquête agricole et Usages locaux du canton de Mareuil-sur-Belle*, par A. Descourades (Périgueux J. Bounet, 1864)

LAMOUREUX.

—

Faire rougir un singe (LX, 115, 258, 315). — On lit dans le *Mercure de France* du 16 septembre 1909, sous la signature de M. R. de Bury :

M. Rémy de Gourmont a dit quelque part que les grands hommes ne sont guère connus du public que par les rares sottises qui leur ont échappé. Ainsi Pascal, pour avoir dit que *les fleuves sont des chemins qui marchent et qui mènent où on veut aller.* Voici que feu Octave Feuillet, qui ne fut pas un grand homme, a le même sort. Il n'est plus guère connu que pour avoir, dans la *Morte* en 1886, signalé qu'il y a des jeunes filles qui tiennent entre elles des *propos à faire*

rougir un singe. « L'expression, nous dit M. G. Chéneau dans l'*Intermédiaire*, neuve alors, a depuis fait fortune et s'emploie assez communément. » Or, le propos se trouve déjà sous une forme peu différente, mais moins incohérente dans *Henriette Maréchal* des Goncourt : « Il y a des gens qui y disent des choses *qui corrompraient un singe. .* » *Corrompraient*, au conditionnel, s'ils pouvaient comprendre, soit. Mais faire rougir un singe ? L'image, étant fausse, a naturellement séduit le public. C'est Jules de Goncourt qui avait baptisé Feuillet le *Musset des familles* ».

Je ne suis pas du même avis que M. R. de Bury. Je ne pense pas que l'image employée par Feuillet, soit plus fausse que celle des Goncourt : dans les deux cas il s'agissait de montrer,par un exemple qui frappât l'esprit par son exagération même, une impossibilité flagrante. De même que des propos ne pourraient corrompre un singe, parce que le singe est considéré comme un type de corruption ; de même ces propos ne pourraient le faire rougir, parce que le cynisme et l'impudeur sont des attributs incontestés de cet animal. Madame de Sévigné ne procédait pas autrement lorsqu'elle écrivait que Colbert avait un visage *à faire geler le pôle*. Je ne prétends point d'ailleurs que l'emploi de ce genre d'images, constitue une trouvaille de style, mais je crois qu'il y a exagération à le taxer d'incohérence et surtout de fausseté. Tout au plus, pourrait-on dire qu'il y a là un peu de *préciosité*, mais c'est un défaut (certains disent une qualité) qu'on retrouve chez de nombreux écrivains français ; en cherchant bien on en trouverait peut-être des exemples jusque dans les recueils d'excellente tenue littéraire, comme le *Mercure de France*. GUSTAVE CHÉNEAU.

—

Mystifiés littéraires (LX, 171, 327, 435). — M Willy publia jadis des vers, attribués par lui à un prétendu poète belge, Marius Hégin, dont l'humoristique écrivain donnait également la nécrologie, toute pleine d'émotion. Cette supercherie fit un certain nombre de victimes, entre autres le critique littéraire Ernest-Charles, qui ne consentit à reconnaître son erreur qu'après avoir constaté que le poème incriminé était un acrostiche, dont les majuscules initiales de chaque vers formaient une phrase injurieuse pour la revue que le mystifié dirigeait alors : *le Censeur*. E. C.

A la mistanflute (LX, 337). — L'expression ne m'est pas inconnue. Je l'ai certainement entendue dans mon enfance — il y a un petit demi-siècle — à Beauvais. Un vieux parisien de mes amis s'en souvient aussi.

D'où vient-elle ? Elle découle simplement du sens donné par le *Nouveau Dictionnaire Larousse* au vieux nom MISTENFLUTE (pron. *stan*, mais écr. *sten*) : « Enfant d'une complexion faible et délicate ». Le moderne « *inachevé* » exprime plus brutalement la même idée.

Par analogie, un *travail bâclé*, peu solide, non durable, a pu être dit : *fait à la mistenflûte*.

Un jeune homme, de l'Oise, se souvient d'avoir été appelé *mistenflûte* par un de ses parents, originaire des Vosges.

Le mot, quoique vieilli, n'est donc pas encore tout à fait délaissé.

F. BARGALLO.

* * *

En Bourgogne, au temps de ma jeunesse, les enfants dansaient une ronde dont voici un des couplets :

Petit paresseux, que savez-vous faire ?
Savez-vous jouer de la mistenflûte ?
De la mistenflûte,
Flûte, flûte, flûte ?
Ah, ah, ah !
De la mistenflûte ?

On sautait en tournant pendant les deux premiers vers. Au troisième vers, le *chef de la ronde* tournait sur lui-même en faisant semblant de jouer de la flûte, il chantait *flûte, flûte, flûte* ! puis il battait des mains sur *ah ah, ah !* Au dernier vers, il reprenait les mains de ses voisins de droite et de gauche. Chaque enfant imitait les gestes du *conducteur*. A chaque couplet, ces gestes changeaient ; on jouait de la *mistenlaire*, de la *mistenboire*, de la *mi tenvielle*, etc. ; on finissait la ronde en jouant de la *mistenlune* ; chacun se tapait le derrière contre le sol, on riait, on se poussait, on roulait et on recevait la fessée de la maman, pour avoir joué un *jeu de vilains*. F. JACOTOT.

—

La machine à bosseler (LX, 227). — C'est le poing. *Bosseler la cafetière*, c'est frapper la tête à coups de poing.

F. JACOTOT.

Chanter pouilles (LX, 284, 372). — *Chanter pouilles* veut dire tracasser quelqu'un par des réclamations importunes et inattendues, dans le but de s'en faire donner quelque chose. Cela veut dire, en somme, faire du chantage pour avoir des pouilles. Or, que sont des pouilles ? Ce sont les contraires des dépouilles, c'est-à-dire des choses que l'on a sur soi, et qui deviendront dépouilles si on vous les enlève. On dit encore dans le Maine : *je vais pouiller mes chausses*; *pouiller ma veste*, etc., pour dire mettre mes bas, mettre ma veste, etc.; ces chausses, cette veste, une fois pouillées, seront des *pouilles*. Un *pouillé* est l'inventaire des choses que l'on possède, dont on est nanti, comme revêtu, au figuré. Une écurie est la *pouille des chevaux*, parce que c'est ce qui les recouvre, ce qui leur sert d'abri.

Le mot *pouilleux* ne devait pas signifier originairement un individu qui a des poux ; ce devait être un terme de mépris pour désigner un individu *mal pouillé*, c'est-à-dire mal habillé, un miséreux. Pourrait-on prétendre avec quelque apparence de raison, que la qualification de *pouilleuse* donnée à une partie de la Champagne, signifie que cette contrée a des poux ou que ses habitants sont couverts de poux ? Cela veut dire, ce me semble, qu'elle est *mal pouillée*, c'est-à dire dénudée, dépourvue de végétation.

Le mot *dépouiller* signifie évidemment enlever des pouilles, c'est-à-dire enlever ce qui recouvre, ce qui protège On dit *dépouiller un lapin*, pour enlever sa peau ; *dépouiller son courrier*, c'est retirer les lettres de leurs enveloppes ; *dépouiller un scrutin*, c'est extraire les bulletins de vote des boites ou des urnes qui les renferment. Cette peau de lapin, ces enveloppes de lettres, ces boites à scrutin, sont des *pouilles*.

O. D.

***

D'après Genin, *Pouille* est l'orthographe actuelle de *Poulie* (au latin du moyen âge *Polia*) qui signifiait *écurie*.

Chanter pouilles signifierait *chanter comme dans une écurie*, autrement dit *parler comme un palefrenier*.

C'était donc en principe une locution adverbiale que Mme de Sévigné et Voltaire ont eu tort d'employer comme substantifs. C'est donc à tort que Voltaire, toujours d'après Genin, s'est servi de l'expression *écrire des pouilles* pour *écrire des injures*.

Maintenant, y a-t-il une relation entre *polia* et *pullus*, expression latine que l'on trouve dans Tite-Live avec le sens de *petit d'un animal*, d'où *poulain*, *pouliche*, *poulet*, *pulluler* (c'est-à-dire *engendrer beaucoup de petits*) ?

Polia serait le lieu réservé aux petits des animaux, autrement dit l'*écurie*.

G. DE MASSAS.

—

Ouâ pour non (LIX, 843, 989 ; LX, 41, 95, 259, 369). — Ah ouâ ! Chez nous emprès Caen, *oua* ne signifie ni *vère*, ni *nanni*. A preuve que j'ai souvent entendu : *Ah oua, si bien !*

Oua est une interjection. Vous souvenez-vous des romans de Fenimore Cooper ? Les Mohicans s'exclament : Whah ! ou bien : Hugh ! C'est impressionnant. Le traducteur a transcrit le texte anglais ; s'il se fût donné la peine de traduire vraiment, il eût écrit pour le lecteur français : *Ouâ* ! et *Heu* ! Du coup les vieux normands auraient compris l'Iroquois. *Dame vère !*

Pour *culpot* signifiant le plus petit d'une couvée, chez nous cela s'appelle un *redot*. Cependant j'ai entendu dire aussi un *culot*. Dame oui.

G. LE H.

—

Ribouldinguer (LX, 227). — On emploie fréquemment dans la classe populaire l'expression *Pousser la ribouldingue* qui signifie : *nocer*, *faire la fête*.

MAURICE HALOCHE.

—

Inscriptions erronées au Louvre (LX, 214, 267, 361). — Bien que ne figurant sur aucun tableau (puisque MM. de l'Administration des Beaux-Arts laissent tant d'artistes français non représentés dans nos collections), mais comme la question est ouverte, j'en profite pour élucider un petit point d'histoire. Pendant une trentaine d'années, j'ai vu figurer dans la notice de l'école française de F. Villot (peut-être y est elle encore) la mention suivante, relative à Claude Lorrain « un de « ses parents lui fit connaître *Charles* « DERVENT, peintre du duc de Lorraine». Qui est ce Charles Dervent ? J'ai toujours pensé qu'il s'agissait de *Claude* DERUET, le compatriote, l'ami et le condisciple de

Jacques Callot, ce qui serait assez singulier.

Le Catalogue du musée du Louvre pèche quelquefois aussi par omission, par exemple à propos du peintre-graveur Jehan de Gourmont, sur lequel on n'a, dit-il, aucun renseignement biographique, et dont la famille et la carrière comme imprimeur et libraire à Paris sont cependant assez bien connues. C. Wigg.

—

Voirie (LX, 172). — Le signataire de la question exprime le regret que nous n'ayons pas dans notre langue un terme analogue à celui de « viator » des Romains pour désigner l'agent chargé de la surveillance des voies de terre. Mais ce mot existe : c'est « voyer ». Depuis Sully qui était « le grand voyer de France », nous avons des agents voyers, outre les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées qui exercent les fonctions de voyers, sans en porter le titre.

A ce propos, on peut remarquer combien est impropre le nom de « cantonniers » donné aux ouvriers chargés des travaux d'entretien des voies de terre. Il vient du mot « canton » qui désigne la longueur de voie affectée à chacun d'eux. Mais ce dernier a d'autres acceptions et le mot « cantonnier » n'indique pas nettement les fonctions de l'ouvrier qu'il désigne, tandis que la plupart des autres noms d'ouvriers (terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, serruriers, etc...) ne laissent dans l'esprit aucune indécision.

D'ailleurs, bien que le public ne connaisse guère que le cantonnier des routes, il y a aussi des cantonniers sur les voies navigables et sur les voies ferrées.

Ne pourrait-on pas donner à ces ouvriers des noms qui rappellent leurs fonctions, en prenant comme base de la formation le mot latin « *via*-voie » qui permettrait de les désigner tous sous le nom générique de « viers », et en y ajoutant un préfixe caractéristique tel que ter (de *terra*-terre), flu (de *flumen*-rivière), fer (de *ferrum* fer), de sorte qu'on appellerait « terviers » les cantonniers des routes et chemins, « fluviers » les cantonniers des cours d'eau et canaux et « ferviers » les cantonniers des chemins de fer ?

Tout cela paraîtrait d'abord un peu barbare, mais notre langue subit une telle pénétration de mots d'origine étrangère ou de formation récente qu'on s'y habituerait vite et on y trouverait tout au moins l'avantage de la précision et de la clarté. A. B.

—

Les Hirondelles (LX, 116, 212, 262). — Le parasite du Chélidon de fenêtre, est le *Steropterys hirundinis*, c'est un insecte diptère de la famille des Pupivares ; ils sont très communs dans les nids et sur le corps des hirondelles et des martinets où ils vivent en petites colonies j'en ai compté jusqu'à plus de 30 exemplaires, sur une seule hirondelle.

Il n'est pas rare d'en trouver, sur le corps d'autres animaux à sang chaud, mais ne s'attaquant pas à l'homme.

J'ai lu dans le *Chasseur Français*, août 1905, que M. le Chef du Génie Militaire de Constantine, fit détruire tous les nids placés aux gênoises des casernes de cette ville, sous prétexte que les nids d'hirondelles étaient un foyer de propagation des punaises.

Cette croyance assez répandue provient de ce que les *Steropterys hirundinis*, avec leurs ailes rudimentaires, leurs corps de suceurs, comprimés et rougeâtres, présentent, si on ne se livre à un examen minutieux, une forme se rapprochant assez du type des Hémiptères qui composent la famille des punaises des lits.

Je profite de l'occasion pour réhabiliter l'hirondelle à ce sujet et serais fort heureux si mes quelques lignes pouvaient éviter à cet oiseau ne fût-ce qu'une seule hécatombe de leurs nids.

Albert Hugues.

***

Je remercie mes confrères de leurs communications ; je n'ai pas l'ouvrage de Chenu ; mais j'ai celui de Brehm, qui me paraît très complet, sauf qu'il n'existe aucun renseignement dans cet ouvrage sur les immigrations et les émigrations de l'hirondelle à dos blanc. Et je m'étonne que ce fait n'ait pas été remarqué. Ces oiseaux, pendant la belle saison, paraissent, puis disparaissent pour reparaître encore et toujours dans les temps de grande humidité, dans les temps pluvieux ; je ne les vois jamais en temps sec.

Et pour ne parler que de mes observations dernières, je ne les ai vues que le 23 juin ; la veille il y avait eu un violent orage ;

du 22 au 28 juillet, il avait plu depuis le 21 ;

du 16 au 21 août ; il avait plu dès le 15 ;

du 2 au 4 septembre ; il avait plu dès le 1er septembre.

Et aujourd'hui 6 septembre, j'ai revu ces gracieux oiseaux ; alors que hier et aujourd'hui la pluie est tombée pendant plusieurs heures.

Si encore elles paraissaient la veille de la pluie pour disparaître le lendemain, elles pourraient servir de baromètre, mais c'est le contraire qui a lieu ; c'est avec, ou plutôt peu après le commencement de la pluie qu'on aperçoit cette hirondelle.

Au lieu que les hirondelles annoncent la pluie, c'est au contraire la pluie qui les annonce.

BEAUJOUR.

—

Offrir le bras (LIX, 226, 434, 773, 936). — Le bras gauche ou le bras droit ? Je suis tout prêt à m'incliner devant l'autorité de la duchesse de Broglie. Cependant, dans ma jeunesse, — il y a, hélas ! fort longtemps — on m'a enseigné qu'un mari offre toujours le bras gauche à sa femme, précisément parce qu'il est son défenseur attitré, mais que, dans le monde, où un homme n'a guère à défendre la dame dont il est momentanément le cavalier, il lui offre le bras droit, d'une part pour lui céder la droite, d'autre part parce qu'il fait acte de déférence en mettant en quelque sorte sous sa dépendance le bras avec lequel on combat : il met, au figuré, devant elle, bas les armes. Au reste, dans toutes les circonstances officielles, les hommes en uniforme offrent à une dame le bras droit, afin que leur épée ne s'embarrasse pas dans la toilette de leur compagne. Il serait intéressant de savoir quelle est aujourd'hui, sur cette question d'usage mondain, l'avis de nos collaborateurs. Les usages peuvent se modifier ; ils n'ont d'ailleurs jamais rien eu d'absolu en la matière.

PAUL.

*
* *

Du spirituel Sergines, dans *Annales littéraires* :

Non, — nous ne sommes tout de même pas aussi surmenés ni affaiblis que ce chercheur malicieux voudrait le faire croire, et il ne faut pas prendre trop au sérieux certaines affiches tapageuses... Mais la question est délicate. Elle a préoccupé Emile Faguet, qui se plaît, comme jadis Sarcey, à élucider ces petites énigmes.

Il fait observer, d'abord, que la coutume d'offrir le bras est toute récente. Mais oui ! il a consulté l'honnête et véridique Littré ; le premier exemple cité de l'expression « donner le bras » est de Béranger :

« Viens aux champs fouler la verdure ;
Donne le bras à ton ami. »

Il y a quelque temps, un autre usage apparut.

On n'offrait plus le bras gauche, mais le bras droit. Cette mode nouvelle nous est venue d'Allemagne, le pays du militarisme, où presque chacun possède un uniforme, donc un sabre qu'il faut soutenir de la main gauche.

—

Les premières femmes conquérantes des diplômes masculins. La première chauffeuse (LIV à LIX ; LX, 154). — Du *Figaro*, 17 septembre 1909 :

Paris a enfin, depuis hier, une jolie, une très jolie « chauffeuse ».

Ou, du moins, c'est hier qu'il nous a été donné de l'entrevoir, pour la première fois, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, dans les environs de la gare du Nord.

Elle mène, avec une grâce et une désinvolture qui sont délicieuses, un très élégant taxi-auto de couleur claire. Elle est blonde. Une petite toque bleue est spirituellement posée sur sa chevelure d'or, et elle porte une robe tailleur de drap bleu, très simple, mais qui doit venir du bon faiseur.

Elle est charmante.

Son seul défaut, — s'il est permis d'en attribuer aucun à une personne si vite aperçue, — serait peut-être d'être encore un peu dédaigneuse. Elle circule, telle une fée hautaine et légère, parmi les pesants véhicules et les passants ébahis, sans le moindre souci apparent des uns ni des autres, en petite créature sportive qui prend plaisir à guider l'auto d'une main alerte et vigoureuse, mais qui « n'attend pas après cela pour vivre »...

Et le résultat, bien entendu, c'est qu'hier l'élégant « taxi » clair demeurait libre, car nul ne se sentait assez indiscret, assez malappris, pour héler grossièrement au passage cette jeune femme si indifférente... Chez plusieurs, les velléités étaient évidentes ; mais on n'osait pas !

Hier, apparemment, il suffisait à la jolie chauffeuse de se montrer aux Parisiens. Mais ils sont timides ; elle leur doit plus d'encouragements.

L'aviation à la fin du XVIIIe siècle (LX,384). — Le Chanoine Desforges. — Dans le passage du *Tableau de Paris* de Mercier, cité par M. G. Fustier, il est question d'un chanoine d'Etampes, inventeur d'une *machine à voyager dans l'air.*

En ces temps d'aviation à outrance, alors que tous les yeux sont tournés vers les prouesses des Blériot, des Latham et de tant d'autres, il serait peut-être intéressant pour bien des lecteurs de connaître l'histoire de cet audacieux chanoine, qui, il y a 140 ans, songeait déjà à la conquête de l'air.

Les détails qui suivent sont empruntés à l'ouvrage de *L. Marquis*, intitulé : *Notice historique sur le Château d'Etampes* (Etampes 1885).

Je cite textuellement, en faisant quelques coupures.

En 1772 eut lieu sur la tour de Guinette une expérience de vol aérien assez curieuse pour qu'il en soit donné ici quelques détails.

L'abbé Desforges, chanoine de la collégiale Sainte-Croix d'Etampes, annonçait en juillet 1772 qu'il avait un moyen de faire voler les hommes dans un char en l'air. Par l'organe du journal *Le Mercure de France*, il prie ceux qui lui écrivent d'affranchir leurs lettres et de les adresser au sieur Lanceleux, épicier à Etampes.

Il disait donc qu'il était prêt à faire l'expérience publique d'une voiture volante de son invention ; mais auparavant, comme il désirait en tirer profit, il demandait qu'on lui assurât une somme *de cent mille livres*, dont il exigeait le dépôt préalable chez un notaire.

Cette condition fut difficile à réaliser ; on n'avait qu'une confiance limitée dans le chanoine ; mais celui-ci se remua si bien, fit sonner si haut le mérite de son invention, qu'il obtint de plusieurs habitants de Lyon ce qu'il demandait. La somme exigée fut déposée chez un notaire de cette dernière ville, qui dressa un acte d'après lequel la somme consignée devait être remise au chanoine, si l'expérience réussissait.

La machine volante était faite par l'abbé Desforges lui-même. En voici la description :

Elle avait la forme d'une nacelle ou gondole ; elle était longue de sept pieds et large de trois et demi, sans compter les accessoires volatifs ; elle était couverte pour mettre à l'abri de la pluie. Sa construction n'était qu'un assemblage, sans qu'il y entrât aucuns clous. Elle avait quatre charnières, apparemment celles qui servaient au mouvement des ailes ; ces quatre charnières étaient les plus sujettes du char volant. Elles devaient se renouveler toutes les fois que le char aurait fait *trente six mille* lieues. (Il ne dit pas comment et de quoi étaient composées les ailes de sa voiture volante). Elle ne pesait que quarante-huit livres, mais le conducteur pesait cent cinquante livres, M. Desforges lui permettant d'avoir une valise pesant, toute remplie, quinze livres ; c'était en réalité, deux cent treize livres que la voiture devait porter. Elle était faite de manière que ni les grands vents, ni les orages, ni la pluie ne pouvaient la briser, ni la culbuter. Elle pouvait, en cas de besoin, servir de bateau.

Quant au conducteur, pour ne pas être incommodé par la trop grande affluence de l'air, M. Desforges *lui appliquait sur l'estomac une grande feuille de carton*, il lui donnait aussi un bonnet de même matière pour lui couvrir la tête. Ce bonnet était *pointu comme la tête d'un oiseau*, et était garni de verres, vis-à-vis des yeux, pour pouvoir diriger sa route.

On devait, avec cette machine, *faire trente-six mille lieues en quatre mois*, en ne faisant que *trois cents lieues par jour* et trente lieues par heure, ce qui n'aurait donné que dix heures de travail par jour ».

« Au jour indiqué, rapporte M. Louis Figuier, dans les *Merveilles de la Science*, un grand nombre de curieux répondirent à l'appel. Le chanoine était installé avec sa machine sur le haut de la tour de Guinette.

Le chanoine entra dans sa voiture et, le moment du départ étant venu, il déploya ses ailes qui furent mises en mouvement avec une grande vitesse, mais il ne put réussir à prendre son vol.

L'abbé Desforges en fut-il quitte à aussi bon compte ? Ce n'est pas présumable, quoique M. Figuier n'en dise rien. Nous trouvons ce qui suit dans les *Mémoires de Bachaumont*, sous la date du 5 octobre 1772 :

« On dit que M. Desforges, ce chanoine d'Etampes qui a la folie de vouloir monter dans les airs en cabriolet, ayant tenté de faire une petite répétition de son projet dans son jardin, est tombé sur le champ et s'est dangereusement blessé ».

D'un autre côté, nous lisons dans la *Correspondance littéraire* du baron *Grimm*, juillet 1772 : *Chanoine d'Etampes, volant à tire d'aile.* — Immédiatement après l'hydroscope provençal et son évangéliste Marin, marchera dans la légende dorée de 1772, M. l'abbé Desforges, chanoine d'Etampes, avec son char volant. Si la promesse magnifique de faire trente lieues par heure n'a pu se faire écouter au milieu du tourbillon de Paris, je vois qu'en revanche elle a fait une forte sensation dans les pays étrangers, et qu'on s'attend, en plusieurs endroits, de voir arriver le chanoine Desforges dans sa gondole aérienne. Mais son premier essai n'a pas été heureux. Il s'est fait porter par quatre

paysans sur une hauteur, près d'Etampes, et dès qu'il leur a dit le lâcher la gondole, il est tombé à terre ; mais il en a été quitte pour une légère contusion au coude ».

La principale expérience de Desforges n'a pas eu lieu dans un jardin, ni sur une hauteur, mais sur les murs de la tour de Guinette ; cela est bien établi par les journaux de l'époque et les traditions locales.

Après son escapade, l'abbé Desforges est entré dans l'obscurité. En 1790, il était encore en possession de son canonicat, car le 29 décembre, il disait encore la messe dans cette église, au moment du dernier inventaire ».

F. GIRONDEAU.

—

Campi : une énigme judiciaire (LX, 388). — M. Georges Laguerre, l'éminent défenseur du condamné à mort exécuté en 1884, sans que le mystère de son identité ait été dévoilé, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Mon cher directeur,

Vous posez une question sur l'énigme judiciaire Campi.

Je suis la seule personne vivante qui, en dehors des membres de sa famille, connaisse le nom obscur et honorable du condamné à mort de 1884.

Lié par le secret professionnel, je mourrai avec ce secret.

M. Lenôtre, dans un très intéressant et trop bienveillant article, dit que mon éminent ami Georges Clémenceau connaît le nom de Campi. Il se trompe. Jamais Clémenceau ne m'a demandé ce nom et je n'aurais pu le lui dire.

Permettez-moi donc de douter que votre question puisse attirer de sérieuses réponses, et croyez-moi votre tout dévoué,

GEORGES LAGUERRE.

Nous pensons pouvoir donner dans notre prochain numéro sur cette énigme quelques documents curieux.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Delacroix, candidat à l'Institut : trois lettres à Lefuel. — Voici trois lettres que Delacroix adressa à Lefuel, l'architecte du Louvre et des Tuileries : mon grand père était académicien depuis 1855. Leur douloureuse éloquence n'a pas besoin de commentaire. — Elles sont inédites.

HECTOR LEFUEL.

—

ce 29 déc. 1856.

Cher monsieur,

Depuis que je vous ai vu, le rhume que je promenais depuis un mois et demi de rechûtes en rechûtes, est devenu une inflammation de la gorge qui me force à garder la chambre, sous peine, si je sors, d'une maladie grave. On me promet que je pourrai aller et venir la semaine prochaine : j'ai donc pris le parti d'envoyer ce matin des cartes avec un petit mot d'excuses à chaque membre et de plus, je compte écrire samedi sur le conseil que m'en a donné Henriquel : 1° au président de la section de peinture ; 2° à celui de l'Académie en général que je ne me suis dispensé de visites que forcé par une indisposition. J'espère que ma réclusion cette semaine me permettra de réparer autant que possible la semaine prochaine cette lacune si regrettable dans un pareil moment et tandis que des amis tels que vous me viennent en aide si obligeamment et de toutes les manières.

Votre bien dévoué et reconnaissant,

Eug. DELACROIX.

ce 27 janvier 1857.

Cher monsieur,

Je ne puis encore faire de visites et combien j'en suis contrarié après le beau résultat de la séance de samedi. J'ai essayé de sortir il y a trois jours et j'ai éprouvé des accidents qui m'ont fait craindre une rechûte : il faut absolument que je me soigne encore quelques jours : voilà ce que j'ai fait : j'ai écrit de nouveau à chaque membre en particulier et je me suis recommandé à ceux que je crois favorables : j'ai surtout remercié beaucoup les membres de la section. Maintenant, votre bonne amitié, vos bonnes recommandations me raffermissent toujours dans mon espoir. La lettre si aimable que vous m'avez écrite, en me parlant de la vraie bonne démarche de Schnetz m'a beaucoup touché et si vous lui répondez d'ici à peu adressez lui les plus sincères remercîments que je me réserve de lui faire aussi de mon côté.

Adieu, cher monsieur, jusqu'au résultat définitif. Quelqu'il soit ma reconnaissance pour vous sera la même : si je n'ai pas de place à l'Institut, je serai sûr d'en avoir une dans votre affection par les marques que vous m'en avez données.

Votre tout dévoué

Eug. DELACROIX.

Cher confrère,

Laissez moi vous embrasser dans une lettre en attendant que je puisse le faire comme je le voudrais. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous remercie. Cela s'est passé admirablement et suivant vos prévision.

A vous de cœur. Eug. DELACROIX.

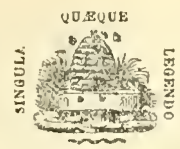
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LX° Volume | Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois | 10 Octobre 1909

45° ANNÉE
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1234
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Quelle était la maîtresse de Scalion de Virbluneau ? — Tout le monde connaît Scalion de Virbluneau, si tout le monde a lu *les Grotesques*. Théophile Gautier a écrit sur ce pauvre poète une chronique inoubliable. Mais personne n'a trouvé pour quelle jeune fille Virbluneau avait écrit tant de sonnets.

Ses lecteurs sont d'ailleurs peu nombreux et la raison en est d'abord qu'il ne reste plus que trois exemplaires de ses « *Amours* » dans les collections privées.

En examinant de près l'original du frontispice gravé dont Gautier a reproduit l'inscription, j'ai remarqué que la dédicace après la 5° lettre du mot MADAM .. était grattée sur la planche de cuivre, puis surgravée. Au lieu de

A MADAM[E DE BOUFFLERS

il y avait antérieurement

A MADAM[OISELLE DE G...

L'auteur avait-il écrit là le nom de sa maîtresse dernière ? celle ci a-t-elle refusé la dédicace ? C'est possible.

Et voici peut-être une indication qui pourra mettre les chercheurs sur la voie : au sommet de la figure reliée en regard du feuillet 101, on trouve un simple écu de chevalier, portant, sans notation de métal ni d'émail « *trois fusées, posées en barre et rangées en bande* ». Si je ne me trompe, ces armoiries n'appartiennent qu'à la famille de Guersans, anoblie en 1581.

Faut-il lire « Guersans » sous « Boufflers » ? et quelle « demoiselle de Guersans », vivante en 1599, a pu être chantée par Scalion de Virbluneau ?

PIERRE LOUŸS.

—

Le chat volant. — On possède, sur la tentative de faire voler un chat à l'aide de vessies pleines de gaz (quel gaz ?), deux pièces rimées, l'une en français : *Le Chat volant de la ville de Vervier*, histoire véritable par monsieur Willem Crap. A Amsterdam (Liège), chez Jacques Le Franc, à l'enseigne du chat botez, 1730, in-12, 21 pp. ; l'autre en wallon : *Le vol du chat de Vervier, chant burlesque*, en 130 vers, publiée en 1880, à Verviers, chez Nautet, plans, par M. J. M. in-18, 16 pp. L'événement a eu lieu vers la fin du XVII° siècle. Connait-on d'autres tentatives semblables ?

H. ANGENOT.

Incarcération de la Harpe pendant la Terreur. — Boissy d'Anglas (*Loisirs*, 1825 t III. p. 211) attribue l'incarcération de la Harpe à ce propos qu'il

avait tenu en quittant le bonnet rouge dont il se coiffait à son cours :

« — Ce bonnet qui échauffe toutes les têtes ferait sûrement fondre la mienne, si je le gardais plus longtemps. »

En conséquence, et pour le punir plutôt du *mot* que de la *chose* (car combien d'hommes politiques ne voulurent jamais porter le bonnet rouge, Robespierre par exemple !) La Harpe, aurait été envoyé à la prison du Luxembourg d'où l'auraient fait sortir J. Chénier et Barère.

Quel fut le vrai motif de l'incarcération de la Harpe ? H. QUINNET.

—

L'hôtel de Romans. — Je serais désireux d'avoir tous les renseignements possibles sur l'ancien hôtel de Mlle de Romans, à Passy, démoli il y a peu d'années: description de l'architecture de cette belle demeure, des diverses pièces avec leurs meubles, boiseries et décorations, etc., etc. Existe-t-il des gravures ou photographies de ce ravissant modèle de la « petite maison » du XVIII[e] siècle, qu'on a eu le tort irréparable de laisser détruire ? Enfin, en quelles mains ont passé tous ces débris, et entre autres, la jolie grille, au mouvement si gracieux et si original ? CAVILLE.

—

Rivière, pont, ravin de Barban. — Sur une carte de l'Estérel, publiée par le Touring-Club (*Touring-Club de France. L'Estérel, carte dressée par M. E. A. Martel, membre du Comité technique, 1903, avec le concours de M. P Boissaye, garde général des Eaux et Forêts.* Echelle : 1 : 20.000[e]), je relève dans la nomenclature les désignations suivantes : Rivière de Barban. — Pont de Barban. — Ravin de Barban.

Connaît-on le sens ou l'origine de ces désignations ? Connaît-on, dans cette partie de la France (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes), une ou plusieurs familles ayant porté ou portant ce nom de Barban ? H. B-L.

—

Familles Huguenet Le Vasseur, Huguenet de l'Arpent, Huguenet de Paysant. — *Huguenet Le Vasseur.* Cette famille vint de Caen se fixer en Angleterre, après la Révocation de l'Edit de Nantes.

Nicolas (?) Le Vasseur, médecin de Caen, avec ses deux filles, vint en Angleterre le 3 novembre 1685. Une fille épousa Jean de l'Arpent.

L'autre fille (Marie Le Vasseur) épousa Jacques Payzant.

Huguenet de l'Arpent. Jean de l'Arpent vint de Caen se fixer en Angleterre en 1685.

Il épousa la fille de Nicolas Le Vasseur, médecin de Caen, ci-dessus mentionné.

Huguenet de Payzant. Jacques Payzant vint de Caen se fixer en Angleterre en 1685.

Il épousa Marie, fille de Nicolas Le Vasseur, médecin de Caen, ci dessus mentionné. Il est mort a Londres, le 23 juillet 1757, âgé de 100 ans. Une des femmes de cette famille (Marthe le Payzant de Boisguillebert) était la mère du grand Corneille. Un autre membre était P. le Payzant (je crois), sieur de Boisguillebert, magistrat et écrivain du XVII[e] siècle, mort en 1714. Il était lieutenant-général au bailliage de Rouen.

J'accueillerai avec reconnaissance tous renseignements généalogiques sur ces familles. Rév. E. MARRINER.

—

Le docteur Frix Ferran. — Le docteur Frix Ferran, chirurgien à Paris en 1810 : dates de sa mort, nom de sa femme ? Il a eu peut être deux filles; où sont-elles nées et que sont elles devenues ? L'une d'elles a épousé un M. Triaunon. Peut-on avoir sa descendance ?

Un frère du docteur Frix Ferran, Armand Ferran, habitait en l'an V, la rue Froidmanteau, il était aussi chirurgien. Qu'est-il devenu ? Quand et où est-il mort ? LÉON DUFOUR.

—

Prince de Sievers. — De quelle origine est le titre de prince de Sievers porté par le duc actuel de Montebello ? Est-ce un titre du I[er] Empire ? FORTIS.

—

Madame de Tenain, auteur présumé du « comte de Clare ». — En 1695 parut une nouvelle galante qui eut grand succès et fut maintes fois réimprimée : *la Religieuse intéressée et amoureuse, avec l'histoire du comte de Clare.*

Lenglet-Dufresnoy, en 1734, n'en connaissait pas l'auteur. C'est seulement, en

1782 que le libraire Nyon risque une attribution répétée depuis par tous les catalogues : — Mme de Tenain (?)

Qui était Mme de Tenain ? Son nom est tellement inconnu que plusieurs bibliographes, croyant à une coquille, ont corrigé *Tenain* en *Tencin*, sans réfléchir qu'en 1695 Mme de Tencin était une enfant.

Existait-il une famille de Tenain au XVIIe siècle ?

Les Gazettes littéraires de Hollande donnent-elles quelques renseignements sur *la Religieuse intéressée* ? S.

—

Le grec est-il une langue morte ? — Il y a quelques semaines, à la distribution des prix d'un grand lycée de province, j'ai entendu le président de la cérémonie, un lettré supérieur et de légitime renom, qualifier le latin et le grec de langues mortes. Or, je retrouve la même expression dans un article de M. Louis Bertrand, *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre, p. 378, et cela me rend un peu songeur. Pour le latin point de doute, il n'y a plus de nationalité latine et le latin n'est immémorialement qu'un idiome scientifique, par conséquent une vraie langue morte.

Mais il y a une nationalité grecque et très vivante, fort semblable, d'ailleurs, sauf toutefois en un point important, l'esthétique, à ce que fut l'antique Hellade. Je parle des qualités et des défauts. Or les Grecs modernes parlent grec ; je ne dis pas que ce soit celui de Sophocle et de Démosthène, mais enfin pour la prononciation, la syntaxe et le choix des mots, ce grec moderne est peut-être moins éloigné de l'ancien que notre français de 1909 de celui du XVIIe siècle ; je ne remonte même pas au XVIe.

Dans ces conditions, le langage actuel est-il assez différent de celui des siècles classiques pour que nous déclarions le second une langue morte ? Je pose la question à tous les lecteurs du journal, plus spécialement aux hellénistes et linguistes qui lisent l'*Intermédiaire* ou y collaborent. H. C. M.

—

La Fontaine : La vieille et les deux servantes. — Dans la fable de la *Vieille et les deux servantes*, La Fontaine dit :

L'une entr'ouvrait un œil ; l'autre étendait un [bras,

C'est une image gracieuse ; Granville en a fait le sujet d'une illustration fort jolie. Il n'y a rien de semblable dans les auteurs que La Fontaine a imités. Mais le tableau des deux servantes couchées ensemble, dont l'une s'éveille sans bouger, tandis que l'autre étend ses bras hors du lit, se trouve dans une vignette des fables d'Esope, publiées par Marnef (*Æsopi fabulae*, Marnef. Paris, 1585). Il semble donc que La Fontaine a vu cette vignette, et qu'elle lui a suggéré l'idée dont il s'agit.

Le fait a-t-il été signalé ?

A-t-on signalé d'autres faits du même genre ? VICO BELTRAMI.

—

Robert, chef de brigands. — Sous ce titre, un auteur dramatique, La Martellière, faisait jouer, en 1791, sur le théâtre du Marais une adaptation ou plutôt une déformation des *Brigands* de Schiller qui obtint un très grand succès. La pièce, remaniée plusieurs fois, prit le nom de *Robert le républicain* : n'en reçut-elle pas encore d'autres ? Et que devint son auteur La Martellière ? SIR GRAPH.

—

Un conte de Mme Desbordes-Valmore. — Je trouve cet autographe inédit :

Vous avez mis un jour, étant enfant, de grandes bottes dont vous étiez très content. Je me le suis rappelé et j'ai fait ce petit conte.

Adieu, monsieur, ayez encore un peu de cette amitié d'autrefois pour ceux qui ne vous oublieront jamais. Marceline Desb. V. Lyon, Novembre 1828.

Je n'ai pas le temps de faire de recherches. Un chercheur pourrait-il me dire quel est le conte et quel est le destinataire de la lettre ? X. P.

—

Un matelot qui accouche d'un mousse. — Le *Journal de Paris* du 28 octobre 1793 publie la singulière nouvelle que voici :

Londres. — Parmi les prisonniers de guerre français qui sont détenus à Plymouth, un jeune matelot est heureusement accouché d'un joli petit mousse. Nos dames ont le plus grand soin des deux individus.

On demande des détails, ou des éclaircissements. S.

Réponses

Jeanne d'Arc et la Domination anglaise; une opinion d'historien (LX, 218, 285, 342, 397, 449). — La thèse à laquelle on fait allusion vient d'Angleterre où elle est assez répandue. Elle peut se résumer ainsi :

« La guerre de Cent ans n'est pas une lutte de races. C'est une guerre dynastique entre deux maisons également françaises, la maison d'Anjou qui régnait à Londres et la maison de France (d'Ile de France) qui régnait à Paris.

« Si l'angevin Henri V n'était pas mort prématurément et si Jeanne d'Arc n'avait pas soulevé le pays contre sa veuve et son fils, il est hors de doute que Paris fût devenu la capitale franco-anglaise. La Grande-Bretagne eût donc été, dans la suite des temps, une sorte de grande Corse au flanc de notre territoire, une province vassale. Jeanne d'Arc s'est imaginé qu'elle sauvait la France : elle a sauvé surtout l'Angleterre. »

Tout est vrai dans ce raisonnement, sauf la conclusion. Si un prince de Bourbon, roi de Navarre, a pu devenir roi de France, un prince d'Anjou, roi d'Angleterre, pouvait anterieurement être sacré à Paris ; et en fait, il l'a été, avec l'approbation et l'hommage d'un parti français considérable, qui était infidèle à la maison de France mais n'était nullement traître à la patrie (1). Tout cela est exact.

Ce qu'on ne peut admettre, c'est que le « royaume-uni » de France et d'Angleterre eût vécu après le transfert de la capitale à Paris. Nulle part le sentiment national n'est aussi développé que dans les grandes îles ; nulle part l'état de sujétion n'est plus difficilement accepté. Les grandes iles ne sont « pas tenables » et nous n'avons pas besoin d'en chercher des exemples au XVe siècle ; nous en avons assez sous les yeux puisque depuis trente ans la paix du monde n'a été troublée que par Cuba, la Crête et le Japon.

(1) Rien n'est plus fréquent que l'élection d'un prince étranger. Aujourd'hui encore l'Espagne et la Suède sont gouvernées par des Français d'origine ; l'Angleterre, les Pays-Bas, la Belgique, la Roumanie et la Bulgarie par des Allemands ; la Russie, la Norwège et la Grèce, par des Danois, etc. L'exception, c'est le roi national.

Inévitablement l'Angleterre délaissée par sa propre maison royale se fût délivrée du joug devenu étranger, mais après combien de guerres nouvelles ; combien d'années de misère, de famine et de sang. C'est de cela que Jeanne d'Arc nous a préservés ; et s'il n'est pas, en somme, paradoxal de soutenir qu'elle a sauvé *aussi* l'Angleterre, nous pouvons tranquillement conclure qu'elle a *surtout* sauvé la France.

CALAMUS.

—

Un assassinat sous la Régence : le comte de Horn (LX, 441). — Voyez *Lettres historiques et galantes* par Madame du Noyer, MDCCXC, tome huitième, page 129 :

Le comte de Horn, jeune Seigneur allié aux premières Maisons de l'Europe, eut lui troisième la lâcheté d'assassiner un pauvre misérable, qui gagnoit sa vie à négocier des billets de divers particuliers. Comme son portefeuille paraissoit rempli de quantité d'effets, qui devoient monter à des sommes considérables, le comte l'engagea à aller dans un cabaret de la rue Saint-Martin, sous prétexte de lui acheter des actions. Il le fit monter dans une chambre haute, sur le derrière, qu'il avoit arrêtée exprès; et dans le temps que ce malheureux déployoit son portefeuille sur la table, le comte et ses deux camarades lui jettèrent la nappe sur la tête, et le poignardèrent à coups de couteaux. Le bruit qu'il fit dans le temps qu'on l'assassinoit, obligea le garçon à monter, mais trouvant la porte fermée en dedans, il descendit pour appeler du secours. En attendant, le comte et ses complices prirent le parti de descendre par une fenêtre, qui donnoit sur une petite rue, à côté du cabaret ; et quoiqu'ils fussent à un second étage, ils descendirent néanmoins assez facilement à la faveur de quelques morceaux de bois qui traversoient la rue pour soutenir les deux maisons. Les camarades du comte songèrent à se sauver ; mais il n'y en eut qu'un qui fut assez heureux pour passer en pays étrangers. L'autre fut arrêté vers les halles, et conduit chez un commissaire. Le Comte, de son côté, au lieu de chercher à se sauver, alla se plaindre chez un autre commissaire de ce que, disoit-il, on avait voulu l'assassiner. Son visage égaré, ses mains et ses manchettes teintes de sang firent soupçonner le commissaire qu'il pouvoit y avoir quelque chose de plus ou de moins dans pareille plainte ; il lui demanda de le conduire dans l'endroit ou il disoit avoir couru risque de sa vie ; mais comme il fit quel-

ques difficultés, le commissaire demanda des Archers pour l'y conduire de force. Le comte, avant de partir, voulut pour un moment se retirer dans un endroit particulier, sous prétexte de l'impression que le danger avoit fait sur lui : mais ce fut pour jetter dans les commodités le portefeuille qu'il avoit volé comme on sut après. Il partit ensuite avec le commissaire, on n'eut pas beaucoup de peine à savoir la vérité. Le cabaretier avoit fait ouvrir la chambre, et la vue du cadavre et les couteaux ensanglantés furent autant de témoins qui déposèrent contre le comte. Il fut conduit au *Châtelet* et en huit jours de temps son procès fut terminé. Il fut condamné avec son complice à être rompu vif en Place de Grève, ce qui fut exécuté le mardi de la semaine sainte. Pendant qu'il étoit en prison, tout ce qu'il y avoit ici de seigneurs étrangers agirent vivement pour obtenir sa grâce, ou du moins pour qu'il n'eût que la tête tranchée. Ils représentèrent que l'infamie du supplice rejailliroit sur toute la famille ; mais le Régent dit, pour toute réponse, que le comte étoit son parent, comme le leur, et que c'étoit le crime et non pas le supplice qui déshonoroit les familles, et ne voulut jamais en donner grâce, ni commuer la peine du comte de Horn qui mourut avec des sentiments que l'on rencontre rarement dans les personnes qui meurent de mort violente.

Mais on peut convoiter d'autres mémoires. A. B. X.

* * *

Pour les « interventions » comme pour « le crime » il faut consulter *tous* les « mémoires » ou « Correspondances » du temps mais, avant *tout*, Saint-Simon. d'E.

Même réponse : P. H. B.

—

Napoléon a-t il pleuré? (LX, 50, 124, 181, 405). — Je ne vois pas, en vérité, pourquoi Napoléon n'aurait pas pleuré, au moins quelquefois, comme un autre homme, puisque c'est une fonction naturelle. Mais du moment que l'on cherche des témoignages, en voici, un de seconde main, il est vrai, et sans référence.

Je lis, en effet, ce qui suit dans Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*. T. III°, p. 215 (2° édition, Perrotin 1847).

Cette résignation avait dominé tous ses actes durant le voyage ; une fois pourtant, sa fermeté l'avait abandonné, ce fut au moment de quitter Rochefort : les journaux de Paris venaient d'arriver ; il y jeta les yeux. La capitulation qui devait livrer cette capitale aux Anglais et aux Prussiens s'y trouvait. Repoussant loin de lui le papier fatal, il passa précipitamment dans son cabinet et s'y enferma. Des sons à demi étouffés ne tardèrent pas à se faire entendre. On fit silence, on écouta : Napoléon pleurait.

Je pense, j'espère que dans cette crise de sanglots, il y avait du remords d'avoir attiré de tels maux sur Paris et la France. H. C. M.

* * *

Le comte Roman Soltyk, présent à la Moscova (Napoléon en 1812), nous dit dans son ouvrage, que l'empereur visita le lendemain le champ de bataille encombré de morts et de blessés qu'on n'avait pas encore eu le temps de relever ni même de panser ; surtout parmi les blessés Russes, tombés entre Sémenskoé et Borodino. Il dit textuellement : «Napoléon prenait à eux le plus vif intérêt, et je vis dans cette circonstance ses *yeux se remplir plusieurs fois de larmes*. Impassible et calme pendant le combat, il était humain et sensible après la victoire. »

Cette dernière phrase nous donne à croire que ce n'était pas la première fois, qu'on lui voyait verser des larmes à la vue des blessés ; soit dans ses visites aux ambulances, soit ailleurs.

Il n'y a peut-être pas d'homme au monde qui ait versé des larmes plus souvent que lui ! Mlle Avrillon, demoiselle d'honneur de l'Impératrice Joséphine, nous dit qu'en 1815, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon la fit appeler pour avoir des renseignements sur la mort de sa première femme pendant son exil, et qu'il lui dit : — « C'était une vraie française ! *Je l'ai beaucoup pleurée*, et le jour où j'ai appris sa mort a été l'un des jours les plus malheureux de ma vie. »

Et elle ajoute son propre témoignage à celui de l'empereur. « En me disant ces mots, *les yeux de l'Empereur se remplirent de larmes*. »

Nous avons déjà relevé cinq autres circonstances analogues, dont deux ont été adressées à l'*Intermédiaire* ; tant à l'occasion du divorce qu'au lendemain de la bataille de la Moscowa.

Bien des hommes, ayant vécu deux fois plus longtemps que lui, ont versé incom-

parablement moins de pleurs dans leur vie d'adultes. Dr Bougon.

***

Napoléon avait le don des larmes.

M. le comte d'Haussonville publie dans le *Figaro*, (1er octobre 1909) un extrait du journal de lord Broughton, où se rencontre un « interview » de Napoléon par un Anglais, ami de lord Broughton.

En voici un passage :

Et [Napoléon] ajoute qu'il était en train d'écrire son histoire.

— Alors, dit M... l'histoire aura un triumvirat de grands hommes : Alexandre, César et Napoléon.

Napoléon le regarda fixement, et, à ce moment, ses yeux (à ce que crut M...) devinrent humides.

Puis il reprit :

— Vous auriez raison si une balle m'avait frappé à la bataille de la Moskowa, mais mes derniers revers ont effacé toute la gloire de mes premières années.

Après ces mots, Napoléon fit quelques pas jusqu'à l'extrémité de la chambre et demeura un certain temps silencieux.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord : Une protestation du duc d'Orléans (LX, 386). — Voir *Souvenirs de 1830. Le Faux Héritier de la couronne de France, Preuves authentiques de l'illégitimité du duc de Bordeaux, avec la protestation faite, le lendemain de sa naissance, par Louis-Philippe d'Orléans, aujourd'hui Roi des Français, suivies d'une relation détaillée des événements qui ont marqué les journées mémorables de la Révolution de 1830. Dédié à l'héroïque population parisienne, et aux braves Gardes nationales de France*. Paris, Deshayes, 1830.

C'est une brochure très rare. On répandit aussi une affiche lithographiée sous le titre : *Protestation de Louis-Philippe*, alors *Duc d'Orléans* sur la légitimitée (*sic*) de la naissance du comte de Chambord, l'*Enfant du Miracle, Henri V*.

Je tiens l'une et l'autre pièce, dès mon retour à Paris, à la disposition de M. Alph. Veillet, s'il désire les lire. Il faut en toute justice reconnaître que le duc d'Orléans a désavoué cette « protestation », mais il serait utile d'établir si ce désaveu était justifié et sincère. Otto Friedrichs.

***

Cette protestation a été mentionnée par les divers auteurs qui ont parlé de cette naissance. Mais on l'a toujours attribuée à Louis-Philippe Ier. Imprimée en Angleterre, ce factum arriva sous l'anonymat le plus complet.

M. de V.

***

Dans *La Fortune des d'Orléans*, par Ad. Lanne, Paris 1905, Dujarric, éditeur, 50 rue des Saint-Pères, on trouve le texte (mais incomplet) de la protestation du duc d'Orléans contre la légitimité d'Henri V. Un ouvrage paru vers 1860, que j'ai chez moi, à la ville, donne le texte in-extenso.

A. C.

—

« Le roi est mort, vive le roi » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, 50, 178, 294, 739, 787, 901 ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 346, 402, 464, 521, 629, 690). — Si on ouvre la table LVIII de l'*Intermédiaire*, on lit :

Chambord (le comte de)
— Obsèques.

A obsèques : il n'y a rien.

Il n'y a rien non plus à roi. En sorte que la question ne figure pas dans la table.

Dans le volume LIX, il est onze fois question du comte de Chambord et du cri de « Le roi est mort, vive le roi. ». A la table on ne trouve ni *Chambord* ni *Obsèques du comte de Chambord*, ni *roi*, ni *vive le roi*.

Ai-je mal cherché ?

A. X.

[Nous devons nous incliner devant l'observation de notre correspondant, et promettre que cette omission sera réparée dans la table LX].

***

M. Joseph du Bourg, qui, par les fonctions qu'il remplissait auprès du comte de Chambord, a été un témoin et plus qu'un témoin, des scènes qui se déroulèrent à Frohsdorf, vient de publier une relation historique sous ce titre : *Les entrevues des Princes à Frohsdorf de 1873 et 1883. La vérité et la légende*. [Librairie académique, Perrin, 35, quai des Grands Augustins. Portraits. 3 fr. 50].

Nous devons signaler ce livre à la fois d'histoire et de polémique pour sa concordance avec la question posée.

« Je n'ai nullement, dit M. Joseph du Bourg, la pensée de contrecarrer une action politique qui cherche à enrayer les pro-

grès de notre mal social et à lui opposer l'idée monarchique. Je ne discute pas sur ces questions là aujourd'hui. Que ces vaillants patriotes admirent M. le comte de Chambord, qu'ils s'inspirent de ses pensées, c'est parfait ! mais qu'ils n'aillent pas jusqu'à l'associer à leur formule dynastique. »

M. Joseph du Bourg parle de la visite des princes d'Orléans au comte de Chambord. Il donne à cette entrevue, qui dura sept minutes, le simple caractère d'un acte de pardon chrétien. « Pas un mot de politique ne fut prononcé. »

L'attitude du parti orléaniste après le manifeste du comte de Chambord, publié dans l'*Union*, lui rappelle un conciliabule tenu chez le comte de Paris. Le duc de Broglie y préconise, assure-t-il, comme attitude : « faire voter la République et attendre. »

M. Joseph du Bourg ajoute :

1° Voter la République : elle le fut à une voix de majorité, et deux princes d'Orléans qui siégeaient, comme députés, n'eurent pas le bon goût de s'abstenir. S'ils l'avaient fait, la République n'était pas votée.

2° Et attendre. Le comte de Paris n'avait pas longtemps à attendre !

Sur la maladie du comte de Chambord M. Joseph du Bourg donne de nombreux détails. Ce fut lui qui se chargea d'aller chercher à Rome, dom Bosco, et de ce pieux personnage, il trace une très pittoresque silhouette. L'intervention du célèbre moine ne prolongea point les jours du prince. A quel mal succomba-t-il ? à un cancer ? C'était le diagnostic. L'auteur assure que l'autopsie pratiquée sous le couvert de l'embaumement — car la comtesse de Chambord s'y opposait — aurait prouvé qu'on s'était trompé. On parla d'empoisonnement : Vulpian écarta cette hypothèse : certains des familiers cependant restèrent persuadés qu'elle était plausible.

Longuement M. du Bourg s'appesantit sur les incidents qui marquèrent les cérémonies des obsèques. On sait que le comte de Paris ne fut admis à suivre le convoi qu'à son rang.

M. Joseph du Bourg explique comment et pourquoi cette décision fut prise par la comtesse de Chambord, il donne le texte de l'ordre exprès signé par la veuve du prince : « Connaissant les intentions de mon mari, je déclare que je veux que son enterrement soit un acte de famille, et pas un acte politique ; et que la place de chacun soit réglée par le degré de parenté. — Marie-Thérèse, comtesse de Chambord. »

Sur quoi le comte de Paris se retira.

Par cette analyse de l'ouvrage de M. Joseph du Bourg, il est aisé de voir que sa consultation rentre dans la controverse engagée. X.

—

L'idée de Patrie existait-elle avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV à LVII ; LIX ; LX, 14, 178, 232, 343). — D'un très éloquent discours prononcé par le sieur Gerbier, avocat, lors de la réception du Roi de Danemark par la Grand'Chambre le 26 *novembre 1768*, nous extrayons ce passage (*Curiosités judiciaires*, par B. Warée. Paris 1877) :

Religion et patrie ! Ah ! messieurs, il ne faut pas s'étonner que ces noms sacrés enfantent des merveilles. Des traits de feu les gravent dans nos âmes. L'amour de la religion et de la patrie est une affection véhémente. Le dirai-je, c'est une passion. Quel courage ne doit-elle pas inspirer !

MAURICE HALOCHE.

*
* *

C'est avec une stupeur toujours croissante que je lis cette question dans l'*Intermédiaire* ! Comment des hommes de bon sens peuvent-ils avoir l'idée de discuter une pareille chose ? Le patriotisme est un « sens naturel » inné au cœur de l'homme dans tous les temps et sous toutes les latitudes.

Le patriotisme est né le jour où pour la première fois, un être humain a pleuré devant la tombe de son père...

Le patriotisme est, à coup sûr, la religion initiale de l'humanité ; les cendres des ancêtres ont, aux époques les plus reculées, été considérées comme les dieux tutélaires de la famille et de la tribu.

Les Grecs et les Romains, ces cosmopolites de l'antiquité, ont cependant défini le patriotisme en des termes admirables de clarté et de sentiment.

De temps immémorial, les Indiens, les Arabes, les Chinois ont été d'ardents et dévots patriotes, adorateurs des tombeaux ; les Peaux-Rouges d'Amérique, race nomade, emportaient, avec eux, dans leurs pérégrinations, les osse-

ments des ancêtres enfermés en des outres de cuir et les suspendaient aux branches des forêts où ils campaient pour que ces « lares » protègent la tribu.

Seuls donc les Français d'avant la Révolution auraient été privés d'un sens inné commun à tous les autres hommes ! Enoncer une pareille énormité est une pure aberration.

La vérité est que c'est à partir de la Révolution précisément que le patriotisme a été détourné de son sens réel et a cessé d'être territorial pour devenir spéculatif. C'est peut-être là que gît le malentendu...

Parmi les contempteurs du patriotisme de l'ancienne France, il en est qui acceptent de faire remonter l'origine du patriotisme à Jeanne d'Arc

C'est encore une grossière erreur.

Jeanne d'Arc n'était ni plus ni moins patriote que les êtres de son temps. Seulement, comme chez les gens de sa condition, son patriotisme ne devait guère s'étendre au-delà du village de Domrémy, extension de la maison paternelle et du cimetière paroissial, fondements même du patriotisme.

Ce qui fait la grandeur de Jeanne d'Arc, ce qui rehausse magnifiquement cette sublime figure, c'est qu'elle eut la conception très nette du *nationalisme* ou, si l'on préfère, de l'*ethnisme*.

Jeanne d'Arc a compris — par une inspiration divine, disent les croyants, par un phénomène encore inexpliqué, avouent les autres — ce qu'était une nation et les conditions de l'existence d'une nation : une nation est un agrégat de patries, liées entre elles par des traditions supérieures communes, et la condition de son existence est la fédération intime de toutes ces patries autour d'un *chef national*.

Car si la patrie est un fait de nature, la nation n'est que le groupement défensif destiné à protéger les traditions, les intérêts, les privilèges patrimoniaux divers. Pour maintenir la cohésion d'une nation, il faut le chef qui en relie les éléments variés, les coordonne, les harmonise. Donc pas de nation sans chef national.

C'est ce que Jeanne d'Arc a compris ; toute sa vie le proclame, et c'est pourquoi elle est allée tout d'abord et tout droit au Roi national, sans lequel les diverses parties de la nation française étaient destinées à se disloquer, à se découdre comme un habit d'Arlequin.

H. R.

—

Anciennetés des services militaires (LX, 332, 467). — Pendant la campagne d'Italie, en 1797, le général en chef Bonaparte adresse au Directoire (16 avril 1797), un rapport sur les négociations entamées à Leoben ; à la fin de ce rapport il ajoute : « Je vous envoie, par un capitaine de hussards qui a *quatre-vingts ans* DE SERVICE, plusieurs drapeaux pris sur l'ennemi ».

Cet officier était Jantzon (François), né à Ingelsheim (Palatinat), enrôlé en 1738, aux hussards de Berchény, sous-lieutenant en 1771 ; pensionné en 1784, pour blessures graves ; il resta néanmoins sous les drapeaux, et fut nommé, en 1793, capitaine au 1er régiment de hussards (ancien Berchény).

JEAN THURET, né en 1699, à Orain, en Bourgogne, était entré dans le régiment de Touraine-infanterie le 17 septembre 1716, et n'avait jamais voulu d'avancement ; il était encore simple fusilier en 1790. Il avait reçu un coup de fusil dans la poitrine au siège de Kehl, en 1733, et sept coups de sabre, dont six sur la tête, à la bataille de Minden, en 1759. Pendant l'année 1787, lorsque le régiment fut envoyé sur les côtes de Normandie, *Thuret* se trouvait en congé ; ce vieux brave, alors âgé de *88 ans*, voulut absolument rejoindre son drapeau et fit la route à pied ; il fut, à cette époque, présenté au roi qui lui donna une pension de 300 livres, reversible sur sa femme et ses enfants. On a dit que Napoléon ayant appris l'existence de ce vénérable vieillard, *le plus ancien soldat de la France*, lui avait accordé une pension de 1.200 frs et la croix d'honneur ; mais je n'ai pu contrôler si cette nomination avait été faite. Jean Thuret, mourut le 10 mars 1807, âgé de 108 ans. Thuret avait eu trois frères, aussi soldats dans Touraine, tous trois tués à Fontenoy, et un fils, caporal dans sa compagnie, qui fut tué le 12 avril 1782, dans un des combats livrés à l'amiral Rodney. Un autre de ses fils servait encore en 1790.

J'ai dans ma collection des centenaires militaires un portrait de Thuret, très finement gravé ; il est représenté en costume

militaire avec trois médaillons de vétérance. Désiré Lacroix.

—

Lieutenant de la musique (LX, 387). — Il n'y a jamais eu, officiellement, de charge ou de fonction portant le titre de lieutenant de la musique. Mais voici, je pense, ce qui peut éclairer la question relative à Paër. Au temps où il existait à Paris une garde nationale, chacune de ses douze légions (une par arrondissement) possédait une musique, qui avait à sa tête un chef et un sous-chef. Le chef avait, selon certaines circonstances, le grade tantôt de capitaine, tantôt de lieutenant, et alors on le désignait sous cette appellation de capitaine ou lieutenant de la musique.

Bien que ces fonctions fussent absolument gratuites et honorifiques, elles n'en étaient pas moins recherchées par les artistes les plus distingués, pour cette raison que les musiciens de la garde nationale étaient dispensés de toute espèce de service, et étaient à peine appelés une ou deux fois par an pour paraître à la tête de leur légion à l'occasion d'une cérémonie quelconque. C'est ainsi qu'on vit, comme chef de musique de telle ou telle légion, des artistes comme Habeneck, chef d'orchestre de l'Opéra, J.-B. Tolbecque, chef d'orchestre des bals de la cour, Berr, directeur du Gymnase musical militaire, Fessy, organiste à Saint-Roch, Klosé, professeur de clarinette au Conservatoire, etc. Il y a donc lieu de supposer que Paër fut chef de musique d'une légion de la garde nationale, qu'il y avait le grade de lieutenant, et que c'est donc à titre de « lieutenant de la musique » qu'il sollicitait le ruban de la Légion d'honneur. Je ne vois pas comment on pourrait expliquer autrement ce titre dont il se parait en la circonstance, bien qu'il eût pu, ce me semble, invoquer des états de service plus intéressants.

Arthur Pougin.

* * *

Cherubini fut décoré par Louis XVIII, en 1814, comme chef des musiques de la Garde nationale Parisienne. Il est probable que Plantade le fut au même titre. Paer avait sans doute le grade de lieutenant de musique dans la même garde.

Cottereau.

* * *

Il existait au XVIIe siècle, à Paris, un Roi des Violons ou des Ménétriers, sorte de directeur de tous les musiciens du royaume ; il avait dans chaque ville un « Lieutenant » sous la surveillance de qui les joueurs d'instruments exerçaient leur profession.

Je ne pense pas que ces titres aient revécu sous la Restauration ; mais peut-être Paër, dans sa pensée, établissait-il un certain rapport entre les « lieutenants du roi des ménétriers » de l'ancien régime et les fonctions officielles dont il était lui-même investi. L. M.

—

Capitaine des becs de Corbin (LX, 273,409). — Je suis étonné que Racinet ait pris pour un officier de la maison du roi le jeune homme très simplement vêtu en habit civil dont une ravaudeuse reprise le bas. Cette ravaudeuse fait partie d'une série de C. N. Cochin représentant des femmes des petits métiers de Paris, ravaudeuse, blanchisseuse, etc.

J'en ai quatre pièces fort jolies.

J'affirme que le jeune homme est en habit civil, sa canne à bec de Corbin ne prouve rien ; j'en connais de cette époque à bec plus ou moins orné en bronze doré, en porcelaine même, car j'en ai un en Chantilly. D'ailleurs, les gentilshommes à bec de Corbin étaient trop grands seigneurs pour faire repriser leurs bas dans la rue. Le jeune homme représenté a une canne de promenade comme quiconque pouvait en posséder. Cottereau.

* * *

Je lis dans Saint-Simon :

Il (le duc de Lauzun, Saint-Simon écrit toujours Lausun) n'avait rien du roi que cette ancienne compagnie des becs de corbin qui fut supprimée deux jours après.

Lauzun mourut le 19 novembre 1723, « à quatre-vingt-dix ans et six mois ». La copieuse notice anecdotique et morale que lui consacre Saint-Simon dans le dernier volume de ses *Mémoires* est un de ses chefs-d'œuvre dans la galerie de ses portraits écrits. Ainsi la deuxième et dernière compagnie ne disparut, le duc d'Orléans étant premier ministre, que sous Louis XV, dans la première année de son gouvernement personnel qui commença officiellement le 19 février précédent.

Peut-être n'était-ce plus qu'un titre ou sans fonctions ni personnel.

D'après Saint-Simon, le père, le grand-père et l'arrière-grand-père de Lauzun avaient eu la compagnie des cent gentilshommes au bec de corbin.

H. C. M.

—

Gendarmes de la garde du roi (LX, 332, 412, 458). — Habit rouge galonné à la Bourgogne et sur toutes les tailles. Revers parements, collets et retroussis de velours noir, ainsi que la veste qui était bordée et galonnée d'or. Ceinturon couvert de galons d'or et chapeau bordé d'or, plumet blanc, cocarde noire. L'équipage du cheval, de velours noir, galonné d'or.

Les grades se distinguaient par la forme des galons et broderies et par la couleur du parement qui était rouge pour les brigadiers et sous-brigadiers et en velours noir pour les officiers et maîtres. Les gendarmes avaient des chevaux bais et les officiers supérieurs des chevaux gris.

L'armement se composait d'une épée et d'un pistolet. En temps de guerre, on distribuait des carabines aux plus anciens gendarmes et aux meilleurs tireurs.

En 1745, l'uniforme subit quelques légères modifications dans la forme des parements et des chapeaux et en 1786 dans la coupe de l'habit.

En 1786, l'effectif se composait de 210 hommes plus 19 officiers, 4 trompettes et un timbalier.

A. C.

—

Numérotage des maisons sous la Révolution (LX, 387). — L'histoire du numérotage des rues de Paris est tracée dans le *Rapport sur la nomenclature des rues et le numérotage des maisons de Paris* fait à M. le sénateur Préfet de la Seine, au nom d'une commission spéciale, par M. Charles Merruau. Paris, Charles de Mourgues frères, successeurs de Vinchon, imprimeurs de la Préfecture de la Seine, rue J.-J.-Rousseau ; in-4°, sans date (vers 1860). J'ai pu en avoir, il y a quelques années, communication à la Bibliothèque de la Ville de Paris, rue de Sévigné.

PÉDE.

* * *

Question très complexe ; toutes les recherches faites jusqu'à ce jour indiquent de grandes divergences dans le procédé employé — le numérotage était, dans le plus grand nombre de cas, fait pour un groupe de maisons ou ilot entouré de rues; tandis que certaines maisons n'avaient qu'un numéro d'autres en avaient autant qu'il y avait de boutiques dans l'immeuble. Quelques maisons, par suite de la disposition des constructions dans les cours, avaient un numéro sur rue et plusieurs numéros dans les cours, c'est pour cela que quelquefois deux maisons contigues étaient séparées par 4 ou 5 numéros ; 2 maisons d'une même rue, séparées par une rue transversale, portaient toujours deux numéros très écartés l'un de l'autre.

L'hôtel de Grammont, cité par de Merret comme portant le n° 1565, n'était pas très éloigné des n°s 300 ; on peut arriver à reconstituer, en partie, le numérotage de l'époque de la Révolution avec les *Annuaires du commerce et Almanachs nationaux*, en comparant les derniers portant le numérotage révolutionnaire et les deux premiers portant le nouveau numérotage.

Pour les vieilles rues, où les maisons ont peu changé, on s'y retrouve assez facilement.

Le *Bulletin du Vieux Paris* a déjà publié quelques tableaux de concordance.

Il faut se méfier qu'avant la Révolution quelques rues déjà numérotées ont conservé, pendant quelques années, ce numérotage. D'autres ont été numérotées à nouveau plusieurs fois sous la Révolution.

GEO.

* * *

Il est relativement aisé de remonter d'un numéro actuel à un numéro révolutionnaire. Ceux-ci, comme on le sait, étaient distribués « en escargot », en partant du centre du district, pour s'arrêter au point le plus éloigné de la périphérie.

Les titres des propriétés qui existent chez les notaires permettent, en effet, presque toujours, d'établir cette concordance. Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est de retrouver l'ancien numérotage dit : « du Prévost des Marchands ». On se rappelle qu'il avait été établi plutôt par mesures fiscales, et ce n'est que très accidentellement qu'il se trouvait indiqué dans les titres des propriétés.

Je serais très reconnaissant à quelque intermédiairiste érudit de m'indiquer s'il existe une source où il soit possible de repérer la situation actuelle d'un immeu-

ble, connaissant son numérotage au XVIIIe siècle, ou, inversement, de remonter du numéro actuel d'un immeuble ancien, à celui qu'il possédait il y a 150 ans.

L. V. P.

*
* *

Le numérotage des maisons de Paris, déjà tenté en 1726, fut définitivement décidé au lendemain de la prise de la Bastille. Le Conseil de la Commune en abandonna l'exécution aux districts ; mais la division en districts dura trop peu pour qu'on pût arriver à un résultat. Les Comités des Sections reprirent la question et c'est eux qui la mirent en pratique. Donc : numérotage par sections (48) et non par districts (60). Il semble que la rédaction d'une concordance générale soit tout à fait impossible maintenant, les documents qui auraient servi à l'établir ayant été anéantis par les incendies de 1871. Il n'y eut que des tentatives partielles, celle que fit Vitu, par exemple, pour la rue Richelieu et dans laquelle il réussit à débrouiller l'écheveau.

Plus récemment, M. Taxil, géomètre de la Ville, tenta l'opération pour quelques maisons, mais au petit bonheur et suivant les renseignements qu'il put recueillir. La Commission municipale du Vieux Paris imprima le résultat de ses recherches dans le recueil de ses travaux, année 1903, p. 3 et p. 259, et livraison annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre, année 1904, p. 147 et annexe au procès-verbal de la séance du 7 avril. En s'y reportant, on verra que le résultat est mince si on le compare à l'étendue du territoire à parcourir.

Ceux qui voudront se rendre compte de la cacophonie fatalement causée par ce système de numérotage, devront lire la très vive et très spirituelle critique qu'en fit Joseph Lavallée dans les *Semaines critiques ou gestes de l'an V*, XVIe semaine. Cette source est signalée par Vitu dans *La Maison mortuaire de Molière*, p. 96, où l'on trouvera aussi une intéressante dissertation sur la question.

IN-OCTAVO.

—

Les statues du pont de la Concorde (LX, 333, 413, 466). — L'histoire de ces statues a été racontée par Victor Bart, *Notice historique sur les statues monumentales de la Cour d'honneur du Palais de Versailles* (Versailles, imp. Cerf et fils, 1892, in-12) et par M. Robinet de Cléry : *Les statues décapitées du Pont de la Concorde* (*Grande Revue*, février 1892). Sous le premier Empire, on avait décidé d'ériger sur le pont les statues des généraux tués à l'ennemi pendant les guerres de la République et de l'empire. Plusieurs de ces statues étaient achevées, mais n'avaient pas encore été mises en place lors de la Restauration. On décida à cette époque de les remplacer par des statues de grands hommes de l'ancien régime. On ne tarda pas à les enlever, parce qu'elles écrasaient le pont (il est bien plus vraisemblable, comme le dit le collaborateur Niger, que ce terme était pris au figuré, le pont étant assez solide pour supporter ces œuvres d'art, tandis qu'au contraire je m'imagine qu'elles devaient produire un effet fort disgracieux).

Louis-Philippe, lors de la création du musée de Versailles, eut l'idée d'utiliser toutes ces statues et les fit sortir des magasins, en remplaçant les têtes des généraux Walhubert, Espagne, A. Colbert et Roussel qui avaient cessé de plaire, par celles de Jourdan, Lannes, Mortier et Masséna, qu'on y voit aujourd'hui.

GOMBOUST.

—

Cimetières de Paris (LX, 387, 466). — *L'Essai de Bibliographie critique des généralités de l'Histoire de Paris* de M. Marius Barroux indique, p. 47, que le tableau *historique des cimetières de Paris* de L. Lachaud parut dans la *Bibliothèque municipale* de L. Lazare, 1865, t. VII, p. 274-319.

Cet article d'ailleurs très incomplet eut peut-être un tirage à part.

HENRY DALIVOY.

—

Inscriptions erronées au Louvre (LX, 214, 267, 361, 488). — Le tableau de Delacroix, représentant le naufrage de Don Juan, a été exposé, une première fois au salon de 1841, et a figuré ensuite à l'Exposition universelle de 1855 ; il appartenait alors à M. Adam Moreau.

GOMBOUST.

La légende de l'abbaye d'Orval (LX, 442). — On peut consulter sur cette légende : *Les ruines et Chroniques de l'Abbaye d'Orval*, esquisse morale, religieuse et chevaleresque de l'histoire de l'ancien comté de Chiny, 2e édition. Par M. Jean-

tin, Président du tribunal civil de Montmédy. Paris, Jules Tardieu [imprimerie Remquet]. 1857, in-8°, 1 vol., avec gravures. HÉGÉSIAS.

—

Sainte Barbe (LX, 338, 464) — Il ne s'agit nullement, en la circonstance, d'avoir « une notice sérieuse et digne de foi » sur sainte Barbe. Il s'agit simplement de connaître les *suppositions* qui sont faites relativement à des causes, des origines *légendaires*, altresi il arrive pour la greignor partie des coutumes traditionnistes. On pourra consulter l'article sur *La Sainte Barbe* paru dans *La Tradition* de décembre 1904. B. —F.

***

On demande une vie sérieuse de sainte Barbe. Je réponds que Surius a inséré dans ses *Vies des saints* une vie puisée dans les auteurs grecs, entr'autres Jean Damascène et Arsène. Ce sont les sources les plus rapprochées, cette vierge ayant subi le martyre au IIIe siècle. La sainte a eu plusieurs biographes. Un des plus sérieux serait Muller (Nicolas), *Acta sanctæ Barbaræ, virginis et martyris, patronæ morientium, ex variis authoribus et antiquis monumentis collecta.* Augsbourg, 1703. Citons aussi parmi les auteurs anciens Siméon Métaphraste, *Patrol. grecque*, vol. 96, pag. 301-316. Et je pourrais de beaucoup allonger la liste, sans parler des Bollandistes qui sont riches de détails sur cette sainte (au 4 déc.).

Reste la seconde question : pourquoi est-elle patronne des artilleurs ? Sur ce point, notons que l'ouvrage cité plus haut la donne comme patronne des mourants, et cette caractéristique est tirée d'un point de son histoire. Ses deux persécuteurs après l'exécution, furent frappés de la foudre. Par une association d'idées on l'invoque contre le tonnerre. On la prie aussi pour ne point mourir sans les derniers sacrements, et on cite un certain nombre de cas où son invocation a été particulièrement efficace pour obtenir cette grâce, principalement dans le cas d'accidents causés par le feu. Je citerai pour la question spéciale qui regarde sainte Barbe comme patronne des artilleurs trois ouvrages différents. En italien, Tullio Marchesi ; *Santa Barbara protettrice dei cannonieri studio storico conprefazione di Ugo Allason.* Turin 1895, il est reproduit dans les *Analecta Bollandiana* ; XVII, 235 Puis en espagnol : Oliver Copons, *Santa Barbara Noticias historicas acerca de la devozion de los artilleros españoles a esta santa*, Madrid 1886, 36 pag. ; et enfin en français : Vuillemot, *Histoire de sainte Barbe vierge et martyre, patronne de l'artillerie de terre et de mer et des mineurs.* Besançon, 1865 in-12.

Mais pourquoi cette dévotion ? Je ne puis faire mieux que de citer ce qu'écrit le P. Cahier dans ses *Caractéristique des saints*, I, pag. 86. Après avoir dit que les persécuteurs de la sainte furent frappés de la foudre et que pour ce motif les chrétiens se recommandaient à elle pour obtenir une bonne mort et la grâce de recevoir les derniers sacrements, il ajoute : « C'était par suite de ce recours à la patronne de la bonne mort que la soute aux poudres dans les vaisseaux s'appelait jadis la *Sainte-Barbe.* On avait compris que le passage du temps à l'éternité étant la grande affaire d'une créature raisonnable, il importait singulièrement de le placer sous une protection puissante, pour tâcher de ne point paraitre au tribunal de Dieu sans être présentable. Ces notions se sont un peu altérées depuis que les estampes populaires ont été abandonnées à des artistes qui ne sont pas forts sur le catéchisme. Ainsi, par exemple, une image toute moderne de sainte Barbe porte cette oraison (avec traduction espagnole pour mieux se répandre au loin) : « Intercédez pour nous afin que... nous souffrions la mort pour le salut de la patrie ». Cela n'a pas le sens commun. Il s'agit, pour des artilleurs en particulier, mais pour tout honnête soldat, de savoir accepter la mort et non pas de la désirer ».

J'ajoute qu'en Italie la fête de sainte Barbe est solennellement fêtée, même actuellement, par les troupes appartenant à l'artillerie. Les soldats prennent la grande tenue, on leur donne des cigares, et le soir, un banquet les réunit, leur faisant oublier un peu les duretés de la gamelle traditionnelle et celle d'un pain qui ne vaut pas, loin de là, celui que mangent les soldats français.

Quand Rome était sous le gouvernement pontifical, cette fête avait encore plus de retentissement. Les artilleurs tiraient le canon dès le point du jour et arboraient les bannières pontificales sur

le château Saint-Ange. Puis ils assistaient à une messe militaire dans l'église de Sainte-Marie *transpontina*, où la vie de la sainte est peinte à fresque, ce qui se voit encore dans l'église des saints-Cosme et Damien au Forum. Encore aujourd'hui le corps des pompiers du Vatican célèbre la fête de sainte Barbe qu'il invoque comme sa patronne. Dr A. B.

—

Famille du chancelier de Bethmann (LX, 108, 306, 415). — **Les titres de l'empereur d'Autriche** (LX, 3, 357). — Je ne connais pas la généalogie de la famille Bethmann, publiée en 1898 à Francfort, par Pallmann, tirée seulement à soixante exemplaires et remontant au XVe siècle, mais j'ai tout lieu de croire que les Bethmann appartenaient à la bourgeoisie allemande.

D'après les documents que j'ai recueillis aux archives municipales de Bordeaux (*Carton 116. Période ancienne*), j'établis la filiation comme suit :

I. — N. Bethmann fut père de : 1° N. Bethmann qui suit ; 2° N. Bethmann, qui prit part à plusieurs campagnes et fut tué au siège d'Oran.

II. — N. Bethmann, directeur général des monnaies dans le cercle du Haut-Rhin, à Mayence. père de :

III. — Simon-Maurice Bethmann, grand bailli d'Ydstein, marié à Dlle Adami (sœur de Jacob Adami, qui acquit une grande réputation dans le commerce à Francfort) dont il eut :

1° Jean-Philippe, directeur général des monnaies dans le cercle du Haut-Rhin, succéda à son oncle Adami dans la maison de commerce qu'il avait fondée et s'associa avec son frère Simon Maurice ; Jean-Philippe eut entre autres enfants :

a) Simon-Maurice, nommé en 1782 dans le testament de son oncle, auteur des barons de Bethmann, à Francfort ; *b*) Suzanne-Elizabeth, héritière de son oncle, Simon Maurice, en 1782, mariée en 1780 à Jean Jacob Hollvegg dont descend le chancelier ; *c*) Marie Elizabeth, mariée au vicomte de Flavigny, d'après von Stradonitz ; *d*) Sophie Elizabeth, héritière en 1782.

2° Simon-Maurice de Bethmann, associé avec son frère, Jean-Philippe, dans la maison de commerce de Francfort. Il épousa Sophie-Elisa Rummel (qui figure comme marraine à Bordeaux de son neveu Simon-Maurice, le 18 novembre 1788), dont il n'eut pas de postérité. Il mourut à Francfort en 1782, après avoir fait son testament le 8 juillet 1782 devant Jean-Guillemain Feyerlein, « notaire impérial, juré et admis au tribunal de la chambre de l'empire. » Il laissait la moitié de ses biens aux enfants de son frère Jean-Philippe l'autre moitié à Catherine-Elizabeth Bethmann, fille de Jean-Jacques et à son mari, Pierre-Henri (Metzler) Bethmann. Cette fortune s'élevait à 1 million 177,650 fr. 10 centimes après inventaire fait.

3° Jean-Jacques (ou Jacob) qui suit :

IV. — Jean-Jacques Bethmann né à Francfort le 26 janvier 1717, mort à Bordeaux le 3 septembre 1792, vint fonder dans cette ville, en 1740, une importante maison de commerce. Nommé consul d'Autriche en 1768, il obtint de l'empereur d'Allemagne, le 15 janvier 1776, le titre de *Chevalier de l'empire romain*, transmissible à son gendre et à sa femme, et à tous leurs descendants des deux sexes.

Nous Joseph par la grâce de Dieu empereur des Romains toujours auguste, *roi* des Romains et de Jérusalem, *coregent*, héritier présomptif et successeur des royaumes héréditaires de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, Croatie, Esclavonie, Galice, Lodonnerie, *archiduc* d'Autriche, *duc* de Bourgogne et de Lorraine, de Styrie, de Carinthie et Carniole, *grand duc* de Toscane, *grand prince* de Transilvanie, *margrave* de Moravie, *duc* de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Wurtemberg, de la haute et basse Silésie, de Milan, de Mantoue, de Parme, de Plaisance et Guastalla, d'Ausschwitz et Zatur, de Calabre, de Bar, de Montferrat et Teschen, *prince* de Souabe et de Charleville, *comte-prince* de Habsbourg, de Flandres, de Tyrol, de Hainaut, de Kibourg, de Gorice et de Gradiska, *margrave* du Saint-Empire romain, de Burgaw, de la haute et basse Lusace, de Pont-à-Mousson et de Nomeny, *comte* de Namur, de Provence, de Vaudemont, de Blankenberg, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm et de Falkenstein, *seigneur* de Vindish-Mark et de Melchen.

Reconnaissons publiquement... et nous ayant été très humblement représenté que notre cher et féal Jean-Jacob Bethmann, consul de la province de Guienne à Bourdeau, . serait issu de parens respectables et très considérés tant du côté paternel que du

côté maternel, que son grand-père aurait déjà occupé la place de directeur général des Monnaies dans le cercle du Haut-Rhin, à Mayence, que le frère de celui-ci, après avoir fait plusieurs campagnes difficiles, aurait été tué au siège d'Aran ; que son propre père aurait occupé pendant plusieurs années la place de grand baillif à Ydstein et Usingue, et son frère, celle de directeur général des monnaies dans le cercle du Haut-Rhin, que le frère de sa mère Jacob Adami aurait été un célèbre négociant qui pendant plus de cinquante ans se serait acquis beaucoup de considération et un tel crédit, que les propres frères du susdit Jean-Jacob, qui continuent encore aujourd'hui son commerce à Franckfort sur le Meyn se seraient trouvés en état de rendre dans différentes occasions des services essentiels à notre auguste maison, surtout pendant la dernière guerre, contre la Prusse, que, quoique le dit Jean-Jacob Bethmann se fût établi en France dans la ville de Bourdeaux dès l'année 1740, il ne nous serait pas moins resté attaché et même aurait dans toutes les occasions témoigné le plus grand zèle... de sorte que sa Majesté Impériale... l'aurait, de son propre mouvement nommé dans l'année 1768 son consul à Bourdeaux ; que peu de temps après ,. sa dite Majesté l'ayant chargé d'un voyage important, dans plusieurs de nos états héréditaires, il s'en serait si bien acquitté que les observations utiles qu'il a faites pendant son voyage et le compte qu'il en a rendu lui auraient mérité toutes sortes d'approbations...

Et nous ayant exposé en outre que le dit Jean-Jacob Bethmann ayant épousé Elizabeth Desclaux, issue d'une famille noble de France ; la fille née de ce mariage aurait été mariée à Pierre-Henri Bethmann...

Et qu'il ne désirerait rien plus ardemment... de vouloir bien accorder à lui, à son gendre, à ses deux petits fils et à sa petite fille le titre de chevalier du Saint-Empire romain...

A ces causes... nous avons accordé à Jean-Jacob Bethmann, à son gendre, Pierre-Henri Bethmann, ainsi qu'à ses trois enfants notre faveur impériale et les avons créés..*eux et leur descendance des deux sexes en la dignité de chevalier du Saint-Empire romain.* Et de plus pour perpétuel souvenir de notre faveur impériale nous avons permis aux dits... de prendre et porter à perpétuité les armes cy après dépeintes savoir un écusson : *Parti au I d'azur au demi-aigle d'or mouvant du parti et langué de gueules* ; *au II d'azur à deux bandes d'argent, l'écu sommé de deux casques d'argent, affrontés, grilletés et bordés d'or, chacun surmonté d'une couronne de marquis ;* pour cimiers, *à dextre un vol d'or de profil, à senestre deux trompes d'éléphants d'azur en manière de cornes de front chargées chacune de deux bandes d'argent.* Lambrequins : *d'or et d'azur à senestre* ; *l'écu posé sur un monticule de couleur naturelle.*,.

Et pour donner un témoignage plus authentique... nous leur avons permis... de se nommer nobles de Bethmann.

... Donné à Vienne le quinzième jour du mois de janvier, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ mil sept soixante seize, la douzième année de notre règne.

Signé : JOSEPH.

Je soussigné interprète juré au Chatelet de Paris certifie que la traduction du présent titre de noblesse est fidelle et que foy peut y être ajoutée. En foy de quoi j'ai signé. Fait à Paris le 22 août 1776. Signé Schwarz.

La noblesse de Jean-Jacques fut reconnue en France puisqu'il a été convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux. Il fut père de deux garçons morts jeunes et d'une fille qui suit :

V. — Catherine-Elizabeth Bethmann mariée par contrat du 2 août 1769, passé à Francfort, avec Pierre-Henri Metzler, (d'une famille de Francfort établie à Bordeaux) avec la condition que les futurs époux et leurs descendants prendraient le nom de *Bethmann*.

Cette famille qui compte plusieurs représentants à Bordeaux n'est plus connue que sous le nom de Bethmann.

Seule la branche des barons de Bethmann à Francfort descend de mâle en mâle du grand bailli d'Ydsen, les deux autres ne portant le nom de Bethmann que par suite d'une alliance avec cette famille ; mais des trois, celle de Bordeaux est la plus anciennement anoblie. Je ne crois pas, comme le dit mon savant ami et collègue le comte de Saint-Saud, que Jean-Philippe ait été anobli en même temps que son frère, Jean-Jacques.

PIERRE MELLER.

—

Famille Bonaparte-Wyse (LX, 443). — La princesse Letitia Bonaparte, fille de Lucien (frere de Napoléon) épousa sir Thomas Wyse en 1824.

Les enfants issus de ce mariage sont aujourd'hui tous morts, mais il reste plusieurs petits-enfants.

Le prince Victor étant petit-fils du plus jeune frère de Napoléon, Jérôme, les Bonaparte-Wyse (qui ne se sont jamais

fait appeler « Prince » sont cousins au 3e degré du chef de la famille impériale.

H. L. C.

—

Tableaux de chasse de Brun (LX, 417). — *Erratum.* — Lisez : *Chambesy* au lieu de *Chambèry.* Nisiar.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux (LX, 389). — Les auteurs qui nous ont fait connaître la vie de Thérésia Cabarrus dans des ouvrages plus ou moins bien documentés : *Notre-Dame de Thermidor*, *La Citoyenne Tallien*, *Notre-Dame de Septembre*, *Madame Tallien*,etc., n'ont pu établir où elle avait habité pendant son séjour à Bordeaux qui a duré de mars 1793 à mai 1794. La marquise de Fontenay et son mari arrivèrent dans cette ville au mois de mars 1793, fuyant Paris qui n'était plus sûr pour eux, mais n'ayant pas encore obtenu leur jugement de divorce qui ne leur fut signifié qu'à Bordeaux, après le 25 avril. A partir de ce moment le marquis de Fontenay disparaît et Thérésia reste seule à Bordeaux avec son jeune fils âgé alors de quatre ans. On a prétendu qu'elle alla habiter chez ses frères qui tenaient une maison de banque dans la rue des Menuts, paroisse Saint-Michel, mais rien ne le prouve. Quelque temps après elle fit la connaissance d'un jeune homme, M. de Lamothe, qui se bat en duel pour elle, et la belle Thérésia, âgée à ce moment de vingt ans, passe tout l'été, on ne sait où, à panser la blessure de ce jeune amoureux. On ne la revoit officiellement à Bordeaux qu'au mois de novembre suivant, elle *connait* alors Tallien, elle se lance avec lui et la bande de politiciens tarés en plein dans la Révolution, elle fréquente les clubs et le 30 décembre elle prononce au temple de la Raison, ancienne chapelle des Dominicains ou Jacobins, aujourd'hui église Notre-Dame, un *Discours sur l'Education* ! qu'elle fait imprimer et dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale porte un envoi de la main de l'auteur avec son adresse : à Bordeaux *Maison Franklin.* C'est par cette brochure qu'on a appris pour la première fois le domicile de la citoyenne Tallien à Bordeaux à cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'année 1793. Où était située cette *Maison Franklin* ? C'est la question qui vient d'être posée dans l'*Intermédiaire* et à laquelle nous allons essayer de répondre.

On a dit et écrit que la *Maison Franklin* était l'ancien Séminaire de la Mission, aujourd'hui l'hôtel des postes, rue du Palais Gallien, où siégea la fameuse section Franklin qui dirigea la Terreur à Bordeaux, et où habitèrent, dit-on, les délégués de la Convention, Ysabeau et Tallien. Dans les vastes salles de cet hôtel on sait qu'ils donnaient des fêtes splendides et surtout des repas pantagruéliques, et du balcon qui existe encore ils pouvaient assister, avec leurs invités de marque, aux représentations sanglantes que le bourreau donnait au peuple souverain sur la place dite Nationale pour la circonstance, ancienne place Dauphine et aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre place Gambetta, envahie pendant la Terreur par une populace immonde avide de ce genre de spectacles : *panem et circenses* ! La guillotine fonctionna à Bordeaux pendant neuf mois jusqu'à Thermidor et elle fit tomber 301 têtes, chiffre officiel ; à la fin de la Terreur, en juin et juillet 1794, il en tomba jusqu'à quinze en un seul jour !

La belle Thérésia, qui ne quittait pas Tallien tout puissant à ce moment, devait assister à toutes ces fêtes et même aux exécutions de la place Nationale, mais elle n'habitait pas l'hôtel du Séminaire, car un jour elle dit à son amant : « Je ne veux plus venir ici, sur la place de l'échafaud »,et le conventionnel répondit: « Eh ! bien j'irai habiter votre hôtel. »

On a avancé encore que la Maison Franklin était située rue Franklin, mais la réponse est facile, cette rue n'existait pas à cette époque, et pour pouvoir authentiquer tout dernièrement une certaine sonnette exposée dans un des musées de la ville comme ayant appartenu à madame Tallien, on a soutenu que cette dernière avait habité l'hôtel Saige, aujourd'hui hôtel de la Préfecture,où cet objet aurait été trouvé.

Un document que nous avons eu récemment sous les yeux et que nous comptons publier va nous mettre sur la trace de cette mystérieuse maison Franklin.

Avant de quitter Bordeaux, au printemps de 1794, Thérésia, qui voulait épouser Tallien et régulariser auparavant sa situation de fortune avec le marquis de

Fontenay auquel elle avait apporté 400.000 livres, passa un acte par devant un notaire de cette ville, un « Accord entre le citoyen Jean-Jacques Devin Fontenay, demeurant ordinairement à Paris et la citoyenne Marie-Thérèse Ignace Cabarrus, épouse divorcée dudit citoyen Devin, demeurant la dite citoyenne ordinairement à Paris, étant actuellement à Bordeaux logée *Maison Franklin sur le cours du Jardin public* .. »

Il reste à savoir maintenant où était cette maison Franklin sur le cours du Jardin public. En consultant les almanachs bordelais de l'époque, nous avons relevé dans celui de 1807 la mention suivante : « Marquant, cours du Jardin public, n° 65, tenant l'hôtel Franklin ». Les numéros des maisons ont été changés en 1842 et si nous nous en référons à l'*Etat de Concordance* publié par l'administration en 1843, nous trouvons que le numéro 65 de ce cours est devenu le n° 23. Mais cet *Etat de Concordance* n'est pas toujours exact et de plus les numéros de certaines rues de la ville ont été changés encore depuis 1842.

Quoi qu'il en soit, il est certain maintenant que Thérésia Cabarrus a habité à Bordeaux pendant tout l'hiver de 1793 à 1794, sur le cours du Jardin public, entre la place Tourny et le jardin, côté ouest de ce cours, le côté opposé n'étant pas encore bâti à cette époque, et il serait facile de trouver exactement la maison en fouillant dans les paperasses administratives. Nous laissons ce soin à certains fonctionnaires pour lesquels l'histoire de la voirie bordelaise ne doit pas avoir de secrets.

Ainsi, ce n'est pas dans un hôtel particulier que le fastueux Tallien avait logé sa belle maîtresse, mais dans un vulgaire hôtel meublé. E. L.

—

Famille de Castelnau (LIX, 949 ; LX, 74, 194, 418). — Tous mes remerciments à M. Pierre Meller qui a l'obligeance de me renseigner savamment sur les Castelnau de Guyenne. Que ne puis-je obtenir une documentation aussi abondante sur les Castelnau de Languedoc !

Les deux familles de ce nom auxquelles se rapporte la réponse de M. Pierre Meller sont originaires l'une du Tursan, l'autre de la Bigorre.

Celle qui m'intéresse paraît originaire du Languedoc : en tout cas elle y était établie au XIIIe siècle, puisqu'un acte analysé dans Teulet (*Layettes du Trésor des Chartes*, I, 515) porte donation du château de Belcastel (arrondissement de Lavaur, Tarn) faite le 4 avril 1221 par Raymond VI, comte de Toulouse, à divers membres de cette famille.

Il y a, dans une région voisine, Castelnau de Montmiral (arrondissement de Gaillac) qui a des ruines d'un ancien château Est-ce de là que les Castelnau de l'acte de 1221 ont pris leur nom ? Existe-t-il une généalogie de cette famille, à laquelle pourraient appartenir aussi Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, légat du pape, tué en 1208, et Raymond de Castelnau, troubadour. du même temps ? Y. Z.

—

Famille Corbin (LIX, 727 ; LX, 76, 198). — Une branche de la famille Corbin *de Malouy* et *du Plessis* s'est établie en Belgique vers 1700. Son nom existait encore, il n'y a pas longtemps, dans les environs de Charleroi.

Elle venait de *Bernay* (Normandie). D'après une note communiquée par un descendant de la famille, son berceau est à *Corbépine*, élection de Bernay.

La revue *Jadis*, qui s'édite à Soignies (Hainault) s'est occupée récemment de cette branche devenue belge. R. G.

—

Enfance de Corot (LX, 389). — Consulter l'ouvrage sur Corot par Moreau-Nélaton. GEO.

—

L'ami de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 9, 78, 130, 420, 473). — M. Arthur Pougin me reproche « un peu trop de légèreté » et il en a le droit, car c'est une critique qu'il ne mérite en aucune façon : M. Arthur Pougin a du poids, c'est incontestable.

Toutefois il est distrait, et en voici la preuve. Il vient de lire mon livre, à ce qu'il dit (et il fait bien de le dire, car cela ne se voit pas à la façon dont il le résume), et il y a trouvé que, parmi les raisons qui m'ont décidé à reconnaître en H. de Latouche l'amant de Marceline, je cite « le témoignage oral du propre fils de Mme Valmore, rapporté par M. Lacaussade ». Or M. Pougin « croit pouvoir

dire qu'il est de ceux qui sont allés au fond des choses », et c'est pourquoi il me met au défi de lui montrer ce témoignage qu'il ne découvre nulle part.

Cela ne m'est pas très difficile. Qu'il veuille bien ouvrir mon volume à la page même où je mentionne la confidence d'Hyppolyte Valmore qu'il cite (p. 129); il y trouvera en note le renseignement qu'il désire : M. Lacaussade, interviewé par M. Gaston Stiegler, a répété à ce rédacteur de l'*Echo de Paris* (nº du 22 avril 1896) la confidence qu'il tenait de Valmore fils, et, pour qu'il ne puisse y avoir de doute, cette même confidence, M. Lacaussade l'a répétée à nouveau, 2 mois 1/2 plus tard, à un autre journaliste (l'*Evénement*, 8 juillet 1896). Pour savoir cela, M. Pougin n'avait donc qu'à lire une note de la page même où se trouve l'allégation qu'il conteste. Il ne l'a pas fait. Je ne suis pas excessif, il me semble, en constatant qu'il est distrait.

Au témoignage oral d'Hippolyte Valmore, établi de la sorte, s'ajoutent des témoignages écrits. Cf. les notes aux pages 231-234 du *Sainte-Beuve inconnu* de M. de Spoelberch de Lovenjoul. On y trouvera d'abord (je suis dans la cruelle nécessité de le dire) le relevé d'erreurs vraiment singulières commises par M. Pougin dans sa publication des lettres de Mme Valmore. On y trouvera ensuite : 1º l'extrait d'une lettre (juin 1838) où Guttinguer apprend à Sainte-Beuve que Mme Duchambge, l'amie intime de Marceline, lui a confié que le nom de l'amant de Mme Valmore est Latouche; 2º la réponse de Sainte Beuve à Guttinguer (2 juillet) ; 3º un passage de l'un des cahiers inédits de Sainte-Beuve, où le propos est répété et confirmé ; comme il l'est encore, 4º, dans une lettre de Sainte-Beuve aux Olivier (15 juillet 1838 ; cf. la *Correspondance* publiée par Mme Bertrand, p. 79).

Or, pour M. Pougin, aucun de ces témoignages ne vaut rien. Et savez-vous pourquoi ? C'est bien simple : parce que la confidence de Pauline Duchambge à Guttinguer eût été « une trahison de la part de cette dernière », et parce que M. Pougin ne peut pas croire que Mme Duchambge « aurait été indignement révéler à Guttinguer, *qui ne faisait pas d'histoire* et à qui cela devait être parfaitement égal », le secret de Marceline. — Telles sont les raisons de M. Pougin. Elles sont sentimentales, mais faibles. D'ailleurs M. Pougin, qui appelle « trahison » un « potin » — et qu'il a raison ! — n'oublie qu'une chose, c'est de se demander pourquoi Guttinguer (« qui ne faisait pas d'histoire ») aurait inventé le potin ou la trahison qu'il communiquait à Sainte-Beuve et menti de la sorte. Je ne sache pas que Guttinguer ait jamais passé pour un homme particulièrement méchant.

A côté de ces témoignages oral et écrits, il est beaucoup d'autres présomptions en faveur de l'hypothèse Latouche, et dont l'ensemble ne laisse pas que de former un faisceau solide. Il serait trop long de les énoncer ici : ceux qui s'intéressent à la question les trouveront au chapitre VII de mon étude. En revanche, ils n'y verront pas un mot de l'argument purement ridicule que M. Pougin prête (col. 432) aux défenseurs de la thèse qu'il combat et dont il assure qu'ils ont « fait tant d'état » (?).

Si Latouche a été l'amant de Marceline, on peut trouver assez curieux, après le mariage de celle-ci, de le voir fréquenter chez les Valmore. Valmore, le mari, ignore tout. Il faut donc que Marceline joue une comédie assez laide. C'est pourquoi on est naturellement amené à se demander, si, mariée, elle n'a pas renoué avec son amant, surtout quand on vient de relire certaines de ses élégies où elle semble l'avouer. — Pourtant, que je me sois posé cette question, cela « stupéfie » M. Pougin. Il paraît que l'on n'a jamais vu une femme céder, après son mariage, à un homme qu'elle a aimé, dont elle a souffert et qu'elle aime encore passionnément. « Mais alors, — s'écrie M. Pougin, — cette femme infâme serait à la fois une imbécile et une catin ! » Pauvre Marceline !...

Il y a dans l'âme de Mme Valmore des mystères qui étonnent. En 1839, il lui arrive une chose affreuse : Latouche, âgé de 54 ans — et « bien conservé », dit M. Pougin ; qu'en sait-il ? — s'éprend de la propre fille de Marceline, la petite Ondine, qui a 18 ans, et travaille à la séduire. Naturellement, Mme Valmore pousse dans ses lettres de véritables cris

d'horreur. Or, en 1851, Latouche meurt. Et Marceline écrit à Sainte-Beuve une longue lettre éperdûment tendre, désolée, pathétique, où elle parle de Latouche avec l'indulgence la plus passionnée et l'affection la plus profonde. Ainsi elle avait pardonné au séducteur de sa fille... Et cela est fort beau, à moins que cela ne le soit pas du tout. Je laisse à M. Pougin le soin de trancher cette question.

Je ne voudrais pas terminer sans une dernière remarque. « Pour le dire en passant, j'en connais aussi des papiers inédits, — écrit M. Pougin — car je suis en possession de *tous ceux* [c'est lui qui souligne : *tous ceux*] de la famille Valmore ». Je regrette vraiment d'enlever cette illusion de M. Pougin. Il possède un intéressant dossier provenant, si je ne m'abuse, de M. Delhasse. et comment il se l'est procuré, ce dossier, cela ne me regarde pas. Quoi qu'il en soit, il l'a publié en tout ou en grande partie. Sauf erreur, le dossier doit principalement se composer de copies, faites soit par un des Valmore, soit par M. Delhasse lui-même, car j'ai retrouvé les originaux de plusieurs des lettres imprimées par M. Pougin, et M. de Spoelberch de Lovenjoul en possédait au moins un, très important. D'où il suit que M. Pougin a parfois publié comme des originaux des copies (défectueuses).

Mais peu importe. Ce qui est admirable, c'est que M. Pougin se figure posséder tous les papiers inédits de la famille Valmore! Or, rien n'est moins rare que les lettres de Marceline : il n'est pas de collection d'autographes digne de ce nom qui n'en possède, et un dépôt public en conserve à lui seul plus de 700, dont 500 inédites, sans compter les mss. et les albums, bref une masse énorme de papiers qui lui ont été légués par Valmore fils. J'ai naturellement indiqué tout cela dans mon livre, car je n'ai pas appris à écrire l'histoire sans citer mes sources. Cela n'empêche M. Pougin d'être persuadé qu'il possède tous les papiers de la famille Valmore !

En somme, la morale de ce débat, c'est que M. Pougin n'est pas assez au courant de la question. Il a un parti pris en faveur de Marceline, lequel honore son cœur, mais nuit à son sens critique. Pour lui, Mme Desbordes-Valmore est une sainte laïque ; je ne crois pas qu'il la rendra obligatoire.

JACQUES BOULENGER.

***

Nous avons soumis les épreuves de cet article à notre très estimé collaborateur M. Arthur Pougin, dont ses confrères apprécient, depuis longtemps, l'érudition et la parfaite urbanité, afin qu'il y pût répondre, à la suite, s'il le jugeait bon. Il nous adresse la réponse suivante :

***

Il ne saurait me convenir de poursuivre une polémique qui dépasse les bornes de la courtoisie et dégénère en personnalités. J'ai dit simplement que M. Boulenger avait agi avec légèreté ; je ne crois pas, en ce faisant, avoir entaché son honneur. M. Boulenger, qui a plus d'esprit et de légèreté que moi, — c'est lui qui le donne à entendre, et c'est probant — m'accable sous ses sarcasmes et tend à me rendre ridicule, en quoi il a raison sans doute. Mais je ne saurais le suivre sur ce terrain, n'étant pas de taille à y lutter avec lui.

Donc, je me dérobe, dira t-il. Pas le moins du monde. J'ai déclaré, ce qui est vrai, que je discutais sans passion, n'y ayant aucun intérêt, cette question Marceline Valmore, cherchant avant tout la vérité, et ne la trouvant pas jusqu'ici dans les arguments, non de mes adversaires, car je ne les considère pas comme tels, mais de mes contradicteurs. M. Boulenger, qui a plus d'esprit, mais moins de sang-froid que moi, s'en prend alors à ma personne. Ceci n'est plus de jeu.

J'ai dit ce que je croyais avoir à dire sur la question. Que j'aie tort ou que j'aie raison, je m'y tiens quant à présent, et l'on peut à loisir faire le plaisantin avec moi, sans que je juge utile de répondre dans le même esprit et sur le même ton.

A. P.

***

Il n'y a évidemment entre nos distingués collaborateurs qu'un malentendu. Tous deux cherchent le secret d'une énigme, avec la plus parfaite loyauté, et l'ardeur de leur polémique ne prouve que la sincérité de leur talent.

—

Le peintre Dubois (LX, 334, 474). — Je possède une des gravures énigmatiques dont parle l'abbé Mohl ; elle porte

au bas cette seule incription : *Le Château de la Ville de Papa, vue du côté de la Montagne dans le Comté de Vesprin, en Basse-Hongrie, tiré du cabinet de M. L. Dubois, Sculp. P.* et à droite, cette indication :

G. P. Sculp. Regardée dans le sens de sa longueur elle représente une tête d'homme barbu vu de profil.

Elle mesure 0,17 × 0,23 centim.

ALBIN BODY.

—

Le général de Galliffet et la Commune (LX, 106). — Parmi les actes authentiques, concernant le général de Gallifet nous relevons celui ci :

Journée du 2 avril 1871, attaque du Mont-Valérien. Quelques projectiles bien lancés dispersèrent les premiers groupes de Gardes Nationaux. La masse de leurs bataillons fut ébranlée par l'arrivée en ligne des brigades Garnier, Dumon, Daudel, vivement canonnés, il leur fut impossible de tenir. Ils s'enfuirent abandonnant leur artillerie, leurs barricades de Rueil, de Nanterre, de Courbevoie. Un épisode, qu'il est utile de ne point passer sous silence.

Vers huit heures du matin, les insurgés qui occupaient la gare de Rueil, se dirigèrent sur Chatou, mais le pont ayant été coupé, leur mouvement dut nécessairement s'interrompre ; quelques hommes seulement passèrent la Seine en bateau, annonçant que le reste de la troupe allait suivre... On ne sut pas au juste, le but qu'ils poursuivaient, car surpris par les escadrons de chasseurs, qui descendaient de Saint-Germain, ils furent sur le champ passés par les armes, mesure sévère qu'explique suffisamment cette proclamation du général Galliffet, publiée quelques heures après dans le village de Chatou :

« La guerre a été déclarée par les bandes « de Paris ; hier, avant hier, aujourd'hui, elles « m'ont assassiné mes soldats, C'est une « guerre sans treve, ni pitié que je déclare à « ces assassins. J'ai dû faire un exemple ce « matin, qu'il soit salutaire : Je désire ne pas en « être réduit de nouveau à une pareille ex« trémité. Noubliez pas que le pays, que la « loi, que le droit par conséquent, sont à Ver« sailles et à l'Assemblée Nationale, et non « pas avec la grotesque Assemblée de Paris, « qui s'intitule la Commune.

« Le Général Commandant la brigade

GALLIFFET.

(Voir *La Guerre des Communeux de Paris 18 mars au 28 mai 1871.* Par un offici r supérieur de l'Armée de Versailles. Page 128, chez Firmin Didot, 15 juin 1871).

Ce fut le prélude des exploits du général Galliffet, sans compter les fédérés passés par les armes à Courbevoie.

Dans la note biographique parue dans le *Matin*, du 9 juillet, nous copions textuellement :

Il rentra dans Paris, pour chasser la Commune, et sa répression fut impitoyable, ses hécatombes d'insugés, effaçant tant d'autres souvenirs glorieux de sa carrière, demeurèrent son action capitale, il resta le fusilleur de 1871.

Madame V. VINCENT.

—

Le lieu de naissance de Jean Bart (LX, 441). — De la *Croix* :

A ceux qui mettent en doute la naissance de Jean Bart à Dunkerque, voici la réponse du *Nord maritime* :

Acte de Baptême de Jean Bart, figurant sur un registre paroissial de l'église Saint-Eloi, déposé aux archives de l'état-civil de Dunkerque.

(Nous traduisons ce document, qui est en latin dans l'original.)

An 1650 — 413. Jean Bart.

Le 22 octobre, j'ai baptisé Jean fils des époux Cornil Baert et Catherine Janssens *né la veille*. L'ont tenu sur les fonts Jean Baert et Marie Wilsens, de Dunkerque.

Chocquel.

* * *

A son tour, le *Petit Jurassien*, de Moutier, publie un *acte de naissance* de Jean Bart, extrait des registres de l'état civil de Corban, paroisse du Val de Saint-Imier, acte dont l'original figure dans la section historique de l'Exposition régionale et rétrospective de Moutier (Suisse). Ce document est ainsi conçu :

Arrondissement d'état civil de Corban. — Extrait du registre des naissances. — Le 20 février 1650 est né à Corban Bart Jean, fils legitime de Pierre Bart, de Corban domicilié à Corban, et de Louise ; parrain, Hanzele Heullet, de Corban ; marraine, Anne Dominé, de Courchapoix.

En outre, le registre de la paroisse de Corban, de 1601 à 1651, contient l'inscription du baptême de Jean Bart, fils de Pierre Bart et de Louise, son épouse, le 20 février 1650, avec les parrain et maraine ci dessus désignés, et le nom du curé, l'abbé Pierre Gelin.

Enfin M. Xavier Barth, de Corban, un des derniers parents — ou se prétendant tel — de Jean Bart, possède une estampe datant de 1686 et représentant le grand

marin en costume de capitaine de frégate. Cette estampe authentique avait été retrouvée par M. Xavier Barth, à Corban, dans de vieux papiers de famille.

Le *Petit Jurassien* fait remarquer que l'on ne trouve pas à Corban l'acte de décès de ce Jean Bart dont les gens du pays disaient, d'après la légende : « Il fait la guerre sur les eaux. »

Lequel, demande la *Liberté*, du Jean Baert de Dunkerque, fils de Cornil Baert et de Catherine Jeanssens, ou du Jean Bart de Corban, fils de Pierre Bart et de Louise Dominé, fut le marin dont s'honore l'histoire navale de la France ?.

—

Le fils de Michelet (LX, 444.) — Le père de Michelet tenait une pension bourgeoise rue de la Roquette. Ce fut là que Michelet, l'historien, fit la connaissance de Pauline Rousseau, dame de compagnie. Elle était fille d'une dame de Navailles qui avait épousé, après la Révolution, le chanteur Rousseau. Cette fille avait grandi sans soin, sans éducation. Elle était laide, mais elle était bonne et dévouée. Elle devint la maîtresse de Michelet, qui, au bout de six ans, légitima cette liaison.

Jamais créature humaine ne fut plus maltraitée, plus humiliée, plus dédaignée, que cette pauvre femme ne le fut par Michelet. Il la trompait indécemment, sans ménagement. Elle se consola dans le vin et mourut tuberculeuse en 1839.

Cette mort produisit sur ce sensitif un étrange revirement. Son carnet intime en fait l'aveu. Le remords le saisit, et le souvenir de la délaissée fut le spectre de ses nuits. Il agit avec une singulière puissance sur son imagination.

Comme l'historien a toujours, chez Michelet, été orienté par l'état psychique de l'homme, il convient que le tome IV de son histoire (celle de Charles VI) a subi la répercussion de l'accès de neurasthénie où ce souvenir aigu l'avait jeté. « Ce n'est pas, dit-il, sans raison que quelqu'un a écrit que le quatrième volume était sorti d'une immorale inspiration. Jamais mauvaise épopée n'a été racontée dans une plus mauvaise agitation de l'esprit ».

Il avait eu de cette femme, le fils, objet de la question. Mme Juliette Adam en a parlé dans ses mémoires : *Mes premières années littéraires et politiques*. Elle conte comment au cours d'une promenade avec son amie, Mme d'Agoult, elle rencontra un diplomate qu'elle ne peut nommer. Il se mêla à une conversation sur Michelet ; il avait connu le fils, jeune homme : honnête, affectueux, modeste, d'intelligence moyenne condamné par le besoin à des besognes ingrates, qui lui eussent été épargnées si Michelet, remarié avec une très jeune femme (Mlle Mialaret) ne s'était trop désintéressé du sort des enfant de la première.

Parlant de la mort à Strasbourg, de ce jeune garçon, employé de chemin de fer, le diplomate disait :

Obligé souvent de faire son service la nuit (au delà des fortifications de la ville, endroit malsain s'il en fût), il contracta une fièvre typhoïde. Son père, prévenu, se hâta si peu de se rendre à son chevet qu'il le trouva mort. De cela, il fut vite consolé, sans doute, mais, ô scandale, il vit le cadavre entouré de cierges et tenant un crucifix. Ce spectacle affreux lui tourna le sang. Des amis du défunt, dont moi, nous nous trouvions dans la chambre. Il nous interpella avec véhémence et clama : « On veut donc me déshonorer. C'est une cabale. Qu'on jette dehors tous ces oripeaux ! »

M. Gabriel Monod, exécuteur testamentaire de Michelet, protesta contre cette version. Il communiqua à M. Jean-Bernard un dossier familial, d'où il ressort que Michet s'est occupé de son fils, dans la mesure de ses ressources.

Ce jeune homme était tuberculeux depuis 1853, il mourut à la maison de santé de Sainte-Barbe, à Strasbourg, le 16 avril 1862. Le père qui était venu le voir le 6 août, était reparti le 11 pour revenir à Paris. Le 16 il apprit la mort mais ne revint pas pour les obsèques. Il se fit remplacer par M. Duplessis, son gendre. Le moribond avait réclamé un prêtre catholique ; mais Michelet, quoique tenu au courant de la volonté de son fils, par son gendre, exigea néanmoins la présence des pasteurs protestants aux obsèques ; c'est ce qui a donné lieu à la légende du crucifix enlevé.

Mme Adam, mieux au fait après ces polémiques, a répondu : « La vérité c'est que le fils avait, sur les lèvres, les prières que répudiait le père. Michelet fils meurt dans la foi catholique, Michelet père, qui a reçu ses suprêmes confidences, n'or-

donne pas moins qu'il lui soit fait d'autres funérailles. »

Je ne m'appesantis sur ce dernier détail que parce que la divergence des sentiments religieux aurait pu éloigner le père du fils. Il n'en est rien. La lettre citée dans l'*Intermédiaire* prouve que cette divergence n'allait pas jusqu'à creuser un fossé entre l'historien et l'enfant que lui avait donné la sacrifiée de ses premières noces. V.

—

Omer Joly de Fleury (LX, 390). — Omer Joly de Fleury, second fils de Guillaume François, né à Paris, le 26 octobre 1715. — Substitut de son père en 1735 ; avocat général au Grand Conseil en 1737, avocat général au Parlement de Paris en 1746. Président à la même Cour en 1768 ; mort le 29 janvier 1810. Ses réquisitoires furent vivement attaqués par Voltaire. Son fils, procureur général, occupa cette charge jusqu'à la Révolution.

Le département des manuscrits à la Bibliothèque nationale possède des papiers recueillis par la famille, formant une collection de 2.555 volumes in-folio.

A. C.

—

Les Paléologue (LX, 391,). — Il n'y en a plus : voir même les dictionnaires, qui, de toutes les familles Byzantines ne retiennent que les Cantacuzène (c'est vrai que ceux-ci jouent un rôle historique au XVIIe et au XVIIIe siècle, etc.) Plus de Comnènes, plus de Lascaris, plus de Paléologues, (la dernière de cette maison fut cette Marguerite Paléologue, fameuse par sa beauté et celle de ses fards, et qui embauma l'Italie de 1500).

Rose C.

—

La virginité de Mme Récamier (LX, 382, 477). — Il est essentiel de consulter d'abord le beau livre de M. Edouard Herriot : *Mme Récamier et ses amis* (Plon 1904). il essaie naturellement de résoudre le problème. Mme Récamier était-elle antiphysique, empêchée ou dis simulée ? Mme Lenormant, fille adoptive de Mme Récamier, déclare qu'elle ne fut ni épouse ni mère ». Mme de Stael lui parle en 1811 de sa « couronne blanche ». Mérimée suppose que si elle n'avait pas consacré son mariage avec Récamier, c'est qu'elle n'avait pas pu : la nature avait opposé un obstacle naturel au commerce de la volupté. C'est l'avis du Dr Cabanès ; c'était l'avis de ce spirituel poète qui, parlant des amours de Chateaubriand et de la dame de l'Abbaye-aux-Bois, a écrit :

Juliette et René s'aimaient d'amour si tendre
Que Dieu pour les punir a pu leur pardonner;
Il n'avait pas voulu que l'une pût donner
Ce que l'autre ne pouvait prendre.

M. Herriot ne croit pas à une conformation physique anormale ; ce n'est qu'une impression, car Mme Récamier ne s'est jamais confessée sur ce point délicat. Il tire cette impression de la remarquable harmonie physique de Mme Récamier, de la persistance de cet équilibre, et de la stabilité de son caractère : indices, à la vérité, bien fragiles.

Un argument plus solide, c'est qu'elle voulait divorcer et se marier : eût-elle tendu vers cette solution si elle ne s'était pas supposée capable de répondre aux désirs d'un époux ?

Car son mariage avec Récamier avait plutôt ressemblé à une adoption. Il y avait entre eux une sorte de gêne, ou de répugnance, un sentiment étrangement indéfinissable. A tel point que M. Herriot n'est pas éloigné de croire que Récamier était le père de Julie Bernard et qu'il ne l'épousa, pendant les temps troublés de la Révolution, que pour lui assurer, après sa mort, si la hache tombait sur son cou, une situation d'héritière incontestée.

—

Le nom de Richelieu (LX, 390). — Si j'ai bien compris, on s'étonne de ce titre d'*Amiral de Richelieu*. C'est presque exact. D'après le P. Anselme, la charge d'amiral ayant été supprimée, Richelieu, en 1622, fut nommé Grand-Maître, Chef et Surintendant Général de la Navigation et du Commerce de France. Si ma mémoire ne me trahit pas, il existe au moins une médaille sur laquelle se voit l'ancre des amiraux, ou au moins de la marine.

E. Grave.

*
* *

A propos de la question posée, j'ai souvenance d'avoir entendu raconter, en Extrême-Orient, il y a bien vingt-cinq ans, une historiette à propos du nom de Richelieu.

Un certain Duplessis, avait-il été marin ?

peut-être, occupait à Bangkok un emploi très modeste auprès de je ne sais plus quelle autorité locale chez laquelle fréquentaient des officiers de la marine française — lorsqu'il s'en trouvait là — et les employés du Consulat.

Par ironie familière, on l'avait baptisé Richelieu et le nom lui aurait convenu.

Rien ne m'autorise, d'ailleurs, à dire qu'il y ait quoi que ce soit de commun entre le Duplessis d'autrefois et le Richelieu d'aujourd'hui. THIX.

***

Voir *Amiral du Plessis de Richelieu* : XLV, 553, 696, 914 ; XLVI, 812.

***

La réponse du *Figaro* attribue au maréchal duc de Richelieu la victoire de Fontenoy. Les historiens les plus autorisés la portent, au contraire, à l'actif du maréchal de Saxe. SIR GRAPH.

—

Roux, de Toulon (LX, 391). — Notre confrère O. H. trouvera peut-être des renseignements sur Roux dans un ouvrage ayant pour titre : *Révolution royaliste de 1793 à Toulon*, par le baron Gauthier de Brécy, lecteur du Roy, émigré de Toulon, ouvrage qui eut trois éditions, une en 1814, une en 1815 et une autre en 1818.

Je ne possède pas cet ouvrage, mais un opuscule de 120 pages du même auteur sur le même sujet, paru en 1828, qui semble en être le résumé et dans lequel est nommé Roux « ... de la section des Minimes, qui le premier sonne les cloches, etc... » THIX.

—

Le peintre Vauzelle (LX, 393). — Je ne saurais donner de renseignements familiaux sur cet artiste. Mais M. Ch. F. trouvera dans le *Dictionnaire des artistes* de Charles Gabet (Paris, Vergne, 1831, in-8°), une longue notice sur lui, avec une liste nombreuse de ses œuvres exposées. A. P.

—

Armoiries d'un évêque baron de l'Empire (LX, 393). — Ce sont les armes de Monseigneur de Bausset.

E. DES R.

***

Grâce à l'obligeance du vicomte Révérend, je puis répondre à ma question. Ces armes sont celles de Mgr de Bausset, archevêque d'Aix (1757-1829).

NISIAR.

***

Ce sont les armes de Monseigneur de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, mais à partir de 1809, car en 1808 il ne portait pas le mont à six coupeaux. Il modifia encore ses armoiries en 1815 et en 1819. On trouvera des détails à ce sujet dans mon : *Armorial des Prélats Français au XIXe siècle*, paru en 1906 à la librairie Daragon. ST-SAUD.

***

Les armoiries en question, sauf une modification qui a dû être adoptée par l'un des deux prélats, pour éviter une confusion, sont celles de :

1° Louis-François DE BAUSSET-ROQUEFORT, baron de l'Empire, avec transmission à l'un de ses neveux, par lettres patentes du 15 juin 1808, donc par ordonnance royale du 4 septembre 1817, pair de France, 17 août 1815, cardinal, 21 juillet 1817, membre de l'Académie française (1816), évêque d'Alais, puis de Vannes, né à Pondichéry le 14 décembre 1748, mort à Paris, le 21 juin 1824.

2° Pierre-François-Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand DE BAUSSET-ROQUEFORT, baron de l'Empire, avec transmission à l'un de ses neveux par lettres patentes du 28 juillet 1808, pair de France, 21 décembre 1825, évêque de Vannes, archevêque d'Aix, chevalier de la Légion d'honneur, né à Béziers le 31 décembre 1757, mort à Aix, le 29 janvier 1829.

Armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais du même, et en pointe d'un rocher de trois coupeaux d'argent, au franc-quartier à sénestre des barons évêques*, qui est : *de gueules à la croix alaisée d'or*.

(*Revérend. Armorial du premier Empire*, tome I, pages 63 et 64).

Il est à observer que l'archevêque précité appartenait à la branche aînée de sa maison, qui est encore représentée de nos jours. SCOHIER.

—

Ordre de l'Eperon d'Or (LX, 7, 142, 207, 296, 429). — La réponse signée X*** dans cette dernière colonne, n'est pas très exacte, en ce sens que le cardinal Macchi n'a pu dire, en décernant un brevet de Saint-Sylvestre, que cet ordre

réorganisé était la plus grande distinction. Il a dû dire que l'Eperon d'Or, ou Milice dorée, séparé de cet Ordre, devenait la plus grande distinction. D'abord il est toujours accordé *motu proprio*, ce qui dispense des droits de chancellerie ; ensuite il n'y a que deux personnes en France qui l'ont reçu.

Il est intéressant d'observer que depuis la séparation de cet Ordre en deux, celui de Saint Sylvestre est surtout donné à des artistes, à des personnages de second ordre, si je puis ainsi parler. (Consulter à ce sujet la publication mensuelle intitulée *Rome*).

Mais, ce qui est peu connu, c'est que l'Ordre de Saint-Sylvestre réuni à celui de l'Eperon d'Or, avait des brevets de deux sortes. On accordait à quelques chevaliers l'autorisation de porter la croix suspendue à un collier doré.

Le cardinal Macchi disait, il y a une dizaine d'années, à une personne que je connais : « Je ne sais pourquoi vous autres, Français, vous prisez si haut l'Ordre de Saint-Grégoire, à titre civil, car à titre militaire c'est différent. Le Pape voulant récompenser vos services, si j'étais vous je préférerais celui de Saint-Sylvestre avec le collier. »

Ceci semble bien indiquer qu'à cette époque le cardinal avait en vue un relèvement de l'Ordre, qu'il n'a obtenu qu'en le scindant en deux. OROEL.

—

Le chat de la liberté (LX, 396). — De la *Science héroïque*, du sieur de la Colombière :

Le chat est le symbole de la liberté : car il ne sçauroit être enfermé qu'il ne s'impatiente extrêmement, et qu'il ne fasse tous ses efforts pour se rendre libre ; d'où vient que les anciens Alains, Bourguignons et Suèves, portoient dans leurs enseignes de guerre la figure d'un chat, pour montrer qu'ils ne pouvoient endurer la servitude. Cet animal est aussi fort courageux, hardi, et cruel envers ses ennemis, et il ne cesse jusques à ce qu'il les ait entièrement exterminez ; il est vigilant, adroit, léger, souple, et a des nerfs si bons, que pour haute que soit sa chute, il tombe toujours sur ses pieds ; c'est pourquoy il peut dénoter ceux qui ont l'esprit si prévoyant, que de quelque costé que la Fortune les agite ils se trouvent toujours en bonne posture. Le chat peut aussi représenter ces vaillans guerriers qui defendent si bien les places où ils commandent, qu'il est impossible de les avoir sans beaucoup de peine, et sans courir de grands dangers ; d'où est venu le proverbe, *un tel chat ne se prend pas sans mitaine*. Les anciens Romains portaient la figure du chat dans les enseignes des Légions, qu'on nommoit d'Auguste, et dans celles des Héreux, des vieilles bandes, et des Alpins. »

F. JACOTOT.

* * *

Chat (Le) symbole de la Liberté. T. G., I ; II ; XVI.

—

Ex-libris de Massillon (LX, 282, 358) — Cf. T. G., 572, et *Bulletin du bibliophile*, 1880, p. 527.

D'HEUZEL.

—

Bague à identifier W. H. (LIX, 730). — Par suite d'un long voyage, je lis aujourd'hui seulement le numéro du 20 mai.

Selon les renseignements primordiaux que l'on voudra bien me donner, je crois pouvoir avancer que la question posée par notre confrère C. B. touche de très près à l'un des problèmes les plus passionnants de l'histoire de la littérature, dont la solution du reste est encore à trouver, après avoir occasionné les plus furieuses querelles, et les plus graves dans l'espace des trois derniers siècles.

L'identification de ce bijou nous fera certainement faire un pas décisif en avant ; mais pour cela, il faut :

1° que notre collègue C. B. veuille bien faire voir la bague, soit à nous, soit à un expert *compétent* qui *déterminera la date de la fabrication* ; et :

2° Que cet expert nous fasse connaître dans QUEL PAYS cette bague a été faite.

La parole est à M. C. B... et je souhaite de toutes mes forces que, par un hasard miraculeux, la bague ait été faite dans le premier quart du XVII° siècle, plus exactement VERS 1610, par un joailler ANGLAIS — ce qui ne serait pas si invraisemblable, après tout, si j'en crois la description de M. C. B. et le lieu (Bretagne), où la trouvaille a été faite.

J'attends avec une impatience fébrile le moment, si les renseignements coïncident, de sortir de mon meilleur tiroir un petit travail qui n'a qu'une qualité, celle d'avoir été fait sur un sujet intéressant...

Mais que va-t-il sortir de tout cela ? Tout, ou rien ?

Words, words, words...

JACQUES RENAUD.

—

Inscription à traduire : Cerne virum (LX, 336). — *Incubus* a ici, par exception, le sens de « grabataire », adjectif servant à désigner le pauvre qu'un état habituel de maladie contraint à rester alité.

QUÆSITOR.

—

La Gazette de Hollande (LX, 388). — Eugène Hatin ne s'est pas borné à parler des Gazettes de Hollande dans sa très utile *Histoire de la Presse* ; il en a fait l'objet d'une très intéressante publication spéciale. Il a donné en effet sous ce titre : *Les Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVIIIe et XVIIe siècles* (Paris, Pincebourde, 1865, in-8), un volume devenu aujourd'hui assez rare et fertile en renseignements précieux.

A. P.

Voir T. G., 380.

***

Ce n'est pas seulement l'*Histoire de la Presse* d'Eugène Hatin qu'il faut consulter sur ce sujet. Notre collaborateur devra recourir surtout à l'ouvrage que le même auteur a publié sur ces feuilles du XVIIe siècle : *Les Gazettes de Hollande et la Presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Paris, Pincebourde, 1865, in-8° ; titres, 232 pages, 1 f. de table et une eau-forte).

Une collection importante de *Gazettes de Hollande* a passé en vente, à Amsterdam ou à La Haye, il y a trois ou quatre mois. Je n'ai pas, en ce moment, le catalogue de cette vente à ma portée, mais si notre collaborateur projette une étude approfondie de la question, je pourrais le retrouver et je me ferais un plaisir de lui indiquer le moyen de consulter ce document.

IN-OCTAVO.

—

Un bibliographe anonyme (LX, 395). — L'auteur des *Notices extraites du catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. D.., Rouen* (et non Paris) 1839, in-8, est M. *Duputel*. Voir à ce sujet : *Bibliographie de la France*, 1839, p. 366, article 3772 — *Bulletin du bibliophile*, 1842, pp. 25, 172 — ; même recueil. *Table générale*, p. 142, article Duputel.

D'HEUZEL.

La chanson de Malboroug (LX, 395). — Dans un très intéressant ouvrage : *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle*, par F. Génin, *professeur à la faculté des lettres de Strasbourg*, Paris, Firmin Didot frères, 1845, l'auteur consacre plus de vingt pages à une étude très documentée sur la chanson de « *Malbrou* ». Je reproduis son orthographe du nom avec intention, car :

Il est hors de doute, (dit l'auteur qui en attribue effectivement l'introduction à la cour de Marie-Antoinette, par la dame Poitrine, nourrice du Dauphin), que la chanson de Malbrou n'a pas été composée sur le duc de Malborough, mort en 1722 ; car déjà, à la mort du duc de Guise, assassiné par Poltrot le 15 février 1563, les huguenots répandirent une chanson visiblement calquée sur celle qui porte aujourd'hui le nom de Malbrou ; or la copie ne saurait avoir précédé l'original de...

Et il donne tout au long la chanson du convoi du duc de Guise : « morceau devenu rare ». Elle a dix couplets, je ne la reproduis pas pour ne point encombrer nos colonnes mais tout y est depuis :

. . . .

Qui est mort et enterré
Aux quatre coins du poêle
Quatr' gentilhom's y avait
Jusque ... Chacun s'alla coucher :
Les uns avec leurs femmes
Et les autres tout seuls.

Mais l'auteur diffère de l'avis exprimé par M. Serge Basset ; selon lui l'origine de la chanson n'est point bretonne, elle est espagnole. Cependant malgré toute sa documentation ingénieuse et intéressante il n'ose pas l'affirmer sans une prudente réserve. «... Mais à moins qu'un bienheu-
« reux hasard ne vienne répandre sur
« cette question un supplément de lu-
« mière, dont j'avoue qu'elle aurait grand
« besoin, il ne me paraît pas possible de
« déterminer avec certitude qui était le
« héros de notre chanson de Malbrou ..

« ... Toutefois un point me semble
« mis hors de litige, savoir : que la chan-
« son de Malbrou appartient au moyen
« âge et aux premières époques de la lit-
« térature française. La chanson de Mal-
« brou est peut-être un fragment vivace
« de quelque vieille chanson de geste ;
« avant de courir les rues, elle a peut-
« être été chantée dans les castels et dans
« les palais, devant les hauts barons et

les nobles chatelaines, à la table des seigneurs et des rois... ». Thix.

***

Il y a du vrai et du faux dans le passage cité de M. Serge Basset. Le *type* de la chanson de Malborough ne fut pas créé à l'occasion du général anglais, ainsi il ne s'agit pas davantage d' « un redoutable guerrier breton de l'époque de Dagobert ». La chanson de Malborough se rapporte parfaitement à celui-ci, mais elle fut faite sur le modèle d'une chanson grand coup plus ancienne : *Le Convoi du duc de Guise* :

. . . .

Aux quatre coins du poêle
Quat'gentilshommes y avoit.

—

Quat'gentilshommes y avoit,
Dont l'un portoit son casque,
Et lon, lon, lon, dondi, dondon,
Et l'aut'ses pistolets.

—

Et l'aut' ses pistolets,
Et l'autre son épée,
Et lon, lon, etc.

. . . .

La cérémonie faicte,
Et lon, lon, lon, dondi, dondon,
Chacun s'alla coucher.

B. — F.

—

Faire rougir un singe (LX, 115, 258, 315, 484). — Je lis cette phrase dans le portrait du *Goguettier*, par L.-A. Berthaud, qui fait partie des *Français peints par eux-mêmes* (tome II, page 310 ; Paris, Furne et Delahays, 1853) :

«... Pour eux (certains jeunes goguettiers), la goguette est un champ libre où l'on peut tout dire, presque tout faire ; et ceux-la entonnent gaillardement des couplets à *faire rougir la neige*. »

Albert Cim.

—

« Tremble, carcasse » (LX, 395). — La phrase est de Turenne.

Turenne était très brave, mais éprouvait toujours de l'émotion au commencement d'une bataille. C'est alors qu'il s'adressait à lui-même cette phrase demeurée célèbre : « Tu trembles, carcasse, mais si tu savais où je te mènerai tout à l'heure, tu tremblerais bien davantage. »

Jules Houlbrecque.

***

N'est-ce pas au maréchal de Turenne qu'on attribue ordinairement cette phrase : « Tu trembles vieille carcasse ! Tu tremblerais bien davantage si tu savais jusqu'où je veux te mener » ?

G. de la Véronne.

—

Patois comparés (LX, 227). — L'ouvrage suivant n'est pas relatif à tous les patois de France, mais il est comparatif pour les différents dialectes de la langue d'oc. Louis Piat : *Dictionnaire français-occitanien*. Montpellier, Hamelin frères ; Paris, A. Pedone ; 2 vol. in-8 à 2 col.

B.—F.

—

Pignocher (LX, 369). — Dans notre région, Spa et environs, la ronde enfantine que cite M. Gustave Fustier se chante avec ces paroles :

Une poule sur un mur
Qui picote du pain dur
Picoti, Picota,
La plus belle
En sortira.

Albin Body.

—

A la mistanflûte (LX, 337, 486). — En Bretagne, à Nantes, j'ai chanté et dansé la Mistanflûte — avec beaucoup de mes contemporains (je parle de longtemps) — exactement sur les mêmes paroles et avec les mêmes rites, y compris la fessée de la maman, que ceux indiqués très exactement par M. Jacotot.

Dehermann.

—

La flûte de Pan (LX, 228, 289, 435). — Le collaborateur L. M. a bien fait de compléter et de rectifier ma communication relative à la flûte de Pan. J'ai eu tort, en effet, d'oublier l'article très intéressant publié dans la revue *Pro Alesia*, une excellente publication pour le dire en passant. Enfin, il se peut que j'aie attribué à M. Salomon Reinach ce qui appartient à M. Théodore Reinach. Mais j'ai visé dans ma note un article de de la *Revue archéologique* rendant compte d'une communication faite à l'Académie des Inscriptions. A mon retour en ville, je la rechercherai et pourrai donner alors une indication bibliographique précise complétant celle de M. L. M.

H. C. M.

Chapelles munies de cheminées (LX, 396). — Il existe une cheminée dans la chapelle de Marguerite d'Autriche à Brou.

Une également dans la chapelle du château de Pagny, canton de Seurre (Côte-d'Or). Cette chapelle est de la même époque que l'église de Brou.

Dr LEJEUNE.

* * *

Dans la première partie de son *Manuel d'archéologie française* (Architecture religieuse), M. Camille Enlart ne parlait qu'incidemment (p. 762) du chauffage des églises, à propos des tribunes seigneuriales, assimilées souvent à une chapelle : «... Elles peuvent avoir un autel, une cheminée et une ouverture disposée de façon à permettre la vue du maître-autel... ». Au 2e volume (Architecture civile et militaire, il revient sur ce sujet. Pour simplifier, je cite son texte en y intercalant, entre crochets, les notes qui figurent au bas de la page 152 :

On a mis des cheminées dans les sacristies [XIIIe siècle, Poissy (Seine-et-Oise), Aigueperse (Puy-de-Dôme, salle capitulaire de Noyon]; dans les clochers qui servaient de tour de guet et de refuges [XIIIe siècle, Lizines (Seine-et-Oise), XVe et XVIe siècles, Bermerain (Nord), Dannes, Lottinghen, Crémarest (Pas-de-Calais), Crécy, Allery (Somme), chambre du guetteur du clocher neuf de Chartres, la Ferté-Villeneuil (Eure-et-Loir)]; dans les chapelles seigneuriales [oratoires de Jean de Berri à Poitiers (cheminée déplacée en 1385), Concressault, Riom, Bourges, chapelles de Pierrefonds, Brou (Ain), Fressin (Pas-de-Calais), 1425, Villers-Campsart (Somme), 1506]; dans les chapelles de fonts baptismaux [Ploaré, Guengat (Finistère)] où les rites obligèrent, jusqu'au XVIIe siècle, de déshabiller les enfants, et même dans les églises [cathédrale du Mans, Nogent-les-Vierges, Creil, Villers-Saint-Paul, Montataire (Oise). Ces cheminées datent pour la plupart du XVe siècle.

Puisque la question est posée, profitons-en pour demander aux intermédiairistes amis des monuments, de bien vouloir contribuer à rendre cette statistique plus complète en apportant de nouveaux exemples de cheminées dans certains édifices religieux existant encore ou malheureusement détruits. Pour commencer, je signalerai celle qui se voyait jadis dans une tribune annexée à la chapelle des archevêques de Rouen, au château de Gaillon (V. *La chapelle de Gaillon et les fresques d'Andrea Solario*, par l'abbé Blanquart, Evreux, Hérissey, 1899, p. 15.)

QUÆSITOR.

—

Une race d'oiseaux inconnue (LX, 447). — Peut-être s'agit-il du « thalassidrome des tempêtes » qui préfère de beaucoup l'ouragan aux temps calmes.

Cet oiseau bizarre suit, pour ainsi dire, la tourmente, et les marins redoutent sa présence qui fait présager la tempête.

J'ignore cependant si le thalassidrome chante de préférence lorsque les éléments sont déchaînés.

MY.

* * *

M. Leygues n'aurait-il pas voulu faire allusion à l'*alcyon ?*

On sait les vers d'A. Chénier :

.. O vous, oiseaux sacrés,
Oiseaux chers à Thétis, doux alcyons, *pleurez*.

D'E.

—

Femmes actrices (LX, 446). — Jusqu'au XIVe siècle, les femmes ne figuraient jamais dans les représentations des mystères où leur présence était condamnée par les pères de l'Eglise ; d'ailleurs, la plupart des femmes ne savaient alors ni lire, ni écrire, et il leur eût été impossible d'étudier un rôle.

D'après les *Chroniques de Metz*, c'est en 1468, que l'on vit pour la première fois, dans cette ville, une jeune fille de 18 ans, jouer le personnage de sainte Catherine, dans le *Mystère de Sainte-Catherine*.

D'autre part, on trouve trace de l'engagement d'une actrice à Bourges en 1545 ; cet engagement découvert par M. Boyer, archiviste du département, a été publié en 1888, dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1546, un pasteur protestant de Genève s'éleva en chaire contre « les femmes qui figu-« raient sur les théâtres, déclarant qu'elles « étaient effrontées, sans honneur, n'ayant « d'autre dessein que de se montrer parées « pour exciter des désirs impurs. »

Ce sermon occasionna à Genève une telle effervescence que le pasteur et Calvin lui-même durent se réfugier à l'hôtel de

ville pour se mettre à l'abri des menaces dont ils étaient l'objet. Cet incident semble demontrer que depuis longtemps déjà les femmes paraissaient sur la scène à Genève.

Je ne connais pas l'ordonnance de Charles-Quint à laquelle M. Pont-Calé fait allusion, mais il est presque certain qu'à la même époque, en Italie et en Espagne, les femmes figuraient dans les mystères.

Quand ceux-ci furent remplacés par les représentations théâtrales proprement dites, les femmes disparurent de nouveau de la scène jusqu'au XVII[e] siècle, et les rôles féminins furent joués par des acteurs.

C'est seulement sous Louis XIV, que quelques femmes commencèrent à jouer des rôles de souveraines à l'Hôtel de Bourgogne ; quant à ceux de soubrettes, servantes, etc. ils étaient tenus par des hommes. Dans la *Galerie du Palais*, de Corneille, on vit, pour la première fois, une femme jouer un rôle de suivante.

C'est aussi sous Louis XIV, en 1681, que, dans le *Triomphe de l'Amour* le corps de ballet fut, pour la première fois, composé de femmes ; jusqu'à cette époque, les hommes seuls pouvaient danser sur la scène de l'Opéra.

Le succès obtenu par les actrices engagea une troupe française en tournée à Londres, à jouer en 1629 quelques pièces dans lesquelles figuraient des femmes, mais ces dernières furent sifflées et grossièrement injuriées ; le peuple anglais considéra cette innovation comme une suprême inconvenance et la troupe dut rentrer en France.

Autre temps, autres mœurs !

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les premières femmes conquérantes des diplômes masculins (LIV à LIX ; LX, 154, 492). — Je possède, imprimée, l'invitation suivante :

Mexico, Agosto de 1887.

Muy senor nuestro :

La Comission que suscribe tiene la alta honra de enviar à vd. las localidades adjuntas para la corrida de Toros que tendrá verificativo el dia 29 del presente en la Plaza de San Rafael, como un obsequio à la Senorita

MATILDE MONTOYA

primera en la Repùblica Mexicana, que obtiene el titulo de Doctora en Medicina.

Al dirigir à vd. la presente, hemos confiado en la nobleza y elevacion de sus sentimientos, por lo cual no dudamos que vd. téndrà à bien aceptar.

Por la Comision,
J. SERNA.

En voici la traduction littérale :

Mexico, août 1887,

Monsieur :

La Commission soussignée a le grand honneur de vous adresser les billets ci-inclus pour la course de Taureaux qui aura lieu le 29 de ce mois, dans les arènes de Saint-Raphael, comme hommage à la demoiselle

MATHILDE MONTOYA

la première dans la République Mexicaine, qui obtient le titre de Doctoresse en Médecine.

En vous adressant la présente, nous avons eu confiance dans la noblesse et l'élévation de vos sentiments, ce pourquoi nous ne doutons pas que vous voudrez accepter.

Pour la Commission,
J. SERNA.

Pour copie conforme et traduction.

EDOUARD HARLÉ.

—

Les chiens de prison au XVIII[e] siècle (LX, 329, 436). — Thiery s'évade de la prison d'Alost...

Le concierge s'empressa de courir lâcher ses deux chiens : mais le canal loin de retarder un moment ma fuite, la protégea : Je n'hésitai pas à franchir le canal à la nage, et bientôt je me trouvai dans la campagne à l'abri de mes persécuteurs et des deux chiens qui, en courant, n'avaient pu suivre mes traces que jusqu'au canal. Arrivés pres de l'eau, ils s'étaient trouvés en défaut.

Memoires de J. P. Thiéry de Verdun, Ste-Menehoud. Poignée-Darnauld, 1835, in-8°, 2[e] édition, pages 52-53.

PRIMOGUÉ.

* * *

A ajouter aux anecdotes, que, dans les especes de maisons d'arrêt et de délices achetés si cher, sous la Terreur, mais où l'on échappait agréablement à la guillotine (genre Talaru : à propos que contient cette bâtisse, rue Richelieu, proche la Bibliothèque ; genre du docteur Belhomme à Charonne — des moutons qu'on eût dit apprivoisés par le prince de Ligne, simulaient et rappelaient, malgré leurs rubans roses, les chiens des prisons sérieuses : ils suivaient aveuglément les rondes charmantes des geôliers.

CH.-AD. C.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Menace d'une grève de conscrits en l'an VII. La haine des terroristes. — Nous avons failli avoir une grève de conscrits en l'an VII. Elle avait un singulier motif. On va en juger par les documents suivants qui se trouvent aux Archives nationales.

Au Citoyen Taine, Commissaire du Directoire de la 9e municipalité Cloître Jean-de-Grève.

Paris le 1er fructidor an VII.

Citoyen Commissaire,

Beaucoup de vos concitoyens des 1re, 2e et 3e classes des conscrits appelés à votre municipalité pour partir le 7 de ce mois, ne se rendront point à la municipalité, et voici pourquoi : parce qu'ils ne veulent pas être conduits par deux hommes qui sont encore tout dégoutants du sang des victimes de la Terreur.

Deguaingné n'est pas fait pour conduire des hommes à la Victoire, mais bien à l'échafaud ; *Baradelle* n'en est pas plus digne parce qu'il a été le pourvoyeur du tribunal révolutionnaire.

Nous ne voulons point aller en aussi mauvaise compagnie ; avec vous nous marcherons seuls, mais nous n'aimons pas les hommes de sang.

Nous ne signons pas, parce que nous ne voulons pas être connus ; Nous ne serons point à l'appel ; mais quand vous nous écrirez nous nous rendrons à notre poste, parce que nous sommes républicains et non des *terroristes* comme vos municipaux.

Salut pour Vous,
Vos concitoyens.....

Le Commissaire du Pouvoir Exécutif près l'Administration municipale du 9e arrondissement du canton de Paris, Au citoyen Ministre de la Police Générale.

Paris le 3 fructidor an VII de la République française.

Citoyen Ministre,

Je pense qu'il est de mon devoir de vous faire passer copie d'une lettre que j'ai reçue hier par la poste, malgré qu'elle ne contient rien d'inquiétant, j'ai cependant cru devoir vous l'adresser ; les deux municipaux qui y sont désignés, l'un a été huissier du Tribunal Révolutionnaire, lequel à cé qu'il paraît était chargé de conduire les condamnés au lieu de l'exécution, et l'autre a été membre du Comité révolutionnaire de la Division du Pont Neuf. Ces deux citoyens ont été nommés officiers municipaux de cet arrondissement par arrêté du Directoire Exécutif du 28 messidor dernier.

Je veillerai avec beaucoup de soin au départ de tous les conscrits de mon arrondissement et je suis persuadé d'avance, Citoyen Ministre, du meilleur succès à cet égard, attendu que depuis bientôt quatre ans que j'exerce près cette administration, j'ai acquis la confiance de mes concitoyens, et toutes les fois que je leur porte les paroles de la loi, ils s'empressent d'y obéir.

Salut et Respect.
TAINE.

Le 9 fructidor le Ministre invite le citoyen Taine à lui envoyer l'original de la lettre en question.

Le 14 du même mois, Taine répond :

Citoyen Ministre,

Conformément a votre lettre du 9 courant, je vous envoye l'original de la lettre anonyme que j'ai reçue le 2 de ce mois.

Beaucoup de conscrits de mon arrondissement se rendent au poste d'honneur où la loi les appelle, et successivement ils se rendront à leur devoir.

J'ai l'honneur de vous informer, Citoyen Ministre, que le Cen Deguaigné a donné sa démission d'administrateur municipal de cet arrondissement, que conséquemment il n'en reste plus que trois, mais qui seront sûrement remplacés dans le courant de cette décade, d'après une liste de candidats que j'ai adressée à mon collégue près l'Administration Centrale.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire accuser réception de cette lettre.

Salut et Respect.
TAINE.

Na — Les C. C. Deguaigné et Baradelle ignorent l'existence de cette lettre.

Les soldats qui allaient rejoindre les armées aux frontières avaient horreur d'y être conduits par d'anciens terroristes. Tout le sentiment de la France qui se reprend, la France héroïque ou chevaleresque, est dans cette répugnance pour les guillotineurs de la veille. Elle les a subis sous la menace du couperet, mais elle les a vomis, depuis, et son dégoût à leur endroit se manifeste de toutes les façons. En est-il de plus originale que cette révolte des conscrits qui ne veulent pas de contact avec les bourreaux ou leurs valets ?

LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

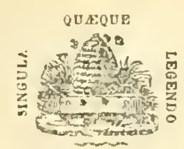
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LXe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Octobre 1909.

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1235 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

—

Questions

—

Correspondance de Calvin. — Nous lisons dans le *Bulletin du Bibliophile* de septembre 1856 :

Une découverte curieuse vient de profiter à la bibliothèque d'Avignon, celle de la bulle papale sur parchemin, qui institue le tribunal de la Rote et qui porte la date d'Avignon. La même bibliothèque a été sur le point d'acquérir une correspondance volumineuse et inédite de Calvin qui existait à Avignon, et dans laquelle se trouvaient de précieux enseignements sur la manière dont les calvinistes du Midi devaient entendre et pratiquer l'esprit de tolérance, de justice et de liberté qu'ils prétendaient opposer au despotisme de la foi catholique. Pendant les négociations de la vente, des tiers intéressés sans doute à la disparition du précieux dossier, ont pu mettre la main dessus et le soustraire aux recherches publiques. On croit qu'il a été emporté à Paris, mais on ignore en quel endroit il est déposé.

Ces lettres de Calvin ont-elles été publiées ou détruites ? Lach.

—

Une génération : De combien d'années se compose-t elle ? — M. Georges Thiébaud écrit :

M. Briand arrive juste, après environ quarante ans, soit deux générations, pour nous marquer le retour des illusions, d'ailleurs tout à fait généreuses, qui présidèrent à la fondation de la troisième république.

Pour M. Georges Thiébaud, une génération se compose de vingt ans. Je crois que selon d'autres elle est moins longue. D'une manière exacte : de combien d'années une génération doit-elle se composer ?

Dr C.

—

Perrinaïc, compagne de Jeanne d'Arc. — Des érudits bretons ont tenté, il y a quelques années, de créer un mouvement de sympathie nationale autour de Perrinaïc, compagne de Jeanne d'Arc, brûlée comme elle, par les Anglais.

Quelle est dans tout ceci la part de l'histoire et de la légende ? V.

—

Paris de l'Epinard. La chair humaine dans les prisons. — Pourrait-on me donner quelque indication biographique sur Joseph Paris de l'Epinard, auteur de *L'humanité méconnue ou les horribles souffrances d'un prisonnier*, paru dans les Mémoires de Riouffe sur les prisons de Paris pendant la Terreur.

Originaire de Lille, il fut incarcéré à Paris, à l'Abbaye, à l'Hôtel-Dieu, puis au Plessis. C'est le premier écrivain qui ait dit qu'on donnait à manger dans les prisons de la chair de guillotiné.

Que faut il penser de cette rumeur plusieurs fois répétée depuis lui ?

Renaud d'Escles.

Tours penchées de Bologne, Pise, etc. — L'auteur d'un livre récent sur Bologne dit que les deux tours penchées, *Asinelli* et *Garisenda*, qui constituent l'une des curiosités de la ville, ont été construites dans la position perpendiculaire, et qu'elles quittèrent cette position, par suite de l'affaissement du terrain, dès le début du XIVe siècle.

Je me suis demandé, après avoir vu les deux tours en question et la fameuse tour penchée de Pise, si les constructions de l'espèce n'avaient pas été bâties exprès, par un caprice de l'architecte, avec l'inclinaison qu'elles ont actuellement.

La question semble avoir été tranchée, en ce qui concerne la tour penchée de Pise, par l'écrivain maritime Jal, qui s'exprime ainsi dans son ouvrage de *Paris à Naples* (tome II, p. 506. Allardin, libraire-éditeur, rue des Poitevins, 3. Paris, 1836) :

Je dessinai les deux navires qui sont sculptés, au pied de la tour penchée ; placés très horizontalement, ils me prouvent que le campanile n'a point penché par hasard, mais a été construit à dessein, avec cette obliquité hardie.

Je serais reconnaissant à mes collègues de l'*Intermédiaire*, de vouloir bien me donner les renseignements ou l'avis qu'ils pourraient avoir, sur la question de l'inclinaison, voulue ou acquise, des bizarres constructions dont il s'agit.

NAUTICUS.

—

Les statues non inaugurées. — De la *Liberté* :

Il ne se passe pas de jour que l'on n'apprenne que tel ou tel ministre ou sous-secrétaire d'Etat va inaugurer quelque monument, et, cependant, bien que le fait paraisse invraisemblable, un grand nombre de statues, à Paris même, n'ont jamais été inaugurées.

Jeanne d'Arc a trois monuments dans la capitale ; aucun n'a jamais été l'objet d'une cérémonie officielle. Le maître Frémiet, que nous avons interrogé sur le pourquoi de ces oublis, n'a jamais pu répondre.

— « En 1875, nous dit-il, j'exécutai une statue de Jeanne d'Arc. Ellle m'avait été commandée par Jules Simon, alors ministre de l'intérieur. Lorsqu'elle fut mise en place, je la débarrassai des palissades qui l'entouraient : ce fut tout. Paris avait une statue de plus.

« Je la remplaçai plus tard par celle qui existe aujourd'hui. Vous vous rappelez toute la petite polémique que provoqua ce changement ? Et, pourtant, il n'y avait pas de quoi faire couler tant d'encre !

« Je n'étais pas satisfait de mon œuvre primitive. Certains détails me choquaient et, logtemps, je cherchai le moyen de réparer une erreur artistique que je regrettais vivement. La vente d'une composition importante fut la bonne aubaine que j'attendais. Sans en parler à personne, — ma famille elle-même ignora ma décision, — je résolus de consacrer le produit de cette vente à une nouvelle statue de Jeanne d'Arc. Mais le difficile était d'opérer la substitution sans éveiller l'attention publique. Ici encore le hasard vint à mon secours. Je fus prévenu que, par suite d'un fléchissement du sol, ma statue penchait et on me demandait le moyen de prévenir un accident quelconque.

« Rien de plus simple, répondis-je. Je vais la faire enlever. Il sera facile ainsi de consolider le sol.

« Les travaux durèrent dix jours, pendant lesquels j'exécutai la seconde statue. Lorsque celle-ci fut érigée, un de vos confrères s'aperçut du changement et le signala. Aussitôt, certains m'accusèrent d'avoir vendu la première. Mais j'avais eu soin de la faire briser en présence de plusieurs personnes, et devant les preuves de la destruction, on se tut.

« Quant à une inauguration quelconque, il n'en fut jamais question, pas plus pour la mienne que pour les autres... ».

Il y a peut-être pour les statues de l'héroïne française des raisons que la raison ne comprend pas.

Sont-elles les mêmes pour le général Moncey, qui, sur la place Clichy, défend héroïquement la barrière contre les armées ennemies ? Les invoquera-t-on également pour Diderot qui, tranquillement assis dans son fauteuil semble se soucier fort peu des harangues offficielles dont retentirait en son honneur la place Saint-Germain-des-Prés ?

Et le Voltaire du square Monge ? Il y a bien une trentaine d'années qu'il est là, sans que personne ait jamais songé à lui.

Et Charlemagne, au parvis Notre-Dame ? Mais le vieil empereur a déjà eu bien du mal à trouver un socle. Il n'ose demander plus pour l'instant.

Et les autres ?... Car combien sont-elles dans ce cas ? Nul ne le sait, pas plus aux Beaux-Arts qu'à l'Hôtel de Ville. Et je renvoie la question à notre érudit confrère l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

JEAN CARVALHO.

Village exonéré de ses taxes. — Quel village français fut exonéré pour toujours de ses taxes ? et par qui ?

Combien de temps ce privilège a-t-il duré, et quand a-t-il cessé ?

E. Decé.

—

Adjudant du Palais des Tuileries. — Quelle était cette fonction qui existait sous la Restauration et sous Louis-Philippe ? Quel était le rôle de l'adjudant du palais ? Son importance, sa considération ? Portait-il un uniforme ? Quel était son traitement ? De quand datait cet emploi ?

Romain.

—

Messes pour les âmes du Purgatoire. — A quelle époque a-t-on commencé à dire des messes pour le repos des âmes du Purgatoire ? Prière de citer des documents à l'appui de la réponse.

Alfred Duquet.

—

Le retable de Fromentières. — Fromentières, village de la Marne, possède un retable en bois sculpté, pièce unique que lui envieraient bien des musées et telle que n'en possèdent pas ceux de Paris.

Ce retable de travail allemand, passé sous silence par Joanne, signalé seulement par Bædecker, moisit dans une église pauvre où il a été relégué accidentellement pendant la Révolution.

Il a été classé récemment par la commission des beaux-arts.

Il mesure environ 3 mètres sur 2 et comporte 9 scènes de la vie du Christ avec une centaine de personnages de 0,30 centimètres de hauteur.

Les dix volets sont couverts de peintures de grand intérêt très endommagées.

Cette description n'apprendra sans doute rien aux connaisseurs.

Mais en me le faisant visiter, le gardien m'a fait remarquer de chaque côté une marque qui permettrait peut être de lui donner un auteur.

Cette marque n'aurait encore été relevée par personne.

C'est un écusson avec trois empreintes de semelle surmonté de deux mains.

Villers.

—

La légende du comte de Chiny. — D'après une tradition populaire, toujours vivace, quoique démentie par l'histoire, le dernier comte de Chiny aurait été victime de la jalousie cruelle d'un parent, qui l'aurait mutilé afin de le priver de postérité. Lorsqu'il s'en serait aperçu, le comte aurait détruit le château du coupable et donné aux communes ses immenses bois.

Cette légende ne circule-t-elle pas en France ou ailleurs, où elle s'appliquerait à d'autres personnages locaux ? On connaît le phénomène dit transfert épique par l'étude comparative des histoires légendaires de Mérovée, Theodelinde, sainte Clotilde, sainte Radegonde, Chloderic, Theodebert, Dagobert, Floovant, Charles Martel, Charlemagne et les quatre fils Aymon, Brunehaut, saint Hubert, Guillaume Tell, etc.

L. R. Albus.

—

Tableau d'Emile Deroy ayant appartenu à Baudelaire. — Ch. Asselineau, dans sa *Vie de Baudelaire*, a raconté que le poète des *Fleurs du Mal* avait chez lui deux toiles qu'il affectionnait tout particulièrement ; l'une était son propre portrait et l'autre une copie (réduite) des Femmes d'Alger, de Delacroix.

Les deux toiles étaient d'Emile Deroy, artiste de talent, mort jeune avant 1848.

Baudelaire, un beau jour, se dégoûta de ce qu'il appelait *des rapinades* et se défit de tous ses tableaux.

Le portrait est aujourd'hui au musée de Versailles.

Qu'est devenue l'autre œuvre de Deroy, la copie des Femmes d'Alger ? R. M.

—

Ernest Joachim du Châtelet. — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur Ernest Joachim du Châtelet, qui a été rédacteur au journal *le Siècle*, vers 1840 ou 1850 ? Publiciste érudit, il se serait occupé spécialement de questions archéologiques concernant la Ville de Paris. Il serait né vers 1810 et mort aux environs de 1860. Pourrait-on me renseigner sur sa vie et sur ses œuvres ? A. W.

—

Une princesse de Gonzague. — Je désirerais savoir de qui était fille Marie de Gonzague des Essarts, religieuse à Paris. Dans une lettre datée de février 1825, elle dit qu'elle vient de renouveler publiquement la 50e année de sa profes-

sion religiense. De quel ordre faisait-elle partie ? N'y avait-il pas un couvent de la Visitation rue Saint-Jacques ? Elle fait suivre sa signature des initiales suivantes : D L V Ste M D S B. Date de sa naissance et de sa mort. DESMARTYS.

—

Jean de Gourmont, peintre graveur. — Je profite de l'allusion que fait à cet artiste, sous la rubrique *Inscriptions erronées au Louvre*, M. C. Wigg, pour lui demander, et à tous nos érudit sconfrères, si la carrière de Jean de Gourmont est si connue qu'il le dit.

Dans une note de l'*Ymagier* (tome II, n° 7), j'ai résumé ce que j'en crois savoir, et c'est bien peu. Est-ce même exact ? Est-il bien certain, d'abord, que l'imprimeur et le peintre de ce nom soient un même personnage ?

Le peintre a-t-il séjourné à Lyon où il aurait gravé diverses planches ? S'il s'agit de deux personnages, quelle était la parenté du peintre avec les autres Gourmont, imprimeurs et libraires, notamment Gilles, le plus célèbre ?

R. DE GOURMONT.

—

Famille de Hochepied. — Cette famille (je suppose Huguenote) était, originairement, de Cambresis-Tournai.

Mais, au commencement du XVIe siècle se transféra dans Hollande où ses membres se distinguèrent dans la guerre d'indépendance.

Jean Larpent (de la famille de l'Arpent ci-dessus mentionnée) épousa l'héritière de la famille de Hochepied, alors une famille hollandaise.

J'accepterais avec reconnaissance des renseignements généalogiques de cette famille de Hochepied.

RÉV. E. MARRINER.

—

Dates de naissance et de décès de Lagneau. — Ne peut-on donc pas savoir les dates de naissances et de décès de ce vigoureux dessinateur? En vain, les ai-je cherchées en divers ouvrages. Quelqu'un a-t-il été plus heureux ?

L. L

—

Famille Orey de Balandre. — Je désirerais savoir dans quelle partie de l'Europe émigrèrent les descendants de la famille Orey de Balandre, seigneurs de Neuville, de Pouilly et de Luzy, alliés aux d'Allomont, barons de Bolandre, de la Champagne, qui ne sont plus représentés en France. D'après certaines fiches du Cabinet de M. Théodore Courtaux, ce généalogiste constata qu'il y a dans les dépôts publics de Paris, d'importants documents sur cette famille d'Orey et ses diverses branches. QUÉRO.

—

Famille Soucelier. — Connaît-on des détails biographiques, descendance, etc., sur Damien Soucelier, né à Remich-sur-Moselle (Luxembourg), le 20 février 1774 ?

E. DES R.

—

Sir G. O. Trevelyan. — Je désirerais connaître l'adresse du Très Honorable Sir G. O. Trevelyan, Baronet, D. C. L, auteur de : *The American Revolution* », ou celle d'un membre de cette famille.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Reliures aux armes de Louis XII. — Je possède un livre relié aux armes de France (avec le porc-épic, emblème de Louis XII) — et les hermines d'Anne de Bretagne.

Je ne connais que 5 reliures de cette provenance :

2 à la Bibliothèque nationale (Fautus-Stoa).

1 à la Bibliothèque Mazarine (auteurs grecs et latins).

1 à la Bibliothèque d'Abbeville.

1 collection Dutuit (Nicolas de Lyra).

Pourrait-on m'indiquer « s'il existe dans les bibliothèques particulières ou publiques de province ou de l'étranger, d'autres reliures aux armes ou devise de Louis XII ? L.L.

—

Jo. Gamot. Ex-libris à déterminer. — Sur un cartouche au champ paraissant de sinople, trois étoiles en chef paraissant d'argent, avec une cigogne à la base sur une patte, le bec fermé à droite et les ailes éployées ; surmonté le tout d'une couronne de comte ; supports : deux cigognes regardant le champ, celle de droite au bec ouvert sur une patte les ailes éployées, et celle de gauche au bec fermé sur deux pattes les ailes également fermées. ROBERT GÉRAL.

Une fusée et une devise. — Quel est le personnage historique, appartenant au XVIIe, ou peut-être au XVIIIe siècle, qui avait pris comme emblème une *fusée* (pièce d'artifice) avec la devise : *m'élever, briller et mourir pour vous* ?

GEORGES MARESCHAL.

—

« Honor virtutis prœmium. — A quelle famille appartient cette devise.

Tausin indique trois familles dont les armes n'ont aucun rapport avec celles considérées, après recherches dans Rietstap, Ménestrier, et Palliot.

Il s'agit d'un double écusson allemand, à n'en pas douter, car les cimiers sont énormes.

Voici ces armes :

à dextre : *une demi-aigle couronnée* tenant un sceptre terminé, semble-t-il, par deux demi-vols.

Cimier : *un demi-vol*.

à senestre : *un lion debout tenant une ancre surmontée de trois étoiles posées en bande*.

Cimier : *le lion tenant l'ancre*.

Supports : *deux griffons*.

Ces armes se montrant sur une plaque de fonte, on ignore les couleurs.

HENRI CARPENTIER.

—

« Flora Fabri ». — Je possède une statuette en bronze signée « Fauginet ».

La statuette représente une danseuse aux doubles jupes courtes, ce qui indique la deuxième période de la Restauration.

Un confrère en « intermédiaire » pourrait-il me mettre sur la route de Flora Fabri et de Fauginet ? J.-B.

—

Chants sur Guizot — Quel est l'auteur de ces chants : « Le Chant du départ de Guizot ».

D'un vieux roi, ministre imbécile,
J'ai voulu dompter les Français....

et « Pierrot Ministre » :

Au clair de la lune
Mon ami Guizot ....

Je trouve au bas de ce dernier les initiales P. A. D. ROBERT GÉRAL.

—

Le breton tiré du latin. — Un collaborateur complaisant voudrait-il bien nous donner une liste de quelques mots bretons bien choisis, tirant leur origine du latin, et quelques noms de lieux également bretons, connus déjà aux époques romaine et française ? Ceci pour avoir une petite idée de la phonétique bretonne.

L. R. ALBUS.

—

Les Etoiles. — C'est le titre d'une pièce qui fut jouée au Vaudeville antérieurement à 1870. Mlle Cico personnifiait l'*Etoile de Venus* et l'acteur Lagrange représentait l'*Etoile du berger*.

En quelle année exactement cette pièce fut-elle représentée et quel en était l'auteur ?

M. Lyonnet, qui traite ici avec tant de compétence, toutes les questions théâtrales veut-il bien permettre que cette demande s'adresse tout particulièrement à lui ? G. F.

—

Draps de soie noire. — On lit dans un petit roman publié sous Louis XIV le passage suivant :

Le Comte... alla aussitôt chez la Marquise Il la trouva encore au lit, couchée dans des draps de taffetas noir bordés d'un point d'Espagne d'or, d'un demi pied de hauteur, avec une chemise de taffetas couleur de feu.

Comte de Clare, Cologne, s. d., p. 47.

Cette mode, dont Brantôme explique l'origine, ne paraît pas avoir été signalée au XVIIe siècle.

Que sait-on de plus sur la question ?

S.

—

Qu'est-ce que le rite Millériste. — D'après un article du *Temps*, il vient d'être célébré à Genève un baptême suivant le rite *Millériste*.

L'officiant qui portait une redingote et de hautes bottes, et une jeune fille de 20 ans habillée d'une chemisette et d'un court jupon, sont entrés dans le lac. Pour procéder au baptême de la jeune fille, le prêtre Millériste l'a saisie par la taille et l'a plongée dans l'eau après lecture de passages du Nouveau Testament ; après quoi la jeune fille est apparue complètement dépouillée de ses vêtements en présence des trois témoins, parmi lesquels figurait un jeune homme.

Ce ne serait pas le premier baptême de ce genre auquel on aurait procédé à Genève.

Quelle est l'origine de cette secte et sur quels principes repose-t-elle ?

G. DE MASSAS.

Réponses

—

Perfide Albion (LX, 441). — Avant de répondre, je voudrais poser une question préalable : de quand date le mot « perfide ? ».

D'après nos deux derniers dictionnaires historiques, celui de Godefroy et celui de Hatzfeld, *perfide* serait un des mots les plus anciens de la langue française. On le trouve dès le xe siècle, dans la *Vie de saint Léger*. C'est vrai ; mais il me semble que du xe au xviie siècle on ne le trouve plus, et quand une éclipse de sept siècles arrête le développement d'un mot français, les dictionnaires historiques seraient bien aimables de nous le dire.

Perfide, du latin *perfidus*, disparaît avant l'an 1000. Un autre *perfide*, transcrit de l'italien ou de l'espagnol *perfido*, a dû être hasardé vers la fin du xvie siècle par un traducteur, et je trouve le mot catalogué pour la première fois dans l'édition originale du *Tesoro de las dos lenguas* de César Oudin (Paris 1607, Marc Orry). C'était alors un barbarisme : en 1606, Nicot ne l'inscrit pas dans son *Trésor*. C'était même un barbarisme rare : en 1611, le grand dictionnaire de Cotgrave, aussi consciencieux, aussi complet que possible, ne l'inscrit pas davantage. Et voici qui est plus curieux : ce *perfide*, qui deviendra bientôt sous Louis XIV, un des cent mots poétiques les plus répandus, *perfide* ne figure pas encore dans *le Grand Dictionnaire des Rimes Françoises* de La Noue, en 1624 !

Nous pouvons donc tirer de là cette conclusion : *avant Corneille, le mot perfide n'est pas français.*

Par conséquent, l'origine de « Perfide Albion » ne doit être cherchée qu'à partir du xviie siècle.

On l'y trouve d'ailleurs deux fois. C'est Bossuet qui s'écrie, dans le *Premier sermon sur la circoncision* : « L'Angleterre ! ah ! la perfide Angleterre ! » et c'est Mme de Sévigné qui invective « le perfide royaume » de Jacques II (1689).

Et, chose singulière, au xvie siècle, non seulement le mot *perfide* paraît inconnu, mais l'idée de perfidie ne s'unit pas encore à l'idée d'Angleterre. Voyez à cet article les *Epithètes* de Maurice de la Porte (1571).

Angleterre. — Insulaire, porteuse, froide, lainée ou laineuse, riche en bestial, métallière, pecunieuse, indomptable, puissante, fameuse.

C'est tout. Perfide et ses synonymes manquent également. Que s'était-il donc passé entre 1571 et 1689 pour que l'opinion française changeât comme elle le fit à l'égard des Anglais ? Il y avait eu le 30 janvier 1649 : la décapitation de Charles Ier. Puis, l'exil de Jacques II. Pas autre chose

« Perfide Angleterre » est originellement un cri de royaliste et qui s'adresse d'abord à l'Angleterre de Cromwell. Voilà pourquoi le mot est de Bossuet.

Candide.

—

Qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie (LX, 217, 340, 449). — Il n'est pas du tout certain que la bibliothèque brûlée au moment de la guerre de César et qui avait été fondée par Ptolemée Soter ait fait partie du Musée. Il est probable, au contraire, qu'ouverte à tous les savants, elle faisait pourtant partie des annexes du palais royal, comme les magasins à blé qui furent détruits en même temps, lorsque l'incendie allumé dans le port atteignit le quartier du Bruchion.

D'une autre part, le Musée, situé également dans ce quartier du Bruchion, comme beaucoup d'autres bâtiments publics encore décrits par Strabon, ne paraît pas avoir été atteint par le feu puisqu'il est aussi décrit, très en détail, du temps de Tibère par le même Strabon. Une fondation nouvelle du Musée faite par Auguste est une hypothèse sans fondement de Schwetzler.

En ce qui concerne la bibliothèque très réelle du Sérapeum qui avait hérité, sous Cléopâtre et par la générosité d'Antoine, de celle de Pergame, il est certain qu'elle fut, à tout le moins, dispersée et pillée sous Théodose par Théophile. Mais la ville universitaire par excellence d'Alexandrie, encore si célèbre par son enseignement du temps de saint Cyrille, ne cessa d'avoir une bibliothèque publique qu'après la destruction des livres opérée par Amrou, d'après les ordres d'Omar, prétendent les historiens. Ce point des

ordres d'Omar a été contesté ; mais c'est le seul.

Je dois ajouter que la bibliothèque du Sérapeum annexée par Ptolemée Soter à ce temple fondé par lui, l'a été conformément à la coutume qui régissait les temples égyptiens. Dans les grands temples il y avait toujours une bibliothèque, dont le catalogue hiéroglyphique était souvent inscrit, au moins en partie, sur les murs et y est encore. C'était là « le trésor des remèdes de l'âme » dont parlent les anciens à propos d'Osymandias. Dans le temple de Ptah de Memphis, il y en avait une considérable. Naucratès accusait Homère d'y avoir pris l'Iliade et l'Odyssée et de les avoir ensuite mises sous son nom. Quand donc Soter fit venir de Sinope la statue du Dieu grec Sérapis, il le fit rentrer dans le panthéon égyptien et lui en donna tous les privilèges. Le Sérapeum se substitua (non dans le nouveau quartier du Bruchion, mais dans l'ancien de Rhacotis constituant la ville antérieure à Alexandrie), à une ancienne chapelle d'Isis. D'après les nouvelles assimilations officielles, Sérapis fut considéré comme identique à Osorhapi. Selon l'ancienne religion égyptienne, le bœuf Apis était la seconde vie ou l'incarnation de Ptah de Memphis (qu'on identifia également, d'après une certaine assonance, avec *Hephaistos* ou Vulcain — comme on identifia Neith à *Athéné* (Minerve en boustrophedon). A Memphis, on vénérait « Apis vivant » et même Apis mort, qui devenait, comme tous les morts humains divinisés, un Osiris : *Osorhaps*. Mais les Grecs, y compris Plutarque, voyant le nom d'Apis accolé à celui d'Osiris, ont cru que le bœuf Apis était le dieu Osiris lui-même.

D'après le même principe, Serapis, assimilé à Osorhapi est devenu l'Osiris des Grecs et le mari d'Isis : tous les bilingues nous l'attestent, et cela aussi bien dans le *Sérapeum* de Memphis, lieu principal de l'adoration du bœuf Apis dès les premières dynasties, qu'à Alexandrie, dans le Sérapeum renfermant la statue du Dieu de Sinope (avec — comme dans l'autre — pour adorateurs internes des *reclus* pratiquant la chasteté tout autant que la science). Ce dieu grec fut donc considéré comme un dieu égyptien et traité ainsi que les autres grands dieux de l'Egypte. Sa bibliothèque sacrée fut, je le répete, parallèle à leurs bibliothèques sacrées et n'empêcha nullement l'existence de la grande bibliothèque royale, confiée d'abord à Démétrius de Phalère et que détruisit plus tard César.

Quant au Musée — également fondé par les premiers Ptolémées et que devait plus tard détruire Commode — sous cette forme du moins, c'était une université destinée, comme le dit Strabon, aux cours, aux conférences (1) et à l'habitation des savants et des philosophes, mais qui n'avait aucun lien nécessaire avec la bibliothèque publique. Il est probable, certain même, qu'il y eut là une sorte de bibliothèque privée du corps professoral — mais rien de plus — du moins dans l'origine.

Ces collections de livres ne furent certainement pas les seules dans la savante capitale de l'Egypte à cette époque.

EUGÈNE REVILLOUT.

***

Vide Matter : *Histoire de l'Ecole d'Alexandrie*, tome II.

HENRY LEFFMANN.

—

Léonard, le coiffeur de Marie-Antoinette, a-t-il été exécuté ? (T. G. 511 ; LII ; LIV). — Encore ? Oui. Pour terminer, M. Germain Bapst avait raison lorsqu'il répondait à M. Ernest Daudet que la duchesse d'Angoulême ne possédait pas, sous la Restauration, les bijoux personnels de sa mère.

Un obligeant lecteur de la *Fin de deux légendes*, me communique le renseignement suivant :

On peut voir dans le Trésor Impérial, exposé à la Hofburg, sous les n°s 49-52 du catalogue : « Garniture de *Rubis*, parure complète composée d'un *diadème*, d'une *ceinture*, d'un *collier*, d'une paire de *boucles d'oreilles*, d'un *corsage* et d'une *montre*.

Les pièces principales de cette parure provenant du trousseau de la reine Marie-Antoinette, furent mises en sûreté pendant la Révolution, *achetées par feu S. M. l'Empereur Romain Allemand François II, de la fille de cette malheureuse Reine*, la princesse Marie-Thérèse, lors de son

(1) Claude fit à Alexandrie, à l'imitation de celui-ci, un Musée Claudien, où deux professeurs devaient faire connaître les antiquités carthaginoises et les antiquités étrusques.

mariage avec le duc d'Angoulême et déposées au Trésor, le 26 octobre 1801 avec le reste des joyaux privés de la maison impériale. La dernière monture de cette parure en rubis eut lieu en 1854, lors du mariage de leurs Majestés. »

Il est donc définitivement établi que les deux frères Autié, qui firent le voyage de Varennes, ne volèrent pas les diamants de la reine. C. Q. F. D. J.-G. Bord.

—

Fulton et Napoléon Ier (LX, 441). — Au mois de juillet 1804, Napoléon reçut au camp de Boulogne le mémoire que l'ingénieur Jones Fulton lui avait adressé sur la puissance motrice de la vapeur appliquée aux bâtiments plats destinés à opérer la descente en Angleterre.

Ce mémoire qui commençait ainsi :

Sire, la mer qui vous sépare de votre ennemi lui donne sur vous un immense avantage... Je puis malgré tous ses vaisseaux, en tous temps et en peu d'heures, transporter votre armée sur son territoire...

Ce mémoire fut lu par Napoléon, le matin à tête reposée, et pendant cette lecture qui dura plus d'une heure, Napoléon laissa échapper des paroles telles que celles-ci :

« Si cet homme dit vrai, je lui donne une couronne... Si cet homme est certain de ce qu'il avance, les peuples lui élèveront un jour des statues d'or... »

Ensuite il fit appeler Daru et lui dicta la lettre suivante qui fut adressée au ministre de l'intérieur :

Monsieur de Champagny, je viens de lire le projet du citoyen Fulton, ingénieur, que vous m'avez adressé beaucoup trop tard, en ce qu'il peut changer la face du monde. Quoi qu'il en soit, je désire que vous en déférez l'examen à une commission composée de membres choisis par vous, dans les différentes classes de l'Institut. C'est là que l'Europe savante irait chercher des juges pour résoudre la question dont il s'agit. Une grande vérité, une vérité physique, palpable, est devant mes yeux. Ce sera à ces messieurs de la voir et de la saisir. Aussitôt leur rapport fait, il vous sera transmis et vous me l'enverrez. Tâchez que tout cela ne soit pas l'affaire de plus de huit jours, car je suis impatient. Sur ce, monsieur de Champagny, je prie Dieu de vous avoir en sa digne garde. De mon camp de Boulogne, ce 21 juillet 1804. Signé Napoléon.

Or, la levée du camp de Boulogne rendit inutile pour le moment la proposition de Fulton d'appliquer la force motrice de la vapeur à la marche des bâtiments plats. Beaujour.

***

Le fait est certain, que Napoléon ne sut pas prévoir l'avenir des bateaux de Franklin, mais il y a beaucoup à dire sur les expériences qui furent tentées entre Passy et Grenelle, et ne furent qu'un demi-succès.

On parle moins souvent des sous-marins de Fulton, expérimentés sous Forfait, ministre du temps du Consulat, près de Rouen et au Havre. Ainsi que le démontre la coupe du sous-marin publiée par Monsieur M. Delpeuch (*Les sous-marins à travers les âges*), c'était bien là cependant le véritable sous-marin d'aujourd'hui, mis en mouvement par un propulseur *à hélice*.

Ces sous-marins, comme ceux qu'on avait employés aux Etats-Unis en 1775, n'avaient alors pour but que de remorquer des boîtes explosibles sous les navires de l'ennemi. On n'ose vraiment reprocher à Napoléon, pas plus qu'aux souverains précédents et à ses contemporains, d'avoir pris nettement parti contre ces inventions *infernales* d'explosifs, toujours repoussées par l'ancien régime. Le premier consul refusait, en effet, de donner des lettres de marque aux équipages de futurs torpilleurs ; il ne croyait pas que la multiplicité des moyens de destruction pouvait *rendre la guerre impossible*, comme les inventeurs le répètent depuis le temps des machines infernales de la guerre de Crimée. C. R.

***

On trouvera des documents sur la question dans C. D. Cobden, *Mémoirs of the life of the R. Fulton*, New-York 1817 ; Paul Fontin, chef de bureau du ministère de la Marine, *Les sous-marins et l'Angleterre* ; Paris, Chapelot, 1902 ; Alfred Duquet, *La Faillite du cuirassé ;* Paris, Librairie militaire Chapelot, 1906. Estoc.

—

Invasion de 1814. — Ecrits sur cet événement (LIX, 115, 234, 286, 343, 514, 628, 689, 793). — « Cruautés et vexations » dit M. Pierre Dufay. Toute expédition armée comporte des excès, mais celle de 1814 n'a pas été bien méchante.

En Champagne, pendant mon enfance,

j'ai entendu raconter souvent l'Invasion par des vieillards, qui en avaient été les témoins, et je suis encore frappé de la modération des récits. Bien rares étaient les histoires de sang dont on conservait le souvenir. Je ne sais comment expliquer cela, mais la plupart des anecdotes étaient comiques par quelque point. On n'aurait pas voulu revivre 1814, mais on en parlait encore avec une certaine bonne humeur, *qui ne se rencontre jamais dans les récits de 1870*.

En 1814, ce qui parait avoir surtout frappé les populations, c'est que la France était envahie, non par des soldats, mais par des sauvages. Traditionnellement nous nous étions battus contre nos voisins, du sud, de l'est ou du nord ; nous connaissions très bien leurs caractères et leurs costumes, mais quand nos paysans apprirent que dans les rues de Joinville et de Vitry passaient des indigènes de la Baltique ou de la mer d'Azow, idolâtres, hirsutes, mangeurs de chandelles, portant des fusils en forme de trompettes et des sabres en forme de scies, la nouveauté du spectacle dépassa l'horreur de la guerre ; et loin de fuir l'ennemi, les non-combattants venaient du fond des campagnes, pour le voir, pour l'avoir vu.

Les principaux reproches s'adressaient à la grossièreté des Prussiens et des Cosaques. Quand ils avaient violé une jeune fille ils la volaient; ils lui prenaient ses bijoux, sa robe, et même sa chemise si la chemise était de batiste. L'amour et le butin dans la même chambre, c'était plus que n'en permettaient les lois de la guerre occidentale. UN PASSANT.

—

La grâce de Barbès : rôle de V. Hugo et de Lamartine (LVII). — Il existe une nouvelle version de la forme sous laquelle se produisit l'intervention de V. Hugo pour obtenir du roi Louis-Philippe la grâce du célèbre révolutionnaire. M. Félix Duquesnel, à propos du centenaire d'Armand Barbès, raconte, dans une de ses dernières *Chroniques du lundi*, l'entrevue dramatique qui eut lieu, aux Tuileries entre le souverain et le grand poète, quelques heures avant le moment fixé pour l'exécution du promoteur de l'échauffourée du 12 Mai 1839 :

... Nombre de démarches furent tentées pour obtenir sinon la grâce entière, au moins une commutation de peine. Le duc et la duchesse d'Orléans, entre autres, intervinrent auprès du roi qui demeura inflexible.

Il était débonnaire, le roi Louis-Philippe, très enclin au pardon, mais aussi très têtu. Il était difficile de le faire démordre d'une résolution prise. L'exécution de Barbès était donc chose décidée et se serait accomplie, sans un incident survenu la veille du jour où, à l'heure matinale, allaient se dresser les bois de justice. Cet incident, ce fut l'intervention du poète V. Hugo. Quatre vers eurent plus d'emprise sur la volonté royale que toutes les supplications. *A minuit V. Hugo apporta lui-même au roi la supplique que je transcris ici... Le roi ne résista plus, il se mit à pleurer et saisissant les mains d'Hugo lui dit* : « Vous m'avez vaincu, je cède et vous accorde la grâce que vous me demandez... Il ne me reste plus qu'à obtenir le consentement de mes ministres. »

Le *Petit Journal* du 4 octobre 1909.

A. LAMOUREUX.

—

Enfants naturels de Napoléon III (XLVI. — **L'enfant de Marguerite Bellanger** (XLVIII, 668, 795). — **Les comtes d'Orx et de Labenne** (LX, 451). — J'ai vu concourir en 1881, au Conservatoire, dans *Les Noces de Jeannette*, un M. de Labenne, âgé de vingt-six ans, cinq mois. C'était un grand garçon dégingandé, doué de plus d'excentricité que de sens comique.

Il surgit et disparut la même année.

Avait-il quelque droit de porter le nom figurant sur le programme ?

M. FARGUEIL LE ROUSSEAU.

***

Le comte d'Orx est bien vivant et facile à trouver. Il habite tout simplement sa propriété d'Orx, près de Labenne (Landes). Il a un fils et une fille.

DESMARTYS.

***

Le comte d'Orx, fils naturel de Napoléon III habite son domaine d'Orx, à Saint-Martin de Seignaux, dans les Landes. Il est marié avec une Bordelaise, je crois, dont il a 3 enfants :

L'aîné, Fernand, habite, me dit-on, Madagascar.

La fille aînée, Amélie, a épousé M. Georges Gémain, notaire, conseiller général, qui habite les environs de Saint-Martin-de-Seignaux, dans les Landes ; elle a 2 enfants.

La fille cadette, Antoinette, est céliba-

taire et habite avec son père et sa mère le domaine d'Orx.

LÉON DUFOUR.

*
* *

J'ai eu, en communication, il y a quelques années, deux documents relatifs à l'aîné des deux fils du prisonnier de Ham et d'Alexandrine Vergeot.

Le premier de ces documents était la commission de percepteur d'Alexandre-Ernest-Louis Bure. Voici les notes que j'avais prises d'après cette pièce :

Par arrêté du 26 décembre 1868 du ministre des Finances, Magne, il fut nommé percepteur des contributions directes du 19e arrondissement de Paris. Le 20 février 1869 il prêta serment en cette qualité à la Préfecture de la Seine.

Le deuxième document était une ampliation du décret d'anoblissement du même. Je pris de cette pièce une copie in-extenso que je reproduis :

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
ET DES CULTES
n° 7422 x° 9
—

Napoléon par la Grâce de Dieu et la Volonté nationale Empereur des Français,
A tous présents et à venir Salut.

Vu la requête à nous adressée par Alexandre-Ernest-Louis Bure, receveur des Finances à Paris, né le 19 mars 1845 à Batignolles-Monceau aujourd'hui Paris.

Sur le rapport de notre Garde des Sceaux, ministre-secrétaire d'Etat au Département de la Justice et des Cultes.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er

Nous conférons à Alexandre-Ernest-Louis Bure le titre de comte de Labenne, lequel titre sera transmissible à sa descendance directe légitime de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

Article 2

Remise des droits de sceau est faite à l'impétrant.

Article 3

Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au Département de la Justice et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le onze juin mil huit cent soixante-dix.

(Signé) NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le Garde des Sceaux, ministre, etc...
(Signé) E. OLLIVIER.

Pour ampliation,
Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,
A. PHILIS.

Après le décès récent de la personne qui m'avait communiqué ces papiers, je cherchai vainement à les revoir. Je crains qu'ils ne soient égarés, mais le contrôle est facile aux archives publiques à Paris.

Labenne et Orx sont deux petites communes du canton de Saint-Vincent (Landes). Le rapprochement des mots *Bure* et *Labenne*, que certainement plus d'un lecteur a déjà fait, explique peut-être le choix des titres nobiliaires que Napoléon III conféra aux deux frères.

Le *Bure*, dans le langage courant des mines, est un puits d'extraction. La *Benne* est un vaste panier servant au transport de la houille. Je me figure l'empereur, embarrassé du choix d'apanages à créer pour ses rejetons, et cherchant des inspirations dans le *Dictionnaire des communes*... Lettre L... dès les premiers mots, Labenne ! Cela s'accorde à merveille avec Bure ; cela sonne bien ! Son front morne s'éclaire ; il allume une cigarette en murmurant : *Euréka !*

Comme l'a conté M. Le Guyader, le comte et la comtesse de Labenne vinrent à Paimpol vers 1880. Ils étaient accompagnés de M. Dupont qui était un lanceur d'affaires, et de M. Tellier, remarquable spécialiste en procédés de conservation des denrées alimentaires. Si je ne me trompe, il fut l'initiateur en France de l'application du froid pour transporter les viandes par mer. Une société était en formation pour la préparation de la morue, à Paimpol. L'entreprise, où M. de Labenne était intéressé, échoua, l'usine étant déjà construite.

Le comte de Labenne ne fit guère que passer à Paimpol. Des Paimpolais me l'ont dépeint comme un homme d'une physionomie ennuyée, ayant avec l'empereur une certaine ressemblance qu'accentuait le port de la moustache et de l'impériale.

Sa veuve, remariée à M. Dupont, habita Paimpol jusqu'en 1893.

Après l'échec de la sécherie de morues, M. et Mme Dupont vendirent par lots le terrain de l'usine, près du port, et une rue y fut percée, qui fut concédée à la ville, sous condition qu'elle reçût le nom

de rue de Labenne, qu'elle porte encore aujourd'hui.

La description de la sépulture de Labenne, dans la chapelle de Lancerf, par M. Le Guyader, est minutieusement exacte. J'y ajouterai ce détail, que les verrières de tonalité foncée, qui donnent une pénombre sépulcrale, sont en général d'une teinte violette, couleur impériale.

La qualification d'historique accordée à cette chapelle par l'article de l'*Indépendance belge*, est tout à fait bénévole, à moins que l'on n'estime que le fait d'abriter la descendance de la main gauche de Napoléon III, donne à ce monument quelque droit à ce titre.

C'est un édifice de diverses époques, qui n'offre rien de remarquable extérieurement. Sur l'ancien cimetière qui l'entoure, s'élèvent deux croix fort anciennes. L'une d'elles présente en relief une croisette inscrite dans un cercle, ornement de style mérovingien. GOËLO.

* * *

Les réponses données dans le numéro du 30 septembre ne concordent pas absolument avec les renseignements contenus dans *Titres et Confirmations de 1830 à 1908* par Révérend, p. 228-9. D'après cet auteur le comte de Labenne n'aurait pas eu d'enfants et Mme Bure se prénommerait *Eléonore* et non Alexandrine.

Il y a 15 ans, allant en voiture de Bayonne à Dax, on me montra une belle propriété et l'on me dit qu'elle appartenait à un fils de Napoléon III. Cette terre n'était autre que celle d'*Orx* (commune du canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse). Je crois me souvenir qu'on ajouta que le comte d'Orx vivait encore. On pourrait savoir dans cette localité des Landes s'il n'y est pas décédé. A qui a passé la fortune de son frère, le comte de Labenne, ou plutôt celle du fils de celui-ci, décédé 2 ans après son père ? Mlle Paradis ne put hériter que de la moitié, le comte d'Orx dut avoir l'autre part.

D'autre part, qu'on ouvre l'*Annuaire des Châteaux* de 1909-1910, on y verra que *le comte et la comtesse d'Orx* habitent le château de Castets, dans les Landes, et que leur bureau téléphonique est à *Labenne*. Ce M. d'Orx est-il celui que l'on suppose mort, ou bien son fils ? Dans ce cas pourquoi la lacune dans l'ouvrage de M. Révérend ? J'ajoute que Labenne est une commune des Landes, voisine d'Orx. ST-SAUD.

—

Le trésor des registres des anciennes paroisses (LIII ; LX, 345, 455). — L'ouvrage cité par M. B. Cooney a ses similaires dans de nombreux départements. Beaucoup d'archivistes départementaux ont publié, sous la rubrique *E supplément*, les inventaires de registres paroissiaux non point de cantons isolés, mais d'arrondissements et de départements. On trouve dans ces listes tout ce qui concerne les familles notables (noblesse, bourgeoisie, industrie, etc...) les faits inédits ou intéressants, etc.

Comme complément à la réponse de M. Albert Macé, j'ajouterai que dans plusieurs départements du sud-ouest les filles grosses vont souvent encore en faire la déclaration à la mairie, mesure prudente pour se mettre un peu à l'abri de recherches, pour cause d'infanticide présumé, en cas d'avortement. ST-SAUD.

* * *

L'édit de Henri II « contre les femmes et filles qui recèlent leur grossesse et enfantement » est de février 1556 et non de 1555. J'ai publié dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* (II, p. 252, 1903) le fac-simile hors texte d'un mandement de l'évêque d'Auxerre, en date du 15 octobre 1710, enjoignant au clergé de lire cet édit quatre fois par an, au prône de la messe paroissiale.

R. BLANCHARD.

—

Trésorière de l'artillerie (LX, 448). — Il me semble que trésorière de l'artillerie, comme les autres titres de conseillère au Parlement, correctrice des comptes, trésorière de France, etc., n'impliquait de fonctions... que pour le mari.

D. DES E.

—

Pourquoi les évêques ont abandonné la couleur violette de leurs vêtements ? (LIX ; LX, 187, 349). — L'exemple cité par M. le comte de Varaize ne prouve qu'une chose, c'est que les artistes, d'après l'adage connu, ont toute licence, et ne manquent point parfois d'en user. Même dans le *Pèlerin*, qui cependant est bien à même de prendre exactement ses informations, s'il fallait se fier aux coloris qu'il donne aux vêtements de certains pré-

lats, on ne serait plus du tout d'accord avec les règles de la Congr. de la Cérémoniale. J'ai eu moi-même plusieurs fois l'occasion de lui faire d'aimables remontrances sous ce rapport, mais je n'ai point constaté qu'elles aient servi à grand'chose. Que serait-ce si l'on prenait les journaux italiens illustrés en couleur comme la *Tribuna illustrata*, *la Domenica del Corriere*, etc. J'ai vu, il y a quelques années, le mariage du duc d'Aoste avec la princesse Hélène d'Orléans, représenté de tant de manières différentes qu'on ne pouvait plus rien y comprendre. Il s'agissait, non seulement de la couleur des vêtements, mais aussi de leur forme.

Il y a au Séminaire Canadien à Rome, une galerie des évêques de ce pays. Or, un certain nombre portent des vêtements (ceinture, camail, manteau de cérémonie) qui sont cendré bleu, mais nullement violet. Et cela a été fait à Rome. Par conséquent un portrait est toujours loin d'être un document apodictique, surtout pour ce qui regarde la couleur. Des portraits d'évêques à la Propagande portent une mantelletta que l'on dirait franchement bleu cendré, si on ne savait qu'elle *devait* être violette.

Pour ce qui regarde le cas de l'archevêque de Tours, j'observe qu'avant d'être évêque, il était abbé de Saint-Calais et d'Evron. Il aurait dû alors s'habiller en noir, mais on lui aurait mis un vêtement brun clair, parce que le noir est trop sombre et pas assez décoratif. Il arrive souvent que dans les images coloriées le vêtement noir est peint en bleu, pour faire moins tache. Le *Pèlerin* est même coutumier de ce fait, qui trouve son avatar dans les anciens manuscrits où, à un office funèbre, les officiants sont vêtus de chasubles et ornements bleus.

J'arrive maintenant à la seconde question ; celle de la couleur verte que l'on voudrait comme caractéristique de l'épiscopat.

Le *Cérémonial des évêques*, approuvé officiellement par une bulle de Clément VIII, 14 juillet 1600, prescrit que les glands, mais les glands seulement, du chapeau des évêques soient verts. Les patriarches, par concession pontificale, les ont vert et or, ce qu'ont pris au siècle dernier les Nonces, autorisés en cela par le Saint-Siège, puis les Archevêques en vertu de la même concession, et un très grand nombre d'évêques, (presque tous), mais sans concession pontificale aucune. De plus, nombre d'évêques trouvant que le vert terminait très bien la ceinture, ont adopté des franges vertes à son extrémité, et, comme l'or était encore beaucoup plus beau et d'un plus agréable effet à l'œil, ont entrelacé d'or le vert de ces glands. Il faut cependant remarquer que jamais le Saint-Siège n'a autorisé cette modification à la ceinture, qui se termine naturellement par des franges violettes pour les évêques et les prélats, rouges pour les cardinaux, comme la ceinture elle-même dont la frange est l'appendice naturel.

Il n'y a d'exception que pour la ceinture de cérémonie des cardinaux qui se termine par un gros gland d'or sans mélange de couleur.

Le chapeau pontifical des évêques est vert, et de là il est passé dans leurs armes. D'où viendrait cette coutume, codifiée ensuite au XVIIe siècle par le *Cérémonial des évêques* ? Il semble, mais il n'y a rien de certain sur ce point, que ce soit un usage introduit en Espagne dans le XVe siècle et qui petit à petit se serait étendu ailleurs. Il est un fait, c'est que le chapeau vert pontifical a été introduit en France par Tristan de Salazar, archevêque de Sens en 1472, et ce prélat venait de la Biscaye. Depuis, cet usage n'a fait que s'étendre, et Clément VIII lui a donné la sanction de l'autorité dont il était auparavant dépourvu.

Ainsi la couleur du chapeau et gland des armes des évêques vient de celle de leur chapeau pontifical, celle-ci a été officielle en 1600, mais depuis deux siècles était en vigueur en Espagne d'où elle passa peu après en France. Dr A. B.

—

La légende de l'abbaye d'Orval (LX, 442, 518). — J'ai chez moi, à la ville, plusieurs recueils, dont le plus ancien est de 1839, donnant le texte des « prévisions d'un solitaire » de l'abbaye d'Orval. Je me ferai un plaisir de les désigner à M. Henri Dalivoy, s'il m'en exprime le désir. A. C.

***

J'ai, dans ma bibliothèque, un petit livre intitulé : *La prophétie d'Orval*, d'après les copies prises sur le texte original, dans l'abbaye d'Orval et à

Luxembourg, avec les concordances historiques, de 1793 à nos jours, et les événements à accomplir en 1883, 1893, 1908 et 1911. — Deuxième édition, augmentée de prophéties sur le *Pape Saint* et *le Grand Monarque*.

(Lausanne, librairie de J. Allenspach, 1871, in-12 de XIX, 121 pages)

Il ne faudrait pas prendre ici le mot *Légende* dans un sens trop défavorable. .

Peut-être rendrai-je un autre petit service à la personne qui a posé la question, en l'informant que le *Cartulaire d'Orval* a été publié à Bruxelles, en 1878, par le Rév. Père H. Goffinet, de la compagnie de Jésus. LANGOUMOISIN.

—

L'Hôtel de Romans (LX, 499). — Notre regretté collègue M. Léopold Mar a publié dans le *Bulletin de la Société historique* d'Auteuil et de Passy, n° du 31 décembre 1895, page 65, un article sur l'hôtel de Romans, ancien hôtel de la Folie, et une reproduction d'un dessin à la plume qu'il avait exécuté en 1890.

C. CHAUDEBOIS.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX ; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305, 469). — Comme suite à l'opinion émise par M. Hector Hogier (colonne 306, n° du 30 août 09) peut être vous plaira-t-il de voir la même idée envisagée sous un angle un peu différent ?

Voici ce qu'on lit dans la *Semaine Religieuse* du Diocèse de Grenoble du 7 octobre 1909 : *Un bon conseil pour les noms de baptême* :

Bien souvent en parcourant des listes de présence ou de souscriptions dans des colonnes de Revues très catholiques, un détail nous a frappé, à savoir la manie prise depuis pas mal de temps de faire passer le nom de famille avant le nom de baptême. — C'est peut-être plus commode pour l'ordre alphabétique, mais c'est peu chrétien ; de plus c'est ridicule, parce que c'est absolument contraire à notre mentalité française et catholique. Personne ne songe à dire, même en parlant du plus fieffé impie : Bert Paul, Renan Ernest, Zola Emile ! Il est temps de réagir, car on voit, sur les registres de Baptême et de Mariage, les jeunes hommes signer, si le prêtre le permet, leur nom de famille le premier. Cela devient même l'usage habituel de la conversation ; interrogez un petit garçon : Comment t'appelles-tu ? Maréchal Armand ; A qui ce livre ? il est à Poitevin Victor.

Comme nous ne changerons pas ce qui existait avant nous, on entendra peut être dans les Ecoles des phrases de ce genre : Rousseau Albert, dites-nous ce que vous savez de Victor Hugo ! Montrons-nous donc toujours chrétiens... même quand nous apposons notre signature. *P. c. c.* E. C.

—

Les alliances et les parentés de Jeanne d'Arc (LIX ; LX, 298, 404, 471). — Nul doute que si quelque érudit chercheur, doué de patience et disposant de temps, ne voulût bien établir la descendance des frères de Jehanne la Pucelle jusqu'à nos jours, son livre n'ait grand succès. Il l'écoulerait vite et promptement.

Il est vrai que les déplacements obligés pour consulter archives départementales et registres paroissiaux seraient dispendieux, mais l'ouvrage se vendrait bien.

La réponse de M. F. Alix prouve combien serait intéressante cette étude, malgré les difficultés et les longueurs de recherches qu'elle présenterait.

LA COUSSIÈRE.

—

Le lieu de naissance de Jean Bart (LX, 441, 534). — Je n'avais jamais entendu parler de controverses sur le lieu de naissance de Jean Bart.

En tous cas, voici, copié à la mairie de Dunkerque, son acte de baptême de 1650 :

Du 22 Sbris baptisavi Joannem filium Cornelii Bart et Catharinæ Janssens cingam natum ridie. Susceperunt Joannes Bart et Mari Wilsens Duqurkam. Signé : CHOCQUEL.

GEO L.

—

Danican-Philidor (LX, 5, 246, 312, 419). — Je trouve dans le catalogue n° 51, de la Librairie Saffroy, sous le n° 43472 : Testament de Marguerite-Françoise Danican Philidor, veuve de Claude Fr. Mauprofit de la Corbinière, greffier des prises de marine à Versailles le 15 juin 1776, 4 pages in 4°, sur parchemin. — Envoi en possession à la requête de Claude Fr Danican Philidor, commis de secrétaire d'état, curateur à l'interdiction du sieur Mauproffit de la Corbinière, élève tonsuré du diocèse de

Paris et chapelain 28 février 1783, 6 pages in-4° sur parchemin.

On remarque dans le testament un don aux pauvres de la paroisse des Layes près Vaux-de-Cernay. FIAS.

—

Plumard des Rieux (LX, 444). — A Nantes, un très vaste hôtel à trois étages à apparence de caserne et dont la construction doit remonter au premier quart du XIXe siècle, occupe le côté ouest de la place Dumoustier (ex-place Notre-Dame) et porte le nom d'hôtel Plumard. En 1870, il appartenait au marquis de la Tullaye, riche propriétaire foncier, ancien garde du corps sous la 1re Restauration, habitant le Plessis tison aux portes de Nantes et qui, je le tiens de lui-même, avait acquis cet hôtel de la famille Plumard.

Je dois dire que je ne l'ai jamais entendu accoler le titre *des Rieux* à ce nom. Mais il y a grande apparence que cette famille est bien la même que celle faisant l'objet de la question de M. Louis Favreuil.

Au moment où j'écris, je n'ai pu retrouver et relire les articles si intéressants du Correspondant sur « Madame Gasnier l'Américaine » et je ne me rappelle pas si la topographie de la maison où fut donné le bal en l'honneur de Charrette y est indiquée ; mais M. Favreuil pourra, je l'espère, faire facilement ce rapprochement lui-même.

La maison où fut donné le bal en l'honneur de Charette est l'hôtel de la Villestreux, bien connu à Nantes, où habitait Madame Gasnier « l'Américaine »

DEHERMANN.

* * *

Louis-Joseph Plumard, maître d'hôtel de la Reine et maître de la chambre des comptes de Paris, était seigneur de Dangeul, au Maine, par acquisition qu'en fit sa famille au XVIIIe siècle. Il a publié quelques ouvrages d'économie. *D'or à trois fasces d'azur, à la bande d'argent brochant sur le tout.*

Louis Plumard, marchand, était échevin du Mans en 1784 : *de sable à 3 demi-vols d'argent 2 et 1*. C'est à ce dernier que se rattache le nom de Rieux, dont il était seigneur. Il mourut au Mans, à 58 ans, le 21 juillet 1753. Sa fille, Marthe Plumard de Rieux, épousa, au Mans, le 18 février 1719, Louis François Daniel de Beauvais, et mourut dans la même ville le 3 avril 1812.

Négociant fort habile, Louis Plumard de Rieux, après avoir conduit heureusement ses affaires, avait acquis une charge de conseiller-secrétaire du roi, qui lui donnait la qualité d'écuyer.

LOUIS CALENDINI.

—

Un fils de Mme Récamier et du prince Auguste de Prusse (LX, 444). — La correspondance du prince Auguste de Prusse ne laisse planer aucun doute sur le caractère platonique de cette aventure. Le prince aimait, en Allemand sentimental, la froide et blanche créature. Il se déclara. Elle était dans un de ces moments où la corde de son cœur vibrait. Elle fit un serment du plus pur romantisme : elle se promettait, sous condition ; elle laissait entrevoir son divorce, mais Récamier y répugna, et Mme Récamier, plus au regret d'avoir promis qu'au désir de tenir sa promesse, joua en grande coquette, avec son sincère et touchant amoureux, la comédie du sentiment.

Et tout cela finit par une rupture : non la rupture d'un lien charnel, mais d'un engagement étourdiment pris.

Il n'y a pas place, là-dedans, pour un enfant.

La paternité d'Auguste de Prusse et de madame Récamier n'est qu'une mystification. Quero, l'auteur de la question, nous intéresserait, cependant, en nous disant sur quoi il s'appuie. Dr L.

—

Le nom de Richelieu (LX, 390, 538). — Au Palais Royal, dans la cour contiguë au bâtiment de la Comédie Française, les murs, sous la voûte, portent comme ornement des proues de trirèmes. Ces murs appartenaient au Palais Cardinal, construit par Richelieu, et ces proues étaient là pour rappeler que le Cardinal était Grand-Maître et Amiral de la Flotte.

GERMAINE CLARETIE.

—

Un portrait par Roslin (LX, 225, 355). — Je n'ai pas encore eu le temps de répondre à l'obligeante communication de M H. de G. et je m'en excuse.

Le possesseur actuel du tableau qu'il me signale, m'a fort aimablement envoyé son catalogue illustré par l'entremise de

l'*Intermédiaire*. Il n'y a aucun doute ; les deux tableaux sont identiques sans variante aucune.

Ils ne diffèrent que par le format, mais considérablement.

Dans ce catalogue le portrait est inscrit sous la désignation : portrait de Perronet et de sa femme.

J'avais déjà entendu indiquer celle que me donne M. H. de G.

Mais il me semble que la femme du portrait ne ressemble pas à Mme de Pompadour.

D'autre part, l'homme porte la croix de Saint Louis ; on m'a dit que M. de Marigny ne la possédait pas. Ce serait chose à vérifier. Quel est l'intendant de Madame de Pompadour ? Avait-il la croix de Saint Louis ?

Perronnet lui-même, l'avait-il ?

Les réponses à ces questions élimineraient peut-être l'une ou l'autre des hypothèses.

La réponse à celle-ci également : A-t-on un portrait de M. de Marigny qui puisse servir de point de comparaison ?

Je serais heureux d'arriver à identifier une des toiles capitales de Roslin.

VILLERS.

—

La descendance du général Rapp (LX, 390). — Voici des renseignements puisés aux sources les plus autorisées :

Le général Rapp n'a pas eu d'enfant de sa première femme Josèphe Vanterberghe, et par conséquent pas de fils tué au siège de Constantine.

Sa seconde femme était Charlotte, comtesse de Coligny, baronne de Rotberg, de la descendance de l'amiral de Coligny.

De ce mariage sont nés deux enfants : Maximilien, mort à l'âge de 9 ans et Mélanie Mathilde Rapp qui épousa un Anglais qu'elle avait connu chez son beau-père lord Perth, second mari de la comtesse Rapp. Cet Anglais s'appelait Adrien Elias Hope et appartenait à la branche cadette de la famille inscrite dans la pairie anglaise sous les noms et titres de « Comte Hope de Hopetown.

A la mort de son mari, madame Hope vint se fixer en France et obtint de Napoléon III de faire revivre le titre de son père : elle prit donc le nom de comtesse Rapp.

Son second fils Henri-Jean Hope, quand il a opté pour la nationalité française, a été autorisé par justice à porter le nom de Rapp ; il vit encore et réside en Tunisie.

GÉO L.

***

Cette descendance est bien établie dans le tome VI du grand ouvrage : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, par M. Révérend, Paris, 1906, in-8°, de la façon suivante :

I. Jean Rapp, bourgeois et négociant, épousa Catherine-Salomé d'Edeghoffein, dont au moins un fils, qui suit :

II. Jean Rapp, comte Rapp et de l'Empire (lettres patentes du 28 janvier 1809), donataire de l'Empire, général de division, aide de camp de Napoléon Ier, pair de France, etc., né à Colmar, le 27 avril 1773, mort à Rheinweiller (Haut-Rhin), le 8 novembre 1821 ; il se maria deux fois : 1° le 27 mars 1805, à Barbe-Rosalie-Joséphine Vanlerberghe, morte à Paris le 23 mars 1879 [divorcée en décembre 1810, et remariée à Charles-Léonard, comte de Villoutreys], fille du munitionnaire des armées, et de Rosalie Le Maire, dont il n'eut pas de postérité (1) ; 2° le 22 janvier 1816, à Albertine-Charlotte, baronne de Rothberg-Coligny, morte le 1er juin 1842 [remariée le 19 mai 1831, à Georges Drummond, duc de Melford] ; dont un fils et deux filles :

(du 2e lit). 1° Maximilien-Charles-Michel-Maurice-Jean-Théodore, qui suit ;

2° Emile-Mélanie-Mathilde Rapp, mariée en janvier 1835, à Adrien-Joseph Hope, dont entre autres enfants :

a) Henri-Jean Hope-Rapp, autorisé par décret du 1er décembre 1870, à ajouter à son nom celui de son aïeul ; né le 6 mai 1847, marié, en avril 1870, à Marie-Charlotte-Emile de Tartas, dont cinq enfants : Adrien, Henri, Louis, Odette et Solange ;

b) N... Hope, mariée en octobre 1868 à M. de Saint-Anthoine ;

c) Emilie Hope, mariée le 17 octobre 1868 à M. Fleury, chargé d'affaires de Libéria à Bruxelles ;

d) N... Hope, née en 1841, morte à Paris le 29 juillet 1881 ; mariée à N... Lynch-Carnegie, amiral anglais, puis à Sigismond-

(1) C'est à tort que l'*Armorial du premier Empire*, du même auteur, M. Révérend, mentionne un fils, né de ce mariage : N... Rapp, capitaine, mort en Algérie vers 1840.

Antoine-Edmond-Robert de Billing, ministre plénipotentiaire de France.

3° N... Rapp, mariée à Edouard, baron de Rothberg-Coligny, son oncle.

III. — Maximilien-Charles-Michel-Maurice-Jean-Théodore Rapp, comte Rapp, pair de France (par hérédité), né à Rheinweiller le 26 novembre 1816, mort à Welmar, le 20 mai 1828. SCOHIER.

—

Famille Thibault (LX, 444). — Au moment de la Révolution il y avait quatre familles nobles en Normandie du nom de Thibault ou Thibaust.

Je ne sais si ces familles ont des descendants, mais il y a 25 ans environ un vieillard de ce nom et d'une de ces familles était jardinier chez un parent de ma femme en Normandie. P. H. B.

—

Le nom de la Trémoille (LX, 58, 313, 477). — Dans certains registres paroissiaux de ma connaissance, on trouve quelques notes concernant les La Trémoille comme bienfaiteurs de l'église du lieu. Et ils ne pouvaient vraiment se soustraire à cette charge, la localité dont je parle ici, étant leur plus ancienne seigneurie : celle de leur nom.

Les registres de Saint-Pierre de la Trimouille (c'est ainsi que le nom s'orthographie aujourd'hui) mentionnent donc de loin en loin aux XVIIe et XVIIIe siècles, un duc ou une duchesse de la Trémoille qui veut bien être, honorairement et par procuration, parrain ou marraine de la principale cloche. Ou encore on trouve que le duc et la duchesse,

ont fait faire acquisition par messire Giberton de Boistaillis leur receveur à la Trimouille, chez maître Delaage orfèvre à Poitiers, de vases sacrés pour l'église Saint-Pierre.

Ceci est à la date du 14 octobre 1735.

Mais en dehors des grands seigneurs de ce nom, il y eut pendant longtemps dans ce même pays qui est bien leur berceau, d'autres La Trémouille ou La Trimouille, qui ne pouvaient être que des parents très éloignés de l'illustre maison qui donna à la France le vainqueur de Saint-Aubin du Cormier, de Fornone et de Marignan.

Je relève en 1656, le 22 novembre :

Baptême de Pierre fils de Pierre de la Vergne escuyer sieur du Verger et de Françoise de Forges : parrain, René de la Trémouille sieur de la Barre.

Dans la même contrée il y eut des La Trémouille sieurs de Fontaugier 1612 et sieurs de la Bruère 1645. On les trouve alliés aux familles : de Boislinard, de Verisne, et Simonneau de Marsais (cf. *Généalogie de la famille de Boislinard*, par M. Christian de Boismarmin ; 150 p. in-8° impr. Tardy-Pigelet. Bourges 1892).

Sur tout ce qui concerne les La Trémoille les auteurs à consulter sont : Sainte Marthe, Moreri, le père Anselme ; et comme ouvrage moderne, la publication faite par le duc de la Trémoille, du Chartrier de Thouars, sous ce titre : *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, cinq vol. in-4° Nantes, Emile Grimaud, 1890 à 1896.

Enfin dans l'ouvrage que je cite plus haut de M. Ch. de Boismarmin, je vois qu'il se réfère à une *Généalogie des La Trémoille* par le comte de Maussabré, mais sans aucune indication. M. A. B.

—

L'abbé Trublet (LIX, 894 ; LX, 33, 149, 479). — Notre confrère le Dr P. trouvera des renseignements lui permettant d'établir la généalogie de la famille Trublet dans les *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, de l'abbé Paris-Jallobert et notamment dans les registres de Saint-Malo, (III, p. 430 à 441), Saint-Servan. Paramé. Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Coulomb et Dol.

Je ne vois pas figurer Laurent Trublet comme né à Saint-Malo vers 1762, je le croirais plutôt né à Lorient ou au Port-Louis. Il était très probablement fils d'une Montigny de Timeur, le prénom de Laurent étant très fréquent dans cette famille de Montigny de Timeur, anoblie en 1754, qu'il ne faut pas confondre avec la maison chevaleresque des Montigny de Kerisper et de Beauregard, qui vivait dans la même région. BRONDINEUF.

—

Valois de Saint-Rémy (LX, 6, 249, 356, 480). — Il serait intéressant de savoir sur quoi s'appuie M. Habecldofugy, pour supposer que la famille de Valois (d'Aumâtre, Somme) descend des Saint-Rémy ? Interrogée par moi, cette famille m'a toujours répondu évasivement. Si je sais d'une part qu'elle compte parmi ses membres plusieurs notaires, je sais d'autre part qu'elle porte : *d'or (alias*

d'argent) *à la fasce d'azur chargée de 3 fleurdelys d'or.* La Coussière.

—

Le peintre Vauzelle (LX, 393, 539). — Cette question a été posée au mois de septembre 1890, et M. Georges Monval y a répondu en partie dans le n° du 25 octobre suivant.

Je possède deux aquarelles de cet artiste, l'une représente la cour d'un château et l'autre l'intérieur d'un cloître.

P. Ponsin.

—

Jean-Baptiste de Vigny (LX, 444). — Le collaborateur O. Give demande des renseignements sur la famille de Vigny ; je trouve dans mes archives (Dossier Mignonneau) une liasse de lettres adressées de Siena à M. de Vigny et écrites en italien à l'exception de l'acte fort curieux dont voici le texte :

Je soussignée Françoise-Geneviéve-Catherine Merger de Luynes, jure et promets à M. Jean-René Boisy de Vigny, en vertu de l'estime et de l'amitié que je luy porte et de plus en reconnaissance de la vie qu'il m'a sauvée, je lui jure et luy promets de l'épouser au cas que Dieu dispose de mon premier mary, et je lui promets de lui donner ma main un an et demy aprés mon veuvage et sy je me dédis du présent contrat, je me soumets et m'engage à luy payer cinquante mille livres sur le bien dont je puis ou pourray disposer ou sur mon revenu en l'espace de trois ans, un tiers chaque année; ma foy que je lui donnée estant volontaire et de mon plein gré n'y étant ny forcée ny engagée par luy et l'ayant au contraire forcé moy-même à recevoir le présent acte, je le prie et le conjure de le faire exécuter dans toute sa force et teneur, car telle est ma volonté dont je ne me départiray jamais laquelle je promets ratifier et confirmer en tout tems voulant que cet acte ait lieu au cas que j'ay le malheur de perdre M. de la Boufflière (ou Boufftière) mon mary.

Fait à Nantes le deux novembre 1763.

Françoise Gevièvе-Catherine Merger de Luynes.

Je serais très heureux d'avoir quelques détails sur le mortel fortuné auquel on a pu faire de si séduisantes promesses.

E. Tausserat.

***

L'auteur de la question pourra trouver quelques renseignements intéressants dans un travail de M. Jules Devaux : *La famille d'Alfred de Vigny* publié dans les *Annales de la Société Archéologique du Gâtinais*, année 1891, page 228. Martellière.

Crapauds ou fleurs de lis (LVIII ; LIX, 39, 146, 422, 648, 871 ; LX, 88, 204). — La question a dévié plus d'une fois, depuis que je l'ai posée... L'ophélète A. Cordes fournit pourtant un argument qui me semble capital. Il cite le *Dictionary* de Brewer à l'article *Toads*, où il est dit d'après les *Grans Croniques de France*, par Raoul de Presles, que « lorsque Clovis était en route pour combattre Candat, roi des Ariens, il vit au ciel son écu changé miraculeusement et portant trois lis d'or sur un drapeau d'azur. Il fit faire un étendard de ces couleurs et le nomma son *li flambe* ».

Voilà qui est parfait ! L'Iris à fleurs jaunes ou *Iris Pseudo-Acorus*, si commun dans nos marais, porte, aujourd'hui encore, le nom de *Flambe des marais* ou simplement de *Flambe*. Ainsi que je l'ai énoncé au début de ces articles, la fleur héraldique des rois de France est donc bel et bien l'Iris et non le Lis ; il ne peut plus y avoir aucun doute à cet égard. Je supposais que le prototype en pouvait être l'Iris bleu des jardins ou *Iris florentina*, apporté d'Italie ; la chose est plus simple et il s'agit de notre Iris vulgaire à fleurs jaunes. Les trois Iris peints sur l'écu de Clovis devaient donc être jaunes et non dorés.

Au surplus, ma prévision à ce sujet se trouve confirmée par le Dr Bougon, toujours si bien renseigné sur les choses médiévales. D'après lui, environ 150 ans après Clovis, le bon roi Dagobert « tient sur son cachet en guise de sceptre, un rameau feuillé terminé par une fleur d'iris jaune, à trois pétales : origine évidente des prétendues fleurs de lis ! » La cause est entendue. Iskatel.

—

Armoiries de Jacques Cœur (LX, 59, 251, 481. — *Erratum*. Col. 253, lig. 17, au lieu de *ad homine*, lire *de homine*.

Tausserat.

—

Peut-on être décoré de la Légion d'honneur sans l'avoir demandé ? (LX, 445). — En principe, la croix de la Légion d'honneur a été créée pour récompenser les services rendus au pays ; elle devrait être offerte et non sollicitée.

C'est donc au Gouvernement qu'il appartient de prendre l'initiative en pareille

matière, et une demande préalable n'est pas obligatoire.

Ce qui a pu donner lieu à confusion, c'est que le Gouvernement n'est pas tenu de connaître les mérites de tous les citoyens, et qu'il est indispensable, par conséquent, que les candidats à la Légion d'honneur dont la notoriété est insuffisante, sollicitent ou fassent solliter la distinction qu'ils ambitionnent.

S'il s'agit, au contraire, d'un citoyen illustre, il semble qu'on porterait atteinte à sa dignité en l'obligeant à faire une démarche qu'il peut considérer comme humiliante pour lui ; il n'a pas besoin d'appeler l'attention sur sa personnalité, il n'a qu'à attendre.

On ne voit pas bien, en effet, un Gambetta, un Victor Hugo, un Pasteur, etc., implorant la croix.

Le Gouvernement pourrait, dit-on, s'exposer à un refus, mais, en pareille matière, il ne s'engage pas à la légère, et il s'assure préalablement du consentement de l'intéressé.

D'ailleurs, la croix ne peut être refusée. Par le fait même qu'une promotion est insérée au *Journal Officiel*, on reste chevalier de la Légion d'honneur, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, à moins de se faire rayer pour cause d'indignité. Un refus constituerait donc une manifestation inconvenante en même temps que platonique.

En réalité ceux qui passent pour avoir refusé la croix, étaient sûrs que ce refus ne pouvait entraîner le retrait de la faveur à eux accordée, ou ils ont paru la refuser quand ils étaient interrogés préalablement, tout en conservant l'espoir qu'il leur serait fait une douce violence.

Ce sont des vaniteux qui, sous l'apparence d'une fausse modestie, considèrent que leur renommée est au-dessus d'un bout de ruban et qui profitent de l'occasion pour se « tailler une réclame ».

Il est facile au décoré malgré lui de cacher son ruban dans un tiroir, mais plus que tout autre, il tient à se distinguer de ses concitoyens.

Qui n'a rencontré dans sa vie, plusieurs de ces puritains disant à tout venant « A quoi servent ces hochets de la vanité ; moi, je suis décoré, mais je ne porte pas le ruban » ; ils seraient désolés si le monde ignorait et leur décoration et leur désintéressement. Souvent un excès de modestie n'est autre chose qu'un véritable excès de vanité.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Emile Augier était encore tout jeune quand le ministre de l'Instruction publique l'invita un jour à dîner pour lui faire une surprise.

Au dessert, le ministre tira de sa poche un petit écrin qui contenait un ruban rouge, et dit avec une certaine solennité :

« Augier ! fermez les yeux ! »

Augier ferma les yeux sagement.

« Répondez-moi. Que voudriez-vous être ? »

Sans hésiter, Augier répondit d'une voix de lycéen :

« Je voudrais être *officier* de la Légion d'honneur. »

Et, surpris par le rire général des convives, le ministre, perdant contenance, resta muet, son ruban à la main.

UN PASSANT.

*
* *

La Légion d'honneur ne se sollicite pas, du moins d'une façon générale.

Mais pour éviter l'éclat d'un refus, on fait faire une enquête sur le futur décoré, dont la notoriété n'est pas suffisante. C'est ainsi qu'à Paris, au moins, la préfecture de police consulte le dossier, et dans certains cas, le commissaire de police du quartier fait une enquête discrète.

En somme, le décoré qui n'écrit, ni ne signe de demande, comme le croit le vulgaire, d'une façon ou d'une autre, est pressenti directement de sorte que l'on sait avant de la lui donner s'il acceptera ou non la croix.

Dans certains cas exceptionnels, et sous la pression des intéressés tout puissants on passe outre à ces préliminaires, mais c'est extrêmement rare.

Qu'on n'oublie pas que tout candidat fait l'objet d'une enquête *obligée* puisque son dossier va à la Chancellerie, c'est par la constitution de ce dossier que se justifient certaines démarches qui n'ont d'autre objet que de s'assurer que le décoré acceptera bien l'honneur qu'on veut lui faire.

Donc, il est faux de dire que la croix *se demande* par écrit, mais *au préalable* elle s'accepte.

UN DÉCORÉ.

*
* *

Je crois qu'il faut au moins une acceptation et, à ce sujet, voici une anecdote dont je garantis la véracité. En 1898, on inaugura la Bibliothèque Saint-Fargeau, division assez discutable du musée Carnavalet. — A cette occasion, l'attribution d'une croix de la Légion d'honneur s'imposait, d'autant plus que M. Félix Faure devait présider la cérémonie.

Cependant, les « hautes légumes » étaient perplexes.

Le conservateur du musée Carnavalet était un fonctionnaire trop nouveau. La nomination du conservateur de la Bibliothèque Saint Fargeau était également récente, et cependant il fallait décorer quelqu'un.

On me fit l'honneur très grand de me convoquer au ministère et de me demander, oh ! très officieusement, ce que je pensais de la situation.

Ma réponse fut nette et précise : — « C'est le docteur Robinet qui doit avoir la croix... s'il veut l'accepter. » — Je fus autorisé d'en parler à Robinet, qui me répondit : « Non ; toute ma vie parle pour moi, je n'accepterai pas la croix de la Légion d'honneur, non pas que je la dédaigne, mais parce que toute décoration ne rentre pas dans mes principes. »

J'eus l'honneur de faire part de la réponse du docteur Robinet et, la veille de l'inauguration (je ne me souviens plus de la date), on informait M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal et vice-président de la commission du Vieux Paris, qu'il serait décoré le lendemain.

M. le docteur Lamouroux n'avait pas demandé la croix ; bien plus, il ne la désirait pas ; il l'accepta, et je crois que M. Ch. Sellier pourrait en témoigner.

NOTHING.

—

Inscription à traduire : Cerne Virum (LX, 336, 543). — On ne trouve dans aucun poète latin le mot *incubus* pris dans le sens de *sine cubile* ; il est à remarquer d'ailleurs que *in* employé avec *cubare* n'est jamais pris dans un sens négatif.

Voici, à mon avis, comment on pourrait traduire ces deux vers latins, qui sont d'ailleurs assez médiocres et à peine dignes d'un élève de quatrième :

Voyez cet homme, toujours prêt à consoler le malheureux couché sur son grabat (sur son lit) ; c'est un père, un docteur, et en même temps un homme d'une piété magistrale.

GOUTATOUT.

—

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 874, 986 ; LX, 94, 147, 210, 258, 315, 366, 434). — Cherchez avant tout la bonté, disait le Père Lacordaire à l'abbé Perreyve, et il commentait ce conseil en ces termes : « Par dessus toute « chose soyez bon ; la bonté est ce qui « ressemble le plus à Dieu et ce qui dé- « sarme le plus les hommes. Vous en « avez des traces dans l'âme, mais ce « sont des sillons, que l'on ne creuse ja- « mais assez. Vos lèvres et vos yeux ne « sont pas encore aussi bienveillants « qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne « peut leur donner ce caractère que la « culture intérieure de la bonté. Une pen- « sée aimable et douce à l'égard des au- « tres finit par s'empreindre dans la phy- « sionomie et par lui donner un cachet « qui attire tous les cœurs. Je n'ai jamais « ressenti d'affection que pour la bonté « rendue sensible dans les traits du vi- « sage. Tout ce qui ne l'a point me « laisse froid, même les têtes où respire « le génie ; mais le premier homme venu « qui me cause l'impression d'être bon « me touche et me séduit. »

EX-LIBRIS.

—

Encore le Père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX, L ; LIX ; LX, 63, 184, 317, 364, 431). — Je n'ai pas à prendre parti pour ou contre le Père Loriquet que je n'ai jamais lu, et ne lirai probablement jamais, mais je demande très courtoisement à mes confrères de l'*Intermédiaire* la permission de faire observer que voilà bien du bruit et d'honnêtes gens échauffés pour ce terme de forcené qui n'était, à bien l'examiner, nullement injurieux pour nos braves soldats. *Larousse* dit en effet : « forcené (de fors et de l'ancien français sen, raison) hors de soi, furieux ». Je ne vois pas pourquoi l'application de ce mot a été relevée avec pareille vivacité. Le père Loriquet ne pouvait, ce me semble, trouver un qualificatif plus exact dans notre vieille langue française, si claire et si précise, qu'il devait connaître à fond.

SAINT-ANDRÉ.

*
* *

M. Hyrvoix de Landosle et M. Darbly approuvent entièrement le passage de Loriquet concernant les carrés de la garde à Waterloo. C'est affaire à eux. Je les laisse en tête à tête avec Loriquet.

J'ai dit que ce passage du livre était le « point véritable du débat. » Aussitôt M. Darbly de s'écrier que j'abandonne tout le reste du bagage de Loriquet. Il se trompe. Je vais lui donner de nouveau l'occasion de prendre fait et cause pour l'histoire des jésuites.

Voici ce que je lis dans l'*Histoire de France à l'usage de la jeunesse*, huitième édition, à Lyon, chez Rusand, libraire imprimeur du Roi 1824 :

Les princes mahométans (en 1317) s'adressèrent aux Juifs *pour empoisonner toutes les fontaines et tous les puits du royaume*, ce qui devait naturellement le dépeupler. Les Juifs n'osèrent exécuter le complot. Ils en chargèrent les lépreux, qui, séduits par l'argent, se laissèrent gagner et empoisonnèrent toutes les eaux de la Guienne et du Poitou...

A quoi bon s'indigner ? Il vaut mieux rire de ces sottises.

Je passe du quatorzième au dix-neuvième siècle, et je donne, d'après l'édition de 1840 la citation des lignes écrites par Loriquet sur l'événement du 20 mars 1815 :

Le 20 mars, l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés. Le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles, qui, parés de violettes et ivres de vin et d'eau-de-vie, arrivaient faisant trophée de leur trahison. Ce fut alors que l'on entendit avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *vive l'empereur* ! un autre cri, qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de VIVE L'ENFER ! A BAS LE PARADIS ! Tel était l'esprit des partisans de Buonaparte, tels étaient les témoignages de leur allégresse. Cependant il n'osa arriver en plein jour ; il attendit la nuit pour entrer dans Paris, et se glissa dans les Tuileries à la faveur des ténèbres (*Le père Loriquet*, t. II, p. 337, édition de 1840).

Tout commentaire est superflu. Après avoir lu ce morceau, on comprend que Loriquet ait donné libre carrière à sa verve dans le récit de la bataille de Waterloo.

Il est piquant de remarquer qu'alors que l'historien des jésuites qualifie de « forcenés » les intrépides compagnons d'armes de Ney, de Lobau, de Petit, de Pelet, de Cambronne, l'organe officiel de la cour de Louis XVIII réfugiée en Belgique, le *Journal universel*, communément appelé le *Moniteur de Gand*, au milieu des cris de triomphe et d'ivresse avec lesquels il accueille (n° du 21 juin, dernier de la publication) la nouvelle de la victoire des Anglais et des Prussiens à Waterloo, constate du moins la bravoure des soldats français, « leur bravoure digne d'une meilleure cause » dit-il (Voir dans *Liberté de penser* du 15 mars 1850 l'article de M. Eugène Despois intitulé : *Le Moniteur de Gand)*. Loriquet a donc réalisé ce tour de force de dépasser le *Moniteur de Gand* dans le dénigrement et l'injure adressés à ces braves entre tous les braves qui tombèrent à Mont-Saint-Jean, à Plancenoit et la Belle Alliance le 18 juin 1815.

FELIX RAESLER.

*
* *

Il semble bien que, dans le passage en cause, le père Loriquet a commis deux fautes : l'une de lieu, l'autre de quantité.

Une faute de lieu. — A moins d'établir (et ce n'est pas fait, cela !) que les auteurs cités par M. Raesler (LX, 318, 319) n'ont pas su, ou n'ont pas voulu dire la vérité, force est de croire que les carrés de la Garde ne se sont servis de leurs armes que contre l'ennemi : c'est ailleurs, çà et là, que des actes de désespoir se sont produits.

Une faute de quantité. — Ces actes de désespoir furent-ils plus nombreux et plus saisissants qu'il n'est arrivé plus d'une fois après des défaites sanglantes et au cours de déroutes complètes ? Cela ne paraît guère, toujours d'après les auteurs cités. En sorte que, si le père Loriquet, choisissant mieux son déterminatif, avait écrit seulement : « On vit *des* forcenés tirer les uns sur les autres et s'entretuer », il n'eût point suscité la polémique intéressante et légèrement passionnée que nous avons suivie dans l'*Intermédiaire*.

On lui eût sans doute passé le terme de « forcenés », pour les excellentes raisons données ici-même (LX, 364) par M. Hyrvoix de Landosle, sinon comme le veut M. P. Darbly (LX, 432) parce que c'est « blâmer d'un mot un acte de désespoir... qu'aucune morale païenne sérieuse

n'a jamais absous » (quand une morale païenne est-elle sérieuse ? quand ne l'est-elle pas ?... cruelle énigme !)

Reste que le père Loriquet a, dans un court passage, commis deux fautes d'importance. — Mais, c'est énorme ! dira M. Raesler. — Evidemment, et nous le lui concédons.

Mais, ce que nous lui passerons difficilement, c'est d'avoir, sans réserve, introduit dans le débat un auteur tel que Génin, dont l'ouvrage *Les Jésuites et l'Université*, Paris, Paulin, 1844, p. 3, 4, 5) débute ainsi :

Lorsqu'on jette les yeux sur ce qui se passe autour de nous, l'on est tenté de se demander en quel temps nous vivons, en quelle année nous sommes. L'almanach répond en 1843, mais il se trompe ; nous nous trompons tous, car nous avons tous rêvé que nous avions marché, vieilli et fait une révolution au mois de juillet 1830. Il n'y a pas eu de 1830. Nous sommes en 1828, et les Bourbons règnent toujours ; la preuve, c'est qu'on n'entend parler que de jésuites, de miracles, de violences de sacristies et de violations des lois qui chassaient les disciples de saint Ignace. On les avait bannis : ils ont rompu leur ban ; ils sont là, au milieu de la société, prêts à se venger d'elle ; insolents, impudents, l'œil en feu, la menace et l'anathème à la bouche. Ils prêchent à Paris, par toute la France ; ils envahissent les salons, les cathédrales et jusqu'aux chapelles des collèges ; ils sont propriétaires, grands propriétaires à Lyon, à Paris, à Toulouse, Grenoble, Strasbourg, Avignon, en Picardie, dans le Mans, au Nord, au Midi, partout et encore ailleurs ; ils s'appellent capucins, dominicains, pères de la Foi, bénédictins, jésuites même. Ils glissent, ils rampent ; ils escaladent où la séduction ne peut atteindre, ils triomphent par l'audace. Ils jouent tous les rôles : ils se renient et ils se proclament. Ils sèment avec succès le doute et la conviction, la terreur et la joie, la défiance et la sécurité ; toutes les intrigues sont à leur usage, toutes les classes sont par eux assiégées en même temps. Aux gens du monde, ils offrent des concerts dans les églises ; bientôt ils y donneront le bal. Aux ouvriers et aux paysans, de fausses reliques, des cantiques, des médailles miraculeuses ; que vous dirai-je ? Sauf la véritable piété, ils emploient tout, et tout leur réussit. Les confréries se multiplient, s'étendent comme un vaste filet. Ils embauchent, ils enrôlent tout le monde, sans négliger les enfants à la mamelle, pour qui M. Forbin-Janson, de tempêtueuse mémoire, a inventé l'association de la Sainte-Enfance...

Et je ne puis m'empêcher de détacher cet autre passage (p. 145, 146) :

Les jésuites font des reliques et des miracles : on en compose des recueils édifiants qui vont de pair avec les libelles scandaleux ; sans compter les sermons fleuris où quêtent les vicomtesses, et les concerts dans les églises. Bref, pour relever la religion, il n'y a rien dont les jésuites ne soient capables ; jusqu'à escalader la nuit les corniches des maisons de Lyon pour y placer des madones de plâtre.

(L'auteur ne dit pas si ces nocturnes autant que pieuses escalades sont prescrites ou seulement conseillées dans les *Exercices* de saint Ignace).

Non, sans doute non, le père Loriquet n'a rien écrit d'aussi réjouissant ; et, pour le fond comme pour la forme, le jésuite, auteur de manuels est dépassé par l'universitaire, professeur à la faculté des Lettres de Strasbourg. F. VALLÉE.

—

Je me pleure (LX, 337, 432, 484). — Le verbe pronominal se pleurer : pleurer d'avance sa mort (*Nouveau Larousse*) a été employé par Théodore de Banville dans une de ses plus charmantes poésies, intitulée : *L'âme d'un ange* et admirablement mise en musique par Gounod (Choudens, son recueil, page 98) :

O délices ! Je respire
Tes divines tresses blondes.
Ta voix pure, cette lyre,
Suit la vague sur les ondes
Et, suave, les effleure,
Comme un cygne qui se pleure.

Th. COURTAUX.

*
* *

C'est bien à Mme de Hondetot, que sont attribuées, ces paroles d'une suprême mélancolie.

Cependant, une autre femme charmante, une convertie de l'abbé de Lamennais, Olympe de Saint-Luc, baronne Cottu, les a prononcées aussi avec une toute autre signification.

Son éducation morale et religieuse avait été très négligée. La jugeant avec sévérité, et constatant quels en avaient été les fruits, elle écrivait avec trop d'humilité sans doute, à une de ses amies :

Je me débats dans mon imperfection pour tirer de moi quelque chose d'utile à mes enfants, et ce quelque chose, je l'extrais à grand peine d'une nature violente, passionnée, inégale, sur laquelle l'éducation n'a

point passé, lorsqu'elle était encore maniable, et qui depuis raidie par l'âge et l'habitude, ne s'est ployée qu'avec effort et incomplètement devant de tardives convictions. *Je me pleure* de bien bonne foi en reconnaissant ce que je suis, et en entrevoyant ce que j'aurais pû être, si l'on m'avait élevée comme je tâche d'élever ceux dont la destinée m'est confiée.

J'espère qu'il ne sera pas vrai pour eux que les fautes des pères soient perdues pour les eufants...

A. B. L.

—

S'apparenter de... (LX, 283). — Par le canal de notre directeur, M. Henry Bordeaux me fait l'honneur de m'écrire au sujet de cette expression par deux fois rencontrée dans les premières parties du beau roman en cours de publication dans la *Revue des Deux-Mondes*, *La croisée des chemins*, et je la retrouve encore dans le n° du 15 septembre.

S'apparenter, me dit l'éminent romancier, est un provincialisme qu'on emploie couramment en Savoie. Ai-je tort de le vouloir acclimater ? Il ne s'emploie guère qu'avec une négation. *Ne pas s'apparenter de quelqu'un*, c'est ne pas se soucier d'être en relation avec lui. Puis est venu *ne pas s'apparenter de quelque chose*, ne pas y attacher d'importance. C'est moins grave que *ne pas se soucier de... ne pas s'inquiéter de* ; cela marque assez bien une certaine diminution dans les relations amicales ou familiales.

La cause est donc entendue et je n'ai eu qu'à remercier M. Henry Bordeaux de son explication.Et je l'en remercie de nouveau en publiant le principal de sa lettre.

H. C. M.

—

La folle du logis (LX, 283, 434). — Je n'ignore pas qu'il convient de n'être pas trop affirmatif dans ses réponses ; aussi dans ma note pour Rusticus ai-je eu soin de me mettre à couvert sous la restriction « sauf erreur ». Bien m'en a pris. J'apprends que si Xavier de Maistre a beaucoup cité la Folle du Logis dans son célèbre Voyage,il n'est pas son père.

L'inventeur serait, dit-on, le fameux métaphysicien Mallebranchel qui ne m'est connu que de nom... J'ignore absolument dans lequel de ses ouvrages il a, pour la première fois, employé cette expression et déclare n'avoir pas le courage de compulser les œuvres complètes du savant jésuite pour m'en assurer. F.

Amourite (LX, 337). — Ce « philosophe de la fin du dernier siècle » est vraisemblablement Sébastien Mercier, qui essaya de créer le mot *amourer*.

Aimer, chérir, adorer ont leur signification. C'est *amourer* que je voudrais,

S. MERCIER.

Néologie, 1801, t. 1, p. 34.

Mais sans doute les femmes n'ont pas voulu qu'on les amourât, car le verbe nouveau est mort sur la page où il était né. CANDIDE.

—

Mathurin (LX, 448). — La Landelle (*Langage des Marins*) signale le mot sans l'expliquer, M. Thoinon (*Annales de la société hist. du Gâtinais*,) croit qu'il faut chercher dans la fréquence du nom de Mathurin parmi les gens du peuple, l'explication du sobriquet.

Pour moi, je ne serais point éloigné de voir là un souvenir de la puissante confrérie des Mathurins, rédempteurs de captifs dont les navires couvraient la Méditerranée vers la fin du Moyen Age.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Algérien. Algérois (LX, 396). — C'est vers 1895 qu'on a proposé de nommer *algérois* les citoyens d'Alger pour les distinguer des *algériens*, habitants de l'Algérie.

Le mot fut adopté très vite. On souhaiterait qu'un néologisme aussi heureux permit enfin de désigner clairement une autre population qui n'a de nom dans aucune langue : celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. ***.

*
* *

Je ne sais pas de quand date cette distinction, mais il y a environ quinze ans, j'entendis à maintes reprises un Algérien, M. Raoul Bergot, l'auteur d'un livre intéressant : *L'Algérie telle qu'elle est*, employer Algérois dans le sens d'habitant de la ville d'Alger. Il réservait le terme Algérien pour les habitants de l'Algérie.

AUGUSTIN HAMON.

—

Ribouldinguer (LX, 227, 488). — Il y a quelques mois, à l'occasion d'une fête « *à pont* » ou, tout au moins, « *à lendemain* » un restaurateur de la rue Notre-Dame de Lorettre avait fermé boutique en collant sur sa porte l'avis suivant :

Fermé pour cause de ribouldingue. et les passants de s'esbaudir !

Pour moi, la *ribouldingue* doit être la *fête bruyante*, la *noce tapageuse* où l'on *rigole*, ou l'on s'en *fourre jusque-là*.

F. BARGALLO.

--

Chanter pouilles (LX, 284, 372, 487). — Nul de ceux qui ont pu voir naguère dans telle ou telle de nos provinces arriérées, une bande d'enfants des rues poursuivre un de leurs camarades en faisant claquer au-dessus de leurs têtes les ongles des deux pouces et accompagnant ce geste suggestif de la mélopée plus suggestive encore : *Pouillou, Pouillou* ; nul témoin d'une pareille scène n'aurait eu l'idée de poser la question et de chercher à quatorze heures l'origine de cette vieille locution.

Quant à prétendre que *pouilleux* devait signifier originairement *mal habillé*, cela me paraît plus que paradoxal. Outre que nul dictionnaire, à ma connaissance, et nul texte n'autorise une semblable affirmation, il faudrait au moins s'appuyer sur quelque analogie. Or toutes les analogies qui me viennent à l'esprit sont contraires à cette thèse, et *pouilleux*, jusqu'à nouvel ordre, me paraît signifier *qui a des poux*, comme *teigneux fiévreux, bilieux, pieux, gracieux, religieux, consciencieux*, etc., représentent un objet *pourvu* (et non *dépourvu*) du substantif formateur. Avant d'admettre, avec notre collègue O. D., la règle contraire, je demande donc quelques exemples.

Champagne pouilleuse, remarque-t-il, ne veut pas dire que la Champagne a des poux. — Assurément. L'expression, ici, devient figurée. On appelle cette partie de la Champagne *pouilleuse*, parce qu'elle est inculte, pelée, comme une tête malpropre. On appelle de même (voir Larousse) bois *pouilleux*, mer *pouilleuse*, le bois qui se couvre de taches et la mer où surnage par endroits du graissin. Mais ce n'est plus là de l'étymologie : c'est de la métaphore.

G. DE FONTENAY.

—

Chanvre habillé en poupée Fromages de saison de grains (LX, 447). — *Habiller* le chanvre, c'est le passer par le *sérans*.

Le *sérans* est un outil avec lequel on prépare le chanvre, pour le rendre propre à être filé ; c'est un petit ais chargé de plusieurs aiguilles de fer, qui forment des dents ; c'est une sorte de peigne à plusieurs rangs.

Poupée, en terme d'agriculture, est une certaine façon d'*enter*... *Enter en poupée*, c'est *greffer en poupée* ou *en fente*. Cette sorte de greffe se fait en fendant la *tige* pour y *insérer* une *greffe*, en sorte que le dedans des écorces tant du *sauvageon* que de la *greffe* répondent parfaitement l'un à l'autre.

F. JACOTOT.

—

Mystifiés littéraires (LX, 171, 321, 435, 485) — Tous les bibliophiles, comme le dit M. Fustier (LX, 322), connaissent le catalogue Fortsas ; mais bien peu ont lu le document le plus curieux de l'affaire : la mystification racontée par le principal mystifié.

Au reçu du catalogue, le baron de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, *sollicita un crédit considérable* de son gouvernement pour acheter à cette vente imaginaire une douzaine de livres qui n'existaient pas.

Et l'anecdote a été publiée par lui-même sous sa signature, dans le *Bulletin du bibliophile* (1840, p 394-397).

Sur le même sujet, on trouvera aussi des notes intéressantes dans les catalogues Yemeniz (n° 3759) et Béhague (2e vente n° 2120).

CANDIDE.

*
* *

Comme suite à la communication d'E. C. : *Les Annales politiques et littéraires* (n° du 2 juin 1907) publièrent un charmant poème de M. Henry Gauthier-Villars : *Après l'orage*, d'allure très élégiaque. Or un malin lecteur fit bientôt une curieuse découverte : la pièce de Villy était un acrostiche, les premières lettres de chaque vers formaient cette phrase : « Le Censeur est un sale canard ». Quant à Marius Hégin, ce ne serait (Voir *Les Annales*, n° du 14 juillet 1907 : Les Echos de Paris) qu'un des multiples pseudonymes de l'auteur de *Claudine*.

Et dans ce même numéro on raconte l'histoire du mystificateur William Sharph qui s'était dédoublé en la personne d'une poétesse écossaise entièrement imaginaire : Fiona Mac Leod !

ALBERT DESVOYES.

L'aviation à la fin du XVIIIe siècle (LX, 384, 493). — Le collaborateur M. Fr. Giraudeau trouvera des détails des plus complets sur les équipées religieuses et sur les essais d'aviation du chanoine Desforges, auteur du premier ouvrage publié en France sur le mariage des prêtres, ce qui le fit mettre à la Bastille, dans notre brochure tirée à 50 exemplaires numérotés, aujourd'hui épuisée, intitulée : *Un excentrique au XVIIIe siècle. Etude biographique sur l'abbé Desforges, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, d'après des documents inédits*. Paris, Champion, 1877, in-12 de 91 pages. Cette brochure doit être à la Bibliothèque nationale. PAUL PINSON.

—

Femmes toreros (LX, 446). — Je me rappelle avoir vu, à Paris, à la *plaza de Toros* de la rue Pergolèse, lors de l'Exposition de 1889, une très jolie *senorita* qui faisait fonction de toréador, mais on voyait bien qu'elle n'entrait dans l'arène que contrainte et forcée par son père qui était à ses côtés. Elle abordait le taureau en tremblant et, dès que celui-ci faisait mine de foncer sur elle, elle tournait bride lestement. La pauvrette me faisait pitié d'autant plus que le public, loin d'être ému, la sifflait férocement.

J. W.

***

J'ai vu en 1868 une femme qui jouait ce rôle dans des arènes portugaises. Mais on lui accordait une barrique ouverte, comme celle du chien de Montélier, pour s'y enfoncer lorsque l'animal arrivait trop près. C'était bien bizarre... et peu esthétique. Au lieu d'être rouge et jaune, toute la décoration des tentures et des accessoires était bleu et jaune, ce qui semblait refroidir l'enthousiasme de la galerie.

C. R.

—

La première chauffeuse (LX, 492). — Le *Figaro* se trompe, s'il croit que la première chauffeuse a tenu le guidon le 16 septembre.

Dès le mois de juillet j'ai arrêté un jour au carrefour Drouot une autotaxi de couleur jaune, menée par une petite femme brune que j'avais prise d'abord pour un groom de 12 ans ; mais c'était bien une femme ; elle portait jupe et chignon.

Dans le court trajet qui réunit le faubourg Montmartre à la rue Turgot, elle « gratta » trois voitures, accrocha un camion, épouvanta deux vieillards et culbuta une petite fille. Je la quittai précipitamment, charmé d'avoir été conduit par elle, et plus satisfait encore de me retrouver sur le trottoir. UN PASSANT.

—

Valentins (LX, 284, 377). — Une coutume semblable existait encore dans le Gâtinais il y une vingtaine d'années ; peut être existe-t-elle encore dans quelques localités. Ça s'appelait les Mais.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai les gens bien intentionnés s'armaient d'un pot de peinture : ocre rouge ou bleu de Prusse, couleurs qui s'enlèvent difficilement, même sur le pavé, et faisaient des traînées partant de la porte d'une personne et s'arrêtant à celle d'une autre qu'on supposait à tort ou à raison avoir des relations plus ou moins avouables.

Le matin du premier mai les gens bienveillants amateurs de scandale se réjouissaient de suivre les gouttes de couleur, et les commentaires de marcher.

A Pithiviers, cet usage était depuis longtemps en honneur, et il finit brusquement un premier mai Il y avait ce jour-là grand concours de musique, et les habitants passèrent la nuit à préparer des arcs de triomphe et autres décorations. Il fut impossible aux amateurs de peinture de se livrer à leur sport annuel. Depuis cette époque il ne fut plus question des Mais.

On est bien obligé de reconnaitre que la musique adoucit les mœurs.

MARTELLIÈRE.

***

La coutume des Valentins, qui subsiste en Angleterre... et en Amérique, a évidemment du *rapport* avec la Saint-Valentin telle qu'elle était pratiquée antan chez nous, ainsi qu'il est demandé dans la question : c'est un autre tel principe.

La réponse fera sourire les traditionnistes. D'après celle-ci il est bien acertainé que la coutume était lorraine. Malheureusement, la Saint-Valentin se pratiquait jadis un peu partout en France... Il est ainsi grand nombre de bonnes gens qui cuident que telles coutumes, superstitions, chansons populaires, appartiennent caractéristiquement et *exclusivement* à leur province, ores qu'elles se trouvent ou se

trouvaient dans dix autres provinces, quand on ne les rencontrait pas dans la France entière. F. — B.

—

L'ami de Marceline Desbordes-Valmore (LX, 9, 78, 130, 420, 473, 528). — M. Pougin est, paraît-il, un homme d'une « parfaite urbanité » C'est pourquoi il m'accuse d'accumuler des argumens non moins « stupéfiants » que la « façon dont je les expose » (col. 421), « d'insinuer charitablement » des horreurs (ibid.), de « jeter le mépris sur une femme » (col. 422), de « traiter un sujet délicat avec un peu trop de légèreté » (col. 423), et veut m'enseigner comment « on écrit l'histoire » (col. 422). Après quoi il me reproche de « faire le plaisantin » (col. 532)... Décidément je sens bien que je n'avais jamais clairement compris, jusqu'ici, ce que c'est que l'urbanité.

Celle de M. Pougin me semble charmante, mais excessive, puisqu'elle empêche notre collaborateur de m'expliquer pourquoi il me défie de lui montrer un tres important témoignage que j'ai énoncé en note, dans mon livre, à la page qu'il cite lui-même ; pourquoi il me prête comme argument principal un raisonnement ridicule dont je n'ai pas écrit un seul mot ; et enfin par quel miracle il peut posséder « tous les papiers inédits » de la famille Valmore, quand ces papiers appartiennent à un dépôt public, et qu'il ne détient en réalité, jusqu'à preuve du contraire, qu'un recueil de copies dont je connais l'origine.

En somme — faut-il l'avouer ? — je trouve M. Pougin trop urbain.

Jacques Boulanger.

—

Ouvrages sérieux et mis en vers (T. G. 665 ; XXXV, à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI, à LIX ; LX, 92, 367). — J'ai trouvé le numéro du *Petit Journal* contenant la chronique de M. Pierre Giffard sur la *Géographie en vers* dont s'enquérait naguère (n° du 30 mars 1907) M. Charles De Prins. Il porte la date du 23 janvier 1896. J'ai trouvé aussi l'opuscule intitulé : *Chansonnettes Géographiques* par Mme Ehrestmann. C'est un recueil charmant et d'une facture ingénieuse qu'on souhaiterait voir dans toutes les mains... Il fut publié en 1893. Enfin — ce qui mieux est — j'ai rencontré l'auteur de cet agréable poème géographique.

Madame Erestmann, qui fut dans l'Enseignement, habite Forges-les Eaux. Son accueil, aimable et bienveillant, est à l'unisson de son ouvrage. Enfant de la Lorraine, l'auteur consacre la dernière page musicale de son album à une touchante évocation des Provinces perdues...

Hector Hogier.

—

Les victimes du livre (LX, 114, 322, 372, 434). — *Erathostène.* Célèbre savant alexandrin. Il fut le directeur de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. Devenu aveugle, il aima mieux se laisser mourir de faim, que de vivre sans pouvoir lire ses chers livres.

Grothus (Theodor von), physicien russe (1785-1822). Des malfaiteurs lui dérobèrent toutes ses collections scientifiques et il en eut un tel chagrin, qu'il sesuicida.

Dr Emile Bessels. Célèbre naturaliste et explorateur allemand (1847-1887). Le vaisseau qui rapportait ses précieuses collections sombra en mer et pour comble de malheur en 1885, sa maison brûla et avec elle ses précieux manuscrits et sa bibliothèque. Le coup était trop rude, et le 30 mars 1887, il se suicida.

Arnold (Samuel), musicien anglais (1740-1802). Il tomba dans sa bibliothèque et se fit de graves blessures qui furent la cause de sa mort.

(Didier (Jean), littérateur suisse (1805-1064). Menacé de cécité, il aima mieux se tuer

Guyard (Stanilas), savant orientaliste et professeur d'arabe au collège de France (1846-1884). M. Renan a dit sur sa tombe : « La fatigue amena bientôt l'insomnie, l'incapacité de travail. L'incapacité de travail, c'était pour lui la mort. Vivre sans penser, sans chercher, lui parut un cauchemar plus affreux que la mort. »... et M. Guyard se tira un coup de pistolet dans la tête. Hegesias.

—

Campi : une énigme judiciaire (LX, 388, 495). — M. Henri Rochefort, dans *Les Aventures de ma vie*, parle de Campi, d'après les confidences de M. Georges Laguerre.

Ce fut seulement au bout de quelques jours que, délabré par l'ordinaire de la prison, il se décida à confier son état civil à son défenseur qui, naturellement, ne l'a jamais

trahi, mais qui m'a donné des détails étranges sur la famille honnête et bourgeoise de cet être qu'on aurait plutôt supposé né dans une caverne.

Un matin, il pria Laguerre d'aller trouver ses deux sœurs qui habitaient Paris, où elles vivaient modestement, mais convenablement, et de leur demander de vouloir bien déposer pour leur frère, au greffe de Mazas, quelque argent qui lui permît de renforcer un peu la nourriture de la maison.

L'avocat se rendit à l'adresse indiquée et fut reçu dans un petit logement très propre par deux jeunes femmes qu'il commença par intéresser en mettant la conversation sur leur frère.

« Savez-vous au juste ce qu'il est devenu ? leur demanda-t-il.

— Non, répondit l'une des sœurs de Campi. Il avait de mauvais instincts. Il s'est, croyons-nous, engagé, a déserté et doit être actuellement en Belgique.

Laguerre vit alors ouvert sur une table un numéro du *Petit Journal* relatant le crime.

« Vous connaissez cette affaire atroce ? interrogea-t-il.

Et comme les deux pauvres femmes, dans l'innocence de leur âme, commentaient ce double assassinat, Laguerre jugea le moment venu de remplir la terrible mission dont il était chargé auprès d'elles. Il leur apprit que le faux Campi n'était autre que leur frère qui, dans sa détresse, se recommandait à elles.

Les deux infortunées tombèrent dans d'affreuses attaques de nerfs. Laguerre les engagea à garder à jamais leur incognito que lui-même n'a dévoilé à personne, pas plus à moi qu'à d'autres, et que le condamné — il faut quand même en tenir compte — a eu la générosité d'ensevelir avec lui, à ses risques et périls, car ce silence obtiné devait inévitablement fermer la porte à tout espoir de commutation.

***

Il a lui-même tracé son *plan de défense*. L'original est entre les mains de Me Laguerre, qui veut bien nous le communiquer.

Défense

... Vous pourrez faire ressortir que si je cache mon nom ce n'est que pour un motif honorable, attendu que les recherches qui ont été faites pour découvrir mon identité ont principalement été dirigées dans toutes les prisons et comme elles n'ont amené aucun résultat, cela équivaut en quelque sorte à un casier blanc. Le ministère public soutiendra que si je ne dis pas mon nom, c'est probablement parce que mon passé est déplorable et que je crains que cela ne me cause du tort. Comment faire accorder une pareille pensée avec l'attitude que j'ai eue pendant l'instruction et que l'on me reproche.

Vous pourrez faire la comparaison entre moi qui préfère abandonner ma tête, plutôt que de voir déshonorer ma famille, et celui qui affecte le repentir et se soumet à toutes les bassesses pour sauver sa vie.

Voila selon moi quel devra être le clou de la défense.

... Je nie l'accusation de vol, elle ne repose que sur ma déclaration à Macé, or, il est tout naturel que j'aie donné pour mobile celui qui offrait le champ le plus vaste aux recherches. En précisant le mobile j'aurais mis sur la trace de mon identité que j'ai défendue par tous les moyens possibles, n'hésitant pas à aggraver ma position. D'ailleurs, il y a quelques instants entre la chute des victimes et l'arrivée du concierge. Si le vol eût été le mobile, j'aurais mis à profit ces quelques instants pour fouiller et m'emparer des clefs. Quant au reste on pourra prouver que le peu de renseignements donnés par la police sont faux et de mauvaise foi

... La charité de M. Ducros était pour lui une source de revenus, car il recevait des appointements des œuvres de bienfaisance auxquelles il était soi-disant associé (6 ou 7 mille francs).

... Je connaissais le logement, je me suis montré au concierge pour qu'il me voie bien, puisse donner mon signalement, et dans le cas de l'arrestation d'un innocent qu'il puisse le faire mettre en liberté. Quant à moi une fois sorti de la maison je ne craignais rien.

... Je suis parti la première fois paerc que je n'ai pu vaincre la répugnance que j'avais à frapper.

... Loin de frapper avec fureur, j'ai hésité, mon bras a tremblé et voilà pourquoi la demoiselle vit encore. Quand j'ai vu les personnes à terre, j'ai éprouvé une émotion inexprimable, j'étouffais. J'ai eu tout le temps nécessaire pour achever la demoiselle mais je n'ai pu me résoudre à sentir son sang. Je suis resté immobile pendant quelques instants avant que le concierge ne survienne, car la demoiselle n'a poussé qu'un seul cri, et le concierge ne serait pas monté si la porte avait été fermée.

... Le récit des agents est faux. Ils cherchent à faire ressortir leur bravoure, qui, je vous l'assure, est très discutable.

... Si j'ai du repentir je le garde pour moi et je ne veux pas en faire étalage.

. . Quant au complice, j'avoue que cela est faux, (que dira à cela le Procureur). Pressé par la police et les voyant s'égarer je me gardais bien de les détromper.

... Les petites filles se trompent car je n'ai causé à personne.

La jeune fille se trompe, car je n'étais pas

à Paris et je suis certain de ne pas lui avoir causé, d'ailleurs ce n'est pas quand on a des idées pareilles à celles que j'avais en ce moment que l'on songe à faire la cour aux demoiselles.

La bonne s'est trompée, elle m'avait reconnu pour un appelé Bouchy, elle, est même entrée dans des détails très intimes, sur la façon dont elle me connaissait, cela à un tel point que j'ai été écroué à Mazas sous le nom de Bouchy, le lendemain on m'a confronté avec le véritable Bouchy. Depuis elle m'a reconnu encore deux ou trois fois et toujours avec des indications différentes.

... Rappeler également le tailleur qui a donné des renseignements sur les mesures de mon pantalon ; il se trompe, car, je l'affirme, j'avais fait retoucher le pantalon.

... Rappeler aussi l'imbécile qui a persisté à dire, malgré l'évidence du contraire, que je me nommais Ecaen.

... Faire ressortir tous ces témoignages qui sont sincères peut-être, mais qui à coup sûr sont faux. Frapper l'esprit des jurés en leur faisant voir jusqu'à quel point leur bonne foi peut être suprise, et qu'en définitive on doit toujours s'abstenir de juger sur les apparences, car en justice, plus qu'ailleurs, elles sont trompeuses.

... Faire remarquer la contradiction qui existe entre ces qualificatifs : hautain, violent et dissimulé, le dernier ne rime guère avec les premiers.

... Aucune précaution n'a été prise contre moi à Mazas, car il y avait des tables et des chaises dont les montants pouvaient me fournir des armes redoutables, j'ai toujours été tranquille et en bons termes avec mes gardiens et mes co-détenus qui tous demandaient à rester avec moi, car je leur rendais services...

Vous pourrez demander un certificat au Directeur et au besoin faire citer mes deux derniers co-détenus.

... Vous pourrez ajouter que j'ai été malheureux, victime d'injustices, et que c'est le désespoir qui m'a poussé à cet acte que je ne recommencerai certainement pas, non pas que je sois guidé par la crainte de la responsabilité que j'ai encourue, mais plutôt parce que pour rien, je ne voudrais éprouver, de nouveau l'émotion que j'ai ressentie quand je les ai vus à terre. Vous n'entrerez dans aucun détail sur mon passé et vous vous servirez d'expressions vagues ayant plusieurs significations.

Voilà, selon moi, toute la défense que l'on peut faire. Mais je m'en rapporte complètement à vous, vous ferez pour le mieux et ce que vous croirez d'accord avec votre conscience

Campi ne force pas la sympathie, au contraire : son attitude comme son visage éloigne de lui : il est agressif, brutal, entier ; le remords n'habite pas son âme !

Il s'est laissé condamner à mort, il a accepté ou voulu sa condamnation. Il est prêt à subir l'échafaud. Il faut toute la pression de son avocat pour qu'il cède et signe son recours en grâce. La perspective de voir son procès cassé l'affole. Il veut bien présenter devant le bourreau qui lui demandera sa tête, non devant des juges qui lui demanderont son nom. Son nom, il le garde.

La liberté d'esprit révélée par les lettres suivantes est, chez un condamné à mort, on ne peut plus particulière.

La Roquette ce 1er avril 1884.

Monsieur Laguerre,

Votre lettre m'a fait grand plaisir ; depuis votre départ mes idées se sont modifiées : je m'en rapporte complètement à vous, je signerai tout ce que vous voudrez. Si je suis gracié j'aurai toujours la ressource de me faire loger une balle dans la tête, mais j'ai peur de nouveaux débats et voilà pourquoi je tiens à me désister, mais en cela comme en tout le reste je me fie à vous.

J'ai été confronté sans résultat avec un M. Coëtlogon et trois autres individus, anciens chefs de bandes carlistes, il paraît que ce M. en voyant ma photographie s'était mis à pleurer en l'appelant son cher Rivas. L'aumônier vient me voir tous les jours et sa visite m'apporte un peu de distraction.

Vous me recommandez le courage ; quand je ne puis empêcher une chose j'en prends mon parti et pour ne pas avoir de désillusions, je m'attends toujours à ce qui peut m'arriver de plus mauvais. Je n'ai peur que de l'ennui.

On a changé les inspecteurs de police parce qu'ils étaient soupçonnés d'indiscrétion. Je cause peu avec les gardiens, je dors très bien et toute la journée je fais les dix pas dans ma cellule en pensant à toutes sortes de choses.

On pousse les précautions jusqu'à ne me permettre que l'emploi d'une plume d'oie, on a peur de laisser une plume d'acier entre les mains d'un condamné à mort parce qu'il pourrait s'en servir comme d'un poignard pour égorger ses trois gardiens. Je parie que vous ne connaissiez pas encore celle-là. On ne peut rien me passer, ce qui n'empêche pas que le brigadier ne vienne deux fois par jour me demander si j'ai besoin de quelque chose.

Il y a des moments que je ne puis m'empêcher de rire en voyant toutes ces précautions ridicules.

Je finis en vous souhaitant bon voyage et surtout des recrues républicaines.

Dans ma cellule il me vient des idées, je vous les communiquerai, je crois qu'elles sont bonnes Si j'étais député, Ferry ne serait pas ministre quinze jours.

Votre reconnaissant, M. CAMPI.

Autre lettre, qui établit la réalité d'un secret, tout au moins d'état civil :

La Roquette ce 7 avril 1884.

Monsieur Laguerre,

J'ai reçu hier la visite de Me Massénat, avocat à la Cour de Cassation, il m'a questionné sur une foule de détails que je ne me rappelle même pas ; de sa visite j'ai conclu que mon pourvoi était sur le point de passer devant la Cour, et ma plus grande crainte est de le voir accepté. Ce Monsieur insistait également pour que je donne le mobile de mon crime : je ne le veux pas sous aucun prétexte. Ne faites aucune démarche avant de m'avoir vu, je sais certaines choses que je serais bien aise de vous communiquer.

On m'a condamné pour vol ; si aujourd'hui on est encore dans le doute, c'est que l'on voit que l'accusation n'a rien prouvé du tout, or c'est à ceux qui accusent de prouver, et je ne donnerai aucune indication sur le mobile, car si je disais : c'est la vengeance, on me répondrait : la preuve. Comme je tiens à mon identité, je suis donc forcé de me taire.

Votre humble et reconnaissant,

M. CAMPI.

La lettre qui suit indique que Campi n'était pas abandonné, que des personnes, s'occupaient de lui : et qu'il est important que ces personnes ne soient pas connues — des sœurs peut-être —, parce qu'elles permettaient d'arriver à son identité.

La Roquette ce 23 avril 1884.

Monsieur Laguerre,

Je vous serai on ne peut plus reconnaissant si vous pouvez venir me voir aussitôt votre retour. J'ai quelque chose à vous dire que je ne puis confier au papier.

Soyez également assez bon pour avertir la personne que vous savez que j'ai besoin d'une paire de pantoufles comme les dernières, seulement du n° 40 au lieu de 41. Un peu d'argent aussi ne me fera pas de mal. Vous lui ferez remarquer que le vrai moyen de se faire suivre est de mettre une double voilette.

Je suis bien portant, mais je m'ennuie beaucoup.

Je sais que votre correspondance est surveillée. Lorsque vous écrirez aux personnes en question, ayez la prudence de mettre dans une enveloppe ordinaire et de jeter la lettre dans un autre bureau que ceux où vous allez d'habitude.

Votre reconnaissant, M. CAMPI.

On conçoit que l'éloquence admirable de Me Georges Laguerre, dans les conditions où se présentait cet accusé, soit restée vaine.

Et Campi — assassin vulgaire — est mort sur l'échafaud, anonyme.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

« Il faut quitter tout cela ». — Le mot de Mazarin mourant au milieu de son musée est souvent cité comme trait de caractère. Ce que regrettait le cardinal, ce n'étaient pas les hommes, c'étaient les statues. Et il avait pour cela d'excellentes raisons.

On n'a pas remarqué, semble-t-il, que le même mot avait été dit au siècle précédent, par un autre mourant qu'on ne s'attend guère à trouver en parallèle avec Mazarin : — Pierre de Ronsard.

Le dernier sonnet de Ronsard, — un des plus beaux qu'il ait achevés — fut composé par lui pendant une de ses nuits d'agonie, et dicté, le matin, aux amis qui se pressaient autour de son lit de mort. Voici une « dernière parole » qui offre des garanties exceptionnelles d'authenticité. Le sonnet débute ainsi :

Il faut laisser maisons, et vergers, et jardins,
Vaisselles et vaisseaux que l'artisan burine
Et chanter son obsèque en la façon du cygne
Qui chante son trespas sur les bords Méan-
[drins. (1).

Donc, l'écrivain le plus adulé de son époque et l'homme le plus injurié du XVIIe siècle ont quitté la vie dans le même sentiment. Ronsard, lui non plus, ne regrettait pas les hommes, il pleurait ses collections, ses vases « que l'artisan burine ». sa maison, miroir de son goût. Rien ne nous montre mieux comment la misanthropie naît aussi naturellement de l'extrême gloire, que de l'extrême impopularité.

CANDIDE.

(1) *Les derniers vers de Pierre de Ronsard*, gentilhomme vendomois. A Paris. Chez Gabriel Buon, 1586, in-4°. — Sur ces vers, voir le témoignage de Claude Binet dans les *Œuvres de Ronsard*, 1609, in-folio p. 1155.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Octobre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1236 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L' « Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Les demandes généalogiques sont limitées à la recherche des descendants.

Questions

La journée des Embuscades faite par le sieur de Vieilleville. — Vincent Carloix (*Mémoires du maréchal de Vieilleville*, tome III, page 311) raconte que lorsque Henri II reçut de Vieilleville son rapport sur la victoire qu'il avait remportée près de Metz, sur le comte de Mesgne, *il l'envoya incontinent à l'imprimeur pour le mettre en lumière* et l'intitula :

La journée des Embuscades faicte par le sieur de Vieilleville, chev. de l'ordre du Roy, Gouverneur et Lieutenant-général pour le dict seigneur à Metz, etc..., sur le comte de Mesgne et ses troupes de Luxembourg, le 20 d'octobre 1555, entre Metz et Théonville; ensemble la mascarade des Faux Cordeliers de la Royne de Hongrie et de leur folle entreprise.

Chose qui estoit très plaisante à veoir, ajoute Vincent Carloix, car on y adjousta en rithme et en prose beaucoup d'autres gaillardises.

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si ce document a été réellement imprimé ?

Jean des Pinoy.

—

La nonne noire. Une religieuse de Moret, prétendue fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse. — Saint-Simon parle, dans ses *Mémoires*, de la *Nonne Noire*, tenue en chartre privée dans un petit couvent borgne de Moret et que Madame de Maintenon allait quelquefois visiter. Elle passait pour une fille de Marie-Thérèse ou de Louis XIV. Selon Saint-Simon, ce serait une énigme dont la clef est demeurée inconnue. Quelqu'un pourrait-il m'indiquer où l'on trouverait des documents à cet égard ?

Charles Simond.

[On peut consulter l'*Intermédiaire* XIII, 669, 724 ; XLIV, 298. Le problème n'y est pas résolu.]

—

Sosie d'une princesse de Prusse. — Un périodique allemand, *Litteratur und Voelkerkronde* de 1787, publiait, dans son fascicule de juillet, cet extrait d'une lettre de Trèves, à la date du 8 mai 1786 :

« En 1772, une fourbe joua le rôle de la princesse Elisabeth, première épouse du roi de Prusse d'aujourd'hui (le successeur de Frédéric II). Elle vint à Cologne, où, sous prétexte de vouloir se faire catholique, elle s'adressa au provincial des mineurs, qui, se laissant tromper, la recommanda à la générosité des plus riches personnes de sa connaissance. Il lui donna particulièrement des

lettres de recommandation pour Trèves, où sa ressemblance avec le portrait de la princesse pour laquelle elle se donnait, la fit accueillir et traiter honorablement Elle se plaça en qualité de pensionnaire dans le couvent des Filles de la Congrégation, où elle demeura six mois avec sa femme de chambre, au bout desquels elle s'évada sans qu'on sache ce qu'elle est devenue.

Aurait-on quelques détails plus précis sur l'origine, les agissements et la fin de de cette aventurière ? ALPHA.

—

Napoléon et son « pauvre oncle ». — Dans une discussion relative à la question : M. de Fersen et Marie-Antoinette, l'un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* a rappelé naguère le passage d'une lettre écrite par Marie-Antoinette à l'un de ses amis de Vienne et où, parlant de Louis XVI, son mari et son roi, elle le traitait de « pauvre homme. »

Je me souviens qu'un jour Napoléon, né Corse, mais qui se conduisit en la circonstance comme un parfait Gascon, appela Louis XVI « son pauvre oncle. » J'ai lu ce récit dans un écrivain dévoué à la cause impériale. Il est évident que le propos a été tenu après le mariage autrichien. En quelle circonstance a-t-il été tenu ? Quel est l'écrivain qui l'a rapporté ? L. F.

—

Les dettes de Charles X. — A propos d'un livre récent de M. Lenôtre, le *Journal des Débats* rappelle que Magon de la Balue fut guillotiné en 1793 avec son frère, sa fille, son neveu, son petit fils, son oncle.

« Son crime, dit le *Journal des Débats*, était d'avoir prêté au frère de Louis XVI, trois millions trois cent cinquante mille francs que sa famille ne revit jamais, car Charles X oublia les dettes du comte d'Artois. »

Il y a là deux questions intéressantes : Un intermédiairiste pourrait-il retrouver le jugement envoyant à la guillotine la famille Magon de la Balue ?

Il doit évidemment contenir des motifs autres que ceux allégués par notre confrère. On pourrait par la même occasion retrouver les pièces sur lesquelles on s'appuie, pour affirmer que Magon de la Balue prêta trois millions trois cent cinquante mille francs au comte d'Artois, et on pourrait relever en outre les démarches, s'il y en a eu, faites auprès de Charles X pour le remboursement de ces dettes. J.

—

Le miroir brisé. — M. Jaurès a prononcé, le 17 octobre 1909, à Vienne (Isère), un discours où il a dit : « Le président du Conseil, après avoir qualifié chacune des circonscriptions de petites mares croupissantes et mal odorantes, a dit à la France, reprenant le mot de Gambetta sur le miroir brisé : « C'est dans ce miroir brisé de cinq cent soixante flaques dormantes que la France va être invitée dans un mois à comtempler son image. Ah ! il ne fallait pas dire tant de mal de ce miroir ! » L'image du *miroir brisé* est bien de Gambetta. Mais, l'a-t-il employée le premier ? N'a-t-il pas eu quelque réminiscence ? Z.

—

Prison Sainte-Marguerite. — Où était située en 1838 la prison Sainte-Marguerite et où pourrais-je trouver des indications sur cette prison que certains placent du côté de la rue du Bac après la rue de Grenelle? GEO.

—

Les oculistes du roi au XVIIe siècle. — Existe-t-il un ouvrage spécial concernant les oculistes du roi au XVIIe siècle ?

Je désire obtenir quelques détails sur Guillaume Parthon, chirurgien, oculiste du roi, seigneur de Boisrameaux, qui, le 23 juillet 1664, maria Marguerite Parthon, sa fille issue de son union avec Marguerite Bignicourt, à Charles le Normant, bourgeois de Paris y demeurant rue Fromenteau.

Ce sont les noms des père et mère de Guillaume Parthon qu'il me serait utile de connaître particulièrement, mais je recevrais avec reconnaissance, s'il était possible, tout ce que l'on pourrait connaître de cette famille.

J'ai déjà posé la question dans la livraison du 20 juillet dernier, LX, 57, mais ma demande est restée jusqu'à ce jour sans réponse. E. TAUSSERAT.

—

L'abbaye d'Anjou. — Où pourrait-on trouver des renseignements sur cette abbaye dont les ruines sont situées près de Saint-Cergues, canton de Vaud, et

que l'on dit la plus ancienne chartreuse de Suisse ? Elle aurait été brûlée à l'époque de la Réforme. LED.

—

Villefranche et Francheville. — Quelle est l'étymologie de ces noms de ville et que rappellent-ils ?

Quelle est l'explication qu'on peut en donner ? On peut s'appuyer sur l'*histoire, la linguistique et l'archéologie.*

P. M.

—

Sainte Avoie. — Serait-il possible d'avoir sur cette sainte quelques détails bio bibliographiques ? L. C.

—

Familles d'origine irlandaise. — Il existe en France, particulièrement dans les provinces de l'Ouest, de nombreuses familles qui descendent de catholiques anglais ou irlandais émigrés en France au XVIIe et au XVIIIe siècle ; existe-t-il des recueils de documents, (français ou anglais), des mémoires ou des correspondances certaines de ces familles ?

HE BO RO.

—

L'abbé Baüyn. — Auteur d'une *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*, (Paris, Josse. 1683 in-4), cet abbé fut prieur de S. Guingallois de Château-du-Loir, vicaire général de Philippe de Vendôme, grand prieur de France. Sait-on où il naquit, où il fit profession, où et quand il mourut ? Les *Archives de la Sarthe* ne s'occupent que de son prieuré du Maine. LOUIS CALENDINI.

—

Bombonnel, le chasseur de tigres. Où pourrait-on se procurer des renseignements biographiques sur Bombonnel le chasseur de tigres et de panthères ?

Le récit de ses chasses a-t-il été publié ? à quelle date ? par quel éditeur ?

ARM. D.

—

Boulabert et Lazare Meyer. — Depuis quelques années, je possède un tableau à l'huile représentant le portrait en buste d'un homme très brun portant toute sa barbe. Le fond est très sombre, mais le grand front et la physionomie très vive ainsi qu'un foulard rouge noué au cou du personnage éclairent fortement cette peinture.

Un récent nettoyage a fait apparaître dans le haut, à droite, ces mots insoupçonnés écrits en lettres rouges

A MON AMI
BOULABERT
LAZARE MEYER
1872

Je serais heureux d'avoir des renseignements sur le peintre Lazare Meyer, sur lequel j'en ai cherché en vain ainsi que sur son ami Boulabert.

HERBARIUS.

—

Francôme, violoncelliste. — Que sait-on de cet artiste du XIXe siècle ?

L. C.

—

Nicolaus Fremyn. — Je possède plusieurs types d'un même palmarès portant les dates de 1738, 1756, 1785, aux armes de Nicolaus Fremyn qualifié de *Doctor theologus Ecclesiæ* REMENSIS, *Canonicus Pœnitentiarius et Universitatis Rector Amplissimus* qui avait institué un Concours et une distribution de prix au collège des Bons Enfans, et je serais heureux d'être édifié sur ce personnage.

Je n'ai pu encore éclaircir divers points : l'époque à laquelle il vivait, son rôle dans l'histoire du collège des Bons Enfans, l'identification de ce dernier collège, puisqu'il y en a eu deux à Paris qui portèrent ce nom, sans compter un collège de Reims auquel peut aussi se rapporter le libellé du palmarès.

J'ai seulement trouvé la description des armes de la famille Fremyn et un ex-libris armorié au nom de Fremyn de l'Etang (?)

Ces quelques renseignements, laborieusement découverts, et tout à fait insuffisants, me laissent dans l'esprit de nombreux points d'interrogation auxquels je voudrais pouvoir répondre avec l'aide de quelques confrères mieux documentés que je ne le suis. HENRY VIVAREZ.

—

Monseigneur Jougla. — Etienne-Sylvain Jougla, Lazariste, fut élu évêque titulaire d'Amatha, le 23 février 1895. L'*Annuaire pontifical* de 1898 le nomme, mais il ne figure plus dans celui de 1899. Or, le nécrologe des *Missions Catholiques* de 1895 à 1898 ne fait pas mention de son décès. Qu'en est-il au juste de ce vicaire apostolique de l'Abyssinie ? Etait-il Français ? Quand et où naquit-il et

mourut-il ? Quelles étaient ses armoiries ?

C'est Monseigneur Mirra qui lui succéda sur ce siège, en février 1898. Les *Missions Catholiques* ne nomment pas Mgr Jougla de 1895 à 1897. St-Saud.

—

Feu de Goy. — Le Dr Poumiès de la Siboutie raconte que parmi les prêtres massacrés aux Carmes en septembre 1792, se trouvait le chanoine de Goy. Ce prêtre ayant conservé un reste de vie fut sauvé par le charretier qui vint enlever les cadavres. Pendant longtemps il exerça sous un nom supposé la profession de dentiste à Paris, et rentra plus tard dans les ordres. Comme il était inscrit sur les registres de décès, il signait souvent *feu* de Goy.

Connait-on quelques détails sur ce chanoine, ses origines, son existence ? On ne trouve pas, à l'Almanach, son nom sur la liste des chanoines de Paris. J. Dx.

—

Aug.-Eug. Largent. — Il était directeur ou propriétaire d'un journal littéraire dont Thessalus était le correspondant. Il a dû publier à Paris, vers 1890, des travaux littéraires. Un obligeant confrère pourrait-il me fixer à ce sujet ?

J. F.

—

L'abbé Laurent Claude-Ignace. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* saurait-il me fournir des données précises, relatives à la bio-bibliographie d'un nommé Claude-Ignace Laurent ou m'indiquer les sources soit manuscrites, soit imprimées, où je pourrais trouver des renseignements pour la rédaction d'une biographie complète de ce personnage ?

Claude-Ignace Laurent naquit en 1761 à Chaumont, acquit le bonnet de Docteur en théologie à la Sorbonne, fut curé à Frétigny, paroisse qu'il dut quitter comme « prêtre insermenté » et se rendit à Paris, où il tomba entre les mains des révolutionnaires qui l'écrouèrent à Saint-Firmin ; comme par miracle, il échappa à la mort, se sauva en Espagne et rentra peu de temps après à Paris. Après la restauration du culte, il fut, en 1803 ou 1804, curé de Saint-Leu à Paris, jusqu'au 5 janvier 1811, date à laquelle Napoléon le nomma évêque de Metz. Après la chute de Bonaparte, il dut quitter ce poste et fut nommé curé à Sedan. Il n'y resta que peu de temps et se retira dans un château aux environs de Paris, où il mourut en 1819.

Si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* voulait, bien à ce sujet, entrer avec moi en correspondance directe, je lui en serais fort reconnaissant Martin Blum.

Bénéficier de N.-D. à la Cathédrale de Luxembonrg, 75, rue d'Esch, Hollerich-lez-Luxembourg.

—

Jean-François Le Febvre de la Barre. — Ce personnage, plus connu sous le nom de *chevalier de la Barre*, est-il apparenté à la famille Le Febvre de la Barre établie au Maine au XVIIIe siècle ?

Louis Calendini.

—

Famille le Juge de Loigny. — Pourrait-on me donner la descendance aussi complète que possible de Pierre le Juge, seigneur de Loigny, en Orléanais, qui épousa, le 20 juin 1694, Anne de Beauharnais, fille de François de Beauharnais, seigneur de Boische de la Chaussaye de Beaumont et de Marguerite-Françoise de Pyvart ?

Je trouve que ce Pierre le Juge de Loigny eut au moins un fils, Charles le Juge de Loigny, seigneur de Villeprévost, Beauvilliers Girolles, marié, le 20 novembre 1748, à Jeanne-Louise Mogniat de Conflans. L. J.

—

Portrait de l'architecte Louis. — Existe-t-il un portrait authentique et vraiment sérieux ou quelque description de la physionomie du célèbre architecte ?

Quærens.

—

Famille de Montgaillard. — Cette famille, à laquelle appartenait Bernard de Montgaillard, dit le petit Feuillant, existe-t-elle encore ? Peut-on indiquer ses armes ? Nisiar.

—

Le marquis de Rays et la Nouvelle France. — On se souvient peut-être d'une cause qui fit un certain bruit, il y a une trentaine d'années. Un ancien consul de France, le marquis de Rays, entreprit de fonder une colonie qu'il voulait faire reconnaître comme Etat indépendant sous le nom de *Nouvelle France*.

Pour mener à bien son entreprise, il fit un appel de fonds destinés à parer aux premiers besoins de l'installation, en par-

ticulier à équiper une flotille ; puis, à la suite d'une saisie opérée par le gouvernement français de navires appartenant à cette flotille, tout sombra. Le marquis de Rays venu en France pour se défendre fut condamné.

Trop jeune à cette époque pour avoir pu me faire sur tout cela une opinion personnelle, je me rappelle, dans tous les cas, avoir entendu des hommes dignes de foi et connaissant de longue date le marquis de Rays s'être faits jusqu'au bout ses ardents défenseurs, bien qu'ils figurassent parmi les victimes de son entreprise, mettant tout sur le compte d'animosités politiques.

Je n'ai pas ici l'intention de rouvrir un débat qui pourrait dégénérer en polémique : je désirerais savoir seulement où est située l'Ile de la Nouvelle France, sous quel vocable elle est connue, à quelle nation elle appartient et qui l'habite.

Je suis possesseur d'un certain nombre d'actions représentant des parts territoriales de la colonie qui furent émises à cette époque : je ne me fais aucune illusion sur leur valeur actuelle ; mais qu'il me soit au moins permis comme consolation de savoir dans quelle partie du monde j'ai failli devenir un grand propriétaire foncier.

G. de Massas.

—

De Reverseaux. — La famille de l'ancien ambassadeur n'est-elle pas issue des *Guéau* du Perche et du Maine ? En ce cas, quelles sont ses armoiries ?

L. C.

—

Du Temple. — Jeanne Guéau de Courteilles épousa Etienne du Temple de Beaujeu, mort en 1785. Elle habitait Chartres. Y mourut-elle ? Sa fille Jeanne du Temple de Beaujeu, épousa Charles-Valerien du Temple de Mezières, dont les parents, croyons-nous, habitaient Meaux vers 1820. Pourrait-on donner les degrés de parenté de ces divers personnages ? On rencontre aussi, après la Révolution, M. du Temple de la Grange.

Louis Calendini.

—

Armoiries à déterminer : au sautoir de gueules. — Ce sont celles d'un prélat du dix-huitième siècle : *D'argent au sautoir de gueules bordé et engrelé de sable: l'écu sommé d'un chapeau à dix houppes de chaque côté.*

Quœrens.

—

Armoirie d'archevêque, sénateur du Ier Empire. — A qui attribuer le blason ci apres ? Ecartelé ; au 1er, *d'azur à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent (quartier de sénateur)* ; au 2e, *d'azur à une tour maçonnée d'argent, au chef d'or* ; au 3e, *d'argent à la croix alaisée de gueules ;* au 4e *de gueules à bande d'or, au chef d'argent chargé de deux ruches d'or.*

Toque à cinq plumes, quatre lambrequins cordons à cinq houppes.

Croix à deux traverses.

Sus.

—

Gauthier. — Beyerlé. — Brunet de Cramilly. — Gesner. — Grandchamps. — Picard. — Regnault d'Irval. — Armoiries à trouver. — On cherche les armoiries des personnages suivants :

Gauthier (François-Joseph), conseiller au Parlement de Metz né en 1699, marié à Anne-Catherine de Mageron.

Beyerlé (Jean-Pierre-Louis), conseiller au Parlement de Metz, né en 1738, marié à Marie-Françoise Dubuat.

Brunet de Cramilly (Joseph), conseiller au Parlement de Metz, puis lieutenant général de l'Ile de Grenade, né en 1748.

Gesner ou Geisner (Léopold de), maître d'hôtel de la maison du duc Léopold de Lorraine en 1699.

Grandchamps (Jean-Joseph de), grand-doyen de la Primatiale de Nancy, mort en 1769.

Picard (Etienne-François), seigneur de Donjeux, conseiller au Parlement de Metz, né en 1718, marié à Charlotte Martinet.

Regnault d'Irval (Maurice-Joseph), conseiller au Parlement de Metz ; né en 1743, marié à Marie-Antoinette de Cormontagne.

E. des R.

—

Deux vers attribués à Ovide : Omnia sub leges... Fidite virtuti. — Un « ophélète » érudit peut-il me faire savoir de qui sont ces deux vers, que ma Prosodie classique attribue à Ovide ?

Omnia sub leges mors vocat atra suas
Fidite virtuti. Fortuna fugacior undis.

A. Cordes.

Diverses Estrennes, par François Granchier. — Dans sa *Monographie du Sonnet*, parue en 1869, Louis de Veyrières signale l'existence d'un recueil de vers de François Granchier, intitulé : *Diverses Estrennes*, et publié à Paris en 1588. Ce recueil ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. Pourrait-on m'indiquer quelque bibliothèque qui le possède ?

Dr Maxime.

—

« Pensées d'automne ». Smyrne. — Un livre déchiré, *Pensées d'Automne*, est entre nos mains, que nous voudrions identifier.

La préface est datée : « Smyrne ; avril 1833 ».

C'est à Smyrne qu'est dédiée la première poésie du volume

Ainsi qu'Aphrodite en silence,
Sortant, un jour, du sein des flots

Albert de Ch.

—

Une « Histoire de la Corse », par Napoléon Bonaparte. — Je lis dans *Napoléon Intime* d'Arthur Lévy, p. 27, que l'empereur, alors lieutenant d'artillerie, écrivit une « Histoire de la Corse » qui fut jugée remarquable par Mirabeau.

Cet ouvrage ne trouva-t-il pas d'éditeur ?

Sait-on ce qu'est devenu le manuscrit ?

M. Fargueil Le Rousseau.

—

Aérigation-Marigny. — En parcourant la collection du *Monde Illustré*, je trouve dans le numéro du 15 juillet 1865, un article qui débute ainsi :

En attendant que les aéronautes aient sans conteste le domaine de l'air, ils remplissent ce bas monde du bruit de leurs tentatives.

On y trouve cité un M. Delamarne « qui deux fois s'élève du Luxembourg sur un navire aérien qu'il affirme avoir conduit à Maisons-Alfort, à l'aide d'hélices de son invention. Les récits des spectateurs — ajoute le chroniqueur — n'en disent pas tout à fait autant, mais il faut attendre une enquête pour conclure. »

Il est ensuite parlé de la Société Nadar, présidée par MM. Barral, de la Landelle et Arthur Gandillot, et enfin d'un « M. P. Marigny de Domfront (Orne) qui vient de mettre en vente chez F. Liard, imprimeur dans la même ville, sa brochure sur l'*Aerigation.* » M. Marigny qui, parait-il, « ne voulait pas entendre parler de l'oiseau de M. de la Landelle » est aimablement plaisanté dans cet article sur les idées que contient sa brochure dans laquelle il cherche à enrichir notre langue de plusieurs mots nouveaux. *Aérigation*, *Aérins*, (marins) *Aérousse* (mousse) *Aérinots* (matelots) *Aérautot* (canot), et aussi sur la prétention qu'il émet d'avoir, depuis le 24 août 1823, trouvé le moyen de diriger les ballons.

La personnalité de M. Marigny a-t-elle laissé des souvenirs dans le monde de l'aéronautique et sa brochure *Aérigation* se retrouverait-elle en quelque endroit où l'on puisse la consulter ? A. B.

—

Gravures à expliquer : un sabre offert au comte de Chambord. — Dans une église gothique, la Duchesse de Berry et ses deux enfants. Deux personnages suivis d'un serviteur en costume oriental, offrent un sabre au comte de Chambord.

En exergue : « novembre 1830 ».

A quel fait historique se rapporte cette gravure ? Villefregon.

—

Capharnaïste. — Il existe aux Archives communales de la ville de Douai un cahier de Comptes des droits seigneuriaux de la ville présentés à ses collègues par l'échevin désigné sous le nom d'échevin Capharnaïste.

Que signifie cette appellation et quelle en est l'origine ? Paul Pinson.

—

C'est le lapin qui a commencé. La phrase est classique en France, et ne l'est pas moins en Allemagne, sous la forme : *Der Karnickel hat angefangen.* Nos voisins trouvent ce proverbe imprimé chez eux pour la première fois dans un conte du poète Heinrich Lami, en 1828, mais ils ne prétendent pas que Lami l'ait inventé.

Etait-il connu en France avant 1828 ? et quelle est l'origine du mot ?

Dans le conte allemand, un chien étrangle un lapin au marché ; il s'ensuit un petit procès au poste de police ; un gamin de la rue se présente, veut être témoin, dit qu'il a tout vu et que *c'est le lapin qui a commencé.*

Existe t-il un ancien conte français sur le même sujet ? Un Passant.

Réponses

—

Qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie? (LX, 217, 440, 449, 564). — La bibliothèque fondée par les Ptolémées se composait :

1° D'un dépôt de livres dans le « Bruchium » à proximité du port ;

2° D'un second dépôt, succursale du premier, établi dans une dépendance du temple de « Sérapis ».

Au temps de Ptolémée-Philadelphe, Démétrius de Phalère évaluait (selon Epiphane) à 54.800 les volumes composant la bibliothèque, selon Josèphe cette évaluation montait à 200.000.

La bibliothèque atteignit un total de 490.000 volumes pour le « Bruchium » et de 42.000 pour le « Sérapéum ».

Aulu-Gelle et Ammien Marcellin donnent pour les deux bibliothèques un tolal de 700.000 volumes.

La bibliothèque du « Bruchium » périt la première, elle fut détruite par l'incendie allumé pendant le combat de César contre la flotte égyptienne.

La bibliothèque du « Serapeum » qui seule avait échappée au désastre fut augmentée, quelques années plus tard, d'un don de 200.000 volumes fait par Octave à Cléopâtre. Ces volumes avaient été enlevés par lui à Pergame lors de la prise de la ville.

En 391, le patriarche Théophile sollicita instamment de l'empereur Théodose un édit général ordonnant la destruction des temples. L'empereur lui concéda alors un vieux temple de Bacchus ou de Mithra pour le transformer en église.

Lorsque les chrétiens prirent possession de ce temple, il y trouvèrent des simulacres obscènes, qu'ils exposèrent à la risée publique.

Les païens indignés se jetèrent sur les profanateurs, repoussés, ils se retranchèrent dans le temple de « Sérapis » d'où ils tentèrent quelques vigoureuses sorties. Théodose donna alors l'ordre de le détruire. Le temple fut pillé et rasé et la bibliothèque mise au pillage.

Il semble qu'il y eut, du v° au vii° siècle une tentative de reconstitution de la bibliothèque, mais cette dernière n'offre rien qui la signale à l'attention, elle dut à son tour être détruite, soit en 641 lors de la prise d'Alexandrie par les Sarrasins, soit en 868 lors de la prise de la ville par les Turcs.

Quant à la destruction de la bibliothèque par le Calife Omar elle n'offre aucune garantie. G. LA BRÈCHE.

—

Léonard, le coiffeur de Marie-Antoinette, a-t-il été exécuté (T. G., 511 ; LII ; LIV ; LIX, 566). — Comme suite à la note que nous avons publiée dans notre dernier numéro relativement aux bijoux personnels de la Reine Marie-Antoinette, M. Ernest Daudet nous écrit :

Je ne me souviens pas d'avoir dit que sous la Restauration, la duchesse d'Angoulême possédait les diamants de sa mère. Je crois avoir dit qu'au moment de son mariage, ils étaient en dépôt chez son grand oncle, le prince Electeur de Trèves et qu'en conséquence, ils n'avaient pas été volés par le coiffeur Léonard. Le fait qu'elle les ait vendus à l'Empereur François II n'infirme en rien cette affirmation.

—

Morcellement de la propriété rurale avant la Révolution de 1789 (LIX, 106, 341). — A consulter l'histoire de la propriété foncière présentée en 1885 par M. Rameau de Saint-Pères, à la Sorbonne, au congrès des sociétés savantes et son mémoire sur les chartes censives du xi° siècle lue également à la Sorbonne en 1895.

Dans ces deux études, M. Rameau de Saint-Père s'occupe notamment de la châtelenie de Lury-sur-Arnon près Vierzon dont la monographie a été publiée en 1878, ce dernier travail se termine par un tableau du mouvement de la propriété à Chevilly sous les seigneurs de Courault contenant, depuis le xv° siècle, 193 mutations portant, en grande partie, sur des parcelles de la plus petite étendue.

Consulter également, dans *Vierzon et ses environs*, édité en 1895 — *la servitude à la Beuvrière* pages 421 et suivantes : il est établi authentiquement que les serfs de ce fief s'affranchissaient de la servitude aux xvi°, xvii° siècles presque toujours moyennant une rente *hypothéquée sur leurs biens* (l'article contient un tableau détaillé des affranchissements obtenus depuis 1472 et comprend 176 articles).

Dans le *Soleil* du 23 décembre 1896,

M. Charles Maurras, abondant dans ce sens, conclut qu'une famille d'ouvriers et de petits bourgeois est, somme toute, infiniment moins à l'aise qu'une famille d'esclaves antiques ou de serfs du moyen âge.

M. d'Avenel, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1893, tome 116, page 801, tirant ses arguments des *Chroniques de Lury* (page 26) écrit :

Depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la fin de la monarchie, il y eut un mouvement de concentration et la grande propriété se constitua. Dans un rayon de quelques lieues, en Berry, au XIVe siècle, on peut citer une vingtaine de seigneuries importantes, puisqu'elles ont juridiction sur 100 à 150 censitaires, qui ne possèdent que 15 à 20 hectares de domaine utile appartenant réellement au seigneur. Ces domaines ont plus que décuplé ; ainsi Chevilly est passé de 30 à 460 hectares, à quelques mètres du donjon commençait, au temps féodal, la propriété roturière dont la division atteignait un degré incroyable ; telle prairie de quatre hectares était divisée en quart et demi quart d'Arpent entre une cinquantaine de détenteurs ; c'est l'excès du morcellement, la pulvérisation du sol que certains auteurs redoutent pour l'avenir, mais que le moyen âge a connus ; on marchait vers un régime où chacun aurait son sillon de labour, sa fauchée d'herbe et ses deux douzaines de ceps de vigne.

Pour servir de preuves à la division du sol au XVIe siècle, j'ai relevé, pendant quelques mois seulement, les petites ventes consenties devant Me Petit, notaire à Vierzon, en 1573, ces actes sont très nombreux et j'en tiens les extraits à la disposition de M. de laVéronne.

E. TAUSSERAT.
(Chevilly, par Vierzon).

—

Pavillon de l'île d'Elbe sous la souveraineté de Napoléon (LX, 330, 406, 451). — De l'*Eclair* :

Lord Archibald Campbell, par l'intermédiaire de l'attaché militaire de Londres, a envoyé au général Niox, directeur du Musée de l'armée, le drapeau que Napoléon avait arboré à l'île d'Elbe.

Après le départ de l'empereur, lord Campbell eut l'occasion de recueillir le drapeau provisoire allègrement abandonné pour le drapeau tricolore. Il fut conservé dans sa famille.

Les manifestations anglo-françaises l'ont fait sortir de l'ombre où nul n'eût songé à l'aller chercher.

Le général Niox l'a installé à une place d'honneur.

Tous les visiteurs peuvent voir désormais ce drapeau, carré, à fond blanc avec bande rouge en diagonale semée de trois abeilles d'or, bordé de franges d'or. La hampe blanche et rouge, qui peut se séparer en deux parties se raccordant avec une douille en cuivre, porte à son extrémité une large lance également en cuivre. Une cravate s'y attache, blanche et rouge avec, sur le blanc et sur le rouge, trois abeilles d'or.

*
* *

On dit que Napoléon aurait choisi le drapeau des Médicis : a-t-il choisi vraiment ce drapeau ? Et pourquoi ?

V. X.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord. — Une protestation du duc d'Orléans (LX, 386. 507). — Voici le texte de cette protestation d'après un manuscrit contemporain.

Protestation de S. A. R. le duc d'Orléans, prince du sang royal.

S. A. R. le duc d'Orléans déclare par la présente qu'il proteste, à toutes fins de droit, contre le procès-verbal en date du 29 septembre 1820, lequel tendrait à établir, que l'enfant nommé Henry-Charles-Ferdinand-Marie Dieudonné serait fils naturel et légitime de S. A. R. Madame la la duchesse de Berry.

Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui feront connaître l'origine et la véritable mère dudit enfant ; il apportera toutes les preuves nécessaires pour rendre constant que jamais la duchesse de Berry n'a été enceinte depuis la mort malheureuse de son époux, et il indiquera les auteurs de la machination dont cette princesse trop faible a été l'instrument.

En attendant le moment favorable pour faire une pareille enquête le duc d'Orléans ne peut se dispenser d'appeler l'attention sur la scène fantastique que le procès-verbal sus-dit a placée au pavillon de Marsan.

D'abord le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, a fait dès le 20 du mois d'août l'annonce de l'accouchement dans les termes suivants : des personnes qui ont l'honneur d'approcher de la princesse croient pouvoir assurer que l'accouchement de S. A. R. n'aura lieu que du 20 au 23 septembre prochain. Le 28 septembre arrivé, que se passe-t-il autour de la princesse ?

Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, tout le monde se couche et les lumières sont éteintes.

A deux heures et demie la princesse ap-

pelle, et la dame de Vathaire, sa première femme de chambre, dort ; et la dame Bourgeois, *sa garde*, est absente ; et le sieur Deneux, son accoucheur est déshabillé.

Ici la scène change ; la dame Bourgeois allume un flambeau, et tous ceux qui arrivent dans la chambre de la duchesse y voient un enfant *qui n'est point détaché de sa mère*.

Mais comment est placé cet enfant ?

Le médecin Baron déclare qu'il a vu l'enfant *placé* sur sa mère et non encore détaché d'elle.

Le chirurgien Bougon déclare que l'enfant était *placé sur sa mère* et lui était encore attaché par le cordon ombilical.

Ces deux hommes de l'art ont su combien il importait de ne pas expliquer davantage de quelle manière l'enfant était *placé sur sa mère* ; mais madame la duchesse de Reggio, dame d'honneur de S. A. R. fait la déclaration suivante : J'ai été avertie *sur le champ* que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement ; je m'y suis rendu à *l'instant même* ; en entrant, je vis *sur le lit* l'enfant non encore détaché de sa mère

Ainsi l'enfant était *sur le lit*, la princesse *dans le lit*, et le cordon ombilicall introduit *sous la couverture du lit*.

Voilà ce qu'ont vu les fonctionnaires et les militaires que l'on a fait entrer, à 2 heures 35 minutes, et le maréchal Suchet qui n'est arrivé qu'à 3 heures 45 minutes, et le maréchal de Coigny qui est arrivé encore plus tard, et lorsque la section du cordon ombilical était déjà opérée.

Enfin le procès-verbal qui constate qu'on avait envoyé de Pau du vin de Jurançon et une gousse d'ail, et que l'enfant a bu de ce vin et qu'on lui a frotté les lèvres avec la gousse d'ail, ne constate point que la princesse ait été *délivrée*, et que l'enfant ait été *nétoyé*, ce qui dans une circonstance aussi extraordinaire, était ce qu'il y avait de plus nécessaire à constater.

S. A. R. le duc d'Orléans est convaincue que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront tout ce qu'a de dangereux une fraude aussi audacieuse, et aussi contraire aux principes de la monarchie héréditaire et de la légitimité.

Déjà la branche dont S. A. R. est le chef, a été écartée du trône par une fraude semblable ; car c'est un fait que Louis XIV fut *un enfant supposé* et que cette fraude n'eut d'autre but que de priver du trône le duc d'Orléans frère de Louis XIII.

Pour soutenir cette usurpation, Louis XIV fut obligé d'occuper les grands du royaume par la proscription de quatre millions de français et par des guerres continuelles dont la France et l'Europe furent les victimes, et dont la Révolution a été le funeste résultat. L'usurpation de Buonaparte a ramené les mêmes circonstances : et l'usurpation du prétendu Henry V promettait à la France et l'Europe les mêmes malheurs.

Fait à Paris le 30 septembre 1820.

Non seulement le duc d'Orléans a désavoué ce factum ridicule, mais, quelque fussent ses sentiments intimes, son attitude, au moment de la naissance du comte de Chambord, dément cette protestation. V.

—

Enfants naturels de Napoléon III (XVLI). — **Enfant de Marguerite Bellanger** (XLVIII, 668, 795). — **Les comtes d'Orx et Labenne** (LX, 451, 570). — Ce n'est certainement pas en feuilletant le *Dictionnaire des Communes*, comme le suppose notre collaborateur Saint-Saud, que Napoléon III trouva le nom de Labenne — pas plus que le nom d'Orx.

On sait que le souverain était fort épris des conquêtes de terre pauvre. Les travaux d'amélioration des Dombes, de la Brenne, de la Sologne, des Landes, etc., trouvèrent en lui un protecteur zélé. On lui doit la création du domaine de Lamotte-Beuvron en Sologne, et celui de Solférino dans les Landes. Dans les Landes encore, il s'intéressa beaucoup à la conquête du marais d'Orx, très souvent entreprise mais qui ne réussit que de 1860 à 1864. Les travaux furent conduits aux frais du comte Walewski, ce fils naturel de Napoléon Ier et d'une comtesse polonaise, successivement officier français, diplomate, ministre des affaires étrangères, président du Corps législatif, etc.

L'étang ou marais d'Orx, maintenant conquis, est une belle plaine de cultures ; il est entouré de villages dont *Orx* et *Labenne*. On comprend maintenant comment Napoléon III en vint à associer ses fils de la main gauche au fils de son oncle le grand Napoléon ! Il me semble me souvenir, d'ailleurs, que le dessèchement de l'étang d'Orx eut l'empereur pour coopérateur, peut-être même la liste civile eut-elle part aux travaux. Dans ce cas, Napoléon III aurait donné à ses fils des titres dont le nom était emprunté à ses propres domaines.

J'ai signalé la conquête des marais d'Orx dans un des volumes (le 30e) de

mon *Voyage en France*, sans me douter que je passais à coté d'un aussi curieux problème touchant aux petits côtés de l'histoire. ARDOUIN DUMAZET.

—

« Ah ! les braves gens ! » (T. G., 27 ; LIX, 238, 519, 658). — Les auteurs français admettent généralement que le roi de Prusse, Guillaume Ier, poussa cette exclamation en voyant l'admirable charge dirigée par Galliffet à Sedan. Les auteurs allemands, ceux du moins que j'ai consultés, ne mentionnent aucune parole. De l'endroit où il était posté, Guillaume pouvait voir la charge. Entouré de son état-major, il s'est certainement exprimé en allemand ; il n'a pas pu dire en français : « Ah ! les braves gens ! » Qu'a-t-il dit en allemand, s'il a admiré verbalement l'héroïsme de la cavalerie française ? Les mots qui correspondent le mieux à *brave* sont *tapfer* et *wacker*. Mais *brav* (1) est aussi employé par les Allemands lettrés. Une ballade célèbre de Bürger, poète du XVIIIe siècle, que tous les collégiens apprennent par cœur, est intitulée *Das Lied vom braven Mann*. Il est donc possible que le roi de Prusse se soit écrié « Oh ! die braven Leuthe ! » P. M.

—

Les généraux Lecomte et Clément Thomas (LX, 107, 235, 344). — L'arrestation de Clément Thomas, le 18 mars, n'a eu pour témoins qu'André Gill et Cattelain qui, quelques jours après devenait chef de la Sûreté.

Voici ce qu'en dit Cattelain dans ses *Mémoires* :

Quant à nous, nous rêvions du litre et du gâteau tout en cheminant près d'un homme à la barbe blonde et grisonnante, auquel nous ne prêtions, du reste, aucune attention.

La foule criait joyeuse des deux côtés du boulevard, et l'allée bordée par des baraquements était presque déserte.

L'homme faisait comme nous, regardait la fête.

Quelques gardes fumaient en causant. L'un d'eux, je le vois encore avec des galons de lieutenant cousus sur un vêtement bourgeois, se leva et vint à nous.

— Est-ce que vous n'êtes pas Clément Thomas ? dit-il au vieillard.

— Oui, répondit l'ex-général.

— Vous voyez le mouvement : êtes-vous des nôtres ?

A ce moment, le lieutenant, Gill, Clément Thomas et moi, formions seul un petit groupe ; et si quelques paroles du général me sont sorties de ma mémoire, c'est que Gill me disait à l'oreille :

C'est curieux : je l'ai dessiné, j'ai dix photographies de sa figure à l'atelier ; cependant je ne l'ai pas reconnu.

Alors, Clément Thomas s'adressant à nous :

— Mes enfants, j'ai donné ma démission, je ne veux plus me mêler de rien. Je ne suis ni pour vous, ni contre vous, vous me connaissez pour un vieux républicain de 48.

Hélas ! c'était ce titre là qui ne le protégeait guère !

Des gardes s'étaient approchés ! l'un d'eux remarquable par sa taille et son allure militaire, le chassepot tenu à l'épaule par la bretelle, se pencha et dit :

— Qu'est ce qu'il y a, citoyen ?

— C'est Clément Thomas !

Bien malgré moi, ce fut son arrêt de mort que je prononçai.

— Ah ! c'est le fusilleur de 48, dit l'homme; eh bien ! puisqu'on le tient, il faut lui rendre la pareille.

. . . .

Ce nom de Clément Thomas courut dans la foule avec la rapidité de l'éclair, et un instant après, nous roulions, écrasés par un peuple en furie qui poussait des hurlements de mort.

Des baïonnettes passaient par dessus nos têtes, fouillant avec rage pour atteindre et frapper la victime.

Nous élevions les bras pour parer ces terribles coups lancés, mais comme on est égoïste, c'était plutôt pour nous garantir des blessures que pour en préserver le général.

Il devait être brave, mais comme s'il avait la vision de ce qui l'attendait quelques heures plus tard, son visage était livide.

. . . .

Maintenant, ce que j'affirme pour en avoir été témoin c'est que des gens fatigués de pousser des cris de mort, sortaient de la foule, et demandaient sans rougir

— *Qu'est-ce que c'est que cet homme là ? Qu'a-t-il fait?*

C'est ce qu'on appelle l'intelligente population de la ville du savoir et de l'esprit — un rendez-vous de gens de toutes les contrées — parmi lesquels on trouve par hasard quelques hommes de cœur clairsemés comme des perles dans un tombeau d'huîtres.

Ce qui est vrai, c'est que les mêmes bandes d'inconscients sauvages et féroces ont crié :

(1) Le mot allemand est brav et non brave.

— A mort Clément Thomas !
— A mort les Versaillais !
— A mort les fédérés !
— A mort les otages !

Et quand l'armée victorieuse fusillait un peu trop dans les rues, ces mêmes bêtes féroces suivaient les vaincus roulant dans le sang et dans la boue, tout en couvrant de leurs crachats le dernier râle de ces victimes ! »

Ce récit de Cattelain a été confirmé par André Gill dans *Vingt ans de Paris*, publié chez Flammarion.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le général de Galliffet et la Commune (LX, 106, 533). — C'est la fatalité des guerres civiles d'être inexpiables et d'ignorer les lois, mettons si l'on veut les mœurs de la guerre. La répression terrible qui en 1793 suivit les révoltes de Lyon et de Toulon, en 1795 la défaite de Quiberon, sans parler d'autres exemples dont sont remplis les fastes des peuples, montre trop que dans de telles crises les vaincus sont considérés non comme des adversaires mais comme des criminels de lèse-patrie. Je reconnais, du reste, et avec bonheur qu'il est d'autres exemples et insignes ; ainsi dans la guerre de la Sécession, les vaincus du Sud furent traités non en rebelles mais en belligérants, et c'est tout à l'honneur de la grande république américaine.

Dans la répression de la Commune, la mesure de ce qui est malheureusement de tradition dans les guerres civiles, a-t-elle été dépassée ? M. de Galliffet a-t-il été vraiment le soldat impitoyable que l'on dit ? Je demande à asseoir mon jugement non sur des déclamations et des injures, mais sur des témoignages vraiment historiques. Et en tous cas, je mettrais en balance la provocation résultant de la plus criminelle rebellion, la nécessité de protéger les soldats réguliers contre des hommes auxquels il était vraiment impossible de reconnaitre le caractère de belligérants. Surtout, même au cas, où, à la distance de tant d'années, loin par conséquent de la fièvre et de la lutte, on serait amené à penser que dans la chaleur de l'action il y eut bien du sang versé en expiation de celui qui coulait à flots et de Paris transformé en un brasier, ce serait une injustice marquée d'effacer quelque chose d'une si belle carrière de soldat.

Est-ce que Drogheda mis à feu et à sang pour ce que l'on crut être une nécessité de la guerre civile, empêche Cromwell d'être un grand homme et un grand serviteur de son pays ?

H. C. M.

—

Adjudant du palais des Tuileries (LX, 557). — Cette fonction n'exista pas que « sous la Restauration et sous Louis-Philippe ». Sous le second Empire, le général Rolin était *adjudant général* des palais impériaux, et non pas seulement des Tuileries. Tous les commandants militaires de ces diverses résidences, et toute la domesticité dépendaient de lui, à part le personnel des écuries, qui relevait du général Fleury, d'abord premier puis grand écuyer. Il présidait notamment au service de la table.

Le général Rolin habitait, aux Tuileries, le rez-de chaussée du pavillon de Marsan. Son fils, M. Alban Rolin, fut officier d'ordonnance de l'Empereur (Voir *Almanach impérial*).

LANGOUMOISIN.

—

Les fresques et les sculptures de Bagatelle (LIX, 725, 877). — Sur ces décorations encore mystérieuses, voici un document de première main, que je crois inédit. Je l'extrais du curieux catalogue secret rédigé par le bibliophile protestant Bérard (1783-1859), député d'Arpajon, puis receveur général du Cher. Cette notice écrite en 1849 a été copiée la même année à trois exemplaires ; l'un des trois est dans ma bibliothèque. Le brouillon du manuscrit original sur fiches a passé récemment à la vente posthume d'Alfred Bégis sous le n° 822. Voici la page qui intéresse Bagatelle :

Il existe dans un cabinet secret du Palais Borghèse, à Rome, douze tableaux fort anciens, que l'on ne laisse voir aux curieux qu'avec une extrême difficulté et moyennant de hautes protections...

En 1785, M. le comte d'Artois, frère du Roi, s'empara d'une partie du Bois de Boulogne pour y faire construire une charmante villa à laquelle on donna le nom de Bagatelle. Toutes les ressources de l'art furent prodiguées pour rendre ce séjour, non seule-

ment aussi élégant et aussi agréable, mais aussi voluptueux que possible. Il justifiait et dépassait de beaucoup cette inscription placée au-dessus de la principale porte d'entrée: PARVA SED APTA.

Parmi les choses commodes que renfermait ce lieu de délices, se trouvaient plusieurs pièces en entre-sol auxquelles on communiquait par un escalier d'acajou, donnant dans un magnifique salon circulaire. Une porte entièrement cachée dans un panneau et qui s'ouvrait au moyen d'un secret, masquait l'entrée de cet escalier. Le tour de ces pièces était garni de vastes divans qui étaient ainsi que les murs et même le plancher, moëlleusement rembourrés et matelassés en crin. Le tout avait dû être recouvert d'étoffes précieuses, mais au moment où l'auteur de cette notice le vit, les étoffes avaient été enlevées, probablement même volées et la seule garniture qui restât était une simple toile écrue. Au-dessus des divans se trouvaient des tableaux extrêmement licencieux qui frappèrent vivement sa jeune imagination et dont le souvenir ne s'effacera jamais de sa mémoire.

Bérard donne ces détails à propos de douze gouaches qu'il acheta vingt-cinq ans après, par hasard et qui reproduisaient les sujets mêmes des « tableaux licencieux » vus par lui à Bagatelle. Au dos de l'une des gouaches se trouvera la note suivante :

*Ces douze dessins sont les seuls copiés sur les douze tables étant à Rome au Palais Borghèse, par un artiste que l'on doit reconnaître et qui a fait exprès le voyage. La permission de les copier n'a été accordée que parce que c'était pour le C*** d'A***.*

Quel était cet artiste ? Bérard chercha son nom et il le trouva. Son informateur fut, dit-il, « un vieux sculpteur d'ornemens, camarade de cabaret d'Elvin et qui a travaillé à Bagatelle lors de sa construction ; il était beaucoup moins abruti qu'Elvin » (1).

Le comte d'Artois avait entendu de grands seigneurs anglais faire l'éloge des tableaux qui existaient dans un appartement secret du Palais Borghèse. Il aurait voulu se les procurer pour orner Bagatelle, mais le Prince Borghèse ne voulait à aucun prix consentir à s'en défaire. Il s'était même constamment refusé à en laisser prendre des copies ne fût-ce qu'au crayon. Une négociation diplomatique fut entamée par l'intermédiaire du cardinal de BERNIS, ambassadeur de France à Rome, et ce prélat finit par obtenir du prince Borghèse la permission de faire faire, par un artiste envoyé de Paris aux frais du comte d'Artois, des copies à la gouache des douze tableaux si vivement désirés. Un peintre nommé DUGOUR, qui jouissait alors de quelque réputation, fut choisi pour cette nouvelle espèce d'ambassade. Il reçut une somme de 40.000 francs, et revint bientôt après rapportant ces gouaches qui ont dû être charmantes et qui sont encore remarquables bien que le temps ait légèrement détérioré quelques-unes des couleurs. Les copies de ces gouaches peintes à l'huile par VIEN, REGNAULT, FRAGONARD et même DAVID, furent placées dans les appartements secrets de Bagatelle et c'est là que *je les ai vues vers 1796.*

Que sont devenus ces tableaux, dont la valeur égalait l'immoralité ? Ils auront sans doute été volés, car Bagatelle était alors dans un tel état d'abandon, que c'est en franchissant une fenêtre dont les carreaux étaient cassés et les volets forcés, que j'ai connu les tableaux dont je viens de raconter la trop longue histoire.

L'histoire n'est pas trop longue à notre gré. P. L.—s.

(1) L'artiste que Bérard nomme Elvin est le graveur dont Cohen orthographie le nom « Elluin ». C'était le graveur de Borel. Bérard l'a connu personnellement.

—

L'Hôtel de Romans (XL, 499, 577). — Le n° du 31 décembre 1895 (t. II, p. 65), du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy* contient un intéressant article de M. Mar sur cet hôtel, appelé hôtel de la Folie, démoli en 1890. Il appartenait en dernier lieu à M. Talamon qui a communiqué une photographie pour illustrer l'article.

En post-scriptum se trouve, au bas de la communication, une curieuse lettre d'Arsène Houssaye qui a habité l'hôtel, le jour même de ses noces, en avril 1842.

GOMBOUST.

—

Les statues du pont de la Concorde (LX, 333, 413, 466, 517). — Je possède une carte postale de la collection « Ancien Paris » éditée par la maison Neurdein. Cette carte est la réduction d'une estampe éditée vers 1835 et représente le Pont de la Concorde avec ses statues. Elle porte le n° 154 de la série.

Je possède de la même collection, sous le n° 95 et le titre « Place et pont de la Concorde sous le Consulat », une vue du pont dont les piles supportent des obélisques. Or, si j'en crois l'étude très documentée de M. de Dartein (*Annales des*

Ponts et Chaussées, 1906, IV) ces obélisques, projetés par Perronnet, et dont un modèle réduit existe à l'école des Ponts, n'auraient jamais été exécutés. La vue en question serait donc fictive. Malheureusement la maison Neurdein n'indique pas où elle l'a trouvée. Ce point pourrait peut-être être élucidé. PIERRE T.

* * *

On vend chez les libraires une collection de cartes postales, genre gravure, représentant des vues du vieux Paris. Il en existe une qui reproduit le Pont de la Concorde en 1835, avec les fameuses statues, et où l'on pourra se rendre compte que leur suppression a été une mesure intelligente. H. T.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305, 469). — Notre époque soi-disant égalitaire et démocratique éprouve le besoin de se particulariser, de se singulariser et de se ridiculiser de toutes les manières : particules baroques, noms grotesques, accouplement de noms bizarres, adjonction du prénom d'un ascendant notoire, connu ou inconnu, c'est le prurit d'avoir quelque chose de plus que son voisin ; d'aucuns ont six particules, d'autres quatre noms, d'autres trois prénoms avant le nom. Je ne parle pas des nobles inconnus, je rappelle seulement les nobles usurpateurs (les trois quarts d'après Larousse), et que dix-neuf sur vingt, nous sommes des *roturiers authentiques*, ce qui vaut mieux que les faux nobles, et tous les Gournay-Martin, d'Arsène Lupin : son fils se nommera Louis-Arsène Lupin ! Et le petit-fils ? P. M.

—

Campi : une énigme judiciaire (LX, 358, 495, 602). — Pour compléter les intéressants documents publiés dans le dernier numéro, il ne paraitra peut être pas inutile de rappeler ce que disait, sur l'identité de Campi, le distingué magistrat qui a présidé les débats judiciaires de cette affaire, M. Bérard des Glajeux, dans son livre *Souvenirs d'un président des assises (1880-1890)* (Plon, 1892) :

Le défenseur de l'accusé, Me Laguerre, connait seul aujourd'hui le véritable nom de Campi ; il l'avait révélé à M. Grévy, lorsqu'il alla demander la grâce de mon client, et depuis la mort de l'ancien Président de la République, le défenseur seul est en possession de ce secret. Mais il ressort des indices les plus probables que Campi appartenait à une bonne famille, qu'il avait été élevé dans une maison religieuse, telle qu'un petit séminaire ; qu'un de ses frères occupait un grade, sinon supérieur, du moins honorable, dans l'armée, et qu'il était tombé lui-même, par sa faute, dans l'état de vagabondage qui confine à l'état sauvage dans un pays civilisé.

L. C. B.

* * *

Me Georges Laguerre a dit à Henri Rochefort que l'assassin anonyme avait deux sœurs. C'est déjà une indication. En voici une autre. Campi avait un frère qui, en 1884, était capitaine dans un des deux régiments en garnison à Toulouse. L'avocat de Campi ne me démentira pas.

Donc, deuxième indication. J.

—

Cattelain. — Un chef de la sûreté sous la Commune (LX, 214). — Il y a lieu de faire remarquer incidemment que Cattelain fut l'un des rares fonctionnaires de la Commune qui ait exercé consciencieusement son mandat.

Graveur de talent, ami intime de Gill et de Régamey, Cattelain s'était engagé, pour la durée de la guerre, dans les *Eclaireurs de la Seine*

Après le 18 mars, il fut appelé à remplacer M. Claude, comme chef de la Sûreté et déploya dans ces fonctions un zèle et une activité remarquables, mais il évita, autant que possible, de mêler la politique aux opérations de son service, et, loin de participer aux arrestations arbitraires et aux exécutions sommaires de la Commune, il fut, au contraire humain, généreux et il sauva même quelques-unes des victimes tombées entre les mains de Raoul Rigault et de Ferré.

Arrêté après le rétablissement de l'ordre, il ne fut condamné qu'à 3 ans de prison.

Cattelain reprit ensuite son état de graveur, mais il dut l'abandonner et tomba dans la misère. C'est alors qu'il sollicita et obtint du préfet de police une médaille de marchand des quatre-saisons.

Il est mort, il y a quelques années, dans le dénuement le plus complet sans qu'aucun de ses camarades survivants de la Commune ait songé à lui venir en aide.

Ses *Mémoires* ont été publiés chez Juven. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Famille Clémenceau (LVII à LIX ; LX, 25, 196, 309). — Suite de la *Clef* ou *Journal historique sur les matières du temps*, dit *Journal de Verdun* 1767, 2e semestre, tome CII, page 316, *octobre* 1767.

On mande de Bordeaux que le capitaine Clemenceau qui y est arrivé et qui commandait le navire *le Zéphore*, de Nantes, s'étant trouvé, le 5 mars dernier, en danger de périr sur la barre qui règne sur la côte de Galbar en Guinée, les habitants du pays qui s'en aperçurent vinrent à lui avec plus de cent pirogues, non pour le secourir mais pour les piller ; ils montèrent à son bord et lui enlevèrent ses marchandises ; l'équipage voulut en vain se défendre ; il y eut cinq hommes de tués ; le reste succomba sous le nombre et tous furent entièrement dépouillés ; les blancs furent transportés à la côte où ils souffrirent, pendant plusieurs jours, la misère la plus affreuse. Quelques jours auparavant, un navire anglais avait eu aussi le malheur de faire naufrage sur cette barre avec quatre cents esclaves dont il était chargé et il avait essuyé le même traitement de la part des nègres. Une partie de l'équipage du capitaine Clemenceau a été recueillie par les navires français *la Rosalie* et *l'Algonquin*. Le capitaine a passé sur un navire anglais à la Barbade, de là à la Martinique, et ensuite à Bordeaux, d'où il doit se rendre à Nantes.

—

Paul-Louis Courier de Méré (LX, 443). — Ce Piémontais n'avait aucune parenté avec Poltrot de Méré.

Poltrot et Courier sont leurs deux noms *de famille*, de Méré est un nom de seigneurie ou de propriété. P. M.

—

Danican Philidor (LX, 5, 246, 312, 419, 578).— Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'*Intermédiaire* a formulé quelques demandes et quelques réponses au sujet des Philidor. Voulez-vous me permettre d'y ajouter les renseignements suivants :

Madame Philidor, dont le mari était le petit-fils d'André, le joueur d'échecs célèbre, a eu l'obligeance de me confier cette année, une très volumineuse correspondance (environ 300 lettres que ledit Philidor échangea avec sa femme dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. J'ai transcrit toutes ces lettres, et j'en ai fait l'objet d'une communication à une séance de la Société Internationale de Musique. J'ai réuni en outre, un certain nombre de documents iconographiques, entre autre un portrait de Philidor, bibliothécaire de Louis XIV. Tout ceci formera la matière d'une étude qui paraîtra l'année prochaine dans le *Bulletin de la Société Internationale de Musique* (S. I. M.).

Veuillez bien croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués. J. ECORCHEVILLE.

Le lieu de naissance de Jean-Bart (LX, 441, 534). — Des *Débats* :

Il y avait récemment à Moûtier, dans le Jura bernois, une exposition régionale où figurait, parmi divers souvenirs historiques, un registre des naissances de la paroisse de Corban, près Moûtier. On y trouve mentionnée la naissance, survenue le 20 février 1650, de Jean Bart, fils de Pierre Bart et de Louise, son épouse.

Comme on sait, l'acte de naissance du fameux corsaire est conservé à Dunkerque, où Jean Bart a été baptisé le 22 octobre 1650.

Que penser du Jean Bart de Corban ? Selon la tradition locale, il serait parti fort jeune pour l'étranger, devenu un grand homme de mer. Et l'on possède à Corban une vieille estampe, datée de 1686, qui provient de la famille Bart, et représente Jean Bart en capitaine de frégate.

Fort bien ! Mais quel Jean Bart ?

On invoque aussi le témoignage du Doyen Bridel. Ce vénéré conteur vaudois, dans son *Voyage de Bâle à Bienne*, publié en 1789, mentionne les recherches historiques de Dom Moreau, religieux cistercien, à Lucelle (Haute-Alsace), lequel aurait réuni des preuves irrécusables que Jean Bart le marin était natif de Corban, val de Moûtier. D'autres historiens suisses, après Bridel, ont admis cette origine.

Mais Dunkerque saura sans doute établir ses droits sur son illustre enfant.

Et voici un fait qui me paraît infirmer la prétention du village jurassien. Dans ses *Mémoires d'un protestant condamné aux galères* (que vient de publier M. Albert Savine), Jean Marteilhe mentionne un certain Pieter Barr, « propre frère » du fameux Jean Barr, pauvre pêcheur fort ivrogne, « qui buvait le genièvre comme de l'eau, mais habile connaisseur des côtes et grand observateur du temps ». Et il rapporte de lui une étonnante prouesse de pilote qui justifie amplement cet éloge.

Il faudrait donc que le Jean Bart jurassien, lorsqu'il alla s'engager comme mousse, eût emmené son frère avec lui !...

A première vue, il est permis, même à un Suisse, de tenir pour Dunkerque, et de penser, jusqu'à nouvel informé, qu'une simple

coïncidence de noms et de dates a suffi à créer la légende dont se pare avec conviction le village suisse de Corban.— PHILIPPE GODET.

* * *

La famille de Jean Bart, depuis longtemps adonnée à la marine, était originaire de Dieppe.

Vers le milieu du xvᵉ siècle, deux frères Bart quittèrent cette ville : l'un pour passer en Allemagne où il devint grand-maître de l'ordre teutonique ; l'autre pour s'établir à Dunkerque.

Ce dernier, le père de Jean, épousa une demoiselle de l'endroit Catherine Janssens qui jouissait dans la ville d'une considération méritée, et il acquit rapidement une honorable situation dans la bourgeoisie dunkerquoise.

Leur fils, placé comme mousse dans la marine hollandaise, revint promptement en France lors de la rupture avec les Provinces Unies.

Il serait superflu de rappeler ici la brillante série de ses exploits.

En 1702, au moment où la succession d'Espagne rallumait la guerre, Jean Bart, se disposait en qualité de chef d'escadre, à reprendre la lutte, lorsqu'il mourut d'une pleurésie le 27 avril.

Il fut inhumé dans la principale église du Dunkerque d'alors, aux côtés de sa seconde femme.

Voici l'épitaphe justificative qu'on pouvait lire, il y a 50 ans, (et qu'on peut sans doute encore lire) sur le second pilier à main gauche du chœur ; elle est surmontée de la croix de l'ordre de Saint-Louis et des armes du défunt (on sait que Louis XIV avait anobli Jean Bart pour le récompenser des immenses services qu'il rendit à la patrie).

D. O. M.
Cy gist Messire JEAN BART
En son vivant chef d'escadre des
armées navales du roy Chevalier
de l'ordre militaire de Saint-Louis
natif de cette ville de Dunkerque
Décédé le 27ᵉ d'avril 1702 dans
La 52ᵉ année de son âge dont
il en a employé vingt-cinq au
service de SA MAJESTE
et
Dame Marie-Jacqueline Tugghe
Sa femme aussi native de cette
ville qui mourut le 5 février
1719 âgée de 55 ans.
—
Priez Dieu pour leurs Ames.

En résumé, *Jean Bart* l'illustre « général de cavalerie sur mer », comme on le surnomma pittoresquement, *naquit à Dunkerque* le 20 octobre 1650 et *mourut dans la même ville* le 27 avril 1702.

MAURICE HALOCHE.

—

Lisbonne, colonel de la Commune (LIX ; LX, 32). — Voir le *Bulletin du Vieux Montmartre*, 42 rue d'Orsel. Le numéro de décembre 1907 lui est consacré. L'auteur de l'article est M. E. de Crauzat.

Lisbonne est né le 24 mars 1839, rue du Cimetière Saint-Nicolas. Son père était Jacob Auguste Lisbonne, officier d'infanterie en réforme, âgé de 34 ans, décoré de la médaille de juillet ; sa mère Marie-Louise-Félicité Foussenquy, 26 ans, modiste.

Engagé à 16 ans, il fit la guerre de Crimée ; il s'engagea ensuite au 1ᵉʳ zouaves. Il fit les expéditions de Syrie et d'Italie. Il y gagna les deux galons. Il fut envoyé aux compagnies de discipline. Après son service, il prit le théâtre des Folies Saint-Antoine, boulevard Richard-Lenoir. Il y fut la coqueluche des femmes du quartier. Il quitta le théâtre, se fit employé de commerce. Puis vint la guerre, il fut élu capitaine : le 1ᵉʳ mars 1871, il fut délégué au comité central. Le 2 avril, il était nommé colonel.

« Son uniforme ultra-fantaisiste, dit M. de Crauzat, quelque peu théâtral, le faisait ressembler à un général du Premier Empire : grandes bottes à retroussis, tunique à larges parements rouges, éperons à l'oriental, sabre traînant sur le pavé. »

Il a écrit des mémoires inédits : il y parle de son rôle sous la Commune. Da Costa en a recueilli des fragments dans sa *Commune vécue*. Blessé à la rentrée de Versailles, il fut traduit devant le 7ᵉ conseil de guerre, et condamné à mort le 7 décembre 1871 ; peine confirmée par un second jugement. Elle fut commuée en celle des travaux forcés.

Après l'amnistie, rentré à Paris, il dirigea le théâtre des Bouffes du Nord. Puis il eut l'idée d'ouvrir, boulevard Clichy, en 1885, un étrange établissement appelé la *Taverne du Bagne*, où l'on était servi par des garde-chiourmes. Il eut beaucoup de succès. Il ouvrit ensuite la *Brasserie des Frites révolutionnaires*, 34 boulevard Clichy. Le service était fait par Napoléon III, Louis-Philippe, Boulanger et Floquet ; puis ce sont les *Brioches*, 17 faubourg Montmartre ; le service était fait par des pâtissiers ; les *Reines de France*, rue de Bretagne ; le *Casino des Concierges*, rue Pigalle 73. Il prend la direction du *Divan Japonais*, rue des Martyrs, il y montre le *Coucher d'Yvette*, qui fut la

première pantomime représentant le déshabillé d'une femme au théâtre : elle eut un succès inouï.

Il revint à des créations de brasseries pittoresques. Le *Jockey club de Montmartre*, 58 rue Notre-Dame-de-Lorette ; les *Contributions directes*, rue de La Rochefoucauld.

Entre temps, il avait été candidat fantaisiste. A toutes les élections, à l'époque de l'anarchie militante, il avait trimballé un nommé Achille Leroy, candidat académicide. Il avait sollicité comme anarchiste pour rire une entrevue avec le président Carnot, et même avec Rostchild qui la lui avait accordée.

Il mourut le même jour que le richissime baron juif, le 26 mai 1905. « Tiens, fit quelqu'un, voilà deux célèbres Parisiens qui se rencontrent pour la dernière fois. »

—

Le fils de Michelet (LX, 443, 535). — Il est regrettable que quelques-uns de ceux qui, dans ces derniers temps, ont écrit sur Jules Michelet n'aient pas pris la peine de lire ou de relire la préface du livre *le Peuple : A. Edgard Quinet*, et l'ouvrage posthume intitulé : *Ma jeunesse*. Ils se seraient, en le faisant, épargné plus d'une inexactitude et plus d'une calomnie sur le père de Michelet et sur Jules Michelet lui même.

Parlant des relations entre l'historien et son fils Charles, ont-ils au moins consulté les deux brochures publiées par Mme Michelet, et dont l'une est une péremptoire réponse à un livre de M. Eugène Noël ? Il n'y paraît guère. Dans la première de ces brochures, qui a pour titre : *La mort et les funérailles de Michelet* (Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876, in-8° de 85 pages), on constate, p. 72, que Michelet visitait la tombe de sa première femme. Voici ce qu'on lit ensuite à la même page :

La tombe de son fils est la seule qu'il n'ait pu refermer, embellir. Il a souffert de la savoir si loin de lui (1). Il écrivait à un notable de Strasbourg qui avait toujours été paternel pour son fils (2) : « Ce qui m'arrête « pour faire mettre une pierre sur sa tombe, « c'est l'idée d'une sépulture durable. J'ai- « merais mieux qu'il fût réuni à sa mère qui « le désira avant sa naissance et l'aima tant. « Cependant il a eu à Strasbourg tant de « bonnes amitiés, que lui-même, peut-être « consulté, voudrait rester là ».

... Apprenant qu'elle est soignée, il re- « mercie : Je suis touché au fond du sou- « venir que les amis de mon fils veulent « bien lui garder et de l'intérêt pieux qu'ils « portent à sa modeste sépulture. »

Dans l'autre brochure de Madame Michelet : *J. Michelet et sa famille* (Paris, imprimerie Quantin, 1878, in-8° de 28 pages), on lit, à la page 5 :

L'année 1862 est douloureusement marquée par la mort de Charles, le fils de Michelet. Déjà, en 1853, il était tombé gravement malade, à Strasbourg, et son père, qui était alors à Nantes pour raisons d'économie, n'avait pas hésité ; malade lui-même, il était parti, et ne l'avait plus quitté, qu'il ne fût convalescent. En 1862, M. Michelet était au fond du midi de la France, à Yères ; on lui écrit que son fils est dans un état inquiétant ; le père, qui est souffrant aussi d'un rhumatisme, n'y regarde pas, il fait de nouveau ce grand voyage.

Mme Michelet fait suivre ces lignes de l'extrait, que voici, du livre de M. Eugène Noël :

M. Michelet partait subitement de Toulon pour Strasbourg, Dumesnil (son gendre) l'y allait rejoindre aussitôt et me transmettait ces détails :

« Ami, vous savez par la dépêche de M. Michelet, que Charles vit encore ; mais il est *perdu*. M. Michelet s'acharne à l'espoir... Mais il sera très frappé quand le malheur sera consommé... »

(Eugène Noël, pp. 316-317).

Mme Michelet ajoute : « M. Noël dit « qu'après la mort de son fils, M. Mi- « chelet resta quelque temps silencieux. » La correspondance doit en effet être muette à ce moment, par la raison simple que la famille se serra dans le deuil et que les petites filles et leur père vinrent s'abriter sous le toit de leur grand père... » (*Ibid*, p. 6.)

La démonstration apportée par la noble femme si hautement louée, le 18 mai 1876, au Père Lachaise par des hommes qui s'appelaient Bersot, Edouard Laboulaye, Challemel-Lacour pourrait sembler suffisante ; en la complétant, je veux la rendre décisive.

Je savais, depuis près de quarante ans, par mon compatriote et ami M. Maurice Engelhard, bâtonnier des avocats de Srasbourg, et qui avait eu des rapports avec Charles et Jules Michelet, que le père n'avait jamais perdu de vue son fils

(1) Charles Michelet est mort à Strasbourg, où il était employé, en mai 1862.

(2) M. Sabourin de Nanton.

et s'était occupé de lui dans la mesure du possible. J'ai été mis en relations, il y a quelques années avec la famille de ce M. Sabourin de Nanton dont Mme Michelet a dit « qu'il avait toujours été paternel » pour Charles Michelet. Je remarque en passant que M. Sabourin de Nanton ne fut pas seulement un notable de Strasbourg; il fut aussi un érudit, et a attaché son nom à d'utiles et intéressantes publications. Si je ne me trompe, sa digne fille conserve pieusement, à Dijon où elle habite, la correspondance échangée par Jules Michelet avec son père et son frère.

De cette correspondance M. Sabourin de Nanton, le fils, mort il y a deux ans à peine, a distrait deux lettres qu'il m'a envoyées en souvenir de Jules Michelet. La première est une lettre de Jules Michelet à son fils Charles. Elle est datée de Toulon, villa Lauvergne, 1er avril 1862, et a été écrite selon toute apparence, un peu avant ce dernier voyage de Jules Michelet à Strasbourg dont parle Mme Michelet. Conçue dans les termes les plus affecteux, elle débute ainsi : « Voici, cher ami, cent francs pour tes dépenses imprévues. Dans quelques jours, j'en enverrai cent pour ta pension (du 20 avril?) » Jules Michelet ajoute que sa femme et lui ont été « indisposés tous deux », et qu'il est « noyé de travail. » Il exprime l'espoir de voir bientôt son fils « soit à Strasbourg, soit à Paris. » Il le prie de remercier M. Sabourin de Nanton, M. le docteur Lévy « et Madame Scheffer qui m'a écrit, dit-il, une très charmante lettre ». Il termine ainsi : « Nous t'embrassons de cœur ».

La seconde lettre, datée de Paris, rue de l'Ouest, 44. 28 juillet 1866, est adressée par Jules Michelet à M. Sabourin de Nanton le fils. Charles Michelet, on le sait, était mort quatre ans auparavant.

Je me borne à reproduire les dernières lignes de la lettre : « Si vous allez parfois au cimetière, je vous prierai de me faire savoir dans quel état est la tombe de votre ami ».

Que pèsent devant ces preuves les venimeuses légendes et les souvenirs lointains et incertains de telles ou telles personnes ?

Dans la biographie qu'il a consacrée à Michelet (Paris, Sartorius, 1856, in-16), M. Hippolyte Castille rappelle que le cours sur les jésuites professé au Collège de France, et le livre : *le Prêtre, la femme et la famille* firent « à Michelet des ennemis actifs et irréconciliables... L'évêque de Chartres, un des prélats les plus belliqueux de ce temps, fit un libelle. Les salons, les feuilles et revues du parti clérical, se mirent à l'œuvre. *On inventa des Michelet ayant commis pis que pendre, affectant de confondre celui-ci avec ceux-là*, (pp. 38-39) » Ne dirait-on pas que certains écrivains de notre temps ont pris à tâche, en parlant de Michelet, de rajeunir ces édifiants procédés de discussion ?

Ah ! quelle aubaine si l'on avait pu représenter l'écrivain du *Peuple*, de *Nos Fils*, de l'*Oiseau*, qui avait si fortement ressenti les souffrances des petits, des humbles, dont la main défaillante avait caressé « le rouge-gorge familier » (discours de M. Bersot, *La Mort et les funérailles de Michelet*, p. 37) comme dur aux siens, du moins insensible à leurs souffrances ? Il faut y renoncer. On calomniait une grande et pure mémoire.

« Je voudrais, pour l'honneur des lettres et le bonheur de ceux qui les cultivent, a écrit Duclos, qu'ils fussent tous persuadés d'une vérité qui devrait être pour eux un principe fixe de conduite : c'est qu'ils peuvent se déshonorer eux-mêmes par les choses injurieuses qu'ils font... mais qu'ils ne sauraient donner atteinte à une réputation consignée dans le public ». (*Œuvres de Duclos*, Paris, Eugène Didier, 1855, 1 vol. in-18, p. 357).

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Pardaillan (LX, 391). — Sur quoi s'appuie-t-on pour dire que la Renaudie, le célèbre conjuré, qui voulait faire de la France une république, et Pardaillan étaient cousins ? Si cela est établi, ou tout au moins donné par des chroniqueurs sérieux, on pourrait peut-être trouver quel était le gentilhomme qui portait ce surnom, assez répandu, on le voit, en Guyenne et en Gascogne.

La Renaudie, qui était un du Barry, était encore plus Limousin que Périgourdin. Or les différents seigneurs de Pardaillan, soient ils Escodéca, Gassie, Gondrin, Daulède, ne semblent pas avoir contracté avant le XVIe des alliances directes en Limousin. S'il s'agit d'un Ségur, c'est différent. Peut être trouverait-on dans cette parenté la solution d'une ques-

tion que je me pose depuis longtemps : quelle était la femme de Pierre de Ségur (fils de Jean et de Jeanne de Grailly) qui hérita la baronnie de Pardaillan en 1496 ?

L'unique fils de ce Pierre, Bernard (confondu souvent avec son fils Bérard), épousa Pernelle de Carsac (appelée aussi Carjac, Tarsac et Tersac). Il eut plusieurs enfants dont un, Jacques, qui aurait très bien pu être surnommé Pardaillan, n'a pas laissé de trace. Faut-il voir en lui l'ami de la Renaudie? Un second fils, Bérard, huguenot militant, se maria deux fois et eut de son second mariage deux fils, Bernard et Gédéon, dont le sort est inconnu. Ce qu'on sait, c'est que Bernard vivait en 1567, mais non Gédéon. Ce dernier serait-il le Pardaillan tué en 1560 ? Il eût été bien jeune, si le contrat de mariage de son père, daté de 1546, n'est *post nuptias*.

Le Pardaillan des Ségur passa aux d'Escodéca par le mariage de Marie, nièce de Bernard et de Gédéon, en 1597. Les femmes de Bérard, nées Cousinier et Brun, n'avaient aucune attache, croit-on, avec le Limousin. Toutes ces alliances, dont j'ai les preuves, sont inconnues ou mal placées dans les généalogies de la Maison de Ségur, tant anciennes que modernes, telles que *l'Histoire de la Maison de Ségur* (Brunn, 1908). Comte DE SAINT-SAUD.

—

Prince de Sievers (LX, 500). — Ce titre était celui d'un apanage des princes évêques de Varsovie. Il fit partie de la dotation du maréchal Lannes, par décret du 30 juin 1807, mais ne fut pas rétabli en fait, dans les lettres patentes impériales de duc de Montebello, le 15 juin 1808. En tous cas, le duc actuel de Montebello semble être le premier de sa famille, qui ait porté ce titre (Cf. Révérend, *Armorial de la Restauration* IV, page 177 et *Annuaire de la Noblesse* 1903 page 99).

JEHAN.

* * *

C'est en vertu d'une dotation de cette principauté, par décret impérial du 30 juin 1807, que les Lannes portent ce titre, assez irrégulièrement du reste, parce que cette principauté, apanage jadis des princes-évêques de Varsovie, n'a pas été rétablie par lettres patentes impériales. La rente de 327.820 livres, que Napoléon constitua à Lannes, portait en partie sur cette principauté, dont le nom s'écrit aussi Sieverz. UN PYRÉNÉISTE.

* * *

Ce titre était celui d'un apanage des princes-évêques de Varsovie nommé SIEVERCZ et non SIEVERS. S'il a fait partie de la dotation impériale, d'un revenu de 327.820 fr., accordée le 30 juin 1807, au maréchal Lannes de Montebello, il n'a pas été rétabli en fait par des lettres patentes régulières. C'est par des décrets du 30 juin 1807 et 10 mars 1808, que Napoléon Ier constitua la prédite donation sur le duché de Varsovie (principauté de Sievercz), en Westphalie et en Hanovre, en faveur de Jean Lannes, duc de Montebello (par lettres-patentes du 15 juin 1808), maréchal de France, etc. (1769-1807). Celui-ci a pour représentant actuel dans l'ordre de primogéniture, M. Charles-Louis-Maurice Lannes, duc de Montebello, dit prince de Sievercz, né le 27 octobre 1836, marié le 24 octobre 1865, à Mme Marie-Joséphine-Jeanne-Thérèse Otard de La Grange, dont postérité.

La famille Lannes a été honorée aussi des titres de comte et de baron du premier Empire, mais jamais de celui de marquis.

Pour la généalogie complète, on doit consulter les excellents ouvrages : *Armorial du Premier Empire* et *Titres, Anoblissements et Pairies de la Restauration*, par M. Albert Révérend, à la Bibliothèque nationale. SCOHIER.

* * *

Voici le décret, signé par Napoléon à Tilsitt le 30 juin 1807, conférant au maréchal Lannes la principauté de Sievers :

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, etc., voulant reconnaître les services qui nous ont été rendus dans la campagne de Pologne par notre cousin le maréchal Lannes, commandant la réserve d'infanterie de la Grande Armée, nous avons résolu de lui accorder et lui accordons par les présentes la principauté de Sievers, située dans le département de Kalish pour en jouir lui, ses héritiers et successeurs en toute propriété, entendant que le dit domaine ne puisse être vendu ni aliéné par lui ou ses héritiers et successeurs, sans notre autorisation, et autrement qu'à charge de remplacement en propriétés situées dans le territoire de notre Empire pour les dites propriétés, faire partie du fief qu'il est dans notre intention de lui

accorder aussitôt que nous aurons jugé à propos de statuer à cet égard.

La Commission du gouvernement et notre commission près d'elle sont chargées de faire mettre en possession du dit domaine de Sievers dans les huit jours qui suivront la notification des présentes. Napoléon.

Pologne.

D'autres terres furent allouées en même temps aux principaux chefs de la Grande Armée, notamment à Davoust, à Soult, à Ney, à Masséna, à Berthier, à Mortier, à Grouchy, etc., mais la principauté de Sievers fut concédée à Lannes, ainsi que cela est constaté par le procès-verbal de prise de possession avec tous les droits de souveraineté qui s'y trouvaient attachés.

Le maréchal ne porta cependant jamais dans les pièces officielles, autres que celles relatives à l'intérieur de la principauté, le titre de prince de Sievers.

Le 19 mars 1908, il recevait le titre de duc de Montebello commémorant la victoire remportée sur les Autrichiens le 9 juin 1800, sous son commandement en chef.

Ce n'est qu'en 1812 que fut réglée, après de nombreux pourparlers, la question des biens de la principauté de Sievers Un décret impérial daté de Moscou le 29 septembre 1812, plus de trois ans après la mort du maréchal Lannes, affecta au domaine de cette principauté des biens nationaux dont le revenu était fixé à cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt francs. Géo L.

—

Famille Thiboult (LX, 444, 583). — Le colonel de Bonnet de Maureilhau de Polhes, aujourd'hui décédé, avait épousé une demoiselle Thiboult de la Fresnaye. Leur fils, Alban de Polhes, auteur de pièces de théâtre jouées récemment, habite Paris ; mais j'ignore son adresse.

de Th.

* * *

Il s'agit des Thiboult (Thiboust) et non Thibault ou Thibaust. Madel.

—

Armoiries d'un baron, évêque de l'Empire (LX, 393, 539). — Ce sont les armes de monseigneur Pierre François Gabriel-Raymond-Ignace-Fernand de Bausset-Roquefort, né à Béziers en 1757, mort à Aix en 1828. Evêque de Vannes, 1808, baron de l'Empire, etc. Consulter l'*Armorial des Prélats français du XIXe siècle*, par le comte de Saint-Saud, qui donne plusieurs variantes à ces armes.

P. le J.

—

La décoration du Lys (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII).

Extrait du Rapport du Ministre de la Police Générale du Royaume.

La décoration du Lys s'obtient, assure-t-on, en donnant *six francs* au portier des Tuileries, qui, le lendemain, remet le brevet en bonne forme

Les militaires se plaignent de ce qu'on semble vouloir avilir la Légion d'honneur.

La croix de cette Légion, disent-ils, est remise à des commis, à des hommes de boutique ; enfin Mme la Duchesse d'Angoulême en a distribué sur sa route.

L. Grasilier.

—

La défense des fouilles (LVIII; LX, 154, 265, 360). — A notre époque de centralisation à outrance, l'administration a la prétention de vouloir s'immiscer dans les moindres détails de la vie des citoyens; ça s'appelle la liberté. Nul doute que si les intéressés ne réagissaient énergiquement, le ministère de l'instruction publique exigerait que le sous-secrétaire d'Etat aux beaux arts, soit présent, en personne ou par délégation, à toutes les fouilles.

L'administration centrale mettrait la main sur tous les objets intéressants, que nous reverrions au Louvre, à Cluny ou à Saint-Germain, ou même que nous ne reverrions plus jamais.

Mieux vaut donc, en cette matière comme en bien d'autres, le régime de la liberté, l'état se réservant la surveillance des travaux exécutés pour son compte, ou par ses ordres et dans les propriétés nationales.

Les fouilles exécutées par les particuliers sont en général toujours mieux conduites que celles faites administrativement, parce que les fouilleurs sont presque toujours des hommes compétents. On ne peut en dire autant de nombre de sous-agents qui apporteraient à ce travail le même intérêt qu'à l'emmétrage d'un tas de cailloux.

Les produits des recherches faites par les particuliers ne disparaissent pas, étant classés dans des collections particulières, ou des musées locaux; cela malheureusement ne se produit que lorsqu'il s'agit des

fouilles méthodiques; mais que deviennent les découvertes faites dans ce que j'appellerai fouilles accidentelles ; ouverture de chemins, constructions de maisons, murs, etc. Ces travaux sont faits la plupart du temps par des gens inintelligents, ou absolument indifférents et insouciants. On ne saurait croire le nombre d'objets, n'ayant le plus souvent qu'un intérêt local, qui disparaissent, sont brisés ou mis au remblai : c'est le cas le plus fréquent.

Il y a certainement quelque chose à faire pour sauvegarder un grand nombre d'antiquités précieuses ou simplement intéressantes, mais il n'est pas besoin pour cela de l'ingérence de l'administration.

Seulement le moyen que je propose ne peut avoir d'effet immédiat ; il s'agit non d'arrêtés, décrets ou lois, mais bien d'une question d'éducation.

On se figure malaisément l'ignorance en matière d'archéologie des curés de campagne et même de certains prêtres de grande ville. Combien n'avons-nous pas vu de curés faire disparaître de leur église des sculptures dont le seul défaut était la vétusté, ayant même quelquefois un caractère artistique, pour les remplacer par d'odieux plâtras enluminés et dorés, sortant des magasins pas chers du quartier Saint-Sulpice.

Pourquoi dans les séminaires n'instituerait-on pas des cours d'archéologie, ce qui ne ferait aucun tort aux études liturgiques.

Ce que nous disons des prêtres s'applique tout aussi bien aux instituteurs de campagne ; j'en connais certes quelques-uns, mais c'est l'exception, qui s'intéressent aux questions scientifiques, mais presque toujours leur bonne volonté est insuffisante, il leur manque les notions premières de l'éducation artistique, et ils ne peuvent avoir en mains les ouvrages spéciaux, même élémentaires. Aussi dans les écoles normales devrait-on insister sur les notions d'archéologie ; on pourrait donner des instructions sur la manière de surveiller et de diriger des recherches. Il suffirait pour cela d'une circulaire ministérielle. Ça vaudrait peut-être mieux que d'enseigner, aux futurs instituteurs que Jeanne d'Arc n'était qu'une simple aventurière, suivant, on ne sait trop pourquoi, les armées royales, ou que Louis XIV n'était qu'un vulgaire tyran.

Les architectes cependant plus instruits que les maîtres d'école et que les maires de campagne se désintéressent volontiers de ces questions: Ils sont rares ceux qui ne trouvent pas au-dessous d'eux de s'occuper de ces misères. Ça n'est pas du grand art.

L'Ecole polytechnique elle-même ne soigne pas assez cette branche de l'enseignement qui serait cependant fort utile aux futurs ingénieurs. N'en voyons-nous pas tous les jours n'avoir nul souci pour des antiquités remarquables, et faire détruire un monument plutôt que de modifier un alignement de quelques centimètres. Nous avons vu un ingénieur faisant construire un chemin et rencontrant un cimetière mérovingien ; la tranchée coupait en deux des sarcophages en pierre ; une moitié était cassée pour faire de l'empierrement et l'autre restait engagée dans le talus ! Il aurait suffi de quelques minutes et d'une dépense insignifiante, pour dégager ces tombes et les conserver.

Comme conservateur d'un musée de province, j'ai à grand'peine obtenu que l'administration municipale, insérât dans les cahiers de charges des travaux publics, une clause obligeant les entrepreneurs à réserver les trouvailles quelles qu'elles soient, sans en juger la valeur, archéologique ou artistique. Mais la surveillance fait défaut, un ouvrier brisera une poterie, et répondra qu'il ne l'a pas mise de côté, parce qu'elle n'en valait pas la peine, ou qu'il a rejeté un objet en fer à cause qu'il était trop rouillé. Les recommandations qu'on leur fait servent cependant à leur faire ouvrir l'œil... et quelques fois la poche !

Les pièces d'or disparaissent bien souvent.

Mais malgré ces petits inconvénients, mieux vaut encore laisser la liberté à chacun, et éviter autant que possible, si l'on veut rester le maître chez soi, l'immixion des agents de l'Etat, ordinairement peu compétents et trop disposés à abuser de leur autorité.

Entre deux maux, il faut choisir le moindre.

MARTELLIÈRE.

Encore le Père Loriquet (T G., 528 ; XLIX ; L ; LIX ; LX, 63, 184, 317, 364, 431, 590). — Décidément cela devient tout à fait réjouissant. J'ai dit dès le début de cette polémique, j'ai répété depuis qu'il y avait dans Loriquet des passages que je ne voudrais pas signer. J'étais en droit de penser que mon contradicteur ne l'oublierait pas. Et voilà pourtant que, pour me confondre définitivement et me faire rentrer sous terre, M. Raesler vient de prendre la peine de *découvrir* et de me transcrire deux de ces tirades que je connais, que tout le monde connaît, qui traînent partout ; tirades anodines, au surplus, en comparaison de ce qu'on lit dans des écrivains devant lesquels il se pâme d'aise et d'admiration.

Quel inconfusible enfonceur de portes ouvertes que ce brave Monsieur ! je pourrais de mon côté lui signaler encore d'autres taches dans Loriquet : sa thèse n'en serait pas davantage établie et sa méthode de polémique justifiée. J'ai donc l'honneur de prendre congé de lui, notre discussion, au point où il l'a fait tomber, me paraissant désormais sans utilité.

P. DARBLY.

—

La chanson de Malboroug (LX, 395, 544). — *Erratum*. Colonne 545, ligne 6 : *ains* et non pas ainsi.

—

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté » (LIX ; LX, 34, 147, 210, 258, 315, 366, 434, 590). — De Victor Hugo, dans *Les Rayons et les Ombres* :

Sois bonne. La bonté contient les autres choses.
Le Seigneur indulgent, sur qui tu te reposes
Compose de bonté le penseur fraternel.
La bonté, c'est le fond des natures augustes.
D'une seule vertu Dieu fait le cœur des justes,
Comme d'un seul saphir la coupole du ciel.
(*Regard jeté dans une mansarde*).

JULES HOULBRECQUE.

—

Un, deux, trois, etc..., Vers à retrouver (LIX, 896, 984 ; LX, 55, 91, 156, 256). — A rapprocher de la numération poétique rappelée par M. Voyslav M. Yovanovitch (L, 256), celle que l'on trouve dans l'ancien chant breton sur le combat des *Trente* :

« Dis-moi, dis-moi, combien sont-ils, mon jeune écuyer ? — Combien ils sont ? je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six ;

« Combien ils sont ; je vais vous le dire : cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze.

« Quinze ! et d'autres encore avec eux : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze.

« — S'ils sont trente comme nous, en avant ! amis, et courage ! Droit aux chevaux avec les fauchards ! Ils ne mangeront plus notre seigle en herbe.

. . . .

« Combien y en a-t-il de morts, bon écuyer ? — La poussière et le sang m'empêchent de rien distinguer. — Combien y en a-t-il de morts, jeune écuyer ? — En voilà cinq, six, sept, bien morts.

. . . .

« Dis-moi, dis-moi, mon écuyer, combien en reste-t-il encore ? — Seigneur, je vais vous le dire : Un, deux, trois, quatre, cinq, six.

« — Ceux-là auront la vie sauve, mais ils paieront cent sous d'or, cent sous d'or brillant chacun, pour les charges de ce pays.... »

L'inspiration des deux poètes populaires est bien la même. Lequel l'a transmise à Victor Hugo ? On sait tout au moins l'admiration que souleva dans le monde romantique la publication du *Barzaz-Breiz* (1837), dont George Sand estimait les poésies égales sinon supérieures à celles d'Homère.

P. DU GUÉ.

*
* *

C'est curieux le nombre de questions nouvelles qui viennent se greffer inutilement sur la question primitive, par la faute des correspondants de l'*Intermédiaire*, qui ont le tort de ne pas s'en tenir au sujet précis. Dans la dernière communication (LX, 256), il est d'abord fautivement écrit que les vers sont de Victor Hugo, puisqu'ils appartiennent à Sylvius, et je me demande quelle nécessité il y avait à ce qu'un poète eût besoin de connaître le chant basque, *d'ailleurs apocryphe*, pour énumérer tout naturellement le nombre de coups d'une heure !

B. — F.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LIX ; LX, 92, 367, 601). — Je me souviens d'avoir entendu chanter,

dans ma jeunesse, une romance qui décrivait pittoresquement les couronnes du blason ; la voici :

I

Dans une route enfoncée,
Le roi du haut d'un rocher
Aperçu la fiancée
De Richard le franc-archer.
Il s'élance sur sa trace,
— Ah ! lui dit-il prends de grâce
Mon bras jusqu'à ta maison
— Non, non, non, non.

II

Ecoute moi jeune fille
Voudrais-tu pas t'allier,
Toi vassale et sans famille,
A moi noble chevalier,
Tu serais dame appelée,
Et sur ta main gantelée
Tu porterais un faucon.
— Non, non, non, non.

III

— Mais du titre de baronne,
Le rang te séduirait-il ?
Je puis t'offrir la couronne
Où s'enlace le tortil ;
Et deux lionnes dressées,
De chaque côté placées
Porteraient on écusson,
— Non, non, non, non.

IV

— Si tu deviens ma maîtresse,
Mon cœur prompt à s'embraser
Fait du titre de comtesse
Le prix d'un premier baiser,
La couronne au titre est jointe.
Et porte sur chaque pointe
Une perle pour fleuron.
— Non, non, non, non.

V

— Brillante entre tes rivales,
Dès demain si tu le veux
Les escarboucles ducales
Brilleront dans tes cheveux,
Et sur ta couronne insigne,
L'or des feuilles de la vigne
Imitera le feston.
— Non, non, non, non.

VI

— D'un mot tu peux être reine,
Dis ce mot, je suis le roi.
Et ma suite souveraine
S'inclinera devant toi !
Une couronne royale
Peut, crois, moi, d'une vassale
Séduire l'œil ébloui ?
— Oui, oui, oui, oui.

HÉRALD.

* * *

La Règle de Saint Benoît traduite en vers français, par Nicole, publiée par A. Héron dans les Mélanges de la *Société de l'Histoire de Nomandie*, troisième série ; Roeun, A. Lestringant ; Paris. A Picard et fils 1895.

Cet étrange poème, qui, suivant un jugement érudit « a de l'importance comme texte de langue » n'a pas moins de quatre mille vers, c'est-à-dire autant que la *Chanson de Roland* :

En voici un court extrait : (pages 74-75).

En cest chapitre nos espont
Comment li frere domiront
. . . .
Chandoile ait tozjors en dortor,
Qui arde desqu'al main al jor.
Ne dorment sanz lor vesteüres,
De cordes ceinz ou de ceintures.
Quant dorment, couteaus as liz n'aient,
Que il en dormant ne se plaient,
Et soient toz dis apresté,
Quant l'en aura le seint soné,
De lever tost sus sauz demore,
Et hastent entrer soi à l'ore.
Venir doivent à l'oure Dé
Porquant o mesure et griefté.
Li frère qui jovencel sunt
Lor couches près a près n'auront ;
Ainz aient les liz si posez
Que meslez soient as einznez.
Et quant leveron al servise,
Por Deu lo er en lor iglise
L'us a l'autre tempréement
De lever face enortement
Por les somellos qu'achaison
N'aient ne escusation.

L'œuvre est suivie d'un glossaire.

ALBERT DESVOYES.

Ventes par « paires » ou par « couples » (LX, 337). — Est-ce que l'expression vendre « par paires », n'indiquerait pas tout bonnement qu'il s'agit de deux produits égaux en consistance et en prix ? A la vérité, on n'a jamais dit, que je sache, une « paire » d'œufs ; peut-être est-ce parce qu'on les achète d'ordinaire à la douzaine ou à la demi-douzaine. Mais enfin on déjeûne avec une « couple » et non une « paire » d'œufs frais. Bien des façons de parler, si on les passait au crible d'une critique minutieuse donneraient lieu à de semblables remarques, et il n'y a qu'une réponse, c'est l'usage.

H. C. M.

La Vierge noire (LVIII ; LX, 463). — Il existe de nombreuses « vierges noires » ; elles sont vraiment noires, d'aucunes même négresses, et non pas seulement de bois noirci ; car ce serait la vierge *noircie* et non la vierge noire.

P. M.

—

Les Valentins (LX, 284, 377, 600). — Dans les poésies du président Métivier (président au parlement de Bordeaux, mort en 1697), dont je possède le manuscrit, écrit de sa main, je trouve une pièce intitulée : *Le Jeu des Valantins* précédée d'une explication en prose, sur l'origine des Valantins.

Métivier écrit que dans « les épigrammes » de Buchanan, *le prince des poètes*, né en Ecosse, un des maitres de Montaigne au collège de Guyenne, on lit l'explication de l'origine des Valantins. Buchanan intitule sa poésie : *Valantiniana*. Il explique la coutume que l'on avait, en Ecosse, de faire des assemblées de divertissement le jour de saint Valantin que l'on fête le 14 février.

L'usage estoit que chaquun se determinoit par le sort au choix de la personne à laquelle il devoit demeurer attaché iusques au retour d'une pareille iournée et cette espèce de liaison commencée a lavanture pouvoit avoir des suites bien agréables, s'il arrivoit que le hasard eut mis ensemble des gens qui en sceussent profiter » !!!

Lorsque les Valantins furent introduits en France, ces assemblées devinrent une sorte de concours poétiques ; on écrivait sur des jeux de cartes des vers, qui devaient être donnés au hasard, et qui exprimaient quelques sentiments de tendresse. On distribuait les cartes rouges aux dames et les noires aux hommes « de telle sorte que chasqun ayant veu avec qui c'est que le sort a voulu l'associer » devait s'écrire et se répondre.

De mémoire Métivier rapporte en y mettant un peu de son cru les vers de Buchanan :

La fête qu'auiourd'huy le soleil nous ramène,
Est par nous consacrée au retour des beaux
[iours,
Des zéphirs la nouvelle haleine
Fait esclore en tous lieux les fleurs et les amours
. . . .
Touchés d'un mouvement semblable
Nos ayeux ont fondé la coutume agreable
De subir en ce jour de doux engagemens
. . . .
. . . . Dès ces premiers momens
Chaque amant pour sa dame a des empresse-
[mens
Qui l'occupent toute l'année
Celle que le ciel m'a donnée
Ne sera pas dans mes vieux ans
Des fleurs du printemps couronnée
Mais elle aura de moi de plus nobles presans,
Les muses m'ont promis pour parer cette belle,
De qui touiours le règne en mon sein durera,
De cueillir au Parnasse un bouquet digne d'elle
Que iamais rien ne fannera.

Evidemment les intentions étaient très pures, mais les sentimens s'étaient-ils conservés avec la même pureté pendant toute une année ?

Notre poète bordelais donne ensuite les strophes qu'il a composées sur le jeu des Valantins dont voici un spécimen :

PREMIER IEU DES VALANTINS

TRÈFLE

Le Roy

Iris ie puis vous dire enfin
Que pour vos beaux yeux ie soupire
Et ie dois ce bonheur au sort d'un Valantin,
Mon cœur qui m'a cent fois pressé de vous le
[dire
Rend grâce à l'amour qui conduit mon destin.
. . . .

PIQUE

Le Valet

Qu'un blondin vous encense,
Qu'avec peu de tendresse et qu'avec peu d'es-
[prit
Il vous rende sensible aux douceurs qu'il vous
[dit
Et que dun faux brillant le charme vous sur-
[monte,
Ien eus autrefois du dépit ;
Il ne m'en reste plus, Iris, qu'un peu de honte.

Il y a loin de cette époque si sentimentale et des réunions amoureuses de ces jours, à ces assemblées bruyantes et désordonnées qui ont motivé l'arrêt du Parlement de Nantes, du 13 mars 1776.

PIERRE MELLER.

* *
*

Erratum. Colonne 601 : B.—F. et non pas F.—B.

—

Invention du paletot (LX, 115, 267, 377). — Le mot *paletot* s'écrivait autrefois *paletoc* ou paletocq. D'après certains etymologistes il serait d'origine espagnole.

Pour Huet on doit, l'écrire *palletoc* parce que ce nom d'habillement vient,

dit-il, de *palla*, sorte de manteau, et de *toc*, qui, en breton, signifie un chapeau.

Ménage trouve que *palletot* vient d'un mot de basse latinité *palliolum*, petit manteau, mais ce mot latin a-t-il jamais existé ?

Ce qui est certain c'est que le *palletocq*, au moyen âge, était une sorte de casaque à capuchon dont la pointe ressemblait assez à la tête d'une huppe.

Rabelais décrivant le diseur d'heures de Gargantua a écrit (Liv. I, ch. xxi) : « empaletocqué comme une huppe ».

Le paletot fit d'abord partie de l'uniforme des nobles ; puis il passa à la dernière classe des gentilshommes.

Et au-dessoubs de soixante livres, auront brigantines si faire le peuvent, ou paletot, arc et housse en jusanne, et cheval selon leur puissance.

(Ordonnance de François II, duc de Bretagne 1465 (?) ; enfin aux gens de guerre, d'où le mot paletoquet qui désigna longtemps un individu sans aveu parce qu'il se trouvait parmi eux de fort mauvais sujets.

Le *paletot* devint plus tard, l'habillement des laquais et fut généralement porté par les marins et les pêcheurs normands et bretons ; le capuchon y était encore attenant.

Son adoption dans la marine royale comme uniforme l'amena, par la suppression qu'on fit du jupon, à peu près à sa forme actuelle.

Aujourd'hui le paletot par esthétique est un vêtement pratique par excellence.

MAURICE HALOCHE.

—

L'aviation à la fin du XVIIIe siècle. Le chanoine Desforges (LX, 384, 493). — **Un aviateur au XVIIIe siècle.** — Lorsque, l'an dernier, les Manceaux se rendaient en foule au camp d'Auvours, admirer l'aviateur américain Wright, se doutaient-ils que leurs ancêtres avaient ouï parler aussi de semblables envolées qui hélas ! furent néfastes à la réputation de leur héros ? Voici, en effet ce que les *Annonces, affiches et avis divers pour la ville du Mans et pour la province*, du 9 novembre 1773, écrivaient :

M. l'abbé Desforges, chanoine de l'Eglise Royale de Sainte-Croix-d'Etampes a fait annoncer dans divers papiers publics une *voiture volante*, de son invention, avec laquelle on pourra s'élever dans les airs, voler a son gré, à droite ou à gauche, ou directement, sans aucun danger, et faire plus de cent lieues de suite, sans être fatigué. L'inventeur assure qu'au moyen de ce nouveau char construit d'osier et de marsaut, et garni de deux ailes qui forment une étendue de 19 pies et demi, on fera au moins 30 lieues par heure, quand on aura le vent bon, 24 par un temps calme, et 10 par un vent contraire. Il propose de s'engager par acte devant notaire, de livrer une de ces voitures à ceux qui désireroient en avoir, pour la somme de 100.000 livres, qui seront déposées chez le même notaire ; il s'oblige d'en faire lui-même l'essai, en présence de l'acquéreur.

Un particulier de Lyon n'a pas plutôt appris cette singulière découverte, qu'il a mandé à l'abbé Desforges que les 100 mille francs étaient prêts, et qu'il l'attendait avec sa voiture.

Le chanoine met sur le champ la dernière main à la machine, y entre comme dans un char de triomphe,et la fait élever deterre par 4 hommes, à une certaine hauteur, pour prendre son vol ; mais, soit mal-adresse de ses aides, soit dérangement de quelque ressort, soit défaut de vent, ou quelque autre cause qu'il ne seroit peut-être pas bien difficile de deviner, la voiture volante, au lieu de s'élancer en haut, vole au rebours et précipite son phaëton. Comme ce char n'avait pu prendre l'essor, la chute n'a pas été périlleuse mais quoique l'abbé Desforges en ait été quitte pour quelqnes contusions, il ne paroit guère disposé à aller faire, dans le même équipage, quelques tours au jardin des Tuileries, comme il l'avait projeté.

L. CALENDINI.

—

Lanterne des morts (LVIII ; LIX, 205 ; LX, 211). — Je trouve dans *Le Tour du Monde* du 7 août 1909 (« A travers le monde » p. 251) ce qui suit :

A Saint-Pierre d'Oléron, chef-lieu de canton, siège du tribunal de commerce de l'île, on doit visiter l'église et son clocher de forme hexagonale et surtout la « Lanterne des morts ». Ce monument dénommé par les habitants « la flèche » en raison de sa forme élancée se compose d'une haute et légère tour octogonale surmontée d'une lanterne en forme de clocheton ajouré. Il remonte au XIIe siècle et on le croit de construction anglaise.

Sa destination a fait l'objet de nombreuses discussions locales. Certains ont voulu y voir un observatoire ; d'autres le qualifient on ne sait pourquoi de « lanterne des Maures ». Ces hésitations ne s'expliquent guère. Les lanternes des morts sont des monuments bien connus particulièrement dans l'ouest de la

France. Construites au milieu des cimetières, elles symbolisent l'hommage des vivants pour les morts et dans la lanterne une lampe allumée était entretenue jour et nuit avec un soin pieux, à la mémoire des trépassés. La lanterne des morts de Saint-Pierre est remarquable par son élégance et sa parfaite conservation. Je la préfere de beaucoup à d'autres monuments funéraires et notamment à la lanterne des Moutiers en Loire-Inférieure.

Ch. de Fouchier.

P. c. c. Dehermann.

—

Offrir le bras (LIX ; LX, 491). — Dans toute réception officielle, bal, soirée, diner, les hommes doivent offrir le bras droit à une dame, non pas seulement par ce qu'ils *pourraient* porter une épée, mais qu'il est bien plus pratique pour l'homme d'offrir le bras droit, pour conduire la dame à sa place, que le gauche, car l'homme devrait faire un tour complet autour de la dame, ce qui serait tout bonnement grotesque. P. M.

* * *

Du Mois littéraire :

Ainsi les hommes des siècles passés offraient *leur* main aux dames ; les hommes du XIXe offraient *leur bras* aux dames pour qu'elles s'y appuyassent, et voilà maintenant, paraît-il, que ce sont les hommes qui s'appuient sur le bras des dames. A la vérité, ce dernier geste ne me paraît pas très fréquent. Ce qui est fréquent, c'est qu'on ne donne pas le bras du tout, ni passivement, ni activement, ni en protégé, ni en protecteur. La plupart des femmes, très occupées à tenir d'une main leur ombrelle ou leur petit sac, et de l'autre à relever leur jupe, ne se soucient pas autrement d'immobiliser un de leurs bras contre la poitrine de leur « cavalier », comme dit le « curieux ».

Quant au bras de l'homme appuyé sur celui de la femme, ce geste est très familier, très sans-gêne, un peu bohême pour tout dire, et il n'est guère pratiqué que par les très jeunes gens avec des dames très jeunes aussi et qui ne sont pas très rigoureuses sur les questions de correction. En un mot, c'est un geste de camaraderie, assez gentil si l'on veut, mais — comment dirai-je ? — qui est tout le contraire du cérémonieux.

A un autre point de vue, y a-t-il, dans l'un ou l'autre geste, une question de féminisme ? Il n'est pas impossible. Du moment qu'incontestablement le bras de l'homme offert à la femme est un geste de protection, le bras de l'homme offert à la femme affirme la supériorité masculine. Diantre ! Ceci est grave. Les féministes radicales doivent s'insurger énergiquement contre ce geste-là. Se montrer officiellement, pour ainsi dire, sous la protection, et c'est-à-dire sous la dépendance de l'homme, cela est affreux, cela est une humiliation insupportable, cela crie vengeance. Jamais une bonne féministe n'appuiera son bras droit sur le bras gauche d'un homme.

Oui, mais fera-t-elle l'inverse ? Laissera-t-elle le bras gauche de l'homme s'appuyer sur son bras droit à elle ? Pas davantage, ce me semble, car alors elle affirmerait, non pas l'égalité entre l'homme relativement à la femme ; elle affirmerait le *matriarcat*. Or, ce que les féministes sérieuses posent en dogme, c'est l'égalité, l'égalité absolue entre la femme et l'homme, ni plus, ni moins, ni autre chose.

La solution serait donc que ni le bras féminin ne s'appuyât sur le bras viril ni le bras du gentleman sur celui de la dame, et que l'on marchât séparés.

Mais ceci ne marquerait-il pas hostilité ? Or, les féministes sérieuses n'affectent pour l'homme aucune hostilité. Egalité, oui ; rivalité, oui ; hostilité, point du tout. Que faire donc ? La question de bras dessus et bras dessous est très difficile pour le féministe ou la féministe. Les bras leur en tombent.

Ils ne pourraient, pour être d'accord avec leurs principes et pour les proclamer, que revenir à l'ancienne mode et se donner la main. Dans ce geste, il n'y a ni dessus ni dessous. A la bonne heure !

Homme et femme formez une sainte alliance,
Et donnez-vous la main !

Mais c'est bien suranné pour des novateurs. Que voulez-vous que je vous dise ? A tout il y a quelque obstacle. Il n'y a que la Vénus de Milo que la question n'embarrasse pas.

Emile Faguet.

—

Un matelot qui accouche d'un mousse (LX, 502). — Ce matelot devait être tout bonnement une femme, comme il y en avait dans les armées de la 1re République et du 1er Empire. Cette femme a eu un bébé, comme c'était son droit. Sans cela, le *Journal de Paris* aurait donné une nouvelle tout bonnement absurde. Puis pouvait on appeler ce matelot *une matelotte* ? C'est la seule explication plausible et logique de ce bizarre fait-divers. P. M.

—

Une race d'oiseaux inconnue (LX, 447, 548). — Le fou, ou oiseau des tempêtes, ne se plait que dans les tempêtes ; d'autres oiseaux de mer font comme lui, il n'est pas le seul, mais je n'ai pas leur

nom présent à l'esprit : si en mer l'on aperçoit les oiseaux des tempêtes, on peut s'attendre au déchaînement des éléments. En tous cas, ce n'est pas l'*alcyon*, qui *au contraire*, ne se plaisait que sur *mer calme* : de plus il est légendaire.

P. M.

—

Chanvre habillé en poupée. — Fromage de saison de grains (LX, 447, 597). — Le chanvre habillé en poupée, est tout bonnement du chanvre auquel on a donné la forme d'une poupée pour le filer plus facilement, le rouet porte une quenouille de chanvre qui se nomme la poupée, cette explication est du grave Larousse. Quant aux fromages de saison de grain, c'est du grain de saison auquel a été donnée la consistance du fromage, comme le fromage de tête de cochon ; il ne faut pas être médusé par ce terme de fromage. P. M.

—

La Folle du logis (LX, 283, 434, 595). — D'un article de Jules Dussault, intitulé *Excentricités littéraires*, paru dans l'*Omnibus*, du 6 mars 1856 :

« L'imagination, cette *folle du logis*, comme a dit Michel Montaigne... »

F. Jacotot.

—

Oua pour non (LIX ; LX, 41, 95, 259, 369). — **Guine.** — De la discussion qui se poursuit, en ce moment dans l'*Intermédiaire*, je vois que toutes les provinces de France, ou presque toutes, revendiquent le *oua* comme un terme local. Trois d'entre elles, la Normandie, la Bretagne et le Poitou, le font précéder de l'interjection : ah ! — *Ah ! ouah !*

N'est-il pas curieux de retrouver dans une ancienne colonie française de l'Océan Indien, l'île Maurice, ce même terme : *ah ! ouah !* employé dans le même sens d'incrédulité ironique ?

— Je parie, dira-t-on là-bas, d'aller d'ici au port en une heure.

— *Ah ! ouah !* tu es un vantard !

Originaire moi-même de l'île Maurice, j'avais toujours cru que *Ah ! ouah !* était une corruption de *Ah ! bah !* modifié dans sa phonétique et aussi un peu dans son sens ; car *Ah ! bah !* exprime plutôt la surprise que l'incrédulité. Je vois maintenant que *Ah ! ouah* ! est une interjection bien française, l'un des vestiges de cette vieille langue savoureuse dont les traces se retrouvent encore dans le parler campagnard et le parler colonial.

Ne pas oublier que les Mascareignes ont été colonisées à l'origine par des éléments normands, bretons et poitevins.

Puisque je parle de l'île Maurice, je voudrais demander à quelque intermédiairiste obligeant de me dire si l'on pourrait trouver en France l'origine du terme *guine*, employé dans cette colonie pour *un peu* ou plutôt *très peu*. Il s'emploie dans des phrases comme celle-ci :

— Donnez-moi donc un morceau de pain, oh ! une *guine* ...

— Comme ça ?

— Oh ! c'est encore trop : une petite *guine*, une toute petite *guine*...

— Vous mangez donc comme un oiseau !

Quelle peut bien être l'étymologie de *guine* ? H. R

—

Pignocher (LX, 228, 369, 546). — La version la plus généralement répandue de la ronde enfantine citée dans les réponses précédentes est, (comme l'a dit M Albin Body pour la région de Spa) :

Une poule sur un mur
Qui picote du pain dur
Picoti, picota
.... etc.

Mais la strophe de M. Gustave Fustier est hybride. La plupart des chansons populaires ou enfantines renferment des vers qui reviennent périodiquement — des refrains pour ainsi dire, — composés de mots, casse-tête des étrangers qui les veulent traduire, forgés dans un but d'harmonie imitative, en usant d'un procédé presque uniquement musical. Il est hors de doute que le *Picoti picota* est le rappel du mot d'un vers précédent, qu'il est bâti d'après la même racine, et présente une euphonie sensiblement identique. Ce mot ne peut donc être que *picote*.

Dans les régions où l'on emploie l'expression *pignocher*, le refrain, lui aussi, doit être modifié. Car employer le refrain *picoti*, *picota*, après avoir dit que la poule *pignoche*, c'est d'abord obscurcir une chose qui n'est déjà pas très claire, et c'est faire une strophe hybride. La chanson doit alors logiquement devenir :

Une poule sur un mur
Qui pignoche du pain dur

Pignochi, pignocha,
.... etc.

Tout comme, entre autres exemples, le refrain *ribéda*, *ribédu*, que je cueille dans « la bonne Auberge » de Richepin (La Bombarde), et qui est amené *musicalement* par la dernière syllabe du *pendu* de la première strophe, se transforme successivement en *ribédi*, *ribéson*, *ribémé*, *ribéjou*. *ribéfol*, *ribédis* et *ribégué*, parce que le poète a cherché un effet d'harmonie particulier, destiné à notre seule oreille, à l'aide des pénultièmes des mots *vendredi*, *maison*, *mai*, *bijou*, *fol*, *dis* et *gai*.

Ce petit jeu d'*assonnances* ne porte pas seulement, comme celui-ci, sur une seule syllabe, mais bien, le plus souvent, sur le mot entier ; et c'est un exemple semblable qu'il eût été logique de ma part de donner, malheureusement ma mémoire se trouve en défaut, en dépit même de la fréquence de ces exemples, laquelle, par bonheur, facilitera les recherches de ceux qu'intéresse cette question.

En résumé, il ne faut pas voir là un détail uniquement littéraire : c'est le côté — un côté — *musical* de la poésie.

JACQUES RENAUD.

—

Chanter pouilles (LX, 284, 372, 487, 597). — En dépit de l'ingénieux article du collaborateur O. D., sur la signification du mot pouilles, ce terme a bien, dans notre langue, depuis trois siècles au moins, le sens d'injures, récriminations...

Bécherelle le traduit même par *injures grossières*, et cite à l'appui de son opinion les passages ci-après d'auteurs suffisamment connus et autorisés.

Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des *pouilles* de ma main ; je me sers d'un secrétaire.

(VOLTAIRE).

Mars traita le sort de faquin,
Lui dit cent *pouilles*, et la Gloire
Rompit son cornet à bouquin.

(MÉNAGE).

... Tous les jours tour à tour,
Elle nous chantait pouille avant la fin du [jour.
C'était un vrai plaisir,...

(DESTOUCHES).

LÉON SYLVESTRE.

—

L'argent du bain (LX, 447). — Le bain était un luxe à cette époque, peut-être aussi le pourboire étant un bain intérieur, a-t-on appelé la gratification ancienne l'argent du bain (sous-entendu *intérieur*).

P. M.

*
* *

Voir *La société au treizième siècle*, par l'excellent érudit et lettré que fut M. A. Lecoy de La Marche, chapitre VIII : *Les bains* (Paris, Palmé, 1880, in-12).

LANGOUMOISIN.

—

Les épées légendaires (LX, 438). — A cette liste on peut ajouter : (Voir Brewer, *Dictionary of Phrase et Fable*. 1909).

Al Battar, épée de Mahomet.
Angurva, épée de Frithiof.
Aroundight, épée de Lancelot du Lac.
Blutgang, épée de Hieme.
Brinnig, épée de Hildebrand.
Caliburn ou *Escalibar*, épée d'Arthur.
Corrougue, épée d'Otuel.
Chrysaor, épée d'Artegal.
Crocea mors, épée de César.
Curtana, épée d'Edouard le Confesseur.
Dhu'l Fakar, épée de Mahomet.
Fusberta Joyosa, autre nom de *Joyeuse*.
Glorieuse, épée d'Olivier.
Graban, épée de Fier-à-Bras.
Gram, épée de Siegfried.
Greysteel, épée de Koll le Thrall.
Halef, épée de Mahomet.
Medham, épée de Mahomet.
Mimung (au lieu de *Miniung*), épée de Wittich.
Morglay, épée de Sir Bevis.
Nagelring, épée de Dietrich.
Philippan, épée de Antoine le triumvir.
Quern-biter, épée de Haco I et Thoraf Skolinson.
Secho, épée d'Eck.
Samsamha, épée de Haroun-al-Raschid.
Sanglamore, épée de Braggadochio.
Schrit, épée de Bétorolf.
Tizona (au lieu de *Zizona*) épée de prix au roi Bacard par le Cid.
Tranchera, épée d'Agricane.
Waske, épée d'Iring.
Welsung, épées de Dietlieb et de Sintram.
Zuflagar, épée d'Ali.

A. CORDES.

—

Le chat volant (LX, 498). — Du *Petit Bleu*, (6e année n° 2871).

Longtemps avant les frères Montgolfier, les gens de Verviers eurent l'idée des ballons — et la réalisèrent d'une façon assurément originale.

Le fait se passa au XVIIe siècle — en 1644,

affirment les auteurs qui veulent être précis.

On attacha à quatre vessies gonflées d'air un chat, que préalablement on avait fait purger par un apothicaire, nommé Saroléa, afin qu'il fût plus léger. On le transporta ensuite en grande cérémonie sur la tour de l'église paroissiale, d'où il fut lancé dans l'espace en présence du magistrat de la cité, qui avait pris la peine d'enjamber toutes les marches de la tour pour voir de plus près le chat fendre l'air.

L'expérience ne dura qu'une minute. La pauvre bête, au lieu de voler, tomba lourdement sur ses quatre pattes.

Depuis ce temps, quand quelqu'un dans le pays est convaincu d'une sottise, on dit qu'il « a fait voler le chat ».

Nous possédons, sur cette curieuse tentative d'aérostation, deux pièces rimées : l'une en français : « Le Chat volant de la ville de Verviers, histoire véritable par M. Willem Crap », publiée à Liège en 1730 ; l'autre en wallon : « Le Vol du chat de Verviers, par M. J. M. », éditée à Verviers en 1880.

—

La foire du Lendit. — Règlement des emplacements à une foire (LX, 442). — A Saint-Denis, il y avait trois foires fort différentes qu'il ne faudrait pas confondre.

1° La « foire de Saint-Denis » fut établie par Dagobert, elle commençait le 9 octobre (jour de la fête de saint Denis) et durait quatre semaines, elle se tenait primitivement au lieu dit « Pasellus sancti Martini » près des églises Saint-Martin et Saint-Denis-de-l'Estrée, sur le bord du grand chemin de Paris à Pontoise.

2° La foire Saint-Mathias », était la fête de la Dédicace de l'église de l'abbaye, elle remonte comme la première à Dagobert.

3° La « foire du Landy » la plus célèbre des trois n'est pas aussi ancienne, elle paraît remonter au XIe siècle, lorsque Charles-le-Chauve fit transporter à Saint-Denis les reliques de la Passion envoyées par l'empereur Constantin VII à Charlemagne et conservées jusque là à Cologne; elle commençait le mercredi le plus proche du 11 juin, fête de saint Barnabé. Elle se tenait dans la Plaine-Saint-Denis entre la ville de Saint-Denis et le village de « la Chapelle ». Le lieu en est encore indiqué de nos jours par la « rue du Landy » qui commence à Aubervilliers, un peu au-delà du canal de Saint-Denis, traverse l'avenue de Paris à la Plaine-Saint-Denis près du pont de Soissons et se termine à Saint-Ouen près de l'ancienne eglise.

Le règlement de Philippe-Auguste en 1215, si l'original existe encore, doit se trouver aux Archives nationales, c'est là que se trouve aujourd'hui l'ancien trésor des Chartes conservé jadis dans l'abbaye de Saint-Denis. On en trouvera en tous cas une copie dans *l'Inventaire général des Chartes de l'abbaye de Saint-Denis* qui se trouve également aux Archives nationales.

G. LA BRÈCHE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Lamartine ruiné. — Lettre inédite.

Paris, 10 mai 1862
43 rue de la Ville-l'Evêque.

Monsieur,

J'ai tenté un emprunt littéraire ; il n'a pas été rempli ; je reviens avec confiance à mon travail qui ne m'a jamais trompé. — Vous en trouverez ci-joint les conditions modifiées de manière à ce que le prix en soit insensible.

Je n'ignore pas ce qu'il y a d'inusité et d'étrange dans le mode que j'emploie auprès de vous, il peut paraître à la fois ou trop présomptueux ou trop humble à un écrivain d'engager lui-même à l'acquisition de ses œuvres. Je le fais cependant parce que cette inconvenance apparente et très pénible est pour moi un devoir absolu imposé par des causes qui n'ont rien que d'honorable et qui se justifieront d'elles-mêmes.

Je n'ai pas d'autre moyen digne de vous et de moi de payer ma dette à ceux qui souffrent de mon insolvabilité présente ; je dois les satisfaire avant de mourir avec le prix de toutes les lignes que j'ai écrites dans ma laborieuse vie.

Puisse ce motif vous encourager à me seconder dans mon travail ; en y souscrivant ne pensez pas à moi, pensez à l'objet de mes efforts ; que mes œuvres soient appelées à occuper dans votre bibliothèque une place à part indépendante de leur mérite, la place que vous retrace à vous-même le souvenir d'un bienveillant concours et d'un généreux désintéressement.

AL. de LAMARTINE.

Cette lettre est adressée à l'éminent architecte Lefuel.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Novembre 1909

45ᵉ Année — 31ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1237 — 31ᵇⁱˢ, r. Victor-Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L' « Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Les demandes généalogiques sont limitées à la recherche des descendants.

—

Questions

—

Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie. — J'ai vu, il y a quelque temps, dans un musée de province, un tableau bien connu de J. P. Laurens intitulé « Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie. »

Il m'a semblé que ce tableau si captivant par certains côtés, manquait un peu de vérité historique dans le sujet et dans les détails. Comme ces remarques portent sur des points un peu spéciaux, j'aimerais connaître l'avis des lecteurs de ce journal.

D'abord, saint Jean Chrysostome a-t-il réellement prêché devant l'Impératrice dans les conditions qu'indique ce tableau ?

Ensuite, il m'a semblé que l'ambon dans lequel se tient saint Jean n'est pas conforme aux ambons de cette époque, et que le saint lui-même ne porte pas le costume d'un évêque grec du ivᵉ siècle.

Il me fait plutôt l'effet d'être vêtu comme un moine occidental ?

Je serais heureux de savoir s'il y a quelque chose de fondé dans mes critiques. H. T.

—

Marie de Mancini. — D'après Alexandre Dumas ! (*Les Deux Reines*, éd. C. Lévy, t. Iᵉʳ, p. 235), Marie de Mancini (connétable Colonna) serait morte en 1715, à Paris, dans le quartier du Marais : «... où elle recevait une société dévote et disait la bonne fortune ».

Malade, je ne peux faire les recherches nécessaires et, naturellement, je ne peux accepter sans contrôle le dire du père Dumas. Je m'adresse donc à l'obligeance et à l'amabilité de mes confrères pour leur demander ce qu'ils peuvent me dire à ce sujet. Nothing..

—

Retraites de Madame de Montespan. — Tous les ans, Madame de Montespan faisait une retraite au moment de Pâques. Dans quel couvent ? A-t-on des détails sur ces retraites ? Ignare.

—

Hoche et Carnot. — Il nous faut rouvrir cette rubrique, dans l'intérêt de l'histoire.

Dans un récent article publié par *le Gaulois* (1ᵉʳ octobre 1909, Le cachot de Hoche), M. Frédéric Masson prend argument de la détention du jeune vainqueur de Wissembourg à la prison des Carmes, pour attaquer, en général, le *Bloc républicain*, et reprocher, en particulier, à Car-

not d'avoir signé avec Robespierre l'ordre d'arrestation de Hoche. Après avoir déclaré qu'aucun des historiens de cette époque troublée — pas même MM. Aulard et Chuquet — n'ont éclairci les motifs d'une telle mesure, il insinue qu'on a voulu épargner la mémoire de Carnot, lequel, assez puissant alors pour sauver un suspect, aurait agi par haine ou par faiblesse.

« Cela doit être expliqué, ajoute M. Masson, et, d'une façon ou de l'autre, il faut un arrêt sur pièces, et sur pièces non truquées, authentiques et intégrales. Tant pis pour qui s'en trouvera gêné... »

Et plus loin :

Rien de tout cela n'est clair, et c'est pourquoi, plutôt que de l'éclaircir, on prétend le supprimer, et c'est pourquoi, en même temps qu'on arrachera des archives ces pages d'histoire, on dispersera ces pierres (de la prison des Carmes) etc... »

Sans discuter les convictions politiques particulières à l'illustre académicien et aux abonnés du *Gaulois*, que pensent nos confrères de son jugement sur la loyauté d'historiens contemporains ?

Est-il vraisemblable qu'on ait fait disparaître des documents d'archives relatifs à l'arrestation de Hoche ? Est-il possible que les pièces historiques publiées jusqu'ici sur les relations entre Carnot et Hoche soient fausses, truquées, ou tronquées?

Si M. Masson lui-même voulait bien préciser ce point, il rendrait un immense service à la critique historique.

D'autre part, comment Carnot, qui resta, semble-t-il, en bons termes avec Hoche jusqu'à l'époque du 18 fructidor, expliquait-il son adhésion à la mesure prise contre lui par le Comité de Salut Public ? Enfin, la décision de démolir la prison des Carmes a-t-elle été prise par le gouvernement, ou par la Ville de Paris, et quels en furent les considérants officiels ? S. D.

—

Wellington maréchal de France et duc de Brumoy. — Je lis dans un journal du 10 janvier 1829 :

L'an dernier (1828), l'armée et les citoyens ont été édifiés en apprenant d'une manière positive que M. le duc de Wellington comptait parmi les maréchaux de France ; que la plus haute de nos dignités militaires, celle qui n'aurait jamais dû récompenser que des victoires remportées sous nos drapeaux et au profit du pays, avait été donnée secrètement à un étranger qui ne doit sa célébrité qu'aux calamités et aux blessures encore saignantes de notre patrie. Les journaux du Ministère Villèle démentirent d'abord une révélation si affligeante pour tous ceux qui ont à cœur la dignité nationale ; mais des pièces authentiques, des *Almanachs ofifciels* publiés à Londres et sur lesquels le nom de Wellington était inscrit avec le titre de maréchal de France, forcèrent les organes du ministère à garder le silence. Il devient à peu près incontestable que nous comptons parmi nos maréchaux deux étrangers, le duc de Wellington et le prince de Hohenloe, qui depuis a été naturalisé.

Cette humiliation pour la France n'est pas la seule dont on ait fait un trophée pour le duel de Wellington. Sa grâce a été admise au conseil des dignitaires français. L'*Almanach de Gotha*, pour 1819, qui a en Allemagne une grande autorité, contient l'énumération des titres accordés en divers pays à sir Arthur de Wellesley.

Au titre de duc de Wellington, ce personnage joint ceux *duc de Ciutad-Rodrigo et de Vittoria* en Espagne ; de *prince de Waterloo* en Belgique et de DUC DE BRUMOY EN FRANCE.

Ainsi, continue le journal, pour prix d'une victoire plus désastreuse pour nous que glorieuse pour lui, ce généralissime des armées anglo-prussiennes aurait acquis l'honneur de s'intituler cousin du roi de France, et Madame de Wellesley serait gratifiée d'un tabouret à la cour des Tuileries. Ainsi un duché serait institué en France pour un général anglais, à l'époque même où le roi d'Angleterre a renoncé à la ridicule prétention de réunir le titre de roi de France à celui de la Grande-Bretagne.

Qu'est-ce que ce titre de duc de Brumoy ? où en trouver trace ailleurs que dans l'*Almanach de Gotha* précité ? y a-t-il des documents officiels ?

Quant au titre de maréchal de France il ne lui a jamais été donné officiellement, et le nom de Wellington ne figure pas sur la liste du Ministère de la Guerre qui porte bien le nom prince de Holenhoe Waldenburg, Bartenstein (Louis, Aloys, Joseph, Joachim, François-Xavier-Antoine) élevée à cette dignité le 8 mars 1827.

Où trouve-t-on d'autres mentions de ce titre, décerné au duc de Wellington ? Je ne l'ai jamais rencontré, mais j'ai lu à mainte reprises des notes concernant les avis et les opinions émises ou demandées au lord sur des questions intéressant le gouvernement de la France et particulière-

ment sur l'armée, à une époque où la Prusse trouvait que le gouvernement du roi de France entretenait une armée vraiment trop grande et trop forte, ce que l'Allemagne entière ne saurait considérer d'un bon œil. L. G.

—

Gardes wallonnes. — Un obligeant intermédiairiste belge pourrait-il me donner les noms des membres de la famille Seigneux ayant figuré au XVIIIe siècle, et peut être au XVIIe siècle dans les gardes wallonnes comme officiers? X Y Z.

—

Château Vibrac. — Je possède une vue du « chasteau Vibrac appartenant au comte de Baraut ». Elle est gravée par Mathieu Mérian le Vieux (1593 † 1651).

Où se trouvait ce château ? Existe-t-il encore ?

—

L'oratoire de Plaugasnou. — Il existe, aux environs de Morlaix, un petit édicule connu sous le nom, de « Oratoire de Plaugasnou », situé en pleins champs, à une centaine de mètres du bourg, à l'angle d'un sentier conduisant au ravissant petit village de Saint-Jean-du-Doigt.

D'après certains archéologues, il a l'apparence d'un ancien tombeau de l'Asie-Mineure, et, cependant, il n'a été édifié qu'en 1611, ainsi qu'en témoigne l'inscription ci-dessous :

Damoiselle Anne de Kredan, Dame Douarière de Krastan ma faict faire en l'honneur de Dieu et de N.-D. de Lorette 1611.

Un écusson que l'on dit être aux armes des Le Floch de Kerbasquiou et des Tromelin du Merdy, est sculpté au-dessous de cette inscription, et, sur les côtés, on voit deux figures dont le corps se termine par un double serpent enlacé ; ces deux figures paraissent représenter Adam et Eve.

D'après la tradition locale, toutes les jeunes filles qui désiraient trouver un époux dans l'année, venaient dans la nuit du 15 Août, apporter une boucle de leurs cheveux et la déposaient dans une petite cavité située sur le côté droit du petit autel intérieur placé au fond de l'oratoire.

Aucun archéologue n'ayant pu, jusqu'à présent, donner une explication satisfaisante sur l'origine et la destination véritable de l'oratoire de Plaugasnou, puis-je espérer que l'*Intermédiaire* donnera la solution du problème ? Eugène Grécourt.

Académie aldine. — Quels ouvrages français est-il possible de consulter sur l'*Académie aldine*, constituée à Venise par l'imprimeur Alde Manuce et dont firent partie Pic de la Mirandole, Erasme, Bembo, etc ? Que sait-on des Académies similaires qui existaient alors en Europe, et surtout en Italie ? M. Ludwig Keller leur a consacré divers articles dans une revue allemande dont le nom m'échappe. San-Cristo.

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly. — « Je n'ai pas appris à écrire l'histoire sans citer mes sources », dit Monsieur Jacques Boulenger (col. 531). Mais il y a source et source, et il aspire sans doute à en être une lui-même, à l'occasion. Or, qu'il veuille donc bien m'indiquer où il a vu que Barbey d'Aurevilly « portait des ongles très longs et toujours noirs d'encre » ? *Les Dandys*, p. 332).

Dans les petits détails comme dans les grands, la vérité me semble chose obligatoire, et le *jabot* de la redingote, les bords *rouges* du chapeau, les manchettes de *dentelle*, me firent, en 1907, fermer le livre avec indignation, m'en tenant à la première page du chapitre, et — fort heureusement pour ma tranquillité d'alors — jetant à peine les yeux sur la dernière.

Un lecteur non moins indigné, quoique plus endurant, découvre cette note de la p. 332 et me la montre, et, puisque la documentation sur les disparus, privés par la mort d'intervenir, devient un danger public à l'ordre du jour, savoir comment se forment les désobligeantes légendes n'est pas un point d'*histoire* négligeable. L. R.

***

Suivant notre usage en pareil cas nous avons cru devoir soumettre cette note à M. Jacques Boulenger, lui laissant la latitude de la faire suivre d une réponse dans le même numéro s'il le jugeait convenable.

M. Jacques Boulenger nous adresse la note suivante :

***

Il est assez intéressant — quelque indignation que ces puérils propos puissent causer à M. L. R. — de connaitre exactement le costume de Barbey d'Aurevilly.

Voici exactement ce que j'ai dit dans le livre que l'on cite (p. 332, note I) :

M. d'Aurevilly portait ordinairement une redingote à la mode des lions de 1840, qui s'ouvrait sur un gilet en moire verte ou bleu ciel, et un jabot de dentelles. Ses manchettes, qui remontaient sur les manches, étaient attachées par des boutons en brillants. Son pantalon blanc collant était orné sur la couture d'une bande de satin bleu ciel, ou rose, ou jaune d'or. Il couvrait sa tête d'un chapeau à larges bords doublés de velours cramoisi. L'hiver il s'embossait dans un manteau de roulier à fond beige. Il portait des ongles très longs et toujours noirs d'encre, par l'habitude qu'il avait de les passer dans ses cheveux, lesquels étaient teints.

J'aurais aussi bien pu ajouter (ce qui est la vérité) que son pantalon blanc collant était habituellement sale. Tout cela ne retire rien au merveilleux talent de Barbey d'Aurevilly et donne au contraire les plus précieux renseignements sur son incomparable imagination.

Dans une très belle conférence qu'il a prononcée récemment sur *Barbey d'Aurevilly* (*Revue hebdomadaire*, 10 avril 1909), M. Paul Bourget a naturellement parlé, lui aussi, de la toilette de Barbey, et ce qu'il en a dit s'accorde assez bien avec ce qui précède. M. Bourget mentionne :

Le retroussis de ses manchettes la dentelle de sa cravate, le large parement de ses revers, la brillante ganse de soie appliquée sur le bord de l'étoffe... Son chapeau haut de forme avait des ailes doublées de velours et une coiffe rose Il portait volontiers des gants de peau noire avec d'épaisses baguettes d'or ; un pantalon de laine blanche à sous pieds avec une bande de soie jaune ou mauve... Comme canne, une cravache... La noirceur voulue de ses cheveux et de sa moustache...

M. Bourget ne nous dit malheureusement pas si les ongles de M. d'Aurevilly étaient propres ou sales ; en revanche il nous parle de ses costumes d'intérieur (dont on pourra voir des photographies curieuses dans la *Revue hebdomadaire*). Ceux-là étaient, paraît-il, « bien plus hardis que sa tenue de ville, entre autres une certaine blouse de drap rouge, avec des croix de drap vert ou noir, brodées en application sur les épaules et sur les manches, une espèce de cape en drap rouge posée à même la tête, des pantalons de la même étoffe, tendus par des sous-pieds sur des chaussures de cuir vert ornées de boucles de strass. »

« Le plus extraordinaire — ajoute M. Bourget — était que l'on ne pensait pas à sourire de ce déguisement, tant la parole de Barbey était prenante ». — Cela, je n'en doute pas.

JACQUES BOULENGER.

—

La maison Chambon d'Arbouville. — On désirerait savoir si la maison de Chambon d'Arbouville, admise sous Louis XVI aux honneurs de la Cour, compte encore des représentants, et dans le cas contraire, quand et comment elle s'est éteinte. Gaspard de Chambon, marquis d'Arbouville, marié en 1766 à Mlle Fréteau de Pény, fut sous-gouverneur du duc d'Angoulême ; il eut plusieurs fils dont l'un fut admis à Malte en 1776.

C. D'E. A.

—

Conrad Celtes. — Où trouver une biographie complète de Conrad Pickel, dit *Conrad Celtes*, humaniste allemand de la fin du XVe siècle ? Existe-t il une traduction française de ses œuvres ?

SAN-CRISTO.

—

Les familles de Costebelle et Châteauneuf. — Un aimable intermédiairiste s'occupant des choses de Provence pourrait-il me renseigner sur les familles *de Sigoin de Costebelle* et de *Châteauneuf*, représentées au milieu du XVIIIe siècle par le colonel d'infanterie en retraite *de Sigoin de Costebelle* et le capitaine d'infanterie *de Châteauneuf*, tous deux chevaliers de Saint-Louis ?

XILEF ILLA.

—

Un propos du peintre Louis David. — Assurément David n'était pas un excellent camarade, surtout quand la politique était en jeu ; mais a-t-il jamais dit, dans une assemblée du Louvre :

— On peut tirer à mitraille sur les artistes sans craindre de tuer un seul patriote.

ALPHA.

—

Desmoulins, comte d'Arginy. — M. Desmoulins, comte d'Arginy, colonel du régiment de Limoges, 1690-1698.

De quel pays était ce personnage, qu'on trouve antérieurement capitaine au régiment de Poitou ?

A. B. L.

—

Le peintre Alfred de Dreux. — Est-il vrai que cet artiste a disparu un jour et que les circonstances de sa mort

sont restées inconnues ? N'a-t-on pas prétendu qu'il avait été assassiné par un haut fonctionnaire de l'Empire ?

Cette légende a-t-elle un fondement quelconque ? Existe-t-il un acte de décès ? où Alfred de Dreux a-t-il été enterré ?

NISIAR.

—

Quels sont les descendants de Philiberte Eléonore Ducrest ? — Y a-t-il une descendance de Philiberte-Eléonore etc , Ducrest, née de Faubert. Mariée vers 1806. Ayant habité Lesmes, près de Bourbon-Lancy, avec Mlle de Faubert sa sœur qui ne s'est point mariée.

Vicomte du PONT DE GOULT-SAUSSINE.

—

Mémoires de J.-P. Fleury. — En 1871, le R. P. Dom Paul Piolin, Bénédictin de la Congrégation de France, publia à Paris (maison Palmé) les *Mémoires sur la Révolution et le Premier Empire* de l'abbé Jacques-Pierre Fleury, du diocèse du Mans. Le manuscrit original ne fut pas intégralement reproduit ; sait-on ce qu'il est devenu ? He Bo. Ro.

—

Grimm et Cramer. — Il existe à la Bibliothèque Nationale une douzaine de lettres de Gabriel Cramer à Grimm, datées de 1760 à 1765. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* sait-il où sont les réponses de Grimm et dans quelles circonstances ils ont fait connaissance ? P. C.

—

Une poésie latine de Léon XIII. — Il existe une poésie latine de Léon XIII ayant pour titre *De invaletudine mea*. Cette poésie a été, je crois, publiée dans son texte latin, il y a quelques années, par une revue littéraire française. Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me faciliter le moyen de la retrouver, soit par l'indication de la référence dans cette revue, soit par l'indication du volume des œuvres de Léon XIII dans lequel elle a paru ? P. B

—

Loaisel de Tréogate. — Après M Baldensperger, M. Daniel Mornet signale dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, juillet-sept. 1909) un certain Loaisel de Tréogate, qu'il appelle, à juste raison, un « préromantique », qui semble s'être inspiré de Jean Jacques et d'Young, et qui pourrait bien, à son tour, n'avoir pas été ignoré des romanciers anglais d'une époque plus rapprochée de la nôtre, depuis Anne Radcliffe jusqu'à Walter Scott.

M. Daniel Mornet ne possède que fort peu de renseignements sur la vie de Tréogate, les dictionnaires biographiques s'étant fort peu préoccupés de cet écrivain au cerveau fumeux, qui publia presque tous ses romans sous le règne de Louis XVI.

Mais ne serait-ce point, par hasard, le même que ce « Lionel (*Loaisel*) Tréogate, président de club révolutionnaire », de qui, le mois dernier, le chroniqueur d'un quotidien racontait l'anecdote suivante :

Il eut l'idée de faire jouer un mélodrame qui s'appelait *la Forêt périlleuse*. Le soir de la première, il parut sur la scène et dit aux spectateurs :

Citoyens, je vous préviens que le premier scélérat qui sifflerait mon mélodrame serait arrêté par mes ordres et que sa tête serait en grand danger de ne pas rester sur ses épaules.

Puis se tournant vers les coulisses il ajouta :

« Vous pouvez commencer. »

H. QUINNET.

—

Michel de Bourges, orateur. — M. Emile Faguet a dessiné, dans la *Revue des Deux Mondes* (novembre 1909), un portrait de Michel de Bourges. Il est amené à citer le discours du 15 juillet 1851, de l'ami de George Sand, sur la revision de la Constitution.

Et il ajoute en note :

A propos de ce discours, quelque chose m'embarrasse que je soumets à M. Louis Martin et à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. J'ai lu, je n'ai plus en ma possession, un petit volume où étaient réunis les Discours politiques de Victor Hugo de 1840 à 1852. Il y avait un discours sur la revision de la Constitution. Or, certaines phrases, très caractéristiques, que j'ai retenues de ce discours de Victor Hugo, *je les retrouve* dans le discours de Michel de Bourges publié par M. Louis Martin, notamment celles-ci (début) : « Messieurs, cette tribune est-elle aussi redoutable qu'on l'a dit ? Elle l'est toujours pour moi ; car de cette hauteur du monde intellectuel, il ne devrait tomber que des paroles dignes du peuple auquel elles s'adressent... » et au milieu du discours : « Eh bien ! quant à nous, nous respectons, nous honorons les Girondins éloquents qui proclamèrent la République et les Montagnards superbes qui la sauvèrent... » Je fais mon enquête. Les deux

phrases en question ne sont ni dans le discours de Victor Hugo au *Moniteur* (17 juillet 1851), ni dans les *Œuvres oratoires de Victor Hugo* (Bruxelles, 1863), mais dans le petit volume que je lisais en 1865 je suis absolument sûr qu'elles y étaient. Reste à retrouver ce petit volume. Quelqu'un doit l'avoir.

—

Le statuaire J. Pauwels. — Je possède un joli petit buste en plâtre demi-nature représentant le lieutenant-colonel Charras et signé J. Pauwels 1852.

Ce statuaire est-il connu ? Ses œuvres ont-elles quelque valeur ?

Paul Pinson.

—

Armoiries à déterminer : croix chargée en cœur d'un écu. — Quelles sont ces armoiries qui figurent sur une plaque de cheminée trouvée à Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne) : *de... à la croix de... chargée en cœur d'un écu de... chargé d'un cygne de..., et cantonnée aux 1 et 4 de... à un cor (ou oliphant) de..., aux 2 et 3 de... à un alérion de...*

Baron A. H.

—

Armoiries des Brullebaud. — Quelles étaient les armes de la famille de Brullebaud (Centre de la France) ?

André de Brullebaud, seigneur de Vallière épousa le 25 janvier 1607 Louise de Villelume :

Son fils Jean de B. épousa Charlotte de Martel.

Et sa fille Claude de B. (sœur de Jean) épousa en 1631 Pierre de la Chesnaye, seigneur de la Brosse. Verragon.

—

Cheminées anciennes en pierre. — Dans les châteaux ou vieux manoirs, on rencontre encore de très belles cheminées de l'époque de la Renaissance ou des siècles antérieurs. Je désirerais savoir comment en dehors des plaques armoriées ou à sujets, on garnissait l'intérieur et les côtés. Etait-ce avec des briques ou laissait-on tout simplement la pierre ? Le sol était, je pense, couvert en carreaux. Au château de Blois, il doit y avoir des modèles en ce genre.

La fonte avec sujets et ornements a été employée beaucoup plus tard.

La pierre tendre, comme celle de Caen ou de Nantes, a le défaut de s'imprégner d'humidité. A-t-on trouvé des moyens pour y remédier, et empêcher la destruction des sculptures ? Husson.

—

La chemise nuptiale des Bretonnes. — Voici comment elle est décrite dans un roman dont je ne connais pas l'auteur : *Les Confessions de Clémentine*. Paris, 1817, t. I, p. 10.

Elle se fabriqua une chemise toute semblable à celle dont les jeunes filles de Bretagne se revêtaient autrefois le jour de leur mariage et qu'elles appellaient *chemise nuptiale*.

Cette chemise était une espèce de pantalon qui prenait le corps des pieds jusqu'à la tête exclusivement. Elle était faite de telle façon qu'une mère qui en avait revêtu sa fille pouvait dire qu'elle était enfermée hermétiquement ; mais l'amour, par pitié pour les jeunes époux et pour faire pièce à la fausse pudeur qui avait inventé cette maudite chemise, y donna en cachète un petit coup de ciseau avant qu'elle fût remise à nos bons aïeux. Pendant longtemps cette chemise servit le modèle à toutes celles que l'on fit pour des jeunes filles qui se mariaient. Le petit coup de ciseau fut remarqué et imité ; il fut même orné par les mains de la coquetterie...

L'usage a-t-il complètement disparu ? Conserve-t-on des « chemises nuptiales » (avec ou sans coup de ciseau) dans les collections de costumes ?

Un Passant.

—

Oreilles de Gascogne. — Si les Bourbonnais passaient jadis pour avoir des oreilles démesurées (*Pantagruel*, *I*, *1* ; *G. Bouchet*, *Sérée 14*e etc.), les Gascons jouissaient d'une réputation contraire. On lit dans *Rabelais* (*Pant. progn. III*) :

... les aureilles seront courtes et rares en Guascongne plus que de coustume.

et dans Bruscambille (*Œuvres*, Rouen, 1622, p. 37) :

Nostradamus en ses centuries nous chante (je ne sçay pas s'il a menty) que les Escrevisses courront ceste année la bague avec une lance de beurre de Vanvre contre les harans fraiz, et davantage que les nez de plusieurs courront pareille fortune que les oreilles en Gascongne. Mais en matière de nez coupé, c'est le plus beau du visage.

Quelle est l'origine de cette expression proverbiale ? d'Heuzel.

Réponses

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise (LX, 218, 285, 342 397, 449, 503). — La thèse à laquelle il est fait allusion a été soutenue par Duruy (*Histoire de France*, éd. 1860, tome 1, pages 345 et 556), mais il est douteux, comme le fait justement remarquer notre collègue Calanus, que si les Plantagenets étaient devenus roi de France, l'Angleterre et la France auraient été indissolublement unies pour toujours. De même si Charles Quint avait succédé à Louis XII en épousant sa fille, ses possessions d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas ne seraient pas restées indéfiniment unies à la France ; son empire aurait été démembré un jour, comme ceux de Charlemagne et de Napoléon Ier.

Il est très vrai que tous les souverains actuels de l'Europe, saufs ceux d'Allemagne, d'Italie et du Monténégro, sont d'oririgne étrangère, mais il est essentiel de remarquer que l'Angleterre, la Belgique, le Portugal et la Bulgarie n'ont pas été réunis au duché de Saxe-Gobourg Gotha, le Danemark, la Russie et la Grèce au duché d'Oldenbourg, etc.

Si l'Autriche s'est développée grâce à des mariages, c'est que la loi salique y a été en vigueur jusqu'à l'extinction des Habsbourg, tandis que des héritières leur apportaient des domaines et des états où ne régnait pas cette règle de succession.

Il est d'ailleurs essentiel de remarquer, bien que peu d'historiens y aient fait allusion, que les rois d'Angleterre n'avaient pas le droit de réclamer le trône de France à la mort de Louis X. C'est sa fille, épouse de son cousin le comte d'Evreux, ancêtres des rois de Navarre, qui était son héritière, et non son neveu Edouard III. A. E.

***

Si Henri Plantagenet avait été vainqueur, la France cessait-elle d'être la France? l'esprit français était-il éteint? Non pas. Il y avait le royaume uni de France et d'Angleterre; quatre siècles de guerre et de haine devenaient des siècles de concorde, d'effort vers la liberté, vers la civilisation, vers la science. Du moment qu'il fallait un vainqueur et un vaincu nous avions tout à gagner à ce que le vaincu fût Charles VII. Belle manifestation de la Providence qui consiste à faire échouer le parti le plus avantageux pour tout le monde! Belle manifestation de la Providence, pourrions-nous ajouter, qui consiste à exciter à la bataille, à organiser des carnages, à répandre des flots de sang! Et n'eût-ce pas été un rôle plus glorieux et plus beau pour Jeanne, au lieu d'arborer le ridicule et grotesque harnachement des hommes d'armes, d'apparaître sous son gracieux costume de paysanne, comme l'ange de la bonté et l'annonciatrice de la paix?

Je trouve cette opinion développée dans le *Chrétien Français*, de 1904, par un prêtre, licencié ès-lettres, et vicaire dans une grande ville du Midi. Ce prêtre est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont l'un obtint un certain succès. Son article est intitulé : « Lettre de Direction. A M. Janvier cy-devant Jacobin, à propos de son sermon sur Jeanne d'Arc, donné à Marseille. » HÉGÉSIAS.

—

Perrinaïc, compagne de Jeanne d'Arc (XL, 554). — Le promoteur des fêtes de Perrinaïc, fut le « bon barde » Quellien, qui mourut il y a quelques années, écrasé par une voiture, à Paris. Il avait lui-même, en 1894, tracé cette légende dans un article que je demande à l'*Intermédiaire* de publier en dépit de sa longueur. V. L.

***

Voici l'article qui nous est envoyé. Il ajourne quelques autres notes que nous avons reçues à ce sujet, mais il pose amplement la question et c'est un excellent point de départ pour une polémique.

***

Voilà que sera bientôt accomplie la réhabilitation, entreprise il y a deux ans, de cette compagne de Jeanne d'Arc, que brûlèrent aussi les Anglais, neuf mois presque avant la grande Libératrice. L'œuvre de vulgarisation peu à peu s'est développée autour de la pauvre martyre oubliée. Les « Dames de Bretagne », sans renoncer à leur noble mission, confient à présent la cause si sympathique de leur protégée à un vaillant et nombreux « comité d'action », jusqu'au jour prochain où sera dressée, sur une colline armoricaine, à Perrinaïc, la pierre du souvenir.

Au retour de cette première campagne où me fut dévolu un poste d'avant-garde, n'est-ce pas l'heure de conter, en passant, comme quelqu'un qui vient de loin, la vie mêlée de faits et de rêves, de cette petite Bretonne, qui fut fidèle jusqu'au

suprême sacrifice et dont la jeunesse n'eut pas le temps de fleurir ?

Des témoignages authentiques et contemporains de l'humble héroïne établissent les événements qui importent dans l'existence de Perrinaïc : sa présence auprès de Jeanne, sa prison et son procès, puis son supplice. C'est de l'histoire ; c'est la part stricte des érudits. Le peuple entend que la sienne soit plus large ; ses héros, destinés à n'avoir rien d'éphémère, sont animés d'un souffle intense ; il les suit sur de simples indices ; il va par induction ; où l'histoire a laissé des vides, lui, place des légendes dont le sens devient infaillible : car la légende est un symbole, et à cet égard elle est quelquefois plus *vraie* que les événements transmis par des témoignages historiques. Il aura été facile, somme toute, et bien touchant, de combler les lacunes à l'entour de la gracieuse manifestation de Perrinaïc.

Le séjour de « Pierronne » au camp des Français n'a pas besoin de s'expliquer par la traditionnelle haine anglaise. Certes, les Anglo-Saxons (ar Saozon) étaient restés les ennemis héréditaires, depuis l'exode des ancêtres chassés de l'île de Bretagne et de l'Hibernie, dès le ve siècle. Lorsqu'ils abordaient en Armorique, ils ne descendaient guère qu'en armes ; ils avaient l'air de violer nos rivages ; la blanche hermine ducale se refusait au brutal contact du léopard d'outre-Manche. Au contraire, les gens de France, quand ils traversaient les Marches bretonnes, étaient certains d'obtenir au-delà toute l'hospitalité celtique.

Et puis, il y avait alors au *royaume* une telle « pitié » ! On publiait sur le pays de France les plus noirs pronostics, en chargeant de malédictions les Anglais. Passaient des moines-mendiants, qui entraînaient des paroisses entières et qui excitaient à la croisade contre « l'étranger ». A cette époque de lâchetés, sur cette fin sans grandeur du long moyen-âge, les prédicateurs populaires furent les promoteurs du patriotisme ; ces Savonaroles avaient une âme de feu. Comme le frère Richard à Paris, ensuite à l'armée des Armagnacs, le carme Thomas Couette en Bretagne souleva l'indignation avec les courages ; la parole ardente de ces héroïques illuminés sema comme un incendie de révoltes en face de l'humiliante occupation anglaise. Et les bardes d'alors s'inspirant des récits venus de France, chantaient de porte en porte des complaintes apitoyantes ; les gens d'église, à l'instar du Kloareck Kaerrymell, composaient sur Jeanne d'Arc des antiennes et des cantiques, étrangement écoutés : car le nom de la Pucelle avait éveillé tous les échos.

Comment Perrinaïc n'eût-elle pas entendu de semblables appels ? Elle n'aurait pas été de sa race chevaleresque, si l'exemple de « la bonne Lorraine » ne l'avait pas tentée. Dans la solitude, où les sages croient, par instant, ouïr une voix de Dieu, son cœur de prédestinée mûrissait pour les épreuves. Sur ce ciel bas, marqués de signes, où les nuées, courant comme des messagers célestes, entr'ouvrent aux *Voyants* des portes sur l'Infini, elle lut sa destinée.

« ... En ce prosaïque xve siècle, dit Michelet, l'excès des souffrances avait singulièrement exalté les esprits. Dans l'espace de quelques années, avant et après la Pucelle, toutes les provinces ont leurs inspirés. C'est une Pierrette bretonne qui converse avec Jésus-Christ... » Perrinaïc suivit son « ordre de Dieu », en partant au secours de Jeanne.

N'est-il pas à remarquer que la petite Perrine ne se montre aux côtés de Jeanne d'Arc, qu'à la suite des journées glorieuses, aux heures de découragement ? On ne les rencontre pas ensemble avant la Noël de 1429 à Jargeau ; là elles entendent la messe du frère Richard, et le cordelier donne la communion trois fois à Jeanne et deux fois à « Pierronne ».

L'échec de La Charité, après celui de la porte Saint-Honoré devant Paris, a vivement affecté la Pucelle ; elle est étreinte d'angoisse et doute d'elle-même. A ces sombres moments paraît Perrinaïc, dans le rôle qui convient à son âme de Bretonne aimante jusqu'à être d'avance asservie à toutes les douleurs.

Jeanne eut de constantes relations avec des gens de Bretagne. Dès les débuts de sa mission elle les trouvait à Sainte-Catherine de Fierbois, dans cette église de « l'épée aux cinq croix gravées sur la lame » : les récentes recherches de M. Germain Lefèvre-Pontalis prouvent que les

membres du clergé paroissial, en Fierbois, étaient tous d'extraction bretonne. Entre Jeanne et Perrinaïc n'y avait-il pas, d'ailleurs, plus que des affinités de sentiments ? Sous les ténèbres de leurs origines se voilaient peut-être quelques parentés de races. Il est hors de doute que leurs croyances étaient empreintes d'un commun naturalisme celtique. Ce hêtre dont la chaumière de Jeanne était ombragée, ne passait-il pas pour le séjour des fées ? Les guirlandes de fleurs et de feuillage qu'elle suspendait aux branches, le soir, on dit que ces offrandes disparaissaient pendant la nuit, et que les bonnes fées, en retour, protégeaient contre les loups les brebis de la toute jeune bergère. C'est bien la légende des primitifs ermites armoricains. Et ces voix aériennes, que l'une et l'autre entendaient dans la campagne, lorsque le vent murmurait dans les arbres ou que leurs oreilles étaient frappées de sons cadencés au lointain ?... Mais ces mystérieuses évocations n'offraient pas le même sens pour les deux inspirées : à la franchise de son vif regard, à la naïveté de ses paroles simples mais précises, on devinait que la Pucelle en était réconfortée, tandis qu'elles apportaient toute la mélancolie des solitudes natales à la nostalgique Bretonne.

Prise à Corbeil, avec une amie, vers le printemps de 1430, elle fut conduite à Paris et traduite en cour d'église Ce fut dans la prison de l'Officialité que les souvenirs du pays durent à Perrinaïc être plus chers et pénibles. Naguère, par les mornes plaines où l'on bataillait, la Bretagne lui apparaissait là bas, au fond du ciel, comme une tombe qui arrête les yeux chaque soir ; mais à cette heure de l'abandon, la mélopée des vents tristes au dehors produit en son cœur où tout agonise sans doute un regret aussi de ce qui n'eut pas de place en sa vie, de même que cette navrante berceuse de la guerrière, chez les Natchez, balançant son enfant mort entre les arbres de la forêt-vierge.

A cette désolation ajoutez les lenteurs irritantes de l'instruction judiciaire, les ruses et les pièges de l'interrogatoire dont ne triomphait que la naïve innocence de l'accusée. Lorsqu'elle apprit que Jeanne elle-même était prisonnière, Perrinaïc reçut de cette nouvelle un coup de grâce ; mais les ennemis comptèrent en vain sur son reniement, qui aurait aidé à la perte de la Pucelle Dans ces honteux procès, les questions de foi religieuse ne furent que des prétextes ; les Anglais s'effacèrent devant le tribunal ecclésiastique ; mais ils restaient armés autour des juges, comme les soldats de Pompée intimidant Cicéron sur le Forum. On sait que « Pierronne » ne cessa de défendre Jeanne et de proclamer sa mission. Aux inquisiteurs qui la tourmentaient, une dernière fois, le 3 septembre 1430, sur le parvis Notre-Dame, j'imagine qu'elle répliqua, exténuée par la lugubre prison, mais l'esprit encore plus ferme en face du bûcher : « Le Dieu que j'aime me sauvera pour mon simple *credo*, et vous vous damnerez avec toute votre théologie !... » C'est l'héroïsme de l'amour dans un abîme de souffrances. Ce Dieu de Jeanne d'Arc et de Perrinaïc ne leur était pas voilé à travers des formules abstraites ; elles l'avaient entouré de symboles consolants et elles en avaient la révélation intérieure. Coupables seulement d'avoir écouté leurs voix secrètes de préférence aux enseignements de l'Eglise, qu'elles ignoraient un peu, les pauvres filles périrent dans le feu allumé par des mains anglaises.

Mais les êtres surnaturels qui étaient dans toutes leurs visions et dont elles ne doutèrent jamais, ne durent pas les quitter au moment suprême. De semblables exécutions sont des crimes, qui ne s'accomplissent pas, aux yeux du peuple, sans que des intersignes passent dans le ciel. Qu'il me soit permis de transcrire cette dernière légende, traduite du breton :

— Quand périt la petite Perrine, étouffée dans les flammes, — son amie, tombée à deux genoux, se prit à pleurer.

Aussitôt, on assista à un prodige tel, — que les Anglais en furent surpris :

Car un vent brûlant se mit — à souffler au-dessus de leurs têtes ;

Et tout le monde de se lever avec épouvante, — en voyant les Anglais rouges-de-feu ;

Rouges leurs visages et leurs vêtements, — et les juges rouges aussi comme du sang ;

Rouge le prédicateur, avec ses soldats et le parvis rouge tout autour ;

Et l'église aussi avec ses cloches : — « L'incendie, s'écria-t-on, est sur la ville ! »

Et avec des tisons on vit les démons — qui mettaient le feu dans la voûte du ciel ;
Et chaque assistant croyait même — qu'il brûlait jusqu'en ses entrailles ;
Au point que les prêtres gémissaient : — « Cette fille-là était donc une pauvresse de Dieu !

La « brûlée » du parvis Notre-Dame sera le sujet de bien d'autres évocations. L'imagination populaire,une fois éveillée, marquera de ses visions les clairières et les huttes de Koat-ann-Noz, les sommets du Ménez-Bré les landes, de « Bretaigne bretonnant ». Il suffit au peuple que Perrinaïc ait eu son heure de sublime dévouement, pour l'adopter, comme à nous pour demander sa réhabilitation.

Le patriotisme ne vit pas seulement de réalités précises, mais aussi de vérités générales, accessibles à toute conscience humaine. L'idéal d'une nation s'attache partout où l'héroïsme a gravé ses traces. Pour l'Helvétie, il est encore sur cette montagne où Guillaume Tell apparut, un jour son arc dans la main, menaçant Gessler. Qu'importe aux Suisses que le nom de Tell soit historique ou légendaire? C'est lui qui leur a bâti sur les hauteurs « la maison de la liberté » .. Dans la lumière triomphale dont ses panégyristes ont enveloppé Jeanne d'Arc, n'ont-ils pas laissé quelques coins de pénombre, où se jouent les feux-follets de la légende ? Ce serait démence de leur en faire un crime.

Il faut donc plaider pour le patriotisme tout entier. Y porter la main, c'est diminuer l'âme populaire, c'est envahir la vigne de Naboth. Dans le désert sans horizon où cheminent les nations contemporaines, elles auront souvent besoin de cette manne d'en haut, tombant de ces sereines régions, pareilles à cet empyrée d'Ossian, où les ombres héroïques apparaissent dans les nuages, la veille du combat, pour encourager les guerriers de Fingal.

Le roi Louis XIII, je crois, mit la France sous la protection de Notre-Dame, et le 15 août devint alors une fête nationale. On a récemment surnommé Jeanne d'Arc la « Notre Dame des soldats ». Les Bretons bientôt auront leur « Notre-Dame du Ménez-Bré. » Ainsi, la Libératrice et sa compagne veilleront désormais sur la patrie, aux deux portes menacées : Héliodore ne pénètrera plus dans le temple. Que la France dorme son sommeil du lion : Jeanne d'Arc à la frontière des Vosges et Perrinaïc sur les rivages d'Armorique montent leur garde sacrée ?

N. Quellien.

—

Les alliances et les parentés de Jeanne d'Arc (LIX ; LX, 298, 404, 471, 578). — Comme suite à l'article de notre confrère La Coussière, je suis heureux d'annoncer que Mgr Debout, si connu, avec la collaboration d'un jeune et éminent héraldiste, a entrepris une histoire de la famille de Jeanne d'Arc, qui sera minutieusement menée à bout, lentement peut-être, correctement en tous cas.

Ours d'Aquitaine.

—

La nonne noire. — Une religieuse de Moret, prétendue fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse (LX, 610). — Il semble bien que ces sortes de problèmes ne doivent jamais être résolus : on n'y était pas. On peut cependant en chercher tous les termes. Voici ce que dit Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, au sujet de l'accouchement de cette fille, aussi connu par les romans que par les histoires :

Monsieur me conta la peine que l'on avoit eue de la maladie de la Reine, et le monde qu'il y avait lorsqu'on lui avoit porté Notre Seigneur, comment M. l'abbé de Gardes son premier aumônier, à présent Evêque de Langres, s'estoit évanoui d'affliction, que M. le Prince et tout le monde en avoient ri, que la Reine s'en étoit fâchée, et que l'Enfant dont elle avoit accouché ressembloit à un petit nain, que M. de Beaufort avoit amené des pays étrangers, *un petit Maure qu'elle avoit toujours avec elle*, qu'il étoit bien fait dans son espèce de Nain et de Maure, que cette fille n'étoit pas en état de pouvoir vivre, que je n'en parlasse pas à la Reine. Lorsqu'elle commença à se mieux porter, j'allois tous les jours au Louvre ;... Elle conta (la reine) comme on avoit ri, et le dépit que cela lui avoit fait, etc.

Ce n'est pas certes, le style de Pascal, ni de Bossuet, mais il n'est pas difficile de débrouiller le sens de ces lignes amphigouriques. Le petit nègre de Marie-Thérèse est bien connu ; quand une femme blanche accouche d'un mulâtre ou d'une mulâtresse, à huit mois, on peut supposer que l'enfant ne vivra peut-être pas. Mais cela n'est pas plus mystérieux que le matelot qui accouche d'un enfant : il y a

des chances pour que ce matelot soit une matelote. Marie-Thérèse peu choyée par le jeune grand roi, a pu s'oublier avec le nain de M. de Beaufort. E. GRAVE.

* * *

J'ai lu dans ma jeunesse, dans la *Revue* ou l'*Echo des feuilletons* de 1840? un roman à ce sujet. Il était, je crois, intitulé: *La mauresque.* CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

Au sujet de la « Nonne Noire de Moret » je ne connais encore qu'une nouvelle ou roman historique: *La folle d'Orléans*, histoire du temps de Louis XIV, publié par Paul Lacroix, dit le Bibliophile Jacob, Paris, 1835, 2 vol. in-8°, 1838, 4 vol. in-12; vers 1852, chez Bry, dans la *Collection des Œuvres Illustrées* du bibliophile P. L. Jacob, gr. in-4° à 2 col. de 80 pages, avec gravures dans le texte par Gustave Doré et Célestin Nanteuil. Mais c'est un roman!

—

Menace d'une grève de conscrits en l'an VII. La haine des terroristes (LX, 551). — A propos de l'observation si exacte et si juste dont M. Léonce Grasilier accompagne la publication de son curieux document, je rappellerai qu'en 1793 et 1794, les Jacobins, les Terroristes et surtout le Conseil général de la Commune de Paris semblaient avoir pris à tâche de dégoûter une partie de la population parisienne de défendre le sol sacré de la patrie. Sur leurs instructions, des commissaires élus souvent par une infime minorité, dans certaines sections, ne désignaient, pour partir, comme « soldats de la première réquisition », que des fils de commerçants, des clercs de notaire, et en général des jeunes gens de famille, à l'exclusion de tous sans culottes, trop utiles à Paris, où ils combattaient les « ennemis de l'interieur », pour être envoyés aux frontières. C'est à ces mesures arbitraires qu'il faut attribuer les effroyables tumultes soulevés alors dans les sections et que signalent les journaux du temps. On ne saurait donc s'étonner du dégoût qu'éprouvaient les *conscrits* de l'an VII a se voir sous les ordres de bandits, dont leurs *anciens* avaient peut-être été les victimes. D'E.

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 534: XLIX à LIX; LX, 179) — La *Légitimité*, 10 octobre 1909, sous la signature Osmond, publie l'acte de mariage de Naundorff accompagné du fac-simile. Ce texte intégral était inédit.

Extrait du registre de mariage de l'église évangélique luthérienne de Saint-Nicolas

Le 10 novembre 1818, par le prédicateur Stechow et à domicile, furent unis par mariage et mariés, monsieur Charles-Guillaume Naundorff, ici bourgeois et horloger, fils unique et légitime de feu Monsieur Godefroy Naundorff, bourgeois et propriétaire, près Weimar, âgé de 43 ans, muni du consentement du tribunal de la ville, après dissolution par décès de sa femme, de son premier mariage;

Et mademoiselle Jeanne Frédérique Eunert (1), fille unique du feu bourgeois et maître fabricant de pipes, monsieur Frédérique Eunert, décédé à Havelberg, âgée de 16 ans, munie du consentement du tribunal de la ville de Rathenow, comme il appert par le certificat de bonne conduite et le consentement obtenu, donné par M. Ewald, intendant supérieur.

J'atteste officiellement que le présent certificat s'accorde littéralement avec le registre d'Eglise, en observant néanmoins que ni le consentement du t ibunal de cette ville, ni les attestations confirmant les autres énonciations de l'acte en ce qui concerne Naundorff, ne sont annexées audit acte.

Spandau, le 18 juillet 1856.

GUTSCHHE,
pasteur Supérieur de Saint-Nicolas,

L'acte original est dressé sur un registre à colonnes.

Dans la colonne concernant Naudorff. « Si les parents ou le tuteur ont donné leur consentement », il y a un trait ..

Dans la colonne concernant son épouse, il y a également un trait...

Au greffe du tribunal, M. Osmond a demandé si le consentement judiciaire donné à Naundorff existait.

Il lui a été répondu.

Spandau, le 30 octobre 1884.

Monsieur,

Sur votre requête du o de ce mois, adressée au président de la justice de cette ville, nous vous informons que d'après le duplicata du registre paroissial gardé chez nous, le bourgeois et horloger Carl-Wilhem Naundorf a été marié par le pasteur luthérien

(1) Le nom est bien Einert, mais il y a Eunert dans l'acte.

Stechow, avec la demoiselle Johanna Frédérique Eunert, le 19 novembre 1818, mais que la preuve d'un consentement judiciaire à lui donné pour cela n'a pu être trouvée ni dans les archives de la paroisse ni dans les nôtres.

BUDUWELD.

M. Osmond ajoute : « Toutefois si ce consentement n'est pas indiqué dans l'acte de mariage, cela ne veut pas dire qu'il n'a pas été donné ».

—

Napoléon n'a pas existé (T. G., 629). — En 1836, J. B. A. Pérez a prouvé que Napoléon n'a jamais existé, et que le personnage désigné sous ce nom est une figuration mythologique du soleil.

Cette plaisanterie a eu beaucoup de succès. Mais Pérez savait fort peu les mathématiques, et il a ignoré des faits qu'on établit par le calcul, et qui viennent à l'appui de sa théorie. Voici un de ces faits, sur lequel je désirerais des renseignements.

L'arc de triomphe de l'Etoile est une sorte de sanctuaire ou de temple dédié au culte de Napoléon Soleil ; il est situé au fond de l'avenue des Champs-Elysées, qui aboutit au palais des Tuileries, où le prétendu Napoléon aurait demeuré quand il était empereur des Français. Si l'on prend position dans l'axe de cette avenue, il y a deux jours de l'année où l'on voit le soleil se coucher (mourir par conséquent) dans l'arche de l'arc de triomphe : c'est le 5 mai et le 8 août. Or, dans l'histoire Napoléon meurt deux fois ; la première fois, c'est quand il termine sa vie politique, le 8 août 1815, jour de son embarquement sur le vaisseau le Northumberland, qui fait voile pour Sainte-Hélène ; la seconde fois, c'est quand il cesse de vivre, le 5 mai 1821.

Y a-t-il une personne qui ait observé ces couchers de soleil, et qui puisse me dire comment ils se présentent ? Il me semble que l'endroit le plus convenable pour se placer serait au pied de l'obélisque de la place de la Concorde. Vaut-il mieux se placer ailleurs ?

Si quelqu'un désire faire l'observation, sans attendre le 5 mai, il suffirait de considérer le coucher de la lune, qui a lieu deux fois par mois, dans l'arche de l'arc de triomphe. Pour avoir les jours et les heures, on peut consulter l'*Almanach du Bureau des longitudes.* Les jours sont ceux où l'*Almanach* donne 16 degrés pour la déclinaison boréale de la lune (déclinaison marquée avec le signe +). Il arrivera d'habitude qu'on ne trouvera 16 degrés pour aucun jour, mais alors on trouvera pour un certain jour moins de 16 degrés, et plus de 16 degrés pour le jour suivant, ou inversement : on prendra, suivant les cas, l'heure du coucher pour l'un d'eux, ou pour tous les deux. L'observation ne pourra pas réussir tous les mois, parce que la déclinaison de la lune change très vite.

A défaut d'autre indication, je serais bien aise qu'on me dise quelle est la largeur de l'arche de l'arc de Triomphe ; cela me permettrait de prévoir par le calcul la forme que présente le coucher du soleil, suivant qu'on s'éloigne plus ou moins.

VICO BELTRAMI.

—

Napoléon a-t-il pleuré (LX, 50, 124, 181, 405, 505). — Il me paraît excessif d'écrire, comme je lis col. 506, que « Il n'y a peut-être pas d'homme qui ait versé des larmes plus souvent que Napoléon ». Si l'on disait qu'aucun homme n'a fait couler plus de larmes, à la bonne heure. Quoi qu'il en soit, admettons que, comme tout être humain, Napoléon ait largement usé de la faculté de pleurer, cela n'impliquerait pas nécessairement une grande sensibilité. Au contraire, les gens qui pleurent si aisément se consolent de même une fois la secrétion tarie. Puis, pleurer une personne chère est une façon de parler. Louis XIV pleurait le plus facilement du monde et n'a jamais passé pour un modèle de sensibilité. Dans les dernières années de sa vie Marlborough était atteint d'une véritable incontinence lacrymale, et certes il ne se distinguait pas par les vertus qui rendent l'homme aimable. La facilité aux larmes est une faiblesse physique, or il y avait un peu du dégénéré chez Louis XIV ; quant à Marlborough de légères et fréquentes apoplexies l'avaient fort déprimé. Mais Napoléon ne fut ni un dégénéré ni un aspirant au gâtisme.

H. C. M.

—

Napoléon et son « pauvre oncle » (LX, 611) — C'est dans un article de M. Albert Vandal, publié par la *Revue de Paris* du 15 janvier 1896 sous le titre : *Napoléon à Dresde*, que se trouve la ré-

ponse à la question posée. Avant d'entreprendre cette campagne de Russie qui fut si désastreuse, Napoléon, encore au faite de sa puissance, s'était arrêté à Dresde, où il séjourna du 16 au 29 mai 1812. Le récit que donne M. Albert Vandal de ce séjour est plein d'intérêt. Il fait la description de ces dîners où se rencontraient à la table de l'empereur des Français, avec quelques personnages de moindre importance, le roi et la reine de Saxe, l'empereur et l'impératrice d'Autriche, et tout à la fin le roi de Prusse. Lorsque tout le monde était réuni, la porte s'ouvrait de nouveau à deux battants et l'huissier annonçait : « l'empereur » :

Il entrait gravement, dit M. Albert Vandal, le front épanoui ou soucieux, suivant les jours, saluait à la ronde, distribuait quelques paroles, et l'on se formait en cortège pour aller à table. Un officier de sa maison, dont l'appartement donnait sur la galerie où passaient les souverains, vit plusieurs fois le défilé et le décrit ainsi : « Napoléon, son chapeau sur la tête, marchait le premier ; à quelques pas derrière lui s'avançait l'empereur d'Autriche, donnant le bras à sa fille l'impératrice Marie-Louise, ce qui pourrait expliquer pourquoi ce monarque avait la tête nue ; les autres rois et princes qui faisaient partie de ce cortège, au milieu duquel se trouvaient aussi la reine et les princesses de Saxe, suivaient les deux empereurs chapeau bas. (1) » Seule l'impératrice d'Autriche manquait à cette figuration ; alléguant sa faible santé, elle se faisait d'ordinaire conduire directement à la salle du repas dans un fauteuil roulant, et cette manière d'échapper au cérémonial napoléonien semblait une protestation.

A table, les convives étaient peu nombreux ; en dehors des souverains, quelques princes de la Confédération, quelques grands dignitaires français, invités à tour de rôle. Le service était magnifiquement réglé, correct et rapide, « la chère exquise » (2) ; sur la table, une efflorescence de cristaux, de hautes pièces d'orfèvrerie d'un travail rare, une architecture d'argent et de vermeil, le merveilleux service dont la ville de Paris avait fait cadeau à Marie-Louise lors de ses noces. L'empereur Napoléon, servi par ses pages, présidait au repas avec aménité. A cette heure, ses traits se déridaient toujours : il devenait expansif et causeur, se trouvant bien avec ses hôtes et savourant le bonheur de vivre en famille avec la maison d'Autriche. Par ce contact, il pensait se rattacher plus étroitement aux dynasties légitimes et s'assimiler aux Bourbons, à la lignée de rois avec laquelle il se découvrait maintenant des liens inattendus. C'est à Dresde, dit-on, qu'évoquant un jour les souvenirs de la Révolution, il déclara que les choses eussent pris un autre cours si *son pauvre oncle* avait montré plus de fermeté. Le pauvre oncle, c'était Louis XVI : Napoléon était devenu son petit-neveu par alliance en épousant Marie-Louise, et s'honorait volontiers de cette parenté rétrospective. (pp. 294 295).

(1) Lieutenant-colonel Baudus, *Etudes sur Napoléon*, 338.

(2) *Bulletin de Vienne* transmis le 3 juillet par le secrétaire d'ambassade La Blanche.

On goûtera d'autant plus la saveur de ce récit qu'il émane d'un historien qui ne passe point pour être hostile à Napoléon et au régime impérial. Quinze mois plus tard, plusieurs des convives de 1812 se retrouvèrent face à face à Dresde, mais non plus autour d'une table chargée de mets succulents, sur un champ de bataille, le beau-père et le gendre dans des camps opposés.

Apparemment Napoléon avait oublié sa gasconnade de Dresde, lorsque quelques années après, à Sainte-Hélène, il dit à l'un des confidents de sa pensée, qui en a publié le récit autorisé et revu par l'ex-empereur, (1) qu'un jour Mme Campan lui avait raconté que, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, quand les femmes de Paris, conduites par Maillard et Théroigne de Méricourt, firent irruption dans le palais de Versailles, on vit un homme s'enfuir précipitamment de la chambre de la reine, et que cet homme était M. de Fersen. Singulière manière de la part de Napoléon de témoigner de son respect pour la mémoire de sa tante, de sa « pauvre » tante Marie-Antoinette !

Félix Raesler.

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; LII ; LIV à LVII ; LIX ; LX, 14, 178, 232, 343 510). — Le collègue H. R. a raison ; les réponses affirmatives à la question s'allongent outre mesure. La Révolution n'a pas inventé l'idée de patrie ; tout au plus nous a-t-elle légué le patriote, et ce n'est peut être pas

(1) M. de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de 1823, tome VI, pp. 305 et suivantes.

ce qu'elle a fait de mieux. Voici après tant d'autres, une preuve du sentiment de patrie exprimé au XVI° siècle. On connaît l'anecdote relative à la rencontre assez douteuse de Charles de Bourbon et de Bayard mourant, le soir de la bataille de Pavie. Le *Loyal Serviteur* n'a pas dit un mot de cette rencontre, mais Guillaume du Bellay la raconte ainsi : « Le duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuite de notre camp, le vint trouver et dit audit Bayard qu'il avoit grant pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayard luy feit réponse : « Monsieur, il n'y a point pitié pour moy, car je meurs en homme de bien, mais j'ay pitié de vous veoir servir contre vostre prince et *vostre patrie* et vostre serment ». Voilà la forme historique sous laquelle le mot est connu. Vrai ou non, il n'en reste pas moins que Du Bellay avoit en lui ce sentiment de la patrie, et que la trahison de Charles de Bourbon le révoltait. E. GRAVE.

*
* *

Il paraît incontestable que l'idée de patriotisme s'est profondément modifiée en France depuis la Révolution. Au XVII° siècle Condé et Turenne ont successivement porté les armes avec les Espagnols contre la France. Au XVIII° les émigrés ont servi dans les armées coalisées contre leur pays. Nul, au XIX° siècle n'eût osé imiter cet exemple. LOUIS MÉRITENS.

*
* *

Qu'on m'excuse de revenir sur cette question que M. H. R. lit, dit-il avec raison, avec une stupeur toujours croissante, dans l'*Intermédiaire*, mais je trouve à ce sujet, dans mes notes, une appréciation du patriotisme de deux grands écrivains, Montesquieu et J.-J. Rousseau, qui me paraît apporter une utile contribution aux articles précédents :

Montesquieu. Il était très patriote. Il n'a fait aucune déclamation sur l'idée de Patrie, mais la manière dont il entend l'essence des 3 gouvernements est d'un patriote ardent, analogue aux Romains de Plutarque et aux patriotes de 1792.

J. J. Rousseau est très patriote aussi et d'une façon après tout peu différente. Il est patriote républicain et Montesquieu nous a prouvé que c'est la plus haute manière d'être patriote et la seule manière d'être républicain.

Ajoutons, au risque de paraître paradoxal, que Voltaire lui-même qui n'avait aucunement l'idée de patrie et aucun patriotisme, ayant bavé sur Jeanne d'Arc et félicité son ami le roi de Prusse de ses victoires sur les Français, Voltaire qui avait peu de goût pour sa patrie et peu de goût pour les gens qui aiment la leur, nous prouve que cette idée existait avant la Révolution puisqu'il la combattait, ainsi que beaucoup d'autres aussi respectables. DEHERMANN.

*
* *

Au commencement de mai, M° Frantz Funck-Brentano donnait l'article suivant dans l'*Echo de Paris* :

« Le mot et l'idée de Patrie »

En ce 8 mai, anniversaire du jour glorieux où, sous la poussée victorieuse de Jeanne d'Arc, les Anglais levèrent le siège d'Orléans, il paraîtra de circonstance d'en parler.

Nous remontons à une origine lointaine, aux origines mêmes de la France moderne, à ces terribles VIII° et IX° siècles où, sous l'action destructive des invasions barbares, Normands, Huns, Hongrois, Sarrasins, la société entière fut détruite. On était la proie d'une terreur incessante. Les ravages furent tels que toutes les villes furent ruinées ; imagine-t-on ce qu'un pareil fait représente d'égorgements et de saccages ? Il n'y a plus de pouvoir organisé, plus de commerce, ni d'échanges, ni d'industrie. On fuit les voies de communications qui ne charrient plus que le pillage et l'incendie. L'homme transporte sa demeure dans l'intérieur des terres, dans la retraite inaccessible des forêts.

Le travail de réorganisation sociale se fit autour de la seule force organisée qui demeurât intacte : la famille. La famille prend la place de l'Etat. Petit Etat qui se gouverne entre ses frontières, dans son « finage », sous l'autorité du père de famille. L'ensemble des personnes qui vivent sous l'autorité du père de famille est appelé dans le texte du X° siècle *familia*, et le territoire, le « finage », sur lequel s'exerce cette autorité, est appelé *patria* (*pater*, père).

La famille se développe ; parents, serviteurs, clients dévoués se groupent autour du chef, autour du seigneur, chef de famille. Cette famille « majeure » se nomme une *mesnie*. Et le territoire sur lequel s'étend l'autorité du chef de cette mesnie, issue du père, chef de famille, se nomme *patria*.

La mesnie se développe à son tour et produit le fief, à la tête duquel est placé le baron féodal, dont l'autorité est, comme on voit, issue de celle du père de famille, et le territoire du fief, se nomme *patria*.

Enfin, l'on sait comment, à la fin de ce xe siècle, de l'autorité du baron féodal sortit celle du roi de France, conservant les caractères du père de famille de qui il était issu. Au xviiie siècle encore, La Bruyère dira : « Nommer un roi père du peuple, c'est moins faire son éloge que donner sa définition » Et c'est ainsi que l'ensemble des territoires sur lesquels s'exerça l'autorité du roi s'appela *patria*.

A propos de la naissance de Philippe-Auguste, le 21 avril 1165, M. Luchaire a très justement fait remarquer à quel point le sentiment de l'unité nationale se traduisait dès cette époque en la personne du roi. Un étudiant parisien, Pierre Riga, a raconté la scène ; il a montré la maison du roi, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, entourée de palatins et de bourgeois qui attendent fiévreusement la délivrance de la reine. C'est un fils ! La reine pleure de joie ; la nouvelle vole de bouche en bouche ; elle court d'une extrémité de la France à l'autre avec une rapidité surprenante, « car bien que la chambre royale fût close, dit Riga, des impatients ont trouvé le moyen d'y regarder par une fente et d'apercevoir l'enfant », Paris s'éveille dans la joie ; les rues et les places s'illuminent. Les trompettes retentissent au coin des carrefours ; les cloches sonnent à toute volée dans les hautes tours des églises. Un étudiant anglais, le futur historien Giraud de Barri, dormait profondément lorsqu'il fut éveillé aux bruits et aux lumières de la rue.

« Je saute de mon lit, écrit-il, je cours à la fenêtre et j'aperçois deux pauvres vieilles qui, portant chacune un cierge allumé, gesticulaient et couraient comme des folles. Je leur demande ce qu'elles ont :

« Nous avons un roi que Dieu nous a donné, répond l'une d'elles ; un superbe héritier royal, par la main de qui votre roi, à vous, recevra un jour honte et malheur!... »

Voilà des joies et des émotions auxquelles notre pauvre France n'est plus habituée !

M. Luchaire ajoute : « Les populations les plus éloignées de Paris avaient déjà le sentiment — si vague fût-il — de l'unité morale du pays français ; elles sentaient qu'elles faisaient partie d'un corps dont le roi de France était la tête. La correspondance de Louis VII est remplie des témoignages de cette solidarité plus forte que le lien féodal ».

Dès la fin du xiiie siècle, un siècle et demi avant Jeanne d'Arc, Philippe le Bel donna de l'idée de patrie la définition la plus précise et la plus forte que nous puissions souhaiter. Les armes françaises viennent d'éprouver, le 11 juillet 1302, le terrible désastre de Courtrai. Dès le 29 août, de Paris, s'adressant au clergé de France, Philippe le Bel lui peint la situation du pays en lui demandant de contribuer par des subsides à la défense de la patrie : « Réfléchissez bien, dit le roi aux prélats de son royaume, que c'est de vos affaires à vous, à chacun d'entre vous, qu'il s'agit, que chacun d'entre vous y a intérêt ; aussi, en appliquant toute votre affection, tous vos efforts à la défense de cette patrie qui vous a vus naître — de cette patrie pour laquelle la tradition vénérée des ancêtres nous a appris qu'il fallait combattre, en en préférant l'amour même de nos enfants, — nous vous demandons de nous venir en aide par les subsides les plus forts dont vous pourrez disposer... »

Ce texte remarquable, d'une précision et d'une clarté absolues, est conservé aux Archives nationales, dans le Trésor des chartes ; je l'ai publié, pour la première fois, en 1891, dans la collection des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

L'idée de patrie remonte donc, tout au moins, au xiiie siècle, et est, comme on voit, bien antérieure à Jeanne d'Arc.

. . . .

On a prétendu souvent que l'idée de patrie datait de la Révolution. Voici, pour nous borner à un seul mais au plus important témoignage, ce que, au xviie siècle, disait Bossuet, dans sa *Politique*, au chapitre qui traite précisément de l'amour de la patrie :

« Il faut être citoyen et sacrifier à sa patrie, dans le besoin, tout ce qu'on a de plus précieux ».

J'ai retrouvé dernièrement cet article de M. Funck-Brentano, et il m'a paru répondre si victorieusement à ceux qui veulent faire croire que nos aieux étaient des barbares étrangers aux plus nobles sentiments, et particulièrement à celui de Patrie, que je n'ai pas hésité à le communiquer malgré sa longueur, persuadé qu'il intéresserait tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* ..., et pourrait clore la question.

D'ailleurs c'est bien pour l'histoire que l'on peut dire que « la vérité est en marche ». — Chaque jour quelque falsificateur — et non des moindres ! — est pris en flagrant délit de mensonge. Chaque jour cette partialité est démasquée.

Pour n'en citer qu'un exemple, vous pouvez lire dans la bibliographie du n° du 30 septembre de notre *Intermédiaire* «... que le Dr Cabanès met à néant l'assertion de Michelet, que le moyen âge fut celui de la crasse ; il prouve qu'on se baignait énormément au moyen-âge, et que l'Eglise n'était pas la dernière à inviter l'homme à se laver — ce qu'il

fait de moins en moins dans le siècle de lumière où nous vivons... »

Les meilleurs nourrissons de l'*Alma Mater*, eux-mêmes, avouent dans leur loyauté qu'ils ont été trompés.

Au surplus, puisqu'il s'agit de patriotisme, il me semble que le véritable ne devrait pas consister à dénigrer le passé de son pays, ni à faire dater la Patrie de 1789, mais au contraire à l'exalter jusque dans les siècles les plus reculés et à en célébrer toutes les gloires ! A. B. L.

—

Louis-Philippe et le Comte de Chambord : Une protestation du duc d'Orléans (LX, 386, 507, 624. — Le texte de la soi-disant protestation du Duc d'Orléans au sujet de la naissance du Duc de Bordeaux est connu depuis longtemps ; tous les contemporains en ont parlé dans leurs mémoires à commencer par mon grand'père le lieutenant général de Reiset. Mais tous s'accordent à déclarer que personne ne supposa une minute que Louis-Philippe ait pu en être l'auteur, quelque déplaisir que lui eut causé la naissance du fils du Duc de Berry. Il avait signé du reste avec Marie-Amélie et Madame Adélaïde l'acte de naissance dressé par le chancelier Dambray le 29 septembre, acte qui contenait la déclaration formelle des témoins déclarant « qu'ils ont vu l'enfant non encore détaché de la mère, » — Après avoir donné son approbation à un document aussi précis, une protestation eût été non seulement odieuse, mais absurde. — Ce factum ne fut pris au sérieux par personne, et le chevalier de Cussy, dont les mémoires viennent d'être publiés, rapporte un propos du duc de Rovigo qui mérite d'être cité : « Les détails que je tiens du duc d'Albuféra, témoin officiel de la naissance, disait le maréchal, me suffirait à repousser toute supposition de grossesse ! » Vicomte DE REISET.

—

« Le Roi est mort .. Vive le Roi » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 446, 402, 464, 521, 629, 690 ; LX, 508). — Colonne 403, ligne 30, lire baron *J.* de Witte et non *G* de Vitte.

***

On trouvera dans la *Revue critique des idées et des livres*, *VII*, pp. 65 et suivantes, (85 rue de Rennes) une rectification importante du marquis de la Tour du Pin-Chambly du volume que M. Joseph du Bourg a consacré récemment aux *Entrevues des princes à Frohsdorf*. Elle comporte la réfutation d'une erreur de fait et des critiques d'appréciation, et, avec l'autorité d'un témoignage, répond d'une part à la question posée dans l'*Intermédiaire* et de l'autre à l'une au moins des digressions qui ont suivi : Je cite très brièvement pour donner idée de l'importance de cet article que je ne songe même pas à résumer ici.

Le Marquis de la Tour du Pin et le Comte Albert de Mun, après avoir fait interdire une adresse au comte de Paris dont la rédaction leur avait paru trop « monarchie de Juillet » n'en pensèrent pas moins que l'Europe

ne pouvait voir, sans songer au lendemain autant qu'à la veille, disparaître le chef de la maison de Bourbon.

... mais son nouveau chef et ses aînés étaient là, conduisant le deuil de leur oncle. Princes devenus étrangers à la France, liés à d'autres couronnes, ils ne pouvaient guère songer à celle-ci, ni s'y croire appelés par la nation et ils n'en firent pas mine...

... C'est à celui-ci (le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia)... qu'au sortir de la messe nous (la Tour du Pin et Mun) apportâmes un projet de dépêche destiné à la presse pour lui apprendre que nous saluions désormais en Mgr le comte de Paris le chef de la Maison de France, — *jetant encore une fois ainsi aux échos le vieux cri de* : « *le Roi est mort. Vive le Roi !* » — le duc, ému, hésita un moment : « Pourquoi moi ? » dit-il, comme de Mun lui tendait le papier. — « Quand le Roi n'est pas là, c'est au plus grand seigneur présent à parler pour nous tous, » fis-je aussitôt. Et le duc signa, et la dépêche partit.

Et ailleurs :

... ancien hôte des résidences de Frohsdorf et de Goritz, je me rappelle y avoir entendu dire au Prince : « *Ce n'est pas au Roi à désigner son successeur.* Ainsi l'on a eu tort de faire abdiquer mon grand-père, Charles X, en ma faveur : il devait simplement abdiquer. » C'est ce principe et la fidélité à le maintenir qui donnent la clef de l'absence de testament politique et celle des dispositions relatives au caractère des obsèques, que l'on reprocha tant à la mémoire du comte de Chambord. Il avait au plus haut degré le sens de la responsabilité et savait dès lors où elle s'arrête : au seuil de l'avenir, dont

le mort ne peut saisir le vif, lorsqu'il s'agit non d'un bien mais d'un peuple. Il avait dit une autre fois : « La parole est à la France, l'heure est à Dieu ! » Quand l'heure de Dieu fut venue, il laissa la parole à la France.

A. B. N.

*
* *

Voir dans le livre de M. Ernest Daudet sur le duc d'Aumale, un curieux débat entre le prince et le comte de Paris ; celui-ci voulait s'appeler Philippe VII et son oncle voulait qu'il s'appelât Louis-Philippe II.

—

Enfants naturels de Napoléon III (XLVI). — **L'enfant de Marguerite Bellanger** (XLVIII, 668, 675). — **Les comtes d'Orx et de Labenne** (LX, 451, 570, 626). — Pour ce qui a trait au comte d'Orx que l'auteur de la réponse croit (p. 451) mort ou disparu, voici ce que je copie dans l'*Annuaire mondain illustré des Landes 1908*.

Orx (comte d') maire de Saint-André-de-Seignaux, et comtesse, Chateau de Castets à Saint-André de Seignaux. Chateau d'Orx à Cap-Breton. Enfants : Fernand ; Amélie, mariée à M. Gémain-Darrigrand ; Antoinette.

Napoléon III fit faire de grands travaux de dessèchement de l'étang et des terrains marécageux qui s'étendaient au loin sur le territoire de la commune d'Orx et partie dans celle limitrophe de Labenne, il créa ainsi le domaine d'Orx. Il en fit don plus tard au comte Walewski.

A la mort de Walewski, ce domaine fit retour à Napoléon qui le donna ensuite aux frères Burc, d'où le nom de comte d'Orx pour l'un et de comte de Labenne pour l'autre.

E. L. E.

—

Les statues du pont de la Concorde (LX, 333, 413, 466, 517, 632.) — Victor Bart, auteur de la *Notice* indiquée LX, 517, a conté succinctement la même histoire des statues décapitées dans l'*Echo de Versailles* du 6 mars 1892, et en a fait l'objet d'une communication a la vingtième réunion des délégués des sociétés des beaux-arts des départements en 1896 L'*Echo de Versailles* du 19 avril 1896, donne à ce sujet un extrait tiré du *Journal officiel* du 11 avril, du Rapport de Henry Jouin.

SGLPN.

—

Adjudant du Palais des Tuileries (LX, 557, 630). — Les adjudants du palais, sous les ordres du gouverneur, étaient chargés de surveiller les travaux des jardiniers, tapissiers, etc., et d'examiner les travaux à faire ; ils n'avaient aucun rapport avec le service d'apparat, dirigé par le Grand Chambellan (3e service de la maison du Roi) mais relevaient du Grand-Maître de France (2e service). Ils s'occupaient non des réceptions, mais des immeubles, du matériel, des meubles, des jardins. Pour donner une idée de l'importance des fonctions, voici quelques titulaires : 1809 : Comte de Fleurieu, sénateur, conseiller d'Etat, gouverneur ; Auger, chef d'escadrons, adjudant. — 1825 : Comte de Lardenoy, lieutenant général- gouverneur ; chevalier de Pion, adjudant du service extérieur ; comte de Brossard, adjudant du service intérieur.

D'autres palais que les Tuileries avaient des adjudants. Certains avaient des sous-gouverneurs, grade intermédiaire entre gouverneur et adjudant.

OURS D'AQUITAINE.

—

Château de la Hunaudaye et abbaye de Saint-Aubin (LX, 448). — La question posée me suggère une réflexion à propos de ce château que j'ai visité plusieurs fois.

C'est un joli spécimen de l'architecture militaire du moyen-âge qui a été détruit en partie pendant la Revolution, mais dont les ruines forment encore une curiosité des plus intéressantes.

Malheureusement, on en a hâté la destruction en employant, il y a quelques années, les pierres pour construire à proximité une maison d'habitation.

Non content d'avoir contribué ainsi à la destruction d'un monument qui devrait être, s'il ne l'a été depuis, classé comme monument historique, le propriétaire de ces ruines a établi un contrôle à l'entrée du parc et perçoit, comme dans les théâtres, un droit d'entrée, puis il fait remettre aux visiteurs une carte ainsi conçue :

Visite des ruines du Château de la Hunaudaye.

Prix d'entrée : 0 fr. 50 par personne.

Je ne discute pas le droit de ce propriétaire, mais il y a là une coutume qui tend à se généraliser en Bretagne où les curiosités artistiques et naturelles deviennent un objet de spéculation, de telle sorte que le touriste voyage moins librement aujourd'hui dans les forêts ou sur les bords de la mer qu'il ne pouvait le faire autrefois.

C'est peut-être le progrès, mais il me semble pénible de voir les descendants des anciens preux bretons se transformer en impresarios, et l'appât du lucre détruire nos trésors artistiques.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

La légende de l'abbaye d'Orval (LX, 442, 518, 576). — On peut se demander si cette prophétie est authentique, et si elle est ancienne. Il est facile de répondre à la seconde question. J'ai connu dans ma jeunesse des vieillards qui l'avaient lue et apprise par cœur en 1812, et le texte que je leur mettais sous les yeux était bien conforme à celui dont ils gardaient encore un si fidèle souvenir. Il y a encore dans ma famille une copie manuscrite, écrite par ma mère en 1840 sur un livre imprimé en 1816, et qui la donnait. Le texte en est bien identique à celui publié depuis. On ne peut donc, ou plutôt comme mon témoignage peut n'être pas accepté, je ne puis personnellement douter que le texte de la légende ou prophétie ne remonte au moins en 1812. Logiquement et historiquement, je ne puis aller plus haut.

La prophétie est-elle authentique ? C'est une question à laquelle on pourra seulement répondre d'une manière adéquate quand tous les événements qui y sont annoncés se seront réalisés. Il ne suffit point, en effet, qu'une prophétie se réalise, dans les points qui appartiennent maintenant à l'histoire, pour en inférer qu'elle devra s'accomplir avec la même exactitude dans l'avenir. Et à ce sujet voici une petite anecdote qui montre bien avec quelle prudence il faut accueillir les prophéties, même celles qui se sont partiellement vérifiées. En novembre 1900, j'avais connaissance d'une prophétie disant que la première année du siècle mourrait un roi, un président de République et le Pape. Nous attendîmes, et en 1901, la première année du siècle, mourait à la fin de janvier la reine d'Angleterre. Au mois de juin, Mac-Kinley tombait sous la balle d'un assassin. Restait le Pape, dont il semblait logique d'attendre la fin. Léon XIII a vécu jusqu'en 1903. Et cependant la prophétie avait eu raison sur les deux premiers points.

L'*Almanach Hachette* a cité dans une de ses années, je ne me rappelle plus laquelle, la prophétie dite d'Orval, et donne de cette légende de larges extraits qui s'arrêtent à ces mots « .. et la Gaule, vue comme délabrée va se rejoindre ». Il termine là sa citation, probablement par pudeur républicaine, car le texte continue ainsi : « Le vieux sang de la Cap terminera encore de longues divisions. Venez jeune prince, quittez l'île de la captivité, joignez le lion à la fleur blanche, venez...» L'Almanach n'a pas osé évoquer cet avenir monarchiste et légitimiste et s'est arrêté prudemment sur le seuil.

ALBERT BATTANDIER.

—

Ernest Joachim du Châtelet (LX, 448, 558). — Duchâtelet ou du Châtelet, dont les articles d'archéologie parisienne publiés dans *le Siècle* de Léonor Havin, sous le pseudonyme de Louft, ont obtenu jadis un grand et légitime succès, est mort, je crois, peu avant 1870. Jules Levallois, dans ses *Physionomies de la Bohème* (voir le journal *le XIX° Siècle*, 8 juin 1887 : série d'articles non réunis en volume), a donné d'intéressants détails sur cet érudit publiciste et son inséparable ami Bobley, deux « naufragés de la vie ».

Duchatelet, (sans á), avait été quelqu'un, écrit Jules Levallois. Il avait collaboré au *Globe*, au *Constitutionnel*, lorsque ce dernier était libéral. Un jour, la passion de l'absinthe l'avait saisi, et la dégringolade s'en était suivie. M. Havin recueillit Duchatelet au *Siècle*, probablement sur la recommandation de Privat d'Anglemont, et lui confia les notices d'archéologie parisienne, dont il se tira fort bien. Dans ce qu'on pourrait appeler ses moments de trève, il faisait preuve d'une instruction très solide, très étendue... J'avais perdu de vue depuis longtemps ces singuliers personnages (Duchatelet et Bobley), lorsque j'appris la mort de Duchatelet. Sa minuscule signature (Louft) avait peu à peu disparu du *Siècle*, et il faisait plus que jamais des stations prolongées chez Trousseville, le trop célèbre liquoriste dont la boutique était située rue Saint-Jacques, en face de la rue des Mathurins (aujourd'hui rue

du Sommerard). On m'a dit que, par un soir de neige, il s'y attarda, et, saisi de froid en sortant, fut emporté par l'apoplexie.

ALBERT CIM.

—

Flora Fabbri (LX, 561). — Petite-fille et fille de danseurs italiens renommés, Flora Fabbri, dont le nom indique suffisamment l'origine, était née à Florence et suivit la carrière paternelle. Elève de Carlo Blasis, elle débuta avec succès à Venise, puis parcourut toute l'Italie, toujours bien accueillie par le public. « A Parme, dit un biographe italien, Marie-Louise détacha de son bras un bracelet dont elle lui fit présent, et à Trieste l'évêque-prince de Montenegro, le vladic Pierre Petrovich Niegosch, se montra un des plus fervents admirateurs de ce talent exceptionnel ». Flora Fabbri se fit applaudir aussi à l'étranger, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Espagne. Elle avait épousé un danseur français nommé Louis Bretin lorsqu'elle vint à Paris en 1850 et parut à l'Opéra, où elle ne fit pour ainsi dire que passer, car elle n'y resta pas plus de deux années. On la voit, entre autres, danser dans le divertissement de la *Favorite*, reprendre le rôle créé par Fanny Elssler dans le ballet de *Paquita*, puis danser dans *Zerline* ou *la Corbeille d'oranges*. Dès 1852 il n'est plus question d'elle et elle part pour Madrid. On lui reprochait d'avoir plus de vigueur que de grâce et de se livrer à des espèces de tour de force, quoique Jules Janin écrivît, en parlant d'elle, qu'elle dansait « avait les pieds, avec le regard, avec le cœur, avec les sens ». Elle n'était sans doute plus dans l'extrême jeunesse lorsqu'elle vint se produire devant le public parisien, car très peu d'années après elle renonça à la scène et se retira dans une campagne qu'elle possédait à Robella, dans la province d'Asti.

Quant à l'artiste auteur de sa statuette, le sculpteur Fauginet, je ne saurais rien dire de lui.

ARTHUR POUGIN.

—

Galliffet. — (LX, 4, 131, 245, 310, 354). — L'*Eclair* publie la lettre suivante :

Pau (B.P.), le 10 juillet 1909.

Monsieur,

Je viens de lire les notes biographiques que vous consacrez dans l'*Eclair* à M. le général de Galliffet. Voulez-vous me permettre quelques précisions ? Le R. P. Labat, dans le « Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique », tome cinquième (page 166), consigne ce qui suit :

« Le lendemain (10 janvier 1701), nous allâmes saluer M. de Galifet qui commandait toute la colonie du Cap en l'absence de M. du Casse, gouverneur, qui était allé en France... M. de Galifet était un gentilhomme provençal, tout plein d'esprit. Je le connaissais pour l'avoir vu à la Martinique, capitaine d'une compagnie détachée de la marine. Il avait été envoyé vers la fin de 1695 par le comte de Blénac, pour commander à Sainte-Croix après la mort du Sr*** qui en était gouverneur. La Cour le nomma quelque temps après au même gouvernement. Il accompagna sa colonie quand on la transféra à Saint-Domingue, il fut établi commandant au Cap. Nous avions vu, en passant par ce quartier-là, les grands établissements qu'il y avait et quelques-uns de ceux qu'il commençait à y faire qui, joints au pillage de Carthagène, lui ont produit des biens immenses. Comme nous le connaissions parfaitement et que notre Supérieur général était de son pays, il nous reçut très bien et nous fit un millier et plus de civilitez, verbales s'entend, ce que je crois devoir remarquer ici, parce qu'il est du devoir d'un Ecrivain de dire les choses comme elles sont et de conserver religieusement les caractères des personnes et de leurs Païs.

J'écrivis au général de Galliffet alors qu'il commandait le 12e corps et, en lui transcrivant le récit du Père Labat, je lui demandai s'il existait un lien de parenté entre lui et le Galiffet de Saint-Domingue. Il me répondit que ce dernier était son arrière grand-oncle et que l'hôtel du faubourg Saint-Germain, occupé par sa sœur la comtesse d'Imécourt, provenait de son héritage.

Le général de Galliffet, en longeant les côtes de Saint-Domingue, à l'aller a pu contempler les Mornes au pied desquels se trouvaient les propriétés de son grand-oncle, mais ce que je puis certifier, c'est que le retour après Puebla se fit par la Martinique. J'y ai vu débarquer le commandant de Galliffet marchant péniblement, soutenu par deux béquilles. Si les canons ont été chargés jusqu'à la gueule de cigares de la Havane, c'est à la Vera-Cruz où il était peut-être plus facile de se les procurer qu'à Santiago où, encore une fois, le général n'a pas fait escale.

Tout ceci n'a, du reste, qu'une bien minime importance.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PELLERIN DE LATOUCHE.

—

Famille de Hochepied (LX, 559). Voir à ce sujet des renseignements très nombreux dans *la Revue Heraldique*, 1906 et 1907 : tomes XXIII, p. 325 et

suiv. ; XXIV, 76 ; XXV, 101. Cette Revue existe à la Bibliothèque nationale et à Sainte-Geneviève ; le dépôt pour le commerce est chez Paul, libraire, 28 rue des Bons-Enfants. OURS D'AQUITAINE.

—

Le fils de Michelet (LX, 443, 535, 639). — Le véhément plaidoyer de M. Lucien Delabrousse, en faveur de Michelet, projette bien quelque lumière sur tels détails importants ; il est loin, pourtant, me semble-t-il, de dissiper toutes les obscurités et de détruire toutes les allégations articulées.

M. Delabrousse me permettra-t-il de lui demander *relativement à Charles Michelet* comment expliquer que son père, qui fit tout pour l'instruction d'autres membres de sa famille, ait d'abord exclu celui-ci d'un pareil bienfait, et ensuite laissé végéter jusqu'à sa mort à l'autre bout de la France, dans un emploi de subalterne ?

Que penser aussi de la scène que le père aurait faite, lorsqu'il vit « le cadavre de son fils entouré de cierges et tenant un crucifix ? » — A-t-on des documents prouvant que c'est là une invention ? Je demanderais des pièces sérieuses, non des déclamations, même anticléricales.

Relativement à la première femme de l'historien on a écrit : « jamais créature humaine ne fut plus maltraitée, plus humiliée, plus dédaignée que cette pauvre femme ne le fut par Michelet. Il la trompait indécemment, sans ménagement ». M. Y. ajoute que la malheureuse avait à peine disparu qu'un « revirement étrange » se produisit et que le mari se prit à se repentir et à aimer, après son trépas, celle qu'il avait tant contristée, pendant sa vie.

Effectivement M. Delabrousse apporte une affirmation attestant qu'il se souvint d'elle après sa mort et visitait sa tombe. Mais il ne dit mot de la conduite antérieure du coupable. Il renvoie bien, il est vrai, à quatre ouvrages qu'il reproche aux contradicteurs de n'avoir probablement point lus, semblant indiquer par là qu'on y trouverait un supplément lumineux à ses explications trop succinctes.

Je n'ai eu garde, on le conçoit, de négliger une source de renseignements que je devais croire pure et abondante ; mais je dois avouer que je n'ai guère été récompensé de mes recherches : je n'ai absolument rien découvert qui fût de nature à disculper l'accusé sur le point en question. J'ose donc demander à M. Delabrousse de me faire part de ses lumières, de nous dire si le mari de Pauline Rousseau fut vraiment le triste personnage qu'on nous a présenté. F. DARBLY.

***

Pour connaitre la vérité sur Michelet et ses enfants, il serait indispensable de consulter les *Mémoires* d'Alfred Dumesnil, gendre de Michelet ; mais je ne sais si ces *Mémoires*, annoncés, en 1878, par la librairie Maurice Dreyfous, ont jamais paru. Il serait indispensable aussi de consulter l'énorme correspondance (un millier de lettres) entretenue par Michelet avec Alfred Dumesnil et Eugène Noel, l'ancien bibliothécaire de la ville de Rouen, qui vivait à proximité de Dumesnil et en relations constantes avec lui, et qui a été, pendant plus de trente ans, intimement lié avec le grand historien. Cette correspondance se trouve, je le suppose, du moins, à la bibliothèque de Rouen.

A tort ou à raison, Mme Michelet, la seconde, passait pour ne pas avoir le caractère facile ; elle passe aussi, au dire de quelques-uns, pour avoir exercé sur Michelet, — dont elle a, parait-il encore, tripatouillé les derniers volumes, — une funeste influence. Il faudrait donc, dans l'espèce, entendre l'autre cloche : la cloche Dumesnil-Noel.

ALBERT CIM.

—

Le lieu de naissance de Jean Bart (LX, 441, 534, 578, 636). — Le texte de l'acte de baptême de Jean Bart, publié LX, 578, est fautif et doit être rétabli de la façon suivante :

Die vigesima secunda octobris 1650 Baptisavi Joannam, filium Cornelii Bart et Catharinæ Joussens, conjugum, natum pridie, susceporunt Joannes Bart et Maria Wilsens. Duqurkam (*sic*). — Sans en être sûr, nous croyons que ce dernier mot doit être la Dunikercœ (de Dunkerque).

Traduction : Le 22 octobre 1650, j'ai baptisé Jean, fils de Cornelius (ou Corneille) Bart et de Catherine Jaussens, mariés, ne la veille. L'enfant a été tenu sur les fonts baptismaux par Jean Bart et Marie Wilsens, de Dunkerque.

TH. COURTAUX.

Famille Thiboult (XL, 444, 583, 645). — Il existe bien actuellement des descendants des Thiboust, seigneurs de Durcet, du Grèz ou Groris, et Saint-Malo. (Les armoiries sont conformes) par le marquis de Forcy, député de l'Orne en 1850, qui avait pour arrière grand'mère, Marie-Magdelaine du Grèz, femme de Pierre-Antoine Le Febvre de Grafford, seigneur de Bunetot, etc.

Le marquis de Forcy avait hérité d'une partie de la terre de Durcet et avait acheté le château à la mort de son cousin Jacques Thiboust, marquis de Durcet.

Les petits-enfants du dit marquis de Forcy, sont actuellement :

le marquis de Forcy ;
le comte de Forcy ;
la comtesse de Saussine ;
la vicomtesse de Saussine, ma femme ;
la marquise de La Jonquière ;

Nous avons certain nombre de papiers concernant les Thiboust.

Pour les recherches plus modernes, nous avons un acte de partage passé à Mortagne en 1820 où sont mentionnés plusieurs représentants du nom de Thiboust.

Il reste à la disposition du correspondant pour plus amples détails.

Vicomte du Pont de Goult-Saussine.

—

Peut on être décoré de la Légion d'honneur sans l'avoir demandé ? (LX, 445, 586). — C'est une légende qui s'est accréditée parce que certains « types » qui n'y ont aucun droit et sont, par conséquent, inconnus de ceux qui confèrent, sont bien obligés de le faire ; quant aux autres, la demande en est faite par des amis, des collègues, des supérieurs ou des associations, et alors il n'y a pas de demande personnelle.

César Birotteau.

*
* *

Il est certain que l'étranger promu officier de la légion d'honneur a le droit de porter l'insigne de la décoration qui lui a été décernée, s'il est possesseur du diplôme.

Il est non moins évident qu'il a la faculté de ne porter que le ruban au lieu de la rosette si cela lui convient.

Qui peut le plus, peut le moins.

Eugène Grécourt.

Ex-libris de Massillon (LX, 282, 358, 542). — Je remercie M. Ambroise Tardieu de ses renseignements : ainsi il existe — outre les ex-libris *manuscrits* — deux ex-libris gravés au moins :

1° Armoiries de Massillon dans un ovale ; couronne de duc, crosse et mitre que surmonte un chapeau d'évêque.

2° L'ex-libris très simple que je possède et qui ne se compose que de ces trois lignes :

Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris D. D. Joannis -Baptistæ Massillon, Charomontis Episcopi. L. L.

—

Chapelles munies de cheminées (LX, 396, 547). — Il existe une chapelle munie d'une cheminée dans l'église paroissiale de Champeaux (Ille-et-Vilaine) autrefois collégiale, fondation des d'Epinay.

C'est la chapelle sud, bâtie en 1594, par Marguerite de Supeaux au-dessus de la crypte où avait été inhumé son époux. Jean d'Epinay. Elle servait de tribune.

Nunc abandonnée.

Jean des Pinoy.

—

Prière d'un moulin à prières (LX, 446). — Je puis certifier à M. R. Géral que les moulins contiennent d'autres prières. Les lamas brûlent des papiers sur lesquels sont inscrites les prières des fidèles, et ces prières montent au ciel dans la fumée du papier consumé.

P. M.

*
* *

« Oum Mami Padmé Houm » est l'universelle, et l'e sentielle prière du Boudhisme ; elle signifie « Oh ! le joyau dans le Lotus ! Ainsi soit-il ».

Monsieur Robert Geral trouvera d'amples renseignements sur la question dans *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet, et la Chine pendant les années 1846-45 et 46*, par l'abbé Huc, 2 vol. in-8°. Paris 1850 », et encore « L'*Empire Chinois*, par le même, 2 vol. in-8°. Paris 1854 ».

Le Larousse (*Grand dictionnaire universelle*) à l'article Oum... donne l'explication de ce vocable et fait de nombreux emprunts aux deux ouvrages de l'abbé Huc. E. L. E.

Le grec est-il une langue morte (LX, 501). — La question est fort complexe, car il faut envisager la prononciation, la phonétique, le sens des mots, l'alphabet. Or la prononciation, la phonétique, l'alphabet, n'ont pas changé. Les grecs modernes prononcent, écrivent le grec comme les grecs anciens, les lettres n'ont absolument pas changé. Seule leur traduction, ou plutôt leur sens a changé pour quelques-uns d'entr'eux : ce qui veut dire que le mot du grec moderne ne répond plus au mot du grec ancien. Donc, et malgré cela, le grec n'est pas une langue *morte*, c'est une langue qui s'est transformée dans quelques-uns de ses mots. De plus, elle est encore *parlée*, de nos jours, par *quinze millions* de Grecs. Quand une langue parlée est-elle donc une langue morte ? P. M.

* * *

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une langue morte ? Linguistiquement parlant, c'est une langue qui n'a plus de tradition orale : tel est le cas de l'étrusque, du gaulois, etc. A ce titre, le latin n'est pas une langue morte et le français actuel n'est autre chose qu'un dialecte latin, du xxᵉ siècle. Il n'en est pas de même historiquement parlant : la séparation des nationalités a fait envisager leurs idiomes respectifs comme des unités séparées ; nous distinguons en conséquence une langue italienne, une langue roumaine, une langue française, etc., et, à ce point de vue, il est parfaitement légitime de considérer le latin comme une langue morte.

En ce qui concerne le grec, quel que soit celui des deux points de vue auquel on se place, la réponse ne saurait être douteuse. De l'antiquité à nos jours, le grec n'a pas cessé un instant d'être parlé ; de plus, il existe une nation grecque, et qui se fait gloire d'être telle. Linguistiquement et historiquement, le grec n'est donc pas une langue morte.

Mais ici intervient un troisième point de vue, qui est le point de vue classique. L'enseignement du grec, comme celui du latin, est aujourd'hui donné dans les lycées suivant une méthode spéciale, qui n'est pas la même que pour les langues vivantes. Personne chez nous ne parle le grec ancien et l'étude de cette langue ne va pas, dans nos classes, au-delà des premiers siècles de notre ère. A ce titre, la dénomination de langue morte appliquée au grec n'est donc pas injustifiée.

Question de mots, comme on voit, sur laquelle il s'agit simplement de s'entendre, et qui ne prête à controverse que si l'on confond les points de vue.

Quant au grec aujourd'hui employé à Athènes, il y a lieu de distinguer celui qu'on parle de celui qu'on écrit. Ce dernier est si semblable au grec classique qu'un professeur de nos lycées sachant le grec ancien, peut sans grande peine comprendre à première lecture un journal athénien. Le premier serait beaucoup plus difficile pour lui et il aurait à faire un effort comparable à celui d'un latiniste voulant apprendre l'italien. H. P.

—

Le breton tiré du latin (LX, 561). — Je suis bien loin de savoir assez le breton pour affirmer qu'on n'y saurait trouver aucune influence latine. Mais de plus savants que moi ne l'ont jamais constaté.

Si le sol armoricain a gardé de l'occupation romaine des traces intéressantes, il ne semble pas qu'il en soit de même de la langue, rétive, comme la race elle-même, d'ailleurs, à toute intrusion étrangère. Le breton semble sans aucune parenté avec un idiome connu. A tout hasard, je donne ici quelques mots familiers, qu'il me paraît bien difficile de rattacher au latin :

Bara	pain	Créis	Milieu
Du	noir	Bléis	loup
gwen	blanc	Louarn	renard
ru	rouge	Marc'h	cheval
dour	eau	Ehi	chien
ty	maison	Dol	table
Pen	Tête	Eol	soleil
an Tad	Le Père	Coat	bois
Belek	Prêtre	Quéméné	tailleur
Men	Pierre	Bihen	petit
Toul	Trou	Kemper	confluent
Quénévo	au revoir (Portez vous bien)	Avalo douar	Pomme de terre
		etc., etc.	

BENEDICTE.

* * *

Sans dire que les mots bretons suivants viennent du latin, je puis signaler les ressemblances ci-après :

Cab (tête) latin *caput*, *kander* (blancheur) lat. *candor*, *leon* (lion) lat. *leo*, *noed* (gouttière) lat. *noccus* [Ducange], *pil* (chiffon,

loque) lat. *pilus*, *palos* '(prune sauvage) lat. *balosius* [Ducange], '*pis* (pois) lat. *pisum*, *stel* (ciel de lit) lat. *stella* (?), *tener* (tendre) lat. *tener*.

J'ajoute que les mots ci dessus qui n'ont pas laissé de « formes équivalentes » en français, en ont dans les patois de la Haute-Bretagne. On en trouve spécialement dans l'arrondissement de Saint-Malo. On pourra le voir dans une étude sur le patois de cette région, qui paraîtra vers la fin de l'année. CHARLEC.

—

Encore le père Loriquet (T.G., 528; XLIX; L; LIX; LX, 63, 184, 317, 364, 431, 590, 649). — Ne pourrait-on pas clore cette question irritante. En admettant que le père Loriquet ait été un peu loin, n'a-t-il pas été dépassé par Michelet, qui n'a documenté son *Histoire de la Révolution* que par des feuilles amies de la Révolution, et n'a pas examiné la contre-partie, par Chassin, dont l'*Histoire des guerres de Vendée* ne vaut pas mieux, par les modernes auteurs des livres d'histoires imposés aux écoles primaires, qui veulent faire croire que c'est la République qui a fait les routes, construit les hôpitaux, et qu'avant 1870 il n'y avait que de la misère partout.

La République n'a fait que continuer, pour le bien-être matériel de la Nation, l'œuvre des rois et des empereurs. Ne parlons pas politique à l'*Intermédiaire*, laissons les auteurs de libelles et de dithyrambes tranquilles, et voyons le passé dans tout ce qu'il a de beau ou de triste, rendons-nous de sang-froid compte des choses, en remontant aux sources, et ne nous abaissons pas à critiquer la nuée inégale des auteurs de seconde main.

OURS D'AQUITAINE.

* * *

Je vous signale de M. Jean Drault (*Libre Parole*, 5 septembre 1909), l'article suivant :

Parlant des vieux grognards en proie à la rage d'être vaincus, le P. Loriquet, après avoir constaté le refus de se rendre à l'Anglais, écrit :

« On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre tuer » sous les yeux des Anglais que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur. »

Le fait rapporté est-il vrai ou n'est-il pas vrai ?

Les ennemis du P. Loriquet disaient : « Ce n'est pas vrai ! » Et ils s'appuyaient sur Charras, Quinet, Malo, Wolseley, Thiers.

Ils avaient peut-être tort, car les auteurs ont pu, ou ignorer le fait ou le passer sous silence.

Mais le Père Loriquet n'avait tout de même pas dû l'inventer, puisque dans son histoire de 1815, Henri Houssaye a écrit ces lignes :

« Des blessés se tuèrent pour ne pas tomber vivants entre les mains de l'ennemi. »

Et Henri Houssaye a emprunté ce détail à Achille de Vaulabelle, auteur de l'*Histoire des deux Restaurations* qui, parlant de la chasse aux fuyards accomplie par la cavalerie prussienne, déclare :

« Un grand nombre d'officiers et de soldats se dérobèrent par une mort volontaire aux coups furieux de cette cavalerie. « Ils n'auront ni mon cheval ni moi », dit un officier de cuirassiers, en voyant arriver l'ennemi ; d'un coup de pistolet il renverse son cheval, d'un autre il se tue. Vingt pas plus loin, un colonel se brûle la cervelle. « Où donc allez-vous ? dit un aide-de-camp à un général de brigade qui tournait la tête de son cheval du côté des Prussiens. — Me faire tuer ! » répond le général en enfonçant les éperons dans le flanc de sa monture et en se jetant tête baissée sur l'ennemi. Des soldats, que l'épuisement ou leurs blessures empêchaient de marcher, décidés à mourir plutôt que de se rendre, se fusillèrent, « assure-t-on », entre eux. »

Pierrart, auteur du *Drame de Waterloo*, constate aussi ce fait indéniable.

Donc, le P. Loriquet avait raison. Reste l'épithète de « forcenés » qu'il applique à ces soldats héroïques, parce qu'il n'aime ni leur cause ni leur chef. Mais ce n'est là qu'une appréciation passionnée, un « délit d'opinion », qu'il serait étrange de voir relever par Aulard.

Le P. Loriquet, lui, n'a jamais falsifié aucun fait et c'est peut-être en pensant à lui que Balzac, dans sa *Catherine de Médicis*, émet cette curieuse déclaration que « l'Histoire a toujours été moins altérée par les religieux que par les laïques ».

—

Le « Tout s'arrange », de M. Capus (LX, 49, 211, 257). — Dans le feuilleton du *Journal* du 26 août 1909, *Echalotte*, par Jeanne Landre, on lit :

M. Plusch avait organisé son existence sur les principes d'une philosophie aimable et complaisante. *Comme le Manolesco de Pierre Weber*, il avait adopté cette maxime : Tout s'arrange, mais la faisait suivre de ce complément lapidaire : en bien ou en mal.

SGLPN.

Aérigation Marigny (LX, 619). — *L'Aérigation par M. P. Marigny, par opposition à l'Aviation exposé par M. Delalandelle* se trouve à la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers.

—

Les victimes du livre (LX, 114. 322, 372, 434, 602). — Stoeffler (Jean). Astronome allemand (1452-1531). On raconte, qu'ayant trouvé dans son horoscope qu'il devait être écrasé vers la mi-février 1531, par la chute d'un corps grave, il se renferma dans sa maison et invita quelques amis à lui tenir compagnie. En causant, une discussion s'éleva entre eux : pour la décider Stoeffler alla prendre un volume dans sa bibliothèque, dont une planche mal fixée et chargée de livres lui tomba sur la tête. Il succomba quelques jours après, le 16 février 1531.

Flaminio (Antoine), philologue sicilien. XVIe siècle. Il professait les belles-lettres dans le collège de Rome. « Il aimait tellement la solitude, dit Bayle, qu'il ne se plaisait à parler ni avec les savants, ni avec les ignorants. Il ne conviait jamais personne et ne voulait pas qu'on le conviât. Il n'avait ni valet ni servante. Il achetait chaque jour dans une auberge qui était au voisinage ce qu'il mangeait. L'hôte de l'auberge s'étant aperçu que depuis trois jours il n'avait rien demandé, et qu'il ne s'était pas même montré, entra dans la chambre par la fenêtre du jardin, et le trouva mort entre ses livres. Il étudiait couché par terre. »

Dr Jaffé (Philippe), illustre historien allemand (1819-1870). — Ayant perdu un manuscrit d'une grande valeur appartenant à la bibliothèque royale de Berlin, le professeur Jaffé s'offrit de le remplacer par un document plus précieux encore qui était en sa possession. Le directeur se refusant à cet échange et prétendant refuser désormais à son illustre collègue l'accès des archives, celui-ci tomba dans une profonde mélancolie, se rendit à Heidelberg et s'y brûla la cervelle.

HÉGÉSIAS.

—

Sens dessus dessous (XXXVII ; LVIII, 760). — Contribution à l'enquête depuis longtemps ouverte :

La Chartreuse de Parme. Michel Lévy, 1854, étude sur H. Beyle, par H. de Balzac, page 43, note 1 :

Je m'obstine à orthographier ce mot comme il doit l'être. Sans dessus dessous est inexplicable.

L'Académie aurait dû, dans son dictionnaire, sauver, au moins, dans ce composé, le vieux mot *cen* qui veut dire : ce qui est.

ALEXIS NOÉ.

—

Une génération : De combien d'années se compose-t-elle ? (LX, 553). — Terme élastique. Ce devrait être pourtant la vie d'un homme. D'autres n'y voient qu'un lustre. Je crois que la vérité est (par allusion un peu à la conception) qu'une génération représente un an. C'est en ce sens que j'ai vu, il y a quelques mois, à propos de la mort du charmant M. Poyard, professeur de rhéthorique, jadis, à *Henri IV*, que j'ai vu dans un papier du soir (je crois le *Temps*) que quarante générations avaient passé sous sa férule ; c'est-à-dire qu'il avait vu passer, pendant quarante ans, quarante générations.

CH. AD. C.

* * *

A mon avis, cette durée ne peut être chiffrée d'une façon absolue, et elle n'est pas constante. Il me semble plausible de dire que, à une époque quelconque, la durée d'une génération doit être supposée égale à l'âge moyen des pères et mères de famille lors de la naissance de leur premier enfant. Les statisticiens seuls peuvent nous traduire cela par un nombre... approximatif.

SGLPN.

* * *

Génération se dit aussi de l'âge et de la vie d'un homme. En ce sens, *les historiens comptent une génération pour trente ans, ou environ. Il y a trois générations en cent ans et quelque chose de plus.* (Trévoux).

F. JACOTOT.

* * *

Ni *Larousse* ni la *Grande Encyclopédie*, ni le *Dictionnaire de l'Académie* n'assignent de terme fixe à la génération. Ils donnent comme définition de ce terme :

« Chaque degré de filiation en ligne directe » ce qui implique évidemment un nombre assez variable d'années par chaque génération.

Cependant je lis dans Littré :

Espace de 30 ans qui sert d'évaluation courante pour la durée moyenne *de la vie* humaine — 3 générations font un peu moins d'un siècle.

Même définition dans Hatzfeld Darmesteter-Thomas (*Dictionnaire français*).

DEHERMANN.

—

Prédicateurs morts en chaire (LVIII; LIX ; LX, 213). — De l'*Etoile Belge* (21 octobre 1909) :

On mande de Raguse « en slave Dubrovnik » (Dalmatie.) Encore une victime : Don Marco Gluncio curé de Lisac, vieillard fort estimé de ses paroissiens, était à la veille de prendre sa retraite, après une quarantaine d'années de ministère sacerdotal dans la même paroisse.

Etant en chaire pour faire ses adieux à ses fidèles, il a été saisi d'une émotion si vive qu'il a perdu connaissance, et il est mort en chaire en quelques minutes, à l'émotion générale.

P. CORMAN.

—

Origine des couleurs des drapeaux (LX, 3, 67, 127, 236, 290, 348, 412, 460). — Je puis répondre que *le vert* était la couleur de la famille de Savoie. Mais l'ordre des SS. Maurice et Lazare n'a pas été *fondé* en 1416, par Amédée, duc de Savoie, mais seulement transformé par la réunion, en un seul ordre, de l'ordre de Saint-Maurice et de l'ordre de Saint-Lazare, antérieurement existants. La Russie présente le même drapeau : jaune à l'aigle noir, mais sans triangles, c'est le drapeau impérial.

P. M.

***

Vol. LX, col. 349 : Lire la *République Cubaine*.

—

L'origine du pourboire (LVII, 840, 989 ; LVIII, 97, 268). — Dans son premier livre du *Rhin*, Victor Hugo consacre un chapitre entier (Lettre XII à propos du musée Wallraf) au *Pourboire* qu'il traite d'une belle façon humoristique ; en voici le curieux sommaire :

Biographie, monographie et épopée du pourboire. — L'estafier. — Le conducteur. — Le postillon. — Le grand drôle. — L'autre drôle. — Le brouetteur. — Celui qui a apporté les effets. — La vieille femme. — Le tableau, le rideau, le bedeau. — L'individu grave et triste. — Le custode. — Le suisse. — Le sacristain. — La face qui apparait au judas. — Le sonneur. — L'être importun qui vous coudoie. — L'explicateur. — Le baragouin. — La fabrique. — Le jeune gaillard. — Encore le bedeau. — Encore l'estafier. — Le domestique. — Le garçon d'écurie. — Le facteur. — Le gouvernement, — « N'oubliez pas que tout pourboire doit être au moins une pièce d'argent ».

ALEXANDRE REY.

—

L'invention du paletot (LX, 115, 267, 376, 654). — Le paletot, autrefois *paletocq*, était une casaque dont se servaient les gens de guerre, notamment les mercenaires ; c'est pourquoi les gens sans aveu ont été longtemps désignés sous le nom de *paletoquets*.

Une ordonnance de François II, duc de Bretagne, permettait aux nobles de la dernière catégorie de porter « brigan- « tines, si faire le peuvent, ou *paletot* arc « et trousse, ou jusarme suivant leur puis- « sance. »

Ce paletot qui devait être fort épais, et probablement feutré, servait d'armure défensive.

Plus tard, ce fut le vêtement des laquais, puis le costume adopté par les marins et par les pêcheurs normands.

Le *Magasin Pittoresque* termine ainsi l'article qu'en 1841, il consacrait au paletot.

En décrétant que le paletot sera l'uniforme de la marine royale, on en a coupé le jupon, le réduisant à n'être qu'un gilet rond ou une véritable carmagnole.

Aujourd'hui, moins le capuchon, le paletot est devenu un habillement à la mode.

M. Jacques Boulenger a donc raison de croire que le paletot dut être une imitation du caban des matelots, mais la question reste entière en ce qui concerne le dandy qui aurait mis ce vêtement à la mode, avant 1841.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les « Chambres Comiques » (LIX, 618, 713). — Cette publication comprend 17 numéros parus chez Jules Lévy, 2, rue Antoine-Dubois. Le premier porte la date 5 octobre 1886 ; le dernier (n° 17), celle du 25 janvier 1887. Chaque fascicule coûtant 0 fr. 50 centimes. La couverture portant les silhouettes de quelques-uns des « ténors » de l'époque : Monseigneur Freppel, Cassagnac, Jules Ferry, le duc de Broglie, Guesde, Clemenceau et M. de Baudry-d'Asson.

HECTOR-HOZIER.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

La résistance des reliures. — Nous recevons la lettre suivante :

La Havane, 13 octobre 1909.
Monsieur l'administrateur,

La moisissure sur les livres. — C'est un fléau des bibliothèques publiques et privées, surtout dans ce climat des tropiques ; elle attaque certaines reliures plus que d'autres. J'ai constaté que les reliures en cuir plein, que ce soit le maroquin ou le chagrin, ou bien le 1/2 chagrin, se tachent toutes de moisissure malgré tous les soins qu'on y mette pour les en préserver. Quelques couleurs, telles que le noir, le vert, le bleu, se couvrent de taches blanches qu'il est difficile d'enlever même en frottant avec un chiffon de laine. Le rouge résiste mieux. Plusieurs volumes posés sur le même rayon, à la même hauteur et recevant une même clarté uniforme, quelques-uns se tachent, d'autres, point.

Les quelques notes que je donne ici sont le fruit de huit années d'expérience de maniement de livres, et de deux cyclones qui ont fait des dégâts considérables à la Bibliothèque Nationale de la Havane.

Si Messieurs les relieurs voulaient, ils pourraient améliorer l'état des choses, car il y a une reliure qui résiste, c'est le *veau*. M. Albert Cim ne pourrait-il pas m'indiquer un remède ?

E. Figarola-Caneda.

* * *

Nous avons communiqué cette lettre à notre collaborateur M. Albert Cim si bien qualifié en effet pour répondre à cette question, il veut bien nous adresser la note suivante :

* * *

Les meilleurs cuirs pour la reliure sont le maroquin et le chagrin.

Le veau, qui est, de sa nature, moins compact, qui est spongieux même, leur est de beaucoup inférieur.

Le *post-grain*, cuir très souple, qui nous vient d'Angleterre et est d'un prix assez élevé, donne de bons résultats.

Si, à la Havane, le veau résiste mieux, s'altère moins que le maroquin et le chagrin, cela tient à des considérations tout à fait spéciales, des causes *locales*, qu'il faudrait étudier sur les lieux mêmes et que je ne puis apprécier d'ici. C'est tout à fait le contraire qui devrait se produire.

Le maroquin (cuir de bouc ou de chèvre apprêté d'une certaine façon), qui est généralement très épais et plus ou moins fortement granulé, est le plus beau et le plus résistant des cuirs de reliure. Si une reliure pleine en maroquin se couvre de taches de moisissure, il est certain que ce maroquin se trouve dans un endroit humide, ou bien a séjourné dans un de ces endroits, a subi d'une façon quelconque et plus ou moins longtemps le contact de l'humidité. Il faudrait donc supprimer cette humidité, cause initiale de la moisissure. Albert Cim.

—

Une lettre inédite de la princesse Belgiojoso.

Le bon nîmois Jules Canonge, auteur de quelques menus ouvrages en prose et en vers, bien oubliés et dignes de l'être, mais qui jadis ont fait leur petit « *bruit de ville* » entre les Arènes et la Tour Magne, avait un procédé commode et ingénieux pour persuader ses contemporains, malgré le proverbe sur les prophètes et leur pays, qu'il faisait figure d'écrivain parmi les romantiques et les félibres. Il envoyait des exemplaires respectueusement dédicacés de ses œuvres, (1) aux plus célèbres auteurs, Chateaubriand, Béranger, Lamartine, Vigny qui, par une politesse obligée lui écrivaient quelques lignes de remerciements. Ces précieux témoignages d'estime littéraire avaient sans doute pour lui valeur de recommandation autant que d'autographes. Grâce à eux n'apparaissait-il pas comme l'ami des écrivains de Paris ? De là, à lui reconnaître du talent la distance n'était pas grande. Ce qui nous autorise à douter de sa discrétion, c'est le soin qu'a pris Canonge, lui-même, de publier des *lettres choisies dans une Correspondance de poète,* — la sienne, — qui, comme on le pense, ne sont pas des lettres critiques. Il y en a même inséré une, de Teresa Guiccioli, la célèbre amie de Lord Byron qui y fait bravement allusion « à l'hotel (*sic*) qu'elle [lui] a élevé et qui reçoit *son* culte au fond de *son* âme. Il aurait pu y joindre le billet suivant de la non moins célèbre amie de Mignet, Cristine Triulzi, princesse de Belgiojoso. On ne sait pourquoi il l'a négligé, car il n'est pas moins aimable ni moins flatteur que d'autres. Dans la paix du code 492 de la Bibliothéque

(1) Presque toutes ont été éditées par J. Tardieu (de Saint Germain) à Paris, en formats minuscules, et, devenus assez rares, ces petits volumes sont aujourd'hui recherchés par les bibliophiles languedociens.

de Nîmes. fol. 296, il est resté inconnu aux derniers biographes de cette héroïne romantique, patriote, chevaleresque et passionnée. En voici le texte :

Monsieur,

Je n'ai pas encore pu trouver le temps de lire en entier le volume de poésies (1) que vous avez bien voulu m'envoyer, il me tarde de me procurer ce plaisir et de donner à une œuvre qui m'a paru si distinguée toute l'attention qu'elle mérite. J'avais hâte cependant de vous remercier de cet envoi, comme aussi de vous dire que je n'ai pu vous accuser réception du précédent volume (2) que vous m'avez adressé, cet ouvrage ne m'étant pas parvenu. Ce que je connais de vos nouveaux poèmes me fait regretter davantage encore cette circonstance. Je n'en suis pas moins reconnaissante de votre aimable attention et je vous prie d'en agréer mes remerciements avec l'assurance de ma considération la plus distinguée. G. TRIVULCE.

Princesse de Belgiojoso.

Paris 19 juin 1847.

P. c. c. L. G. P.

—

La baronnie du peintre Fabre. — On sait que le peintre Montpelliérain François-Xavier Fabre, après la mort de son amie la comtesse d'Albany avec qui il avait vécu longtemps à Florence, revint dans sa ville natale et donna à la commune de Montpellier pour en former un musée et une bibliothèque, les collections de livres d'Alfieri, de la comtesse et sa propre collection de tableaux qui comptait 224 œuvres plus ou moins importantantes A l'ouverture de ce musée, le roi Charles X, par lettres patentes du 15 septembre 1828, le créa baron. Fabre prenait ainsi place dans la nouvelle noblesse de pinceau, à côté de ses anciens camarades Gros, Girard, Girodet. Sa vanité en fut assurément flattée, mais son économie le fut moins : il fallait faire des frais pour retirer les lettres patentes. Fabre attendit plus de dix-huit mois avant de se résigner à les acquitter, lésina et marchanda tant qu'il put. Il fut en relations pour l'expédition de son titre avec un certain Gervais, homme de loi, et deux lettres échangées entre eux donnent des détails piquants sur les démarches à payer, les formalités à remplir et sur « le plus juste prix » auquel revenait en l'an de grâce 1828, l'entrée en jouissance d'une baronnie gratuitement acquise par don royal. Ces lettres sont conservées parmi les papiers de Fabre, à la Bibliothèque municipale de Montpellier. A une lettre de Fabre, dont la minute n'a pas été conservée, M. Gervais fit répondre d'abord par son clerc, l'avocat Taupin, puis répondit lui-même, plus précisément, le 13 février 1820. Fabre répondit le 19 février et a gardé la minute, revue, raturée, et pignochée avec sa minutie ordinaire. Voici les deux textes.

Paris le 13 février 1830.

Monsieur,

J'ai fait dans les bureaux de la chancellerie plusieurs démarches pour m'informer des moyens de retirer vos lettres patentes sans frais. Je me suis convaincu qu'il était impossible d'éviter le ministère d'un référendaire.

Une lettre que je viens de recevoir de M. Cuvillier, secrétaire général du sceau de France, me confirme dans cette opinion et m'informe en outre que les frais du sceau non susceptibles de réduction montent à près de 1.000 francs.

Dans cet état de choses, j'ai cru devoir me concerter avec un jeune référendaire mon ami qui m'a donné les détails suivants.

Bien qu'on ait fait la remise entière du droit, une décision ministérielle du 13 mars 1819 oblige de payer un droit de. .	102,40
Il faut joindre à ces frais :	
1° L'enregistrement fixé par la loi pour le titre de baron à. . . .	600,40
2° Le droit d'expédition	150 »
Quelques déboursés.	90 »
	942,80

Il faut encore ajouter à cette somme les honoraires du référendaire qui sont ordinairement de 300 francs. Cependant j'ai la certitude que je pourrai faire réduire ce dernier article à 200 frs. environ.

La somme de 942,80 doit être versée à la caisse du sceau avant le délai fatal, c'est-à-dire avant le 3 mars. Veuillez m'honorer de vos ordres à cet égard.

Il est indispensable que vous m'adressiez promptement.

1° Votre acte de naissance.

2° Les brevets de vos décorations si vous en avez.

3° Et un dessin des armoiries que vous entendez prendre. La commission du sceau n'admettant pas les *écartelés* en première concession, vos armes devront être pleines.

(1) Le volume *Varia*, qui dans l'édition de 1847 contient aussi le *Tasse à Sorrent*.

(2) Sans doute la première édition de ce même recueil, publiée en 1830 dans le *Tasse*.

Permettez-moi de vous exprimer ici l'assurance de la très haute considération et du parfait dévouement avec lesquels je m'honore d'être

Monsieur

Votre tres humble serviteur
GERVAIS.

P. S. — Dans le cas où vous consentiriez au versement des frais, une simple autorisation de vous, Monsieur, me suffirait. Je ferais les fonds nécessaires.

Je vous serais fort obligé de vouloir bien faire jetter à la Poste la lettre ci-jointe pour M. Creuzé.

Cette lettre est adressée à Monsieur | Monsieur Fabre | peintre d'histoire à Montpellier | départ[en] (*sic*) Hérault.

En tête, Fabre a inscrit les mentions ci-dessous : Répondu le 19 février, en envoyant l'acte de naissance, copie du brevet de chev[alie]r de la Légion d'honneur et le croquis des armes. Au verso, il a consigné l'adresse de son correspondant : « M. Gervais homme de loi, rue Chantereine au coin de la rue des Deux-Frères n° 42. »

343 Je m'empresse (1) de vous remercier (2) de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du (3) 13 du courant. Je ne puis trop vous dire combien je suis reconnaissant des soins que vous avez la bonté de prendre pour mettre a fin mon aventure... J'espère qu'après la réception de cette lettre il ne se présentera aucun obstacle pour (4) en voir le terme. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien faire pour moi toutes les avances nécessaires pour les frais d'enregistrement (5) droit d'expédition honoraires du référendaire et enfin pour tout ce qui sera nécessaire. Vous pouvez être bien certain que je serai de (6) la plus grande exactitude à rembourser le montant de la note que vous aurez la bonté de m'envoyer et sur laquelle je me flatte que vous voudrez bien ne pas oublier les droits qui vous seront (7) dûs pour tous les peine (*sic*) que je vous cause. Je vous en serai doublement obligé M. Despons (1) m'a promis de se charger du soin de ce remboursement.

Vous trouverez ci-joint mon acte de naissance et copie authentique de mon brevet de chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur. Je suis aussi chevalier de l'ordre de Saint Joseph pour le mérite de Toscane; mais il serait trop long d'en transcrire (2) la copie et de la faire légaliser ; le temps presse trop. Enfin pour satisfaire à toutes les demandes qu'on me fait (quoique je ne doive jamais faire usage des armes qu'on m'accorde) je vous envoie un léger croquis de ce qui me paraît convenable à cet égard, et que ma main goutteuse ne m'a pas permis de tracer d'une manière plus précise : c'est une enclume (pour caractériser le mot *Faber* type de mon nom), un (3) soleil radieux et un cœur brûlant avec la devise : « *Tout aux beaux arts, tant qu'il peut battre* ». Autant cela qu'autre chose : au moins c'est vrai.

J'ai remis en main propre votre lettre pour M. le préfet. J'ai aussi reçu dans son temps la lettre que vous avez eu la bonté de me faire écrire le 26 janvier. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération et la plus vraie reconnaissance.

Monsieur humble et très dévoué serviteur.
19 février.

Une autre note autographe donne pour les armes ces indications « Une enclume, un cœur brûlant, un soleil radieux », et pour la devise *Pour les beaux arts tant qu'il a vie*.

Fabre ne paraît pas avoir été bien décidé pour sa devise ; il finit par s'arrêter au croquis suivant, d'où le cœur a disparu, et où le *motto* est abrégé heureusement. Une enclume — Un jeune laurier fécondé par le soleil et cette devise : *Pour les Arts*.

Les papiers de Fabre ne contiennent pas de documents plus récents sur cette affaire. La révolution de 1830, qui survint peu après, et qui lui valut en raison de ses opinions nettement *carlistes* des désagréments assez sérieux et d'ailleurs, immérités lui donna d'autres soucis et l'empêcha de jouir en paix de cette éphémère et platonique baronnie.

L. G. P.

(1) Je donne ci-dessus le dernier texte auquel s'est arrêté Fabre. Les variantes publiées en notes donnent sa première rédaction, comme preuves de son esprit tâtillon et méticuleux. Ici il a supprimé *d'avoir l'honneur*.

(2) *Des deux*.

(3) 26 janvier et du.

(4) Finir radicalement cette affaire.

(5) L'enregistrement et autres frais.

(6) Je mettrai la plus.

(7) Sont.

(1) Vous a promis une traite pour le soin de ce.

(2) Faire transcrire.

(3) Un cœur ardent, un soleil.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Novembre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

N° 1238 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L' « Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Comment Napoléon lut-il sa proclamation à l'armée d'Italie ? — On lit dans l'*Histoire de Napoleon*, de Désiré Lacroix, (page 166) :

Le 27 mars 1796, avant de quitter le quartier général de Nice, le jeune général adressa cette proclamation à l'armée :

« Soldats, vous êtes nus, mal nourris ; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables ; mais ils ne vous procurent aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de gandes villes seront en votre pouvoir, vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ou de constance ? »

Ces paroles, prononcées d'une voix ferme, furent accueillies par une acclamation prolongée. Dès ce moment, s'établit entre Bonaparte et ses soldats une sorte d'alliance,

une fraternité d'armes et de confiance mutuelle, véritable source de ces hauts faits, de ces triomphes inouïs qui étonneront toujours le monde. »

Comment Napoléon s'y prit-il pour parler *directement* à ses soldats ? Comment tous ses soldats entendirent-ils sa voix forte ? L'armée d'Italie était de 45.000 hommes. Ne faut-il pas penser plutôt que les chefs lurent à leurs troupes la proclamation du général en chef ? D'une façon générale, que se passait-il exactement ; comment les harangues de Bonaparte parvenaient-elles à l'oreille de ses soldats ?

V.

—

Une alerte à la cour de Vienne en 1797. — C'était pendant la campagne de Napoléon contre l'archiduc.

L'archiduc battu, le quartier général français installé en Allemagne, à 60 lieues de Vienne, la plus grande consternation régna à la cour d'Autriche. On embarqua les meubles les plus précieux sur le Danube, pour être transportés en Hongrie, ainsi que les jeunes archiducs et archiduchesses. Marie-Louise avait alors cinq ans et demi (mars 1797).

Existe-t-il une relation détaillée de cette scène ? Combien étaient-ils les archiducs et archiduchesses ainsi embarqués ? L'impératrice assistait-elle à ce départ ?

V.

—

Joséphine en faveur de Chaptal. — Pourrait-on me dire à quel fait se rapporte l'intervention de l'impératrice José-

phine, en faveur du savant Chaptal qu'atteste la lettre ci-dessous ?

Dans quel ouvrage du naturaliste montpeliérain Draparnaud, Chaptal est-il attaqué ? Quelle sanction reçut l'ordre donné à l'éditeur Sencaux de faire disparaître les « personnalités injurieuses » ici incriminées ? Il fait un carton, et où pourrait-on trouver l'édition expurgée ? La lettre ci-dessous est publiée d'après une copie conservée, je ne sais par quel hasard, dans les papiers du professeur Michel Provençal. (Bibliothèque de Tournus).

Strasbourg ce 22 vendémiaire an 14 (14 octobre 1805).

Le secrétaire des commandemens de S. M., l'Impératrice à M. Chaptal, trésorier du Sénat.

Monsieur le Sénateur,

S. M. l'impératrice a été aussi surprise qu'indignée en apprenant que dans la préface de l'ouvrage de M. Draparnaud on s'était permis d'insérer des passages contre vous et contre M. Broussonet. S. M. me charge de vous dire que, d'après l'attachement qu'elle vous porte, vous ne devez pas douter de la peine qu'elle en a ressentie, et qu'elle vient de faire écrire au sieur Sencaux, éditeur de cet ouvrage, qu'il eût à en faire disparaître ces personnalités injurieuses où est (*sic*) le nom de l'Impératrice.

M. le conseiller d'Etat préfet de police est chargé particulièrement par S. M. de tenir la main à l'exécution de cet ordre. J'ai l'honneur de vous présenter l'hommage de mon profond respect.

signé : S. M. DESCHAMPS.
P. c. c. L. G. P.

—

Le prince Eugène chantant des romances. — La duchesse de Dino, (*Chronique* de 1831 à 1862, tome Ier, page 333), dit :

J'ai vu au Congrès de Vienne Eugène de Beauharnais chanter des romances.

Est-ce vrai ou même vraisemblable ?

P. M.

—

Deuxième régiment des chevau-légers en 1780. — Quel était l'uniforme de capitaine au deuxième régiment des chevau-légers en garnison à Metz vers 1780 ? Que devint ce régiment par la suite ? Son histoire a-t-elle été publiée ?»

VERARGON.

Esclaves dans des couvents d'hommes (Auvergne), au XVIIe ou XVIIIe siècle. — J'ai lu, il y a assez longtemps, dans un livre sur l'Auvergne dont je ne me rappelle plus le titre, qu'au XVIIe ou au XVIIIe siècle, à l'occasion de certaines enquêtes faites dans cette province, on avait découvert quelques couvents d'hommes, qui possédaient encore des esclaves. Cette découverte, qui surprit fort, n'eut pas de suites, sur un ordre venu d'en haut.

J'ai égaré le livre et ne puis contrôler mes souvenirs. Un obligeant collègue pourrait-il retrouver le nom du livre dans lequel on parle de ces couvents, et me dire si cet état de choses était particulier à cette province, à cette époque-là, et s'il s'est prolongé jusqu'à la Révolution ?

H. T.

—

« Petite maison » rue Blanqui. — Je crois de mon obligation de signaler aux intermédiairistes (qu'ils se hâtent d'en prendre un instantané) la disparition d'une maison, la dernière dans son genre, d'une *petite maison*, boulevard Blanqui nº 82, entre les stations Corvisart et la Glacière.

Cette *Folie* (que seul le *Métro* galvanise un peu) a dû (voyez dans leurs niches ces statuettes avenantes ; et ces communs mystérieux ; et ces chambres en ruines, qui ont vu tant de jolies choses !), cette *Folie* a dû faire déjà rêver les Godard d'Aucourt, les Bastide, les Vivant Denon, les Mérard de Saint-Just (le Saint-Just du sang rose, non celui du sang rouge).

Je voudrais avoir l'honneur d'être fixé sur les détails de cette maison : l'honorable M. Henry Gauthier-Villars (celui qu'on appelle dans le siècle, *Willy*), qui est très documenté sur l'époque Louis XV, — et à son défaut, ce florilège de savants (actuellement le seul) qu'est l'*Intermédiaire*, — me répondront-ils ?

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Date d'une vue de Paris à retrouver. — Au cours de recherches que j'ai faites sur l'iconographie des boulevards parisiens, j'ai trouvé à Carnavalet une illustration découpée dans un journal, intitulée « Abords de l'Opéra projeté ». Le nom et la date du journal ne figurent pas, mais en retournant le papier, j'ai lu

des tronçons d'un article de critique théâtrale d'où j'ai détaché ce qui suit :

..... Nous avons eu mercredi dernier Lucie de Lammermoor ; Mme Vandenheuvel-Duprez, qui chantait pour la première fois le rôle de « Lucie » a été ..... etc.

Je me suis adressé à l'Administration de l'Opéra sans avoir de réponse. Quelque aimable confrère pourrait-il m'avoir quelques renseignements qui puissent m'aider à identifier la date exacte de cette illustration ? G. Pélissier.

—

Quelques portraits : Planche, Boudet, Cap, Dujardin. — Je désirerais savoir s'il existe des portraits des personnages suivants :

1° Planche (Louis-Antoine), pharmacien, membre de l'Académie de Médecine, né à Paris en 1776, mort dans cette ville en 1840 : il était le père de Gustave Planche, littérateur et critique ;

2° Boudet (Jean-Pierre), dit Boudet neveu, pharmacien, membre de l'Académie de Médecine, né à Paris en 1778, mort à Groslay (Seine-et-Oise) en 1849 ;

3° Cap (Paul-Antoine), pharmacien, membre associé de l'Académie de Médecine, né à Mâcon en 1788, mort à Paris en 1877 ;

4° Dujardin (Félix), naturaliste, né à Tours en 1801, mort en 1860, à Rennes où il était professeur à la Faculté des Sciences. Dr Maxime.

—

Le comte d'Argy. — Je serais désireux d'avoir quelques renseignements sur la personne et la famille de Philippe-Louis, comte d'Argy, baron du Chatelet, ci-devant capitaine au service du roi de France et de sa femme Salomène Henriette, née comtesse de Ronev (?) Ces personnes résidaient à Prague en Bohême en 1796. Auguste von Doerr.

—

Pierre-Claude-Henri de Beausire. — Un confrère intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur Pierre-Henri de Beausire, capitaine au régiment d'Auxerrois ? Je crois que ce régiment tenait garnison à Versailles dans les dernières années du règne de Louis XVI. R. M.

—

Magloire Bégue. — Quelque intermédiairiste aurait-il des renseignements sur Magloire Bègue, secrétaire particulier de Robespierre ? Ignare.

—

De Boisaubin de Beaupland (Vincent). — J'ai vainement cherché dans la *Chronologie historique militaire*, *Mémorial de la Noblesse militaire*, *Répertoire alphabétique des séries généalogiques française*, etc., etc., les preuves de noblesse de M. de Boisaubin de Beaupland (Vincent) entré aux Gardes du Corps du roi (3e compagnie) (Luxembourg, 1775).

Rang de lieutenant, licencié en 1791. Je n'ai rien trouvé.

Chérin est muet à ce sujet.

Je serais infiniment obligé à un confrère intermédiairiste de me renseigner. D. R.

—

Le père de Victor Cousin. — La duchesse de Dino (*Chronique* de 1831 à 1862, dit, tome Ier page 333) :

Pour me servir du mot, peu filial, de M. Cousin parlant de son père devenu imbécile, l'*animal seul est resté*.

Qui était le père de Cousin ? P. M.

—

Nombre de pièces de théâtre de Clairville. — Pour combien de pièces de théâtre le président du Caveau, Clairville, a-t-il composé de chansons ?

On sait que généralement les pièces de Clairville ont été composées par trois auteurs : celui qui écrit le livret, celui qui rime les chansons et le compositeur de musique ; mais parfois aussi il n'y en a que deux, par exemple, lorsque le chansonnier donne à la fois l'*air* et les couplets.

La première fois que nous avons vu le père Clairville, chez lui, il était avec son ami d'Ennery (prêt à le quitter), au pas de sa porte : c'était quelques années avant les *Cloches de Corneville*. Nous étions jeune alors, de sorte que nous supposions que 40 pièces de théâtre, c'était déjà un beau chiffre.

Il se mit à rire (avec d'Ennery) de notre naïveté, et nous dit : *si vous ajoutiez un zéro vous ne seriez pas loin du compte* ! Je crus à une plaisanterie, mais Mme Clairville vint à l'aide de son mari, en lui disant que telle pièce était sa 393me : nombre cabalistique, composé de deux chiffres 3 et de 9 = 3 fois 3. Les 3 personnages

comptèrent alors sur leurs doigts, et arrivèrent à 403 pièces.

Quatre ans plus tard (environ), lors des répétitions des *Cloches de Corneville,* nous lui prédîmes un succès considérable. Pourquoi cela ? nous demanda-t-il, avec son bon sourire. — Mais, *parce que* le titre de la pièce commence par vos initiales CL (*Clo*ches, *Clai*rville). — J'en accepte l'augure, dit-il.

Les gens de théâtre sont toujours plus ou moins superstitieux ; de sorte que ma raison doctorale fut trouvée magistrale (autant celle-là qu'une autre) !

Il semblerait, d'après cela, que le nombre des pièces de Clairville oscillât autour de 420 ; mais ne pourrait-on pas donner un chiffre plus précis ? Il en avait déjà composé beaucoup, avant d'être président du Caveau, le cercle des chansonniers. Dr BOUGON.

—

Maisons de campagne de Fouquier Tinville. — Pourrait-on indiquer quelles ont été les maisons de campagne habitées par Fouquier-Tinville?

N'en a-t-il pas occupé une près de Bagnolet ? IGNARE.

—

Où est né Jean Goujon ? — Personne, il me semble, n'a jusqu'ici résolu cette question. D'aucuns le font naître à Paris, mais sans preuves. La Normandie le réclame, mais elle n'a que des traditions pour l'appuyer. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il eut de fortes attaches en Normandie. Il séjourne à Rouen de 1541 à 1544, travaillant à Saint-Maclou, faisant des expertises à la cathédrale et à Notre-Dame de la Ronde (Cf. *Journal de Rouen* du 26 octobre et 2 novembre 1909) Une tradition très vivace le fait habiter à Blainville, près Caen. On montre encore dans la propriété qu'il habitait deux restes de statues qui lui sont atttribuées ; mais tellement mutilées qu'on ne peut nullement juger le travail. D'aucuns même disent qu'il orna l'église de cette paroisse et fut membre de la fabrique ; d'autres affirment qu'il était protestant. Une famille Goujon de Saint-Thomas habite depuis longtemps Blainville. L'*Intermédiaire* pourrait-il éclaircir un peu cette question ? FREDÉRIC ALIX.

Mlle Mars. — Une biographie complète et sérieuse de Mlle Mars est encore à écrire. Aussi serais-je fort reconnaissant si mes érudits confrères, et notamment M. Arthur Pougin et M. L.-Henry Lecomte desquels l'obligeance est inlassable, pouvaient éclairer quelque peu les points suivants pour me faciliter la rédaction de la notice que je consacre à cette incomparable artiste dans mon *Dictionnaire des Comédiens.*

De sa liaison avec un jeune officier suisse, Mlle Mars eut au moins trois enfants. Comment s'appelait cet officier ? Mme Fusil l'appelle Brown ; Œttinger le nomme même Jérôme Brown et le dit neveu d'un horloger de Genève ; M. de Manne appelle son fils Adolphe Brommer. Quel était son véritable nom ? Œttinger (*Mlle Mars et sa cour*) le fait mourir de la poitrine vers 1817. Est-ce exact ?

Passons à la question des trois enfants : on a dit un fils et deux filles. Quel était leur ordre de naissance ? Une des ces filles mourut de la poitrine, dit-on, le 31 mars 1820. Quel âge avait elle ? L'autre, Hippolyte, surnommée Lilitte, semble être morte assez jeune. Prière de ne pas confondre avec Mlle Georgina Mars, fille de Mlle Mars aînée — la grande Mlle Mars étant la cadette. Georgina, élève de sa tante, débuta au Théâtre-Français et mourut à 19 ans d'une fièvre cérébrale, en 1828. Quant au fils, le seul survivant de ces trois enfants au moment de la mort de sa mère (1847), De Manne nous laisse entendre qu'il avait toujours vécu loin d'elle. V. Hugo (*Choses vues*) précise : ce fils était caissier à la banque Edward en 1847. De Manne nous dit encore que ce fils hérita de 800,000 fr. que lui laissa sa mère. Al. Dumas semble savoir que le légataire universel primitivement désigné par la défunte était tout autre. Dans le volume V, p. 182, de ses *Mémoires* il cite Mornay, ex-ministre plénipotentiaire à Bade et en Suède, « étoile du salon de Mlle Mars. » Quel était ce Mornay que l'on représente « sans fortune » ? Mlle Mars lui ayant laisssé 40.000 fr. de rente — c'est toujours Dumas qui parle — Mornay se contenta d'emporter un portrait de la grande comédienne en disant : « Voilà la seule chose à laquelle j'aie droit ici : » Et il laissa la rente aux héritiers.

On connait la façon d'écrire l'histoire de Dumas, et l'on pourra sourire en me voyant citer ce merveilleux « conteur ». Mais Dumas fréquentait le salon de Mlle Mars ; il était assez bien placé pour savoir quelque chose ..

Un dernier mot : existe-t-il un tombeau de la famille Salvétat, dite Mars ? Si oui, la seule lecture des épitaphes nous donnerait peut être la clé de plus d'une énigme ci-dessus. HENRY LYONNET.

—

Le chancelier Pasquier et Fieschi. — Je trouve dans la *Chronique* de la Duchesse de Dino, tome 2, page 2, ces lignes :

A propos de M. Pasquier, on s'est amusé à mettre dans un mauvais journal qu'il est tombé malade dernièrement pour avoir reconnu dans Fieschi un fils naturel La vieille comtesse de la Brèche, qui commence à radoter, a été très sérieusement, et avec des « hélas » incomparables, raconter cette bêtise dans le salon archi-carliste de Mme de Chastellux. Comprend-on quelque chose d'aussi stupide ? Les rires ont été extrêmes !

Quelle est l'exacte signification de ce passage ? P. M.

—

Knud Rasmussen. — A propos du différend Peary-Cook et de la découverte du pôle Nord, on a fréquemment cité l'opinion de Knud Rasmussen, que les journaux ne manquaient pas d'appeler « le célèbre explorateur danois ».

Dans son numéro du 24 octobre, le *Journal* donnait la traduction d'un long récit, plein d'admiration pour Cook, que Rasmussen venait de publier dans le *Politiken* de Copenhague ; et l'auteur de ce document était ainsi présenté par notre confrère :

Un explorateur danois, (dont la mère était Esquimaude), qui parle couramment les dialectes esquimaux, qui a consacré toute sa vie à l'ambition d'atteindre le pôle ; un explorateur dont la droiture est universellement respectée, etc...

Or, je ne me souviens personnellement pas d'avoir jamais lu le nom de Rasmussen, avant le conflit qui a mis aux prises Cook et Peary ; tous les dictionnaires consultés sont muets au sujet de ce « célèbre voyageur » ; les catalogues de librairie ne portent pas mention des ouvrages qu'il a dû publier sur ses explorations.

Où peut-on trouver sur lui quelques notes biographiques ? Et quelques-uns de ses récits de voyages ont-ils été traduits en français ? Si oui, dans quel périodique ou chez quel éditeur ?

MICHEL PAULIEX.

—

Bernacchi. — Les mêmes questions sont également posées au sujet de Bernacchi, que le *Matin* du 6 septembre désignait ainsi : « l'explorateur anglais bien connu des régions polaires », et dont l'opinion sur Cook fut précieusement enregistrée. M. P.

—

Salvator Rosa. — Ce grand peintre Napolitain a peint de nombreux sujets bibliques. Quel peut être le sujet de la scène suivante ?

Dans un paysage encadré des ruines majestueuses d'un temple, un homme à l'aspect un peu farouche surgit, armé d'une baguette, qu'il tient levée en face d'une brebis qui bondit près d'un buisson. La toile est signée S. R.

Quels sont ses tableaux considérés comme des chefs-d'œuvre ? En dehors des notices des livres sur les peintres illustres, a-t-on consacré à Salvator Rosa un ouvrage spécial de sa vie et de ses œuvres ? HUSSON.

—

Francesco Rugeri, luthier de Crémone. — Un ami vient de me montrer un violon portant cette mention :

Francesco Rugeri detto il
Per de Cremona 10

Vite j'ai couru aux renseignements. Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens* (Bruxelles 1841, 10 vol. in 8) dit à l'article : *Rugeri François* :

Bon luthier de Crémone. Vécut dans le XVIIe siècle. On connaît des violons sortis de ses ateliers de 1640 à 1670.

Et cet auteur n'a guère fait que reproduire l'article du *Dictionnaire historique des musiciens* de Choron et Fayolle (Paris, 1811, 2 in-8). C'est tout ce que j'ai trouvé et c'est peu. Je remercie d'avance ceux qui voudraient bien me renseigner sur cet artiste, sur le mérite et la valeur de ses œuvres. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Armoiries à déterminer : 1° d'azur au chevron de... 2° de gueules au chevron d'or. — 1° *d'azur au chevron... accompagné en chef de deux*

abeilles et en pointe d'une gerbe, le tout d'or.

2° *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même.* IGNARE.

—

Armoiries à déterminer : à la croix de Lorraine. — *D'or à la croix de Lorraine d'azur, accompagnée de deux étoiles de... en chef et d'un croissant de... en pointe ;* l'écu timbré d'un casque ayant pour cimier un enfant tenant une épée haute à dextre et un croissant à senestre. *Supports* : Un sauvage appuyé sur sa massue, et un lion.

XX.

—

Immortels. — Depuis quand désigne-t-on ainsi les membres de l'Académie française et à qui doivent-ils d'être ainsi appelés ? Le plus ancien exemple que j'ai recueilli date de 1846. G. F.

—

Livres avec dédicaces : envois d'auteur. — A propos du « bon Nîmois » Jules Canonge... envoyant des exemplaires respectueusement dédicacés de ses œuvres aux plus célèbres auteurs, Chateaubriand, Béranger, Lamartine, Vigny, qui, par une politesse obligée, lui écrivaient quelques lignes de remerciements (*Intermédiaire*, LX, 716), j'ai ouï dire que « les auteurs célèbres » — et combien, dans ce cas, se classent dans cette catégorie ? — se dérobent de plus en plus à cet usage ou cette politesse, et cela justement pour que « ces précieux témoignages d'estime littéraire » ne passent servir de recommandation et être exploités. Les académiciens notamment, paraît-il, ne remercient plus des ouvrages qu'on leur adresse, d'abord parce que ces ouvrages sont en trop grand nombre et que ces remerciements prendraient un temps considérable, ensuite parce que les auteurs de ces volumes étant le plus souvent candidats à des prix académiques pourraient interpréter trop favorablement ces remerciements. G. GALLOIS.

—

Nos frères inférieurs. — A qui doit-on cette dénomination, donnée assurément par une belle âme, à l'animal domestique, qui est trop souvent un esclave martyrisé, mais quelquefois aussi un insupportable tyran ? RIP-RAP.

La clef des « Enchantements de Prudence ». — Pourrait-on, en quelques lignes, donner les noms des personnages de ces mémoires autobiographiques, notamment Laure, Jérôme, Henry, etc., etc.

M. P.

—

« L'écho des Bardes ». — Cet almanach dans le genre de l'*Almanach des Dames*, portait aussi le nom d'*Almanach du Ménestrel*, orné de gravures et édité, par Lefuel ; il paraissait en 1816. C'était une sorte de chansonnier de nouvelle année. Quelques-unes des chansons et des romances étaient accompagnées de morceaux de musique dus à Nicolo, Beauvarlet, Charpentier, Dugazon, Gataye, Herdliska. Ce recueil était imprimé chez Firmin-Didot. Pourrait-on me donner des renseignements plus détaillés sur cet *Almanach* ? Quand fut-il fondé et jusqu'à quand dura-t-il ? Quels furent ses rédacteurs ?

PIERRE MELLER.

—

Bournard. — Pour quelles raisons certaines rues de quelques localités des environs de Paris portent-elles le nom de *rue du Bournard* ? Que signifie le mot *Bournard* ? O. D.

—

Plaques pour les mulets. — A une époque où les chemins vicinaux étaient moins nombreux qu'aujourd'hui et les communications plus difficiles, surtout dans les pays de montagnes, les transports se faisaient dans la région des Cévennes et des Causses à dos de mulet, et les muletiers avaient coutume d'orner les harnais de leurs bêtes avec de grandes plaques de cuivre portant des emblèmes divers gravés ou en relief. A la veille d'entreprendre un travail sur ces curieuses plaques de cuivre, je voudrais savoir : 1° S'il existe déjà des travaux sur ce sujet, ou si de tels objets ont été signalés dans des travaux relatifs à d'autres sujets ; 2° Quelles sont les collections publiques ? ou privées qui possèdent de ces plaques ? Je serai fort reconnaissant à ceux de nos aimables collègues qui voudront bien me renseigner à cet égard.

ECUODNOF.

—

Thérèse ou Térèse. — Quelle est l'étymologie de ce nom et son orthographe exacte ? A. E.

Réponses

—

Perrinaïc, compagne de Jeanne d'Arc (LX, 554, 678). — Certains critiques contestent à Perrinaïc, les uns son nom, et les autres jusqu'à son existence; le «barde» Narcisse Quellien, mort tragiquement il y a quelques années, avait lancé une souscription pour élever, en Bretagne, un monument à cette émule de Jeanne d'Arc, et dans son zèle n'avait pas hésité à parer d'une légende aussi fleurie que fantaisiste une réalité contestable; M. Loth, le distingué professeur de celtique de la Faculté de Rennes, a fait bonne justice de cette « fumisterie ». Le *Fureteur breton*, revue bi-mensuelle, qui est un autre *Intermédiaire* pour les pays bretons, pourrait indiquer la liste des nombreux articles publiés sur ce sujet. M. L.

*
* *

M. l'abbé Jouin, chanoine honoraire, curé de Saint-Augustin, dans le très beau « mistère en cinq actes et dix-huit tableaux, qu'il a écrit sur *Jeanne d'Arc* (chez Léon Guillonneau, 44 rue de Varennes. Paris), a donné une place à Perrinaïk. Il a imaginé un dialogue touchant, d'une incomparable noblesse entre la grande lorraine et la petite bretonne, dialogue qui assigne symboliquement à chacune sa part dans cette providentielle épopée.

— Je serai ta petite servante, dit Perrinaïk.

— Tu seras ma sœur, répond Jeanne. Perrinaïk a des présages de mort.

— Je me rappelle, dit-elle, que le bienheureux Hervé avait pour fidèle servante la petite Kristina, et lorsqu'il mourut sur la cendre, entouré des moines, des prélats et des chevaliers, Kristina se jeta à ses pieds. Quand on voulut l'en détacher, elle avait rendu l'âme dans ce filial baiser. Ah ! si je pouvais mourir à tes pieds, Jeanne ! »

M. l'abbé Jouin n'ignore pas que les historiens Trevédy et de la Borderie ont combattu les panégyristes de Perrinaïk, Quellien et Pascal Estienne. Mais la légende a de fortes autorités sur lesquelles il s'appuie. Chauffart écrit : « Elle disait et soutenait comme vrai que dame Jeanne qui faisait la guerre dans l'armée était bonne, et que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu. »

Cette défense de Jeanne d'Arc, alors prisonnière, dit M. l'abbé Jouin, prouve les rapports d'intimité entre la Pucelle et Pierronne, et quoi qu'en dise M. de la Borderie, elle ne fut pas étrangère à la condamnation de la bretonne, bien que ce motif ne fût pas allégué dans le *Bourgeois de Paris*. Catherine de la Rochelle, accusera tout au contraire Jeanne de sorcellerie pour en retirer le bénéfice de sa mise en liberté.

Concluons avec Vallet de Viriville (*Procès de Jeanne d'Arc*, LVX) : « A côté du grand nom de Jeanne d'Arc, l'historien inscrira celui de la fidèle Perrinaïk. Détachons un rameau de la palme de gloire qui appartient à la Libératrice, et qu'il décore le souvenir de l'humble et constante bretonne. »

M.

—

Marie Mancini (LX, 666). — La vie de Marie, fille de Laurent Mancini, de la très illustre famille romaine de ce nom et de Hiéronyme Mazarin, sœur du célèbre Cardinal, a fait — indépendamment des savoureuses et fantaisistes chroniques d'Alexandre Dumas — l'objet de nombreuses études et de plusieurs ouvrages. Le mieux documenté et le plus important est celui de Lucien Pérey en 2 volumes publiés par Calman-Lévy (I. *Le Roman du Grand Roi*, 8°, 1894. II. *Marie Mancini Colonna*, 8°. 1896).

Notre confrère y trouvera (t. II pp. 521 et suiv.) le récit circonstancié de la mort de la connétable Colonna survenue à Pise le 10 mai 1715.

J. M.

*
* *

Dans le livre de M. Lucien Percy : *Une princesse romaine au XII° siècle. Marie Mancini Colonna*, on trouve qu'elle est morte à Pise, au mois de mai 1715, d'une attaque d'apoplexie, dans le prieuré du Saint-Sépulcre, dans la cellule du père Ascanio Salvatore.

Son tombeau se trouve dans l'église du Saint-Sépulcre à Pise.

F. Koch Jr.

—

L'Oratoire de Plougasnou (LX, 669). — *Erratum.* — *Plougasnou* et non *Plaugasnau.*

Napoléon a-t-il pleuré? (LX, 50, 124, 181, 405, 505, 688). — A la mort de Duroc, atteint par un boulet ennemi au petit combat de Reichenbach sous Dresde.

« Au moment où cette nouvelle lui était apprise, Berthier, qui vient le trouver lui annonce que les Russes ont été repoussés et ajoute : — Sire, quels ordres Votre Majesté a-t-elle à donner?

« A demain tout, répond l'Empereur ! Où a-t-on transporté Duroc, où est-il? Comment est-il, Berthier ?

— « Sire, il est dans une maison de Makersdorf, Ivan et Larrey sont auprès de lui... il n'y a aucun espoir...

— « Il faut que je le voie, s'écrie l'Empereur ! Pauvre, pauvre Duroc !

Dans la soirée, Berthier et moi nous accompagnâmes l'Empereur. Duroc, étendu, sur un lit de camp, était en proie à d'atroces souffrances. Sa figure, affreusement décomposée était méconnaissable. Quand nous entrâmes, il tourna la tête de notre côté, son regard s'attacha sur l'Empereur avec cette horrible fixité de l'œil d'un mourant. Une faiblesse le prit ; l'Empereur se rapprocha, le serra à plusieurs reprises dans ses bras ; les médecins rentrèrent. — N'y a-t-il donc aucun espoir? demanda l'Empereur. — Aucun répondirent-ils.

L'infortuné, en reprenant sa connaissance, chercha des yeux l'Empereur et lui demanda : « Par pitié, de l'opium » ; l'Empereur s'approcha, prit la main de Duroc, la pressa, et saisissant mon bras, sortit en chancelant. — C'est horrible, horrible, disait-il, mon bon, mon cher Duroc ! Ah ! quelle perte ! *Des larmes brûlantes coulaient de ses yeux et tombaient sur ses vêtements !* Nous revînmes silencieux au camp.

A cinq heures du matin, Ivan entra chez l'Empereur, qui comprit que tout était accompli ! Enfin, il ne souffre plus dit-il, il est plus heureux que moi.

L'empereur fit acheter un terrain à Makersdorf, ordonna l'érection d'un monument, et écrivit de sa main ce qui suit : « — Ici le général Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais de l'empereur Napoléon, frappé glorieusement d'un boulet, est mort entre les bras de l'Empereur son ami — ».

Il remit ce papier à Berthier sans prononcer un mot ».

(*Souvenirs du duc de Vicence*, tome I, page 177).

Napoléon annonce à l'Impératrice Joséphine que les actes du divorce seront signés le 15 décembre. La scène suivante se passe le 30 novembre 1809.

« Le café fut présenté et Napoléon prit lui-même sa tasse que tenait le page de service, en faisant signe qu'il voulait être seul... Tout à coup j'entends partir du salon de l'Empereur des cris violents poussés par l'impératrice Joséphine. — L'huissier de la Chambre pensant qu'elle se trouvait mal, fut au moment d'ouvrir la porte ; je l'en empêchai, en lui observant que l'Empereur appellerait du secours, s'il le jugeait convenable. J'étais debout près de la porte, lorsque Napoléon l'ouvrit lui-même et, m'apercevant, me dit vivement : — « Entrez, Bausset, et fermez la porte. » — J'entre dans le salon et j'aperçois l'Impératrice étendue sur le tapis poussant des cris et des plaintes déchirantes Non, je n'y survivrai point, disait l'infortunée. Napoléon me dit : — Etes-vous assez fort pour enlever Joséphine et la porter chez elle par l'escalier intérieur qui communique à son appartement, afin de lui faire donner les soins et les secours que son état exige? Avec l'aide de Napoléon, je l'enlevai dans mes bras, et lui-même, prenant un flambeau sur la table m'éclaira et ouvrit la porte du salon. Parvenu à la première marche de l'escalier, j'observai à Napoléon qu'il était trop étroit pour qu'il fût possible de descendre sans danger de tomber... Ayant appelé le garçon du portefeuille.., il lui remit le flambeau... Et Napoléon prit lui-même les deux jambes de Joséphine pour m'aider à descendre avec plus de ménagements. Lorsqu'elle sentit les efforts que je faisais pour m'empêcher de tomber, l'Impératrice me dit tout bas : — Vous me serrez trop fort. — Je vis alors que je n'avais rien à craindre pour sa santé et qu'elle n'avait pas perdu connaissance un seul instant...

L'agitation, l'inquiétude de l'Empereur étaient extrêmes. Dans le trouble qu'il éprouvait, il m'apprit la cause de tout ce qui venait de se passer. *Les mots s'échappaient avec peine et sans suite, sa voix était émue, oppressée et des larmes mouillaient ses yeux...* Il fallait réellement qu'il fût hors de lui pour me donner tant de détails, à moi, placé si loin de ses conseils et de sa confiance... Toute cette scène ne dura pas plus de sept à huit minutes. Napoléon envoya de suite chercher Corvisart, la reine Hortense, Cambacérès, Fouché, et avant de remonter dans son appartement il alla s'assurer par lui-même de l'état de Joséphine, qu'il trouva plus calme et résignée... »

(Bausset, *Mémoires*, tome II, page 8).

A la mort de Desaix le soir de Marengo

« Vers dix heures du soir, dit M. de Ségur, le Premier Consul dans son quartier général était sombre et silencieux. Son secrétaire lui demanda s'il n'était donc pas satisfait de sa victoire « *Oui, lui répondit Napoléon d'une voix oppressée et les yeux humides !* Mais Desaix ! Ah ! si j'avais pu l'embrasser

après la bataille, que cette journée eût été belle ! »

(Ségur, *Mémoires* tome II, page 74).

La mort de Lannes

« Malgré les soins qu'il donnait aux travaux nécessaires pour ces importantes constructions (préparatifs d'un nouveau passage du Danube) dit le général Marbot, l'Empereur accompagné du prince Berthier, venait soir et matin visiter le maréchal Lannes. » Celui-ci mourut le 30 mai au point du jour. « Peu d'instants après ce fatal événement, ajoute le même auteur, l'Empereur arrivait pour sa visite du matin ; je crus devoir aller au devant de Sa Majesté pour lui annoncer la malheureuse catastrophe et l'engager à ne pas entrer dans l'appartement infesté de miasmes putrides ; mais Napoléon, m'écartant de la main, s'avança vers le corps du maréchal, *qu'il embrassa en le baignant de larmes*, disant à plusieurs reprises : — Quelle perte pour la France et pour moi ! En vain le prince Berthier voulait éloigner l'Empereur de ce triste spectacle, il résista pendant plus d'une heure ».

(Général Marbot, *Mémoires* tome II, page 210 et 212).

Naissance du Roi de Rome

Enfin à huit heures du matin, le 20 mars 1811, l'enfant naquit, et, dès que l'Empereur en fut instruit, il vola près de sa femme et la serra dans ses bras.

L'enfant resta pendant sept minutes sans donner signe de vie. Napoléon jeta les yeux sur lui, le crut mort, ne prononça pas un mot et ne s'occupa que de l'Impératrice. Enfin l'enfant poussa un cri et l'Empereur vint embrasser son fils.

La foule assemblée dans le jardin des Tuileries attendait avec anxiété la délivrance de l'Impératrice, vingt-et-un coups de canon devaient annoncer la naissance d'une fille, et cent coups celle d'un garçon.

Au vingt-deuxième coup, une joie délirante éclata dans le peuple : « *Napoléon, placé derrière un rideau, à une des croisées de l'Impératrice, jouissait du spectacle de l'ivresse générale et paraissait profondément attendri ; de grosses larmes roulaient sur ses joues sans qu'il les sentît ; c'est dans cet état qu'il vint embrasser de nouveau son fils.* »

(Extrait des *Mémoires* de la générale Durand, dame d'honneur de l'Impératrice Marie-Louise). Dr Déléon.

—

Une lettre de Bonaparte à Joséphine (LV). — J'avais prié un collègue de me faire prendre, en passant à Francfort, une copie authentique de la fameuse lettre de Bonaparte à Joséphine dont l'*Intermédiaire* a donné le texte approximatif. Cette lettre figurait certainement dans le dossier dont parle Mérimée dans ses *Lettres à une inconnue*, dossier qui lui fut offert à Londres sous l'Empire et qu'il refusa d'acquérir, tout en déclarant, lui qui ne péchait pas par excès de pruderie, que Joséphine aurait bien dû brûler toutes ces lettres un peu lestes de son mari. Celle qui nous occupe avait été achetée dans une vente à Berlin près de trois mille marcs par la bibliothèque de Francfort qui vient de s'en dessaisir en l'échangeant avec un collectionneur contre une lettre de Gœthe. Ce troc met les autographes de l'auteur de *Faust* à un joli prix.

M. P.

—

Menace d'une grève de conscrits en l'an VII. La haine des terroristes (LX, 551, 685). — J'ai vu vendre, chez un marchand d'estampes de la rue Blanche, une curieuse affiche de l'Administration municipale de Toulon à ses concitoyens, datée de vendémiaire an VII. C'est un appel de conscrits rédigé en termes bien plaisants. Simon.

—

Les dettes de Charles X (LX, 611). — Berryer défenseur de Magon de la Balue consacre, dans ses *Souvenirs*, un chapitre à la catastrophe de la famille Magon.

Il n'y est pas question d'argent prêté au comte d'Artois, mais il en résulte que les Magon étant fort riches, il était très important de leur confisquer leurs biens.

C'est, en général, pour cela d'ailleurs que les « géants de 93 » faisaient massacrer les femmes et les enfants. Le chapitre des successions se trouvait ainsi fort simplifié. G. R.

***

J'ignore l'article du *Journal des Débats* auquel fait allusion notre confrère J. ; je ne sais pas davantage auquel des ouvrages récents de M. Lenôtre se rapporte cet article ; mais, comme arrière-petit fils de M. Magon de la Balue, banquier de la Cour, notre confrère voudra bien me permettre de lui répondre, tout en m'excusant de le faire aussi longuement.

M. Magon de la Balue comparut devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris le 1er thermidor an II, avec 18 autres accu-

sés au nombre desquels se trouvaient : Luc Magon de la Blinaye, son frère ; la marquise de Saint-Pern, sa fille ; la marquise de Cornulier, née de Saint-Pern, sa petite-fille ; le marquis de Cornulier, son petit-gendre ; le jeune Bertrand de Saint-Pern, âgé de 17 ans, son petit-fils et M. Magon de la Lande, son neveu à la mode de Bretagne. Tous furent condamnés à mort et exécutés le même jour à l'exception de la marquise de Cornulier, mon arrière grand'mère, à l'exécution de laquelle il fut sursis en raison de son état de grossesse.

Voici, en ce qui concerne M. Magon de la Balue, les chefs d'accusation portés contre lui :

Magon de la Balue est le plus cruel ennemi du peuple françois, que c'est lui qui depuis 1789 a déclaré la guerre à la Révolution et a fourni aux scélérats coalisés contre la Patrie les armes les plus redoutables pour suivre leurs projets parricides ; c'est en effet Magon de la Balue qui a fourni le plus de sommes en numéraire à tous les conspirateurs qui ont fui le sol de la liberté pour y rentrer les armes à la main. Il est établi, par ses registres, qu'il a fourni des sommes énormes aux infâmes Dartois, Condé, Breteuil, Montmorency, Barentin, Balleroy, Crussol, Barincourt (*sic*) et autres depuis 1789 jusqu'à 1793. Il est inutile, d'après ce fait, de parler des correspondances qu'il entretenait et de citer le texte de ses lettres, ce serait retarder sans nécessité la justice que le peuple attend de ses magistrats contre un conspirateur qui est un des principaux auteurs de tous ses maux. »

(Cf. Arch. Nat. série W 423, dos. 958, pièce 4 ; et pour le jugement pièce n° 5.

Les sommes avancées au comte d'Artois, par la banque Magon, du 18 novembre 1791 au 29 février 1792, s'élevaient exactement à 2.313.000 livres lesquelles, y compris les arrérages formaient, au moment de la liquidation un total de 2.750.660 livres. Le Gouvernement révolutionnaire ayant pris à sa charge les dettes de ce prince, et grâce sans doute au crédit de l'un des créanciers de la maison Magon, cette créance fut liquidée en une inscription de rente de 137.844 fr. représentant, au denier 20, un capital de 2.750.660 fr. Cette inscription fut peu après convertie en *tiers consolidé* et réduite à 45.834 fr., représentant au denier 20 un capital de 916.886 fr. ; d'où une première perte pour les héritiers Magon de 1.833.774 fr. Ensuite, sous prétexte de payer les créanciers, l'on obligea la banque Magon à vendre cette inscription de rente. Elle le fut dans des conditions déplorables, le prix le plus élevé fut de 53 1/2 0/0 et à ce taux le produit de la vente ne s'éleva qu'à 490.534 fr. La perte fut donc encore de 426.352 fr. qui ajoutés aux 1.833.774 fr. perdus à la première liquidation, font une perte totale de 2.260.126 fr. de laquelle la famille ne fut jamais indemnisée. C'est donc une dette d'honneur de 2.260.126 fr., avec les intérêts depuis le 1er janvier 1793 (soit environ 17 millions), que les héritiers du comte d'Artois ont vis-à-vis des héritiers de M. Magon de la Balue.

Mais, en dehors des 2.313.000 fr. prêtés sur billets au comte d'Artois, M. de la Balue lui avait fait remettre directement à Coblentz, vers la fin de 1792, et sans reçu, une somme de 600.000 livres. Ce prince, rentré en France, reconnut à plusieurs reprises l'authenticité de cette dette et notamment par une lettre du 7 septembre 1825 qu'il fit écrire aux héritiers Magon par le duc de Doudeauville, ministre de la Maison du Roi. Dans cette lettre, produite plus tard devant les tribunaux, le duc de Doudeauville disait que S. M. se rappelait le fait de l'envoi de 600.000 f. et qu'Elle avait exprimé le désir que les réclamants fussent portés sur la liste des créanciers non encore liquidés. D'autre part une commission ayant été instituée, par ordonnance royale du 2 août 1828, pour examiner les réclamations d'anciennes créances sur Charles X, cette commission a déclaré, dans une délibération du 29 mars 1829, que la somme de 600.000 francs réclamée par les héritiers Magon, comme ayant été envoyée par leur auteur au comte d'Artois à Coblentz, leur était réellement due. Ajoutons enfin que Mme Magon de la Balue, belle-fille du banquier, reçut sur la liste civile, par décision du 1er août 1829, une pension viagère de 1500 fr. qui, d'après les termes mêmes du brevet de pension, devait cesser le jour où cette dame et sa famille recevraient le paiement de leur créance.

Cependant, malgré de très nombreux placets et mémoires fournis au Roi de 1825 à 1830, ces 600 000 fr. n'avaient pas encore été remboursés au moment de la Révolution de juillet. Las d'attendre,

les héritiers Magon s'adressèrent le 18 mai 1831 aux tribunaux pour obtenir le paiement de cette avance. Ils eurent gain de cause et le Tribunal civil de 1re instance de la Seine ordonna, par jugement du 9 mars 1832, que les héritiers Magon de la Balue seraient remboursés de la somme de 592.592 fr. 40 (représentant les 600.000 livres tournois prêtées), sur l'usufruit des forêts et autres biens appartenant à Charles X, ou lui ayant appartenu avant son avènement à la couronne.

Toutes les preuves de ce que j'avance, comprenant les actes d'accusation et jugement du Tribunal révolutionnaire, les mémoires, placets, jugement du tribunal civil de la Seine... etc., seront publiées dans le tome III des *Preuves pour servir à l'Histoire généalogique de la Maison de Saint-Pern*. Que notre confrère J. ait un peu de patience et il sera largement documenté sur ce point. Le 1er volume de ces *Preuves* a été publié cette année, le tome II paraîtra en 1910 et j'ai tout lieu d'espérer pouvoir donner le 3e volume en 1911. Baron DE SAINT-PERN.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord : Une protestation du duc d'Orléans (LX, 380, 507, 624, 695). — Je possède un opuscule sans date, in octavo de 8 pages, imprimé à Paris chez Bellemin, rue Saint Denis, intitulé : *Précis historique sur la naissance du duc de Bordeaux*, dans lequel est reproduite la protestation du duc d'Orléans qui fut imprimée dans les journaux anglais en novembre 1820.

PAUL PINSON.

—

Gravure à expliquer : un sabre offert au comte de Chambord (LX, 620). — La gravure est une lithographie représentant la duchesse de Berry et ses deux enfants dans l'intérieur d'une grande église ruinée, Holyrood. Elle reçoit le comte de Bourmont accompagné d'un autre personnage, et d'une espece de domestique jouant le rôle d'un captif, portant divers objets, au milieu desquels je crois voir le fameux éventail. Le comte présente un cimeterre au jeune prince qui va s'en saisir avec un joli mouvement de juvénile ardeur. Au bas, comme seul titre : *Novembre 1830*. G. LE H.

« Le Roi est mort... Vive le Roi » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII ; LIX ; LX, 508, 695). — *Errata* : colonne 696, ligne 4, lire « *au* volume » et non « *du* volume ».

Ligne 9, lire « avec l'autorité d'un témoignage *oculaire* » et non « avec l'autorité d'un témoignage ». A. B. V.

—

La Marianne (LIX, 779, 962). — M. Henri Allain-Targé, depuis ministre des Finances, était avocat à la cour d'Appel d'Angers, lors du procès de 1855. Il plaida pour l'un des inculpés. En 1861, il obtint le poste de substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance de cette ville.

A l'une de ses premières visites, sinon à sa première, au Parquet, après sa nomination, le procureur impérial, qui affectait une façon de parler un peu rude, désignant du doigt au nouveau substitut la rangée de cartons qui renfermaient les dossiers de l'affaire de la « Marianne » lui dit brusquement : « Savez-vous bien, M. Allain, qu'il y a là dedans de quoi vous faire mettre plusieurs fois en prison ? »

M. Henri Allain Targé était en effet très mêlé au mouvement antibonapartiste. C'était un causeur charmant appartenant à la fine fleur de la jeune bourgeoisie angevine. Malgré les démarches de son père, ancien procureur général près la cour royale de Poitiers, sous la monarchie de juillet, et celles de son beau-père M. Villemain, malgré l'appui de Dupin, il ne put obtenir le poste de substitut du procureur général, près la cour impériale d'Angers. Il se démit de ses fonctions de magistrat le 26 janvier 1864 et revint dès lors se fixer à Paris, où il prit position dans l'entourage de Gambetta et de Laurier.

H. B. D.

—

Le miroir brisé (LX, 612). — L'image du *miroir brisé* était certainement déjà connue avant Gambetta et peut être depuis que l'on connait des miroirs qui se brisent ..

Quoi qu'il en soit, sous la Révolution, on a publié une caricature qui représente Louis XVI se mettant en colere et brisant un miroir, ce qui lui permet de contempler ses traits dans chacun des nombreux morceaux. OTTO FRIEDRICHS.

***

La phrase du *Miroir brisé*, ou la France n'aurait pas reconnu sa propre image » a été prononcée par Gambetta dans son fameux discours du 19 mai 1881. L'image est-elle du grand orateur ? Il me semble lui avoir entendu dire, en descendant de la tribune, qu'il l'avait empruntée à Jules Favre, mais je n'en suis pas certain.

MARCELLIN PELLET.

***

Cette image a été employée par Gambetta dans son discours du 19 mai 1881 sur le rétablissement du scrutin de liste. Il rappela que, le 2 juillet 1871, la France envoya à l'Assemblée nationale 114 députés parmi lesquels ne figuraient que 7 monarchistes, et poursuivit ainsi :

Vous imaginez-vous, Messieurs, que si ce jour-là on avait consulté la France par la voie du scrutin d'arrondissement, l'autorité du verdict eût été aussi décisive qu'elle l'a été, qu'elle eût eu l'immense influence qu'elle a eue sur le chef du pouvoir exécutif et sur les partis ? Non, Messieurs, détrompez-vous, on eût considéré le scrutin par arrondissement comme une sorte de *miroir brisé* où la France n'aurait pas reconnu sa propre image.

Le mot était emprunté à Jules Favre qui s'en était servi dans le procès Migeon à Colmar. « Est-ce que cette cause n'est pas comme le fragment d'un miroir brisé dans lequel la nation peut se contempler à la dérobée ? » Ainsi s'est exprimé Me Jules Favre à l'audience du 15 octobre 1857 du tribunal correctionnel de Colmar. (*Procès complet de M. le comte Migeon*, Paris, en vente chez tous les libraires, in 8° de 182 pages, page 118).

P. M.

—

Sainte Avoie (LX, 613). — Le *Répertoire* du P. Ulysse Chevalier indique : — La vie de sainte Avoye, vierge et mart., seconde patronne de l'église de Grugny, près Clères ; Rouen, 1759, in-18, 12 pp — Barbier de Montault (X.), dans *Rev. art. chrét.* (1892), D., III, 331-2 ; *Œuv. compl.* (1894) IX, 298-303, fig.

D'HEUZEL.

***

Sainte Avoie, Edwige ou Hedwige Je ne parlerai pas des détails bio-bibliographiques de cette sainte ; mais ce que l'on ignore des usages, croyances populaires, des fêtes religieuses et civiles qui se pratiquaient anciennement en Belgique. C'est ainsi qu'à Lierre (province d'Anvers) chaque année, le samedi qui suivait la kermesse qui commençait le premier lundi après la Toussaint, et qui durait quinze jours, les marguilliers de la cathédrale d'Anvers (Notre-Dame), avec une châsse contenant le saint prépuce, les têtes des saints Damien et Cosme et différentes autres reliques, et accompagnés de nombreux prêtres de différents ordres, se rendaient à la maison dite « het Meuleken » « le Moulin » sur la Grande Place, où ils trouvaient à loger et un repas qui les attendaient : à la porte d'Anvers le clergé de saint Gommaire les attendait pour les suivre jusqu'à la maison susdite. Le lendemain, le chapitre de cette dernière paroisse venait chercher la châsse, la portait processionnellement à la cathédrale où se célébrait une messe en musique, et la reconduisait ensuite avec le même cérémonial à la Maison, où à midi se donnait un savoureux festin, auquel était conviée la municipalité au complet. Le lendemain lundi les marguilliers reconduisaient la châsse à la cathédrale d'Anvers, pour clôturer les fêtes religieuses et civiles. Depuis l'an 1570, cette cérémonie a cessé d'exister

P. CORMAN

***

On trouvera, tout au long, la vie de sainte Havoie ou Hedwige, duchesse de Pologne et veuve, dans tous les hagiographes : Surius, Baillet ou simplement Alban Buster traduit par Godescard. Il y en a une autre, fille de Louis et reine de Hongrie. La première est morte en 1243 et sa fête est célébrée le 17 octobre ; la seconde mourut à Cracovie en 1399.

Il en existe une autre de laquelle la rue Sainte-Avoie tire probablement son nom, et c'est peut-être celle-là que voudrait connaître L. C. C'est Héloïse, Helvise ou Hedwige ou Avoie, veuve de Hugues Tête d'Ourse, comte de Meulan, qui vivait au milieu du XIe siècle. On l'appelle encore Helvise de Conteville Elle fut une des premières bienfaitrices de l'abbaye de Coulombs, près Nogent-le Roi (Eure), de l'observance de Cluny, et de Marmoutiers. Après avoir donné à l'abbaye, les Authieux au diocèse d'Eveux, elle y ajouta en 1033, d'autres biens de son comté de Meulan dans le Vexin, les églises de Lainville canton de Limay, et de Montreuil-

sur-Epte, canton de Magny-en-Vexin. Ces donations furent confirmées en 1063, par son fils Galeran comte de Meulan, alors que Robert son neveu était troisième abbé de Coulombs.

Héloïse ou Avoie finit sa vie en recluse, dans une cellule de l'abbaye, et y mourut en odeur de sainteté. Sa fête est célébrée le 11 février. Il y a une *Vie de sainte Héloïse*, par l'abbé Amar, Dreux 1817, in-12.

La rue Sainte-Avoie à Paris, doit sans doute son nom à un souvenir lointain de cette recluse de Coulombs. On y fonda au XVI[e] siècle une sorte de couvent de femmes où on ne recevait que des veuves. On sait du reste qu'au XII[e] siècle les comtes de Meulan avaient des possessions importantes à Paris, et précisément, je crois, dans le quartier du Temple.

Il semble que dans le *Dictionnaire des Rues de Paris* MM. Lazarre font venir le nom de l'Hedwige de Pologne Il est bien plus probable, que c'est celui de la comtesse de Meulan, qu'on a voulu honorer, alors que la maison de Meulan était toute puissante avant la trahison, qui amena. de la part de Philippe-Auguste, la saisie de tous les biens qui furent réunis au domaine de la couronne. E. GRAVE.

—

Messes pour les âmes du Purgatoire (LX, 557). — Il est de foi dans l'Eglise catholique que les âmes des justes, qui sortent de ce monde avant d'avoir entièrement expié leurs fautes, demeurent, pendant un certain temps, dans un lieu d'expiation, où elles sont privées de la vue de Dieu, et où elles achèvent de se *purifier* et de payer ce qu'elles doivent à la divine Justice. C'est ce lieu que l'on appelle *le Purgatoire*.

Les *prières* pour les morts, et par conséquent pour *les âmes du Purgatoire*, datent de l'origine du Christianisme.

Les plus anciennes *Liturgies* en font mention aux cérémonies de la *Messe*. Les Pères sont unanimes et formels sur ce point. *Saint Clément d'Alexandrie*, *Tertullien*, *saint Chrysostome*, *saint Augustin* parlent des *prières* et des *sacrifices pour les morts*.. On *priait donc pour les morts* au *saint sacrifice de la Messe* dès l'origine du Christianisme.

Mais l'Institution régulière de la *fête des Trépassés* (*jour des morts*) remonte au X[e] siècle. Ce fut *saint Odilon*, abbé de Cluny, qui, en 998, fit de son observance une obligation pour tous les monastères de son ordre, d'où elle s'est répandue dans toute la catholicité.

(Voir *Dictionnaire de Théologie* de l'abbé Bergier, art. messe, morts, Purgatoire).

GOUTATOUT.

*
* *

Les messes pour le repos des âmes du purgatoire ont été instituées par Grégoire III qui fut pape de 731 à 741 et qui lutta contre les iconoclastes.

ALEXANDRE REY.

*
* *

Peut-être sont-elles aussi anciennes que le christianisme, puisque la *Fête du Banquet de Saint-Pierre*, vers le mitan de février, n'était que l'*adaptation* chrétienne du culte des morts païen : *dii parentales*, *feralia*, *charistia ;* et les cérémonies funèbres de mai, l'adaptation des *lemuria*. En 734, le pape Grégoire III fixa au 13 mai la Fête de tous les Saints, des *élus* peut-on soutenir, mais l'adaptation n'en subsiste pas moins. Grégoire IV mua la Toussaint du 13 mai au 1[er] novembre, date réservée au culte des morts chez les antiques Celtes, il ne le faut mie demembrer. Dans tous les cas, au début du XI[e] siècle, saint Odilon, cinquième abbé de Cluny, institua, le 2 novembre, la *Commémoration des Morts*, pour les âmes du Purgatoire. B.—F.

—

Village exonéré de ses taxes (LX, 557). — Ce privilège ne dut pas être unique, et l'on peut citer à ce sujet la ville du Croisic (Loire-Inférieure) que les ducs de Bretagne et les rois de France jusqu'à Louis XIV, exonérèrent de l'impôt en reconnaissance de la bonne garde montée par les Croisicais pour la défense de leurs côtes. M. L.

—

Prison Sainte-Marguerite (LX, 612). — La prison Sainte-Marguerite était située rue Sainte-Marguerite Saint-Germain, au n° 10 ; connue sous le nom de prison de l'Abbaye, elle devint ensuite prison militaire. Le Boulevard Saint Germain passe près du Square de Saint-Germain des Prés sur l'emplacement de cette ancienne prison. FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

Il s'agit de la prison de l'abbaye, rue Sainte-Marguerite ; elle servit de

prison militaire jusqu'à la construction de celle de la rue du Cherche-Midi. La rue Sainte-Marguerite a pris le nom de rue Gozlin. Sur l'ancien emplacement de la prison, il y avait une petite place irrégulière où aboutissaient les rues de l'Ecole de Médecine, du Four et de la Petite-Boucherie. Tout ce coin a été emporté par le percement du boulevard Saint-Germain. ZANIPOLO.

—

Château Vibrac (LX, 669). — La vue indiquée est classée au Poitou dans le Catalogue des frères Geoffroy, de février 1903. Elle est gravée par Claude Chastillon et non par Mérian. SIMON.

—

Abbaye d'Anjou (LX, 612). — C'est probablement de l'abbaye d'Oujon qui, avant 1235, portait les noms d'Algio et Augio qu'il s'agit.

Cette chartreuse de l'ordre de saint Bruno se trouvait à deux kilomètres à l'ouest d'Arzier, district de Nyon, canton de Vaud, et fut fondée vers le milieu du onzième siècle par Louis de Mont. Ce monastère possédait des terrains assez étendus, à propos desquels il était continuellement en dispute avec les seigneurs de Prangins, jusqu'en 1211, époque à laquelle un traité conclu à Prangins et scellé des sceaux de Jean de Prangins, de l'évêque Bernard de Genève et d'Amédé de Gex, y mit fin.

En 1317 Louis Ier de Savoie, après avoir dépossédé en 1295 la famille de Prangins obtint le droit de suprématie sur le couvent.

En 1536 il fut brûlé et actuellement on ne peut presque plus reconnaître dans le bois d'Oujon l'emplacement qu'il occupait. F. KOCH Jr.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305, 469, 633). — Je saisis le prétexte de cette rubrique pour demander à mes confrères ce qu'ils pensent du trait d'union dans les noms commençant par *saint* : Saint-Jean, Saint-Pol, Saint-Georges, Saint-Meleuc, Saint-Pern, etc.

Mon avis personnel est qu'il en faut un ; mais ce n'est pas celui de l'un de mes amis, dont le nom commence également par *Saint*, lequel se refuse à mettre un trait d'union après *Saint*. Son nom, comme le mien, est celui d'une commune ; il use du trait d'union pour écrire le nom de la commune, qui est le sien, mais n'en veut pas pour son nom personnel. J'ai essayé vainement de lui montrer que son nom n'était, en somme, que celui de la paroisse dont ses ancêtres avaient été autrefois seigneurs et qu'en conséquence il ne pouvait pas y avoir deux façons d'écrire le même nom. A l'*Intermédiaire* de trancher le différent !

Autre chose. Nos confrères pourraient-ils m'expliquer pourquoi, quand il s'agit d'envoyer un télégramme, l'Administration des P. T. T., que l'Europe est loin de nous envier, compte un mot quand il s'agit de Saint-Pern, commune, et deux mots lorsqu'il s'agit de mon nom personnel ? Je ne puis pourtant pas signer Saint ou Pern, tout court ; et suis obligé, — si je tiens à rester économe, — à écrire Saintpern en un mot, ce qui dénature le nom. En résumé, pourquoi deux prix différents pour le même mot ?

Baron DE SAINT-PERN.

—

Communication des registres de l'état-civil (LIV à LVI). — On sait qu'autrefois, en vertu de l'art. 45 du code civil, toute personne pouvait se faire délivrer, par les dépositaires des registres de l'Etat civil, des copies textuelles des actes contenus dans ces registres. Toute personne avait le droit d'exiger qu'il lui fût délivré copie d'un acte de naissance ou de mariage, même si cet acte n'était pas le sien, sans avoir à indiquer le motif de sa demande. Il n'en est plus ainsi depuis la loi du 30 novembre 1906, qui n'autorise la délivrance des copies conformes des actes de l'Etat civil qu'au Procureur de la République, à l'enfant, à ses ascendants et descendants en ligne directe, à son conjoint, à son tuteur ou à son représentant légal. La possibilité d'obtenir l'extrait de naissance d'un tiers est maintenue ; mais dans ce cas l'extrait délivré devra indiquer seulement « l'année, le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui ont été donnés, les noms, prénoms, profession et domicile des père et mère. »

Qu'ont voulu les législateurs d'occasion qui siègent à la Chambre et au Sénat, en édictant ces restrictions ? Tout simplement voiler la naissance irrégulière des enfants nés hors mariage et comme con-

séquence, faciliter l'union libre, l'accouplement fortuit du mâle et de la femelle ! Est-ce bien là l'œuvre de législateurs soucieux de la grandeur morale d'un pays ?

On a pu prétexter que la facilité qu'avait toute personne d'obtenir une copie textuelle d'un acte de l'Etat civil pouvait être cause de chantage. Le cas a pu se produire ; mais si la porte était trop grande ouverte, était-il si nécessaire de la fermer presque complètement ?

Dans l'état actuel de la législation, il est impossible à quelqu'un d'avoir l'acte de naissance de son frère, de son oncle, d'une personne de sa famille qui n'est ni son ascendant, ni son conjoint, ni son descendant. Est-ce là ce que voulaient les sénateurs et députés qui ont voté cette loi ? Si oui, quels motifs peut-on invoquer pour les justifier de cette absurde entrave à la liberté ?

Je sais bien que l'on peut obtenir la délivrance d'une copie conforme d'un acte de l'Etat civil, en produisant au dépositaire des registres une autorisation du juge de paix du canton où l'acte de naissance a été reçu. Mais supposons que je veuille réunir tous les actes de l'Etat civil concernant les membres de ma famille pour constituer un dossier familial, projet qui n'a rien de subversif, il faudra au préalable que j'obtienne des autorisations de tous les juges de paix des cantons où j'aurai des actes à faire relever ! Que de complications, que de paperasses !

Mais là ne s'arrêtent pas les reproches que tout homme sensé peut faire à cette loi. Pourquoi l'Etat exige-t-il la même somme pour un extrait d'acte de naissance qui n'a que 5 ou 6 lignes, que pour la copie textuelle de cet acte qui en compte 4 ou 5 fois plus ? Dans un restaurant si je ne demande qu'une aile de poulet, je paierai moins cher que si j'avais demandé un poulet entier ! BRONDINEUF.

—

Gustave Aimard voyagea-t-il ? (LIX, 835, 968 ; LX, 72). — J'ai, plus d'une fois, entendu Aurélien Scholl raconter sur Gustave Aimard, une plaisante anecdote dont se souviennent, sans aucun doute, bien des habitués du fameux déjeuner du samedi. Est-elle vraie ? Je n'oserais l'affirmer : on sait que le spirituel chroniqueur ne se gênait pas pour prêter à ses amis des aventures fantaisistes quand le récit qu'il en faisait devait lui permettre de placer un bon mot.

Scholl affirmait donc que Gustave Aimard, las d'écrire des romans de voyage sans avoir jamais quitté son cabinet de travail, avait résolu de visiter les contrées merveilleuses où son imagination avait si souvent promené d'innombrables lecteurs.

Il s'embarqua pour l'Amérique du Sud et descendit à Buenos-Ayres. Le soir même de son installation dans un hôtel de la ville, il entendit retentir des éclats de voix, puis des coups de revolver partant d'une salle du rez-de-chaussée.

Il s'informa, très inquiet, des causes de cette dispute qu'accompagnaient des détonations d'armes à feu. « Ce n'est rien, lui répondit l'hôtelier sans s'émouvoir : ce sont des gauchos qui règlent un différend provoqué par le jeu, à la suite d'un coup douteux ».

Aimard fut tellement bouleversé par cette explication qu'il ne quitta plus sa chambre, et reprit le plus proche paquebot à destination de la France.

Cette prudence excessive n'empêchait pas le romancier — toujours d'après Scholl — d'affecter des allures de bravache et de matamore. Il habitait je ne sais plus quelle localité de la banlieue parisienne, qu'il prétendait être infestée par une bande de redoutables malfaiteurs. Du ton le plus paisible, il raconta un jour à des amis qu'ils avaient même tenté de s'introduire dans sa propriété, pendant une nuit de la semaine précédente. Il fit voir à ses compagnons un coin du jardin, par lequel l'un de ces bandits avait voulu pénétrer, en escaladant un mur. Gustave Aimard faisait de cette aventure un récit pour le moins aussi dramatique que ceux rapportés dans ses ouvrages :

« Entendant du bruit, affirmait-il, je m'armai d'un fusil, j'ouvris doucement mes persiennes, et j'aperçus une ombre sur la crête de la muraille. J'épaulai, je visai longuement, je tirai ; un grand cri retentit ; l'homme tomba dans le jardin... — Et ?... interrogeaient anxieusement les auditeurs. — Et c'est tout !... — Comment, c'est tout ?.. Mais vous avez prévenu la justice ?.. on a fait une enquête ?.. Nullement, répondait Aimard avec flegme. Je ne voulais pas d'histoire ; je tenais à

éviter les dérangements ; je me bornai à creuser un trou dans un coin du potager et à y enfouir le corps du malandrin... »

... C'est Scholl, encore une fois, qui se plaisait à relater ces anecdotes ; je n'oserais me porter garant de leur authenticité. MICHEL PAULIEX

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly (LX, 670). — M. Jacques Boulanger ne répond pas à ma question (intitulée primitivement *Un livre de M. Jacques Boulanger*), pas plus qu'il ne m'a demandé l'autorisation de publier dans ce livre de considérables passages de lettres inédites alors, qu'il avait demandé à consulter au sujet de Brummell. Quant au fait nouveau qu'il allègue, il peut s'informer auprès de ceux qui ont vu, de leurs yeux vu, Barbey d'Aurevilly. Et il oublie dans sa citation de lui-même la très textuelle redingote *à jabot*, ce qui n'a d'ailleurs aucune importance. L. R.

—

La maison Chambon d'Arbouville (LX, 672). — Il existait 2 branches de Chambon :

La branche aîné d'Arbouville.

La branche cadette de Trousseauville, ayant comme auteur commun Guillaume de Chambon.

La branche aînée s'est éteinte le 19 juillet 1794 par la mort de Garspard de Chambon, marquis d'Arbouville. Il avait été précédé dans la tombe par son fils Jean-Louis, Pollux d'Arbouville, élève de marine, mort à bord de la frégate *la Thétis*, le 23 février 1791.

La branche d'Arbouville est donc éteinte ; il ne subsiste plusq ue la branche cadette de Trousseauville.

CHARLES DE COLOMBEY.

—

Du Temple (LX, 617). — Marie-Jeanne Gueau de Courteilles, fille de Gérome Guéau de Courteilles, écuyer, gentilhomme servant du roi, valet de chambre de S.M. et de Marie-Jeanne de Planterose, épousa en premières noces, le 8 décembre 1768, Messire Nicolas Ursin Durand de Pisieux, seigneur de Semur, Contremblaye la Cour du Bois et autres lieux, écuyer, ancien officier de cavalerie. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces, en février 1777, Messire Etienne du Temple de Beaujeu, officier d'artillerie. Anne-Marie-Adèle du Temple, née en 1796, morte en 1853, épousa en 1817 à Chartres, Edouard Jean Népomucène, baron de Reiset, aide de camp du maréchal Ney, officier d'ordonnance du roi Jérome de Wesphalie. Tous deux habitèrent le château de la Cour du Bois près Mamers. Les Du Temple ainsi que les Courteilles et les Planterose étaient originaires du pays chartrain. Je possède quelques dossiers les concernant et indiquant des études de notaire ou doivent se trouver des actes qui permettraient d'établir la filiation d'une façon plus complète. Vicomte DE REISET.

*
* *

La famille Guéau est originaire de Chartres, elle donna aux XVIe et XVIIe siècles plusieurs avocats et receveurs du Taillon. Jean Guéau fut conseiller-secrétaire du Roi à Chartres, c'est le grand-père de Philippe Guéau, écuyer seigneur de Reverseaux, conseiller et avocat du Roi, lieutenant criminel de Chartres. Son petit-fils Philippe Jean-Isaac, président au grand-Conseil en 1768 fut créé marquis de Reverseaux le 11 septembre 1771. Ce titre passa, lors de l'extinction de la branche aînée à Albert-Jacques-Charles, né le 9 décembre 1804, mort le 29 décembre 1877, qui avait épousé Hélène Gravier de Vergennes. De cette union : Jacques-Charles-Ferdinand-Frédéric Guéau, marquis de Reverseaux, né le 6 mars 1845 ambassadeur de France, épousa, le 5 février 1873, Suzanne-Charlotte-Marianne-Madeleine Janvier de la Motte, morte le 19 mars 1889, laissant :

A. Jacques né le 26 janvier 1814, époux de Jeanne-Berthe de Rohan-Chabot.

B. Denise née 1879.

Armes : *d'azur à la croix de Jérusalem d'or, au chef de gueules, chargé d'un gland d'or, écartelé d'azur au chevron accompagné de trois croissants d'argent.*

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Nicolaus Fremyn (LX, 614). — D'après M. Henri Jadart les armoiries de la famille Fremyn étaient gravées en tête de la formule d'attestation de tous les volumes donnés en prix au Collège des Bons-Enfants de Reims, en vertu de la fondation du chanoine Nicolas Fremyn, en 1740 (Voir l'*Histoire du Collège des Bons Enfants*, par l'abbé Cauly, 1895, page 589). D. DES E.

*
* *

Il s'agit du Collège des Bons-Enfants de Reims dont l'abbé Cauly a écrit l'histoire.

M. Vivarez pourra consulter aussi le livre de M. Jadard, *Les Bibliophiles rémois*.

S.....Y.

—

Feu de Goy (LX, 615). — Fiacre-Joseph de Goy, né le 3 mai 1759, en Auvergne, était en 1791 attaché à la paroisse de Saint-Roch, à Paris. N'ayant pas prêté le serment constitutionnel, il fut arrêté en août 1792, et échappa à la mort pendant les massacres Je ne connais pas l'incident auquel fait allusion M. J. Dx. Ce que je sais, c'est qu'en 1795. M. de Goy exerçait son ministère à Saint.Roch, comme prêtre insermenté. En 1802, il fut nommé curé de l'Abbaye-aux-Bois, qui était alors une paroisse ; il mourut le 19 février 1806 et fut enterré dans le cimetière du Mont-Valérien. Il n'était pas chanoine de Paris, et si on lui donne cette qualité, c'est probablement parce qu'en 1789, il était titulaire de quelque bénéfice lui donnant le droit de porter le titre de chanoine, mais je ne connais aucune pièce qui le prouve.

ZANIPOLO.

—

Jean de Gourmont, peintre-graveur (LX, 559). — Les historiens de l'imprimerie disent que Jehan II et François de Gourmont, fils de Gilles de Gourmont, le premier typographe français qui imprima en grec et en hébreu, succédèrent à leur père en 1533, ce qui parait inadmissible puisqu'ils ne les font débuter qu'en 1581, c'est-à-dire une cinquantaine d'années après et que Jean était encore jeune puisqu'il eut quatre enfants entre 1585 à 89 En tout cas, fils ou petits-fils de Gilles, ils étaient de la lignée des gentilshommes de Varteville en Cotentin, venus à Paris à la fin du xve siècle.

Jean II parait bien avoir été graveur sur bois ; on lui attribue une signature composée des lettres majuscules romaines I. D. G. enlacées, l'I, plus grand et au milieu, — sur des gravures sur bois représentant des sujets religieux, le titre de la *Géomance* de Jacques de La Taille, en 1574, la bataille de Dreux, de la suite de Tortorel et Périssin etc. Certaines de ces gravures portent son adresse « rue Saint-Jean-de-Latran, à l'arbre sec » qui est la même que celle de son imprimerie.

De plus, c'est à cette même adresse qu'Ambroise Paré fut appelé à donner des soins à son enfant (V. *Nouvelles Archives de l'art français*, 1872, p. 115) et il l'appelle « Jehan de Gourmont, tailleur d'hystoires ». Tailleur d'hystoires, c'est-à-dire graveur sur bois, il n'y a donc pas de doutes, Jehan II de Gourmont était bien imprimeur-éditeur, graveur et marchand d'estampes.

Auguste Bernard (*Geofroy Tory*, p. 349) n'en fait bien qu'un seul personnage avec l'auteur de la *Nativité* du Louvre, ce qui me faisait dire que sa famille et lui-même étaient bien connus, car on sait, en outre, que par sa femme, Marguerite Boussy, il était beau-frère des éditeurs d'estampes de ce nom, dans la rue Montorgueil.

M. Ph. Renouard cite une pièce qui la dit femme de François en 1570, mais elle a pu épouser Jehan en secondes noces.

Il semble que l'artiste lyonnais auquel on donne le même nom de Jehan de Gourmont n'est pas du tout le même, d'abord parce qu'on le représente généralement comme un graveur *sur cuivre*, travaillant dans la manière des orfèvres, et ensuite parce que sa signature est formée des majuscules bâtardes J-G enlacées sur une pierre.

Si c'est à l'artiste lyonnais que se rapporte la notice du Louvre, M. Rémy de Gourmont aurait parfaitement raison, car s'il est probable qu'il appartient à la famille des imprimeurs parisiens, cela n'est pas certain et sa vie est bien inconnue. Il serait bien étonnant cependant que le savant Natalis Rondot qui a fait des découvertes si curieuses dans les Archives de Lyon sur les graveurs de cette ville, n'ait rien trouvé sur son compte.

J. C. WIGG.

—

Famille de Hochepied (LX, 559, 702. — Nous avons transmis au Révérend E Marriner, une généalogie très importante, manuscrite, dressée obligeamment par M. H. Croockewit, de Rotterdam, sur cette famille.

—

Lamartine ruiné (LX, 664). — Il est possible que la lettre en question n'ait pu être reproduite nulle part, mais c'est douteux. En tous cas, ce n'est qu'une sim-

ple circulaire, où la signature seule est autographe. Elle a été adressée, avec la même date, à toutes les personnes que le *Bottin* de l'époque signalait à l'attention du poète. Celle que je possède fut adressée à une maison de banque domiciliée rue du Conservatoire, mais elle ne porte pas d'indication du destinataire.

J.-C. WIGG.

—

Le portrait de l'architecte Louis (LX, 616). — La statue de l'architecte Louis, en marbre blanc, œuvre d'Amépée Jouandot, a été placée au bas du grand escalier du grand Théâtre de Bordeaux (où elle est encore) le jour de la célébration du centenaire de ce monument en 1880. La petite brochure (0 fr. 10) intitulée . le *Grand Théâtre de Bordeaux* par Noël Ferret, en vente Bordeaux, Ferret, 15 cours de l'Intendance, reproduit cette statue en un tout petit cliché. Le célèbre architecte a trouvé son biographe en la personne de M. Charles Marionneau. HENRY LYONNET.

* * *

L'un de mes cousins, le comte Henri de Cornulier, possède un magnifique portrait au pastel de l'architecte Louis. L'artiste était, je crois, une dame polonaise ; mais je ne puis me souvenir de son nom. Mon cousin tient ce portrait de sa femme, née de Boisdenemets, morte il y a bientôt un an, dont la famille avait des liens de parenté avec celle du célèbre architecte. Le comte de Cornulier habite au château de Cahaignes par les Thilliers-en-Vexin (Eure) et a un pied-à-terre à Paris, 82, rue de Varenne. BRONDINEUF.

—

Le fils de Michelet (LX, 443, 535, 639, 703). — J'ai trouvé dans le numéro du 19 avril 1862 des *Affiches*, journal bihebdomadaire qui paraissait à cette époque à Strasbourg, la mention du décès ainsi formulée :

"Charles-Paul-Edouard Michelet, 33 ans, sans profession, non marié, le 16. ..."

Le *Courrier du Bas-Rhin*, du 23 avril 1862, contenait les lignes suivantes :

On pouvait lire dans le dernier relevé de décès de la ville de Strasbourg, publié samedi, le nom de Charles-Paul-Edouard Michelet, décédé à l'âge de 33 ans. C'était, dit l'*Observateur d'Avesnes*, le fils de notre célèbre historien M. Michelet, que cette perte frappe douloureusement dans ses affections de famille. M. Michelet est mort à la suite d'une longue maladie.

Je puis ajouter que le service funèbre fut célébré par M. Cuvier, ami de Jules Michelet, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg et pasteur. P. M.

—

Famille de Montgaillard (LX, 616). — Tous les annuaires de la société parisienne mentionnent plusieurs personnalités portant ce nom, notamment un homme de lettres, le marquis Guy de Montgaillard, dont notre correspondant trouvera l'adresse dans n'importe quel répertoire mondain. M. P.

* * *

Il y eut un assez grand nombre de familles portant le surnom de Montgaillard. Je cite : Bousquet de M., Desazars de M., Percin de M., Peytes de M., toutes en Languedoc. P. LE J.

—

Pardailhan (LX, 391, 642). — Le comte de Saint-Saud, à propos de la Renaudie, cousin de Pardailhan, fait allusion aux généalogies tant anciennes que modernes de la maison de Ségur. Mon confrère me serait très agréable en me signalant ces diverses généalogies. Je ne connais pas de généalogies de la maison de Ségur formant une œuvre spéciale, mais seulement des généalogies de cette maison insérées dans des ouvrages nobiliaires, tels que Courcelles, et autres. Je lui serais particulièrement reconnaissant de m'indiquer où je pourrais me procurer l'histoire de la maison de Ségur (Brunn 1908) à laquelle il fait allusion.

Comte DE VARAIZE.

—

Plumard de Rieux (LX, 444, 579). — Potier de Courcy est fondé à dire de cette famille qu'elle est originaire du Maine.

I. — Le premier connu de cette famille de négociants du Mans, paraît être *Louis* Plumard, marchand, juge consulaire en 1712, échevin (1719-1724) marié à N. du Tertre, fille de Joseph et de Marguerite Mareau. Sa sœur (?) Anne Plumard, épousa François-Louis Véron du Verger, d'une famille notable dans l'industrie mancelle des étamines.

II a. — *Louis* Joseph Plumard (né au Mans, paroisse de la Couture, en 1722) fut maître d'hôtel du Roi, puis maître des

Comptes, à Paris, le 30 avril 1751, au lieu de Charles de Villiers-Beraut, et résigna son office en 1757. Il publia, vers le milieu du XVIIIe siècle quelques ouvrages d'économie sociale.

b. — *Joseph* Plumard de Rieux, Ec. conseiller secrétaire du Roi, pratiqua tout d'abord le commerce au Mans, puis se fit pourvoir de l'office de Conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de la Ferté-Bernard par lettres du 28 mars 1731, charge qu'il revendit le 20 mai 1740 à J.-B. Em. Chaillou de la Toullière. Il avait épousé, par Saint Nicolas du Mans, demoiselle Marie Moysant qui lui donna :

III. — *Joseph* Plumard de Rieux, Ec. conseiller secrétaire du roi près la chancellerie du Parlement de Paris, marié le 3 mars 1775 à Cécile Bouchaud de la Pignonnerie, fille du trésorier de France, général des finances de Bretagne, près de Nantes. Il en eut entre autres enfants :

IV a. — *Marthe*, mariée à Louis-François Daniel de Beauvais.

b. — *Louise* Magdeleine, femme de Charles Ambroise Le Clerc de la Galorière, écuyer, s. de Sainte Croix.

Les Plumard sont qualifiés seigneur de *Dangeul* (terre acquise des Vassé, et revendue en 1777 à M. de Bizeul) *Courtenay* en Nogent-le-Bernard au Maine, et de *Rieux*, en Bretagne.

Dubuisson et, après lui, Cauvin donnent pour armoiries : *d'or à trois fasces d'azur, à la bande d'argent brochant sur le tout* qui sont celles des *Vassé*, sauf la bande qui apparaît ici comme brisure.

De Maude : *de sable à trois demi vols d'argent 2 et 1*. Potier de Courcy : *d'azur à trois fers de lance d'or* ; alias : *d'azur au soleil d'or mouvant à dextre, au tournesol de même mouvant à senestre, à la champagne d'argent chargée de deux fasces ondées de gueules.*

P. DE MONTLEVRET.

—

La descendance du général Rapp (LX, 390, 581). — Que sait-on de la première femme du général Rapp, Josèphe Vanlerberghe, et de sa famille ?

Le comte Emile Cornudet des Chomettes, pair de France, avait lui-même épousé en 1821 Egle-Eugénie Vanlerberghe, et je voudrais bien connaître les armoiries de cette dernière, en même temps qu'un aperçu historique sur sa famille qui doit être la même que celle de la générale Rapp.

NOËL TEDUNROC.

—

Le marquis de Rays et la nouvelle France (LX, 616). — On lit dans une des pages d'annonces du *Journal de la Librairie*, vers 1875 : « Pour paraître le mardi 27 novembre ».

... *L'aventure de Port-Breton et la colonie libre de la Nouvelle-France*, par M. A. Baudoin médecin de la 4me expédition.

Suit un portrait du marquis de Rays, avec la plaque et le grand cordon d'un ordre probablement créé par lui, et l'indication de cartes, vues, portraits, fac-simile d'autographes, etc., Je suppose que l'ouvrage a dû paraître à la librairie Dreyfous, 13, faubourg Montmartre, au prix indiqué de 4 francs.

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

Monsieur A. Baudouin, médecin de la quatrième expédition à Port Breton, a publié (chez Maurice Dreyfous, sans date) un volume in-12 de 350 pages qui m'a paru fort complet et dans lequel M. G. de Massas trouvera, je crois, les renseignements qu'il recherche.

N. A. M. GILES.

* * *

M. de Massas trouvera les renseignements qu'il désire dans un livre du docteur Baudouin « Médecin de l'expédition », intitulé : l'*Aventure du Port-Breton* qui a paru chez Maurice Dreyfous.

Cet ouvrage n'est pas rare, je crois, mais au besoin je me ferais un plaisir de le communiquer à l'auteur de la question.

NIB.

* * *

Les îles que le marquis de Rays avait projeté de coloniser sont situées en Océanie, entre les 3e et 7e degrés de latitude Sud et les 146e et 152e degrés de longitude Est. Les deux principales sont celles de *Birara*, ou *Nouvelle Bretagne*, et de *Tombara* ou *Nouvelle-Irlande* (la seule qui ait été occupée effectivement).

L'établissement devait comprendre aussi plusieurs des Iles Salomon et une partie alors vacante de la Nouvelle Guinée (V.

Nouvelle France, par P. de Groote. Paris, Palmé et Bruxelles, Albanel, 1880, p. 35 et suiv.).

Le tout, connu pour la plus grande partie sous le nom d'archipel *Bismark*, est tombé, je ne sais comment, aux mains de l'Allemagne, qui en est actuellement en possession. P. du Gué.

*
* *

Le véritable nom du marquis de Rays était Charles-Bonaventure du Breil, et la colonie qu'il fonda sous le nom de « Port-Breton » ou « Nouvelle-France » était située dans une île d'Océanie.

C'est en 1881 qu'il lança ses premiers prospectus, non seulement en France, mais encore en Italie, en Belgique et en Hollande. Il y vantait la richesse foncière et l'incroyable fertilité de la colonie. De tous côtés, des paysans demandèrent à partir ; un premier convoi fut embarqué sur le *Chandernagor*. Toute la presse annonça le départ, ce qui eut pour effet de faire aussitôt affluer de nouveaux capitaux dans la caisse du marquis de Rays, qui recueillit, en quelques semaines, des sommes considérables.

Cependant, le *Chandernagor*, après avoir débarqué ses passagers, avait repris la mer. Les colons se trouvaient sur un îlot absolument désert, démunis de tout, car les caisses qui devaient contenir soi-disant des instruments aratoires, étaient pleines d'objets sans valeur et sans utilité. Beaucoup de ces malheureux moururent de faim, d'autres s'éteignirent consumés par la fièvre ; quelques-uns, plus énergiques, réussirent à construire des radeaux et à gagner des territoires habités.

Quand la nouvelle de leur infortune parvint en France, le marquis de Rays s'empressa de prendre la fuite ; il se réfugia à Madrid, où il fut arrêté en août 1882 à la demande du gouvernement français; l'extradition ayant été accordée, on ramenait en France l'aventurier lorsque, à Bayonne, profitant d'une minute d'inattention de ses gardiens dont il avait su gagner la confiance, il s'évada.

Après une tentative de suicide, évidemment simulée, il fut repris et transféré à Paris. L'instruction fut longue ; en 1883, l'accusé était enfin traduit devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation de faux en écritures et escroqueries; sur un verdict affirmatif du jury, la cour le condamna à la peine de cinq ans de réclusion.

Depuis lors, il ne fut plus question de lui ; après sa libération, il disparut complètement ; et, s'il est mort, son décès, à ma connaissance, ne fut même pas mentionné par les journaux.

Cette extraordinaire aventure est aujourd'hui bien oubliée; elle fit, en son temps, un bruit énorme, et passionna l'opinion publique au moins autant que, de nos jours, les affaires Humbert, Gallay, Renard et Steinheil.

Le docteur Marcel Baudouin, médecin en chef de l'expédition du *Chandernagor*, a publié, en 1884, chez l'éditeur Maurice Dreyfous, et sous ce titre l'*Aventure de Port-Breton*, un volume fort intéressant et très documenté, que je regrette de ne pouvoir retrouver dans ma bibliothèque ; il contient les renseignements les plus complets sur la position géographique de la Nouvelle-France, sur ses maigres ressources qui étaient au plus suffisantes pour assurer la subsistance de quelques naufragés ; l'ouvrage est accompagné de cartes, gravures et plans, et il reproduit les portraits du marquis de Rays et d'autres personnages qui jouèrent un rôle dans cette romanesque équipée.

On sait qu'Alphonse Daudet s'en inspira pour écrire son *Port Tarascon*, qui termine la série des Tartarin.

Michel Pauliex.

—

De Reverseaux (LX, 617). — Le marquis de Reverseaux, ambassadeur, appartient à la famille Guéau, originaire de l'Orléanais et anoblie au XVIIIe siècle par une charge de secrétaire du roi. On trouvera ses armes dans l'*Armorial général* de Rietstap. P. le J.

*
* *

L'*Annuaire Diplomatique* porte : Frédéric Guéau, marquis de Reverseaux de Rouvray. O. S.

*
* *

Le marquis de Reverseaux, ancien ambassadeur de France à Vienne, appartient bien à la famille Guéau de Reverseaux, de Gravelle et de Rouvray, originaire du Perche, qui s'armait: *écartelé, aux 1 et 4 : d'azur à la croix de Jérusalem d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un gland de chêne, feuillé d'or, la tige en haut ; au*

2 et 3 : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.

La terre de Reverseaux fut érigée en marquisat, par lettres patentes du 12 septembre 1771, en faveur de Jacques-Philippe-Jean Guéau, président au Grand Conseil.

On peut consulter sur cette famille : La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, réimpression, IX, col. 978 ; Marquis de Magny, *Livre d'or de la Noblesse Européenne*, IV, 249 ; Borel d'Hauterive et vicomte Révérend, *Annuaire de la Noblesse de France*, 1878, p. 383 ; 1895, p. 320 ; vicomte Révérend, *Titres, Anoblissements et pairies de la Restauration*, III, p. 249 ; *Bulletin héraldique de France*, XVII, 362 et enfin de Courcelles, *Dictionnaire Universel de la Noblesse de France*, I. p. 326.

Ce dernier auteur cite une famille Gueau, du pays Chartrain, qui portait pour armes : *d'azur à une colombe au naturel, posée sur un gui de chêne de sinople en fasce vers le bas de l'écu.*

BRONDINEUF.

—

Famille Thiboult (LX, 444, 583, 645, 705). — La branche des Thiboult, seigneurs du Grais, s'est éteinte en 1872 par la mort de Mademoiselle Thiboult du Grais.

La famille de Maleyssie a hérité à cette époque du château et de la terre du Grais (Orne).

La marquise douairière de Maleyssie habite le château. P. H. B.

⁂

Erratum.— XL, 705, dans tout le cours de l'article de M. le vicomte du Pont de Gault-Saussine, lire *De Torcy* au lieu de *Forcy*.

—

Gauthier. — Beyerlé. — Brunet de Cramilly. — Gesner. — Grandchamps — Picard. — Regnault-d'Irval. — Armoiries à trouver (LX, 618). — Jean-Pierre-Louis de Beyerlé, propriétaire de la célèbre fabrique de faïence de Niederwiller, directeur de la Monnaie de Strasbourg, charge héréditaire dans sa famille depuis Louis XIV, portait : *d'or à trois têtes de maures de sable, de profil, posées deux et un.* Sa fille, Claudine de Beyerlé, épousa François Xavier de Reiset qui succéda à son beau-père en 1788, dans sa charge de directeur de la Monnaie, à la suite d'une curieuse aventure dont ce dernier avait été victime et dont j'ai donné ailleurs le récit.

Vicomte DE REISET.

—

Reliures aux armes de Louis XII (LX, 560). — En plus des reliures aux armes de Louis XII que mentionne Guigard dans son *Armorial du Bibliophile* et qui se trouvent à l'Arsenal, à la Mazarine et à la Bibliothèque d'Abbeville, je signale celle que possède la Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence. Sur un plat, le porc-épic surmonté d'une L ; sur l'autre trois croissants avec la devise : *Donec totum impleat orben* ; aux angles, les trois croissants alternant avec deux D entrelacés. L'ouvrage est intitulé : *Les louenges du roy Louys XIIe de ce nom*, nouvellement composées en latin par maistre Claude de Seyssel... et translatées par luy de latin en françois. — Paris, Ant. Vérard, 1508. pet. in-4° gothique.

Selon toute vraisemblance, ce livre a été relié ainsi par les soins d'Henri II et de Diane de Poitiers comme l'attestent les doubles D et les croissants, de même que le style de la reliure. — Etant donné le sujet dont il traitait, on a frappé sur le plat l'emblème de Louis XII.

E. AUDE.

—

« Honor virtutis praemium » (LX, 561). — Cette devise est donnée par Joseph de Champeaux (Devises, cris de guerre, légendes, dictons, Dijon 1890) comme appartenant aux trois familles d'Angleterre suivantes :

Boyle de Corck,
Goldney de Beeckfield,
Sirley de Ferrers,

mais sans description d'armes.

MAURICE HALOCHE.

—

Tours penchées de Bologne, Piso, etc. (LX, 555). — L'antiquaire *Montfaucon* prétend que l'inclinaison de la plupart des *tours penchées* et particulièrement de celle de Bologne que l'on appelle *La Garisenda*, a été causée par la fuite, l'affaissement de la terre. (Voir *Magasin Pittoresque*, 1833, page 306).

GOUTATOUT.

*
* *

Du *Voyage d'Italie*, de Maximilien Misson, 1743 :

Les uns ont dit, touchant la tour (de Pise), *qu'elle avait été bâtie penchante, par un caprice de l'architecte* (Bonanus). Les autres ont écrit *qu'elle ne penchait pas, mais qu'elle trompait ainsi les yeux, par un nouveau secret et par un artifice d'architecture.* Il y en a même qui ont assuré *qu'elle penchait de tous côtés, selon la situation de ceux qui la regardaient.* Tous ces gens-là se sont trompés, et ont cherché du mystère où il n'y en eut jamais. La tour penche, et penche par accident, les fondements s'étant affaissés d'un côté : ce sont deux vérités qui n'ont pas besoin de preuve, à quiconque veut en examiner la chose. La hauteur de cette tour est de 188 pieds, et sa forme est d'un vrai cylindre. La plate-forme, ou terrasse du haut est environnée d'une balustrade, du bord de laquelle ayant jeté un plomb à l'endroit qui penche le plus, après avoir fait plusieurs essais à droite et à gauche, il se trouvait que mon plomb tombait à quinze pieds justes du fondement.

Auprès de la grande tour *Asinelli* (Bologne), il y en a une autre qui penche comme la tour de Pise et qu'on appelle *La Garisenda* (elle fut bâtie par Othon et Philip. Garisendi, l'an 1110 ; elle a 130 pieds de haut et penche de neuf pieds). *Ces deux tours sont de brique.* L'opinion générale est aussi qu'elle a été bâtie de cette manière avec dessein. On admire le *grand'ingenio dee architetto*, et on se moque de certains moines qui voulaient abandonner leur couvent, à cause que ce couvent se rencontrait sous le penchant de la tour. *Il y a de la simplicité à croire que cette tour ait été ainsi faite exprès* : C'est une tour de brique, carrée et toute unie, comme celle de Sienne et de Viterbe. Cela n'a point été bâti pour raison d'ornement, et il n'était pas question de faire le bel esprit, quand on l'éleva ; il était plus à propos de songer à lui donner de la solidité, que des airs penchés qui ne signifient rien. D'ailleurs, ce n'est point une chose qui soit difficile, de bâtir une tour qui soit un peu penchante : vous en savez les raisons aussi bien que moi, et vous en pourrez faire l'expérience quand il vous plaira, en mettant en pile les *dames* de votre *trictrat*. Il ne faut point là de *grand'ingénio*. Cette tour me fait souvenir de ce qu'a écrit Childrei, l'un de vos naturalistes anglais, et qu'*il y a un clocher à Bristol, qui va et vient selon le mouvement des cloches.*

F. Jacotot.

*
* *

Il y a en Italie un assez grand nombre d'édifices penchés ; pour la plupart d'entre eux, l'inclinaison reconnaît une cause sur laquelle il n'existe aucun doute : ce sont les tremblements de terre.

En ce qui concerne la tour de Pise, qui est le clocher de la cathédrale, la construction a été commencée avec l'intention de faire une tour droite. Arrivés aux deux tiers de la hauteur, les architectes se sont aperçus que le monument avait pris une inclinaison, par suite de l'inégalité du terrain qui résistait moins d'un côté que de l'autre. Ils ont essayé de remédier à l'accident, et de redresser ce qui restait à bâtir Mais le haut de la tour s'est incliné comme le reste, d'où il suit que la pente n'est pas uniforme : elle est plus forte en bas qu'en haut. L'œil ne saisit pas cette différence. Du reste la tour de Pise donne lieu à diverses illusions : l'une des plus singulières, c'est que, si l'on entre dans le monument, et si l'on regarde les murs, ils paraissent droits Pour s'apercevoir qu'ils sont penchés, il faut être au dehors.

Les tours de Bologne ont été construites l'une par les Asinelli, l'autre par les Garisendi, à une époque où toutes les grandes familles italiennes bâtissaienl des tours, soit comme objets d'ornement, soit pour servir de forteresses. A Florence, elles furent toutes détruites pendant les querelles des Guelfes et des Gibelins. D'abord les Gibelins vainqueurs détruisirent celles des Guelfes ; il y en avait 36 ; l'une d'elles, surnommée la tour du Guardamorto, avait 120 coudées de haut. Ensuite les Guelfes eurent le dessus, et ils rasèrent les tours des Gibelins.

La tour des Asinelli a 89 mètres de haut ; celle des Garisendi n'en a que 49 ; elle est beaucoup plus massive, beaucoup plus inclinée ; la pente de la première est de 1,16 ; celle de l'autre est de 3, 07. La première date de 1105 ; la seconde de 1110.

On sait que la tour des Garisendi avait déjà une pente très forte en l'an 1200 ; il y a, à cet égard, un témoignagne incontestable ; c'est celui du Dante (*Enfer*, XXXI, 136).

Ces inclinaisons augmentent avec le temps, par l'effet des tremblements de terre, De 1762 à 1813, on a constaté que la flèche de la tour des Garisendi s'est accrue de 0,48 centimètres.

Bien qu'il n'existe pas de documents qui le prouvent d'une manière positive, il y a

lieu d'admettre que ces constructions, au début, étaient droites. Personne au moyen âge n'aurait pu et n'aurait osé calculer les conditions d'un équilibre tel que celui qui existe aujourd'hui Avec le temps, cet équilibre est destiné à disparaître. Un jour ou l'autre, les tours de Bologne doivent s'écrouler. VICO BELTRAMI.

—

Le retable de Fromentières (LX, 557). — Il me parait évident que l'écusson découvert sur le retable est celui de la ville d'Anvers, en Belgique. Les trois empreintes de semelle seront évidemment les trois tours qui constituent, surmontées de deux mains apaumées, les meubles du blason de cette ville. On sait qu'aux XVe et XVIe siècles existait à Anvers un atelier de sculpture très florissant, et que les œuvres qui en provinrent, notamment les retables, se retrouvent aujourd'hui encore en assez grand nombre dans les églises et les musées de Belgique et de l'étranger. Ce sont des œuvres d'un mérite exceptionnel. La provenance était ordinairement indiquée par la marque d'une main brûlée dans le bois; le blason complet, comprenant le château et les deux mains, est pour les sculptures, d'application plus rare. O. GIVE.

***

On ne trouve dans Rietstap qu'une seule famille portant trois semelles de chaussure, qui est Soler, en Souabe : *De sable à trois semelles d'or, posées chacune en pal.* Cimier : *deux semelles d'or, posées en chevron renversé.* P. LE J.

—

La résistance des reliures (LX, 715). — Le meilleur remède contre les moisissures blanches des reliures est de les frotter avec un chiffon légèrement imbibé de vinaigre. La cause de ces moisissures n'est pas toujours l'humidité, mais très souvent la fermentation produite par une chaleur humide sur des colles de qualité médiocre. Le cuir n'a rien à voir dans cette question. L. D.

—

Le breton tiré du latin (LX, 561, 708). — La question ainsi posée prouverait que son auteur ignore également l'histoire et la langue bretonnes ; la forme grammaticale des différents dialectes bretons (vannetais, cornouaillais, trégorrois, léonard, pour la Bretagne française — écossais, irlandais, gallois, manx et cornique pour la Grande-Bretagne), survivance des langues celtiques, suffit à prouver que le breton est de formation plus ancienne que le latin ; leur communauté d'origine (toutes deux sont des langues indo-européennes) fait que nombre de *racines* communes se retrouvent dans toutes les deux ; de plus, la langue bretonne a fait au cours des temps quelques emprunts au latin ; ainsi fait-on en français, quand on dit *wagon*, *five-o-clock*, *match*, etc... ce qui n'implique pas que le français vienne de l'anglais. Les mots empruntés par la langue bretonne au latin ne sauraient donner aucune *idée de la phonétique bretonne*, comme le demande L. R. Albus ; c'est dans les mots vraiment bretons qu'il faut la chercher. (Voir le *Dictionnaire de Troude et Le Gonidec.*) M. L.

—

Encore le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIV ; L ; LIX ; LX, 63, 184, 317, 364, 431, 590). — Décidément cela devient tout à fait réjouissant. J'ai dit dès le début de cette polémique, j'ai répété depuis qu'il y avait dans Loriquet des passages que je ne voudrais pas signer. J'étais en droit de penser que mon contradicteur ne l'oublierait pas. Et voilà pourtant que, pour me confondre définitivement et me faire rentrer sous terrre, M. Raesler vient de prendre la peine de *découvrir* et de me transcrire deux de ces tirades que je connais, que tout le monde connait, qui traînent partout. Quel inconfusible enfonceur de portes ouvertes que ce brave Monsieur ! Je pourrais de mon côté lui en signaler d'autres encore : sa thèse, n'en serait pas davantage établie et sa méthode de polémique justifiée. J'ai donc l'honneur de prendre congé de lui, notre discussion, au point où il l'a fait tomber, me paraissant désormais sans utilité.

P. DARBLY.

—

Les Etoiles (LX, 562). — *Les Etoiles, ou le Voyage de la fiancée*, vaudeville fantastique en 3 actes et 0 tableaux, par Eugène Grangé, Saint-Yves et Xavier de Montépin, représenté sur le théâtre du Vaudeville le 11 novembre 1850

Cette pièce parut, la même année, dans la collection du *Magasin théâtral* (in-8 à 2 col. de 27 pages). L. H. L.

*
* *

Les Etoiles ou le *Voyage de la Fiancée*, vaudeville fantastique, par Eugène Grangé, Saint-Yves et X. de Montépin, joués pour la première fois à Paris sur le théâtre du Vaudeville, le 11 novembre 1850. Les principaux rôles de cette pièce en trois actes étaient tenus : *La reine des Etoiles* par madame Hortense, *la Bonne Etoile* par madame Octave, *la Mauvaise Etoile* par madame Aline. Luguet créait le rôle principal de Guidamour, dragon.

Dr BILLARD.

*
* *

Je crains bien de ne pouvoir répondre aussi complètement que je voudrais à la question que me fait l'honneur de m'adresser personnellement M. G. F., mais à défaut d'une date certaine, je crois pouvoir fournir quelques indications.

La pièce *les Etoiles* est *bien antérieure à 1870*. Elle figure sur le *Catalogue général des Œuvres dramatiques et lyriques*, récapitulation arrêtée au 31 décembre 1859. Ce même catalogue nous apprend que les *Etoiles* étaient un vaudeville en un acte, et que les droits d'auteurs étaient répartis par tiers entre MM. Clairville, Pilati et Barrez.

M. G. F. veut bien m'apprendre que cette pièce fut jouée au Vaudeville par Mlle Cico et l'acteur Lagrange. Ayant eu à m'occuper de ces deux artistes dans mon *Dictionnaire des Comédiens français*, je sais que Mlle Cico (Pauline) fit partie de la troupe du Vaudeville en 1849-50. Elle passa au théâtre du Palais-Royal en 1851 et revint au Vaudeville le 29 mai 1852. Le 18 novembre 1853, elle retourna au Palais-Royal. Quant à l'acteur Lagrange, il appartint au théâtre du Vaudeville de 1850 à 1857 ; il me semble donc logique de chercher la date de la première des *Etoiles* vers 1853, car l'*Almanach des Spectacles* Palianti, rédigé fin 1852, n'indique pas cette pièce parmi les ouvrages représentés au Vaudeville en 1852.

HENRY LYONNET.

—

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté » (LIX, 617, 759, 874, 986 ; LX, 94, 147, 210, 258, 315, 366, 434, 590, 649). — C'est Beethoven. Je lis dans, *Portraits d'hier*, par Georges Pioch, page 89 :

Beethoven est, maintenant, parvenu à la pleine compréhension de soi-même. Il est héroïque consciemment. Les lettres où il s'avoue ont souvent alors une valeur d'enseignement. Je cite : « Je ne reconnais pas d'autre signe de supériosité que la bonté. » (Lettre 1812).

Portraits d'hier, publication bi-mensuelle illustrée, o fr. 25 le numéro H. Fabre, éditeur, 20 rue du Louvre, Paris.

IZOUARD.

*
* *

C'est dans une lettre datée de Teplitz (17 juillet 1812) que Beethoven écrivit cette phrase. A qui ? Je l'ignore malheureusement.

Ni Wilder, ni Romain Rolland, ni Georges Pioch qui la citent avec toute l'émotion qui convient, ne nous fixent sur sa place exacte dans la correspondance du musicien.

Peut-être trouvera-t-on la référence dans un des trois volumes qui furent consacrés par Alexandre W. Thayer au maître héroïque. Sinon, consulter :

Ludwig Nohl, *Briefe Beethovens* (1865, Stuttgart). *Neue Briefe Beethovens* (1865 Stuttgart) Ludwig Ritter von Kœchel.

83. Original-Briefe L. V. B. an den Erzherzog Rudolp (1865, Wien).

Alfred Schoene, *Briefe von Beethoven an Marie Graefin Erdoody, geb. Graefin Niszky and Mag. Branchle* (1866 Leipzig).

Theodor von Frimmel, *Neue Beethoveniana* (1866).

Katalog der mit der Beethoven, Feier zu Bonn, am 11-15 mai 1890 verbundenen Ausstellung von Handschriften Briefen, Bildnissen, Reliquien Ludwig van Beethoven's (1890, Bonn).

La Mara, *Musikerbriefe aus fünf Jahrhunderten* 1892, Leipzig.

Dr Christhian Gottlieb Kalischer. *Neue Beethoven briefe.* (1902, Berlin et Leipzig).

PIERRE MAZIÈRE.

—

Lillibullero (LIX, 953). — En relisant l'*Intermédiaire* du 30 juin, je découvre une question que me voila le sourire d'émeraude de l'Amphitrite bretonne, une question... que j'ai failli poser. Il s'agit de *Lillibullero*, la chanson dont parle Macaulay. Mais faut-il écrire *Lillibullero* ? L'historien anglais n'a-t-il pas déformé un titre de chanson que l'Irlandais Sterne (antérieur à Macaulay) écrit à mainte reprise *Liliaburello* ?

L'*Oncle Tobie* siffle en effet à tout bout de champ son *Lillaburello*. Hélas ! il se contente de siffler, ce qui nous prive du texte. Je me préoccupe moi-même de retrouver texte et air, afin de faire entendre la chanson au prochain dîner du Moulin à Sel, que doit présider Sterne, ressuscité par le sculpteur d'Outre-Manche Spicer-Simson. Remarquons que, dans le passage cité ici par V. A. T., Macaulay commente Sterne sans le savoir, lorsqu'il déclare que « ce refrain faisait surtout les délices de l'armée anglaise ». Car l'oncle Tobie de Sterne est un militaire enragé, un brave mis à la retraite par un éclat de pierre et qui se console en dressant des plans de campagne... dans son jardin.

Léon Durocher.

—

Sens dessus-dessous. « C'en dessus dessous » (XXXV; LVIII; LX, 711). — J'ai insisté à l'Académie, dans la commission du dictionnaire, pour qu'on écrivît « C'en dessus dessous » (ce qui est en dessus étant dessous) et « c'en devant derrière » (ce qui est en devant étant derrière) comme on l'écrivait au XVIIe siècle ; — au lieu de « sens dessus desous » et « sens devant derrière », qui, en effet n'ont aucun sens. On m'a répondu que le *Dictionnaire de l'Académie* est le dictionnaire de l'usage. Je dégage ma responsabilité. Mais l'usage finira par mettre la langue c'en dessus dessous et l'entendement des étrangers c'en devant derrière. Emile Faguet.

A propos, on peut être décoré sans l'avoir demandé.

Veuillez m'en croire. E. F.

—

Chanter pouilles (LX, 284, 372, 487, 597, 661). — D'après du Cange, ce serait le latin *ampullæ*, grands mots qui, par extension aurait pris le sens d'injures.

L'*Illustration* (n° du 8 janvier 1853) donne l'explication de Génin et en ajoute une autre : *Pouille*, dit-il, signifiant autrefois l'instrument que nous nommons *poulie ; chanter pouille a quelqu'un*, c'était donc l'injurier d'une voix aigre comme le chant d'une poulie qui grince dans sa chape rouillée.

Jusqu'à preuve du contraire nous estimons que M. de Fontenay a raison. *Pou* s'orthographiait autrefois *pouil*, *pouille*, (V. La Curne) et *pouiller, pouillis* s'entendait d'un endroit malpropre.

Rapprochez la locution vulgaire *chercher des poux dans la tête de quelqu'un* dont le sens diffère peu de celui de *chanter pouilles*.

Gustave Fustier.

—

Mystifiés littéraires (LX, 171, 321, 435, 485, 598) — L'un des « mystifiés » les plus considérables fut certainement Voltaire, que tout son esprit n'empêcha point d'être victime d'une « fumisterie » du poète Desforges-Maillard (né au Croisic) qui, sous le pseudonyme de Mademoiselle de Malcrais, eut de nombreux succès poétiques ; Voltaire lui-même adressa à « la docte Malcrais » les plus galants madrigaux, et ne pardonna jamais à Desforges-Maillard lorsqu'il se fut enfin démasqué.

M. L.

—

Patois comparés (LX, 227, 546). — Possédant plusieurs dictionnaires de patois usités dans différentes provinces belges, dont un volume intitulé : *Remarques sur le patois, suivies d'un vocabulaire latin-français inédit* du XIVe siècle, avec gloses et notes explicatives pour servir à l'histoire des mots de la langue française, par Escallier.

Imprimeur-éditeur Wartelle, rue Saint-Christophe 25 à Douai (1856)

P. Corman.

—

Vers à identifier : « N'adresse point au ciel une plainte importune », etc. (LX, 171). — Ces vers seraient attribués à Dumouriez — il les aurait gravés sur les murs de sa chambre à la Bastille ornés déjà de quelques pensées de la Bourdonnais, de diverses sentences du malheureux Lally (écrites en anglais) et de la paraphrase de plusieurs psaumes, par la Chalotais.

Dumouriez en reparle dans ses *Mémoires*.

[Voir *Histoire de la Bastille* (1374-1789) par A. Arnould, Alboize du Pujol et A. Maquet]. (T. 6, Paris. Administration de librairie rue Notre-Dame des-Victoires, 26, près la Bourse, 1844). Alexandre Rey.

—

Chanvre habillé en poupée. Fromages de saison de grains (LX, 447, 597, 659). — Dans l'*Armorial général de 1696*,

généralité de Bourgogne, on peut lire : Poupot porte : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux poupées ou poignées de filasse d'argent, mises en pals, et en pointe d'un marc d'or.* J'ai vu ces poupées de chanvre figurées par un 8 non fermé dans le bas, c'est-à-dire formées par un simple nœud allongé. P. LE J.

—

Les « épées légendaires » (LX, 438, 662). — Je ne vois pas dans la liste le nom de *Closamont.* Dans le *Mariage de Roland*, de Victor Hugo, il y a :

L'épée est cette illustre et fière Closamont
Que d'autres quelquefois appellent Haute-[Claire

et aussi :

Durandal heurte et suit Closamont

Victor Hugo a-t-il inventé Closamont ?

Cependant je me rappelle avoir lu, dans une note que je ne retrouve pas, que Closamont et Hauteclaire étaient les noms de deux épées différentes.

Sire Olivier a-t-il eu deux estocs ?

G. R.

—

Une génération : de combien d'années se compose t elle ? (LX, 553, 712). — Une *génération*, quand le mot est employé comme mesure de temps, est le temps qu'il faut pour que les enfants, dans une famille, arrivent à l'âge où ils en font et fassent ainsi passer leurs parents à l'état de *première* génération, eux étant la *seconde* et leurs rejetons étant la *troisième*. — Donc ce temps varie Dans l'antiquité il était d'une vingtaine d'années, les jeunes gens, se mariant jeunes ; il y a encore cent ans il était de trente années et trois générations par siècles, c'était la manière ordinaire de compter. Aujourd'hui il est de quarante ans. Bientôt, quand on se mariera à cinquante ans, il n'y aura que deux générations en un siècle. — Et puis il n'y en aura plus du tout.

Mais *génération* ayant, avant tout, le sens de « fait d'engendrer », il faut prendre garde à certains coq-à-l'âne.

J'ai lu autrefois dans un réquisitoire d'avocat général chargeant un curé coupable :

« Il faudra dans votre paroisse vingt générations de bons prêtres pour faire oublier vos turpitudes ».

Quant à générations signifiant successions, collectivités successives, c'est une simple faute de français : « quarante générations d'écoliers » pour dire quarante successions, quarante promotions d'écoliers, est absurde. — Et puis voyez-vous ces écoliers s'engendrant les uns les autres ! — Je vous souhaite de voir votre quatrième génération. EMILE FAGUET.

—

L'escroquerie au trésor caché (LX, 51, 124, 177, 437). — Il n'y a pas très longtemps qu'on s'est occupé d'étudier, d'une façon scientifique, le genre de vol connu sous le nom d'escroquerie au trésor caché. Les premiers documents de police technique réunis sur ce procédé d'escroquerie ont été publiés en 1907 dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, l'excellente revue de médecine légale, de psychologie normale et pathologique, fondée il y a une vingtaine d'années, par le professeur Lacassagne avec la collaboration de Gabriel Tarde. De l'étude très remarquable qui a paru à cette date, sous la signature du Dr R.-A Reiss, professeur à l'Université de Lausanne, il ressort nettement que le vol au trésor caché n'est point une invention récente, et qu'il était en germe, à la fin du XVIIIe siècle parmi les détenus de Bicêtre. On peut lire en effet dans les *Mémoires de Vidocq*, (Paris, 1828, Tenon, libraire éditeur, t. Ier, p.p. 211 et suivantes) les indications qui suivent et qui font voir, sous un jour bien intéressant, les mœurs de la prison de Bicêtre en 1797 :

L'imprudence des voleurs et l'immoralité des employés étaient portées si loin, qu'on préparait ouvertement dans la prison des tours de passe-passe et des escroqueries dont le dénouement avait lieu à l'extérieur. Je ne citerai qu'une de ces opérations, elle suffira pour donner la mesure de la crédulité des dupes et de l'audace des fripons.

Ceux-ci se procuraient l'adresse de personnes riches habitant la province, ce qui était facile au moyen des condamnés qui en arrivaient à chaque instant : on leur écrivait alors des lettres, nommées, en argot, *Lettres de Jérusalem*, et qui contenaient en substance ce qu'on va lire. Il est inutile de faire observer que les noms de lieux et de personnes changeaient en raison des circonstances.

Monsieur,

Vous serez sans doute étonné de recevoir cette lettre d'un inconnu qui vient réclame de vous un service : mais dans la triste position où je me trouve, je suis perdu si les honnêtes gens ne viennent pas à mon secours ; c'est vous dire que je m'adresse à

vous, dont on m'a dit trop de bien pour que j'hésite un instant à vous confier toute mon affaire. Valet de chambre du marquis de... j'émigrai avec lui. Pour ne pas éveiller les soupçons, nous voyagions à pied et je portais le bagage, y compris une cassette contenant seize mille francs en or et les diamants de feu madame la marquise. Nous étions sur le point de joindre l'armée de..., lorsque nous fûmes signalés et poursuivis par un détachement de volontaires Monsieur le marquis, voyant qu'on nous serrait de près, me dit de jeter la cassette dans une mare assez profonde, près de laquelle nous nous trouvions, afin que sa présence ne nous trahît pas dans le cas où nous serions arrêtés. Je comptais revenir la chercher la nuit suivante : mais les paysans ameutés par le tocsin que le commandant du détachement faisait sonner contre nous, se mirent avec tant d'ardeur à battre le bois où nous étions cachés, qu'il ne fallut plus songer qu'à fuir. Arrivés à l'étranger, Monsieur le marquis reçut quelques avances du prince de..... ; mais ces ressources s'épuisèrent bientôt, et il songeait à m'envoyer chercher la cassette restée dans la mare.

J'étais d'autant plus sûr de la retrouver, que le lendemain du jour où je m'en étais dessaisi, nous avions dressé de mémoire, le plan des localités, dans le cas où nous resterions longtemps sans pouvoir revenir. Je partis, je rentrai en France, et j'arrivai sans accident jusqu'au village de...., voisin du bois où nous avions été poursuivis. Vous devez connaître parfaitement ce village, puisqu'il n'est guère qu'à trois quarts de lieue de votre résidence. Je me disposais à remplir ma mission, quand l'aubergiste chez lequel je logeais, jacobin enragé et acquéreur de biens nationaux, remarquant mon embarras quand il m'avait proposé de boire à la santé de la république, me fit arrêter comme suspect. Comme je n'avais point de papiers, et que j'avais le malheur de ressembler à un individu poursuivi pour arrestation de diligences, on me colporta de prison en prison pour me confronter avec mes prétendus complices. J'arrivai ainsi à Bicêtre, où je suis à l'infirmerie depuis deux mois.

Dans cette cruelle position, me rappelant avoir entendu parler de vous par une parente de mon maître, qui avait du bien dans votre canton, je viens vous prier de me faire savoir si vous ne pourriez pas me rendre le service de lever la cassette en question et de me faire passer une partie de l'argent qu'elle contient. Je pourrais ainsi subvenir à mes pressants besoins, et payer mon défenseur, qui me dicte la présente, et m'assure qu'avec quelques cadeaux, je me tirerai d'affaire.

Recevez, Monsieur, etc.

Sur cent lettres de ce genre, ajoute Vidocq, vingt étaient toujours répondues. On cessera de s'en étonner, si l'on considère qu'elles ne s'adressaient qu'à des hommes connus par leur attachement à l'ancien ordre de choses, et que rien ne raisonne moins que l'esprit... Le provincial répondait donc en annonçant qu'il consentait à se charger de retirer le dépôt. Nouvelle missive du prétendu valet de chambre, portant que, dénué de tout, il avait engagé à l'infirmier, pour une somme assez modique, la malle où se trouvait dans un double fond, le plan dont il a déjà été question. L'argent arrivait alors et l'on recevait jusqu'à des sommes de douze et quinze cents francs. Quelques individus, croyant faire preuve d'une grande sagacité, vinrent même du fond de leur province à Bicêtre, où on leur remit le plan destiné à les conduire dans ce bois mystérieux.

Vidocq ajoute :

On comprend du reste, que de pareilles manœuvres ne pouvaient s'effectuer que du consentement et avec la participation des employés, puisque eux-mêmes recevaient la correspondance des chercheurs de trésors. Mais le concierge pensait qu'indépendamment du bénéfice indirect qu'il en retirait, par l'accroissement de la dépense des prisonniers en comestibles et en spiritueux, ceux-ci occupés de cette manière, en songeaient moins à s'évader.

Si l'on se reporte à l'étude de M. Reiss, on pourra remarquer que depuis le temps des « lettres de Jérusalem » les méthodes suivies par les escrocs au trésor caché n'ont pas beaucoup changé. Mais il est permis de s'étonner que des documents de cette nature, réédités chaque jour par la grande presse, lorsque de nouvelles dupes vont conter leur mésaventure aux tribunaux, aient pu induire en erreur des historiens de la Révolution.

LAMOUREUX.

Perfide Albion (LX, 441, 563). — Comme jusqu'à présent aucune réponse n'a été donnée à cette question, je me permets de reproduire ici un article publié dans le feuilleton du *Journal de Francfort* il y a plusieurs mois, dû à la plume de M. le Dr Wilhelm Feldmann à Bruxelles, qui dit :

D'après Otto Ladendorf cette expression date de l'époque où l'Angleterre, par son adhésion à l'alliance des puissances de l'Est, le 15 juillet 1840, produisit une

émotion générale en France. Ladendor se réfère à une lettre de Henri Heine du 27 juillet 1840 dans laquelle « Guerre à la perfide Albion » est le mot d'ordre général de tous les français, hormis les légitimistes. Heine ne prétend cependant pas que l'expression soit neuve.

En vérité elle date du temps de la Révolution.

Après l'exécution de Louis XVI l'attitude hostile de l'Angleterre déchaîna contre Georges III et Pitt les attaques des républicains français qui les mettaient en opposition avec le peuple anglais ami de la liberté. C'est ainsi que F. le Gall qui s'intitule « le jeune sans-culotte Bas-Breton, leur reproche personnellement dans son chant de guerre » « Aux armes » du 24 septembre 1793, le parjure, la trahison, la cruauté, la haine et la duplicité. Lorsqu'on ne put nier que la majorité du peuple anglais approuvait la politique du ministre la haine des Français se dirigea contre l'Albion entière qui depuis lors devint le point de mire des sarcasmes et des malédictions des prosateurs et poètes républicains. La plus ancienne mention de la perfide Albion se trouve dans une petite poésie de Ximénez sur « l'ère républicaine » publiée dans le *Calendrier républicain* du 5 octobre 1793 dans laquelle il est dit :

Attaquons dans ses eaux la perfide Albion.
Que nos fastes s'ouvrant par sa destruction
Marquent les jours de la victoire.

Dans son rapport du 16 octobre 1793 sur l'arrestation des étrangers, sujets d'états en guerre avec la France, Saint-Just signale la perfidie anglaise, en reprochant aux Anglais de propager la corruption en France afin de détruire la république naissante qu'ils ne pouvaient pas atteindre en guerre ouverte, en faisant toutefois, lui aussi, une distinction entre le gouvernement et le peuple anglais. La cour de Londres et non l'Angleterre est notre Carthage. L'or anglais aurait joué un rôle dans tous les soulèvements populaires en France. La faction de Pitt et de Cobourg vendue à l'Angleterre se serait évertuée en étendant la terreur à toute la nation et en occasionnant une famine à rendre suspects les meneurs de la Révolution. On parlait même de l'intention de Pitt de détruire Paris et de proclamer le duc d'York roi de France.

La haine contre l'Angleterre se manifesta tout particulièrement dans les chants de triomphe à l'occasion de la prise de Toulon par les républicains, J. M. Chénier dans son hymne triomplale ridiculise « Albion fugitive » et l'ode de T. Rousseau pour la fête de la victoire du 30 décembre 1793 commence ainsi :

Te voilà donc stupéfaite
Lâche et féroce Albion

Le 6 mars 1794 on chanta dans le théâtre de la république à Paris une chanson dont les premières strophes sont :

Ils ont payé leur perfidie
Is ont fui ces Anglais pervers.

De même dans les chansons pour la fête du 10 août 1794 se trouvent des allusions à notre phrase. Chénier renouvela à cette occasion ses attaques contre « l'avare et perfide Angleterre et dans le chant républicain du Dix-août, de Lebrun, on lit :

Tu périras île perfide
Qu'abhore Neptune irrité.

Après la mort du général Hoche (15 septembre 1797) un poète républicain, dans l'hymne qui fut chantée à la cérémonie funèbre le 30 vendémiaire an V, s'écrie plein de colère :

« Perfide anglais il t'eût soumis ».

Dans d'autres poésies du temps du Directoire et du Consulat, l'Angleterre est intitulée : « la superbe Albion, l'infâme Albion, l'impure Albion », mais le reproche de perfidie revient constamment. La prompte rupture de la paix d'Amiens par les Anglais remit en vogue ces termes. Derechef résonnèrent les appels courroucés des poètes français à la perfide Albion e. a. dans l'ode de Henri Simon sur la mort du maréchal Lannes où il est dit « frémis, tremble, Albion perfide ».

L'attitude de l'Angleterre en 1815 vis-à-vis de Napoléon fut condamnée par ses nombreux partisans comme une nouvelle preuve de la perfidie d'Albion.

Il n'est donc pas étonnant que lorsque 25 années plus tard on apprit la trahison de l'Angleterre envers la France de Louis-Philippe et de Guizot la vieille phrase reparut sur toutes les lèvres.

F. Koch Jr.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Novembre 1909

45e Année — N° 1239

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Durée des Humanités dans les premières années du XVIIe siècle. — A quel âge, environ, avait-on fini ses humanités au collège de La Flèche, de 1615 à 1625 ?

LACH.

—

Le duc de Bedfort voulut-il faire évader Jeanne d'Arc ? — Dans la nouvelle pièce de M. Emile Moreau, *le Procès de Jeanne d'Arc*, l'auteur représente le duc de Bedford, repentant et bourrelé de remords, venant offrir à Jeanne d'Arc de la faire évader.

Est-il un historien qui fasse crédit à cette légende ?

M. GROC.

—

A propos de Jarnac. — Y a-t-il un rapport de parenté quelconque entre François de Vivonne, sieur de la Chataigneraie et le maréchal de France, comte de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, frère de la Montespan ?

Autre question à l'adresse des confrères médecins. Comment peut-on mourir, sauf le cas d'infection purulente, et en moins de vingt-quatre heures, d'un coup d'épée au jarret ? On dit bien que la Chataigneraie, honteux de sa défaite, ouvrit son pansement. Mais une blessure de ce genre peut-elle produire une hémorragie mortelle ?

M. P.

—

L'acte de décès de Marie Leczinska. — La reine Marie Leczinska est morte à Versailles le 24 juin 1768.

Où trouve-t-on l'acte constatant son décès ou son inhumation ?

Ce n'est pas sur les registres de l'ancien état civil de Versailles, et il doit en être ainsi puisque la reine ne fut pas *inhumée* dans cette ville et que les registres dont il s'agit sont des registres d'*inhumation*.

Serait-ce aux Archives nationales, ou sur un registre spécial ayant servi à la constatation de l'état civil des rois, reines et princes du sang, ou sur les registres capitulaires de l'abbaye de Saint-Denis ?

Serait-ce à l'hôtel de ville de Saint-Denis ?

A-t-on publié cet acte ?

Merci par avance à l'intermédiairiste qui voudra bien nous fournir à ce sujet des renseignements précis.

ECOLU.

—

Le Sottisier du comte d'Artois. — Je lis, dans le *Tribunal d'Apollon* (une publication de 1800) que le « lol rique d'Artois faisait imprimer au Louvre, pour

être tiré à 60 exemplaires, un *Sottisier* où Marmontel publiait la Neuvaine » un conte ultra-galant.

Ce *Sottisier* a-t-il jamais paru ?

PAUL EDMOND.

—

La guillotine de Feurs. — Le rôle de Javogues. — On a vendu une guillotine qui aurait été celle dont Javogues se servit à Feurs.

Deux questions :

1° Est-ce bien la guillotine de Feurs ; comment est-elle venue jusqu'à nous?

2° Cette vente a rendu la liberté à une foule d'anecdotes sur Javogues. On l'a montré se promenant nu, faisant exécuter une jeune fille qui s'était refusée à lui, et qu'il avait obligée à se découvrir la gorge pour se présenter devant la guillotine ; on lui prête des propos d'un rare cynisme.

Existe-t-il une biographie *vraie* de Javogues ? Quel crédit accorder aux anecdoctes qui courent sur lui.

Dr L.

* * *

Cette question posée, le catalogue de la collection A. Forgeron, qui sera dispersée à l'hôtel Drouot, les 3 et 4 décembre prochain, catalogue dressé par MM. Geoffroy frères, marchands d'estampes, 5, rue Blanche, nous parvient.

Cette guillotine est ainsi décrite :

Guillotine construite par ordre de Javogues, député de Rhône et Loire à la Convention, et ayant fonctionné à Feurs, (Loire) (sous la Terreur) haut. 3.50.

Nous possédons les deux montants, la lunette et les deux sabots ou traverses du bas.

La traverse du haut porte cette inscription :

An 2 de la
République

Les deux montants sont surmontés de bonnets phrygiens grossièrement sculptés et peints en rouge.

La catalogue ajoute :

Cette guillotine fut remisée dans les combles de la mairie de Feurs et n'en sortit qu'en 1866. Elle fut alors cédée à un amateur qui la garda jusque vers 1892, époque à laquelle elle passa dans la collection A. Forgeron.

—

Napoléon Ier et les aérostiers, il y a cent ans. — Dans le 18e volume de la *Correspondance de Napoléon Ier* il se trouve une pièce originale qui mérite de prendre place dans l'histoire de la navigation aérienne.

Au mois d'octobre 1808, on remettait très sérieusement à l'Empereur la note suivante :

Le général Clark, ministre de la guerre, soumet à l'Empereur le projet d'un sieur Lhomond, ex-chef de bataillon des aérostiers, qui propose d'opérer une descente en Angleterre au moyen de 100 montgolfières de 100 mètres de diamètre, dont la nacelle pourrait contenir cent hommes avec des vivres pour quinze jours, deux pièces de canon avec caissons, vingt-cinq chevaux et le bois nécessaire pour alimenter la montgolfière.

Sur cette note, Napoléon écrivit de sa main :

Renvoyé à M. Monge pour savoir si cela vaut la peine de faire une expérience en grand.

Il serait intéressant de savoir si Monge s'est occupé de cette question et a fait une réponse à l'Empereur, mais la *Correspondance* n'en dit rien. I. P. K.

—

La coiffure des élèves à l'école de Brienne. — Tenue intérieure. — On connaît le trousseau des élèves de Brienne au temps où Bonaparte y faisait son apprentissage d'officier : il comportait un chapeau. Mais en dehors de ce chapeau — qui ne pouvait servir de coiffure à toute heure, dans l'école pendant les récréations, etc., de quoi se coiffaient les élèves ? Il n'est pas vraisemblable qu'ils allaient nu-tête. Or, il nous a été impossible de relever ce détail dans aucun mémoire.

Notre question n'est donc pas inutile, ne serait-ce qu'au point de vue des reconstitutions iconographiques : par exemple quand on représente Bonaparte et ses compagnons jouant aux boules de neige dans la cour.

Quelle était leur coiffure pendant ces jeux ? Y.

—

Le château de Montpipeau. — Montpipeau, ancienne forteresse située près de Meung-sur-Loire, fut assiégée par les Anglais en 1428 et pendant la Révolution.

Quelle est l'étymologie de ce nom ?

N'existe-t il pas un mémoire donnant une description de cette forteresse au

xive et au xve siècle ? Le château eut-il à souffrir des guerres de religion ? Madame de Pompadour et Louis XV y furent-ils reçus par les Rochechouart, auxquels il appartenait ? CLAUDE.

—

Alexis des Angeli de Drivasto. — Il était grand maître de l'ordre de Constantin. Où trouver des renseignements sur sa femme et ses enfants, et en particulier sur sa fille Hélène, mariée en 1472? QUINSON.

—

Raymond des Baux, seigneur d'Eppes. — Un érudit provençal pourrait-il dire si l'on peut rattacher à l'illustre maison des Baux « *Raymond des Baulz, Comte, Chambellan et seigneur d'Eppe*, près Laon, du chef de la comtesse sa femme » en 1363. JEHAN.

—

Bibliothèque de Jacques Boileau. Ce docteur de Sorbonne, frère aîné de Nicolas Boileau-Despréaux le poète, n'était pas seulement l'auteur de savants ouvrages de théologie et d'érudition, et d'autres livres plus croustillants, comme son *Histoire des Flagellants* et le volume souvent réimprimé de l'*Abus des Nudités de gorge*, qu'on lui attribue également, C'était aussi, nous disent les biographes un infatigable collectionneur de livres. Je désirerais savoir s'il a été fait quelque travail spécial sur Jacques Boileau considéré à ce point de vue.

J'ai, en effet, acheté, il y a quelque trente ans, deux énormes manuscrits in-folio reliés, contenant le Catalogue de sa bibliothèque. Le premier de ces manuscrits est daté sur le premier feuillet de 1716, année de la mort de Jacques Boileau. Cette date est-elle bien celle du manuscrit et le Catalogue a-t-il été fait après le décès du docteur ? Je ne saurais l'affirmer. Dans tous les cas, la bibliothèque paraît avoir été vendue en gros à un amateur qui choisissait parmi les livres ceux à garder et ceux à revendre, comme l'indiquent des annotations d'une autre main. Ce premier manuscrit contient 425 pages donnant la nomenclature d'au moins 7000 *ouvrages* (je ne dis pas *volumes*). Ces ouvrages sont classés par formats sous diverses rubriques. Il y a peu de manuscrits, mais beaucoup de curiosités de tout genre : factums, ouvrages locaux d'histoire de France, curiosités médicales, etc.

Le second manuscrit, exactement du même format que l'autre, est de la même écriture. Il manque malheureusement les deux premiers feuillets. (4 pages) de la première partie, laquelle a 164 pages écrites et paginées recto et verso. A cette première partie succède une autre de 398 pages. Le tout ensemble décrit au moins, comme le premier volume, 7000 ouvrages. Je ne saurais affirmer que les livres indiqués soient différents de ceux du manuscrit n° 1, mais cela est probable, étant donné que les deux manuscrits sont contemporains. Il serait, d'ailleurs, très facile de s'en assurer. Quelques livres sont indiqués comme « tirés du Cabinet ». C'était là où l'on mettait les livres les plus précieux et notamment « les Elzéviriens » ; et nous n'avons vu cette mention que dans le manuscrit n° II.

A ces deux manuscrits en était joint un troisième du même format, que je possède également. Il a 456 pages et décrit environ 8000 ouvrages. Beaucoup plus moderne que les autres, je serais porté à croire que c'est le Catalogue après décès des livres possédés par l'acquéreur de la bibliothèque de Jacques Boileau. Il serait assez facile de s'en assurer en faisant, seulement pour une rubrique, le récolement des livres conservés, puisque dans les manuscrits de 1716, ceux à vendre et ceux à garder sont indiqués. Ce manuscrit n° III est approximativement de l'année 1782, car le plus récent des ouvrages indiqués est de 1781 et deux ou trois ajoutés en marge sont datés de 1782 Tout indique que le possesseur de cette grande bibliothèque était un médecin ou tout au moins un savant s'occupant des sciences physiques et naturelles.

Je désirerais donc savoir si quelque écrivain s'est occupé de Jacques Boileau comme bibliophile et amateur de livres. Il est possible, en effet, que nos manuscrits, achetés en province en 1878, aient été utilisés antérieurement. Dans le cas contraire, je crois qu'un bibliographe pourrait en tirer une étude intéressante et y trouver sans doute la trace de livres aujourd'hui perdus ou inconnus. J'ajoute que, n'ayant ni le temps, ni la compétence nécessaires pour faire moi-même ce travail, j'en céderais volontiers les élé-

ments à un confrère plus jeune et mieux outillé que moi. LE BESACIER.

—

Famille du Breuil-Villars. — Cette famille était représentée au XVIIIe siècle par Claude-Joseph du Breuil-Villars, qui naquit à Dijon ou dans les environs de cette ville vers 1690, épousa en France Marie Payen, émigra à la Nouvelle-Orléans en 1720, en devint l'un des principaux colons et y mourut en 1750. La famille de ce personnage est-elle connue ? A-t-elle laissé des traces de son passage en Bourgogne ? Elle paraît se rattacher — j'ignore de quelle façon — aux du Breuil, seigneurs du Marchais (paroisse de Poulaines, Indre). La famille du Breuil du Marchais a-t-elle laissé des descendants ? A. B.-R.

—

Fr.-Pierre Ernault des Bruslys. — Je désire connaître la filiation de Fr.-Pierre Ernault des Bruslys, émigré, né à Brives en 1751, condamné à mort par une commission militaire à Auray, le 31 juillet 1795.

A-t-il laissé des descendants ?

N'était-il pas frère du général Nicolas Ernault des Bruslys, né à Brives en 1757, mort à l'île Bourbon en 1809 ? Dr P.

—

Paul-Louis Courier et ses abréviations. — On lit, dans les *Œuvres de P.-L Courier* (Paris, Didot, 1865, in-18), Livret de Paul-Louis, vigneron, page 228 :

On va marcher ; on avancera en Espagne ; on renouvellera les bulletins de la grande armée avec les exploits de la garde... Jamais ils ne feront la conquête d'Espagne. M. Ls.

Que signifie cette abréviation M. Ls. ?

Plus loin, page 231, Avertissement du libraire, on lit :

2° De l'indifférence en matière de B...v...

Que signifie cette dernière abréviation? G. GALLOIS.

—

Gay-Lussac. — On désire savoir si la famille de Gay-Lussac est encore représentée et si le nom existe encore. La terre de Lussac, à laquelle Gay-Lussac consacrait tant de soins, est-elle restée dans la famille ?

Quel est le nom de son gendre, « financier » important sous Louis-Philippe ? Gabriel Gay Lussac, son second fils, s'est-il marié ? Quelle a été sa carrière ? A quelle occasion est-il allé suivre un traitement long et rigoureux à Amélie-les-Bains ? TOPO.

—

Baron de Maincuistre. — Qui était le baron de Maincuistre, seigneur de la vicomté de Prouilly ? — Prouilly est une commune de l'arrondissement de Reims. On donna défaut contre lui en 1789. Pourrait-on savoir ses dates, son nom patronymique ? Il n'appartient pas à la noblesse du pays et son nom n'est cité dans aucun registre paroissial de la région. Dr P. GOSSET.

—

Milord l'Arsouille. — On désire connaître les titres exacts et dates de publications relatives à lord Seymour, dit Mylord l'Arsouille (romans, mémoires contemporains, pamphlets, même ouvrages apocryphes, tel *Le cathéchisme poissard*). V. B.

—

Un amour de Robespierre. — Je lis, dans l'ouvrage si bien documenté de MM. Porel et Monval sur le théâtre de l'Odéon, à propos des comédiens français rendus à la liberté, vers la fin de 1793, que la fille de Van Hove, plus tard Mme Talma, était « poursuivie, dit-on, par l'amour de Robespierre. » Quel est le contemporain qui a lancé ce racontar que justifie si peu l'austérité, plutôt maussade et gourmée, du Conventionnel ? PAUL EDMOND.

—

Une généalogie des Visconti, de Milan. — Est-ce qu'il y a une généalogie des Visconti de Milan mentionnant toutes les femmes de cette famille et leurs alliances ? QUINSON.

—

Renée Vivien. — L'*Eclair* annonce la mort de cette jeune femme d'un grand talent un peu morbide. La note m'apprend que *Renée Vivien*, c'était un pseudonyme. Quel était le véritable nom de l'auteur de *Cendres et Poussières* ? Et sur sa conversion au catholicisme, peut-on, sans une indiscrétion douloureuse, me donner quelques renseignements intimes ? EGO.

Devise : « Mort aux Huguenots! » — J'ai vu, dans le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, de Chaussant et Tausin, que la famille de Révilliase (Italie et Dauphiné) avait cette devise peu banale qui a évidemment une histoire : pourrait-on la connaître ? XVI B.

—

Calligraphes au XVIIe siècle. — Existe-t-il un ouvrage sur les calligraphes vivant au XVIIe siècle ? LACH.

—

Seligo ou les nègres généreux. — Les biographes du fécond dramaturge Guilbert de Pixérécourt citent comme son premier ouvrage, *Seligo* ou *les nègres généreux*. Cette pièce, jouée en 1793, fut annoncée sous le nom de *Saint-Just*. Le Conventionnel du même nom se piquait également de littérature. Si réellement Pixérécourt est l'auteur de *Séligo*, n'avait-il pas à craindre de prendre comme pseudonyme le nom d'un homme qui n'aimait guère à plaisanter ? ALPHA.

—

Stendhal et la Coquetterie. — J'ai sous les yeux une plaquette de 31 p. in-8° portant le titre suivant :

UNE COQUETTE A TURIN
suite des mœurs piémontaises
par
H. B.
Auteur du Mari provincial et de l'Etourdi au bal masqué.
1836
Turin
chez Marietti Pierre
Libraire, rue du Pô.

orné d'un frontispice représentant une soirée dansante.

Un intermédiairiste obligeant et savant pourrait-il m'indiquer l'auteur de cette plaquette, qui, à première vue du titre, semble être une œuvre stendhalienne, alors que l'auteur du *Rouge et Noir*, n'a fourni que les initiales énigmatiques ?

ADOLPHE PAUPE.

—

Habiter Paris, ou à Paris ? — Un professeur de rhétorique m'assure que l'une et l'autre expression se dit — ou se disent... — mais je demande un supplément d'information, car la seconde, malgré l'affirmation de cet honorable professeur, et malgré que je l'aie vue ici même, sous les signatures les plus dignes de confiance, me choque manifestement.

Une expression juste, correcte, bien française, doit toujours satisfaire, me semble-t-il, lors même que l'on se livrerait sur la phrase où elle intervient aux transformations ou déformations les plus violentes, à n'importe quelle substitution, inversion, élision ou juxtaposition. Et justement, dans le cas actuel, à la première modification venue, j'obtiens un résultat horrible : puisque l'usage a consacré *habiter à Paris, j'habite à Luxeuil* etc., il m'est permis de remplacer — mathématiquement — le mot *Paris* par les mots *une ville*, et *Luxeuil* par un *village*. Et il me reste alors : *habiter à une ville, j'habite à un village*, qui sont des solécismes, pas même, des horreurs...

D'où je conclus que l'expression *habiter à* est incorrecte. Mais elle n'est pas comptée comme faute de français, aux examens de la Sorbonne, et, encore une fois, je la vois bien souvent employée par des illustrations de notre littérature. Y a-t-il une explication qui la justifie ?

JACQUES RENAUD.

—

Bobine. — D'où vient ce nom donné à un petit cylindre de bois sur lequel on enroule le fil ?

Y aurait-il un lien de parenté entre bobine et bobèche?

Brachet et Hatzfeld déclarent ne pas la connaître, et De Roquefort propose *bombyx* ou *volvere* (?) CHARLEC.

—

« Deressié » signifiant aujourd'hui. — Un de nos érudits collègues pourrait-il me faire connaître l'origine de l'expression « deressié » employée encore fréquemment dans l'Anjou et le Maine par les cultivateurs pour signifier : aujourd'hui, tantôt ? NIB.

—

Limousines. — Pourquoi a-t-on donné le nom de *Limousines* à certaines voitures automobiles et quel est l'inventeur du mot ? H. A. B.

—

La confrérie des chats. — Dans le Nord-Ouest on dit d'une personne qui n'a jamais été parrain ou marraine, qu'elle est *de la confrérie des chats*.

Pourrait-on indiquer l'origine de cette expression bizarre ? Pourquoi plutôt des chats que des chiens ? C.

Fêtes baladoires. — On appelait autrefois de ce nom des fêtes populaires accompagnées de danses, qui se célébraient à certaines dates fixes à Carnaval, au jour du patron, etc. Ces divertissements que l'Eglise vit dès le xvie siècle d'un assez mauvais œil, en raison des scènes de débauche dont ils étaient l'occasion, furent bientôt l'objet de mesures prohibitives de la part du pouvoir civil : les fêtes baladoires furent interdites par les édits d'Orléans (1560), et de Blois (1579), par des arrêts des Grand-Jours de Clermont (14 déc. 1665), du Parlement de Paris (1667), du Parlement de Besançon (1674). Les mœurs furent plus fortes que les lois, car à la fin du xviiie siècle, le Parlement de Paris devait intervenir par une nouvelle série d'arrêts pour interdire certaines fêtes locales qui se célébraient encore :

la *Saint-Butord* (à Michery et Gisy), interd. par arrêt du 27 avril 1776 ;

la *Fête de l'Arrière* (baill. de Saint-Quentin), interd. par arrêt du 22 mai 1776 ;

la *Bachelette* (Châtillons-s-Sèvre, Saint-Jouin), interd., par arrêt du 1er juin 1779 ;

la *Bacherie*, (Cellefrouin), interd. par arrêt du 4 mai 1781 ;

L'*Enfile Aiguille* (La Châtre et Châteauroux), supprimé en 1830, parait avoir été une fête baladoire.

Quelques-unes de ces fêtes se célèbrent-elles encore ? Connait-on d'autres fêtes locales de même nature et d'autres arrêtés d'interdiction ?

Le terme : *fête baladoire* a-t-il subsisté en quelques provinces ? A. B.-R.

—

L'impôt sur le célibat. — On en parle de nouveau aujourd'hui. On en parlait hier. On en parle depuis très longtemps. A la fin de l'Empire, Thérésa lança une chanson dont le refrain se terminait ainsi :

Nous voulons un impôt, nous voulons un [impôt
Sur les célibataires !

Ce qui prouve que notre époque n'en a pas le mérite de l'invention. Peut-être cette idée d'imposer les vieux garçons — et aussi les vieilles filles — remonte-t-elle plus loin encore. Le sait-on ?

Jacques Renaud.

Livres de chevet. — Un journal parisien vient d'organiser un intéressant référendum : il demande à ses lecteurs quel est leur écrivain préféré. Dans *le Figaro* du 31 oct., M. Marcel Prévost commente spirituellement les résultats obtenus de ce plébiscite. Parmi les quinze premiers noms, il n'y a pas un écrivain vivant ; le groupe est dominé par Hugo et le quinzième, le modeste quinzième est — je vous le donne en mille — Cicéron lui-même. A noter que Balzac n'y figure pas, non plus que Rabelais et Rousseau.

M. Marcel Prévost propose avec juste raison qu'en dehors des préférences *officielles* de ses abonnés, le journal en question les consulte maintenant sur leurs préférences intimes, sur l'auteur dont ils font leur compagnon favori. Admirer et aimer ne signifient pas la même chose, et je ne vois pas, mais pas du tout, des milliers de français faisant de Cicéron leur lecture familière. En d'autres termes, la question à poser est celle-ci : Quel est votre *livre de chevet ?*

Pour ma part, je serais très curieux de le proposer aux intermédiairistes sous un autre objectif : quelles sont les œuvres qui ont été notoirement *livres de chevet*, et quels ont été les *livres de chevet* des hommes illustres ? (Celui de Napoléon était les *Poèmes* d'Ossian).

En Angleterre, il y a deux principaux livres de chevet : *la Bible* et *Shakespeare*. Aussi, en voyons-nous vingt ou trente éditions portatives ou non, avec ou sans illustrations.

M. Prévost ajoute qu'en France, malgré la lutte ouverte entre la religion et la science, ce sont toujours les œuvres d'un caractère religieux qui deviennent livres de chevet : C'est l'*Imitation de Jésus Christ*, c'est l'*Introduction à la vie dévote ;* car un tel livre doit offrir à penser, à méditer, à rêver.

Aucune œuvre dramatique n'est jamais devenue livre de chevet. Dans Shakspeare, c'est la philosophie, la poésie du drame qui nous donne matière à réflexion, et non pas l'action.

Quoi qu'il en soit, la liste n'est pas longue à dresser, des livres capables d'être les amis de toute une vie humaine. Mais elle serait bien intéressante à lire.

Jacques Renaud.

Réponses

—

Jeanne d'Arc et la domination anglaise (LX, 218, 285, 342, 397, 449, 503, 677). — Nul ne semble songer que le futur Louis VIII, — qui eût fait un grand roi s'il ne fût mort sitôt — du vivant de son pere Philippe-Auguste fut appelé chez eux par les Anglais eux-mêmes, et même couronné à Londres, en 1216. Et pourtant il ne se put maintenir. L'Anglais n'eût pu davantage se maintenir en France, tant sont incompatibles les humeurs des deux nations, et, peut-on dire, l'humeur anglaise et celle de toute nation du continent. Mais Jeanne d'Arc évita des années et des années, peut-être des siècles, de guerres affreuses, et restitua à la France le lustre miraculeux dont l'avaient auréolée les premiers Capétiens.

FAGUS.

—

Perrinaïc, compagne de Jeanne d'Arc (LX, 554, 678, 733). — Perrinaïc ou Pérone : « affirmoit et juroit que Dieu « s'apparoissoit à elle en humanité et « parloit à elle comme ami fait à autre « et que la darraine foys qu'elle l'avoit « veu, il estoit long vestu de la robe « blanche et avoit une buque vermeil « pardessous qui est aussi comme blas- « phème se ne s'en volt oucques re- « voquer de l'affermer en son propos « qu'elle veoit Dieu souvent vestu ainsi : « parquoy fut jugiée a estre arce et mou- « rut en ce propos un dimanche 3 sep- « tembre 1430. »

JEAN PILA.

—

La Nonne noire. — Une religieuse de Moret, prétendue fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse (XIII ; XLIV ; LX, 610, 684). — Un romancier, Victor Hugo, écrit :

Que sert d'être reine si l'on n'est pas tutoyée par un poussah ?...

Marie Thérèse d'Espagne avait été « un peu familière » avec un nègre. D'où *l'abbesse noire* (*L'Homme qui rit*, 2e part., l. 1er, 3).

FAGUS.

—

Retraites de Madame de Montespan (LX, 666). — Extrait de la page 9 du tome IV des *Mémoires de Saint-Simon* (édition in-12, Hachette, 1865) :

La maîtresse, *retirée a la communauté de Saint-Joseph qu'elle avait bâtie*, fut longtemps à s'y accoutumer (à sa disgrâce)... à la fin Dieu la toucha. Son péché n'avait jamais été accompagné de l'oubli : elle quittait souvent le roi pour aller prier Dieu dans un cabinet. Rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne ni un jour maigre ; *elle fit tous ses carêmes, et avec austérité quant aux jeûnes*, dans tous les temps de son désordre, etc., etc.

V. A. T.

—

Maisons de campagne de Fouquier-Tinville (LX, 727). — Dans les archives de Me Breuillaud, notaire à Paris, j'ai trouvé ces mentions :

— « Bail par lequel Pierre-Gilbert De La Chaussée, marchand de bois à Ecouen, loue à M. Fouquier de Tinville pour trois, six ou neuf ans, qui ont commencé au 1er octobre 1777, une portion de maison sise à Ecouen, moyennant 400 livres par an. »

— « Quittance en date à Paris du 4 juillet 1781 par laquelle le sieur Hemart, maître de pension à Villiers-le-Bel, a reconnu avoir reçu de M. Fouquier de Tinville la somme de 75 livres pour un quartier d'avance de la pension de son fils qui était entré chez lui le 15 juin précédent. »

Villiers-le-Bel est, on le sait, un village de Seine-et-Oise très voisin d'Ecouen.

« Bail par lequel Mme Marguerite Bacquet veuve du sieur Etienne-François Sarres, ancien officier de marine, loue à M. Fouquier de Tinville, pour trois, six ou neuf années, une maison avec jardin, à Charonne, pour 600 livres à compter du 1er octobre 1781. »

« Grosse d'un acte passé devant Me Rameau notaire à Paris, le 18 mai 1782, par lequel M. Fouquier, de Tinville sous-loue à M. Charles Armand marquis Duchesnau officier au régiment des gardes françaises, la maison de Charonne pour deux ans, à compter du 1er avril, moyennant 600 livres.

G. LENOTRE.

—

Comment Napoléon lut-il sa proclamation à l'armée d'Italie ? (LX, 721). — Il va de soi que Napoléon ne pouvait pas se faire entendre de 45 mille hommes à la fois ; avec des parcs d'artillerie, des équipages, des ambulances, dispersés sur des lieues de terrain ! Songez donc aux 125 mille hommes de la Moscowa, le matin du 7 septembre 1812, au soleil levant, *quand il était grippé au*

point d'en être aphone et de ne pouvoir pas même dicter son 18[e] Bulletin à ses secrétaires ! Aussi, est-il écrit tout entier de sa main. La preuve, c'est qu'on y retrouve son orthographe habituelle, *Mosca* pour Moskowa (prononcé par lui *Moskoua*).

D'une façon générale, *les harangues de Napoléon parvenaient à l'oreille de ses soldats, par la voix des capitaines de compagnies ; après avoir battu un ban* (roulement de tambour), pour obtenir le silence et fixer l'attention. Grâce à un mécanisme (très simple en théorie, mais plus compliqué qu'on ne pense dans la pratique), *les 500 (ou douze cents) capitaines de compagnies en arrivaient à lire, presque à la même minute, ces proclamations vibrantes, quel que fût le nombre de ses soldats.* A force de se les répéter les uns aux autres, le dernier des tambours les savait littéralement par cœur et les déclamait sans en passer un mot, comme une fable de Lafontaine ; en altérant parfois les noms propres d'une curieuse façon, et en ajoutant en matière de péroraison : C'est Napoléon qui l'a dit (devant les sourires railleurs de ces pékins d'auditeurs plus instruits). D[r] BOUGON.

*
* *

Le 27 mars 1796, Bonaparte prit officiellement le commandement de l'armée, sans prendre directement contact avec les troupes.

Le 28, il s'occupa avec son prédécesseur Sckerer de la transmission des services.

Le 29, il passa en revue les 100[e] et 103[e] demi-brigades. Ce jour là la 209[e] se mutina.

Il est infiniment probable que la célèbre proclamation — si souvent contestée et si mal reproduite sur les registres d'ordres de Berthier — fut *lue* aux troupes dispersées dans leurs cantonnements, ainsi que le fut une autre proclamation bien curieuse aussi, celle du 7 avril et d'Albenga, qui annonce la prise de Charette « Vive la République ! Charette est pris. »

Les proclamations, bulletins, etc., dictés à Berthier étaient transmis aux états-majors, qui les dictaient aux fourriers des régiments, qui les lisaient aux compagnies rassemblées. V. B. D.

Napoléon et son pauvre oncle (LX, 611, 688). — Victorien Sardou, historien presque autant que dramaturge, a mis le propos sur les lèvres de Napoléon, dans *Madame Sans-Gêne*, (acte II, scène VI) :

L'EMPEREUR. — Pour un séjour en Corse un peu trop prolongé, j'étais privé de mon grade, qui, d'ailleurs, me fut rendu peu après par le roi, mon oncle.

CATHERINE, *surprise*. — Vot' oncle ?

L'EMPEREUR. — Louis XVI, oui ! Marie-Antoinette étant la tante de Marie-Louise !...

CATHERINE. — Ah ! comme ça ! Eh ben, v'la de ces choses, t'nez ! auxquelles on n'pense pas !

E. DUPLESSY.

—

Joséphine en faveur de Chaptal (LX, 722). — Col. 723, lig. 8 : au lieu de *Il fait un carton*, lire : *A-t-il été fait un carton.*

Prière d'écrire *montpelliérain* avec deux *ll*, comme l'exige la bonne prononciation.

L. G. P.

—

Ifs près des églises (LIV ; LV, — On semble attribuer à une idée symbolique et religieuse la présence fréquente de cet arbre dans les cimetières auprès des églises. C'est fort possible, mais je trouve dans *Notes and Queries* (sur cette même question qui est également d'actualité chez notre confrère anglais) une explication proposée qui peut certainement figurer avec les autres.

Etant admis que le feuillage de l'if est nuisible ou même dangereux pour les animaux, et que les anciens cimetières n'avaient que peu ou pas de clôtures, la présence de cet arbre, insuffisante pour éloigner les animaux domestiques, suffisait parfaitement pour provoquer de la part de leurs propriétaires une surveillance plus effective. OLD POT.

—

Un matelot qui accouche d'un mousse (LX, 502 ; 658) — En effet, il est très probable qu'il s'agissait en l'espèce d'une *Matelotte* ! — Tous les « voyageurs » de profession savent que, jadis, un certain nombre de *femmes* étaient embarquées à bord des longs courriers et des navires de la flotte par les capitaines de navire. Et, quand ceux-ci devaient voyager longtemps, en Océanie par exemple, ils emmenaient parfois leurs *maîtresses*, déguisées en *Matelots*. On con-

naît des cas célèbres de cette sorte, cités à l'actif des grands navigateurs du XVIIIe et du XIXe siècle !

Mais il faut savoir qu'un *Matelot mâle* peut réellement accoucher d'un *Mousse*, c'est-à-dire d'un sujet, *mâle* également! — Quoique cela paraisse fantastique, *cela est* ; et cela a été le point de départ de la légende : «Jupiter accouchant par la cuisse. » Je ne veux pas développer ici ce sujet, qui est trop technique et qui est du ressort de la *Diplotératologie*.

Il suffit qu'on croie sur parole un spécialiste de la matière.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Une race d'oiseaux inconnue (LX, 447, 548, 658). — J'ouvre tout de sute un avant-propos, pour avertir notre collaborateur J., qui avait dédié sa question à un *naturaliste compétent*, que je ne suis pas naturaliste, et très peu compétent en ce qui regarde l'ornithologie. Mais je ne peux m'empêcher de penser que M. Leygues a voulu faire allusion à l'espèce très connue des *Petrels*, dont j'ai entendu parler du temps que je préparais mon programme d'histoire naturelle.

Autant que je puis me le rappeler, les Pétrels forment une nombreuse famille. Il y en a une infinité d'espèces, dont la plus grande partie se cantonne aux environs du cap de Bonne-Espérance, du cap des Tempêtes et du cap Horn. C'est, en effet, au milieu des orages qu'ils semblent le plus se plaire, ce qui est une note assez originale.

Une autre note originale, c'est qu'ils marchent sur l'eau, plutôt qu'ils ne volent, soutenus et balancés par leurs grandes ailes qui remplissent alors l'office de voiles. Et, — c'est bien là le plus curieux de l'affaire, — c'est de cette espèce de marche sur l'eau que leur vient leur nom. Oui, oui ! *Petrel* vient en droite ligne de *Petrus* qui a engendré le *Peter* anglais, nom que leur donnèrent les marins d'Outre-Manche en les voyant courir sur l'eau, comme le fit l'apôtre saint Pierre.

Ces oiseaux se rencontrent sur presque toutes les mers du globe. Mais chaque espèce paraît avoir une habitation limitée. Buffon dit que, lorsqu'on les attaque, ils lancent au visage et aux yeux du chasseur des flots d'une huile dont leur estomac est rempli. JACQUES RENAUD.

Le prince Eugène chantant des romances ? (LX, 723). — Oui, c'est vraisemblable, ce que la duchesse de Dino affirme dans sa *Chronique*, tome I page 333, en disant qu'elle a vu (*sic*), au Congrès de Vienne, Eugène de Beauharnais chanter des romances.

Les historiens français, allemands et italiens, sont d'accord pour dire que les Beaux-arts furent l'objet de la protection spéciale du prince Eugène. Du temps qu'il était vice-roi d'Italie, il établit un conservatoire de musique et de déclamation à Milan, qui fournit des sujets aux premiers théâtres de l'Italie et des opéras italiens de Paris et de Vienne.

Les souverains réunis à Vienne recueillirent le prince Eugène avec distinction et il parut en public dans leurs rangs et comme de leur famille. Aussi assistait-il à toutes les réunions intimes à la Hofburg de Vienne et au Palais de Schœnbrunn. A ces réunions intimes la princesse Augusta de Bavière, femme du prince Eugène, accompagnait bien souvent son mari sur le clavecin.

Il est donc très vraisemblable que la duchesse de Dino ait, dans une de ces réunions, *vu* — comme elle le dit — le prince Eugène chanter une romance.

FROMM, de *l'Univers*.

—

Enfants naturels de Napoléon III. — L'enfant de Marguerite Bellanger. — Les comtes d'Orx et de Labenne. — (XLVI ; LX, 451, 570, 626, 697).

Senlis, 22 février 1909. — Depuis plusieurs jours, ses voisins n'avaient pas aperçu la comtesse de la Pommière, que l'on dit être une fille de Napoléon III et qui habite à Senlis, rue Saint-Yves.

Des agents de police fracturèrent une fenêtre et pénétrèrent dans le logement occupé par la comtesse, qu'ils trouvèrent dans un état d'agitation extrême, étendue sur un grabat et entourée d'une légion de rats.

Le sol de la chambre était jonché de valeurs et de billets de banque dévorés par les rongeurs.

Comme la comtesse se refusait à prendre toute nourriture, on a dû la transporter à l'asile de Clermont-de-l'Oise.

Journaux, 23 février 1909.

— HEGÉSIAS.

Ah ! les braves gens ! (T. G., 27 ; LIX, 238, 519, 658, ; LX, 627). — Il n'est pas vrai que l'empereur Guillaume ait prononcé cette phrase à la bataille de

Sedan, en voyant la charge du général de Galiffet.

Ce qui est vrai, et ce que tout le monde a pu lire dans les journaux du temps, c'est la lettre que Guillaume, alors roi de Prusse seulement (il ne fut proclamé empereur que plus tard) écrivit à la reine de Prusse le soir de la bataille. Elle finissait ainsi :

Deux régiments de cavalerie ont traversé deux fois toute notre armée comme un ouragan. Mais Dieu était avec nous (*aber Gott war mit uns*).

On peut rapprocher de ces expressions celles qu'on trouve dans les commentaires de César (VII, 66) :

« Conclamant equites, sanctissimo jure jurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ad uxorem aditum habeat, qui non bis per agmen hostium perequitasset ».

Ce serment ne fut pas prononcé en vain ; César perdit une bataille ; c'est la seule fois qu'il ait été vaincu. Il perdit même son épée dans la mêlée. Plus tard, parcourant la Gaule soumise et conquise, on lui fit remarquer qu'il pouvait la reprendre. Il répondit : « Jamais : elle est bien où elle est, puisqu'on l'a consacrée au dieu Mars ».

Il n'y a rien de commun entre Jules César et l'empereur Guillaume ; mais les cavaliers de Galiffet étaient les mêmes que les cavaliers de Vercingétorix.

VICO BELTRAMI.

—

Oratoire de Plougasnou (LX, 669, 734). — On demande « une *explication*, satisfaisante, sur l'origine et la destination, véritable de l'Oratoire de Plougasnou. » En voici une ; à d'autres de dire si elle les satisfait ; mais, pour moi, elle est conforme aux données de la *Science Préhistorique*.

« La *Cavité*, dans laquelle on dépose une boucle de cheveux », semble être la représentation moderne de ce qu'on appelle un « *Bassin* (1), creusé dans le Rocher » à l'Epoque de la Pierre Polie. — La coutume actuelle est une *survivance* d'une *tradition ancienne*, d'ailleurs antérieure à la construction de l'Oratoire.

(1) Je dois reconnaître que L. Tiercelin ne parle pas de *cavité*, mais simplement d'*autel*. — Mais les anciens *Autels* n'étaient que des *Pierres à Bassins*.

Il est, par suite, à supposer que l'Oratoire a été élevé sur un point où il y avait des *Roches à Bassins ou à Cupules*, pour perpétuer, et *christianiser*, *un culte païen*.

Cela s'observe dans une foule de lieux, et très loin de la Bretagne ! Par exemple, à Saint-Odile, en Alsace, où une *Chapelle* spéciale a été construite sur un *Bassin*, qu'on prétend avoir été creusé par les larmes de sainte Odile.

D'après d'autres auteurs (par exemple Louis Tiercelin, un breton bretonnant, de sang pur), « l'Oratoire de Plousganou marque, d'après une légende, l'endroit où la *Reine Anne mit pied* à terre en 1506. »

Cette légende explique aussi l'Oratoire, mais en partant d'un point de départ différent. — Au lieu d'un *Bassin*, il y aurait eu là, sur le Rocher, une *Gravure*, (vraie ou fausse) d'*Empreinte de Pied* constatée en 1506, et d'ailleurs ayant autrefois donné lieu à une tradition disparue de même ordre.

A ce propos, nous lisons, dans un vieux livre (*Voyage dans le Finistère en 1794*) :

« *Le Pied de la Reine Anne* est empreint sur le piédestal d'une *Croix*, à Lann-Feston ! »

Il est probable que le piédestal de la dite croix fut constitué par un débris de ce *rocher à pied* lui-même.

C'est sans doute cette croix, que Louis Tiercelin appelle, en 1894, « ruine de Calvaire » !

En réalité, *Fontaine* (il y en a une voisine), *Pied gravé*, et *Bassin*, tout cela se tient (1). Il s'agit de sculptures sur rochers néolithiques et de cultes païens, bien connus aujourd'hui des spécialistes.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Sainte Avoie (LX, 613, 743) — Sainte Avoie est tout simplement sainte Hedvige. Il sera facile à M. L. C., de se documenter sur cette sainte, fille de sainte Elisabeth de Hongrie et femme du duc Henri de Pologne. ZANIPOLO.

* * *

Sainte Avoie ou sainte Helvite, comtesse de Meulan, était une dame de haute qualité qui vivait au x° siècle. Elle était

(1) J'ai étudié jadis les légendes de saint Jean du Doigt, au point de vue *médical* et *préhistorique* (*Gazette médicale de Paris*, 1903, n° 29, p. 237).

sœur du comte Herluin de Conteville, l'un des plus puissants seigneurs de Normandie.

Elle épousa Hugues de Meulan dit la « Tête d'ours », fils de Robert II et d'Alix de Vecin ; ce mariage fut stérile. Après la mort de son mari, Helvite épousa en secondes noces un chevalier du nom d'Azzolin, qui après avoir vécu dans le monde avec éclat, touché par la grâce, entreprit le voyage de Terre-Sainte, où il mourut, laissant deux fils, Gaston et Godefroy. Ceux-ci prirent l'habit monastique à l'abbaye de Coulombs. Veuve pour la seconde fois, Helvite se retira dans un endroit désert où longtemps elle vécut d'une façon simple et vertueuse.

Enfin elle se rendit à l'abbaye de Coulombs dont l'aîné de ses fils venait d'être nommé abbé.

Renonçant à tous ses biens, cette pieuse recluse mourut en odeur de sainteté, le 10 février 1032.

On voit encore dans le parc du château de sainte Avoie, à Meulan, propriété de monsieur Daniel Veysset, une petite chapelle, creusée dans le roc, au flanc de la montagne Saint-Nicolas. Selon la tradition, cette chapelle, fut l'oratoire, et plus tard, la demeure de cette pieuse femme.

Ce petit sanctuaire, supprimé lors de la Révolution, attirait autrefois beaucoup de pèlerins ; l'un des principaux objets de la dévotion était la fécondité du mariage. EDMÉE LEGRAND.

—

La légende de l'abbaye d'Orval (LX, 442, 518, 576, 699). — M. Battandier ou quelque aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où l'on peut trouver le texte de la prophétie ? PIERRE T.

—

Date d'une vue de Paris à retrouver (LX, 724). — Voila, si cela peut être utile au « chercheur » qui désire la date d'une vue de Paris à retrouver.

Les débuts de Mlle Caroline Duprez dans *Lucie*, eurent lieu le jeudi 9 janvier 1851. Ceci d'après une critique musicale du *Charivari*. H.

—

Château-Vibrac (LX, 669, 747) — Je remercie M. Simon de son indication. La vue que j'ai signalée provient bien du recueil publié par Claude Chastillon, mais elle est signée M.M. (Mathieu Mérian l'aîné), elle n'est donc pas gravée par Chastillon.

—

Familles d'origine irlandaise (LX, 613). — Beaucoup de familles irlandaises sont venues se fixer à Bordeaux au commencement du XVIIIe siècle. C'étaient en général des cadets de famille qui embrassaient la carrière commerciale, mais qui, à l'occasion, faisaient valoir leurs anciens titres de noblesse que le roi de France reconnaissait. Les archives départementales de la Gironde, série C, contiennent beaucoup de documents à ce sujet.

Parmi ces gentilshommes, dont quelques-uns firent la preuve qu'ils descendaient des anciens rois d'Irlande, il faut citer les *Collingwood*, les *Coppinger*, établis à Bordeaux en 1707, les *Clarke*, arrivés en 1711, qui obtiennent des lettres de naturalité en 1718, de reconnaissance de noblesse en 1766 et qui votent en 1789, avec la noblesse de Bordeaux ; les *Dillon*, venus en France sous Louis XIV et dont une branche vint habiter Bordeaux dès 1759 et y vota en 1789 ; on sait que les Dillon occupèrent une grande situation auprès des rois de France et jouirent des *honneurs de la cour* en 1753, 1770, 1774, 1785 ; il n'ont pas fourni moins de vingt chevaliers de Saint-Louis, cinq lieutenants généraux, cinq maréchaux de camp, des brigadiers, des colonels des armées et qui sont issus de Lagan, dit Delion, troisième fils du roi O'Weil d'Irlande qui vivait au VIe siècle ; les *French*, qui venaient du pays de Gallwey ; les *Kirwan*, qui votent à Bordeaux en 1789 ; les *Lee*, qui furent confirmés dans leur noblesse en 1777, à la Martinique où une branche était allée s'établir et sont convoqués à l'Assemblée de Bordeaux en 1789 ; les *Fitz-Gérald*, qui fournissent un brigadier des armées ; les *Fitz-Gibbon*, confirmés dans leur noblesse en 1788 et votant en 1789 ; les *Gallwey* ; les *Lynch*, qui remontent au XIIIe siècle, dont la noblesse est confirmée en 1752, et qui votent à Bordeaux en 1789 ; ils ont été faits *comtes* en 1810, *pairs de France* en 1815 après avoir donné un président au parlement, (1784) maire de Bordeaux en 1809 ; les *Mitchell*, confirmés dans leur noblesse en 1777, votant en 1789 ; les *Gernon* qui se font expédier des lettres de naturalité en 1741 et qui assistent en

1789 à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux ; d'après un ancien tableau généalogique conservé dans la famille, ils descendraient d'un gentilhomme Normand qui accompagnait Guillaume le Conquérant ; les *O'Quin*, qu'on dit issus des anciens rois d'Irlande, naturalisés en 1716, convoqués comme nobles en 1789 ; les *Mac Carthy*, maintenus nobles en 1756, 1769, 1785 et votant en 1789 à Bordeaux et en Saintonge ; encore à Bordeaux des *Mac Mahon*, des *O'Kelly*, des *Mac Kanna*, des *O'Sullivan*, des *Mac Donnel*, des *O'Dusyre*, des *Haly*, des *Thomson*.

Les Clarke, les Dillon, les Kirwan, les Coppinger, les Lynch, les Mittchell, les Gernon, les O'Quin, sont encore dignement représentés. PIERRE MELLER.

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly (LX, 670, 751). — *Journal des Goncourt*, année 1875, on lit :

« Dimanche 9 mai. — Une singulière rue dans un original quartier que ce coin de Paris, où Barbey d'Aurevilly est gîté.

Cette rue Rousselet, dans ces lointains perdus de la rue de Sèvres, a le caractère d'une banlieue de petite ville, dans laquelle le voisinage de l'Ecole Militaire met quelque chose de soldatesque. Sur les portes, des concierges balayent, avec des calottes de turcos. Dans des boutiques d'imageries, sont seulement exposées des feuilles à un sol, représentant tous les costumes de l'armée française. Une échoppe primitive de barbier, dont la profession est écrite à l'encre sur le crépi du mur, fait appel aux mentons de messieurs les militaires.

Là, les maisons ont l'entrée des maisons de village, et au-dessus de hauts murs, passent les ombrages denses de jardins et de parcs de communautés religieuses.

Dans une maison qui a l'air d'une vacherie — la vacherie habitée par le colonel Chabert, du roman de Balzac, — je m'adresse à une sorte de paysanne, qui est la portière de Barbey. Tout d'abord, elle me dit qu'il n'y est pas. Je connais la consigne. Je bataille. Enfin elle se décide à monter ma carte, et me jette, en redescendant : « Au premier, le n° 4 dans le corridor. »

Un petit escalier, un plus petit corridor, et encore une petite porte peinte en ocre, sur laquelle est la clef.

J'entre, et dans un fouillis, un désordre qui ne laisse rien distinguer, je suis reçu par Barbey d'Aurevilly, en manches de chemise, et en pantalon gris perle décoré d'une bande noire, devant une de ces anciennes toilettes, au grand rond de glace basculant. Il s'excuse de me recevoir ainsi, s'habillant, me dit-il, « pour aller à la messe. »

Je le retrouve, ainsi que je l'avais aperçu à l'entresol de Roger de Beauvoir, je le retrouve avec son teint boucané, sa longue mèche de cheveux lui balafrant la figure, son élégance frelatée dans sa demi-toilette, mais en dépit de tout cela, il faut l'avouer, possédant une politesse de gentilhomme et des grâces de monsieur bien né, qui font contraste avec ce taudis, où se mêlent, se heurtent, se confondent avec des objets d'habillements et des chaussettes sales, des livres, des journaux, des revues.

J'emporte de ce logis de la rue Rousselet, comme le souvenir d'un lettré de race dans la débine ».

... Jean Lorrain répétait avoir fidèlement dépeint, ou plutôt transposé avec une pointe de caricature, Barbey d'Aurevilly dans son *Monsieur de Bougrelon*...

FAGUS.

—

Pierre-Claude-Henri de Beausire (LX, 725). — La *Table historique de l'Etat militaire de France depuis 1758 jusqu'à présent*. Paris, Guillyn, 1766, cite :

Beausire (Pierre-Henry de), sert depuis le 21 novembre 1721 dans le Corps Royal de l'artillerie, dont il est le chef de brigade depuis le 1er Janvier 1759 ; chevalier de Saint-Louis dès 1742 ; il a été créé brigadier par brevet du 20 février 1761.

Je me demande s'il était de la même famille que les célèbres architectes qui vivaient aux XVIIe et XVIIIe siècles et qui, comme armoiries, avaient une ruche entourée d'abeilles. S..Y.

—

Bombonnel, le chasseur de tigres (LX, 613). — Le collaborateur Arm. D. trouvera assez aisément en bouquinerie : *Bombonnel le tueur de panthères*, Paris, in-12, Hachette, 1863. Portrait.

S'il ne peut se le procurer, je me ferai un plaisir de lui prêter l'exemplaire que je possède.

Ce terrible Bombonnel, est bien le type le plus réussi qu'on puisse trouver d'un Homais de chef-lieu de canton.

VILLEFREGON.

*
* *

Charles-Laurent Bombonnel est né à Spoy (Aube) vers 1816.

Il vint de bonne heure à Dijon et y fut libraire. Contemporain de Jules Gérard, peut-être les exploits de ce dernier détermi-

nèrent-ils la passion de Bombonnel pour la chasse aux grands fauves.

Louis Figuier consacre plusieurs pages dans *Vie et mœurs des animaux. Les Mammifères*, page 355, au récit d'une chasse à la panthère racontée par Bombonnel lui-même dans un livre publié par lui en 1862 et intitulé : *Bombonnel ou le Tueur de Panthères.*

J'ai lu ce livre vers 1875 et en ai gardé un souvenir très vague, mais j'ai prié un de mes amis, un Dijonnais, de vouloir bien fouiller dans ses souvenirs et voici à peu près textuellement sa réponse :

« Bombonnel ! j'ai connu l'homme vers 1880 et vu les cicatrices que lui avait faites une panthère dans ce fameux corps à corps qu'il soutint contre elle.

« Depuis fort longtemps déjà il était rentier. En 1870 dès la déclaration de la guerre, il organisa un corps de francs-tireurs qui fit parler de lui par des faits d'armes assez brillants. Près de chez moi habite un de mes amis qui fut de ses compagnons d'armes, mais il est paralysé de la langue et du côté droit et ce serait difficile d'avoir des renseignements, mais les journaux locaux ont raconté ses exploits tout au long.

« En 1884, Bombonnel habitait sur la place Charbonnerie. Cette année-là il vint chez moi acheter du calicot pour se faire des chemises. Nous fîmes et liâmes connaissance : c'était un homme nerveux, bronzé, sec et très sympathique malgré ses balafres. Il nous arriva rarement de parler de panthères, mais souvent des essais de culture de coton qu'il tentait en Algérie où il possédait des propriétés. »

Bombonnel est mort vers 1890.

HERBARIUS.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux (LX, 389, 525). — On s'occupe beaucoup depuis quelque temps de Thérésia Cabarrus, épouse divorcée du marquis de Fontenay et de Tallien et morte princesse de Caraman-Chimay. En cette seule année 1909, il n'a pas paru moins de trois ouvrages sur cette femme célèbre, on a posé tout dernièrement dans l'*Intermédiaire* une question au sujet de son passage à Bordeaux pendant la Révolution, question à laquelle il n'a été répondu que d'une manière incomplète, et c'est bien le moment, il nous semble, de ne pas laisser s'accréditer plus longtemps certaines légendes concernant le rôle politique qu'elle aurait joué dans le chef-lieu du département de la Gironde, devenu alors département du Bec d'Ambès, pendant l'assez court séjour qu'elle y fit de 1793 à 1794.

En 1901, le conseil municipal de Bordeaux décida dans sa séance du 19 avril — voir le procès-verbal publié — qu'une des rues de la ville, la rue des Facultés, située à quelques pas de la Cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville, porterait à l'avenir le nom de Thérésia Cabarrus, et pour faire adopter son projet, voici le texte que produisit, devant la noble assemblée, le rapporteur dont il vaut mieux laisser le nom dans l'obscurité :

Sous l'empire de Mme de Fontenay, a dit le savant édile, la Commission militaire — le tribunal révolutionnaire — fut suspendue, le Comité de surveillance destitué et les membres mis en état d'arrestation, Bordeaux respira, les têtes ne roulèrent plus sur l'echafaud. Dona Thérésia était en quelque sorte la déesse tutélaire de la Gironde !

Rien n'intéresse moins généralement les conseillers municipaux que l'histoire de la ville qu'ils administrent, aussi ceux de Bordeaux, sans rien comprendre probablement à la leçon d'histoire de l'érudit rapporteur, votèrent-ils à l'unanimité l'adoption de son projet qui contenait autant d'erreurs que de faits énoncés.

La Commission militaire de Bordeaux ne cessa pas un seul instant de fonctionner de fin octobre 1793 à fin juillet 1794. Le comité de surveillance, c'est-à-dire d'espionnage et de dénonciation, ne fut jamais destitué, il fut simplement renouvelé, mais bien après le départ de Thérésia, et, malheureusement, aucun de ses membres ne fut arrêté. Bordeaux respira si bien après que la belle Tallien eut quitté la ville, en avril 1794, pour aller rejoindre son amant à Paris, qu'il tomba encore plus de deux cents têtes sous le couperet du bourreau en moins de quatre mois ! La Cabarrus, la déesse tutélaire de la Gironde ! Voici comment Michelet, le grand historien, a défini l'action bienfaitrice de cette femme : « A Bordeaux, Tallien fit commerce de vie humaine et sa maîtresse tenait le comptoir ! » En effet, tous ceux qui se sont occupés de la Cabarrus à Bordeaux, et notamment son

dernier historien, savent bien qu'on n'obtenait rien de Tallien sans passer par les griffes de sa maîtresse et par celles de son valet de chambre et de sa femme de chambre. Ces gens-là avaient transformé la Maison Francklin où ils habitaient en véritable bureau de grâces.

Il répugne d'avoir à parler ainsi d'une femme, mais la faute en est à ceux qui, conseillers municipaux ou autres, veulent, par esprit politique, réhabiliter certains personnages de la Révolution, dont les noms sont, quoi qu'on fasse, cloués à jamais au pilori de l'histoire.

Quant à la rue Thérésia Cabarrus, après le vote du Conseil municipal, de magnifiques plaques émaillées furent apposées conformément à l'arrêté du maire du 18 juillet 1901 aux quatre coins de la rue, mais à la suite des réclamations des habitants du quartier et de la presse locale, l'administration dut revenir sur sa décision et le même rapporteur, quelques mois après, dans la séance du 22 novembre suivant du même Conseil municipal, proposa, sans faire aucune allusion au vote précédent, de donner à la rue Thérésia-Cabarrus, ex-rue des Facultés, le nom de Ruat « nom qu'elle devait *logiquement* (?) porter ! »

Les plaques émaillées furent enlevées et placées dans une rue d'un des quartiers suburbains de la ville dont les habitants durent être très flattés de l'aimable attention que la municipalité avait à leur égard.

C'était un point d'histoire à établir, car rien ne doit être négligé quand il s'agit d'un personnage aussi célèbre et aussi intéressant que Thérésia Cabarrus.

E. L.

—

Le colonel de Collasseau (LIX, 557, 697, 806, 860). — Voici quelques renseignements *à côté* : susceptibles plutôt de grossir les notes de MM. Calendini et P. de Montlevret :

1° Rietstap indique la famille de Collasseau, comme existante encore en Anjou.

2° Port, dans son *Dictionnaire historique* de Maine-et-Loire, n'a pas de rubrique spéciale à ce nom alors qu'il fait mention à plusieurs reprises de cette famille à d'autres rubriques notamment : Mâchefolière.

3° Parmi des notes manuscrites colligées de côté et d'autre, il y a une douzaine d'années, par l'instituteur libre de la paroisse, je relève :

Vers le milieu du XVIIe siècle la Mâchefollière devient, par acquêt ou par mariage, la propriété de :

1° Prosper de Collasseau portant *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or accompagnée de 3 molettes de sable*, puiné des Collasseau du Houx, marié à Marguerite de Racappé. Celle-ci était remariée, avant 1675, à Jean, marquis de la Motte, sieur de Senonnes en Baracé (Anjou).

Du mariage Collasseau-Racappé sont nés :

1° René-Prosper, qui suit
2° Louis-Michel
3° Marie-Lucrèce.

II. — René-Prosper de Collasseau, marié à Charlotte de l'Epinay de Vilatte qui paraît avoir apporté en mariage la seigneurie de Bouillé-Loretz, en Poitou.

Dont 1° René-Marc-Prosper, qui suit :
2° Charlotte-Françoise, mariée en 1702 à René de Trèves.

(*Lainé VIII, v° Trèves p. 18.*)

III. René-Marc-Prosper de Collasseau, épouse Marie-Renée-Françoise Le Vacher de Montigny ; dont :

1° Marie-Françoise-Renée, mariée.

a) en premières noces, en 1725, à Pierre-Marie de Rouault, sieur de Triquet, en Guéménée-Penfao (Bretagne) baron de Larvaux, etc.

(*Arch. de La Renaudière. Noblesse de Bretagne, II, 364*).

b) (?) en secondes noces, René-Bertrand Morand du Déron, en Cordemais et de la Haye.

2° Marie-Placidie-Thérèse.

La terre et seigneurie de la Machefollière a dû passer vers 1750, par je ne sais quel moyen, dans la famille Dubois de Maquillé, encore actuellement représentée en Anjou.

H. B.-D.

—

Conrad Celtes (LX, 672). — M. Ulysse Chevalier indique dans son *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age, Bio-Bibliographie*, c. 833-4, une série d'articles, dont aucun en français, concernant cet humaniste ; il n'existe pas de biographie complète de lui. Ses œuvres n'ont pas été traduites dans notre langue.

A. D.

Du Temple (LX, 617, 751). — Marguerite du Temple, fille de Pierre, épousa Florent de Ganeau, conseiller du Roi à Chartres, mort vers 1550. Serait-il possible de connaître ses ascendants ? Peut-on les rattacher aux du T. de Beaujeu aux du T. de Chevrigny et aux du T. de Rougemont ? P. DU C.

* * *

Cette famille tire son origine de Berchères-l'Evêque près Chartres, *Guillot du Temple* laboureur, vivant dans les dernières années du XVe siècle, fils de Jehan du Temple, laboureur, et de Marion Le Roy, eut six enfants dont 3 fils : a) André, qui fut procureur à Orléans ; b) Macé, laboureur à Berchères ; c) Jehan, procureur en cour d'église à Chartres, souche de la famille Chartraine. ROGER DURAND.

—

Quels sont les descendants de Philiberte-Eléonore Ducrest ? (LX, 673). — Il n'est né, depuis 1803, aucun Ducrest dans les communes de Lesme et de Saint-Aubin-sur-Loire (Saône-et-Loire). Mais on pourrait s'adresser utilement, pour connaître ces descendants, à Mme M. Bourgain, l'auteur du beau livre sur O. Gréard, qui prépare une biographie de Mme de Genlis, née Ducrest.

BIBL. MAC.

* * *

Peut-être le capitaine du Crest, du 54e régiment d'infanterie à Compiègne, dont la famille est originaire de Bourbon-Lancy, pourrait-il donner quelques renseignements à cet égard? C. D'H.

—

Mémoires de J.-P. Fleury (LX, 673). — Le chanoine F. Pichon avait eu communication du manuscrit de J.-P. Fleury et avait copié le premier chapitre supprimé par le R. P. Dom Piolin « en omettant seulement quelques déclamations ». Il a publié sa copie dans la *Province du Maine* t. VIII, 1900, pp, 210, sq.

Dans les quelques lignes dont il fait précéder ce chapitre, notre défunt chanoine écrit :

Comme le R.-P. Piolin n'a pas cru devoir conserver le manuscrit lui-même, il est impossible aujourd'hui de juger si les parties omises sont sans intérêt pour le lecteur.

Nous n'aurons peut-être jamais plus de détails sur le manuscrit du fameux abbé Fleury. LOUIS CALENDINI.

—

Nicolas Fremyn (LX, 614). — La famille Fremyn, aujourd'hui encore représentée, a dans l'*Armorial général* de d'Hozier, registre cinquième, un article très bien fait. Il est écrit à la page 8 :

Nicolas Fremyn, prêtre, docteur en théologie, chanoine, grand pénitencier de l'Eglise cathédrale de Reims et Recteur de l'Université de cette ville, bienfaiteur du collège et fondateur des Prix annuels qui doivent y être distribués pour exciter l'émulation de la jeunesse, mourut le 21 janvier 1746 et fut inhumé en la chapelle Sainte Barbe des Cordeliers.

Des détails beaucoup plus longs sur ces libéralités sont donnés dans l'*Histoire du collège des Bons Enfants de l'Université de Reims*, (Reims, Michaud. 1885), par M. l'abbé Caulcy, pages 537 à 541. Il y est parlé de la fiche qu'on mettait en tête des livres de prix fondés par lui.

Dr P. GOSSET.

—

Loaisel de Tréogate (LX, 673). — Ce Loaisel de Tréogate peut être considéré comme le vrai père du mélodrame (le *Château du Diable*, *Roland de Mongłave*, la *Forêt périlleuse*, etc.), par la bizarrerie voulue des situations et par l'emphase de son style, aujourd'hui si amusante. Nul n'abusa autant que lui des brigands, des cavernes — même à plusieurs étages — des tyrans persécutant l'innocence. Nul ne sema autant d'aphorismes pompeux au cours de l'action.

« Les dangers n'existent que pour le lâche qui aime mieux souffrir les abus de la puissance et de la force que de risquer de les combattre... (le *Château du Diable*, théâtre Molière, 5 décembre 1792) Quand il se présente une occasion de rendre service à la société, quel homme serait capable de la laisser passer !... (La *Forêt périlleuse*, ou les *Brigands de la Calabre*, théâtre de la Cité, 17 mai 1797 ; acteurs : Boucheresse, Dumont, Martin, Vicherat, Mlle Levêque, Mme Avisse)...

On ne peut dire que les personnages de Loaisel de Tréogate parlent d'une façon simple. La *Forêt périlleuse* est d'une littérature singulière. Camille, fiancée de Collsan, a été enlevée par un capitaine de bandits calabrais. Colisan s'est

introduit dans le souterrain où elle est prisonnière et il parvient à l'aborder secrètement. Ne pouvant la délivrer par la force, il lui conseille de feindre la soumission, et d'empoisonner le capitaine.

Colisan. — La poudre que contient cette boîte est un poison très actif, que je portais sur moi dans le dessein de me donner la mort si mes recherches ne vous eussent pas rendue à mon amour... Lorsque vous serez à table et que le vin aura mis en belle humeur votre affreux convive, saisissez l'instant où il ne pourra vous apercevoir, jetez cette poudre dans un verre .. ne craignez rien, l'effet de cette poudre sera si prompt qu'il n'aura pas le temps d'arrêter sur vous quelque soupçon. Le chef mort, et pendant que sa troupe ne songera qu'à s'enivrer dans le fond de la caverne, nous prendrons les clefs et nous sortirons de ce gouffre d'iniquités.

Camille. — Vous m'effrayez... Je ne puis me résoudre à la mort d'un homme.

Colisan. — Eh,cet homme est un monstre souillé de meurtres : en purger la terre, c'est remplir le vœu de la justice et de l'humanité.

Camille. — Mais la faiblesse de mon sexe !

Colisan. — Il faut la surmonter.

Mais le capitaine s'aperçoit du piège qui lui est tendu, et Colisan est découvert par les brigands.

Colisan. — Oui, c'est là mon amante,mon épouse... A quoi servirait de feindre, quand rien ne peut nous sauver de ta barbare fureur. Tu voulais unir son sort à ton affreux destin, associer l'innocence au crime !... Va, monstre farouche, va dans les forêts chercher une compagne parmi les bêtes féroces, tes semblables, en attendant que la vengeance des lois, qui tôt ou tard, atteint les scélérats, vienne enfin t'arracher le jour dont tu souilles la pureté par ta vie exécrable !...

Ah, la belle pièce !... Mais, selon le mot de Tolstoï, il y a des des institutions vieillies qu'il faut traiter avec douceur, et il est attendrissant de penser aux vraies larmes que fit couler ce mélodrame ! PAUL GINISTY.

—

M. Jules Lemaître et Mme Récamier (LIX, 502). — Plusieurs mois se sont écoulés depuis la conférence de M. Jules Lemaître et depuis que la question a été posée ici. Dans l'intervalle, l'*Intermédiaire* a donné deux autres questions concernant Mme Récamier, et ces questions ont amené diverses réponses. Est-ce à dire pour cela que l'intérêt de la première ait été amoindri ? Je ne le pense pas. Je n'ai pas figuré dans l'auditoire de M. Jules Lemaître, mais j'ai lu le compte-rendu complet de sa conférence, et je vais essayer de montrer que le « très beau conte » dont a parlé le conférencier, et dont il a dit, sans preuves suffisantes, qu'il était « une histoire vraie », est « en contradiction avec ce qu'ont écrit des contemporains qui ont vu et entendu Mme Récamier et Chateaubriand, et qui avaient sur M. Herriot et M. Lemaitre l'avantage de posséder la tradition orale des hommes de l'Empire et des débuts de la Restauration. » C'est en ces termes que la question a été posée par notre confrère, et qu'il convient d'y répondre.

Et d'abord est-il vrai, comme l'a dit M. Jules Lemaître, que l'explication donnée par Prosper Mérimée de la conduite tenue par Mme Récamier envers ses adorateurs ait été « une sottise ? » Il est difficile d'arriver en ces délicates matières à une certitude absolue. Les moyens de preuve que décrivait jadis Bayle en son Dictionnaire ne sont plus usités depuis longtemps déjà. Mais on conviendra que le mot « sottise » est bien gros, appliqué à Prosper Mérimée. Et il ne s'applique pas seulement à Prosper Mérimée. Il s'applique avant tout à la femme distinguée à laquelle nous devons les *Souvenirs et correspondance de Madame Récamier*, Madame Lenormant, car c'est elle qui, la première, a donné, avec d'infinies précautions, l'explication qu'accueillit Prosper Mérimée, et qu'accueillirent avec lui un vigoureux écrivain du *Journal des Débats*, M. John Lemoinne, et un très érudit et très sagace professeur du Collège de France, M. Philarète Chasles.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont eu récemment sous les yeux (LX, 477) l'explication de Mme Lenormant, la nièce et fille adoptive de Mme Récamier. Comme elle domine tout le débat, il est nécessaire de la reproduire. Après avoir parlé du mariage de M. Récamier avec Mlle Julie-Adélaide-Jeanne-Françoise Bernard, Mme Lenormand ajoute : « Ce lien ne fut, d'ailleurs, jamais qu'apparent ; Mme Récamier ne reçut de son mari que son nom. Ceci peut étonner, mais je ne suis pas chargée d'expliquer le fait ; je me borne

à l'attester, comme auraient pu l'attester tous ceux qui, ayant connu M. et Mme Récamier, pénétrèrent dans leur intimité ». (*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, Paris, Michel Lévy, 1860, 2 vol., in-8°, tome Ier, p. 13).

Plus tard, bien plus tard, M. de Chateaubriand entre dans la vie de Mme Récamier. Ballanche et Mathieu de Montmorency s'émeuvent. Ce dernier adresse à Mme Récamier un pathétique appel. Mme Récamier calme ses appréhensions. Une lettre de Mathieu de Montmorency, du 27 juillet 1818 (*Ibid.*, pp. 316-317) le montre rassuré. Après avoir reproduit cette lettre, Mlle Lenormant s'exprime en ces termes : « On peut dire hardiment que Mme Récamier a été l'amie par excellence. Privée par la destinée des affections qui d'ordinaire remplissent et absorbent le cœur des femmes, *elle porta dans le seul sentiment qui lui fût permis* une ardeur de tendresse, une fidélité, une délicatesse sans égales. » (*Ibid.*, p 317).

Voici maintenant le commentaire de M. John Lemoinne :

Nous voudrions qu'il nous fût permis de parler de madame Récamier comme d'une femme appartenant à l'histoire, n'ayant plus de contemporains, et de ne la juger que sur les deux volumes de souvenirs qui ont été donnés au public. Nous aborderions alors directement une question délicate et sérieuse. Ce qui nous est dit dans l'introduction avec toute la finesse naturelle à la main qui l'a écrite, et ce que nous avons le droit de traduire plus clairement, *c'est que la femme la plus belle et la plus adorée de son temps n'eut ni mari ni amant.* Nous nous faisons sans doute comprendre en disant que *sa tombe eut la blancheur de son berceau.* Quant à nous, nous admettons sans hésiter la vérité de ce qui nous est dit, parce que nous y trouvons l'explication la plus simple de toute la vie de madame Récamier (John Lemoinne, *Nouvelles études critiques et biographiques*, Paris, Michel Levy, 1863, 1 vol. gr. in-18, pp. 326-327).

M. Jules Lemaitre dira-t-il aussi que madame Lenormant et M. John Lemoinne commettaient « une sottise » en parlant comme ils l'ont fait ? Qu'il y songe. madame Lenormant fut la confidente de madame Récamier, et M. John Lemoinne a laissé le renom d'un écrivain à la fois avisé et incisif.

J'ai dit que M. Philarète Chasles s'était joint à madame Lenormant et à M. John Lemoinne. C'est dans son œuvre posthume, la *Psychologie sociale des nouveaux peuples* (Paris, Charpentier et Cie, 1875, 1 vol. in-18) que nous rencontrons, au chapitre IV, intitulé : *L'éducation —, les Femmes, — Madame Bœhmer et Madame de Staël*, le passage que voici :

Dans les salons mêmes de Paris, sous les yeux de M. Talleyrand, dans les vieux salons coquets et monarchiques où siègent encore les évêques conservés par la Révolution, chez la belle madame Récamier ; dans les autres *drawing-rooms* de Londres régentés par l'impérieuse lady Holland, la croisade se continue ardemment, et les femmes la dirigent. Ici, Chateaubriand, très Français ; là Godwin et lord Byron. Cette rose blanche dont le coloris est si suave *que le calice est infertile, cette femme adorée, si exclusivement femme qu'elle ne pouvait être mère ni épouse,* cette grâce exquise dont la délicatesse résumait toutes les délicatesses d'autrefois, madame Récamier, reçoit l'impulsion de Germaine de Staël ; et la modeste devient aussi virile que Delphine, la timide devient aussi brave que les plus braves. Lorsque le général Moreau, sacrifié par l'homme implacable, par l'ambitieux génie, son rival, par Bonaparte, parut devant la justice, il y a des tribunaux pour toutes choses, la jeune beauté, l'amie de madame de Staël, malgré les recommandations de Fouché, vint assister aux débats, elle témoignait ainsi courageusement de son admiration affectueuse pour Moreau, comme si elle avait voulu protester au nom de son sexe contre celui qui par l'iniquité allait devenir maître. (pages 85-85).

J'ai tenu à transcrire en entier ce beau passage de l'œuvre posthume du professeur au Collège de France. Encore une fois, M. Jules Lemaître dira-t-il que, comme madame Lenormant et M. John Lemoinne, M. Philarète Chasles a commis « une sottise » ? Entre les affirmations de la fille adoptive de madame Récamier et de deux éminents écrivains dont l'un, en admettant qu'il n'ait pas fréquenté le salon de l'Abbaye au Bois, du moins en a pu recueillir les échos, et la hautaine et insuffisante dénégation de M. Jules Lemaître, le lecteur jugera.

Quant à l'autre question, celle des relations de madame Récamier et de Chateaubriand, est-il besoin de dire que le témoignage d'un homme tel que Sainte-Beuve, qui a été un des hôtes de l'Abbaye au Bois, et qui pour l'époque antérieure a eu les récits d'éminents contemporains,

nous paraît avoir plus de poids que l'opinion de M. Jules Lemaître.

De ce que M. Jules Lemaître a trouvé, dans l'ouvrage du savant M. Herriot, *Madame Récamier et ses amis*, ou ailleurs, un billet de Chateaubriand dans lequel il est question d'une entrevue à Chantilly, il imagine aussitôt une histoire à la Flaubert, ajoutant que la liaison ainsi commencée aurait duré plus de trois années. En ces sortes de choses, il est aussi difficile de nier que d'affirmer. Qu'on y songe toutefois. Ce n'est pas seulement d'une entrevue fugitive, à l'ombre des grands bois, qu'il s'agirait, mais d'une liaison de plus de trois années. Et personne ne s'en serait aperçu, ni hommes, ni femmes, dans l'entourage de Mme Récamier ? Et personne ne se serait douté que cette célèbre Juliette, qui s'était si bien gardée de tous jusque là, venait, à l'âge de plus de quarante ans, dans un coup de passion, de céder aux désirs de Chateaubriand, qui en avait cinquante-cinq ?

Car enfin, la date de la fameuse entrevue de Chantilly peut être déterminée exactement. C'est au moment de quitter Londres que, dans une lettre datée du mardi 3 septembre 1822, Chateaubriand écrit à Mme Récamier : «... Je ne vous verrai donc que le 11 ou le 12. Mais, dites, ne pourriez-vous venir au-devant de moi à Chantilly ? » Pourquoi ce rendez-vous à Chantilly ? Parce que Chateaubriand allait au Congrès de Vérone. En effet, la lettre suivante adressée à Mme Récamier est datée de Vienne, le 15 septembre 1822. (*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. I, pp. 438-439). A cette époque, Mme Récamier avait quarante-cinq ans moins trois mois, c'est-à-dire qu'elle était bien près de l'âge indiqué par M. Jules Lemaître comme celui où il est décidément ridicule à une femme de faire le sacrifice de la fleur d'oranger.

Interrogeons à présent le critique illustre, à qui aucune particularité de la vie de Chateaubriand n'avait échappé, et qui d'ailleurs avait adopté comme devise ces simples mots : le vrai seul. On ne saurait le ranger au nombre de ces personnes « qui aiment le convenu et qui répugnent à la vérité. » (*Portraits contemporains* t. I, *Chateaubriand*, p. 82). Mme Récamier était morte le 11 mai 1849. Le 26 novembre suivant, Sainte-Beuve lui consacra une étude qui est un chef-d'œuvre J'en détache les lignes suivantes :

Quand on veut juger Mme de Sévigné ou Mme de Maintenon, et se rendre compte de leur nature, on est bien obligé d'avoir une idée générale et une *théorie* sur elles. Pour bien entendre, par exemple, ce qu'était Mme de Maintenon auprès de Louis XIV, ou Mme de Sévigné auprès de sa fille, et quel genre de sentiment et de passion elles y apportaient, il faut s'être posé sur la jeunesse de ces deux femmes plusieurs questions, ou plus simplement il faut s'en être posé une, la première et presque la seule toujours qu'on ait à se faire en parlant d'une femme : *A-t-elle aimé ? et comment a-t-elle aimé* ?

Je poserai donc la question, ou plutôt elle se pose d'elle-même malgré moi pour Mme Récamier ; et pour elle comme pour Mme de Maintenon, comme pour Mme de Sévigné (la Mme de Sévigné non encore mère), *je répondrai hardiment : Non. Non, elle n'a jamais aimé, aimé de passion et de flamme*; mais cet immense besoin d'aimer que porte en elle toute âme tendre se changeait pour elle en un infini besoin de plaire, ou mieux d'être aimée, et en une volonté active, en un fervent désir de payer tout cela en bonté. Nous qui l'avons vue dans ses dernières années, et qui avons saisi au passage quelques rayons de cette bonté divine, nous savons si elle avait de quoi y suffire, et *si l'amitié ne retrouva pas en définitive chez elle de cette flamme que n'avait jamais eue l'amour.* (*Causeries du Lundi*, 1re édition, tome I, pp. 116-117.)

Ainsi la thèse de M. Jules Lemaître est en contradiction absolue avec la théorie de Sainte-Beuve sur Mme Récamier. Elle est également en contradiction avec la partie de l'étude de M. John Lemoinne que nous avons citée et qui a trait aux relations de Mme Récamier et de Chateaubriand. Il faut lire les pages si intéressantes des *Nouvelles études critiques et biographiques* dans lesquelles M. John Lemoinne raconte les angoisses qu'éprouvèrent les deux fidèles amis de Mme Récamier, Mathieu de Montmorency et Ballanche, lorsque Chateaubriand, après avoir fait son entrée au salon bleu et blanc, prit immédiatement « la première place dans le cœur et la vie de madame Récamier et s'y installa en dominateur », et aussi leur joie à tous les deux quand enfin Mme Récamier partit pour l'Italie où elle devait rester près de deux années après lesquelles Chateaubriand revint à l'Abbaye au Bois apaisé pour toujours.

Comme madame Lenormant, M. John Lemoinne explique que c'était parce que « René avait fini par ne pas se trouver satisfait avec l'idéal et qu'il était devenu plus exigeant et plus pressant que ne le voulait son aimable amie » que madame Récamier « essaya de l'absence et partit pour l'Italie. » (*Nouvelles études critiques et biographiques*, p. 340).

Cette explication est plus simple et plus naturelle que celle qu'a donnée M. Jules Lemaitre.

Quant à la question de savoir si, oui ou non, le salon de l'Abbaye au Bois a été un salon littéraire, elle est résolue, ce me semble, par cela même que c'est chez Mme Récamier que Chateaubriand a lu la première version de ses *Mémoires*. Sainte-Beuve l'atteste dans le tome I de ses *Portraits contemporains,* (pp. 8 et suivantes) et aussi M. Nisard, dans la préface d'un livre fort curieux que je possède et qui a pour titre : *Lectures des Mémoires de M. de Chateaubriand*, ou recueil d'articles publiés sur ces mémoires avec des fragments originaux (Paris, Lefèvre, 1834, 1 vol. in-8°).

Voici en quels termes s'est exprimé M. Désiré Nisard :

...Il (M. de Chateaubriand) a appelé à lui quelques hommes pris dans les deux opinions littéraires, avec des goûts et des esprits différents, et il leur a fait lire ses *Mémoires*, les priant de lui en dire leur avis, de lui parler comme à un mort, de le juger comme on faisait des Egyptiens sur les rivages du Nil, de ne pas tromper sa tombe. Tous lui ont répondu, chacun selon son cœur, et tous l'ont admiré, et tous ont signé de leurs noms que ce dernier ouvrage était son chef-d'œuvre.

Cette lecture fut un triomphe ; ceux qui avaient été de la fête nous la raconterent à nous qui n'en étions pas et qui déplorions que le salon de madame Récamier, cette femme qui s'est fait une gloire de bonté et de grâce, ne fût pas grand comme la plaine de Sunium.

(Préface pp. xij-xiij).

Nous savons par une lettre de J.-J. Ampère à Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. I, Appendice, pp. 517-519), que le discours d'ouverture du cours professé par Sainte Beuve à Lausanne sur Port-Royal fut lu à haute voix aux visiteurs de Mme Récamier, Chateaubriand étant présent. Ainsi Sainte-Beuve a été fondé à dire que « le salon de Mme Récamier était aussi, à le prendre surtout dans les dernières années, un centre et un foyer littéraire. » (*Causeries du Lundi*, t. I, p. 113). Après avoir rappelé les salons célèbres des siècles précédents, le grand critique a décrit celui de Mme Récamier. Il faut lire ou relire ces très belles pages qui contredisent absolument la thèse de M. Jules Lemaître.

On s'occupait même à l'Abbaye au Bois de préparer des élections académiques : «... Avec son chœur de muses modernes, a dit M. Charles Monselet, l'Abbaye au Bois apparaissait dans le bleu du lointain comme un autre Parnasse, un *sacré vallon*, disaient les derniers preux de la Mythologie.

« Ne nous y trompons pas, l'Abbaye au Bois formait une coterie littéraire aussi puissante que l'Université et que la *Revue des Deux-Mondes*. Elle distribuait des brevets de gloire et nommait des académiciens, entre autres M. Ampère et l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*. Une lecture à l'Abbaye au Bois équivalait à un ordre de représentation à la Comédie française. Madame Casa-Major n'est pas arrivée autrement. » (*Portraits après décès*, Paris, Achille Faure 1866, 1 vol, in-18, *Madame Récamier*, pp. 140-141).

Il faut donc conclure, contrairement à l'assertion de M. Jules Lemaitre, que le salon de l'Abbaye au Bois a été vraiment « un salon littéraire. » Quant au goût et à l'influence littéraires de Mme Récamier, ils sont également indéniables. « La vie de Mme Récamier, a écrit M. Jules Janin, est, en vérité, une belle vie. Parmi tous nos orages, elle a sauvé du naufrage la conversation et l'amitié ; elle a sauvé l'esprit intime, le plus difficile et le plus rare de tous les genres d'esprit ; cet esprit qui n'est pas un esprit de livres, ni de revues, ni de prose, ni de vers. » (*Variétés littéraires*, Paris, collection Hetzel, s. d. 1 vol. in-18, *Extrait de mon voyage à Brindes*, p. 287).

Et Sainte-Beuve, à qui il faut toujours revenir lorsqu'il est question de l'Abbaye au Bois et de Mme Récamier, l'a dépeinte ainsi :

Elle avait au plus haut degré non cet esprit qui songe à briller pour lui-même, mais celui qui sent et met en valeur l'esprit des autres. Elle écrivait peu ; elle avait pris de bonne heure cette habitude d'écrire le moins

possible ; mais ce peu était bien et d'un tour parfait. En causant, elle avait aussi le tour net et juste, l'expression à point. Dans ses souvenirs elle choisissait de préférence un trait fin, un mot aimable ou gai, une situation piquante, et négligeait le reste ; elle se souvenait avec goût.

Elle écoutait avec séduction, ne laissant rien passer de ce qui était bien dans vos paroles sans témoigner qu'elle le sentît. Elle questionnait avec intérêt, et était tout entière à la réponse. Rien qu'à son sourire et à ses silences, on était intéressé à lui trouver de l'esprit en la quittant.

(*Causeries du Lundi*, première édition, t. I, 127),

La *Correspondance* de Sainte-Beuve montre que Mme Récamier a eu incontestablement une influence littéraire. Mme Christine de Fontanes avait eu l'idée, vers 1835, de donner au public les œuvres de son père, l'ancien président du Corps législatif et grand-maître de l'Université impériale. Sainte-Beuve accepta de préparer l'édition, d'obtenir de Chateaubriand une lettre-préface, et d'y ajouter lui-même une notice. Lorsque Sainte-Beuve eut terminé sa notice, il en donna lecture à Chateaubriand chez Mme Récamier, puis la communiqua à Mme de Fontanes elle-même. Celle-ci voulut revoir la notice et la modifier. Sainte-Beuve n'admit pas cette prétention. Il écrivit à Mme de Fontanes deux belles lettres au sujet de ce « différend. » Dans la dernière, il disait : « Sur tout au monde, je céderais, — pas sur les choses de plume quand une fois je crois avoir *dit*. » (*Correspondance*, t. I, p. 73.) Ce bel exemple de probité littéraire n'est pas unique dans la vie de Sainte-Beuve.

Finalement un arrangement fut trouvé, à la suite de conversations de Sainte-Beuve avec Mme Récamier et Chateaubriand. La notice fut publiée intégralement dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1838. Elle figure également au complet dans les *Portraits littéraires*. Mais dans l'édition des *Œuvres de Fontanes*, on ne trouve pas la dernière demi-page du portrait, celle qui avait si fort offusqué Mme Christine de Fontanes. Cet arrangement ménageait toutes les susceptibilités. (*Correspondance*, t. I, pp. 67-71, 76-79).

Il est difficile de prétendre, comme l'a fait M. Jules Lemaître, qu'une femme qui a témoigné de tant de goût et de tant de ressource d'esprit et de cœur n'ait pas eu une heureuse influence littéraire.

LUCIEN DELABROUSSE.

—

Michel de Bourges, orateur (LX, 674). — Il existe un volume ayant pour titre : — *Quatorze discours de V. Hugo* — qui a été publié en 1851 à la Librairie nouvelle.

Dans le discours sur la révision de la constitution je n'ai pas retrouvé les phrases que M. Huguet a relevées, mais elles figurent dans le discours de Michel de Bourges, publié à la même librairie.

AD. LENSEIGNE.

—

Les Montassier de Belmont (LX). — Nous ne connaissons aucune biographie de M. Montassier de Belmont.

La famille Montassier fut aux XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, une des plus importantes de Seyssel. Elle a fourni des magistrats, des notaires, des administrateurs.

Trois principales branches furent anoblies par Louis XIII, les de Belmont, de Gesnissiaz et de Vens. Le premier de la branche aînée fut Antoine Montassier de Belmont qui eut pour fils Claude, dont la femme fut Lucrèce Constantin de Chanay ; ils eurent 8 enfants. L'aîné, Antoine, fut officier ; le second, Eleonor, fut vicaire général de Nîmes — c'est sans doute le prélat dont il est question.

M. Montassier de Belmont, mort à Barneau (Seine-et-Marne) était le petit neveu de l'évêque.

Il a eu un fils, encore vivant, le commandant de Belmont, marié et père de deux fils, Antoine et Jacques de Belmont.

A. CALLET.

—

Omer Joly de Fleury (LX, 390, 537). — Je suis heureux de pouvoir donner à mon confrère le renseignement suivant, extrait de mes Archives de famille, sur la famille Joly de Fleury, et l'acte en question qui est un acte de naissance et de baptême du 26 novembre 1764 où figure comme *parrain* messire Jean-François Joly de Fleury conseiller d'Etat.

P. M.

—

Armoiries à déterminer : au sautoir de gueules (LX, 617). — Ces armes sont celles de la famille de Saint-

Privé, en Champagne, d'après la *Vraie science des armoiries* de M. de Magny : *D'argent au sautoir de gueules, bordé-engrêlé de sable.* D'autres auteurs donnent le sautoir *bordé-dentelé.* J'ignore s'il y a eu un prélat dans cette famille. P. LE J.

—

Armoiries d'archevêque sénateur du Ier Empire (LX, 618). — On lit dans l'*Armorial des Prélats Français du XIXe siècle*, par le comte de Saint-Saud, p. 197 :

Hyacinthe de La Tour. Il naquit à Saluces (Piémont) d'une famille que l'on dit française, ce dont je doute un peu. Sacré archevêque de Sassari, le 29 mars 1790, il fut transféré au siège d'Acqui, le 24 juillet 1797 et préconisé archevêque de Turin le 1er février 1805. Il y mourut le 8 avril 1814, comte et sénateur de l'Empire français. — Armes : *Ecartelé : au 1 des comtes sénateurs ; au 2 coupé d'or et d'azur à la tour d'argent ; au 3 de gueules à la bande d'or, au chef d'azur chargé de 2 ruches d'or ; au 4 d'argent à la croix ancrée et neslée de gueules.*

L'*Armorial du Ier Empire*, de Révérend, donne des indications un peu différentes. (III, p. 54). Il dit que Mgr della Torre, *alias* de La Tour, représentait une antique famille, dont les armes sont : *d'argent à la tour de gueules ; écartelé d'azur à 2 sceptres fleurdelysés d'or en sautoir ; au chef d'or sur le tout chargé d'une aigle couronnée de sable.* Son titre de comte, du 20 juillet 1808, fut donné avec transmission à son neveu. Il était officier de la Légion d'honneur. Né à Saluces le 15 mars 1747, ce serait le 14 avril qu'il serait mort.

Les armoiries indiquées par M. Sus variant assez sensiblement de celles ci-dessus énoncées, il serait très aimable de vouloir bien vérifier si son dessin est exact et dire s'il provient d'un document authentique. OROEL.

—

Armoiries de Regnault d'Irval (LX, 618). — On conserve à la bibliothèque de Reims un armorial manuscrit qui comprend 222 articles, dit *Armorial de Regnault*, du nom du chanoine qui l'a rédigé au commencement du XVIIIe siècle. Il est de la famille des Regnault d'Irval qu'il cite dans l'article consacré à sa famille et donne ainsi ses armoiries : *d'azur à deux épées en sautoir, haussée garnie d'or en chef, d'une balance mise en face, les bassinets d'argent montés d'or.* Deux lions pour supports, couronne de comte. Cet armorial a été étudié dans un des volumes de l'Académie de Reims, et la table publiée ; la reproduction des armoiries d'après le dessin de Regnault est donnée dans ce travail.

L'*Armorial de l'Election de Reims* dressé par Charles d'Hozier... (Reims, Michaud 1903) décrit ainsi les armoiries de Léonard Regnault, écuyer, seigneur de Montyon, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Reims, et d'Adam Regnault : *d'azur a deux balances d'or, posées en chef et deux épées de même posées en sautoir au-dessous de la balance, la pointe en haut.* Dr P. GOSSET.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX, 555, 762). — J'ai vu à Saragosse, une haute tour beaucoup plus belle que les deux tours de Bologne qui sont de la plus insignifiante structure, la Garisenda surtout ressemble à une boîte de dominos dressée. Cette tour de Saragosse était moins penchée que celle des Asinelli. On l'avait fortement consolidée à la base ; néanmoins, je crois qu'on a dû la démolir il y a une vingtaine d'années.

H. C. M.

* * *

Je transcris textuellement les deux passages suivants que je trouve dans *Les Délices de l'Italie*, charmant ouvrage édité en 1707.

Pour Bologne :

La Tour, dite *Asinelli*, est au milieu de la ville, et passe pour une des plus hautes de l'Italie, ayant quatre cens quarante sept degrez de hauteur ou trois cens soixante et seize pieds géométriques. La seconde Tour considérable de Boulogne est celle que l'on appelle *la Garisenda*, qui n'est pas fort éloignée de la première ; elle n'est haute aujourd'hui que de quarante toises, au lieu qu'auparavant elle l'était, à ce qu'on dit, de cent trente ; mais les fondemens s'étant abaissez d'un côté, une bonne partie de sa hauteur est tombée par terre. Depuis ce tems là, ce qu'il en reste a toujours panché ; et quand on laisse tomber un plomb de dessus son esplanade du côté qu'elle panche le plus, on trouve qu'il tombe directement à sept pieds du fondement.

Donc, en 1707, Asinelli était encore droite.

Pour celle de Pise :

... Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette tour panche d'un côté, et il paraît qu'elle menace ruine. Il y a cependant longtemps qu'elle est dans cet état, *ce qui a fait dire qu'elle a été bâtie ainsi* par l'architecte qu'on dit être un Allemand. Georges Vasari est d'un autre sentiment ; il croit que, faute d'avoir bien battu les pilotis, le fondement de cet édifice s'est abaissé d'un côté, ce qui rend la tour panchante. Il y en a d'autres qui ont dit qu'elle ne panche point du tout, mais qu'elle trompe les yeux par un artifice nouveau de l'architecte ; mais ces gens-là n'avaient pas la vue sûre ; pour s'en convaincre, il ne faut que monter sur la terrasse et laisser tomber un plomb au bout d'une fiscelle du côté qu'elle panche le plus, et vous verrez que le plomb sera éloigné d'environ quinze pieds de la muraille du fondement.

Les tours italiennes ne sont pas solides, et dédaigneux d'imiter les allures penchées de ses sœurs Bolonaises et Pisanes, le campanile à Venise, est allé jusqu'au bout de sa chûte,..

Mais il serait curieux de rééditer le système du fil à plomb, afin de voir si les inclinaisons ont ou n'ont pas augmenté.

JACQUES RENAUD.

—

Cheminées anciennes en pierre (LX, 675). — Voici ce que dit M. Camille Enlart dans son *Manuel d'archéologie*, II, 143 :

En France depuis le XIe siècle environ, on fit un usage exclusif des cheminées que les Romains avaient connues et dont nous nous servons encore ; le foyer fut placé contre une muraille ; la partie de celle-ci qui sert de fond est le *cœur* de la cheminée ; *on le maçonnait en tuiles posées à plat*, pour bien résister à la flamme. *A partir du XVe siècle*, on commence à revêtir le cœur des cheminées de plaques ou *taques* de fonte de fer ornées de dessins en relief.

A. B. N.

—

La résistance des reliures (LX, 715, 765). — La ville d'Alger a un climat chaud et humide, éminemment propice aux moisissures ; aussi les cuirs habituellement employés pour les reliures y moisissent-ils rapidement.

Lorsque j'étais bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de cette ville, en 1883 et 1884, je faisais relier les volumes de cet établissement avec du parchemin, cette peau ne présentant pas les inconvénients du veau, de la basane, du chagrin ou du maroquin.

P. D.

*
* *

Notre collaborateur L. D. a raison, les taches de moisissure sur les reliures des livres peuvent très bien provenir de la mauvaise qualité de la colle employée et de la fermentation de cette colle. Il a raison également d'indiquer, comme remède à ces taches, des frictions avec un chiffon légèrement imbibé de vinaigre.

Mais il faut tenir compte aussi de l'espèce et de la qualité de la peau qu'on veut nettoyer, et je crois qu'il est prudent de ne pas employer ce vinaigre pur, de le mélanger d'eau, en quantité plus ou moins forte.

Le maroquin et le chagrin se nettoient ainsi d'ordinaire facilement. Si leur couleur est passée, on peut même la faire revenir à l'aide de ces frictions acidulées, à condition toutefois que la couleur soit de bonne fabrication.

Mais, avec le veau et la basane, surtout tels qu'on les fabrique aujourd'hui, je ne sais si les frictions à l'eau acidulée produiraient de bons résultats. Au dire de relieurs compétents, ni le veau ni la basane ne supportent de lavages.

D'une façon générale, les cuirs anciens sont bien meilleurs que les cuirs d'à présent, qui ne sont que trop souvent mal préparés, brûlés par le chlore ou par les ingrédients des teintures.

ALBERT CIM.

—

Encore le Père Loriquet (T. G. 528 ; XLIX ; L ; LIX ; LX, 63, 184, 317, 364, 431, 590, 649, 709, 766). — Je n'ai jamais lu le Père Loriquet ; je ne le connaissais que de réputation, de la part de bons juges, pour un très bon religieux et pour un homme fort instruit, quoi qu'en disent les gens qui ne paraissent avoir étudié l'histoire de la Compagnie de Jésus qu'à l'école de M. Sue et de ses semblables. Je ne puis être qu'obligé à M. Félix Raesler de m'avoir mis sous les yeux l'intéressant passage sur « les carrés de la garde à Waterloo », et je ne puis que lui savoir gré de ce qu'il me veuille bien « laisser, comme il dit, en tête à tête avec Loriquet ».

Je demanderai cependant à M. Raesler de nous faire l'honneur, à Loriquet et à moi, de rentrer en conversation avec

nous, le temps seulement d'entendre les observations que me suggèrent les deux nouveaux passages qu'il vient de citer (LX, 591) de l'*Histoire de France* de mon révéré compagnon :

Les princes mahométans (en 1317) — dit M. Raesler, citant le Révérend Père Loriquet — s'adressèrent aux Juifs *pour empoisonner toutes les fontaines et tous les puits du royaume*, ce qui devait naturellement le dépeupler. Les Juifs n'osèrent exécuter le complot. Ils en chargèrent les lépreux, qui, séduits par l'argent, se laissèrent gagner et empoisonnèrent toutes les eaux de la Guienne et du Poitou...

« A quoi bon s'indigner ? Il vaut mieux rire de ces sottises », ajoute M. Raesler.

Il faudrait, en effet, que M. Raesler prît ici la peine de s'indigner, non seulement contre le R. P. Loriquet, mais contre tous les historiens qui l'ont précédé, et qui n'ont fait que reproduire la chronique contemporaine et les documents officiels. Je dis : tous les historiens qui l'ont précédé, et même quelques-uns de ceux qui l'ont suivi, car... *horresco referens*... Michelet en est !

Comme le « tête à tête » avec Loriquet me pourrait rendre par trop suspect auprès de M. Raesler, je vais citer l'*Histoire de France* dudit Michelet, à l'année 1320 (t. IV, p. 137 à 141 de l'édition in-12) :

page 137 : ..Personne ne doutait de cet horrible accord entre les lépreux et les Juifs... (p. 139) : La vengeance du roi de Grenade est évidemment fabuleuse. La culpabilité des Juifs est *improbable* : ils étaient alors favorisés du roi, et l'usure leur fournissait une vengeance plus utile. *Quant aux lépreux*, LE RÉCIT N'EST PAS SI ÉTRANGE QUE L'ONT JUGÉ LES HISTORIENS MODERNES : De coupables folies pouvaient fort bien tomber dans l'esprit de ces tristes solitaires... Les lépreux, désormais sans doute négligés [après l'ère des croisades] avaient dû perdre la résignation qui, dans les siècles précédents, leur faisait prendre en bonne part la mort anticipée à laquelle on les condamnait ici-bas... (p. 141) : Ils formaient un peuple, peuple misérable, il est vrai, envieux... On les crut volontiers coupables.

Michelet cite le continuateur de Guillaume de Nangis, les *Olim* du Parlement de Paris, etc... Je laisserai tout à l'heure M. Raesler « en tête à tête » avec cet illustre anticlérical, assuré de ne le point désobliger non plus ; mais il souffrira qu'auparavant j'examine avec lui le second passage qu'il cite, touchant « l'événement du 20 mars 1815 » :

Le 20 mars, — dit le P. Loriquet, cité par M. Raesler — l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés. Le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles, qui, parés de violettes et ivres de vin et d'eau-de-vie, arrivaient faisant trophée de leur trahison. Ce fut alors que l'on entendit avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *vive l'empereur !* un autre cri, qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de VIVE L'ENFER ! A BAS LE PARADIS ! Tel était l'esprit des partisans de Buonaparte, tels étaient les témoignages de leur allégresse. Cependant il n'osa arriver en plein jour ; il attendit la nuit pour entrer dans Paris, et se glissa dans les Tuileries à la faveur des ténèbres. (*Le père Loriquet*, t. II, p. 337, édition de 1840).

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la grande majorité des habitants de Paris se montra consternée, en quelque sorte, du retour de Napoléon, qui devait infailliblement recommencer la guerre où avait été décimée, dans notre pays épuisé, jusqu'à la génération à peine sortie de l'enfance. C'est parce qu'il ressentait parfaitement cette impression que Napoléon, avec « l'instinct gouvernemental » dont il était doué, selon la juste expression de madame de Boigne (*Mémoires*, II, 65), évita d'entrer à Paris pendant le jour. Son cortège nocturne fut presque uniquement formé « d'un flot de militaires » (Dareste : *Histoire de France*, IX, 50), et les blasphèmes que certains proférèrent, à cette occasion, ne répondaient que trop à la mentalité du parti bonapartiste d'alors et de l'armée en particulier. C'était l'honneur de la maison royale, malgré des fautes, si graves qu'elles fussent, envers l'Eglise, de voir sa cause unie, pour tout le monde, à celle de l'Eglise même, et le parti libéral ne croyait pas pouvoir mieux protester contre notre ancienne monarchie qu'en injuriant la religion catholique. Il ne faut jamais oublier que c'est du parti bonapartiste d'alors qu'est sorti le parti libéral de 1830 et ses dérivés.

Pour ce qui est des armées de la République et de l'Empire, qui donc ignore qu'elles ont donné, à travers l'Europe, le spectacle de la plus horrible impiété ? Aussi se vouèrent-elles en masse à la franc-maçonnerie. Le roi Murat fut le

chef officiel de la secte. (Masson : *Napoléon et sa famille*, VI, 190) ; son fils recueillit cette tradition, sous le second empire, et le gouvernement ne trouva rien mieux que de lui donner pour successeur le général Mellinet, brave homme, du reste. Au cours de toute la première moitié du siècle dernier, il a fallu parfois un réel courage aux officiers restés chrétiens pour surmonter le respect humain, en affirmant leur foi : la loi de 1850, en faveur des écoles religieuses, a bien modifié les choses ; encore a-t-on vu, par ce qui s'est passé, lors de la campagne contre les monastères, que le résultat n'est pas pour nous édifier grandement !...

Le P. Loriquet a parlé ardemment en faveur de la cause qu'il croyait, à juste titre, être la bonne ; mais son zèle ne lui a rien fait dire ici d'inexact, et les historiens sérieux et impartiaux peuvent, au contraire, considérer ses assertions comme d'utiles témoignages contemporains des événements de 1815.

Je ne pense pas, ajouterai-je pour répondre à tout, que le R. P. Loriquet ait jamais songé à contester le courage des « soldats français à Waterloo », et je crois qu'avec le *Moniteur de Gand*, triomphalement cité par M. Raesler, il eût volontiers, sans craindre de nuire à sa thèse, déclaré « leur bravoure digne d'une meilleure cause. »

HYRVOIX DE LANDOSLE.

P. S. — Le P. Loriquet a traité de *forcenés* les soldats français qui, à Waterloo, se sont suicidés ou fusillés entre eux ; dans un cas parfaitement analogue, Bossuet (*Histoire des variations*... liv. II, art. XIX), a traité de *furieux*, terme absolument synonyme ici, l'illustre Caton, prototype du patriote païen. M. Raesler aura-t-il plus de considération pour Bossuet que pour Loriquet ? S'il se pique de logique, il mettra dans le même sac l'évêque de Meaux et le jésuite : puisse-t-il y mettre aussi leur serviteur, quoique indigne !

H. DE L.

*
* *

Je lis dans un article tout récemment paru sur Michelet la citation suivante :

Prenez un paon, un bouc, un hanneton, un coucher de soleil, de la marjolaine, du poison, des paysages, de l'extase et enfin l'idée de Dieu à la manière des Allemands, mettez le tout dans un vase, pilez, broyez, recouvre le tout de terreau. Au mois d'avril il en sortira un vieillard sautillant, vaniteux et lubrique : un Michelet.

L'auteur de l'étude, où ce jugement est encadré, nous dit qu'il est de Proudhon, mais ne donne pas la référence. L'un de nos doctes intermédiairistes pourrait-il combler cette regrettable lacune ?

P. DARBLY.

—

La clef des « Enchantements de Prudence » (LX, 732). — Se trouve dans le livre de M. Léon Séché sur *Hortense Allart de Méritens* paru à la librairie du *Mercure de France* en 1908.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

—

« Le Lac » : où fut composée cette poésie de Lamartine ? (LX, 7, 254, 364). — Votre honorable correspondant fait erreur en disant qu'en 1817 l'abbaye d'Hautecombe venait d'être reconstruite. Elle était bel et bien en ruines, comme l'a décrite Lamartine dans *Raphaël*. Le domaine d'Haute-Combe fut acheté par Charles Félix, roi de Sardaigne, suivant acte reçu par Mᵉ Nicoud, notaire à Chambéry, le 28 août 1824. La restauration de l'abbaye, commencée par ce prince, ne fut achevée qu'après lui, par la reine Marie-Christine, sa veuve, en 1843. D'abondants documents établissent les faits ci-dessus relatés.

Baron DE NANTEUIL.

—

Le grec est-il une langue morte ? (LX, 501, 707). — L'intermédiairiste qui signe H. D. a, dans le numéro du 10 novembre 1909, parfaitement résumé la question : le grec moderne *parlé* ou *romaïque* n'est qu'un *patois* : le grec imprimé des journaux et livres diffère *très peu* du dialecte alexandrin, celui du *Nouveau Testament*, par exemple.

Pour les substantifs et adjectifs, identité absolue. En ce qui concerne les verbes si difficiles et embrouillés dans l'idiome antique, les modernes ont plutôt modifié ou déplacé, que simplifié, les difficultés primitives.

Et à ce propos quelle est l'étymologie et la raison d'être du θα qui est placé en avant d'un verbe signalé le futur ?

Dernièrement un aimable érudit a adressé à l'*Intermédiaire* une curieuse

note sur la prononciation du latin par les Romains eux-mêmes. Le même correspondant ou un collègue tout aussi instruit ne pourrait-il nous indiquer la prononciation probable du grec, à Athènes par exemple, dans les premières années de notre ère. Les sons en effet ont dû largement varier suivant les époques et les lieux.

Mais on peut être renseigné très sérieusement : 1° par les onomatopées ; 2° par les fautes d'orthographe des inscriptions, les ignorants suivant instinctivement les lois de la phonétique.

La prononciation *erasmienne* qu'on nous a apprise est purement fictive mais très claire. On peut lui reprocher sa dureté pour les diphtongues αι et οι.

Est-elle pratiquée par les érudits étrangers ?

D'autre part l'*iotacisme* des modernes rend très pénibles aux Grecs actuels l'étude de l'orthographe. A quoi bon trois ou quatre lettres pour un son uniforme ? C'est pour cela, ai-je entendu dire, que l'Université Française n'a jamais voulu admettre la prononciation usuelle de nos jours d'ailleurs parfaitement monotone.

N'a-t-il jamais été question d'adopter pour nos collèges et nos Facultés une prononciation conventionnelle, moins uniforme que celle du romaïque, plus douce que celle d'Erasme et voisine, si possible, de celle des anciens Attiques.

A S.

—

Le breton tiré du latin (LX, 561, 708, 765). — Je ne comprends pas vraiment qu'on soutienne qu'il y a des mots bretons *venant du latin !* — Il faut ne pas savoir, pour cela : 1° que le breton est une langue *celtique* ; 2° que c'est une langue *importée* en Bretagne seulement après l'époque gallo-romaine ; 3° et que les analogies constatées s'expliquent aussi facilement par la communauté d'origine (mêmes radicaux primitifs) des langues bretonnes actuelles et du latin, toutes deux dérivées du *Vieux Celtique* (en passant ou non, par le *grec* ou par le latin).

Dans ces conditions, la discussion me semble devoir être close sur ces réflexions topiques. MARC ELL.

* * *

Aux noms bretons dérivés du latin que cite M. Charlec, on peut ajouter les mots *loc* (lieu) et *mor* (mer) si fréquents dans les noms propres (Locmaria, Morbihan). Le mot plou, si fréquent, lui aussi, ne viendrait-il pas de populus ?

Parmi les mots que M. Benedicte cite pour n'être pas d'origine latine, je trouve le mot *dour* (eau). Je crois que ce mot n'est pas de souche bretonne non plus : il suffit pour s'en convaincre de voir le grand nombre de rivières qui portent ce nom : la Doire en Piémont, la Durance et l'Adour en France, le Douro en Espagne, etc., etc. PIERRE T.

—

Vers attribué à Ovide (LX, 618).

Omnia sub leges mors vocat otra suos

Ce vers est bien d'Ovide et se trouve dans : *Ad Liviam Augustam consolatio*. Vers 360. DEHERMANN.

—

Pignocher LX, 228, 367, 546, 660). — Veillez à vos fûts, ou gare les *pignoches*. Les barriques sont si facilement *épignochées*, et les tonneaux aussi ! Il suffit d'un coup de villebrequin avec une mèche fine, et entre deux cercles ou dans quelque autre endroit peu en vue, on fait un trou par lequel le liquide sort en jet, puis on bouche le trou avec une cheville, et le tour est joué.

Est-ce qu'il n'y a qu'en Normandie qu'on boive l'épignoche, quand le fût n'a pas de *quenelle ?* (robinet, canelle).

On dit aussi : tirer au *fausset*.

G. LE H.

* * *

A propos de ce mot, qui ne me paraît être qu'une altération du terme primitif *picoter*, il faut citer le passage suivant de l'*Intermédiaire Nantais* (1904, p. 208) :

En Bretagne le tailleur de pierre s'appelle *Picoteur*, parce que son outil s'appelle *Picot*. Il attaque la pierre, comme un pivert ou *pic-vert*... Comme l'a indiqué le Dr Marcel Baudouin, il faut donner la même origine au mot *Picote*, nom Vendéen de la Variole, parce qu'après guérison, la peau reste marquée de cicatrices en creux... »

J'ajoute que j'ai dit au *Congrès Préhistorique* de Chambéry (1908) : « En patois vanetais, on a *pignoosein* et *pigoset*, becqueter ; mots appliqués à la variole de la façon suivante : « *Pigoset eo gant ar vreach* (Il est picoté de petite vérole) » ; sans doute du radical breton *Pika*, percer avec quelque chose de pointu (sanscrit : *Pic*),

Pourtant il est plus probable qu'à l'origine des mots *pic*, *piquer*, *picoter*, etc., il y a un radical *gaulois*, inconnu, et non un breton terme moderne.

MARCEL BAUDOUIN

—

Bournard (LX, 732). — Bourna, bourneau, en patois savoyard, signifie creux, grotte, excavation d'où cheminée. Confer. à Chambéry une fontaine installée dans une niche en creux sur une maison d'une rue étroite, s'appelle la fontaine du bourneau ou le bourneau.

On pourrait appeler cette rue la rue du Bourneau. SUS

—

Mathurins (LX, 448). — Dans un ouvrage relatif à l'église de Larchant, en Seine-et-Marne, j'ai lu que saint Mathurin, après avoir fondé cette église ou abbaye, serait allé ensuite évangéliser les côtes de l'Océan et que son culte s'y serait perpétué au point que le nom servirait maintenant à désigner les marins de cette région. PIETRO.

—

C'est le lapin qui a commencé (LX, 620). — Mais l'ancien conte français, c'est la fable éternellement vraie du *Loup et de l'Agneau*. D'E.

—

Invention du paletot (LX, 115, 267, 377, 604). — *Erratum*. — Ligne 19, au lieu de « empaletoqué comme une huppe » ; lire : « empaletocqué comme une duppe. »

Ligne 25, au lieu de « arc et housse en jusarme » ; lire : « arc et trousse en jusarme ».

Ligne 42, au lieu de « par esthétique » ; lire « peu esthétique ». M. H.

—

Les premières femmes conquérantes des diplômes masculins (LIV ; LIX ; LX, 154, 492, 549. — **L'aviatrice**. — L'aviation n'exige pas encore de diplômes, cependant il n'y avait que les hommes qui se fussent jusqu'ici adonnés à ce sport.

Le 21 octobre 1909, une femme s'est risquée sur un aviateur. Les journaux disent :

Une frêle femme, Madame la baronne Delaroche, peu confiante, sans doute, dans la virtuosité des représentants du sexe fort, a voulu, — par qui peut-on mieux être servie que par soi-même ? — prendre en main les rênes du coursier ailé.

Audacieusement, elle s'est confiée à un aéroplane, et les rares spectateurs qui, il y a deux jours, se trouvaient sur l'aérodrome de Bouy, purent la voir s'élever dans les airs.

A vrai dire, son envolée fut courte — de quelque 300 mètres seulement — mais Mme la baronne Delaroche compte devenir rapidement maîtresse dans l'art de voler, et comme on la dit adroite et prudente, préparons-nous à l'applaudir.

—

Femmes toreros (LX, 446, 599). — Oui, il existe encore des femmes « toreros » et c'est bien malheureux pour l'intérêt du spectacle, car généralement ni l'art, ni la plastique n'y trouvent leur compte. On peut affirmer qu'elles ne paraissent jamais sur une « plazza » qui se respecte, et un impressario sérieux, ne donnera jamais ce régal (?) à des amateurs.

D'ailleurs, que Monsieur L. D. se rassure au sujet du danger qu'elles peuvent courir, il est plus apparent que réel, car les « toros » qu'elles combattent sont très spécialement choisis ; il n'est pas un « torero » digne de ce nom qui consentirait à se mesurer avec eux.

E. L. E.

*
* *

Les habitués de la côte Basque ont pu voir, il y a 8 ou 9 ans, aux arênes de Fontarabie, une femme torero — appelée Maria Salomé — tuer ses taureaux avec la sûreté et le sang-froid d'un habile torero.

Elle ne devait du reste avoir que le strict nécessaire pour appartenir à son sexe. Ses membres énormes de charpente et de muscles révélaient une force peu commune chez une femme, et ses manières canailles tenaient beaucoup plus de l'apache que de la femme — même torero.

Elle pouvait avoir dans les 25 ou 28 ans et son teint fortement olivâtre disait bien qu'elle était fille des provinces du Sud.

Depuis cette époque je n'ai plus entendu parler de Maria Salomé. VASCO.

—

Prières d'un moulin à prières (LX, 446, 706). — La plupart des explorateurs du Thibet ont, dans leurs relations de voyages, parlé des moulins à prières et de l'invocation bouddhique : « Oum, etc. »

Au cours de la conférence qu'il a donnée à la Sorbonne, le 8 mars dernier, Iven Hedin a fourni sur le même sujet d'intéressants détails et a longuement insisté sur la profonde religiosité des Thibétains ; il n'est pas douteux qu'il ne les rapporte, avec de plus amples développements, dans le récit de son expédition, dont la traduction française par M. Charles Rabot va prochainement paraître en librairie sous le titre : *Le Thibet dévoilé.*

MICHEL PAULIEX.

—

La défense des fouilles (LVIII ; LIX ; LX, 154, 265, 360, 646). — N'y aurait-il pas lieu, malgré tout, de faire quelque chose ?

Comme tous nos collègues, je n'aimerais guère voir l'administration s'en mêler. Outre qu'un décret ne suffirait pas pour donner aux fonctionnaires toute la compétence nécessaire pour s'en occuper utilement, il y aurait encore cette tendance néfaste à vouloir centraliser tous les objets trouvés, ayant quelque intérêt, dans nos musées de Paris.

Notre administration des Beaux-Arts, ne pratique déjà que trop cette maxime : « que tout objet d'art lui appartient et « qu'elle peut en disposer en toute pro- « priété »

Cependant nombre d'objets intéressants sont perdus pour l'archéologie et l'histoire par l'indifférence de la plupart de nos municipalités qui ne comprennent presque jamais l'intérêt qui peut s'attacher à la conservation de ces sortes d'objets.

A Paris, il y a la « Commission du Vieux Paris » qui intervient toujours pour surveiller les travaux, là ou l'on peut espérer trouver quelque chose, ou donner son avis pour conserver quelque ancien monument.

Mais dans le reste de la France qu'y a-t-il ? rien, sinon quelques efforts privés, louables certes, mais dénués de toute autorité pour pouvoir intervenir efficacement.

Là où existe, comme à Saint-Denis, par exemple, une commission du musée municipale, ou encore l'une de ces Sociétés historiques qui se répandent tant à l'heure actuelle, ne pourrait-on pas leur donner l'autorité nécessaire pour pouvoir intervenir à l'instar de la « Commission du Vieux-Paris » dans l'étendue de leur ressort ? Là serait, je crois, la vraie et la seule solution pratique.

Notre collaborateur, M. Martellière, voudra bien me permettre une remarque, c'est qu'il exagère quelque peu l'ignorance des curés de campagne et qu'il y a chez beaucoup une compétence rare, leur seul défaut est de ne pas savoir suffisamment la mettre en évidence. Quant aux cours d'Archéologie qu'il réclame ils existent déjà dans un grand nombre de séminaires. Le seul vœu à émettre sous ce rapport, c'est que ces cours deviennent obligatoires dans tous les grands séminaires.

G. LA BRÈCHE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Une course de taureaux en France en 1790. — J'ai trouvé dernièrement ce curieux prospectus :

PAR PERMISSION DE MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX DE CETTE VILLE

GRANDE COURSE A L'ESPAGNOLE

De deux Taureaux très furieux et à l'instar de la Provence

Qui n'a jamais paru en cette ville

Aujourd'hui dimanche 26 décembre 1790

Le Sieur LAPOUJADE TAUREADOR Français, le seul et unique qui ait paru jusqu'à présent, aura l'honneur de donner une grande course de deux taureaux, où l'on verra ledit Sieur combattre contre ces animaux avec plusieurs lances et drapeaux rouges, tel qu'il a eu l'honneur de représenter dans plusieurs villes du royaume, et plusieurs cours étrangères ; il vaincra les forces et furies de ces animaux par plusieurs tours de force et d'adresse qui surprendront agréablement les spectateurs. Le premier taureau sera combattu avec plusieurs lances, à l'instar d'Espagne ; le second sera arrêté par le sieur LAPOUJADE, qui attendra cet animal dans sa plus grande furie, et l'arrêtera avec son trident, un genou à terre ; et il le combattra avec plusieurs lances à feu, suivi du tour de la cocarde qu'il lui posera entre les deux cornes et qu'il lui ôtera très subtilement. Cette course sera terminée par un troisième taureau garni de feu d'artifice, ce qui amusera beaucoup la Compagnie. Le sieur LAPOUJADE ne négligera rien pour s'attirer les applaudissements et les suffrages des spectateurs. On a fait faire des théâtres et des Barrières, afin que tout

le monde soit bien placé, la visite de ladite construction a été faite par les experts des travaux publics.

On prendra 24 sols aux premières places et 12 aux secondes.

MM. les Ecclésiastiques peuvent venir voir ces exercices sans scrupules.

On commencera à trois heures précises. Le Bureau sera ouvert une heure avant.

C'est dans la Cour des Feuillants, près la place Tourni.

Le public est averti de n'amener aucun chien, crainte de dérangement pendant les exercices. Bourgeois et gens de campagne qui auront des taureaux bien mauvais à vendre ou à faire dompter, s'adresseront au Sieur Lapoujade à l'auberge Saint-Antoine, place des Arrênes.

En dépit du programme, ce n'est pas une « course à l'espagnole » qui eut lieu à Bordeaux le 26 décembre 1790, mais, comme l'on s'en rend compte, un simple exercice de dompteur.

Toutefois, ceci m'engage à demander quand furent données en France les premières courses de taureaux *à l'espagnole.*

D'HEUZEL.

—

Les loisirs d'un trompette de l'ex-Garde. — Après avoir pris part à toutes les campagnes de l'Empire et montré une conduite héroïque et courageuse dans les combats de la retraite de Russie, le lieutenant d'artillerie Henri Billion, fils de l'ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, s'était retiré, en demi-solde, à Arras, après Waterloo. Il y entretenait une correspondance active avec ses anciens camarades de l'Immortelle, pleine de souvenirs et d'évocations, d'amertumes et de regrets On vient de nous communiquer tous les papiers qu'il laissa à sa mort ; et de la liasse de lettres de ses compagnons, nous tirons celle qui suit. Elle est curieuse à plus d'un titre car elle indique les métiers inattendus auxquels s'adonnèrent les grognards échappés au désastre impérial, et les cordiales relations qu'ils continuèrent d'entretenir avec leurs chefs.

Séchelles, le 18 février 1818.

Monsieur,

Depuis le premier mai 1816 où j'ai quitté le 4e régiment, je n'avais pas encore reçu de vos nouvelles, je ne savais pas si vous étiez toujours au régiment. Mais j'ai reçu des nouvelles de Vallot, ancien brigadier de l'Ex-Garde et maintenant encore brigadier dans la Garde Royale. Il me dit que vous êtes chez vous en demi-solde. Vous m'excuserez si je prends la liberté de vous écrire sans aucun autre motif que celui d'avoir des nouvelles d'un de mes plus anciens et de mes meilleurs chefs, qui apprendra sans doute avec un peu de plaisir que Cappron, son ancien trompette et son protégé, après avoir été blessé à Waterloo, être resté sur le champ de bataille et ensuite conduit prisonnier en Angleterre, de là en France où il est encore resté 6 mois à l'hôpital pour finir sa guérison, est enfin rentré dans son foyer où sans le secours de son père que vous connaissez bien, est cependant parvenu à se mettre à quelque chose.

Lorsque je suis revenu chez une de mes tantes, j'ai été trouver à Paris mon père qui a achevé de s'y ruiner. Je l'ai eu bientôt quitté et je suis revenu chez ma tante. J'ai parlé à mon tuteur pour savoir définitivement ce que je possédais, je me suis trouvé possesseur d'une petite fortune d'environ huit à dix mille francs. Je me suis imaginé de me mettre dans l'arpentage. Je suis chez un des meilleurs géomètres que j'ai pu trouver. Il y a environ 8 mois que j'y suis et je suis assez content de moi. J'y ai en outre pour amante la plus jolie fille de la commune, la fille d'un ancien notaire retiré et que j'espère épouser par la suite. J'ai aussi une pension du gouvernement qui se monte à la forte somme de 100 fr. par année.

Voilà, monsieur, tout ce que j'avais à vous dire. Si vous voulez me faire l'honneur de me répondre, vous ferez infiniment plaisir à celui qui à l'honneur de vous saluer et qui sera à jamais avec le plus profond respect votre dévoué serviteur.

Michel CAPPRON.

Voici mon adresse :

à Monsieur Michel Cappron chez M. Derbecq, arpenteur royal à Lechelle près et par Guise, département de l'Aisne.

Monsieur,

Monsieur Billion, officier en demi-solde [rayé] *en retraite à Arras, département du Pas-de-Calais, à Arras.*

Un trompette de Waterloo, arpenteur ! C'est une des petites suprises dont la Restauration devait se montrer si prodigue.

HECTOR FLEISCHMANN.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Décembre 1909

45e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1240
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un manuscrit de Musset à Louison. — Dans une vente de livres, Me Origet, assisté de l'expert Du May, a vendu un manuscrit d'Alfred de Musset. C'était un grand cahier de papier écolier ; vingt-six pages de vers, avec des ratures, des ajoutés, des lignes serrées d'une écriture nerveuse.

Le cahier avait été conservé par des mains respectueuses, sous une reliure de maroquin plein : il avait fort bon air et devait tenter plus d'un bibliophile. On y avait joint quelques notes manuscrites qui complétaient l'intérêt de ce manuscrit de *Louison* — car c'est ce poème délicat qui en faisait l'objet : — il fut adjugé 3.600 francs.

Sur le plat de la couverture et sur la page de garde se trouvait un ex-libris armorié : mais on garde un silence obstiné sur le nom du propriétaire : la devise de l'ex-libris disait seulement : *In procellis impavida.*

A qui appartient cette devise ? Dr L.

Les demoiselles de Saint-Cyr. — Quel était leur costume en 1787 ? V.

—

Loge bleue et loge rouge. — « Pendant près de trois ans, un des plus fameux révolutionnaires, aussi connu par sa sordide avarice, que par sa perfide prodigalité, qui après avoir scandalisé la France par ses honteuses débauches, a révolté l'Angleterre par ses exécrables forfaits, a balancé entre la *loge bleue* à laquelle il était agrégé, et la *loge rouge*, qui se l'est enfin approprié en 1786 ».

Quel est ce fameux révolutionnaire ?

Tholomiers.

—

D'où vient le surnom de « Petit Caporal » donné à Bonaparte ? — On connaît dans quelles circonstances Napoléon aurait été proclamé « Caporal » par ses soldats, après Lodi. Tous les historiens ont accepté comme véridique le récit fait par Las Cases : doit on le mettre en doute ?

Aucun récit contemporain ne mentionne ce fait; il n'en est point parlé dans les mémoires de Masséna, de Marmont, de Roguet qui escortaient Bonaparte à Lodi ; les simples souvenirs des simples soldats sont muets sur cette scène.

Qu'en penser ? V.

—

« Le son joyeux du canon de Sedan ». — Quel est « l'éminent républicain » qui a écrit au lendemain de nos désastres cette phrase citée par L. Desmoulins dans le *Gaulois* du 28 novembre dernier :

Nous rentrions au son joyeux du canon de Sedan qui nous annonce la délivrance ?

J. W.

—

Les Commissaires aux armées pendant la guerre de 1870-1871. — Hantés par les souvenirs de la Révolution française et frappés par le rôle important que beaucoup de Représentants du peuple jouèrent auprès des armées de la Convention nationale, les membres de la fameuse délégation de Tours (Crémieux et Glais-Bizoin surtout, croyons-nous) nommèrent des Commissaires extraordinaires civils, munis de pleins pouvoirs auprès des généraux commandant les armées de la Loire, de l'Est, etc.

Sait-on les noms de ces Commissaires aux armées de la dernière guerre ? Se firent-ils remarquer comme ceux de la Convention ou restèrent-ils dans la coulisse ?

Une semblable institution a-t-elle jamais existé dans les armées étrangères ?

ARMAND DE VISME.

—

Ky-Dông ou l'Enfant du Miracle ? — Le lieutenant-colonel Péroz écrit dans *Hors des chemins battus* (2e édition, p. 386 :

Sur un câblogramme de M. Doumer, Ky-Dông fut immédiatement déporté dans une de nos colonies lointaines dont la désignation fut tenue secrète. Là, il vit paisiblement, heureux de son sort, quelque différent de celui qu'il avait rêvé, car il est doté en rentes et en philosophie assez pour que l'existence lui soit facile.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire : 1° En quelle colonie fut déporté Ky-Dông ? 2° Quelle rente lui sert ou la Métropole, ou le Gouvernement de l'Indo-Chine ? 3° S'est-il marié ? 4° Quel âge peut avoir Ky-Dông ?

SAL..

—

Château de Montigny-le-Gannelon (Eure-et-Loir). — Existe-t-il une monographie de ce château, soit imprimée séparément, soit éditée dans un volume ?

CH. DE R.

—

Forêt d'Eawy. Yvette. Yveline. — J'étais depuis longtemps intrigué par le nom à consonnance peu française de la forêt d'Eawy qui s'étend en Seine-Inférieure depuis Saint-Saëns jusqu'à Arques. On m'assure que ce nom est dérivé d'un mot celtique ayant désigné les eaux, les sources, les ruisseaux, etc. C'est fort possible, et je connais en anglais le mot *eave* qui a un peu cette signification (gouttière), mais qu'en pensent les celtisants de l'*Intermédiaire* ?

Nous avons tout près de Paris la charmante rivière d'Yvette et la forêt d'Yveline. Ces noms pourraient bien découler de la même racine celtique. Non loin de là on trouve une localité appelée Neauphle-le-Vieux, mais le véritable nom serait Neauphle l'Evieux, précisément à cause de ses sources, c'est du moins ce que m'a appris l'*Intermédiaire*, il y a fort longtemps déjà.

PIETRO.

—

Une loi sur les noms de famille en 1792. — On m'a dit qu'une loi de 1792 avait autorisé les gens à changer leurs noms de famille, sans frais.

Cette loi aurait duré environ un an ; elle fut abrogée par la Convention.

Je serais heureux d'être documenté sur ce sujet.

ALPH. VEILLET.

—

Un colonel de Baguet à Nîmes au XVIIIe siècle. — La librairie Lemallier, dans son dernier catalogue, offre au public deux manuscrits curieux. Le premier, en sept volumes, in-quarto, est la traduction de *Mémoires* allemands sur la guerre de Sept ans (1756-1762) et a été écrit à Nîmes en 1772. Le second, rédigé dans la même ville en 1785, est la traduction de la tragédie allemande *Job*, d'Elias Schlegeln, et celle de la *Clémence de Titus*, de Métastase.

Ces manuscrits sont illustrés, le second par les demoiselles de Baguet, dont leur père fait l'éloge en tête de sa préface, éloge discret puisque ces traductions ne devaient pas voir le jour. Les principaux dessins sont de Mlle Ninette de Baguet « qui réunit à ses talents beaucoup de vivacité dans le caractère, des saillies d'esprit peu ordinaires à son âge et tout plein d'agréments sur sa personne ». Sa sœur aînée Julie a d'autres cordes à son arc. « Son goût l'ayant décidée pour la musique, elle y a parfaitement réussi et joue très bien du clavecin... ; sa voix est jolie et se module aisément ».

Un de nos collaborateurs nîmois a-t-il des renseignements sur ce de Baguet, colonel d'infanterie, érudit et polyglotte,

qui habitait Nîmes entre 1770 et 1790 ? Était-il du pays ou étranger, en activité de service ou à la retraite ? Que sont devenues ses trois filles ? M. P.

—

Famille de Brienne Robin. — Connaît-on des descendants de cette famille, et dans quelle partie de la France ?

Je serais très reconnaissant à la personne qui voudrait bien me renseigner. C. O.

—

Cherfils ou Cherfis ? — Un de nos savants confrères de l'*Intermédiaire* pourrait il nous indiquer les lieux et dates de naissance et de mort de Cherfils, membre de l'Académie de Saint-Luc, qui figure aux livrets des expositions organisées en 1756 et en 1762 par cette Académie ? L'artiste demeurait place Dauphine ; et parmi les portraits qu'il expose nous remarquons celui de « l'auteur, dans son attelier, dessinant une dame » et celui de « M. le Cain, comédien du Roi, jouant le rôle de Gengiskan dans L'*Orphelin de la Chine.* » Connait-on ces tableaux ? Ce peintre signait-il : *P. Cherfis* ? CRISPIN.

—

Crispin de Passe, peintre. — Pourrait-on nous indiquer une source de renseignements sur ce peintre, qui florissait vers 1560 et traitait particulièrement des sujets bibliques ? Il était élève de Cornhaërt Quelles sont ses œuvres principales ? Quelle est leur valeur artistique ? Sont-elles rares ? Quel était son monogramme ou sa marque particulière ? GROS MALO.

—

Le colonel Dascours. — A Arsonval, village des environs de Bar-sur Aube, est une maison de campagne avec perron à l'italienne, appelée longtemps villa Dascours. Le nom lui vient du colonel Dascours, neveu du général baron Vouillemont, divisionnaire de Napoléon et originaire de Bar-sur-Aube.

Une tradition veut que ce colonel Dascours eut une valeur de chef d'Etat-major telle que son oncle, se l'étant attaché, se serait efforcé de l'empêcher de devenir général, afin de le garder auprès de lui.

Pourrait-on me dire ce que la chose a de fondé ? Quelle fut la carrière du colonel Dascours, à quelle époque a-t-il quitté l'armée ? ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le fondeur de canons Jean Maritz. — Jean Maritz, fondeur de canons originaire du canton de Berne, né 1711 † 1790 près de Lyon, organisa les fonderies de Strasbourg, Douai, Rochefort, et Ruelle. Plusieurs pièces fondues par lui existent encore en Suisse. Quelque musée de France conserverait-il peut-être des œuvres de lui ? Son père, *Jean* 1680 † 1743, fondeur aussi, fut directeur des fonderies de Lyon en 1734 et commissaire des fontes de l'artillerie ; on confond souvent le père avec le fils ; a-t-il laissé des traces de son activité en France ? GROLL.

—

Le marquis de Mont-d'Or, député aux Etats-généraux. — D'après le *Dictionnaire des Parlementaires Français*, Charles Louis, marquis de Mont-d'Or, né à Rillieu, Ain, le 11 novembre 1741, élu le 28 mars 1789 par la ville et sénéchaussée de Lyon, aux Etats-Généraux, prit un congé le 30 juin suivant, pour raisons de santé et ne revint plus siéger. Il avait été capitaine au régiment provincial de Lyon (24 mai 1773), et chevalier de Saint-Louis.

La date de sa mort serait inconnue, d'après le *Dictionnaire*.

Je pense toutefois que le marquis de Mont-d'Or, ancien député à la Constituante, est bien le même que M. de Mont-d'Or qui fut guillotiné à Lyon, en 1793.

A-t on d'autres renseignements sur ce personnage, sur sa carrière militaire ? Son portrait existe-t-il ? Je ne l'ai pas trouvé dans les recueils des Portraits des membres de la Constituante.

La famille de Mont-d'Or paraît s'être éteinte avec lui, en ligne droite. Il avait cependant un fils, Pierre-Louis-César, né le 6 août 1770, de son mariage avec Louise de Savary de Brèves, dont j'ignore s'il a vécu et ce qu'il est devenu.

Je serais fort reconnaissant de tous renseignements qu'on voudrait bien donner sur cette famille, et sur les descendants qui ont pu subsister, soit en ligne droite, soit en ligne collatérale. G. V.

—

L'Inconnue de Musset. — L'*Opinion* du 4 décembre annonce que :

Le 3 janvier prochain expirent les trente

ans pendant lesquels devaient dormir les papiers d'Alfred de Musset déposés à la Bibliothèque nationale par M. Jules Troubat.

Que contiennent ces papiers ? Des lettres d'amour, toute une correspondance, extrêmement palpitante, paraît-il, entre Musset et une belle inconnue.

A la mort de Musset, ces lettres faillirent être détruites. La belle inconnue voulait les jeter au feu. Ce fut M. Jules Troubat qui l'en empêcha. Elle consentit, sur ses instances, à les lui remettre, mais à deux conditions :

1° Ces lettres ne seraient publiées que dans trente ans ;

2° Elle effacerait tout ce qui pourrait la faire reconnaître.

Les deux conditions ont été scrupuleusement remplies ; on va lire les lettres de Musset, mais on ne saura pas à qui elles furent adressées

Il semble bien invraisemblable que le mystère dont voulut s'entourer cette mystérieuse amie ne puisse être forcé. La véritable identité de l' « inconnue » de Mérimée ne tarda pas à être divulguée. Qui révèlera le nom de l' « inconnue » d'Alfred de Musset ?

MICHEL PAULIEX

—

Le général Reynier. — Le général Jean-Louis-Ebénezer Reynier, comte de l'Empire, né à Lausanne, 14 janvier 1771 † 27 février 1814 à Paris, a-t-il laissé d'autres enfants de son mariage avec Mlle de Chambaudoin, qu'une fille ? Connaît-on les prénoms de celle-ci et de sa mère, les dates de leurs naissances et de leurs morts ? Date du mariage du général ? Ses armoiries ?

Son frère, Jean-Louis-Antoine Reynier 1762 † 1824, surintendant des Postes, a-t-il laissé une descendance ?

GROLL.

—

Famille Trouard de Riolle. — Un retentissant procès vient de mettre en vedette la personnalité de M. l'avocat général près la cour de Paris Trouard-Riolle. Ce nom me remet en mémoire celui d'un Trouard *de* Riolle, dont j'ai vu le nom figurer dans l'*Almanach Royal* de 1784 ou 85, au titre d'un des multiples emplois de la Cour ou des Cours. Je n'ai plus le livre sous la main. Quelque confrère pourrait-il préciser le détail et rétablir, après cent vingt ans, la parenté ?

LA BRETONNE.

L'abbé Varèse. — On cherche des détails biographiques sur l'abbé Varèse qui accompagna Charles Bonaparte à son départ d'Ajaccio. A. B. X.

—

Armoiries à déterminer : deux cœurs, une rose, — *de... au double chevron de... accompagné de deux cœurs et d'une rose de...; au chef de... chargé de 3 roses de...*

L'écu, timbré d'un casque taré de 3/4, est accompagné de coquilles.

A quelle famille appartiennent ces armes ?

Cette famille, vraisemblablement, était établie sur les confins actuels des départements de Saône-et-Loire, et de la Loire.

C'est dans cette région que je les ai relevées. A. I. X.

—

Cachet armorié du XVIIIe siècle. — Je connais un cachet en cristal à 3 faces, qui portent :

la 1re, *un vaisseau pavoisé de... voguant sur une mer de...* A droite, *un phare de...*

Devise : *spes proxima*.

La seconde écartelée : *aux 1 et 3 d'argent au pin de sinople, sur lequel est posé un oiseau d'or, et aux 2 et 4, de gueules, à trois croisettes recroisettées d'argent 2 et 1.*

La troisième : plusieurs initiales entrelacées.

Couronne de marquis.

Je serais heureux si l'on pouvait identifier ces armoiries.

La forme du cachet et les ornements en or sont du XVIIIe siècle. G. V.

—

Les turcs sont campés en Europe. — Quel est l'auteur de ce mot bien connu et souvent cité ? Je le croyais de Chateaubriand. D'après M. Joseph Reinach (*Voyage en Orient*, tome 2, p. 298), il serait de J. de Maistre ? J. W.

—

Annuaires administratifs. — Un aimable intermédiairiste voudrait-il me dire s'il se publie actuellement, pour l'*armée* et l'*instruction publique*, comme il en existe pour d'autres administrations, des annuaires donnant à côté de chaque nom, la *date* et le *lieu* de naissance ?

L. S. T.

Arbiter elegantiarum. — Pourquoi veut on s'obstiner à traduire ces mots par le trop facile et très inexact *Arbitre des élégances* ? Le sens de cette expression est *ministre des réjouissances publiques*. Petrone, loin d'être le précurseur de notre d'Orsay, de Brummel et de Chesterfield, fut une façon de collègue de M. Dujardin-Beaumetz, puisque ses fonctions l'obligeaient de s'occuper des représentations théâtrales, des cirques et des fêtes de circonstances.

Au reste, tout cela ne lui ôte rien de ses qualités personnelles touchant la façon de porter la toge ou, puisqu'il était magistrat, la robe prétexte. Il est fort possible, et même probable, qu'il fut l'homme le plus chic de son temps. Mais quel est le traducteur fatigué qui le premier, l'a décoré du nom d'arbitre des élégances ? JACQUES RENAUD.

—

« Je ne cherchais qu'un simple amusement ». — Peut-on dire l'auteur de ces trois vers :

Je ne cherchais qu'un simple amusement,
L'amusement devint un sentiment,
Le sentiment le bonheur de ma vie.

VENISE.

—

Gravure du XVIIIe siècle à identifier. — Une mansarde grossièrement meublée d'un lit, d'une commode à sa tête, d'une mauvaise chaise de paille à son pied. Sur le commode et la chaise, le chapeau à cornes, la montre en oignon, la redingote à revers, la culotte à boucles, tout l'accoutrement d'un homme de la fin du XVIIIe siècle. Par terre, devant le lit, des bas et des souliers d'homme et de femme en désordre, parmi des flambeaux renversés et les plus intimes accessoires. Dans le lit, enfin un galant, au second plan, ramène les draps bouillonnés et en tumulte sur son visage crispé par la peur, tandis que sur le devant, une jeune femme, libéralement découverte, un bonnet campé sur ses boucles, se dresse à moitié et, muselant de la main un petit chien épagneul blotti sous le traversin, fixe avec une sérénité mutine la porte, derrière laquelle il se passe évidemment quelque chose.

Le tout a la facture d'un lavis à l'encre de Chine, où seuls se détachent le blanc des linges et le rose des chairs ; la forme est celle d'un ovale allongé, de 24 cm. sur 19, environ. Pas trace de lettre. D'après de vagues renseignements, cette gravure, de très petit tirage, ferait partie d'une série se rapportant à Caylus et à Morel de Vindé. Mais Caylus vivait sous Louis XV, et Vindé, comme la gravure, est de la Révolution, il me semble !

LA BRETONNE.

—

Estomaqué. — Depuis quand le mot *estomaqué* fait-il partie de la langue française ? On le trouve déjà employé communément, en 1814, par Mgr de Pradt.

Faisant allusion au large soufflet du général Vandamme, qui avait brisé la mâchoire du secrétaire de l'Évêque de Cujavie, en Pologne (qui lui avait refusé du vin de Tokai, sous le fallacieux prétexte que le roi Jérôme avait tout emporté sur ses fourgons), l'archevêque de Malines écrit en effet : *Je trouvai l'évêque de Cujavie* TRÈS ESTOMAQUÉ *du procédé*. (Il y avait de quoi).

On sait que Couillard a fait revivre le mot, au fameux procès Steinheil ; sans oser pourtant aller jusqu'au superlatif. Mais il faut espérer que, sous l'égide d'un tel patronage, cet adjectif renaîtra plus vigoureusement que jamais, à l'aurore du XXe siècle ; car il est très expressif.

Dr BOUGON.

—

Enveloppes de lettres. — De quand datent les premières enveloppes de lettres ? Elles furent faites à la machine ? Où fonctionna la première machine inventée en vue de cette fabrication ? Existe-t-il un ouvrage traitant de cette matière ? ATL.

—

« Les conspirateurs d'Heidelberg ». — Sous ce titre, a paru à Paris (vers 1865-67) un roman par Chardall. On l'a publié dans un journal hebdomadaire, destiné exclusivement aux romans illustrés.

On demande le titre de ce journal, l'époque exacte de la publication de ce roman et si l'ouvrage a été publié séparément, et chez quel éditeur. COLOCCI.

—

Brada ? — Peut-on dire qui est l'écrivain distingué qui vient de publier dans les *Débats* un intéressant roman intitulé la « Brèche » et qui signe BRADA ?

PAUL.

Réponses

—

Hoche et Carnot (LX, 666). — Les deux pièces publiées par M. Fréd. Masson dans le *Gaulois* (ordre d'arrestation de Hoche, de la main de Carnot et ordre d'incarcération de Hoche, non signé par Carnot) sont connues depuis longtemps. Avant M. Ernest Daudet (*Récits des temps révolutionnaires*) elles avaient été citées, il y a dix ans et plus, par M. Aulard, et, avant lui, par MM. Hamel et Bergounioux; enfin l'une d'elles qui a passé de la collection Drouin dans celle du marquis des Roys, avait été publiée, dès 1865, par le journal l'*Amateur d'Autographes !*

M. Hippolyte Carnot, dans une brochure de 1874 (*Lazare Hoche, général républicain*) a clairement résumé, en s'appuyant sur ces documents, les circonstances qui motivèrent l'arrestation de Hoche, puis les délais apportés à l'instruction de son procès. M. Aulard (*Etudes et leçons sur la Révolution française*) en a fait à son tour la synthèse : « Hoche était « accusé par un représentant en mission, « par un bon patriote, par Saint-Just : « Carnot le fait arrêter. Hoche est en- « tendu, il se justifie ; Carnot est con- « vaincu de son innocence : il refuse de « maintenir l'arrestation. Quoi de plus « droit, de plus équitable qu'une telle « conduite? » Il est bien certain, en tous cas, que cet incident n'altéra aucunement les relations de Carnot et de Hoche, qui continuèrent à collaborer étroitement, et en se témoignant une confiance réciproque. La *Correspondance générale de Carnot*, en cours de publication, ne laisse aucun doute à cet égard. Enfin, écoutons Carnot lui-même parler de Hoche, après que les événements du 18 fructidor eurent révélé, de la manière la plus imprévue, chez le jeune général patriote, une âme de politicien :

Lorsque les triumvirs firent cerner Paris avec une colonne de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche vint me voir. J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine, du temps de Robespierre, je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor, et j'avais fait réunir les trois armées de l'Ouest en une seule, pour lui en donner le commandement, parce que je ne voyais que lui qui pût terminer la guerre de la Vendée et des Chouans. Il s'avait cela, et il paraissait se reprocher son injustice envers moi et sa faiblesse pour le parti dans lequel il se laissait entraîner. Il me donna à entendre qu'il y était retenu comme malgré lui par des femmes...

Notons que ces lignes sont datées de floréal an VI (*Réponse de L. N. M. Carnot... au rapport de Ch. Bailleul*, etc.) et qu'elles n'ont soulevé, en leur temps, aucune protestation.

Il ne reste donc, en ce qui concerne l'arrestation et la mise en liberté de Hoche, guère de mystères à éclaircir — à moins que M. F. Masson ne consente à nous dénoncer les pièces *fausses, truquées ou tronquées* dont il a voulu parler.

Quant à s'attaquer à Carnot comme champion d'un *bloc* quelconque, si l'idée n'est pas neuve, elle est toujours plaisante; car ce soldat, qui n'était pas franc-maçon, n'a jamais cessé de crier son mépris aux diverses coteries qu'il voyait se disputer le pouvoir. Dès son arrivée à la Convention, le 4 janvier 1792, n'ayant pu obtenir l'attention de l'Assemblée, il fait imprimer et distribuer sa motion, en y ajoutant : « Voilà, mes collègues, les vé- « rités que vous n'avez pas voulu enten- « dre. Eh ! comment aurais-je été appuyé ? « Je suis militaire, je parle peu, et *je ne « veux être d'aucun parti.* »

Sa répulsion constante pour les factions politiques attirera sur ce sauvage les méfiances et les haines. « J'étais également ennemi des Cordeliers et des Jacobins, et je n'ai jamais voulu entrer ni dans l'un ni dans l'autre de leurs repaires. J'avais la même aversion pour Danton et pour Robespierre ; mais, comme membre du Comité de Salut Public, on me supposait du parti de ce dernier, sans savoir peut-être que je ne cessais, dans ce comité, de lui reprocher sa cruauté et sa tyrannie. » (*Réponse à Bailleul*, etc).

Enfin *sa Correspondance*, déjà signalée, montre quel soulagement lui apportèrent les journées de thermidor, qui allaient enfin subordonner l'ambition d'un parti à l'intérêt national.

Et voilà l'homme que l'on voudrait incorporer à quelque bande politique, en faisant de lui le général du *Bloc républicain*. Il est vrai que cette expression, trouvaille de l'un de nos grands humoristes — j'ai nommé M. Clémenceau —

est sans valeur scientifique ; mais, faite pour frapper les ignorants, elle pourrait leur faire classer Carnot parmi les intrigants militaires de cette époque. Si le Bloc s'arrête au Consulat, le général du Bloc, ce n'est pas Carnot, c'est celui-là même à qui M. F. Masson doit son immortalité : le citoyen Bonaparte.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de déplorer l'intrusion de la *politique actuelle* dans les études historiques, qui devraient en rester si éloignées. Du parti-pris à l'exagération, puis à l'erreur, à la légende et à la niaiserie, les distances sont courtes. Témoin l'exemple ci-après. A la suite de M. Frédéric Masson, le rédacteur historique (?) d'une revue de la rive gauche (l'*Idéal* 29 rue Chevert) a cru devoir enchérir et préciser : « on avait décidé que le corps de Hoche, arraché de la cathédrale de Versailles, serait également panthéonisé le même jour : or, c'était le grand Carnot qui avait fait arrêter *et périr* le malheureux Hoche, âgé de vingt-neuf ans ! »

Après celle-là, tirons l'échelle.

DONT CARE.

La guillotine de Feurs. — Le rôle de Javogues (LX, 779). — Nous avons demandé à M. le maire de Feurs si les archives municipales portaient trace d'une vente de guillotine en 1866.

M. le maire de Feurs a l'obligeance de nous répondre, ayant lu la question posée dans l'*Intermédiaire* :

Tout ce qui concerne la vie et les mœurs de Javogues est exact.

La *guillotine a servi*, et la liste de ses victimes est longue.

Ce qui est inexact, c'est ce qui concerne le séjour de la guillotine dans les greniers de la mairie de Feurs, jusqu'en 1866.

Nos archives n'en disent rien, et les personnes les plus anciennes de la commune ne se souviennent pas d'avoir vu cette guillotine à Feurs. Broutin, historiographe de Feurs, ne mentionne pas davantage la présence de cet instrument historique dans les greniers municipaux.

Que doit-on penser dès lors de la prétendue guillotine achetée à Feurs en 1866 et que Feurs n'a jamais vendue ?

*
* *

Du *Figaro*, 3 décembre :

Mais arrivons à ses exploits à Feurs. Le 2 novembre 1793, Javogues y faisait construire une guillotine par le menuisier Moinessier. Cinq jours plus tard, le tribunal révolutionnaire entrait en fonctions. Il était composé des sieurs Bonarme, président; Taillant et Bouscarat, juges ; Dubien, accusateur public ; Lafaye, procureur général ; Clavel, greffier. Tous gens de la région.

Ironie des mots : Bonarme, président ; Dubien, accusateur ; Taillant, juge.

Le rang social des victimes montre que le programme de Javogues fut fidèlement suivi. Il voulait qu'on exterminât les prêtres, les riches, les gens de loi. Il envoya à la mort des nobles, des ecclésiastiques, des notables, des notaires, des commerçants.

Parmi ses soixante-dix victimes, on relève onze ecclésiastiques des environs : Aimé, aumônier de Sainte-Claire ; Bruyère, chanoine ; Carral, Durand, prêtres ; Gérentel, bénédictin, tous de Montbrison ; Gammon, curé de La Valla ; Cheminal, curé de Buffy ; Antoine Robert, curé de Saint-Sauveur ; Rougier, prieur à Marcilly ; Molin, vicaire à Feurs ; Lambert Hamoir, prieur des Camaldules.

Les gens de loi ne sont pas épargnés : Arnoux, Chazelle, Langet, notaires, et Lafond avocat, tous quatre de Boën ; de La Chèze, procureur du Roi ; Demeaux, président de la sénéchaussée ; Descombes, avocat, Chavassieu et Lavet, avoués ; Méjassou et Goyet, notaires ; Martin Gourre, huissier, tous de Montbrison ; Desgeorges, notaire à Feurs, avocat à Saint-Germain-Laval ; André de Ladret, notaire à Saint-Galmier et son fils.

Les autres victimes sont des fonctionnaires, comme Leconte, receveur des impositions à Montbrison, et son fils ; comme Buffy, receveur à Saint-Bonnet-le-Château ; puis trois médecins, un instituteur, un gendarme, des propriétaires.

Enfin, des nobles : Lapierre de Saint-Hilaire, de Montbrison, le comte Dubourg de Saint-Polgues, ancien seigneur de Saint-Polgues, âgé de soixante-quinze ans ; Ducros Papon de Goutelas, seigneur de Marcilly ; Gonin de Larivoire, de Saint-Just-sur-Loire ; Punctis de Coudrieu, de Saint-Marcelin ; le comte de Rochefort, ancien officier, et son fils, officier de marine, âgé de dix-neuf ans.

Un des descendants de cette dernière famille, le comte de Rochefort, fut général et commanda l'Ecole impériale de cavalerie, sous le Second Empire, tandis que son frère, le vicomte, était sous-préfet de Cognac.

Les femmes ne furent pas épargnées ; le gendarme Barbarin fut guillotiné avec sa fille, l'huissier Gourre avec sa femme ; Papier, propriétaire à Chazelle-sur-Lyon, avec ses sœurs.

Enfin, Javogues souleva l'indignation du farouche Couthon lui-même, qui le dénonça en le comparant à Néron. Mais les deux compères se réconcilièrent et s'embrassèrent en pleine Convention.

En 1795, Javogues fut arrêté après la conspiration du 3 prairial, et condamné à mort le 9 octobre 1796 ; il était accusé d'avoir trempé dans la révolte du camp de Grenelle.

Remisée dans les combles de la mairie de Feurs, la guillotine y fut découverte en 1866.

Un monument a été élevé à la mémoire des victimes, sur un terrain payé, par souscription. Il est connu à Feurs sous le nom de Chapelle expiatoire.

GASTON DERYS.

—

La Marseillaise. Comment vint-elle à Paris ? Le Couplet des enfants (T.G. 568 ; LX ; 230, 234, 342). — « Pour satisfaire aux demandes de plusieurs citoyens, » la *Gazette du département du Nord* publiée à Lille, par J. Paris de l'Epinard, donna, dans son numéro du 27 octobre 1792, les six couplets de « l'hymne marseilloise ». Ce « cantique mélodieux » se chantait sur l'air de *Sargine* (*Sargines ou l'Elève de l'Amour*, comédie lyrique en 4 actes de Monvel, musique de Dalayrac, créée au Théâtre Italien le 14 mars 1788).

—

Theresia Cabarrus à Bordeaux (LX, 389, 525, 801). — Puisque Notre-Dame de Thermidor revient à la mode, peut-être l'*Intermédiaire* voudra-t-il reproduire une lettre d'elle dont l'original m'a été donné par Ranc. Je l'ai publiée jadis, mais dans un volume aujourd'hui épuisé. Cette lettre a été adressée de Paris, vingt-deux jours après le 9 termidor, à une amie de Bordeaux, la femme du citoyen Nairac, ex-député de Bordeaux à la Constituante, dont notre journal s'est déjà occupé. Voici ce document :

Paris, ce 1er fructidor an II
de la République.

Je ne doute point, ma Constance, de ton amitié et suis convaincue qu'elle n'a point été blessée par l'adversité ; ce serait t'outrager, et je te rends assez justice pour juger ton cœur par le mien Je n'ai jamais craint de me compromettre pour l'innocence opprimée, ton mari en est la preuve. Je te suis obligée des soins que tu te donnes pour mes effets ; je pense, comme toi, qu'il faut en vendre le plus possible, mes guitares, mon serre-papiers d'acajou, mes orangers, mon cheval et mon cabriolet. J'accepte avec reconnaissance l'offre du citoyen Louvet dis-le lui ; je suis pénétiée de sa bonté et l'en remercierai par le premier courrier. Je regrette mes orangers, mon balcon, le lien ; mais ta ville ne me reverra pas de sitôt. Vends aussi une cassette en bois de noyer ; je suis fâchée de ne pouvoir vendre une partie de mes robes, car mes deux mois de cachot me coûtent horriblement cher. Joseph doit avoir deux bouteilles d'huile que me donna Guéry peu de jours avant mon départ. Fais, je t'en conjure, tout de suite, un envoi de vin, de sucre, de café, de bougie : tout cela m'est absolument indispensable. Gramont est porteur de 3200 livres payant ici le mémoire de Sicard. J'imagine qu'avec la vente de mes effets Awson aura assez d'argent ; au surplus, Guéry part dans quatre ou cinq jours et en portera encore. Je voudrais qne tout vint par la diligence ou la messagerie, les rouliers mettant des siècles en route. Le citoyen Isabeau m'a promis de favoriser tout cela ; ainsi, mon amie, adresse-toi à lui, s'il faut quelque permission. Quant aux petits objets, tu pourrais m'en envoyer par des occasions, par des personnes qui partent pour Paris ; on se chargerait peut-être de ces petits paquets, et ce serait autant d'épargné ; au demeurant, je m'en rapporte à toi pour l'économie.

Je me bornerai à te dire que Fontenay a fait mille infamies, m'a vendu des maisons, des terres qui n'étaient point payées et qui étaient vendues par lui argent comptant à d'autres, ce qui diminue considérablement ma fortune. J'avais pour cinq cents livres de sucre et de café, tous frais faits ; pour autant d'huile, de thé et de savon. Je remets, mon ange, mes intérêts entre tes mains, bien sure qu'ils ne peuvent être mieux placés ; tire parti de tout.

Je crois devoir te prévenir que la vieille guitare m'a coûté 96 livres. Adieu : comme on n'exprime jamais bien la reconnaissance, je me tais vis-à-vis de ta mère, de ton père et de ton mari, persuadée que ma Constance ne doute pas de sa vivacité, de sa sincérité et de sa durée ; elle est comme l'amitié que je lui ai vouée pour toujours.

THERESIA CABARRUS.

Tallien t'aime et t'embrasse de tout son cœur. N'en dis rien à ton mari, *en femme prudente*. La sérénité est sur tous les visages. Vive, vive à jamais la République ! Périssent les factions, les intrigants, voilà le vœu d'une de leurs victimes. Mon griffonnage est diffus, mais je suis dans un déménagement et suis pressée. Adresse moi tes lettres rue Saint-Georges 9, Chaussée d'Antin.

Cette lettre nous révèle une Thérésia Cabarrus inconnue, économe et pot au feu, très à court d'argent malgré ses triomphes de Bordeaux et les profits qu'on lui reproche d'avoir retiré du commerce des grâces et de ses grâces. Plus tard ni Mme Tallien, ni la princesse de Chimay n'auraient relu sans surprise, n

peut-être sans émotion, ce gros papier jauni que nous avons sous les yeux. Louvet dont parle Thérésia est l'ex-girondin proscrit, l'auteur de *Faublas* qui se trouvait alors (août 1794) de passage à Bordeaux avec sa femme, la sensible Lodoïska. Ysabeau est l'ancien oratorien, membre de la Convention, un des votants, envoyé en mission dans la Gironde avec Tallien et Baudot, rappelé avec eux et renvoyé à Bordeaux après Thermidor. La maîtresse de Tallien fait aussi allusion à la dilapidation de sa dot par son ex-mari, le marquis de Fontenay. MARCELLIN PELLET.

—

Les cendres de Marceau (LIX, 329, 396). — La lettre suivante qui a été publiée dans la *Gazette anecdotique*, fournit sur cette question des précisions qu'il est bon de recueillir.

Messieurs et chers concitoyens,

A l'occasion d'un événement politique encore récent, il a été fort question, dans la presse, de rapporter en France les cendres de Marceau en même temps que les restes d'un autre grand serviteur de la Révolution, Lazare Carnot.

Qu'est-il advenu de ce projet, dont l'idée est assurément tres patriotique ? Je l'ignore ; mais qu'on le poursuive ou non, j'espère que vous ne trouverez pas sans intérêt les renseignements précis et authentiques que je désire vous communiquer, touchant le tombeau et les cendres de l'illustre enfant de Chartres.

Ce court exposé historique n'arrêtera, d'ailleurs, que peu d'instants votre bienveillante attention, et peut-être vous réserve-t-il plus d'une surprise.

Le 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796) avaient lieu les funérailles de Marceau. Elles se firent, on le sait, avec une grande pompe militaire, au bruit de l'artillerie des deux armées qui se combattaient alors sur le Rhin. Le général Beurnonville, en l'absence de Jourdan, fatigué, malade, eut l'honneur de présider à cette imposante cérémonie.

Le corps fut inhumé dans le camp retranché de Coblence, et, à la place où il allait reposer, les soldats du génie élevèrent un tumulus de terre gazonnée. Mais les chefs de l'armée de Sambre-et-Meuse ouvrirent, peu après, une souscription pour ériger un monument plus durable à la mémoire de l'héroïque défenseur que la République venait de perdre.

Kléber, qui était alors en congé, se rappelant ses premières études, voulut avoir au moins la douloureuse satisfaction de tracer le plan du monument projeté. La mort prématurée de Marceau préoccupa longtemps l'esprit de cet homme au caractère antique. Un jour qu'il parlait de son jeune frère d'armes devant quelques-uns de ses collègues : « Je ne puis, dit-il, supporter l'idée que le corps d'un Marceau devienne la proie des vers. Si j'avais été présent quand l'ennemi nous l'a rendu, je l'aurais fait brûler, comme Achille fit brûler Patrocle ».

Ces paroles ne furent point perdues, on va le voir.

La pyramide de pierre (1) qui devait être substituée au monticule de terre fut achevée assez tôt pour que l'inauguration pût en être fixée au jour anniversaire des obsèques. Ces secondes funérailles ne furent pas moins émouvantes que les premières : car c'est alors que le général commandant à Coblence résolut d'exaucer le vœu de Kléber en brûlant solennellement les restes de Marceau.

A cet effet, un bûcher avait été préparé dans l'enceinte du fort Pétersberg. Le corps, exhumé de sa tombe provisoire, fut couché, avec son uniforme et ses insignes, dans un cercueil de fer, puis livré au feu devant toutes les troupes de la garnison et des camps formés sous cette ville. Pendant l'incinération, ces troupes exécutèrent diverses manœuvres, en même temps que tonnaient les canons des forts et ceux des chaloupes qui stationnaient sur la Moselle.

Quand le corps fut entièrement consumé, on recueillit les cendres dans une urne de bronze sur laquelle étaient inscrits ces mots: *Hic cineres, ubique nomen* (Ici les cendres, partout le nom) ; et cette urne fut portée en cérémonie sous la voûte ménagée pour la sépulture au bas de la pyramide dessinée par Kléber. Enfin, le général Hardy fit l'éloge funèbre du mort tant regretté, et proclama qu'à l'avenir le fort Pétersberg s'appellera « fort Marceau ».

Hélas ! cet avenir n'alla pas plus loin que 1815.

Vers cette dernière époque, de grands travaux de défense ayant été entrepris sur Pétersberg, le monument élevé à la mémoire de Marceau dut forcément être déplacé, mais hâtons-nous de dire qu'il fut enlevé pierre à pierre du bastion qu'il occupait et reconstruit avec le plus grand soin au pied du fort où on le voit aujourd'hui, et où le dit Byron, qui l'a salué dans ses vers immortels.

Malheureusement bien avant cette visite du poète, des profanateurs restés inconnus, malgré toutes les recherches qu'on put faire, avaient forcé l'entrée du tombeau et dispersé les cendres, laissant l'urne renversé et absolument vide. Cette odieuse déprédation fut

(1) Pyramide tronquée, ayant huit mètres de hauteur et six de largeur à sa base.

annoncée à la fois au ministre de la guerre et au ministre de la justice par M. Chaban, préfet du département de Rhin-et-Moselle, dont le chef-lieu était Coblence. A la date du 3 messidor an XII (22 juin 1804), ce fonctionnaire écrivait au gouvernement de Paris que, d'après l'enquête qu'il avait ouverte, les auteurs de la profanation et des dégâts avaient pénétré dans le mausolée par une grille en forme de trophée d'armes, qu'ils avaient tiré l'urne dehors et jeté les cendres au vent. Il terminait ainsi :

« J'ai fait déposer l'urne à la préfecture, en attendant que le monument soit réparé et que l'ouverture en soit fermée de manière à prévenir le renouvellement d'un pareil attentat, qui me paraît n'avoir été commis que dans l'espoir de trouver là quelques pièces de monnaie ou d'autres objets d'une certaine valeur. »

J'ai déjà dit que toutes les recherches furent vaines, que l'on ne découvrit jamais les coupables. Il faut donc abandonner le projet de rapporter en France les cendres de Marceau, dont on ne trouverait plus trace au bord du Rhin (1).

Mais le sort a voulu, pourtant, atténuer nos regrets : car il reste ailleurs une portion de cette noble poussière, et c'est la ville natale du héros, c'est Chartres qui en a la garde !

Voici comment :

Peu après la crémation, une partie des cendres fut envoyée à Emira Marceau, par l'entremise de Bernadotte, — devenu gouverneur militaire de Coblence, en attendant qu'il devînt roi de Suède. — La noble femme, dès qu'elle fut en possession de ce trésor, s'empressa de le partager avec le commandant Constantin Maugars, ami d'enfance et ancien aide de camp de son frère. Or, les héritiers Maugars ayant bien voulu faire don de la précieuse relique au musée de Chartres, elle put être déposée sous le socle de la statue de Marceau, le 21 septembre 1851, jour de l'inauguration de cette statue (2).

De sorte qu'il nous serait presque permis d'inscrire, au-dessous de l'œuvre de Préault, la simple et belle épitaphe :

ICI LES CENDRES, PARTOUT LE NOM !

---

(1) Pour plus de détails sur l'effraction de la tombe, voir : *le Château royal de Coblence* (*Das kœnigliche Schloss in Coblenz*), par le docteur Becker ; Wilh. Groos, éditeur, 1886. — Archives de la préfecture française, conservées aux Archives de Coblence. — Voir aussi les Archives de Stramberg.

(2) Voir le *Journal de Chartres* du 27 septembre 1851.

Une alerte à la Cour de Vienne en 1797 (LX, 722). — Le 8 avril 1797, Bonaparte est à Judenburg, (où il est arrivé la veille dans le milieu de la journée, s'est établi à la maison de l'archiprêtre, a reçu la municipalité, Sulkowski servant d'interprète, s'est informé de l'opinion publique et a posé beaucoup de questions sur les établissements d'instruction). Ce jour-là il expédie un courrier à Clarke et l'invite à se rendre en toute hâte à Judenburg ; le même courrier porte un billet de Bonaparte à sa femme, qui lui est remis le 12, il annonce les négociations.

Le 8 avril 1797, à Vienne, l'empereur François II annonce au public que l'approche des Français l'oblige à mettre sa famille, les Archives et les trésors de l'Empire à l'abri « d'un coup de main » (en français dans le texte de la proclamation). Mais l'Empereur ne s'éloignera qu'à la dernière extrémité.

Le 9 avril 1797. A Judenburg, Bonaparte apprend l'insurrection des paysans vénitiens. Il envoie Junot à Venise avec une lettre très forte pour le Doge. Il reçoit la visite de Verninac, ministre de France à Constantinople qui rentre en France. A 4 heures après midi, il monte en voiture et se rend à Leoben.

Le 9 avril 1797. A Vienne sur l'ordre de l'Empereur, on emballe le Cabinet des Arts, minéraux, monnaies et médailles ; mêmes dispositions pour la Bibliothèque.

Le 10 avril 1797. Bonaparte arrive à Leoben à 10 heures du matin ; il se rend à Gôss, à une demi-heure de la ville et s'établit à l'abbaye des Bénédictins ; l'évêque de Leoben qui y réside, met son appartement à sa disposition. Le bourgmestre et le Magistrat de Leoben viennent réclamer contre les contributions. Bonaparte fait beaucoup de promesses, garde le bourgmestre à déjeuner et le sert lui-même ; il veut lui faire croire qu'une révolution a éclaté à Vienne. Après déjeuner il monte à cheval et continue sa marche. Il s'arrête à Bruck quelques instants ainsi qu'à Frohnleiten, passe à Peggau et arrive à Gratz à 1 heure du matin ; il descend chez le comte Christian Stubenberg.

Le 10 avril à Vienne, le ministre de Gênes écrit à son Gouvernement que la famille impériale se divisera en deux

groupes pour se rendre à Bude et à Prague. Les familles nobles et les étrangers quittent la ville en masse.

Le 11 avril à Gratz, Bonaparte donne audience à la Commission administrative de la Styrie. A 3 heures il fait à cheval une longue reconnaissance de la ville et des environs. Il dîne à 7 heures avec 4 officiers de la garde civique et les interroge sur les revenus du trésor public, les productions et le commerce du pays.

Le 11 avril à Vienne. On emballe les Archives de toutes les chancelleries, de tous les Départements (ministères), tribunaux et secrétaireries ; mêmes opérations pour les Caisses publiques.

Le 12 avril à Gratz, Bonaparte fait mander la Commission de la Styrie pour 11 heures du matin afin de prêter serment à la République. La Commission s'y refuse ; Bonaparte, étant déjà en voiture, éclate en menaces ; puis il ordonne le départ et arrive le même jour à Leoben, d'où il se rend à Goss, à l'abbaye.

12 avril, Vienne, l'Impératrice passe en revue sur les remparts les volontaires et les nouvelles levées. Les caisses sont embarquées sur le Danube.

13 avril. Göss, M de Merveldt, envoyé autrichien, se présente au quartier général de Bonaparte. Entrevue, discussions, paroles violentes ; prolongation de l'armistice jusqu'au 16 avril, à minuit.

13 avril. Vienne. L'Empereur, l'Impératrice, la famille impériale assistent à tous les offices du Jeudi-saint.

14 avril Goss. M. de Merveld présente à Bonaparte M. de Gallo, ambassadeur de Naples, comme plénipotentiaire de l'Autriche. Difficultés d'étiquette. Les plénipotentiaires impériaux discutant sur l'article de la reconnaissance de la République française, Bonaparte dit qu'elle n'a pas besoin d'être reconnue, qu'elle est en Europe ce qu'est le soleil sur l'horizon.

14 avril, Vienne. La famille impériale suit tous les offices du Vendredi-Saint ; l'Empereur lave les pieds à 12 vieillards et l'Impératrice à 12 vieilles femmes.

Les archiducs, frères de l'empereur, Ferdinand, Antoine, Jean-Baptiste, René, Louis, Rodolphe, l'archiduchesse Amélie et Madame Royale de France (la future duchesse d'Angoulême) partent pour Prague.

15 avril, Göss. M. de Gallo désire neutraliser un endroit spécial pour les conférences. Il a choisi un petit pavillon dans un jardin du faubourg de Leoben appartenant à un bourgeois nommé Eggenwald ; le pavillon s'appellera château d'Eggenwald. On discute sur le sort de l'Italie, de la Belgique, de l'Allemagne.

15 avril. La famille impériale suit les Offices, assiste publiquement aux Litanies et parcourt la ville.

L'archiduc-héritier Ferdinand-Charles se rend à Bude avec ses sœurs Marie-Louise et Léopoldine, et l'archiduchesse Clémentine fiancée au prince royal de Naples.

Il est probable que l'archiduc palatin Joseph est avec ce groupe.

Ils arrivent à Bude le 19 ; l'autre groupe arrive à Prague le même jour.

Le dernier groupe, celui de l'archiduc héritier, a quitté Bude le 4 mai et est rentré à Vienne le 6.

L'autre s'est mis en route le même jour et est revenu à petites journées.

L'archiduchesse Clémentine restée malade à Bude est de retour à Vienne le 11 mai.

Les renseignements sur l'Autriche sont tirés de la *Gazette de Leyde* et de la *Wiener Zeitung*, ainsi que de certains manuscrits.

V. B. R.

—

Le prince Eugène chantant des romances (LX, 723). — Je ne doute pas que l'anecdote soit controuvée et due à la fertile imagination de la duchesse de Dino.

Tous les mémorialistes du Congrès de Vienne sont d'accord pour louer la parfaite correction et le tact du prince Eugène qui s'y trouvait dans une situation particulièrement délicate.

Il convient du reste de remarquer qu'il était en deuil de sa mère qu'il aimait beaucoup.

Geo L.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord : une protestation du duc d'Orléans (LX, 386, 507, 624, 695, 741). — M. le vicomte de Reiset écrit, au sujet de la protestation du duc d'Orléans,

que tous les contemporains en ont parlé dans leurs mémoires.., mais que tous s'accordent à déclarer que personne ne supposa

une minute que Louis-Philippe ait pu en être l'auteur.

M. de Reiset cherche, ici, à nous en imposer, car il ne peut ignorer que des contemporains, et non des moindres, en ont parlé et dans un tout autre sens. On pourrait même dire plutôt, je crois, qu'aucun de ces contemporains n'ont supposé une minute que Louis-Philippe n'en était pas l'auteur.

Voici ce que A. Dumas, qui n'est pas suspect en la matière, puisqu'il est le panégyriste de la famille, dit dans sa rarissime histoire de Louis Philippe p. 198 :

Aujourd'hui que les passions qui agitaient cette époque sont calmées, il ne reste plus aucun doute, excepté dans les mauvais esprits, de la réalité de cette grossesse ; mais il n'en fut pas de même à cette époque, et nous avons entendu dire fort sérieusement a des hommes sérieux et désintéressés dans la question que le duc de Bordeaux, surnommé par Alexandre : l'Enfant de l'Europe, était un enfant substitué... La nouvelle de la grossesse de la duchesse de Berri le trouva donc irrité, et son accouchement incrédule.

Il nia la réalité de l'accouchement.

Qui eût dit alors au prince que, douze ans plus tard, il ferait, d'une façon si cruelle, constater a Blaye le troisième accouchement officiel de cette pauvre princesse. Le duc dépossédé de la couronne, et dépossédé dans sa conviction par une supercherie, protesta dans le *Morning-Chronicle*, qui, en novembre 1820, inséra la pièce suivante, qui porte la date du 30 septembre de la même année :

Protestation de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans contre la naissance de M. le duc de Bordeaux.

(suit le texte).

Cette protestation, comme on le comprend bien, eut son retentissement aux Tuileries ; le duc d'Orléans s'y présenta aussitôt la démentit et protesta contre elle ; en 1830, non seulement *il l'avoua*, mais encore la fit insérer dans les journaux officiels.

Michaud, l'auteur de la *Biographie universelle*, pense de même, et donne plus de détails dans son *Histoire de Louis-Philippe* p. 169 (ouvrage aujourd'hui introuvable).

« Voici comment l'historien déjà cité a raconté ce fait sans que personne en ait démenti la moindre circonstance. (Cet historien, que Michaud ne nomme pas, n'est autre que M. H. de Lourdoueix, rédacteur en chef de la *Gazette de France*).

En entrant chez Madame la duchesse de Berri, Mademoiselle d'Orléans dit à sa belle-sœur : Enfin il n'y avait personne. — Je vous demande pardon, répondit quelqu'un qui se trouvait derrière elle, M. le maréchal Suchet y était. — Le duc d'Orléans, qui accompagnait ces dames, se contint encore bien moins devant madame de Gontaut, à qui on avait remis le nouveau-né ; et ses propos furent si amers, si offensants que nous n'osons pas les répéter, et que cette dame tout en pleurs s'écria : C'est horrible ; monsieur le maréchal, venez donc répondre à M. le duc d'Orléans ! Le maréchal étant venu affirmer la vérité ; le duc resta muet et confondu. Mais, revenu chez lui, il réfléchit à ce qu'il avait dit, et comprit qu'il était allé trop loin. Alors il envoya sa sœur auprès de madame la duchesse de Berri, sous prétexte d'une seconde visite, mais réellement pour faire à madame de Gontaut des espèces d'excuses. — Joséphine, lui dit-elle avec une incroyable naïveté, vous êtes en colère contre mon frère ; mais il faut pardonner à un premier mouvement, bien naturel. On ne perd pas sans regret une couronne pour ses enfants... Je vous assure qu'aujourd'hui *il est très bien*. —

Quoi qu'en ait dit la sœur de Louis-Philippe, nous ne pensons pas qu'il fut très calme, ni *très bien*, le jour de cette naissance d'un héritier du trône qu'il convoitait depuis si longtemps ; car ce jour-là même il alla voir le maréchal Suchet, il lui fit des questions aussi injurieuses, aussi inconvenantes que celles qu'il avait faites à madame de Gontaut. « Monsieur le maréchal, lui dit-il, votre « loyauté m'est connue : vous avez été té« moin de l'accouchement de Madame la du« chesse de Berri ; est-elle réellement mère « d'un prince ? — Aussi réellement que « Monseigneur est père de M. le duc de « Chartres », fut la réponse du maréchal... quelque franche et vraie que fût cette réponse, Louis-Philippe ne fut point persuadé, ou du moins il ne voulut pas le paraître, et il rédigea aussitôt avec ses conseils une longue et ridicule protestation *qu'il fit insérer* dans le journal anglais le *Morning-Chronicle*, dépôt ordinaire des mensonges de la police française, et qu'il démentit peu de jours après, lorsqu'il vit toute la France, toute l'Europe, se réjouir de cette naissance miraculeuse et en remercier le ciel...

Quand Louis XVIII eut connaissance de ses incartades, de ses insolentes récriminations, les yeux de ce prince parurent cependant s'ouvrir sur le compte de son cousin, et il eut la pensée de réprimer tant d'audace. Il y eut un conseil de famille, et l'on y agita sérieusement la question de savoir si le duc d'Orléans serait encore une fois exilé, ou si tout au moins l'entrée des Tuileries lui serait interdite...

Dès qu'elle fut informée de cette timide délibération, son altesse sérénissime accou-

rut au château, et elle démentit avec une rare impudence, en présence du roi, *l'infâme* protestation que la *calomnie avait osé lui prêter*. Il est bon de remarquer qu'en 1830, aussitôt après son avènement, Louis-Philippe fit insérer dans ses journaux officiels cette protestation absurde que nous croyons inutile de donner ici.

Quant aux insolentes questions faites au maréchal Suchet, ne pouvant les dénier, il les expliqua, disant que ses démarches, ses observations n'avaient eu d'autre motif que l'intérêt de ses enfants et le besoin d'imposer silence aux bruits absurdes que propageaient les ennemis de la dynastie... Nous ne pensons pas que Louis XVIII ait été bien persuadé par ces mensonges ; cependant il s'abstint de toute mesure de sévérité, et se contenta d'exiger qu'à l'instant même, son cousin renouvelât en sa présence, son serment de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

M. A. de Lassalle, p. 218 de son histoire de la famille d'Orléans, donne les même détails et cite encore M. de Lourdoueix :

Un mot de ce prince trahit les passions que la proximité du trône avait allumées en lui. Quand on lui annonça la naissance du duc de Bordeaux, il s'écria : « *Nous ne serons donc jamais rien dans ce pays !* » Rien ! il appelait *rien* la position de prince du sang royal et les trois cents millions que Louis XVIII lui avait donnés. Aussi, pour faire de ce *rien* quelque chose, il reprit secrètement toutes ses pratiques avec les anciens complices de son pere, et il commença cette nouvelle phase de conspiration par *protester*, dans les journaux anglais, contre la naissance de l'héritier légitime du trône, fondant cette protestation sur des calomnies infâmes ; et quand le roi lui fit demander de désavouer ce document publié sous son nom, il se contenta d'une dénégation verbale, s'enveloppant dans sa dignité pour refuser un désaveu public.

Notons encore Louis Blanc, qui, dans son *Histoire de dix ans*, reproduit, à l'occasion de la captivité de Madame la duchesse de Berri, un article publié par le *Courrier Français* en aout 1830. Cet article qui est d'une assez grande étendue, dit en propres termes qu'à l'époque de la naissance du duc de Bordeaux, M. le duc d'Orléans (depuis Louis-Philippe Ier) aurait envoyé et fait déposer à Londres une protestation formelle contre la légitimité du nouveau-né ; il ajoute que, sous peu de temps, cette protestion doit être rendue publique par la nouvelle cour. Selon Louis Blanc, l'article en question, qui porte l'empreinte de l'orléanisme le plus exalté, aurait été adressé au *Courrier Français* par les agents de Louis-Philippe, si ce n'est par lui-même.

En voilà assez pour montrer que l'opinion des contemporains sur le factum de Louis Philippe n'est pas celle qu'indique M. de Reiset.

Quant à la signature du duc d'Orléans sur l'acte de naissance dressé le 29 septembre, après la scène faite à Mme de Gontaut et avant la question posée au maréchal Suchet, je ne la nie pas, mais je voudrais bien la voir ? L. CHAMPION.

—

Deuxième régiment des chevau-légers en 1780 (LX, 723). — Le collègue Verargon trouvera la réponse à sa demande dans les ouvrages suivants :

Etat militaire de Roussel pour les années 1780 (p. 378 et 466) *1781*, 82, 83, 84 *et 1785* (p. 360).

Histoire de la cavalerie française, par le général Suzanne, t. II, p. 227.

Les uniformes de l'armée française par le Dr Liénhart et René Humbert. Leipzig. M. Ruhl, éditeur, 1899.

Tome III, p. 92, pl. 46.

BÉNEAUVILLE.

—

Le port de l'épée sous l'ancien régime (LIX, 609). — *Certainement* il y avait des règlements sous l'ancien régime pour le port de l'épée, mais les abus se glissèrent là comme partout ; en principe, pouvaient seuls porter l'épée, les nobles et ceux qui, sans être nobles, leur étaient assimilés. De plus, étaient obligatoirement astreints au port de l'épée, ceux que leurs *fonctions*, si humbles soient-elles, *obligeaient* à avoir une épée ; à part ces deux *seules* catégories, *nul* ne pouvait porter l'épée (sauf en voyage où elle devenait une sauvegarde). Tous les nobles et assimilés portaient l'épée, *mais ceux qui portaient l'épée n'étaient pas tous nobles..* P. M.

—

Messes pour les âmes du Purgatoire (LX, 557, 745). — Extrait d'un article signé Fernand Cabrol dans la *Revue du clergé français* (1er novembre 1909, p 270) :

Au v° siècle, les Priscillianistes avaient institué une fête des morts au jeudi saint. Ils disaient ce jour-là une messe pour les dé-

funts et jeûnaient à cette intention. C'est même une des plus anciennes mentions que l'on puisse apporter en faveur d'une messe des morts.

Et en renvoi à cette dernière phrase : « Il ne faut pas oublier cependant le fragment de Niebuhr, édité par Bunsen, *Analecta Antenicaena*, t. III, p. 263, qui est une préface pour les morts et que l'éditeur attribue à saint Hilaire en 350. ».

FRAVAL.

* * *

On veut savoir quand on a commencé à dire des meses pour les âmes du purgatoire et on désire des documents à l'appui de la réponse.

Je n'ai point la prétention d'épuiser la question qui demanderait des recherches que je n'ai pas en ce moment le loisir de faire, mais en tout cas voici quelques indications.

Rappelons d'abord que dans l'Ancien Testament il y avait la coutume d'offrir des sacrifices pour les morts. Nous en avons un témoignage explicite dans le livre II des Macchabées où nous lisons, chap. XII, p. 43 et 46 que Judas *facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum sacrificium*. Et le texte sacré ajoute *Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur*.

L'Eglise chrétienne, héritière de la Synagogue qu'elle remplaçait, à la réalité cédant la place aux figures, eut elle-même, et dès son origine, le sacrifice offert pour le soulagement de l'âme des défunts. On priait pour ceux qui ne sont plus, et la grande prière de l'Eglise est l'oblation du Saint-Sacrifice.

Mais on veut des textes. En voici quelques-uns.

Saint Julien était évêque de Tolède en 680 et mourut en 690. Il a écrit un livre : *Prognosticum futuri sæculi, ad Idalium*, divisé en trois parties dont l'une parle de l'origine de la mort de l'homme. la seconde, des âmes des défunts et de leur manière d'être avant la résurrection de leur corps, et la troisième traite de cette même résurrection des corps Or au chapitre 22 du livre I de cet ouvrage il écrit. *Cum Deo sacrificia pro spiritibus defunctorum offerentur, pro valde bonis gratiarum actiones sunt* C'est-à-dire : quand on offre le saint sacrifice pour les défunts, s'ils sont déjà au ciel, c'est une action de grâces ; *pro non valde bonis*, s'ils sont en purgatoire, c'est une propitiation ; *pro valde malis*, c'est-à-dire pour les damnés *etsi non sint adjuventa mortuorum*, ces sacrifices sont cependant une consolation pour les vivants. Donc au VIIe siècle, ce saint évêque parle de la pratique d'offrir le sacrifice pour les défunts (il n'y en a en effet pas d'autre que la messe dans l'Eglise catholique) et indique les bienfaits qui en découlent sur ces âmes.

Le IIe concile de Braga en Portugal, (en 572) canon 10 (traduction de M. Roisselet de Sauclières dans son *Histoire chronologique et dogmatique des conciles de la Chrétienté*) nous dit : « Quelques prêtres infectés de l'hérésie des Priscillianistes disent des messes pour les morts après avoir déjeuné. Nous condamnons cet abus, et si un prêtre à l'avenir ose le renouveler, qu'il soit privé de son office et déposé par son propre évêque ». Ce qui est blâmé ici, c'est, non pas la messe pour les morts, mais de la dire sans être à jeun.

Le IIe Concile de Vaison tenu en 529 dit dans son canon 3 : « ... A toutes les messes, même du carême et des morts on dira trois fois *Sanctus* comme aux messes publiques ». La messe pour les défunts était donc certainement en usage dès le milieu du VIe siècle. Un peu plus tard, saint Isidore de Séville (mort en 636) écrivait liv. I de *Officiis ecclesiasticis*, chap. XVIII *Sacrificium pro defunctorum fidelium requie offeri, vel pro eis orari*,

Allons plus avant. Saint Jean Chrysostome mort en 407 dans sa 69e homélie au peuple d'Antioche assure que *ab Apostolis haec sancita fuerunt ut in tremendis mysteriis, defunctorum agatur commemoratio* Remarquons qu'il fait remonter cet usage aux apôtres. Saint Augustin (mort en 430) parle de cet usage dans son livre *de cura pro mortuis*, chap. IV. Citons seulement ce passage de son *Enchiridion* chap. 109. *Neque negandum est defunctorum animas pietate suorum viventium relevari cum pro illis Sacrificum Mediatoris offertur, vel eleemosynae in Ecclesia fiunt*.

Mais nous pouvons remonter encore plus haut. Saint Cyprien, évêque de Carthage, mourait en 258 sous le fer du bourreau. Dans sa 66e épitre aux fidèles de Furni, il écrit : *Quod episcopi antecessores nostri religiose considerantes* (donc la cou-

tume lui est bien antérieure) *et salubriter providentes censuerunt ne quis Frater excedens... non offeretur pro eo, nec Sacrificium pro dormitione eius celebraretur*; et plus loin, parlant d'un prêtre qui avait gravement contrevenu aux lois de l'Eglise il déclare *non est quod pro dormitione eius apud vos fiat oblatio.* L'oblation, dans le style ecclésiastique, désigne toujours, comme dans l'ancienne loi, le saint sacrifice de la messe. Enfin Tertullien (mort en 245) dans son livre *de exhortatione castitatis* chap. XI, parle du sacrifice que le mari devra faire après la mort de sa première et de sa seconde femme. *Stabis ergo ad Deum cum tot uxoribus, quot illas commemoras, et offeres per pro duabus et commemorabis illas duas per sacerdotem*

Je m'arrête sur cette citation qui nous donne la pratique de la fin du II[e] siècle de l'Eglise. La demande tenait dans trois lignes, la réponse aura près de deux colonnes, mais ce n'est point ma faute, car souvent les questions les plus brèves sont celles qui exigent le plus de recherches et le plus de travail. J'avertis toutefois que je suis loin d'avoir cité tous les textes que l'on pourrait alléguer, comme par exemple la coutume, à laquelle Alexandre II, en 1063, essaya de mettre fin, et qui faisait célébrer deux messes par chaque prêtre, l'une de la fête du jour, l'autre pour les défunts, et d'autres textes plus anciens. Il me suffit d'avoir prouvé, et je crois l'avoir fait par les documents cités, que la coutume de célébrer pour les âmes des défunts remonte, comme le dit expressément saint Jean Chrysostome, aux temps apostoliques.

ALBERT BATTANDIER.

—

Esclaves dans des couvents d'hommes (Auvergne) au XVII[e] ou XVIII[e] siècle (LX, 724). — J'ai fouillé, pendant 31 ans, à cette heure, avec une grande patience et une énergie peu ordinaire, les archives diverses qui concernent les anciens couvents de l'Auvergne. Historiographe de l'Auvergne je n'avais qu'un but : la vérité historique et la curiosité archéologique qui m'ont permis d'éditer une série importante de grands volumes ; mais j'ai le regret de dire que je n'ai jamais trouvé la moindre trace concernant le soi-disant emploi, par des monastères, d'esclaves ; et, j'ai passé par mes mains des milliers de volumes anciens concernant l'Auvergne, mais je n'y ai vu aucune mention d'esclaves de ce genre. Sous Louis XIV, il y eut les Grands Jours de l'Auvergne, tribunal célèbre, où se firent condamner de grands seigneurs ; mais il n'y est aucunement question d'esclaves dans les couvents. Je doute fort que le livre dont notre confrère a oublié le titre et égaré l'exemplaire ait pu signaler ces esclaves. Je n'ai rien vu de pareil pour l'Auvergne; je le répète.

AMBROISE TARDIEU.

—

« Petite maison » rue Blanqui (LX, 724). — En pareille matière, je conseillerai au délicat poète C. A. Cantacuzène de toujours s'adresser à Georges Cain — qui sait tout !

Il a bien voulu me répondre que la maison du Boulevard Blanqui n° 82 est une ancienne « folie » construite en 1678 par Le Prestre de Neubourg et qui fut rendez-vous de chasse jusqu'en 1812.

Napoléon, dit-on, y passa. Rodin en fit son atelier.

Si l'on achève de la démolir, je cite les paroles expresses de Georges Cain, qui regrette, lui aussi, la disparition de cette ruine évocatrice et charmante, « c'est que les ruines ne *rapportent* pas ».

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX, 949 ; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305, 469, 633, 747). — M. le baron de Saint-Pern ne sera plus surpris que quelques personnes, dont le nom porte *saint*, signent sans le trait d'union, quand il saura que dans un certain nombre de signatures *saint* est mis en abrégé : *S* majuscule et petit *t* en l'air. On ne peut vraiment pas mettre, dans ce cas, le trait d'union avant le nom qui suit. Ce trait d'union est un peu de création récente ; ça sent le *Dictionnaire des Postes*. Dans un grand nombre de signatures des XVI[e] et XVII[e] siècles il ne figure pas. Les Espagnols font mieux ; ils ne forment qu'un nom : *Santamaria*, *Sanmartin*, *Santasuzana*.

OROEL.

—

Mémoires de Casanova (LVI, 894 ; LVII, 20). — Une critique des *Mémoires* de Primi Visconti (éd. Lemoine), insérée dans l'*Athenæum* anglais du 6 février der-

nier (p. 162) parle des *Mémoires* de Casanova de la manière suivante :

Après avoir raconté, d'après M. Lemoine, la découverte à la bibliothèque d'Aix du manuscrit italien des *Mémoires* de Primi, voici ce qu'ajoute le critique anglais :

Les casanovistes savent fort bien qu'une autre bibliothèque publique de la France possède une foule d'écrits biographiques de ce roué également intéressant... (enormous masses of biographical writings of that equally interesting reprobate).

Eh bien, j'ai parlé à plusieurs casanovistes de ces trésors et aucun n'a pu m'en donner des renseignements. Quel est le dépôt auquel a trait la remarque du critique anglais ? Et de quelle nature sont les documents qui s'y trouvent ?

E.

—

Un propos du peintre Louis David (LX, 672). — Je ne vois rien de surprenant à ce que David ait tenu ce propos, si ce fut après la Révolution. David, en effet, n'avait pas gardé de celle-ci un bien agréable souvenir : mon grand-père maternel, qui fut un de ses élèves, m'a rapporté plusieurs fois, que David dit un jour devant lui, dans son atelier, avec le défaut de prononciation que lui causait sa tumeur de la joue. « Qu'est che que j'ai gagné à la Révolution ? J'y ai perdu dix mille livres de rentes, et j'ai manqué avoir le cou coupé. » Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que David ait pensé que la plupart des artistes, comme lui désillusionnés, eussent perdu tout sentiment patriotique, et ce propos s'explique encore mieux, s'il a été tenu après la chute de l'Empire, et surtout dans une assemblée au Louvre, laquelle ne peut guère se comprendre que d'une réunion d'artistes, car c'était au Louvre que se tenaient les salons de peinture. Ce propos, dès lors, pourrait se traduire ainsi : « Nos désillusions et nos déboires ont éteint en nous tout sentiment patriotique. » Mot d'amertume, mais non de haine ni de malveillance envers ses confrères.

O. D.

—

Elvire. Où est sa sépulture (T. G., 311 ; XXXVIII ; LI). — Le numéro du 20 février 1905, colonne 227 de l'*Intermédiaire*, a posé la question, si souvent traitée depuis, si intéressante, mais toujours restée aussi mystérieuse : *Elvire. Où est sa sépulture* ? Se pourrait-il qu'un de vos correspondants ait donné jadis la solution du problème et que sa réponse ait passé inaperçue ?

Le numéro du 10 juillet 1898, colonne 9 du 2e semestre (ou colonne 963 de l'année) répond partiellement du moins, à la question, sous la signature A. C.

Elvire aurait été enterrée « dans le petit cimetière de Saint-Jean-en-Grève que l'agrandissement de l'hôtel-de-ville, après 1830 a fait disparaître. » Que sont devenues, ajoutait l'auteur de cette note, les cendres de celle qui fut tant aimée et célébrée par le plus noble poète de notre siècle ?

D'après M. A. C. ces renseignements provenaient d'un « certain article bien documenté », paru quelques années auparavant et dont quelques détails l'avaient vivement frappé Je le crois sans peine !

Il pourrait être du plus haut intérêt de retrouver :

1° L'article en question ;

2° Le correspondant qui a signé des lettres A. C. la note précitée.

Qui peut répondre à ces deux questions ?

Le soussigné profite de cette occasion pour faire savoir aux nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'il recevra avec reconnaissance, par le canal de l'*Intermédiaire*, en vue d'un travail qu'il prépare, tout renseignement inédit ou peu connu, relatif à l'histoire de la *jeunesse de Lamartine*.

Baron de Nanteuil.

—

Quelques portraits : Planche, Boudet, Cap, Dujardin (LX, 725) — Celui de Cap doit se trouver dans la famille Lacroix, de Mâcon. On pourrait s'adresser à M. J. Lacroix, pharmacien en cette ville, dont Cap (de son vrai nom *Gratacap*) est le grand oncle.

Bibl. Mac.

—

Franchomme, violoncelle (LX, 614). — Augustin Joseph Franchomme (et non Francôme) né à Lille le 11 avril 1808, mort à Paris le 27 Janvier 1884, était fils de Michel Joseph, employé au Mont-de-Piété et musicien au théâtre de Lille. Il reçut les premières leçons de Maes, professeur de violoncelle à l'Académie de musique de Lille, et partit à Paris en 1827.

Admis au Conservatoire, il y remportait, six mois après, le premier prix. L'année suivante la Société des Concerts du Conservatoire exécuta, avec grand succès, sa première composition. Violoncelle solo à la Chapelle royale et au Théâtre-Italien, décoré par Louis-Philippe et nommé professeur titulaire de la classe de violoncelle en 1847, il y resta jusqu'à sa mort.

Franchomme s'était fait de nombreux amis et des plus illustres ; Chopin, entre autres, et le prince Czartoriski lui étaient fidèlement attachés.

On trouvera de copieux renseignements biographiques sur cet artiste consommé dans les journaux de musiques depuis 1827 jusqu'en 1884, et dans les biographies musicales contemporaines.

Voir aussi : VERLY. *Essai de biographies lilloises* (1869). L. L.

—

Feu de Goy (LX, 615, 753). — Ce personnage fut inhumé dans le cimetière du Mont-Valérien où l'on voit encore son épitaphe. Elle débute ainsi : CI-GIT MESSIRE FIACRE-JOSEPH DE GOY PRÊTRE, CURÉ DE LA SUCCURSALE DE L'ABBAYE-AUX-BOIS, NÉ AU MONTEL-DE-GELAT DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME LE 3 MAI 1759, MORT A PARIS, LE 19 FÉVRIER 1806. Suit une série de trente-six vers qui résume la vie de M. de Goy. Il serait trop long de les donner ici. L'auteur de la question les trouvera dans l'ouvrage du vicomte de Hennezel d'Ormois : *Les Epitaphes de l'ancien cimetière du Mont-Valérien* (chez H. Champion, Paris, 1605, page 6). Cet éloge, versifié dans le goût de l'époque, était l'œuvre de l'abbé de Bréard-Neuville, ami de M. de Goy, et le monument funéraire fut élevé par les soins de Mme de Béthune-Pologne.

DE BOURG

—

Famille Hérault de Séchelles (LIX, 750, 810). — Je me souviens très bien que vers la fin de 1871, un homme d'une soixantaine d'années, d'aspect misérable et dont les traits ravagés sont restés dans ma mémoire, s'est présenté chez moi, sollicitant un emploi de correcteur typographe.

A cette époque tant d'épaves venaient échouer dans notre ville voisine de la frontière belge, il y avait, ici comme ailleurs du reste, tant d'infortunes à secourir que je dus répondre par une fin de non recevoir. Avant de me quitter, il se nomma : Hérault de Séchelles.

J'ai souvent regretté, depuis, de ne pas avoir longuement interrogé ce pauvre diable.. dont le nom m'avait vivement frappé. L. L.

—

Lieu de naissance de Jean Bart (T. G., 89 ; LX, 441, 534, 578, 636, 704). — Il y a à la Table Générale de l'*Intermédiaire*, une douzaine de rubriques concernant Jean Bart. La question actuelle y figure et probablement aussi quelques-unes des réponses CERAMEUS.

—

Le fils de Michelet (LX, 443, 535, 639, 703). — Il paraît que j'ai écrit un plaidoyer pour Jules Michelet, un « véhément plaidoyer. » C'est M. P. Darbly qui l'assure, et je ne m'en défends pas. Mais il était surtout probant, ce plaidoyer, et ce qui le prouve, c'est que M. Darbly n'insiste plus sur les derniers moments de Charles Michelet, sinon pour rééditer une histoire de cierges et de crucifix empruntée, paraît-il, aux souvenirs lointains et défaillants d'une femme de lettres.

M. Darbly et la femme de lettres jouent de malheur. En effet notre confrère P. M., après avoir fait des recherches à Strasbourg, a donné ici même des extraits de journaux strasbourgeois de l'époque relatifs à la mort de Charles Michelet, et a affirmé que le service funèbre avait été célébré par un ami de Jules Michelet, M. Cuvier, qui était à la fois professeur à la Faculté des lettres et pasteur. L'histoire des cierges et du crucifix n'était qu'un conte, un mauvais conte.

Pour se dédommager de sa déconvenue, M. P. Darbly a imaginé de sortir, je ne sais d'où — car il n'a nulle part indiqué de référence, et monsieur « On » n'est pas, que je sache, une autorité, — d'autres récits d'après lesquels Jules Michelet aurait été après son mariage un infatigable coureur de ruelles, et aurait rendu sa première femme infiniment malheureuse. Sous la plume de M. Darbly les mots d'« accusé » alternent avec ceux de « coupable. » Donc, si j'ai écrit, moi, un plaidoyer en faveur de Michelet, c'est un réquisitoire qu'a fulminé mon contradicteur, un réquisitoire dénué de preuves, par conséquent sans valeur et sans portée.

Et M. Darbly de m'interpeller en terminant :

Démentez telle chose ; mais démentez-la donc ?

— Pardon, monsieur, c'est à vous de prouver votre accusation, puisqu'il vous a plu de prendre le rôle de ministère public. Je n'ai rien à dire. J'attends vos preuves.

Elles ne viendront pas, ces preuves. Il a fallu l'audace de ces pieux libellistes dont parlait M. Hippolyte Castille pour imaginer un Michelet si différent du Michelet que connaissent tous ceux qui ont lu : *Ma jeunesse*, *le Peuple*, et les autres ouvrages où le grand historien et le grand patriote a raconté sa vie de souffrance et de labeur.

Qu'ai-je fait au surplus ? J'ai apporté une preuve décisive dans un débat qui portait sur un point précis : le fils de Michelet. S'il plaît à quelques-uns de sortir de ce cadre et d'incriminer la vie de Michelet, comme si nous étions au lendemain du cours sur les *Jésuites* et de la publication du livre : *Le prêtre, la femme et la famille*, je répondrai que, le 17 mai 1876, des hommes qui avaient un nom dans les lettres, ont magnifiquement parlé au Père Lachaise, de Michelet homme et écrivain, et de Mme Michelet aussi. C'étaient Bersot, Edouard Laboulaye, Havet, Jules Quicherat, Challemel-Lacour. Ils sont morts, ceux-là ; mais d'autres vivent qui peuvent témoigner : MM. G. Monod, Charles Seignobos, Corréard. L'un a vécu dans l'intimité de Michelet, et a écrit sur lui de belles pages ; les autres ont donné au public les principaux extraits de son œuvre.

Je ne veux pas terminer sans faire observer à mon excellent confrère, M. Albert Cim, ennemi intime des femme écrivains, et qui souhaite la publication des lettres de Jules Michelet à son gendre M. Dumesnil, que ce ne serait point là « l'autre cloche, la cloche Dumesnil-Noël. » La cloche dont il voudrait entendre le son a tinté une fois, en février 1874, lors de la mort de Michelet. Je me souviens encore de la réprobation qui s'éleva dans Paris, en France, dans le monde, lorsqu'on apprit que l'ancien gendre, voulant empêcher le transport des restes de Michelet à Paris, avait fait procéder, malgré les protestations et les larmes de Mme Michelet, à une inhumation à Yères dans une fosse pleine d'eau. Dans le procès qui fut engagé et qu'elle gagna, Mme Michelet eut pour elle l'élite intellectuelle de la France et du monde. Il n'y a qu'à lire les discours de Bersot, d'Edouard Laboulaye, de Challemel-Lacour pour en demeurer convaincu. La noble femme, qui a mérité de si hauts suffrages, a gardé pieusement jusqu'à son dernier jour le culte de l'homme illustre dont elle portait le nom.

Lucien Delabrousse.

—

Le nom de Montaigne — prononciation (L ; LI, 305, 413). — *Du Périgourdin de Paris* :

Cette tradition, je la retrouvais récemment dans deux livres qui fournissent en faveur de ma façon de prononcer deux arguments que je considère comme triomphants.

Ils semblent établir qu'au XVIIe siècle et à la cour du grand roi on prononçait, et mieux, on écrivait : *Montagne*.

Dans les feuillets liminaires d'un Philippe de Commines, Rouen 1625, chez Jean Berthelin, on trouve cette note : *Michel de Montagne*, livre II des *Essais*, etc... »

Et plus loin : « *A sçavoir du jugement dudit Montagne.* »

De son côté, René Bary, grave historiographe du *roy*, écrit dans la préface de son *Journal de conversation*, Paris, 1674, chez Jean Couterot : « *Montagne confirme ce que j'avance.* »

—

Montanier de Belmont (LII, 673, 867, 923 ; LX, 816). — Mgr Montanier de Belmont qui fût évêque de Saint-Flour au Concordat, et mourut en 1808, avait été, avant la Révolution, vicaire général de Mgr Cortois de Baloire, successivement évêque d'Alais et de Nîmes.

Pourrait-on retrouver quelques traces de son séjour à Alais et à Nîmes, et des œuvres, qui lui avaient valu la décoration de Saint-Louis ?

Pourrait-on également avoir des renseignements sur son épiscopat de Saint-Flour, ses écrits, ses œuvres ?

Son portrait a-t-il été gravé ou lithographié, et en existe-t il des reproductions ? G. V.

—

Michau de Montaran (LIX, 783). — La seigneurie de Lisses est située près Essonnes (Seine-et-Oise). J'ai deux factures concernant le droit de chasse sur

les terres en dépendant. Ils datent de 1756 et 1758. Luc.

—

Famille Montgaillard (LX, 616, 756). — Dom Bernard Percin de Montgaillard, 42e abbé d'Orval — de 1605 à 1628.

Ses armes se trouvent dans une des clés de voûte du chœur de la cathédrale de Luxembourg.

J'ai le dessin d'une plaque de cheminée portant ses armes.

Henri Carpentier.

—

Mme de Païva (LIX, 2, 137). — La *Chronique médicale* que dirige notre érudit ami le docteur Cabanès, publie (15 novembre 1909) la lettre de faire part adressée aux amis et connaissances du comte Henckel à la mort de sa femme, l'ex Madame de Païva.

Ce jour, dans la soirée, à onze heures, a rendu l'âme doucement, après quatorze mois de souffrance d'une maladie de cœur et d'une attaque au cerveau, ma bien-aimée femme
Blanche née Lachmann
dans sa cinquante huitième année.
Château de Newdeck, le 21 janvier 1884.
Guido.
comte Henckel Donnesmarck.

Le comte Henckel prend avec la vérité des libertés singulières ; sa femme avait, à sa mort, plus de soixante-dix ans.

—

Le marquis de Rays et la Nouvelle France (LX, 616, 758). — Sans avoir connu personnellement le marquis de Rays, je n'ai point oublié qu'il portait mon nom, quoiqu'il fallût remonter au siècle de 1400, pour trouver l'auteur commun de sa famille et de la mienne ; et ce nom, je ne crois pas qu'il ait été déshonoré dans sa personne ; c'eût même été probablement tout le contraire, si le succès avait pu être permis, dans ce temps, à une entreprise catholique, témoin, dans un autre genre, celle de l'*Union générale*, exactement contemporaine de la tentative coloniale de *Port-Breton*.

Quoi qu'il en soit, si l'on veut être sérieusement renseigné sur cette singulière *escroquerie*, on fera bien de lire non seulement l'ouvrage tendancieux de M. A. Baudouin, mais celui de M de Groote, et surtout : *La vérité sur la colonie de Port-Breton et sur le marquis de Rays*, par P. de Valamont .Nimes, Lafare, frères, 1889. Je pense que l'on sera suffisamment édifié.

Vicomte du Breil de Pontbriand.

***

M. de Massas trouvera tous les renseignements qu'il désire dans l'ouvrage de M. A. Baudoin, médecin de l'expédition : *L'Aventure de Port-Breton et la colonie libre dite Nouvelle France*. Paris. Maurice Dreyfous. s. d. Lach.

***

Que le collaborateur G. de Massas ouvre un atlas et cherche, en Mélanésie, par 155 à 160 degrés de longitude Est et par 10 à 12 de latitude Sud, il y trouvera les îles « Salomon » : l'une de ces iles est la « Nouvelle France », où était le fameux « Port Breton » du marquis de Rays.

Il ne se bornait pas, du reste, à cette île ; mais prétendait étendre son protectorat, ou plutôt son occupation, sur diverses autres des environs et même sur une partie de la Nouvelle-Hollande.

Voir *L'Aventure de Port Breton*, par A. Baudouin, Paris, Dreyfous, in-12, S. D., avec portrait du marquis. Voir aussi le procès dans les *Causes criminelles de Bataille*. Si le collaborateur de Massas ne peut se les procurer, je m'empresserai de les lui prêter.

Comme on sait, c'est l'aventure de Port-Breton qui a fourni à peu près en entier à Daudet son livre de *Port-Tarascon*. Villefregon.

—

Comment prononcer le nom de Regnard (T. G., 758). — Sur les volumes des « Œuvres de M. Regnard — Nouvelle édition. A Paris, par la Compagnie. MDCCLVIII, avec approbation et privilege du Roi », un relieur du temps a mis : OEUVR de RENA Les mots tronqués le sont évidemment faute de place, mais la suppression du « g » n'indique-t-elle pas que cette lettre était inutile à la prononciation ? Sglpn.

—

De Reverseaux (LX, 752, 617, 760). — Le baron du Roure donne au premier marquis de Reverseaux le prénom de Philippe Jean-Isaac. Ne s'agit-il pas de Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle, chevalier, marquis le Reverseaux, fils de Jacques-Etienne et de Marie Angélique Le Noir, lequel avait épousé Charlotte-Elizabeth

Berthelmot-Sorbier, fille de Pierre et de Jeanne-Anne Mirez ? La famille Gueau sort de Jacques, fils de N. Gueau, marchand à Dourdan et de Anastasie Boudet, qui s'établit marchand à Chartres en épousant, le 2 décembre 1556, Marie Bachelier, fille de Cardin Bachelier, marchand drapier à Chartres, et de Barbe Grenet. De ce mariage : a) Jean lieutenant en la maréchaussée ; b) Cardin, receveur des tailles.

Nous trouvons dans les actes anciens Gueau et Guyot, qui révèle la prononciation beauceronne, jamais Guéau.

ROGER DURAND.

—

Famille Thiboult (LX, 444, 583, 645 ; LX, 705, 761). — Lors de la Recherche ordonnée, pour la Normandie, par arrêt du Conseil du 22 mars 1666, les Thiboult produisirent pour les quatre branches du nom, savoir : 1° Celle des sieurs *du Plot* (maintenue le 26 mars 1667) ; 2° celle des sieurs de *Longchamps* (généralité de Rouen, Election de Lisieux) ; — 3° celle établie dans la généralité de Caen et qui portaient différentes armoiries qu'il est inutile de reproduire ici ; — 4° enfin celle des sieurs *du Grez* et de *Saint-Malo* (généralité d'Alençon, Election de Falaise) dont il est question et qui fut maintenue par l'intendant Hector de Marle, par jugement du 17 mars 1667. Ces derniers portaient : *d'argent, à deux quintefeuilles de gueules, en chef, et une fleur de lis de même, en pointe.*

Un représentant de cette branche possédait encore, il y a 40 ans, le château *du Grez*, par Briouze (Orne). Dès le commencement du XVII° siècle, les Thiboult, par suite d'alliances, s'habituèrent dans le Maine. Ainsi trouve-t-on Jacques de Thiboult, chev. s. du *Grez*, qui dépose le 22 mars 1617, lors des preuves faites par Calais de Vanssay, des seigneurs de Brestel en Rouesse Fontaine, pour être admis dans l'ordre de Malte ; puis en 1635 François Th. s. du *Bignon* et des *Puisars* en Saint-Christophe de Jambet, à cause de sa femme Louise de Samay, des seigneurs de *la Goutte*, en Chevaigné-sur-Sarthe. Leur fils Jacques, chev. s. du *Grez*, en Normandie, y demeurait en 1684. Mais les relations ne sont pas rompues avec le Maine, puisqu'on voit le fils de ce dernier, Jacques Th. chevalier s. du *Grez* présent, au Mans le 19 janvier 1717, au mariage de Charles de Corday, chev. s. du Boullay, demeurant à Cossé-en Champagne, avec Henriette-Renée Martel, veuve de François de Clinchamp, demeurant à Torcé en Charnie. Enfin Jacques, comte de Durcet, seigneur patron *du Grez, du Bignon, la Chamaillardière, Beauvais, Puisars* et *Coullouenne* fils de Jacques, s. *du Grez* et de Marie-Madeleine Auzeray, marquise de *Durcet*, épouse par c. du 30 décembre 1742, Marie-Anne-Thérèse Victoire de Vanssay († le 10 mai 1763 et inhumée le lendemain dans l'église de Chérancé) dont il eut au moins trois enfants :

1° *Jacques* Claude, baptisé à Cherancé le 20 novembre 1744 ; 2° *Louis* Gaspard, baptisé à Saint-Christophe du J. le 26 novembre 1745 ; 3° Louis Guillaume *Alexandre*, baptisé au même lieu, le 25 janvier 1747.

Jacques Claude pourrait être l'aïeul de *Jacques*, dit le marquis de Durcet, dont l'héritage vint en partie à M. de Villedieu de Torcy, député de l'Orne, en 1850.

Il convient de remarquer que l'*Etat présent de la noblesse* publiée par Bachelin-Deflorenne, mentionne d'une part, (col 1814) le marquis de Torcy, du nom de Colbert, ancien député de l'Orne, au château de Durcet, par Athis (Orne) et, à Paris, 86 Boulevard Haussmann — et d'autre part (col. 1908) Villedieu, marquis de Torcy, au château de Durat (*lege* Durcet) à Athis (Orne). On ne s'explique pas cette confusion.

Actuellement la famille de Villedieu de Torcy possède le château de Boisclereau, commune de Teillé (Sarthe), sa résidence, domaine qui lui est venu par alliance avec les Gueroult de Boisclereau, également d'origine normande.

PATRI DE CHOURCES.

—

Où se trouvent actuellement les Portraits originaux de Vauban ? (LX, 273, 427) — Je possède un buste en plâtre de Vauban, grandeur nature, exécuté très vraisemblablement du vivant du maréchal, car la date de 1693, ou 1695, y était assez visible avant des rebouchages récents. Il est représenté en perruque et en cuirasse.

Tout me porte à croire que c'est une œuvre originale, dont le modèle a dû disparaitre à la suite du moulage.

Ce buste est très ressemblant ; j'en pourrais communiquer la photographie.
L. L.

—

Renée Vivien (LX, 784). — Le véritable nom de Renée Vivien était Pauline Tarn ; née à Londres, en 1877, elle fut élevée à Paris. Ses premiers vers parurent en 1901 ; son dernier recueil fut imprimé au début de cette année ; mais elle n'en fit hommage qu'à ses amis et n'en autorisa pas la mise en vente. Elle avait, d'ailleurs, retiré du commerce ses livres précédents, à l'heure même où la critique commençait à les signaler. Ce n'est pas la modestie seule qui lui dicta vraisemblablement cette décision, singulière de la part d'une femme de lettres ; mais il est certain qu'à l'encontre de la plupart des bas bleus elle ne recherchait pas la publicité.

L'heure n'est pas venue d'écrire une étude complète et sincère sur cette jeune femme énigmatique ; en dépit d'une fortune qui lui permettait d'écarter de sa vie tous les soins matériels, elle trainait une existence douloureuse ; on trouve l'écho et peut-être le secret de ses tristesses dans ses poésies, dont la plupart ont un accent désespéré ou mélancolique qui émeut profondément.

Elle ne se consola jamais de la perte d'une compagne tendrement aimée,que la mort avait ravie à son affection. Consumée par le regret, minée par le chagrin, elle prit la vie en dégoût ; elle était une proie tout indiquée pour la phthisie ; le mal ne trouva chez elle qu'une faible résistance ; elle ne fit aucun effort pour le vaincre, et c'est avec une sorte de satisfaction qu'elle se laissa par lui terrasser.
MICHEL PAULIEX.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or (LX, 730). — Thoré, seigneur de Charonne, a justement pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux abeilles, et en pointe d'une gerbe, le tout d'or.* On doit remarquer que les Gerbé de Thoré, originaires du comté de Montfort-l'Amaury, ont précisément les mêmes armoiries, avec quelques différences suivant les branches.
E. GRAVE.

Armoiries d'archevêque, sénateur du Ier Empire (LX, 618, 817). — Ces armes sont celles qui furent imposées par Napoléon Ier à Giacinto Costa della Torre (1747-1814) qui fut évêque de Sassari, archevêque de Turin et sénateur, comme l'indique le premier quartier.

Il faut observer cependant que, dans la description de ces armes, Sus a interverti l'ordre des deux derniers quartiers.

Les anciennes armoiries de la famille Costa della Torre étaient les suivantes : *D'azur à trois côtes d'homme posées en fasce l'une sur l'autre et surmontées d'un croissant, le tout d'argent.*

Ce sont, comme on le voit, des armes parlantes, *costa* en italien signifiant *côte.*
HENRY PRIOR

—

Une décoration de l'Ordre de Cincinnatus. — Ordre de l'Eperon d'Or. — Décoration révolutionnaire à deux épées en sautoir (LIX ; LX, 254). — Mes honorables confrères trouveront tous les renseignements désirables dans l'ouvrage très documenté et très complet : A. M. Perrot : *Collection historique des ordres français et étrangers, actuels et disparus.* C'est un ouvrage in-quarto. Le titre est d'une telle longueur que je ne puis le reproduire en entier, mais j'en ai donné l'essentiel. P. M.

—

Nappes anciennes (LVIII ; LX, 209, 363). — La collection Quarré-Reybourbon, vendue à Lille en avril 1907, possédait une serviette mesurant 1 m. 10 sur 87 cent., provenant d'un service de table du XVIIe siècle et dont le dessin en damassé représentait : dans le haut, les armes d'Espagne ; au centre, un mestre de camp à cheval et au dessous une vue cavalière de la ville de Lille ; dans le bas six pièces d'artillerie avec leurs servants. La bordure était formée d'écussons armoriés. Vendue 50 francs. L. L.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX, 555, 762, 818). — Je me permets de présenter un avis tout personnel à la question posée.

Je crois que l'inclinaison des tours doit être attribuée à un affaissement inégal du sol, elle ne serait nullement intentionnelle.

Pour les tours de Bologne qui ne sont que des massifs de brique sans aucun caractère d'architecture, des murs plus ou moins épais, on aurait pu les construire sans difficulté avec leur inclinaison actuelle, l'une des tours, la plus haute n'a que 15 millimètres d'inclinaison par mètre, la moins élevée a de 6 à 7 centimètres.

Il n'en est pas de même pour la tour de Pise qui est un monument remarquable, imposant ; si pour les tours de Bologne un maçon a suffi, ici il a fallu toute la science de l'architecte. L'inclinaison est de 8 centimètres par mètre.

Voyons les diverses opinions.

1° La tour de Pise aurait été construite perpendiculairement et ce serait après l'achèvement, que le terrain ayant cédé inégalement sous les fondations, elle aurait pris l'inclinaison actuelle.

C'est cette opinion que je crois vraie, c'est aussi celle qui vient la première à l'esprit.

2° L'inclinaison se serait produite lorsque la tour aurait eu de 10 à 12 m. de hauteur et l'on aurait continué la construction suivant l'obliquité.

Je crois que lorsque l'architecte aura fait cette constatation très désagréable et fort peu rassurante que la tour penchait n'étant qu'au cinquième de son élévation, il n'aura pas eu l'idée de continuer en prévision d'un désastre certain, mais s'il tenait absolument à édifier sa tour, à faire œuvre utile, il aurait rasé les travaux faits et assis le monument sur des fondations plus solides ; l'histoire ne dit pas que le travail ait été recommencé.

Cette opinion me paraît la moins soutenable.

3° L'inclinaison aurait été donnée dès la fondation, c'est-à-dire qu'elle aurait été intentionnelle.

Il faut avouer que ce serait un tour de force et on peut se demander quel était le but de l'architecte, car s'il n'était pas impossible de construire la tour inclinée, si les difficultés d'exécution n'étaient pas insurmontables elles étaient très grandes et elles le paraîtraient encore aux constructeurs de nos jours.

Le premier étage se serait fait assez facilement, les colonnes sont adossées au mur autant que je me le rappelle et, l'examen d'une photographie aidant, je crois qu'il en est ainsi.

Mais c'est aux 7 étages suivants que les difficultés se seraient présentées, je ne veux pas entrer dans des détails, mais rappeler seulement ceci : qu'il y a quelque chose comme 200 colonnes détachées, isolées qu'il eût fallu, pendant la construction, maintenir dans leur obliquité voulue, ce n'eût pas été petite affaire ; je ne crois pas qu'on l'ait tenté.

Quant à la preuve reproduite de l'ouvrage de M. Jal, encore faudrait-il savoir où sont placés exactement les navires en question, car s'ils se trouvent sur la ligne d'inclinaison leur position horizontale est normale et ne prouverait rien ; s'ils sont sur le côté, la preuve ne serait pas concluante, ils forment un bas-relief sans doute et cette décoration est généralement exécutée après l'achèvement complet des travaux, l'ordonnance peut en être modifiée et alors...

Je n'apporte aucune preuve, je le répète, je ne fais connaître qu'une opinion personnelle et la question reste ouverte.

E. A.

—

La défense des fouilles (LVIII ; LX, 154, 265, 360, 646, 829). — Au sujet de l'ignorance des curés de campagne en matière d'archéologie, je vais citer un fait tout récent, puisqu'il est venu à ma connaissance depuis l'article publié par notre confrère Martellière.

Dans un village possédant les ruines d'un château féodal et qui fut le siège d'une châtellenie importante, au bailliage de la Montagne, l'ancien presbytère est occupé, depuis un an, par un locataire qui me fit remarquer qu'à son entrée, il avait trouvé dans la cour et le jardin de nombreuses statues et débris importants dont, pour la plupart, il avait fait... des lisses de plates-bandes. Le morceau le mieux conservé et à peu près intact est une statue de Reine, couronnée d'un cercle rehaussé de pierreries, les cheveux épars sur un long manteau, la taille bien prise apparaissant par devant ; elle tient de la main droite, contre sa poitrine, une épée nue, la pointe en bas. Cette statue qui mesure environ 1m 30, peut être du XIVe ou du XVe siècle ; elle était peinte et la figure a conservé une teinte brune uni-

forme qui ferait croire à une reine de Saba ; d'autres plus compétents que moi en matière d'art pourront l'identifier. Elle disparait entièrement au milieu d'un massif d'asters et autres grandes plantes.

Je vis encore, bordant les plates-bandes et parmi d'autres, une statuette mutilée de femme, l'aumonière au bras ; de celle-là en pierre tendre il ne restera rien dans quelques années, la gelée l'effritant chaque hiver. Mon attention était surtout attirée par des morceaux de pierre peinte d'un travail remarquable, et mon hôte complaisant me prêta une bêche. En trois fragments je reconstituai une sainte Anne de toute beauté, mesurant environ 75 centimètres de haut sur 50 c. de large ; après quelques recherches nous retrouvâmes le bras de sainte Anne et il ne ne manque plus que la tête de la petite Vierge. Mon hôte comprit l'importance de cette reconstitution et nous nous demandâmes quel esprit de vandalisme avait porté à briser intentionnellement ce groupe qui, à n'en pas douter, venait de l'église à laquelle le presbytère était attenant.

En effet, la première chose qui frappe en entrant dans l'église est, sur le premier pilier de gauche, une sainte Anne toute neuve, blanche, sur un piédestal doré ! Et ce qui prouve bien le dédain du curé du lieu pour toutes ces reliques de l'art, c'est que l'on voit encore, gisant sur un banc de l'église, une autre statuette en pierre peinte, de la même époque que les précédentes, représentant un pape a longue barbe, assis et tenant contre son corps un Christ en croix.

Il ne s'est trouvé personne dans le village pour sauver ces œuvres de la destruction, et c'est tout à fait regrettable.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Livres avec dédicaces : Envois d'auteur (LX, 731). — Il est vrai, et la chose se dit, que la conviction d'être un auteur illustre ou pour le moins célèbre, a tari, chez quelques académiciens et hommes se supposant *arrivés*, les sources de la plus simple politesse

On estime donc aujourd'hui, lorsqu'on s'est classé dans cette catégorie, qu'il est de bon ton de ne plus répondre, soit aux lettres, soit aux hommages.

Et pourtant, dans notre littérature française, combien de souvenirs ne garde-t-on pas, de ces encouragements, si chers aux humbles, dont les grands écrivains de jadis, et même d'hier, en des formes renouvelées à l'infini, grâce aux ressources de l'esprit national, étaient heureux de gratifier leurs cadets ? Précieux remerciements pour l'envoi d'un pauvre petit livre, non sollicité, sans doute, mais donné souvent avec émotion.

Ce n'est pas, comme le croit notre confrère, que les ouvrages sont trop nombreux et le temps trop rapide, qui font que l'on reste indifférent devant une attention délicate. Oh, non ! C'est bien plutôt que la venue de trop de jeunes talents a créé dans le camp de ces impolis un égoïsme de tour d'ivoire. Et c'est ainsi que nos *chers maîtres*, à l'inverse de leurs anciens, ne se souviennent plus du temps où, eux aussi, envoyaient *leurs élucubrations*, et en attendaient également le merci.

L. L.

*
* *

Que faut-il penser du silence de ceux qui ont reçu un livre en hommage, et n'ont point répondu ? Chez les professionnels de la critique, chez les journalistes chez les directeurs de journaux : c'est la règle. Nous qui avons dédicacé des livres, en savons quelque chose.

Qu'en penser ? mépris, dédain, négligence, jalousie ?

Rien de pareil. Ils sont trop. Certains jours apportent jusqu'à dix ouvrages au même personnage qui ne les a pas sollicités, qui ne pourra pas en parler, qui n'aura pas le temps de les lire. Et c'est cela qui cause son fâcheux silence. Accuser réception d'un livre suppose une connaissance de ce livre, une lecture. Le remerciement doit comporter un mot d'éloge ou de critique. On le voudrait faire. Et pour le faire, on lira demain l'œuvre nouvelle. Et demain de nouveaux livres viendront. Et le temps passera, et l'on n'écrira point...

J'ai là, sous mes yeux, des centaines de livres qui me sont autant de remords.

Si quelque chose peut les adoucir, ces remords, c'est en pensant qu'on m'a rendu la pareille. J'ai expédié dans le monde, en quinze ans, une vingtaine d'enfants, presque tous habillés richement, et porteurs d'envois gracieux : ils n'ont pas mis en frais d'écriture les plus ou

moins célèbres critiques -- ou les plus ou moins sincères amis qui les ont reçus.

Je ne le leur reproche pas : ils n'eussent pas plus écrit à un illustre. Je les en remercie : leur silence excuse le mien. Et je sais, par mes regrets d'une impolitesse en quelque sorte professionnelle, quels doivent être les leurs. G. M.

* * *

J'ai entre les mains un autographe d'académicien ; je le tiens du destinataire qui m'a dit en me le remettant que les compliments de politesse qu'on y lit, lui avaient été adressés précisément pour le remercier d'un envoi d'auteur.



— —

Une poésie latine de Léon XIII (LX, 673) — La poésie cherchée se trouve sous le titre : *De invaletudine sua* (et non *mea*) dans le livre : LEONIS XIII PONT. MAXIMI CARMINA. *Collegit atque italice interpretatus est Ieremias Brunellius*, Utini, ex officina typ. Patronatus, 1883, page 23. Du reste la voici :

DE INVALETUDINE SUA

AN. MDCCCXXX

Puber bis denos, Ioachim. vix crescis in annos ;
Morborum heu quanta vi miser obrueris !

Iuverit hos fando tristes memorare dolores,
Et vitae aerumnas dicere carminibus.

Nocte vigil, tarda componis membra quiete,
Viribus effoetis esca nec ulla tuum

Cruda levat stomachum ; depresso lumine ocelli
Caligant ; ictum saepe dolore caput.

Mox gelida arentes misere depascitur artus
Febris edax, mox et torrida discruciat.

Iam macies vultu apparet, iam pectus anhelum est ;
Deficis en toto corpore languidulus.

Quid tibi blandiris, longos quid prospicis annos ?
Atropos horrendum mortis adurget iter.

Tunc ego : « non trepida frangar formidine : mortem,
Dum properat, fortis laetus et opperiar.

Non me labentis pertentant gaudia vitae,
Aeternis inhians nil peritura moror.

Attingens patriam, felix erit advena, felix
Si valet ad portum ducere nauta ratem.

La traduction en italien de cette pièce par Brunelli : *D'una sua Infirmita* a été publiée dans le même ouvrage, à la page 117. PIERRE.

—

Moledinum maris (LIX, 896 ; LX, 40, 149). — La question qui a été posée me semble résolue à la suite des réponses de nos aimables confrères MM. Hamon, Durocher, Jean du Gué et le docteur Baudouin, qui, lui. se contente de disserter, sans se recommander d'aucune étude technique ni d'aucun document, n'infirme pas les faits relevés et ne se base que sur des suppositions. Le *molendinum maris* visé était certainement un moulin mû par les eaux de la mer.

Les moulins mûs par les flots marins existent actuellement, à n'en pas douter. Mais ils ont existé aussi dans un passé lointain. En parcourant consciencieusement les archives on en rencontrerait certainement de nombreuses traces. Je me contente, pour le moment, de signaler les suivantes sans rentrer dans le détail des sources dont je me suis inspiré. La ville de La Rochelle, dès son origine, était entourée de chenaux ou étiers marins : Le chenal de Parthenay, La Besse à La Reine (Aliénor d'Aquitaine) appelée depuis La Verdière, le canal Maubec, le canal de La Moulinatte ou de Saint-Nicolas. Or, sur tous ces chenaux, principalement à l'endroit de leur communication avec la baie devenue le Hâvre de La Rochelle, il y avait des moulins à eau créés probablement dès l'origine du moyen âge par les seigneurs du lieu, comtes de Poitou, Aliénor d'Aquitaine, sires de Châtelaillon, Templiers et Hospitaliers. On en trouve des traces dans tous les vieux textes qu'il serait trop long de citer. Quelques-uns de ces moulins disparurent avec les transformations du port, mais d'autres subsistèrent assez longtemps. Notre célèbre historien et ingénieur rochelais Claude Masse, dans le premier quart du XVIIIe siècle, en signale encore deux « qui ont chacun deux meulles et « qui peuvent moudre ensemble pendant « vingt-quatre heures que *la mer monte « et descend deux fois*, environ 320 boisseaux. » L'un de ces moulins était sur le canal Maubec, un autre sur le chenal de La Moulinatte. Une meule venant du canal Maubec est conservée au musée de la ville de La Rochelle. Mais il y a plus encore. Masse avait dressé en 1709 un plan de ces moulins, plan que nous n'avons pu retrouver ni dans les archives de Masse versées à la direction du Génie à Paris, ni dans celles de la bibliothèque de La Rochelle. Nous avons simplement une vue quelque peu grossière du bâtiment, mais en plus une description détaillée de toutes les parties du moulin, avec renvois au plan, description qui porte ce

titre : « Mémoire pour expliquer en détail les particularités d'un moulin à eau « *qui moud par le juzan ou descendant* du « *flux de la mer*. Ce dessein relatif à la « feuille a été pris sur celuy du pont de « Maubecq à La Rochelle, en 1700. » D'après une indication comprise dans cette note ces *moulins à reflux* « qui sont « sur les bords des costes occéanes ou « dans des chenaux où monte le reflux », existaient non seulement en Aunis mais aussi en Poitou et Saintonge, et d'après une note supplémentaire mise à la fin du mémoire, ils n'auraient été en usage que sur les côtes de l'océan « principalement entre la Loire et les Pyrénées ». Sur ce dernier point, notre historien doit se tromper puisqu'on trouve encore de ces moulins en Bretagne, à moins que ceux-ci n'aient été créés que postérieusement au commencement du XVIIIe siècle. Des moulins de même nature furent même construits sur le canal Maubec au cours de la Révolution de 1789.

GEORGES MUSSET.

—

Une génération : de combien d'années se compose-t-elle ? (LX, 553, 712, 771). — Le souhait de M. Emile Faguet comme conclusion à sa spirituelle réponse, devrait être le mot de la fin.

C'est cependant sur ce mot que je demande à greffer une question qui tout en s'écartant un peu de notre point de départ, ne me semble pas absolument hors de propos.

« Ma fille, va dire à ta fille que la fille de sa fille crie. » Voici le cliché très communément adopté pour donner le tableau de cinq générations vivantes d'une même famille.

Or, j'ai connu en Berry une vieille dame décédée en 1893, qui vit arriver à sa quinzième année, le fils de la fille du fils de sa fille.

Malgré l'amphigouri des termes ci-dessus, je n'en peux employer d'autres pour en arriver où j'en veux venir. On remarquera que dans le cas dont je parle, il y eut à la suite de la vieille aïeule, deux générations masculines, et deux générations féminines.

Ne pourrait on pas supposer que s'il n'y eût eu dans cette filiation que des sujets féminins, on aurait pu voir là, six générations vivantes au lieu de cinq qui se rencontrent bien encore assez souvent.

Pourrait-on citer ce cas, qui serait alors vraiment digne d'attirer l'attention des biologistes, d'une personne ayant vu cinq générations de ses descendants ?

M. A. B.

—

Chanter pouilles (LX, 284, 372, 487, 597, 661, 769). — L'explication donnée par M. de Fontenay, pour simple et logique qu'elle paraisse au premier abord, ne me semble pas suffisante. Si, dans certains pays, les enfants se servent du mot *pouillou* dans le sens de *avoir des poux*, cela ne démontre pas qu'antérieurement, ce mot n'ait pu avoir une autre signification. Le verbe *pouiller* qui signifie *revêtir*, et est encore en usage, pourra à son tour, en vieillissant encore, prendre un sens différent ; c'est le sort commun des expressions qui, dans la suite des temps, n'éveillent plus dans l'esprit l'idée qu'ils étaient primitivement chargés d'exprimer. Les mots *seine* (fossé remplie d'eau), *truie* (tour), *pardon* (don, cadeau), *couture* (culture) *vilain*, *garce*, *duc*, *comte*, *marquis*, *officier*, etc... ont ainsi perdu leur acception première. Pour établir avec certitude que l'expression *chanter pouilles* vient de la coutume invoquée par M. de Fontenay, il faudrait donc démontrer d'abord qu'elle n'est pas antérieure à celle ci.

Je ferai une réponse analogue à M. Léon Sylvestre. Si depuis trois siècles au moins, le mot *pouilles* est pris dans le sens d'*injures*, on trouve en revanche, dans Quintilien, celle de *turba pullata*, qui signifie la populace, le même peuple ; *pullatus* vient de *pullus*, étoffe brune de peu de valeur qui servait à faire les vêtements des gens les plus nécessiteux ; appeler quelqu'un *pullatus*, c'était nécessairement lui faire injure, et *pouilleux* me semble bien n'être autre chose que *pullatus* ; *turba pullata*, la foule des pouilleux, c'est-à dire des gens mal vêtus, mais non pas des gens qui ont des poux. *Pouillerie* signifie *extrême pauvreté* ; *pouillis* une mauvaise auberge ; en sorte qu'il semble bien que ce n'est que par l'effet de la généralisation de l'une de ses acceptions particulières, que le mot *pouilles* a fini par devenir exclusivement synonyme d'*injures*. A l'origine, *pouilles* a dû signifier un vêtement pauvre ; *pouilleux*, un individu

mal vêtu. Le verbe *pouiller*, comme je l'ai dit, est usité dans le Maine dans le sens de *revêtir*. Dans ce même pays, où se sont conservées intactes tant de vieilles coutumes et tant de vieilles choses, l'expression *chanter pouilles* ne signifie nullement dire des injures, elle signifie obséder quelqu'un, lui chercher noise, en s'appuyant sur des vétilles, sur des misères, sur des choses de peu d'importance.

Voici maintenant quelques exemples des analogies demandées par M. de Fontenay, c'est-à-dire de termes de mépris *pourvus* (et *non dépourvus*) de leur substantif de formation : *communard*, *rimailleur*, *écrivassier*, *galantin*, *médicastre*, *marâtre moinillon*, *bravache*, *bellâtre*, *finasserie*. On en pourrait citer d'autres. Il n'y a donc nul empêchement à ce que *pouillé (pullatus)*, soit devenu *pouilleux*, ni que même on en ait fait *fripouille*.

Tous les mots de notre langue ne se trouvent pas nécessairement dans les dictionnaires ni dans les textes. Beaucoup d'expressions très anciennes qui ne sont plus usitées dans la langue écrite, se retrouvent encore çà et là dans la langue parlée. En voici des exemples : *adlésie*, *allizette*, *berrouée*, *charrière*, *coué* ou *couet*, *lostre*, *marmenteau*, *musser* ou *mucer*, *renazelle*, *soue*, et bien d'autres. Je ne pense pas que M. de Fontenay trouve aisément ces mots dans les textes ni dans les dictionnaires. Le mot *pouiller* est dans le même cas, et cependant on s'en sert encore.

L'adjectif *pouilleux* appliqué à une partie de la Champagne, à un bois ou à la mer, peut très bien signifier *malpropre*, je n'y contredis pas, et cela ne contrarie en rien mon explication, au contraire ; mais cela ne démontre en aucune façon que *pouilleux* signifie *qui a des poux*.

En résumé, mon avis est que *chanter pouilles* signifiait primitivement, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, *faire du chantage pour avoir des pouilles*, c'est-à-dire des choses de peu de valeur, et qui n'en valent pas la peine.

O. D.

—

Plaques pour les mulets (LX, 732). — A citer comme ouvrages déjà publiés sur ce genre d'harnachement :

Plaques de bride muletière au XVIIe siècle. Recherches à ce sujet par le Dr B. Charvet de Grenoble. Grenoble, 1882, 16 pages in-8 et 3 planches. Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale* 1882.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. V° Harnachements des mulets XL, XLI.

Sus.

***

Je possède une plaque pour les mulets. Elle est en cuivre doré circulaire. Son diamètre est de 17 cent. Elle porte des armoiries dont j'enverrai très volontiers le dessin à notre confrère Ecuodnof, s'il veut bien me faire connaître son nom et son adresse.

H T.

***

Je ne sais si l'on a écrit quelque chose sur cet ornement, mais celui-ci est encore en usage dans la Maurienne et la Tarentaise. Chaque mulet porte une plaque frontale en cuivre, gravée parfois avec goût, portant le nom du maître de l'animal.

Lorsque Félix Faure alla assister aux manœuvres alpines, près du Mont-Cenis et traversa le col de la Vanoise, les mulets loués par les journalistes avaient tous cette plaque. J'ai décidé, non sans peine, le propriétaire de ma monture à me céder la sienne qui m'avait paru pittoresque et curieuse.

Je la possède encore, mais à la campagne, ce qui m'empêche d'en donner une description pour notre collaborateur.

Si jamais celui-ci va dans les hautes vallées de l'Arc et de l'Isère, il pourra trouver, par centaines, ces plaques pour mulets. Il verra même les ateliers de sellier et de quincaillier vendre ou graver ces objets qui doivent être fondus ou martelés dans le pays.

Ardouin-Dumazet.

—

La chemise nuptiale des bretonnes (LX, 676). — *Un Passant* peut aller dans les grandes maisons de blanc, chez « Franck » par exemple, qui vend de nombreux trousseaux, et on lui montrera volontiers des chemises de ce genre..... avec le coup de ciseau !

Gald.

—

Feu grégeois (LIX ; LX, 154, 264, 376, 436). — M. Berthelot, dans *Sur la force des matières explosives d'après la ther-*

mochimie, 3e édit. Paris, 1883, t. II, p. 357, écrit :

Une remarque essentielle trouve ici sa place. Les Grecs tiennent soigneusement cachée la composition du feu grégeois : dans les descriptions les plus minutieuses, celle d'Anne Comnène par exemple, au XIe siècle, ils nous parlent de la *poix*, du *naphte*, du *soufre*, toutes matières incendiaires que les anciens connaissaient déjà, mais sans dire un mot de l'ingrédient fondamental qui distinguait le feu grégeois des anciennes compositions, je veux dire le *salpêtre* : c'était là le secret.

Dans le même ouvrage, Berthelot indique les auteurs qui se sont occupés du feu grégeois et qu'il suffit de lire, dit-il, « pour avoir une idée exacte du feu grégeois et de ses effets ».

Selon lui,

Le secret dont la composition du feu grégeois a été longtemps entourée est aujourd'hui complètement éclairci. On peut dire même qu'il n'a jamais été perdu..... Il tomba peu à peu en désuétude, sans être cependant jamais tout à fait inconnu.

Très probablement, ce serait un leurre que chercher, et même mettre debout une formule chimique et d'en dire « Voilà le feu grégeois ». Il a dû exister non pas *une*, mais *des* compositions incendiaires « grégeoises », comme actuellement il existe tout un assortiment de poudre de guerre, de chasse, de mines, ayant chacune une composition spéciale, ou au moins un dosage différent, selon le travail à en obtenir.

SGLPN.

—

L'aviation à la fin du XVIIIe siècle (LX, 384, 493, 599, 655). — On a eu tort de mander des renseignements à propos d'une communication, comme s'il s'agissait d'une *rubrique de question*, et sans avoir pris cure de *poser une question* relativement à cette communication. Voici donc une question, l'aviation à la fin du XVIIIe siècle, qui s'est frauduleusement introduite dans l'*Intermédiaire* ; mais puisqu'elle s'y trouve ores, on peut y répondre.

Sans vouloir en rien amenuiser le courage et le mérite de Blériot, il faut déclarer, au point de vue de la vérité historique, qu'il n'est pas le premier à avoir traversé la Manche sur une machine *à direction soumise à la volonté de l'homme*.

En 1751, le P. Grimaldi, de Civita, Vecchia, traversa la Manche, de Calais à Douvres, en une petite heure, sur une machine en forme d'aigle, merveilleusement soumise à sa direction, *volant tantôt plus haut*, *tantôt plus bas*. Il est inouï que la mémoire des hommes n'ait pas conservé la remembrance de ce fait, beaucoup plus admirable en raison de l'époque. Ah ! le vide, la vanité et l'injustice des choses humaines !

B.-F.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

La neutralité à l'école en 1811. — La neutralité scolaire ne serait-elle qu'un mythe ? On l'a invoquée de tout temps ; on l'a peut-être même cherchée ? Qui l'a jamais vue ? Qui l'a jamais pratiquée ? Nos passions, fatalement, franchissent les murs des écoles. Elles rejoignent les professeurs et les élèves. La vérité doit être du côté de la liberté de l'enseignement qui permet à toutes les doctrines de se faire jour, et qui envoie chez tels maîtres tels élèves, dont l'éducation familiale cadre avec les principes de ses maîtres. Je m'aventure là sur un terrain politique et l'*Intermédiaire* ne fait pas de politique. Aussi n'accompagnerai-je d'aucun commentaire les deux documents ci-dessous qu'on trouvera aux Archives nationales

Nous sommes sous l'Empire. Un professeur croit pouvoir s'exprimer sur le pouvoir temporel du pape avec une liberté qui frise l'hostilité. Il froisse les consciences catholiques des élèves. L'un d'eux le dénonce — le père tenait sans doute la plume — et voilà la police en remue-ménage. Heureusement qu'à cette époque, on ne se permettait pas encore de conspuer les maîtres et que la discipline impériale n'entendait pas tolérer le chahut. L'élève Auger se plaint d'un enseignement qui blesse sa conscience catholique : c'est comme un écho anticipé de cette grève d'écoliers à laquelle nous assistons.

LÉONCE GRASILIER.

Paris le 14 mars 1811
A. S. Ex. Monseigneur le Ministre
de la Police en son hôtel à Paris.

Monseigneur,

Un élève de l'institution de Messieurs Bernard et Auger rue d'Assas, a l'honneur de prévenir Votre Excellence que dimanche dernier dix mars, Monsieur Auger, l'un des chefs de cette Maison, a tenu sur les onze heures et demie du matin, des discours contagieux et contraires aux sentiments dont doit être animé tout bon Français. Il a osé soutenir dans une conférence qu'il faisait aux élèves des hautes classes, que si un concile œcuménique donnait au pape la moitié de la terre : cette moitié de la terre appartiendrait de plein droit au pape : que tout individu qui mettrait le pied sur les terres du Saint-Siège pour s'en emparer, était par là même excommunié : et que toute excommunication lancée par la Cour de Rome était valide, soit qu'elle fut juste, soit qu'elle fut injuste ; et sur ce qu'on lui demandait si l'on devait obéir à un prince excommunié, il a répondu qu'on avait bien obéi à un Néron, assimilant ainsi à cette opprobe du genre humain, notre auguste Empereur, qui d'après ce qu'il venait de dire était un excommunié. Permettez, Monseigneur, que l'élève ne se nomme pas, mais Votre Excellence peut s'assurer de la vérité du fait par le témoignage de vingt autres élèves qui étaient présents, et qui n'ont pas été moins indignés que lui des principes pernicieux qu'on voulait leur inspirer.

Paris le 20 avril 1811.

Le Ministre de la Police Générale à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Comte,

Le sieur Auger, l'un des chefs d'une maison d'éducation, rue d'Assas, m'avait été désigné comme s'étant permis, le 10 mars, en présence de ses élèves, de disserter dans un très mauvais esprit sur les droits et l'autorité des papes.

Il résulte des informations que j'ai chargé M. le conseiller d'Etat, Préfet de Police, de prendre, que le sieur Auger discute fréquemment devant ses élèves, des matieres religieuses et toujours dans des principes ultra-montains. que notamment, dans une longue dissertation qu'il fit un dimanche du mois dernier sur la puissance temporelle et spirituelle des papes, il soutint la validité, dans tous les cas, des excommunications lancées par la Cour de Rome, et prétendit que tous les biens donnés aux papes par un concile œcuménique leur appartenaient en toute légitimité.

Le 4 de ce mois, le sieur Auger traitait encore cette matière, plusieurs élèves lui firent des objections auxquelles il ne voulut pas répondre publiquement, mais il invita ceux qui avaient des doutes à passer à son cabinet où il leur donnerait des explications convenables.

J'ai cru devoir communiquer à V. Ex. ces renseignements. Elle jugera s'il convient qu'un homme qui manifeste de pareils principes devant ses élèves continue de rester à la tête d'une maison d'éducation. Je dois au surplus ajouter que le sieur Auger a pour associé le sieur Bernard, homme modéré qui ne paraît point partager ses mauvais principes.

J'ai l'honneur, etc.

Le ministre de la Police Générale
Duc de Rovigo.

Le 22, Montalivet, Ministre de l'Intérieur, chargeait le comte Fontanes, grand maître de l'Université, de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de chose si contraire aux institutions.

—

Les gendarmes de Paris tenant des meetings en l'an II. — Les gardiens de la paix s'agitent. Les gendarmes de Paris qui les ont précédés dans le service de police de la Cité, en ont fait tout autant en l'an II. Ils tenaient des réunions dont l'autorité s'alarmait ; témoin cette lettre d'Hanriot qui fait partie du fonds Noël Charavay, si riche en documents de toutes les époques.

Force armée de Paris

du 21 ventôse, l'an II de la République française

État-major général

Je viens, citoyen, conformément aux intentions du ministre, de témoigner mon mécontentement au commandant de la gendarmerie du Luxembourg sur l'irrégularité de l'assemblée que les gendarmes ont obtenu relativement à la suspension du citoyen Prévôt.

Si j'en avais eu la moindre notion je ne l'aurais pas toléré ; cette incartade me fera surveiller de près ces citoyens qui auront sûrement été égarés, car jusqu'à ce moment il ne m'est encore revenu aucune plainte sur leur conduite.

Salut et fraternité.

Le général en chef de Paris.
Hanriot.

Au citoyen Prosper Sijas, adjoint à la 4e division de la guerre.
Bureau de la guerre.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Décembre 1909

45e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1241
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'évêque Cauchon. — Quelle était son origine ? l'abbé Gaffre le croit descendant des Lombards. Notre collaborateur Piton, qui a fait une si parfaite étude des Lombards, ne peut-il établir cette filiation ? V.

—

Henri Beaufort, grand maître des Templiers. — L'abbé Gaffre fait une observation intéressante qui est celle ci :

Henri Beaufort, cardinal de Winchester, et fils bâtard de ce Jean de Gaunt, duc de Lancastre, qui se fit l'ardent protecteur de Wicleff, est seul sur l'estrade officielle le mandataire de l'Angleterre. C'est qu'il y a à sa présence une raison péremptoire, comme l'établissent les auteurs. C'est plus que la dynastie régnante des Lancastre que cet énigmatique prince de l'église représente à Rouen à cette minute douloureuse qui va clore une passion de douze mois.

Sous les plis de sa pourpre se dissimule et s'abrite la force occulte dont les coups se font sentir si décisifs, pendant la guerre de Cent Ans, au moments précis où l'honneur et le destin de la France et de la monarchie capétienne sont en jeu. Winchester est le grand maître des Templiers, que le terrible justicier Philippe-le-Bel a décimés en France et que Clément V a supprimés dans la Chrétienté.

Ces louveteaux ont trouvé un abri auprès des léopards anglais ; banquiers des princes anglais qu'ils commanditent, les Templiers s'en servent pour assouvir leur double vengeance à l'égard des descendants de Philippe-le-Bel — et c'est là la raison secrète des horreurs de cette guerre de Cent Ans — à l'égard de la Papauté, en attirant le schisme, en argentant les révoltes civiles et religieuses, telles que les fureurs sauvages des Thaborites de Bohême, en attendant qu'à la faveur du désarroi jeté dans les consciences par les obédiences multiples qui se partagent la Chrétienté, ils asseoient sur le trône de Pierre un Templier, leur frère, qui est précisément le cardinal de Winchester.

Mais n'a-t-on jamais songé encore à voir dans la présence du grand maître des Templiers à la cour d'Angleterre un des ressorts de la guerre de Cent Ans et du martyre de Jeanne d'Arc ? V.

—

La guillotine de 1793. Qu'est-elle devenue ? On lit dans la *Libre Parole* :

A propos de la vente de la guillotine plus ou moins authentique de Feurs, un confrère prétend avoir fait une découverte horrible et macabre.

Le couperet qui a tranché la tête du roi-martyr et de la reine Marie-Antoinette se

trouverait aujourd'hui chez un antiquaire bruxellois. L'*Illustration* a raconté que celui-ci le tient d'un M. Dubois, directeur des Halles de Bruxelles, qui l'avait acquis en 1893 de Mme Roch, veuve de l'exécuteur des hautes œuvres. A cette époque, Mme Roch déclarait qu'elle n'avait pas laissé cet objet à M. Deibler parce qu'il était sa propriété personnelle et que M. Deibler voulait l'avoir gratis. Il avait même porté plainte au ministère qui avait enjoint à Mme Roch de porter cette lame aux Archives. Comme l'Etat, non plus, ne voulait pas payer, elle s'était décidée à faire des offres à un amateur étranger. Son mari, M. Roch, tiendrait l'objet de son prédécesseur M. Heindereich qui, lui-même, l'avait reçu en 1847 de Henri Sanson, dernier descendant de la dynastie de ce nom. On sait qu'Henri Sanson, petit fils du bourreau de Louis XVI, fut contraint de démissionner à la suite d'un scandale. Pour emprunter de l'argent, il avait mis la guillotine en gage.

Aux chercheurs de dire ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette lugubre affaire.

—

L'arrestation de Louis Bonaparte à Strasbourg. — Comment fut arrêté à la Finkmatt, à Strasbourg, le 30 octobre 1836, Louis-Napoléon Bonaparte? Un ouvrage récent *Livre d'or de la ville de Soultz en Haute-Alsace*, par A. Gasset, directeur de la *Revue d'Alsace*, (Soultz, librairie Schreyer 1909), prétend que le prince fut arrêté par le sergent-major Richard, natif de Soultz, et que Richard fut décoré pour ce fait le 22 novembre 1836. Né en 1810, il devint capitaine en décembre 1848, à un âge où il pouvait espérer arriver au grade de chef de bataillon et même de colonel. Bien qu'il eût fait les campagnes d'Orient et d'Italie, et qu'il eût été nommé officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille par le général Canrobert, il n'obtint aucun avancement et prit sa retraite, simple capitaine, en 1863. M. Gasser prétend que l'empereur n'oublia pas les griefs du conspirateur de 1836. Richard est mort à Colmar le 26 octobre 1875. Faut-il admettre le récit de M. Gasser ? A. J.

—

Palefrenier du roi en 1756. — Le 6 mars 1756 Guy de Sayvre, *Palefrenier du roi, chevalier de Saint-Louis*, Marie et Madeleine de Sayvre, ses sœurs, vendent à Jacques-Eléonor Bodet, seigneur de La Fenestre, la métairie des Roches, les borderies de la Touche Girardeau et du Bodin, la métairie de la Ripaudière et la borderie des Vignes, etc. moyennant 931 fr. de rente viagère, un pot de vin de 200 fr. et la charge d'une rente de 40 fr. au sieur Gandouin sur les immeubles vendus.

(Inventaire sommaire des archives de la Vendée, Juridictions inférieures. *Châteaumur* B 247 f° 14 v° p. 73 de l'inventaire sommaire).

J'ai vu dans un *Glossaire* ce titre de palefrenier du roi attribué fort anciennement au grand écuyer, comme il n'en était plus ainsi depuis longtemps en 1756, je demande en quoi consistait alors cette fonction. LÉDA.

—

Calendrier Julien. — Des lettres écrites en latin au XVIIe siècle sont datées : 2 Calende octobris ; 3 Idus octobris ; duodecimo calend. novembr ; 1 Idus novembris ; quelles sont les dates correspondantes du calendrier grégorien ?

LACH.

—

Papyrus de Behnesa et fouilles de Bismya. — J'ai lu il y a environ 18 mois un extrait de l'*Intermédiaire* relatif à la découverte des Papyrus de Behnesa (Asie Mineure). On y disait que des documents divers remplissant 280 caisses avaient été exhumés des fouilles et expédiés au British Museum pour y être étudiés et traduits.

Je serais désireux de connaître tout ce qui a été publié depuis lors sur cette découverte.

Je m'intéresse de plus à la question des fouilles de Bismya au centre de la Babylonie, la plus vieille cité du monde à ce jour, pratiquées par le professeur Bauks de Chicago.

Où puis-je trouver des rapports sur ces fouilles ? J. ROUX.

—

Bauckheim en Flandre. — Je serais heureux de savoir ce que l'armée du Prince de Soubise faisait le 17 juin 1761 en ou auprès de la ville de Bauckeim en Flandre. Situation et détails sur cette ville lors de cette campagne.

Comte DE GUENYVEAU.

—

La prière du soir de Racine. — A la dernière séance annuelle des cinq Académies, M. Jules Lemaître a donné lec-

ture d'une nouvelle exquise qu'il a intitulée : *En marge des mémoires de Racine.* Il nous montre l'auteur d'*Esther* rentré chez lui, un peu troublé, après une journée passée au milieu des charmantes demoiselles de Saint-Cyr, et récitant, en famille, la prière du soir.

Cette prière est exactement celle qu'on dit encore, de nos jours, dans les familles chrétiennes, et qui se trouve dans tous les livres de piété. Un de nos confrères pourrait-il m'indiquer à quelle date remonte ce texte (de même que celui de la prière du matin) et quel en est l'auteur ?

J. W.

—

Madame Anatole, danseuse. — Quelqu'un peut-il donner des renseignements sur une danseuse de ce nom qui brilla comme première étoile à l'Opera de 1815 à 1829 ? L'on voudrait surtout connaître son état civil et ses origines.

FURCY DE MONCEY.

—

Mémoires de Barbé-Marbois. — Hœfer, dans la biographie de Barbé-Marbois, cite les *Mémoires de Monsieur Barbé de Marbois.* Paris 2 vol. 1835. Je ne connais pas d'autres mémoires de Barbé-Marbois que le : *Journal d'un déporté non jugé...* Paris. Didot. 1834, 2 vol. Je serais heureux d'être renseigné sur cette question, et de savoir s'il y a des descendants de Barbé-Marbois ?

Dr HELOT.

—

Monseigneur Bauer. — A quelle date et en quel lieu est décédé ce prélat qui fut attaché à la chapelle des Tuileries et qui, croyons-nous, se maria sur le tard après avoir rompu avec l'Eglise ?

Connait-on des ouvrages qui racontent divers traits de son existence ?

DE MERRET.

—

Bussy-Rabutin — Bussy-Rabutin n'a-t-il pas habité le château de Cessy-les-Bois, qui se trouve dans le canton de Douzy (Nièvre).

E. L.

De la Roue. — Un sieur de la Roue avait épousé — à Paris, probablement, — Adélaïde Deperrey-Delaunay, fille de François-Joseph Deperrey-Delaunay, huissier, commissaire-priseur au Châtelet de Paris en 1785, demeurant rue du Sepulchre n° 124, paroisse Saint-Sulpice.

Je voudrais avoir des renseignements sur les familles de la Roue et Deperrey-Delaunay, origines, etc., etc.

Où sont déposés les registres des paroisses de Paris, mariages, décès et naissances ?

MAC-IVOR.

—

Une aïeule de saint François de Sales. — Que saurait-on sur Jeanne d'Arlot qui est donnée, à la fin du tome Ier de l'*Histoire de saint François de Sales*, par Perennés (Paris, Bray, 1864) comme la femme de messire Christophe de Sales, vivant en 1484 ? Ce Christophe fut le bisaïeul du célèbre et pieux évêque de Genève.

Jeanne appartenait-elle à une famille de modeste noblesse de Champagne (de la Basse-Pleine, au baillage de Sens) connue seulement au XVIIe siècle, ou à une famille plus en renom du Périgord, dont la filiation certaine commence justement au milieu du XVe siècle ? Rien ne peut le faire supposer. Ne s'agirait il pas plutôt d'une famille Arloz, encore existante et dont l'habitat était le Bugey ? Toutefois sa généalogie dans La Chesnaie-des-Bois ne parle pas de Jeanne.

SAINT-SAUD.

—

Famille Jacquet de Beaulieu. — Je serais heureux d'avoir des renseignements, (origine, alliances, armoiries, etc.) sur une famille Jacquet de Beaulieu. Un membre de cette famille Jean Jacquet, sieur de Beaulieu, médecin, aurait épousé, au XVIIe siècle, une demoiselle de Champeaux, d'Orléans. Sa fille Anne de Beaulieu a épousé, en 1706, René Béguyer de Champcourtois, échevin d'Angers en 1718.

LOUIS FAVREUL.

—

Ancêtres de Lebrun, duc de Plaisance. — Le troisième consul de la République, né à Saint-Sauveur (Manche), était-il parent d'une famille Lebrun qui habitait Metz au dix-huitième siècle ? Des notes que je possède me font croire à cette parenté, mais je n'en ai pas de preuves ?

Dr HELOT.

—

Lesseline peintre. — Pourrait-on me fournir quelques indications sur un peintre du XVIIIe siècle du nom de Lesseline ?

M. A.

Mademoiselle de Noireterre, miniaturiste. — Je désirerais avoir le plus de renseignements possible sur mademoiselle de Noireterre, miniaturiste de très grand talent ; peintre de l'Académie des Arts de Londres et qui exposait en 1786-1787-1791 et 1803.

Pourrait-on me dire les lieux et dates de sa naissance et de sa mort ; les endroits qu'elle a habités ; le nom de ses maîtres ; pourrait-on m'indiquer ses œuvres et les musées qui en possèdent ?

E. L.

—

Robert Picault, artiste pour l'enlèvement des peintures. — Le 27 août 1772, dans le parloir des Ursulines du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), Antoine Dombre, sculpteur et peintre, habitant à Villefranche-du Rouergue, signe son contrat de mariage avec Madeleine-Elizabeth Picault. Dans les diverses procurations passées à l'occasion de ce mariage, le père de la future, le sieur Robert Picault, est qualifié de premier *artiste du Roy*, *d'artiste pour l'enlèvement des peintures* et pensionnaire du Roy, demeurant à Versailles, rue des Bourdonnois, paroisse Saint-Louis. Robert Picault est-il connu ? Et que signifie l'expression : *artiste pour l'enlèvement des peintures ?*

J.-R. Marboutin.

—

O'Reilly. — Qui était la Madame O'Reilly à laquelle Beyle a écrit plusieurs lettres, notamment de Trieste, en 1831 ?

André Lebey.

—

Tableau de Pils. — Le piédestal du monument élevé, je crois à Perpignan, au maréchal Bosquet, est orné de deux bas-reliefs figurant l'un le général Bosquet au passage de l'Alma, d'après Pils.

Quel est ce tableau de Pils ? représente-t-il la bataille de l'Alma ? où est-il actuellement ? Quels sont les généraux, autres que Bosquet, qui y figurent ? En a-t-on fait des reproductions en lithographie ou autrement ?

B. G.

—

Famille de Prast. — Existe-t-il une généalogie de cette famille qui comptait parmi ses membres : Claude de Prast, prieur de Saint-Gilles, conseiller et aumônier de Louis XIII en 1627 ; Pierre de Prast, sieur de Challiot, conseiller à la cour des Aides ?

Lach.

—

Saint-Georges de Reneins. — Dans quelle lettre de Mme de Sévigné, et dans quelle édition, est-il parlé de Saint-Georges de Reneins ou Rogneins ?

Elle y passa, se rendant en Provence et dit, je crois « que c'est un chien de pays. »

La route était mauvaise, alors et sans doute elle s'y embourba.

S. M.

—

Maison des Ursins. — Joséphine-Monique-Mélanie, comtesse de Mérode [1686 † 4 mars, 1771 à Paris], épousa, le 11 février 1714, Dionys-Antoine-Christophe comte des Ursins a Campo et de Beaurieux, seigneur d'Outrelouxhe, Froidefontaine, etc., † 1737 âgé de 85 ans, et inhumé à Lupy le 5 mars 1737.

De quelle Maison des Ursins s'agit-il ? Quelles étaient les armes, devise, etc., etc., de Dionys des Ursins ?

Peut-être trouverait-on des renseignements dans *Geschichte der Familie Merode*, par Richardson, Prague, 1877-1881, 2 volumes. Je n'ai pas l'ouvrage sous la main, et je serai reconnaissant à un de mes savants confrères de me documenter sur cette famille des Ursins.

Est-elle encore représentée ?

Il y a, actuellement, des *Jouvenel*. Appartiennent-ils aux Jouvenel, ou Juvénal, des Ursins ?

Mac-Ivor.

—

Vatel. — Dans une vente d'autographes qui a eu lieu le 10 mai, par les soins de Noël Charavay, figure un document — contrat de mariage de Louis Blommart, tapissier, avec Marie Pépin, de Pontoise, et signé par Vatel (16 janvier 1660).

Ce Vatel est le cuisinier célèbre. Il signe *Wattel*. Jal le désigne sous le prénom d'*Antoine Wattel*. Jal, cependant, rénomme Vatel, François.

Vatel s'appelait-il François ou Antoine ?

Y.

—

Armoiries en Autriche et en Hongrie. — Dans l'Empire Austro-Hongrois existe-t-il un recueil officiel des armoiries des familles nobles et bourgeoises, notamment pour les provinces romaines de Bukovine et de Transylvanie ?

Comment ceux qui sont en possession

d'armoiries, en ces provinces, peuvent-ils faire preuve de leur droit ?

Je remercie d'avance les érudits intermédiairistes d'Autriche et de Roumanie.

SCOHIER.

—

Armoiries à déterminer : à un arbre surmonté d'un rat. — Peut-on m'aider à compléter les armoiries suivantes :

D'Argent, à un arbre de...
surmonté d'un rat de ..

L'écu est timbré d'une couronne de comte.

Ces armoiries se rapportent à la famille Petitjean Duverchanoy, qui s'est éteinte dans le département de l'Aisne vers 1820.

GEORGES MARESCHAL.

—

Médailles à l'effigie de Jeanne d'Arc. — J'ai lu, dans la *Libre Parole* du 25 novembre qu'on venait de découvrir dans les dépendances d'un château datant du XIVe siècle, à Espaly-Saint-Maciel, une *Médaille en plomb*, à l'effigie de Jeanne d'Arc.

L'auteur des *Vies, actions, devises et éloges des hommes illustres français que feu M. le cardinal de Richelieu a fait peindre dans son Palais Cardinal*, ouvrage paru en 1662 (Paris, J. C. Loyson, in-12), mentionnant la devise particulière que portait la Pucelle, (une main tenant une épée, avec ces mots *Consilio firmata Dei*), ajoute qu'il avait recueilli cette devise « d'une *médaille d'or* », frappée en son honneur après qu'elle eut fait sacrer et couronner le roi Charles VII à Reims.

Cette médaille existe-t-elle encore de nos jours, et connaît-on d'autres medailles ou jetons frappés à l'effigie de notre Libératrice ?

PATRI DE CHOURCES.

—

La Salamande de François Ier. — Je lis dans la *Reliure française* de Marius Michel (page 29) que cette marque de François Ier avec la légende « Nutrio et Extinguo » lui a été donnée dans son enfance par son gouverneur Gouffier de Boisy. Le sens en est expliqué par la légende d'une médaille italienne frappé dans la jeunesse de François Ier : « Je nourris le bon et j'éteins le méchant. »

Je voudrais savoir :

1° Quelle est cette médaille et la date de sa frappe.

2° La source qui indique Gouffier comme ayant fait adopter cette devise à Faançois d'Angoulême.

L. L.

—

Monnaies des Sforza... P. P. ANGLE. — Plusieurs monnaies des Sforza de Milan, de la fin du XVe siècle, portent ce mot énigmatique : ANGLE.

Voici la légende complète d'une de ces pièces, un teston de Galéas-Marie. Je la reproduis d'après une planche de l'ouvrage récent de M. Jean de Foville, intitulé : *Pisanello et les médailleurs italiens.*

Droit : GALEAZ. M. SF. VICECOS. DVX. MLI-OIV.

Revers : P. P. ANGLE O3. CO. AC IANVE. D.

La légende du droit n'offre pas de difficulté, sauf les trois derniers caractères qui me semblent être simplement une indication de valeur. Mais je serais bien aise que quelque confrère numismate pût me fournir l'explication du revers. Si j'écarte O3, signe monétaire encore, je conjecture que le reste doit se lire ainsi : *patriæ princeps, Angle comes ac Janue Dux.* Mais qu'est-ce que ce duché et ce comté ?

GOËLO.

—

Vase en forme de buire. — On serait très obligé des renseignements que l'on pourrait donner sur les vases indiqués ci-dessous :

Vases en forme de buire de 0,44 cent. de haut.

Le corps du vase représente des enfants, au milieu de roseaux, jouant avec des dauphins. Il est supporté par trois sirènes. L'anse est formée par un satyre auquel un enfant verse à boire.

Sous le goulot un enfant monté sur un cheval marin.

Ces vases ont été reproduits en céramique sur une plus petite échelle. La *Gazette des Beaux-Arts* en a parlé, mais avant 1870.

O. R.

—

Une ébauche de Raphaël. — Dans une lettre adressée à Mme Joseph Vernet par sa mère Mme Marc Parker, je relève le passage suivant où, parlant de son petit-fils Carle, elle dit :

Nous lui avons encore procuré la permission de copier un tableau de Raphaël à

moitié fini, à moitié ébauché et que les peintres estiment peut-être plus que l'autre qui se trouve dans le couvent des religieuses.

Cette lettre, écrite en italien, est datée de Foligno, le 31 octobre 1771.

Quelle était cette ébauche de Raphaël, existe-t-elle encore à Foligno ?

HORA.

—

Tableaux des Eléments par Boucher. — A la Bibliothèque nationale on trouve, dans l'œuvre de Boucher, gravée par Lépicié, quatre petits tableaux personnifiant la Terre, l'Eau, l'Air, le Feu, probablement des dessus de porte.

Quelqu'un pourrait-il dire où sont les originaux et spécialement l'Air, figuré par des enfants prenant des oiseaux au filet ?

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Le mot sic. — Pourquoi le mot *sic*, imprimé pour exprimer l'expression : *D'après le cliché habituel;* alors que ce mot latin est un adverbe, qui signifie : *ainsi?*

Dr BOUGON.

—

Vaincre facilement obscurcit la victoire. — Quel est l'auteur de ce vers qui se rapproche d'un vers célèbre de Corneille ?

P. B.

—

Le dernier vaudeville à couplets. — Le vaudeville autrefois comportait une partie chantée, aujourd'hui l'action est complètement en prose. Il n'y a pas si longtemps encore toutefois qu'on écrivait des vaudevilles selon l'ancienne formule — et par là, je n'entends pas des vaudevilles où il y a que des chansons, mais des couplets au cours de l'action.

Quel fut le dernier vaudeville à couplets qu'on puisse citer ?

Y.

—

Les petites lanternes à main. — On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, à la date de 1607, je crois,

que les dames de la Cour se rendaient au Salut tenant des bougies pour éclairer leurs livres d'heures.

Et en note ;

ces bougies étaient plutôt de petites lanternes, etc...

Existe-t-il encore des gravures reproduisant ces lanternes ? Et même, en existe-il encore ? Si oui, où peut-on les voir ?

—

L'Espion dévalisé. — Cet abominable pamphlet parut en 1782. On l'attribue d'ordinaire à un ancien maître des requêtes nommé Baudouin de Guémadeuc. Mais Peuchet affirme que ce fut l'œuvre de Mirabeau.

Qui a raison ?

PAUL EDMOND.

—

« Histoire abrégée de l'Eglise » F. J. L. — Que l'on se rassure, il ne s'agit pas du P. Loriquet, mais d'un auteur d'une *Histoire abrégée de l'Eglise* publiée chez J. Lecoffre et Cie en 1846, qui ne se désigne que par les initiales F. J. L. A la fin de son ouvrage il a établi la table chronologique des Papes et des empereurs, où il a supprimé tout simplement Napoléon. On trouve en effet :

1800. Pie VII, et en face Joseph II, Léopold II, François II. Quant au chapitre consacré à l'histoire de l'Eglise pendant l'Empire, il porte pour titre : *Buonaparte*, p. 313 et 39. « Un homme d'une grande ambition se fit déférer le titre d'empereur », c'est tout. Une seule fois pour éviter une répétition de nom il écrit Napoléon, mais toujours et partout il parle de Buonaparte sans aucune admiration. « Le joug de Buonaparte était brisé, dira-t-il, son empire détruit et ce fier conquérant de tant de couronnes était réduit à commander les peuples sauvages d'une petite île de la Méditerranée » (p. 316). Peuples sauvages, ceci est peu flatteur pour les habitants de l'île d'Elbe. Du reste l'information historique de l'auteur n'est pas d'une rigoureuse exactitude, car il dit qu'en 1789 on révoqua l'Edit de Nantes ; à un siècle près la date est juste. L'exemplaire que je possède fut donné comme prix de bonne conduite, le 17 août 1847, à Mlle Mariquita Duronchoux, élève du pensionnat de La Congrégation des Dames de Sainte-Clotilde à Paris.

Il est assez curieux de constater à la fin du règne de Louis-Philippe que dans un livre d'école, on pouvait encore se servir, pour parler du règne de Napoléon, de ce terme de Buonaparte qui n'avait eu de vogue qu'aux premiers jours de la Restauration.

Qui est F.-J. L. ?

FRANK PUAUX.

Réponses

L'Inconnue de Musset (LX, 838). — Des lettres d'amour, une correspondance extrêmement palpitante entre Musset et une inconnue, sont déposées à la Bibliothèque nationale. L'*Opinion* dit que ces lettres seront communicables le 3 janvier prochain.

L'Inconnue est bien connue de M. Jules Troubat. Ce fut elle-même qui remit les lettres au secrétaire de Sainte-Beuve, sur ses instances, et ce fut lui qui les déposa à la Bibliothèque nationale.

M. Michel Pauliex a demandé, dans l'*Intermédiaire*, si le nom de l'inconnue ne peut pas être prononcé aujourd'hui. Nous l'avons demandé à M. Jules Troubat qui nous répond par ce billet :

Ce 11 décembre 1909,

Mon cher ami,

Il m'est impossible de satisfaire la curiosité de M. Michel Pauliex ; je le regrette, mais je manquerais à tous mes devoirs. Si l'on sait, tôt ou tard, le secret de la belle inconnue, ce ne pourra être par moi. Vous êtes trop galant homme pour ne pas le comprendre.

A vous bien cordialement,

JULES TROUBAT.

Inclinons-nous devant cette chevaleresque discrétion et résignons-nous à ne jamais savoir le secret de ces épitres qui, le 3 janvier prochain, nous seront livrées toutes palpitantes encore de la chaleur de l'amour qui les a inspirées. G. M.

Le duc de Bedford voulut-il faire évader Jeanne d'Arc (LX, 777). — L'auteur lui-même de la pièce jouée au théâtre Sarah-Bernhardt, M. Emile Moreau, convient qu'il en a usé librement avec l'histoire :

Par contre, le rôle de Bedford a provoqué quelques objections. M. Léon Blum, dans *Comœdia*, déclare que le personnage de Bedford, tel que je le présente, est « d'une inadmissible extravagance ». Il affirme que l'oncle d'Henri VI ne joua aucun rôle apparent dans le procès et il me reproche d'en avoir fait un amoureux de Jeanne. M. Léon Blum a mal écouté le *Procès de Jeanne d'Arc* et mal lu l'histoire. Il n'est pas une seule fois question dans ma pièce de l'amour du duc pour la Pucelle, et ses « excès de fureur et de piété » peuvent parfaitement s'expliquer par la crainte d'abord d'être victime d'une sorcellerie, par le remords ensuite d'avoir permis un procès qui aboutit au supplice d'une héroïne et d'une sainte. D'autre part, quand M. Blum déclare que Bedford n'a joué aucun rôle dans le procès, il oublie qu'il était, pendant les trois mois de l'instruction et des débats, régent du royaume, en résidence à Rouen, sa capitale, que rien ne pouvait se faire sans son assentiment. Il oublie aussi — détail historiquement prouvé — que le duc offrit à Jeanne, dans sa prison, de la prendre à rançon. Ai-je donc si honteusement « travesti » l'Histoire en transformant cette offre, ainsi que l'ai fait, puisqu'il est certain que Bedford joua un rôle dans le procès et qu'il s'intéressait à Jeanne d'Arc ?

Que l'auteur de pièces historiques qui n'a pas fait pire me jette la première pierre.

A propos de Jarnac (LX, 777). — Je crois qu'il n'y a aucun lien de parenté entre François de Vivonne, sieur de la Chataignerie, la victime assez peu sympathique du dernier duel judiciaire, et la famille de Rochechouart-Mortemart. Le château et la terre de Vivonne (ou Vivone) en Poitou entrèrent dans la maison de Mortemart vers 1358, soit près de deux siècles avant le duel fameux, par le mariage d'Aymeric de Rochechouart, seigneur de Saint-Victurnien et de Mortemart, avec Marguerite d'Achiac, fille de Jean seigneur de Vivonne. Cette terre resta dans la famille de Mortemart jusqu'à la Révolution. Le mariage Rochechouart Archiac ne fut pas heureux, Marguerite fut enfermée par son mari, qui avait vivement à s'en plaindre, dans une tour du château de Vérac où elle mourut en 1378.

Aymeric de Rochechouart épousa, en secondes noces, Jeanne d'Augles, fille de Gabriel, maréchal d'Aquitaine, et de Jeanne Payen. Jeanne apporta à son mari l'importante terre de Montpipeau, près Beaugency.

G. DE LA VERONNE.

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX à LIX ; LX, 173, 680). — De la *Légitimité*. Communiqué par M. Léonce Grasilier. Rapport de police adressé au duc Decaze.

P. 27 Août 1817.

Voici des détails qu'on donne sur M. Prieur de la Côte-d'Or, qui a été membre du Comité de S. P. On dit qu'avant-hier, chez Gré

goire, on a dit que Prieur de la Côte-d'Or regardait le Louis XVII de Rouen comme le vrai Dauphin, qui n'est pas mort. Il se fonde sur ce que le parti royaliste a sauvé Barras. Tallien et Fréron, qui, d'accord avec Joséphine, alors maîtresse de Barras, ont sauvé le Dauphin, et sur ce que, pour être sûr du silence, on a fait empoisonner le fameux chirurgien Desault, et dernièrement le médecin Jeanroy. On dit que le Louis XVII de Rouen est chargé d'or, qu'il a un secrétaire et un parti considérable, mais qu'il va être jugé publiquement, à la demande de la Russie.

Arch. Nat. F. 7.6633.

—

La Marseillaise. Comment vint-elle à Paris? Le couplet des Enfants (T. G., 568; LX, 230, 234, 342, 847). — D'après les Notes et Souvenirs d'un Anglais à Paris, attribué à Sir Richard Wallace, le couplet des Enfants, attribué à l'abbé Pessonneaux, serait du poète Louis-François Dubois, Bibliothécaire de la ville d'Alençon, né à Lisieux le 16 novembre 1773, décédé le 9 juillet 1855.

Il existe trois couplets *officiels* de *La Marseillaise*, aujourd'hui tombés dans l'oubli des uns et le mépris des autres :

Le 22 brumaire an II la Convention décréta leur impression et l'envoi à tous les départements dans les circonstances suivantes :

Des citoyens de la section des Gravilliers, vêtus de chapes, de chasubles, d'étoles, de mîtres, furent admis à la barre, où ils défilèrent en dansant et en chantant le *Ça ira*. Ils portaient plusieurs dais. Sous l'un d'eux figurait le buste de Le Peletier. Après avoir pris place dans les gradins « les républicains se sont dépouillés de ces dorures, de ces vêtements et brimborions de l'hypocrisie ; ils ont été jetés en l'air, au bruit des applaudissements et des ris, et remis en paquets après avoir, avec justice, servi de jouets à ceux qui ne croient plus aux vieilles idoles». Un enfant prit alors la parole, puis accompagné au refrain par ses camarades, il chanta l'hymne suivant, « sur l'air chéri » :

Français quelle métamorphose
Transforme nos saints en lingots ?
La Raison est enfin éclose,
Elle anéantit les cagots (*bis*).
De leurs ridicules mystères,
Effaçons jusqu'au souvenir ;
Que notre dogme à l'avenir,
Soit d'être heureux avec nos frères.
Français, la vérité qui brille à tous les yeux,
La Liberté, l'Egalité : voilà quels sont nos dieux !

Voûte si longtemps profanée,
Par le plein-chant du calotin,
Tu ne seras plus parfumée
Que par l'encens républicain (*bis*).
Réjouis-toi, tes destinées
Loin d'un clergé sot et fripon,
A la nature, à la raison,
Seront désormais consacrées,
Français, la liberté...

Sur le tombeau du fanatisme
Et d'une absurde trinité,
Eclairons le patriotisme
Du flambeau de la vérité (*bis*).
Aux discordes du culte antique
Faisons succéder l'union,
Et que notre religion
Soit d'adorer la République.
Français la vérité.....

On demande l'auteur.

J. G. Bord.

—

Napoléon et son « pauvre oncle » (LX, 611, 688, 792). — Celui de nos confrères qui signe Félix Raësler (je crois qu'il a d'autres pseudonymes) met un véritable acharnement à salir la mémoire de Marie-Antoinette. Tous les prétextes lui semblent bons pour atteindre ce but. On ne s'attendait certes point à voir revenir les histoires de Marie-Antoinette et de Fersen à propos du mot de Napoléon sur son « pauvre oncle » Louis XVI. Je me contenterai de faire observer, pour aujourd'hui, que le *Mémorial* ne raconte pas précisément les choses de la façon que dit notre confrère. D'abord Napoléon n'a point dit tenir ce fait de Mme Campan et il n'a pas prétendu que, dans la terrible nuit du 5 au 6 octobre 1789, Fersen s'était enfui précipitamment *de la chambre* de la Reine. En tout cas, il est invraisemblable que la Reine ait donné un rendez-vous amoureux, dans sa chambre, durant une pareille nuit, où l'on attendait à tout moment l'irruption des bandes amenées de Paris par Maillard et Théroigne de Méricourt.

Baron J. de Witte.

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord; une protestation du duc d'Orléans (LX, 386, 507, 624, 695, 741, 854). — La duchesse de Berry

jouissait d'un privilège qui malheureusement n'existe que chez un petit nombre de femmes : elle accouchait d'une manière instantanée ; les douleurs ne duraient pas plus de quelques minutes On peut voir sur ce sujet le livre de Ménière, que Louis Philippe avait envoyé à Blaye pour être le médecin ordinaire de la prisonniere, et qui donne les plus minutieux détails sur ce troisième accouchement de la duchesse de Berry (*La captivité de la duchesse de Berry* à Blaye par Ménière. Paris, Calmann-Lévy, 1882).

Lors de la naissance du comte de Chambord, le premier accouchement avait laissé des souvenirs qui donnaient à penser que les choses se passeraient encore cette fois, d'une façon exceptionnelle, et cette promptitude de la délivrance n'a pas été un des faits qui ont le moins contribué à faire croire à une supposition d'enfant. On avait pris des mesures pour que toutes les personnes qui devaient constater la naissance du prince fussent en état d'arriver très vite, dès le premier appel. Le maréchal Suchet, logé aux Tuileries, accourut dans la chambre. Il trouva l'enfant couché sur le lit ; mais on n'avait pas coupé le cordon ombilical. La duchesse lui dit :

— Monsieur le maréchal, vous voyez bien le cordon ?

Cette phrase fort simple fut rapportée ; on la commenta dans les salons orléanistes ; la duchesse Decazes dit :

— Oui : ce qu'il a vu, c'est le cordon bleu.

L'anecdote se trouve dans plus d'un livre; mais on peut la lire, en particulier, dans les *Mémoires sur la Restauration de la duchesse d'Abrantès*.

On comprend que le cordon bleu dont il s'agit, c'était le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut donné au maréchal Suchet à l'occasion de cet événement.

Dans le parti libéral, on croyait généralement que la duchesse de Berry n'avait jamais été enceinte. Du reste, on fit circuler des bruits d'un autre genre, dont il est facile de se rendre compte, en lisant la chanson de Béranger, intitulée : *Le Dauphin*.

Lors du troisième accouchement, qui eut lieu à Blaye, Louis-Philippe, qui, cette fois craignait qu'il y eût du doute sur la réalité de la grossesse, prit les plus grandes précautions pour que tout fût constaté avec grand soin. La duchesse de Berry promit loyalement de se prêter à ces constatations.

Ménière raconte que la première douleur se produisit à 2 heures du matin. Aussitôt la princesse dit qu'elle allait accoucher, et qu'il fallait appeler tout le monde. Ménière ne dit pas l'heure exacte de la délivrance ; mais il dit que la duchesse de Berry, en entendant l'enfant, qui poussait de grand cris, fit cette observation, au moins singulière :

— Ce doit être un garçon.

Vérification faite, on lui dit que c'était une fille. Il était alors 3 heures 20 minutes. Ainsi l'accouchement n'avait pas duré trois quarts d'heure.

Bugeaud entra alors ; la duchesse lui fit observer qu'elle avait appelé aussitôt qu'elle avait ressenti les douleurs ; après quoi, elle lui dit naïvement :

— Général vous aviez deux filles ; en voici une troisième.

On voit par là que dans l'affaire de la naissance du comte de Chambord les soupçons, les doutes, les calomnies ont eu pour cause une circonstance spéciale, bien connue des accoucheurs, qui est rare, et qui existait chez la duchesse de Berry, comme elle existe chez d'autres mères de famille, qui, d'ailleurs, n'ont qu'à s'en féliciter. VICO BELTRAMI.

*
* *

Le factum connu sous le titre de *protestation du duc d'Orléans* porte la date du 30 septembre 1820, le lendemain même de la naissance du duc de Bordeaux. Il en existe deux textes distincts : celui qui fut publié dans le n° 1236, col. 624 de l'*Intermédiaire* semble avoir été répandu à partir d'octobre 1820, seulement en manuscrit ; l'autre texte fut *imprimé* le mois suivant et ultérieurement à diverses dates. Entre les deux il y a presque conformité jusqu'au passage relatif à la déclaration de la duchesse de Reggio. Pour la suite, le texte imprimé donne plus de développements que le manuscrit dont, toutefois, on supprima deux alinéas qui traitent Louis XIV d'enfant supposé et de tyran usurpateur.

La protestation signée du duc d'Orléans parut dans le *Morning Chronicle* au mois de novembre 1820. De Londres cet acte, écrit M. Robinet de Cléry dans *Les deux fusions* — Paris F. Juven, 1908 — « fut introduit en France par ballots ; un grand nombre furent saisis par la douane de Calais. Le duc de Bourbon somma son

neveu de désavouer cet odieux écrit..... Louis Philippe, qui tenait à ménager le dernier possesseur de la fortune des Condé, dut s'exécuter ».

« Dix ans après, le 2 août 1830, alors que le duc d'Orléans était lieutenant général du royaume, le *Courrier français* reproduisit textuellement cette protestation ; puis en 1832, au lendemain de l'arrestation de la duchesse de Berry, le même document fut réimprimé, déposé et vendu librement à Paris. J'en possède un exemplaire qui porte les mentions suivantes : *Dépot, passage Verdeau n. 17, Lith. Laffaiteur, rue Neuve des petits-champ*. Sa forme est celle d'un placard destiné à être affiché ».

« Le rédacteur de cet écrit était on ne peut mieux instruit de tous les détails intimes de l'accouchement et de la part qu'y avaient prise les familiers du palais. Il s'en servait pour donner une apparence de vraisemblance à son absurde supposition : toute la famille royale complice de la substitution d'un enfant étranger à l'héritier de la couronne ! »

« Louis-Philippe se dénonçait lui-même par la dernière phrase de sa protestation : *Déjà la France et l'Europe ont été victimes d'usurpations*, où l'on retrouve les expressions de sa lettre du 19 juillet 1808 à Louis XVIII :

Palerme 19 juillet 1808

Sire, il m'est enfin permis de me livrer à l'espérance que j'aurai bientôt l'occasion...

... Si nous pouvons pénétrer en France, ce ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté proclamé à la face de l'univers et de manière que, quel que soit notre sort, on puisse toujours graver sur nos tombes : « Ils ont péri pour leur roi et pour *délivrer l'Europe de toutes les usurpations* dont elle est souillée.

Que Votre Majesté daigne agréer, etc.

Louis Philippe d'Orléans.

Ces extraits du livre de M. R. de Cléry, s'ils ne démontrent pas que le duc d'Orléans ait été l'auteur de la protestation parue sous son nom, prouvent du moins qu'il la voyait avec satisfaction se répandre, puisqu'en 1832 il la laissa réimprimer et vendre librement dans Paris.

Le texte de 1820, reproduit en France en 1830 et en 1832, le fut encore en 1849 par L. Blanc, dans son *Histoire de dix ans* ; en 1861 par Laurent (de l'Ardèche) dans « *la Maison d'Orléans devant la légitimité et la démocratie*. — Dentu éditeur — » ; en 1887 par le comte de Montrey dans *les d'Orléans devant l'histoire*. — Paris, librairie Soirot ».

Ces écrivains, ainsi qu'Ad. Lanne auteur de *La fortune des d'Orléans*, et M. R. de Cléry cité ci-dessus, apprécient la protestation de 1820 dans un sens nettement défavorable à Louis-Philippe.

A. C.

***

Un renseignement un peu à côté de la question, mais qui, je crois, a son intérêt, étant peu connu :

« Le roi tenant par la main le jeune comte de Chambord, le conduit vers un trône dont les degrés sont jonchés de paperasses portant toutes quelque étiquette : *Fusil Gisquet*, *Saisie de la Tribune*, *Saisie des portraits de Napoléon*, *Condamnations*, *Procès de la Caricature* ; etc ; et sous lesquelles gisent les cadavres des nationalités vaincues ; des prêtres, des magistrats, assistent à la cérémonie, et un général arbore le drapeau fleurdelysé ; sous ses pieds, sur un placard, on lit : *Il n'y a d'autre Drapeau national en France que le drapeau blanc ;* derrière lui un vieux pair courbé sur ses béquilles, foule la longue liste des serments qu'il a prêtés ; à gauche auprès du trône un factionnaire, détaché de l'armée des jésuites que l'on voit au fond, présente les armes ».

(Giacomelli Raffet, *Son Œuvre lithographique*, Paris, *Gazette des Beaux-Arts*, in-8, p. 65, 1862).

Giacomelli ajoute en note :

« Lithographie à la plume, restée inédite, imprimée avec le titre du Journal *La Caricature* et le nom de Delaporte. Nous n'en connaissons qu'une épreuve. »

J'ajoute que cette épreuve unique, donnée par Mme Veuve Raffet au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, rue de Richelieu, a été reproduite à cinq exemplaires au moyen d'un report sur pierre, tiré sur papier de Chine.

L'épreuve originale porte de la main de Mme Raffet, au crayon « 1832, inédite ».

Cette pièce qui était destinée au journal *La Caricature*, publiée par Philipon n'y a point paru. JULES BRIVOIS.

—

La Meilleure des Républiques (T.G., 765). — Cette phrase prononcée au

sujet de Louis-Philippe ne serait pas de Lafayette, d'après M. E. Hamel, *Histoire de la Restauration*, ch. XVIII, t. II, p. 726.

Voici ce qu'il dit à ce sujet :

M. Odilon-Barrot, qui revenait de la chambre (30 juillet 1830), répondit d'une manière, fort évasive, au nom de la Commission municipale, en laissant échapper négligemment ces mots, à savoir que le duc d'Orléans était la Meilleure des Républiques.

P. B.

—

Le duel Saint-Arnaud-Cornemuse (LVII, 612, 684, 745). — On trouvera le récit de l'altercation entre Saint-Arnaud et Cornemuse dans plusieurs pamphlets anti-bonapartistes, publiés, surtout en Belgique, aux premières années du second Empire. On y répète, à peu près, le recit de Ch. Nauroy, c'est-à-dire que Saint-Arnaud, pressé par ses quotidiens besoins d'argent, aurait demandé à l'Empereur une assez forte somme, laissant comprendre que le souverain devait bien s'exécuter pour un fidèle serviteur, qui conservait jalousement les plus délicats secrets du coup d'Etat.

Napoléon se serait rendu à ses implorations, qui, sous une forme respectueuse, déguisaient une vague menace et aurait chargé Cornemuse de consigner la somme (600.000 francs) ; mais, pour se prémunir pour l'avenir, il lui aurait imposé de retirer les documents dont Saint-Arnaud se faisait si fort.

Cornemuse aurait été dupé par Saint-Arnaud, qui, employant un truc spirituel, se serait fait consigner l'argent, sans toutefois se dessaisir de son précieux dossier. De là, honte et rage de Cornemuse, forcé de rentrer bredouille auprès de l'Empereur — altercation — et duel.

Quant à pénétrer le contenu et l'importance de ces documents, je crois la recherche à peu près inutile maintenant.

Mon oncle, le vicomte Artus Talon, qui prit part dans la cavalerie française à la guerre de Crimée et qui était dans les bonnes grâces de Saint-Arnaud, disait qu'il était question d'ordres écrits, signés par le Président, le 2 et 3 décembre 1851, en réponse aux demandes d'instructions que Saint-Arnaud adressait à l'Elysée vis-à vis de la résistance opiniâtre que ses troupes rencontraient dans certains quartiers de Paris. Ces ordres, lancés au moment aigu de la lutte, sous leur forme hâtivement brutale, poussant les troupes à une répression a outrance, autorisaient leur chef à balayer les républicains par la mitraille, à raser les quartiers rebelles s'il le fallait et à fusiller, sans donner quartier, les citoyens, qui s'opposaient par l'émeute au coup d'Etat.

Il est clair que, après le moment critique et violent qui les avait dictés, ces bulletins, restés en mains de Saint-Arnaud, devenaient des documents historiques et politiques bien dangereux pour la popularité de l'Empire. COLOCCI.

—

Madame Favart de Langlade (LVIII). — Madame Favart de Langlade est certainement le personnage féminin reste le plus mystérieux de la galerie du Second Empire.

A peine si *les Secrets de Bonaparte* mentionnent que « Louis Napoléon avait « connu Mme Favart à Londres, où on fai- « sait chez elle des bons dîners et où l'on « jouait après... » et Kisseleff dit : « Mme « Favart, jeune créole, « attendait, chez « elle, Napoléon et Morny le 2 déc. en « cas d'insuccès du coup d'Etat.

Voilà tout ce qu'on a su d'elle par l'*Intermédiaire*, pour le moment.

Je puis ajouter quelque renseignement sur son existence à Florence.

Arrivée aux premières années du second Empire à Florence, avec des capitaux très considérables, elle en chercha de suite le placement avantageux, surtout en propriétés immobilières.

En effet, elle acheta une grande propriété, ayant appartenu au prince Charles, fils du prince Stanislas Poniatowsky, villa et domaine de Rovezzano, avec 16 *poderi* (acte public, 1 mai 1855 red. notaire Benvenuti. *Arroto* N. 56, 1855 de la commune de Rovezzano). Ensuite le 30 avril 1856, elle ajouta à ce beau domaine les propriétés de M. Laudadio Della Ripa, qui étaient à côté (instr. notaire Golini. *Arroto* N. 36, 1856 de Rovezzano).

Les propriétés, évaluées 600.000 fr., à sa mort, valaient plus d'un million.

D'autres propriétés qu'elle acheta à Castelfiorentino, Sinalunga, Torrita, Fontarromeo, etc. portent le chiffre avoué par ses héritiers à fr. 4.102.338.82 ; mais la

valeur de ce qu'elle acheta à Florence en biens immobiliers dépassa 6 millions.

Ajoutons un détail assez curieux. Vers 1864, Mme Favart se complaisait à acheter des vieilles bicoques, des maisons à moitié délabrées dans le quartier de Florence qui est aux environs de Sainte-Marie-Majeure. — Elle expliquait cette conduite à ses amis intimes, assurant que Florence sous peu aurait bénéficié de certains faits politiques, qui étaient à sa connaissance et qui justifieraient ce qu'elle faisait. En effet, peu de temps après (sept. 1864) la Convention franco-italienne, qui portait la capitale italienne à Florence, fut rendue publique et les bicoques achetées par madame Favart, payées à prix considérables pour le percement des nouvelles rues Cerretani et Panzani, lui procurèrent un bénéfice fabuleux.

Nul ne douta parmi ses intimes qu'elle avait été mise dans le secret de ce fait politique par l'Empereur en personne. Du reste le Consulat de France et, ensuite, l'Ambassade française à Florence, gardaient vis-à-vis d'elle un maintien tout à fait obséquieux.

N'ayant pas d'enfants, elle appela auprès d'elle une sœur (Madeleine-Joséphine) qui s'éprit d'un certain Joseph Ferrari, homme vulgaire, et l'épousa. Madame Favart fit demander à l'Empereur d'anoblir son beau-frère et le roi Victor Emmanuel, sur la requête des Tuileries, en fit un comte italien.

Le secret du rôle joué par Madame Favart dans l'existence de Louis Napoléon et dans les événements qui préparèrent le coup d'Etat n'a jamais été pénétré. A-t-elle été sa maîtresse, comme on le croyait à Florence? ou un agent politique? ou simplement un bailleur de fonds du Prétendant, qui aurait largement bénéficié du succès, après réussite de son débiteur?

Mystère ! — Et il est curieux de constater que — contrairement aux Howard, Bellanger, etc. — jamais Mme Favart n'a affiché ses relations avec son impérial ami ; et même, après sa mort, parmi ses bibelots et souvenirs, rien n'a été trouvé (au moins, que l'on sache) pouvant avoir un cachet bonapartiste, cadeaux ou souvenirs se rattachant à Napoléon III ou pouvant lui avoir appartenu.

Madame Favart est morte à Paris le 10 juin 1889. Elle se faisait appeler « Fiorella, comtesse de Bacheville, veuve d'Anselme Favart de l'Anglade ».

Personne n'a connu son mari ; et son acte de mariage, ainsi que celui de sa mort, seraient curieux à retrouver.

Le secret napoléonien, qui se cache sous le mystère de la vie de cette femme, mériterait que les intermédiairistes s'occupassent avec entrain d'en dissiper les ténèbres. Il y a là quelque chose d'important pour l'histoire de la France contemporaine et de la conspiration du 2 décembre.

ITALICUS.

—

Deuxième régiment des chevau-légers en 1780 (LX, 723). — D'après l'ordonnance royale du 25 mars 1776, chaque régiment de cavalerie fut composé de 6 escadrons : 4 de cavalerie, 1 de chevau-légers et 1 de dépôt. L'ordonnance royale du 29 janvier 1779 retira ces escadrons de chevau-légers des régiments de cavalerie pour en former six nouveaux régiments dénommés *régiments de chevau-légers* et numérotés de 1 à 6 sans titres particuliers. Les régiments de chevau-légers prennent rang à la suite des régiments de cavalerie, dont ils sortent, avant les hussards. En 1784 ils reçurent les titres d'*Orléanais, des Evêchés, de Franche-Comté, de Septimanie, de Quercy* et *de La Marche* En 1788 ils furent licenciés excepté Orléanais (n° 1) qui devint Royal-Guyenne cavalerie. Les escadrons des autres régiments furent versés dans les régiments de chasseurs à cheval.

Le 2e *régiment des chevau-légers* fut créé le 29 janvier 1779 et formé à Metz des escadrons de chevau-légers attachés aux régiments de cavalerie du Roi, Royal-Etranger, Cuirassiers du Roi et Royal-Cravates. Devenu *Evêchés-cavalerie* le 25 juillet 1784, il fut réformé le 17 mars 1788 et incorporé dans les régiments de chasseurs à cheval de Franche-Comté, Guyenne et Champagne. Mestres de camp : Nicolas Rémy *Pernot*, 29 juin 1779 ; Jean-Baptiste, baron de *Coulanges*. 13 avril 1780 ; Gilles Arthur Benoît de *Guépoulain*, 1er juin 1784 ; Louis-Henri de Durfort, marquis de *Grave*, 25 mars 1786. Garnison : Metz 1779 ; Sarreguemines 1781 ; Gray 1784 ; Jersey 1784 ; Vesoul 1786.

Uniforme de capitaine. 1779 2e régiment des chevau-légers. Habit à la française bleu

de roi, revers, parements et retroussis cramoisi, patte de poche en long passepoilée de cramoisi ; boutons argentés, veste de drap chamois, culotte de peau, chapeau noir à cocarde blanche, cheveux noués en queue par derrière, ceux des faces formant une seule boucle de chaque côté. Sur l'épaule gauche une épaulette de galon plein d'argent avec franges à graines d'épinards (pour le capitaine commandant ; pour le capitaine en second en plus) un cordon de soie couleur de feu dans la longueur du corps de l'épaulette. Sur l'épaule droite une contre-épaulette semblable à l'épaulette du grade, mais sans franges. Dragonne d'or mélangée de soie feu, d'après les proportions de l'épaulette, le gland de même. Ceinturon de buffle blanc porté sur la veste. Bottes à éperons en fer bronzé. Sabre droit à garde dorée, fourreau en cuir noir garni de cuivre doré. Manteau en drap gris blanc piqué de bleu, garni de trois brandebourgs de chaque côté faits en galons d'argent, parementé sur le devant en serge de la couleur distinctive (cramoisi). Selle recouverte d'une demi-shabraque en peau de mouton bordée d'un feston de drap cramoisi. Housse et chaperons bleu de roi bordés d'un galon d'argent.

1786 Evêchés-cavalerie. Même uniforme, seulement les revers et retroussis sont de couleur souci, parements et poches en travers en drap du fond passepoilé de souci. La selle recouverte en drap bleu sans peau de mouton. Le galon de l'équipage de cheval des cavaliers est jaune à carrés écartelés rouge et bleu, une croix blanche brochant sur chacun. M. DE F.

*
* *

Cf. général Susane. *Histoire de la cavalerie*, t. III, page 304,-5 :

Ce régiment créé le 20 janvier 1779 à Metz, lors de la formation des 6 régiments de cette arme supprimée en 1784, le 25 juillet.

Le 2e régiment devint « Evêchés-Cavalerie (n° 27. de l'arme) réformé en 1788 il fut versé dans les chasseurs à cheval. En 1781 il tenait garnison à Sarguemines.

Uniforme (Cf. *Lienhart et Humbert*, t. II, p. 93) :

Habit, collet, bleu : revers, parements, retroussis passe-poil des poches : cramoisi : veste et culotte de peau jaunâtre ou de bazin blanc : bottes et chapeau de modèle général : boutons argent, timbrés d'un cheval et du numéro du régiment, épaulette d'argent à frange graine d'épinards et aiguillette avec trèfle : épée-pistolet. Equipage du cheval : bleu de roi. B.P.

—

Une loi sur les noms de famille en 1792 (LX, 836). — Voici le texte de cette loi :

Décret de la convention nationale, du 24e jour de Brumaire, an second de la République Françoise une indivisible, relatif à la faculté qu'ont tous les citoyens de se nommer comme il leur plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi. La Convention Nationale, sur la proposition d'un de ses membres, décrète l'insertion au bulletin et au procès-verbal des divers discours et adresses lus à sa barre par les commissaires des sociétés populaires de Clermont (Oise), Mouy et Liancourt, département de l'Oise, et la mention de l'action civique de la citoyenne *Lebarbier*. Elle accepte l'offrande des différents dons qu'ils apportent et renvoie à son comité d'instruction publique la demande faite au nom de la municipalité de Liancourt de changer son nom en celui de *Unité de l'Oise*. Sur la proposition faite d'approuver le nom de *Liberté* décerné à la citoyenne *Goux* la Convention nationale la renvoie par devant la municipalité de son domicile actuel, pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte, en se conformant aux formes ordinaires.

Enfin sur la proposition faite qu'il soit défendu à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux *de Liberté et Egalité*, la Convention nationale passe à l'ordre du jour sur cette proposition, motivée sur ce que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît en se conformant aux formalités prescrites par la loi.

L. O.

—

Village exonéré de ses taxes (LX, 557, 746). — Il me semble que l'exemple le plus illustre à citer est celui du village de Domremy, où naquit Jeanne d'Arc. Cette exemption bien entendu, n'existe plus et sans doute dès avant la Révolution, les habitants de Domremy étaient des contribuables comme les autres administrés français.

Les lettres patentes de Charles VII exonérant Domrémy, paroisse de Greux, et celle-ci par surcroît, de toutes tailles, aides et subventions, ont été données à Château-Thierry le 31 juillet 1429. Il y est expressément dit que ces villages

sont du bailliage de Chaumont en Bassigny. Autres lettres données à Chinon le 6 février 1459, en la 38e année du règne; les habitants étant troublés dans leur exemption, le roi la confirme « en faveur de ladite Pucelle, nastive d'icelle paroisse en laquelle sont ses parents ». Ces lettres ont été vérifiées et rendues exécutoires par sentence des Elus de Langres du 1er avril avant Pâquee; la date est donc pour nous 1460 et non 1459.

Enfin voici des lettres données par le jeune Louis XIII en juin 1410, vérifiées et régistrées en la Cour des Aides de Paris au vu de toutes les pièces antérieures, notamment les extraits des comptes de Paris. Ceux-ci montrent que d'après le rôle des tailles de l'Election de Chaumont, la paroisse de Greux est tirée à néant avec cette mention : « A cause de la Pucelle » pour les années 1598 jusque en 1608.

Je dois confesser que je n'ai pas vu le texte même de ces actes, mais je les trouve rapportés dans un petit livre rare. « Discours sommaire tant du nom « et armes que de la naissance et pa- « renté de la Pvcelle d'Orléans extrait de « plvsieurs Patentes, Enquestes et Infor- « mations, Contrats et autres titres qui « sont pardevers les aisnés de chacune « des familles descendues des frères de « ladite Pucelle. » En octobre 1612. Petit in-18 de 72 pp., appartenant à un de mes amis, M. Guillaume Fourier, comptable à la Compagnie P. L. M. en résidence au Puy. Il me paraît, en vérité, bien difficile de contester l'authenticité de ces pièces.

Et elles prouvent manifestement, selon moi, que Jeanne d'Arc était non pas Lorraine, comme on le répète sur la foi — maigre autorité historique — du poète François Villon, mais Champenoise. Sur ce point l auteur inconnu de ce petit volume est tres affirmatif.

Jeanne d'Arc, écrit-il, vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans, nasquit et fut baptisée au village de Domp-remy, paroisse de Greux, en France, situez sur la rivière de Merize frontière de Champagne, prévôté d'Andelot, bailliage de Chaumont, élection de Langres et diocèse de Toul qui a son ressort partie en France partie en Lorraine.

On a dit que les villages de Greux et de Domp-remy sont du Barrois et par conséquent appartiennent à la Lorraine. Peut-être ces villages estant limitrophes, certaines parties peuvent estre du Barrois. Mais quand même tout seroit Barrois, cela ne ferait pas de Jeanne une Lorraine puisque le duché de Bar relevoit de la France et n'estoit pas uni à la Lorraine en ce temps.

La conclusion à tirer de ces citations est, selon moi, celle-ci : du moment où Charles VII a fait acte d'autorité souveraine à Greux et Domremy, c'est que cette paroisse faisait partie du royaume. Si le duché de Bar était un fief français, le lien féodal seul l'unissait à la France et l'administration en appartenait au duc. On ne peut donc admettre que, en matière fiscale, le suzerain pût rendre des ordonnances exécutoires en pays uni, mais non incorporé au royaume.

J'estime donc qu'il faut renoncer à la formule sacramentelle « Jeanne la bonne Lorraine » pour dire tout bonnement « la bonne Française ». Villon, en quête de rime en « aine », pour la strophe troisième et dernière de sa *Ballade des dames du temps de jadis*, a pu d'autant plus sincèrement faire de Jeanne une Lorraine que de son temps le duché de Bar et la Lorraine étaient réunis. Et un poète n'y regarde pas de si près. H. C. M.

—

L'escroquerie au trésor caché (LX, 51, 124, 177, 772). — J'ai publié en 1907, dans un ouvrage tiré à 50 exemplaires : « Pichegru. Miettes et pages détachées extraites des cartons d'un collectionneur » une lettre analogue à celles déjà citées. En voici l'analyse: Pichegru, avant le 18 fructidor, aurait confié une cassette contenant deux mille louis et une collection de diamants d'une valeur *inappréciable* au signataire avec ordre de partir pour Dreux et de l'y attendre. Effrayé par la proscription de Pichegru il cacha en terre la cassette et fut arrêté peu après.

Il propose donc à une personne de Dreux de bien vouloir déterrer le trésor, et donne l'adresse suivante : D'Arambert, détenu au Temple, tour de Malte, nº 15, faire parvenir sous une seconde enveloppe adressée au citoyen Moreau, rue de Buffeau, faubourg Montmartre, nº 512, pour remettre au citoyen Jullien à Paris.

L. D.

—

La Nonne noire (LX, 610, 684, 789). — Au sujet de cette religieuse, voici ce

que je trouve dans un livre paru en 1889: *L'amour dans tous les temps, chez tous les peuples*, par Des Grieux, page 1432 :

Au retour d'une de ses expéditions, contre les pirates d'Alger, *Duquesne* avait fait présent à la reine (*Marie-Thérèse*) d'un jeune Maure, nommé *Nabo*, dont les tours d'adresse amusaient Sa Majesté dans la so - tude où elle vivait.

Il finit, dit-on, par plaire à la reine, au point que toute sa vertu ne put la défendre d'une faiblesse que l'homme le plus beau de la chétienté aurait vainement sollicité. *Nabo* mourut subitement, et, peu de temps après, Sa Majesté accoucha d'une fille si noire que le chirurgien *Félix* crut devoir la faire passer pour morte.

La petite négresse fut envoyée aux religieuses de *Moret*, qui l'élevèrent dans l'ignorance de son origine.

A son lit de mort. *Marie-Thérèse* aurait révélé à *Louis XIV* l'existence de cet enfant.

Le roi aurait tenu à s'assurer par ses yeux de l'existence de l'enfant, et, après sa visite au couvent de Moret, son valet de chambre *Bontemps* aurait porté chaque année à la jeune Mauresque une grosse somme en or avec une parure de corail.

Jules Beaujoint, dans : *L'alcôve des Reines* page 431, et Maurice Lachâtre dans *les Crimes des papes, Rois, Reines*, etc., parlent aussi de la *Nonne noire*, mais ces deux auteurs sont moins précis que *Des Grieux*. GOUTATOUT.

—

Perfide Albion (LX, 441, 563, 774). — Au sujet de cette réputation peu flatteuse pour l'Angleterre, ce ne sera pas faire dévier la question que de rappeler ce vers du poète tragique Ducis, tiré de son *Hamlet* :

L'Angleterre en forfaits trop souvent fut [féconde.

(1769). ALBIN BODY.

—

Sainte Avoie (LX, 613, 743, 780). — *Errata* : Col. 790, lig. 47, lire *sainte Helvise* et non *Helvite*. Col. 797, lig. 6, lire *Alix de Vexin* et non *Vecin*.

—

La légende de l'abbaye d'Orval (LX, 442, 518, 576, 699, 797). — M. Pierre T... trouvera le texte complet et l'historique de la prophétie dans un ouvrage édité à Avignon, chez Seguin aîné, en 1840, et qui porte en tête ce titre : *des Prédictions modernes et en particulier de la Prophétie dite d'Orval*. F. JACOTOT.

***

Le baron de Novaye donne dans *Demain...* ? (1906 Paris, Lethiellieux, 10 rue Cassette) le texte de la prophétie et un intéressant commentaire, page 75.

A. C.

***

Je voudrais pouvoir répondre au désir de l'intermédiairiste et lui donner une indication bibliographique précise, malheureusement le texte que j'ai sous les yeux commence à la troisième page. C'est un recueil in-32 de prophéties diverses, mais le livre a été tellement fatigué que le titre, les premières pages et la table des matières ont disparu.

A la page 99 se trouve la prophétie d'Orval avec ce titre « Prévisions certaines révélées par Dieu à un solitaire pour la consolation des enfants de Dieu ». Une note avertit que ce titre est celui que porte la prédiction dans l'édition imprimée en 1544. Mais on n'indique pas le lieu d'impression, ce qui aurait été important.

C'est le seul renseignement que je puis donner. Je crois que le volume en question n'est plus en librairie, mais je me rappelle que l'abbé Curric a publié, il y a une vingtaine d'années, un volume sur les prophéties et où celle-ci s'y trouvait avec un commentaire.

ALBERT BATTANDIER.

—

La fontaine Bontroy (LIX, 784). — A ma connaissance, il n'a pas existé de fontaine publique portant ce nom. Peut-être s'agit-il d'une concession privée devant laisser son trop-plein pour l'usage du public.

Pour faire utilement des recherches, il est nécessaire de connaître au moins une date certaine à laquelle cette fontaine aurait été en activité. LOUIS TESSON.

—

Forêt d'Eawy (LX, 835). — A l'étymologie du mot *Eau*, du *Dictionnaire* de Littré, Piétro trouvera, sur l'origine de ce mot, des renseignements. Voir aussi A. Scheler, *Dictionnaire d'Etymologie* et A. Brachet, *Dictionnaire Etymologique*, d'où il me semble résulter que *Eawy* a la même origine. En wallon, *eau* se dit *Aiwe*. Quant à *Yvette*, c'est, je crois, un dérivé de Jahan, Yvan, Yan, Jean.

A. CORDES.

Le château de Montpipeau (LX, 780). — L'étymologie de ce nom ? Sans aucun doute *mauvais* pipeau. Le *mont* est pour *mon*, *mô*, qui signifie mauvais, mal. Pipeau veut dire tromperie : *piper*, Montpipeau pourrait signifier mauvaise tromperie, tromperie qui *n'a pas réussi*. Ainsi en Savoie, nous avons la famille Montmasson, ne croyez pas qu'il existe un mont du nom de Masson ! Non ! Montmasson signifie mauvais maçon, mauvais constructeur de maisons... Voici une autre explication : Mont serait la dernière syllabe d'un prénom, dont la première se serait perdue, prénom tel que Simon, Aymon, Raymond. Il en est sans doute de même pour Montpipeau. Cependant Simon, ou Raymond, ou Aymon Pipeau ? P. M.

—

Quelques portraits : Planche, Boudet, Cap, Dujardin (LX, 725). — Monsieur Cap a laissé une fille encore vivante, madame veuve Blanc. Celle-ci vit avec sa fille et son gendre, monsieur Florus, musicien à l'orchestre du Casino ou de l'Opéra de Nice. A. By.

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly (LX, 670, 751). — Franchement, il n'est pas à souhaiter que les « querelles personnelles » envahissent les colonnes de l'*Intermédiaire*, et je crois que c'est l'avis de la plupart des lecteurs. Quand notre Directeur m'eut donc, selon sa coutume en « pareil cas »,communiqué en épreuves la première question de M. L. R. afin que j'y pusse répondre immédiatement si je le jugeais convenable, je m'abstins de relever, dans la réplique que j'envoyai (LX, 670), ce que cette note voulait avoir de blessant, — et qu'elle eût en effet, si seulement elle eût été écrite d'un meilleur style. — et je me contentai de répondre sur le sujet qu'indiquait son titre : « la tenue de Barbey d'Aurevilly »

Mais voici à présent que M. L. R. tient à m'apprendre que sa question était intitulée primitivement *Un livre de M. Jacques Boulenger* ; qu'il m'accuse ensuite d'avoir publié sans son autorisation des lettres de Barbey d'Aurevilly qui lui appartiennent, c'est-à-dire d'une indélicatesse ; et enfin qu'il me reproche d'avoir oublié à dessein, dans la citation que j'ai faite des *Dandys* ici-même (col. 671), « la très textuelle redingote à jabot ». Tout cela à propos des ongles de M. d'Aurevilly !.. J'en demande pardon à nos collaborateurs,. mais cette fois il faut que je réponde.

Or, 1° j'affirme que j'ai reproduit dans l'*Intermédiaire*, sans y changer un seul mot, le passage des *Dandys* où je décris (dans une note) la tenue de Barbey d'Aurevilly. Nulle part, je ne parle d'une « redingote à jabot » même « très textuelle ». Cela est facile à vérifier.

2° Quant à la seconde allégation de M. L. R., elle n'est pas moins fausse. Je dis qu'il est parfaitement inexact que je n'aie pas demandé à Mademoiselle Louise Read et qu'elle ne m'ait pas accordé l'autorisation de publier les lettres de Barbey d'Aurevilly qu'elle m'a communiquées ; et cela, je suis heureusement en mesure de l'établir par le témoignage du professeur au Collège de France qui m'a présenté à elle et qui lui a demandé communication de cette correspondance pour moi : c'est M. Abel Lefranc, qui m'autorise formellement à le nommer ici.

J'ajoute que j'ai passé quatre jours, *en 1906*, à copier des extraits de ces lettres chez Mademoiselle Read elle-même, qui a bien voulu non seulement m'en donner la permission, mais encore chercher de sa propre main dans les volumes de la correspondance la plupart des passages intéressant mon sujet.*Les Dandys* ont paru en *mars 1907*, et j'y ai exprimé publiquement, en tête du chapitre et de l'appendice consacrés à Barbey d'Aurevilly, les remerciements que je devais à Mademoiselle Read pour sa libéralité ; bien plus, quelque temps après j'ai fait à Mademoiselle Read une visite pour la remercier encore : non seulement elle ne s'est pas plainte à ce moment que j'eusse publié quoi que ce fût sans son autorisation, mais encore elle m'a entretenu des *Dandys* fort obligeamment.Et depuis ce temps (*2 ans 1/2*),je n'ai plus eu l'honneur d'entendre parler d'elle.

J'estimerais donc très bizarre, je l'avoue, cette attaque tardive de M. L. R. : si je n'étais plutôt porté, après tout, à la trouver curieuse. JACQUES BOULENGER.

—

Un colonel de Baguet à Nîmes au XVIIIe siècle (LX, 836). — J'ai eu entre les mains, il y a six ou sept ans, à Nîmes, le manuscrit dont parle le colla-

borateur M. P., il provenait d'une propriété ayant appartenu aux de Baguet et qui venait d'être vendue.

En voyage et loin de mes notes, il m'est difficile de donner les renseignements que l'on pourrait désirer sur la famille de ce colonel qui était des mieux posées en Languedoc ; mais je puis dire que madame la duchesse de Fitz James en descend et comme elle est extrêmement intelligente et certainement au courant de ses ascendants, elle pourra donner des détails intéressants sur le colonel et mesdemoiselles de Baguet. B. DE C.

—

Famille Clémenceau (LVIII ; LIX ; LX ; 25, 196, 307, 635). — Gilbert de Clemenceaux (de Clemenceriis) était chanoine de Langres de 1443 à 1469. J'ignore s'il se rattache à la famille de Vendée, dont il a été question déjà dans l'*Intermédiaire*. J'ajoute que je voudrais bien le savoir, et aussi connaître ses armoiries.

Baron A. H.

***

Dans les *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile*, je trouve parmi ces libelles (fin de l'année 1610) dont il était collectionneur très curieux : *Réponse à la Proposition d'un ministre du Poicton nommé Clémanceau*. L. L.

—

Les familles de Costebelle et de Châteauneuf (LX, 672). — Il y a sur la commune d'Hyeres (Var) une propriété dite « Costebelle ». Peut-être le possesseur actuel, monsieur le comte de Léautaud, pourrait-il fournir quelques renseignements. A. BY.

—

Le colonel de Collasseau (LIX, 557, 697, 806, 860). — Je remercie MM. Calendini, P. de Montlevret, et H. B.-D. des renseignements envoyés sur la famille de Collasseau, qui ne m'intéresse qu'à partir de 1722 par son alliance avec les de Montplacé et Denyau (de la Flèche). D'après une pièce trouvée par M. l'abbé Uzureau, ces jours derniers, dans les dossiers des émigrés à Angers, le colonel de Collasseau ne saurait appartenir, du moins à titre légitime, à la branche qui m'intéresse, car seule la marquise de Coislin, née Collasseau, se présente en 1816 pour recueillir les biens de cette famille décimée par la Révolution.

Je ne puis toujours point établir comment le père du colonel Collasseau se dit petit-fils d'un page du duc d'Orléans, père de Louis-Philippe. Un intermédiairiste obligeant pourrait-il consulter la liste desdits pages et me dire si deux Collasseau y figurent ?

Je serais heureux de savoir où m'adresser pour avoir un extrait des anciens registres de Fort Louis (Bas-Rhin) en l'année 1788 (voir LIX, 337).

P. S. — M. Calendini est-il documenté sur la famille Denyau et pourrait-il me retrouver un acte dans les registres paroissiaux de Saint-Thomas de la Flèche?

Comte DE GUENYVEAU.

—

La première édition des œuvres de Madame Desbordes-Valmore (LX, 10, 98, 199, 432, 483). — Un exemplaire de l'édition de 1819 figurait au dernier catalogue de la librairie Jorel. Il a été vendu 15 fr. D'HEUZEL.

—

Les vers attribués à Diderot (T. G., 280). — Les vers de Diderot

Et les boyaux du dernier prêtre...

ont paru pour la première fois, dans *la Décade*, 30 fructidor an IV. En les composant, je me demande s'il ne s'est pas inspiré d'une phrase peu connue de Voltaire, qui écrivait le 11 mai 1761, à Helvétius.

Est-ce que la proposition honnête d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation ? P. B.

—

Le peintre Dubois (LX, 334, 474, 532). — Les gravures à double effet (paysage et figure humaine) dont l'abbé Mohl demande le nom... que j'ignore malheureusement, et les autres fantaisies graphiques du même genre, sont peut-être des réminiscences de la légende qui veut que Dinocrate ait proposé à Alexandre-le-Grand de bâtir une ville sur le mont Athos en donnant à cette ville, ou au mont lui-même, une forme humaine. Machiavel rappelle cette anecdote dans le chapitre I de ses *Discours politiques*. D'après la *Grande Encyclopédie* t. 14, p. 591, col. 2, elle est mentionnée aussi dans le *Manuel d'archéologie* par O. Muller, § 150 On serait peut-être amené à découvrir le nom demandé en se lançant

sur cette piste, car l'imaginatif architecte a dû présenter des croquis à son roi, et ses historiens ont pu les baptiser.

SGLPN.

—

Quels sont les descendants de P. E. Ducrest (LX, 673, 805). — Si mes souvenirs sont exacts, une famille Ducrest de Villeneuve passe l'été à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et possède des propriétés rurales dans la région environnante.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Gay-Lussac (LX, 783). — La famille Gay-Lussac est représentée actuellement par trois frères, tous mariés et ayant des enfants, et la terre de Lussac leur appartient toujours.

Le *Tout Paris mondain* donne leur nom et leur adresse.

Vicomte DE REISET.

*
* *

Cette famille est encore représentée. On peut s'adresser, pour avoir des renseignements, à M. Gay-Lussac, château de Landeix, par Saint-Léonard, Haute-Vienne.

MAC-IVOR.

—

Loaisel de Tréogate (LX, 673, 806). — Le *Tribunal d'Apollon* ou *Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivans*, An VIII, consacre quelques lignes à cet auteur dont le nom est orthographié *Loisel de Théogate*. Voici ces lignes.

L'intéressant roman de *Dolbreuse* ou l'*Homme du siècle*, etc. a fait la réputation de cet auteur estimable ; il vient d'y ajouter par son drame intitulé : *Roland de Montglave*, représenté sur le théâtre de l'Ambigu comique, avec quelque succès. Les compositions du cit. *Loisel-Théogate*, telles que ses *Elègies*, ses *Soirées de mélancolie*, la *Comtesse d'Alibre*, ou le *Cri du Sentiment*, *Valmore*, anecdote française, etc. etc. donnent la meilleure opinion de son caractère et de ses habitudes. Il a fait le *Vol par amour*, en 2 actes, en prose ».

F. JACOTOT.

—

Mademoiselle Mars (LX, 728). — Tous les biographes de Mlle Mars sont d'accord pour reconnaître l'origine méridionale de la dame Salvetat, mère de l'illustre comédienne, mais ils la font naître ailleurs qu'au véritable lieu de naissance.

Naguère, à propos des *Mémoires* de la grande actrice, l'*Intermédiaire* même la croyait marseillaise. En réalité la mère de Mlle Mars est née à Fontcouverte, petite localité de l'arrondissement de Narbonne (Aude) patrie également de saint François Régis.

Si une copie de l'acte de naissance peut être utile à M. Lyonnet, je ferai quelques rcherches afin de me la procurer et la lui adresser.

ARTHUR LESŒUR.

—

Les Montanier de Belmont (LII ; LX, 816). — Le nom n'est pas Montassier, mais Montanier. La famille ne fut pas anoblie par Louis XIII, puisque sa noblesse date du XVIIIe siècle. La famille Montanier, *après son anoblissement*, se *sépara* en trois branches : les Montanier de Genissiat, les Montanier de Vans, les Montanier de Belmont. *Ce n'est pas tout à fait la même chose.*

P. M.

—

Un manuscrit de Musset : « Louison » (LX, 833). — L'ex-libris en question est celui d'un finlettré, collaborateur trop rarement de l'*Intermédiaire*, et bien connu par sa haute compétence en tout ce qui concerne l'art et la curiosité, ainsi que le *Truquage*. — Les armoiries, quelque peu parlantes, sont les siennes. Je ne crois pas devoir le nommer, mais qui ne l'aura reconnu.

GÉDÉON.

—

Mme de Païva (LIX, 2, 137 ; LX, 869). — L'observation à la fin de la réponse LX, 869 que la comtesse Blanche Henckel von Donnersmarck, née Lachmann, avait à sa mort « plus de soixante-dix ans » est absolument erronée. Elle était née à Moscou le 7 mai 1826, comme le démontre clairement l'*Almanach de Gotha* et donc parfaitement dans sa cinquante-huitième année, comme l'indique la lettre de faire part, de son mari, le comte Guido Henckel von Donnersmarck, maintenant « Prince de Donnersmarck », quand elle est morte au château de Neüdeck en Silésie le 21 janvier 1884.

Dr STÉPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

[La date donnée par l'*Almanach Gotha*, et qui est d'accord, du reste avec les pièces officielles connues, est inexacte, car Mme de Païva avait truqué son état civil.

Mme de Païva — étant Thérèse Lach-

mann — s'est mariée avec Villomg. tailleur à Moscou, le 11 août 1836, âgée de 17 ans. Elle était donc née en 1819.

Feu notre collaborateur, le duc Job, s'était procuré l'acte authentique — on peut en faire autant.

Toutes les pièces d'état civil de Mme de Païva sont manifestement complaisantes comme l'a démontré M. Emile Le Senne (*Mme de Païva*, Gougy, éditeur)

—

J. Paris de l'Epinard. La chair humaine dans les prisons (LX, 554). — Ce personnage équivoque, auquel M. Aimé Levet a consacré une notice publiée par la *Revue Savoisienne* il y a vingt-cinq ans environ, naquit à Annecy le 21 juin 1744. Il se fixa à Lille en 1778 et y fonda, trois ans après, une gazette ayant pour titre *Feuilles de Flandre*, qui cessa de paraître après l'arrestation de son rédacteur, le 23 août 1793.

Dans un mémoire en forme de brochure, paru vers 1794, inséré tour à tour et sous des titres différents dans le *Second tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, dans l'*Histoire des prisons de Paris et des départements* et enfin dans les *Mémoires sur les prisons*, Paris de l'Epinard se faisait l'écho d'une rumeur invraisemblable. Il disait que pendant son séjour à l'Abbaye la nourriture qu'on distribuait était exécrable : « ... on ne me donnoit qu'un hareng pourri ou un morceau de viande mal cuite... qui ressembloit plutôt à de la chair humaine qu'à de la chair de bœuf... » Et il ajoute en note : « On ne pourra jamais ôter l'idée aux détenus de cette abominable prison, qu'on n'y mangeoit pas de la chair humaine ... Ce qui donnoit lieu à cette croyance au sujet de la viande, parmi les détenus, c'est qu'il est arrivé souvent que, pendant la nuit, on entendoit des voix gémissantes qui sembloient s'éteindre dans les tortures et le râle de la mort. » L. L.

—

Francesco Rugeri, luthier de Crémone (LX, 730). — Comme les Amati, les Bergonzi, les Guarnerius, le nom de Rugeri se rapporte à une dynastie de luthiers italiens, dont celui qui portait le prénom de Francesco fut assurément le plus habile et reste le plus renommé. On connaît quatre Rugeri (ou Rugieri) : Giovann-Battista, qui semble le chef de la famille ; Francesco, Pietro-Giacomo et Vincenzo. De renseignements sur cette famille, il n'en existe aucun. Dans son excellent livre sur *la Lutherie et les Luthiers*, Antoine Vidal donne ces détails sur leur habileté :

> Il est très difficile de décrire en particulier la nature des travaux de chacun des Rugieri ; il existe des instruments très authentiques portant ce nom et qui varient souvent d'apparence ; beaucoup des étiquettes qu'ils contenaient ont été changées ou dénaturées, ce qui rend très incertain le jugement à porter sur la valeur réelle de chacun des membres de cette famille. Cependant, il est positif que les Rugieri ont produit de très beaux spécimens de lutherie. Ce qu'on trouve de plus remarquable en ce genre porte presque toujours le nom de Francesco ; il existe de lui des violons, des altos et des violoncelles qui atteignent de très hauts prix dans le commerce de la lutherie. Les bois sont très beaux ; l'érable, de belle qualité, est très souvent à petites ondes bleu marquées. Le vernis varie de nuance ; généralement il tire sur le rose, jaune-orange ; la pâte, comme celle de tous les vernis de lutherie italiens de l'époque, en est transparente et légère...

La seule étiquette que je connaisse de Francesco Rugeri est ainsi conçue : *Francesco Ruger detto il Per, in cremona, 1686.* Il en est deux du chef de la famille, dont l'une est datée de 1666, et l'autre de 1671.

ARTHUR POUGIN.

—

Jean-Baptiste de Vigny (LX, 444, 585). — Nous recevons la lettre suivante :

Novembre 1909.

Monsieur,

Le hasard d'une lecture que l'on me fait dans le journal l'*Intermédiaire* où on demande si on pourrait fournir des renseignements sur une famille de Jean-Baptiste de Vigny, me remet en mémoire un souvenir personnel bien ancien. Il y a près de 60 ans, jeune clerc dans une étude de l'arrondissement de Louviers, j'avais en mains des pièces d'une famille Vigny qui habitait la contrée ; et ayant entendu raconter qu'une fois le poète Alfred de Vigny, officier, étant passé en détachement dans la contrée (Saillon) était allé avec d'autres officiers visiter un domaine des environs portant le nom de Vigny et que le soir ils avaient célébré cette reconnaissance par un banquet intime avec les officiers.

Les pièces que j'avais en mains me donnèrent l'idée d'essayer d'établir les origines de la famille Vigny, car je supposais qu'elle pouvait être alliée à celle d'Alfred de Vigny et cela, je me rappelle, à cause de certaines pièces qui portaient le nom de Vigny avec une particule ; Pierre de Vigny qui avait été prêtre aux environs, vers le XVIIe siècle et des Jean Vigny aussi. Ce dont je me souviens encore, c'est que cette famille descendait de anciens propriétaires du domaine de Vigny qui pendant la guerre de Cent ans en avaient été dépossédés par les Anglais au profit d'un seigneur leur allié.

Plusieurs descendants de la famille de Vigny restèrent dans la contrée, d'autres allèrent s'établir à Evreux, à Verneuil et en d'autres endroits ; à l'heure actuelle je crois qu'il doit en rester encore à Saint-Julien de la Liègue ou aux environs.

Je ne pus, autant que je me souviens, trouver de rapport entre cette famille et celle d'Alfred de Vigny qui était, je crois, d'Orléans.

Ayant quitté la contrée, je n'ai pu continuer ces recherches, sans intérêt pour moi que la coïncidence de ces pièces, que j'avais d'une famille Vigny et l'histoire qui m'avait été racontée du passage d'Alfred de Vigny à Saillou et sa visite au château des siens.

C'est, je le répète, le hasard de la lecture de l'article de votre journal qui est venu raviver ces vieux souvenirs, que je vous adresse, heureux s'ils peuvent vous servir à éclairer vos recherches.

Un basochien octogénaire.

—

Une généalogie des Visconti (LX, 784). — Il y a plusieurs généalogies de cette famille dont la branche jadis régnante n'est plus représentée que par un seul membre mâle. La généalogie la plus détaillée est celle du comte Pompée Litta, dans son ouvrage sur les *Familles célèbres italiennes*. Henry Prior.

* * *

La généalogie la plus complète des Visconti, d'après mon avis, est celle publiée dans le grand ouvrage de Pompeo Litta, *Famiglie celebri d'Italia*. Juvin 1819-1888. 15 vol. in-fol. Pour les autres monographies sur les Visconti, il faut consulter la *Biographia araldica e genealogica d'Italia* par Guitino Colaneri, Rome 1904.

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

* * *

Je ne sais s'il existe une généalogie, mais je puis envoyer cet acte extrait de mes Archives de famille : il concerne Villelagrand (Haute-Savoie).

« En octobre 1790, M. Joseph Vindret, notaire royal, substitut-procureur au siège de la Judicature-Mage : (où réside le Juge Mage de Carouge, fils de M. Joseph Vindret, notaire et châtelain de Villelagrand, et de Dlle Marie-Antoinette Masson, épouse Dlle Marie-Thérèse, fille de noble François Joseph Maldini et de feue Dlle Marie-Antoinette *Visconti*, veuve de Sr Joseph-François Dufrêne, native de Lunéville, habitante à Chêne ». P. M.

—

Milord l'Arsouille (T. G., 62 ; LVII; LX, 784). — M. V. B. trouvera de nombreux renseignements sur Milord l'Arsouille dans les ouvrages suivants :

Paris Anecdote, par Privat d'Anglemont, chez Adolphe Delahays. Paris 1860.

Mémoires d'un journaliste par H de Villemessant (t. I, ch. VIII), chez Ed. Dentu. Paris 1872.

Mes Souvenirs. Les boulevards de 1840 à 1871 où Gustave Claudin en touche un mot (p. 30), chez Calmann-Lévy. Paris, 1884.

La Vie à Paris, Jules Claretie (années 1880 et 1885) chez V. Havard. Paris 1881 et 1886. Maurice Haloche.

—

Armoiries d'archevêque sénateur du Ier Empire (LX, 618, 817). — A en juger par l'ex-libris du prélat, origine de la question, c'est l'*Armorial* du comte de Saint-Saud qui doit avoir raison, avec cette seule différence que le 2 ne serait pas coupé mais cousu en chef, parce que cette partie n'embrasse que le tiers et non la moitié.

Il est du reste décrit dans les ex-libris italiani de Gelli, planche n° 248 ; ainsi que ceux de deux autres maisons della Torre qui en diffèrent.

D'après l'*Armorial* de Franchi-Verney, l'écu blasonné par M. Révérend serait celui de la famille della Torre de Saluces, mais l'archevêque de Turin, quoique né dans cette localité, pouvait être d'une autre branche ou bien il a modifié ses armes en recevant le titre de comte de l'Empire. Sus.

Honor virtutis Prœmium (LX, 561). — C'est la devise de la Maison de Montrichard, originaire de Franche-Comté.

Elle a figuré aussi sur les étendards d'un régiment de cavalerie dont j'ai oublié le nom, vers 1700. MAC-IVOR.

—

Inscription à traduire : Cerne virum LX, 336). — Examine cet homme... c'est la consolation immédiate du pauvre abattu ;

C'est le père en même temps que le savant, par sa piété qui enseigne.

Incubus veut dire *couché* ; le pauvre, accablé par la misère, n'a plus la force de se tenir debout, il reste couché.

O. D.

—

La Diane de Houdon (T. G., 241 ; XLVIII ; XLIX ; LV ; LVI). — *Le Gaulois* du 28 novembre 1909 (échos) parle d'une « épreuve en bronze de la « maquette primitive de la célèbre Diane « de Houdon, signée et datée de 1772). »

L'épreuve définive du Louvre date, elle, de 1790 et il y aurait entre ces deux pièces « quelques modifications ».

— En échange de cette « Réponse » — facile à trouver, d'ailleurs — me permettra-t on de renouveler une « Question » intéressante :

Qu'est devenue la Diane, citée par M. Giacometti (numéro du 10 novembre 1907) à propos d'un livre de M. Marius Vachon, qui aurait fait partie de la *Collection Hertford* (Richard Wallace) à Londres, et qui n'y est plus en 1909 ?

HECTOR HOGIER.

—

La résistance des reliures (LX, 715, 765, 819) — La moisissure des reliures est, en effet, un fléau des bibliothèques sous les tropiques. L'humidité extrême de l'air jointe à la chaleur en est la cause. Ce sont les conditions du milieu ; on ne peut y échapper.

Je n'avais, pour ma part trouvé d'abord qu'un remède : surveiller constamment les livres et les essuyer, les frictionner dès l'apparition de la moisissure. On assèche ainsi la reliure dans la mesure du possible. Il faut renouveler l'opération assez souvent, presque chaque semaine. Si on laisse la moisissure se développer, il devient impossible de faire disparaître la tache. C'est donc très assujettissant.

En poursuivant d'autres ennemis des livres, non moins à redouter en ces pays, les blattes, je crois avoir découvert un meilleur procédé. J'avais disposé au-dessus de certains rayons des soucoupes remplies de formol que l'on donne comme fort propre à éloigner toutes espèces d'insectes. Or, au bout de peu de temps, je m'aperçus que les livres de ces rayons étaient exempts de moisissures, tandis que sur d'autres, placés dans les conditions ordinaires, la moisissure se développait comme j'avais l'habitude de le constater. Le résultat m'a paru très net, assez explicable d'ailleurs par les propriétés du formol. Evidemment le papier, les reliures en absorbent les vapeurs. Le livre, retiré du rayon, en conserve l'odeur quelque temps. Je note qu'un rideau opaque régnait devant les rayons soumis à l'expérience et empêchait, sans doute, en quelque mesure, les vapeurs de formol de se diffuser dans la pièce.

Je crois le procédé bon. Il est extrêmement peu coûteux. Rien de plus simple que de le mettre à l'essai.

G. A. (Sénégal).

—

Livres de chevet (LX, 788). — J'ai lu quelque part, je ne sais trop où, par exemple, et je n'ai pas contrôlé le fait, que *Voltaire* avait constamment le *Petit Carême* de *Massillon* sur sa table de travail, et que *Bismarck* se plaisait à lire de temps en temps *l'abbé Tigrane* de Ferdinand Fabre. GOUTATOUT.

* * *

C'est par erreur qu'on a dit que le referendum organisé dernièrement par un journal parisien (le *Gaulois*), à propos des 25 plus grands écrivains du monde, n'avait favorisé ni Balzac ni Rousseau.

Balzac y figure le 18e, et Jean-Jacques le 24e l'avant dernier) entre Cervantès et Milton.

Il est clair qu'une pareille liste est loin d'avoir un caractère infaillible, mais le résultat obtenu par le journal en question me paraît assez raisonnable et l'on ne peut en dire autant de tous les plébiscites ! Ainsi, un autre journal parisien avait organisé, il y a peu d'années, un referendum pour savoir quels étaient, aux yeux de ses nombreux lecteurs, les plus

grands Français du XIXe siècle. Le résultat, donné par des milliers de voix, fut assez singulier : Napoléon Ier ne figurait, dans la liste, qu'au 3e ou 4e rang, après Gambetta si je ne me trompe. On n'y trouvait ni Chateaubriand, ni Lamartine, mais bien Alexandre Dumas père. On y trouvait aussi Parmentier — qui appartient incontestablement au XVIIIe siècle — mais non Cuvier. Il n'y avait ni un peintre ou sculpteur, ni un musicien, etc.

Pourquoi l'*Intermédiaire* n'organiserait-il pas un referendum semblable parmi ses collaborateurs ? Le résultat serait intéressant à connaître.

Pour en revenir à la question posée sur les « livres de chevet », je crois avec M. Marcel Prévost, que, même dans notre siècle libre-penseur, ce sont encore les livres religieux, et particulièrement l'*Imitation* et l'*Introduction à la vie dévote*, qui ont le plus de lecteurs fervents.

J. W.

—

« Les conspirateurs d'Heidelberg » (LX, 842). — Chardall est le pseudonyme de Charles Dallard, inspecteur des douanes et littérateur, né en 1829 et auteur de très nombreux romans. Celui qui fait l'objet de la question n'a pas été publié en volume. Il semble ne pas se trouver dans la *Bibliothèque des bons romans illustrés* qui paraissait à Paris, vers 1869-1870, ni dans *Les cinq centimes illustrés* publiés en 1879, recueils dans lesquels sont choisis plusieurs ouvrages de cet auteur. *Les conspirateurs d'Heidelberg* ne seraient-il pas les mêmes personnages que *Les trois hommes noirs* que Chardall publia chez L. de Pottier en 1863, en 4 volumes ci X° ?

In-Octavo.

—

Une Histoire de la Corse, par Napoléon Bonaparte (LX, 619). — Cette histoire a été publiée dans l'*Illustration* des 11, 18 mars, 1er avril et 13 mai 1843, sous le titre : *Histoire de la Corse, lettres à l'abbé Raynal, par Napoléon Bonaparte*.

L'*Illustration* fait précéder cette publication de l'historique du manuscrit qui lui a été communiqué par M. Libri.

Comte de Roulave.

Date d'une vue de Paris à retrouver (LX, 724). — La date cherchée est octobre 1860.

On lit, en effet, dans A. Dureau :

LUCIE, pour Madame Vandenheuvel-Duprez, rôle de *Lucie*. Succès. C'est le rôle qu'avait chanté à dix-sept ans, en 1851, Mademoiselle Duprez, pour ses débuts à la Salle Ventadour [10 Octobre].

(Alexis Dureau : *Notes pour servir à l'Histoire du Théâtre et de la Musique en France*. 1re année 1860. Paris, Claudin, 1er janvier 1861, page 83).

Or, le 10 octobre 1860 tombant un mercredi, il ne peut subsister aucun doute sur la date.

De plus, on sait qu'un décret du 29 septembre 1860 déclara d'utilité publique la construction d'une nouvelle salle d'Opéra sur un emplacement sis entre le boulevard des Capucines, la rue de la Chaussée-d'Antin, la rue Neuve-des-Mathurins et le passage Sandrié (Voir Ch. Nuitter : le *Nouvel Opéra*).

T. O'Reut.

—

« Je ne cherchais qu'un simple amusement (LX, 841). — Ces trois vers sont de la marquise de Boufflers, morte vers 1786 : elle avait fait tous les délices de la Cour de Lunéville ; c'était l'amie de *Panpan*, de *Panpichon*, entre le nain *Bébé* et le patriarche Stanislas, elle était la mère de Stanislas-Catherine, le fameux chevalier de Boufflers ; elle s'appelait Catherine, et rimait parfois mélancoliquement, comme sa posthume belle-fille, Mad. de Sabran.

Charles-Adolphe Cantacuzène.

—

Brada ? (LX, 842 ; LIX, 226, 368). — C'est le pseudonyme de madame la comtesse de Puliga. De nombreux répertoires bibliographiques donnent cette indication.

In-Octavo.

Mêmes réponses : Jacques Fréneuse, I. G. T., Armand de Vismes.

Cette question avait déja été posée et résolue.

—

Lillibullero (LIX ; LX, 768). — Dans le *Waverley* de W. Scott, chap. 42, le chef montagnard Fergus Mac-Ivor chante les couplets suivants :

Nous les paierons avec de bon métal,
Lillibullero, bullen a la ;

Nous les paierons du fer de la claymore,
Lero, Lero.

Nos créanciers seuls s'en trouveront mal,
Lillibullero, bullen a la ;
Et vous verrez s'ils réclament encore,
Lero, lero.

C'est une chanson jacobite. Une note de l'auteur, au bas de la page, est ainsi conçue : « J'ai trouvé ces vers, ou d'autres à peu près semblables, dans un vieux *Magazine* de l'époque ». GOËLO.

* * *

Confiteor quia peccavi. J'ai pris l'orthographe de Sterne dans une traduction. Le traducteur Frénais écrit délibérément : *Lillaburello*. Or voici qu'ouvrant la traduction de Léon de Vailly, j'aperçois : *Lillibullero* ! Si je consultais Sterne lui-même (texte anglais) ? A la Nationale, on m'apporte une édition de Dublin de 1776. Ici l'oncle de Tristram Shandy sifle le *Lillabullero* (Lil*la*, non Lil*li*). Comment *Lillabullero* peut-il se traduire : *Lillibullero* ? Je pose la question à *The Imperial Dictionary of the english Language* (John by Ogilvie), qui me répond :

Lillibullero. — Originalles, it is said, a watchword of the Irish Roman Catholics in their massacre of the Protestants in 1641 ; afterwards, the refrain and name of a political song popular during and after the reign of James II.

C'est clair, pour ceux qui comprennent l'anglais. Du reste, Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, et divers annotateurs de Sterne s'accordent à peu près sur les origines de la chanson, composée par Wharton, en 1686, et dirigée contre Lord Talbot, comte de Tyrconnel, lieutenant général d'Irlande. Ce Tyrconnel était un enragé papiste. Les mots *Lero, lero*, qui avaient servi de cri de ralliement aux Irlandais lors du massacre des Protestants (1641) formèrent la base d'une ballade, assez dépourvue de sens, qui *renversa Jacques II*. L'infortuné roi ne put résister aux orangistes ; ses soldats, le peuple des villes et des campagnes, toute l'Angleterre fredonnait :

Dar was an old prophesy found in a bog,
Lillibulleio, bullen a-la ;
« Ireland shall be rul'd by an ass and a dog »,
Lilli, etc.
And now dis prophesy is come to pas,
Lilli, etc.
For Talbot's de dog, and Ja*** is de ass.

(Une ancienne prophétie disait que l'Irlande serait gouvernée par un dogue et par un âne. Cette prophétie se réalise : Talbo est le dogue, et Jacques l'âne).

Ainsi se termine cette ballade satirique dont j'ai déniché le texte dans *Reliques of ancient english poetry* de Percy. Mais... l'imbroglio continue ! Percy imprime : *Lilli Burlero*. Orthographe conforme au texte que me remet le sculpteur Spicer-Simson, à qui le publiciste irlandais Joyce vient d'adresser pour moi un fragment de la chanson.

Peut-être ne faut-il s'étonner qu'à demi des métamorphoses multiples d'un mot qui n'ayant aucun sens en eut vite plusieurs. Chacun le déforma à plaisir, y ajoutant une raillerie personnelle ; et peut-être la trace de ces altérations populaires se retrouve-t-elle dans les éditions successives de Sterne. *Lilli* permet de songer à *lill* (trou d'instrument à vent). *Bullero* se change en *burello*, pour peu qu'on parle italien (*burello* signifie : gros pain), et en *burlero*, si l'on veut introduire dans l'oreille la syllabe *burl* (chose burlesque). Mais j'imagine que le vocable initial est *bullero*, venant de *bull*, qui d'une part veut dire : bulle pontificale (on raille le papisme), et d'autre part : bourde, sottise (en même temps que : taureau). La conclusion de *Tristram Shandy* est formulée par Yorick : « A cock and bull. » (*Un coq et un taureau*, en français *un coq à l'âne*). Tenons nous en donc à *bullero*, d'autant que lorsqu'il s'agit de *bull*, à John *Bull* appartient le dernier mot.

LÉON DUROCHER.

Habiter Paris ou à Paris? (LX, 785). — Le verbe habiter étant actif, faut-il voir dans la formule « habiter à Paris » une ellipse hardie ?

Ceci, en effet, pourrait signifier « habiter (une maison située) à Paris ».

Les vieilles suscriptions de lettres fournissent à ce sujet un commencement de preuve en faveur de cette supposition. Il était d'usage jadis de mettre avant le nom de la ville la préposition « *à* ».

La formule, au lieu de sous-entendre la « maison située », passerait sous silence l'adresse.

Les documents officiels actuels portent imprimée cette minuscule préposition. Témoin le mandat carte. Et pour peu que, dans la ville ou le village, l'ex-

péditeur ignore la rue, ou que celle-ci ne soit pas ou plus baptisée, alors on a : M. X... à... CH. DE R.

***

Dès que, comme tous les dictionnaires, on admet que habiter peut être un verbe neutre, je ne vois pas de motif pour ne pas dire : Habiter *à* Paris.

Darmesteter donne : Habiter *à* Paris, à la campagne, en Italie. Littré donne : « Habiter à la campagne ». Il me semble que : « Habiter Paris » indique un séjour plus assis que « Habiter *à* Paris ». Darmesteter donne la même définition pour les deux : « Faire un séjour à demeure ». Littré dit : « Habiter v.-a. : occuper comme demeure ». Habiter v.-n. : faire sa demeure » A. CORDES.

***

La question posée par M. Jacques Renaud est, ce semble, bien facile à résoudre. *Habiter* est à la fois un verbe actif :

Abandonne ce temple aux prêtres qui l'habitent.

dit Racine, dans *Athalie* (II, 3),

et un verbe neutre :

Ce n'est point sur ces bords qu'habite la richesse.

écrit Boileau, dans *l'Art Poétique*, en parlant du Permesse.

On ne dit pas — évidemment — habiter à *une* ville, non plus qu'on ne dirait « il alla vivre à *une* campagne ». Mais tout le monde emploie l'expression habiter à *la* ville, vivre à *la* campagne, qui est parfaitement correcte (voyez Littré) et, de plus, conforme à l'étymologie : habiter, du latin *habitare*, fréquentatif de *habere*, avoir souvent, être souvent.

E. X. B.

***

Il suffit de lire l'article de Littré *Habiter* pour voir très bien qu'*habiter* a toujours été verbe actif et verbe neutre et que par conséquent les deux locutions sont correctes. Le raisonnement de M. Renaud tendant à proscrire *Habiter à Paris* n'est pas très juste. Il dit : du moment qu'il sera permis de dire *Habiter à Paris* il devra l'être de dire : *j'habite à un village*» ce qui est horrible. Donc ne disons pas *habiter à Paris*.

A ce compte, parce qu'il est permis de dire : « *je demeure à Paris* » et que même il n'y a pas d'autre façon de s'exprimer, il sera permis de dire : « *je demeure à un village* », et parce qu'il est permis de dire : « *je réside à Paris* » et que même il n'y a pas d'autre façon de s'exprimer, il sera permis de dire : « *je réside à un village* », et comme *résider à un village* » et « *demeurer à un village* » sont des horreurs, il ne faut pas dire : « *je demeure à Paris* » ni « *je réside à Paris.* »

On voit que le raisonnement n'est pas très juste.

On dit : « *j'habite à Paris* » comme on dit : « *je suis à Paris* », *à* indiquant *le lieu précis où l'on se trouve, ou le lieu précis où l'on arrive*. Et de ce que c'est un solécisme de dire : « *je suis à un village* », il ne s'ensuit nullement que c'en soit un de dire : « *je suis à Paris* ». Je crois même qu'il serait difficile de dire autrement.

EMILE FAGUET.

—

Immortels (LX, 731). — Les anciennes publications de l'Académie française portent sur leur titre la devise : *A l'immortalité.* CÉSAR BIROTTEAU.

—

Estomaqué (LX, 842). — Il y a longtemps que le mot estomaqué fait partie de la langue française.

Regnard, dans le *Légataire universel*, dit :

Il ne faut pas, Monsieur, s'estomaquer si fort,
On peut en un moment nous mettre tous [d'accor .

On trouve encore estomaqué dans le *Dictionnaire* de Trévoux de 1752, dans Littré, et dans Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Je ne crois pas que le mot ait vieilli, mais il est du style familier.

ARMAND DE VISME.

—

Bournard (LX, 827). — Le confrère O. D. trouvera peut être une indication dans le mot *bournat* qui, en gascon, signifie essaim d'abeilles, et par extension, ruche. DESMARTYS.

—

Limousines (LX, 786) — La limousine était, à l'origine, une voiture toujours découverte. Depuis quelques années elle a été complètement transformée : ce nom désigne actuellement toute voiture ordinairement fermée ou abritée qui ne peut être rangée dans un type de voiture bien défini.

La dénomination de limousine a été donnée pour la première fois par un carrossier de Paris, originaire du Limousin,

à une voiture de forme nouvelle qu'il venait de créer.

L'Annual, édit., 1909.
P. c. c. GASTON HELLEVÉ.

—

Bobine (LX, 786). — D'après Trévoux, *bobine* vient de *bombina*, qu'on a fait de *bombix*.

F. JACOTOT.

—

Chanter pouilles (LX, 284, 372, 487, 597, 661, 769). — En gascon, sur la frontière du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le mot *pouilla* signifie gronder, réprimander vertement un enfant.

DESMARTYS.

***

A-t-on jamais songé à établir un rapprochement entre les deux locutions « dire des pouilles », chanter pouilles » et « li diz de Puille », « la chanson de Puille » de Rutebeuf ? On a, sur l'origine de ces deux locutions, émis tant d'hypothèses et si inattendues parfois, qu'une de plus ne peut, je pense, rien gâter.

A priori, on ne saurait être surpris que quelque chose de Rutebeuf — fût-ce deux titres de ses poésies — soit passé en proverbe : Rutebeuf est un grand poète et qui fit quelque bruit dans son temps, ayant accoutumé de dire des pouilles et de chanter pouilles un peu à toutes gens et de préférence aux plus huppés, témoins précisément les deux satires dont nous relevons les titres, et dans lesquelles le poète gourmande comtes et prélats se désintéressant trop, à son gré, de la *guerre de Pouille* (cf. *Œuvres complètes de Rutebeuf*... recueillies... par Achille Jubinal. Paris, Edouard Pannier, 1849, t. I, p. 143 à 150).

Mais (il y a deux mais) on objectera sans doute :

1° Que Rutebeuf écrit invariablement « Puille » au singulier, tandis que les deux locutions en cause, sauf de rares exceptions, présentent le pluriel. — A quoi sans doute on peut répondre d'abord qu'il y a des exceptions ; ensuite, qu'en français on dit à volonté *la Pouille*, ou *les Pouilles* : ensuite que *pouille* devenu nom commun (c'est le cas de le dire) fut bientôt tout naturellement usité de préférence au pluriel, comme le mot injure dont il devenait le suppléant (on dit en effet plus souvent : dire des injures, que : dire une injure) probablement parce que d'ordinaire, comme le malheur, une injure, une pouille ne vient jamais seule ; que d'après les Dictionnaires qui font autorité (cf. par exemple le *Dictionnaire général* de Hatzfeld Darmesteter et Thomas) c'est au XVIe siècle seulement qu'on rencontre nos locutions ; et que Montaigne qui emploie l'une d'elles est en vérité bien éloigné de Rutebeuf. — A quoi sincèrement nous ne pouvons répliquer que trop peu de chose : à savoir qu'assurément Montaigne n'a point créé *pouilles*, mais en a seulement fait son profit ; que c'est précisément un des mérites de Montaigne d'avoir donné droit de cité dans la république des Lettres à des termes très vivants dont le pittoresque ou l'énergie qui le séduisaient avaient échappé à tant d'autres ; qu'il n'y a point trop à s'émerveiller si le truculent Villon par exemple n'emploie pas nos deux locutions car, outre qu'il en faut avoir l'occasion et qu'il y faut aussi penser, le non moins truculent Rabelais, tout proche de Montaigne et qui les devait connaître, n'en a pas non plus, croyons-nous, fait usage ; qu'enfin il n'est guère aisé de dire combien de temps un mot peut courir sur les lèvres avant d'être saisi par la plume... Mais ce ne sont là que des pauvretés, et nous doutons fort que notre hypothèse fasse beaucoup de tort aux hypothèses qui l'ont devancée. A tout hasard cependant nous la présentons. F. VALLÉE.

***

En Provence, à Grasse notamment, existait et existe sans doute encore une coutume singulière lors de la célébration des baptêmes. Précédé de la nourrice et du nourrisson, un cortège, composé du parrain, de la marraine et des proches parents, s'en allait à l'église, escorté par une bande de gamins criant à tue-tête pour solliciter la générosité du parrain. Celui-ci, muni d'une quantité de gros et petits sous, en jetait par poignées aux gamins qui se bousculaient pour les attraper au vol ou par terre. Si le parrain ne jetait rien, la marmaille lui reprochait sa ladrerie, en hurlant en mesure :

Pouilleux, pouilleux !
Le petit deviendra gibbeux :
(Puisque) Le parrain est un teigneux !

Ils chantaient donc : Pouilleux... Et quand la question a été posée dans l'*In-*

termédiaire, j'ai immédiatement songé à cet original couplet qui me donnait l'explication demandée.

Puis Littré m'a appris que je ne me trompais pas ; il écrit en effet : « Lamonnoye, suivi par Ch. Nisard, dit que *chanter pouilles*, c'est appeler quelqu'un *pouilleux* ; on dit en effet chercher des poux à la tête de quelqu'un, signifiant le quereller ». On devrait donc écrire : *chanter pouilleux*. EUGÈNE JAUBERT.

—

Thérèse ou Térèse (LX, 732). — Excepté pour l'italien, l'espagnol et le portugais, où ce nom s'écrit par un *t* initial, ces trois langues pratiquant une orthographe phonétique, on le note régulièrement par un *th* Cette graphie est conforme aux origines, *Thérèse* était *Therasia* chez les Romains ; Paulin de Nole (353-431) avait une femme de ce nom. *Thérasia* est une petite ile des Cyclades, située à côté de *Santorin* (anciennement *Théra*), et c'est d'elle sans aucun doute que provient le nom propre *Thérasia*, littéralement *la Thérasienne* : il a dû être primitivement appliqué à des personnes originaires de ce pays. Nombre de prénoms romains et grecs ont une origine analogue : comparez *Laco, Lucanus, Lesbia, Leucadia*, etc. Rien de plus général que cet usage, et l'on sait qu'à toutes les époques, chez tous les peuples, les lieux d'origine ont joué un rôle capital dans la création des noms et surnoms d'hommes et de femmes. ALFRED DUTENS.

—

Calligraphes au XVIIe siècle (LX, 785). — Cf. *Nicolas Jarry et la calligraphie au XVII siècle*, par le baron R Portalis (*Bulletin du bibliophile*, 1895-7) et *Table générale* de ce Bulletin. art. *Calligraphes*, p. 80. D'HEUZEL.

—

Nègres pies (LVI à LVIII). — Un article récemment publié dans *la Nature* à propos des nègres pies m'a valu une communication inédite, de laquelle il résulte qu'un sieur Valois, chirurgien dentiste, promenait dans toute la France, en 1783, une jeune négresse pie, qu'il avait achetée 33.000 livres dans la colonie de Sainte-Lucie.

Un tel phénomène n'a pas dû passer inaperçu. Les jounaux de médecine ou de science n'en parlent pas, mais il se peut qued'autres publications en aient fait mention. Je serais très reconnaissant de toute communication sur ce sujet.

Dr RAPHAËL BLANCHARD.

—

Plaques pour les mulets (LX, 732). — Dans les montagnes d'Auvergne, les transports se faisaient en effet, jadis, avant l'ouverture des routes, notamment au XVIIe siècle et aussi au XVIIIe siècle, à dos de mulets ; et il est vrai que les muletiers ornaient les harnais de leurs bêtes avec des plaques de cuivre, portant des emblèmes gravés. Il y a, au musée de Guéret (Creuse), de curieuses œillères de mulets, portant, des armoiries. J'ai trouvé, à Herment (Puy de-Dôme), l'une de ces œillères. Elle est en cuivre, ovale, et l'on y constate les trous des clous qui la fixaient au harnais. Comme emblème on y voit une armoirie qui porte une arche de Noé, assurément le blason du propriétaire du mulet, appartenant à quelque seigneur. Cet objet, assez rare, en son genre, est curieux et je le possède à Royat (Puy-de-Dôme), où je passe les étés ; car, en ce moment (l'hiver) je réside à Alger. Il sera facile d'en faire, une photographie. Il mérite d'être publié et gravé. Un travail sur ces plaques de cuivre, avec des recherches historiques et de nombreuses gravures, rendrait un réel service à l'archéologie Ce travail manque réellement et comblerait une lacune. J'avais précisément songé à le faire ; mais j'y ai renoncé. AMBROISE TARDIEU.

—

Le retable de Fromentières (LX, 557, 765). — Nous recevons la letttre suivante :

Orbais-l'Abbaye, le 5 décembre 1909 (Marne).

Monsieur le Directeur,

Un membre dévoué de notre Comité m'a communiqué l'*Intermédaiire* du 20 octobre dernier contenant un article sur *le retable de Fromentières*. (Bois sculpté avec panneaux peints (Vie et passion du Christ, 9 scènes, XVe ou XVIe siècle).

Il y est exposé que ce chef-d'œuvre passé sous silence par Joanne, signalé seulement par Baedecker, a été relégué, à la Révolution, dans une église pauvre ; qu'il a été classé depuis peu par les Beaux-Arts ; qu'enfin il porte une marque n'ayant été encore révélée par personne qui permettrait peut-être de lui donner un auteur.

Notre Comité a le devoir de faire remar-

quer que votre correspondant a été mal renseigné.

Le retable est bien signalé par Joanne, dans ses géographies de la France (fascicule de la Marne). Tous les guides, toutes les revues et Sociétés d'art de la région l'ont décrit et en ont donné des reproductions.

Il a été placé dans l'église dès l'année 1715 ; il avait été acheté à Châlons (Marne) 12 pistoles (120 fr.) par les représentants de la paroisse.

M. Du Sommerard a tenté de l'acheter pour le Musée de Cluny. Il a été inscrit parmi les monuments historiques, dès 1881, époque à laquelle on classait peu encore d'objets mobiliers. Grâce à une subvention importante des habitants, de la municipalité et du Conseil général, il a été restauré, en 1899, par les soins de l'Etat et placé sur un soubassement ; actuellement encore, le service des Monuments historiques dirige certains travaux ayant pour but l'entretien et la conservation du retable.

A l'intérieur, le meuble porte, à différents endroits, une main appliquée au fer rouge. Or cette main est un des attributs des armes de la ville d'Anvers. A l'extérieur, il existe plusieurs autres marques, très frustes et appliquées au fer rouge. Elles représentent un château à trois tours au-dessus duquel sont placées deux mains appaumées, c'est-à-dire les armes mêmes de la noble cité flamande

Dans leur beau livre sur la sculpture champenoise (école de Troyes) MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot font remarquer que le retable porte non seulement les marques des ateliers d'Anvers mais qu'il en a aussi la caractéristique principale : la vie intense, le réalisme violent, poussé parfois jusqu'au grotesque.

Répondant fort gracieusement à une communication que nous lui avons adressée, la municipalité d'Anvers a bien voulu nous faire savoir que la *Gilde de Saint-Luc*, la célèbre corporation des artistes, laquelle a compté tant de peintres et de sculteurs illustres, se servait de l'écu de la ville pour marquer les œuvres de ses membres, qu'il existe ainsi de nombreux panneaux sur lesquels figurent les armes d'Anvers, comme sur le retable de Fromentières.

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord avec votre correspondant, c'est lorsqu'il dit qu'aucun musée de Paris ne possède un retable aussi remarquable que celui de Fromentières, et nous savons que cette œuvre compte un ancien et éminent Ministre des Beaux-Arts parmi ses admirateurs.

Comme on le voit, le retable de Fromentières est très connu et son origine n'est pas douteuse.

Je pense que vous voudrez bien publier cette lettre tout en regrettant sa longueur qui nous a paru indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués et dévoués.

Camille BLONDIOT.

Président du Comité des sites et Monuments de la Marne (T. C. F.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Népomucène Lemercier contre le scrutin d'arrondissement. — Le poète Népomucène Lemercier, l'auteur de *Méléagre*, prédécesseur de Victor Hugo à l'Académie, n'était pas un *arrondissementier*, témoin cette petite pièce de vers autographe, que nous communique M. Noël Charavay.

SUR L'EFFET DE NOTRE RÉGIME ÉLECTORAL, *durant lequel je me suis soustrait aux dernières candidatures.*

L'arrondissement électeur
Ne s'enquiert d'un libre orateur,
Ni d'un sage réformateur
Qui, des couteux abus, ennemi patriote,
Gêne le ministère et l'administrateur,
Et contrôle un budget dont se grossit la quote.
Non ; il veut l'homme adroit qui, soumis et [flatteur,
Des intérêts privés accrédite la note,
Engraissant tous ses hoirs en zélé curateur :
Bref, il se dit au jour qu'il vote,
« Qu'est qu'un *Député* ?..C'est un *solliciteur*,
Ce fait m'exclut de tout comice.

« Electeurs, soit dit sans malice,
« Deux fois par vous, toisé, miré,
« Après interrogat serré,
« Les brigues m'ont fait préjudice
« Adieu. Plus ne remonterai
« Sur l'âpre sellette, ou l'on hisse
« L'humble libéral chapitré.
« Sorti candidat *libéré*,
« J'aurais, déjà gaîment titré,
« Peur d'être *un repris... d'injustice* »

NÉP. L. LEMERCIER.

Lettre de Jussieu — M. de Crauzat nous communique l'intéressante lettre ci-après, intéressante par la manière dont Jussieu explique l'abandon des affaires publiques, pour ne se plus consacrer qu'à ses chères études

Au citoyen Bailly

de l'Académie des sciences de Paris, à Nantes. Poste restante.

Je reçois votre lettre, monsieur et cher collègue, et je m'empresse d'y répondre. Vous me parlez de comptes à rendre de la pait de la municipalité provisoire. Je croyais que cette affaire était déjà terminée. Dans le temps peu après avoir quitté mes fonctions, je présentai le compte de mon département et mes collègues en firent autant, du moins on m'assura dans le temps qu'ils l'avaient fait, la commune qui reçut ces comptes avait nommé des commissaires pour les examiner. Ces commissaires ont laissé traîner les rapports et je ne sais finalement s'ils les ont faits : car depuis longtemps je me suis peu occupé de ce qui se passait à la maison de Ville. J'ai passé un mois au Directoire après la démission des anciens membres qui le composaient, là je me suis concentré dans l'administration des biens domaniaux qui m'avait été déléguée, de nouveaux administrateurs vous ont remplacé le 20 aoust. Je me suis retiré à la campagne d'où je ne suis revenu que le mois dernier pour rentrer dans mon cabinet et me borner à l'étude des sciences. Je n'ai plus aucune relation avec l'administration, j'ignore si mes anciens collègues sont à Paris et où on peut les trouver. Je sais que M. Vauvilliers est en province, MM. Desfouchevifs, Duport, sont aussi absens. Je vais cependant faire quelques démarches pour en rassembler quelques-uns et je vous rendrai compte de ce que j'aurai fait.

Faites agréer, je vous prie, mes respects à madame Bailly et recevez l'assurance de mon sincère attachement.

De Jussieu.

Paris. ce 15 décembre 1792. L'an 1er de la République.

—

Une tentative d'évasion de prisonniers français en Angleterre (1812). — « Deux de mes parents, qui, depuis sept ans, étaient prisonniers en Angleterre, et qui se trouvent liés d'une manière très intime avec le frère de M. le Dr Husson, devenu leur compagnon d'infortune, se voyant tout d'un coup privés de l'agrément d'avoir des nouvelles de leur famille, et imaginant que l'agent des prisonniers à Thame négligeoit de faire passer leurs lettres, se décidèrent, d'après cette simple persuasion, à quitter Thame où ils étaient sur parole, pour aller faire des réclamations au bureau des prisonniers à Londres. Leur démarche ne fut point heureuse, et bien loin de les mettre à même de parvenir à leur but, elle leur devint extrêmement désavantageuse, puisque deux d'entre eux furent arrêtés avant d'avoir pu parvenir au lieu du rendez-vous, traduits de suite devant les commissaires du *Bureau des prisonniers*, et condamnés à être envoyés au ponton (à bord du *Glory* à Chatham). Le troisième de ces infortunés jeunes gens est l'un de mes deux parents, qui fut assez heureux pour se soustraire aux perquisitions et pour profiter de la nuit, pendant laquelle il gagna le large et s'échappa complètement ; c'est de lui que je tiens tous les détails que je vous transmets. Me serais-je trop flatté... en espérant que vous voudrez bien m'obliger dans cette circonstance ? »

Telle est l'anecdote que raconte, le 17 février 1812, le médecin Bernard, de Béziers (Hérault), à son confrère Provençal, professeur à la Faculté des Sciences et plus tard à la Faculté de médecine de Montpellier, dans une lettre où il sollicite son intervention en faveur de ces deux officiers, Husson, frère du docteur Husson, alors célèbre et influent, et Bonnefoux, son « jeune parent », « neveu du préfet maritime *de Boulogne* » (*sic*).

Bernard prie Provençal de mettre en mouvement le docteur Husson, espérant que si celui-ci obtient la liberté de son frère, ou du moins un adoucissement quelconque à son sort, « son parent profitera des mêmes douceurs » Il souhaite que Husson y emploie son crédit ou « celui du Dr Jenner, avec qui il est en grande correspondance. » Il souhaite que son parent soit au moins libéré des pontons : « Qu'il obtienne la faveur que deux aspirants anglais, du nombre de ceux qui sont emprisonnés en France, soient remis en [liberté] sur parole, à condition qu'on y remettrait en Angleterre MM. Husson et Bonnefoux ».

Rien dans les papiers de Provençal n'indique s'il s'intéressa à cette aventure, s'il écrivit, et si son intervention eut l'heureux succès qu'en attendait M. Bernard. L'anecdote en elle-même est un document caractéristique sur l'atroce condition faite en Angleterre aux prisonniers français pendant les guerres de l'Empire.

L. G. P.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Décembre 1909

45e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

N° 1242 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nom mystérieux de Rome. — On sait que Rome avait un nom sacré, mystérieux dont la divulgation était un crime, un sacrilège digne de mort. Mais je croyais que ce nom secret était connu depuis longtemps, et Rome se serait nommée en réalité Valentia. Or, dans ce petit livre si plein de choses, *Orpheus*, *Histoire générale des Religions*, p. 147, il est écrit que le nom sacré de Rome nous demeure inconnu. Où donc ai-je lu que ce nom était Valentia ? H. C. M.

—

Waterloo. La Bédoyère et Drouet d'Erlon. — Drouet d'Erlon a écrit, en 1829, que le 16 juin, Napoléon envoya son aide-de-camp le général de La Bédoyère au Maréchal Ney aux Quatre Bras, et que le général de La Bédoyère, *pendant la route*, lui montra une note au crayon ordonnant de diriger le 1er corps d'armée vers le champ de bataille de Ligny.

Cet ordre aurait été porté entre 3 et 4 heures.

On a accusé d'Erlon d'avoir inventé cette mission.

L'Empereur n'en parle pas dans ses mémoires.

Un collègue de l'*Intermédiaire* aurait-il par hasard, connaissance de cet ordre

L. B?

—

2e Bataillon des Volontaires Nationaux. — Il fit partie des 31 Bataillons organisés à Soissons en vertu de la loi du 22 juillet 1792, sous le nom de Bataillons de *Volontaires Nationaux* dits *de la Réserve* ou Bataillons des *Réserves* ou Bataillons de *Soissons*.

Le 2e Bataillon fut formé le 30 août 1792 (Camille Rousset, *Les Volontaires* : Général Susane, *Histoire de l'Infanterie française*, Commandant Vivien, *Souvenir de ma vie militaire*). Il prit part au siège de Lille (A. Chuquet, *Retraite de Brunswick*, Blismon, *Histoire du siège de Lille*). En décembre 1792, il est à Valenciennes, en janvier 1793 on le trouve à Lille et à Bruges (Eug. Desprez, *Les Volontaires Nationaux*). En février et mars il est à Breda (A. Chuquet, *Trahison de Dumouriez*. Il est plusieurs fois mentionné dans les combats sous Valenciennes (V. Dupuis, *Campagne de 1793 : l'armée du Nord et des Ardennes*.

Il en est question dans la *Bataille de Fleurus* par le Commandant Dupuis et

aussi dans le *Siège de Maestricht* de E. Hardy. Cet auteur dit qu'il est dirigé après ce siège sur Coblentz où le bataillon rejoint la division Marceau en novembre 1794. Puis, le Commandant Vivien l'indique comme formant en mai 1795 le dépôt de la citadelle de Lille et comme se trouvant à Paris en vendémiaiee An IV. Enfin, à la suite du décret du 1er février 1796, il est compris dans la formation de la 55e demi-brigade (Emm. Martin, *Historique du 55e d'Infanterie*).

Connaît-on d'autres sources de renseignements sur ce 2e Bataillon de Volontaires Nationaux ? Si on voulait bien les communiquer et alors même qu'ils paraîtraient être sans importance, ils seraient accueillis avec la plus grande reconnaissance. E. C. B.

—

A qui appartient la place de l'Hôtel de Ville de Paris ? — A qui appartient la Grève ? A l'Etat ? où à la Ville ?

La place de l'Hôtel de ville étant classée dans la grande voirie appartient à l'Etat.

Alors elle appartenait au Roi ?

Pourquoi donc est-elle dans la censive de l'évêque, en 1785, comme on le voit dans la carte de M. Brette ?

Quels étaient les droits du Roi qui y fit si longtemps exercer sa justice ?

Quels étaient les doits de l'Evêque ?

Où trouver des explications ?

Léonce Grasilier.

—

Saint-Jean-de-Latran à Paris. — Un chef-lieu de la Commanderie de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) sis à la Montagne Sainte-Geneviève à Paris était désigné par le terme : Saint-Jean-de-Latran. Ce fut, dit Cocheris, « pour tous les historiens le sujet de beaucoup d'erreurs ». Sauval fixait l'année 1585 comme date où ce surnom avait été mis en honneur, mais Cocheris découvrit un acte de 1474 où l'on parle du commandeur de Saint-Jean-de-Latran.

Les chevaliers de cette commanderie étaient-ils comtes de Saint-Jean-de-Latran ? Au XVIIIe siècle plusieurs personnages qui vraisemblablement n'appartenaient point à l'Ordre de Malte, puisqu'ils étaient mariés, se qualifiaient chevaliers et comtes de Saint-Jean-de-Latran ; par exemple : un organiste célèbre de Saint-Gervais, François Couperin (1703) ; — Michel Marchant, ancien administrateur du bureau général des fortifications de France qui fut inhumé en 1745, à Saint-Gervais, dans la sépulture de ses ancêtres ; — Robert-Jean-François de Launay, secrétaire des commandements du Duc de Vendôme (1736).

Peut-on trouver sur cet ordre quelques renseignements ?

Les Archives de Malte ne fournissent rien sur ce sujet.

Jean de Valnay.

—

Dans le moment que. A cause que. — Dans le feuilleton d'un grand journal parisien, où l'on se pique un peu de littérature, on lisait, il y a quelques jours, à deux lignes près l'une de l'autre :

Nous avons quitté MM. X. et Z. dans le moment qu'ils se décidaient à aller...

Ils la virent mal à cause qu'elle était plongée...

Est-ce bien français ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir écrit : *au moment où* et *parce qu'elle* était plongée ? Je pose la question sans critique, simplement pour m'instruire. Oroel.

—

Mémoires de Bachaumont. — Existe-t-il une table détaillée des *Mémoires* de Bachaumont ? Si oui, quel est son titre ? Si non, y en aurait-il une notoirement en préparation ?

Même question pour les *Mémoires* de Dangeau, la table de l'édition de Firmin Didot n'étant qu'un simple répertoire nominal des personnages cités dans l'ouvrage. H. H. B.

—

Beaurain. — Quelque obligeant intermédiairiste, à qui j'adresse d'avance l'expression de toute ma reconnaissance, pourrait-il me dire :

1° Dreux de Beaurain qui fut à Constantinople en 1100 avec l'empereur Beaudoin (Ms 5320 Arsenal), *Drogonem de Belloramo*, qui réclamait en 1165 la possession de l'église de Tupigny contre le prieuré de Coincy (D. Grenier 218) et le seigneur de Beaurain fait grand panetier de Hainaut par le comte Beaudouin II en 1079 (Ms 5320 Arsenal) appartenaient-ils à la même famille ? Il est à remarquer

que les armes et cris d'armes de Tupigny et Beaurain sont similaires.

2° De quel Beaurain s'agit-il : Beauraing près de Rochefort (Belgique); Beaurain aujourd'hui Beaurainville près d'Arras ; Beaurain près de Solesmes (Nord) ; Beaurain près de Guise (Aisne) ?

G. ALQUIER.

—

Les architectes Beausire. — M. S...y, à propos de Pierre-Claude-Henri de Beausire, parle d'une parenté possible avec les Beausire architectes des XVIIe et XVIIIe siècles. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu ce nom dans mes papiers de famille. Mais puisque forcément dans les recherches il se trouvera des documents concernant ces architectes, je pense qu'il vaut mieux ouvrir une rubrique nouvelle.

Voici quelques notes prises parmi les papiers des Beausire, architectes, qui sont mes ascendants directs :

1. Jean Beausire (1658 † 1743) époux de Marie-Catherine Letrotteur, il fut maître des Batimens du Roy ponts et chaussées de France — Conseiller du Roy, maître général, controlleur des Batimens de l'Hôtel de Ville, garde ayant charge des eaux et fontaines publiques de la dite ville ; charges qu'il vend en 1722, à son fils.

2. Jean-Baptiste-Augustin Beausire (1693 † 1774) qui fut en outre conseiller arch. du Roy et de son académie d'Architecture. D'Anne Carré, qu'il épousa en 1728, il eut de nombreuses filles dont seule se maria :

3. Anne-Charlotte-Julie Beausire. Elle épousa en 1751 Laurent Destouches, seigneur de Migneaux, écuyer, conseiller du Roy, notaire et secrétaire à la Cour des Aides (1700) architecte, — maître général des Batimens de Paris — maître des œuvres de charpenteries de la ville de Paris... etc.

Je serais très curieux de tout renseignement sur ces Beausire qui donnèrent leur nom à une rue et une impasse de Paris.

Je voudrais savoir avec *leurs origines* :

1) *S'ils ont construit et quoi ;*

2) *Les dates de leur nomination à l'Académie d'architecture ;*

3) Enfin M. S...y serait bien aimable de me donner leurs *armoiries* exactes ou la source où il les a puisées. Existe-t-il des *ex-libris* ?

L. L.

—

L'abbé de Choisy, comtesse des Barres. — François Timoléon de Choisy, fils de Jean comte de Choisy et de Jeanne de Brionne naquit le 16 avril en 1644. Quelques biographes le font naître à Paris, un grand nombre en Normandie et l'abbé Bidot (*Histoire de Balleroy*) lui donne pour berceau le magnifique château de Balleroy construit par son père sur les dessins de Mansard.

Il fut prieur de Saint-Lo de Rouen, doyen du chapitre de Bayeux, membre et secrétaire de l'Académie Française. La plupart de ces biographes, notamment l'abbé d'Olivet son collègue à l'Académie, lui donnent une jeunesse orageuse. Il aurait vécu déguisé en femme sous le nom de comtesse des Barres et se serait livré au libertinage, sous ce déguisement, dans une terre auprès de Bourges. Lui-même aurait écrit ses *Mémoires* qui parurent après sa mort sous le titre d'*Histoire de madame la comtesse des Barres* (in-12. Anvers 1735. Amsterdam 1737).

Quelques-uns contestent l'authenticité de cet ouvrage et l'attribuent aux ennemis de l'abbé de Choisy. Où est la vérité ?

FRÉDÉRIC ALIX.

—

De Drouët de Sainte-Livière. — Cette famille, originaire de Bourgogne, portait, d'après le Cabinet d'Hozier : *d'azur à trois tables d'or.* — Ce doit être une erreur. — Un de nos savants confrères pourrait-il me donner les véritables armoiries de cette famille éteinte ?

MAC IVOR.

—

Faydel : documents le concernant. — 1° Quels sont les documents connus concernant la Révolution ou l'Empire émanant de *Faydel*, député du Tiers-Etat du Quercy aux Etats-Généraux de 1789 ?

2° Où sont ces documents ? Comment peut-on en avoir connaissance ou communication ?

C. DE S. DE W.

—

Femme et enfants de Fouquet. — Qui Fouquet épousa-t-il ? Quand ? Quels enfants eut-il ? Peut-on me dire leurs prénoms et leur *curriculum vitæ ?*

VAL. CONTENT.

—

César Nostredame, peintre et poète. — *César Nostre-dame* ou *Nostradamus* était le fils du célèbre *Nostradamus*. Né à Salon en 1555, il mourut en 1629, disent les biographes. Il a peint plusieurs portraits qu'on pourrait peut-être trouver

dans des collections publiques; j'ai vu de lui un panneau à l'huile qui me paraît être son propre portrait et qui représente un personnage assis dans un grand fauteuil et coiffé d'une toque à plumes, il écrit dans un grand cahier. L'examen approfondi du portrait m'a fait découvrir une signature *monogramme* composée de toutes les lettres de *Nostre dame* et de l'initiale du prénom. Connaît-on des œuvres de ce peintre ? M. *Horsin Déon* dans les *Portraitistes Français* s'en était déjà occupé. Comme poète, quels sont ses ouvrages ? Ces artistes de la vieille France sont très intéressants à étudier, et il y a beaucoup de recherches à faire sur cette période du XVIe siècle. HUSSON.

—

Armoiries des familles suivantes à retrouver. — Ernoult de Morains (Saumur XVIIIe siècle).

De Ferry, actuellement en Poitou.

Marsolle, Anjou XVIIe siècle.

Barazer de Lannurien, Bretagne.

Guiot de la Cour, Paris XIXe siècle.

Trubert de la Chapelle, XIXe siècle.

De la Mortière, id.

De Roussel ou Derousselle d'Aubigny, Poitou ou Paris, fin XVIIIe siècle.

Girard de Villiers.

Girard de Launay.

De Moysen de Codrosy, Nantes, XIXe siècle.

D'Arche, actuels.

De Thiennes, id.

Deschamps de Verneix.

Comte DE G.

—

Similitude des armoiries. — Je me permets de faire appel à la bienveillance et à la science des intermédiairistes pour élucider un point, capital selon moi, pour un ouvrage actuellement en préparation.

Afin de préciser et pour montrer sur quelles données se base ma question, je crois devoir citer le cas particulier extrait dudit ouvrage.

Le sire de Tupigny dont Froissard raconte l'équipée (t. I, p 256 et seq.) était vraisemblablement ce Jean dont on trouve le sceau dans Clairambault (Cf Demay) et descendait de ce Wautier qui figurait en 1256 au tournoi de Compiègne (Ms 872 bibl. de Cambrai). Ce Wautier (Ms 885 Cambrai) « équartelle de Biauraing le 1er cartier, le second de gueules et oret crie Biauraing ». D'après le Ms 485 (Bibl. de Lille) Beaurain, grand panetier du Hainaut « porte d'azur à l'écusson d'argent en abîme accompagné de huit coquilles en orle », et (ajoute le Ms 885 déjà cité) « crie son nom ».

Le Ms 919 (Bibl. Cambrai dit : « Tupegny au 1 et 3 d'azur à l'écusson d'argent en abîme qui sont les armes de Tupegny, au 2 et 4 un fascé d'or et de gueules; *les armes pleines ne doivent pas être écartelées* ». En effet, Rietstap donne seulement pour Tupigny « d'azur à l'écusson d'argent en abîme » ; or, ce serait le blason de Wavrin (Ms 4151 Arsenal). Il est vrai que selon Caffianx (Ms 33072 Bibl. Nat.) « les Beaurain étaient nommés Wavrin jusqu'en 1400 surtout en Hainaut et en Flandre ».

De ce qui précède il paraît ressortir que Beaurain, Wavrin et Tupigny avaient les mêmes armoiries et le même cri.

Cette similitude est-elle un signe certain de parenté ?

Sur quels auteurs ou documents pourrait-on appuyer une réponse que je crois affirmative ? G. ALQUIER.

—

Confrérie des cinq plaies de Marie du Puy. — Cette inscription se trouve sur un ex-libris du XVIIe siècle.

Quelque intermédiairiste peut-il indiquer de quel *Podium* (Puy) il s'agit, des localités de ce nom se trouvant un peu partout, et nous renseigner sur cette confrérie? NISIARD.

—

Un poème de Roger de Beauvoir à retrouver. — Dans son spirituel *Paris Sketch-Book*, dont la première édition parut en 1840, Thackeray cite quelques vers d'un poème français, dû à la plume d'un certain Roger de Beauvoir, « famous french exquisite and man of letters », qui fut longtemps attaché à l'ambassade de M. de Polignac, en Angleterre, et ne paraît pas avoir conservé un trop bon souvenir des agréments de Londres :

«Londres, tu le sais trop, en fait de capitale,
Est ce que fit le ciel de plus froid, de plus pâle ;
C'est la ville du gaz, des marins, du brouillard » etc.

Le héros de ce poème, dont l'action se passe Outre-Manche, s'appelle Arthur ; l'héroïne répond au nom de Zerline.

Mes recherches à la Bibliothèque natio-

nale ne m'ont rien appris sur cette œuvre poétique, que Thackeray critique d'ailleurs avec beaucoup de verve, en parlant des singulières idées que se faisaient alors les romanciers français de la vie et des habitudes anglaises.

Qui me dira d'où est extrait ce poème de Roger de Beauvoir, et à quelle époque il fut écrit ? E. X. B.

—

Un vers de Régnier : « Oui j'écris rarement... ».

Oui j'écris rarement et me plais de le faire.

C'est le vers célèbre ou plutôt le premier des vers célèbres devant qui s'inclinait Alfred de Musset en disant :

Otez votre chapeau, c'est Mathurin Régnier.

Est-ce bien ainsi cependant que ce vers a été libellé ?

Se plaire de pouvait-il passer pour suffisamment correct, même au temps de Régnier ?

De plus, comprend on assez que ce n'est pas le *faire* qui plait, mais le *non faire*, ou au moins *la rareté du faire* ?

Ne semble-t-il donc pas que le poète aurait dû être amené à formuler ainsi sa pensée pour éviter l'incorrection :

Oui j'écris rarement et me plaît de le faire.

Ou même, pour faire disparaître du même coup l'équivoque :

Oui j'écris rarement et me plaît ainsi faire.

Il serait bien osé de prétendre corriger Régnier, mais soupçonner une coquille d'imprimeur ne passe peut-être pas la hardiesse permise. P. DU GUÉ.

—

« Comme on parlait » pour « comme on disait ». — Je trouve dans le journal des *Débats*, n° du 20 décembre, sous la signature de M. de Régnier, la phrase suivante qu'il cite comme étant de M. François de Nion :

Il faut ranger cette comédie (l'Age) parmi les pièces de caractères, *comme on parlait autrefois*.

Malgré son double parrainage, cette dernière portion de phrase est-elle bien française ? CURIOSUS.

—

Avoir le nez creux. — Je ne connais pas d'expression qui me semble aussi déplaisante, je la croyais d'une vulgarité plate n'ayant ni le pittoresque de certains mots d'argot ni la saveur de beaucoup de locutions populaires. Je dois me tromper puisqu'elle a été employée l'autre jour par un académicien, et cela dans un discours à l'Académie. C'est égal, pour une Compagnie qui a failli refuser au mot « chic » l'entrée du dictionnaire...

Qu'en pensent nos confrères ? C. B.

—

Mouise. — D'où vient ce mot dont l'orthographe m'est inconnue et qui tend à remplacer celui de *purée* comme synonyme de misère ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Coiffure à la « Ventre affamé ». — Dans le n° du 20 décembre du journal *Comœdia*, M. Willy insinue, sous le pseudonyme de « l'Ogresse », qu'il lança, le premier, l'expression fréquemment appliquée à Mme Cléo de Mérode et aux autres personnes dont les cheveux dissimulent les oreilles : « Coiffée à la *Ventre affamé* ».

J'ai souvenir d'avoir ri de cette boutade, rencontrée dans les journaux, il y a douze ou treize ans pour le moins. M. Willy pourrait-il préciser l'époque à laquelle il publia ce trope pour la première fois ? DANIEL B.

—

Calotte qui aurait appartenu au roi Louis XVI ? — Je possède une calotte en velours très fin, autrefois bleu pâle, aujourd'hui déteint et passé, avec des reflets vert d'eau, brodé de fleurs de lys en argent. J'ai acheté cet objet à Compiègne, il y a quelques années chez un antiquaire qui m'a assuré le tenir d'une personne dont la famille avait appartenu à la cour du roi Louis XVI, et dont il n'a pas voulu me dire le nom.

Il y avait un papier attaché à la calotte, avec cette inscription :

Calotte que portait le roi Louis XVI à la prison du Temple.

Elle a 60 centimètres de tour, au bord extérieur, qui est brodé de 10 fleurs de lys d'argent ; sur le bandeau, au-dessus, règne une guirlande de tulipes brodées en argent, qui en fait le tour. Ce bandeau a une hauteur de 10 centimètres.

Le fond de la calotte est garni de 3 fleurs de lys d'argent, et entouré d'une autre guirlande de tulipes d'argent. Il y a un gland de fils d'argent, qui ne paraît

pas aussi ancien que la calotte, et a pu y être ajouté plus récemment.

La calotte est garnie intérieurement de soie blanche.

Sait-on si le roi Louis XVI portait des calottes brodées de fleurs de lys ? En tout cas il paraît probable que cet objet a appartenu à l'un des princes de la famille Royale.

Je serais curieux d'avoir quelques renseignements à ce sujet ?

G. V

—

Les heures fatales. — Il semble exister une relation mystérieuse entre certaines périodes de la journée et plusieurs phénomènes naturels : la température des maladies augmente le soir, certaines maladies se déclarent presque toujours la nuit.

L'autre jour, comme je demandais des nouvelles d'un enfant atteint du faux-croup, on me répondit : « Jusqu'à 3 h. du matin nous sommes toujours un peu inquiet, car le médecin nous a dit que les crises se produisaient entre 10 heures du soir et 9 heures du matin ».

Y a-t-il vraiment des heures fatales et en a-t-on donné une explication scientifique ? C. B.

—

L'influence de la secte des Illuminés sur les événements. — « De puissants princes sont déjà entraînés par le torrent de ses fascinations ; c'est elle (la secte des Illuminés) qui a armé la Suède contre la Russie ; c'est sa vengeance qui a fait subitement changer de conduite et de politique à une illustre et royale République : parce que l'immortelle Catherine, la gloire de son sexe et de son siècle a dédaigné son encens et pénétré ses projets. Sa fatale influence sur plus de trente cours d'Allemagne menace d'un ébranlement le corps le plus illustre de la Terre ; elle a retenu le bras vengeur d'un de ses plus puissants membres qu'une rebellion ouverte appelait au secours de sa patrie, que l'hydre de la révolte et de l'insurrection menace de toute part ; de perfides suggestions ont surpris son penchant pour la philanthropie, comme si la tranquillité des États pouvait subsister sans déployer la force publique ! Comme si l'on pouvait maintenir la paix sans montrer la guerre ! Comme si l'on pouvait, en mollissant, rétablir le calme chez un peuple mutiné ! »

Quelles sont les guerres et les changements de politique visés par l'auteur ? Quel est ce corps le plus illustre de la terre ? Quel est ce bras vengeur qu'une rebellion ouverte appelait au secours de sa patrie, et que l'influence de la secte a retenu ? THOLOMIERS.

—

Kriegspiel ou Jeu de la guerre. — Ce mot, tout allemand, est maintenant d'un usage courant, paraît-il, dans l'armée française. Mais quand a-t-il été introduit en France ? Je ne le trouve mentionné dans aucun dictionnaire français. Dans un précieux ouvrage anglais, je découvre le passage suivant que je traduis :

War, game of (german Kriegspiel). Le jeu de la guerre est une imitation du jeu d'échecs. Il fut décrit dans un pamphlet en 1780, et les règles qui le régissent furent établies par Domanenrathe von Reisswitz aux environs de 1820 et publiées par son fils en 1824-1828.

Le capitaine Evelyn Baring (earl Cromer, 1901) a donné en 1872 une traduction de différents ouvrages sur ce sujet. Une société, dont faisait partie de Moltke, fut fondée à Magdebourg pour l'étudier.

Le Prince Arthur, maintenant duc de Connaught, a fait une conférence sur le Jeu de la guerre à Douvres, le 13 mais 1872. Une société de Kriegspiel, a été depuis lors fondée en Angleterre.

(Haydn's *Dictionary of Dates and universal information* by the late Benjamin Vincent, 24e édition, Londres, 1906).

Pourrait-on me dire ce que c'est exactement que le Jeu de la guerre ? A-t il été publié des ouvrages français sur cette intéressante question et quels sont-ils ?

ARMAND DE VISME.

—

Les premières figures en cire. — Les plus anciennes de ces figures remonteraient, dit-on, au XVe siècle, et sont attribuées à un Italien, né à Ferrare, qui se nommait Alfonso LOMBARDI, lequel eut de nombreux imitateurs. Cet artiste aurait fait avec succès le portrait de Charles-Quint, à une époque où celui-ci était momentanément à Cologne.

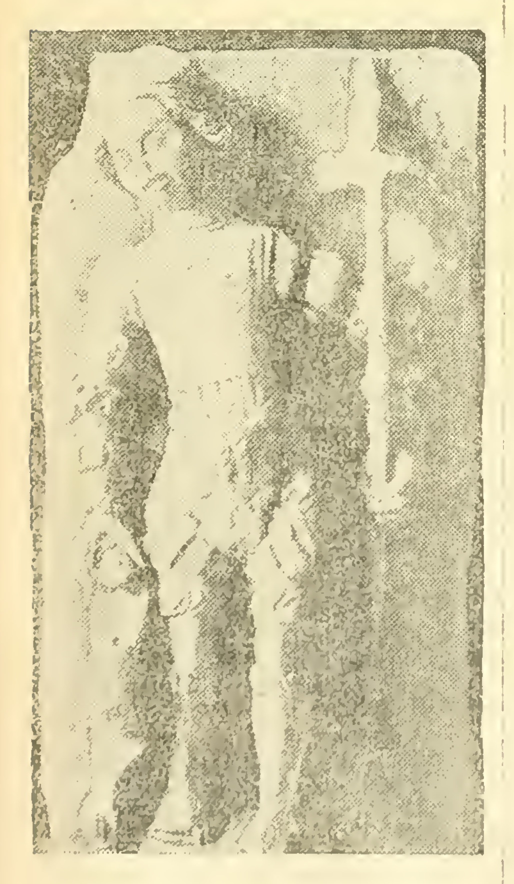
Cette assertion est-elle bien exacte ? A Rome, ne pratiquait-on pas déjà la céroplostie ? PONT-CALÉ.

Réponses

—

Capitaine des becs de Corbin (LX, 273, 409, 514). — Peut-on attribuer aux *gardes de la porte du roi* la désignation de (*becs de corbin)*, comme il a été fait dans une généalogie récente ; les *becs de corbin* ou *becqu oysels* ne formaient-ils pas un corps spécial ?

Quelle était au juste cette sorte de hallebarde à tête de faucon ?



On dit les becs de corbin très anciennement créés.

Il m'est, à ce titre, permis de demander si le jeune personnage dont j'envoie la photographie ne serait point armé d'un *bec de corbin* ? La statuette en pierre, provenant on ne sait d'où, a été trouvée à Niort dans l'un des murs d'une maison du XVIIIe siècle.

Elle appartient incontestablement à la Renaissance.

A l'hôtel de Bourgtheroulde, les pages qui accompagnent François Ier et Henri VIII ne sont-ils pas ainsi habillés ? Il me semble voir encore un individu tout pareil dans les bas-reliefs de la bataille de Marignan, près de l'artillerie.

La faible longueur de la hallebarde terminée en bas par une pointe lui donne un aspect tout particulier.

On remarquera les bouillons et les crevés des manches et des hauts de chausses rattachés au pourpoint, le bonnet dont la forme n'a pas changé depuis le XVe siècle, le bouclier à volutes, etc. LÉDA.

—

Napoléon Ier et les aérostiers il y a cent ans (LX, 779). — Napoléon s'occupait, en effet, en octobre 1808, du projet d'un certain Lhomond, ex-chef de bataillon des aérostiers, qui proposait une descente en Angleterre, comme le dit la note du général Clarke, ministre de la guerre, note publiée par l'*Intermédiaire*.

Un autre projet d'inventeur occupait Napoléon bien davantage. Le *Moniteur* de Paris en parle en 1812, et Rostopchine le mentionne dans un *Mémoire* justificatif, publié en 1823.

Peu de temps avant la campagne de Russie on parlait beaucoup de l'invention d'un compagnon-menuisier, Franzz Leppich, originaire de Wurzbourg, en Franconie. Son invention consistait, d'après lui, en un ballon à ailes dirigeable.

Leppich était l'ami du célèbre compositeur Conradin Kreutzer, musicien de la cour de Stuttgart. Sur l'intervention de Kreutzer, le roi de Wurtenberg mit à la disposition de Leppich le château de Tubingue et les fonds nécessaires, afin d'y construire le ballon de son invention.

Mais le bruit ayant couru que Leppich avait l'intention de mettre son invention à la disposition de la Russie, la police n'hésita point : Leppich fut expulsé du Wurtenberg et ses appareils furent démolis et brûlés, afin de ne pas encourir le courroux de Napoléon. On eut vent, à Paris, du bruit qui avait couru sur Leppich à Stuttgart et à Tubingue, de sorte que le *Moniteur* publia une note comminatoire au sujet de ces projets de ballon dirigeable. Le roi de Wurtemberg vou-

lant dégager sa responsabilité, écrivit alors à Napoléon, en date du 24 octobre 1812, une lettre précise et détaillée sur les travaux de Leppich et fit communiquer en même temps tous les procès-verbaux et documents relatifs à Leppich, au ministre, résident de France à Stuttgart.

Le bruit qui avait couru à Stuttgart et à Paris que Leppich travaillait pour la Russie, paraît avoir été fondé. En effet, dès le mois de juin 1812, Leppich s'était établi à la barrière Kaluschskaia, à Moscou, où il continuait ses essais, grâce aux fonds fournis par le duc d'Oldenbourg.

Puis, en 1823, Rostopchine avoua dans un mémoire, rendu public, que Leppich avait été appelé en 1812 à Moscou, afin d'y construire un ballon dirigeable, qui devait servir dans la campagne contre Napoléon.

Fromm, de l'*Univers.*

—

Louis-Philippe et le comte de Chambord: une protestation du duc d'Orléans (LX, 386, 507, 624, 695, 741, 854, 904). — Il a été maintesfois et longuement question dans l'*Intermédiaire*, de la « protestation » du duc d'Orléans au sujet de la naissance du comte de Chambord. Sans vouloir prendre parti dans une question qui ne m'intéresse, je l'avoue, que d'une façon fort médiocre, qu'on me permette de donner ici, sans la moindre appréciation, deux documents de police, échappés aux détrousseurs d'Archives, qui ont opéré dans un intérêt facile à comprendre.

Saint-Malo le 2 décembre 1820.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Malo

à Monsieur le Baron Mounier, Pair de France, Directeur Général de l'Administration départementale de la Police.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser une *Gazette de Jersey* à la date du 18 novembre, qui contient un article comme protestation de Monsieur le duc d'Orléans, aussi absurde que monstrueusement mensonger ; mais comme ce peut être extrait de quelques mauvais libelle fait ou envoyé à l'étranger, j'ai pensé devoir vous l'adresser.

Veuillez, Monsieur le Directeur Général, agréer, etc.

Cte Dupetit-Thouars.

Le baron Mounier répondit :

Paris le 8 décembre 1820.

Monsieur, je vous remercie du soin que vous avez pris de m'adresser un exemplaire de la *Gazette de Jersey* contenant la publication d'une pièce apocryphe déjà insérée dans le *Star*. Je n'ai pas besoin de vous recommander de vous opposer, autant qu'il sera en votre pouvoir, à la circulation d'une calomnie absurde, dont la malveillance a cherché, mais sans aucun succès, à tirer parti dans plusieurs desseins.

Recevez, etc.

(*Minute*).

L'exemplaire de la *Gazette de l'Isle de Jersey* (n° XLVII du samedi 18 novembre 1820) joint à la lettre du sous-préfet de Saint-Malo, contient, en effet, l'article suivant (p. 186, col. 3), sous la rubrique « Jersey ».

« Nous avons eu un instant sous les yeux la copie en anglais, d'une prétendue protestation de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, contre la légitimité du Prince né à Paris le 29 septembre 1820, et nommé *Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné*, duc de Bordeaux, héritier présomptif de la couronne de France, et fils de S.A.R. Mgr le duc de Berry. Cette pièce extraordinaire qui d'ailleurs est dépourvue du moindre caractère d'authenticité, qui probablement n'est que très peu ou point du tout connue en France, peut bien n'être autre chose qu'une de ces productions odieuses de quelques révolutionnaires en délire, qui sont colportées journellement sous le manteau, et qui deviennent toujours un objet d'un grand intérêt pour ceux qui spéculent souvent et avec tant d'avantage sur la crédulité populaire et sur les passions des hommes de parti, dont ils entretiennent ainsi les vœux et les criminelles espérances.

« Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette pièce, elle sert au moins à confirmer l'idée qu'on avait déjà de l'esprit dominant qui se manifeste d'une manière si alarmante dans presque toutes les contrées de l'Europe. On assure qu'elle a été répandue, non seulement en France, mais encore que des copies en ont été envoyées aux souverains d'Europe. »

Après l'analyse du document et quelques citations importantes, le journal termine en disant :

« Nous donnons cette analyse comme un simple objet de curiosité pour nos lec-

teurs, et nous n'y attachons aucune espèce de crédit. » LÉONCE GRASILIER.

[Cette protestation n'a-t-elle pas été reproduite par les journaux orléanistes après l'avènement du duc d'Orléans au trône, en 1830]

—

L'arrestation de Louis Bonaparte à Strasbourg (LX, 891). — J'ai raconté, dans le premier volume de mon ouvrage sur Napoléon III avant l'Empire, avec beaucoup de détails l'échauffourée de Strasbourg du 30 octobre 1836, après avoir compulsé minutieusement les journaux de l'époque, et je n'ai trouvé nulle part que le Prince ait été arrêté à la Finckmatt par un sergent-major Richard. L'arrestation a été faite par un groupe de soldats non dénommés. Dans son ouvrage postérieur au mien, également très documenté, M. A. Lebey ne fait aucune mention du susdit personnage — qui a pu exister, qui a pu participer a l'arrestation, mais dont le nom ne saurait être historiquement tiré de l'oubli, puisqu'il n'a joué dans l'affaire aucun rôle spécial et particulier. H. THIRRIA.

—

Arbres de la liberté encore existants (T. G., 53 ; XLIII ; XLIV ; XLIX, LVIII ; LIX ; LX, 63). — Le *Figaro* du 5 décembre 1909 mentionne un arbre de la Liberté, un peuplier planté par Robespierre à Bougival en 1793, qui vient d'être abattu, à cause de sa vieillesse. Sa vie a dépassé la moyenne de celle de ses congénères, qui ne vivent guère que 100 ans. J'en ai vu un, dans ma jeunesse, sur une place d'un village du canton de Vaud, planté au moment de la Révolution. Il est mort il y a vingt ans environ et a été remplacé par un tilleul, je crois. A. CORDES.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T.G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; LII ; LIV à LVII ; LIX ; LX, 14, 178, 232, 343, 510, 690). — Il est intéressant de signaler un sermon ayant pour titre : *L'Amour de la patrie*, prêché par le célèbre Saurin à La Haye et publié dans le quatrième volume de ses sermons qui parut en 1720.

Le fait est d'autant plus remarquable que Saurin était un exilé de la Révocation de l'Edit de Nantes et qu'il lui était interdit de revenir en France à moins de devenir catholique.

« Malheureux comme les anciens juifs en exil à Babylone, disait-il, beaucoup plus malheureux encore, il n'y a pour nous aucune espérance, de retour », mais il n'en aime pas moins la patrie. Il distingue dans son grand auditoire, les protestants français exilés comme lui et les Hollandais et s'adressant à ces derniers, il leur dit : Ah souffrez que pouvant si peu pour les villes où sont les sépultures de nos pères nous fassions ce qui est en notre pouvoir. Souffrez qu'au milieu d'un peuple que nous aimons comme nous-mêmes nous fassions éclater ce cri, interprète de nos douleurs, *Jerusalem si je t'oublie que ma dextre s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de toi.*

Dans le sermon sur l'amour de la patrie, Saurin s'est inspiré de Nehemie relevant les ruines de Jérusalem, d'après ces paroles du prophète : « Comment mon visage ne serait-il pas triste puisque la ville qui est le lieu des sépulcres de mes frères demeure désolée et que ses portes ont été consumées par le feu ».

Suivant les anciennes divisions des sermonaires, Saurin établit, d'après la conduite de Néhémie, sept caractères distinctifs du véritable amour de la patrie. I. Un esprit de dévotion ; II. Un esprit de réformation ; III. Un esprit de mortification ; IV. Un esprit de prudence ; V. Un esprit de vigilance ; VI. Un esprit de fermeté ; VII. Un esprit de désintéressement.

Je suis porté à croire que ce sermon doit être considéré comme l'un des premiers, qui, consacré entièrement à l'amour de la patrie, ait été publié dans notre langue. Mais les orateurs sacrés ont parlé de la patrie dans la chaire chrétienne, longtemps avant Saurin. C'est ainsi que l'on retrouve dès l'année 1685 l'expression de sentiments semblables. Le pasteur Du Bosc, dont la parole avait troublé un moment Louis XIV, s'écriait : Quelle année pour nous autres réfugiés — l'année de la Révocation — une année qui nous a fait perdre *notre patrie*, nos familles, nos parents, nos amis, nos biens ; une année qui nous a jetés ici sur les bords de cette terre qui nous était inconnue et où nous sommes comme de pauvres corps que la tempête a poussés par de violentes secousses. Oh ! année triste entre toutes les années du monde ! »

Il existe, du reste, un livre d'un réfugié français qui a, pour devise, le vers si connu :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva

L'idée de patrie, après tout, n'est-elle pas vieille comme le monde, et par cela seul vénérable entre toutes, n'en déplaise aux antipatriotes. FRANK PUAUX.

—

Une loi sur les noms de famille en 1792 (LX, 836, 914). — La loi des 19-23 juin qui abolit la noblesse héréditaire dit « qu'aucun citoyen ne pourra prendre que le nom de sa famille ». On peut regretter l'oubli d'une mesure si sage et si pleine de raison. Ceci dit, voici le décret du 24 brumaire an II auquel il est fait allusion :

Sur la proposition d'approuver le nom de Liberté décerné à la citoyenne Goux, la Convention nationale la renvoie devant la municipalité de son domicile actuel pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte en se conformant aux formes ordinaires.

Enfin sur la proposition faite qu'il soit défendu à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux de Liberté et Egalité, la Convention nationale passe à l'orde du jour sur cette proposition motivé sur ce que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi.

Le 6 fructidor suivant, nouveau décret :

Art. 1er. — Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre.

Les autres articles édictent des pénalités.

Ce décret n'annule pas absolument le précédent, car il est bien entendu que la prohibition de cette loi ne peut s'entendre qu'on ne puisse changer de nom, même avec l'autorisation du gouvernement ; le décret du 24 brumaire, d'ailleurs, s'il déclare que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît ajoute : en se conformant aux formalités prescrites par la loi.

Or, sous l'ancien régime, le roi seul avait le droit d'autoriser les changements de noms. Tout au plus pourrait-on se demander à qui ce droit appartenait alors.

Pour ne rien oublier, nous citerons encore un arrêté du Directoire du 19 nivôse an VI rappelant le décret précédent et pris « afin de faire cesser le scandale de sa violation ».

Aujourd'hui c'est la la loi du 11 germinal an XI qui régit la question et toute personne qui a quelque raison de changer de nom doit en adresser la demande motivée au gouvernement qui se prononce dans les formes prescrites pour les règlements d'administration publiques, mais la loi du 6 fructidor est toujours applicable, tout au moins dans ses pénalités.

A. C.

***

C'est une loi du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) qui avait permis à tout citoyen de se choisir un nom à son gré, au moyen d'une simple déclaration faite à la mairie de son domicile.

Cette loi donna lieu à de tels abus que la Convention dut l'abroger neuf mois plus tard. La loi du 6 fructidor an II, encore en vigueur aujourd'hui, dispose en effet qu' « aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance » et que « ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre. » (art. 1er). Cette prohibition, à laquelle la loi du 11 germinal an XI est venue apporter un tempérament, en autorisant les changements de nom pour motifs graves et par décret, le Conseil d'Etat entendu, n'est d'ailleurs sanctionnée par aucune disposition pénale. NABOR.

***

Il fut, en effet, reconnu par un décret de la Convention en date du 24 brumaire an II (16 novembre 1793), rendu sur la pétition de la citoyenne Goux, qui demandait à se nommer *Liberté*, que chacun pouvait changer son nom de famille par une simple déclaration devant la municipalité.

Voici le texte de ce décret (extrait) :

« ... Sur la proposition faite d'approuver le nom de *Liberté* décerné à la citoyenne Goux, la Convention nationale la renvoie par devant la municipalité de son domicile actuel, pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte, en se conformant aux formes ordinaires.....

Sur la proposition faite qu'il soit défendu à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux de *Liberté*, *Egalité*, la Convention nationale passe à l'ordre du jour sur cette proposition, motivé sur ce que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi ».

Mais la Convention ne tarda pas à revenir sur sa décision. Un décret du 6 fructidor

an II (23 août 1794) défendit de porter d'autres noms que ceux exprimés dans l'acte de naissance et ordonna à ceux qui les auraient quittés de les reprendre, sous peine de six mois d'emprisonnement et d'une « amende égale au quart de leur revenu », et de la dégradation civique en cas de récidive.

(V. Dalloz, *Répertoire de Législation*, v° Nom, n° 7 et les notes). L. C. B.

—

Le trait d'union dans le nom (LIX; LX, 15, 71, 127, 189, 237, 305, 469, 577, 633, 747, 862). — J'ai lu avec étonnement, sous la plume de notre collègue Oroël (répondant au baron de Saint-Pern) que, dans un certain nombre de signatures, *saint* étant mis en abrégé, « on ne peut vraiment pas mettre, dans ce cas, le trait d'union avant le nom qui suit. » Très surpris (car je croyais le contraire) je me suis reporté au manuel de typographie d'Emile Leclerc, qui fait autorité, si je ne me trompe, et qui donne tort à notre collègue. On doit écrire : *saint Antoine*, quand il s'agit de l'anachorète ; mais en parlant des villes ou églises, on imprime : *Saint-Etienne* ou *Ste-Sophie*. (sous réserve d'une autorité supérieure à celle d'Emile Leclerc).

Cela dit, que monsieur de Saint-Pern me permette de lui répondre à mon tour. S'il veut bien y réfléchir, l'apparent illogisme de l'administration des postes lui apparaîtra plein d'une profonde sagesse. Un juste sentiment de l'égalité devant l'impôt interdisait de faire payer un sou de plus à tous les habitants des villages voués à quelque saint. D'autre part, à une époque où tout un chacun usurpe volontiers le nom de son hameau, voire de son champ, l'administration, par une habile manœuvre, se garde à carreau contre des fantaisies nobiliaires qui pourraient lui devenir onéreuses.

G DE FONTENAY.

***

Les raisons données par notre confrère Oroel pour prouver que le trait d'union, dans les noms commençant par *saint*, n'est pas très utile, ne nous paraissent pas bien probantes. Je ne vois pas du tout pourquoi il ne serait pas permis de mettre un trait d'union après *saint* lorsque l'on écrit ce mot en abrégé (S^t^). J'écris très bien St-Pern, — quoique je n'aime pas beaucoup cette forme, — et n'y vois rien d'anormal, au contraire.

M'occupant depuis plus de 30 ans de recherches sur ma famille, dont le nom comporte le mot *saint*, recherches qui me permettent actuellement de publier une série de documents allant du xie au xxe siècle et dont l'impression ne comprendra pas moins de 5 vol. in-4° de 7 à 900 pages chacun, je crois être suffisamment instruit sur la façon dont s'écrivaient autrefois les noms commençant par *saint*. En effet, en dehors du mien, j'ai vu bien d'autres noms de famille débutant par cet adjectif, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer être édifié sur ce point.

Il est incontestable qu'autrefois le trait d'union n'existait pas pour le cas qui nous occupe. D'un autre côté, si l'on doit s'en tenir strictement à l'orthographe ancienne, non seulement on n'emploierait pas de trait d'union, mais on ne mettrait même pas une lettre majuscule au deuxième mot du nom : Saint pern, Saint gilles, etc. ; et même pour être plus conforme aux anciens textes l'on devrait écrire : Sainct pern, Sainct jehan, Sainct estienne, etc.

Utiliser le trait d'union, « ça sent le *Dictionnaire des Postes* », dit notre confrère ! Mais si ce dictionnaire pour cette fois écrit correctement, pourquoi ne pas l'imiter ? A-t-il tort ou a-t-il raison d'unir au moyen d'un trait les noms propres commençant par *saint* ? Tout est là ; il ne s'agit nullement d'une question de sentiment.

Et d'abord qu'est-ce qu'un trait d'union ? C'est un signe orthographique qui, entre autres usages, sert à réunir les différentes parties d'un nom composé. On m'accordera bien que Saint-Pern, Saint-Gilles, Sainte-Hermine, Sainte-Aldegonde, etc., sont des noms composés formés d'un adjectif : saint, sainte et d'un nom propre : Pern (contraction de Paterne, Paternus en latin), Gilles, Hermine, Aldegonde, etc. Si la grammaire exige que l'on réunisse par un trait, dit d'union, les différentes parties d'un nom composé, pourquoi y aurait-il exception pour les noms propres ?

Citer en exemple les Espagnols qui écrivent *Santamaria*, etc., lorsqu'il s'agit de noms français, ne me parait pas concluant. Notre confrère aurait pu tout

aussi bien nous parler des Allemands qui alignent trois ou quatre mots les uns au bout des autres pour en faire un mot composé. Nous sommes Français, restons Français jusque dans notre façon d'orthographier nos noms de famille !

Baron DE SAINT-PERN.

—

Château de Montigny-le-Gannelon (Eure-et Loir) (LX, 835) — M. Ch. de R. connait-il la *Notice historique sur Montigny-le-Gannelon* par Jean Prévost. Châteaudun, imprimerie Lecesne 1852 ?

Quelques pages sont consacrées au château. A. C.

—

Gustave Aimard voyagea t-il ? (LIX, 835 968 ; LX, 72. 749). — Un collègue a dit que Aimard partit pour Buenos-Aires après la guerre franco-allemande. C'est possible ; mais alors il faut conclure qu'il allait au Plata pour la seconde fois, parce que les *Mémoires* du comte Horace de Vieil-Castel, sous la date *Samedi 3 octobre 1864* disent :

J'ai longtemps causé ce matin avec un Français, *qui commandait un corps français* dans les Amériques espagnoles alors que le fameux Garibaldi s'y trouvait à la tête d'un corps d'aventuriers italiens : — Garibaldi — m'a-t-il dit — n'est ni un héros ni un honnête homme. En fait d'exploits guerriers je n'en connais aucun de lui ; il ne brillait pas à la bataille, etc.

Et à la fin d'une série de phrases injurieuses pour Garibaldi, Vieil-Castel dit : « L'homme qui m'a dit ce que je viens de « rapporter est Gustave Aymard ».

J'observe à Aimard et à Vieil-Castel que Garibaldi s'est battu en Amérique en 1836 d'abord et en 1843 depuis. La bataille du Cerro près de Montevideo est du 28 mars 1843. Si Aimard s'est rencontré avec Garibaldi là-bas, Aimard devait être bien jeune. En tout cas, ce sont des époques bien antérieures à la guerre franco-allemande.

Quant à la méchanceté dont il est ici question, je ne ferai pas à la mémoire de Garibaldi vainqueur au Cerro, à San Antonio, à Salto, l'injure de répondre à ce que Aimard avançait contre lui avec Vieil-Castel.

J'ai vécu plusieurs années à Montevideo, j'ai connu bien des garibaldiens survivants du corps italien, j'ai collectionné des précieux souvenirs des guerres qu'ils ont soutenues contre le tyran Rosas et je n'ai trouvé aucune trace d'un corps français commandé par Aimard !

Gustave Aimard à qui les francs tireurs de 1870 reprochaient de les avoir... *abandonnés* — Gustave Aimard qui se sauva de Buenos-Aires, le lendemain d'une traversée atlantique, parce qu'il avait entendu quelques coups de fusils des *gauchos* — Gustave Aimard, qui est le héros du meurtre humouristique raconté par Scholl — voudrait accuser Garibaldi de poltronnerie, sous le prétexte qu'*il ne l'a jamais vu briller à la bataille* ?

C'est un comble comme bluff, et c'est une vérité comme conclusion.

Pour sûr que ce bon Aimard n'a jamais vu Garibaldi, brillant ou pas brillant, sur un champ de bataille ! — C'est sûr !

COLOCCI.

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly (LX, 670, 751, 799, 919). — M. Jacques Boulenger ne me répond toujours pas, mais ma question était, en effet, fort mal écrite : la colère est mauvaise conseillère. Si l'épreuve m'en eût été soumise, je n'en aurais pas uniquement rétabli le titre. Quant à la « redingote à jabot », elle ne fait pas corps avec la note : elle figure à la page précédente (p. 331, l. 4). Si je l'ai citée, c'est qu'elle est à retenir et que je ne l'avais encore rencontrée nulle part. Se renseigner sur la *tenue* de ville de Barbey d'Aurevilly est facile ! le portrait de Lévy en fait foi. Encore y portet-il sa plus extravagante cravate.

Oui, c'est à ma grande amitié pour M. Abel Lefranc que le futur historien des *Dandys* a dû la communication, pour Brummell, des lettres à Trabutien. Oui, j'avais marqué les passages qui le concernaient, mais cela pour faciliter les investigations de M. Jacques Boulenger et non pour qu'il les offrît à ses lecteurs. Je n'aurais pas accepté de rendre ainsi impossible leur publication ultérieure dans des Revues. M. Jacques Boulenger a passé chez moi non quatre jours, mais trois ou quatre fois environ trois heures. Mon « attaque tardive », qu'il estime « curieuse » et qui ne concernait qu'un détail, tient à ma tardive connaissance intégrale du chapitre qui m'intéresse. Je ne l'ai pas « entretenu obligeamment » de

son livre à sa dernière visite, par l'excellente raison que quoique paru depuis plusieurs semaines, je ne le possédais pas.

Voilà infiniment trop d'explications. Cependant, puisque notre titre est maintenant *la tenue de* Barbey d'Aurevilly (et non plus *Un livre de M. Jacques Boulenger*), j'ajouterai qu'il avait en indicible mépris les chaussettes, et portait des bas. Edmond de Goncourt s'excusa en me répondant très judicieusement que bas ou chaussettes, que l'on vient de quitter et qui gisent à terre dans un coin, c'est, pour l'œil, à peu près la même chose.

L. R.

—

La neutralité à l'école en 1811 (LX, 886). — Ces deux associés étaient des religieux ou d'anciens religieux peut-être bénédictins, car je possède un de leurs ex-libris qui est ainsi rédigé en trois lignes typographiques :

Ex bibliotheca
Institutionis
D. D. Bernard et Auger.

J.-C. Wigg.

—

Bombonnel (LX, 613, 800). — Le livre de Bombonnel, intitulé le *Tueur de Panthères*, n'est pas épuisé ; il figure toujours sur les catalogues de la librairie Hachette, dans la série des volumes illustrés, (format in-8; broché, 2 fr.). Par cette maison, il serait peut-être possible de connaitre la date exacte de la mort de l'auteur ; à moins que l'ouvrage ayant été vendu pour un prix déterminé, l'éditeur n'ait plus à verser aucun droit d'auteur aux héritiers de Bombonnel.

Je suis surpris qu'on n'ait pas encore rappelé l'amusant chapitre de *Tartarin* où Alphonse Daudet fait rencontrer, dans une diligence d'Algérie, le terrible Tarasconnais avec le tueur de panthères. Le romancier trace de celui-ci un plaisant portrait :

> A ce moment, la portière s'ouvrit. Une bouffée d'air frais entra, apportant sur ses ailes, dans le parfum des orangers fleuris, un tout petit monsieur en redingote noire, vieux, sec, ridé, compassé, une figure grosse comme le poing, une cravate en soie noire haute de cinq doigts une serviette en cuir, un parapluie : le parfait notaire de village.

Daudet en fait un homme spirituel, dont le dialogue avec Tartarin est bien l'un des passages les plus amusants du roman ; mais Daudet a peut-être généreusement prêté ses propres qualités à ce personnage épisodique de son livre.... ?

Michel Pauliex.

*
* *

Je l'ai rencontré en janvier 1871, à Besançon, à la veille de la retraite de l'armée de l'Est. Sous-officier aux éclaireurs de la division Cremer, j'arrivais dans la place avec une mission à remplir ; avisant un petit officier, très sec, la figure balafrée, portant la tenue et les galons de commandant d'infanterie de ligne, je demandai respectueusement mon chemin. Il fut aimable, pas militaire du tout, malgré la différence des grades.

Un boutiquier chez qui j'entrai un instant après et qui avait vu le colloque me dit :

— Vous savez ? ce commandant, c'est le « fameux » Bombonnel !

Tous les jeunes gens, à cette époque, nous connaissions Bombonnel, le tueur de panthères ; le mot « fameux » n'était donc pas pour nous étonner. Et Bombonnel partageait notre admiration avec Jules Gérard le *tueur de lions* — et Gustave Aymard.

Bombonnel n'eut qu'un rôle très d'arrière-plan pendant la guerre, sa compagnie accrue un moment d'autres corps francs n'a guère à son actif que la destruction d'un pont du chemin de fer près de Nuits-sous-Rivières, hors du feu de l'ennemi.

Le « commandant » Bombonnel avait adopté la tenue de l'infanterie pour ses hommes, mais tout en ayant les insignes d'officier supérieur il était armé d'un fusil. Petit, maigre, sec, il prêtait à la blague affectueuse de ses volontaires, ceux-ci prétendaient qu'il pouvait « prendre un bain dans le canon de son arme ».

Pas de sabre, mais un couteau de chasse. Sur le dos un sac plein de cartouches. Le plus curieux, c'est que dans les récits, cependant copieux de la campagne de l'Est, on ne voit pas les « Bombonnel » tirer un seul coup de feu. Ils ne figurent dans aucun des combats livrés contre Werder et Manteuffel.

Bombonnel dut rester à Besançon pendant la retraite de l'armée de l'Est ; je ne trouve aucune trace de lui dans les no-

tices que je possède sur ce lamentable épisode. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Crispin de Passe, peintre (LX, 837). — Il exista deux artistes de ce nom, le père et le fils, au sujet desquels les iconographes paraissent avoir commis quelque confusion.

Crispin de Passe ou de Pas *le vieux*, dont le nom néerlandais était probablement Van Pass, serait né vers 1550 et fut élève de Th. Cornhaert. On lui doit une grande quantité de gravures au burin, bibliques et mythologiques et de nombreux portraits.

Leblanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) dit qu'il a travaillé en France, ce qui doit être une erreur, car il comprend dans son œuvre les figures du traité d'équitation de Pluvinel qui sont incontestablement de son fils. Crispin le Vieux paraît avoir travaillé à Arnheim et à Utrecht où il serait mort vers 1629. On connaît de lui trois signatures :

1° un petit P dans un grand C.

2° un monogramme composé des lettres C. P.

3° un autre monogramme composé des lettres C. P. V. (C. Van Pass).

Crispin de Pas *le jeune*, qui nous intéresse davantage parce qu'il est certain qu'il a travaillé à Paris sous le règne de Louis XIII, serait né à Utrecht vers 1575 et fut élève de son père. Pendant son séjour en France, il déploya une grande activité, car on trouve beaucoup d'ouvrages illustrés par son burin ; en 1623, *La Diane de G. de Montemayor* traduit en françoys, 3 frontispices et 17 figures ; la même année, 64 planches in-8° oblong pour *Le Manège royal* d'Antoine de Pluvinel (c'est à tort que Leblanc range ces planches dans l'œuvre de Crispin le vieux) et les *Amours de Théagène et de Chariclée;* en 1625, frontispice et portraits pour *La France consolée par le mariage du roy ;* en 1626, 5 figures in-8°, pour *Daphnis et Chloé ;* en 1627, le titre d'un *Corpus juris civilis ;* en 1630, un frontispice allégorique pour *Le grand empire de l'un et l'autre monde divisé en trois royaumes*: *celui des aveugles, celui des borgnes et celui des clairvoyants.* Il y représente Louis XIII assis dans une barque conduite par le cardinal de Richelieu ; l'auteur, un sieur J. de La Pierre, qui cultivait le calembour facile en même temps que la flagornerie, y a mis ces deux vers :

Va, navire, ne crains, ton pilote est un Dieu,
Jamais ancre ne fut en un plus *riche lieu !*

En 1631, il orne les *Métamorphos* ou l'*asne* d'Apulée, et la même année, *Les Triomphes de l'amour de Dieu,* du F. Philippe d'Angoumois ; en 1633, de nombreuses figures dans le *Théatrum floræ*, et un frontispice, pour la *Diane des bois* du sieur de Préfontaine, publié à Rouen, gravé par Van Lochon.

Il dut alors retourner en Hollande, car c'est à Amsterdam, en 1640 et 1641, qu'il donna les illustrations des *Abus du mariage* et les *Vrays portraits des dames et demoiselles*, etc.

Leblanc ne décrit de lui que 137 pièces, mais le nombre en doit être beaucoup plus considérable.

L'abbé de Fontenay (*Dictionnaire des artistes*) qui mentionne son séjour à Paris, et ses compositions pour le *Manège royal*, ajoute qu'il eut plusieurs enfants. héritiers de son talent, parmi lesquels Crispin de Pas *le jeune*. Ce qui prouve qu'il a confondu le fils avec le père.

On connaît plusieurs autres artistes de la même famille : Simon, Wilhelm, Magdelena et Barbe qu'on croit être également des enfants de Crispin de Pas l'ancien.

Tous ces artistes dessinateurs ou graveurs, ne paraissent pas s'être occupés de peinture, on ne voit pas citer de tableaux à leur nom. J.-C. WIGG.

—

Ky-Dông ou l'Enfant du miracle (LX. 835). — Avant de connaître le chiffre des revenus de ce personnage, peut-être quelques intermédiairistes seraient-ils désireux de savoir qui il est et pourquoi on lui a donné ce nom sous lequel on ne connaissait que le dernier des Bourbons de France ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le fils de Michelet (LX, 443, 535, 639, 703, 755, 866). — Elle est vraiment curieuse la réponse dont m'honore M. Lucien Delabrousse.

On en jugera.

Un érudit, qui m'est totalement inconnu, rappelle dans l'*Intermédiaire*, en citant ses sources, de fort graves accusations portées contre Michelet. M. Dela-

brousse met flamberge au vent et défend chaleureusement l'historien.

Je lis avec attention cette réplique et constatant que l'avocat bénévole n'a pas même tenté de refuter deux allégations de conséquence,je me permets de signaler cette lacune et de lui demander ce qu'il faut penser des deux inculpations sur lesquelles il a gardé le silence.Bien entendu, je ne cherchais que la vérité et avais soin de ne me prononcer ni pour ni contre.

Or, M. Delabrousse, je ne sais trop pourquoi ou plutôt je ne le devine que trop aisément, au lieu de répondre nettement à mes questions, enfle la voix, accuse, me charge avec fougue : je lui ai, dit-il, porté un défi criminel, je l'ai interpellé : « Démentez telle chose ; mais démentez-la donc » : j'ai « pris le rôle de ministère public ». Ma simple interrogation devient un « réquisitoire », et réquisitoire tellement osé qu'on se croirait « au lendemain du cours sur les *jésuites* et de la publication du livre : le prêtre, la femme et la famille » ! — Et cette belle indignation de mon adversaire, je l'ai déchaînée pour avoir voulu éclaircir un point demeuré très obscur à mes yeux, pour avoir laissé entendre que M. Lucien Delabrousse n'avait point dissipé toutes les ténèbres ! Vraiment c'est à se demander si de tels éclats de voix ne signifient pas tout bonnement que le défenseur officieux de Michelet n'a rien à répondre aux accusations relatives *à l'abandon dans lequel il laissa végéter son fils aîné et à sa conduite vis-à-vis de sa première femme.*

Je vois bien que mon contradicteur aligne les noms de plusieurs hommes qui parlèrent sur la tombe de l'historien, mais je ne vois nullement que dans leurs discours ils aient élucidé les points sur lesquels portait ma question, la seule en litige ; constatant en outre que les généralités dans lesquelles ils se renfermèrent laissent place à bien des sous-entendus. Je vois encore que Michelet, même maintenant, a des admirateurs ; que l'un « a écrit sur lui de belles pages, (que) les autres ont donné au public les principaux extraits de son œuvre » ; mais je note de nouveau que ceux-ci pareillement se sont tus sur les inculpations formulées. En de telles conditions, que signifient ces hors-d'œuvre évidents de M. Delabrousse ? Que viennent-ils faire ici ? A quoi riment ces développements totalement étrangers au sujet ? Si mon contradicteur n'était connu pour un homme sérieux, on croirait qu'il a voulu simplement jeter de la poudre aux yeux, en imposer aux irréfléchis et faire une habile diversion.

Autre singularité dans la tactique de M. Delabrousse, singularité qui a bien l'air encore d'une diversion.

Plusieurs accusations de même nature, on s'en souvient, ont donc été portées contre son client ; elles l'ont été dans les mêmes pages, par le même érudit, en des circonstances analogues. Or, les unes, M. Delabrousse les réfute avec un fébrile empressement et une noble indignation, pour les autres il déclare s'envelopper dans un solennel silence ; tantôt il part en campagne sans exiger de l'adversaire la moindre preuve de ses allégations, tantôt il annonce qu'avant de saisir son grand sabre, il attend les documents de son antagoniste ; hier il s'est jeté dans la mêlée, sans que personne l'ait provoqué, aujourd'hui,même provoqué,il reste sous sa tente. En face d'attaques semblables, pourquoi une tenue si différente ? Serait-ce que dans un cas il espère le triomphe et que dans l'autre il entrevoit la défaite; que telles allégations,il a lieu de les croire fausses, que telles autres lui paraissent fondées, sans oser trop cependant se l'avouer à lui-même, surtout l'avouer à ses contradicteurs ? Je laisse à d'autres le soin de trancher la question.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, si M. Delabrousse peut m'éclairer sur les détails précis que l'intermédiairiste cité par moi a relevés, il peut être sûr que je lui en serai reconnaissant et que je suis prêt à saluer avec joie la vérité rétablie par son érudition.

P. Darbly.

Le marquis de Mont-d'Or, député aux Etats-Généraux (LX, 838). —

« *Mont-d'Or.* — Voyez, sur cette famille qui se dit issue de Roland et qui,avant 1562, avait le droit d'exposer tous les ans, à l'Ile-Barbe, le jour de l'Ascension, le prétendu cornet d'ivoire qui, en 1709, fut déposé dans le trésor de l'église de Saint-Jean, à Lyon, *Le Laboureur, Maz. I, 160 et II, 448* ; — *La Chesnaye-Desbois, Dict. de la noblesse* ; — *Pernetti, I, 141 et II, 205.* »

(Bréghot du Lut, *Biogr. Lyonnaise*, *Lyon*, *1839*, p. 334).

« Charles-Louis de Mont-d'Or, chevalier, né le 11 novembre 1741, seigneur de Châteauvieux, Charpieux, etc., d'abord page du Roi dans sa Grande Ecurie, successivement cornette dans le régiment d'Apchon-Dragons, et sous-aide-major dans le régiment de Lanans, ci-devant d'Apchon, reçu capitaine au régiment provincial de Lyon, le 24 mai 1773, a épousé, par contrat du 19 avril 1768, passé devant Bélisme, notaire royal à Paris, Clémence-Marie-Louise de Savary de Brèves... dont jusqu'à présent (1775) deux enfants (garçon et fille). »

(La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dict. de la Noblesse-P.*, *1869*, t. XIV, p. 175).

Charles-Louis, marquis de Mont-d'Or, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(Procès-verbal des séances de l'ordre de la noblesse aux Etats-généraux, 1789, p. 19.)

Demontdor... 60 ans [en l'an X, 1802], ex-constituant, domicilié à Vaugueray (Rhône), porté par le Sénat conservateur sur la liste nationale des éligibles de l'an X.

(Acte du Sénat conservateur contenant la liste nationale des éligibles de l'an X, in-f°, p. 62). D'HEUZEL.

***

D'après l'ouvrage de M. de Jouvencel, le marquis de Montd'or serait mort sur l'échafaud, à Lyon, en 1793 avec son fils. Mais je crois que la chose n'est pas absolument prouvée. Monsieur Antonin Portallier qui s'est occupé spécialement des victimes lyonnaises de la Révolution, est moins affirmatif, autant qu'il m'en souvient. Le député de la noblesse Lyonnaise aux Etats Généraux laissa deux enfants : un fils, Pierre-Louis César, né le 7 août 1770, dont il est question plus haut comme victime de la Révolution, et une fille qui fut en premières noces Madame des Gouttes de La Salle et en secondes noces madame de Roquelaude. Quant à la famille, je crois qu'elle subsistait, il y a quelques années, dans les Antilles françaises, mais qu'elle est aujourd'hui éteinte. HERCÉ.

—

Famille de Montgaillard (LX, 616, 756, 869). — M. Henri Carpentier aurait-il l'obligeance de compléter sa communication, en décrivant les armes de cette famille ? Sont-ce bien celles que donne Rietstap, vol. II, p. 410 ? L'ex-libris du XVIIe siècle que je possède porte des armes différentes, avec le monogramme D. M. G. Ce sont ces initiales qui m'ont fait supposer que la pièce en question avait pu appartenir soit au Petit Feuillant, soit à quelqu'un de sa famille.

L'ex-libris renferme un écu qui se décrit comme suit : *De... à un chevron de... accompagné de trois heaumes, 2 et 1, celui de dextre contourné, et celui de pointe taré de face ; en chef une étoile de... à laquelle est suspendue une croix.* Si ces armes n'appartiennent pas à un De Montgaillard quel a pu en être le possesseur ?

J'ajoute que l'ex-libris en question porte une mention manuscrite indiquant que le volume sur lequel il était collé a appartenu à la Bibliothèque des Feuillants, à Bordeaux. NISIAR.

—

Le marquis de Rays et la Nouvelle France (LX, 616, 758, 869). — Il est peut-être utile de rappeler, à ce propos : 1° que le *pays de Retz* se trouve en Loire-Inférieure (partie au sud de la Loire) ; 2° qu'il y a, en Vendée, la *Garenne* et les *Dunes de Retz*, entre l'embouchure de la Vie et l'ancienne embouchure du Jaunay ; 3° que ces *Retz* devraient être écrits *Rays* ou *Rais* (latin : *Ratiatum*) ; 4° et qu'enfin le port de l'Ile-d'Yeu (Vendée) s'appelait jadis *Port-Breton*, tout comme le port de la Nouvelle-France !

Il semble qu'il y ait dans cet ensemble la trace d'une certaine *suggestion*, quoique les Docteurs Baudouin soient rares dans la dite région. Dr MARCEL BAUDOUIN.

***

Il existe à Nantes un très brave homme qui est un des rares survivants des colons de la Nouvelle-France. Il vivote bien modestement d'un emploi de commis chez un architecte ; il était conducteur des ponts-et-chaussées, lorsqu'en 1879 il se laissa séduire par les belles promesses du marquis de Rays ; on lui offrait 12.000 fr. d'appointements fixes, sans compter d'autres avantages. Cet homme possède des détails intéressants et inédits sur l'expédition ; il ne considère pas le marquis de Rays comme un escroc, mais comme un naïf et un incapable, qui fut escroqué et volé lui-même.

Il partit de Barcelone, dans les derniers jours de 1879, sur l' « India », mauvais

bateau à vapeur, battant pavillon de la république de Libéria, commandé par un capitaine au long cours français, nommé Leroy ; ce navire transportait 361 colons, dont 340 Italiens misérables ; une quinzaine moururent en route de maladies diverses ; l'équipage s'égrena au cours des diverses escales ; le capitaine lâcha son commandement à Singapour et fut remplacé par un Belge ! On remplaça les matelots déserteurs par des japonais, et on finit par arriver à Port-Breton, capitale de la Nouvelle Irlande, avec le scorbut à bord ! Tous les colons furent débarqués, et quelques jours plus tard, pendant la nuit, le navire leva l'ancre et disparut.

Notre homme resta cinq ans à Port-Breton. Beaucoup de colons moururent de faim ; un certain nombre fut dévoré par les anthropophages. Lui-même, après une vie misérable et lamentable put se sauver à bord d'une goëlette hollandaise, qui faisait le trafic clandestin de la traite, entre les iles de l'Océanie et Madagascar.

La Nouvelle-Irlande, qui devait devenir la Nouvelle-France dans l'idée du marquis de Rays, fait aujourd'hui partie de l'archipel Bismarck, et est sous la domination allemande. Port-Breton, l'ancienne capitale se trouverait approximativement située par 150° long. E. et 8° Lat. S.

GEORGES MARESCHAL.

—

Le général Reynier (LX, 839). — Je viens de consulter la *France Protestante*, qui donne une biographie complète du général, et fait le plus grand éloge de son caractère, mais ne donne, sur sa famille, pas plus de renseignements que n'en a fait insérer M. Groll.

La *France protestante* nous apprend, toutefois, que la générale Reynier était née *Polland* de Chambaudoin. — Le frère du général, Louis-Antoine Reynier, n'y est pas mentionné.

J'ai connu dans ma jeunesse (en 1857 ou 58), à Paris, un M. Reynier, étudiant en médecine, qui était de Lausanne, mais je ne sais s'il descendait de la famille collatérale du général. Son nom s'écrivait de même. Peut-être existe-t-il encore.

V. A. T.

***

Le général Jean Louis-Ebénézer Reynier (1771-1814), comte de l'Empire, épousa Marie-Lovely Rolland de Chambaudoin : dont une fille, Louise Reynier, née en 1814, morte sans alliance le 28 février 1840.

Le général Reynier, comte de l'Empire par lettres patentes du 25 mai 1811, portait :

D'or, à trois pals d'azur, à la bande de gueules brochante et chargée d'une étoile à six rais d'argent : traversée d'une épée, la pointe basse, du même, posée dans le sens de la bande ; au franc-quartier brochant des comtes militaires (*Armorial du Premier Empire*, par le vicomte A. Révérend).

La famille Reynier, protestante et originaire du Dauphiné, se réfugia à Lausanne à la Révocation. On trouve dans la *France Protestante* 1re édition, et dans le *Dictionnaire bibliographique* des Genevois et des Vaudois par Albert de Montet, d'intéressants articles sur le général Reynier et sur son frère le naturaliste.

ARMAND DE VISME.

—

Salvator Rosa (LX, 730). — Voici l'indication de quelques ouvrages biographiques sur ce peintre italien, né à L'Arenella, près Naples, en 1615, mort à Rome en 1673 :

Lady Morgan, Life of Salvator Rosa, 1824, 2 vol. in-8 ; édition française par Mlle Sobry, 1824, 2 vol. in-8 ;

P. Angelis, Salvator Rosa, 1824, 1 vol. in-16 ;

Cantin, id. Milan, 1844, 1 vol, in-8 ;

Lecarpentier, id. s. d. 1 vol. in 8.

Parmi les principaux tableaux de Salvator Rosa, on cite :

Apparition de l'ombre à Samuel. La mort d'Abel. Des paysages. La conjuration de Catilina. La bataille de Constantin et de Maxence. Combat de cavaliers romains. Bandits tenant conseil. Mercure et le bûcheron. Le golfe de Salerne.

Ses œuvres sont nombreuses. Il s'en trouve au Louvre, à Rome, à Florence, à Vienne, à Munich, à Dresde, à Londres, à Madrid, à Nantes, à Naples, à La Haye, et à Saint-Pétersbourg.

Salvator Rosa était également poète. Ses *Satires* ont été publiées, en édition italienne, à Amsterdam, en 1719 et 1770 ; à Londres, en 1791 ; à Florence, en 1831. Nous ignorons si elles ont été traduites en français.

GROS MALO.

***

Je signale à M. Husson l'ouvrage en 2

vol. in-8, de Lady Morgan, publié à Londres, en 1821, et traduit en français sous le titre : *Mémoires sur la vie et le siècle de Salvator Rosa*, par Mme Sobry et par M*** (Pierhuc), 1824, 2 vol. in-8.

NAUTICUS.

* * *

Un romancier ou un conteur a fait connaitre ses impressions d'un voyage (vers 1842) dans le royaume de Naples, voyage pendant lequel il fit connaissance d'un vieillard descendant de Rosalvo Pascoli et qui tenait de cet ancêtre des tableaux de Salvator Rosa; le narrateur qui est Alexandre Dumas, dont on connaît (LX, 729) la façon d'écrire l'histoire nous fait faire la connaissance de Masaniello (si populaire en France depuis la représentation de la *Muette de Portici*) et montre ce lazzarone ami de Masaniello qu'était Salvator Rosa, lequel dans une dernière entrevue avec son ami et au moment de le quitter

« déroula une toile, tira d'une trousse, « qu'il portait à sa ceinture, ses pinceaux « qui, non plus que son épée, ne le quit- « taient jamais et à la lueur de la lampe « qui brûlait sur la table, d'une main « ferme et rapide, improvisa ce beau por- « trait que l'on voit encore aujourd'hui « près de la porte dans la première cham- « bre du musée des Studi à Naples et où « Masaniello est représenté avec un béret « de couleur sombre, le cou nu et revêtu « d'une chemise seulement. »

Ce fut en effet en 1647, date de la mort de Masaniello, que les pêcheurs napolitains adoptèrent la chemise ; — auparavant, ils n'étaient vêtus que de caleçons de toile et avaient la tête couverte d'un bonnet rouge.

Après ce récit, Alexandre Dumas fait connaître son entrevue avec le vieillard possesseur de tableaux du peintre

« ... le vieillard tira de l'armoire un « petit tableau carré de deux pieds de « haut et deux pieds de large, c'était un « Souvenir des Calabres ou des Abruzzes... « des rochers noirs dévastés, menaçants, « suspendus comme un pont sur l'abîme, « une plaine aride et maudite éclairée par « la lumière intermittente et livide d'un « ciel orageux, de vieux troncs sécu- « laires se tordant sous l'étreinte de « l'ouragan ou calcinés par la foudre. « C'était une page du Dante — traduite « en peinture ».

L'artiste avait alors dix-neuf ans.

Douze ans après, Salvator revint voir la famille Rosalvo Pascoli, raconta qu'une Agar, qui avait commencé sa renommée, avait été achetée vingt-cinq ducats par le cavalier Lanfranco et qu'il voulait à cette heure, où sa renommée grandissait, laisser dans la famille, qui lui avait accordé autrefois une généreuse hospitalité, alors qu'il était un inconnu sans avenir, une preuve de sa reconnaissance.

Il laissa la reproduction fidèle ou plutôt la conception première du célèbre tableau de la Fortune :

« ... la déesse verse de sa corne d'abon- « dance un torrent de mitres, de cou- « ronnes, de croix, de pierreries, tandis « que des sénateurs, des cardinaux, des « évêques, sous les traits de bêtes im- « mondes ou de reptiles venimeux se « disputent ces trésors...

Six mois après, à l'époque de la mort violente de Masaniello, Salvator revint dans la famille de Pascoli alors que proscrit, il fuyait Naples pour se réfugier à Rome :

« Et traça sur la toile le plus affreux « carnage qui ait jamais ensanglanté un « tableau ; c'était une scène atroce de « destruction, de mort, et de vengeance, « des chevaux nageant dans le sang, des « têtes séparées de leur tronc, des blessés « gémissant, des vainqueurs hurlant, les « mourants qui ralent.»

BEAUJOUR.

—

Le nom de la Trémoïlle (LX, 58, 313, 477, 583). — Voici un acte de mariage extrait de mes archives de famille qui *semblerait* donner *un soupçon de preuve* aux prétentions de la famille Prévost. Voici l'acte. Il concerne Annecy-le-Vieux, (département de la Haute-Savoie).

En octobre 1715, Sieur Jacob Prevost de la Trémouïlle épouse Damoiselle Philiberte, fille de feu noble Maurice Champroux, d'Annecy-le-Vieux.

P. M.

—

Famille Trouard de Riolle (LX, 839). — Le *Nobiliaire universel de France* par Saint-Allais (réimpr. de 1875, t. XI, p. 466 et t. XII, p. 313) donne des renseignements très piquants, sinon très reculés, sur cette noble famille, royaliste à tous crins, originaire du Beauvaisis, puis transplantée en Champagne, en Lorraine, en Berry et ailleurs, portant pour

armes : *d'azur à la gerbe d'or. Couronne de marquis.* Tenants : *deux sauvages.*

On y trouve notamment :

Jean-François Trouard de Riolle, seigneur du fief du même nom, chevalier de l'ordre du Roi, maire royal de Pont-à-Mousson, émigré en 1791, colonel au service de l'empereur d'Autriche, mort à Naples en 1806, qui laissa entre autres enfants :

1° Pierre Trouard de Riolle, né le 18 avril 1763. A l'époque de la Révolution, persécutés pour leur attachement connu à la famille royale, son père et lui furent longtemps détenus. Devenus libres, ils émigrèrent et rentrèrent en France en 1802. Le 21 janvier 1815, Pierre voulut prendre part à la cérémonie de la translation à Saint-Denis des restes du Roi Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette et fut un des gardes de la Compagnie Ecossaise qui portèrent le cercueil de cette princesse, ce qui lui valut le titre de Brigadier des gardes du Roi. Il fut chevalier des Ordres de Saint-Michel, de Saint-Louis et du Saint-Sépulcre.

2° Charles Trouard de Riolle, d'abord cadet gentilhomme avec son frère aîné, puis retenu dans les fers par la tourmente révolutionnaire, fit ensuite, toujours avec son frère, les campagnes de l'émigration à l'armée des Princes, en qualité de Garde du corps du Roi. Prévôt général de la maréchaussée en Corse, colonel de la gendarmerie à la Rochelle, maréchal de camp à Cahors, il se retira dans la Charente, à Maillezais, et devint président de la Société d'agriculture, où ses publications firent autorité, etc.

Notre confrère n'a donc que l'embarras du choix pour trouver ici un Trouard de Riolle ayant occupé un et même plusieurs emplois « à la cour ou dans les cours »

Je ne sais si les Trouard-Riolle aujourd'hui démocratisés, en particulier le célèbre avocat général et le directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, renieront cette parenté ; en tout cas elle ne saurait être compromettante pour eux qui ont donné en revanche des gages plus que suffisants d'attachement à la troisième République. P.

Armoiries à déterminer : d'argent à un arbre de... surmonté d'un rat de... (LX, 897). — Il faut lire : famille Petitjean Duruchanoy et non Petitjean Duverchanoy. Georges Mareschal.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158, 377 ; XLVI à XLVIII ; LI ; LII ; LIV ; LV ; LVII à LIX). — L'ancien monastère des Augustins à Pontarlier, situé sur la rive droite du Doubs à l'extrémité du pont antique qui figure dans l'écusson de la ville, a pour entrée principale une vieille porte surmontée d'un élégant fronton en pierre sculptée, lequel porte un cadran solaire avec cette devise :

HOM. HORA AETERN, DEO.

Homini hora, æternitas Deo

Ce monastère a été fondé en 1284 par le comte Othon IV de Bourgogne. Note extraite de l'ouvrage intitulé : *Au pays de l'absinthe*, par Emond Couleru. Montbéliard 1908, in-8°. G. V.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX, 555, 762, 818, 874). — Pour compléter l'histoire de ces deux tours, en commençant par celle de Pise connue sous le nom de Campanile, commencée en 1174, et terminée en 1233, sous la direction de Bonannus de Pise, Guillaume d'Inspruck et Tommaso Pisano, fils d'André de Pise.

Cette tour tout en marbre de forme cylindrique a 8 étages, de 207 colonnes superposées d'une hauteur de 54 mètres et 293 marches d'escaliers.

On n'est toujours pas d'accord pour connaître de source certaine, si c'est un tour de force de ces personnages précités, où bien de l'affaissement du sol, ou d'un tremblement de terre, à une date non connue.

Son inclinaison est à l'extérieur, de 4 m. de la ligne verticale.

Pour montrer la solidité de cette tour qui renferme 7 cloches qui se font entendre au moins chaque jour, Galilée fit à son sommet des expériences sur les lois de la pesanteur.

De la plate forme l'on jouit d'un panorama, principalement vers les environs de la ville.

Quant à la tour de Bologne ou « La

Torre Garisenda » elle a été construite en 1110 par Garisenda.

Elle n'a seulement que 50 m. d'élévation, avec une inclinaison de 3 m.

Le Dante, *Enfer*, XXXI, 136 compare le géant Antée se penchant vers lui à cette tour, lorsque les nuages passent par dessus.

C'est peut-être à dessein qu'elle a été construite, mais ce qui est sûr, c'est qu'elle est restée inachevée.

Et ce sont donc deux curiosités de toute l'Italie. P. CORMAN.

—

La résistance des reliures (LX, 715, 765, 819, 929) — Me sera-t-il permis, après M. Albert Cim, d'indiquer un procédé très simple pour nettoyer les reliures de veau et de basane détériorées par l'humidité ou d'autres causes. Il suffit de les frotter légèrement avec un chiffon enduit de cette crème employée pour les chaussures de cuir fauve. Prendre de préférence une teinte moins foncée que la reliure. On passe ensuite un chiffon de laine sec. Les vieux ors reprennent tout leur éclat. Il faut avoir soin d'étendre le plus possible la crème sur le chiffon et passer ce dernier d'un mouvement large et rapide afin d'éviter de faire tache sur les reliures claires. Ne l'employer qu'avec beaucoup de précautions sur le maroquin rouge qui a une tendance à déteindre sous son action. Le citron s'emploie avec succès sur le parchemin et le cuir de truie.

DESMARTYS.

*
* *

Le parchemin a, en effet, l'avantage de ne pas se couvrir de moisissures, mais en revanche, il présente le grave inconvénient de se racornir et de gondoler, sous l'influence de la chaleur ou de l'humidité : il *frise*, selon l'expression des relieurs.

Aucune peau ne me semble préférable, jusqu'à présent, au maroquin et au chagrin pour les reliures de luxe, le chagrin, pour les reliures courantes ; mais à condition que ces peaux soient bien préparées, comme tannage et comme teinture, — jadis on mettait six mois à préparer une peau, on en façonne maintenant en dix ou quinze jours, — et de couleur foncée : il va de soi que les couleurs claires, jaune-paille, bleu-ciel, vert-pomme, etc., s'altèrent bien rapidement et plus facilement que les autres. ALBERT CIM.

—

« Seligo ou les Nègres généreux » (LX, 785). — Il ne faudrait pas faire ici de confusion entre deux pièces et deux auteurs, et surtout attribuer à l'un un pseudonyme qui appartient à un autre.

D'abord, la (ou les pièces en question) avaient pour titre *Selico* et non *Seligo*, qui rime trop facilement avec saligaud. Il est possible, bien que, pour ma part, je n'en aie nullement l'assurance, que Guilbert, dit de Pixérécourt (de son lieu de naissance) ait fait représenter un drame intitulé *Selico* ou *les Nègres généreux* ; en tout cas, ce n'est sûrement pas en 1793 ; certains biographes disent que c'est « vers 1796 », au théâtre Molière. Mais c'est ici où commence la confusion faite par notre collaborateur Alpha, qui croit que Guilbert de Pixérécourt aurait emprunté à feu le conventionnel Saint-Just son nom pour s'en faire un pseudonyme. Nous allons tâcher d'éclaircir tout cela, qui, en somme, n'est pas sans intérêt pour l'histoire du théâtre.

Or, le 5 octobre 1793, le théâtre National fondé par la Montansier (qu'il ne faut pas confondre avec le théâtre Montansier, Variétés actuelles) donnait la première représentation de *Selico, ou le Nègre par amour*, opéra en trois actes, paroles de Saint-Just, musique de Mengozzi, dont l'Almanach *les Spectacles de Paris* donnait cette critique... instantanée : « Poème intéressant, musique savante, un ballet qui fait le plus grand honneur aux talents du citoyen Coindé ». Le *Journal de Paris*, plus développé, n'était pourtant pas beaucoup plus explicite dans son numéro du « 18e du 1er mois. (Vendémiaire), 2e année républicaine. »

Voici son compte-rendu :

L'espace ne nous a pas permis de rendre compte de la 1re représentation de *Selico*. Le sujet est tiré de l'une des nouvelles publiées l'hiver dernier par le citoyen Florian, dont le mérite littéraire est bien connu. Le même défaut d'espace nous restreint à ne faire mention que de l'effet général des représentations. La décoration qui représente le palais du tyran, la manière ingénieuse dont une décoration succède à une autre, la masse nombreuse des hommes mis en action, et la bonne exécution de ce que le ballet présente de neuf et de pittoresque dans sa composi-

tion, ont été vivement applaudis. On conçoit aisément la difficulté de réunir dans les différens genres qui sont l'essence de ce théâtre un nombre suffisant de sujets distingués : le tems seul peut couronner à cet égard le zèle et l'intelligence des entrepreneurs.

Le public a demandé l'auteur des paroles, le C. Saint-Just, celui de la musique, le C. Mengozzi, le compositeur du ballet, et enfin le machiniste.

Si d'après cette analyse vous pouvez vous faire une idée exacte de ce qu'était la pièce, c'est que vous êtes doué d'une faculté de divination particulière.

Passons au nom de Saint-Just Le trop fougueux conventionnel de ce nom n'a jamais, comme ses deux collègues Collot d'Herbois et Fabre d'Eglantine, tenté comme écrivain la fortune du théâtre. Son nom fut simplement le pseudonyme choisi (assez singulièrement) par un auteur dramatique fort paisible, Godard d'Aucourt, qui se fit pendant plusieurs années une spécialité des livrets d'opéra-comique, et qui fut surtout sous ce rapport le collaborateur assez actif de Boieldieu, avec qui il donna, soit au théâtre Feydeau, soit au théâtre Favart, *la Famille suisse*, *l'Heureuse Nouvelle*, *le Pari*, *Zoraïme et Zulnar*, *les Méprises espagnoles*, *Emma* ou *la Prisonnière*, *le Calife de Bagdad* et *Jean de Paris*. Le pseudonyme de Saint-Just s'applique donc au seul Godard d'Aucourt, et Guilbert de Pixérécourt ne songea jamais à se l'approprier. Mais la confusion dont il fut l'objet ne se produit pas pour la première fois, et j'en puis donner un autre exemple. Lorsque, aux environs de 1865, on fit à Londres une reprise du joli petit chef-d'œuvre de Boieldieu, *le Calife de Bagdad*, le rédacteur chargé de rendre compte de la représentation dans la *Pall Mall Gazette* trouvait intéressant de savoir que le livret de cet ouvrage avait été écrit « par le célèbre terroriste et poete lyrique Saint-Just, quatre ans après la mort de celui-ci sur l'échafaud (!) ». ARTHUR POUGIN.

—

Une correspondance de l'évêque Huet à rechercher (LVII, 727). — M. E.-H. Vollet, en l'article qu'il a consacré dans la *Grande Encyclopédie* à l'évêque d'Avranches, écrit :

On trouve à la Bibliothèque nationale de Paris trois cents lettres latines de Huet écrites de 1660 à 1714, dans la Bibliothèque de Caen, quelques manuscrits *découverts en 1825*.

Voir aussi le livre de M. Charles Henry : *Un érudit, homme du monde, homme d'église, homme de cour* (Paris, 1880). A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Brada (LIX ; LX, 842, 932). — C'était par erreur que cette question avait été posée une seconde fois, puisque la première fois elle avait été résolue. La question était close. Nous recevons aujourd'hui une lettre que nous croyons devoir publier, en raison des commentaires qui accompagnent la divulgation du pseudonyme de Brada.

Monsieur,

Un paragraphe de votre journal sous la signature « Paul » demande qui est *Brada* ?

Brada est une femme charmante, spirituelle, intelligente ; c'est la comtesse de Puliga qui ne s'est pas contentée d'offrir à ses lecteurs des romans remarqués comme *Madame d'Epone*, *Lettres d'une Amoureuse*, *les Beaux jours de Flavière*, *Retour du flot*, *l'Ame libre*, etc .. mais qui a su les intéresser en observatrice de premier ordre dans une série d'études sur l'Angleterre et l'Italie : *Terres de soleil et de brouillards*, *Notes sur Londres*. *La Revue* publie même, en ce moment, une série de fort intéressants articles sur l'évolution féminine chez nos voisins.

Brada est une femme de lettres qui a toujours vécu en femme du monde et en femme de famille, conditions qui peuvent nuire au succès retentissant, car c'est un des écrivains femme qui ont le plus de talent, et elle est moins populairement connue que bien d'autres qui lui sont inférieures.

—

Le bien et le mal qu'on a dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX ; LX, 92, 211). — Voici un gracieux *rondel* de Théodore de Banville :

Te voilà, rire du Printemps !
Les thyrses des lilas fleurissent.

Les amantes qui te chérissent
Délivrent leurs cheveux flottants.

Sous les rayons d'or éclatants
Les anciens lierres se flétrissent.
Te voilà, rire du Printemps !
Les thyrses des lilas fleurissent.

Couchons-nous au bord des étangs,
Que nos maux amers se guérissent !
Mille espoirs fabuleux nourrissent
Nos cœurs gonflés et palpitants
Te voilà rire du Printemps !

Et du même auteur, datée de 1855, cette *odelette*, chef-d'œuvre digne d'Horace :

Jeune homme sans mélancolie,
Blond comme un soleil d'Italie,
Garde bien ta belle folie.

C'est la sagesse ! Aimer le vin,
La beauté, le printemps divin
Cela suffit. Le reste est vain.

Souris, même au destin sévère :
Et quand revient la primevère,
Jettes-en les fleurs dans ton verre.

Au corps sous la tombe enfermé
Que reste-t-il ? D'avoir aimé
Pendant deux ou trois mois de mai.

« Cherchez les effets et les causes »
Nous disent les rêveurs moroses.
Des mots ! des mots !... cueillons les roses!

ALEXANDRE REY.

*
* *

Il me semble qu'avec la citation de l'ode « diffugere nives » on s'est un peu écarté du sujet de cette rubrique.

Cet ode en effet ne se rapporte pas au mal que l'on a pu dire du printemps (le bien n'en étant pas recherché) mais à la mélancolie que cette saison peut faire naître.

Une fantaisie du *Gaspard de la Nuit* de Louis Bertrand est inspirée par ce dernier sentiment. Elle a pour titre : *Encore un printemps*. En voici le début :

Encore un printemps. — Encore une goutte de rosée qui se bercera un moment dans mon calice amer, et qui s'en échappera comme une larme.

(Ed. *Mercure de France*, 1895, p. 205).

+.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV a XLIX; LI à LIX ; LX, 92, 367, 601, 650).— N'ayant pas à ma disposition toute la collection de l'*Intermédiaire*, je ne sais pas si l'on a cité parmi les ouvrages sérieux mis en vers : *La Cantatrice Grammairienne*, ouvrage dédié à Mme la comtesse de Beauharnais, par *M. l'abbé Louis Barthélemy de Grenoble* (1788).

Dans cet ouvrage assez curieux, l'auteur se propose d'apprendre aux dames la grammaire et l'orthographe par le moyen de chansons érotiques, pastorales, villageoises, anacréontiques, etc.

GOUTATOUT.

*
* *

Stvdiosis sanctarvm scriptvrarvm Biblia sacra in lectiones, ad singvlos anni dies, per legem, prophetas et evangelivm distribvta; et qvingentis vigenti novem carminibvs mnemonicis comprehensa. Disponebat Renatvs LOvvrard Cainonicus Turonensis. — Lvtetiæ Parisiorvm, apud Carolum Savreux, Bibliopolam Iuratum, ad Turrim Metropolis Ecclesiæ, sub Insigni trium Virtutum. M. DC. LXVIII. Cvm approb. et permiss. — In-4° de 50 p. (Bibl. de Troyes.)

L'Art de fixer dans la mémoire les faits les plus remarquables de l'histoire de France. A Paris, chez Guillaume Desprez et P. G. Cavelierfils, 1745. In-8 de XXIV-278 pp. et 2 ff. n.ch.

C'est une histoire de France résumée en vers. Dans le bas des pages, un texte en prose, plus copieux, suit pas à pas la partie versifiée.

L. M.

—

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764, 885, 933, 993 ; LX, 98, 484). — On peut ajouter aux listes déjà longues l'*Enquête agricole et Usages locaux du canton de Mareuil-sur-Belle*, par A. Descourades (Périgueux, J. Bounet 1864).

LAMOUREUX.

*
* *

Recueil des usages locaux du département de Loir-et-Cher, par Leguay, ancien juge de paix du canton de Montdoubleau (Loir-et-Cher) in-8°. Paris 1888, imprimerie de la Société de Typographie.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Le département de la Somme possède cet ouvrage : *Les usages locaux du département de la Somme*,...publiés sous la direction de J.-L. Alexandre Bouthors, conseiller de préfecture, ancien greffier en chef de la cour impériale. Amiens, Alfred Caron, 1861. In-8°. CVIII, 335 pp.

Du même, on a :

Les proverbes, dictons et maximes du droit rural traditionnel, considérés comme moyen de vérifier les usages locaux... Amiens, 1858, in-12.

Pour le Pas-de-Calais, on a :

Essai sur les usages locaux... par H. Clément. Arras, 1856 et 1857, in-8°.

A. L.

Annuaires administratifs (LX, 840). — L'*Annuaire Général de l'Armée Française* ne donne pas les renseignements visés par M. L. S. T. Mais les Annuaires particuliers à chaque armée, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, donnent les dates de naissance des officiers ; ils ne mentionnent pas les lieux de naisssance. Par contre, ils relatent, pour chaque officier : l'origine ; (Saint-Cyr, Saint-Maixent, Saumur, Polytechnique, Versailles), l'année de l'entrée au service et l'année de la nomination aux divers grades successifs ; enfin, s'il y a lieu, l'année de la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il est aussi fait mention du brevet d'Etat-Major, et de certains brevets spéciaux (par exemple, pour les officiers d'artillerie, les brevets d'ingénieur technique, d'ingénieur électricien, etc., etc.) GEORGES MARESCHAL.

* * *

Pour l'armée les renseignements demandés par N. L. S. F. sont partiellement contenus dans les annuaires spéciaux d'armes, et complètement dans l'Annuaire de l'Etat-major pour les officiers généraux et assimilés ; celui-ci donne même l'adresse des officiers généraux du cadre de réserve ou en retraite ; voici le titre de cet annuaire, publié par Berger-Levrault : *Etat spécial des officiers généraux et fonctionnaires des grades correspondants de l'armée de terre.*

ARD. D.

Le breton tiré du latin (LX, 561, 708, 765 825) — J'ignore, non initié, si les linguistes ont établi un rapport d'antériorité entre les idiomes italiques d'où procéda le latin, et le vieux celtique, ancêtre des idiomes bretons encore vivants. Mais ils ont prouvé que le celtique et les idiomes italiques étaient des branches qui, longtemps avant l'éclosion du latin classique, avaient, à l'époque indécise de l'expansion celte dans l'Europe centrale, divergé du tronc commun issu lui-même d'un rejeton de la langue aryenne, transplanté d'Asie en Occident. Chacune de ces branches s'était étendue et ramifiée sur son domaine propre. Puis, les siècles ayant passé, la conquête romaine, en même temps qu'elle étouffait le celtique gaulois sur le continent, avait importé, dans les iles britanniques, des mots latins qui furent plus ou moins altérés par la prononciation du pays.

Il n'entrait pas, je pense, dans l'esprit de L. R. Albus, d'avancer que le breton en général est dérivé du latin. J'ai compris qu'il désirait quelques exemples des emprunts faits sur le tard par le breton à son frère le latin. La question ainsi formulée : mots bretons tirés du latin, eût perdu le caractère d'hérésie dont s'indigne M. L.

Voici quelques mots du vocabulaire breton-armoricain, qui sont d'origine latine. Je les emprunte à la Chrestomathie bretonne de M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, page 57 et passim.

Trindet-trinitas, queaudet-civitas, diagon-diaconus, ober-opera, gousperou-vespero, escop-episcopus, paradoz-paradisus.

Quelques noms de peuples (Loth, p. 57)

Roazon-Redones, Wened-Veneti, Naoned-Namnetes.

Ces trois mots sont venus du gaulois à travers le latin.

J'ajouterai de mon propre chef les mots suivants que je crois être du latin bretonisé, attendu qu'ils expriment des idées d'importation romano chrétienne.

Merzer-martyr, manac'h-monachus, iliz-ecclesia, ifern-inferi, pap-papa (pape), auter-altare, gwic-vicus, kloarek-clerus, person (recteur) - persona, kroaz-croix, kougoul-cucullus badézi-baptizare.

Dans les jours de la semaine : dilun, dimeurs, dimerc'her, diziou, digwéner, disadorn, disul, on ne fera pas difficulté de reconnaître le mot latin *dies*, suivi de lun (ae), mar (tis), mercur (ii), iov (is), vener (is), saturn (i), sol (is).

De même les huit premiers mois du calendrier breton, genver, c'houévrer, meurs, ébrel, maé, éven, gwélen, éost, sont incontestablement du latin bretonisé.

Voici maintenant, à l'encontre de la téméraire assertion de Bénédict : « le breton semble sans aucune parenté avec un idiome connu » : voici un certain nombre de mots où nos collaborateurs quelque peu familiarisés avec les langues mortes ou vivantes de l'Europe centrale et occidentale, trouveront de vieilles connaissances. Je choisis à dessein, dans le nombre considérable des racines communes,

les mots qui indiquent des objets essentiels, et qui ont donc bien des chances de faire partie du fonds antique, et de n'être pas d apport ultérieur.

Aour or,arc'hant-argent, houarn, plur. hern-fer, estenn-étain.

Oan-agnus, porc'hel-porcus. taro-taurus, koulm-colombe,aic'houéder-alouette, maout-mouton, pesk-poisson, konikl-cuniculus, koniklos, gavr-capra.

Dant-dent, jot-joue, brec'h-brachium, lez-lait, mél-miel, koar-cera, Fao fagus, halek-salix, bruk-bruyère, roc'h roc. fank-fange,stang-stagnum, luc'hed (éclair)-lux, kurunn-tonnerre, kéraunos,er-air,stourm-storm, mor-mare. Gour (vieux breton)-vir, breur brother. Forc'h fourche, skeul-scala, kleze-gladius, gwarek arc, saez-sagette.

Deiz-dies, noz-nox,Gwrall-malus kaled (dur)-calleux, koant (joli)-coint vieux français schoën allemand.

Genel (naître)-genus, kreski-crescere, kerzed-cursare, kana chanter, sailla-sabire, wiska-vestire, krena tremere, ruille-rouler, medi-metere, mesa-pascere, eva-bibere, sélaoui-écouter (silere) ; béva-vivere.

La plupart des noms de nombre sont presque les mêmes en breton, en grec et en latin.

Mais en voilà assez pour édifier le lecteur.

Cependant, examinons la liste des mots présentés par Bénédict à l'appui de son assertion et qu'il lui « paraît bien difficile de rattacher au latin ». Voici *Ru*. Si on lui restitue son orthographe vraie, *ruz*, c'est le frère de *rufus*. *Gwenn* aussi ressemble fort à *canus*. *Dol*, que les lexicographes écrivent *taol*, n'est autre que *tabula*. *Eol*, *sol*, sont presque identiques et le grec *hélios* les unit indiscutablement. Un linguiste trouverait peut-être une parenté entre *bleiz* et *lupus*, entre *tad* et *pater*. Notons que *ki*, chien, s'il s'éloigne un peu du *canis* latin, est le *kyôn* grec, cousin du mot latin. Quant à *avalo*, je ne vois pas son analogue dans ces deux langues mortes, mais il se retrouve dans l'*apfel* allemand, et en anglais il est devenu *apple*.

GOËLO.

* * *

L'abbé Louis Martin, dans une lettre publiée partiellement par le *Petit Journal* du 4 avril 1894 qui l'empruntait à l'*Eclair* dit :

il y a déjà trois ans j'ai trouvé que le dialecte bas-breton n'est en réalité que du latin vulgaire plus ou moins gutturalement prononcé et très souvent réduit à sa forme la plus brute, c'est-à-dire à la forme radicale, ce qui le rend fréquemment identique au provençal et au français du moyen âge... ... il n'y a pas une langue bretonne spéciale... exemples.. :

Breton	Provençal ou vieux français
—	—
Prat	Prat
Foen	Fen
Forc'h	Forca
Forn	Furn
Blend	Bled
Pég	Pega
Taul	Taule
Diaoul	Diaule
Stang	Estang
Maréhat	Mereat
Rot-Rod	Roda
Latin	**Français**
—	—
Prat (um)	Pré
Foen (um)	Foin
Furc (a)	Fourche
Forn (an)	Four
Blad (ium)	Blé
Pix	Poix
Tabul (a)	Table
Diabol (us)	Diable
Stagn (um)	Etang
Mercat (us)	Marché
Rot (a)	Roue

P. c. c. SGLPN.

Le mot « chic » (T. G. 204). — A propos d'un curieux article, sur l'origine du mot « chic », publié par M. Michel Bréal dans la *Revue bleue*, M. J. Mantenay écrit dans une de ses intéressantes chroniques de l'*Univers* :

M. Michel Bréal constate que le vocable en question n'est pas employé par « les gens élevés dans le respect de la langue française. *Et, de fait, l'Académie française n'a pas encore donné le droit de cité à chic* ».

Je croyais cependant me rappeler que l'illustre compagnie avait fini par adopter ce mot, il y a une dizaine d'années, après avoir entendu le cardinal Perraud raconter spirituellement comme quoi, ayant voulu revoir l'Ecole polytechnique dont il était un ancien élève, les polytechni-

ciens l'y avaient accueilli par le cri trois fois répété : Chic ! chic ! chic !

J. W.

—

Molendinum maris (LIX ; LX, 40, 149, 879) — Depuis que j'ai cité ici même l'histoire du *Moulin de mer* de Veusles (Seine-Inférieure), j'ai trouvé, dans un vieil ouvrage connu (*Voyage dans le Finistère* en 1794), la mention d'un *moulin*, faite dans les termes suivants (t. III, p. 67) :

« On manque de moulins dans les environs de Concarneau. Il existe un seul *moulin à eau* dans la commune de Trézunc ».

Or je crois qu'il s'agit là d'un *moulin de mer*, en raison de la situation géographique de Trégunc, et, d'autre part, de celui-là même dont a parlé Léon Durocher !

Pour consoler M. G. Musset, qui pense que je n'ai pas le moindre document à l'actif de ma thèse, je me suis empressé de rappeler l'observation précédente de 1794, qui semble plaider dans mon sens ; et je suis ravi de pouvoir le faire.

Mais je ferai remarquer seulement, pour ne pas prolonger la discussion, que le texte en question du citoyen Masse — ingénieur que je connais bien — *n'est pas clair du tout*, et qu'on peut l'entendre de bien des façons. Il me semble même plaider aussi bien en faveur de ma théorie (1) (Moulin n'opérant que *pendant le reflux*) qu'en faveur de celle de M. Musset (Moulin agissant pendant le *flux* et le *reflux*).

D'ailleurs, actuellement, le problème, qui est posé, est celui-ci : « Ces moulins fonctionnaient-ils à la fois pendant le *flux* et le *reflux* ; ou seulement pendant le *reflux*, c'est-à-dire lors de l'écoulement des eaux vers la mer. « Je suis pour le *reflux seulement*, comme à Veusles.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Estomaqué (LX, 842, 936). — Ce mot est employé plusieurs fois par des personnages historiques du temps de la Révolution et de l'Empire. Aux conférences d'Erfurt, le roi de Prusse et plusieurs princes allemands, voulant être agréables à Napoléon, imaginèrent de lui donner le spectacle d'une grande manœuvre qui représentait la bataille d'Iéna.

(1) Elle est aussi celle de M. Hamon, très compétent.

Cet excès de bassesse étonna beaucoup Tallegrand, qui cependant ne s'étonnait pas pour peu de chose. Il déclara qu'il en était *estomaqué*.

VICO BELTRAMI.

* * *

Littré, dans son Dictionnaire, donne deux citations de Carloix, du XVIe siècle, et Darmesteter une de 1480.

A. CORDES.

Cartes à jouer (T. G., 172). — La littérature déjà très riche des cartes à jouer, et à laquelle M. Henry d'Allemagne a consacré un monument définitif avec son livre merveilleux : *Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle*, (il faut toujours y revenir quand on parle des cartes) vient de s'enrichir d'une étude locale des plus intéressantes : *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy*, par Charles Jacotin de Rosières. Paris. Librairie ancienne, H. Champion, éditeur, 5 quai Malaquais 1909. Nombreux facsimilés, gravures en couleur et en noir, héliogravure, 5 fr.

On trouvera là une étude très poussée de l'industrie des cartiers, de sa réglementation, de ses relations avec la régie, qui étaient parfois mouvementées, de l'iconographie des cartes, des biographies de chacun des ouvriers cartiers.

« En pénétrant dans l'intimité du foyer domestique de ces humbles artisans de l'imagerie populaire, dit l'auteur, nous avons pensé apporter un utile concours, sinon à l'histoire de l'art, du moins à celle de la curiosité, puisque, de nos jours, les collections publiques ou privées recueillent avec soin les rares épaves de leur modeste industrie ».

—

Enveloppes de lettres (LX, 842). — D'après certains journaux on aurait célébré, il y a un peu plus d'un an, le centenaire de l'invention de l'enveloppe de lettres. On citait même le nom de l'inventeur : le papier Brewes, de Brighton. Il s'agit vraisemblablement de l'invention de la première machine à fabriquer les enveloppes, car ces dernières remontent à une époque plus ancienne. J'en connais, faites à la main, qui datent de 1660 et 1667 ; elles sont originaires de Castelnaudary et de Toulouse. Le règlement royal de 1644, fixant les tarifs postaux, fait du reste mention des *lettres auxquelles il y a enveloppes*. L'invention

des enveloppes paraît donc remonter à la première moitié du XVIIe siècle.

En 1732, il fut imprimé à Augsbourg, pour y perpétuer le souvenir luthérien, des enveloppes illustrées fort curieuses. Ces enveloppes illustrées, destinées à renfermer de petites feuilles religieuses et politiques, étaient pliées au carré et non en rabattant les angles ; il n'y avait donc pas de patte triangulaire. Par contre, les enveloppes précitées du XVIe siècle ont la forme habituelle ; les bords sont collés à l'aide d'une substance épaisse qui rappelle les pains à cacheter, ou simplement cirés.

My.

—

La chemise nuptiale des bretonnes. (LX, 676, 884). — Je peux répondre à cette question que dans la Mayenne et dans un certain monde, sous le nom de *Chemise de saint Joseph* (?) l'usage s'est perpétué. — à l'endroit... *des coups de ciseaux* est un trou ovale simplement bordé chez les personnes pauvres et de moyennes conditions, tandis que l'ouverture est ornée de dentelles de prix chez les riches. On ne fut pas peu surpris, il y a quelques années, de voir sur les murs d'une ville importante du département une affiche apprenant cette... coutume... aux non-initiés.

Un lecteur, X***.

***

Inutile d'aller jusqu'en Bretagne pour voir des chemises avec coup de ciseau. La chose m'était depuis longtemps connue *de auditu*, quand, voilà six ou huit ans, j'ai pu la constater *de visu*.

Dans une grande maison de lingerie fine, j'ai vu tout le trousseau d'une jeune fille de l'aristocratie parisienne, qu'un heureux fiancé devait bientôt conduire au pied des autels ; j'en ai eu le nom. Le trousseau était magnifique et complaisamment exposé pour exciter l'admiration des visiteuses. Toutes les chemises de nuit, et elles étaient nombreuses et enrichies de fines dentelles, portaient au bas des hanches une fente antéro médiane, longue de 6 à 7 centimètres, coquettement bordée d'une dentelle délicate.

Iskatel

—

Offrir le bras (LIX ; LX, 401, 657). — Offrir le bras droit ou le bras gauche à une femme, telle est la question qui a été traitée sous tous ses aspects dans ces colonnes.

Je ne veux y ajouter qu'une réflexion. Lorsqu'on se trouve dans le cas d'offrir le bras, à moins d'être gaucher, on est tout naturellement porté à offrir le bras droit, en cédant courtoisement la droite à sa compagne. De même la poignée de main se donne avec la main droite, et en faisant le geste coutumier d'offrir le bras à une dame, on ne prétend pas s'en faire nécessairement le protecteur et le champion.

Léon Sylvestre.

***

Offrir ?.... Donner ?... Prendre ?.... Droite ?... Gauche ?...

On pourrait continuer longtemps à discuter là-dessus ! — J'estime que s'il s'agit seulement de se procurer un contact agréable, la façon est indifférente, et le dédain des critiques tout indiqué. — L'offre et la préhension du bras pour passer au salon me semblent risibles. — S'il s'agit d'aide pour une marche longue ou rapide, il est clair que le bras du faible est celui qui doit s'appuyer ; et que *le plus solide*, le plus *disponible* des deux bras du fort doit fournir l'appui. Gauche ? droite ?..... la question est oiseuse. — Dans la simple promenade ne nécessitant pas d'effort, la marche indépendante, mais voisine, et assaisonnée de causerie m'agrée, d'autant plus que cette attitude est, ce me semble, celle qui attire le moins l'attention des passants. Le grand gaillard jeune marié, accroché au bras de la récente « petite femme chérie » m'apparaît grotesque. L'inverse, pas beaucoup moins. J'aime à rencontrer, j'admire, je décris avec émotion au retour, un couple composé du vieux père lassé de travail, et de sa grande fille, une femme déjà, le remorquant à pas ralentis ; ou un autre dans lequel un fils, de belle prestance et de mâle visage, semble porter un peu sa mère alourdie par les ans.

Sglpn.

—

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LIX ; LX, 213, 713). — Jeudi, 11 novembre, 1909. — M. L'abbé Zimmermann, curé de Zeill, (canton de Lucerne, Suisse) officiait à l'occasion de la fête patronale lorsqu'il s'affaissa tout à coup sur les marches de l'autel ; il succomba en quelques minutes à une apoplexie ; il avait 49 ans.

(*Journal de Genève*, 16 novembre 1909).

Le 10 octobre 1854, le pasteur Verny, chargé d'ouvrir par une prédication la session du consistoire supérieur de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg, à la fin d'un discours d'une rare puissance qui avait duré près d'une heure, s'affaissa soudain dans la chaire, frappé d'apoplexie.

(*Encyclopédie des Sciences religieuses*).

Frank Puaux.

*
* *

Un prêtre vertueux du diocèse de Rennes, *M. Boursoule*, âgé d'environ 79 ans, avait prêché tout le Carême de 1774 à la paroisse de Toussaints. Le lundi de Pâques, il monte en chaire. Son sermon avait pour sujet la *Béatitude éternelle.* Dans un endroit où il exprimait les désirs qu'ont les justes de s'unir à la source de toute félicité, il s'arrêta, appuya la main sur le bord de la chaire, sa tête se pencha et il rendit le dernier soupir. On crut d'abord que c'était une attitude de recueillement, mais on s'aperçut enfin qu'il était mort.

(*Affiches du Mans*, 13 juin 1774 [d'après les *Affiches de Nantes*).

Louis Calendini.

*
* *

Le journal *Le Christianisme au XXe siècle*, dans son numéro du vendredi 5 mars 1909, raconte le fait suivant :

M. Emile Rossé-Schneider, pasteur à Begnins (Vaud) est mort subitement le 19 février, à l'âge de 70 ans, tandis qu'il terminait par la prière une leçon de religion donnée aux jeunes filles de l'asile de ce village.

V. A. T

*
* *

Pierre du Chastel, né à Langres vers 1480, chanoine de la Sainte-Chapelle, aumônier de François Ier, organisateur du collège Royal fondé par ce prince en 1529, évêque de Tulle (1539) et de Mâcon (1543) fut nommé à l'évêché d'Orléans en 1552. Arrivé dans cette ville le 1er février 1552, il monta en chaire le lendemain, et, tandis qu'il prêchait, il mourut subitement d'apoplexie.

Par la même occasion, je serai reconnaissant à qui m'indiquera les armoiries du prélat.

Baron A. H.

*
* *

Du journal *La Croix*, 11 novembre 1909 :

Un prêtre de Bagneux, l'abbé Delalande, âgé de 56 ans, qui assistait à une cérémonie, à Formigny, est tombé mort dans l'église en descendant de la chaire où il venait de prononcer un sermon.

P. c. c. L. C.

—

Fêtes baladoires (LX, 787). — Le terme s'emploie encore dans les environs de Lyon, couramment avec celui de vogue, mais il est plutôt du genre distingué, officiel si l'on veut. C'est celui que portent les affiches annonçant les fêtes de quartier ou de village. Le populaire dit toujours la vogue.

Ard. D.

—

L'impôt sur le célibat (LX, 787) — On lit dans la *Revue du Traditionnisme* de décembre :

On parle d'un impôt sur les célibataires. Cette idée, qui paraît neuve, est bien veille.

A Rome, une amende, dite *uxorium*, était imposée aux célibataires : « *Uxorium pendebat is quis, quod uxorem non habebat, æ populo dabat.* » (Festus).

On alla plus loin. Vers la fin du règne d'Auguste, fut édictée la loi dite *Julia* ou *Papia Poppara* (du nom des deus consuls alors en fonctions), laquelle aggrava les peines applicables au célibat et organisa, suivant Tacite, à l'aide de délateurs soudoyés, un système de surveillance dont le but était de faire passer comme biens vacants, dans les mains du peuple, l'héritier universel, tout ou partie du patrimoine de ceus qui ne voulaient pas prendre part aus privilèges de la paternité légitime.

Malgré son vif désir de voir la France se repeupler, M. Piot n'a jamais été aussi loin dans ses propositions... fort heureusement pour nos célibataires.

En Chine, il y a très peu de célibataires par sentiment, mais beaucoup de célibataires par force, faute de moyens.

Le mariage est très honoré : un homme non marié ne peut être ni conseiller municipal, ni député ; un homme non marié jouit de peu de considération dans le grand monde.

On se marie de très bonne heure, et les secondes noces sont fréquentes ; il y a beaucoup de sexagénaires qui se remarient, lors même qu'ils ont déjà beaucoup d'enfants.

—

La confrérie des chats (LX, 786). — Messieurs chats sont réputés pour épouser au besoin jusqu'à leurs plus pro-

ches parentes, et volontiers dévorer la progéniture ; Taine le rappelle dans son *Voyage aux Pyrénées* (iv *Vie et opinions philosophiques d'un chat*) :

... Et moi aussi j'ai aimé et j'ai couru sur les toits en modulant des roulements de basse. Une de mes cousines en fut touchée, et deux mois après mit au monde six petits chats blancs et roses. J'accourus, et voulus les manger : c'était bien mon droit, puisque j'étais leur père. Qui le croirait ? ma cousine, mon épouse, à qui je voulais faire sa part du festin, me sauta aux yeux. Cette brutalité m'indigna, et je l'étranglai sur la place ; après quoi j'engloutis la portée tout entière.

Or il est interdit d'épouser sa commère, et surtout de manger ses filleuls : d'où le dicton contre ceux qui se refusent au parrainage, dans des pays où tout le monde est cousin... à la mode de Bretagne. FAGUS.

—

Une course de taureaux en France en 1790 (LX, 830). — Les premières courses de taureaux données en France *à l'espagnole* eurent lieu à Saint-Esprit (Landes), aujourd'hui faubourg de Bayonne (Basses-Pyrénées), les 21, 22 et 24 août 1853. M. d'Heuzel trouvera tous les détails de cette manifestation tauromachique, qui eut un succès et un retentissement considérables, dans un livre devenu rare aujourd'hui : *Les courses de taureaux expliquées* ; *manuel tauromachique à l'usage des amateurs de courses*, par M. Oduaga-Zolarde, Bayonne, 1854.

Le nom de l'auteur est l'anagramme du nom de l'impressario lui-même, le vicomte Aguado de Lozar, comte de Cazurra, « qui, le premier, obtint du gouvernement français l'autorisation de donner ce spectacle tel qu'il est produit en Espagne, avec toute sa pompe héroïque, avec toutes ses chances terribles et ses détails imposants, depuis le salut de l'*alguacil* jusqu'à l'enlèvement des cadavres par les mules, depuis le jeu des *banderillas* jusqu'au coup de poignard du *cachetero* ». La *cudrilla* était sous la direction du *primer espada* Cucharès.

L'*Illustration*, dans son numéro du 10 septembre 1853, publia des croquis intéressants de Valentin, relatifs à cette course, et Théophile Gautier en donna dans la *Presse* un compte rendu enthousiaste. DESMARTYS.

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX ; LX, 44). — Deux jeunes fiancés se présentent devant M. le curé de Notre-Dame, à La Rochelle, et après avoir reçu la bénédiction nuptiale, lui en demandent acte.

Hélas ! Personne n'a le moindre bout de papier pour le rédiger : M le curé lui-même se fouille, mais en vain ; il ne trouve dans ses poches..... que son jeu de cartes, car M. le curé a un faible pour la Dame de Pique.

A quelque chose, malheur est bon, et sur le Sept de cœur — est-ce avec intention ? — il écrit :

Je déclare avoir donné la bénédiction nuptiale cejourd'hui vingt sept juin 1785 à Monsieur Jean Isaac Noël de Geac et à Mademoiselle Marie-Marguerite Chasseloup de Laubat de Saint-Simon, de l'expresse permission de Monseigneur l'Evêque de Saintes, en date du 20 de ce mois, signée de l'Aage, doyen vicaire général. Il en faut faire note sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre de Marennes. A la Rochelle le 27 juin 1785. *Bouhier*, prêtre de l'oratoire, curé de Notre-Dame.

Et il signe en plein cœur.

CHARLES BRÉVILLE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités.

—

Une lettre d'enfant du roi des Belges, Léopold II.

Ma chère Bonne-Maman,

Je Vous remercie de tout mon cœur d'avoir pensé à ma fête, et les cartes que Vous avez eu la bonté de m'envoyer m'ont fait grand plaisir. Je les regarderai souvent en pensant à Vous et je tâcherai d'être bien appliqué et de m'instruire pour satisfaire tous mes Chers Parents.

Je Vous embrasse tendrement, ma chère Bonne-Maman, ainsi que Bon-Papa, et tous mes Oncles, Tantes et cousins.

Votre respectueux petit fils.

LÉOPOLD.

Laeken le 16 novembre 1843 (1).

(Communiqué par M. LÉONCE GRASILIER.)

(1) Ms. Nouvelles acquisitions francaises. 1. 309, f° 254.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

Table des Matières

N.-B.— * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits, Trouvailles et Curiosités.*

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

G

L

M

N

O

P

S

T

U

V

ERRATA

Tome XLVIII. 1908. 2e semestre.

Colonne 1007, ligne 8. Chambord (le comte de). Ajouter voir Le Roi est mort!... Vive le Roi.

Col. 1020, ligne 14. Ajouter : Obsèques du comte de Chambord. Voir Le Roi est mort... Vive le Roi.

Tome XLIX, 1909. 1er semestre.

Colonne 1007, ligne 10. Ajouter : Chambord (Le comte de). Voir Le Roi est mort... Vive le Roi.

Col. 1020, ligne 34. Ajouter : Obsèques du comte de Chambord. Voir Le Roi est mort... Vive le Roi.



